(71)
694B
096
NO TRIM

REVUE

DE

MONTREAL

THÉOLOGIE — PHILOSOPHIE — DROIT
POLITIQUE — SCIENCES — LETTRES — HISTOIRE
ÉDUCATION — BEAUX-ARTS

TROISIÈME ANNÉE—TOME TROISIÈME.

Veritatem tantum et pacem diligite.
ZACHARIE, VIII, 19.

MONTRÉAL
IMPRIMERIE DE J. CHAPLEAU & FILS
31, RUE COTTÉ, 31

1879

AP
21
R44
t.3

LIBRARY
JUN 17 1965
UNIVERSITY OF TORONTO

988594

REVUE

DE

MONTREAL

PETITS MOINEAUX

Il faut les voir, ces oiseaux frêles,
A la neige tendant leurs ailes,
Braver et le froid et le vent.

NAP. LEGENDRE.

Pauvres petits oiseaux qui cherchez l'existence
Au milieu des frimas,
Comment pouvez-vous donc supporter l'inclémence
De nos rudes climats !

* * *

Une invisible main sans doute vous protége
Et, guidant votre vol,
Vous garantit des vents, des tourbillons de neige
Qui glacent notre sol.

Que vos maux seraient grands, lorsque dans les tempêtes
Tout gémit près de nous,
Si le Père céleste, oubliant que vous êtes,
N'avait pas soin de vous;

* * *

Si son cœur, plein d'amour pour toute créature,
Ne veillait dans les cieux
A vous donner ici le toit et la pâture,
Le soleil et ses feux !

* * *

Et que n'imitez-vous les douces hirondelles ?
Quand les sombres autans
Gémissent, elles fuient, mais à leur nid fidèles
Reviennent tous les ans.

* * *

Plus près du grand foyer que Dieu lui-même attise
Pour réchauffer les cieux,
Vous ne sentiriez pas au souffle de la bise
Trembler vos doigts frileux.

* * *

Puis vous reviendriez quand les hivers moroses
Et les vents en courroux,
Faisant place au printemps qui fait naître les roses,
S'envolent loin de nous.

* * *

Pourtant, non, demeurez, créatures aimables,
Charmants petits moineaux,
Et vous aurez toujours le meilleur de nos tables,
Sucre, fruits et gâteaux.

* * *

Nous vous donnerons tout, millet, graine sauvage,
Que vous cherchez en vain;
Vous vous abreuverez, libres comme au rivage,
Au creux de notre main.

Prenez, moineaux chéris, c'est le cœur qui vous donne.
Partagez nos repas.
Dieu nous donne le pain, nous en devons l'aumône
A ceux qui n'en ont pas.

∴

Et quand viendra le temps des suaves murmures
Des zéphyrs dans les bois,
Vous irez oublier sous les fraîches ramures
Les douceurs de nos toits.

∴

Puissiez-vous, cependant, du fond de vos retraites
Au sein des verts buissons,
Nous rendre en souvenirs nos repas et nos fêtes,
Notre amour en chansons.

ARTHUR GLODENSKI.

Janvier 1879.

LE CANADA FRANÇAIS ET SA LITTTÉRATURE *

II

Il existe au Canada toute une littérature française, dont les débuts ont été laborieux et lents, mais dont les progrès rapides méritent d'attirer l'attention de la mère patrie. Tout ce qui peut soutenir, encourager, récompenser les écrivains fit d'abord défaut. Une population peu nombreuse et assez clair-semée, livrée à un complet isolement, obligée de lutter sans cesse pour conserver ses franchises, pour se défendre contre l'invasion des idées, des mœurs et de la langue anglo-saxonnes, ce n'était pas là un public bien considérable. Le loisir manquait aux esprits distingués qui auraient pu cultiver les lettres avec désintéressement, et il fallait en effet bien du désintéressement pour s'engager dans une carrière nécessairement ingrate. Les intérêts matériels ont ici aussi leur importance; la librairie est une industrie très-respectable, mais c'est une industrie. Or le marché, — qu'on nous permette ce terme emprunté à l'économie politique, — était fort restreint; il était d'ailleurs encombré par les produits européens; les livres français passent l'Atlantique pour aller au Canada; les livres canadiens ne le passent guère pour venir en France. « Dans l'état actuel des choses, écrivait en 1852 un éditeur de Montréal, nous croyons avoir fait acte de courage et de bon exemple en achetant les premiers une œuvre littéraire, en offrant à un de nos écrivains une rémunération assurée, si mince qu'elle soit, pour son travail, en lui épargnant les risques et les ennuis de la publication. »

Là où les éditeurs se flattent avec raison de faire acte de courage, les auteurs ne doivent pas s'attendre à recueillir beaucoup de fruits de leur labeur. La littérature canadienne, malgré des commencements si pénibles, est pourtant devenue assez florissante, parce qu'au milieu d'une population qu'animait un ardent patriotisme, elle s'est vouée à la défense des intérêts de la patrie, à la glorification des souvenirs nationaux, parce que dans un siècle de lutte elle a été une arme.

---

* Voir la livraison de novembre et décembre 1878, p. 607.

Aussi le journal a-t-il précédé le livre; les premiers écrivains canadiens furent surtout des polémistes. Pendant de longues années, il n'y eut pour le talent d'autre emploi que celui qui consistait à plaider la cause de cette demi-indépendance qu'on eut tant de peine à conquérir, mais qui fut enfin conquise.

Ces publications périodiques que le destin condamne à un oubli si prompt et si durable, renfermaient pourtant des essais qui méritaient de ne pas périr entièrement; on en fit sous le nom de *Répertoire canadien* une anthologie intéressante, et d'où un éditeur parisien tira, il y a vingt-cinq ans, la matière d'un volume intitulé *Légendes canadiennes*. La lecture en est agréable, mais on reconnaît les tâtonnements d'un début et l'inexpérience d'écrivains qui étaient obligés de consacrer à une profession plus lucrative la plus large part de leur temps et de leur intelligence. Cependant la population devenait rapidement plus nombreuse et plus riche; le public se formait. Ce n'était pas seulement par des articles de journal et par des discours éloquents que la nationalité franco-canadienne démontrait et défendait son existence. Elle demanda aux historiens de recueillir et de produire ses titres de noblesse; elle demanda aux romanciers de fixer par des descriptions pittoresques le souvenir des vieilles mœurs, et de célébrer dans des récits émouvants les vertus héréditaires. Les œuvres légères elles-mêmes devaient avoir un but pratique, et tous les genres subissaient l'influence dominante de la même pensée.

Nous voudrions donner à nos lecteurs une idée assez nette de cette littérature qui n'est que le tribut payé par l'intelligence au patriotisme, et qui met l'imagination aussi bien que l'érudition au service d'une grande cause. Mais nous ne pouvons que choisir, et nous ne saurions être complet. Une simple énumération serait fastidieuse, et ce vaste sujet est trop difficile à embrasser pour que nous nous hasardions à marquer des rangs. Si, dans cette courte excursion sur un domaine si peu exploré, nous nous arrêtons à quelques sommets, c'est parce qu'ils nous offrent un point de vue agréable et étendu; il y en a d'autres sans doute qui ne sont pas moins élevés. Si l'on désirait une plus grande abondance de citations et de jugements, on devrait lire l'excellente *Conférence sur la littérature canadienne*, de M. Lefaivre, consul de France au Canada, ou certains précis historiques et sta-

tistiques publiés sur les bords mêmes du Saint-Laurent. Il y aurait lieu, pour quelques-uns de ces amis que le Canada français compte parmi nous, de nous donner un tableau de cette littérature originale et féconde.

Nous parlerons d'abord d'un roman. Un roman de mœurs bien fait peut être la plus éloquente des plaidoiries, la plus efficace des exhortations. Sous cette forme agréable et légère, on insinue bien des conseils, on fortifie bien des convictions, on dissipe bien des préjugés. Le lecteur attentif et ému se laisse plus aisément persuader. Vers 1850, un jeune écrivain canadien, orateur et poète, doué d'une imagination très-vive et d'une raison très-pratique, M. Pierre Chauveau, éprouva le besoin de dire à ses compatriotes d'utiles vérités. Il apercevait des symptômes de faiblesse et de découragement. La civilisation anglo-américaine exerçait une séduction parfois dangereuse sur la jeunesse, qui se laissait éblouir par le spectacle d'une activité et d'une prospérité sans exemple. L'encombrement des carrières libérales poussait à l'émigration les esprits les plus entreprenants, moins sensibles aux charmes de la vie des champs; on rougissait presque des vertus simples et patriarcales qui fleurissent au village; l'agriculture, qui fait les populations saines, fortes et libres, était dédaignée par les héritiers de ces laboureurs qui avaient créé une nouvelle France sur le sol américain, et qui avaient conservé intactes les coutumes et les traditions de la mère patrie. On rêvait les aventures lointaines et la fortune promptement conquise, au lieu de demander au défrichement des forêts voisines une aisance solide et sûre. M. Chauveau conçut de projet de combattre ces tendances énervantes, de retenir la génération nouvelle dans la voie tracée par ses devancières, de réveiller au fond des âmes ébranlées par le doute les sentiments qui avaient jusque-là soutenu les Canadiens dans une lutte si difficile. Il écrivit *Charles Guérin.*

Celui qui voudra apprécier le mérite d'une telle œuvre, et en goûter toute la pénétrante douceur, y devra apporter certaines dispositions particulières. Il ne faut pas l'aborder avec cette attention critique et cette délicatesse nerveuse qui nous rend sensibles aux moindres taches. Il y a ici des taches et des défauts; la fable est d'une simplicité extrême; le style, souvent vigoureux, et toujours coulant, est parfois inégal; les intentions morales sont plus visibles que nous le souhaiterions, et la prédica-

tion ne se déguise pas assez. Mais dépouillons-nous, pour un instant, de ce goût raffiné et irritable que nous a fait la lecture de nos chefs-d'œuvre européens. Laissons-nous aller sans résistance au courant de cette narration limpide; laissons-nous toucher par ces scènes d'un pathétique si naturel; laissons-nous amuser par ces peintures naïves de la vie de province et de la vie rustique; il nous suffira, pour être émus et charmés, de ne pas nous mettre en défense.

On trouve dans *Charles Guérin* des paysages dignes de cette partie si pittoresque du Nouveau-Monde. Mais ce qui nous plaît le plus, c'est de découvrir comme une portion de la Normandie du dix-huitième siècle, transplantée par delà l'Océan, avec ces paysans qui parlent encore comme on parlait sous Louis XV entre Rouen et Granville, et pour qui le temps a si peu marché dans ce siècle de révolution. Nous aimons à voir par la pensée cette longue chaîne de paroisses qui se pressent sur une étroite bande de terrain, entre ce fleuve qui ressemble à une mer et cette forêt vierge qu'on entame lentement; un tableau rustique qu'eût aimé Diderot, et des villageois à la façon de Greuze ou de Sedaine, entre deux immensités dignes d'étonner un Chateaubriand.

Quand on a lu *Charles Guérin*, on croit avoir vécu au Canada, tant les lieux et les gens sont décrits avec netteté, tant il y a de vie et de vérité dans ce récit sans prétention. La scène se passe tour à tour à la ville et à la campagne, mais la ville est moins intéressante, et ce qui nous séduit le plus, c'est une fraîche idylle ou l'auteur déploie, dans la peinture d'un pur et invincible amour de jeune fille, un talent qui fait songer à Dickens. Il y a dans ce roman des conversations qui étaient, à l'heure où il devait paraître, des plaidoiries et des thèses patriotiques; mais il y a aussi, et c'en est le plus durable attrait, des beautés qui sont de tous les temps et de tous les pays.

On dit que ce livre eut peu de succès. M. Chauveau s'adonna à d'autres genres. Il entra dans la vie politique; il fut pendant de longues années ministre de l'instruction publique au Canada, et il rendit dans ces utiles fonctions d'inappréciables services à son pays. Ses rapports sont des modèles; une encyclopédie allemande lui a donné une large place dans ses colonnes, et c'est en partie grâce à ses efforts que les Canadiens se sont placés au premier rang parmi les peuples qui ne négligent rien

pour assurer à tous les enfants les bienfaits d'une solide éducation. Il fut premier ministre. Il passe pour le plus brillant orateur de sa génération, et sa voix éloquente se fait entendre dans toutes les grandes circonstances, dans toutes les solennités où l'on célèbre quelque gloire nationale. Il a aussi mérité la réputation d'un poète agréable et distingué. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de regretter qu'il n'ait pas cultivé avec plus de persévérance un genre où il aurait excellé. Mais ç'a été jusqu'ici le malheur des écrivains canadiens, qu'un public trop restreint les obligeait à faire de l'art pur et désintéressé une distraction plutôt qu'une occupation. Ils ne peuvent, pour la plupart, consacrer aux œuvres d'imagination que leurs heures de loisir. Cet inconvénient s'atténuera à mesure que les Franco-Canadiens formeront un peuple plus considérable ; il disparaîtrait si nous prêtions, de ce côté de l'Atlantique, une attention soutenue et encourageante à nos confrères de Québec et de Montréal, si un ouvrage composé et publié sur les bords du Saint-Laurent trouvait chez nous un accueil aussi prompt que s'il avait paru sur les bords du Léman ou dans une de nos villes de province les plus lettrées.

Si M. Chauveau a renoncé au roman, plusieurs écrivains distingués de la jeune génération ont cependant osé s'engager dans cette voie, et s'y sont fait un nom. M. Marmette marche sur les traces de Walter Scott et de Cooper ; il écrit des romans historiques à la louange des Canadiens du temps des grandes guerres. M. Faucher de Saint-Maurice, dont on goûte fort les nouvelles, M. Gérin-Lajoie, M. l'abbé Casgrain sont aussi des romanciers de mérite. Bien d'autres encore seraient à citer, si nous nous piquions d'être complet.

Comme on le devine aisément, la poésie canadienne est surtout consacrée à célébrer les gloires nationales et les charmes de ce beau pays. Ici encore, le mouvement littéraire contemporain est très-actif. Nous avons déjà parlé de M. Chauveau. M. Lemay s'adonne aux vastes compositions épiques ; M. Fréchette s'est fait une grande réputation par ses pièces légères. M. Crémazie offre un heureux exemple de ce que le sentiment patriotique peut fournir d'inspirations élevées. Nul n'a exprimé avec plus de chaleur et de verve cet amour de la France qui est resté vivant dans les cœurs et cette légitime colère que les Canadiens d'aujourd'hui ressentent encore contre le gouvernement de Louis XV, qui abandonna si facilement leurs ancêtres :

Car un roi sans honneur avait livré leurs bras
Sans donner un regret à leurs plaintes stériles.

Dans la pièce d'où nous tirons ces deux vers, M. Crémazie raconte qu'un soldat qui avait porté le drapeau français à la bataille de Carillon, se rendit en France après la victoire des Anglais, dans l'espoir de parler au roi et d'appeler son attention sur ses héroïques sujets d'Amérique :

Quand le pauvre soldat, avec son vieux drapeau,
Essaya de franchir les portes de Versailles,
Les lâches courtisans, à cet hôte nouveau
Qui parlait de *nos gens*, de gloire, de batailles,
D'enfants abandonnés, de nobles sentiments
Que notre cœur bénit et que le ciel protége,
Demandaient en riant de ces tristes accents
Ce qu'importaient au roi quelques arpents de neige.

Ce mot fameux : « quelques arpents de neige », est resté dans la mémoire des Canadiens comme un trait dans une blessure. Mais on voit par quel attachement durable ils ont répondu à cet injuste dédain. A Québec, aujourd'hui encore, cent quinze ans après le traité de Paris, ce terme « nos gens » désigne les soldats et les marins de la France.

M. Benjamin Sulte, l'auteur des *Laurentiennes*, est un des plus dignes représentants de cette école patriotique. Bien qu'il exprime souvent avec grâce des sentiments personnels, ses meilleures pièces sont celles où, comme les bardes des temps primitifs, il se sert de la poésie pour donner plus de force et de retentissement à ses exhortations morales. Nous trouvons dans ses vers les mêmes inspirations que dans le roman de M. Chauveau ; lui aussi il se propose surtout de rappeler ses compatriotes au culte des vertus paternelles.

Portons vers les aïeux un regard salutaire.
Hélas ! dans notre orgueil habile à nous complaire
Il arrive souvent que nous les onblions !
Notre passé réclame un reflet populaire :
Enseignons l'avenir par nos traditions.

Il fallait rattacher à la patrie les jeunes Canadiens que le courant de l'émigration entraînait vers les Etats-Unis, et qui s'enrôlaient en grand nombre, à prix d'or, sous les drapeaux de l'Union menacée par la sécession du Sud.

Sur un faux champ d'honneur la mort couche ces braves,

s'écriait en 1864 M. Sulte, et il ajoutait tristement :

Si l'antique valeur en eux paraît renaître,
C'est qu'on l'achète, hélas ! et que l'or est son prix !
Le triste mercenaire avili sous un maître
Cueille moins de lauriers qu'il n'aura de mépris.

Pour empêcher ces désertions, pour occuper sur le sol même du Canada cette génération nouvelle toute prête à essaimer, les romanciers et les poëtes, comme les hommes d'Etat et les prédicateurs, l'invitent à défricher les forêts natales :

Le défricheur, ferme, intrépide,
N'a que sa volonté pour loi
Et son seul intérêt pour guide ;
Car le défricheur c'est un roi,
Un roi qui se taille un royaume
Ainsi qu'un autre conquérant.

On trouverait difficilement un exemple d'une littérature aussi une, aussi complétement ralliée autour d'un même drapeau, pour marcher au même but. Tous les genres, on le voit, se donnent la main ; tous les écrivains se proposent de rendre plus forte et plus indestructible la chaîne qui rattache l'avenir au passé ; tous s'inspirent de cette pensée si bien traduite par M. Sulte :

Enfants, vous marchez sans boussole :
Qui vous indiquera la route des aïeux ?
Au milieu des dangers l'espoir seul vous console ;
Le passé vous instruirait mieux.
Si vous ne gardez souvenance
Des sacrifices d'autrefois,
Qui vous dira la provenance
Des droits que protégent nos lois ?
On estime à son prix un noble privilége ;
Plus cher il a coûté, plus il nous semble doux.
Mais, s'il reste couvert d'un oubli sacrilége,
Grands et petits, qu'en ferez-vous ?

Nous montrerons comment les historiens canadiens ont donné par leurs travaux une base solide, un ferme point de départ à cette propagande littéraire et morale, comment ils ont éclairé ce passé si pieusement invoqué par les écrivains de notre temps.

RAOUL FRARY.

DE MONTRÉAL A LOURDES

Enfin nous sommes allé à Lourdes, et nous croyons servir à la fois la piété des fidèles et le culte de la très-sainte Vierge parmi nous, en donnant tous les détails que nous avons pu recueillir.

Nous ferons part de nos réflexions, mais surtout nous tâcherons de décrire les choses telles qu'elles sont, afin que chacun puisse les contempler comme s'il les voyait lui-même.

Nous omettons tout notre trajet entre l'Amérique et la France; pour ne parler que de ce qui se rapporte exclusivement au pèlerinage.

.....

.....

Lorsqu'arrivé à Paris on veut se rendre à Lourdes, le plus court et le plus rapide moyen est de s'en aller prendre, à la gare d'Orléans, le train express qui part à 8 heures précises du soir pour Bordeaux. Avec une vitesse moyenne de 1 kilomètre (¼ de lieue) par minute et de 15 lieues (60 kilom.) par heure, on arrive à Bordeaux en 10 heures, c'est-à-dire vers 5 heures du matin, après cinq stations d'environ trois minutes chacune.

Dans le trajet, la piété est ranimée par la rencontre de plusieurs endroits qui vous rappellent les marques éclatantes de la bonté de Dieu et sa tendresse pour la France, sœur aînée des nations chrétiennes. Ainsi, vers 10 heures, nous arrivons à Orléans. «Orléans! Orléans!» disent les conducteurs, et nous pensons à cette jeune fille de 18 ans — Jeanne d'Arc — qui aimait sa patrie, qui priait pour elle, et qui obtint sa délivrance, en gagnant par son bras victorieux deux couronnes : l'une de souverain pour le descendant des rois de France, et l'autre, bien plus glorieuse, de martyre, pour elle-même. Une heure après, nous sommes à Blois. C'est là que réside cette pieuse religieuse toujours en prières pour la paix de l'Eglise et le salut de son pays, et qui a mérité de recevoir l'assurance que les jours de la délivrance sont certains, même qu'ils sont proches.

« Priez, priez, grande servante du Seigneur, car nous sommes au milieu des plus pénibles anxiétés. »

Après une autre heure, nous sommes devant la ville de Tours. Tours est le siége antique de S. Martin, apôtre des Gaules, et de l'évêque Grégoire, l'historien des vieux Francs. N'oublions pas que c'est d'un couvent de cette ville, qu'est partie, en 1639, Marie de l'Incarnation. Elle se rendait à Québec, où elle travailla pendant de longues années. Elle a mérité la vénération de la postérité, l'admiration des plus grands docteurs, qui l'appelaient une nouvelle Thérèse, et on peut espérer qu'elle obtiendra bientôt la plus haute des distinctions.

Une marche de deux heures nous conduit dans de vastes plaines où, en 735, Charles Martel, à la tête de 50,000 cavaliers francs, fit reculer les 300,000 Arabes qui avaient envahi la France, et qui furent exterminés sous les murs de Poitiers.

Enfin, à six heures, nous arrivons à Bordeaux : la partie la plus pénible du chemin est terminée. Quelque temps nous est alors accordé pour nous reposer et nous recueillir ; plusieurs pèlerins vont entendre la sainte messe.

Nous repartons vers 8 heures et nous traversons le grand pays des Landes. Au bout de 2 heures se présente Mont-de-Marsan, le chef-lieu. Ici encore un précieux souvenir : c'est tout près, au milieu de ces champs qui autrefois étaient stériles et dévastés par l'envahissement de la mer, qu'est né celui qui devait doter sa patrie de trésors inépuisables, les trésors de la charité : S. Vincent de Paul, le petit berger des Landes, plus tard le consolateur de tant de misères, l'inspirateur de tant de dévouements. En laissant son exemple et son esprit à ses disciples, prêtres, religieux, laïques bienfaisants, il leur a donné les moyens de résoudre, de notre temps, les plus difficiles problèmes de la politique et du paupérisme.

Ce n'est que vers midi que nous atteignons Pau, ville capitale de ce pays du Béarn, où sont nées deux grandes illustrations : Henri IV, l'aïeul du noble comte de Chambord, et la petite Bernadette.

Si l'on peut s'arrêter ici quelques instants, il est bon de monter sur la terrasse de la ville ; on pourra contempler d'avance l'admirable pays où se sont accomplies les merveilles que l'on vient honorer.

Faites quelques pas, vous verrez tout à coup se déployer devant vous la grande chaîne des Pyrénées, sur un rayon de 30 à 40 lieues. Le premier coup d'œil remplit de ravissement. C'est un panorama immense, qui occupe toute la ligne de l'horizon, et qui se présente plein de splendeur et de majesté. A mesure qu'on le contemple on distingue de nouveaux sujets d'admiration.

A la base de la terrasse coule un torrent qui précipite vers la mer ses eaux bleues, frangées d'argent, puis des collines entassées sur des collines, qui sont les contreforts des montagnes. Au-dessus, les géants pyrénéens, couverts de neige, font éclater leur blancheur entre la fraiche verdure de ces collines et l'azur éblouissant du ciel, qu'ils percent de leurs sommets aigus. Du haut des sommets descendent d'immenses traînées de blocs de glace, amoncelés les uns sur les autres, qui présentent l'aspect d'escaliers dont les marches énormes réfléchissent, comme des miroirs, les rayons du soleil. L'éclat en est si grand, que l'atmosphère s'illumine jusqu'à vos pieds.

Ces clartés vous rapprochent du ciel, et il semble que ces blocs étincelants sont les degrés que Marie a foulés de son pied, quand elle est venue communiquer avec Bernadette. C'est un commencement de vision céleste.

Enfin on a la douce satisfaction de savoir que l'on n'a plus que 50 minutes pour arriver à Lourdes. Le cœur commence à battre, on sent qu'on est près d'un centre de merveilles.

Le chemin de fer vous fait passer rapidement devant les sites les plus variés. Que de splendeurs à mesure que l'on s'enfonce dans les gorges des montagnes ! Ici l'on domine des torrents, là on passe au pied de rochers gigantesques ; plus loin, on entre dans des conduits souterrains, d'où l'on sort plus sensible à l'éclat du jour, à la beauté du ciel, aux riches couleurs de la nature verdoyante. Tout à coup les montagnes se divisent et, au milieu de trois grands sommets, l'on aperçoit la ville et la vallée de Lourdes. Vous êtes arrivés.

Au milieu de la ville, sur le haut de rochers escarpés, s'élève majestueusement le vieux château avec ses constructions hardies. A droite, apparaît la nouvelle église, et son clocher d'une pierre blanche comme le marbre. Enfin, au niveau du

torrent, nous voyons la grotte miraculeuse, resplendissante de lumières, environnée de fidèles prosternés et priant aux pieds de Marie, dont la blanche statue se détache sur les ombres de la grotte.

Ah! comme cette vue est saisissante. Cet endroit est bien le vestibule du ciel et le lieu des communications divines. Là Marie s'est manifestée à Bernadette, là tous les jours elle révèle sa présence par de nouveaux prodiges. Dailleurs, vous ne le sauriez pas encore, que la riche illumination et le recueillement des fidèles diraient assez que vous êtes sur le théâtre des merveilles du Dieu souverain.

Nous descendons des wagons et nous dirigeons nos pas vers le sanctuaire; beaucoup de voyageurs s'empressent avec nous, tandis que des groupes nombreux de pèlerins chargés de chapelets et de cierges bénits, l'air rayonnant et ravi, nous croisent et nous indiquent que nous sommes sur le chemin de la grotte.

Enfin la voici! Voici le petit ruisseau qui la précède et que traversa Bernadette quand elle y vint la première fois. En avant, on voit les arbres qui frémirent et s'agitèrent tout à coup quand la vision apparut. Au haut du rocher, l'églantier avec ses feuilles et ses fleurs, et cette mystérieuse ouverture où la sainte Vierge se montra illuminée d'une douce clarté.

Nous pourrions dire que tout est comme à l'époque des visions de Bernadette.

Dans le rocher est Marie. Ce n'est qu'une image, il est vrai, mais tout ici est rempli des merveilleux effets de sa venue et nous en donne le plus touchant témoignage. Cette grotte, avec ses milliers de cierges, brille toujours, depuis ce temps, comme une fournaise ardente.

Là coule la source que Marie a fait sortir du rocher, et qui est assez abondante, non-seulement pour répondre aux besoins des malades, mais pour se répandre sur toute la terre. Depuis vingt ans, elle donne 140,000 litres par jour.

Tout l'ensemble est dominé par cette magnifique église qui, depuis quelques années, est sortie, elle aussi, de la pierre, du sein de la montagne, pour proclamer la venue de Marie.

Mais il y a un autre témoignage encore plus sensible et plus

touchant ; c'est l'affluence des pèlerins accourant de toutes parts, disant, par leur silence et leur recueillement, la confiance que le monde entier a placée en Marie. Oh ! comme il est doux d'être ici, de se joindre à cette multitude de fidèles, de se sentir tout pénétré de sa ferveur. La plupart de ces pèlerins sont venus à travers bien des difficultés ; ils sont venus pour réaliser le vif désir de leur cœur, pour obtenir les grâces les plus précieuses. »

Aussi l'émotion est-elleprofonde : bien des visages sont baignés de larmes, on entend bien des soupirs. Un grand nombre tendent les bras vers Marie, avec une expression et un élan qui les font apparaître comme les images de la supplication et de la prière.

Il en est qui passent ici des jours et des nuits : l'affluence ne diminue jamais, les pèlerins se renouvellent sans cesse. Si l'on demande comment Marie sera honorée quand les frimas seront venus, que les vallées seront comblées de neige et les chemins difficiles, on trouve aussitôt la réponse à cette question.

En effet, lorsqu'en quittant la grotte on se tourne vers la vallée, on voit le versant de la montagne voisine couvert déjà de magnifiques édifices religieux. Devant soi un couvent à plusieurs étages, de 200 pieds de longueur, avec une terrasse spacieuse et un calvaire encadré dans le péristyle. Les Carmélites sont venues s'établir là pour tenir compagnie à N. S. et à la sainte Vierge. Un peu plus haut, un autre couvent avec une belle chapelle : ce sont les Bénédictines du saint sacrement, qui représentent ce grand institut de l'adoration perpétuelle. De l'autre côté, vers la droite, la famille de S. François a envoyé les saintes et héroïques sœurs de sainte Claire. Près d'elles, une construction, bientôt achevée, est réservée aux petites servantes des pauvres : elles ont établi près de la grotte leurs œuvres, leurs prières, leurs vieillards ; elles donneront un abri secourable aux malades les plus délaissés.

Après avoir déposé aux pieds de Marie l'expression de nos vœux et le but principal de notre pèlerinage, nous avons été à la sacristie nous informer de l'heure des messes pour le lendemain, et ensuite nous avons visité l'église.

On entre dans un grand vestibule qui est la base du clocher,

et de là on passe dans la nef. L'église est grande, élancée, bien éclairée ; pour la disposition intérieure, elle ressemble assez à l'église Saint-Jacques de Montréal.

Comme on se sent porté à la confiance et à la prière en voyant ce sanctuaire si imposant de la reconnaissance des serviteurs de Marie. Il a été élevé, décoré, enrichi par la gratitude et l'espérance : les princes y ont envoyé des trésors, les plus pauvres ont donné leur modeste obole. Il est tout rempli d'ex-voto et d'offrandes. C'est un monument unique en notre siècle ; il a tout attiré à lui, mais pour répandre partout l'abondance et la vie. C'est de là qu'est parti ce mouvement extraordinaire des pèlerinages et l'accroissement du culte de la très-sainte Vierge. Aussi, depuis qu'on a commencé à venir à Lourdes, tous les sanctuaires de Marie ont été plus visités que jamais.

Après avoir loué Marie des hommages qu'elle a reçus en ce lieu béni, nous avons examiné les détails. Tout parle à l'âme.

L'édifice est long de 200 pieds, la nef de 40 pieds et la voûte a 70 pieds d'élévation. Elle est composée de cinq travées suivies d'une abside très-élégante. Les arcades sont surmontées d'une galerie qui fait le tour de l'église ; au-dessus règnent de belles fenêtres qui éclairent parfaitement la voûte. Ce qui frappe le plus, c'est la magnificence du sanctuaire éclatant dans le lointain ; il est environné d'une belle grille de fer forgé et doré d'un très-bel effet : on y a déployé toutes les ressources de la serrurerie et de l'orfévrerie. L'autel, de marbre blanc, sculpté et doré, est très-riche ; il est surmonté d'une statue de la Vierge, qui est un chef-d'œuvre.

Les regards sont encore attirés par l'immense quantité des bannières qui ont été apportées dans les pèlerinages. Tout disparaît sous la multitude de ces ex-voto qui couvrent les parois et les font resplendir de couleurs éclatantes et variées.

Au-dessus de la porte d'entrée, il y a quatorze bannières de grande dimension ; les autres pavoisent toute la voûte ainsi que les arcades. La bannière de Montréal, étant de grande dimension, se trouve dans la seconde arcade à droite. Elle représente la façade de Notre-Dame, en or sur velours bleu. Nous n'avons pas oublié qu'elle est le produit d'une souscription faite dans la ville de Marie. Elle est due au zèle de M. M * * * et à l'habileté des Sœurs Grises.

On se rappelle que deux prêtres du Séminaire de Montréal

l'emportèrent au sanctuaire de Lourdes, lors de la grande démonstration nationale, au mois d'octobre 1873.

Le drapeau de Saint-Patrice, offert par le pèlerinage que conduisait le Rév. M. Dowd, curé de Saint-Patrice de Montréal, est arboré à l'entrée du chœur.

Il est doux à tout Canadien de retrouver ainsi, au delà des mers et dans la demeure de Marie, un souvenir de la patrie lointaine et en même temps un témoignage de la piété de sa nation.

C'est pour répondre à ce sentiment que nous désignons l'endroit où se trouvent ces deux étendards.

Après ce premier coup d'œil, nous avons commencé la revue des vitraux : ce sont les plus beaux produits que nous ayons vus de la fabrication moderne. Ils servent d'ailleurs à rappeler toute l'histoire du sanctuaire de Lourdes. Les PP. missionnaires, dans cette partie de la décoration, ont fait preuve d'autant de goût que de magnificence, pour répondre à la générosité des pèlerins et aux faveurs signalées de la très-sainte Vierge.

Les vitraux du haut représentent l'histoire de l'Immaculée Conception à travers six mille ans, et les vitraux des bas côtés reproduisent tout ce qui se rapporte au miracle de Lourdes.

En haut, l'on voit d'abord les différentes figures de l'Immaculée Conception présentées dans l'ancien Testament, les patriarches et les prophètes qui ont prédit ce mystère, puis les Pères de l'Eglise et les fondateurs des ordres religieux qui en ont préconisé le dogme, enfin plusieurs faits historiques qui ont trait au culte de l'Immaculée Conception, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours.

En bas, sont représentés les faits qui se rapportent aux manifestations de l'Immaculée Conception à la grotte.

D'abord, c'est la sainte Vierge se montrant à Bernadette ; puis celle-ci apportant l'eau bénite à la grotte pour éprouver cette vision ; la sainte Vierge disant à Bernadette de s'y rendre pendant 15 jours, lui enseignant à prier et à faire pénitence pour les pécheurs, et demandant qu'on lui élève une chapelle où les fidèles puissent venir en pèlerinage.

Ces premiers vitraux sont bien exécutés, et les figures sont admirables de dessin et de coloris. La sainte Vierge est idéale, toute

céleste, supérieure aux représentations qu'en donne la sculpture dans les autres parties de l'église. Bernadette est ravissante de candeur et de pureté. Elle porte un capulet blanc, bordé de velours noir et doublé de rouge, qui brille et ressort en chaque sujet.

Dans les vitraux suivants, on voit la belle apparition où la très-sainte Vierge, avec un sourire céleste, annonce qui elle est : «Je suis l'Immaculée Conception.»

Le peintre s'est surpassé en ce tableau important.

Puis les faits qui suivent l'apparition continuent à se déployer : la prohibition de l'entrée de la grotte ; la séance de la commission d'enquête instituée par l'évêque, Mgr Laurence ; la proclamation du décret épiscopal ; la bénédiction de la statue de la grotte ; la consécration de la crypte ; Bernadette prenant l'habit des Sœurs de la Charité ; la nouvelle église qui est bénite ; les pèlerinages célèbres, à commencer par le grand pèlerinage national ; l'érection de la chapelle en basilique par Sa Sainteté Pie IX, sur la demande de Mgr Langenieux ; le couronnement de la statue par le nonce apostolique, Mgr Meglia, au nom du pape, etc., etc.....

Vous admirez dans ces vitraux la pureté du dessin, l'éclat et l'harmonie des couleurs, la perfection des figures.

Tous les personnages principaux sont des portraits exécutés avec un rare talent : Bernadette, les docteurs, le curé de Lourdes, les évêques de Tarbes, NN. SS. Laurence, Pichenot, Langenieux, Jordan : puis les évêques qui sont venus aux cérémonies principales ; Mgr Bouret, S. E. le cardinal Guibert, NN. SS. Pie, Mermillod, et Meglia, nonce de Sa Sainteté Pie IX.

Complétons cette visite à la basilique, en disant que dans la première chapelle à gauche, sur trois tables de marbre blanc scellées dans la muraille, sont racontées les dix-huit apparitions de la sainte Vierge : 1ère apparition, 11 février 1858 ; 2me apparition, 14 février, dimanche de la quinquagésime. Le jeudi suivant, 18 février, la sainte Vierge demande à Bernadette de venir pendant quinze jours, et, sur la promesse de Bernadette, la sainte Vierge répond : «Et moi, je ne vous promets pas de vous rendre heureuse en ce monde, mais dans l'autre, je vous le promets.» Les 19, 20, 21 février et les jours suivants, la sainte Vierge enseigne à Bernadette à prier, à faire pénitence pour

les pécheurs, puis lui adresse ces paroles : « Dites aux prêtres que je veux que l'on m'érige une chapelle en ces lieux », et enfin : « Allez boire et vous laver à cette fontaine et manger l'herbe qui est à côté ». Le 25 mars, jour de l'Annonciation, sur la demande de Bernadette, la très-sainte Vierge déclare qui elle est, par ces paroles : « Je suis l'Immaculée Conception ».

C'est ce mot qui dit tout et qui explique toutes ces apparitions.

Quatre ans auparavant, le Souverain Pontife avait exalté les grandeurs de la sainte Vierge par la proclamation de son « Immaculée Conception ». Cette déclaration était parvenue jusqu'aux extrémités de la terre et elle avait été acclamée. Les églises avaient envoyé les témoignages de leur adhésion à la parole du Souverain Pontife, et en particulier, elles avaient adressé la bulle de l'Immaculée Conception transcrite et illustrée en chaque langue. Marie a voulu consacrer la parole de Pie IX, la confirmer et la bénir et elle a proclamé elle-même le titre qui fait sa gloire, et enfin, pour en laisser un témoignage durable, permanent, elle a demandé l'érection d'une église, monument commémoratif de sa déclaration et de son intervention merveilleuse.

Après avoir lu ces faits intéressants, il faut aller de l'autre côté de l'église, dans la chapelle de saint Bertrand de Comminges. On y verra, contre le mur, sur une table de marbre blanc, le dispositif du mandement de Mgr de Tarbes, gravé en lettres d'or.

Le prélat déclare qu'après en avoir conféré avec les dignitaires de son église cathédrale, ayant invoqué le saint nom de Dieu, se fondant sur les règles tracées par Benoit XIV, ayant vu le rapport de la commission, le témoignage écrit des docteurs, il considère que le fait de l'apparition, envisagé dans la jeune fille qui l'a rapporté et dans les effets considérables qu'il a produits, ne saurait être expliqué que par l'intervention d'une cause surnaturelle, et il conclut en ces termes :

« Nous jugeons que l'Immaculée Marie, Mère de Dieu, a réellement apparu à Bernadette Soubirous, le 11 février 1858 et les jours suivants, au nombre de 18 fois, dans la grotte de Massabielle, près de la ville de Lourdes ; que cette apparition revêt tous les caractères de la vérité et que les fidèles sont fondés à la croire certaine. »

Enfin, après avoir soumis son jugement au jugement du Souverain Pontife, l'évêque annonce qu'il autorise dans son diocèse le culte de Notre-Dame de Lourdes, etc., etc.

Il est intéressant de retourner le soir à la grotte : c'est le moment où tous les pèlerins vont réciter le chapelet, ou assister aux instructions des missionnaires.

Ceux-ci racontent les dernières guérisons, annoncent les pèlerinages des jours suivants, exhortent les pieux fidèles à la pénitence et à la confiance en la très-sainte Vierge. Après quoi, tous s'en retournent à la ville, en chantant les louanges de Marie.

—*A continuer.*

REVUE EUROPÉENNE

C'est, depuis plusieurs mois, l'Angleterre qui occupe la première place sur la scène de ce monde. Lord Beaconsfield a une veine qui vaut pour le moins celle du père Bidard, de la mère Bidard, de toute la famille Bidard. Les gens d'esprit à qui l'on doit les insanités périodiques de la chanson parisienne, et qui viennent d'installer cette illustre famille à la place de l'amant d'Amanda, la détrôneraient en faveur de l'auteur de *Coningsby* et de *Lothair*, que je n'en serais pour ma part nullement scandalisé La France est d'ailleurs un pays si fertile en révolutions !

A peine ce *veinard* de ministre avait-il fait reculer la Russie jusqu'au traité de Berlin, à peine avait-il acquis l'île de Chypre et établi le protectorat de l'Angleterre sur une grande partie de l'Asie mineure, que l'émir des Afghans, avec une complaisance que l'on ne connaissait pas à ces barbares, est venu lui procurer l'occasion de faire encore une fois le czar échec et mat, et cela précisément sur le terrain qui inspirait à l'Angleterre tant de craintes et d'inquiétudes. C'est aussi en pleine vacance du parlement que la Reine et ses ministres ont entrepris cette guerre importante, et cependant, malgré tous les efforts de M. Gladstone, la chambre des Communes n'a rien voulu blâmer ni désavouer, et elle approuve d'autant plus ce qui s'est fait que jusqu'ici les armes anglaises n'ont eu que des succès. Lord Beaconsfield aura donc bientôt dans l'Afghanistan, selon une expression qui restera, sa petite frontière scientifique, que les Russes pourront étudier avec avantage... au point de vue de la géographie.

John Bull est très-formaliste, très-constitutionnaliste, très-doctrinaire, mais seulement lorsqu'il en a le temps, ou que ses affaires vont mal. Il est très-accommodant pour ses gouvernants lorsqu'ils réussissent, lorsqu'ils ont raison de ses ennemis, lorsqu'ils gagnent une bataille par ci, une province par là. En cela, — et en cela seulement peut-être, — il est spartiate ; c'est l'insuccès qu'il punit, ce n'est point le délit politique. En homme

qui a inventé le constitutionnalisme, il en veut à la dose qui lui convient dans le moment; mais il n'en veut pas quand même. *Quand même* est un mot exclusivement français, bien plus cassant, bien plus tranchant, bien plus irréconciliable qu'aucun mot anglais par lequel on voudrait le traduire.

Mais si lord Beaconsfield a eu jusqu'ici des bonheurs inattendus, il a été pour le hasard un excellent collaborateur. Il a une suite dans les idées, une ténacité merveilleuse qui n'exclue pas la souplesse et l'élasticité. Si les événements sont entrés si bien dans ses plans, c'est qu'il les avait faits propres à les recevoir, même à les y attirer. Le titre d'Impératrice des Indes donné à la reine Victoria, n'était pas un vain mot; c'était un acte de haute prévoyance. Poursuivant la même idée, lord Beaconsfield a mis à la tête de notre grande confédération l'époux d'une princesse royale et l'on assure qu'il va bientôt faire nommer le prince Arthur vice-roi de l'Inde. Plusieurs journaux irlandais réclament aussi pour leur pays la présence d'un prince du sang comme vice-roi; ce serait peut-être, en effet, le meilleur moyen de contrecarrer les efforts des *home rulers*.

L'arrivée du marquis de Lorne et de la princesse Louise au Canada a fixé sur nous l'attention des autres pays, et a coïncidé agréablement avec les succès que la Confédération et la province de Québec en particulier ont obtenus à l'exposition de Paris. Quelques journaux de Londres se sont cependant demandé comment une princesse royale pourrait passer son temps dans notre rude pays, et il s'est même trouvé un *snob* pour s'apitoyer sur le sort des nobles personnages, obligés de frayer avec la société très-mêlée à laquelle lord Dufferin ouvrait, paraît-il, ses salons à deux battants. Le correspondant de *Vanity Fair* trouve surtout pénible le fait qu'un de nos ministres aurait été le fils d'une blanchisseuse*. Voilà un précieux écrivain qui n'a pas des idées bien modernes sur le mérite individuel! Il y a longtemps qu'on ne pense plus ainsi sur le continent, et lorsque M. de Cormenin commençait son portrait de M. Thiers en disant qu'il n'avait pas été bercé sur les genoux d'une duchesse, c'était plutôt un éloge qu'il lui adressait qu'un sarcasme.

---

*Je ne connais pas de ministre passé ou présent qui puisse se vanter d'avoir une aussi humble origine et par conséquent d'être aussi complétement redevable à son propre mérite.

Le marquis et la princesse ont, du reste, fait tout en leur pouvoir, dans leur promenade triomphale d'Halifax à Ottawa, pour gagner les cœurs de leurs nouveaux administrés, et ceux des Canadiens français en particulier. Déjà le marquis, dans un discours prononcé avant son départ, avait eu à notre endroit quelques phrases aussi heureuses et dans le même sens que celles de lord Dufferin dans ses remarquables réponses aux dernières adresses qui lui furent présentées à Québec. A Montmagny, la princesse a prononcé un très-gracieux petit discours en français, en réponse à l'adresse du maire ; à Saint-Hyacinthe, le marquis a tout spécialement remercié les habitants de la partie française des domaines de Sa Majesté de leur bon accueil. Mais c'est surtout à Montréal, à la visite qu'ils ont faite au grand pensionnat de Villa-Maria, tenu par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, que nos nouveaux gouvernants ont pu montrer toute leur amabilité. La séance de réception, présidée par Mgr Fabre, évêque de Montréal, a été vraiment féerique et les correspondants des journaux anglais et anglo-américains en ont fait les descriptions les plus merveilleuses.

Du reste, pour qui ces messieurs de la presse de Londres nous prennent-ils ? Nous n'avions pas encore eu, il est vrai, de princesse royale installée au château Saint-Louis, à Spencerwood, ou à Rideau Hall ; mais des princes, en avons-nous vus de toutes les nations et de tous les âges ! Sans compter le prince William-Henry, plus tard Guillaume IV, et le prince Edouard, duc de Kent, le père de notre gracieuse souveraine, qui firent l'un et l'autre, le dernier surtout, assez long séjour à Québec au temps où le Canada était beaucoup plus primitif, mais aussi peut-être beaucoup plus intéressant qu'il ne l'est aujourd'hui, n'avons-nous pas eu le prince de Galles, le prince Arthur, le prince Alfred, le prince de Joinville, le prince Napoléon et le grand-duc je ne sais plus quoi, fils du czar de toutes les Russies ? Tous ces fils de rois ne se sont-ils pas trouvés très-bien de leur résidence plus ou moins prolongée au milieu de nous ?

Après cela, vous me direz peut-être qu'entre un prince et une princesse il y a bien de la différence. Il est incontestable qu'il y a dans l'arrivée d'une jeune et aimable princesse commençant une ère nouvelle dans un pays lointain, quelque chose qui émeut les hommes les plus graves et les populations les moins susceptibles de ce que Napoléon appelait de la *sensiblerie*.

Justement, il me tombe sous la main un passage des lettres de Doudan, sur l'arrivée en France de celle qui fut depuis la duchesse d'Orléans, et m'est avis que cet écrivain, sceptique et railleur d'ordinaire, eût été également désarmé s'il se fût trouvé à Halifax ou à Montréal il y a quelque temps.

« Nous te ramenons une princesse royale charmante et je te conseille de passer ton épée à travers le corps de quiconque te dira le contraire ..... Il est exactement vrai que la princesse a une charmante expression de visage, des traits infiniment agréables, beaucoup de noblesse dans les manières et bien de l'esprit, à en juger par ces trois jours. La presse en dira ce qu'elle voudra, il suffira qu'aux termes des lois de septembre la princesse fasse insérer dans les journaux insolents une biographie ressemblante. La duchesse de Bourgogne était assurément moins jolie et les déesses de la Raison de messieurs les républicains avaient beaucoup moins grand air.

« Nous allons dans une heure toucher la frontière. C'est là qu'il y aura de la joie pour les gens sensés et des grincements de dents pour les malveillants. La princesse pourra bien dire à ces malveillants comme la duchesse de Bourgogne aux belles dames qui grognaient de son grand crédit : « Ça m'est égal ; je m'en moque ; je suis plus aimable que vous et je serai votre reine et vous en enragerez et je m'en moque ! »

Hélas ! à peine la princesse Louise s'était-elle installée a Rideau Hall qu'une bien triste nouvelle est venue assombrir la petite cour qu'elle est en train de s'y former. La mort de la princesse Alice a jeté la consternation et le deuil dans toute la famille royale ; c'est le premier événement de ce genre depuis la mort du prince Albert. On a prétendu un instant que la Reine en avait été tellement frappée qu'elle allait abdiquer en faveur du prince de Galles. Mais ceux qui connaissent mieux Sa Majesté ont déclaré qu'elle n'est pas femme à laisser inachevées les grandes choses qu'elle a entreprises, ni à ajouter aux difficultés de l'heure présente celles qu'entraîne nécessairement un changement de règne.

La princesse Alice-Mathilde-Marie était née le 25 avril 1843. C'était la seconde fille de la Reine. Elle épousa, le 1er juillet 1862, le duc de Hesse-Darmstadt. Elle a eu de ce mariage sept enfants, et c'est au chevet du duc et de ses enfants attaqués de la diphtérie, qu'elle a contracté elle-même cette terrible maladie.

La princesse Alice a toujours été dans la famille royale comme une Sœur de Charité, l'ange du foyer. Rien de plus touchant que les détails publiés par les journaux sur les soins qu'elle prodigua

à son père et à son frère le prince de Galles. Le prince Albert, dans les derniers jours de sa vie, la faisait mettre au piano et tombait dans une sorte d'extase en lui entendant jouer les sonates religieuses de Beethoven. La princesse accomplissait ce devoir avec courage et comme une distraction qu'elle se fût donnée dans des temps ordinaires ; puis, lorsqu'elle pouvait s'esquiver, elle allait fondre en larmes dans sa chambre.

Ce fut immédiatement après la mort de sa plus jeune fille qu'elle fut elle-même frappée, et, par une étrange et touchante coïncidence, elle expira le 14 décembre, dix-septième anniversaire de la mort de son père.

Protectrice des savants et des artistes, artiste elle-même à ses heures et très-versée dans la littérature, elle est très-regrettée du monde littéraire et scientifique en Allemagne et en Angleterre.

Si le deuil enveloppe en ce moment la famille royale d'Angleterre, il y a aussi comme un sombre nuage qui s'étend au-dessus des trônes de l'Europe. Aux ténébreuses menées des sociétés secrètes est venue s'ajouter une sorte d'épidémie, de fièvre régicide. Chantage ou folie, depuis les nombreuses tentatives d'assassinat faites sur des têtes couronnées ou des personnages politiques, les souverains et les hauts dignitaires sont constamment en butte à des menaces sous forme de lettres. La reine Victoria, l'empereur d'Autriche, le roi des Belges, et le comte Alderberg, gouverneur de la Finlande, sont au nombre de ceux qui ont reçu de ces sinistres missives. La lettre de Madden — le nom n'est pas malheureux — au secrétaire de la reine peut faire douter si la folie n'est pas simulée, et si l'auteur ne se proposait pas d'extorquer par ce moyen une somme considérable.

On se demande avec effroi où tout cela va conduire, et l'on cherche en vain dans des lois répressives, dans des mesures de police, un remède à ce qui est un signe des temps, une conséquence de l'état où se trouvent tant de pauvres cervelles, surexcitées par l'ambition, la cupidité, la vanité, sans cesse chauffées à blanc dans notre merveilleuse civilisation. Faire parler de soi à tout prix ; pour cela, tirer un coup de pistolet dans la rue, s'attaquer d'une manière ou d'une autre a quelqu'un de plus élevé que soi, c'est, dans nos sociétés encombrées, le rêve d'un trop grand nombre de gens.

Aujourd'hui qu'ils auraient à leur disposition nos cours d'as-

sises et nos journaux, Erostrate ne brûlerait peut-être pas le temple d'Ephèse, Empédocle ne se précipiterait point dans le cratère de l'Etna ; assassiner ou calomnier ferait mieux leur affaire. Mais ne fais-je point tort à la mémoire de ces pauvres païens, de ces fous relativement inoffensifs, et leur conscience ne répugnerait-elle pas aux excès de leurs continuateurs ?

C'est sous ces tristes auspices que s'est ouverte l'année 1879, laissant derrière elle les ruines des guerres de 1878, une paix menteuse en Europe, ou du moins fort équivoque, une nouvelle guerre dans l'Inde, et partout des germes de discorde, des menaces de crimes et de révolutions.

En Italie, la tentative d'assassinat de Passanente a favorisé une certaine réaction politique. Le ministre Cairoli, bien qu'il ait failli être victime de son courage et qu'il ait bien défendu le roi près de qui il se trouvait, a vu tomber son ministère en partie à raison des sympathies que ses collègues, plus encore que lui-même, avaient manifestées envers les éléments les plus dangereux de la population. Le nouveau ministère Depretis ne sera peut-être pas beaucoup meilleur que celui qu'il remplace ; mais il n'est guère possible qu'il soit pire.

En France, le parti républicain vient de remporter une grande victoire dans les élections des sénateurs. Cette victoire a été au delà des espérances avouées publiquement par M. Gambetta, qui ne réclamait qu'un changement donnant aux républicains 25 voix de majorité. Il s'est fait 82 élections ; 75 pour le renouvellement partiel voulu par la constitution, et 7 par suite de décès. Sur ce nombre, le scrutin a donné 64 républicains contre 15 monarchistes, ce qui forme une majorité de 57 voix en faveur des républicains dans le sénat renouvelé. Ces républicains ne sont pas tous, heureusement, de la nuance la plus avancée ; mais l'effet a été prodigieux, et a tellement surexcité les passions radicales, que M. Gambetta lui-même en est ou feint d'en être quelque peu embarrassé.

Nul ne sait au juste quelles sont les visées de cet ambitieux personnage. Veut-il du pouvoir ou n'en veut-il pas ? N'hésite-t-il à se faire sérieusement *modérantiste*, que parce qu'il craint d'entendre crier : « la grande trahison de M. Gambetta, » comme on criait autrefois : « la grande trahison du comte de Mirabeau ? » Ou n'attend-il pas plutôt le moment où, sûr de

sa position, il pourra exécuter le programme radical et désillusionner tous ceux qui ont cru à ses velléités de sagesse et de prudence ? Accordera-t-il un répit à M. Dufaure ou bien se substituera-t-il à lui, ou mettra-t-il à sa place quelqu'un de ses lieutenants ? Vise-t-il à la présidence ou simplement à gouverner comme premier ministre ? La déclaration faite par lui, qu'il n'ambitionne aucun changement dans sa position personnelle, a fait croire qu'il proposerait un renouvellement du bail de la présidence en faveur du maréchal MacMahon. Mais cette déclaration est-elle sincère, et, si elle l'est, Gambetta pourra-t-il contenir plus longtemps les impatiences de ses partisans, surtout de ceux qui ne se rallient à lui que faute de pouvoir se rallier autour d'un chef plus violent encore et plus niveleur ?

Le programme de M. Dufaure, qui n'accorde aux républicains avancés qu'une maigre portion de ce qu'ils voudraient avoir, a été reçu dans la Chambre par un silence de mort. Un instant on a cru que le ministère allait résigner ; on a même parlé de la retraite du président. Aujourd'hui le vent paraît souffler d'un autre côté et l'on se dispose à des concessions réciproques ; et, comme résultat des négociations qui ont eu lieu, M. Ferry, au nom de la gauche, a proposé un vote de confiance, qui a été emporté par 223 contre 121. La droite s'est abstenue.

Un fait qui indique chez le président de bien légitimes appréhensions, c'est qu'il s'est réservé à lui-même la nomination du ministre de la guerre et qu'il persiste à soustraire ce ministère, autant qu'il le peut, aux ukases de la majorité démocratique.

La Chambre continue son inique système d'invalidations ; elle en fait par fournées comme le tribunal révolutionnaire faisait ses exécutions. Parmi les derniers guillotinés se trouvent encore des hommes élus par d'écrasantes majorités ; c'est le suffrage universel se démentant ou plutôt se souffletant lui-même.

Les plus remarquables, parmi ces invalidés, sont M. le comte de Mun, qui doit commencer à s'y habituer, mais qui, en vaillant soldat, ne renonce pas à la partie, et M. le duc de Cazes, qui s'est trouvé dans presque tous les gouvernements comme ministre des affaires étrangères sous la république. Tous deux se sont défendus courageusement jusqu'au bout. Une de choses les pluss

frappantes dans le résultat des élections sénatoriales, c'est l'élimination des candidats bonapartistes ; les conservateurs élus sont ou des légitimistes ou des orléanistes.

Tandis qu'au point de vue politique la situation intérieure de la France se complique tous les jours, sa situation commerciale et économique offre un contraste agréable avec celle des autres nations. La crise terrible qui frappe l'industrie, le commerce et les finances des autres pays et dont notre pauvre Canada souffre pour plus que sa part, semble sévir en France plus miséricordieusement qu'ailleurs, et notamment qu'en Allemagne. Les milliards mal acquis n'enrichissent pas, paraît-il, et cependant certaines correspondances ont prêté à M. de Bismarck l'intention d'échanger l'Alsace-Lorraine contre d'autres milliards, sur le principe sans doute que l'appétit vient en mangeant. Il donnerait par là un démenti à un autre proverbe qui dit que ce qui est bon à prendre est bon à garder, et il le ferait peut-être parce que ce qui est bon à prendre ne se garde pas toujours comme on le veut bien, cas assez commun que la sagesse des nations ne semble pas avoir prévu. La *Gazette nationale* a cru devoir détromper les républicains français et leur dire que, s'ils attendaient de telles propositions de la part de l'Allemagne, ils attendraient sous l'orme. La feuille berlinoise avait la délicatesse d'ajouter que de telles espérances seraient plus dangereuses pour la France que le chauvinisme le plus prononcé.

Dans tous les cas, il est évident que les grandes ressources commerciales et financières que la France a montrées depuis quelques années, la promptitude avec laquelle elle a payé l'énorme rançon que Bismarck lui avait imposée, le brillant succès de l'exposition, la réorganisation de son armée et de sa marine, les sacrifices de tous genres qu'elle s'impose pour réparer ses désastres, lui attirent en ce moment le respect des autres puissances, qui semblent ou désirer son alliance ou redouter quelque nouvelle entreprise de sa part.

Si elle peut reprendre prochainement la haute position qu'elle occupait dans les conseils de l'Europe, si elle peut surtout se rappeler ce qui est sa vraie mission, les *Gesta Dei per Francos*, que son peuple, du reste, à défaut de ses législateurs, n'a pas tout à fait oubliée, il n'est pas un coin du monde où l'on s'en réjouira plus vivement ni plus sincèrement que dans les régions de l'Amérique découvertes par Cartier, explorées par Champlain,

colonisées sous Richelieu et sous Colbert, et défendues par Montcalm.

P. C.

Montréal, 24 janvier 1879.

P. S. — Il paraîtrait que la description des funérailles de Mgr Dupanloup que, dans ma dernière revue, j'avais attribuée au *Monde* est réellement du *Figaro*. Non-seulement je n'ai pas le tort que l'on me prête si spirituellement « de croire que je suis le seul qui lise les journaux français, » mais j'ai même le malheur de n'en voir qu'un petit nombre. C'est dans le *Journal de Québec* que j'ai trouvé le passage en question. Il y suit d'assez près un extrait du *Monde*. Je n'avais pas remarqué les quelques lignes qui relient les deux citations et où il est dit que la dernière « est tirée de la correspondance d'un journal de Paris. » Ma conscience ne me reproche qu'une distraction, bien que M. Tardivel ait cru convenable de m'accuser de « supercherie littéraire. » C'est un gros mot, et je lui en laisse tout le mérite.

J'ajouterai seulement que les trois citations italiennes ont été prises dans la *Scienza e la Fede*. La phrase « *La sua perdita* ..... » est la seule indiquée par cette revue comme étant de l'*Osservatore Romano*.

INTERPRÉTATION

DES

QUANTITÉS NÉGATIVES

I

Ceux qui s'occupent d'algèbre sont assez souvent embarrassés quand on leur demande qu'est-ce qu'une quantité négative.

Les uns vous répondent sans hésiter que ce sont des quantités plus petites que zéro. Si vous paraissez en douter, ils vous diront que si de 8 unités vous retranchez 8, il reste 0 ; si vous retranchez 9, il reste — 1 ; si vous retranchez 10, il reste — 2, et que par conséquent — 1, — 2, sont des quantités plus petites que 0.

Les autres, au contraire, rejettent entièrement les quantités négatives ; pour eux, les signes + ou — ne sont que des symboles d'addition ou de soustraction. Ainsi, en parlant de la règle des signes, M. Duhamel dit : « Cette règle a été démontrée sans difficultés et nous l'admettrons ; mais nous ferons bien observer qu'elle n'a de sens et qu'elle n'a été démontrée que dans les cas où les termes affectés du signe — sont précédés de termes additifs dont ils doivent être retranchés *. »

Plus loin, parlant de la division, le même auteur ajoute : « Il faut bien prendre garde à ce que le langage abrégé par lequel on énonce cette règle (la règle des signes), *ne fasse même pas soupçonner* que l'on attache un sens à une quantité isolée précédée du signe — qui n'indiquerait pas qu'elle doit être retranchée d'une plus grande. Disons même qu'il n'y aurait *aucun sens à attacher à une quantité positive isolée ;* car que signifierait

* Des méthodes dans les sciences de raisonnement, 2e partie, page 105.

le signe + mis devant une quantité qui ne doit être ajoutée à aucune autre *?»

Cependant, plus loin, M. Duhamel reconnaît que ces quantités négatives, traitées selon les lois démontrées dans le cas des polynômes, conduisent à des résultats vrais.

Mais on pourrait se demander comment il se fait que ces « êtres imaginaires, » ces « symboles fantastiques, » soumis à des opérations « qui n'ont aucun sens, » conduisent cependant à des résultats vrais.

En effet, les quantités négatives, traitées suivant les lois de l'algèbre, ne conduisent jamais à des résultats erronés.

Faut-il admettre des quantités plus petites que zéro et dire que si de 8 unités on *retranche* 10 unités, il *restera* — 2 unités ; ou bien faut-il bannir entièrement du calcul les quantités négatives et supprimer par là les trois quarts de l'algèbre ? Devons-nous, à l'exemple de M. Duhamel, admettre les quantités négatives comme moyen de généralisation, tout en reconnaissant qu'elles ne signifient rien, et pouvons-nous en même temps admettre comme vrais les résultats d'opérations n'ayant aucun sens faites sur des symboles fantastiques ?

Avant de résoudre cette difficulté, nous nous demanderons : 1° Quel est l'être ou l'espèce d'êtres que l'on représente par des chiffres ? 2° Ces opérations qu'on appelle addition ou soustraction consistent-elles uniquement à ajouter des parties à un objet ou à en retrancher quelques-unes ?

II

A la première question nous répondons :

Les chiffres par eux-mêmes n'ont aucune signification, et ce n'est qu'en vertu d'une convention qu'on les emploie pour désigner telle ou telle espèce de quantités.

Mais aussi, une fois cette convention établie, on ne peut attribuer aux chiffres d'autres propriétés que celles qui existent réellement dans les quantités qu'ils sont censés représenter. Une conséquence importante de ce principe, c'est que les règles déduites pour la combinaison des chiffres dans l'hypo-

* Des méthodes dans les sciences de raisonnement, page 107.

thèse qu'ils réprésentent telle espèce de quantités, ne pourront pas toujours être applicables, si l'on opère sur des quantités d'une autre espèce. Ce principe très-important est trop souvent oublié.

Supposons qu'on emploie les chiffres pour désigner uniquement des relations de pluralité, abstraction faite de toute idée de grandeur dans chaque unité. Dans ce cas, la plus petite quantité sera l'unité, zéro ne signifiera rien, tout nombre fractionnaire sera l'indice d'une impossibilité.

En effet, si l'on fait abstraction de toute grandeur dans chaque unité, celle-ci est indivisible ; et si l'on partage l'objet matériel qu'elle représente, on en forme deux unités, et non deux moitiés d'unité.

Il va sans dire que, dans cette hypothèse, les nombres négatifs sont impossibles, et les racines paires des quantités négatives de vraies absurdités.

Mais si l'on représente par des chiffres des relations de volumes géométriques, ce n'est plus la même chose.

Ici, la plus petite quantité qui puisse exister n'est plus l'unité : à proprement parler, il n'y a plus d'unités, mais une quantité susceptible d'augmenter ou de diminuer d'une manière continue, par degrés imperceptibles, et, quelque petite qu'elle soit déjà, pourvu qu'elle existe on peut encore la supposer susceptible de diminution ; de sorte que la limite inférieure de cette quantité sera zéro. Comme dans ce genre de quantités il n'y a pas, à proprement parler, d'unité, il faudra en fixer une. Mais cette unité arbitraire étant une quantité susceptible de division, il faudra de plus exprimer par les chiffres cette division de l'unité. Ceci nécessitera une nouvelle espèce de nombres : les fractions, qui indiquaient dans l'hypothèse précédente une impossibilité, mais qui, dans le cas présent, ont une signification parfaitement déterminée. Cependant, ici encore, les nombres négatifs ne signifient rien en tant que les chiffres représentent réellement des volumes.

Les quantités de volume ont avec les quantités de pluralité ceci de commun, qu'elles peuvent augmenter indéfiniment, mais qu'elles ne peuvent diminuer au delà d'une limite : cette limite est l'unité inclusivement pour les quantités de pluralité, zéro exclusivement pour les quantités de volume.

Mais si on voulait appliquer les chiffres à la désignation des

quantités de temps, il n'en serait plus ainsi. Le temps, en effet, est indéfini en deux sens ; quelque moment que l'on considère, il pourra être suivi et précédé d'une quantité indéfinie.

Comme cette quantité est continue et illimitée en deux sens, il faudra fixer un point de départ et adopter une unité arbitraire.

On voit d'ici que cette unité pouvant se subdiviser indéfiniment, on sera obligé d'adopter les nombres fractionnaires. De plus, quel que soit le moment choisi pour origine, on pourra toujours trouver deux moments également éloignés de l'origine, l'un antérieur, l'autre postérieur ; si l'on veut désigner ces deux temps égaux par le même chiffre, il sera nécessaire d'ajouter à ce chiffre un signe qui indique la direction dans laquelle on devra l'évaluer. Ainsi l'on pourra désigner les uns par le signe + et les autres par le signe — ; le point vers lequel se rapproche l'unité quand elle diminue indéfiniment peut s'appeler zéro, comme dans le cas des volumes, mais ici zéro indique un moment parfaitement déterminé et ayant son individualité tout aussi bien que n'importe lequel des moments postérieurs, et il en sera de même de chacun des moments antérieurs, lesquels ne sont autre chose que ce que l'on a désigné sous le nom de quantités négatives. Mais les quantités imaginaires n'ont encore aucun sens.

Si l'on veut appliquer les chiffres au calcul des distances sur une ligne droite, on retombe absolument dans le cas précédent. On a des quantités continues et illimitées dans deux directions, un point de départ arbitraire, une unité arbitraire. Par conséquent, pour représenter ces quantités, les nombres entiers ne seront plus suffisants : il faudra avoir recours aux fractions : de même, on aura des nombres positifs et des nombres négatifs, et zéro désignera un point de la ligne tout aussi bien que n'importe quel chiffre. Ici encore les racines paires des nombres négatifs n'ont aucun sens.

Mais si l'on veut désigner par des chiffres, non-seulement les relations des points qui sont sur cette ligne, mais encore les relations de points quelconques sur un même plan passant par cette ligne, il ne suffira plus d'indiquer la distance du point à l'origine : il faudra encore donner la direction dans laquelle se trouve ce point, c'est-à-dire qu'il devient nécessaire d'accompagner les chiffres de symboles qui marquent leur direction. C'est ce qui a été essayé en 1828 par Mourey, dont M. Abel

Transon a repris dernièrement les travaux, qu'il poursuit avec ardeur et avec le plus grand succès.

Cette science, qui ne date pour ainsi dire que d'hier, est loin d'avoir dit son dernier mot. Qu'il nous suffise d'ajouter qu'elle permet d'interpréter les quantités dites imaginaires.

III

La conséquence de tout ceci est que pour appliquer rigoureusement une méthode de calcul, il faut que les règles de cette méthode aient été déduites dans l'hypothèse que les chiffres représentent cette espèce de quantités ; de même les chiffres, n'ayant par eux-mêmes aucune propriété, pourront avoir toutes les propriétés qui dérivent de l'espèce de quantités qu'ils représentent.

M. Duhamel, qui commence par supposer que les chiffes représentent des quantités de pluralité, se trouve arrêté dès qu'il veut considérer les fractions.

Il est obligé de laisser de côté la première hypothèse, et il établit de nouveau les propriétés des chiffres en supposant qu'ils expriment les *rapports* de diverses grandeurs avec l'unité.

« Cette nouvelle définition, dit-il, permettra de réunir en une seule plusieurs propositions qu'on était obligé d'énoncer séparément : il y aura donc généralisation et par suite simplification dans la science. Mais il y aura cet autre avantage que cette généralisation a été la conséquence d'analogies reconnues entre des choses qui se présentaient d'abord comme dissemblables ; elle les rattache par un lien commun et constate un agrandissement dans les vues de l'esprit.

« Mais ces avantages ne peuvent être acquis par la seule extension d'une définition ; il est indispensable de reprendre toutes les propositions établies d'après la première conception et de les étudier d'après la nouvelle *. »

Pour être conséquent à lui-même, l'auteur, venant aux quantités négatives, aurait dû dire : « Les quantités de temps pouvant se compter dans deux sens, il devient indispensable de donner une nouvelle définition du nombre, et il faut reprendre toutes

* Page 42.

les propositions que nous avons établies jusqu'ici et les démontrer de nouveau ». Ce procédé aurait peut-être été fastidieux, mais « il y aurait eu généralisation et par suite simplification dans la science » et cela aurait fait « constater un agrandissement dans les vues de l'esprit. »

Cependant, ne vaudrait-il pas mieux simplifier tout de suite les principes du calcul en les établissant dans l'hypothèse que les nombres représentent des distances linéaires, ce qui amènerait à considérer les quantités fractionnaires et les quantités négatives ?

Il n'y aurait qu'à rejeter les solutions négatives dans les calculs de quantités de volume, et les solutions négatives et fractionnaires dans le calcul des quantités de pluralité.

— *A continuer.*

SALLUSTE DUVAL, M. D

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. LEON XIII

PAPE

PAR LA PROVIDENCE DIVINE

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE.

A Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique en grâce et en communion avec le Siége apostolique.

LEON XIII, PAPE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Dès le commencement de notre pontificat, Nous n'avons pas négligé, ainsi que l'exigeait la charge de notre ministère apostolique, de signaler cette peste mortelle qui se glisse à travers les membres les plus intimes de la sociétée humaine et qui la conduit à sa perte ; en même temps, Nous avons indiqué quels étaient les remèdes les plus efficaces au moyen desquels la société pouvait retrouver la voie du salut et échapper aux graves périls qui la menacent. Mais les maux que Nous déplorions alors se sont si promptement accrus, que de nouveau, Nous sommes forcé de vous adresser la parole, car il semble que Nous entendions retentir a nos oreilles ces mots du Prophète : *Crie, ne cesse de crier ; élève la voix et qu'elle soit pareille à la trompette* *.

Vous comprenez sans peine, Vénérables Frères, que Nous parlons de la secte de ces hommes qui s'appellent diversement et de noms presque barbares, *socialistes*, *communistes* et *nihilistes*, et qui, répandus par toute la terre, et liés étroitement entre eux par un pacte inique, ne demandent plus désormais leur force aux ténèbres de réunions occultes, mais, se produisant au jour publiquement et en toute confiance, s'efforcent de mener à bout le dessein, par eux inauguré depuis longtemps, de bouleverser les

---

* Is., LVIII, I.

fondements de la société civile. Ce sont eux, assurément, qui, selon que l'atteste la parole divine, *souillent toute chair, méprisent toute domination et blasphèment toute majesté* *.

En effet, ils ne laissent entier ou intact rien de ce qui a été sagement décrété par les lois divines et humaines pour la sécurité et l'honneur de la vie. Pendant qu'ils blâment l'obéissance rendue aux puissances supérieures qui tiennent de Dieu le droit de commander et auxquelles, selon l'enseignement de l'Apôtre, toute âme doit être soumise, ils prêchent la parfaite égalité de tous les hommes pour ce qui regarde leurs droits et leurs devoirs. Ils déshonorent l'union naturelle de l'homme et de la femme, qui était sacrée aux yeux mêmes des nations barbares ; et le lien de cette union, qui resserre principalement la société domestique, ils l'affaiblissent ou bien l'exposent aux entreprises de la débauche.

Enfin, séduits par la cupidité des biens présents, *qui est la source de tous les maux* et *dont le désir a fait errer plusieurs dans la foi* **, ils attaquent le droit de propriété sanctionné par le droit naturel et, par un attentat monstrueux, pendant qu'ils affectent de prendre souci des besoins de tous les hommes et prétendent satisfaire tous leurs désirs, ils s'efforcent de ravir, pour en faire la propriété commune, tout ce qui a été acquis à chacun, ou bien par le titre d'un légitime héritage, ou bien par le travail intellectuel ou manuel, ou bien par l'économie. De plus, ces opinions monstrueuses, il les publient dans leurs réunions, ils les glissent dans des brochures, et par la nuée des journaux, ils les répandent dans la foule. Aussi la majesté respectable et le pouvoir des rois sont devenus, chez le peuple révolté, l'objet d'une si grande hostilité que d'abominables traîtres, impatients de tout frein et animés d'une audace impie, ont tourné plusieurs fois, en peu de temps, leurs armes contre les chefs des gouvernements eux-mêmes.

Or, cette audace d'hommes perfides qui menace chaque jour de ruines plus graves la société civile, et qui excite dans tous les esprits l'inquiétude et le trouble, tire sa cause et son origine de ces doctrines empoisonnées qui, répandues en ces derniers temps parmi les peuples comme des semences de vices, ont donné, en leur temps, des fruits si pernicieux. En effet, vous savez très-bien, Vénérables Frères, que la guerre cruelle qui, depuis le seizième siècle, a été déclarée contre la foi catholique par ces novateurs, visait à ce but d'écarter toute révélation et de renverser tout l'ordre surnaturel, afin que l'accès fût ouvert aux inventions ou plutôt aux délires de la seule raison.

Tirant hypocritement son nom de la raison, cette erreur, qui flatte et excite la soif de grandir, naturelle au cœur de l'homme,

---

* Jud. Epist. v. 8.

** I Tim., VI, 10.

et qui lâche les rênes à tous les genres de passions, a spontanément étendu ses ravages non pas seulement dans les esprits d'un grand nombre d'hommes, mais dans la société civile elle-même. Alors, par une impiété toute nouvelle et que les païens eux-mêmes n'ont pas connue, on a vu se constituer des gouvernements sans qu'on tînt nul compte de Dieu et de l'ordre établi par Lui ; on a proclamé que l'autorité publique ne prend pas de Dieu le principe, la majesté, la force de commander, mais de la multitude du peuple, laquelle se croyant dégagée de toute sanction divine, n'a plus souffert d'être soumise à d'autres lois que celles qu'elle aurait portées elle-même, conformément à son caprice.

Puis, après qu'on eut combattu et rejeté comme contraires a la raison les verités surnaturelles de la foi, l'Auteur même de la Rédemption du genre humain est contraint par degrés et peu à peu de s'exiler des études, dans les universités, les lycées et les colléges, ainsi que de toutes les habitudes publiques de la vie humaine. Enfin, après avoir livré à l'oubli les récompenses et les peines de l'éternelle vie future, le désir ardent du bonheur a été renfermé dans l'espace du temps présent. Avec la diffusion au loin et au large de ces doctrines, avec la grande licence de penser et d'agir qui a été ainsi enfantée de toutes parts, faut-il s'étonner que les hommes de condition inférieure, ceux qui habitent une pauvre demeure ou un pauvre atelier soient envieux de s'élever jusqu'aux palais et à la fortune de ceux qui sont plus riches ; faut-il s'étonner qu'il n'y ait plus nulle tranquillité pour la vie publique ou privée et que le genre humani soit presque arrivé aux extrémités de l'abîme ?

Or, les pasteurs suprêmes de l'Eglise, à qui incombe la charge de protéger le troupeau du Seigneur contre les embûches de l'ennemi, se sont appliqués de bonne heure à détourner le péril et à veiller au salut des fidèles. Car, aussitôt que commençaient à grossir les sociétés clandestines, dans le sein desquelles couvaient alors déjà les semences des erreurs dont Nous avons parlé, les Pontifes romains Clément XII et Benoit XIV ne négligèrent pas de démasquer les desseins impies des sectes et d'avertir les fidèles du monde entier du mal que l'on préparait ainsi sourdement. Mais après que, grâce à ceux qui se glorifiaient du nom de philosophes, une liberté effrénée fut attribuée à l'homme, après que le droit nouveau, comme ils disent, commença d'être forgé et sanctionné, contrairement à la loi naturelle et divine, le Pape Pie VI dévoila tout aussitôt, par des documents publics, le caractère détestable et la fausseté de ces doctrines.

Néanmoins, et comme aucun moyen efficace n'avait pu empêcher que leurs dogmes pervers ne fussent de jour en jour plu acceptés par les peuples, et ne fissent invasion jusque dans le décisions publiques des gouvernements, les Papes Pie VII et

Léon XII anathématisèrent les sectes occultes, et, pour autant qu'il dépendait d'eux, avertirent de nouveau la société du péril qui la menaçait. Enfin tout le monde sait parfaitement par quelles paroles très-graves, avec quelle fermeté d'âme et quelle constance notre glorieux prédécesseur Pie IX, d'heureuse mémoire, soit dans ses allocutions, soit par ses lettres encycliques envoyées aux évêques du monde entier, a combattu aussi bien contre les iniques efforts des sectes que, nominativement, contre la peste du socialisme, qui, de cette source, a fait partout irruption.

Mais ce qu'il faut déplorer, c'est que ceux à qui est confié le soin du bien commun, se laissant entourer par les fraudes des hommes impies et effrayer par leurs menaces, ont toujours manifesté à l'Eglise des dispositions suspectes ou même hostiles. Ils n'ont pas compris que les efforts des sectes auraient été vains si la doctrine de l'Eglise catholique et l'autorité des Pontifes romains étaient toujours demeurés en honneur, comme il est dû, aussi bien chez les princes que chez les peuples. Car l'*Eglise du Dieu vivant, qui est la colonne et le soutien de la vérité* * enseigne ces doctrines, ces préceptes par lesquels on pourvoit au salut et au repos de la société, en même temps qu'on arrête radicalement **la funeste propagande du socialisme.**

En effet, bien que les socialistes, abusant de l'Evangile même, pour tromper plus facilement les gens mal avisés, aient accoutumé de le torturer pour le conformer à leurs doctrines, la vérité est qu'il y a une telle différence entres leurs dogmes pervers et la très-pure doctrine de Jésus-Christ, qu'il ne saurait y en avoir de plus grande. Car, *quel commerce y a-t-il entre la justice et l'iniquité? Et quelle société y a-t-il entre la lumière et les ténèbres* **? Ceux-là ne cessent, comme nous le savons, de proclamer que tous les hommes sont, par nature, égaux entre eux, et à cause de cela ils prétendent qu'on ne doit au pouvoir ni honneur ni respect, ni obéissance aux lois, sauf à celles qu'ils auraient sanctionnées d'après leur caprice.

Au contraire, d'après les documents évangéliques, l'égalité des hommes est en cela que, tous ayant la même nature, tous sont appelés à la même très-haute dignité de fils de Dieu, et en même temps que, une seule et même foi étant proposée à tous, chacun doit être jugé selon la même loi et obtenir les peines ou la récompense qu'il aura mérités. Cependant il y a une inégalité de droit et de pouvoir qui émane de l'auteur même de la nature, *en vertu de qui toute paternité prend son nom au ciel et sur la terre* ***. Quant aux princes et aux sujets, leurs âmes, d'après la doctrine et les préceptes catholiques, sont mutuellement liées

---

* I Tim., III, 15.

** II Cor., VI, 14.

*** Ad Eph., III, 15.

par des devoirs et des droits de telle sorte que, d'une part, la modération s'impose à la passion du pouvoir et que, d'autre part, l'obéissance est rendue facile, ferme et très-noble.

Ainsi, l'Eglise inculque constamment à la multitude des sujets ce précepte apostolique : *Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles qui sont, ont été établies de Dieu. C'est pourquoi qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu. Or, ceux qui résistent, attirent sur eux-mêmes la condamnation.* Ce précepte ordonne encore d'*être nécessairement soumis, non-seulement par crainte de la colère, mais encore par conscience*, et à rendre *à tous ce qui leur est dû : à qui le tribut, le tribut ; à qui l'impôt, l'impôt ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur* *.

Car celui qui a créé et qui gouverne toutes choses les a disposées, dans sa prévoyante sagesse, de manière à ce que les inférieures atteignent leur fin par les moyennes et celles-ci par les supérieures. De même donc qu'il a voulu que dans le royaume céleste lui-même les chœurs des anges fussent distincts et subordonnés les uns aux autres, de même encore qu'il a établi dans l'Eglise différents degrés d'ordre avec la diversité des fonctions, en sorte que tous ne fussent pas apôtres, ni tous docteurs, ni tous pasteurs, ainsi a-t-il constitué dans la société civile plusieurs ordres différents en dignité, en droits et en puissance, afin que l'Etat, comme l'Eglise, formât un seul corps composé d'un grand nombre de membres, les uns plus nobles que les autres, mais tous nécessaires les uns aux autres et soucieux du bien commun.

Mais pour que les recteurs du peuple usent du pouvoir qui leur a été conféré pour l'édification, et non pour la destruction, l'Eglise du Christ avertit à propos les princes eux-mêmes que la sévérité du juge suprême plane sur eux, et empruntant les paroles de la divine Sagesse, elle leur crie à tous, au nom de Dieu : « Prêtez l'oreille, vous qui dirigez les multitudes et vous complaisez dans les foules des nations, car la puissance vous a été donnée par Dieu et la force par le Très-Haut, qui examinera vos œuvres et scrutera vos pensées... car le jugement sera sévère pour les gouvernants... Dieu, en effet, n'exceptera personne et n'aura égard à aucune grandeur, car c'est Dieu qui a fait le petit et le grand, et il a même soin de tous ; mais aux plus forts est réservé un plus fort châtiment **.

S'il arrive cependant aux princes d'excéder témérairement dans l'exercice de leur pouvoir, la doctrine catholique ne permet pas de s'insurger de soi-même contre eux, de peur que la tranquillité de l'ordre ne soit de plus en plus troublée et que la société n'en reçoive un plus grand dommage. Et lorsque l'excès en est venu au point qu'il ne paraisse plus aucune autre espérance

---

* Rom., XIII.

** Sag., VI.

de salut, la patience chrétienne apprend à chercher le remède dans le mérite et dans d'instantes prières auprès de Dieu. Que si les ordonnances des législateurs et des princes sanctionnent ou commandent quelque chose de contraire à la loi divine ou naturelle, la dignité du nom chrétien, le devoir et le précepte apostolique proclament qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Mais cette vertu salutaire de l'Eglise qui rejaillit sur la société civile pour le maintien de l'ordre en elle et pour sa conservation, la société domestique elle-même, qui est le principe de toute cité et de tout Etat, la ressent et l'éprouve nécessairement aussi. Vous savez, en effet, Vénérables Frères, que la règle de cette société a, d'après le droit naturel, son fondement dans l'union indissoluble de l'homme et de la femme, et son complément dans les devoirs et les droits des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs les uns envers les autres. Vous savez aussi que les théories du socialisme la dissolvent presque entièrement, puisque, ayant perdu la force qui lui vient du mariage religieux, elle voit nécessairement se relâcher la puissance paternelle par rapport aux enfants et les devoirs des enfants envers leurs parents.

Au contraire, le mariage honorable en tout * que Dieu lui-même a institué au commencement du monde pour la propagation et la perpétuité de l'espèce et qu'il a fait indissoluble, l'Eglise enseigne qu'il est devenu encore plus solide et plus saint par Jésus-Christ, qui lui a conféré la dignité de sacrement et a voulu en faire l'image de son union avec l'Eglise. C'est pourquoi, selon l'avertissement de l'Apôtre, le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise **; et, de même que l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, qui la couvre d'un très-chaste et perpétuel amour, ainsi les femmes doivent être soumises à leurs maris, et ceux-ci doivent, en échange, les aimer d'une affection fidèle et constante.

L'Eglise règle également la puissance du père et du maître, de manière à contenir les fils et les serviteurs dans le devoir et sans qu'elle excède la mesure. Car, selon les enseignements catholiques, l'autorité des parents et des maîtres n'est qu'un écoulement de l'autorité du Père et du Maître céleste, et ainsi non-seulement elle tire de celle-ci son origine et sa force, mais elle lui emprunte nécessairement aussi sa nature et son caractère. C'est pourquoi l'Apôtre exhorte les enfants à obéir en Dieu à leurs parents, et à honorer leurs pères et leurs mères, ce qui est le premier commandement fait avec une promesse ***. Et aux parents il dit : « Et vous, pères, ne provoquez pas vos fils au

---

* Hebr., XIII.

** Ad Eph., V.

*** Ad Eph., VI.

ressentiment, mais élevez-les dans la discipline et la rectitude du Seigneur *. Le précepte que le même apôtre donne aux serviteurs et aux maîtres, est que les uns obéissent à leurs maîtres selon la chair,... les servant en toute bonne volonté comme Dieu lui-même, et que les autres n'usent pas de mauvais traitements envers leurs serviteurs, se souvenant que Dieu est le maître de tous dans les cieux et qu'il n'y a point d'acception de personnes pour lui **.»

Si toutes ces choses étaient observées par chacun de ceux qu'elles concernent, selon la disposition de la divine volonté, chaque famille offrirait l'image de la demeure céleste et les insignes bienfaits qui en résulteraient ne se renfermeraient pas seulement dans les murailles domestiques, mais se répandraient sur les Etats eux-mêmes.

Quant à la tranquillité publique et domestique, la sagesse catholique, appuyée sur les préceptes de la loi divine et naturelle, y pourvoit très-prudemment par les idées qu'elle adopte et qu'elle enseigne sur le droit de propriété et sur le partage des biens qui sont achetés pour la nécessité et l'utilité de la vie. Car, tandis que les socialistes présentent le droit de propriété comme étant une invention humaine, répugnant à l'égalité naturelle entre les hommes; tandis que, prêchant la communauté des biens, ils proclament qu'on ne saurait supporter patiemment la pauvreté et qu'on peut impunément violer les possessions et les droits des riches, l'Eglise reconnaît beaucoup plus utilement et sagement que l'inégalité existe entre les hommes, naturellement dissemblables par les forces du corps et de l'esprit, et que cette inégalité existe même dans la possession des biens; elle ordonne, en outre, que le droit de propriété et de domaine, provenant de la nature même, soit maintenu intact et inviolé dans les mains de qui le possède; car elle sait que le vol et la rapine ont été condamnés dans la loi naturelle par Dieu, l'auteur et le gardien de tout droit, au point qu'il n'est même pas permis de convoiter le bien d'autrui, et que les voleurs et les larrons sont exclus, comme les adultères et les idolâtres, du royaume des cieux. Elle ne néglige pas pour cela, en bonne mère, le soin des pauvres, et n'omet point de pourvoir à leurs nécessités, parce que, les embrassant dans son sein maternel et sachant qu'ils représentent Jésus-Christ lui-même, qui considère comme fait à lui-même le bien fait au plus petit des pauvres, elle les a en grand honneur; elle les assiste de tout son pouvoir, elle a soin de faire élever partout des maisons et des hospices où ils sont recueillis, nourris et soignés, et elle les prend sous sa tutelle. De plus, elle fait un strict devoir aux riches de donner leur superflu aux pauvres, et elle les effraye par la pensée du divin jugement, qui les condamnera aux sup-

* Ad Eph., VI.
** *Id.*

plices éternels s'ils ne subviennent aux nécessités des indigents. Enfin, elle relève et console l'esprit des pauvres, soit en leur proposant l'exemple de Jésus-Christ, qui étant riche a voulu se faire pauvre pour nous, soit en leur rappelant les paroles par lesquelles il a déclaré bienheureux les pauvres, et leur a fait espérer les récompenses de l'éternelle félicité. Qui ne voit que c'est là le meilleur moyen d'arranger l'antique conflit soulevé entre les pauvres et les riches ? Car, ainsi que le démontre l'évidence même des choses et des faits, si ce moyen est rejeté ou méconnu, il arrive nécessairement, ou que la plus grande partie du genre humain est réduite à la vile condition d'esclave, comme on l'a vu longtemps chez les nations païennes, ou que la société humaine est agitée de troubles continuels et dévorée par les rapines et les brigandages, ainsi que nous avons eu la douleur de le constater dans ces derniers temps encore.

Puisqu'il en est ainsi, Vénérables Frères, Nous, à qui incombe le gouvernemont de toute l'Eglise, de même qu'au commencement de notre pontificat Nous avons déjà montré aux peuples et aux princes ballottés par une dure tempête, le port du salut ; ainsi, en ce moment de suprême péril, Nous élevons de nouveau avec émotion notre voix apostolique pour les prier, au nom de leur propre intérêt et du salut des Etats, et les conjurer de prendre pour maîtresse l'Eglise qui a eu une si grande part à la prospérité publique des nations, et de reconnaître que les rapports du gouvernement et de la religion sont si connexes que tout ce qu'on enlève à celle-ci, diminue d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir. Et lorsqu'ils auront reconnu que l'Eglise de Jésus-Christ possède pour détourner le fléau du socialisme une vertu qui ne se trouve ni dans les lois humaines, ni dans les répressions des magistrats, ni dans les armes des soldats, qu'ils rétablissent enfin cette Eglise dans la condition et la liberté qu'il lui faut pour exercer, dans l'avantage de toute la société, sa très-salutaire influence.

Pous vous, Vénérables Frères, qui connaissez l'origine et la nature des maux accumulés sur le monde, appliquez-vous de toute l'ardeur et de toute la force de votre esprit à faire pénétrer et à inculquer profondément dans toutes les âmes la doctrine catholique. Faites en sorte que dès leurs plus tendres années, tous s'accoutument à avoir pour Dieu un amour de fils et à vénérer son nom, à se montrer déférants pour la majesté des princes et des lois, à s'abstenir de toutes convoitises, et à garder fidèlement l'ordre que Dieu a établi soit dans la société civile, soit dans la société domestique. Il faut encore que vous ayez soin que les enfants de l'Eglise catholique ne s'enrôlent point dans la secte exécrable et ne la servent en aucune manière, mais au contraire qu'ils montrent, par leurs belles actions et leur manière honnête de se comporter en toutes choses, combien stable et heureuse serait la société humaine, si tous ses membres

se distinguaient par la régularité de leur conduite et par leurs vertus.

Enfin, comme les sectateurs du socialisme se recrutent surtout parmi les hommes qui exercent les diverses industries ou qui louent leur travail et qui, impatients de leur condition ouvrière, sont plus facilement entraînés par l'appât des richesses et la promesse des biens, il nous paraît opportun d'encourager les sociétés d'ouvriers et d'artisans qui, instituées sous le patronage de la religion, savent rendre tous leurs membres contents de leur sort et résignés au travail, et les portent à mener une vie paisible et tranquille.

Qu'il favorise nos entreprises et les vôtres, Vénérables Frères. Celui à qui nous sommes obligés de rapporter le principe et le succès de tout bien. D'ailleurs, Nous puisons un motif d'espérer un prompt secours dans ces jours mêmes où l'on célèbre l'anniversaire de la naissance du Seigneur, car ce salut nouveau, que le Christ naissant apportait au monde déjà vieux et presque dissous par l'extrémité de ses maux, il ordonne que nous l'espérions nous aussi ; cette paix qu'il annonçait alors aux hommes par le ministère des anges, il a promis qu'il nous la donnerait, à nous aussi. Car la main de Dieu n'a point été raccourcie pour qu'Il ne puisse nous sauver, et son oreille n'a pas été fermée pour qu'Il *ne puisse entendre.*

En ces jours donc de très-heureux auspice, Nous prions ardemment le Dispensateur de tous biens, vous souhaitant à vous, Vénérables Frères, et aux fidèles de vos églises, toute joie et toute prospérité, afin que de nouveau *apparaissent au regard des hommes la bonté et l'humanité de Dieu Notre Sauveur* qui, après nous avoir arrachés de la puissance d'un ennemi cruel, nous a élevés à la très-noble dignité d'enfants de Dieu. Et afin que nos vœux soient plus promptement et pleinement remplis, joignez-vous à Nous, Vénérables Frères, pour adresser à Dieu de ferventes prières ; invoquez aussi le patronage de la bienheureuse Vierge Marie, immaculée dès son origine, de Joseph son époux, t des saints apôtres Pierre et Paul, aux suffrages desquels Nous avons la plus grande confiance.

Cependant, et comme gage des faveurs célestes, Nous vous donnons dans le Seigneur, et du profond de notre cœur, la bénédiction apostolique, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à tous les peuples fidèles.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 28 décembre 1878, la première année de notre pontificat.

LÉON XIII,

PAPE

RÉPONSES

DE

SON EXCELLENCE LE DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE

MGR GEORGE CONROY

RÉPONSE AUX ÉLÈVES DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

(19 septembre 1877.)

Chers enfants,

Je vous remercie de l'accueil que vous me faites et des bonnes paroles que vous venez de m'adresser. Depuis mon arrivée au Canada, j'ai déjà visité une grande partie de votre beau pays : ce qui, sur mon passage, a fait ma joie, c'est de voir partout, comme ici, la jeunesse élevée non-seulement dans la culture de l'intelligence mais aussi dans celle du cœur.

Cette jeunesse, dont vous faite partie, est l'élément vital, est l'avenir de votre pays ; c'est elle qui, en demeurant attachée à la foi, donnera l'essor à la grandeur et à la prospérité que Dieu lui réserve. Avec l'éducation de l'intelligence et du cœur que vous recevez ici, vous pouvez, mes enfants, vous ouvrir toutes les carrières ; il n'y a pas, dans votre pays, de position, si élevée qu'elle soit, à laquelle chacun de vous ne puisse espérer de parvenir un jour.

C'est avec bonheur que je me trouve en ce moment dans une maison des Frères des Ecoles Chrétiennes ; de ces Frères qui se tiennent entre le sanctuaire, où leur humilité les empêche d'entrer, et le monde, qu'ils ont quitté par dévouement à la jeunesse et par amour du Sauveur. On ne saurait trop louer ces modestes Frères, qui, d'ailleurs, font l'admiration de l'univers chrétien, autant par leur savoir que par leurs vertus.

Chers enfants, vous avez salué en moi le représentant de S. S. Pie IX ; c'est, en effet, comme représentant de l'immortel pontife dont le règne glorieux et la longue carrière étonnent le monde

entier, que je suis ici; c'est comme représentant de Pie IX que je vais vous donner sa bénédiction. Que cette bénédiction vous soutienne lorsque viendront les combats de la vie : qu'elle vous protége, dans tous les temps, contre les mauvais exemples et contre le péché. Souvenez-vous toujours de ces deux vérités : qu'il ne sert de rien à l'homme de conquérir le monde, s'il perd son âme; que sans la foi, on ne peut pas plaire a Dieu.

Recevez donc la bénédiction du Saint Père : je vous la donne de tout mon cœur.

Vous êtes, je le sais, venus ici de plusieurs écoles; eh bien! rapportez-y cette bénédiction, rapportez-la dans le sein de vos familles, et qu'elle soit pour tous un secours dans le présent, une consolation et un gage de félicité éternelle lorsque sonnera l'heure de la récompense.

Sit nomen Domini benedictum, etc.

RÉPONSE DE S. E. MGR CONROY AU COUVENT DE BELLEVUE

(1er juin 1877.)

En ma qualité de délégué apostolique, j'ai le pouvoir de découvrir bien des secrets, et je vais essayer de révéler ceux que renferment les fleurs qu'on vient de mettre entre mes mains.

Le premier secret, c'est le souvenir de la vieille France, de ce grand et merveilleux pays qui a couvert le monde de ses héros et de ses missionnaires, qui a implanté la foi sur cette terre du Canada, qui l'a imprégnée de ces parfums du catholicisme que rien n'a pu faire disparaître. Je retrouve à Bellevue le secret de la civilisation et de l'élégance française, avec le charme qu'y ajoute le rayonnement des plus belles vertus.

Le deuxième secret, c'est l'espoir, la destinée future du Canada, de cette terre habitée par un peuple bouillonnant de vigueur et de jeunesse. Je vois devant moi, dans cette réunion de jeunes filles sur la figure desquelles brille la fraîcheur du jeune âge et de la vertu, un agréable symbole de l'adolescence d'une nation appelée à un grand avenir. Les destinées du Canada sont grandes; il serait agréable de les effeuiller une à une, et de retrouver dans ce bouquet toutes les belles et bonnes pensées qui doivent être un jour traduites en de belles et nobles actions.

Troisième secret, plus intime et plus difficile peut-être à divulguer, c'est l'avenir de ces jeunes et aimables personnes formées sous les auspices de la religion et appelées à faire tant de bien a la société, dans les différentes positions où elles auront à exercer leur douce influence. Ici toutes les fleurs parlent ensemble à mon oreille ; elles lui révèlent les trésors d'une éducation vraiment chrétienne qui combine, de la manière la plus admirable, les charmes de l'élégance et les parfums de la vertu.

De même qu'autrefois Miriane, la sœur de Moïse, après le passage de la mer Rouge, consacra à Dieu l'élégance de l'éducation reçue dans la terre d'Egypte, en faisant redire à sa harpe enchanteresse les louanges du vrai Dieu, de même les élèves de ce magnifique établissement consacrent à la religion, qui en rehausse la valeur par des charmes infinis, l'éducation aussi libérale que solide qu'elles reçoivent de leurs dignes institutrices.

Enfin, quatrième secret : mais cette fois, ce n'est pas réellement un secret, c'est une chose que tout le monde voit et apprécie : c'est le fait si grand et si bien connu de tous, le bien religieux et social accompli avec persévérance, courage et succès, par l'ordre des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Il est une humble fleur qui dans le vieux monde n'a jamais eu de parfum, ou qui du moins l'a perdu avec le temps : c'est la Marguerite. Il en est tout autrement dans ce pieux et fortuné pays. La Marguerite du Canada répand le plus doux parfum, mais un parfum miraculeux. Transportée de France sur les rives du Saint-Laurent, elle exhale l'odeur des plus suaves vertus dans les maisons dirigées par les filles de Marguerite Bourgeois, qui a été l'origine et comme la racine de tant de bonnes et saintes œuvres.

Ici, dans ce bel établissement de Bellevue, j'aspire pour la première fois l'aimable parfum exhalé par l'humble Marguerite du Canada. Mais ce sera pour moi un plaisir et un véritable bonheur de visiter à Montréal la source de toutes les belles et délicieuses choses que je viens de voir et d'entendre dans ce couvent de Bellevue, où j'ai fait connaissance avec les bonnes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

MONSEIGNEUR DUPANLOUP

Nous n'avons pas jusqu'ici consacré d'article spécial à la mémoire de cet illustre évêque. Notre distingué collaborateur s'est borné lui-même à enregistrer sa mort dans la revue européenne, et à donner quelques détails historiques strictement nécessaires.

On a dû comprendre cette réserve.

Il n'est jamais facile de juger les hommes, surtout quand ils ont reçu d'en haut le don d'exciter les grandes admirations et les grandes colères. L'éclat qui les environne expose à excéder les bornes soit d'un côté soit de l'autre.

Monseigneur Dupanloup est de ces hommes-là.

Devant les magnifiques éloges décernés au vaillant athlète de la foi, nous avons gardé le silence, crainte de les approuver tous. Quant à nous faire l'écho de ceux qui l'ont poursuivi de leurs traits jusque dans la tombe, qui ont insulté à sa mémoire, nous étions d'autant plus éloigné de les imiter qu'ils méritaient par là même plus de pitié ou de mépris.

Mais des voix plus autorisées n'ont pas tardé à se faire entendre Elles ont parlé dans des revues savantes et catholiques ; elles ont parlé du haut de la tribune sacrée ; elles ont parlé des hauteurs du trône épiscopal ; et, du sommet de la montagne sainte, de la chaire de Pierre, le Pontife souverain a fait entendre la sienne, cette voix qui domine les flots, qui retentit dans la vertu et dans la magnificence, qui brise les cèdres, qui divise les flammes ardentes, qui ébranle le désert et qui éclaire l'épaisseur des ténèbres *.

Ces voix ne trompent point.

---

* *Vox Domini super aquas, — Vox Domini in virtute, — Vox Domini in magnificentia, — Vox Domini confringentis cedros. — Vox Domini intercidentis flammam ignis, — Vox Domini concutientis desertum, — Et revelabit condensa.* Ps, 28.

Armées de la justice, elles ont encore la plus noble, la plus précieuse, la plus indispensable des vertus, la charité.

Soit qu'il s'agisse de juger des choses ou d'apprécier les hommes, c'est à elles que les catholiques sincères aiment à prêter l'oreille.

Mais si la *Revue de Montréal* a eu raison de ne rien dire avant de les entendre, c'est avec bonheur qu'elle s'en fait aujourd'hui l'écho.

Après avoir prononcé avec respect le nom du grand évêque dont la mort fut un événement pour l'Eglise et pour le monde, elle cèdera la parole à des autorités dignes de son respect et de sa confiance.

Nos lecteurs seront heureux de les écouter, et ne nous demanderont rien de plus.

Nous citons.

* * *

Voici les lignes que consacre à la mémoire de l'illustre défunt le journal romain *La Voce della Verità :*

« L'illustre évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup est mort ! Le pasteur zélé, l'intrépide défenseur des droits et des intérêts de l'Eglise, le grand écrivain, l'ornement de la science, l'homme qui, par son éloquence, ses écrits remplis de science et d'irrésistible logique terrassait ses adversaires, n'est plus du nombre des vivants ! Coup formidable pour la France, perte douloureuse pour l'Eglise et pour la science !

« Dans les jours d'épreuve qu'elle traverse, la France entière dut admirer le zèle de l'illustre prélat, dont toute la vie fut consacrée au bien et à la grandeur de sa patrie. Dans la lutte de l'Eglise contre la Révolution antisociale et irréligieuse, il fut toujours au premier rang. Il mourut sur la brèche et termina sa glorieuse carrière par la défense du Denier de saint Pierre : ce qui lui valut les félicitations et les encouragements du Pontife glorieux qui gouverne aujourd'hui l'Eglise.

« Aujourd'hui, cette langue étonnamment éloquente est muette ; cette main qui écrivit tant de merveilles est inerte dans le cercueil ! Mais la postérité gardera un souvenir éternel de cet homme et l'Eglise l'inscrira au nombre de ses plus glorieux champions, pendant qu'il jouira de la récompense de ses fatigues ; car c'est surtout à lui que s'applique le mot de l'Evangile : *Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.*"

Donnons la parole à l'*Unità cattolica* du 15 octobre 1878 :

« Pendant le règne de Louis-Philippe, les controverses religieuses et politiques auxquelles prit part Monseigneur Dupanloup furent nombreuses. En 1841, pour favoriser les bonnes études, il fonda l'Académie de Saint-Hyacinthe. Trois ans après, déjà préfet des études du petit séminaire de Paris, il inaugura dans l'église de Notre-Dame ces conférences religieuses qui depuis près d'un demi-siècle continuent à réunir l'élite des intelligences de la France. En 1835, Mgr Quélen, archevêque de Paris, nommait l'abbé Dupanloup vicaire sur la paroisse de Saint-Roch, en 1837 supérieur du petit Séminaire de cette ville, et peu après vicaire général. La Providence le choisissait en mai de l'année suivante comme ministre d'une œuvre de miséricorde : il assistait dans sa dernière agonie le prince de Talleyrand, et réconciliait avec Dieu cet homme célèbre par sa vie et par ses apostasies.

« En 1840, Mgr Hyacinthe de Quélen terminait son glorieux épiscopat, et Mgr Affre, qui mourut glorieusement huit ans après sur les barricades, lui succédait. L'abbé Dupanloup fut nommé vicaire général honoraire, et peu après chargé d'une mission en cour de Rome. Professeur d'éloquence sacrée, en 1841, à la Sorbonne, son discours contre Voltaire excita tant de colère chez les admirateurs du patriarche de l'incrédulité, qu'il fut obligé de suspendre ses leçons. Trois ans après il obtint un canonicat dans l'église métropolitaine de Paris. Cependant il avait déjà publié divers ouvrages, parmi lesquels il faut mentionner celui qui concerne l'éducation, de nombreux écrits de catéchèse et un livre sur la pacification religieuse (1845). Mais Dieu l'appelait à un poste plus éminent. Le 6 avril 1849, Napoléon Bonaparte nommait l'abbé Dupanloup évêque d'Orléans, et le Saint Père le préconisait le 30 septembre suivant. Les limites de cet article ne permettent pas de rappeler en détail toutes les œuvres de cet épiscopat si glorieux de vingt-neuf ans. Nous ne jetterons qu'un coup d'œil rapide sur les choses principales faites ou écrites par Mgr Dupanloup, relativement à son diocèse, à la France et au Saint-Siége.

« Mgr Dupanloup, fermement persuadé que les temps actuels demandent un sacerdoce instruit et éclairé, voulut mettre son séminaire en mesure de pourvoir efficacement à l'instruction du clergé. Il multiplia dans son diocèse les institutions religieuses et s'occupa avec un grand zèle de tout ce qui concernait le culte divin, l'éducation populaire, et de toutes les œuvres qui pouvaient tourner à l'avantage de l'Eglise, au profit des âmes et même à la prospérité matérielle de ses enfants. Il prêcha hardiment la parole de Dieu, et la défendit dans des écrits qui dureront. Ses mérites lui avaient acquis une influence extraordinaire dans toute la France, et il s'en servit pour défendre toutes les causes justes qui s'offraient à lui, et la vérité chaque fois qu'elle se trouvait assaillie.

« Sa science l'avait fait nommer en 1850 membre du conseil supérieur de l'instruction publique, mais deux ans plus tard il renonçait à cet office, parce qu'il ne pouvait obtenir qu'on fit droit à ses justes désirs. Il prit une part très-grande dans la fameuse discussion sur l'usage des classiques latins dans l'instruction de la jeunesse, jusqu'à ce que l'encyclique de Pie IX du 21 mars 1853 vint mettre un terme à cette controverse.

« En 1854, il fut élu membre de l'Académie française en remplacement de M. Tissot, décédé, et pendant dix-huit ans il siégea dans cette, assemblée, jusqu'à ce que l'élection de Littré, qui se fit en 1872, l'engagea à donner sa résignation. En cela, il se montrait fidèle à tout ce qu'il avait écrit quelques années auparavant, lorsqu'il signalait à l'attention des pères de famille et du gouvernement français les progrès que faisait l'athéisme, et qu'il protestait contre l'élection alors projetée de ce même Littré, de Renan, de Maury et de Taine, comme membres de l'Académie.

« Ses lettres pastorales ne restaient pas renfermées dans le diocèse d'Orléans, mais elles faisaient le tour de la France et de l'Europe. Parmi ces lettres, mentionnons celles qu'il écrivit sur l'Irlande, sur la Syrie, sur la Pologne, sur les signes des temps et sur la liberté d'enseignement. Ce qu'il écrivit concernant les élections lui attira des attaques de la part du sénateur Rouland, ministre de l'instruction et des cultes sous Napoléon III, et le jugement qu'il exprima sur Mgr Rousseau, son prédécesseur, lui attira les injures du *Siècle* de Paris, ainsi qu'un procès.

« Depuis la venue de Napoléon III en Italie, en 1859, la guerre de la Révolution se fit avec plus de vivacité que jamais contre le Saint-Siége. Les opuscules où Mgr Dupanloup réfutait les calomnies d'Edmond About insérées dans le *Moniteur officiel*, ainsi que les sophismes et les déclamations des libérâtres (*de' libercoli*), venus tour à tour à la lumière pour la défense de la politique napoléonnienne en Italie, *le Pape et le Congrès*, *La France, Rome et l'Italie* de M. de La Guéronnière, ses différents discours, l'oraison funèbre de Lamoricière, son livre sur la Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre 1864, les célèbres lettres qu'il adressait aux ministres italiens Rattazzi, en 1867, Minghetti, en 1874, sont des monuments de haute doctrine et de haute éloquence, aussi bien que de son dévouement au Vicaire de Jésus-Christ et au Siége apostolique...

« Appelé à faire partie de l'Assemblée législative en France, et, depuis la constitution de 1875, du Sénat, Mgr Dupanloup parla éloquemment en faveur de l'Eglise et de la liberté d'enseignement. C'est grâce à lui que celle-ci a pu être obtenue et par conséquent les universités catholiques lui doivent en grande partie leur existence.

« Dans les derniers mois de son épiscopat, il publia ses splendides lettres aux membres du conseil municipal de Paris concer-

nant la célébration du centenaire de Voltaire, et réduisit à néant la glorification projetée de l'ennemi de Jésus-Christ ; il publia aussi une admirable lettre circulaire sur le denier de saint Pierre...

« Une seule fois il semble que Mgr Dupanloup se soit arrêté un instant dans cette valeureuse défense du Saint-Siége, et ce fut à l'occasion du Concile œcuménique et de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale. Mais cet instant de douloureuse hésitation fut court : il ne tarda pas à s'unir à ses collègues et à embrasser la vérité catholique proclamée par le Concile.

« Sa mort pourrait être considérée comme un malheur en quelque sorte irréparable si l'on ne pensait pas que Dieu veille au triomphe de son Eglise et au bien des nations. Quant à lui, il repose dans la paix du Christ. La mort l'a surpris sur le champ de bataille ; mais il y était préparé. Catholiques, l'évêque d'Orléans a écrit et travaillé pour toute la chrétienté dans sa lutte pour les intérêts du Saint-Siége : prions pour lui et hâtons par nos suffrages le triomphe de son âme ! »

* *
*

La *Scienza et la Fede* du 20 octobre dernier s'exprimait ainsi :

« Le soir du onze octobre, à six heures et demie, mourait au château de Lacombe, voisin de Lancey, département de l'Isère, Monseigneur Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, évêque d'Orléans. En annonçant cette mort, *l'Osservatore romano* disait : « Cette perte cause un deuil universel, et le nom de Monseigneur « Dupanloup, évêque d'Orléans, restera gravé dans l'esprit et « dans le cœur de ses contemporains ; il aura une place incontes- « table et glorieuse dans l'histoire de nos temps. » Il était né le 3 janvier 1802 à Saint-Félix, appartenant alors au diocèse de Chambéry, et soumis par conséquent à la maison de Savoie. Homme d'une prodigieuse activité, d'un zèle ardent d'une âme généreuse et capable des plus grands sacrifices, il a fourni une carrière laborieuse de soixante et dix ans, attirant sur lui les regards de tous. A huit ans, il fut conduit à Paris, et il y suivit un cours d'études qui'l termina au séminaire de Saint-Sulpice, où il fut ordonné prêtre en 1825. Encore jeune, grâce aux belles qualités dont il était doué, il fut choisi comme confesseur du duc de Bordeaux, en 1827, puis nommé catéchiste des princes d'Orléans, fils de Louis Philippe en 1828, et deux ans après aumônier de la duchesse d'Angoulême, petite-fille de Louis XVI, dauphine de France. Savant dans les sciences et les lettres, il cherchait par tous les moyens à réchauffer le zèle des études, et si les idées gallicanes n'eussent pas agité en ce temps-là son esprit, ses efforts scientifiques et littéraires auraient eu dès lors plus d'éclat ; c'est ainsi qu'en vertu de certains prin-

cipes d'une science théologique mal entendue et de la ténacité de ses vues, pendant le concile œcuménique du Vatican et dans sa discussion touchant le dogme de l'infaillibilité pontificale, il donna occasion de parler un peu de lui.

« Mais à côté de ces ombres dans le tableau de sa vie, Monseigneur Dupanloup a su mettre les services extraordinaires qu'il a rendus à l'Eglise et au Pontife romain et sa pleine adhésion aux décrets du concile du Vatican, et l'introduction de la liturgie romaine dans son diocèse, bien que trop différée, fait disparaître jusqu'au plus léger doute concernant son dévouement envers le Siége de Rome. »

Après avoir emprunté à l'*Unità cattolica* l'historique de ses œuvres et de ses labeurs comme prêtre et comme évêque, la revue napolitaine termine ainsi :

« Dans cette lettre pastorale (concernant le denier de saint Pierre), où il a réuni et admirablement mis en lumière les motifs qui doivent déterminer les catholiques à continuer avec ardeur d'offrir le secours de leur tendresse filiale au Père commun, Monseigneur Dupanloup résumait ainsi cette obligation :

« La logique de la foi et de l'amour est simple et claire. Notre « Père est affligé, nous devons compatir à ses douleurs ; il est « assailli, defendons-le ; il est spolié, assistons-le ; on le vole, et « nous, donnons-lui autant que nous pouvons... »

« Le raisonnement était digne du zèle et de l'éloquence de l'évêque d'Orléans, comme s'exprime Léon XIII dans le bref apostolique qu'il lui adressa. Mais c'est avec ce nouvel acte en faveur de la cause de l'Eglise et du Saint-Siége, qu'il a clos sa carrière mortelle, et qu'il s'est endormi dans le Seigneur, dans toute la clarté de son intelligence, au moment où après avoir achevé de réciter son bréviaire, il prenait à la main son chapelet. »

* *
*

Ecoutons maintenant S. E. le Cardinal Archevêque de Paris * :

« Dieu vient de rappeler à lui un de ses vaillants et fidèles serviteurs. Mgr Dupanloup a terminé par une mort soudaine et pieuse sa longue et laborieuse carrière. Vous vous êtes unis au deuil commun de l'Eglise de France, auquel le Souverain Pontife a daigné s'associer en termes si touchants ; mais les liens étroits qui rattachaient à l'Eglise de Paris le prélat dont nous pleurons la perte, font de cette mort inattendue un deuil de famille pour vous et pour moi.

---

* Lettre de S. E. le Cardinal Archevêque de Paris au clergé de son diocèse, ordonnant la célébration d'un service pour le repos de l'âme de monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans. Paris, 20 octobre 1878.

« La vie du généreux évêque se divise en deux parts : si la seconde appartient à Orléans et à l'église de France, Paris peut à bon droit revendiquer la première. C'est ici que, tout jeune prêtre, l'abbé Dupanloup se faisait remarquer dans ce groupe d'ecclésiastiques distingués que Mgr de Quélen avait chargés de renouer la tradition de l'enseignement catéchistique. Bientôt ce brillant catéchiste passait du rang des disciples au rang des maîtres et révélait la merveilleuse aptitude qu'il avait reçue du Ciel pour la formation des esprits et des cœurs. Dans le même temps, les premières chaires de Paris commençaient à retentir de cette parole ardente et persuasive qui ne devait plus cesser de se faire entendre pour la défense de toutes les nobles et saintes causes.

« Appelé à la direction du petit séminaire de Saint-Nicolas, on le vit aussi zélé, aussi habile à cultiver les intelligences par les bonnes lettres, que les âmes par les doctrines de la piété ; il inspirait à ses élèves l'enthousiasme pour tout ce qui est grand et beau, justifiant à l'avance, par le succès de sa direction, les règles qu'il devait tracer plus tard dans un ouvrage didactique qui restera connu comme le guide des maîtres de la jeunesse.

« C'est à cette époque que Mgr Affre l'attacha plus étroitement encore au diocèse de Paris, en lui donnant une place dans le chapitre métropolitain, dont il est demeuré chanoine d'honneur, et en l'associant, à titre de vicaire-général, à son administration épiscopale.

« Tant de soins et de travaux n'absorbaient pas tellement l'activité de l'abbé Dupanloup, qu'il ne portât déjà sur les événements extérieurs et sur les intérêts généraux de la religion, ce regard plein de sollicitude qui faisait pressentir en lui un grand défenseur de l'Eglise.

« Aussi sa promotion à l'épiscopat fut-elle accueillie par l'applaudissement unanime des catholiques de France.

« Dans la carrière pastorale qui s'ouvrait devant lui, ses talents et son zèle lui préparaient de nouveaux labeurs. On peut dire que pendant les trente années qu'il occupa le siége de saint Aignan, il ne s'est pas livré dans le monde un combat pour la cause de l'Eglise auquel l'évêque d'Orléans n'ait pris part. Réclamer avec ardeur contre un monopole attentatoire à la liberté des âmes, aider puissamment de sa parole et de sa plume les législateurs qui firent tomber ces odieuses barrières, entrer avec courage dans la lice ouverte par la loi d'affranchissement, prouver par un usage fécond de la liberté reconquise qu'on était digne de l'obtenir, prendre en main, parmi tant de travaux, la direction d'un petit séminaire devenu célèbre par l'éclat des études : voilà quelle fut pour l'infatigable évêque la tâche des premières années.

« Mais la scène de ce monde change sans cesse. La France, qui avait eu la gloire de remettre Pie IX sur son trône, était

engagée par de nouveaux guides dans une politique d'abandon et d'oubli. La Révolution renversait impunément les trônes, et, s'emparant des plus belles possessions du Saint-Siége, menaçait le principe même de la souveraineté temporelle. On vit alors l'intrépide lutteur se signaler aux premiers rangs de ceux qui combattaient pour la justice. Ce combat ne cessa qu'avec sa vie. Le livre, la brochure politique, le discours, le mandement, l'oraison funèbre, toutes les formes de l'éloquence sacrée et profane furent déployées pour le service de la Papauté.

« Puis, quand de grands malheurs eurent accablé notre pays et fourni à l'évêque d'Orléans une nouvelle occasion de montrer son grand cœur, la confiance du peuple orléanais, qui aimait et admirait son pasteur, l'envoya siéger parmi ceux qui avaient mission de relever et de restaurer la France. L'âge et la fatigue semblaient interdire au vieil athlète d'accepter ce fardeau ; l'amour de l'Eglise et de la patrie ne lui permit pas de le refuser.

« C'est ainsi que nous avons vu ses dernières années remplies de nouveaux combats, qui furent plus d'une fois, grâce à Dieu, de glorieuses victoires. La jeunesse catholique se souviendra qu'elle lui doit, avec la liberté de l'enseignement supérieur, l'inappréciable bienfait de pouvoir se livrer à la noble ambition de la science sans exposer le trésor plus précieux encore de sa foi. L'armée lui saura gré d'avoir défendu le droit du soldat de garder sous les drapeaux le souci de son âme et la pratique des devoirs que la religion impose. Hier encore sa voix brisée par la fatigue épargnait à la religion et à la France la honte d'une indigne apothéose.

« Ainsi il a lutté jusqu'à la fin. La mort ne l'a pas surpris, car il tenait son âme prête pour la visite de Dieu ; elle l'a frappé dans l'activité du labeur et dans le doux recueillement de la prière. C'est pendant qu'il préparait une publication nouvelle, c'est au moment où, le chapelet à la main, son âme s'élevait avec confiance vers le ciel pour saluer et invoquer Marie, qu'il a succombé à l'atteinte soudaine du mal, comme un guerrier qui a vieilli dans les batailles et qui tombe au champ d'honneur.

« Comment ne nous sentirions-nous pas émus en présence d'un tel spectacle ? Dans la douleur qui nous est commune à tous, ce sera pour nous une consolation de nous souvenir que cet illustre évêque était sorti de nos rangs, et de payer ensemble à sa mémoire le tribut de nos regrets, à son âme la dette de nos ferventes prières. Les plus grands serviteurs de Dieu ont besoin de sa miséricorde. La charité, qui nous défend de juger nos frères, nous ordonne de les recommander à la divine indulgence, qui peut seule couvrir nos faiblesses en ne laissant subsister que nos mérites.

« Pour remplir ce devoir de piété fraternelle, et en même temps pour satisfaire aux vœux de mon chapitre et du clergé de

Paris, je règle qu'un service funèbre sera célébré pour le repos de l'âme de Mgr l'évêque d'Orléans dans notre église métropolitaine, le mardi 29 octobre, à neuf heures et demie, à la suite de l'office canonial. Je suis assuré que MM. les ecclésiastiques qui ne seront pas empêchés par d'autres devoirs s'empresseront de venir assister à cette sainte cérémonie.»

* *
*

Le Monde, de Paris, 24 octobre 1878, s'exprime ainsi :

«Les obsèques de Mgr Dupanloup ont été célébrées hier à Orléans suivant le programme annoncé d'avance. Nous laisserons à d'autres le soin de décrire la pompe de ces funérailles presque royales. L'immense concours des fidèles accourus de toutes parts pour rendre un dernier hommage à la mémoire de l'illustre défunt, prouve mieux que tous les discours la place considérable que ce vaillant évêque occupait dans la patrie et dans l'Eglise. L'empressement de cette foule émue lui composait un panégyrique autrement éloquent que celui qu'il a voulu écarter de son cercueil. Mgr Dupanloup avait su conquérir d'ardentes amitiés, des dévouements non moins ardents. Il a eu sur le mouvement catholique du XIXe siècle une influence incontestable. Devant cette tombe à peine fermée, nous ne rechercherons pas si cette influence a toujours été aussi salutaire qu'on était en droit de l'attendre de cet amant passionné de la justice et de la vérité. Comme chrétiens, comme Français, nous ne voulons nous souvenir que des services rendus.

«Parmi les œuvres de sa vie, il en est une qui lui sera comptée entre toutes au tribunal de Dieu : c'est la conquête de la liberté de l'enseignement catholique. Si menacée que soit cette conquête à l'heure qu'il est, elle a déjà porté des fruits dont la semence reste en réserve. Dieu répandra cette semence à son heure et la fera germer pour une moisson nouvelle.

«Après Dieu, c'est à Mgr d'Orléans que la France doit la liberté de l'enseignement à tous les degrés. Les républicains de France, qui ont déclaré la guerre à l'Eglise et à Dieu, veulent commencer par la destruction de cette liberté. Plus loin ils pousseront la réalisation de cette menace, plus sûrement ils hâteront la fin de la République. Les catholiques n'ont pas besoin d'autres raisons pour désirer la chute d'un gouvernement persécuteur.

«M. Gambetta plaisante agréablement, quand nous prononçons ce mot de persécution. Eh quoi ! au nom de la liberté vous créerez des écoles où il sera défendu de parler de Dieu, et vous prétendez nous contraindre à livrer le corps et l'âme de nos enfants à des maîtres capables d'accepter pareille consigne ! Et pour justifier cette négation audacieuse des droits les plus sacrés,

il vous suffira d'être 601 contre 300 ! Comme contribuables, nous subventionnerons des écoles dont notre conscience nous fait un devoir rigoureux d'éloigner nos enfants, et nous n'aurons pas la faculté de fonder des écoles à nous, où nos enfants seront élevés dans la crainte de Dieu, dans la pratique de la morale évangélique, en dehors de laquelle il n'y a point de morale ! Non, Monsieur Gambetta, vous pouvez tenter pareille entreprise, vous ne l'achèverez pas.

« La majorité ne crée pas le droit. La majorité peut être d'un côté, la justice de l'autre. Vainement vous nous accusez de n'obéir qu'aux lois qui nous conviennent, par la réserve que nous faisons des droits de Dieu. Ces droits, l'Eglise catholique les a de tout temps proclames ; ils ne changent ni avec le temps, ni avec les lieux ; ils sont indépendants du caprice des hommes. Ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier, ce qu'ils étaient à l'origine du christianisme : l'Eglise catholique en a la garde, et nous savons qu'elle est fidèle. Nous n'avons pas la prétention de faire varier ces droits pour faire échec aux lois de l'Etat. Vous savez que nul plus que nous n'obéit à ces lois, tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec nos devoirs envers Dieu. Or, c'est un devoir pour nous, pères de famille, de lui garder l'âme de nos enfants. Mais si vous prétendez nous les arracher pour les livrer à des maîtres sans foi, faites une telle loi, si vous l'osez, nous jurons de lui désobéir. La loi de 1850 a déjà produit assez de catholiques, aujourd'hui pères de famille, pour user votre tyrannie. L'épreuve pourra être dure à traverser, mais Dieu sera pour nous, et Dieu finit toujours par être le plus fort.

« L'éducation a été l'œuvre principale de Mgr Dupanloup ; mais son infatigable activité s'est appliquée à la defense de toutes les gloires de l'Eglise et de la patrie. Ces admirables pages consacrées à la défense du pouvoir temporel de l'Eglise romaine, ces énergiques protestations contre l'emprisonnement matérialiste, cet écrasement de Voltaire, cette glorification de notre Jeanne d'Arc, alors qu'on osait célébrer le centenaire de son insulteur, le dernier des hommes par le cœur, tant d'autres travaux suffisent pour justifier la profonde émotion causée par cette mort inattendue.

« Ceux qui ont assisté au service célébré hier dans la cathédrale d'Orléans, ont eu la primeur de la lecture du testament de Mgr Dupanloup. Ce testament est daté du Vendredi-Saint 1868. M. l'abbé Bougaud, avant d'en faire la lecture du haut de la tribune sacrée, a commencé par annoncer la volonté formellement exprimée par l'illustre défunt d'interdire tout panégyrique en son honneur le jour de ses funérailles. La soumission avec laquelle cette interdiction a été respectée n'a pas empêché l'orateur de manifester la profonde affliction de son âme. L'émotion qui le dominait se propageait parmi les auditeurs, et nous avons surpris bon nombre d'entre eux essayant de dissimuler les larmes qui montaient de leur cœur à leurs yeux.

« Lorsque, dans ce langage plein de simplicité et de majesté, dont les élus du sacerdoce chrétien conservent le secret, on a entendu ce grand évêque parler de ses misères, implorer la miséricorde de Dieu, les prières des prêtres qu'il avait élevés et ordonnés, celles des fidèles de son diocèse ; lorsqu'on l'a entendu parler de lui-même avec tant de modestie et d'humilité, interdire ces louanges données à l'heure de la mort à *un pauvre homme qu'on ne connait pas à fond*, plus d'un auditeur a dû se dire qu'après avoir beaucoup lu les écrits de Mgr Dupanloup, il ne l'avait jamais connu tout entier, et plusieurs se seront reproché de n'avoir pas été toujours justes à son égard. »

* *
*

L'hon. M. de Belcastel, sénateur de la Haute-Garonne :

« Mgr Dupanloup n'est plus. Un évêqne de haute taille vient de mourir, qui occupait une grande place dans l'histoire contemporaine de son pays. Cette histoire elle-même est si agitée que le nom de cet illustre athlète fut et demeure agité comme elle. On dirait que les palmes flottant sur son cercueil frissonnent encore sous des vents contraires.

« C'est surtout le malheur des temps ; mais la voix publique de tous les partis qui s'honorent d'être français domine le souffle attardé des passions humaines. La France chrétienne fait à l'évêque d'Orléans de magnifiques funérailles. Ses luttes infatigables pour la liberté d'enseignement supérieur, que le succès couronna ; ses protestations contre l'athéisme social, qui firent sur plus d'un champ de bataille reculer l'étendard impie et ne subirent à l'Académie une défaite matérielle que pour lui créer l'honneur plus grand de la victoire morale ; ses conquêtes dans les consciences et les âmes, connues de Dieu seul, qu'il garda ou ramena dans le sein de l'Eglise : tels sont, avec d'autres, les services que les hommes dévoués au Christ et à la France ne doivent oublier jamais, pas plus que Jeanne d'Arc n'oublie certainement les derniers efforts d'une vigueur que l'âge ne décourageait pas, consacrés à venger sa mémoire des outrages de ses insulteurs.

« Celui qui écrit ces lignes eut l'honneur de siéger pendant sept années dans les assemblées près de cet éminent collègue. Plus d'une fois il a serré avec respect cette main toujours levée pour le combat. Il aime d'autant plus à lui rendre un hommage public, que sur plusieurs points il ne pense pas comme pensa l'évêque d'Orléans, et qu'il fut plus loin par la doctrine du groupe célèbre, plus célèbre qu'heureux, fondu aujourd'hui, grâce au ciel, dans la vaste communauté des fidèles, sous la garde infaillible du Vicaire de Jésus-Christ.

« L'Eglise est la grande école des âmes vraiment libres ; elle est surtout l'école des âmes droites qui, à travers les divergences

de la pensée, s'aiment, se cherchent et se trouvent, parce qu'elles aiment avant tout et qu'elles servent le même Dieu.

« Quelle fut la part de la haute intelligence que nous saluons dans les illusions du temps ? Ce n'est ni le lieu, ni l'heure de s'en enquérir, et nous n'avons pour le décider ni don, ni mission, ni autorité. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette part, supposée même considérable, ne fut, après tout, dans sa vie qu'une éclatante tentation glorieusement vaincue. Si les fausses lueurs d'un libéralisme contraire aux droits de la vérité ont parfois visité une âme trop pressée de réconcilier Jésus-Christ et le siècle ; si la prudence humaine, avant le retentissement de la parole divine, lui tint peut-être un langage trop écouté ; — quand le Verbe de Dieu eut passé dans le monde, en projetant son immense lumière, tout fut fini. La conscience de l'évêque eut noblement raison des vues étroites de la sagesse de l'homme. Ce qui fait aujourd'hui encore la pierre de scandale de quelques hommes forme pour toujours devant Dieu la plus belle couronne de cette existence si vive, si guerrière, si indépendante, si hardie, finalement soumise sans réserve aux décisions de l'Eglise et de la papauté. »

M. Léonce de la Rallaye, qui cite lui-même, dans la *Revue du Monde catholique* du 25 octobre 1878, ce discours de M. de Belcastel, croit que tout le monde s'associera à ce « noble, véridique et touchant langage, » et il ajoute :

« Cette page restera ; elle sera le dernier mot des catholiques sur cette grande figure qui vient de s'évanouir, sur cette âme aimante et dévouée pour laquelle nous prierons de bon cœur. »

L'abbé T.-A. Chandonnet,

— *A continuer.*

POÉSIE

A M. LOUIS-H. FRÉCHETTE

Maître,

Lorsque la voix de Philomèle
Fredonne dans l'air embaumé,
Les primeroses, pêle-mêle,
S'ouvrent aux chauds rayons de mai.

Rêveuses amantes des brises,
Leurs fleurs, que flétrirait l'hiver,
Se réveillent, toutes surprises,
Sous les baisers du printemps vert.

La sève odorante, vermeille,
Aux cimes de l'arbre qui dort,
Et sur l'églantier qui sommeille,
Flotte en bouquets de pourpre et d'or.

Tout refleurit. Le vent caresse.
Les forêts pleines de chansons
Donnent des sourires d'ivresse
Aux sources pleines de frissons.

Ainsi, dans ces jours où le givre,
Aux lueurs des couchants rougis
D'une vague teinte de cuivre,
Brode les vitres du logis,

Mes strophes, humbles primevères,
Aux sons de votre luth ami,
Malgré les vents froids et sévères,
Relèvent leur front endormi.

Elles entr'ouvrent leurs corolles
Rougissantes d'un doux émoi !
Que le parfum de leurs paroles
Vous parle quelquefois de moi !

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

Yamachiche, 20 janvier 1879.

RÉPONSE

A MONSIEUR NÉRÉE BEAUCHEMIN

SONNET

J'aime à gravir les monts sauvages, le matin,
A l'heure harmonieuse et pleine de mystère
Où le brouillard des nuits, rafraîchissant la terre,
Perle en bruines d'or au feuillage du thym.

Et si, du fond du val, quelque timbre argentin,
Soudain dans l'air sonore éclate solitaire,
Toutes les autres voix pour moi semblent se taire,
Et j'écoute ravi la chanson du lointain.

Poëte, ouvre joyeux l'aile de ton génie !
Chante ! ton chant si pur rompt la monotonie
Des vulgaires accents du grand concert banal ;

Et moi — dont le soleil à l'horizon décline —
Je veux monter souvent sur la sainte colline
Pour entendre de loin ton refrain matinal !

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

Lévis, 28 janvier 1879.

SON EMINENCE

LE

CARDINAL ALEXANDRE FRANCHI

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LÉON XIII

ET

SON EXCELLENCE

MONSEIGNEUR GEORGE CONROY

DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE AU CANADA

II

Maintenant, il nous sera bien permis, avant de parler en notre propre nom, de recueillir quelques-unes des paroles qui ont été prononcées solennellement à l'éloge des deux illustres morts. Nous les rapporterons, non pas toutes mais en partie, à la suite les unes des autres et sans transition, nous unissant de tout cœur à ces témoignages, qui parlent plus éloquemment que tout ce que nous pourrions dire nous-même.

Voici d'abord quelques-unes de celles que nous avons recueillies dans les correspondances européennes adressées aux meilleurs journaux catholiques :

— Le pape est désolé de la perte de son secrétaire d'Etat, et a suspendu ses audiences ; il a dit publiquement que cette mort est un grand deuil pour l'Eglise.

— Le cardinal était, en effet, le bras droit de Léon XIII. Ardent, jeune encore, il s'était consacré avec ardeur à ses hautes fonctions. Ministre d'Etat, préfet du palais, membre de toutes

---

* Voir la livraison du mois d'août, p. 495.

les commissions récemment créées, il suffisait à tout. On peut dire que l'excès du travail l'a tué. Il sera très-difficile à remplacer.

— C'est une perte immense pour le Saint Père, dont il était l'ami, et pour la Cour pontificale, qui avait acclamé, avec une sympathie unanime, sa promotion à la secrétairerie d'Etat.

— Toute la chrétienté attendait de lui les services éminents que promettaient ses talents hors ligne, et le Saint Père avait en lui un ami dévoué sur lequel il pouvait se reposer entièrement.

— Aujourd'hui, la mort le frappe soudainement, à l'heure même où les plus graves négociations sont engagées, à la veille peut-être de crises sérieuses en Italie. Nous ne pouvons que ressentir cruellement le coup subit qui remplit de deuil l'âme du Souverain Pontife et enlève au Saint-Siége l'homme qui promettait un grand ministre.

L'*Univers* résumé comme suit tous ces éloges :

« La mort de l'Eminentissime secrétaire d'Etat de Léon XIII est un événement. Pour ceux qui connaissent personnellement le cardinal Franchi, le poids de ses nouvelles charges devait l'accabler. Lui-même n'était pas sans quelque pressentiment. Aussi doit-on louer hautement sa condescendance au vouloir du Pape, son dévouement, son esprit de sacrifice. Abandonner la préfecture de la Propagande, où il jouissait d'une très-grande situation, pour assumer à la fois la secrétairerie d'Etat, la préfecture du palais et l'administration des biens temporels du Saint-Siége, exigeait plus que du courage.

« On dit qu'il a succombé à la fièvre romaine, qui sévit plus inexorablement dans ce quartier du Transtévére dont la révolution italienne a fait le lieu de la captivité papale. L'excès du travail avait prédisposé, croyons-nous, le cardinal à cette atteinte mortelle. Mais cette douloureuse circonstance nous permet de répéter que, en s'emparant du Quirinal, la monarchie subalpine a condamné le Pape et ses serviteurs à ce genre de supplice dont les poëtes italiens ont laissé de si lugubres descriptions. C'était pour se garder de la fièvre romaine, que les Pontifes avaient bâti sur les hauteurs du mont Quirinal, ce palais d'été, où, dans un même dessein de sécurité, se réunissaient les conclaves. Par conséquent le cardinal Franchi meurt à la fois victime de son dévouement et de la révolution italienne. C'est à noter pour sa propre gloire.

« Dans le monde politique, on semblait faire grand cas des qualités de l'Eme Franchi comme diplomate. Il possédait sans doute ces qualités à un très-haut degré. Mais nous sommes persuadé que lui-même mettait une confiance médiocre dans

les ressources humaines. Comme son auguste maître Léon XIII, il savait la situation de l'Europe, il connaissait les hommes qui la gouvernent et il luttait pour lutter ; il luttait pour le droit et l'honneur de l'Eglise, pour le maintien de la dignité humaine et pour l'intégrité de la foi, avec la certitude que la Providence rendra tôt ou tard Rome au Vicaire de Jésus-Christ. Dans la mesure de ses forces, il a donc travaillé à ce résultat et sa mémoire demeurera chère aux Romains *. »

On sait qu'au mois de septembre dernier, il y eut dans la vénérable basilique de Québec un service funèbre pour le repos de l'âme des deux illustres morts. Mgr l'archevêque crut devoir élever la voix, en cette circonstance douloureuse, et il le fit avec l'autorité d'un homme convaincu, l'accent d'un admirateur et l'émotion profonde d'un ami.

Nous sommes heureux de pouvoir faire entendre ici un écho de cette grande parole ; c'est un écho affaibli, mais on y reconnaîtra toutes les principales pensées qu'a développées l'illustre archevêque :

« Un triple devoir nous rassemble aujourd'hui : la charité, la reconnaissance, le respect. Ce triple lien se resserre à mesure que l'on remonte dans la hiérarchie et que l'on se rapproche de celui qui tient sur la terre la place du chef invisible de l'Eglise.

« Pendant quatre années le cardinal Franchi a été préfet de la Propagande. Cette congrégation régit la moitié du monde catholique, et nous sommes sous sa direction. Elle a donc à pourvoir aux besoins spirituels de cent millions de catholiques. Au témoignage d'un cardinal, mille affaires par semaine y sont traitées, et toutes doivent être soumises au préfet. Quel travail, quelle fatigue, quelle responsabilité !

« Léon XIII, — que Dieu nous le conserve longtemps ! — Léon XIII, à peine élevé sur le siége apostolique, appelle le cardinal Franchi pour être le confident intime de ses pensées, son bras droit, sa bouche pour parler aux rois et aux princes de la terre, pour être comme un autre lui-même. Après celle de souverain pontife, c'est la plus haute dignité ; mais aussi, celui qui en est revêtu est appelé à boire à plus longs traits dans ce calice d'amertume dont le père commun des fidèles est si cruellement abreuvé de nos jours. Après le souverain pontife, nul plus que lui n'a droit à notre respect, à notre amour, à notre reconnaissance.

« Quand Mgr Conroy est venu au milieu de nous, nul d'entre nous n'a tardé à reconnaître tout ce que dans cette âme il y

---

* *Univers* du 5 août 1878.

avait de pénétration pour comprendre et saisir les affaires les plus difficiles ; tout ce qu'il y avait de patience, de douceur, d'aménité dans son cœur, de vigueur et de courage dans sa volonté : vraie image du père commun des fidèles, dont il était au milieu de nous le représentant spécial.

« Vers la fin de juin, au moment de quitter Halifax pour aller à Terreneuve, il écrivait à l'archevêque de Québec une lettre qui devait, hélas ! être la dernière. « Je suis fatigué, disait-il, de ces longs voyages et de la lourde charge imposée sur mes trop faibles épaules. » Deux fois durant l'hiver il avait traversé l'Amérique septentrionale, d'un océan à l'autre, et à peine de retour à Québec, il avait reçu une mission spéciale, fort difficile à remplir, dans un diocèse situé à huit cents lieues. A peine sa mission finie, il se rend tout droit à cette île de Terreneuve, qui devait être le théâtre de ses derniers travaux et de sa suprême agonie. Puis il ajoutait : « Au milieu de toute cette foule qui acclame le représentant du Souverain Pontife, je suis dans une solitude qui m'afflige : *I feel my solitariness very much. I often wish I were near you to open my heart to your kindness.* J'ai grand besoin de vos prières et de votre sympathie pour endurer mes petites épreuves pour l'amour de l'Église, *for sake of the Church.* »

« Il termine en citant ces paroles de S. Paul faisant ses adieux aux fidèles de Milet : *Nec facio animam meam pretiosiorem quam me, dummodo consummem cursum meum et evangelium verbi.* Hélas ! il aurait pu ajouter avec le même apôtre : Je suis comme la victime que l'on a déjà préparée pour le sacrifice..... *ego iam delibor et tempus resolutionis meae instat.* En effet, à peine arrivé à Saint-Jean de Terreneuve, il sent ses forces décliner rapidement, et au bout de quelques semaines il est réduit à la dernière extrémité.

« Cependant, au jugement des médecins, la maladie avait cédé aux efforts de la science, et l'on espérait qu'avec le temps sa santé se rétablirait. Vaines espérances qui devaient être cruellement et soudainement déçues !

« Une demi-heure avant que l'ange de la mort vînt le frapper, Mgr Conroy se sentait si bien, qu'il voulut faire l'essai de ses forces. Se levant, il fait quelques pas, puis tombe dans une syncope qui annonce une fin prochaine. On s'empresse autour de lui... on lui administre les derniers sacrements... on récite les prières des agonisants. Ses dernières paroles, comme celles du divin Sauveur, sont un acte de résignation : *O God, accept the sacrifice of my life !*

« Toujours il est pénible à la nature d'accepter le terrible arrêt prononcé contre tous les enfants d'Adam. Mais quel combat doit se livrer dans l'âme qui voit s'évanouir, comme une fumée, ce brillant avenir que tout semble rendre si certain ! Qu'il est pénible le sacrifice d'une vie qui dépasse à peine le milieu de

sa course et qu'une santé florissante promet de prolonger encore! Qu'il en coûte à la piété filiale de dire un suprême et lointain adieu à un père et à une mère qui, dans ce monde, tiennent après Dieu la première place dans le cœur bien né!

«Voilà celui à qui nous venons témoigner aussi de notre respect, de notre amour et de notre reconnaissance. Unis dans la vie par les liens d'une étroite amitié, par les honneurs dont ils furent comblés, par la confiance que leur témoigna le Vicaire de Jésus-Christ, Son Eminence le cardinal Franchi et Son Excellence Mgr Conroy se trouvent unis dans la mort, et dans le deuil qu'elle nous inflige.

«O Dieu de bonté infinie! entendez et exaucez les prières de vos enfants, qui implorent votre miséricorde sur ces âmes à qui nous devons respect, amour et reconnaissance!»

Certes, voilà bien des témoignages précieux — le dernier surtout — solennellement rendus au mérite des deux grands hommes que nous rappelons aujourd'hui à la mémoire de nos compatriotes. Ils nous suffisent, à nous, et nous ne voyons pas, après les avoir lus, quel effet peuvent produire sur un esprit que l'orgueil n'a pas aveuglé, ces quelques voix discordantes — heureusement très-rares — perdues, et si honteuses d'elles-mêmes qu'elles n'osent plus se faire entendre, même en secret.

Cependant, on le croira sans peine, quelque respectables que soit la voix des écrivains catholiques ou même celle de notre archevêque parlant avec émotion en face de deux tombes, ce qui nous frappe le plus, et nous a toujours suffi, c'est le jugement calme et réfléchi du Souverain Pontife. Or qu'a fait le Souverain Pontife? Il a choisi l'Eme Franchi et Mgr Conroy. Comme le divin Maître, il les a appelés. C'est lui qui leur a donné respectivement des charges si importantes, qui leur a assigné leur poste, qui les a envoyés, qui leur a dit: voici que je serai avec vous; *qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise.* Et, non content de ratifier cette parole de son prédécesseur, de sainte et glorieuse mémoire, voici que Léon XIII élève l'un à de plus grands honneurs, confirme la mission de l'autre, et par là même sanctionne, d'un seul et même coup, toute la série de leurs actes déjà accomplis.

Grand Dieu! s'il existe encore sur la terre, et au milieu de nous en particulier, une parcelle de foi, un peu de confiance en la Providence, un peu de respect pour le chef visible de l'Eglise, que Dieu assiste d'une manière toute spéciale jusque dans le gouvernement ou l'administration particulière des choses de

l'Eglise, qui osera, s'il n'a perdu tout sens moral, ou les derniers vestiges d'une intelligence depuis longtemps fourvoyée, qui osera lever la tête et dire au chef de l'Eglise : Vous vous trompez, et vous sanctionnez imprudemment le mal que font à l'Eglise les élus de votre cœur, les hommes de votre droite !

Les insensés !

Cependant, il se rencontre dans le monde des hommes qui pensent et parlent ainsi. Il y en a toujours eu. Jésus-Christ les a reconnus de loin et dénoncés à ses fidèles apôtres : « Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez prudents comme des serpents, et simples comme la colombe. Défiez-vous des hommes : ils vous trahiront dans leurs conseils : *tradent enim vos in conciliis*, et, dans leurs synagogues, ils vous flagelleront : *et in synagogis suis flagellabunt vos*

Mais cette perspective n'ébranla ni Jésus-Christ, qui aimait tant ses apôtres — *non dicam vos servos, vos autem dixi amicos* — ni les apôtres, qui aimaient leur maître.

Ils partirent.

Peut-on dire qu'il en fut autrement pour les deux prélats que l'Eglise pleure ?

Non : ils ont tout bravé. Et lorsque, aux labeurs qu'ils supportaient pour l'amour de l'Eglise est venue s'ajouter, comme une récompense plutôt que comme un mal, les angoisses de l'esprit et les douleurs du corps, ils ont trouvé assez de générosité pour s'écrier avec le saint évêque de Tours : Seigneur, si je suis encore nécessaire à ton peuple, je ne refuse pas le travail ; et, comme lui aussi, quand l'ange de la mort vint leur apporter la décision du ciel, ils ont dit : Que votre volonté soit faite ; O Dieu, acceptez le sacrifice de notre vie : *Fiat voluntas tua !*

— *A continuer.*

LA RÉTRACTATION FORCÉE DES MESSIEURS DU *CANADIEN*

Le *Canadien* du 3 janvier dernier nous arrivait avec une double accusation, très-grave en soi, formulée contre nous en termes violents. Nous avions, disait-il, retranché deux mots d'un document pontifical, et, qui plus est, « poussé l'effronterie jusqu'à dire que ces deux mots ne se trouvent pas dans le document en question. » En conséquence, avis nous était donné de renoncer à notre chère devise et de laisser à MM. Tarte, Desjardins et Tardivel, le monopole et l'honneur de la *vérité*.

Sans attacher la moindre importance aux prétentions ou aux avis des messieurs du *Canadien*, nous avons cru, par respect pour le document *en question*, devoir prouver qu'ils faisaient erreur et les mettre en mesure de réparer loyalement leur injustice.

Nous leur avons donc adressé la lettre suivante :

A Messieurs J.-I. Tarte et L.-G. Desjardins, rédacteurs du CANADIEN.

Messieurs,

J'ai lu dans votre numéro du 3 les lignes suivantes :

« Une publication de Montréal, qui a pris pour devise cette « parole de Zacharie : *Veritatem tantum et pacem diligite*, retran- « che deux mots d'un document pontifical et pousse l'effronterie « jusqu'à dire que ces deux mots ne se trouvent pas dans le « document en question. Nous conseillons au rédacteur de la « dite publication de changer de devise le plus tôt possible. »

Le document pontifical ou le document en question, comme vous l'appelez sans l'indiquer expressément, n'est autre que le *Règlement du Conseil de haute Surveillance de l'Université Laval*, approuvé ou sanctionné par le Saint-Siége ; les deux mots qui en auraient été retranchés sont les mots *tanquam professores ;* la publication que vous désignez clairement, sans la nommer, est la *Revue de Montréal :* c'est donc la *Revue de Montréal* que vous accusez publiquement d'avoir retranché ces deux mots d'un document pontifical, et d'avoir poussé l'effronterie jusqu'à dire

qu'ils ne se trouvent pas dans le document en question. Quant à celui qui lui a mérité l'honneur de cette double accusation, c'est moi-même.

Voilà, messieurs, avec toute la clarté et la précision que vous auriez dû lui donner vous-mêmes, le réquisitoire que vous dressez contre la *Revue de Montréal*, ou, ce qui est l'équivalent, contre son rédacteur.

Il n'y manque plus que deux choses : *la preuve* et *la vérité*.

D'abord, la preuve, c'est bien en vain qu'on l'y chercherait. Votre acte d'accusation est là tout entier ; eh bien ! contient-il un mot, un seul mot de mon écrit, qu'il vous était si facile de citer ? Contient-il un mot, un seul mot du document original, que vous deviez opposer à la version que j'en donnais ? Y a-t-il au moins l'indication claire et nette de l'endroit où les deux mots se trouveraient d'un côté et manqueraient de l'autre ? Non, rien, absolument rien de ce qui puisse honorer d'un semblant de vérité ces deux graves accusations, que vous portez en des termes moins que bienveillants.

Remarquez-le bien, messieurs, ce n'est pas l'absence de preuves RÉELLES que je reproche ici à votre réquisitoire, car je sais bien que des preuves réelles, il vous est bien impossible d'en trouver ; mais ce que je constate, c'est l'absence de preuves quelconques ; c'est la hardiesse avec laquelle vous proférez publiquement deux accusations des plus graves, pour ne pas dire criminelles, contre une publication réputée honorable, contre un homme auquel ses adversaires les plus décidés n'ont jamais, au milieu des luttes les plus ardentes, reproché pareille faute, et cela sans avoir même songé à les appuyer, ne fût-ce que pour la forme, d'un semblant de démonstration.

Vous êtes journalistes, messieurs, voire même quelque peu théologiens à vos heures ; mais ne fussiez-vous ni l'un ni l'autre, vous ne pouvez ignorer que personne ne doit être réputé coupable d'une faute si elle n'est prouvée, et que plus elle est invraisemblable, plus la preuve a besoin de force ; vous savez qu'une accusation sans preuve tombe d'elle-même, et retourne à son auteur comme une calomnie.

Si donc je me permettais de traiter vos accusations comme elles le méritent, je les négligerais complétement, pour m'en remettre à la justice et au bon sens de ceux qui échappent à la triste faiblesse de juger en aveugle ou de condamner sans preuves.

Et je pourrais ajouter ici, messieurs, qu'entre ces deux rôles : celui d'accusateurs impuissants, qui est le vôtre, et celui d'accusé défiant la conviction, qui est le mien, c'est de beaucoup ce dernier que je préfère, et je serais presque tenté de borner ici ma défense, en vous remerciant de l'honneur que vous me faites, s'il ne tournait au détriment de mes bienfaiteurs involontaires.

Mais je veux aller plus loin et prouver, maintenant, que vos formidables accusations, dénuées de preuves, ont un vice plus radical encore : elles sont dénuées de vérité, elles sont fausses, absolument fausses, et, si je ne vous accordais ici une bonne foi que vous m'avez clairement refusée à moi-même, j'ajouterais calomnieuses.

Vous m'accusez d'abord d'avoir retranché deux mots, qui ne seraient autres que *tanquam professores*, d'un document pontifical, c'est-à-dire du *Réglement de haute Surveillance de l'Université Laval.*

Est-ce vrai ?

C'est vrai que vous le dites, mais il est très-faux que je l'aie fait.

Non, messieurs, je n'ai point retranché ces deux mots d'un document pontifical.

Sans prendre ici la peine de vous faire observer que ce *Règlement* n'est pas un document pontifical, mais un document approuvé ou sanctionné par le Saint-Siége, ce qui, en droit, est fort différent, je vous dirai que je n'en ai pas retranché ces deux mots, par la raison plus que péremptoire, que la phrase, la seule phrase que j'en aie citée, *ne les contient pas.*

Voici cette phrase :

«Si quelqu'un, ne jouissant pas de la dignité épiscopale, pense «avoir quelque motif de se plaindre, soit de l'Université elle-«même, soit de quelqu'un de ses professeurs, qu'on ne lui per-«mette aucune autre voie que celle de manifester privément ses «plaintes à quelqu'un des évêques.»

Voici le texte original tel qu'on le trouve dans l'Annuaire de l'Université Laval pour 1878-79, page 59 : *Si quis, episcopali «dignitate haud praefulgens, motivum sibi esse putaret conquae-«rendi sive de Universitate ipsa sive de aliquo ex professoribus, «nulla alia via ipsi permittatur nisi privatim alicui episcoporum «quaerelas manifestandi.»*

Comme vous le voyez et comme vous pouvez vous en convaincre par vous-mêmes en recourant à l'Annuaire, dans cette phrase, la seule que j'aie citée, et la seule que je dusse citer, puisqu'il ne s'agissait que de ceux qui croiraient avoir à se plaindre ou de l'Université ou de ses professeurs, — dans cette phrase, complète en elle-même et aussi entière ici que dans le document, il n'y a pas l'ombre de ces deux mots que vous m'accusez d'en avoir retranchés.

Votre première accusation est donc absolument fausse, et même frappée d'absurdité.

Passons à la seconde.

Vous m'accusez, en second lieu, d'avoir poussé l'effronterie jusqu'à dire que ces deux mots ne se trouvent pas dans le document en question.

Mais, messieurs, voilà précisément ce que je n'ai pas dit, et, pour vous en convaincre, lisez, s'il vous plaît, mes propres paroles, que tout le monde peut relire comme vous, à la page 660 de la *Revue de Montréal*, dans une note au bas de cette page :

« On remarquera que le *tanquam professores* (comme profes-« seurs), dont on a fait récemment tant de bruit, ne se trouve pas « dans *la phrase* que nous citons. »

Or, messieurs, vous devez en convenir, il y a un abîme entre dire que deux mots ne se trouvent pas dans un *document*, comme vous m'en accusez, et dire que deux mots ne se trouvent pas dans *la phrase* que l'on cite de ce document ; il y a donc un abîme entre ce que vous me faites dire et ce que j'ai réellement dit, un abîme enfin entre votre accusation et la vérité.

Depuis quand l'affirmation que deux mots ne se trouvent pas dans *une phrase* d'un document veut-elle dire qu'ils ne se trouvent pas dans *le document même* ? Si c'était la même chose, si l'un était seulement l'équivalent de l'autre, vous n'auriez pas été contraints, pour le contestable plaisir de me trouver en faute, d'effacer mon expression qui est vraie, pour y substituer la vôtre qui est fausse !

Sans doute, ces deux mots, *tanquam professores*, se trouvent dans le document lui-même, mais ils ne se trouvent que là où l'on ordonne aux écrivains catholiques d'observer à l'égard de l'université et de ses professeurs, comme professeurs, le décret XXIIe du cinquième concile de Québec. Dans tout le reste de l'article XVI, en particulier dans la partie où il s'agit, non plus seulement des écrivains catholiques, mais en général de tous ceux qui, ne jouissant pas de la dignité épiscopale, croiraient avoir à se plaindre de l'université ou de ses professeurs, et en particulier dans la phrase que j'ai citée, il n'y a pas l'ombre de ce *tanquam professores*. On y nomme l'Université, on mentionne ses professeurs ; on veut protéger, contre les écrivains imprudents, et l'université elle-même et ses professeurs, mais l'on n'ajoute pas les mots *comme université*, ni les mots *comme professeurs*.

Et je n'ai cité que cette partie de l'article, parce que je ne parlais, pour le moment, que de ces écrivains-là.

Et loin de prétendre que l'absence du *tanquam professores* donnât ici, à la phrase que je citais, plus d'extension, ou aux professeurs de l'université une inviolabilité générale, j'ai expressément déclaré que la proposition, avec ou sans le *tanquam professores*, ne peut s'entendre du professeur universitaire que *comme professeur universitaire*.

Pourquoi donc aurais-je retranché, supposé qu'ils y fussent et que j'en eusse d'ailleurs l'effronterie, deux mots dont l'absence ne changeait en aucune manière le sens qu'il faut donner à la phrase et que je lui donnais moi-même ?

Sans doute encore, partant du fait que le *tanquam professores* ne se trouve pas dans *la phrase* que je citais, j'ai pris occasion d'adresser un reproche à un de vos confrères qui, il n'y a pas longtemps, non content de faire remarquer que ces deux mots avaient été omis du document *cité en entier*, prétendait encore qu'en les omettant « on change absolument le sens du décret et on gratifie le professeur universitaire d'une inviolabilité qu'il n'a pas.» Mais pour cela non plus il n'était pas nécessaire de retrancher ces deux mots de *la phrase* que je citais, puisque, lors même qu'ils s'y fussent trouvés, cette phrase, logiquement interprétée, n'eût subi aucune altération. En deux mots, que le *tanquam professores* fût ou ne fût pas, soit dans la phrase que je citais, soit dans aucune autre partie du document, le sens du document restait absolument le même.

Ce que je reprochais au *Courrier du Canada* — et ce que j'aurais pu vous reprocher à vous-mêmes, — ce n'est pas d'avoir remarqué que l'on avait omis ces deux mots en citant *l'endroit où ils se trouvent*, mais c'est d'avoir prétendu que cette omission changeait absolument le sens du document. Entre autres preuves, je faisais remarquer, à mon tour, une autre partie du *même* document, dans laquelle il s'agit de protéger l'Université et ses professeurs, et où l'on ne trouve pas cependant ce *tanquam professores* que certains journaux avaient jugé si nécessaire.

Il est donc absolument faux que j'aie retranché deux mots d'un document pontifical; il est absolument faux que j'aie dit que ces deux mots ne se trouvent pas dans le document en question.

Donc, messieurs, vos accusations sont à la fois dénuées de preuves, et dénuées de vérité.

Maintenant que vous connaissez votre erreur et l'injustice où elle vous a entraînés, je croirais vous faire injure si j'allais vous parler de l'*obligation* où vous êtes de réparer cette injustice, ou même douter un seul instant que vous ne retiriez en effet vos accusations loyalement, et au plus tôt.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Nous nous y attendions : les rédacteurs du *Canadien* ne publieraient pas notre juste réclamation ; ils ne lui permettraient pas d'arriver jusqu'au tribunal de leur choix auquel ils venaient de nous traduire eux-mêmes.

A des hommes qui nous avaient taxé de faux, de mensonge et d'une « effronterie » poussée jusqu'à ses dernières limites, notre

lettre semblerait « peu convenable ; » à des gens assez généreux pour nous accuser de cette façon et rendre une justification nécessaire, cette justification devait paraître « tout simplement sans fin. » Avec tous les droits de nous incriminer devant leurs lecteurs, ils n'auraient pas celui de leur faire voir notre défense, ou, en d'autres termes, de leur « infliger un pareil document. »

Ils trouveraient beaucoup plus facile, en un mot, et assez honorable de gloser sur une lettre qu'ils n'auraient pas le courage de laisser voir aux juges.

C'est, en effet, ce qui arriva.

Non-seulement nos accusateurs refusèrent de nous laisser entendre, mais ils eurent assez de modestie pour essayer de pallier leur déni de justice au moyen de ces vulgaires et misérables prétextes.

Cependant les deux accusations étaient là, dans toute la difformité de leur fausseté et de leur injustice. Il était monstrueux de les maintenir, et trop honorable de les retirer. On pactisa, c'est-à-dire qu'on se rabattit sur les intentions, sur les interprétations les plus futiles, etc.

Voici, du reste, les propres paroles de nos fiers accusateurs de la veille :

« L'intention de M. Chandonnet est évidente : il voulait faire croire à ses lecteurs que le *Courrier du Canada*, qui, comme nous, avait cru devoir signaler l'omission des mots *tanquam professores* dans une circonstance que personne n'a oubliée, s'était grossièrement trompé. Les paroles que nous venons de citer signifient que les mots *tanquam professores* n'existent pas dans le document dont il est question, ou bien elles ne signifient rien du tout. Strictement parlant, M. l'abbé n'a pas *retranché* ces deux mots, mais, ce qui n'est pas moins grave, il a laissé ses lecteurs, au moyen de phrases habilement entortillées, sous l'impression que ceux qui, les premiers, ont parlé de ce malheureux *tanquam professores*, avaient dit tout autre chose que la vérité.

« Voilà tout ce que nous avons à dire à M. l'abbé Chandonnet. »

Oui ! Eh bien, messieurs les rédacteurs du *Canadien*, c'est beaucoup trop dire, si vous voulez être sincères, et loin d'être assez si vous voulez être crus.

Quand on déserte ainsi le terrain des faits pour se replier sur sur celui des intentions, c'est qu'on est fautif et battu.

Et que vous font nos intentions ? Il ne s'agit pas de nos intentions, il s'agit de nos actes. Et pourquoi nous en imputer

gratuitement de votre propre fond, quand celles que nous avions sont clairement exprimées? Nous n'avons jamais reproché ni à vous ni au *Courrier du Canada* d'avoir signalé une omission dans une circonstance où nous n'étions pas en cause, mais nous lui avons reproché d'avoir prétendu alors que ces deux mots, *tanquam professores*, sont «extrêmement importants» et qu'en les omettant «on change absolument le sens du décret et on gratifie le professeur universitaire d'une inviolabilité qu'il n'a pas.» Voilà tout ce que nous avons reproché au *Courrier*, et par conséquent à vous, qui, malgré certains ménagements, souteniez la même erreur; et voilà précisément ce que vous feignez de pas voir aujourd'hui, afin de recourir plus librement à des suppositions, à de vains subterfuges, qui ne font pas honneur à votre retraite forcée.

Il vous plaît d'ajouter que nos paroles (page 660 de la *Revue de Montréal*) signifient que les mots *tanquam professores* n'existent pas dans le document dont il est question, ou bien qu'elles ne signifient rien du tout.

Nos paroles sont celles-ci, que nous reproduisions dans notre lettre :

«On remarquera que le *tanquam professores* (comme professeurs), dont on a fait récemment tant de bruit ne se trouve pas dans *la phrase* que nous citons.»

Cela est clair, messieurs, très-clair. Conséquemment vous pouvez garder vos efforts d'herméneutique pour quelque autre occasion. Quand le mot est précis, on n'est pas admis à chercher des alternatives. Ces paroles non-seulement veulent dire, mais disent que le *tanquam professores* n'est pas dans *la phrase* que nous citons et voilà tout. Elles ont un sens et un seul sens, un sens tellement clair que vous n'osez les regarder en face et que vous vous jetez aujourd'hui à droite et à gauche, après les avoir effacées et remplacées par les vôtres quand il s'est agi de dresser votre acte d'accusation. Bien plus, si on peut leur prêter une signification implicite, elles indiqueraient que ces deux mots sont dans le document, car en remarquant spécialement qu'ils ne se trouvent pas dans *la phrase* que nous citions, nous laissions suffisamment entendre qu'ils se trouvent dans une autre que nous ne citions pas, surtout lorsque nous ne reprochions en aucune manière ni au *Courrier*, ni au *Canadien* d'en avoir signalé l'omission quand l'article où ils se trouvent fut cité en entier.

Après toutes ces tergiversations, les rédacteurs du *Canadien* s'exécutent à leur manière et font cet aveu :

« Strictement parlant, M. l'abbé n'a pas *retranché* ces deux mots... »

Strictement parlant ! Mais comment parlaient-ils donc, MM. les rédacteurs du *Canadien*, quand ils nous accusaient de les avoir *retranchés* et d'avoir poussé « l'effronterie » jusqu'à dire qu'ils ne se trouvent pas dans le document en question ? Est-ce qu'ils ne parlaient pas strictement ? Quand on accuse quelqu'un cependant, il nous semble que c'est le temps de mesurer ses paroles et de rester dans les bornes.

Et que veulent-ils dire ici par ce *strictement parlant* ? On retranche des mots ou on n'en retranche pas.

Quelle espèce de milieu voient-ils donc entre retrancher deux mots et ne pas les retrancher ? Et comme ces deux mots ne se trouvent pas le moins du monde dans la phrase que nous citions, comment aurions-nous dû faire pour les en retrancher *strictement parlant*, ou pour ne pas les retrancher *strictement parlant* ? Nous ignorons, comme tout le monde, le procédé qui nous conduirait à ce résultat plus que merveilleux.

Messieurs les rédacteurs, nous ne voulons pas abuser de notre facile victoire.

Mais laissez-nous vous dire, à notre tour, qu'il faudra vous y prendre bien autrement si vous tenez réellement à nous enlever notre belle devise.

Il est difficile d'avouer une erreur et de retirer des accusations, surtout quand elles sont ornées comme les vôtres d'expressions sévères et indignées ; mais c'est nécessaire, et, après tout, pour user, en la modifiant, d'une parole célèbre : « Les premiers intéressés au sacrifice que la *justice* et l'*honneur* vous demandent, c'est vous-mêmes. »

L'abbé T.-A. Chandonnet.

LA MORT DE GRIMM *

A M. ARTHUR GLOBENSKI

Vous aviez un ami, chose rare sur terre,
Nous le voyions partout accompagner vos pas ;
Il dormait à vos pieds, vous aimait comme un frère,
Et quand vous le grondiez, il ne répondait pas.

Vous vous aimiez tous deux de cet amour sublime
Qui fait que l'un commande et que l'autre obéit ;
Il parlait du regard, il était votre intime,
Et savait deviner ce que vous aviez dit.

Un jour il disparut. — En compagnon fidèle,
Vous avez regretté cet ami d'autrefois ;
Vous l'avez appelé, déception cruelle,
Il ne répondit pas pour la première fois.

Hier, pour vous prouver qu'il est toujours le même,
Que vos bons soins pour lui ne sont pas oubliés,
Et qu'il n'a pas trahi son vieux maître qu'il aime,
Fidèle, il s'en revint expirer à vos pieds.

Il venait demander sa dernière caresse
Dans un dernier adieu qu'il avait espéré. —
J'étais là. — Dans vos yeux se peignit la tristesse,
Oh ! n'en rougissez pas si vous avez pleuré.

CHARLES OUIMET.

Montréal, 12 janvier 1879.

---

* Nous offrons à nos lecteurs une pièce de vers qui aura, dans tous les cas, le mérite de l'originalité. Il s'agit d'un beau et fidèle terre-neuve, volé il y a cinq ou six mois, et retenu depuis ce temps loin de son maître. Cet ami fidèle s'étant échappé des mains de son ravisseur, reprit le chemin de sa première demeure et s'en vint, épuisé de misère et de fatigue, y rendre le dernier soupir.

Qui sait la longueur et les privations de la route qu'il a parcourue !

Certains esprits riront peut-être du sentiment qui a dicté ces vers, mais l'auteur, à coup sûr, n'a pas à en rougir. La pitié, quel que soit l'objet sur lequel elle s'exerce, honore le cœur de celui qui l'éprouve.

D'ailleurs, l'affection que l'on donne aux bêtes, aux chiens surtout, ne nous est-elle pas rendue par eux en dévouements sublimes dont le désintéressement est trop peu connu chez les hommes ?

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

Nous reproduisons avec plaisir, du *Journal de Québec*, le rapport de l'élection de la *Société littéraire et historique*. Cette société a déjà bien mérité du pays, et nous ne doutons pas qu'elle ne fasse de nouveaux progrès sous l'inspiration du président qu'elle vient de choisir. M. J. Le Moine ne peut manquer de signaler son administration par quelque entreprise utile, et nous croyons que c'est du côté de l'histoire qu'il dirigera la meilleure partie de ses efforts.

« A l'assemblée annuelle des membres tenue le 8 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus, pour constituer le bureau de direction :

« Président, J.-M. LeMoine ; vice-présidents, H.-S. Scott, Dr Boswell, Col. Strange, R.-S.-M. Bouchette ; trésorier, W. Hossack ; secrétaire-archiviste, C. Tessier ; secrétaire-correspondant, W. Clint ; secrétaire du conseil, A. Robertson ; bibliothécaire, McLeod ; directeur du musée, Dr Neilson ; directeur des appareils, F.-C. Wurtele ; membres du conseil, J. Whitehead, J.-F. Belleau, J. Stevenson, P. Johnston.

« La Société Littéraire et Historique de Québec, qui vient de faire l'élection de ses officiers, compte aujourd'hui environ 400 membres. Comme toutes les autres sociétés de ce genre, elle a vu de bien mauvais jours ; mais, grâce à l'énergie de quelques-uns de ses membres, elle est arrivée à un degré de prospérité qui réjouit tous les amis de la science. Elle a aujourd'hui une magnifique bibliothèque qui renferme les ouvrages les plus précieux, et un musée qui fait l'admiration des étrangers qui nous visitent.

« La Société Historique a fait sa bonne part de travail pour l'avancement de l'histoire et de la science en ce pays, et les comptes-rendus qu'elle publie annuellement sont là pour l'attester. C'est un honneur pour la ville de Québec de posséder une institution dont la réputation s'étend déjà au loin, et nous nous réjouissons d'y voir figurer bon nombre de nos compatriotes.

« Nous croyons devoir féliciter notre ami, M. LeMoine, d'avoir été appelé au fauteuil de la présidence de cette belle et florissante société. C'est un honneur qu'il n'a pas recherché, mais nous pouvons dire qu'il l'a bien mérité. Les membres de la Société Littéraire et Historique de Québec, en l'élisant leur président, ont rendu hommage à ses aptitudes et aux services qu'il a rendus à cette institution. »

MATÉRIAUX POUR L'HISTOIRE

La Société Littéraire et Historique invite ceux qui possèdent des documents, lettres, chartes, rapports, manuscrits inédits sur l'histoire primitive du Canada, de vouloir bien en donner communication au « Comité des documents historiques, » ou mieux, de rendre la Société dépositaire d'iceux. Une voûte spacieuse et à l'épreuve du feu vient d'être construite sous la bibliothèque, dans laquelle seront déposés les manuscrits de la Société ainsi que ceux qui lui seront confiés.

En certains cas, la Société est disposée à acquérir, moyennant finance, certains manuscrits précieux.

Par ordre du Bureau de Direction.

J.-M. LEMOINE,
Président.

A. ROBERTSON,
Secrétaire.
Soc. Lit. et Hist.

REVUE
DE
MONTREAL

LES CANADIENS DE L'OUEST (1)

IV

Joseph Rolette avait d'abord eu les mêmes goûts que son cadet, il s'était embarqué sur un vaisseau en partance pour l'Europe; mais ses parents, instruits juste à temps, firent jouer les télégraphes à boules d'éclisses, qui alors transmettaient les signaux maritimes sur la côte du Saint-Laurent, et il fut ramené à Québec.

Il quitta cette ville pour s'établir à Montréal en 1803, y fit le commerce quelque temps, puis habita successivement le Détroit, Sandwich et la Prairie du Chien.

(1) *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878. Compagnie d'imprimerie canadienne, 1872, 2 vols in-8, XXXIX, 717 pp., 21 portraits et gravures. — Voir les numéros de juillet, p. 390, d'août, p. 486, de novembre et décembre, p. 624.

Au moment de la déclaration de guerre, en 1812, il se trouvait au fort Saint-Joseph. Il fit partie d'une expédition organisée par le capitaine de ce fort et par M. Toussaint Pothier, laquelle prit sans coup férir le fort Michillimakinac. Cette action fut si prompte que l'apparition des Canadiens, des Anglais et des sauvages, qui le sommèrent de se rendre, fut la première nouvelle que le commandant américain eut de la déclaration de guerre. Charles de Langlade commandait les sauvages, et Rolette était avec Porlier et plusieurs autres à la tête des Canadiens.

« La capture de Michillimakinac, dit M. Tassé, fut le digne prélude de la glorieuse prise de Détroit, et de bien d'autres faits mémorables qui allaient répandre un nouvel éclat sur le nom canadien. »

Joseph Rolette prit aussi une part très-distinguée à l'expédition du colonel McKay (1) contre le fort Shelby en 1814. Le commandant ne se rendit qu'après quelque résistance, et Rolette est mentionné avec éloge dans le rapport du colonel.

Retourné après la paix à la Prairie du Chien, qui faisait partie des vastes territoires cédés aux Etats-Unis par le traité de Gand, Rolette eut à souffrir de la part active qu'il avait prise dans la guerre. Il fut exilé dans une île déserte qui porte aujourd'hui son nom, et où il passa l'hiver de 1819. Les autorités de Washington lui permirent de revenir et la lettre qui l'y autorisait est signée par le célèbre Calhoun.

Ce fut une singulière existence que celle de Rolette : guerrier un peu sur terre, un peu sur mer,—si l'on peut appeler ainsi nos grands lacs,—cultivateur, traiteur, juge et négociateur, avec cela un peu homme politique sous le régime américain.

A l'aide des mémoires du temps qu'il a eu le mérite de se procurer, à l'aide surtout de la correspondance qu'il a entretenue avec une des filles de son héros, M. Tassé nous le montre dans toutes les scènes des rôles nombreux qu'il a joués ; il nous le fait voir occupant dans le Minnesota une position aussi importante que celle de Langlade dans le Wisconsin, devenant le principal agent de la grande compagnie des fourrures que présidait le célèbre Jacob Astor, mettant en culture ou en pâturage de grandes étendues de terre, acquérant de l'influence parmi les

(1) Le colonel McKay était le père de l'Hon. juge McKay de la Cour supérieure. Comme son fils il était d'une très-haute taille.

Américains et leur aidant à négocier des traités avec les sauvages, envoyant des secours à la colonie si éloignée de la Rivière-Rouge, dévastée par les sauterelles ou par les inondations, accueillant chez lui quelques-uns des colons de lord Selkirk, chassés par ces fléaux et qui avaient fait des centaines de lieues à travers le désert, luttant contre le juge Lockwood, traiteur et magistrat comme lui, mais moins habile que lui, faisant élire l'abbé Richard au Congrès et contribuant aussi à l'élection de quelques Canadiens, enfin remplissant, non sans habileté et sans prestige, les fonctions de juge en chef du comté de Crawford, ayant pour juge adjoint Jean Brunet son beau-frère.

Tout n'était pas couleur de rose dans cette vie aventureuse à la fois et patriarcale ; l'épisode suivant, très-bien conté par notre auteur, en donnera une idée.

« Par une nuit très-chaude, Rolette dormait profondément sur le plancher de sa maison lorsqu'il fut réveillé en sursaut par un bruit de voix et de pas. Il n'eut que le temps d'ouvrir une fenêtre et de demander la cause de ce bruit insolite, lorsqu'une main lui passa sur la figure quelque chose d'humide. Rolette reconnut la voix du barbare Shonkakskah qui lui criait : « C'est « votre ami Piaïmosky ! » C'était en effet le scalpe du chef Sac, qui venait d'effleurer sa joue. Après lui avoir enlevé la peau du crâne, ses meurtriers s'étaient empressés de venir rendre à Rolette cette visite extraordinaire, effrayante comme une apparition de *Macbeth.* »

M. Tassé nous donne une brillante description de l'assemblée qui eut lieu en 1828, pour la conclusion d'un traité de paix entre les sauvages et les Américains.

« Pour mieux inspirer le respect aux sauvages, les négociations se firent avec beaucoup de pompe. Les commissaires des Etats-Unis étaient entourés d'un brillant état-major d'agents, de sous-agents, d'interprètes et d'un grand nombre de soldats armés de pied en cap. Beaucoup de dames, entre autres Mme Rolette et ses filles, vêtues de leurs plus riches atours, ajoutaient à l'éclat de la cérémonie. De leur côté, les principaux chefs sauvages portaient leurs habits d'apparat, leurs plus brillants plumages, leurs armes de guerre traditionnelles ; leurs femmes étalaient fièrement leurs plus belles étoffes, leurs broderies les plus fines ; tout cela formait un tableau bien varié et fort pittoresque. »

En lisant cette description, je me suis rappelé encore une fois ces tableaux de Paul Kane dont j'ai parlé en commençant, et où les chefs sauvages réunis en conseil avaient tout au moins un faux air des héros d'Homère.

Le discours qui fut prononcé dans cette assemblée par le Petit Cerf n'aurait pas trop mal figuré dans l'Iliade. Il est un des plus beaux modèles de l'éloquence indigène, et je regrette d'autant plus de ne pouvoir le reproduire en entier, qu'il fait voir combien toutes ces nations sauvages étaient encore attachées aux Français.

« Pères ! le premier homme blanc que nous connûmes était un Français. Il vécut au milieu de nous et à notre façon, il se peignit, fuma sa pipe avec nous et épousa une de nos filles ; mais il ne nous demanda pas d'acheter nos terres ! L'habit rouge (l'Anglais) vint ensuite ; il nous donna de beaux habits, des couteaux, des fusils, des trappes, des couvertures et des joyaux ; il fit asseoir nos chefs et nos guerriers à sa table, leur fit porter l'épaulette, leur donna des commissions et suspendit des médailles sur leurs poitrines ; mais il ne nous demanda jamais de lui vendre notre pays !

« Il fut suivi de l'habit bleu (l'Américain), qui avait à peine parcouru une petite partie de notre pays, qu'il désira voir une carte de tout le reste. Et il l'avait à peine vue, qu'il nous demanda de le lui vendre en entier.

.....

« Nos femmes et nos enfants, assis maintenant en arrière de nous, nous sont chers, tout comme notre pays où reposent en paix les os de nos ancêtres.

« Pères ! ayez pitié d'un peuple faible en nombre, pauvre et sans secours. Vous voulez avoir notre pays ? Le vôtre est plus grand que le nôtre. Avez-vous besoin de nos loges ? Vous habitez des palais. Avez-vous besoin de nos chevaux ? Les vôtres sont plus gros et meilleurs que les nôtres. Avez-vous besoin de nos femmes ? Les vôtres, qui sont assises maintenant derrière vous, sont plus belles et plus richement vêtues que les nôtres. Regardez-les donc. En vérité, Pères, quel peut être votre motif ? »

Il y a quelque chose de bien émouvant dans les inutiles mais si justes lamentations de ces peuples, à qui l'on enlevait leurs terres année par année, et qui, encore à l'heure présente, refoulés aux extrémités du désert, sont beaucoup plus rudement traités par les Anglo-Américains qu'ils ne l'ont été par les Français ou par les Anglais.

Malgré tous les services qu'il avait rendus aux Etats-Unis une fois que les événements l'eurent fait décidément américain, malgré l'incontestable influence qu'il avait sur les sauvages et le rôle important qu'il sut jouer, Rolette lui-même ne fut pas très-bien traité par le Frère Jonathan.

M. John Folson, l'un des plus anciens habitants de la Prairie du Chien, cité par M. Tassé, dit qu'il faisait cultiver près de mille acres, et qu'il avait un nombre considérable de chevaux, de bœufs et de moutons. «Que sont devenus, ajoute-t-il, ces biens considérables, qui contribuaient à la subsistance d'une grande partie de la population ? Ils lui ont été enlevés par des tribunaux corrompus, à l'époque où le Michigan formait un territoire.»

Rolette mourut en 1842. Il ne laissa qu'une assez médiocre fortune, que sa veuve, après s'être remariée, disputa à ses enfants. Pour eux-mêmes et surtout pour leur postérité, on peut dire de tous ces hardis pionniers canadiens qui ont exploré les contrées de l'Ouest et fondé des bourgs devenus de grandes villes : *sic vos non vobis.* Mais n'est-ce pas l'éternelle histoire du genre humain ?

D'après M. Tassé, Joseph Rolette fut non-seulement le traiteur de cette partie du Nord-Ouest le plus habile, mais encore l'homme le plus instruit. Il n'avait pas oublié les études classiques qu'il avait faites au Canada ; on trouvait chez lui au milieu du désert Horace et d'autres poëtes latins, dont il faisait encore ses délices.

Homme de bonnes manières, d'un physique agréable, d'une grande originalité de caractère, ayant reçu une excellente éducation domestique et parcouru une carrière des plus intéressantes à raconter, il devait donner la plus charmante hospitalité aux nombreux étrangers qui le visitèrent.

Le géologue anglais Featherstonaugh, l'italien Beltrami, dans leurs relations de voyages, parlent de lui avec les plus grands éloges. Parmi les personnages qu'il hébergea se trouvent le comte de Lilliers, le comte de Verne, Mgr Forbin Janson, évêque de Nancy, le prince Jérôme Bonaparte, le général Taylor et Jefferson Davis. Si M. de Chateaubriand avait fait un second voyage d'Amérique et qu'il eût poussé jusqu'à l'Iowa et au Minnesota, il n'aurait pas manqué de comparer modestement le vieux traiteur, *pasteur des peuples*, à Admète recevant Apollon sous son toit. Seulement il eût été bien étonné de voir qu'Horace l'avait précédé lui-même au désert.

Un autre Joseph Rolette, héritier des nom, prénom et qualités de son père, a été député de Pembina au parlement du Minnesota. Lui aussi exerçait la plus généreuse hospitalité et se distinguait par une grande originalité de caractère. M. Tassé, qui a donné sa biographie dans le second volume de son ouvrage, raconte

plusieurs anecdotes très-plaisantes tirées de sa carrière parlementaire. Le comte de Southesk, qui visita Pembina en 1860, à son retour d'une excursion dans les régions les plus lointaines de l'Ouest, parle avec éloge d'un grand souper suivi d'un bal, qui lui fut donné par ce brave Canadien. La même année, M. Marble, journaliste américain, dans le récit d'un voyage à la Rivière-Rouge, crayonnait un portrait de Rolette fils, qui ne paraît avoir rien perdu dans l'heureuse traduction que M. Tassé en a faite. Quelques traits méritent surtout d'être conservés; ils ne peignent pas seulement le personnage, mais toute la forte race de pionniers dont il est un des types.

« Joe Rolette est le roi de la frontière. Court, musculeux, le cou et la poitrine d'un jeune buffle, les mains et les pieds petits, la figure pleine de barbe, tel est son physique..... D'une bonne humeur invariable, ayant avant tout foi en Joe Rolette; hospitalier et généreux plus qu'on ne saurait dire; n'aimant pas en retour que l'on compte avec lui; vous donnant son meilleur cheval si vous le demandez, mais prenant vos deux mules s'il en a besoin; habitant pendant des années un pays où il eût pu faire fortune, sans cependant jamais amasser un sou; bon catholique, conservateur ardent..... admirant Louis Napoléon et fier du sang français; trop généreux envers ses débiteurs pour être juste envers ses créanciers; aimant le whiskey, mais pratiquant l'abstinence totale des mois entiers pour plaire à sa femme; son meilleur ami, c'était l'homme qui n'est pas gêné par les lois du commerce; son pire ennemi, lui-même. »

Ce roi de la frontière ne devait pas voir avec indifférence ce qui se passait au nord de son royaume, dans ces pays de la Rivière-Rouge et de la Saskatchouan où son père avait déjà eu des relations, où ses compatriotes lui paraissaient maltraités par le gouvernement canadien ou, pour mieux dire, par les Ecossais d'Ontario. Elevé à New-York, il était plus franchement américain que son père; aussi fut-il de ceux qui favorisèrent l'insurrection de Riel et des Métis, sur qui il exerçait une grande influence. Le gouverneur McDougald, dans ses dépêches, paraît lui attribuer en partie l'échec qu'il éprouva lorsqu'il jugea prudent de ne pas s'avancer dans la terre promise à son ambition. *Le roi de la frontière* regardait sans doute le nouveau venu comme un usurpateur.

Rolette fils ne survécut pas longtemps à ces événements; il mourut le 16 mai 1870.

Il n'est que juste de dire que, comme son père, il se montra plein de zèle et de bienveillance envers les missionnaires et les

instituteurs : les églises naissantes de l'Iowa, du Minnesota et du Dakota doivent beaucoup à cette famille.

Je l'ai déjà fait remarquer, au milieu de leur existence à demi sauvage, à demi civilisée ; au milieu de leurs écarts et même de leurs désordres, tous ces bons Canadiens de l'Ouest avaient conservé une foi vive et qui, au besoin, devenait très-agissante et n'aurait pas demandé mieux que de s'affirmer comme le faisait autrefois celle des Francs de Clovis.

A voir la vie qu'ils menaient, on aurait pu les prendre pour des diables ; mais au fond c'étaient de bons diables.

On a vu que le sort n'a point permis que les fondateurs de colonies dont j'ai rapidement esquissé la carrière, d'après M. Tassé, aient laissé à leur postérité l'apanage qu'ils avaient si difficilement conquis. Ça été également le cas pour Salomon Juneau, le fondateur de Milwaukee, pour Julien Dubuque, dont le nom est porté par une des villes les plus importantes de l'Iowa, pour Antoine Leclerc, l'interprète le plus polyglotte que l'on ait connu et qui posséda d'immenses étendues de terre, pour Jean-Baptiste Faribault, qui a donné son nom à plusieurs localités, enfin pour Jacques Duperron Baby, qui fut un jour propriétaire de ce qui est aujourd'hui la plus grande partie de la ville de Détroit.

Tantôt une circonstance, tantôt une autre, soit l'injustice ou l'intrigue, soit le sort de la guerre, soit l'insouciance et l'imprévoyance, soit enfin des malheurs de tout genre ont empêché que ces vastes étendues de terre, aujourd'hui d'incalculable valeur, soient restées le patrimoine de quelques familles.

Si l'on rapproche ce fait du sort qu'ont eu les concessions féodales ou quasi-féodales des Hollandais, dans ce qui fait aujourd'hui partie de l'Etat de New-York, de celui de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, et des grandes étendues de terre données à des favoris dans les premiers temps du régime anglais, on semble porté à croire que la Providence a voulu qu'en Amérique, où l'espace est si vaste, le sol fût morcelé en assez de parcelles pour rendre impossibles les propagandes du socialisme et du communisme.

Mais les descendants de tous ces héros du désert recueillent en ce moment un héritage plus honorable, plus utile même que n'eût été un patrimoine bientôt subdivisé, et peut-être englouti dans les extravagances d'une vie oisive et dissipée. Les noms de leurs ancêtres reçoivent déjà des populations américaines des

marques de respect qui rejaillissent sur eux. Se souvenant que noblesse oblige, ils se sentiront eux-mêmes stimulés à de plus grands efforts dans les combats de la vie.

Salomon Juneau a eu de doubles funérailles, les premières à Theresa, où les sauvages, réunis en nombre considérable, l'inhumèrent avec une pompe inouie chez eux, les secondes à Milwaukee, un an plus tard ; celles-ci auraient été dignes d'un chef d'Etat. Il est question d'élever dans cette ville une statue à celui qui en fut le fondateur. En attendant, son tombeau, comme celui de Langlade à la Baie-Verte, comme aussi celui de Dubuque près de la ville qui porte son nom, est l'objet d'une vénération toute particulière. Les poëtes, les orateurs américains ne manquent jamais de célébrer les vertus, le courage, le génie de ces fondateurs des Etats de l'Ouest.

Voici comment on parle de Salomon Juneau dans une ode à la ville de Milwaukee :

> « Juneau so fair and whos' wit was so keen,
> Came here in the year eighteen hundred eighteen ;
> An Indian trader of fame and renown,
> Lived on the East Side, called Juneau's town ;
> And, in fact, was the King of the place.
> So manly and bold, with a dark, hazel eye
> Always told you the truth, and never a lie ;
> This pioneer man of his race.

Madame French, du Wisconsin, a publié une pièce de vers qui ne couvre pas moins de treize pages, dans laquelle, dit M. Tassé, elle chante les gloires et les vertus de Charles de Langlade. En voici la dernière strophe :

> The relicts of the past are in decay ;
> Another people owns the land to day ;
> And every where the word progression is engraved
> But still a name most dear to memory,
> De Langlade's is and ever more will be
> A noble name by History's bright annals saved.

Salomon Juneau, né en 1793, à l'Assomption, dans le district de Montréal, avait quitté son pays vers 1815. Employé longtemps par la compagnie de la baie d'Hudson, il dut le commencement de son étonnante fortune à la générosité d'un de ses

oncles, qui le mit en état de trafiquer pour son propre compte avec les sauvages. Il abattit les premiers arbres au bord de la rivière Milwaukee, et s'y installa avec sa femme et son premier enfant, dans une pauvre cabane, le 14 septembre 1818. A prendre les choses au pied de la lettre, c'est donc la date de la fondation d'une des orgueilleuses cités de l'Ouest. L'humble habitation de Juneau, dit M. Tassé, a fait place au magnifique édifice connu aujourd'hui sous le nom de Washington Block.

Au printemps de 1835, Juneau achetait du gouvernement cent trente acres de terre. Il traça lui-même les rues, et la jeune cité s'éleva rapidement. L'année suivante, une de ces rages de spéculation dont nous connaissons ici quelque chose s'empara de la population de ces contrées.

« Juneau, dit M. Tassé, avait vu sa bourse se gonfler d'une manière inespérée, dans les quelques mois de vie ardente dont Milwaukee venait de jouir. Sa fortune était alors évaluée à environ cent mille piastres. Avec la hausse probable des propriétés au printemps il pouvait doubler cette somme. Passer en si peu d'années des privations à l'abondance, de la pauvreté à la richesse, c'était là l'un de ces rêves brillants que le hardi pionnier n'avait jamais osé caresser, quelle que fût sa confiance dans l'avenir.

« En ces temps de fiévreuse activité, on pouvait voir Juneau aller recueillir chaque soir à son magasin le produit de la vente de la journée, qui s'élevait souvent à huit ou dix mille piastres, puis loger ce montant dans son chapeau. Mal lui en prit, car, dans une réunion un peu tumultueuse, un quidam, en administrant de vigoureux horions, atteignit la malheureuse coiffure, qui fut jetée au loin avec dix mille piastres en billets de banque, envolés dans toutes les directions comme des feuilles d'automne.

« Cette même année Juneau, construisit un des premiers bateaux à vapeur qui aient paru sur le lac Michigan ; il jaugeait quatre-vingt dix tonneaux. Ce bateau, le *Salomon Juneau*, coûta environ vingt-cinq mille piastres, et lui fit éprouver plus tard une perte de dix-sept mille. »

Il y eut un temps d'arrêt dans cette prospérité, la réaction se fit ; mais Juneau tint bon, et les affaires reprirent bientôt leur cours, faisant de l'endroit où si peu de temps auparavant il n'y avait que la hutte du pionnier une magnifique cité, de près de cent mille âmes aujourd'hui.

En 1846, Milwaukee eut sa première élection municipale, et Juneau fut élu maire.

Certes, voilà un *Canadien errant* qui ne ressemble guère à celui de la complainte de M. Lajoie. Fondateur de villes, prince du commerce et de l'industrie, constructeur de bateaux à vapeur, au moment de devenir millionnaire, Juneau, qui avait pendant plusieurs années mené l'existence du trappeur le plus pauvre et le plus isolé, ne sentait cependant pas son orgueil grandir avec sa fortune. Charitable, généreux, d'une libéralité intelligente, il faisait des dons considérables aux églises, aux écoles, aux institutions littéraires. Sa bourse était toujours ouverte pour ses amis. Il tenait à la vie active, au progrès, à faire de l'argent sans doute, nullement à en amasser. Avec cette disposition d'esprit, il supporta plus facilement que d'autres enrichis les revers terribles qu'il dut essuyer.

Sa trop grande confiance le rendit victime de quelques fripons, qui finirent par s'emparer de ses biens. Il fut, comme on le dit en style yankee, *cleaned out*. Nullement abattu par ce désastre, il alla se fixer à Theresa, où il se livra au commerce des fourrures. Il était en train de prendre une brillante revanche contre le sort, lorsqu'il fut enlevé de ce monde, le 13 novembre 1856.

Juneau faisait un peu de politique—qui peut se vanter de n'en avoir jamais fait ?—et d'ailleurs, comme l'a écrit un homme d'esprit : « Vous avez beau ne pas vouloir vous occuper de politique, la politique s'occupe de vous. »

« En 1856, dit M. Tassé, il se rendit à Cincinnati comme l'un des délégués du Wisconsin à la convention du parti démocrate, qui choisit M. Buchanan comme candidat à la présidence des États-Unis, en opposition au général Frémont. L'élection présidentielle eut lieu dans l'automne et se termina par le triomphe de M. Buchanan.

« Juneau se trouvait à Shaouano à l'époque de la votation, au mois de novembre. Comme il tenait à faire acte de bon citoyen et à soutenir de son vote le candidat démocrate, il dut faire douze milles dans une mauvaise voiture, par des chemins affreux et une pluie battante, pour aller déposer son bulletin.

« Il revint à son établissement transi de froid et mouillé jusqu'aux os. De ce jour, la fièvre s'empara de lui et ne le quitta plus. Le lendemain eut lieu le paiement des sauvages et l'attention qu'il porta à cette affaire lui donna le coup fatal. »

Le fondateur de Milwaukee, Juneau le noble et le bon, comme l'appellent les écrivains américains, avait un physique imposant et agréable ; sa figure reflétait une belle âme. M. Tassé a recueilli

avec soin de nombreux témoignages qui constatent qu'aux yeux de tous il a laissé une réputation sans tache.

Julien Dubuc ou Dubuque, le père de la ville qui porte son nom, n'est peut-être pas aussi bien noté. Cependant notre auteur, qui agit en véritable bollandiste à l'égard de ses Canadiens de l'Ouest, repousse avec indignation certains propos trop légers, que Trollope s'est permis de reproduire sur le compte de son héros.

Dubuque naquit à Saint-Pierre-les-Becquêts, sur la rive sud du Saint-Laurent, le 10 janvier 1762. On ne sait à quelle époque il se dirigea vers les *pays d'en haut ;* mais en 1785 il était établi à la Prairie du Chien.

Dubuc était un peu sorcier, ou du moins il parvenait à se faire passer pour tel. Il prit par là un très-grand ascendant sur les sauvages. Il possédait, paraît-il, un antidote contre la morsure des serpents à sonnettes et accompagnait l'usage qu'il en faisait de jongleries ou incantations magiques. Il prétendait aussi dompter ces reptiles, ce qui rappelle avec raison à notre auteur ce Canadien dont parle Chateaubriand « et qui, nouvel Orphée au bord de la rivière Génésée, charmait un serpent par le son harmonieux d'une flûte. »

Si Dubuque ne se nommait pas Salomon, comme Juneau, il a rendu un jugement qui fait rêver à celui de l'auteur du livre de la Sagesse.

Il s'agissait de la mort d'un sauvage.

« Un jour, dit M. Tassé, des sauvages sous l'influence de l'eau de vie s'emparent d'un cheval errant. Deux l'enfourchent et commencent une course désordonnée à travers la prairie. Tout à coup le coursier hors d'haleine s'affaisse et l'un des cavaliers va rouler sous l'animal avec une violence telle, que cette chute lui est fatale. Les parents de la victime crient vengeance et veulent massacrer son compagnon, ou quelqu'un des siens, afin d'apaiser les mânes du défunt.

« Dubuque, appelé à juger le différend, écoute attentivement les parties, puis il prononce son jugement d'une voix grave et solennelle : « Œil pour œil, dent pour dent, rien n'est plus juste, « dit-il. Quiconque verse le sang mérite la mort. J'ordonne « donc que deux sauvages désignés par chacune des deux familles « montent le même cheval, puis le mènent à toute vitesse à tra- « vers la prairie, jusqu'à ce que l'un d'eux périsse. »

Les sauvages virent l'absurdité de leur demande et admirèrent la sagesse de Dubuque, l'ami des manitous.

L'influence qu'il avait acquise sur la nation des *Renards* devait être bien grande, pour que ceux-ci consentissent à lui laisser prendre possession des grandes mines de plomb qu'ils avaient découvertes sur la rive ouest du Mississipi. Il fit ratifier par le gouvernement espagnol la concession ainsi obtenue et se mit à exploiter les mines en société avec M. Chouteau.

Déjà cette grande entreprise était en pleine voie de succès, lorsque Dubuque mourut presque subitement en 1810. Il avait à peine 48 ans.

Son associé ne put obtenir des Indiens les mêmes égards qu'ils avaient accordés à leur ami ; ils reprirent possession des mines, les exploitèrent à leur manière, ne laissant pas même approcher les trafiquants à qui ils allaient vendre le plomb sur l'autre rive du Mississipi, et, si l'on veut me passer ce mot, *vendant encore du plomb* chaque fois qu'un étranger leur demandait quelque renseignement. L'italien Beltrami et quelques autres voyageurs, à force de whiskey, parvinrent cependant à violer la consigne ; ils nous ont laissé quelques notions sur les travaux de ces étranges mineurs.

Le gouvernement des Etats-Unis, qui avait succédé aux droits du gouvernement espagnol, annula la concession faite par le baron de Carondelet, gouverneur de la Louisiane, et maintint les prétentions des sauvages.

C'était tout simple, dit Beltrami : ce qui appartenait aux sauvages devait tôt ou tard appartenir au gouvernement. L'événement justifia la prévision du compatriote de Machiavel, et la famille Chouteau a lutté en vain pendant des années devant les tribunaux, et devant le gouvernement de Washington juge dans sa propre cause.

Fondateur de ville, exploiteur de mines, marchand, trappeur jongleur, charmeur de serpents à sonnettes, Dubuque était bien un des plus curieux exemples de cette flexibilité d'esprit, de cette aptitude à tout faire, qui font qu'un bon Canadien livré à lui-même ne doute jamais de rien.

Ses amis les sauvages lui firent de splendides funérailles, ils le considéraient comme un de leurs grands hommes, et ils lui eussent volontiers donné une place dans leur Panthéon, ... s'ils en avaient élevé un.

Le tombeau de Dubuque est resté légendaire, et par le site

qu'il occupe, et par l'espèce de culte que lui ont longtemps porté les sauvages, et par l'intérêt qu'il excite chez les touristes.

Ceux-ci ne s'accordent guère dans leurs descriptions. M. Tassé en reproduit plusieurs et considère comme un peu fantaisiste celle de Catlin, où il est dit que Dubuque fit construire ce tombeau de son vivant, qu'il y plaça lui-même une incription, qu'à sa demande il y fut exposé recouvert d'un linceul seulement, et que l'on y voit ses os à travers un grillage.

Le site est on ne peut plus pittoresque ; le monument s'élève sur une haute falaise, une sorte de promontoire qui domine l'endroit où la rivière Noire se jette dans le Mississipi, près de la ville de Dubuque.

Le signe de la rédemption protége la tombe de ce prétendu sorcier, et les sauvages y ont entretenu pendant plusieurs années une lampe allumée. Les Sacs et les Renards y ont fait longtemps un pèlerinage annuel. « Beaucoup d'entre eux, ajoute M. Tassé, croyaient que leur ami n'était qu'à demi mort et qu'il apparaîtrait de nouveau au milieu d'eux pour redevenir leur guide. »

P. C

—*A continuer*

DE MONTRÉAL A LOURDES

II

Vers le matin nous nous sommes rendus à la grotte.

Elle était déjà environnée d'une foule nombreuse. Les galeries qui conduisent à la crypte sont ornées d'ex-voto, d'inscriptions qui expriment l'amour et la confiance. La chapelle était remplie de monde, plusieurs messes s'y disaient à la fois : les pèlerins semblaient plongés dans le recueillement, absorbés dans la prière.

Toutes les formes de vêtements se mêlaient au costume sombre des Béarnais et aux capulets éclatants des Béarnaises ; toutes les nationalités sont là : Anglais, Belges, Italiens, Français, etc. Près de nous, des hommes qui semblaient appartenir aux classes les plus distinguées de la société, entre autres, un jeune comte belge, souffrant d'une plaie douloureuse au bras ; il était accompagné de sa femme et de sa sœur : tous, gens du pays et étrangers, montagnards et gentilshommes, s'unissaient dans un même sentiment de piété.

A mesure que le saint sacrifice avançait, l'émotion semblait grandir. On sentait que toutes ces âmes communiquaient avec le prêtre. On ne voit pareil spectacle qu'aux lieux de pèlerinage, comme les sanctuaires de Notre-Dame de Fourvières, ou de Notre-Dame des Victoires. C'est là qu'on peut contempler le sentiment chrétien dans toute sa force, et trouver la réponse aux sectaires qui prétendent que la dévotion à Marie affaiblit l'hommage dû à Dieu et à son divin Fils. Ce qui est vrai, c'est que l'âme a plus d'élan vers Dieu quand elle s'aide de la pensée de Marie. « Dieu, dit saint Bernard, a voulu nous avoir tout entiers par Marie. »

Enfin les pieux assistants s'avancent vers la table sainte. A leur attitude on voit qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire

en eux. Ils ont tout oublié pour ne penser qu'à leur Dieu et à sa volonté sainte. Ils sont dans un de ces moments où saint Paul disait : « Je ne connais que Jésus et Jésus crucifié, » et saint Ignace : « Donnez-moi votre amour, O mon Dieu, et c'est assez ; » sainte Thérèse : « Ou souffrir, ou mourir. »

Mais cela ne peut se décrire.

En ce moment, nous avons prié pour l'Eglise, si éprouvée de nos jours, pour le Souverain Pontife, abandonné, trahi, dont tout l'espoir est en Dieu. Nous avons prié aussi pour notre chère patrie, pour toutes les nationalités catholiques, qui voient maintenant ce qu'il en coûte de se séparer de Dieu.

Remontés dans l'église supérieure, nous avons examiné les chapelles latérales, dont les autels sont bien sculptés et les statues de vrais chefs-d'œuvre.

Par une heureuse disposition qui convient parfaitement pour les nombreux concours, surtout les concours de pèlerins, les bas côtés sont élevés de près d'un mètre au-dessus du pavé de la nef. Les prêtres qui disent la messe dans les chapelles latérales sont au niveau du grand autel, par conséquent visibles pour tous les fidèles et de toutes les parties de la nef. C'est d'un grand effet pour la piété et le recueillement. De plus, cet exhaussement permet de voir d'un seul coup d'œil les autels, les tabernacles, les décorations de ces chapelles, et les bannières qui flottent partout.

Les bannières, qui nous avaient déjà frappé la veille, par leur nombre, leur variété, l'éclat de leurs ornements, nous apparurent comme un témoignage de la dévotion des différentes provinces de France, comme la manifestation la plus éclatante de cette vérité : *Regnum Galliae, regnum Mariae.* Il y a là, devant vous, les offrandes de toutes les cathédrales de France, des congrégations religieuses, de tous les pèlerinages, particulièrement de ceux de Marie, qui sont au nombre de plus de cent. Toutes les *Notre-Dame* ont voulu venir rendre hommage à la plus jeune de toutes, qui est maintenant la plus célèbre et qui s'est déjà montrée si féconde en œuvres. Ces bannières sont d'un grand secours pour la connaissance des vieilles traditions de la dévotion à Marie. Il y a des *Ave Maria* très-riches et de tout style, des inscriptions touchantes, des armoiries de toutes sortes, des reproductions de plusieurs églises célèbres et de plusieurs pèlerinages ; il y a la réunion, probablement la plus complète, des images les

plus vénérables de la sainte Vierge : Notre-Dame de Chartres, Notre-Dame de Dessous-Terre, Notre-Dame de la Treille, Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de Liesse, Notre-Dame des Clefs, Notre-Dame d'Afrique, Notre-Dame de la Garde, Notre-Dame de Fourvières, Notre-Dame de Bonsecours, etc., etc...

Chaque sanctuaire a son caractère particulier, chaque province son goût et son style à part. On peut s'en faire une idée en examinant les bannières offertes en leur nom : il y a les vierges des catacombes, les vierges bysantines, les vierges de saint Luc, des *divino Soccorso ;* il y a les Immaculée Conception, les vierges douloureuses, les vierges avec l'Enfant Jésus, puis un grand nombre de ces antiques représentations que l'on appelle les *Vierges noires.* Quelques-unes sont vêtues en impératrice ; d'autres ont des ornements pontificaux. Notre-Dame des Clefs, Notre-Dame de Liesse, Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de la Daurade, Notre-Dame de la Treille, etc., sont représentées en tuniques, en chappes d'or, et ornées de couronnes. Elles portent le sceptre d'une main, et de l'autre l'enfant Jésus. Elles sont magnifiques et font le plus grand effet dans les processions.

Il y a une autre décoration dont nous n'avons pas encore parlé, c'est celle des cœurs d'or et d'argent présentés à Marie. On en a composé une inscription qui fait le tour de l'église et qui dit les louanges de la sainte Vierge. Nous en avons compté environ 2,000, mais il peut y en avoir beaucoup plus. La plupart de ces cœurs sont des ex-voto et expriment un souvenir particulier qui se trouve gravé sur des plaques de marbre. Or, toutes les chapelles latérales sont recouvertes de ces inscriptions, à peu près jusqu'à la hauteur des fenêtres.

Parmi ces ex-voto, nous avons remarqué près du chœur, à droite, magnifiquement gravé sur une table d'argent doré, le texte des lettres pontificales qui érigent cette église en basilique. Dans les bas côtés, un bas relief rappelle la rencontre de deux convois de chemin de fer qui eut lieu près de Lourdes, sans que personne ait été blessé dans la foule de pèlerins qui remplissait les wagons. Tout près de là est un bel ex-voto en argent massif : c'est la statuette à genoux du vénérable M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, consacrant sa paroisse à Notre-Dame de Lourdes, sous la forme d'une petite église qui est la reproduction exacte de Saint-Sulpice.

III

Vers 10 heures, nous fîmes une visite aux missionnaires. Je voulais leur demander des renseignements sur le pèlerinage et principalement sur les merveilles du grand pèlerinage national, dont les journaux avaient beaucoup parlé le mois précédent. Voici ce qu'ils me dirent :

Cette année, Notre-Dame de Lourdes a été aussi visitée que jamais. Les pèlerinages ont eu toute l'ardeur des plus belles années, et le concours dépasse tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour. Depuis le mois d'août jusqu'en octobre, il est venu 40,000 pèlerins, parmi lesquels vingt évêques et Mgr Roncetti (1).

C'est vers le milieu du mois d'août qu'eurent lieu ces nombreuses guérisons qui ont étonné la France et le monde. Les PP. Augustins avaient travaillé pendant plusieurs mois à l'organisation d'un pèlerinage où l'on amènerait autant de malades que la charité chrétienne pourrait en assister. Tout cela ne se fit pas sans peine. Le promoteur était l'admirable P. Picard, supérieur des Augustins, si connu par son zèle, son esprit d'entreprise et son ardente charité. Au départ, sur 500 malades, 200 durent être portés dans les wagons. A Lourdes, ce fut pendant trois jours un spectacle peut-être unique dans la suite des siècles. On déposa les malades sur des lits autour de la grotte, dont l'esplanade était comme un vaste hôpital à ciel ouvert ; le saint sacrifice y fut offert en plein air ; les soins donnés aux malades alternaient avec les chapelets récités par 1,200 voix ; un religieux exhortait les assistants à offrir leurs souffrances au Seigneur, et le soir, au milieu de l'émotion générale, le P. Picard racontait toutes les circonstances des guérisons obtenues dans la journée, et ranimait le feu divin de la prière. En moins de trois jours, 80 malades furent guéris.

On termina les cérémonies par l'offrande d'une magnifique statue de saint Pierre, apportée par les pèlerins.

Ces malades, guéris complétement, instantanément, avaient été depuis longtemps condamnés par les médecins, et prévenus

---

(1) C'est Mgr Roncetti qui vint au Canada, il y a environ trois ans.

pour la plupart, que le pèlerinage de Lourdes seul serait leur coup de mort. Au départ, qui se fit le troisième jour, sur ces 500 malades, outre les 80 guéris, il n'y en avait pas un seul qui n'eût été soulagé, fortifié ; et sur 200 qu'il avait fallu porter dans les wagons, tous, à l'exception de 15, purent, au retour, aller les reprendre d'eux-mêmes.

Après cette visite, nous avons parcouru les stations du rosaire, disposées sur la montagne, qui domine l'Eglise et qui s'élève à la hauteur du clocher ; on y a élevé, avec des pierres énormes, un autel destiné aux grands concours de pèlerins. De ce point l'on pourra adresser la parole à 30,000 personnes. Les chemins sont rudes, surtout en plein soleil, et ce n'est pas sans difficulté qu'à travers les rochers à pic et les pierres roulantes, on arrive au pied de la croix qui domine toutes les stations.

En descendant, nous avons cherché la voie qui conduit au site choisi dans le grand ouvrage illustré de M. Lasserre. De là on voit tout le pays d'un seul coup d'œil. Cette vue est admirable parce qu'elle embrasse tout ce qu'il y a de plus beau dans Lourdes, et tout ce qui se rapporte au pèlerinage. On voit les constructions imposantes des deux couvents, toute la ligne du chemin de fer, depuis son entrée dans la vallée jusqu'à la station ; le cours du Gave, qui précipite ses eaux dans les prairies fraîches et riantes ; en face, le chalet des évêques de Tarbes, la grotte tout illuminée et environnée de la multitude des pèlerins, la royale église, et la petite ville de Lourdes, disposée en amphithéâtre au pied du pittoresque château qui a cinq ou six cents ans d'existence, et qui est toujours resté indépendant même au temps de la domination anglaise en Guyenne.

Au delà de l'église et du château, l'on voit se dérouler, avec leur base verdoyante et leur cime couverte de neige, les monts pyrénéens, qui ferment la vallée dans un rayon de deux lieues. On se rappelle involontairement cette parole d'un Anglais protestant, qui, après avoir tout examiné sérieusement et silencieusement, s'écria : «Oh ! que la sainte Vierge a montré de goût en choisissant un tel site pour le lieu de sa venue sur la terre !»

Le soir, vers sept heures, nous avons été à la grotte. Un assez grand nombre de pèlerins étaient prosternés au pied de la statue ; on récitait le chapelet. Le jeune comte belge était dans la grotte, à genoux, le bras en écharpe ; il paraissait beaucoup souffrir. Au bout de quelques instants sa jeune sœur se leva, s'approcha

de la grille, et demanda aux personnes présentes de réciter le chapelet avec elle pour le pauvre malade. On pria avec ferveur.

Tout à coup, la vallée retentit de chants et de cris de joie ; c'était un nombreux pèlerinage qui arrivait : plus de 500 pèlerins du diocèse de Pamiers, de Notre-Dame de Sabart, de Tarascon et des environs.

Les alentours de la grotte se remplissent de monde, les pèlerins se munissent de cierges et la procession commence. On monte par un chemin tournant qui arrive jusqu'au sommet de la première colline. Les cantiques résonnent au milieu de ces rochers, sous les bois touffus. La longue file se prolonge sur les flancs de la montagne ; c'est comme une guirlande de lumière qui se déroule ; les strophes de l'*Ave, maris stella*, alternent avec le chant des cantiques composés en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes. La procession entre dans l'Eglise, qui se remplit et s'illumine de mille feux. Le directeur des missionnaires adresse quelques paroles de bienvenue aux pèlerins en annonçant l'ordre des exercices pour le lendemain ; tout ce peuple chante, sous les voûtes sonores, les hymnes de la bénédiction du saint sacrement.

Le lendemain fut un beau jour et le plus intéressant de cet heureux voyage. Les pèlerins affluaient dans la ville. De grand matin, les différentes paroisses commencèrent à se diriger vers le sanctuaire. Les cantiques retentissaient dans la grande rue de Lourdes. On voit que les anciennes traditions sont encore vivantes, et qu'il y a encore bien des contrées où règne l'énergie des croyances des siècles passés.

Nous avons bientôt franchi la distance qui nous séparait de l'église ; la grand' messe était chantée par toute l'assistance avec un entrain merveilleux, et avec cet art qui a rendu célèbres les montagnards pyrénéens.

Nous eûmes le bonheur de dire la messe dans la chapelle de saint Bertrand de Comminges, apôtre de la contrée.

Comme nous quittions le sanctuaire, nous entendîmes des cris multipliés : « Un miracle ! un miracle ! » En bas, la foule se précipitait vers la grotte, des groupes nombreux accouraient de la ville ainsi que des sentiers de la montagne. Nous descendons les degrés. On nous dit qu'une personne venait d'être guérie miraculeusement. Les gardiens avaient aussitôt fermé la grille pour la préserver de l'affluence. Tout le monde répétait : «Un miracle ! un miracle ! » Cependant un prêtre s'avance et

me dit : « Venez avec moi, vous allez voir la miraculée. Il s'agit de cette jeune malade qui assistait, avec sa mère, à votre messe ; elle venait de communier et faisait son action de grâces. Il avait fallu quatre personnes pour la porter à la table sainte, pour la descendre à la grotte, car elle était complétement percluse. On l'a descendue à la piscine ; elle est entrée dans l'eau quelques minutes et elle est sortie guérie d'une maladie réputée mortelle ; attendons ici, elle va aller faire sa déposition à la maison des missionnaires. »

En effet, au même moment, les missionnaires faisaient ouvrir la grille de la grotte et la jeune miraculée en sortait accompagnée d'une de ses amies, de sa mère et de la foule, qui marchait gravement en faisant retentir le *Magnificat* avec des voix enthousiastes.

Tous les spectateurs fondaient en larmes ; quelques personnes s'adressaient à la jeune fille pour la féliciter. Elle, calme, radieuse, tout attentive à sa prière, versant de douces larmes, accueillait ces témoignages d'affection et d'intérêt avec cette humilité et cette candeur qui avaient touché le cœur de Dieu.

Elle passa devant nous ; le prêtre lui adressa quelques paroles, qu'elle accueillit avec reconnaissance.

Arrivés à l'hôtel, nous y trouvâmes deux bons prêtres du pays de la miraculée, qui nous donnèrent tous les renseignements que nous pouvions désirer.

Cette jeune fille, nommée Catherine ***, appartenait à la paroisse de Tarascon, petite localité des environs de Pamiers, dans l'Ariége. Affectée depuis trois ans d'une perclusion générale, elle ne pouvait quitter le lit, et son état empirait chaque jour ; sa vue était devenue très-faible et elle ne pouvait parler. A la suite des bains, elle avait eu une jambe paralysée, qui était devenue complétement insensible. Quelques jours auparavant, condamnée par les médecins, elle avait reçu les derniers sacrements et n'attendait plus que la mort. En ce moment la paroisse se préparait à partir pour Lourdes, et plusieurs bons fidèles résolurent d'emmener la malade avec eux.

Quelle belle récompense pour sa foi et pour leur charité !

***

— *A continuer.*

LE CANADA FRANÇAIS ET SA LITTÉRATURE *

II

Les Canadiens français devaient cultiver l'histoire avec d'autant plus d'ardeur que leur histoire nationale est fort honorable, et qu'il leur est utile de la faire connaître. C'est le fondement de leurs droits, le recueil de leurs titres et la garantie de leur avenir. Ce genre littéraire est un de ceux qui fleurissent le mieux dans des conditions d'ailleurs peu favorables. Là, en effet, il n'y a point de concurrence possible, il n'y a point d'importation qui étouffe la production indigène. Un peuple ne peut pas faire venir du dehors ses propres annales, tandis qu'il peut recevoir de l'étranger presque tous ses autres livres.

Remarquons cependant que, depuis quelques années, la France est moins indifférente au sort de ses enfants séparés. Les érudits et les écrivains de ce côté de l'Atlantique commencent à s'occuper des colons du Saint-Laurent. Il serait injuste de passer sous silence des travaux tels que l'étude de M. Rameau sur l'Acadie, et la *Vie de Montcalm*, par M. Ch. de Bonnechose. L'Académie française, en couronnant cette biographie émouvante d'un héros à la Plutarque, vient de donner à son tour le témoignage de sympathie à cette Nouvelle France, où le souvenir de Montcalm est si pieusement gardé.

On remplirait toute une bibliothèque des seuls ouvrages historiques que les Canadiens français ont écrits sur leur propre pays. Il faudrait placer au premier rang les histoires de Garneau et de l'abbé Ferland, qui forment chacune trois volumes. Ce n'est point cependant sur ces monuments, dont on est justement fier à Québec et à Montréal, que nous attirerons l'attention de nos lecteurs. Nous passerons sous silence, quoi qu'il nous en coûte,

---

* Voir la livraison de janvier, p. 6.

les travaux si considérables de M. l'abbé Casgrain, de M. Le Moine, de M. Dunn et de tant d'autres à qui nous voudrions rendre justice. Puisqu'il faut choisir, nous allons de préférence à ce qui nous semble particulièrement original. Il est un genre de littérature historique qui nous paraît jouir au Canada de beaucoup de faveur et qui en est fort digne : c'est la biographie. Les grands événements sont rares, les hommes remarquables sont nombreux. Ces voyageurs et ces colons se sont de bonne heure dispersés ; ils n'ont point livré de grandes batailles, ni gouverné des nations populeuses. Mais ce sont des créateurs, des fondateurs de villes et d'Etats ; ce sont des patriarches. Les habitants des cités naissantes aiment à entendre raconter la vie du premier blanc qui ait construit sa cabane solitaire là où affluent maintenant les émigrants. En Europe, l'origine de la plupart des localités importantes se perd dans la nuit des temps ; chez nous, les Romains n'ont fait que succéder aux Gaulois, et les colonies qui doivent leur existence aux maîtres du monde ont été l'œuvre d'un consul ou d'un César tout-puissant ; aussi n'ont-elles pas eu d'enfance. En Amérique, on remonte sans peine au commencement. On coudoie les fils et les petits-fils du hardi pionnier qui a acquis des sauvages ses amis le terrain où s'élève maintenant une métropole ; on rencontre encore des vieillards qui ont chassé l'ours, l'élan ou le buffle sur l'emplacement où l'on bâtit un hôtel de ville somptueux, une cathédrale ou un palais législatif.

On comprend sans peine quel intérêt s'attache à la biographie de ces ancêtres de tout un peuple. Ce sont pour la plupart des hommes simples, médiocrement cultivés, d'allure assez rustique. Mais il ne faudrait pas croire qu'ils n'aient pas eu conscience de la grandeur de leur rôle. Ces enfants perdus de la civilisation savaient qu'ils accomplissaient des conquêtes fécondes et durables. Ils prenaient possession de tout un monde au nom de toute une race. Ce n'est pas sans un noble orgueil qu'un homme donne le premier coup de hache dans une forêt vierge, confie le premier grain de blé à une terre qui n'avait jamais subi la morsure du soc.

Les *Canadiens de l'Ouest*, de M. Joseph Tassé, sont un recueil de biographies où l'on trouve l'histoire des débuts de certains Etats américains et la peinture animée des mœurs des premiers voyageurs du Nord-Ouest. C'est une galerie de portraits qui mériterait une longue étude. L'auteur fait passer sous nos yeux

toute une série de héros dignes de Cooper, depuis Charles de Langlade, ce gentilhomme français qui conduisait à la guerre une armée de sauvages, jusqu'à Pierre Falcon, le chansonnier populaire de la Rivière-Rouge, ce juge de paix octogénaire qui est complétement illettré ; depuis F.-X. Aubry, l'intrépide conducteur de caravanes, qui traversa tant de fois le désert, jusqu'à Gabriel Franchère, dont les aventures de terre et de mer sont une véritable odyssée. On ne peut s'empêcher de songer que si nous avions beauconp d'hommes de cette trempe, nous aurions depuis longtemps franchi le Sahara et noué d'actives relations avec les peuples du Soudan.

Il y a dans le livre de M. Tassé des récits émouvants et des anecdotes piquantes. On y constate par des exemples authentiques l'existence de ces solitaires du désert, anachorètes de la chasse et de la pêche, qui se déclaraient rois d'un lac ou d'une forêt, et qui passaient des années entières dans leur royaume sans voir un blanc, peut-être sans voir un homme. L'un d'eux pria un voyageur qui passait de lui rendre un important service et de lui dire ce que contenait une lettre reçue depuis deux ans, et qui lui devait donner des nouvelles de sa famille.

On est particulièrement frappé, en lisant cet ouvrage, d'un fait qui a déjà été signalé, et dont les preuves abondent. C'est que les colons français de l'Amérique du Nord avaient l'art de vivre en bonne intelligence avec les sauvages. Les Anglais et les Espagnols n'ont jamais su comme nos compatriotes supporter les mœurs et gagner le cœur de ces enfants de la nature. Si les Indiens n'avaient pas été condamnés par une sorte de loi physiologique à disparaître peu à peu devant la civilisation européenne, sans pouvoir s'y adapter même quand ils le veulent, les Français auraient été les sauveurs de cette étrange portion du genre humain qui laissera dans l'histoire un si poétique souvenir. Mais il ne restera sans doute des Peaux-Rouges que les métis ou Bois-Brûlés, qui, eux du moins, sont une race vigoureuse et vivace.

Les hardis aventuriers de l'Ouest ne méritent pas seuls les honneurs de la biographie ; les défenseurs patients de la liberté canadienne contre les premiers gouverneurs anglais ; les orateurs et les hommes d'Etat qui ont soutenu, pour le salut de leur nationalité, une lutte si longue et si difficile ; les ministres qui ont présidé à la réconciliation et consacré par leur avénement

le triomphe du régime parlementaire, ont fourni à M. David les éléments d'un volume des plus intéressants. Il y a là des personnages qui combattaient sur un théâtre lointain, mais de qui le nom grandira avec le temps. Il y aurait de curieux rapprochements a faire entre M. Lafontaine et M. Deak ; qui sait si, dans un siècle, les Canadiens, devenus un peuple aussi considérable que les Hongrois, ne feront pas du premier un homme aussi illustre que l'est déjà le second ?

Pour bien connaître ce monde nouveau, il ne faut pas craindre les menus détails, aussi intéressants et souvent plus instructifs que l'histoire générale. Il y a telle biographie d'un modeste habitant de Québec, écrite par lui-même à l'âge de quatre-vingts ans, qui nous permet d'embrasser d'un seul regard tout le tableau de la vie d'un peuple. Joseph-François Perrault nous raconte comment il a parcouru dans sa jeunesse les déserts du centre de l'Amérique septentrionale, comment, après mille aventures, après avoir échappé aux plus terribles dangers, il est devenu greffier de la cour du Banc du Roi, comment il emploie sa fortune à créer d'utiles institutions, ses loisirs à écrire des livres élémentaires, depuis une grammaire latine et un abrégé d'histoire, jusqu'à des traités d'économie rurale et de médecine vétérinaire, sans compter des recueils de jurisprudence et un manuel à l'usage des huissiers. Il semble que dans ces pays neufs l'esprit de l'homme ait plus d'activité, comme le caractère a plus de relief que dans nos vieilles civilisations.

Rien ne donne mieux une idée du soin avec lequel les Canadiens recueillent tout ce qui peut éclairer leurs origines, que la publication du grand *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, de M. l'abbé Tanguay. On élève des monuments de pierre et de bronze à la mémoire des Cartier et des Montcalm ; mais leurs plus obscurs compagnons, leurs plus modestes soldats ont aussi leur page ou leur ligne qui les défend contre l'oubli. Un peuple qui pousse si loin le culte de son passé n'est-il pas assuré d'un long et glorieux avenir ? Tandis que des récits à demi historiques, à demi romanesques, comme les *Anciens Canadiens*, de M. de Gaspé, ou *Jacques et Marie*, de M. Bourassa, nous retracent les mœurs des colons du Saint-Laurent ou les souffrances des Acadiens proscrits, l'histoire ne dédaigne pas de descendre aux minuties d'un pieux dénombrement pour bien montrer aux générations nouvelles combien étaient humbles, difficiles, les débuts de ce qui devient une grande nation.

On ne se rendrait pas un compte suffisant de l'activité intellectuelle des Canadiens français si l'on se bornait à indiquer rapidement les genres littéraires qu'ils ont cultivés avec succès. Encore notre énumération est-elle incomplète ; les hommes compétents parlent avec éloge des jurisconsultes canadiens. Il faut aussi faire au moins allusion aux journaux et aux revues qui prospèrent et se multiplient. Québec et Montréal ont des instituts littéraires florissants. La jeune cité qui sert de capitale à toute la confédération, Ottawa, n'est pas moins bien partagée. On y tenait, l'année dernière, une convention littéraire des plus animées ; on y délibérait sur les moyens de développer la culture des lettres françaises au Canada, et l'on y ouvrait d'excellents avis, on y prononçait d'excellents discours (1).

Il va sans dire que l'instruction publique est très-prospère. Le jury de l'Exposition universelle vient de rendre le témoignage le plus éclatant au zèle et au succès des Canadiens à cet égard. Nulle part l'enseignement primaire n'est plus largement donné aux masses. Un détail nous donne une idée de l'excellence des méthodes suivies dans les écoles : l'art de la lecture à haute voix y est pratiqué depuis plusieurs années et les préceptes de M. Legouvé y font autorité. L'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire ne sont pas moins florissants. L'université Laval, ainsi nommée en mémoire d'un Mentmorency-Laval qui fut le premier évêque du Canada, et de qui le souvenir est resté populaire, n'a rien à envier aux universités européennes.

Cette revue trop rapide suffit à prouver que les Canadiens français ont une véritable littérature, qui est maintenant sortie des difficultés du début et qui se développe rapidement. Nous ne nous piquons pas de la connaître assez à fond pour porter sur elle un jugement complet. Grâce à Dieu, ce champ est trop vaste pour que la critique puisse le parcourir si vite. Il eût fallu descendre dans le détail plus que ne le comportait cette courte et modeste étude. Mais après avoir signalé à nos concitoyens l'existence d'un groupe nombreux d'écrivains qui mérite toute notre attention, et qui est trop peu connu de ce côté de l'Atlantique, nous devons nous demander à quelles conditions la

---

(1) Citons notamment un remarquable travail de M. Louis Turcotte sur l'étude des archives. M. Louis Turcotte, écrivain distingué, vient d'être enlevé aux siens par une mort prématurée, qui est un deuil pour les lettres françaises au Canada.

littérature française du Canada participera au développement qui est désormais assuré à notre race sur les bords du Saint-Laurent. Ce n'est assurément ni l'activité ni le talent qui font défaut. Le public, d'abord si restreint, devient tous les jours plus considérable. Mais il y a des écueils à signaler. Quoique le français soit resté la langue usuelle, et même la langue officielle du bas Canada, l'usage quotidien de l'anglais est une menace permanente pour la pureté du vocabulaire. Il est bien difficile de proscrire d'une façon absolue des mots étrangers qui se sont introduits dans la conversation et qui de là se glissent dans le style écrit. Nous devons cependant rendre aux écrivains canadiens cette justice, qu'ils se défendent avec énergie contre cette invasion. Les ouvrages écrits il y a trente ou quarante ans, autant que nous avons pu en juger, présentent plus d'anglicismes que les livres et les articles d'une date plus récente.

Un défaut nous a frappé dans quelques-unes des œuvres d'imagination que nous avons eues entre les mains : c'est le mélange des styles. Ce n'est pas affecter une délicatesse exagérée que de faire remarquer que certains mots et certaines tournures familières sont déplacées dans des développements dont le style est en général soutenu. Il se produit des disparates que l'on évite aisément en France, plus difficilement dans une contrée aussi éloignée du centre. Le sentiment exact des nuances et la finesse du goût sont des qualités qu'on acquiert sans peine ou qu'on possède assez communément à Paris, mais qui font souvent défaut à la province quand elle ne se tient pas en relations suivies avec la capitale.

Or, en ce qui concerne les belles-lettres, il importe que les Canadiens considèrent unanimement Paris comme leur capitale. Il est bon, pour employer un terme à la mode, que l'on décentralise le travail et l'initiative, mais non le goût.

Le grand péril auquel la littérature canadienne est exposée, c'est l'isolement. Il lui importe pardessus tout de se faire connaître ici et de connaître ce qui se fait ici. Il faut que les écrivains de Québec et de Montréal affrontent et même recherchent les jugements de la critique parisienne ; il faut qu'ils suivent d'un œil attentif le mouvement des esprits et des idées, qu'ils vivent, en un mot, de notre vie.

Il ne serait pas impossible, à ce qu'il nous semble, d'ouvrir aux productions nées en Amérique un assez large débouché dans

notre pays. Ce n'est pas ici le lieu d'indiquer les conditions matérielles qu'il faudrait remplir pour atteindre ce but. Remarquons toutefois que le prix des ouvrages édités au Canada est chez nous hors de proportion avec celui que coûtent les publications de la librairie parisienne.

Il n'est pas nécessaire de signaler à des hommes pour qui l'économie politique est une science familière, les inconvénients d'une telle barrière économique. Cela équivaut presque à une prohibition absolue. Le mal est-il sans remède ? Nous avons peine à le croire.

On devrait au moins essayer de supprimer cet obstacle. Sans doute, nos frères du Saint-Laurent ont le droit d'accuser notre indifférence et notre ignorance à leur égard. Mais nous nous en repentons ; qu'ils nous aident à réparer notre faute.

Ce qui est encore plus nécessaire, c'est que l'on sache exactement au Canada ce qui se fait, ce qui se dit, et surtout ce qui s'écrit en France. Il ne nous semble pas que les revues canadiennes, dont nous reconnaissons tout le mérite, tiennent leurs lecteurs au courant de notre vie littéraire. Nos propres revues et nos journaux y pourraient suppléer. Mais les lit-on au Canada ?

Ouvrons l'annuaire d'une importante société littéraire canadienne pour l'année 1877. Nous y trouvons la liste des journaux et des revues qu'elle reçoit. Sur quarante-six publications périodiques, il n'y a qu'un seul journal quotidien de Paris. On y trouve quelques revues, mais la *Revue des Deux-Mondes* fait défaut, comme toutes les revues que n'anime pas un esprit religieux rigoureusement et exclusivement catholique. Le même principe paraît avoir dicté la liste des acquisitions faites par la bibliothèque de cette société pendant cette même année 1877. Ces acquisitions ne peuvent donner aux lecteurs qu'une idée tout à fait incomplète de notre activité littéraire.

Loin de nous la pensée de soulever une discussion sur des questions aussi délicates ; mais les Canadiens nous reprochent notre ignorance à leur égard, et leurs reproches nous vont au cœur. Or, nous nous demandons s'ils nous connaissent bien eux-mêmes, s'ils ne puisent pas à une source trop exclusive leurs notions sur cette mère patrie qui leur est si chère. Ils aiment ardemment la France ; l'aiment-ils telle qu'elle est ? Savent-ils ce qu'elle est ? Restons dans les limites de notre sujet. En ce qui

regarde les lettres, il faut tout lire : il faut aller chercher les chefs-d'œuvre là où ils sont ; il faut faire prendre l'air à son esprit. Nous craignons fort — qu'on nous pardonne la familiarité de notre langage — que la littérature française, telle que les Canadiens la connaissent, ne sente un peu le renfermé.

Pour nous, ce que nous avons lu des œuvres écrites dans notre langue, en cette contrée restée si française par le cœur, nous fait souhaiter vivement que les liens rompus se renouent enfin, au moins pour les choses de l'esprit, entre la métropole et son ancienne colonie. Nous avons étudié le Canada et ses habitants moins que nous ne l'aurions voulu, assez cependant pour les connaître un peu, pour admirer les grandes qualités de ce peuple jeune et généreux, et pour l'aimer tel qu'il est. En disant au revoir à nos confrères d'outre-mer, ne pouvons-nous pas leur demander de connaître et d'aimer aussi notre France, sans préjugés défiants ni distinction de partis, telle que son histoire l'a faite (1) ?

RAOUL FRARY.

---

(1) M. Frary a été trop bienveillant et fait preuve de trop bonnes intentions pour que nous interprétions sévèrement quelques-unes des remarques qui terminent ses articles.

Assurément personne ne regrette plus que les Canadiens l'inconvénient de ces barrières, économiques ou autres, qui s'élèvent entre eux et leur ancienne mère patrie, et ils croient aisément, eux aussi, que le mal n'est pas sans remède. Mais le remède est-il bien réellement entre leurs mains ? Ce n'est certainement pas la faute des Canadiens si la littérature française trahit trop souvent sa mission civilisatrice, et peuvent-ils facilement se le reprocher, si, tout en reconnaisant les gloires du présent, ils aiment toujours la France qui a été ou celle qui devrait être ?

T.-A. C.

CHRONIQUE MUSICALE

REVUE DE 1878

1878 a été une année musicale relativement féconde à Montréal. Les concerts, quoique peut-être en moins grand nombre qu'autrefois, accusaient un grand progrès. Les éléments sont meilleurs et se préparent davantage.

Il y a cinq ou six ans, on trouvait tout naturel qu'un amateur, avec des doigts ou une voix sans culture, osât lancer des programmes et s'afficher tout comme s'il eût été un virtuose ou un musicien ! Tout cela se passait comme *en famille*, au grand dégoût des artistes, qui ne savaient trop ce qu'ils devaient le plus déplorer ou de la hardiesse de l'amateur ou de la bonne foi du public.

Aujourd'hui si un amateur se hasarde à se faire afficher, il a au moins le soin de couvrir sa prétention du voile de la bienfaisance ; de sorte que, en concourant à une bonne œuvre, il en commet une mauvaise en infiltrant à une certaine fraction du public des éléments de mauvais goût et de gâchis musical.

Heureusement, ce dernier cas tend aussi à disparaître. Le public — soit apathie ou économie — se montre récalcitrant ; il est maintenant difficile de l'attirer dans une salle de concert, même quand il s'agit d'*une entreprise patriotique*, comme les représentations de la « Dame Blanche. »

Ni la nouveauté du spectacle, ni les belles voix qui y participaient, ni l'encouragement que méritait une semblable tentative, n'ont eu d'effet sur la foule : salles vides et catastrophes financières ont appris aux musiciens que l'humble professorat est le seul champ qui leur soit ouvert au Canada.

Aussi, à part le « Chœur Mendelssohn », la « Société Philarmonique, et M. Desève, ne devons-nous compter que sur les artistes étrangers.

Ils sont venus, cette année, en assez grand nombre, plusieurs sans laisser trace de leur passage. De Murzska, comme Kellog

et Cary, apportait un programme détestable et une troupe où figurait un bon comédien, Susini, dont la voix est passée.

Marie-Roze est plutôt une belle femme qu'une bonne cantatrice.

Ces dernières nous ont causé un désappointement compensé par trois artistes d'une grande valeur : Camilla Urso, Rivé-King et Wilhelmj.

Camilla Urso est au violon ce que Madame Pleyel était au piano. Impossible d'imaginer plus d'élégance dans les plus grandes difficultés mécaniques et de concevoir une aussi charmante délicatesse alliée à tant de largeur. L'archet se meut avec une grâce et un abandon remplis de charme ; se repliant sur lui-même avec une souplesse étonnante, il flatte l'oreille par les sons les plus purs, en même temps qu'il donne à l'œil l'image des contours les plus gracieux.

Les ondulations du *coulé* égalent en beauté l'aisance et la netteté du *staccato*. L'admiration est surtout excitée par le naturel du phrasé et la fraîcheur du style. Les accents de l'expression sont d'une passion chaste qui donne à son jeu un cachet vraiment angélique. Et comme si elle n'était pas satisfaite de l'ensemble de ces qualités, pourtant si rares, C. Urso y joint une simplicité et une modestie qui sont l'apanage de tous les grands artistes.

Cependant, en dépit de son jeu merveilleux et de sa réputation universelle, C. Urso a éprouvé à Montréal une perte de deux cents dollars ! Le Mechanic's Hall ne s'est pas plus rempli pour elle que l'Académie de musique pour Wilhelmj. Ce dernier, dit-on, a laissé la ville, dégoûté. Wilhelmj, il est vrai, ne pouvait pas venir en un plus mauvais moment. L'arrivée de la princesse Louise avait bouleversé la population. Toute la faculté de l'ouïe s'était concentrée dans la vue. Il n'y avait plus partout que des yeux. La royauté détrônait la musique, ou plutôt — détrônait un artiste !... Nous n'en sommes pas surpris.

Wilhelmj, second à Joachim selon les uns, supérieur selon les autres, est un géant musical auquel il manque la fibre sensible. Incomparable dans son mécanisme, étonnant et admirable par la puissance de sa sonorité, il lui manque la note qui émeut, il ne connaît pas la voie du cœur. Wilhelmj ne paraît pas ignorer cette lacune. On dirait qu'il veut y parer par l'origi-

nalité et l'étrange. Son style est bizarre, capricieux et inconstant. Cependant telle est la force de ce colosse qu'il réussit à intéresser et à captiver son auditoire au milieu de ses plus grands écarts. C'est un violoniste à part, excentriqne, qui n'aime pas à être maîtrisé par la tradition — étau du juste et du vrai. Wilhelmj ne se sent heureux et à l'aise que quand il subit sa propre impression. Les compositions de Beethoven et de Mendelssohn doivent dépouiller le caractère de leur auteur pour s'assimiler à son tempérament. Il en transforme la physionomie selon ses sensations, ses désirs et son imagination fougueuse. Wilhelmj est donc plutôt un curieux sujet d'étude qu'un modèle.

Le soir même du premier concert de ce grand violoniste, M Oscar Martel se faisait entendre à la salle des artisans. Nous avons remarqué avec satisfaction un grand progrès : le jeu est moins lourd et la justesse moins douteuse. M. Martel a le mérite d'être un travailleur infatigable, unique, que rien ne décourage ; il a obtenu un résultat relativement satisfaisant. Le souvenir vivace du jeu de M. Desève offrait aussi un contraste trop au désavantage de M. Martel pour lui assurer un succès complet. Si ce dernier, toutefois, sait borner son ambition, ne pas trop abuser de la composition, qui demande des études spéciales, et consacrer son temps à l'enseignement, il aura une belle carrière. L'énergie de M. Martel et les sacrifices qu'il s'est imposés commandent le respect et sont d'un noble exemple pour la jeunesse canadienne, à qui le travail semble faire horreur.

Si nous citons les concerts du Mendelssohn Club de Boston, du Mendelssohn Choir de la Société Philarmonique, de M. Bohrer, du jubilé musical, et l'arrivée à Montréal de Monsieur et de Madame Barnes, nous en aurons fini avec les faits musicaux les plus importants de l'année dernière.

1878 pourrait s'appeler, à Montréal, l'année des violonistes !... Wilhelmj, Camilla Urso, Listemann, Desève, Kaiser et Martel ont tour à tour sollicité les suffrages du public et les ont mérités, croyons-nous, d'après l'ordre dans lequel nous venons de les désigner.

Parmi les pianistes, les seuls dignes de mention sont Madame Rivé-King, pour qui nous prévoyons le plus grand avenir ; Madame Teresa Careno, dont le beau talent est souvent gâté par un style désordonné, et M. Bohrer, chez qui l'habileté technique

et le haut choix du programme sont constamment compromis par le manque d'expression.

Si notre mémoire ne nous fait pas trop défaut, nous croyons n'avoir rien omis dans cette revue naturellement très-abrégée.

La nouvelle année s'annonce comme devant surpasser la dernière. Il y aurait pourtant un moyen bien simple de s'assurer un retour régulier de bons artistes étrangers : il consiste à ne dépenser son argent que pour les représentations où le cœur et l'esprit trouvent un sain divertissement et une saine nourriture. Alors pas de dépenses inutiles ; conséquemment pas de pénurie quand il s'agira d'aller entendre une grande exécution musicale.

Sachons, comme les Anglais, faire preuve de bon goût. Montrons de l'empressement quand il s'agit d'aller applaudir une sonate de Beethoven, un concerto de Mendelssohn, un oratorio de Handel, etc. Rappelons-nous bien que pour goûter pleinement ces œuvres il est nécessaire de les entendre plusieurs fois Perdons l'habitude de dire : Un tel ?... je l'ai déjà entendu ; — Le *Messie* ?... connu !... Ces réponses sont d'autant plus ridicules qu'elles sortent, naturellement, de la bouche de gens qui ont tout à apprendre.

Apportons au concert l'attention et le respect que mérite le génie, et nous verrons alors que la musique est plus que ce que le vulgaire appelle un art d'agrément.

GUILLAUME COUTURE.

UN PROCÈS EN 1680

Deux cents ans avant l'invention des unions Saint-Joseph, Saint-Pierre et autres, antérieurement à toutes nos sociétés nationales, —on ne connaissait pas encore les clubs littéraires et politiques, —l'an de grâce 1676, les armuriers et arquebusiers de Montréal se réunirent pour former une société dont le but était certainement irréprochable : solenniser la fête du bon saint Eloi, leur patron.

Ils étaient cinq. Je ne sais s'ils élurent un président, un vice-président, un secrétaire et des conseillers, ni si l'on formula un projet de constitution longuement débattu. Nos ancêtres étaient gaulois, mais en même temps assez pratiques. Je constate seulement qu'ils s'engagèrent à faire célébrer tous les ans une grand' messe, avec un pain bénit garni de cierges, que chacun offrirait à son tour.

Mais, tout en rendant à Dieu ce qui lui est dû, comme ils étaient tous de joyeux compagnons, ils voulaient aussi s'amuser un peu et se régaler, suivant leur expression. Rien de plus légitime assurément. Pour cela, ils se cotisèrent chacun à une pistole, ce qui prouve que les armuriers, grâce à nos ennemis, faisaient d'assez bonnes affaires. Cette pistole était remise à celui qui devait faire dire la messe et présenter le pain bénit.

Voici d'ailleurs leur acte de compromis. La simplicité en fait toute l'originalité.

«Ce jourd'huy quatrième jour de Décembre 1^m 6^c soixante et seize.

«Nous avons conclut et arresté Me Fezeret Me Bousquet Me Guillory Me Quesnel et Me Pierre Gadois de solenniser la feste de St Eloy de faire dire une grande messe donner un pain bénit et de cotiser chacun une pistolle pour se régaler et mettre entre les mains de celuy là qui fera dire la messe, et luy mettre les deniers entre les mains le jour de la feste de la Toussaint. En foy de quoy nous avons tous signé, ainsy signé Fezeret Gadois Guillory, Jean Bousquet.»

D'autres documents (1) nous permettent de suppléer au laconisme de cette pièce. La messe était des plus solennelles, avec chantres, diacre, sous-diacre, et assistance de prêtres au chœur, c'est-à-dire avec la présence de tout le clergé de la ville. Cela fait supposer que la société montréalaise de l'époque n'y faisait pas défaut non plus. Notez bien que le pain bénit était obligatoire : le nombre de cierges fut laissé à la dévotion de chacun, c'est-à-dire aux conseils, plus ou moins désintéressés, du bedeau. Mais on ne voit point qu'on dût aller à l'offrande : c'est probablement ce qui irrita profondément Mme Fezeret (2) et fut la cause de toutes les difficultés qui vont surgir pour son digne époux.

Quoi qu'il en soit, on tira au sort, ou, comme on s'exprimait à cette époque, au billet, pour décider l'ordre dans lequel on ferait dire la messe et régalerait ses amis. Me Fezeret fut désigné le premier, Gadois le second, Guillory le troisième, et Quesnel fut le dernier.

Tout alla bien — en apparence, du moins — pendant deux ans. On s'empressait de faire dire la messe au temps marqué, le pain bénit n'y manquait jamais, et jamais, non plus, on n'oubliait d'aller se régaler le reste du jour. Saint Eloi aurait certainement été très-satisfait si les choses avaient continué sur le même pied. Malheureusement le Démon de la discorde, jaloux de voir

..... Partout des plaideurs les escadrons épars
Faire autour de Thémis flotter ses étendards,

pendant que l'entente la plus cordiale semble régner entre cinq compagnons, fils de Normands, la Discorde, dis-je,

..... A l'aspect d'un calme qui l'offense,
Fait siffler ses serpents, s'excite à la vengeance.

Ses coups tombent sur Fezeret, le plus ancien des armuriers montréalais, celui qui, dans cette fête, à l'église et à table, avait paru à la tête des autres, et qui probablement avait eu l'idée de cette association. Maître Fezeret en est ignominieusement chassé.

---

(1) Intervention des Marguillers, Réponses de Gadois, etc.

(2) Née Carlier. C'est par une erreur d'impression que le *Dictionnaire généalogique* met Cartier.

Lisons plutôt :

« Ce jourd'huy treizième jour de Décembre mil six cent soixante et dix huit, Nous avons banny de notre société Fezeret estant séditieux. En foy de quoy nous avons signé, Jean Bousquet, Gadois et Guillory. »

Fezeret s'était-il mis à la tête d'un soulèvement populaire ? avait-il commis une rébellion contre la justice, en résistant aux huissiers et aux sergents ? Rien de tout cela.

Voici quel fut son crime et la cause de toutes ses tribulations.

La première année il devait régaler ses amis. Au jour marqué, premier décembre, 1677, Gadois, Guillory et Bousquet dès huit heures du matin étaient rendus chez lui pour jouir d'avance, je suppose, de l'excellent régal qui les attendait. Hélas ! au lieu de voir rôtir filets d'ours, queues de castor, tranches de chevreuil, ils s'aperçurent que la marmite n'était pas encore au feu : au lieu de savourer les émanations d'une soupe succulente, ils respiraient une atmosphère âcre, pleine de poussière : certain instrument domestique gisait même sur le plancher. Ils comprirent qu'il y avait là quelque chose d'insolite.

En effet, leur ami était aux prises avec sa femme.

Celle-ci, transportée de colère, se jetant sur lui, lui arracha sa cravate et la déchira en morceaux sous les yeux des spectateurs étonnés. Sans leur présence, Fezeret était à la veille de déloger, car sa chère moitié ne paraissait pas y aller de main morte. Il est vrai que Fezeret expliqua plus tard devant le juge toute cette scène de la manière la plus naturelle. Comme il était pressé, l'heure de la messe étant arrivée, sa femme lui avait arraché sa cravate sale et, en bonne épouse, elle lui en avait mis une toute blanche au cou. Le lecteur est libre de prendre la version qu'il voudra.

Le régal commençait mal et on pouvait en conjecturer la fin : les amis ne trouvant rien d'invitant dans les lieux, rien de rassurant dans les yeux de Mme Fezeret, décidèrent que le repas aurait lieu chez Gadois, dont « le poêle était plus commode » et permettait plus facilement l'improvisation d'un dîner. Ils laissèrent donc Fezeret se tirer d'affaire comme il le pourrait.

Mais celui-ci, après avoir passé un si mauvais quart d'heure, sentit naturellement le besoin de se distraire. Il vint donc trouver ses confrères. Mais là encore, la chicane ne tarda pas à s'élever, entre Fezeret et Guillory, cette fois. Après avoir entamé diffé-

rents sujets de conversation; on vint à parler des affaires, du métier et de l'habileté de chacun. Tous avaient leurs prétentions, et, une fois partis sur cette voie, on sait ce qui devait arriver entre gens passés maîtres.

Fezeret pouvait en remontrer à tous : Guillory n'entendait lui céder en rien.

— Après tout, lui dit Guillory, vous n'êtes qu'un armurier.

— Et homme plus habile que vous. D'ailleurs je suis votre ancien à tous et vous devez me céder le pas.

— Monsieur, répond Guillory, un peu piqué, sachez que nous sommes arquebusiers et que l'on vous fait beaucoup d'honneur de vous souffrir parmi nous. Vous n'êtes qu'une moraille (1).

— Une moraille, moi ! Eh bien, la moraille vous défie de faire, à la lime, une plaque et un chien plus parfaits que moi avec ma forge et mes tenailles. Voulez-vous vous en rapporter au jugement d'hommes experts ?

Personne n'osa répondre au défi. Mais cet aveu tacite ne put satisfaire Fezeret : il résolut de se venger, à la première occasion, de l'injure qu'on lui avait lancée à la face, en présence de tous ses confrères.

Or, voici comment l'occasion se présenta. L'année suivante, c'était à Gadois à faire dire la messe et à régaler ses amis. Fezeret, conservant toujours de la rancune contre Guillory, avait secrètement dit au bedeau, de ne donner le pain bénit à Guillory que le dernier. Le bedeau se fit un malin plaisir de promener sa corbeille dans l'assistance, et, en dépit des signes irrités de Gadois et de Bousquet, il ne la présenta à Guillory qu'après tous les autres.

L'affront était sanglant ; mais il fallut l'endurer en silence : on était à l'église.

Aussitôt que le bedeau se fut présenté chez Gadois — comme celui de *Charles Guérin* chez le père Morelle — pour avoir sa part légitime du festin :

— Bedeau, s'écria Guillory, le poing fermé, qui t'a dit de donner le pain bénit de cette manière ?

---

(1) Les morailles sont des espèces de tenailles pour serrer le nez d'un cheval pendant qu'on le ferre. Guillory faisait sans doute allusion au métier que son confrère cumulait avec celui d'armurier.

— C'est moi, répondit Fezeret ; Tourangeau a bien fait et vous n'avez rien à dire.

Guillory s'avança sur Fezeret ; mais Gadois, prévoyant ce qui allait arriver, et sachant en hôte plein de prudence

Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien,

— Allons, mes amis, voici le dîner. La compagnie comme moi, sans doute, blâme ce qui a été fait. A table, messieurs, à table.

Guillory

Voit la soupe, et plein d'un saint respect,
Demeure quelque temps muet à cet aspect.
Il cède, il dîne enfin ; mais toujours plus farouche,
Les morceaux trop hâtés se pressent dans sa bouche.

Après le dîner, nos armuriers se mirent à jouer aux cartes, — des dragées seulement, et encore était-ce par pure galanterie, — car leurs femmes étaient parvenues, de gré ou de force, à se faire admettre dans la salle du festin : elles étaient là, le tricot à la main et un peu de conversation sur les lèvres.

Fezeret, malheureusement, n'était pas en veine : il perdait et Mme Fezeret enrageait de ne pouvoir rendre à ses amies les politesses que celles-ci lui faisaient. Fezeret, complétement ruiné, jette de l'argent sur la table pour avoir des dragées.

— Donne toujours, dit Bousquet, mettant l'argent dans sa poche.

— Eh bien ! il me faut des dragées.

— Que non, fait Guillory : nous n'en avons pas trop pour nous.

— Rendez-moi mon argent.

— Ton argent ! vraiment, tu plaisantes !

— Dans ce cas, allez me chercher des dragées.

— Tu n'auras ni argent ni dragées.

Là dessus Fezeret se lève, Bousquet se lève aussi, Guillory et tous les autres en font autant.

Que se passa-t-il alors ? il est assez difficile de le savoir exactement. Nous avons deux versions : celle de Gadois et celle de Fezeret.

Ecoutons d'abord ce dernier :

« Cette conduite obligea le dit Fezeret de dire à Bousquet et à la compagnie : Messieurs je vois bien que vous me cherchez querelle mais comme je ne veux pas de bruit et surtout chez mon amy je me vois obligé de me retirer. Adieux Messieurs, et comme le dit Fezeret se mit en devoir de sortir, le dit Bousquet le suivit et voyant le dit Fezeret un pied dehors et l'autre dedans le poussa d'une main par l'épaule et de l'autre luy voulut fermer la porte au nez, ce qu'il ne peut faire à cause de la résistance du dit Fezeret quy disoit : Je ne suis pas un coquin et continuant à résister, les dits Guillory et Bousquet et leurs femmes se jettèrent sur luy et vouslurent l'estrangler luy diffammant le visage et luy deschirant sa cravatte et son habit, luy donnèrent tant de coups qu'ils vouslurent parcequ'il estoit renversez dans un coin où il ne se pouvoit remuer et l'auroient mis a mort sans le secours des sieurs Poloquin, Gadois et sa femme et tascha de se retirer comme il put dans cet estat. »

D'après Gadois, les choses se seraient passées un peu autrement :

« Fezeret perdant au jeu prit querelle avec Bousquet, le prenant par son justeaucorps, et lui en déchira la manche, et le frappa en même temps, ce que voyant les dits Gadois et Guillory furent pour les séparer ; ce que voyant le dit Fezeret se jeta sur Guillory en lui disant : C'est à toy à qui j'en veulx ; il y a dix ans que je t'en dois et se baillèrent quelques coups, ce que voyant le dit Gadois s'en fut au dit Fezeret et lui dit de sortir de sa maison et qu'il n'estoit qu'un sédicieux, qu'il ne mît plus le pied en sa maison et le fit sortir ; après quoy le dit Guillory sortant pour s'en aller chercher quelques dragées pour donner à la compagnie Fezeret luy vint au devant en luy disant : Je ne t'en ay pas assez donné, il faut que je t'en donne tout mon soül, et se rua sur luy en luy arrachant les cheveux, et pour lors il arriva les nommés Peloquin et Delorme, et le dit Gadois qui les séparèrent, et après que le dit Fezeret eut fait tomber toutes les dragées que le dit Guillory portoit, il se jesta dessus pour les ramasser, et après que le dit Guillory fut rendu pardevant la maison du dit Gadois, le dit Fezeret le prit par sa cravate et la deschira toute en luy donnant quelques coups, et estant séparé il voulut sauter sur une espée qui estoit entre les mains du dit Peloquin pour en maltraiter le dit Guillory qui fut obligé de se retirer chez luy crainte d'accident et le dit Fezeret le suivit en le menaçant et injuriant jusquà sa porte. »

C'est à la suite de ces faits que Fezeret fut enfin exclu de la société, par l'acte cité plus haut.

Tout cela, il faut l'avouer, n'était pas agréable. Honni, volé et battu, le malheureux armurier se voyait encore attaqué dans son honneur ; il n'avait plus d'autre ressource que de recourir

aux tribunaux, au risque d'être ruiné, pour faire condamner ses ennemis à bâtonner et lacérer le dit écrit et à faire amende honorable. C'est alors que commença ce fameux procès dont nous allons reproduire les pièces principales.

Une première poursuite fut intentée ; mais il paraît qu'elle n'eut pas de suite. Ce n'est que deux ans après que Fezeret, sentant de nouveau le besoin de soutenir son honneur, s'adressa derechef au Bailli (1) de Montréal.

Nous citons les pièces à titre de documents historiques. On verra comment la procédure d'alors différait de celle que nous développe notre savant professeur à l'Université Laval.

Il fallut d'abord que le demandeur établît l'existence et l'authenticité des actes signés par les parties. Pour cela, Fezeret présente une première requête.

A Monsieur le Baillif de Montréal.

« Supplie humblement René Fezeret armurier disant que sur certain compromis qu'il a cy devant fait avec les nommez Guillory Gadois et Bousquet aussi armuriers de faire celébrer chacun à leur tour une grande messe, de donner le pain bénit et autres conventions y spécifiées, les d. susnommez auroient depuis deux ans ou environ aboly cette coustume, et particulièrement le d. Guillory qui a commencé à manquer à son devoir ce qui est au préjudice de l'Eglise, quoyque le d. suppliant ayt fait à son tour le sien suivant leurs dites conventions et compromis, et que par un mespris signalé et pour tascher à détruire sa réputation, ils ont au bas du d. compromis fait entr'eux un escript par lequel ils le bannissent comme séditieux de leur compagnie à ce que le d. Fezeret a appris de plusieurs auxquels le d. escript de bannissemt a esté monstré et que le dit Guillory qui l'a toujours eü entre ses mains n'avoit pouvoir de faire non plus que ses confrères, y ayant mesme eü un procez intenté à ce sujet entr'eux il y a deux ans ; et que suivant vostre ordre ils estoient obligez

---

1) Il ne faut pas confondre ce titre avec celui qui est donné maintenant aux huissiers, par suite des nombreux anglicismes en usage au palais de Montréal.

Montréal n'avait pas encore de justice royale et n'était qu'un simple baillage. Le Séminaire de St-Sulpice, seigneur haut justicier de toute l'île, nommait le juge, le procureur fiscal, les notaires et autres officiers de la justice. Le juge bailli connaissait des causes civiles et criminelles : c'était un personnage important. Le procueurr fiscal, dans les cours seigneuriales, avait des attributions analogues à celles du procureur du roi dans les cours royales. Le bailli de Montréal était alors M. Migeon de Branssat, licencié ès loi, avocat au Parlement de Paris. Je ne sais s'il y avait alors un procureur fiscal, ou s'il était absent : son substitut était Jean Gervaise.

de le produire dans huit jours à quoy ils n'ont satisfait, quelques sollicitations que le d. suppliant leur aye peu faire, ce quy luy feroit un tort considérable et à sa famille si dans la croyance où plusieurs personnes sont qu'il est un séditieux, il n'y estoit par vous pourveu et mesme l'Eglise en souffriroit estant des conventions règlées à tousjours entre les d. armuriers sus nommez.

« Ce considéré, Monsieur, il vous plaise ordonner que le d. compromis sera communiqué au dit suppliant ou coppie d'iceluy comme de l'escript du d. bannissem^t pour estre ensuite procedé ainsy qu'il advisera bon estre et avoir des d. Guillory, Gadois et Bousquet telle réparation que de raison, demandant en ce cas l'adjonction de Monsr le procureur fiscal pour l'amende et cependant que le d. Guillory suivra les conventions portées au d. compromis et avec la cérémonie précédente depuis susd. temps. Et ferez justice.

FEZERET. »

Séance tenante, le juge répondit à la requête d'une manière favorable.

« Soit la dite resqueste communiquée au substitut de ce baillage et par ses mains le dit compromis au dit suppliant partie civile contre ses confrères par luy accusez, pour ensuite sur ses conclusions estant remises au d. substitut requérir et conclure ce qu'il avisera sur le différent des d. parties et leur estre fait droit. Mandons &c. Fait le quatorze^e jour de Décembre 1680.

MIGEON DE BRANSSAT. »

A proprement parler, c'est de ce moment que la cause commence.

Fezeret, appuyé sur des pièces irrécusables, dépose sa plainte et fait connaître ses réclamations; mais c'est toujours au juge qu'il s'adresse.

« Je Réné Fezeret armurier partie civile, après avoir eu communication de certain compromis fait entre Gadois, Guillory, Bousquet et moy en l'année 1^m 6^c soixante et seize pour solenniser la Feste de St Eloy au bas duquel compromis dont j'ay eu copie, de votre ordonnance, suivant ma requête, est un écrit des dits Bousquet Guillory et Gadois qui m'est tout à fait injurieux, me faisant séditieux, en me banissant de leur société, dont je demande et conclus à une réparation publique, et que le dit écrit soit biffé et déchiré en l'audience et qu'ils soyent condamnés en telle amande que de raison, et aux dépens qu'il conviendra et m'a convenu faire pour cette effet, et que néantmoins le dit compromis soit exécuté selon sa teneur et qu'il soit registré au greffe pour y avoir recours et requiers pour tout ce que dessus l'adjonction de Monsieur le Substitut de M. le procureur fiscal de ce baillage et l'intervention des Marguilliers pour le profit de l'église. Fait ce dixhuitième xbre 1^m 6^c quatrevingt.

FEZERET. »

L'intervention du procureur fiscal est demandée parce que d'après l'ancien droit, il n'appartenait pas aux particuliers d'accuser. « La partie offensée n'avait que le droit de se plaindre, encore ne concluait-elle qu'aux intérêts civils. On considérait que la peine et la vengeance publique résidaient en la personne et dans le ministère des procureurs généraux et de leurs substituts (1). »

Aussi, le substitut du procureur fiscal présente-t-il sa réquisition à l'audience suivante.

« Je soussigné substitut de ce baillage qui ay eu communication de certain escript en forme de contrat signé Fezeret Gadois Bousquet et Guillory, produit en l'instance encommencée par le d. Fezeret auquel par mes mains le d. escript a esté communiqué, et sur iceluy requiers qu'avant de conclure diffinitivement les dits denommez soyent assignez aux fins de reconnoistre leurs signatures et icelles reconnues en justice estre ordonné ce que de raison. Fait le vingt deux^e Décembre 1^m 6^c quatrevingt.

JEHAN GERVAISE. »

« Veu la requisition du substitut de ce baillage, ordonnons que le d. Fezeret partie à l'encontre Pierre Gadois, Simon Guillory, et Jean Bousquet seront assignez à jour de plaider pour reconnoistre leurs signatures sur le concordat fait entre eux. Soit la présente signifiée à qui il appartiendra. Mandons &c. Fait le 22e jour de Décembre 1680.

MIGEON DE BRANSSAT. »

Si le lecteur a parcouru attentivement les documents qui précèdent, il a vu avec quelle persistance Fezeret tenait à unir sa cause à celle de l'Eglise. C'est un moyen qui ne date pas d'hier.

Les Marguilliers de l'église paroissiale, une fois la puce à l'oreille, n'eurent garde de s'endormir dans une aussi belle occasion. Aussitôt ils s'adressent au tribunal, disant qu'ils ont « appris l'existence d'un compromis entre les parties collitigantes, et que ceux-ci auroient manqué de faire dire la dicte messe depuis deux ans, ce qui est une chose très considérable au profit de la dicte église et à quoy nous sommes obligez de procurer les intérets ; » ce consideré, ils demandent communication du compromis « pour qu'ils aient lieu de soutenir l'intérest de la dicte église et qu'ils aient à faire dire les messes qui ont esté retardées depuis deux ans, alternativement l'une après l'autre, le plustôt que faire se poura &c. »

---

(1) Dictionnaire de Droit de Ferrière.

Migeon de Branssat les reçoit comme parties au procès :

« Veu la requeste cy dessus avons reçu et permettons aux suppliants à intervenir en cause à l'instance commencée par René Fezeret à intervenir en cause à l'encontre de ses confrères armuriers, et ordonnons que l'escrit en forme de concordat convenu entre eux leur sera communiqué pour conclure et demander sur iceluy ce qu'ils trouveront pour l'interest de la fabrique en la première audience. Soit la dite requeste signiffiée aux dites parties demandeur et deffendeurs et des moyens d'intervention leur soit baillé coppie pour défendre. Mandons &c. Fait le 23e Décembre mil six cent quatrevingt.

MIGEON DE BRANSSAT. »

Les Marguilliers formulèrent alors leur intervention dans les termes suivants :

« Les Marguilliers procureurs de l'église paroissiale de Montréal demandent que le compromis fait entre les nommés Fezeret, Guillory, Bousquet et Quénel soit continué par chacun an selon sa forme et teneur à faire dire et célébrer alternativement une grande messe avec l'offrande du pain bénit orné de six sierges comme a desjà présenté le dit Fezeret à l'église de cette paroisse, avec diacre et sous-diacre avec deux chantres au chœur et autres prêtres y assistant, le jour et à l'honneur de St Eloy, que les dits desnommés ont pris pour leur patron. Et quand aux messes qui ont esté négligées à faire dire entre eux pendant deux ou trois années, qu'elles soient dites dans le mois prochain sans autre déslay, chacun à leur rang et recommancer par le dit Faizeret lorsque Quénel aura satisfait au dit compromis par la célébration de la grande messe comme il est dit cy-dessus et qu'à l'esgard des pistolles misses chacun entre eux dans leur dit compromis pour s'en régaller, ce quy a causé leurs différents ce jour là et ont perdu le respect qu'ils devoient à leur saint aussy bien que contre les ordonnances qui défendent les régalz les marguilliers procureurs de la dite paroisse, concluent que les dites pistolles soient employées pour la bâtisse de l'église de cette paroisse. Fait ce 7me Janvier 1681.

(Signé) A. FORESTIER, marguillier &c.
A. BOUAT, marguillier &c. »

Je ne sais si Fezeret, en demandant l'adjonction des marguilliers, avait prévu ce résultat : c'était la mise en action de la fable des *Plaideurs et de l'huitre.*

Quoi qu'il en soit, M. Migeon de Branssat, après avoir examiné toutes les pièces, avait rendu une ordonnance—un premier jugement si l'on veut — pour obliger les parties à fournir leurs réponses par écrit.

« A tous ceux qui ces présentes Lettres verront salut. Nous Jean Baptiste Migeon Sieur de Branssat Licencié ez lois, advocat en parlement, Baillif de l'Isle de Montréal scavoir faisons qu'entre René Fezeret demandeur par requeste au bas de laquelle est notre ordonnance portant que certain escrit fait entre luy Pierre Gadois, Simon Guillory et Jean Bousquet armuriers luy soit communiqué par les mains du substitut qui en a aussy eu communication ; autre ordonnance du vingt deux de ce mois portant que les dits dénommés seroient assignés à jour de plaider pour reconnoistre leur dit écrit et seings, et la signification d'icelles aux dits denommez par Bailly d'une part, et les dits Gadois, Guillory et Bousquet défenseur et comparans et non le dit Bousquet d'autre et après que le dit défendeur, substitut joint a requis que certaines lignes au bas du dit escrit fussent leües au dits défenseurs pour estre avec le dit escrit leurs signatures reconnues en justice, lesquels leur ayant esté produites ont déclaré en l'audiance qu'ils avoient signé à l'un et l'autre, et que par le dit demandeur a esté requis que les dits soubsignés au dit concordat l'ont bannit et accusé d'estre séditieux, les dites lignes au bas du dit compromis estant conçues en ces termes : Aujourd'hui troisième décembre 1m 6c soixante dix huit, nous avons banny de notre société Fezeret estant séditieux en foy de quoy avons signé Jean Bousquet, Guillory, P. Gadois avec paraphe, et qu'ils eussent à dire les raisons pour lesquelles ils l'ont banny lesquels ont répondu que le dit Fezeret ayant fait querelle en leur compagnie ils l'en auroient esloigné, et qu'ils diroient leurs raisons par escrit et qu'ils le prouveroient, et incidemment le Sieur Bouat marguillier de l'œuvre et fabrique de cette ville de Ville Marie pour laquelle il procure les intérêts et advantages et intervient par requeste au bas de laquelle est nostre ordonnance demandant que pour la dite fabrique les dits dénommés demandeur et defendeurs soyent condamnés suivant leur concordat signé d'eux du quatrième décembre 1676 de faire dire et celebrer une grande messe par chacun an et y offrir un pain bénit le jour et feste de St Eloy leur patron, et que les messes à célebrer depuis deux ans soyent dites et chantées incessamment. Nous avons appointé en droit les partyes collitigantes et intervenantes à produire dans quinzaine leurs pièces justificatives par originaux ou pièces deüesment collationnées desquelles ils prétendent se servir pour estre leurs différents réglés et décidés après leurs productions respectivement communiquées et delay accordé attendu les festes de Noël et pour l'absence du dit Bousquet qui n'a peu estre adverty a cause des glaces. Fait et donné par nous Baillif susd. le vingt trois Décembre 1m 6c quatre vingt. Mandons &c.

MAUGUE, *Greffier.* »

Les parties, ainsi mises en demeure de fournir leurs preuves, le firent dans les premiers jours de janvier 1681.

Nous avons déjà analysé et cité en partie la défense collective

de Gadois et Guillory, ainsi que la réponse de Fezeret. Le lecteur connaît déjà les faits. Il est curieux de voir comme Fezeret semble tout à coup éclairé sur ce qu'il y avait eu de répréhensible dans la résolution de se régaler, et craignant de ne s'être pas assez bien expliqué dans ses réponses, il revient à la charge.

« Monsieur, j'ay oublié de vous demander dans la conclusion de mes réponses que vous ayez la bonté de suivre les ordonnances sur les défances faites à l'égard des assemblées ; considerans s'il vous plaist que ces Messieurs en ont fait une dans leur corps pour en banir de leurs aucthorités un très-honnête homme comme je prétends estre et sans nulles raisons ; qui par ce moyen ont fait un mépris considérable et désordre du roy et de la justice à quoy ils doivent avoir recours dans leurs difficultés sans s'irriger d'eux-mêmes maîstres absolus de leurs differants comme gens sans souverains ny sans loy et là dessus ordonnerez telles peines et amendes que vous adviserez bon estre.

« Et qu'ils soient contraints comme de raison de reconnoîstre celuy qu'ils ont banny comme leur plus ancien et condamnerez à lui ceder le pas et à lui rendre l'honneur qu'ils lui doyvent en cette calité dans toutes les occasions quy le présenteront dans leur corps dans tous les temps à luy et à ces descendants quy se trouveront dans l'an. Et ferez justice.

FEZERET. »

De son côté Gadois, mais seul cette fois, réplique aux réponses de Fezeret :

« Le subjet que nous avons eu de retiré Fezeret de notre compromis est que nous avons recognu qu'il estait la seule cause du bruit qui est arrivé les deux années pressédentes, et pour ésviter le temps advenir à de plus grand dézordre et scandal du peuple, nous avons trouvé à propos de l'esfacer de nostre compromis, et de continuer les grandes messes et donner le pain bénit, chacun à son tour, à la réserve du dict Fezeret, suivant le dict compromis, et Guillory ayant manqué à son devoir, Monsieur, je vous demande justice.

P. GADOIS. »

Gadois paraît se séparer de Guillory. En demandant que ce dernier fût condamné à exécuter la partie du concordat qui le regardait, il pouvait se montrer habile ; mais était-il bien généreux ?

Quoi qu'il en soit, cette réplique clot la procédure. Le juge ordonne que toutes les pièces écrites soient définitivement communiquées au substitut du procureur fiscal, dont les conclusions serviront de bases au jugement.

Voici ces conclusions :

« Je substitut de Monsieur le Procureur fiscal de ce baillage conclud, après avoir veu les pièces produites au procez par escript et instruit à la requeste de René Fezeret armurier et habitant de cette ville à l'encontre de Pierre Gadois, Simon Guillory et Jean Bousquet aussy armuriers ses confrères, le compromis fait entr'eux et signé des d. partyes, au bas duquel est un autre escript diffamatoire et injurieux au d. Fezeret par lequ ils le bannissent de leur société comme séditieux, les conclusions préparatoires du d. Fezeret partye civile, signiffiées aux d. confrs, les demandes incidentes des marguilliers de cette paroisse de Ville-Marie, intervenants en cause pour la de Fabrique de la d. paroisse, leurs conclusions signifiées aux d. partyes, certaine déclaration par escript de Pierre Gadois par laquelle il demande que la grande messe que le d. Fezeret et luy ont fait dire à leur tour en l'honneur de St Eloy, avec l'offrande d'un pain bénit garny de cierges, soit continuée à estre dite au d. jour et feste de St Eloy leur patron avec le d. pain bénit et cierges, et que le d. Guillory, qui y a manqué à son tour depuis deux ans soit condamné à la faire solenniser au désir du d. compromis soit exécuté en sa forme et teneur chcun à son rang ainsy qu'ils sont convenus, que le d. escript injurieux soit bastonné et barré et deffenses soyent faites à ceux qui y ont signez, sur peyne de cinq cens livres d'amende de bannir et calomnier aucuns justiciables de cette Isle, que la grande messe négligée par le d. Guillory sera célébrée et dite au jour de St Eloy prochain premier de Décembre de l'année courante avec un pain bénit garny à sa dévotion de cierges, suivant l'uzage qui a esté introduit entr'eux par les d. Fezeret et Gadois ses confrères, deffences leur soyent faites de destiner aucuns deniers pour se regaler, à peyne de contravention aux ordonnances, et pour l'entreprise des d. Gadois, Guillory et Bousquet d'avoir banny leur confrère esqualité de séditieux, je concluds que les uns et les autres soyent condamnez en dix livres d'amende chacun et solidairement et aux dépens du procès me référant au surplus aux conclusions tant du d. Fezeret que Marguilliers. Fait ce vingt troise Janvier 1m 6c quatrevingt.

JEHAN GERVAISE. »

Le jugement fut-il rendu ? Nous l'ignorons. Du moins, il manque parmi les pièces que nous avons eues entre les mains. Quoique la cour ne fût pas obligée de suivre les conclusions du procureur fiscal, elle s'en écartait assez rarement. Dans tous les cas, on voit que Mtre Gervaise n'était pas très-doux à l'endroit du régal. De plus, une pénalité de cinq cents livres, imposée pour une nouvelle tentative d'exclusion, peut paraître excessive de nos jours ; mais à cette époque on voyait dans ce *bannissement* une entreprise sur les droits de la justice, comme on disait. Le ban-

nissement, même d'une simple association, était une espèce de peine afflictive. Or personne, pas même la partie lésée, n'avait le droit de demander, dans un procès, une peine afflictive : c'était un ministère qui n'appartenait qu'au seul procureur, soit royal, soit fiscal.

Fezeret eut la douce satisfaction de voir rétablir son honneur et venger les droits de l'Eglise. On pourrait presque dire de lui comme du héros du Lutrin, avec quelque variante :

> ..... Plein de gloire
> Il goûte les doux fruits de sa victoire :
> Et de leur vain projet les armuriers punis
> S'en retournent chez eux éperdus et honnis.

ONÉZIME BOISVERT.

REVUE EUROPÉENNE

Trois événements viennent de se produire, dont chacun suffirait pour défrayer à lui seul cette modeste chronique.

Au moment où la France allait entrer dans une nouvelle révolution, qui, malgré ses allures pacifiques, fait trembler pour son avenir, surtout au point de vue religieux, Léon XIII publiait une admirable encyclique dans laquelle il prémunit l'Europe et la civilisation tout entière contre les dangers qui les menacent.

D'un autre côté, tandis que l'Angleterre triomphait dans l'Afghanistan, elle éprouvait en Afrique une défaite très-sérieuse, et qui fait que les Zulus, peuplades dont on n'avait guère entendu parler, vont prendre place dans l'histoire, à côté de nos Hurons et de nos Iroquois, ce qui n'est pas un honneur médiocre.

Les lecteurs de la *Revue* ont pu apprécier par eux-mêmes le remarquable document publié par le successeur de Pie IX. Bien que tous commentaires soient superflus, comment, cependant, ne pas s'arrêter un instant devant ces pages augustes ?

Comment ne pas être ému et consolé dans les anxiétés de l'heure présente, en entendant cette voix si douce et si sympathique signaler avec tant de précision de si tristes erreurs, et proclamer avec tant de sérénité les immuables principes contre lesquels l'orgueil et toutes les passions humaines sont déchaînés ?

Qui ne connaît cette *cupidité des biens présents qui est la source de bien des maux et qui a fait errer plusieurs dans la foi ?* Qui n'a pas été effrayé *de ces opinions monstrueuses que la nuée des journaux propage dans tous les rangs de la société ?* Qui ne déplore les progrès *de ces sectes diverses, décorées de noms presque barbares, qui ne veulent laisser entier ou intact rien de ce qui a été sagement décrété par les lois divines et humaines, pour la sécurité et l'honneur de la vie ?* Qui ne voit avec terreur *cette audace d'hommes perfides, qui menace chaque jour de ruines plus graves la société civile, et qui excite dans tous les esprits l'inquiétude et le trouble ?*

Certes, personne plus que les rois, les princes et les gouvernants à quelque titre que ce soit, n'éprouve cette inquiétude et ce trouble, et ne redoute les conséquences de cet état de choses. Mais aussi qui plus que ces rois, ces princes et ces gouvernants est responsable de tous ces maux présents et à venir ?

C'est ce que Léon XIII démontre avec une clarté et une logique impitoyables, malgré la modération et l'élégance de la forme. Et pour cela il n'invoque pas en vain l'histoire contemporaine. En effet, si d'un côté il est vrai que notre époque voit les peuples *s'agiter et méditer de vains projets*, comme il est dit dans les psaumes, plus que jamais, comme il y est encore dit, les rois et les gouvernants sont ligués contre le Christ et contre son Eglise.

Comme dans le premier document par lequel il avait, pour bien dire, inauguré son pontificat, le successeur de Pie IX recherche la cause de tous les sinistres symptômes qui sèment partout la terreur ; et il la trouve facilement dans l'oubli de tous les enseignements de l'Eglise, dans l'impatience que peuples et rois manifestent contre le seul frein que puissent avoir leurs mutuelles jalousies.

Retournant contre elle-même cette malsaine parole : *la loi doit être athée*, il prouve que l'Etat sans Dieu est vraiment l'Etat sans loi, ou, ce qui revient au même, la loi sans aucune autre sanction que la force brutale. Or, cette sanction, elle est souvent au plus hardi, au plus violent, au plus désespéré.

L'école sans enseignement religieux, la famille sans le mariage religieux sont précisément la même chose que l'Etat sans Dieu, et les impitoyables logiciens du mal qui ont formulé la première de ces propositions, insistent naturellement sur les deux autres. Elles ont toutes trois pour inévitable cortége le poignard du régicide, la torche du pétroleur, et tous ces crimes monstrueux de la vie domestique servis chaque jour par la presse et les tribunaux, comme une ignoble pâture à la curiosité publique.

J'ai dit que cette voix qui vient de se faire entendre est consolante ; elle est cependant effrayante aussi, et cela surtout par le calme et la douceur qui la caractérisent. On a lieu de craindre que ce ne soit plutôt la voix d'un prophète que celle d'un pasteur, que ce ne soit un dernier avertissement à la suite de tant d'autres. Léon XIII a le soin de rappeler les paroles de ses prédécesseurs Pie IX, Léon XII, Pie VII, Pie VI, Benoit XIV et

Clément XII, et certes, cette récapitulation est bien solennelle venant à la suite de ces paroles :

« Après qu'on eut combattu et rejeté comme contraires à la raison les vérités surnaturelles de la foi, l'Auteur même de la Rédemption du genre humain est contraint par degrés et peu à peu de s'exiler des études dans les universités, les colléges et les lycées, ainsi que de toutes les habitudes publiques de la vie humaine. Enfin, après avoir livré à l'oubli les récompenses et les peines de la vie future, le désir ardent du bonheur a été renfermé dans l'espace du temps présent. Avec la diffusion au loin et au large de ces doctrines, avec la grande licence de penser et d'agir qui a été ainsi enfantée de toutes parts, faut-il s'étonner que les hommes de condition inférieure, ceux qui habitent une pauvre demeure ou un pauvre atelier, soient curieux de s'élever jusqu'aux palais et à la fortune de ceux qui sont plus riches ; faut-il s'étonner qu'il n'y ait plus nulle tranquillité pour la vie publique ou privée *et que le genre humain soit presque arrivé aux extrémités de l'abîme ?* »

Et puis un peu plus loin il fait voir que la religion, en enseignant la patience aux pauvres, en plaçant la propriété sous la protection de la conscience et de la sanction des peines et des récompenses de la vie future, assure aux déshérités le superflu des riches et se charge elle-même de les secourir dans leurs afflictions. « Qui ne voit, s'écrie-t-il, que c'est là l'unique moyen d'arranger l'antique conflit soulevé entre les pauvres et les riches ! » L'antiquité païenne n'avait trouvé que l'esclavage ; le christianisme a trouvé la charité, qui seule établit une véritable égalité entre les hommes.

Enfin il termine par des paroles qui font voir qu'il ne désespère pas encore tout à fait de cette humanité qu'il nous a cependant représentée comme étant presque rendue au fond de l'abîme, et il dit :

« Nous avons déjà montré aux peuples et aux princes ballottés par une dure tempête le port du salut ; ainsi, en ce moment de suprême péril, Nous élevons de nouveau avec émotion notre voix apostolique, pour les prier au nom de leur propre intérêt et du salut des Etats, et les conjurer de prendre pour maîtresse l'Eglise, qui a eu une si grande part à la prospérité publique des nations, et de reconnaître que les rapports du gouvernement et de la religion sont si connexes, que tout ce qu'on enlève à celle-ci diminue d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir. Et lorsqu'ils auront reconnu que l'Eglise de Jésus-Christ possède pour détourner le fléau du socialisme une vertu qui ne se trouve ni dans les lois humaines, ni dans les répressions des magistrats, ni dans les armes des soldats, qu'ils rétablissent enfin

cette Eglise dans la condition et la liberté qu'il lui faut pour exercer, pour l'avantage de toute la société, sa très-salutaire influence. »

On ne saurait trouver un langage plus rationnel, plus élégant dans sa simplicité, plus exempt de déclamation Après un tel document il ne reste plus rien à dire : la parole est aux événements.

Or, les événements ont le verbe haut depuis quelque temps et ne disent rien de bien encourageant pour l'Europe. On a admiré, il est vrai, le changement à vue qui vient de se faire dans la république française, où le chef de l'Etat a résigné comme avait fait son prédécesseur M. Thiers ; — sous une pression toute différente cependant et qui semble être comme une revanche de la première.

On a applaudi en Angleterre et aux Etats-Unis à la prestesse avec laquelle s'est opérée cette transformation ; mais M. de Bismarck, ou du moins ses journaux officiels et officieux ne paraissent guère partager cet enthousiasme. Ce n'est pas sans doute par amitié pour la France, que ces bons Allemands s'inquiètent de lui voir descendre une pente aussi dangereuse que celle qui conduit d'un républicanisme modéré à l'exécution du programme de Gambetta. C'est que, menacés pour tout de bon du socialisme, ils craignent qu'il ne s'établisse en France un dangereux foyer de démagogie. *Proximus ardet Ucolegon*, ou, en termes moins classiques : on n'aime pas à voir le feu à la maison du voisin, surtout quand la brise souffle de notre côté.

Le ministère Dufaure venait de remporter un triomphe dont le prix devait être de nouvelles concessions à la gauche, lorsque l'on sut que le maréchal MacMahon se refusait absolument aux changements qu'on lui demandait dans les grands commandements militaires.

« J'ai cédé aprés les élections de la Chambre des députés, mon amour propre seul était en jeu ; aujourd'hui, c'est de mon honneur qu'il s'agit, et je ne cèderai point. »

Ce propos qu'on lui prête est parfaitement dans le sens du message d'adieu qu'il adresse aux Chambres et qu'il est bon d'enregistrer ici, car il sera peut-être le point de départ de bien grands événements.

« Dès l'ouverture de cette session, le ministère vous a présenté un programme des lois qui nous paraissaient, tout en

donnant satisfaction à l'opinion publique, pouvoir être votées sans danger pour la sécurité et la bonne administration du pays.

« Faisant abstraction de toute idée personnelle, j'y avais donné mon approbation, car je ne sacrifiais aucun des principes auxquels ma conscience me prescrivait de rester fidèle.

« Aujourd'hui le ministère, croyant répondre à l'opinion de la majorité dans les deux Chambres, me propose, en ce qui concerne les grands commandements militaires, des mesures générales que je considère comme contraires aux intérêts de l'armée et, par suite, à ceux du pays.

« Je ne puis y souscrire ; en présence de ce refus, le ministère se retire. Tout autre ministère pris dans la majorité des assemblées m'imposerait les mêmes conditions.

« Je crois, dès lors, devoir abréger la durée du mandat qui m'avait été confié par l'Assemblée nationale. Je donne ma démission de président de la République.

« En quittant le pouvoir, j'ai la consolation de penser que, durant les cinquante-trois années que j'ai consacrées au service de mon pays comme soldat et comme citoyen, je n'ai jamais été guidé par d'autres sentiments que ceux de l'honneur et du devoir et par un dévouement absolu à la patrie. »

La pensée si clairement exprimée dans ce document plein de calme et de dignité, c'est que, ne voulant pas d'un côté recourir de nouveau au suffrage populaire, qui avait déjà décidé une fois contre lui et venait encore de se prononcer dans le même sens dans les élections partielles des sénateurs, de l'autre ne pouvant consentir à ce qu'exigeaient de lui ses ministres appuyés par l'opinion de la grande majorité, le Maréchal n'avait plus qu'à se retirer de la présidence.

Aussi bien, la majorité qu'il était appelé à gouverner n'avait plus de confiance en lui ; on s'était mis en tête qu'il ferait à la veille de l'expiration de son mandat un véritable coup d'Etat pour se maintenir au pouvoir, et sa position serait devenue de plus en plus périlleuse à mesure que le terme fatal aurait approché. Le Maréchal a coupé court à tous les doutes, il s'est lavé de toutes les accusations injustes, de tous les soupçons injurieux en donnant sa démission.

C'est aussi l'impossibilité ou du moins le danger extrême qu'offrait une nouvelle tentative de réaction, qui a fait que le Maréchal a accepté toutes sortes de mesures et s'est laissé même dicter la destitution de hauts fonctionnaires de l'administration ou de la magistrature. Aurait-il mieux fait de s'arrêter plus à bonne

heure? Il l'aurait fait sans doute s'il eût été convaincu de ce qui n'est plus aujourd'hui un mystère pour personne, de l'état de suspicion où on le tenait toujours dans les rangs de la majorité malgré toutes ses concessions. Le mot de Gambetta a été plus que vérifié. MacMahon a dû commencer par se soumettre et finir par se démettre.

Les partisans du 16 mai doivent maintenant maudire ce coup d'autorité qu'on a injustement décoré du nom de coup d'Etat, et les républicains doivent le bénir. C'est le 16 mai qui a rendu un 31 janvier impossible. Si la réaction n'avait pas déjà été essayée une première fois, elle aurait pu être tentée alors et peut-être avec quelque succès.

Tout était prêt pour la résignation du Maréchal; Gambetta avait tout prévu et distribué les rôles. Le mot d'ordre était: « Nous ne craignons ni ne désirons la résignation; mais si elle a lieu, elle ne causera pas le moindre embarras. »

En effet, à peine le président de la république avait-il résigné, que M. Jules Grévy, président de la Chambre des députés, était élu pour le remplacer par une écrasante majorité contre le général Chanzy, dont le nom n'a réuni que 96 voix.

M. Dufaure n'a point cédé aux instances qui ont été faites auprès de lui; il a maintenu sa résignation. Débordé d'un côté, nullement appuyé de l'autre, que pouvait-il faire?

M. Waddington, le ministre des affaires étrangères de M. Dufaure, a été appelé à former un nouveau gouvernement. M. de Marcère, M. Léon Say, M. de Freycinet et le général Gresley en font partie: les nouveaux membres sont MM. Le Royer, Jules Ferry, Lepère et l'amiral Jaureguiberry. On avait offert à M. Bardoux de conserver le ministère des cultes, qu'il dirigeait en même temps que celui de l'instruction publique, mais il a refusé. M. Jules Ferry, le nouveau ministre de l'instruction publique, n'ayant été marié que civilement, on ne croyait pas à propos de lui donner ce portefeuille. C'est M. de Marcère ministre de l'intérieur qui en a hérité. Cinq des nouveaux ministres sont protestants. Il est inouï que dans aucun pays protestant on ait eu un premier ministre catholique et une majorité de catholiques dans le ministère.

Mais ce n'est pas du côté du protestantisme que l'église catholique en France a le plus de sujets de crainte. Toute l'armée des

libres-penseurs de toutes les nuances se sent d'autant plus forte pour l'attaquer qu'elle est soutenue par les clameurs qui la représentent comme l'ennemie acharnée de toute forme de gouvernement républicain.

L'évêque de Versailles, dans l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion des prières publiques annuelles prescrites par la constitution, s'est attaché à combattre cette idée.

« Faite pour régner sur les âmes, l'Eglise, a-t-il dit, veut rester en dehors et au-dessus de toutes les compétitions politiques ; elle s'accommode avec une merveilleuse facilité selon les temps et les lieux à toutes les formes raisonnables de gouvernement. Pendant des siècles elle a vécu en bonne intelligence avec les républiques italiennes, comme avec les vieilles monarchies du continent, et de nos jours, persécutée dans une grande partie de l'Europe, elle prospère de l'autre côté de l'Atlantique à l'ombre des libertés qui s'épanouissent chez un peuple nouveau.

« L'Eglise n'est pas l'adversaire de la liberté. Elle la réclame au contraire, et en garde mieux que toute autre école la véritable notion. Elle a peur seulement de cette liberté tyrannique dont l'existence ne se manifeste pour elle que par des meurtrissures et des chaînes ; elle a peur de cette liberté qui prend volontiers pour symbole une image païenne, à regards farouches, ornée d'emblèmes séditieux, brandissant comme une menace une torche incendiaire ou des armes ensanglantées. »

Cette déesse ou plutôt cette drôlesse n'aura-t-elle pas, hélas ! trop beau jeu comme elle l'a eu tant de fois, lorsque l'amnistie aura ramené les communards, lorsque l'assemblée transportée à Paris sera, comme elle l'a été déjà, obligée de discuter sous la pression populaire, lorsqu'enfin l'armée dirigée par des chefs républicains d'une couleur plus ou moins foncée fraternisera avec la lie du peuple ? M. de Marcère peut bien être un homme très-modéré ; M. Waddington, comme le président M Grévy, est sans doute un politiqne prudent et ami de l'ordre ; M. Gambetta lui-même que la *Marseillaise* accuse de s'être réfugié dans le fromage de la présidence de la Chambre, peut bien vouloir revenir un peu sur ses pas ; mais bien d'autres que ces hommes ont essayé de *mettre un frein à la fureur des flots*... qu'ils avaient eux-mêmes soulevés, et mal leur en a pris. *Deus avertat omen !*

P. C.

Québec, 27 février 1879.

LETTRES OU LE Dr J.-P. ROTTOT RÉFUTE LA *PROTESTATION* DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTREAL

Sous ce titre, nous publions les trois lettres que le docteur J.-P. Rottot a insérées dans la *Minerve* contre la *protestation* des docteurs Trudel et d'Orsonnens.

C'est une réfutation calme, claire et vigoureuse de ce document plus que pitoyable.

Certes, il fait plaisir, et c'est une consolation, de voir qu'il se trouve au moins un homme, au sein de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, qui, défiant toute espèce d'intimidation, a le courage de rendre ainsi publiquement témoignage à la vérité, à la justice, et à l'honneur de la parole donnée.

Voici ces lettres ; nous prions nos lecteurs de les relire.

Montréal, février 1879.

I

Sans vouloir intervenir en aucune manière dans les débats engagés, j'espère que vous me permettrez de rendre publiquement témoignage à propos de la *protestation* de l'Ecole de Médecine, que vous avez publiée dans votre numéro du 13 dernier.

Cette protestation, signée par les docteurs Trudel et d'Orsonnens, est présentée au public comme exprimant l'opinion de tous les membres de l'Ecole.

Je doute fort pourtant que tous mes honorables collègues pensent réellement ainsi.

Quoi qu'il en soit, les rédacteurs de la *protestation* savent parfaitement qu'ayant signé, au même titre qu'eux, les conventions conclues entre l'Ecole et Laval, entre l'Ecole et Monseigneur de Montréal, je me suis non-seulement refusé à les renier le 1er octobre, mais encore que je persiste à considérer l'Ecole comme tenue en honneur et en justice de les observer.

Les docteurs Trudel et d'Orsonnens ont cru sans doute qu'il n'est pas nécessaire de faire connaitre ce détail au public, cependant c'eût été à la fois plus délicat et plus conforme à la justice.

Il n'est pas besoin de le dire, je regrette sincèrement d'être obligé de me séparer de mes confrères sur une question de cette nature.

Lorsque nous signâmes tous ensemble, le 15 décembre 1877, les conditions proposées par Laval, j'étais loin de m'attendre qu'un si heureux dénouement serait sitôt brisé. Aujourd'hui que l'Ecole, refusant de remplir ses engagements solennels, allègue pour se justifier un certain nombre de faits, mon devoir est de protester à mon tour, et, puisqu'on les travestit, de les rétablir, de les faire connaître tels qu'ils se sont passés. Je m'y crois tenu non-seulement en honneur pour moi-même, mais encore en justice pour les deux parties contractantes restées fidèles : l'Université Laval et Monseigneur de Montréal.

Je suivrai l'ordre dans lequel les auteurs de la protestation les présentent.

Les docteurs Trudel et d'Orsonnens déclarent d'abord que « jamais l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal n'a consenti à se dissoudre pour être confondue avec Laval. »

Cette déclaration manque à la fois de vérité et de franchise.

L'Ecole a fort bien consenti à se dissoudre, à cesser d'enseigner, à passer sa propriété, ses biens et le revenu de ses cours à l'administration financière de la Succursale de l'Université, c'est-à-dire à la Corporation épiscopale, à devenir Faculté de Médecine de Laval, à se prévaloir des priviléges attachés à ce titre, à en accepter toutes les conséquences, à se conformer comme toute autre Faculté de Laval à la constitution et aux règlements universitaires. Enfin nous devenions partie de la Succursale, Faculté de Laval, ni plus ni moins. Laval nommait elle-même au sein de l'Ecole les trois professeurs qui devaient former le noyau de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, et ces trois professeurs, une fois nommés, avaient droit d'être consultés relativement à la nomination des autres. Non-seulement cela fut convenu mais encore cela fut exécuté à la lettre.

Jamais l'Ecole de Médecine n'a paru dans la Succursale comme école de Médecine ; il a toujours été convenu, de part et d'autre, qu'elle disparaissait, qu'elle n'avait plus de professeurs, plus de propriété, plus de biens, plus de revenus, plus d'élèves ; en un mot, il n'y avait plus d'Ecole de Médecine ni dans la Succursale de Laval, ni à côté de la Succursale. Il y avait purement et simplement la Faculté de Médecine de l'Université Laval, formée des professeurs de l'Ecole et de quelques autres médecins de la ville.

Il est vrai que, malgré ces conventions, l'Ecole, non pas comme corps enseignant mais comme corps purement civil, a pu garder sa charte, élire ses officiers et spécialement son secrétaire-trésorier ; mais cet état, que nous nommions alors nous-mêmes *l'état latent*, ne devait préjudicier en rien aux conventions signées, et ne devait durer tout au plus que suivant le bon plaisir du gouvernement.

Cela est si vrai qu'on alla consulter un avocat pour savoir si l'Ecole, renonçant à toute fonction, perdait sa charte. Il fut répondu qu'une corporation perd ses droits lorsqu'elle cesse de remplir ses fonctions, mais qu'il était probable que le gouvernement ne nous priverait pas de nos priviléges tant qu'il ne serait pas porté de plainte contre nous, et c'est après cette réponse, que les

professeurs de l'Ecole signèrent l'acte par lequel ils devenaient membres de la Succursale de l'Université Laval à Montréal.

Ainsi l'Ecole disparaissait comme Ecole, et renonçait même à sa charte pour n'importe quel jour où il plairait au gouvernement de la lui retirer.

Or, ce que l'on reproche aujourd'hui à l'Ecole, ce n'est pas de vouloir rester à *l'état latent* et de conserver sa charte jusqu'à ce qu'il plaise au gouvernement de la lui retirer, c'est de reparaître comme Ecole ou corps enseignant, à côté de Laval, en opposition à Laval.

Voilà la faute de l'Ecole, faute qu'elle ne peut excuser, comme nous le verrons bientôt.

II

Afin de donner le change et de faire croire au public que l'Ecole de Médecine ne viole pas aujourd'hui les conventions signées, les docteurs Trudel et d'Orsonnens en appellent d'abord à une convention qui aurait eu lieu entre Monseigneur de Montréal et elle.

Cette convention aurait été ainsi conçue :

« L'Ecole conservera son autonomie et tous les avantages que lui procurent son acte d'incorporation et son affiliation à l'Université Victoria, avantages qu'elle a acquis au prix de grands sacrifices de temps, d'argent et de travail. Il serait contre l'équité et la justice de vouloir priver l'Ecole de ses droits acquis, pour les transmettre à une autre institution. »

D'abord nous ne croirons à l'authenticité de cette *convention* que si elle est signée par Monseigneur de Montréal. A défaut d'autres raisons, les derniers mots suffiraient pour laisser croire qu'elle est apocryphe, attendu qu'ils n'ont pas de sens, car il ne s'est jamais agi et ne pouvait pas s'agir de *transmettre les droits de l'Ecole* à une autre institution.

Ensuite, on voudra bien remarquer que cette prétendue convention porte la date du 3 novembre 1877. Or, les deux actes authentiques signés et scellés qui réglaient tout, et entre l'Ecole et l'Université Laval et entre l'Ecole et Monseigneur de Montréal, sont du 15 décembre 1877 ; dans ces actes, il n'est nullement question de cette prétendue convention du 3 novembre, de sorte que, eût-elle jamais existé, elle se trouve, par le fait même de cette exclusion, détruite et sans valeur.

Enfin, elle n'a pas, dans tous les cas, et ne peut pas avoir le sens qu'on lui donne.

Jamais Monseigneur de Montréal n'a eu l'intention d'incorporer l'Ecole de Médecine à la Succursale, et jamais l'Université Laval n'a voulu autre chose qu'une Faculté de médecine de l'Université Laval, établie au même titre que les Facultés de théologie, de droit, ou des arts.

En deux mots, en vertu même des conventions, les professeurs de l'Ecole de Médecine devenaient membres et professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, et l'Ecole rentrait à l'*état latent*.

Cependant les membres de l'Ecole, tout en devenant professeurs de Laval, tout en remettant à l'administration financière de la Succursale, c'est-à-dire

à la Corporation épiscopale, leur propriété, leurs biens, le revenu de leurs cours, tout en cessant de fonctionner comme corps enseignant, se réservèrent de faire l'élection de leurs officiers, leurs assemblées, leur rapport au gouvernement. Leur but était de conserver leur charte aussi longtemps que possible. Il doit être évident pour tout le monde que cette manière d'agir était tout à fait en dehors de la Succursale, qu'elle ne devait préjudicier en rien au fonctionnement de la Faculté de médecine de la Succursale, ni aux obligations contenues dans les conventions faites et signées.

En conséquence, l'Université Laval n'avait rien à voir dans ces réserves, qui ne devaient pas affecter les contrats, mais l'événement prouve aujourd'hui que M. le Recteur n'avait pas tort quand il écrivait que le maintien de cette organisation interieure ou de cet *état latent* était une menace permanente contre l'Université.

De son côté, Monseigneur de Montréal, considérant que cet *état latent* n'affectait en rien l'organisation de la Succursale, ne crut pas devoir y faire opposition. Au fond, la position n'en devenait ni meilleure ni pire, car l'existence civile de l'Ecole ne dépend pas de l'évêque de Montréal, et l'approbation ou la désapprobation de Sa Grandeur ne pouvait pas modifier la ligne de conduite que le gouvernement jugerait à propos de tenir plus tard envers elle.

Je n'ai pas besoin de faire voir que le rapport officiel du docteur Trudel, du 3 décembre 1877, lequel ne saurait faire autorité qu'aux yeux du docteur lui-même, ne prouve rien autre chose que ce que je viens d'exposer.

Les docteurs Trudel et d'Orsonnens en appellent enfin à cet *acte d'entente* de l'Ecole avec l'évêque de Montréal, acte d'entente qu'ils niaient solennellement le 1er octobre, et où il est dit que :

« l'Ecole fera, comme par le passé, tous les ans, l'élection de ses officiers, et c'est à son secrétaire-tresorier que la Corporation épiscopale devra remettre les fonds. »

Mais voilà précisément ce qui condamne les docteurs Trudel et d'Orsonnens.

Pourquoi n'ont-ils pas cité tout l'article? Le voici :

« En retour (c'est-à-dire en retour de tous les biens, propriétés, revenu des cours, etc., de l'Ecole, passés à la Corporation épiscopale), l'Evêque de Montréal remettra à l'Ecole tout l'argent qu'il retirera pour les leçons données par cette dernière, pour qu'il soit divisé entre ses professeurs d'après le mode de partage actuellement suivi, et cela tant que les médecins qui forment le conseil actuel de direction continueront d'enseigner ; ces médecins sont les Drs Munro, Bibaud, Coderre, Peltier, Trudel, d'Orsonnens, Rottot et Brosseau. l'Ecole fera comme par le passé, tous les ans, l'élection de ses officiers, et c'est à son secrétaire-tresorier que la Corporation épiscopale devra remettre les fonds. »

Or, n'est-ce pas là la preuve la plus claire de ce que je prétends? Les biens, la propriété, le revenu des cours de l'Ecole passaient donc aux mains de la Corporation épiscopale; donc nous n'en avions plus. Et, par conséquent, l'election des officiers et du secrétaire de l'Ecole ne se faisait que pour indiquer à qui l'administration financière de la Succursale aurait à s'adresser.

Peut-on invoquer une pareille clause pour défendre la position prise tout à coup par l'Ecole !

III

Les docteurs Trudel et d'Orsonnens déclarent que l'Ecole, au lieu de rester neutre, comme elle le pouvait, « en attendant chez elle l'effet des efforts de Laval pour s'implanter à Montréal, » fit elle-même les premières démarches pour assurer le succès de l'œuvre que le Décret avait en vue.

S'ils veulent dire par là que l'Ecole, quand elle a signé les conditions arrêtées avec l'Université Laval, n'a pas été poussée par un ordre venu de Rome, je suis d'accord avec eux et je reconnais que, dans cette circonstance, l'Ecole a donné une preuve de sa parfaite déférence et de son entière soumission au Saint-Siége. Mais si mes confrères veulent dire autre chose, je ne puis comprendre leur phrase. Ce n'est pas l'Ecole qui fit les premières démarches pour établir la Succursale.

Voici comment les choses se sont passées.

Quelques jours après l'arrivée du Délégué apostolique à Montréal, j'allai faire visite à Son Excellence ; je lui demandai si, malgré le Décret, nous pouvions espérer avoir une Université indépendante à Montréal et travailler dans ce but. Son Eminence me répondit :

« Vous pouvez vous conformer au Décret ou non. Si vous le refusez, vous recommencerez les luttes qui ont existé depuis quinze à vingt ans, et Dieu sait quand elles finiront. Si vous l'acceptez, vous jouirez immédiatement de tous les avantages d'une Université, et c'est le meilleur moyen d'obtenir plus tard une Université indépendante. »

Je fis part de cette conversation aux professeurs de l'Ecole et, contre mon attente, ils refusèrent de faire la moindre démarche pour obtenir une Succursale de Laval à Montréal. Bien plus, le Dr Bibaud, prononçant le discours d'ouverture des cours, au mois d'octobre 1877, fit une charge violente contre l'établissement de Laval à Montréal, et quoique tous les professeurs fussent présents, je fus le seul à protester contre cette attaque injuste.

D'ailleurs, les Drs Trudel et d'Orsonnens savent mieux que personne, que, bien loin de fournir les moyens d'établir la Succursale, l'Ecole n'a fait qu'y mettre des entraves, et qu'il a fallu toute l'énergie du Délégué apostolique, aidé de toute la bonne volonté de Mgr de Montréal, pour triompher de toutes ces résistances et obtenir la signature des conventions du 15 décembre 1877.

Le Dr Lachapelle avait reçu de Mgr Conroy une réponse semblable à la mienne. Nous décidâmes tous deux de présenter à Mgr de Montréal, une requête signée par tous les médecins de la ville, pour demander l'établissement d'une Succursale de Laval.

Le Dr Trudel, auquel nous nous adressâmes d'abord, refusa de signer cette requête. Nous ne jugeâmes pas à propos de demander la signature des Drs Munro, Coderre, Bibaud, d'Orsonnens et Peltier, prévoyant le même refus de leur part.

Néanmoins nous présentâmes notre requête, signée par au moins quarante médecins.

Tel fut le point de départ des pourparlers qui eurent lieu entre S. E. le Délégué apostolique, Mgr de Montréal, l'Université Laval et l'Ecole de Médecine.

Les Drs Trudel et d'Orsonnens affirment encore:

1° Que les engagements pris de part et d'autre ont été immédiatement violés par ceux qui reprochent à l'Ecole de manquer aux conventions signées ; 2° Que l'Ecole a réclamé et protesté à plusieurs reprises, mais absolument en vain.

La première assertion, dont on a oublié de donner la moindre preuve, est toute gratuite et ne mérite qu'une négation pure et simple.

La seconde manque aussi d'exactitude.

L'Ecole a reçu des réponses, mais comme ces réponses sont contraires à ses désirs elle ne veut pas les accepter.

Ainsi, les évêques de la province répondirent au Mémoire qui contenait les griefs de l'Ecole contre l'Université Laval:

«Que ces questions n'étaient pas de leur ressort, qu'elles regardaient uniquement l'Université.»

Un autre Mémoire renfermant aussi une série de griefs fut présenté à l'évêque de Montréal, et Sa Grandeur répondit:

«Que ces questions avaient été discutées et réglées; qu'il ne voyait pas de raison pour y revenir de nouveau.»

Pourquoi l'Ecole refuse-t-elle de se soumettre à ces deux autorités dont elle réclamait l'intervention?

Les Drs Trudel et d'Orsonnens passent ensuite en revue des différentes conditions renfermées dans le Décret et s'efforcent de prouver qu'elles n'ont pas été remplies.

Voici la première condition:

«Toutes les dépenses de la Succursale devront être à la charge du Diocèse de Montréal.»

Dire que cette condition a été violée, c'est porter une accusation très-grave contre Mgr de Montréal. Heureusement qu'il n'en est rien. D'abord il est évident que cette condition a été mise pour empêcher que les dépenses de la Succursale ne retombassent sur le Séminaire de Québec, qui seul soutient l'Université Laval à Québec. Il est évident encore qu'elle ne force pas l'évêque de Montréal d'imposer ce fardeau à son diocèse, s'il peut subvenir aux dépenses de la Succursale par d'autres moyens. Or c'est ce que Monseigneur a fait. Sa Grandeur a pu fonder les Facultés de Droit et de Théologie avec le concours du Séminaire de Montréal, et la Faculté de Médecine avec le concours des professeurs de l'Ecole de Médecine et d'autres médecins, sans être obligé de recourir à son diocèse.

Il n'y a pas eu, entre Mgr de Montréal et l'Ecole de Médecine, comme on cherche à l'insinuer, l'entente que Sa Grandeur ferait fournir par son diocèse les sommes nécessaires à la fondation et à l'entretien de la Succursale. Cette question ne nous regardait pas. Nous nous sommes occupés uniquement de la Faculté de Médecine.

De plus, il est souverainement injuste de faire planer sur l'Université Laval une accusation de convoitise, en disant qu'on voulait imposer à l'Ecole l'obligation d'acquitter une dette de vingt mille dollars pour le plaisir de remettre à Laval une propriété libre de toute redevance.

Cette proposition ne nous a jamais été faite. D'autant plus que c'était la Succursale, et non pas l'Université, qui devait prendre possession de notre propriété. L'Université Laval avait formellement stipulé qu'elle abandonnait à la Succursale de Montréal, non-seulement la gestion, mais encore la possession absolue de tous les biens que cette dernière pourrait acquérir.

Quant aux honoraires de chaque professeur et à leur mode de distribution, l'Ecole n'a pas raison de se plaindre ; ces questions ont été réglées à l'amiable entre elle et Mgr de Montréal, et fixées définitivement dans son document écrit, signé et scellé par les parties.

L'Université est encore accusé d'avoir, contre tout droit et toute prudence, violé l'ordre des préséances en nommant le Conseil qui devait choisir les membres de la Faculté de Médecine dans l'Ecole et en dehors de l'Ecole.

Elle ne peut avoir commis cette faute, pour la bonne raison que, d'après nos conventions, elle était libre de faire cette nomination comme bon lui semblerait. Et je puis affirmer que l'ordre de cette nomination n'a jamais été interverti.

M. Hamel s'est aussi, parait-il, rendu coupable d'un monstrueux abus de pouvoir envers l'Ecole, en invitant, par la presse, les Etudiants en Médecine à s'inscrire, et en menaçant dans ses lettres les professeurs de l'Ecole de procéder sans leur assentiment, s'ils retardaient d'agir.

Mais comment M. le Recteur a-t-il pu manquer d'égards envers les professeurs de l'Ecole? Il ne s'agissait plus de l'Ecole, mais bien de la Faculté de Médecine, composée, il est vrai, d'anciens professeurs de l'Ecole et d'autres médecins aussi.

Le Doyen, M. le docteur Munro, était nommé ; le secrétaire, M. d'Orsonnens, avait été choisi pour la Faculté ; tout était au complet. Si M. Hamel avait péché contre quelqu'un, ce serait contre la Faculté de Médecine ; or, jamais celle-ci n'a blâmé son Recteur, au contraire elle l'a toujours appuyé dans tous ses procédés.

Je trouve encore bien injustes les insinuations que l'on fait à l'occasion du retard que le gouvernement a mis au paiement de l'allocation annuelle de l'Ecole. Ces Messieurs en savent la raison ; ils l'ont reconnue eux-mêmes dans leur dernière demande au gouvernement, et je pourrais la rendre publique si c'était nécessaire.

Enfin on regarde comme un manque d'égards envers l'Ecole le fait d'avoir communiqué à M. Chandonnet les documents qui lient l'Ecole, d'un côté à Mgr de Montréal, de l'autre à l'Université Laval.

D'abord, il n'avait pas été convenu que ces transactions seraient tenues secrètes. Ensuite, nous sommes à débattre une question d'une importance majeure, qui intéresse toute la Province. Le public, du moment qu'on la met devant lui, a droit d'en connaître tous les détails. Telle était, je crois, l'opi-

nion de ces Messieurs, puisqu'ils ont été les premiers à mettre cette question devant le public. Quoi qu'il en soit, si manque d'égards il y avait eu, qui faudrait-il en accuser? Ce n'est pas l'Université Laval, puisque celui qui a communiqué les documents ne se cache pas; il ne semble pas même éprouver le moindre regret.

Je m'arrête ici: je n'en finirais pas si je voulais relever toutes les inexactitudes de fait, signaler toutes les insinuations qui n'ont aucun fondement.

Tout lecteur impartial pourra se convaincre que l'on a dénaturé les faits pour trouver des prétextes d'accusation contre Laval, qu'on a groupé ensemble ces prétendus griefs, et qu'on en a exagéré la gravité, dans le but d'obtenir du public un jugement favorable sur la position prise par l'Ecole à l'égard de l'Université Laval, le 1er octobre dernier.

Il eût été plus convenable et plus digne pour l'Ecole de Médecine de se séparer purement et simplement de l'Université.

Si l'Université est si injuste envers les professeurs de l'Ecole, pourquoi persistent-ils à demeurer membres de l'Université? Pourquoi conservent-ils leurs chaires à la Faculté de Médecine de l'Universite Laval à Montréal? Pas un seul n'a envoyé sa résignation, que je sache.

Si l'Ecole trouve les conditions avec Laval trop onéreuses, pourquoi n'en demande-t-elle pas la résolution pure et simple? Mais pour cela, il lui faudrait en même temps rompre les liens qui l'unissent à l'Université Laval.

Non, je ne crois pas qu'il faille prendre à la lettre cette protestation de l'Ecole; elle n'exprime pas les véritables sentiments de ceux qui l'ont signée et encore moins ceux de tous les professeurs.

Malgré tous les reproches qu'ils adressent aux messieurs de l'Université Laval et aux autres, ils seraient bien fâchés de rompre complètement avec eux et ils ont raison.

Ils ont toujours manifesté et ils manifestent encore l'espérance que toutes les difficultés disparaîtront avant longtemps, et qu'une entente cordiale s'établira entre les deux parties.

C'est la raison qui m'a engagé à rester professeur de l'Ecole et membre de la Faculté de Médecine de Laval. Mais si les professeurs de l'Ecole se séparent de l'Université, et répudient les engagements qui les unissent à cette institution, je me séparerai de l'Ecole pour garder la position que j'ai acceptée librement dans l'Univertité Laval.

J.-P. Rottot, M. D.

UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

ET

PROTESTATION DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE

L'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, faculté de médecine de l'université du collége Victoria, Cobourg, Ontario, s'est enfin décidée, après six semaines d'hésitation, à risquer, par l'organe des docteurs Trudel et d'Orsonnens, une *protestation* (1) que l'on dirait arrangée par quelque disciple écarté de Jansénius.

Nous l'avons déjà qualifiée de pièce étrange, mais c'est *déplorable* qu'il eût fallu dire.

1° C'est l'*Ecole*, dit-on, qui proteste ; et cependant le docteur J.-P. Rottot vient de réclamer contre ses deux collègues, et tout le monde sait qu'il n'est pas le seul, même au sein de l'Ecole, à les condamner. Ce n'est pas tout : parmi les médecins distingués qui ont formé et qui forment encore, avec ceux de l'Ecole, la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, il n'en est pas un seul qui ne réprouve avec énergie la conduite du petit groupe des récalcitrants.

2° L'Ecole proteste *ostensiblement* contre « l'accusation de désobéissance au Saint-Siége » dont elle a été l'objet, — c'est le titre même de sa *protestation* ; — et cependant, en réalité, c'est presque uniquement la violation de ses engagements les plus solennels qu'elle essaie de justifier.

---

(1) *Protestation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal contre l'accusation de désobéissance au Saint-Siége portée contre elle au sujet de l'Université Laval.*

3° L'Ecole proteste pour « lever le scandale » que produirait une pareille accusation si elle ne la repoussait pas ; et cependant, cette accusation, non-seulement on persiste à la mériter de plus en plus, mais encore on n'ose pas aborder une seule des raisons sur lesquelles nous l'avons appuyée.

4° L'Ecole proteste « afin de prévenir de plus longues discussions dans la presse sur une question de cette nature ; » et cependant, ces discussions dans la presse, c'est elle-même, — à son grand détriment, il est vrai, — qui les a ouvertes, et c'est elle aussi qui les prolonge, en nous obligeant de la réfuter.

5° L'Ecole qui *proteste*, non-seulement s'appuie, en protestant, sur des documents apocryphes et dénaturés, mais encore elle pousse la subtilité jusqu'à invoquer en sa faveur les mêmes conventions qu'elle reniait le 1er octobre, par l'organe du docteur d'Orsonnens.

6° L'Ecole proteste, oh ! elle proteste, et vingt fois au moins, de son obéissance, de sa déférence, de son dévouement au Saint-Siége ; et cependant, non-seulement elle continue de résister au Saint-Siége, mais encore, à chaque page de sa *protestation*, elle censure publiquement l'Université Laval, contre laquelle le Saint-Siége a défendu de se plaindre, si ce n'est en s'adressant d'une manière privée (*privatim*) à quelqu'un des évêques (1) ; elle censure l'autorité diocésaine ; elle censure NN. SS. les évêques de la province ; elle censure le Saint-Siége lui-même, et l'outrage en dénaturant ses décrets.

Voilà, dans un trop court tableau, quelques-uns des traits, nous ne disons pas qui déparent cette *protestation*, mais qui la signalent d'avance à la réprobation de tous les honnêtes gens, et de tous les hommes qu'animent véritablement l'amour de la vérité, de la justice et de l'honneur.

Des *protestations !* il est bien facile d'en faire, si facile que tous les rebelles en ont fait ; ils ont, eux aussi, émaillé ces documents des plus touchantes formules d'obéissance, de respect et de

---

(1) Cela nous rappelle ce théologien, — ne le désignons pas autrement, — qui rédigeait un *mémoire* contre son évêque et contre l'Université Laval ; qui adressait ce mémoire à l'évêque des Trois-Rivières, au lieu de l'adresser à son propre évêque ; qui citait, en tête de son mémoire, cette même prescription du Saint-Siége, et qui, cependant, avant de le remettre à l'évêque de son choix, le faisait imprimer, et le faisait circuler dans toute la province. C'est ainsi que le bon janséniste, — et janiste, — se moquait du *privatim alicui episcoporum quaerelas manifestandi*.

vénération ; mais cela n'a jamais réussi ; et les docteurs Trudel et d'Orsonnens, qui *protestent* sans faire exception à la règle, ne doivent pas être surpris, si, malgré la réponse péremptoire et digne que vient de leur faire le docteur Rottot (1), nous voulons à notre tour, selon notre promesse, venger contre eux les droits de la vérité qu'ils outragent.

Avant de commencer, est-il besoin de répondre à une question trois fois résolue d'avance, mais que l'on renouvelle avec une persistance qui serait stupide, si elle n'était malicieuse :

1° Etes-vous autorisé ou ne l'êtes-vous pas à traiter, dans la presse, la question de l'établissement de l'Université Laval à Montréal ?

— Nous répondons : Oui et non.

Si l'on entend par *autorisé* que nous ayons reçu pour cela soit une mission, soit une demande, ou de Monseigneur de Montréal, ou de l'Université Laval, nous répondons : Non, nous ne sommes pas autorisé.

Quant au permis, nous ne l'avons point demandé, attendu qu'en pareil cas un permis n'est nullement nécessaire, et que nous écrivons de par le *droit commun.*

Mais si par *autorisé*, on demande si nous avons le droit de traiter ce sujet dans la presse, nous répondons : Oui, nous en avons le droit, et cela par la raison toute simple que ce sujet est un sujet libre, et que nous le traitons non-seulement sans violer, mais en respectant les prescriptions de Rome, c'est-à-dire sans nous plaindre ni de l'Université Laval, ni des évêques, ni du Saint-Siége.

Plût à Dieu que nos adversaires pussent en dire autant !

2° Le public doit-il vous considérer comme l'avocat officiel de l'Université Laval à Montréal.

— Non, ni officiel, ni officieux, ni autre.

Est-on satisfait ? Si on ne l'est pas, on est plus qu'exigeant.

Du reste, nous n'en demandons pas tant aux autres. Qu'ils soient autorisés ou non, cela nous préoccupe fort peu, et nous

---

(1) On comprendra cependant qu'après cette réponse, nous avons dû modifier notre article, afin de ne pas insister inutilement sur des points suffisamment éclaircis.

croyons même très-volontiers, à la manière dont ils parlent et agissent, qu'ils ne sont pas autorisés du tout.

Du reste nous ne répondons pas à ces obscurs tirailleurs, nous les méprisons.

Nous ne réfutons, pour le moment du moins, que les pièces officielles de l'Ecole, quitte à faire justice, en passant, des sophismes qui nous offriraient autre chose qu'une insipide répétition.

I

L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTRÉAL S'OBSTINE A VIVRE MALGRÉ LES DÉSIRS ET LES VOLONTÉS DE L'ÉGLISE.

A cette accusation, que nous avons déjà portée contre elle et prouvée, l'Ecole répond ainsi :

« Le Saint-Siége, nous le reconnaissons, désirait à Montréal une Succursale de Laval, mais il ne touchait point à l'Ecole par son décret de 1876 et ne donnait à personne l'ordre ou le droit de la détruire. Elle peut donc vivre d'après le décret, et tout ce qui tend à l'anéantir est, à nos yeux, un acte qui dépasse les bornes de la réserve dans laquelle le Saint-Siége lui-même a cru devoir se tenir.

« Nous voulons être obéissants, mais nous ne pouvons point confondre l'arbitraire d'une certaine presse avec les ordres de Rome. »

Et plus loin :

« Que l'on tourne et que l'on retourne le décret de Rome comme l'on voudra, jamais il ne sera possible de lui faire dire que le Saint-Siége y donne à l'Ecole l'ordre de se détruire et de disparaître. La Cour de Rome sait parfaitement que l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal est un corps politique reconnu, protégé et même subventionné par l'Etat, et il n'est pas dans ses habitudes de formuler des décrets contre des institutions civiles qui ne sont pas mauvaises en soi. "

Plus loin encore, parlant de ce *Mémoire* que l'Ecole adressait à NN. SS. les évêques, le 21 mai 1878, cinq mois après les conventions faites et signées, et dont NN. SS. les évêques auraient eu, selon les docteurs Trudel et d'Orsonnens, le grand tort de ne pas vouloir s'occuper, on ajoute :

« Nos Seigneurs les évêques cependant n'ont pas jugé à propos de se prononcer sur cette matière, et Mgr l'Archevêque a fait

même concevoir l'espérance d'un arrangement qui serait à la satisfaction de toutes les parties intéressées. Mais est-ce bien ainsi que les évêques en usent à l'égard des coupables qui osent se révolter contre l'autorité du Saint-Siége? Assurément non?»

Mais d'abord, par là même que le Saint-Siége désirait à Montréal une Succursale de l'Université Laval, est-ce qu'il ne désirait pas qu'aucune école ne fût là pour empêcher l'établissement de cette Succursale, ou pour le retarder? Est-ce qu'il ne désirait pas qu'une fois la Succursale établie, il n'y eût à côté d'elle rien qui pût gêner son action, paralyser ses efforts, ou empêcher ses progrès? Est-ce qu'il ne désirait pas, en un mot, que l'Ecole de Médecine disparût?

Oui, cela est évident, et ce qui étonne, c'est que l'Ecole ne veuille pas le comprendre.

Mais il y a beaucoup plus.

Rome ne s'est pas contentée de régler la question de la Succursale de Laval à Montréal, mais dans ce même décret de 1876 où elle pourvoit à son établissement, Rome a parlé, et certes assez haut et assez clairement pour être comprise.

Rome a dit: Il est NÉCESSAIRE d'empêcher que les écoles de droit ou de médecine existant à Montréal ne *continuent* d'être affiliées à des universités protestantes.

Donc Rome ne veut pas que l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal *continue* d'être affiliée à l'université du collége Victoria, qui est protestant, et spécialement sectaire.

Rome a dit encore: Il est ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE d'affilier à Laval les écoles de droit ou de médecine de Montréal.

Rome a dit enfin, et pour la quatrième fois: Pas d'université distincte et indépendante de Laval.

Donc, d'après la teneur même du décret, l'Ecole de Médecine ne peut vivre ni comme affiliée à Victoria ou à toute autre université protestante, ni comme affiliée à Laval, ni comme affiliée à une université catholique indépendante de Laval.

Donc, d'après la teneur même du décret, elle doit disparaître.

Donc, en s'obstinant à vivre comme elle le fait aujourd'hui, en face de cette Succursale de Laval, que le Saint-Siége appelle ici, et qu'il charge, seule, de pourvoir à l'instruction supérieure des jeunes gens, et qu'il appelle exprès pour empêcher que l'Ecole de Médecine ne reste affiliée à Victoria; en s'obstinant à vivre, comme elle le fait aujourd'hui, au moyen de cette affiliation

même que le Saint-Siége veut empêcher, et trouve NÉCESSAIRE d'empêcher, l'Ecole de Médecine résiste, oui, résiste aux volontés du Saint-Siége.

Et l'on s'en vient dire que le Saint-Siége « ne touchait point à l'Ecole par son décret de 1876 ! »

Et on pousse le triste courage jusqu'à prétendre que l'Ecole peut vivre *d'après* le décret, c'est-à-dire en vertu même du décret !

Sans doute, le Saint-Siége ne donne pas *formellement* à l'Ecole l'ordre de se détruire, mais ne lui dit-il pas très-clairement : disparaissez ?

Maintenant, que l'Ecole de Médecine disparaisse purement et simplement, ou que, disparaissant, ses professeurs deviennent professeurs de la Succursale, cela est fort indifférent en soi, mais enfin son existence actuelle est évidemment contre les volontés du Saint-Siége.

Oh ! les hommes qui protestent disent qu'ils veulent être obéissants. Eh bien, tant mieux ! mais c'est le temps, si jamais, de prouver que cette volonté n'est pas feinte ; la belle et généreuse voie de l'obéissance leur est ouverte ; pour y entrer, il n'est pas nécessaire de *tourner et de retourner le décret de Rome*, il suffit de le regarder en face, avec des yeux que rien n'aveugle.

Des catholiques comme ceux de l'Ecole, qui n'ont sur les lèvres que les mots d'obéissance, de déférence et de dévouement, n'ont pas besoin d'un ordre formel pour se rendre : il suffit qu'ils connaissent les volontés du Saint-Siége, et même ses plus simples désirs.

Sans doute encore, la cour de Rome sait parfaitement que l'Ecole de Médecine et de Chirurgie est un corps reconnu et même subventionné par l'Etat, et nous sommes bien prêt à admettre, — quoique les hommes qui protestent n'en sachent rien, — qu'il n'est pas dans les habitudes de Rome de formuler des décrets contre des institutions civiles qui ne sont pas mauvaises en soi ; mais l'Ecole de Médecine n'est pas une institution simplement civile, c'est une institution enseignante, et, à ce titre, elle a des conditions spéciales à observer, des devoirs spéciaux à remplir. Elle est soumise au *Ius academicum*, comme nous l'expliquerons amplement plus loin. D'ailleurs cette étrange présomption de nos docteurs en médecine, qu'il n'est pas dans les habitudes de Rome de formuler des décrets contre les institutions civiles qui ne sont pas mauvaises en soi, cette étrange

présomption où perce d'une manière, hélas ! trop évidente, le caractère naturellement indépendant et provocateur d'une école qui ne s'appuie que sur le protestantisme et sur l'Etat (1),—cette étrange présomption tombe d'elle-même, ou devient coupable, dès que Rome agit et parle.

On ne présume pas contre un décret qui existe.

Quant au fait que NN. SS. les évêques ou plutôt le Conseil de haute Surveillance de l'Université Laval, composé de NN. SS. les évêques de la province, n'a pas jugé bon de s'occuper du *Mémoire* que les docteurs Trudel et d'Orsonnens s'en venaient lui présenter à propos de conventions déjà faites et signées depuis cinq mois, cela ne prouve absolument rien pour eux.

Le vénérable Conseil a considéré que l'examen de ces plaintes n'entrait pas dans ses attributions, comme l'aurait dit Mgr l'Archevêque ; ou bien, si les docteurs Trudel et d'Orsonnens le préfèrent, il a tout simplement refusé de s'en occuper. Cela indiquerait assez clairement ou que le *Mémoire* revenait inutilement sur des points déjà réglés, ou qu'il ne valait pas même la peine que le Conseil s'en occupât. C'est ce que l'on admettra sans peine, quand on sâura qu'il ne contenait rien que l'on ne trouve aujourd'hui dans la *protestation*, et que les auteurs mêmes avouaient, dès la première page, que l'autorité diocésaine les avait déjà, sur les mêmes questions, renvoyés aux conditions écrites.

Les docteurs Trudel et d'Orsonnens concluent qu'ils ne sont pas rebelles, parce que NN. SS. les évêques, au lieu de sévir contre eux, les ont simplement éconduits.

Mais, grand Dieu ! le Conseil de haute Surveillance auquel s'adressait les deux docteurs n'est pas chargé de sévir contre eux ; il se considérait même comme incompétent pour examiner leurs plaintes ; et quand même il en eût été autrement, l'autorité ne sévit pas, en général, à propos d'un simple mémoire, elle le renvoie, comme elle a fait de celui des professeurs de l'Ecole ; elle plaint ces pauvres gens qui ne peuvent pas, ou ne veulent pas, comprendre, et elle se contente,—selon l'expression que Monseigneur de Montréal employait naguère au sujet des récalcitrants, — elle se contente de prier Dieu dans le silence de disposer les cœurs et les volontés à l'accomplissement de ses desseins.

---

(1) L'Etat cependant ne tient pas à l'Ecole de Médecine, et ce n'est pas là qui l'autorise à résister.

Oh ! si, comme le prétendent les docteurs Trudel et d'Orsonnens, le pur et simple refus de s'occuper d'un mémoire prouve, soit directement soit indirectement, la docilité des signataires, il n'y a jamais eu de rebelles ni d'hérétiques dans le monde ; car il n'en est pas un seul qui n'ait eu ses plaintes à faire entendre et qu'on n'ait finalement refusé d'écouter.

Jusqu'ici l'argumentation — si on peut ainsi l'appeler, — des docteurs Trudel et d'Orsonnens a été nulle, mais au moins elle est restée calme et convenable. Or, voici qu'elle va perdre le dernier trait qui la recommandât encore à l'indulgence et à la pitié.

Les deux docteurs rappellent d'abord un des points de détail fixés par le Saint-Siége, savoir : « Que toutes les dépenses nécessaires pour la Succursale devront être à la charge du diocèse de Montréal ; » puis, résumant toutes leurs forces, comme pour frapper un grand coup, ils s'écrient :

« Puisque rien ne doit empêcher le Décret d'avoir ici tout son effet, puisque ce serait être rebelle que de ne pas le suivre à la lettre, nous sommes en droit de demander quelle attention cette première clause a reçue jusqu'ici dans le diocèse de Montréal. A-t-on, suivant que le veut ce Décret et que nous avions lieu de nous y attendre, fait fournir par le diocèse l'argent qu'exigent la fondation et l'entretien de la Succursale de Laval à Montréal ? A-t-on demandé des contributions au public catholique, ou du moins fait quelques démarches pour trouver l'argent nécessaire à l'établissement de cette œuvre ? Non, pas la moindre. Mais en revanche on accuse les professeurs de l'Ecole de désobéissance au Décret, parce que, pères de famille pour la plupart, ils refusent de se charger personnellement de faire les dépenses de la Succursale, ou d'acquitter une dette de vingt mille dollars pour le plaisir d'offrir à Laval une propriété libre de toute redevance. »

En vérité, sont-ce bien les docteurs Trudel et d'Orsonnens, et avec eux les professeurs récalcitrants de l'Ecole de Médecine, qui parlent ainsi ? Mais, puisqu'ils s'adressaient à leur évêque, seul chargé d'exécuter cette partie du décret, n'auraient-ils pas pu trouver quelque formule plus respectueuse et plus polie que ces durs " A-T-ON,..... A-T-ON,..... *mais en revanche* ON..... ! "

Sont-ce bien les docteurs Trudel et d'Orsonnens, et avec eux les professeurs récalcitrants de l'Ecole de Médecine, qui se croient *en droit* de demander compte à leur évêque de son administration !

Sont-ce bien les docteurs Trudel et d'Orsonnens, et avec eux les professeurs récalcitrants de l'Ecole de Médecine, qui se

croient *en droit* de demander à leur évêque comment et de quelle manière il a pourvu, ou entend pourvoir à l'exécution de tel ou tel point d'un décret de Rome !

Et ils ne craignent pas, après avoir cité ainsi l'autorité diocésaine à leur tribunal, de la trouver en défaut et de prononcer contre elle !

Ils ne craignent pas de s'armer contre elle de l'argument *ad hominem* ! de s'autoriser de son exemple pour couvrir et même excuser complétement leur faute ! de porter la présomption jusqu'à dire que s'ils violent, eux, quelque point du décret, ils ont du moins des raisons à faire valoir, tandis que l'autorité diocésaine n'en a pas !

Certes, il nous en coûte assurément d'être obligé de reproduire et de réfuter une page aussi déplorable, et nous l'aurions bien volontiers laissée à jamais dans l'abîme de sa misère, si des journaux complaisants ne l'avaient trouvée assez convenable pour être accueillie et répandue.

Eh bien ! puisqu'il faut répondre à tout, répondons à tout.

Non, Messieurs qui *protestez*, vous n'êtes pas *en droit*, sous n'importe quel prétexte, de demander, soit directement soit indirectement, à l'autorité épiscopale, quelle attention une clause quelconque d'un décret de Rome a reçue dans son diocèse : vous n'avez ni juridiction, ni mission, ni aucune autorité pour cela ; l'évêque n'est pas justiciable de votre humble tribunal.

Vous saurez de plus que l'évêque, juge dans son diocèse, exerce la *discrétion* ; qu'il peut très-bien, à des conditions que vous ignorez complétement, et sans vous en rendre aucun compte, presser l'exécution de telle clause d'un décret de Rome, et tempérer celle de telle autre ; exiger l'obéissance des fidèles en ce qui les concerne, et consulter pour lui-même les temps et les circonstances.

Vous n'êtes pas *en droit*, par conséquent, de demander quelle attention la première clause du décret, comme vous l'appelez improprement, a reçue jusqu'ici dans le diocèse de Montréal ; ni de savoir si l'autorité diocésaine a fait ou non fournir par le diocèse l'argent qu'exigent la fondation et l'entretien de la Succursale de Laval à Montréal ; ni de savoir si elle a demandé ou non des contributions au public catholique, ou fait quelques démarches pour trouver l'argent nécessaire à l'établissement de cette œuvre.

Cela ne vous regarde pas plus que nous.

Vous êtes encore bien moins *en droit*, par conséquent, de refuser ou de marchander votre obéissance, sous prétexte que l'autorité diocésaine aurait encore laissé en suspens quelque point qui la regarde.

Mais supposons, pour un instant, que les docteurs Trudel et d'Orsonnens aient en effet tous les droits que nous leur nions si justement, les prétentions qu'ils affichent en deviendront-elles mieux fondées? Non, pas du tout. Pourquoi? Parce que l'autorité diocésaine non-seulement n'a pas violé ce point du décret que l'on signale, mais encore s'y est conformée de la manière la plus parfaite possible.

Est-ce que vraiment les docteurs Trudel et d'Orsonnens ne voient pas que, suivant le décret, les dépenses de la Succursale sont, en droit et en fait, comme ils doivent l'être, à la charge du diocèse de Montréal ?

Est-ce que ce n'est pas le diocèse de Montréal qui pourvoit aux dépenses de la Faculté de Théologie ?

Est-ce que ce n'est pas le diocèse de Montréal qui pourvoit aux dépenses de la Faculté de Droit ?

Que ces dépenses soient défrayées par un ou par plusieurs, ou par tous les fidèles du diocèse collectivement, ou qu'elles soient épargnées en partie, grâce à la générosité des professeurs, qu'est-ce que cela fait aux docteurs Trudel et d'Orsonnens?

Et qui leur a dit que ce n'est pas le diocèse de Montréal qui pourvoira aussi aux dépenses de la Faculté de Médecine, sans recourir le moins du monde aux « pères de famille » de l'Ecole? Et quand même on aurait eu recours à eux, la disposition du décret n'en aurait pas moins été remplie, puisque c'eût été une contribution du diocèse de Montréal.

Il vous plaît d'avancer, en passant, que vous aviez lieu de vous attendre à ce que l'autorité diocésaine ferait fournir par le diocèse l'argent nécessaire à la fondation et à l'entretien de la Succursale de Laval à Montréal.

Mais à quel titre vous attendiez-vous donc à cela? A titre de simple citoyen, ou de simple fidèle, ou de membre de l'Ecole? Pas du tout: à ces titres, encore une fois, vous n'avez rien à y voir, rien à attendre. A titre de partie contractante ou en vertu de la convention que vous avez faite et signée avec Monseigneur de Montréal? Mais cette convention ne dit pas

un mot dans ce sens. Au contraire, elle pourvoit, sans demander de sacrifice extraordinaire à personne, mais par le diocèse, au moyen du diocèse, selon la lettre et l'esprit du décret, à l'établissement et à l'entretien de la Faculté de Médecine de la Succursale, et voilà tout ; elle ne vous promet rien au delà.

En vertu de cette entente, l'Administration financière remet tout l'argent qu'elle retirera pour les leçons aux professeurs de la Faculté, — professeurs spécialement nommés, — et cet argent leur est distribué d'après le mode de partage actuellement suivi à l'Ecole même.

C'est ainsi que l'autorité diocésaine, sans recourir ni à Québec, ni à quelque autre diocèse que ce soit, a pourvu, pour le moment du moins, à l'établissement, à l'entretien et au fonctionnement de la Faculté de Médecine de la Succursale.

Et cette disposition, toute conforme à la base établie par le décret, vous l'avez, messieurs qui protestez aujourd'hui, vous l'avez voulue, vous l'avez signée, vous l'avez scellée de votre sceau ; ce qui prouve que vous ne la trouviez pas alors, pas plus que Monseigneur de Montréal lui-même, opposée au décret.

Or, vous devez le savoir, on ne peut pas invoquer un point qu'on a voulu, réglé et scellé soi-même, pour se dispenser d'obéir sur un autre.

Donc, s'il est vrai, comme ils le disent, que les membres de l'Ecole sont prêts à obéir dès que l'autorité diocésaine leur en aura donné l'exemple, qu'ils s'exécutent et qu'ils rompent enfin cette malheureuse affiliation qu'ils déclaraient solennellement, le 1er octobre, vouloir à jamais conserver.

Quant à se prétendre forcés, et même simplement invités à se charger personnellement des dépenses de la Succursale, ou d'acquitter une dette de vingt mille dollars au profit de Laval, c'est tellement puéril de la part des membres de l'Ecole de Médecine, que nous ne saurions là-dessus les prendre au sérieux ?

Se charger personnellement des dépenses de la Succursale !

Acquitter une dette de vingt mille dollars pour le plaisir d'offrir à Laval une propriété libre de toute redevance !

Mais où les docteurs Trudel et d'Orsonnens ont-ils pris cela ?

Assurément personne au monde n'y croira ; et s'ils y croient eux-mêmes, — ce que nous ne pouvons admettre — ils resteront seuls en proie à une hallucination si prodigieuse.

Les docteurs qui protestent ont un autre argument, de même nature que celui qui précède, savoir :

« Ces derniers (les professeurs de l'Ecole), suivant le décret, ne devraient avoir qu'à retirer des honoraires fixes et déterminés, sans autre charge que celle de donner régulièrement leurs leçons.

« Voici, en effet, la huitième clause du décret :

« 8° Les émoluments pour chacun des professeurs seront à Montréal égaux à ceux de Laval.

« Au lieu d'observer fidèlement cette condition d'un décret qu'on prétend sur les autres points ne pouvoir en rien altérer on a exigé de nous que le prix des cours de l'Ecole fût retiré par la Corporation épiscopale de Montréal, sans déterminer le *quantum* des émoluments qui reviendraient à chacun des professeurs de Montréal. »

Voilà le dernier prétexte que se donnent les professeurs récalcitrants de l'Ecole de Médecine, pour violer la partie du décret qui les concerne expressément. Ils exigent, avant d'obéir, que la Corporation épiscopale ou l'Administration financière de la Succursale leur offre des émoluments égaux à ceux que reçoivent les professeurs à Québec.

D'abord ce n'est là qu'un faux prétexte pour cacher leur esprit de révolte, puisque, le 1er octobre, ils disent par la bouche du même docteur d'Orsonnens, qu'ils veulent absolument conserver leur affiliation avec l'université du collége Victoria, et qu'il faut que leurs élèves puissent toujours, même dans le cas d'une union avec Laval, prendre leurs diplômes à Victoria (1). Et jamais, depuis, ils n'ont officiellement déclaré le contraire.

Ensuite, de ce que l'Administration financière, personnifiée dans Mgr l'évêque de Montréal, tout en admettant comme base, selon le décret, l'égalité d'émoluments entre les professeurs de l'Université et ceux de la Succursale, se trouve accidentellement incapable de donner à ceux-ci autant qu'elle le voudrait, et obligée de compter sur leur générosité, s'ensuit-il que les membres de l'Ecole soient dispensés d'obéir en ce qui les concerne ?

Pas du tout.

---

(1) « IL FAUT en effet qu'elle (l'Ecole) conserve son nom, son autonomie, son indépendance parfaite, ET SON AFFILIATION AVEC L'UNIVERSITÉ VICTORIA..... IL FAUT que nos élèves puissent, *dans le cas même de cette union*, prendre leurs diplômes à Victoria. (*Discours du docteur d'Orsonnens*, p. 4.)

Ils le sont d'autant moins, que le point qu'ils soulèvent aujourd'hui pour se couvrir est précisément un de ceux qu'ils réglaient, le 15 décembre 1877, avec Monseigneur de Montréal lui-même. Alors, en effet, dans une entente écrite, signée de part et d'autre, et scellée des sceaux de la Corporation épiscopale et de l'Ecole de Médecine, il fut convenu que Monseigneur de Montréal remettrait à l'école *tout* l'argent qu'il retirerait pour les leçons données par cette dernière, pour qu'il fût divisé entre ses professeurs, d'après le mode de partage alors suivi, et cela tant que les médecins qui formaient alors le conseil de direction continueraient d'enseigner, à savoir : les docteurs Munro, Bibaud, Coderre, Peltier, Trudel, d'Orsonnens, Rottot et Brosseau.

Voilà le salaire qu'ont accepté, bien et dûment accepté, par une entente expresse, tous ces hommes qui se plaignent aujourd'hui. Le *quantum* même y est fixé, puisque c'est *tout l'argent* retiré pour les leçons, distribué entre *huit* professeurs spécialement nommés.

Aujourd'hui, que font les docteurs Trudel et d'Orsonnens, et avec eux les professeurs récalcitrants de l'Ecole de Médecine ? Ils invoquent précisément ce qu'ils ont voulu, réglé et signé, c'est-à-dire, le salaire qu'ils ont accepté par écrit, non-seulement pour s'autoriser à manquer à leur parole, mais encore pour désobéir au Saint-Siége, pour maintenir leur indépendance en face de la Succursale, et pour conserver leur affiliation à l'université protestante du collége Victoria.

*
* *

Mais, il n'y a pas que le décret de 1876 qui condamne l'existence actuelle de l'Ecole de Médecine ; il y a de plus, comme nous l'avons déjà dit, le droit commun.

Par un ordre naturel et divin, l'Eglise a un droit suprême sur l'institution, l'érection, le fonctionnement des universités, le personnel de l'administration, le régime des études, LA COLLATION DES GRADES, le choix, l'approbation des maîtres (1), etc. Ce droit n'est pas une abstraction, mais un droit réel et pratique, qu'elle a toujours exercé (2), qu'elle exerce solennellement aujourd'hui en

(1) *Syllabus*, XLV.

(2) Ecclesia est, quae litterarum universitates condidit, decretis sancivit, beneficiis et privilegiis cumulavit. (Conc. Prov. Colon. a. 1860. P. II, tit. II, c. XXVI.)

France, et qu'elle a spécialement montré à l'égard de l'Université Laval et de la Succursale de Laval à Montréal.

Ici l'évêque lui-même est subordonné ; car c'est là une *cause* ou *affaire majeure*, réservée au Saint-Siége.

Or, les conditions de l'Ecole de Médecine ne sont-elles pas la négation même de ce droit ?

Y a-t-il à la base de cette Ecole une seule pierre que l'Eglise ait assise ?

Y a-t-il à son front un seul signe que l'Eglise ait tracé ?

Non : vous n'y voyez que ces mots :

Faculté de Médecine de l'Université du Collége Victoria, Cobourg, Ontario,

c'est-à-dire :

Faculté de Médecine de l'Université d'un collége protestant, et spécialement sectaire !

Dans ses murs, rien n'est fait qu'au nom et de par l'autorité de la prétendue université de ce collége protestant !

Qui ne voit ici le désordre ?

Nous le savons, le petit groupe des récalcitrants va se livrer à de pieuses évolutions.

Ils vont s'écrier, comme ils ont déjà fait par la bouche du docteur d'Orsonnens :

Qu'ils sont tous catholiques ; qu'ils ont toujours soumis, qu'ils soumettent encore et qu'ils soumettront toujours leur enseignement à l'Eglise ; que leur Ecole est catholique, catholique par son enseignement (1), catholique par ses professeurs, catholique par les établissements qui lui servent à former ses élèves, etc., etc.

Nous répondons : catholique tant qu'il vous plaira d'ailleurs, mais l'Ecole de Médecine n'est catholique ni dans son origine, ni dans sa constitution, ni dans son organisation : c'est-à-dire qu'en réalité elle n'est pas catholique ; ce n'est pas une *Faculté catholique de médecine.*

---

(1) Relativement à l'orthodoxie de certaines doctrines enseignées dans l'Ecole de Médecine, nous sommes obligé de faire nos réserves, que nous justifierons très-volontiers, si on veut bien nous en donner l'occasion.

C'est un appendice, une dépendance, une partie intégrante, une Faculté d'une université protestante, un membre d'un corps protestant.

Une Université catholique est celle qui est instituée par l'Eglise, érigée par l'Eglise, régie d'une manière fondamentale par l'Eglise, où l'Eglise, après avoir posé les bases et mis ses lois, place elle-même ses représentants : un Chancelier, un Recteur, etc. Voilà l'Université catholique. En prenant ainsi, officiellement, légalement, sa place au sommet, au cœur même de l'institution, l'Eglise enseigne et gouverne, et elle compte sur elle-même, non-seulement pour faire le bien, mais encore pour empêcher le mal.

L'Eglise ne se contente pas du fait qu'une université créée, organisée, gouvernée et fonctionnant en dehors d'elle, et ne relevant légalement que de l'Etat, montre des dispositions catholiques. Ces dispositions, bonnes du reste, ne sanctifient ou ne guérissent ni la racine ni le tronc de l'arbre : ce sont des accidents légers qui s'effacent du jour au lendemain, qui se corrompent facilement, infailliblement, et pour toujours, si le génie de l'Eglise n'est là, en chair et en os, dans la personne de ses représentants officiels, pour les garder et les maintenir ?

Ce que nous disons des dispositions, nous le disons également du mérite ou de la foi des professeurs, de l'orthodoxie de l'enseignement, etc. L'Eglise ne regardera tous ces points comme bien ordonnés et suffisamment assurés, que si, installée au fond du sanctuaire, elle regarde, parle et agit par ses représentants.

Par conséquent, une Faculté catholique sera celle qui sera partie intégrante de ce grand corps animé par l'Eglise, qui s'appuiera sur les mêmes bases, qui en recevra la vie, le mouvement et la direction.

Jetez les yeux sur les universités catholiques qui s'élèvent en France, et dites-nous s'il en est une seule qui n'ait pas le fondement, l'organisation et les conditions essentielles que nous venons d'indiquer.

Sans aller si loin, regardez Laval, et vous verrez, d'une manière sensible, ce qu'est une Université catholique, une Faculté catholique.

Nous dironc donc à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie ou à la Faculté de l'université protestante et *denominational* du collége Victoria :

Tant que vous ne serez pas à Montréal ce qu'est à Québec la Faculté de Médecine de Laval, vous ne serez pas dans l'ordre, et, malgré toutes vos protestations d'obéissance, de déférence, de politesse envers l'Eglise, et d'orthodoxie, dont nous n'avons pas le temps de nous occuper davantage, VOUS NE SEREZ JAMAIS UNE FACULTÉ CATHOLIQUE.

Tolérée hier, vous n'avez plus droit de l'être aujourd'hui, parce que l'Eglise, qui vous a dit assez clairement qu'elle ne compte pas sur vous, a décidé, pour pourvoir à l'instruction supérieure des jeunes gens, et pour vous empêcher de prolonger votre malheureuse affiliation à Victoria,—a décidé d'élever dans nos murs une Université catholique, succursale de Laval, qui existe et fonctionne déjà.

*
* *

En face de ce décret de 1876 que nous venons de commenter et du droit commun, que nous venons d'exposer d'après les meilleures sources, il n'est pas étonnant que le Délégué du Saint-Siége et Monseigneur de Montréal aient désiré et voulu la disparition de cette Ecole ; que S. E. ait tout fait pour l'amener à s'appuyer sur les nobles bases que l'Eglise a données à Laval ; que Monseigneur de Montréal ait, pour atteindre le même but, poussé la condescendance jusqu'à signer avec les professeurs des conditions onéreuses pour lui et tout à leur avantage ; qu'il ait, dans son mandement du 22 décembre 1877, annonçant l'établissement des Facultés de l'Université Laval à Montréal, dit avec bonheur de l'Ecole de Médecine que « les professeurs entraient dans la nouvelle organisation ; » qu'il ait enfin, le 1er octobre dernier, au moment même où l'Ecole, infidèle à ses engagements, retournait en arrière, manifesté de nouveau l'espoir, en voyant s'élever les Facultés de Théologie et de Droit, que celle de Médecine ne tarderait pas longtemps à ouvrir ses portes.

Enfin ces désirs, qui devraient, en pareil cas du moins, constituer des ordres, les docteurs Trudel et d'Orsonnens les reconnaissent eux-mêmes, quand ils disent, dans leur mémoire du 21 mai 1878, qu'ils ont fait et signé les conventions du 15 décembre « pour se rendre aux désirs de Mgr Conroy, délégué apostolique, et de Mgr Fabre, évêque de Montréal. »

Il est donc vrai, oui, malheureusement trop vrai que l'Ecole de Médecine s'obstine à vivre malgré le décret de 1876, spécialement approuvé par le Souverain Pontife, malgré le droit commun, malgré le désir du représentant du Saint-Siége, et de l'autorité diocésaine.

Eh bien! c'est là ce que nous appelons : s'obstiner à vivre malgré les désirs et les volontés de l'Eglise.

Car enfin, l'Eglise n'est pas une abstraction : elle vit, elle agit et elle parle. Or, dans le cas actuel, elle parle par le décret de 1876, elle parle par le droit commun, qui est l'expression permanente de sa volonté, et, après avoir parlé par la bouche de son représentant spécial, le Délégué apostolique, elle parle encore par la bouche de l'autorité diocésaine, qui a dit et répété : *J'obéis*, et engagé les autres, de parole et d'exemple, à obéir.

Donc l'Ecole de Médecine s'obstine à vivre malgré les désirs et les volontés de l'Eglise.

En entendant ce discours, l'Ecole frémit et s'agite ; c'est pour elle *durus sermo ;* et, se donnant un faux air de victime, elle pousse des plaintes, et rejette sur Laval la responsabilité du sort qui lui est fait.

Mais est-ce Laval qui a démandé de venir à Montréal?

Est-ce Laval qui a porté le décret de 1876 ?

Laval a plaidé sa cause à Rome comme Montréal à plaidé la sienne, et c'est le tribunal suprême qui a décidé.

Ne voit-on pas que s'en prendre à Laval aujourd'hui, c'est tout simplement s'attaquer au Saint-Siége ?

Et qu'a donc fait Laval pour justifier les mauvais procédés de l'Ecole ?

Comme son Recteur n'a pas craint de le proclamer le 1er octobre, à l'inauguration de la Faculté de droit, en présence de Monseigneur de Montréal, Laval est venue ici « au nom du premier pasteur de ce diocèse, désireux de suivre les instructions du Saint-Siége, au nom de celui que la mort a enlevé au respect et à l'admiration du pays, son excellence le Délégué apostolique, au nom de la plus haute autorité religieuse, au nom du Saint-Siége, au nom du Souverain Pontife. »

Et, en venant à Montréal, qu'a-t-elle demandé à l'Ecole de Médecine ?

Elle a demandé :

— Que l'administration financière de la Succursale fût entre les mains de la Corporation épiscopale, qui agirait comme propriétaire ;

— Que les professeurs fussent soumis à tous les règlements universitaires, nommés par le Conseil et révocables *ad nutum*, pour une cause jugée suffisante par le même Conseil, — ce qui existe également pour les professeurs de Québec, et se retrouve dans toute institution bien organisée ;

— Enfin que toutes les conditions renfermées dans la décision de 1876, portée par le Saint-Siége et non par Laval, fussent observées.

Tout le reste : Questions de propriété, de revenus, d'émoluments, etc., etc., devait être réglé et s'est en effet réglé entre Monseigneur de Montréal et l'Ecole de Médecine; ce qui est une considération bien suffisante, aux yeux du public, pour croire que l'Ecole n'a pas raison de se plaindre et qu'elle a doublement tort de s'attaquer à Laval lorsqu'elle veut évidemment atteindre plus haut.

L'Ecole de Médecine, qui rêve encore université indépendante à Montréal, malgré les décisions répétées du Saint-Siége, s'imagine-t-elle en vérité que si le Saint-Siége eût accordé cette université indépendante, son sort eût été différent de ce qu'il est aujourd'hui ? Pas du tout.

S'imagine-t-elle qu'elle eût pu, retranchée dans son autonomie et dans cette indépendance *parfaite* qu'elle réclame aujourd'hui, vivre en face de la nouvelle Université sans froisser les justes désirs du Saint-Siége ? S'imagine-t-elle qu'elle eût alors été plus libre de conserver avec l'université du collége Victoria, cette affiliation que Rome trouve aujourd'hui NÉCESSAIRE d'empêcher ? S'imagine-t-elle qu'on lui eût alors gracieusement offert une affiliation que Rome déclare EVIDEMMENT IMPOSSIBLE aujourd'hui. Puisqu'aux yeux de Rome, cette affiliation équivaudrait à l'érection d'une université indépendante, l'Ecole s'imagine-t-elle que la nouvelle université la lui eût accordée plus facilement que Laval, ou que Rome eût cessé de trouver cette affiliation impossible ?

Enfin, supposé qu'ils eussent voulu s'entendre avec l'Université indépendante comme ils font semblant de vouloir aujourd'hui s'entendre avec Laval, les docteurs qui protestent s'imaginent-ils que leur Ecole fût alors entrée à pleine voile dans la nouvelle institution, avec « son nom, son autonomie, son indépendance parfaite, avec tous ses droits, son affiliation à l'université Victoria » et ses diplômes de Cobourg ?

Nullement.

Et lors même, par impossible, que le sort de l'Ecole de Médecine eût été différent alors de ce qu'il est aujourd'hui, elle n'en est pas moins tenue d'obéir, parce que les dispositions actuelles sont celles que le Saint Siége a voulues.

Qu'elle obéisse.

Un écrivain si peu jaloux de sa responsabilité, qu'il se cache sous le voile protecteur du pseudonyme (1), vient nous dire que l'Ecole « n'attend qu'une occasion favorable pour se rendre au désir du Saint-Siége," ou se détacher de Victoria.

En face de la déclaration officielle du 1er octobre, qui dit précisément le contraire, et qui n'a jamais été officiellement rétractée, quelle foi devons-nous ajouter à ce témoignage sorti des ténèbres ? Aucune.

Du reste, si l'Ecole de Médecine veut réellement obéir, se détacher de Victoria, renoncer, comme elle le doit, au coupable espoir d'une affiliation avec Laval, que Rome juge évidemment impossible, renoncer à l'espoir plus coupable encore de se rattacher à une université indépendante de Laval, que Rome a quatre fois refusée ; si elle veut, en un mot, se conformer comme elle le doit aux désirs et à la volonté du Saint-Siége, qu'elle le prouve par ses actes.

Mais qu'attend-elle pour le prouver ?

Qu'on lui fasse des propositions acceptables, répond le pseudonyme irresponsable.

Oh ! devant l'Ecole, il y a mieux encore que des propositions *acceptables* : il y a des propositions *acceptées*.

Mais ce n'est pas tout : que l'Ecole de Médecine trouve ou non acceptable aujourd'hui ce qu'elle acceptait hier, elle n'en reste pas moins tenue de se conformer au décret de 1876 et au droit commun. Pourquoi ? Parce que le décret, comme le droit commun, n'est pas conditionnel, mais absolu : il oblige indépendamment de toute entente. Le Saint-Siége ne s'est pas occupé de cette entente ; il ne l'a point suggérée ; il n'en a pas fait une condition d'obéissance pour l'Ecole.

Donc, que l'Ecole refuse ou ne refuse pas de s'entendre avec la Succursale de Laval ou avec l'autorité diocésaine, le Saint-Siége n'en veut pas moins fermement que Laval fasse son œuvre à Montréal, que l'Ecole de Médecine se détache de Victoria, et qu'elle renonce au vain et coupable espoir de s'affilier soit à Laval, soit à aucune autre université indépendante.

La volonté de Rome est là.

L'abbé T.-A. Chandonnet.

— *A continuer.*

---

(1) Un nous ne savons qui, couvert du masque de *Michel Saint-Hilaire*.

REVUE

DE

MONTREAL

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS, PAR L'ABBÉ J.-E. DARRAS

Quelle œuvre qu'une histoire de l'Eglise catholique ! Quelle hardiesse ne faut-il pas pour tenter une pareille entreprise ! Quelle constance pour la poursuivre et la mener à bonne fin !

Par où commencer ? Comment ne rien omettre d'essentiel, et comment ne rien dire de trop ? Où trouver un fil conducteur capable de diriger sûrement dans ce labyrinthe de faits, de pays, de siècles et de nationalités ? Mais surtout où trouver un écrivain compétent, tout à la fois historien, linguiste,

théologien, canoniste, archéologue, polémiste ? Et comment cet écrivain, une fois trouvé, se maintiendra-t-il toujours dans l'unité, — de manière à ne jamais se perdre dans les détails et à composer un tout, un corps parfaitement constitué ? Comment, dans cette longue suite de faits, de discussions et d'appréciations, évitera-t-il les transitions trop brusques, choquantes, ridicules ?

Certes, si jamais un écrivain, exempt de ces défauts, réunissait toutes ces grandes qualités et parvenait à atteindre la perfection qu'appelle ce genre d'ouvrage, c'est bien lui qui, à plus juste titre que le poëte latin, pourrait s'écrier en triomphe :

« *Exegi monumentum aere perennius.* »

Mais cet idéal n'a pas encore été réalisé ; et le sera-t-il jamais ?

Laissons de côté les histoires de l'Eglise écrites dans les premiers siècles de notre ère et qui, par conséquent, n'embrassent que de courtes périodes : les ouvrages de Socrate, de Rufin, d'Eusèbe. Ne disons rien, non plus, de certaines œuvres plus modernes, telles que les *Annales* de Baronius, les *Dissertations* de Noël Alexandre, les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, œuvres qui contiennent sans doute des trésors inépuisables d'érudition et de critique, mais qui sont des matériaux à employer plutôt que des histoires proprement dites. Ne tenons point compte des histoires de l'Eglise composées par les hérétiques ou par les schismatiques.

Ce n'est pas qu'on n'y trouve quelquefois des recherches savantes, mais ces ouvrages sont toujours plus ou moins infectés du venin de l'erreur et du schisme. Leurs auteurs écrivent trop souvent de parti pris. Parfois même, c'est une thèse qu'ils soutiennent, ce n'est pas un récit impartial qu'ils veulent faire. Humilier l'Eglise catholique, exalter à ses dépens leur secte, tel est le but qu'ils poursuivent. Tout au moins ne voient-ils les événements et les hommes qu'à travers un prisme trompeur qui défigure les uns, et donne aux autres une couleur fausse et des contours étrangers. C'est ainsi que les protestants dénaturent, en les racontant, les premiers siècles de l'ère chrétienne, sans s'apercevoir que rien ne ressemble moins à la réforme du seizième siècle que les croyances et le culte de la primitive Eglise, et qu'au contraire, il y a évidente conformité entre l'Eglise catholique du dix-neuvième siècle et celle des Apôtres. On pourrait leur appliquer ces paroles d'un

controversiste anglais à propos de l'interprétation de la Bible : « *What a singular instance of Bible reading, when viewed through a pair of protestant spectacles ?* »

On peut, au moins dans une certaine mesure, dire la même chose des histoires de l'Eglise composées par des catholiques dans les trois derniers siècles.

On y trouve presque partout des traces, soit de gallicanisme, soit de jansénisme, ou des deux à la fois ; et, trop souvent, d'étroits préjugés obscurcissent la vue de leurs auteurs et les empêchent de saisir la vérité. Telle nous apparaît l'histoire de l'Eglise de Fleury, œuvre admirable sans doute au point de vue de la composition et du style, mais dont la tendance générale, on le sait, est d'exalter outre mesure les premiers âges de l'Eglise au détriment des suivants, d'affaiblir autant que possible, en poussant jusqu'à l'excès les exigences de la critique, le témoignage si précieux de la tradition, de nier souvent les faits surnaturels, les miracles même les mieux attestés et les plus généralement admis, enfin d'affaiblir, sinon de ruiner tout à fait l'autorité des pontifes romains : vaste conspiration dans laquelle trempèrent, sans en avoir la conscience, des hommes infiniment respectables d'ailleurs par leur science et leurs vertus, comme plusieurs des plus savants Bénédictins et des anciens Bollandistes eux-mêmes.

C'est alors qu'on rejeta, comme n'ayant nulle valeur, les *Constitutions apostoliques*, le *Liber pontificalis*, les *Epitres* des premiers successeurs de saint Pierre, et tant d'autres documents dont un historien armé d'une critique sage et modérée peut tirer un si grand profit. C'est alors aussi qu'on refusa de reconnaître l'Aréopagite dans saint Denys, évêque de Paris ; qu'on osait à peine parler, — et avec quelles précautions oratoires ! — des merveilles qui amenèrent la conversion de Constantin et son baptême par le pape saint Silvestre, et, entre beaucoup d'autres également niés ou amoindris, du miracle si éclatant et si bien prouvé de la Légion Fulminante.

De tels excès appelaient nécessairement une réaction.

Cette réaction se fit sentir dès le commencement de notre siècle, et l'abbé Rorhbacher, dans son histoire de l'Eglise, s'en fit l'écho, ouvrit de nouveaux horizons, battit en brèche le gallicanisme et le jansénisme historiques, déjà fortement ébranlés par

les puissants écrits du comte de Maistre et de plusieurs autres auteurs.

Mais ce grand ouvrage laisse encore beaucoup à désirer. On y admire assurément un plan relativement nouveau, une vaste érudition, beaucoup de recherches et de la critique, mais l'écrivain a trop souvent négligé de fondre en un seul tout les nombreux documents qu'il avait si heureusement amassés. Au lieu de se contenter de les découper et de les insérer, tels quels, dans son ouvrage, il aurait dû se les approprier et en former, pour ainsi dire, la trame de son récit. Il ne néglige, à la vérité, aucun côté de son immense sujet ; il l'envisage hardiment et le traite dans tous ses détails, mais il faut avouer qu'il lui manque le talent d'en relier entre elles les diverses parties, de passer habilement, et sans que le lecteur s'en aperçoive, de l'une à l'autre. Bien au contraire, dans ce voyage de long cours à travers les âges, il ne nous épargne ni les soubresauts à endurer, ni les fossés à franchir, ni les pentes abruptes à escalader.

Et ce n'est pas encore tout. Il serait facile de signaler plusieurs autres défauts, plus légers sans doute, mais qui ne laissent pas de déparer un livre, comme parfois un ton grossier, une ironie de mauvais goût à l'égard des adversaires ; ce qui est plus grave, l'habitude trop fréquente de ne pas remonter aux sources et de citer sur la foi d'autrui les documents de la plus haute importance, enfin le dessein trop prononcé peut-être de toujours montrer l'interprétation actuelle du texte biblique en accord avec les découvertes récentes et les données des diverses sciences modernes, ou de ce qu'on est convenu d'appeler d'un seul mot *la science.*

Mais je me hâte d'arriver à l'ouvrage qui fait l'objet spécial de cette étude.

On ne pourrait sans doute appliquer à l'abbé Darras, auteur de la plus récente histoire générale de l'Eglise, ce mot de Boileau au sujet de Malherbe :

« Enfin Malherbe vint, et le premier en France, »

car, même en France, il fut devancé dans sa carrière d'historien par des hommes éminents, dont les travaux, malgré certaines imperfections, ne seront jamais entièrement oubliés. Toutefois, on peut dire qu'il les a dépassés tous, qu'il a su éviter la plupart des défauts qui déparent leurs ouvrages, et qu'aux qualités qui les

distinguent il a joint plusieurs de celles qui leur manquent. Dès l'apparition des premiers volumes, Louis Veuillot saluait le nouvel auteur par ces paroles sympathiques :

« Un simple prêtre, sans appui, sans fortune, sans aucun secours du gouvernement, a entrepris de dérouler les splendides annales de l'Eglise universelle, et n'a pas fléchi sous le fardeau. Ce puissant travail dépasse de fort loin les œuvres historiques les plus vantées de notre temps, et près de lui le grand ouvrage de Rorhbacher n'est plus lui-même qu'un gigantesque essai..... A mon avis, rien de plus important ne se publie aujourd'hui, rien de plus vivant, rien qui mérite davantage d'être lu et médité. »

Marchant sur les traces de saint Augustin, de Bossuet et de Rorhbacher, Darras remonte tout le courant des âges et va chercher au berceau même du monde l'origine de l'Eglise. Pendant les trois derniers siècles, les historiens, ses prédécesseurs, étaient descendus de ce sommet élevé et s'étaient contentés de prendre comme point de départ la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, et pourtant quoi de plus naturel, quoi même de plus nécessaire, que de remonter jusqu'à la source première ?

« La véritable religion n'a-t-elle pas une origine certaine, dit Fleury lui-même ? La tradition, qui nous en fournit l'histoire, n'est-elle pas suivie sans interruption jusqu'à nous ? De l'histoire de Jésus-Christ, écrite par des témoins oculaires, ne remontons-nous pas jusqu'aux prophètes qui, si longtemps d'avance, avaient annoncé sa venue ? De ces prophètes, ne parvenons-nous pas à Moïse, dont les livres, les plus anciens qui soient au monde, nous dévoilent l'origine de l'homme, et nous éclairent sur la nature de ses premiers rapports avec la divinité ? »

Oui, tout se suit, tout s'enchaîne dans un ordre admirable ; et il est naturel que l'historien de l'Eglise catholique embrasse tout entière l'histoire de la religion, dont le catholicisme est le complément. Notre Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il pas dit lui-même qu'il n'était pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir et pour l'élever à son dernier degré de perfection ? Comment l'historien de l'Eglise pourrait-il donc raconter l'histoire de la religion, s'il ne l'envisageait dans son ensemble, s'il ne l'étudiait dans les différentes phases qu'elle a subies et dans les formes diverses sous lesquelles, toujours semblable à elle-même dans son essence, elle a traversé le cours des siècles et est parvenue jusqu'à nous ? « Le Seigneur lui-même, lisons-nous dans l'épitre de saint Barnabé, si heureusement retrouvée à la fin du *Codex sinaiticus*, le Seigneur lui-même a établi trois cons-

titutions : la vie en espérance, la vie initiale et la consommation de la vie.» L'histoire universelle de l'Eglise devra donc embrasser les trois états successifs de l'humanité : l'état d'espérance sous la loi ancienne, l'état de foi depuis l'avénement du Messie prédit par les prophètes, enfin l'état de jouissance, qui couronnera dans le royaume du ciel cette histoire si merveilleusement commencée et plus merveilleusement continuée. Et puis, que de paroles sorties de la bouche divine du Rédempteur, que de rites encore en usage aujourd'hui dans l'Eglise, dont l'origine et la signification intime nous échapperaient, si l'étude des premiers âges du monde et de l'ancien testament ne venait nous les révéler ?

Tel est le vaste plan que se traça Darras et qu'il remplit avec autant de persévérance que de succès, jusqu'au moment où la mort est venue lui arracher la plume des mains.

« Que l'esprit humain, dit-il, efface toute trace des objets matériels et qu'il essaie d'entrer dans le domaine de l'infini. Avant tous les temps et tous les êtres, Dieu était. Splendeur, gloire, lumière, tout était en lui,.... En Dieu, vivre, c'est être heureux d'un bonheur sans cesse renaissant et toujours immortel ; en Dieu, l'espérance, c'est la possession ; jouir, c'est son essence même ; en Dieu, désirer, c'est produire, puisque sa volonté est aussi féconde que puissante. Or, au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. »

Et de ce point culminant, il commence son histoire.

Le récit de la création ou de l'œuvre des six jours offre tout d'abord, surtout dans le siècle où nous vivons, une véritable difficulté. D'un côté, les livres inspirés présentent aux regards du lecteur la Divinité agissant en souveraine, créant d'abord la matière, puis la façonnant, l'ordonnant, en tirant successivement les astres, la terre, tout un monde de plantes et d'animaux, enfin couronnant son œuvre sublime en faisant surgir l'homme, seigneur et maître de ce magnifique domaine. De l'autre côté se posent les savants, qui, sans tenir compte du récit sacré, ou même avec l'intention de le contredire et d'en miner l'autorité, fouillent la terre et les mers, percent de leurs yeux puissamment armés les profondeurs des cieux, reprennent et refont en sous ordre l'histoire de la formation de l'univers. Que fera l'historien ? Devra-t-il, se renfermant dans le récit biblique, sans explications, sans commentaires, ne tenir aucun compte de la science, pour laquelle il ne professerait qu'un suprême dédain ? ou bien,

devra-t-il se préoccuper sans cesse des découvertes, des systèmes scientifiques même les plus récents, au point de s'efforcer de faire toujours concorder avec eux la narration de Moïse, et cela, quelquefois au prix de concessions dangereuses, d'interprétations plus ou moins forcées, au risque de fausser le sens des Ecritures pour l'adapter à des théories dont demain peut-être la science, poursuivant ses progrès, reconnaîtra la fausseté et qu'elle se hâtera de remplacer par d'autres ?

« En effet, de l'aveu des savants eux-mêmes, dit Reusch, l'astronomie, la géologie et, en général, toutes les sciences physiques de notre temps sont encore loin du but, et cela pour deux raisons : d'abord parce que les observations et les faits constatés ne sont rien moins que certains, et ensuite parce que les savants ne sont pas encore d'accord sur les conclusions à tirer de ces faits, et que, par conséquent, les résultats qu'ils ont obtenus ne sont pas, non plus, certains. Il est dangereux, ajoute Virchow, de tirer des conclusions absolument générales par rapport à l'histoire du monde entier, tandis qu'on ne possède pas même complétement les matériaux dont on veut tirer les conclusions. »

Entre ces deux partis extrêmes il y a un moyen terme, et c'est celui qu'adopte Darras. Parmi les conclusions de la science, il en est qui sont tellement appuyées par les expériences et le raisonnement, qu'elles s'imposent et qu'elles ne peuvent plus guère être l'objet d'un doute. Ces conclusions, mais celles-ci seulement, il les accepte et il n'a pas de peine à faire toucher du doigt leur parfaite conformité avec le récit biblique. Il y trouve même des choses qui viennent ajouter à ce récit une lumière nouvelle, en même temps qu'elles réduisent à néant les railleries et les blasphèmes des faux savants du dix-huitième siècle et du nôtre.

C'est ainsi que la science moderne lançait naguère ses sarcasmes contre Moïse, parce que, dans l'œuvre des six jours, il faisait précéder de la création de la lumière l'apparition du soleil : « Et Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut." En effet, ces paroles, si admirables au point de vue de la critique littéraire, que Longin lui-même y trouvait une expression surhumaine, ont été jusqu'à nos jours la partie la plus inexplicable du récit mosaïque. « La lumière avant le soleil ! quel renversement, dit Auguste Nicolas. Tout le génie de Bossuet ne lui a servi de rien devant cette difficulté, et sa foi seule l'a tenu soumis à la parole sainte. »

Mais un acte de foi ne pouvait avoir raison de la dédaigneuse raillerie des prétendus esprits forts. Cette contradiction de la création de la lumière précédant de trois jours ou époques, dans le récit de Moïse, l'apparition du soleil, est flagrante, palpable. Et pourtant, la contradiction, dont le sens avait échappé au génie de saint Augustin, de saint Thomas et de Bossuet, est devenue aujourd'hui une vérité classique. Le mot hébreu dont se sert Moïse est אור, *ôr*, c'est-à-dire un fluide lumineux, dont la découverte est une des plus nobles conquêtes de la science moderne. Il implique l'idée d'irradiation, d'émanation, de force génératrice et de production. Il est comme l'âme matérielle du monde physique, qui fait circuler la vie végétale, minérale, animale, au sein des trois règnes, et parfaitement indépendant du soleil. Celui-ci avait été créé lorsque Moïse dit : « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. » Il est implicitement contenu dans cette désignation générale. S'il n'est pas dès lors nommé explicitement, c'est que son action n'était pas encore sensible sur la terre. Quand le moment fut arrivé, la parole créatrice résonna de nouveau : « *Fiant luminaria in coelo*, » et le soleil, déjà créé, devient effectivement le grand luminaire de notre monde, « *luminare maius;* » et, chose remarquable, l'expression hébraïque que Moïse emploie dans cette circonstance, n'est pas synonyme de création ; ce n'est point le verbe בָּרָא, *bara*, *tirer du néant ;* c'est le mot עָשָׂה, *assa*, qui signifie plutôt façonner, approprier *parare*, *aptare*. Ainsi, conformément aux découvertes de la science, au quatrième jour le soleil fut disposé en foyer lumineux, tandis que, dès l'origine et avec l'ensemble du ciel, il avait déjà été créé. En d'autres termes, au quatrième jour, ou à la quatrième époque, l'enveloppe, de quelque nature qu'elle soit, qui nous envoie la lumière et la chaleur, est ajoutée au soleil, et alors apparaît à la terre le rayon vivifiant et fécond qui règle les saisons, divise les climats, marque les jours et les nuits. « Ainsi, conclut Darras, s'évanouit le scandale de la lumière créée avant le soleil. »

S'il arrive néanmoins que certaines découvertes, que certaines données de la science toujours en progrès, contredisent ouvertement l'interprétation d'un texte de l'Ecriture, eh bien ! l'historien de l'Eglise, pas plus que l'exégète, n'en est troublé et il demeure parfaitement a l'aise. La foi et la raison, émanées de Dieu, ne sont-elles pas toutes deux des sources de connaissance,

d'une nature différente sans doute, mais qui produisent dans leur ordre et leur domaine la certitude, et qui ne peuvent réellement se contredire ?

C'est de ce principe que part notre historien, et c'est sur ce principe qu'il règle sa conduite. On lui annonce une découverte, un fait scientifique qui contredit l'interprétation ordinaire d'un texte non défini par l'Eglise? Il attendra en examinant et en étudiant, sûr d'avance, ou bien que ce fait sera démontré faux, contredit par les progrès de la science, ou bien que l'opposition apparente disparaîtra, parce que l'on finira par voir clairement et par admettre que le texte sacré appelle ou souffre une autre interprétation, qui s'accorde parfaitement avec les exigences de la vraie science. On renoncera à une interprétation respectable seulement par son antiquité, pour lui en substituer une autre plus rigoureuse. Mais, bien plus souvent encore et presque toujours, les conclusions sur lesquelles les prétendus savants appuyaient leurs prétentions ont été renversées par d'autres qui apportaient aux divines Ecritures un solennel et définitif hommage. Et il en sera toujours ainsi. Plus la vraie science fera de progrès, plus les vrais savants constateront une parfaite conformité entre elle et nos saints livres ; et plus, par conséquent, brillera aux yeux de tous l'auréole de l'inspiration divine au front du plus ancien des historiens, des prophètes et des législateurs.

Le deuxième et le troisième volume de l'histoire générale de l'Eglise sont consacrés, suivant l'ordre des livres de l'ancien Testament, à l'histoire des patriarches d'abord, puis à celle du peuple de Dieu.

Ici se dressent devant l'historien des difficultés non moins grandes, quoique d'un genre différent. On dirait que, d'un commun accord, les rationalistes et les impies, depuis Celse jusqu'à Renan, se sont donné la mission de découronner le peuple choisi entre tous les autres par Dieu lui-même. A les entendre, ce peuple, à toutes les époques de son histoire, ne diffère en rien des autres peuples. Son histoire « est une histoire comme une autre. » Ils s'efforcent d'en faire disparaître toute intervention divine. Tantôt ils taisent les nombreuses merveilles qui n'ont jamais cessé d'accompagner les Hébreux durant leur passage sur la terre, depuis la vocation divine d'Abraham, leur père, jusqu'à leur conservation miraculeuse au sein

des autres nations ; tantôt ils travestissent ces miracles en les réduisant à de simples mythes, ou bien à des faits tout naturels. Jéhovah lui-même, le Dieu des Hébreux et de tous les hommes, n'est plus qu'un dieu régionnaire, local, comme les fausses divinités des gentils, et qui n'a nul rapport avec le Dieu des chrétiens. Ils savent bien que s'il en était ainsi, c'en serait fait de l'Eglise, qui est entée sur la synagogue et qui n'en est que le complément et le perfectionnement.

Mais il n'en est pas ainsi ; et il a toujours été possible aux apologistes de rétablir l'histoire du peuple de Dieu dans son véritable plan et sur ses bases véritables. Oui, le peuple de Dieu se distingue de tous les autres peuples. Son histoire n'est pas une histoire comme une autre. Autrement, elle aurait toujours été et elle serait encore aujourd'hui incompréhensible, inexplicable. Son existence se lie par les patriarches et les prophètes à la promesse divine d'un Libérateur, faite le jour de sa chute au premier homme lui-même.

Dieu avait décrété de ne pas envoyer immédiatement le Sauveur du monde ; il voulait qu'il se fit longtemps attendre, pour que cette attente fit mieux sentir le prix du bienfait, pour que l'homme pût apprécier justement l'abîme de misères dans lequel le péché l'avait précipité, et enfin pour que le genre humain fût convenablement préparé à l'accomplissement de la promesse libératrice. Mais alors il fallait de toute nécessité, pendant ces quatre mille ans d'attente, conserver intacts parmi les hommes l'idée et le culte du vrai Dieu, sans quoi l'espèce humaine n'aurait plus eu sa raison d'être ; elle aurait dû disparaître de la face du monde comme disparurent les impies au temps du déluge, « lorsque toute chair avait corrompu sa voie. » De là le choix d'un patriarche fidèle, Abraham ; le choix d'une famille, celle de Jacob ; enfin le choix d'un peuple, celui des Hébreux, dépositaire de la vraie foi et du seul culte agréable à la Divinité, et du sein duquel devait sortir, dans la plénitude des temps, le Désiré des nations, le Sauveur du monde.

Voilà quelle fut la destinée de cette nation choisie, et toutes choses dans cette nation correspondent à cette vocation. Cette nation est sauvée de la ruine et arrachée à la servitude de l'Egypte par une série de merveilles. Puis, avant d'atteindre cette terre bénie qui lui a été promise, elle doit séjourner durant

quarante ans dans les solitudes du désert. C'est là qu'au milieu des épreuves elle se forme, elle se pétrit sous les doigts du Seigneur, elle se moule, suivant l'admirable modèle conçu par Dieu lui-même. C'est là que déjà elle apprend à subir le frein du Seigneur, contre lequel elle se roidit souvent, mais sans jamais échapper à la répression et au châtiment, qui toujours la ramène palpitante au repentir et au devoir. En effet, dans le désert même, Dieu s'est proclamé pour jamais son maître, son souverain, son Dieu ; et plus tard, quel que soit le gouvernement politique qu'elle se donne, sous la protection des juges comme sous la domination des rois, elle n'aura jamais qu'un unique souverain, qui peut bien déléguer à d'autres une partie de ses droits, mais qui ne sait jamais l'aliéner, Dieu.

En vain, parmi les historiens et les exégètes modernes, les uns ont voulu y voir une monarchie absolue, les autres une démocratie ; en se contredisant, ils se sont également trompés ; et, avec plus de clairvoyance et de bonne foi, ils auraient pu trouver la notion vraie du pouvoir chez les Hébreux, dans l'Ecriture d'abord, puis, sans remonter si haut, dans Bossuet, qui leur aurait appris que ce ne fut jamais rien autre chose qu'une pure théocratie. Et de plus, que signifient toutes ces prescriptions, toutes ces lois si gênantes qu'on ne trouve chez nul autre peuple ? Pourquoi cette défense de se mêler aux nations étrangères, de s'étendre par la conquête au delà des limites si étroites de la terre promise ? Toutes ces choses, si l'on admet la vocation extraordinaire des Hébreux, se comprennent facilement, mais elles demeurent autant d'énigmes indéchiffrables, si l'on nie que ce peuple était, dans la pensée de Dieu, uniquement destiné à conserver la vraie foi, à perpétuer et à réaliser les espérances du genre humain.

Voilà ce que ne veulent pas comprendre les rationalistes, et voilà ce qu'expose admirablement Darras, appelant au secours d'une vive pénétration et d'un jugement sûr, le fruit de longues et patientes recherches et tout le trésor d'une vaste érudition. A toutes les accusations, à toutes les difficultés semées sur ses pas par l'école inintelligente de Voltaire et par la fausse exégèse allemande, ou la française, sa très humble servante, il oppose chaque fois de victorieuses réponses.

Mais c'est surtout lorsqu'il déroule les annales de la primitive Eglise, dans cette période sanglante qui s'étend de la dispersion

des Apôtres au triomphe de la foi chrétienne sous le règne du grand Constantin, que brillent les éminentes qualités de notre historien.

On le comprend facilement, l'histoire de l'Eglise est toujours en progrès ; non point seulement, parce que chaque siècle apporte à l'historien de nouveaux événements à raconter, mais parce que les découvertes qui se font dans les sciences, dans l'étude des monuments de toutes sortes, dans les manuscrits qui, pendant des siècles, étaient demeurés enfouis, soit au fond des archives nationales et des bibliothèques publiques, soit dans les antiques monastères de l'Orient, lui ouvrent des champs nouveaux, lui mettent à la main des armes puissantes pour mieux combattre l'incrédulité, et des documents inédits pour remplir des lacunes regrettables ou pour confirmer par leur témoignage les anciennes données de la tradition.

C'est ainsi que dans ces derniers temps, la découverte du *Codex Sinaiticus* par le savant Tischendorf, et celle des *Philosophumena*, si consciencieusement étudiés par l'abbé Cruice, ont apporté tout un faisceau de lumières et de renseignements nouveaux. Il faut en dire autant des recherches poursuivies de nos jours dans les catacombes romaines, avec tant de persévérance et de succès, par le chevalier de Rossi. Des siècles se sont écoulés depuis que l'on connaît et que l'on fouille cette mine inépuisable ; mais, chose étrange, jusqu'à ces derniers temps on était bien loin de lui accorder l'importance qu'elle mérite. La plupart des historiens de l'Eglise, les écrivains français surtout, entre autres Fleury, semblent y avoir à peine jeté un regard distrait.

Aujourd'hui les découvertes se sont faites trop nombreuses, la lumière jaillit avec trop d'éclat pour que cette indifférence soit encore possible. Dieu a voulu sans doute que, dans ce siècle de rationalisme et d'incrédulité, au débordement de l'ignorance ou de la mauvaise foi, les vrais savants pussent opposer des lumières plus vives et des réponses triomphantes, et il leur a ouvert ces vénérables hypogées où dorment depuis tant de siècles, entourées de monuments de toutes sortes, les générations primitives de l'Eglise. C'est donc pour l'historien un devoir rigoureux de suivre d'un œil curieux et pénétrant les divers progrès de la science, de s'en rendre bien compte et de s'en approprier les résultats dans l'intérêt de la vérité et de son récit ; et c'est un devoir auquel n'a pas failli l'abbé Darras.

Les protestants avaient prétendu que l'Eglise des premiers siècles ne ressemble en rien à l'Eglise catholique du dix-neuvième, et voilà que l'historien, précédé et guidé par une longue suite d'infatigables chercheurs, descend dans ces régions souterraines, et qu'il montre du doigt des fresques où resplendissent encore les images du Bon Pasteur et de la Vierge Immaculée, et les principales scènes de la vie du Sauveur; et voilà qu'il lit sur le marbre des tombeaux des inscriptions qui attestent, d'une manière incontestable, la croyance à la résurrection, à l'efficacité de la prière pour les morts, à l'invocation des saints, à l'institution divine des sacrements et à la hiérarchie sacerdotale; et voilà qu'il nous indique de la main la chaire où siégeait le pontife, l'autel où l'on offrait l'auguste Victime, et même le confessionnal où s'asseyait le prêtre pour recevoir les aveux du pécheur repentant! Tout cela en effet se retrouve encore aujourd'hui dans les chapelles qui s'ouvrent ça et là dans les labyrinthes des catacombes romaines.

De même que l'école historique des derniers siècles dédaignait les ressources que pouvait lui offrir l'archéologie chrétienne, de même aussi elle rejetait comme apocryphes, denués de toute valeur, ou du moins comme douteux, des monuments très-précieux de la littérature primitive, tels, entre autres, que les *Canons* et les *Constitutions apostoliques* et le *Liber pontificalis*. Darras sait rendre à ces monuments, dans la juste mesure, leur poids et leur autorité. Le *Liber pontificalis* surtout est d'une importance capitale pour l'historien de l'Eglise, et, comme l'avait déjà démontré les Bénédictins français dans le *Spicilegium Solemnense*, parfaitement authentique dans presque toutes ses parties.

En effet, à l'instar des empereurs romains et de leur gouvernement, dès l'origine, les églises chrétiennes, spécialement les grandes églises patriarcales et, à leur tête, l'Eglise romaine, chef et maîtresse de toutes les autres, eurent leurs registres officiels où fureut soigneusement consignés les dates et les principaux événements de chaque pontificat. Le *Liber pontificalis*, qui n'est autre chose qu'un de ces registres, renferme cette courte notice du pontificat de saint Lin, premier successeur de saint Pierre sur le siége de Rome, notice que j'aime à transcrire ici pour donner au lecteur une idée de toutes les autres.

« Le successeur du Prince des Apôtres fut Lin, Italien d'origine, né à Volaterra, fils d'un Toscan, nommé Herculanus. Il siégea

un an, trois mois et douze jours. Son pontificat s'écoula sous le règne de Néron, dans l'intervalle du consulat de Saturnin et Scipion jusqu'à celui de Capito et Rufus. Lin reçut la couronne du martyre. Selon l'ordre qu'il avait reçu du bienheureux Pierre, il décréta que les femmes ne pourraient assister que voilées aux assemblées chrétiennes. Il fit deux ordinations, dans lesquelles il institua quinze évêques et dix-huit prêtres. Il fut enseveli près du corps du bienheureux Pierre, le neuf des calendes d'octobre.»

On sent, à la simple lecture, de quelle grande utilité doivent être pour l'historien de pareils documents, et l'on éprouve un vif sentiment de reconnaissance pour l'écrivain qui, contrairement aux idées de ses derniers devanciers dans le champ de l'histoire, en fait en quelque sorte la base de son ouvrage. En effet, l'école historique de Launoy et de Dupin n'a pas manqué de révoquer en doute l'authenticité du *Liber pontificalis*, et, pour ce qui regarde plus spécialement la notice consacrée au pontificat de saint Lin, Fleury lui-même n'a pas cru devoir seulement la mentionner. Et pourquoi ? Ces sévères critiques en donnent plusieurs raisons, et entre autres celle-ci : « Il n'y a pas d'apparence, disent-ils, que le successeur de saint Pierre, en face de la persécution qui désolait l'Eglise naissante, ait concentré toute sa puissance d'action sur un règlement d'aussi mince intérêt que le voile des femmes dans les assemblées chrétiennes. Quelle emphase dans le texte du *Liber pontificalis*, qui décore cette simple mesure d'ordre du titre solennel de constitution ! Quel ridicule dans ce « *Hic constituit ex praecepto Petri !* »

Mais Darras, profitant des lumières projetées sur cette époque reculée par les fresques des catacombes et par la publication des *Philosophumena*, fait évanouir cette prétendue difficulté. En l'an cinquante-six, le champ de l'Eglise était dévasté par l'hérésie de Simon le Mage. Or cette hérésie, dont les *Philosophumena* ont enfin révélé les dogmes si longtemps mystérieux, investissait les femmes du caractère sacerdotal. L'impure Hélène, l'Ἐπίνοια divine de Simon, était la prêtresse par excellence. Il s'agissait d'opposer aux tendances corruptrices de l'erreur une digue infranchissable.

« Qu'on le sache donc bien, dit l'abbé Darras, sous son titre en apparence insignifiant, cette constitution apostolique, une première fois établie à Corinthe par saint Paul, édictée une seconde fois à Rome par saint Pierre, et promulguée par saint Lin, tranchait une des questions les plus considérables qui puissent agiter le monde. On n'en avait pas compris la haute por-

tée, parce qu'on l'isolait des circonstances qui l'avaient rendue nécessaire; et le milieu historique lui faisant défaut, elle ne retrouvait plus sa perspective. Les catacombes d'une part, où jamais une femme n'est représentée sans un voile sur la tête, le texte des *Philosophumena* de l'autre, sont venus tour à tour rendre au monument apostolique sa véritable physionomie.»

D'un autre côté, les auteurs des livres modernes d'histoire ecclésiastique s'étaient persuadés et voulaient faire croire que les trois premiers siècles de l'Eglise s'étaient écoulés, suivant l'expression de Darras, aussi limpides que le cours d'une onde pure. En dehors des persécutions suscitées par les païens, on n'admettait à l'intérieur de l'Eglise aucun trouble, nul symptôme constatant tout ensemble et l'infirmité humaine et le besoin d'une autorité centrale pour maintenir l'intégrité de la foi et de la discipline. Tout ce qui eût fait tache sur ce tableau, tracé d'avance, était soigneusement écarté. On laissait dormir dans les sources de première main, que peu de gens ont le loisir d'interroger, tous les témoignages qui auraient pu déranger cette ingénieuse combinaison.

Le temps de ces récits de convention est passé, et aujourd'hui les monuments historiques s'imposent de toutes parts à l'étude. Grâce à ces monuments, et, en particulier encore, à la découverte des *Philosophumena*, on sait que, dès le troisième siècle, le trône pontifical de saint Pierre fut disputé par l'envie et l'ambition à son légitime possesseur, et que Rome eut dans ses murs un anti-pape. C'est ce que Darras, avec une admirable sagacité, fait ressortir clairement du texte des *Philosophumena*. L'auteur de ce précieux ouvrage, que l'antiquité presque tout entière a ignoré, se pose lui-même comme l'adversaire du pontife légitime, saint Calixte, qui n'est à ses yeux qu'un fauteur de schisme et d'hérésie. Si Darras, malgré toutes ses recherches, ne parvient pas à désigner par son nom, d'une manière certaine, l'anti-pape, du moins il établit solidement son existence et son séjour à Rome, ainsi que la nature des fautes et des erreurs qui furent les causes de sa condamnation et le prétexte de sa révolte.

Il serait aisé, assurément, de citer ici beaucoup d'autres exemples où brillent d'un vif éclat la pénétration, la science et la critique de Darras, mais je ne saurais le suivre plus avant dans l'exposition qu'il fait de la marche triomphante de l'Eglise à travers les siècles. Qu'il me suffise de dire que si son œuvre n'est

pas toujours marquée au coin de la perfection, s'il s'y rencontre çà et là quelques parties plus faibles, certaines inégalités, en général l'estimable auteur se maintient au niveau de son sujet. Une vaste érudition, des vues larges et élevées, une grande sagacité dans l'étude et l'appréciation des monuments de la littérature ecclésiastique, un coup d'œil sûr lui font rarement défaut. Il possède aussi, à un haut degré, le talent de s'approprier et d'employer au profit de la vérité historique, les études et les découvertes des vrais savants, les progrès des sciences, choses qui sont d'un si puissant secours, soit pour élucider le sens ou pour confirmer l'exactitude des saintes Ecritures, soit pour opposer des réponses péremptoires aux objections et aux attaques des prétendus savants, anciens, modernes et contemporains.

Pourquoi faut-il que la mort soit venue paralyser avant le temps une main si bien armée pour poursuivre et terminer ce grand œuvre! Le savant historien a-t-il pu laisser du moins à l'état d'ébauche la suite de son travail? Lui a-t-il été donné de confier l'achèvement de son œuvre à une plume amie, capable de la continuer et de la mener à bonne fin? On l'affirme. Espérons qu'il en est ainsi, et que ce beau travail, qui a déjà coûté tant de recherches et d'études, ne demeurera pas incomplet.

Telle qu'elle est, cette histoire générale de l'Eglise offre des ressources très-abondantes au théologien, au controversiste et au prédicateur. Mais elle est surtout une mine précieuse pour la classe la plus nombreuse des lecteurs qui ne peuvent pas consulter les sources et auxquels manque, du reste, le loisir nécessaire pour parcourir de nombreux ouvrages. Ils y trouveront, avec le récit parallèle des principaux événements de l'histoire profane, l'explication d'une foule de textes bibliques plus ou moins obscurs, l'analyse bien faite des ouvrages des Pères et des écrivains ecclésiastiques, le résumé toujours intéressant de la vie des saints martyrs et des confesseurs, enfin un arsenal bien fourni où ils pourront puiser des armes pour défendre les saintes causes de la vérité et de la religion.

M. de Sainte-Croix.

INTERPRÉTATION

DES

QUANTITÉS NÉGATIVES (1)

IV

Nous avons vu qu'il y a plusieurs espèces de quantités. Les unes ont des propriétés qui ne sauraient convenir aux autres ; l'une est discontinue ; une autre est continue, mais n'augmente que dans un sens ; une troisième, continue aussi, s'étend dans deux directions opposées ; une quatrième enfin s'étend dans un nombre indéfini de directions. Ce serait peut-être cette dernière espèce de quantité qu'il conviendrait de prendre comme type pour établir des règles de calcul. On possèderait alors une algorithmie vraiment générale qui pourrait s'appliquer au calcul de toute espèce de quantité ; il n'y aurait qu'à rejeter les solutions incompatibles avec la nature du problème.

Cependant cette algorithmie serait vraiment trop compliquée. Au contraire, en se restreignant au calcul des distances sur une même droite, on a une algorithmie très-facile et susceptible d'être appliquée à la solution du plus grand nombre de problèmes.

Nous allons voir très-brièvement comment on pourrait, dans cette hypothèse, représenter les quantités et déterminer les relations qui existent entre elles.

---

(1) Voir la livraison de janvier, p. 32.

Supposons une ligne droite indéfinie. Comme il est impossible de déterminer la position absolue d'un point sur cette droite, — puisque tous les points se ressemblent et qu'il n'y a rien qui puisse les distinguer les uns des autres, — on commencera par choisir un point de départ, et l'on désignera par le symbole 0 (zéro) la position de tout objet coïncidant avec cette origine. Tout objet qui n'occupera pas cette position sera à droite ou à gauche de ce point de départ ; on pourra exprimer cette particularité par les signes + et —. (Pour le moment nous n'attachons aucune signification additive ou soustractive aux signes + et —.)

Comme il peut y avoir une infinité de points situés à des distances différentes de l'origine, il sera impossible d'avoir un signe particulier pour désigner la position de chacun d'eux. Voici comment on a tourné la difficulté : on prend une distance arbitraire à laquelle on donne un nom particulier, pied, pouce, mètre, mille, etc. : la position de tout objet *a* qui se trouve à cette distance normale, est représentée par le signe 1 (un). Si un autre objet *b* se trouve à la même distance de *a* que *a* l'est de l'origine, on représentera sa position par 2 (deux). Continuant, on représentera la position de différents objets par 3 (trois), 4 (quatre),..... 9 (neuf), et puis dix. Arrivé à ce point, pour ne pas multiplier indéfiniment les signes, on prendra la distance totale de l'origine au point 10 comme une seconde espèce de mesure que l'on appellera dizaine (dizaine de pieds, dizaine de mètres, etc.), et l'on comptera une dizaine, deux dizaines, trois dizaines. L'on prendra dix dizaines, que l'on nomme mesure de troisième ordre, ce qu'on appellera centaine. On aura ainsi une centaine, deux centaines, trois centaines, etc., jusqu'à dix centaines, qui prendront le nom de mille. Si l'on avait à évaluer des distances plus petites que cette mesure normale, on la partagerait en dix parties égales, constituant des mesures d'un ordre inférieur que l'on appellerait dixièmes ; si l'on avait à évaluer une distance plus petite que le dixième, on partagerait celui-ci en dix parties égales que l'on appellerait centièmes, et ainsi de suite.

Pour ne pas confondre les dizaines avec les unités et les centaines, on écrit en allant de droite à gauche d'abord les unités, ensuite les dizaines, puis les centaines, et ainsi de suite ; s'il y avait des dixièmes, des centièmes, on les écrirait à droite des unités, les en séparant par un point.

Comme ces distances peuvent aussi bien se compter d'un côté de l'origine que de l'autre, on les représentera, dans les deux cas, par les mêmes chiffres ; mais on les fera précéder du signe + s'ils se comptent dans une direction, et par le signe — s'ils se comptent dans le sens opposé. On appellera les quantités précédées du signe + *quantités positives*, et celles qui sont précédées du signe — *quantités négatives*.

Les quantités négatives ne sont pas, dans ce cas, plus petites que zéro, seulement on doit les compter en sens inverse des quantités positives. On voit ainsi comment la notion des quantités négatives s'introduit dans le calcul indépendamment de toute idée de soustraction.

V

Il peut arriver que la position d'un point ne soit pas donnée immédiatement par rapport à l'origine, mais par rapport à d'autres points. Ainsi m est à 4 à droite de l'origine, n est à 2 à droite de m, et p est à 5 à gauche de n ; quelle est la position de p par rapport à l'origine ? On comptera d'abord 4, puis 2 en allant vers la droite, ce qui nous amène vers le point 6, puis on comptera 5 en revenant vers la gauche et on arrivera définitivement au point 1 situé à droite de l'origine. On pourra exprimer ces différentes numérations d'une manière abrégée en écrivant

$$+ 4 + 2 - 5 = + 1.$$

Le point m est à 2 à droite de l'origine, n est à 8 à gauche de m, quelle est sa position par rapport à l'origine ? Comptant 5 de l'origine vers la droite, puis 8 en allant vers la gauche, nous arriverons vers le point 3, à gauche de l'origine et nous écrirons

$$+ 5 - 8 = - 3.$$

Si quelqu'un considérait cette expression 5 — 8 comme exprimant une soustraction, ou disait qu'en retranchant 8 unités de 5 unités on a — 3 pour reste, il dirait un non sens. En effet, dans les exemples précédents, il n'y a ni addition ni soustraction, au sens propre du mot, mais seulement une numération successive. Tous les problèmes qui impliquent addition ou sous-citratonpourront se résoudre par cette numération successive.

VI

Il peut arriver, dans la numération successive, que l'on ait à évaluer plusieurs fois la même quantité, par exemple $+ 5 + 5 + 5 + 5$. On pourra simplifier le calcul en adoptant une mesure du second ordre valant 5 unités de la mesure primitive. Comme elle s'applique quatre fois, on représentera le résultat par le chiffre 4; mais, pour rappeler que cette mesure vaut 5 unités primitives, on écrira à la suite $\times \frac{5}{1}$; on aura donc $4 \times \frac{5}{1}$, qui se lit *quatre multiplié par cinq-unièmes* (1).

Si l'on avait à indiquer une distance telle que comptée cinq fois *successivement* elle fût égale à l'unité, on la représenterait par $\frac{1}{5}$.

Si l'on avait à compter successivement $+ \frac{1}{5} + \frac{1}{5} + \frac{1}{5} + \frac{1}{5}$, on pourrait également écrire $4 \times \frac{1}{5}$.

Il seraitfacile de démontrer que $4 \times \frac{5}{1} = 5 \times \frac{4}{1}$, que $4 \times \frac{1}{5} = \frac{4}{5}$.

Si l'on avait à compter sur la mesure A B $- 2 - 2 - 2 - 2$, on pourrait prendre une autre mesure C D, dans laquelle $+ 1$ égalerait $- 2$ de la mesure A B. Comptant quatre unités sur C D, nous arriverons vis-à-vis le point $- 8$ de la mesure A B, ce que nous exprimerons $4 \times (- 2) = - 8$.

Pareillement, si sur la mesure C D on compte $- 3$, on tombera vis-à-vis le point $+ 6$ de la mesure A B; et l'on écrira $(- 3) \times (- 2) = + 6$.

On voit que les expressions $- 2$, $- 3$ ne sont pas des *symboles fantastiques;* et cette règle des signes, que nous n'avons pas démontrée pour le cas des polynomes, a cependant une signification, bien que les termes précédés du signe $-$ ne soient précédés d'aucun terme additif dont ils doivent être retranchés.

Nous verrons, dans un prochain numéro, que les mêmes conventions suffisent pour le calcul des autres quantités : quantités de temps, de volumes, de pluralité, etc.

S. Duval, M. D.

— *A continuer.*

---

(1) On pourrait aussi bien écrire $4 \times 5 = 20$.

MONSEIGNEUR DUPANLOUP (1)

Voici maintenant l'article que M. Poujoulat a consacré dans l'*Union* à l'illustre évêque :

« La vive impression produite par la mort de Mgr Dupanloup atteste l'importance de l'homme qui vient de disparaître. On oublie l'âge avancé en présence des brillantes œuvres de l'intelligence, et quand tout à coup le tombeau s'ouvre, on s'en étonne. C'est que le tombeau s'ouvre toujours trop tôt pour ces hommes rares dont la vie s'écoule au service de la vérité. Nous n'avons pas l'intention d'écrire une biographie de l'évêque d'Orléans ; nous ne voulons que saluer son cercueil et lui rendre hommage avec l'indépendance accoutumée de nos pensées et de nos jugements. Il a aimé passionnément et servi avec puissance les intérêts sacrés que nous aimons, que nous servons, et la justice veut que nous honorions sa mémoire.

« J'aurai l'éternité pour me reposer, » répondait un jour Arnauld à ceux qui trouvaient sa vie trop laborieusement occupée. Mgr Dupanloup aurait pu faire la même réponse, et nous pouvons dire qu'il a bien mérité l'éternel repos. Quelle existence que la sienne ! Quelle dévorante activité ? On le voit toujours debout, toujours prêt, toujours disposé pour des œuvres nouvelles.

« On dirait que cet homme a passé cinquante ans sans s'asseoir. Il travaillait, écoutait se recueillait à toute heure, en tout lieu, et, comme il ne perdait pas une parcelle de son temps, il avait toujours beaucoup fait au bout de chacune de ses journées. L'extrême mobilité de sa vie contrastait avec la forte immobilité de ses convictions. Il ne changeait pas d'idée, et allait à son but avec une intraitable opiniâtreté. Il savait prendre les hommes, cherchant le faible de chacun pour l'amener à ses propres desseins. Il joignait une diplomatie caressante à un caractère dominateur. Il supportait peu la contradiction ; un sincère amour du bien était toujours la raison de sa ténacité. On lui reprochait d'être une personnalité envahissante, mais l'envahisseur marchait appuyé sur la foi. L'évêque d'Orléans aimait beaucoup l'Eglise et beaucoup la France ; ces deux amours, qui vont si bien ensemble, ont été sa constante inspiration.

« Les fonctions de catéchiste furent comme l'apostolat de ces jeunes années sacerdotales. On remarqua son zèle de bon goût,

---

(1) Voir la livraison de janvier, p. 50.

le charme substantiel de son langage, la douce chaleur de son âme, l'allure d'un esprit qui montait sans effort. Il expliquait simplement, et la lumière était dans ses paroles. Il avait une éloquence qu'il ne cherchait pas. Le catéchiste de la Madeleine, en formant de jeunes filles chrétiennes, préparait une nouvelle génération de mères pour la haute société contemporaine : c'était dans les familles un esprit nouveau, l'esprit chrétien, d'où devait sortir comme une moisson de bons exemples. Le jeune prêtre, plus tard, put jouir religieusement de son propre ouvrage. Directeur spirituel de beaucoup de gens du monde, il exerçait une influence qu'il mettait au service de nobles et saintes choses. L'ancien catéchiste avait toutes les qualités de l'instituteur dans la grande acception de ce mot. Mgr Dupanloup, doux et persévérant ami de la jeunesse, a été le principal instituteur de son temps; son livre sur *l'Education*, destiné aux divers âges, est le produit d'une longue observation et d'une longue expérience.

« Mgr Dupanloup n'a pas été seulement pasteur de son diocèse ; il a été le père d'une jeunesse aujourd'hui répandue sur tous les points de la France et qui lui paie en respectueuse tendresse le bienfait de ses leçons.

« Les services de ce genre sont durables ; ils profitent aux générations qui se succèdent et recommandent un nom à la reconnaissance du foyer domestique.

« Il y aura toujours des enfants et des jeunes gens comme il y aura toujours un printemps, et cette jeune postérité restera fidèle au maître qui l'a tant aimée.

« Celui qui s'appelait encore l'abbé Dupanloup se trouvait donc, par ses antécédents, tout porté sur le champ de bataille de la liberté d'enseignement. Le projet de loi de 1844, présenté par M. Villemain, et qui déniait la liberté, avait soulevé comme une tempête de protestation catholique.

« Au milieu des nombreux écrits dirigés contre le projet de loi, on remarqua deux lettres de l'abbé Dupanloup adressées au duc de Broglie, rapporteur du projet de loi à la Chambre des pairs. L'auteur défendait les études et l'existence des petits séminaires, et rectifiait, avec l'autorité qui lui appartenait déjà, des jugements inexacts sur l'éducation ecclésiastique ; il dressait une statistique de l'Eglise de France qui révélait des mérites et une gloire qu'on ne paraissait pas soupçonner. Son écrit intitulé : *De la Pacification religieuse*, œuvre de méditation et de talent, est resté comme un souvenir de cette polémique.

« La liberté d'enseignement avait contre elle tous les ennemis de l'Eglise. Pour que les préventions et les haines fussent à l'aises l'Eglise s'appelait *les Jésuites*. L'immense amas des calomnies anciennes retombait en flots de brochures, et, parmi les feuille, quotidiennes acharnées contre une poigné de prêtres, se rencontrait au premier rang le *Journal des Débats*.

« Un genre bâtard de littérature, le roman-feuilleton, né du journalisme industriel et son principal auxiliaire, versait chaque matin au cœur de la multitude des lecteurs la passion, l'erreur, la corruption. L'auteur des *Mystères de Paris*, M. Sue, publiait, dans le *Constitutionnel*, sous le titre : *le Juif errant*, une longue infamie contre le Catholicisme ; ces atroces absurdités étaient autant de flèches qui atteignaient les Jésuites. Contre eux s'était amassé un orage formé de tout ce que le temps avait d'impur, de tout ce que l'ignorance avait de ténèbres, de tout ce que les préjugés avaient d'incurable.

« Un homme de Dieu, entouré de la vénération universelle, assistait, avec la douleur dans l'âme, au spectacle de ce déchaînement. « Ecrivez quelque chose, lui dit un jour l'abbé Dupanloup, pour expliquer ce que c'est qu'un Jésuite, et dites que vous êtes Jésuite. » Bientôt parut un livre intitulé : *De l'existence et de l'institut des Jésuites ;* l'auteur était le père de Ravignan.

« Cette œuvre, belle et courageuse, produisit un grand effet : l'ennemi en fut embarrassé. Celui qu'on appelait *Monsieur de Ravignan*, et qui venait de se déclarer Jésuite dans un livre irréfutable, se présentait avec l'imposant cortége de trois mille communions d'hommes à Notre-Dame ; il n'était pas seulement une puissance, mais encore une puissance respectée.

« Pas une plume n'osa l'attaquer, et, dans un désir inutile d'étouffer l'ouvrage, personne ne répondit. Le hardi conseil de l'abbé Dupanloup avait déterminé un succès religieux. L'année suivante, quand la Chambre des députés fut saisie de la question des congrégations religieuses par les interpellations de M. Thiers, il écoutait M. Berryer défendant, contre les interprétations du libéralisme, la justice et la liberté. Il souffrait qu'on pût avoir inutilement raison avec tant d'éloquence.

« Il fallut la tempête de février pour que beaucoup de choses fussent comprises à la lueur des éclairs. La question de la liberté d'enseignement reparut sous le régime de 1848. Nous rencontrons l'abbé Dupanloup dans la commission qui siégeait au ministère de l'instruction publique.

« Lui et M. Thiers furent les deux principaux champions sur ce champ de bataille où l'on était plus à l'aise qu'à la tribune, et où la parole se montrait plus intime, plus vive et plus soudaine.

L'abbé Dupanloup eut le grand honneur de porter la vérité devant la commission, et ce souvenir est une des meilleures pages de sa vie. Il posa les conditions de la paix entre l'Eglise de France et les puissants adversaires qu'il avait devant lui. Il réclamait la suppression des certificats d'études exigés pour se présenter aux grades, l'admission des congrégations religieuses approuvées par l'Eglise, le droit, pour les petits séminaires, de ne recevoir d'autres directions que celles des évêques, ce qui n'excluait pas la surveillance de l'Etat.

« Amené à parler des Jésuites, il invoqua l'histoire, précisa les faits, mit les adversaires de la Société de Jésus au défi d'articuler rien de positif, déclara l'innocence de ceux contre lesquels on s'acharnait, et ajouta que l'Eglise, étant elle-même la justice, ne pouvait pas, comme Pilate, livrer l'innocence, et puis s'en laver les mains. Quant au prétendu droit de l'Etat de former l'enfance et la jeunesse à son effigie, l'abbé Dupanloup l'eût accepté si on avait pu lui garantir que l'Etat se serait toujours appelé saint Louis : mais que deviendrait-on avec ce système, si, par hasard, l'Etat venait à s'appeler Sardanapale ou Proudhon ?

« M. Thiers venait de se trouver face à face avec la vérité ; il l'avait promptement reconnue et lui-même s'en constitua le défenseur : la cause était gagnée. Les catholiques rencontrèrent dans M. Thiers un de ces alliés avec lesquels on est fier de vaincre. Assidu, pendant trois mois, à toutes les séances de la commission (et son exactitude faisait partie de sa puissance), cet éminent allié dévoua les ressources d'une riche intelligence à soutenir de point en point ce que l'on attaquait ; les intérêts sociaux lui demeuraient constamment présents. Un jour que M. Cousin, le bouillant champion d'une organisation menacée, donnait à sa plainte un accent trop expressif, M. Thiers laissa tomber ce mot : « La société vaut bien l'Université. » Il fut actif, vigilant, persévérant, et, jusqu'au bout, fidèle. Nous retrouvâmes à la tribune l'homme de la commission, et nul plus que lui ne contribua à l'adoption de la loi du 15 mars 1850, loi de transition mais loi de salut, qu'il fallut défendre même contre d'anciens amis, et qui restera l'immortel honneur de l'Assemblée législative. Cette conquête de M. Thiers au profit de la liberté du bien fut l'ouvrage de l'abbé Dupanloup ; nous aimons à le redire. M. Thiers est mort, ayant pour amis ceux qu'il combattit à la tribune, en 1849 et en 1850 ; Mgr Dupanloup est mort, fidèle à toutes les causes pour lesquelles il a lutté. Il s'était pris, depuis 1849, d'un grand goût, d'une vraie affection pour M. Thiers ; il avait mis en lui une confiance qui, en dernier lieu, a été absolument trompée.

« De douloureuses batailles l'attendaient sous le second empire ; évêque depuis 1849, il avait été appelé à remplir de plus grands devoirs. Dès la première brochure où se révéla la sinistre pensée impériale, l'évêque d'Orléans prit la plume, nous allions dire l'épée.

« Une situation nouvelle avait commencé avec la bombe d'Orsini ; cette bombe était devenue la boussole d'une politique longtemps voilée. On sait par quelles voies tortueuses passèrent de funestes desseins Mais quand ils se présentèrent au monde, l'indignation des catholiques fut universelle, et nous eûmes pour alliés ceux-là mêmes qui, étrangers à nos croyances, ne s'inspiraient que des traités et du droit des gens. Dans ce soulèvement des consciences et cette généreuse révolte des honnêtes gens,

nous vîmes le courage et l'élan partout où le servilisme n'enchaînait pas les âmes. Nos évêques furent debout pour condamner de coupables projets, et aucune plume chrétienne de quelque valeur ne resta oisive. Les écrits se multipliaient, mais l'ardente avidité du public catholique en demandait toujours; on avait besoin de protestations et de pages vengeresses. Au premier rang des lutteurs se montrait l'évêque d'Orléans ; ses brochures volaient de main en main. La réimpression de son livre sur la Souveraineté pontificale avait déjà répandu de vives lumières. A chaque iniquité, à chaque attentat contre des droits sacrés, une brochure de l'évêque était annoncée, et l'athlète semblait retremper sa vigueur dans la force même des coups qu'il portait. Nul ne dénonça mieux que l'évêque d'Orléans le brigandage de la politique piémontaise en Italie servi par notre gouvernement ; il démasquait et châtiait. On osa le traduire un jour devant les tribunaux ; il nous fut donné de le voir sur le banc des accusés, assisté par maître Dufaure. Avec quelle dignité l'évêque sut se défendre ! ses juges paraissaient moins à l'aise que lui-même.

« Parmi les abominations de cette époque, Castelfidardo garde un rang particulièrement exécrable ; l'évêque d'Orléans laissa tomber sur cette journée des accents d'horreur mêlés à des accents d'admiration pour d'héroïques victimes. Il y revint avec une ardente complaisance dans son oraison funèbre du général de Moricière, le héros de son cœur, plus grand après Castelfidardo qu'après ses plus glorieux combats livrés sur le sol africain.

« La politique bonapartiste en Italie n'avait pas seulement frappé l'Eglise, mais aussi la France ; l'unité allemande, née de l'unité italienne, nous préparait des malheurs. Ils tombèrent sur nous en 1870. Le monde entier connaît et l'histoire dira ce que firent alors les catholiques et ce que firent les républicains. L'évêque d'Orléans souffrit, comme nous tous, des maux de la France, et l'invasion lui fournit l'occasion de laisser voir toutes les ardeurs généreuses de son patriotisme. Tandis que, dans son voisinage, l'archevêque de Tours, aujourd'hui archevêque de Paris, rendait modestement et sans bruit d'importants services connus de peu de gens, Mgr Dupanloup protégeait sa ville épiscopale contre l'insolence des vainqueurs, recueillait et soignait les blessés, empêchait les soldats guéris d'être emmenés prisonniers, arrachait de pauvres malheureux à la mort, déchargeait la cité d'une taxe de guerre. Les souvenirs de Jeanne d'Arc excitaient son âme ; il se mettait comme en présence de celle dont il fit éloquemment le panégyrique, de la jeune Libératrice dont la gloire était devenue une de ses occupations, et qu'il voulait voir sur nos autels.

« L'éloge, de notre plume, perdrait de sa valeur, si toutes nos appréciations ne gardaient pas leur liberté ; ce n'est pas en face

d'un cercueil que nous nous rappellerons les dissidences, mais il peut nous être permis d'exprimer des regrets dans l'intérêt même de la renommée de l'évêque d'Orléans. Il s'était fait des illusions sur ce que l'on appelle la Révolution française, pensant que l'on pouvait s'entendre avec elle dans les grandes voies de la liberté. Il croyait aux « grands esprits de la Constituante. » Quelques bons esprits se rencontrèrent à la Constituante, il n'y eut pas de grands esprits, et les bons esprits furent battus dans toutes les questions. La Révolution n'est pas généreuse ; si elle était généreuse, elle ne serait pas la Révolution. Ne confondons pas l'esprit de réforme qui souffla en 1789 avec l'esprit révolutionnaire. Nous avons vu ce qu'a produit le « libéralisme » tel qu'il a été pratiqué depuis cinquante ans. Mgr Dupanloup était royaliste, mais il voulut l'être, il y a cinq ans, autrement que le Roi. Il demeura toujours soumis et uni au Saint-Siége, mais que ne pouvons-nous arracher de sa vie le feuillet qui se rapporte au concile du Vatican ? Ce n'est pas sa foi qui en a souffert, c'est sa gloire. Hâtons-nous de reprendre, à l'égard de cette noble mémoire, l'accent de la louange en nous souvenant de sa triomphante éloquence à l'Assemblée nationale dans la question de la liberté de l'enseignement supérieur. Il fut solide, habile et complet. C'est grâce à lui que la Droite gagna la bataille. Que d'impérissables titres à la reconnaissance des catholiques ! Des brefs ont souvent remercié et félicité l'évêque d'Orléans ; il était sensible à ces récompenses, les plus hautes qu'il pût recevoir ; il le savait bien.

« Membre de l'Académie française, il aimait beaucoup les œuvres de l'esprit et, avec prédilection, notre grand dix-septième siècle. Il faisait d'Orléans une Athènes lorsque, par ses soins, les élèves de la Chapelle nous représentaient *Sophocle* ou toute autre pièce antique dans la langue même d'Euripide. Le vieux génie catholique sauva jadis les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne ; nous aimions à voir, au dix-neuvième siècle, les chefs-d'œuvre du génie grec glorfiés dans la maison d'un évêque.

« Depuis quinze ans, l'attention de Mgr Dupanloup s'était fortement portée sur les doctrines avilissantes du matérialisme ; il voyait l'athéisme s'implanter au milieu de nous, se propager et s'étendre par les voies de la presse et du livre : c'était comme une barbarie montante, l'évêque d'Orléans la regardait avec horreur. Il dénonça et attaqua le fléau, et lorsque, malgré son opposition, l'Académie lui donna pour collègue un vieux docteur en matérialisme, l'évêque indigné donna sa démission d'académicien pour ne pas siéger à côté d'un homme qui estimait si peu la nature humaine. Ce fut un coup d'éclat dont les quarante furent d'abord embarrassés, mais ils ne tardèrent pas à reprendre contenance. L'Académie n'est plus le sanctuaire des susceptibilités délicates.

« Toutes les fois que les saintes causes étaient l'objet d'une grande attaque, l'évêque d'Orléans apparaissait comme ces capitaines d'autrefois que les périls de la patrie retrouvaient toujours. Le voilà mort, et nous ne verrons plus le puissant lutteur. Le champ de bataille est toujours là, lui n'y sera plus. Dieu l'enlève de la terre au moment où tous les combats sont à recommencer et quand tout ce que l'on croyait gagné est remis en question. La Révolution, sous le nom de République, a déclaré la guerre à l'Eglise et ne veut lui laisser aucune liberté. L'évêque d'Orléans est mort en voyant revenir cette impie et honteuse guerre ; il s'en affligeait, mais ne désespérait pas. Malgré le poids des ans, il préparait ses armes dont on put reconnaître encore la puissance dans les Lettres sur le centenaire de Voltaire. Dieu a trouvé qu'il avait eu des jours assez longs et assez de batailles. Quelque rapide qu'ait été le coup de la mort, le vieil évêque, resté en possession de lui-même, est entré pieusement dans l'éternité. La paix du ciel lui aura été donnée. La paix, nous ne l'avons pas, nous. On nous l'ôte en nous disputant tout ce que nous avons, en nous menaçant dans tous nos droits. Mais la résistance est un devoir, nous n'y manquerons point, et pas un catholique ne s'éloignera des saints étendards. Nous nous exciterons à bien faire par les grands et glorieux exemples de ceux qui ne sont plus.

« Le père de Ravignan, M. Berryer, l'évêque d'Orléans, furent trois amis. J'aime à réunir ces noms en achevant ces lignes. Pendant que j'esquissais quelques traits de la figure de Mgr Dupanloup, les deux autres figures étaient toujours devant moi. Le saint Jésuite, le grand orateur royaliste et l'éloquent évêque ne se séparaient pas dans mon esprit. Le père de Ravignan avait répondu de Berryer devant Dieu, et ne répondit pas en vain. Il était en communauté de sentiments et d'idées, en fréquents rapports avec l'évêque d'Orléans. Que d'importantes affaires et de graves résolutions furent préparées entre eux ! Quel charme et quelle élévation dans l'échange de leurs pensées ! M. Berryer, le grand Berryer, se prosternait devant ces deux hommes, et ceux-ci l'enveloppaient en quelque sorte de leur religieuse tendresse. Le Père de Ravignan mourut comme meurent les saints ; la fin de Berryer, dix ans plus tard, fut d'un chrétien et d'un royaliste ; et puis, encore après dix ans, voilà l'évêque d'Orléans frappé debout, comme il sied aux grands capitaines. Ce souvenir des trois amis nous invite à rester fidèles à Dieu, au Roi et à la lutte. »

Nous terminerons, dans le prochain numéro, par quelques extraits plus importants encore que ceux dont nous avons fait part à nos lecteurs.

L'abbé T.-A. Chandonnet.

UN POÈTE ANGLO-CANADIEN

M. JOHN READE

Dans le chapitre intitulé : « *Mouvement intellectuel et littéraire,* » qui termine et complète son ouvrage sur l'instruction publique au Canada, comparant « notre état social à ce fameux escalier du château de Chambord, qui a été construit de manière que deux personnes puissent monter en même temps sans se rencontrer et en ne s'apercevant que par intervalles, » M. Chauveau nous fait remarquer « que dans ce pays, anglais et français, nous montons comme par une double rampe vers les destinées qui nous sont réservées, sans nous connaître, nous rencontrer, ni même nous voir ailleurs que sur le palier de la politique. »

« Socialement et littérairement parlant, ajoute-t-il, nous sommes plus étrangers les uns aux autres de beaucoup, que ne le sont les Anglais et les Français d'Europe. »

Nous nous plaisons à croire, nous Canadiens français, que les torts sont surtout du côté de nos concitoyens d'origine anglaise. Cependant, bien qu'en général nous connaissions mieux leur langue qu'ils ne connaissent la nôtre, nous sommes peut-être encore moins au courant de leurs tentatives littéraires qu'ils ne le sont des nôtres.

Les poëtes anglo-canadiens Heavysege, Mme Léprohon, Sangster sont pour le moins aussi inconnus parmi nous que Crémazie, Lemay et Fréchette le sont des Anglo-Canadiens.

A la suite de ses *Laurentiennes*, M. Benjamin Sulte a publié plusieurs jolis essais de traductions de ses poésies et de quelques autres auteurs franco-canadiens, par des poëtes anglo-canadiens.

Dernièrement encore, par une assez remarquable coïncidence et comme pour répondre aux reproches de M. Chauveau, M. John Reade publiait dans une revue de Toronto (1) une charmante

---

(1) *Rose-Belford's Canadian Monthly.* Octobre 1878.

traduction de *Ma Chambrette*, qu'il accompagnait de l'original et d'une courte notice sur l'auteur « *of this beautiful little poem, so full of freshness and promise.* »

« *My little room* » n'a pas tout à fait la concision de « *Ma Chambrette* : » — il est si difficile de traduire des vers par d'autres vers sans tourner un peu à la paraphrase. Mais M. Reade a su conserver le rythme, la simplicité et le tour heureux de la petite pièce que tant de tristes circonstances rendent si touchante.

Vers la fin surtout, le traducteur a suivi l'original de très-près, et rendu parfaitement les derniers vers de Mlle Chauveau (Mme Glendonwynn) dans leur gracieuse naïveté.

« But I cannot number all
The delights within my call
Though I fain would sing the rest
As the lark its dainty nest
Praises with its gladsome notes,
As aloft in air it floats :
And each other gentle bird,
As it upwards soars is heard
Warbling forth wherever it roam
The praises of its humble home (1). »

Ce n'est pas la seule circonstance dans laquelle M. Reade a donné à notre littérature des marques de sa sympathie, comme nous le ferons voir plus loin ; un grand nombre de ses pièces sont sur des sujets tirés de nos vieilles chroniques, et les sentiments qu'il exprime ne seraient pas désavoués par les poëtes de notre origine.

Le faire connaître à nos lecteurs, c'est donc à la fois contribuer à faire disparaître le regrettable éloignement que les deux races manifestent l'une pour l'autre, et rendre justice à un écrivain qui, sous ce rapport, paraît lui-même animé dn meilleur esprit.

---

(1) « Et cependant je voudrais,
Je voudrais, ô ma chambrette,
Dire dans ma chansonnette
Tous tes gracieux attraits,
Ainsi que fait l'alouette
Et chaque gentil oiseau
Pour le petit nid d'herbette
Qui fut hier son berceau. »

M. Reade est né à Ballyshannon, dans le comté de Donegal Cette partie de l'Irlande est remplie de paysages pittoresques ; elle abonde en monuments du passé, ruines celtiques, danoises, normandes, païennes ou chrétiennes. C'est dans ces environs que se trouve le *Purgatoire de saint Patrick*, caverne célèbre qui depuis quinze siècles est un lieu de pèlerinage. Mirville en parle dans son grand ouvrage sur le merveilleux chrétien, et il n'est pas éloigné de croire à la légende qui s'y rattache, la plus étrange et la plus saisissante de toutes celles qu'a laissées l'apôtre de l'Irlande. D'un autre côté, le comté de Donegal est regardé comme le théâtre des exploits fabuleux chantés par Ossian.

C'était donc un lieu propre à inspirer les poëtes, et M. Reade fut dès son enfance, on peut le dire, bercé par les muses de la patrie, comme le fut aussi William Allingham, un des poëtes irlandais contemporains les plus remarquables, qui a vu le jour dans la même localité.

Si nous avons intitulé cet article : *Un poëte anglo-canadien*, c'est que nous voulions dire un poëte canadien écrivant dans la langue anglaise ; autrement, ce serait à n'en plus finir avec les distinctions nationales dans notre pays. Mais M. John Reade, comme ce pauvre Darcy McGee, est bien et dûment un poëte irlandais. La verte Erin a imprimé son cachet sur toutes ses œuvres, et, bien qu'il appartienne à l'église anglicane, où il a même étudié la théologie, ce cachet, s'il veut bien nous permettre de le dire, est plutôt catholique que protestant. C'est le cas, du reste, pour la plupart des poëtes et des orateurs protestants du pays de sa naissance.

Après avoir fait en Irlande de brillantes études, M. Reade est venu en ce pays, en 1856. Il avait à peine dix-neuf ans. Aidé de quelques amis, il eut le courage de partir à Montréal une revue littéraire qui avait pour titre *The Montreal Literary Magazine*. Hélas ! combien en avons-nous vu mourir de jeunes revues, tant anglaises que françaises ! La tentative de M. Reade eut le même sort que tant d'autres.

Alors il devint le collaborateur des nombreuses publications qui depuis se succédèrent les unes aux autres ; il éparpilla ses poésies, ses nouvelles, — et de jolies nouvelles, — ses articles de critique tour à tour dans le *British American Magazine*, le *Student's Monthly*, le *Stewarts Quarterly*, le *New Dominion Monthly*, le *Hearth Stone*, le *Saturday Reader*, *The Canadian Literary Journal*, *The*

Canadian Monthly, *Rose-Belford's Canadian Monthly*, et dans le *Canadian Illustrated News*.

De toutes ces publications qui ont vu le jour, les unes à Montréal, les autres à Toronto ou à Halifax, les deux dernières seulement sont vivantes aujourd'hui.

De plus, depuis plusieurs années, M. Reade est l'un des rédacteurs de la *Montreal Gazette*, et il est chargé surtout de la partie littéraire de ce grand journal quotidien. C'est lui qui, il n'y a guère plus d'un an, a donné dans ses colonnes une volée de bois vert à un certain Rév. M. Abbott, auteur des *Impressions de voyage en Canada*, dans lesquelles notre race était traitée si injustement. M. Leslie Thom s'était aussi mis de la partie, et bientôt toute la presse anglaise donna à la suite, et le savant principal Dawson tenta en vain de venir à la rescousse du trop crédule touriste.

En 1870, M. Reade réunit en un volume très-élégamment imprimé toutes les poésies qu'il avait données jusque-là (1). Depuis ce temps, l'auteur a publié, dans quelques-unes des revues ou *magazines* que nous avons indiqués et aussi dans les journaux, ce qui ferait un second volume de poésies aussi considérable que le premier.

La *Prophétie de Merlin*, comme le titre du volume l'indique, en est la pièce de résistance. C'est un petit poëme très-gracieux dans sa forme et qui se termine par une prosopopée bien réussie, à l'adresse de la reine Victoria, du Prince consort et surtout du prince Arthur, qui, d'après cette prophétie tant soit peu apocryphe, doit ressusciter dans sa personne le grand roi Arthur. Depuis le *Tu Marcellus eris* de Virgile, ce genre de flatterie a été permis aux poëtes, et celle-ci avait pour circonstance atténuante la présence du Prince au milieu de nous.

Cette pièce est en vers blancs, et d'un très-grand style. La répétition de ce vers et de ses variantes :

« And still shall Arthur sleep in Avallon, »

est d'un bel effet, et soutient la note poétique comme un diapason. On y voit du reste, comme dans d'autres pièces de moindre importance, *Devenish*, *In Memoriam*, *Killynoogan*, le reflet des souve-

---

(1) *The Prophecy of Merlin and other poems, by John Reade. — Montreal, 1870. — Dawson Brothers, 237 p., small in 8°.*

nirs d'enfance de l'auteur. La légende de l'enchanteur Merlin plane encore sur les imaginations celtiques, aussi bien sur le continent que dans les grandes îles.

Plusieurs passages de cette pièce sont d'un tour très-heureux, entre autres celui-ci :

> « Then by the memories of his lord, the King
> Sir Bedivere was quickened into tears,
> But, like a boy ashamed to shew wet eyes
> Before a boy, he passed his mailed hand
> Athwart his face, and frightened back his grief. »

Le dernier vers, très-difficile à traduire en français, est d'une grande originalité et d'une certaine hardiesse. Cette idée de refouler sa douleur *en l'effrayant*, n'est pas de ces choses que l'on trouve partout.

Après la *Prophétie de Merlin*, *Balaam* est la pièce la plus longue du recueil. Le prophète biblique fait pendant à l'enchanteur. La Bible est, du reste, une des sources où s'inspire M. Reade ; il y ajoute les grands poëtes de l'antiquité et des temps modernes.

Ce n'est pas de lui que l'on pourrait dire comme Victor Hugo d'un jeune homme blasé :

> On ne le vit jamais s'abreuver à ces ondes,
> Qu'Homère et Shakespeare épanchent si profondes.

Ses études sur les poëtes ont dû être considérables, et quelques-unes de ses meilleures pièces se trouvent dans la seconde partie de son recueil, qu'il a modestement intitulée : « *Essays in translation.* » Homère, Eschyle, Virgile, Horace, Ovide figurent dans cette petite galerie, et ne s'y déplairaient pas trop s'ils s'y voyaient sous le costume anglo-saxon dont ils ont été si habilement revêtus. A la suite des fragments traduits ou écrits de ces grands auteurs, on trouve *La feuille* d'Arnaud, la derniere élégie d'André Chénier, *Le Lac* de Lamartine, et le *Juif errant* de Béranger, qui clot le volume, et dans sa course paraît chasser devant lui tous les grands souvenirs historiques et poétiques évoqués dans ces pages.

Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire la première de ces pièces traduites du français. Cette pauvre *feuille*, *de sa tige détachée*, est peut-être un peu bien flétrie à l'heure qu'il est ;

elle a fait, de recueil en recueil, presque autant de chemin que le Juif errant en a fait dans le monde. Cependant on la trouvera encore assez fraîche et rajeunie sous le souffle de notre poëte. Comme bon nombre de nos lecteurs savent l'original par cœur, il leur sera facile de le collationner avec la traduction.

« From thy branchlet torn away,
Whither, whither dost thou stray,
Poor dry leaf? » — « I cannot say.
Late the tempest struck the oak
Which was hitherto my stay.
Ever since that fatal stroke,
To the faithless winds a prey,
Not a moment's rest I gain.
From the forest to the plain
I am carried by the gale.
Yet I only go the way
That the rose leaf shuns in vain,
And where laurel leaves grow pale. »

Nous ne sommes pas assez juge de la poésie anglaise pour affirmer que l'harmonie et la correction de ces vers soient aussi grandes que celles de l'original ; mais la traduction, presque littérale, est à la fois d'une exactitude et d'un naturel charmants

H. V.

— A continuer

REVUE EUROPÉENNE

Décidément il y a un temps d'arrêt dans l'excellente veine de lord Beaconsfield, que je célébrais dans l'avant-dernière revue. Voilà l'Angleterre avec bientôt trois guerres sur les bras : celle des Zulus, celle de l'Afghanistan et une troisième qui se prépare dans le Birman.

La dernière livraison du *Nineteenth Century*, l'une des revues anglaises les plus importantes, que j'ai sous les yeux, n'est pas encourageante. L'on en jugera par le titre de quelques-uns de ses articles : *Un grave problème à résoudre*, — c'est celui des grèves d'ouvriers, — *La banqueroute de l'Inde*, *La folie augmente-t-elle parmi nous?* et *La guerre des Zulus.* Aucun des auteurs de ces articles n'est optimiste ; il est vrai que, bien que le *Nineteenth Century* ait la prétention d'être surtout une revue de *tous les talents*, une revue éclectique dans son ensemble, la grande majorité de ses écrivains appartient à l'école politique et sociale de M. Gladstone.

M. Gladstone lui-même y figure assez souvent. Il a précisément un long article sous sa signature dans cette même livraison. Il ne s'y occupe cependant ni de lord Beaconsfield, ni de l'Afghanistan, ni des Zulus, ni de la banqueroute de l'Inde, ni du Birman. C'est qu'il a une passion plus forte encore que sa haine pour le premier ministre — son amour pour Homère, le vieil Homère, que si peu de gens, hélas ! chérissent de nos jours.

Son article est le second d'une nouvelle série de très-curieuses études sur un sujet qui lui a déjà fourni trois gros volumes in 8°.

Dans une livraison précédente il traitait des idées qu'Homère avait sur la lumière et sur les couleurs, ce qui paraîtra étrange peut-être à mes lecteurs, mais moins encore que le titre du second article : *On epithets of movement in Homer*, c'est-à-dire de la manière dont Homère varie et proportionne les adjectifs dont il se sert pour exprimer un mouvement, une progression quelconque. M. Gladstone a eu la singulière idée de représenter par des formules algébriques les rapports qu'ont entre eux les divers degrés de vélocité, d'intensité locomotrice, d'énergie phy-

sique ou morale qu'expriment ces diverses épithètes. On le voit, les scoliastes d'autrefois sont distancés, enfoncés même.

Un de ces adjectifs les plus puissants, c'est *obrimoergos*. Il se prend en mauvaise part le plus souvent, et c'est, paraît-il, alors un des plus gros mots de la langue grecque. Cela veut dire : *se livrer avec violence à des actes répréhensibles* (1). Ce mot indique l'idée d'un grand poids combinée avec celle de mouvement, la première l'emportant de beaucoup sur la seconde.

On ne peut s'empêcher de croire que M. Gladstone, lorsqu'il s'adonnait à cette étude, a dû rêver aux épithètes que lui et son illustre adversaire, lord Beaconsfield, ont échangées dans leurs luttes politiques de l'année dernière, où ils ne se sont guère ménagés. En a-t-il formulé la valeur algébriquement, et s'est-il démontré à lui-même par A + B, qu'il n'était pas resté endetté envers le premier ministre ? Sinon, que ne s'empresse-t-il de l'appeler *obrimoergos* ? Cela ne manquerait pas de produire un bel effet sur la Chambre des Communes, qui jusqu'ici est restée sous le charme du négociateur de Berlin.

Un homme qui n'a pas été jugé suffisamment *obrimoergos* par les *obrimoergoi* de l'extrême gauche, c'est M. de Marcère. Le fait d'avoir supprimé le crédit que le conseil municipal de Paris avait voté pour venir au secours des communistes, l'avait rendu particulièrement odieux aux intransigeants ; ils se sont vengés sur lui des victoires remportées par le ministère dans les deux questions de l'amnistie et de la censure des anciens ministres du maréchal MacMahon, responsables de son coup d'autorité du 16 mai, et il a été lâchement sacrifié par ses collègues. M. Waddington inaugure mal son administration. Il fait là un jeu que lord Beaconsfield appellerait *to feed wild beasts*,—nourrir des bêtes féroces. Ce métier a cela de particulièrement dangereux, que l'on finit souvent par être avalé soi-même en guise de pousse-café.

Déjà l'on parle de la résignation de ce premier ministre, qui ne tardera pas à aller rejoindre ses anciens collègues dans les limbes, où la meilleure des républiques a déjà envoyé un si grand nombre de ses gouvernants. Cette fois on exigerait de M. Gam-

---

(1) M. Gladstone dit que le mot des langues modernes qui se rapproche le plus d'*obrimoergos* est l'italien *prepotente*. Nos bons *habitants* disent : il est bien *opulent*, ou il est bien *marabout*, ou encore il est bien *fantasque*. Ils ont plusieurs autres synonymes qui sont tous des adjectifs détournés de leur sens propre. Il est probable que le latin *opprimere* vient du grec *obrimos* ce qui se rapporte bien au sens physique indiqué.

betta qu'il prenne enfin le pouvoir, dont il dispose comme par une espèce de commandite depuis déjà si longtemps. Les droites ne demanderont pas mieux, espérant que ce sera là le commencement de la fin. Le centre gauche et une bonne partie de la gauche, ahuris, ne sachant plus à quel saint ou à quel diable se vouer, veulent aussi en finir. Enfin le reste de la gauche et l'extrême gauche surtout sont impatients d'avoir leur Gambetta sous la main... pour le briser sans doute, et voir ce qu'il y a dedans, comme font les enfants de leurs jouets.

Assez naturellement le rusé Génois n'est pas pressé ; il aime autant attendre, pour lui succéder, que M. Grévy aille rejoindre le maréchal MacMahon.

Il y a cependant une considération qui pourra le contraindre à se risquer enfin dans la barque trop fragile qui porte la fortune de la république. Il a été mieux remplacé sur les bancs de la gauche qu'il ne l'espérait. M. Clémenceau s'annonce déjà comme un *leader* sérieux, et menace de devenir un rival.

En attendant, M. Jules Ferry a proposé une loi sur l'instruction publique, et exposé son programme. Le ministre a déclaré, entre autres choses, que les instituteurs *étrangers* ne seraient plus tolérés. Cela menace évidemment les Jésuites et peut-être aussi d'autres ordres religieux. Voilà un morceau délicieux, — j'allais dire un morceau de roi, — à servir aux *wild beasts*. Après les universités catholiques, après les Jésuites, autre chose encore. Et après ? Après, ce sera le déluge... un déluge de feu et de sang, à moins donc qu'une réaction salutaire ne se fasse enfin, que les honnêtes gens de tous les partis, oubliant leurs anciennes rancunes, ne s'unissent une bonne fois pour échapper au cataclysme. C'est malheureusement ce qu'ils n'ont jamais su faire. Dieu sait cependant si les occasions leur ont manqué !

Eh bien ! avec tout cela, ce n'est pas cette terrible perspective, non plus que la peste qui de l'Orient menace les rives de la Méditerranée et par là toute l'Europe, qui dans ces derniers jours a le plus occupé nos Athéniens modernes. C'est un spectacle dont Alcibiade n'aurait pas voulu pour son chien, ce chien qui occupait si fort les badauds de la vieille Athènes : c'est l'*Assommoir* de M. Emile Zola, transporté du roman sur le théâtre.

Et cependant M. Emile Zola avait fait de son mieux, on dirait, pour ameuter contre lui la plus puissante des cabales. Dans ses lettres à un journal russe, il s'était moqué imprudemment de tous ses confrères en littérature, les plus voisins comme les plus

éloignés de son déplorable genre. N'importe, la pièce a fait fureur, par cela seul qu'elle était ignoble comme le roman lui-même. On a même trouvé, dans la sensation qu'elle a produite, quelque chose de la grande guerre des classiques et des romantiques, quelque chose de la première représentation d'*Hernani*. Certes, du *Cid* à *Hernani* quelle distance ! mais d'*Hernani* à l'*Assommoir* quel abîme !

Dans un roman qu'il a intitulé *Le troisième dessous*, M. Jules Clarétie prédit le *trivialisme* comme devant succéder au *naturalisme*, lui-même héritier très-légitime du *réalisme*, qui avait enterré le *romantisme*. Quoique Emile Zola ait pris pour drapeau le *naturalisme*, c'est bien et dûment le *trivialisme* qu'il a installé dans le roman et au théâtre. Si bas que soit le *Troisième dessous* de Clarétie, l'*Assommoir* est encore bien plus bas. C'est pour le moins un *sixième dessous*.

Lorsqu'on voit la littérature descendre ces rampes dégoûtantes, on salue avec une plus grande tristesse le départ des esprits élevés et délicats, dont le nombre devient de plus en plus rare.

Je suis un peu en retard avec la nécrologie européenne, et, seulement pour l'avoir négligée pendant deux revues consécutives, je me trouve avec une vingtaine de morts plus ou moins illustres sur les bras.

Je me bornerai à la France, et même là je ne prendrai que le dessus du funèbre panier, où je trouve cette fois une princesse, deux académiciens, un ancien homme d'Etat, deux médecins et physiologistes célèbres, un sculpteur, un caricaturiste et un auteur dramatique. Nous suivrons, si vous le voulez bien, cette liste à rebours.

Louis-François Clairville, dont le véritable nom était Nicolaï, fils d'acteur et acteur lui-même, voulut comme Molière devenir auteur dramatique. Cela est assez naturel. Les acteurs rêvent toujours de Molière et de Shakespeare ; les typographes, de Franklin.

Clairville n'a pas composé moins de six cents ouvrages ; il n'y a pas là de chefs-d'œuvre, mais il y a partout de la verve et de la gaieté.

Il a eu le mérite, si mérite il y a, de créer un genre nouveau, celui des *revues d'années*. *Mil huit cent trente-six dans la lune* a été la première de ces pièces étranges, qui sont pour les Parisiens ce que les *Féeries de la semaine de Noël* sont pour les abitants des bords de la Tamise.

Clairville était né à Lyon en 1811 ; il a été pendant près de quarante ans le pourvoyeur de plusieurs petits théâtres.

Daumier avait juste un an de plus ; Marseille lui a donné le jour. Dans un autre genre, il était, aussi lui, un de ces hommes indispensables aux Parisiens, un de ceux qui les amusent. Il excellait dans la charge, et peu d'illustrations contemporaines ont échappé à son crayon moqueur. Les ressemblances étaient frappantes, tristement pour les victimes, gaiement pour le public.

Il débuta au *Charivari* par la célèbre série des *Robert Macaire*. C'est à lui que l'on doit celles des *Divorceuses*, des *Femmes socialistes*, des *Philanthropes du iour*, etc. ; Cham et Gavarni furent ses rivaux.

Préault, quoique sculpteur et par conséquent voué à des œuvres plus graves que la caricature ou le vaudeville, appartenait cependant par l'esprit à la même famille.

« Il fut, dit la *Revue du Monde catholique*, aussi et avant tout peut-être, un homme d'esprit, dont les bons mots ont défrayé le *Nain jaune* d'autrefois, le *Figaro* d'aujourd'hui et vingt autres journaux. »

Il était de la race de ces gens qui plaisantent jusqu'au bout.

« Quand il vit enfler ses jambes, dit la même revue, il se rappela les statues naïves qui ornent les porches de certaines cathédrales.

— « Tiens, s'écria-t-il, j'ai des jambes du treizième siècle ! »

« Il a été enterré au cimetière du Père Lachaise, après un service funèbre célébré à *Notre-Dame des Champs*.

« Quoiqu'il évitât d'aborder les questions religieuses, il n'était pas *incroyant*. Quelque temps avant sa mort, il était allé, en compagnie d'un ami dévoué, visiter la tombe de ses parents ; après avoir jeté de pieuses couronnes sur la pierre tombale, il dit tout à coup à son ami :

« Tu sais, je ne veux pas que l'on *m'enfouisse*..... je veux passer par l'église, comme ceux que j'ai aimés... et qui sont là !

« Restons sur cette bonne parole et espérons que Dieu aura tenu compte à Préault, sinon d'avoir eu presque autant d'esprit que Voltaire, du moins de ne l'avoir pas employé de la même façon que le patriarche de Ferney. »

Préault avait soixante-neuf ans : il était né à Paris de boutiquiers établis près de la Halle aux blés. Son *Jacques Cœur* et quelques autres de ses statues sont placés au premier rang parmi les œuvres de la sculpture contemporaine.

Il y a certes loin de ces hommes frivoles et légers aux graves et savants médecins Tardieu et Chauffard, bien que certains profanes prétendent que, comme les anciens aruspices, deux médecins ne peuvent se rencontrer sans rire de notre crédulité. Il serait plus juste de dire que la gaieté et le rire font quelquefois les meilleures cures.

Tardieu s'était distingué surtout dans la médecine légale, et particulièrement dans les célèbres procès de la Pommeraye et d'Armand. Nommé en remplacement de M. Royer, qui avait été sifflé par les étudiants, il dut lui aussi se retirer devant des démonstrations semblables, à la suite de son témoignage dans le procès Bonaparte. Chauffard, qui devait le suivre si prochainement, a prononcé de nobles paroles sur sa tombe.

Chauffard était spiritualiste ; comme Tardieu il eut l'honneur d'être sifflé par les *irrépressibles* carabins qui veulent, à tout de reste, justifier le reproche adressé à tous les médecins par Napoléon à Sainte-Hélène.

Tout dernièrement encore, il publiait, dans la *Revue des Deux Mondes*, une étude savante et intéressante sur les travaux du grand physiologiste Claude Bernard, que la mort venait d'enlever.

Presque tous les écrivains français meurent à un âge assez avancé et la plume à la main. Ça été le cas pour les deux académiciens de Sacy et Saint-Réné Taillandier. Le dernier venait justement de réunir en deux volumes les charmantes études qu'il avait publiées dans la *Revue des Deux Mondes* sur l'histoire d'Angleterre dans notre siècle, et la dernière livraison de cette publication contenait encore un bel article signé de lui sur les poésies de Victor de Laprade. L'élégance et la correction du style, la sobriété et la modération dans les jugements distinguent cet écrivain, un des plus délicats et des plus agréables de notre époque.

M. de Sacy, né à Paris en 1801, était le fils du célèbre orientaliste du même nom. Il a occupé pendant de longues années la première place parmi les écrivains du *Journal des Débats*. Il a publié en deux volumes les plus remarquables de ses essais littéraires. On lui doit d'excellentes éditions des *Œuvres de saint François de Sales* et des *Lettres de Madame de Sévigné*, ainsi que de la traduction de l'*Imitation* par Michel de Marillac. Toutes sont chères aux bibliophiles.

M. Magne et la princesse Murat étaient peut-être moins connus que les autres personnages dont nous venons de parler.

Le premier était né à Périgueux, en 1806 ; il débuta au barreau en 1831, fut élu député en 1843, et fit partie de plusieurs ministères sous la seconde république et sous le second empire. Il fit un acte qui honore sa mémoire, en remettant son portefeuille plutôt que de consentir à la saisie des biens de la famille d'Orléans. On se rappelle que ce fut une des premières et des plus déplorables erreurs de Napoléon III. On cite un mot sanglant d'une dame orléaniste à ce sujet : « Voyez-vous, dit-elle, c'est le *premier vol de l'aigle !* »

La princesse Caroline Murat tenait de près aux aigles du premier empire. Elle était la veuve du second fils du roi de Naples. Elle était née aux Etats-Unis, d'une famille de descendance écossaise. Elle a figuré avec son mari à la cour de Napoléon III, où elle faisait revivre le nom de *Caroline*, qui, par une agréable coïncidence, se trouvait parmi ses prénoms. Depuis la chute du second empire, elle vivait dans la retraite la plus absolue. Elle laisse trois fils et deux filles, dont la plus jeune, Anne, a épousé avec grand éclat, en 1865, et au grand scandale des salons légitimistes, le comte Antoine de Nouailles, duc de Mouchy.

A tous ces noms, je me permettrai d'ajouter celui d'un de nos meilleurs poëtes canadiens, M. Octave Crémazie, décédé au Hâvre, où il vivait depuis plusieurs années.

Ses poésies les plus remarquables sont *Le vieux soldat canadien*, composé à l'occasion de la présence dans le port de Québec du premier vaisseau de guerre français qui y soit venu depuis la conquête, et le *Drapeau de Carillon*, chant si populaire au Canada et qui n'est pas tout à fait inconnu en France. *Les Morts*, qu'il ne faut pas confondre avec la *Promenade de trois morts*, mériterait, à mon avis, la seconde sinon la première place dans l'œuvre de notre compatriote. Toutes ses pièces, du reste, ont un grand mérite ; elles ont de la noblesse dans l'expression, un souffle patriotique qui contribuera à les faire vivre, enfin une facture harmonieuse et pour bien dire racinienne.

Deux de nos poëtes, MM. Fréchette et Le May, doivent publier prochainement un recueil de vers en son honneur, lequel aura pour titre : *Le Tombeau de Crémazie.*

Il serait de plus à désirer que l'on réunît ses poésies en un volume, ce qui n'a pas encore été fait ; il a dû en laisser d'inédites, qu'il serait intéressant de comparer avec celles que nous connaissons déjà.

P. C.

Montréal, 27 février 1879.

CHRONIQUE MUSICALE

L'OPÉRA ITALIEN

Montréal ne s'était encore jamais trouvé à pareille fête. Pour la première fois, nous avions un orchestre ! Pour la première fois, nous avions des chœurs ! Pour la première fois, nous avions des cantatrices !... Et tout cela, très-bon, magnifique, admirable, digne d'une scène européenne !...

Les chœurs étaient justes ! L'orchestre était juste ! Les solistes étaient justes ! Tout était juste !

Il était donc bien vrai que nous étions enfin traités comme des Parisiens, des Viennois ou des Londoniens !...

Et cependant,— le croiriez-vous, lecteurs ? —il s'est trouvé des critiques... pas du tout critiques ; musiciens ?... encore moins !

Je ne m'attarderai pas à discuter les opinions de ces mécontents.

A quoi bon, d'ailleurs, reprocher à Kellog la monotonie de son jeu ? Pourquoi maugréer contre certaines faiblesses de Cary et l'absence totale de style chez Conly ?... L'éclat des qualités de l'ensemble ne suffit-il pas pour voiler quelques ombres ?

Remercions donc l'heureux spéculateur, l'aimable impressario qui est venu faire les délices de la cité pendant quatre soirées consécutives ; remercions celui qui nous a fait entendre *Aïda* et *Carmen*, et qui nous a donné l'occasion d'applaudir Litta et Pantaleoni.

La salle Ventadour eût admiré notre Amonasro ; la salle Favart aurait peu de rivales à opposer à notre Philine.

Aïda, l'œuvre capitale de la *saison* opératique, est le dernier opéra de Verdi. L'auteur, convaincu de la platitude du style italien moderne, a voulu sortir de l'ornière, en traitant le grand

opéra tel que le comprennent aujourd'hui les compositeurs français et allemands.

Après avoir débuté dans cette nouvelle voie sans grand succès, par *Don Carlos*, Verdi a enfin conquis un nom immortel dans *Aïda*, chef-d'œuvre calqué, quant à la coupe, sur le programme de Wagner, et dans lequel l'esprit dramatique, la couleur locale et l'expression se jouent avec un tempérament où perce de temps en temps le souvenir du *Trouvère* et de *Rigoletto*.

Les anti-wagneriens ont-ils assez crié quand ils virent Verdi, le grand maître italien, le mélodiste suprême du jour, s'aventurer dans les eaux bourbeuses du grand maître allemand !... C'en était fait de la mélodie !... du chant !... de l'harmonie !... C'en était fait de l'expression et de la clarté !. ..... Verdi allait nous revenir avec une espèce de *Niebulingen* ou de *Rheingold !*... c'est-à-dire, une partition d'où il ne pourrait sortir que du bruit, un tintamarre scandaleux ! !... On allait voir la vérité et la logique déloger devant la convention et le mauvais goût !... N'avait-on pas raison de gémir sur la décadence de l'art ? Verdi donnait raison à Wagner !... N'était-ce pas abominable ?... Vous imaginez-vous ce grand maître qui ose faire de la musique d'après ses goûts à lui, comme s'il n'avait pas le public devant lui pour le conseiller et lui montrer la route !...

Sans écouter ces clameurs, Verdi se met au travail et s'élève du premier coup au plus haut rang des maîtres italiens. *Aïda* et le *Requiem* sont deux œuvres qui prennent leur place dans le répertoire classique, et que tous les musiciens devront consulter comme on consulte la partition du *Prophète*, ou une symphonie de Beethoven.

Le *Trouvère* et *Rigoletto* tôt ou tard périront, parce que, à part quelques pages, ces partitions n'ont pas les qualités viriles, l'équilibre parfait, l'unité qui constitue le mérite par excellence d'un ouvrage.

Aïda empêchera que le nom de Verdi ne s'oublie. *Aïda* prend place à côté de l'*Armide* et de l'*Alceste* de Gluck, de la *Vestale* de Spontini, de la *Damnation de Faust* de Berlioz.

C'était, il faut l'avouer, passablement raide pour notre public canadien, peu préparé à de semblables mélopées et à un emploi si restreint de la cadence parfaite.

L'auditoire était tout surpris, en sortant, de ne pouvoir pas *chantonner* un des airs de la partition.

Aussi, s'est-il vengé le lendemain ! Les couplets du *Toreador*, murmurés par tous ceux qui sortaient, formaient un concert qui s'est continué fort tard dans les rues, et dont l'écho s'est même prolongé pendant plusieurs jours. Le charmant auteur de *Carmen*, ce pauvre défunt Bizet, s'est vu reprocher avec sévérité, par beaucoup de critiques, ces couplets si aimés du public, auxquels on trouvait, avec raison, une forme et un rythme par trop vulgaires.

Quant au reste de la partition, c'est gracieux, élégant, travaillé, ciselé au possible !... autant que peut le comporter cette forme musicale qu'on nomme *Opéra comique*, et qui tend, comme tous les genres bâtards, à disparaître de jour en jour.

Déjà l'opérette veut agrandir sa forme. Déjà MM. Lecocq, Planquette, etc., se sont élevés, et comme esprit et comme imagination et comme orchestration, fort au-dessus de signor Offenbach et même de l'Opéra comique du dernier siècle.

Si l'opérette devient opéra comique, il est naturel que l'opéra comique devienne Grand Opéra, et que le Grand Opéra, tel que compris jusqu'à ces derniers temps, revête une forme plus grande, plus noble, plus idéale : celle qui fut rêvée par Wagner et suivie par Verdi, Berlioz, Raff, etc. ; acceptée par Saint-Saens, Franck, Gevaert, et la presque totalité de tous les grands compositeurs d'aujourd'hui.

Carmen a été fortement discutée à Paris. Les *progressistes* et les *arriérés* se sont livré une grande bataille ! Les derniers surtout, qui voient leur école de plus en plus délaissée, ont déversé toutes sortes d'injures sur le nouveau-né de notre jeune maître français. Leurs clameurs, jointes à la nature un peu risquée du livret, avaient presque réussi à effaroucher nos bons bourgeois de la salle Favart !...

Ces grands partisans de la mélodie nulle, vide et triviale, facile — comme ils disent, — se frottaient déjà les mains d'une façon tout artistique, se félicitant d'avoir terrassé l'ennemi, quand, — O retour des choses d'ici-bas ! — le télégraphe leur apprend que *Carmen* est en répétition à Bruxelles, à Londres, à Vienne, à Berlin, à Milan, etc. ! Leur douleur fut navrante Commander à Paris et ne pouvoir être maîtres du monde entier !... Pauvres gens !... Mais que de déceptions semblables les attendent encore !...

Mignon, qu'ils acceptent aujourd'hui, est pourtant très-audessus, des ouvrages de l'orgueilleux Grétry, qui croyait avoir trouvé le dernier mot de la musique, et qui disait, avec une assurance toute bouffonne, qu'on ne pourrait pas aller plus loin !... *Mignon*, par le sujet et par la musique, — comme *Carmen*, — est plutôt un opéra de genre qu'un opéra comique. Eh bien !... et *Mireille*, et *Sapho*, et *Romeo* et *Juliette*, et *Zampa*, et le *Pardon de Ploërmel*. et l'*Etoile du Nord ?*..... Tous ces ouvrages, représentés à l'Opéra comique, ne sont guère comiques et forment cependant le fond du répertoire de ce théâtre !... Pauvres mélodistes, — *franco-italiens*, — doivent-ils assez maugréer contre M. Carvalho !...

Mignon, joué le dernier soir, a été rendu avec une sorte de hâte et avec plusieurs coupures très-regrettables. Nous sommes tellement touché par la richesse du personnel de M. Strakosch et le soin avec lequel, — jusque là, — ce personnel avait accompli sa tâche, que nous ne nous sentons pas le courage de faire entendre une note discordante au milieu des éloges. Nous irons même jusqu'à féliciter le public de n'avoir pas traité Mlle Cary et M. Westberg comme on vient de traiter Patti et Nicolini.

Ces deux artistes jouaient dernièrement *Rigoletto* au San Carlo de Naples. Ne s'avisent-ils pas, sous prétexte de longueur et de fatigue, de passer des duos et des cavatines ! !... Ah ! Mais, les Napolitains savent leur *Rigoletto* par cœur et entendent en avoir pour leur argent. Aux sifflets succéda une pluie de projectiles plus ou moins désagréables, composée surtout des rebuts de la faune italienne !... On baissa le rideau. Patti et Nicolini disparurent, oubliant que leur engagement n'était pas terminé !... De là action en dommages de la part du directeur !...

Les Montréalais se sont montrés plus calmes et plus sages, et ils ont bien fait.

La troupe Strakosch est voyageuse et ne s'appartient pas. Ne tenons pas les artistes responsables des fautes de leur impressario. Oublions cet incident tout à notre désavantage ; et plaignons ces artistes ambulants dont les cordes vocales doivent lutter contre tant d'intempéries !...

Entreprendre une appréciation de chacun des artistes qui ont paru dans ces quatre soirées serait trop long.

Nous dirons, comme résumé, que Litta est à la tête du personnel féminin, comme Pantaleoni est à la tête du personnel masculin. Litta ressemble à l'Albani comme Bruxelles ressemble à

Paris. Avec quelques années d'expérience en plus, elle prendra une place très-élevée parmi les célébrités musicales.

Pantaleoni, comme voix, comme chant et comme action, s'est montré supérieur dans tout, surtout dans *Aïda*.

Kellog et Cary ont détruit, nous en sommes heureux, la mauvaise impression qu'elles avaient laissée après leur concert du mois d'octobre dernier.

M. Adams a la puissance et l'autorité nécessaires pour les grands rôles qu'il entreprend. M. Westberg a un style charmant et chante bien. M. Lazarini a beaucoup de feu, voilé cependant par une voix qui manque de force et d'ampleur.

Dût M. Strakosch faire encore des coupures, nous l'appelons à grands cris. Le public l'acclamera certainement encore. Seulement, au lieu de *Lucia*, pourrait-on nous donner, — comme à Toronto, — une audition du *Faust* de Gounod ?

GUILLAUME COUTURE

UNE RENCONTRE FORTUITE

I

En remontant le Saguenay

Sur le gaillard d'avant du bateau à vapeur qui devait laisser Québec le mardi, à sept heures du matin, miss Kitty Ellison attendait le moment joyeux du départ, tranquillement assise, et sans manifester trop d'impatience; car, en réalité, si l'image du Saguenay n'eût brillé devant elle avec toutes ses promesses, elle aurait trouvé le plus grand des bonheurs à contempler simplement le Saint-Laurent et Québec.

Le soleil versait une lumière chaude et dorée sur la Haute-Ville ceinturée de murs grisâtres, et sur le pavillon de la citadelle endormi le long de sa rampe, tout en lustrant d'un rayon ami les toits en fer-blanc de la Basse-Ville. Au sud, à l'est et à l'ouest s'échelonnaient des monts à teinte violette et des plaines parsemées de maisons blanches, avec des effets d'ombres et de rayonnements humides capables de réjouir le cœur le plus morose. A deux pas, le fleuve berçait mille embarcations de toutes sortes, et se perdait mystérieusement, dans le lointain, sous des couches de vapeurs argentées. De légers souffles brumeux, ainsi que des flammes aériennes et incolores, s'élevaient de la surface de l'eau dont les profondeurs mêmes semblaient tout imprégnées de lueurs chatoyantes. A mi-distance, un gros navire noir levait son ancre en déployant ses voiles, et la voix des matelots arrivait douce et triste, et pourtant pleine d'un charme étrange, aux oreilles de la jeune fille pensive, dont le rêve suivait le vaisseau dans sa course autour du monde, et revenait instantanément sur le pont du vapeur qui devait la conduire au Saguenay.

Elle était un peu penchée sur elle-même, les mains tombantes sur ses genoux, et ses pensées vagabondes voltigeaient, suivant leur caprice, de souvenirs en espérances, autour d'une idée principale : la conscience d'être la plus heureuse des jeunes filles, favo-

risée au delà de ses désirs et de son mérite. Etre partie comme elle de chez soi, pour une simple promenade d'une journée à Niagara, et avoir pu, grâce à la garde-robe d'une cousine, s'aventurer jusqu'à Montréal et Québec ; être sur le point de voir le Saguenay, avec la perspective de revenir par Boston et New-York : c'était, à ses yeux, plus qu'un être humain pouvait envier ; et, comme elle l'avait écrit à ses cousines, elle aurait voulu faire partager son bonheur à toute la population d'Eriécreek. Elle était bien reconnaissante au colonel Ellison et à Fanny pour toutes ces belles choses ; mais comme ceux-ci étaient en ce moment hors de vue, à la recherche de cabines, elle n'associait point leur pensée au plaisir que lui faisait éprouver cette scène du matin. Elle regrettait plutôt l'absence d'une certaine jeune dame avec laquelle ils avaient voyagé depuis Niagara, et à qui elle aurait voulu en ce moment communiquer ses impressions.

Cette dame était Mrs Basil March, de Boston ; et bien que ce voyage fût son *tour de noces*, et qu'elle aurait dû être absorbée par la présence de son mari, elle et miss Kitty s'étaient juré une amitié de sœur, et s'étaient promis de se rencontrer bientôt à Boston, chez Mrs March elle-même. En son absence, maintenant, Kitty songeait à l'amabilité de son amie, et se demandait si tous les habitants de Boston étaient réellement comme elle, affables, affectueux et charmants. Dans sa lettre, elle avait prié ses cousines de dire à son oncle Jack qu'il n'avait aucunement surfait le méritede la population de Boston, à en juger par monsieur et madame March, et que ceux-ci l'aideraient certainement à remplir ses instructions, à son arrivée dans cette ville.

Ces instructions sembleraient sans doute hétéroclites à qui ne saurait rien de plus concernant cet oncle Jack ; mais elles paraîtront, je l'espère, plus naturelles quand nous connaîtrons un peu mieux le personnage en question. La famille Ellison, originaire de la Virginie occidentale, était venue se fixer dans le nord-ouest de l'Etat de New-York, le Dr Ellison — que Kitty appelait sans façon son oncle Jack — étant trop *abolitioniste* pour vivre dans un Etat esclavagiste avec sûreté pour lui-même et tranquillité pour ses voisins. Dans sa nouvelle demeure, le docteur avait vu grandir trois garçons et deux filles, auxquels, plus tard, étaient venue se joindre Kitty, l'unique enfant de son plus jeune frère, qui s'était d'abord établi dans l'Illinois, puis, — grâce à la déveine ordinaire aux journalistes de la campagne, — au Kansas, où, comme membre du *Free State party* (parti de

l'affranchissement), il était tombé mortellement frappé dans une bagarre de frontière. Sa mère était morte quelque temps après, et le cœur du Dr Ellison s'était incliné avec tendresse sur le berceau de l'orpheline. Elle lui était plus que chère, elle lui était sacrée comme l'enfant d'un martyr de la plus sainte des causes, et toute la famille l'entoura de son amour. L'un des garçons l'avait amenée toute petite du Kansas, et elle avait grandi au milieu d'eux comme leur plus jeune sœur. Pourtant le docteur, par un tendre scrupule, ne voulant pas usurper dans la pensée de l'enfant une place qui ne lui appartenait pas, ne lui avait point permis de l'appeler son père ; et pour obéir à la règle qu'elle imposa bientôt à leur affection, tout le monde finit par l'appeler comme elle, l'oncle Jack.

Cependant la famille Ellison, tout en chérissant la petite cousine, ne la gâtait pas inutilement, — ni le docteur, ni ses fils plus âgés, qu'elle appelait *les garçons*, ni les cousines, qu'elle appelait *les filles*, bien qu'elles fussent déjà de grandes personnes à son arrivée parmi elles. L'oncle en avait fait sa favorite, et c'était sa meilleure amie. Elle l'accompagnait dans ses visites professionnelles, jusqu'à ce qu'elle devînt, aux yeux des gens, une partie aussi intégrante de l'équipage du docteur que son cheval lui-même.

Il l'instruisait dans les idées extrêmes, tempérées de bonne humeur, qui formaient le fond de son caractère et de celui de sa famille. Tous aimaient Kitty et jouaient avec elle, mais aussi la plaisantaient à l'occasion. Ils trouvaient moyen de s'amuser même des sujets sur lesquels leur père n'entendait pas badinage. Il n'y avait pas jusqu'à la cause de l'affranchissement qui ne fût parfois présentée sous un côté risible. Ils avaient plusieurs fois souffert et affronté le danger au service de cette cause, mais nul de ses adversaires ne s'était plus égayé qu'eux à ses dépens.

Leur maison était l'un des principaux refuges des fugitifs noirs, et à chaque instant ils en aidaient quelques-uns à franchir la frontière ; mais *les garçons* revenaient rarement du Canada sans avoir un recueil d'aventures à tenir toute la famille en hilarité pendant une semaine. Le côté comique de leurs protégés était pour eux le sujet d'études particulières, et plus d'un resta vivant dans les souvenirs de la famille, par quelque trait grotesque de caractère ou de physique. Ils avaient entre eux des noms assez irrévérencieux pour chacun de ces conférenciers abolitionistes

trop sérieux qui ne manquaient jamais de loger chez eux dans leurs tournées ; et ces frères et sœurs, comme ils les appelaient, payaient par tout ce qu'il y avait de risible en eux, les faveurs substantielles qu'ils savaient se faire accorder.

Miss Kitty, ayant les mêmes dispositions naturelles, commença dès l'enfance à prendre part à ces innocentes représailles, et à envisager la vie à travers le même prisme agréable. Mais elle se rappelait un certain visiteur abolitioniste sur qui personne n'avait jamais osé plaisanter, mais que tout le monde, au contraire, traitait avec déférence et respect. C'était un vieillard au front haut, étroit, et orné d'une touffe de cheveux gris rude et épaisse, qui la regardait sous ses sourcils en broussailles avec une flambe bleue dans le regard, qui l'avait prise un soir sur ses genoux, et lui avait chanté : *Sonnez la trompette, sonnez !* Lui et l'oncle avaient parlé d'un certain endroit mystérieux et très-éloigné, qu'ils appelaient Boston, en tels termes, que sa jeune imagination se représenta ce lieu, comme étant à bien peu de chose près, aussi saint que Jérusalem, et comme la patrie de tout ce qu'il y avait d'hommes nobles et bons, en dehors de la Palestine.

Le fait est que Boston avait toujours été le faible du Dr Ellison. Au début du grand mouvement anti esclavagiste, il avait échangé des lettres, — correspondu, suivant son expression, — avec John Quincy Adams, au sujet du meurtre de Lovejoy ; puis il avait rencontré plusieurs Bostoniens à la convention du *Sol Libre*, tenue à Buffalo en 1848.

— Un peu formalistes, un peu réservés, disait-il, mais d'excellents hommes, polis, et certainement de principes irréprochables.

Cela faisait rire les garçons et les filles à mesure qu'ils vieillissaient, et souvent provoquait chez eux certaines parodies fort chargées, de ces formalités des Bostoniens à l'adresse de leur père.

Les années s'écoulèrent. Les garçons partirent pour l'Ouest ; et lorsque la guerre de sécession se déclara, ils prirent du service dans les régiments de l'Iowa et du Wisconsin. Un beau jour, la proclamation du Président affranchissant les esclaves arriva à Eriécreek. Dick et Bob s'y trouvaient en congé d'absence. Après avoir laissé le Dr Ellison donner libre cours à sa joie, Bob s'écria :

— Eh bien, voilà un terrible coup pour le docteur ! Qu'allez-vous faire maintenant, père ? L'esclavage, les esclaves fugitifs et tous

leurs charmes envolés pour jamais, tout vous est enlevé d'un seul coup. Voilà qui est rude, n'est-ce pas? Plus d'hommes ni de frères! plus d'oligarchie sans âme! Triste perspective, père!

— Oh! non, insinua l'une des filles; il reste encore Boston.

— Mais sans doute, s'écria Dick; le Président n'a pas aboli Boston. Vivez pour Boston!

Et depuis lors le docteur vécut en réalité pour un Boston idéal, du moins en tant qu'il s'agit d'un projet jamais abandonné, jamais accompli, de faire quelque jour un voyage à Boston.

Mais en attendant, il y avait autre chose; et comme la Proclamation lui avait donné une patrie enfin digne de lui, il voulait lui faire honneur en étudiant ses antiquités. Dans sa jeunesse, avant que son esprit se tournât si énergiquement vers la question de l'esclavage, il avait déjà un goût assez prononcé pour les mystérieuses constructions préhistoriques de l'Ohio; et chacun de ses garçons retourna au camp avec instruction de prendre note de chaque phénomène de nature à jeter quelque lumière sur cet intéressant sujet. Ils auraient d'amples loisirs pour leurs recherches, puisque la Proclamation, insistait le Dr Ellison, mettait virtuellement fin à la guerre.

Ces hautes antiquités n'étaient qu'un point de départ pour le docteur. Il arrivait de là, par degrés, jusqu'aux temps historiques, et le hasard voulut que lorsque le colonel Ellison et son épouse, en route pour l'est, s'arrêtèrent, en 1870, à Eriécreek, ils le trouvèrent plongé dans l'histoire de la vieille guerre française. Le colonel n'avait pas encore décidé de prendre la route canadienne, autrement il n'aurait pas échappé aux recommandations d'avoir à explorer tous les endroits intéressants de Montréal et de Québec, ayant quelque rapport avec cette ancienne lutte.

Ils emmenèrent Kitty avec eux pour visiter les chutes de Niagara, — qu'elle n'avait jamais vues, sans doute parce qu'elles étaient tout près. Mais aussitôt que le Dr Ellison reçut la dépêche lui annonçant que Kitty devait descendre le Saint-Laurent jusqu'à Québec et qu'elle reviendrait par la voie de Boston, il se mit à son pupitre et lui écrivit une lettre des plus explicites. Pour ce qui concernait le Canada, il ne visait qu'aux points historiques, mais quand il en vint à Boston, son esprit fut étrangement *réabolitionisé;* et sa passion pour les antiquités de l'endroit n'empêcha pas son vieil amour pour la prééminence humanitaire de cette ville de s'enflammer de plus belle.

Il voulait qu'elle visitât Faneuil Hall à cause de ses souvenirs de la révolution, mais aussi parce que c'était là que Wendell Phillips avait prononcé son premier discours contre l'esclavage. Elle devait voir les collections de la Société Historique du Massachusetts, et si la chose était possible certains endroits intéressants de la vieille colonie, dont il donnait les noms ; mais à tous hasards elle devait absolument voir de près ou de loin l'auteur de *Biglow Papers*, le sénateur Sumner, M. Whittier, le Dr Howe, le colonel Higgenson, et enfin M. Garrison. Tous ces personnages étaient aux yeux du Dr Ellison, des Bostoniens dans l'acception la plus idéale du mot, et il ne pouvait pas se les figurer l'nn sans l'autre. Peut-être s'imaginait-il qu'il était plus probable que Kitty les verrait tous ensemble, que séparément. Peut-être même étaient-ils moins pour lui des contemporains en chair et en os, que les nombreuses figures d'un grand tableau historique.

« Enfin, je veux que tu te rappelles, ma chère enfant, écrivait-il, que dans Boston tu es non-seulement au berceau de la liberté américaine, mais dans l'endroit plus sacré encore de sa résurrection. Là a pris naissance tout ce qu'il y a de noble, de grand, de libéral, et d'éclairé dans notre vie nationale ; et je suis sûr que tu y trouveras le caractère général de la population marqué au cachet de la plus magnanime démocratie. Si je pouvais t'envier quelque chose, ma chère fille, je t'enverais certainement l'avantage que tu as de visiter une ville où l'homme n'est apprécié qu'à sa valeur personnelle, où la couleur, la richesse, la famille, la profession et autres vulgaires et fausses distinctions sociales, sont complétement effacées par le mérite individuel. »

Kitty reçut la lettre de son oncle la veille de son départ pour le Saguenay, et trop tard pour exécuter ses recommandations concernant Québec ; mais en ce qui regardait Boston, elle était bien résolue de se rendre à ses désirs jusqu'aux dernières limites de la possibilité humaine. Elle savait du reste que l'aimable M. March devait être en connaissance avec quelques-uns de ces personnages. Kitty avait la lettre de son oncle dans sa poche et se disposait à l'en tirer pour la relire, lorsque quelque autre chose attira son attention.

D'après l'annonce, le bateau devait partir à sept heures, et il était déjà sept heures et demie. Trois voyageurs anglais arpentaient le pont en face de Kitty avec une certaine impatience, car on savait, grâce au subtil procédé par lequel toute matière d'intérêt public transpire toujours dans ces sortes d'endroits,

que le déjeuner ne serait pas servi avant le départ du vapeur, et ces braves Anglais paraissaient munis de l'appétit qui accompagne toujours les admirables facultés digestives de leur nation ; mais ils avaient aussi une bonne humeur qui ne s'allie pas si généralement avec l'appétit de ces insulaires. L'homme qui portait une élégante casquette de Glengarry ainsi qu'un habillement gris assez commun, donnait un bras à une dame d'un extérieur gai et sans façon, qui paraissait être sa femme, et l'autre à une aimable et jolie jeune fille qui lui ressemblait assez pour être sa sœur. Il marchait rapidement de long en large, disant qu'il voulait s'ouvrir l'appétit pour le déjeuner. Cela faisait rire les dames tellement que la plus agée, perdant son équilibre, brisa l'un de ses hauts talons de bottines, qu'elle jeta précipitamment par dessus bord. Puis elle s'assit, et bientôt l'attention de nos trois voyageurs se concentra sur le steamer de Liverpool, qui venait d'entrer en rade, et se dirigeait vers son quai, avec tout un peuple de passagers massé sur son gaillard d'arrière.

— Il arrive d'Angleterre, dit le mari, d'un ton expressif.

— Peut-on s'imaginer ! répondit la femme. Passe-moi la lorgnette, Jenny.

Puis, après avoir longtemps examiné le vaisseau :

— Dire qu'il est parti d'Angleterre ! ajouta-t-elle.

Ils regardèrent encore pendant deux ou trois minutes, puis la pensée de la femme se reporta sur le retard de leur propre vaisseau ainsi que sur le déjeuner :

— Et nous, nous ne partons pas à sept heures, vous savez, dit-elle avec cet air d'avoir trouvé quelque chose de neuf, que les Anglais prennent généralement pour débiter leurs lieux communs.

— Non, répondit la jeune fille, nous attendons le bateau de Montréal.

— Songez donc qu'il vient d'Angleterre ! reprit l'autre, dont les regards étaient retournés au steamer de Liverpool.

— Le voici, le steamer de Montréal, s'écria le mari ; il double la pointe là-bas. Voyez-vous la fumée ?

Il montrait quelque chose dans le lointain avec sa lorgnette, et tâchait de percer le brouillard qui flottait à l'horizon.

— Non, pardieu ! c'est une scierie qu'on aperçoit sur la rive.

— Oh ! Harry ! exclamèrent les deux femmes avec un accent de reproche.

— Ma foi, que voulez-vous ? reprit-il ; je n'ai pas changé le bateau en moulin à scier. Il faut croire que ça toujours été un moulin à scier.

Une demi heure plus tard, lorsque le vapeur de Montréal apparut véritablement, les deux femmes persistèrent à le prendre pour une scierie, jusqu'à ce qu'il se montrât tout entier en plein chenal. Leur propre embarcation remonta le courant à son approche ; les deux masses flottantes se heurtèrent ; il y eut quelque frottement ; puis on jeta une passerelle entre les deux. Un jeune homme mis avec élégance était là prêt à monter sur le bateau du Saguenay, ayant à ses côtés un commissionnaire chargé d'une lourde malle. Il paraissait être seul à s'embarquer.

Nos trois Anglais, penchés sur le bastingage, regardèrent un instant le nouveau venu d'un air de mécontentement prononcé.

— Sur ma parole ! s'écria la plus âgée des deux femmes, avons-nous attendu si longtemps pour un seul homme ?

— Chut ! Edith, interrompit la plus jeune ; c'est un Anglais !

Tous trois reconnurent tacitement le droit d'un Anglais, non-seulement de faire attendre un vaisseau, mais d'arrêter tout le système solaire, s'il possède un billet de passage pour n'importe quelle planète du firmament ; et cela, pendant que M. Miles Arbuton, de Boston, Massachusetts, passait commodément d'un vapeur à l'autre. Il avait plus d'une fois été pris pour un Anglais, et l'erreur de ces bonnes gens, s'il l'eût connue, ne l'aurait aucunement surpris. Peut-être même aurait-elle eu pour effet d'adoucir un peu le jugement qu'il porta sur eux quand il les aperçut en face de lui à la table du déjeuner. Mais il n'en savait rien, et il les prit pour des Anglais assez communs, avec certains airs de chanteurs ou d'acteurs de profession. Au lieu d'une toilette de voyage, la jeune fille portait une robe d'un bleu vif et clair ; et au-dessus de ses yeux bleu-ciel et de ses joues brillantes de fraîcheur, une couronne de cheveux couleur d'épis mûrs se déroulait en boucles et en tresses abondantes. C'était magnifique, mais à distance ; de si près, c'était un peu fauve. M. Arbuton laissa tomber son regard, de la figure à la robe bleu-clair, laquelle n'était ni neuve ni très-fraîche ; et avec une légère expression de froide indifférence, il concentra son attention sur son médiocre déjeuner de voyageur.

Au même instant, il se trouvait être lui-même un objet d'intérêt pour une autre jeune personne placée à côté de nos Anglais, et dont les yeux d'un gris tendre jetaient de temps en temps vers lui un regard où l'on découvrait un vague sentiment d'impressionabilité. Il était pour elle ce mystérieux et divin *peut-être* que tout jeune homme est toujours plus ou moins pour chaque jeune fille. De plus, il s'entourait pour elle d'une espèce de nimbe romanesque, car elle reconnaissait en lui ce même jeune homme à la moustache blonde qu'elle avait entrevu à Niagara, la semaine précédente, sur le pont de Goat Island.

La jolie dame assise à côté d'elle le trouvait aussi bien beau, beau comme un jeune homme peut l'être aux yeux d'une jeune femme mariée, mais en aucune manière comparable à son mari, ce monsieur d'âge mûr et de belle humeur qui venait d'ajouter un saucisson aux œufs et au jambon qu'il avait déjà sur son assiette. C'était un bel homme, lui aussi, mais sa barbe, qu'il laissait toute croître était rousse, tandis que les moustaches de M. Arbuton étaient blondes ; et puis sa toilette n'avait pas cette scrupuleuse élégance qui distinguait celle du Bostonien. Il y avait dans toute sa personne un certain air de négligence qui s'accordait mal avec quelques-uns de ses mouvements dégagés et vifs comme ceux d'un ancien militaire.

— Voilà un jeune John Bull de bonne apparence, se dit-il en apercevant M. Arbuton.

Et il n'y pensa plus, ne se sentant pas plus déprécié en présence du prétendu Anglais que si celui-ci eût été français ou espagnol. De son côté, si M. Arbuton avait rencontré un Anglais aussi bien mis qu'il l'était lui-même, il se serait de suite interrogé pour se rendre compte de la différence individuelle et nationale qui pouvait exister entre eux. A son tour il jeta un coup d'œil sur ses nouveaux compagnons de voyage, et jugea qu'il ne devait avoir rien de commun avec eux, malgré les yeux gris voilés de longs cils dont nous avons parlé.

Ce n'est pas qu'on eût fait la moindre avance de nature à provoquer une connaissance, ou que M. Arbuton crut avoir le choix d'entrer ou non en communication avec eux ; mais il était dans l'habitude de se protéger ainsi lui-même contre les hasards de la vie, et se faisait un devoir d'éviter toute liaison que plus tard des raisons sociales pouvaient le forcer de rompre. C'était quelquefois un sacrifice, car il n'avait pas encore passé l'âge où l'on

prend un vif intérêt à toute nouvelle connaissance quelle qu'elle soit.

Après le déjeuner, lorsqu'il eut fait le tour du bateau et passé en revue tous ses compagnons de route, il se dit qu'il ne pouvait avoir que peu de rapports avec aucun d'eux, et que probablement il lui faudrait faire appel à tout l'esprit de tolérance dont il avait dû s'armer pour faire un bout de voyage dans son propre pays, pendant la belle saison.

L'air que provoquait la marche du steamer était froid et cru, et le gaillard d'avant fut bientôt presque entièrement abandonné à nos Anglais, qui avaient repris leur promenade rapide d'un travers à l'autre, riant et plaisantant comme toujours, pendant que le vent fouettait les joues roses de la jeune fille avec les boucles dorées de ses cheveux flottants, et dessinait ses gracieuses formes sous les plis serrés de sa toilette bleu-clair. Un moment hors d'haleine, ils allèrent s'asseoir auprès d'une grosse dame américaine dont les incisives laissaient voir de l'or dans toutes leurs interstices, puis se levèrent de nouveau et se mirent à courir à qui mieux mieux d'un bord à l'autre du steamer.

M. Arbuton tourna les talons d'un air mécontent. Sur la poupe il trouva une plus nombreuse compagnie. La plupart sommeillaient sur des romans ou des revues qu'ils s'étaient procurés chez le libraire du bord ; trois dames écoutaient un monsieur qui lisait tout haut sur un journal le récit d'un terrible naufrage ; d'autres dames et messieurs voyageaient sans cesse entre leurs cabines et le pont, suivant l'habitude de quelques-uns ; d'autres restaient assis les yeux fermés, comme si, étant venus pour visiter le Saguenay, ils avaient fait vœu de ne rien voir du Saint-Laurent, afin de conserver pour les merveilles de son affluent toute la virginité de leurs impressions et de leur admiration.

Cependant le Saint-Laurent méritait d'être regardé, ainsi que l'admettait M. Arbuton lui-même, qui n'aimait pas les paysages américains, contrairement à ses compatriotes, qui les exaltent comme les plus pittoresques du monde. En laissant Québec avec son rocher couronné de murailles, et en suivant le cours majestueux du fleuve, vous apercevez d'abord la cataracte neigeuse du Montmorency, qui, dans un enfoncement bleuâtre, précipite son éternel avalanche dans l'abîme. En face de vous, la magnifique île d'Orléans étend ses rives basses, qui, avec leurs terres culti-

vées et leurs bouquets de pins et de chênes, sont encore aussi belles que le jour où la vigne sauvage festonnant la forêt primitive excita la facile admiration du vieux Cartier, et lui fit donner à ce charmant séjour le nom d'île de Bacchus.

A deux heures de marche en aval, les deux rives du fleuve se couvrent de populeux villages groupés autour de leur église à la flèche élancée, soit au fond de quelque anse creusée par les eaux, soit plus pittoresquement assis sur quelque gracieuse colline. Les côtes, nulle part abruptes et escarpées, semblent faites pour un de ces fleuves majestueux des pays méridionaux, larges et dormants, reflétant l'azur du ciel, toute la longueur du jour jusqu'au coucher du soleil. Mais nul palmier ne fait miroiter sa brillante silhouette sur ces bords d'un vert clair et uniforme : le pâle bouleau, svelte et délicat, mire seul dans les eaux la blancheur hibernale de son feuillage. Et c'est là le grand fleuve désolé des terribles pays du Nord.

A mesure que le jour avançait, les montagnes qui d'un côté s'éloignaient d'abord presque hors de vue, et que de l'autre le lointain estompait d'une teinte de violet sombre, se rapprochaient graduellement du rivage, et à certain endroit, du côté nord, s'avançaient même jusqu'au bord de l'eau. Le fleuve s'étendait devant elle comme un lac. Sur leurs penchants quelques chaumières, et à mi-côte, au milieu de pins rabougris, un hôtel entouré de balcons annonçait un lieu de villégiature en vogue, au cœur de ce qu'on aurait pris d'abord pour une solitude.

Des cabanes d'Indiens construites en écorce de bouleau nichaient au pied des rochers, et brillaient par leurs teintes oranges et écarlates. Du sommet de ces huttes s'échappait une spirale de fumée bleuâtre ; et à l'entrée de l'une d'elles se tenait une squaw en jupon rouge feu. D'autres, en châles éclatants, étaient accroupies parmi les quartiers de roches, chacune d'elles entourée de chiens et de petits sauvages. Mais tous ces tons chauds, comme un coucher de soleil d'hiver, ne servaient qu'à faire ressortir le caractère froid et désolé de la scène.

Les toilettes légères des dames que l'on apercevait sur le verandah frappaient l'œil froidement ; et sur la figure des *habitants* oisifs qui flânaient le long de la jetée, le voyageur croyait découvrir je ne sais quelle détermination triste de retenir leurs larmes lorsque notre bateau les quitterait pour continuer sa route.

L'on mit à terre deux ou trois vieilles villageoises qu'on accueillit sur le quai comme si elles fussent arrivées d'un long voyage ; puis les hommes de l'équipage déchargèrent une quantité énorme d'oignons, le seul bagage que ces vieilles femmes eussent rapporté de Québec. Bottes après bottes de la piquante bulbeuse furent débarquées avec soin par les matelots, et comptées par les propriétaires. Enfin l'ordre est donné de retirer la passerelle, lorsque l'une des paysannes jette un cri de désespoir en tendant des bras suppliants vers le bateau. Une botte d'oignons avait été oubliée à bord. L'un des matelots saisit le précieux article, le porte en toute hâte à terre, et s'en revient poursuivi par les bénédictions de la bonne vieille. Les joyeux touristes en séjour à la Malbaie refoulèrent leur chagrin ; et, au moment où M. Arbuton leur tournait le dos, le vapeur, reprenant le large, les laissa seuls en proie à leur ennui fashionable.

L'on se dirigea vers la rive sud pour débarquer des passagers à Cacouna, place d'eau plus considérable que la Malbaie. A Québec, la marée, qui s'élève de quinze pieds, n'est produite que par l'impulsion donnée par la mer ; l'eau n'y est pas salée ; mais à Cacouna il n'en est pas de même, et là il ne manque aux bains de mer que le ressac. On y voit accourir en grand nombre les Canadiens qui s'échappent de leurs villes pendant le court mais chaud été des pays du Nord. Ni le village ni l'hôtel ne sont à portée de vue du débarcadère ; mais, ainsi qu'à la Malbaie, toute la société en villégiature encombrait le quai, comme si l'arrivée du steamer eût été pour eux le grand événement de la journée.

Ce jour-là, on y était venu en nombre, les uns à pied, les autres en omnibus ou en calèche. Tout à coup les rangs s'ouvrirent pour laisser passer une procession étrange, qui se dirigeait vers le vapeur, musique en tête.

— C'est une noce de sauvages, dit l'un des officiers du bord au monsieur à l'air militaire qui se tenait à côté de lui près du bastingage.

Et, les musiciens s'étant écartés, M. Arbuton, qui l'avait entendu, put apercevoir le marié et la mariée. Le premier était un sauvage ordinaire, à figure impassible ; mais sa jeune compagne était jolie et presque blanche, avec une certaine attitude pleine de modestie et de douceur. Devant eux marchait un jeune Américain coiffé d'une toque de voyage de forme écossaise, la figure empreinte de la gravité convenable au maître de cette cérémonie,

dont il était probablement l'organisateur. Bras dessus bras dessous s'avançait avec lui un chef corpulent, vêtu en gros drap noir, la poitrine curieusement ornée de deux rangées de disques argentés. Derrière les mariés venait tout le village, deux par deux, hommes, femmes et enfants de tout âge, sans en excepter les bébés à la mamelle; le tout en toilettes éclatantes et d'une tenue indescriptiblement sérieuse. Ils étaient accouplés en quelque sorte par rang d'âge et de taille. Les deux derniers étaient deux jeunes gars qui paraissaient être, de plus, dans un degré d'ivresse absolument identique. Ils s'avancèrent en décrivant des zigzags le long de la jetée, et lorsque le reste de la noce voulut couronner la journée par une visite à bord du bateau, ils s'aventurèrent en chancelant sur la passerelle. A moitié chemin, ils prirent une embardée ; les spectateurs poussèrent un cri ; mais nos deux gaillards avaient heureusement biaisé dans une autre direction. Ils se tenaient fortement grippés l'un à l'autre, et une nouvelle embardée les avait victorieusement jetés à bord comme un colis. A peine étaient-ils disparus, que les autres gens de la noce, — comme s'ils eussent instantanément satisfait leur curiosité à l'endroit du vaisseau, — retournèrent à terre dans le même ordre.

M. Arbuton attendit avec une certaine anxiété pour voir si les deux pochards pourraient répéter leur manœuvre avec succès sur un plan incliné de bas en haut. Or ceux-ci venaient justement d'apparaître, lorsqu'il sentit une main se glisser sans gêne et pour ainsi dire d'une façon inconsciente sous son bras, et au même moment il entendit une voix qui lui disait :

— Ceux-ci sont deux amoureux désappointés, je suppose.

Il se retourna, et aperçut la jeune fille avec la société de qui il s'était promis de n'avoir rien à démêler, une main appuyée sur la rampe et l'autre passée sous son bras, à lui, pendant qu'elle donnait toute son attention à ce qui se passait en bas. L'espèce de militaire en retraite, le chef de la famille, et tout probablement son parent, s'était éloigné à son insu, et elle avait sans s'en apercevoir saisi le bras de M. Arbuton. Cela lui paraissait clair, mais ce qui lui restait à faire ne l'était pas autant. Il ne lui appartenait guère, pensait-il, d'avertir la jeune fille de son erreur ; et cependant il était peu généreux de n'en rien faire. Laisser les choses où elles en étaient lui parut toutefois le plus simple, le plus sûr et le plus agréable parti à prendre, car la pression de la

jolie personne, légèrement penchée sur son bras, avait quelque chose de confiant qui n'était pas sans charme. Il attendit donc le moment où la jeune personne s'étant retournée pour avoir une réponse, et découvrant son erreur, retira précipitamment sa main, avec une expression de physionomie où se mêlait la stupéfaction et l'envie de rire.

Mais même alors il ne sut que dire. Lui faire des compliments au sujet de cette méprise eût été inconvenant ; une explication était inutile ; aux excuses qu'elle lui balbutiait, il ne sut répondre que par un salut silencieux. Elle s'envola dans sa cabine, et lui s'éloigna, laissant nos deux sauvages regagner terre comme ils le pourraient. Son bras croyait soutenir encore le même poids élastique ; une voix semblait murmurer encore dans son oreille : « Ceux-ci sont deux amoureux désappointés, je suppose. » Enfin il trouvait le rôle qu'il avait joué dans cette affaire de plus en plus gauche et stupide ; bien qu'il ne fût pas très-loin de songer vaguement à la méprise de la jeune fille comme à une espèce d'empiètement sur sa personne.

La nuit tombait lorsque le bateau à vapeur toucha Tadoussac, et entra dans une anse abritée par des hauteurs sur lesquelles perchait un gracieux village qui s'éparpillait sur une grande route en élégantes maisonnettes d'été. Au-dessus s'élevaient de hauts escarpements de roc et de sable nus dont les flancs stériles laissaient percer çà et là quelques pins rachitiques et mourants. Il avait fait froid et cru toute la journée, le bateau ayant toujours eu le cap au nord-est. Le fleuve avait pris presque les proportions d'une mer, avec un aspect de plus en plus désolé, quelques îlots brisant par ci par là la monotonie de son parcours, et les rives s'abaissant de plus en plus, jusqu'aux environs de Tadoussac où elles s'élèvent en plateaux couverts d'un épais fourré d'arbres résineux et rabougris.

Là, dans la vaste largeur légèrement encaissée du Saint-Laurent, se décharge un sombre cours d'eau étroitement flanqué de hauts mamelons de calcaire, et dont la source se perd dans les tristes régions et les éternelles solitudes du Nord. C'est le Saguenay. Et, aux lueurs froides du soir, lorsque le voyageur arrive à son embouchure, nul paysage ne semble plus abandonné que celui de Tadoussac, où, au commencement du seizième siècle, les commerçants français établirent leur premier poste, et où l'on voit encore la première église qui ait été construite au nord de la Floride.

Le steamer fait ici une relâche de cinq heures. Aussitôt le souper pris, les voyageurs descendirent à terre, dans l'ombre qui s'épaisissait. M. Arbuton, seul comme toujours, descendit aussi, surpris de se sentir porté à céder à l'impulsion générale. Il n'était pas sans désirer voir la vieille église, se demandant presque avec pitié quelle pouvait être l'apparence de cette pièce d'antiquité américaine; et puis il s'était aperçu, depuis l'incident de Cacouna, qu'il était devenu un sujet d'embarras pour la jeune fille qui en avait été la cause. Il ne l'avait plus revue jusqu'au souper, mais elle avait pris son repas avec un air d'indifférence à son endroit tellement étudié, qu'il était évident qu'elle ne passait pas une minute sans songer à sa méprise.

— Soit, je vais lui laisser toute liberté à bord tant que nous serons ici, pensa M. Arbuton en mettant le pied à terre.

Il n'avait pas la moindre idée où le chemin pouvait conduire, mais il le suivit, comme les autres, jusqu'au village, à travers les maisonnettes qui paraissaient pour la plupart inhabitées, et enfin jusqu'au bord d'un sombre ravin, au fond duquel, loin au-dessous d'un pont rustique et chevrotant, il entendit les mystérieuses rumeurs et la chute d'un torrent invisible. Devant lui de noires montagnes se dressaient comme des tours dans le ciel nuageux ; il frissonna sous une impression de tristesse et d'isolement, en proie au vague désir d'avoir auprès de lui quelqu'un de mêmes traditions et condition sociale à qui il pût faire partager ce qu'il éprouvait en présence de ce spectacle. Au même instant il songea de nouveau à cette pression délicate, à ce poids léger qui avait si doucement pesé sur son bras. Il tressaillit, et se remit à suivre le chemin qui, par un détour brusque, le conduisit droit en face d'un hôtel, d'où sortait un bruit de jeu de boule, mêlé au caquetage et aux éclats de rire d'un groupe de jeunes filles. Et il se demanda un peu dédaigneusement qui pouvait passer l'été en pareil endroit.

Une anse de la rivière fermée abruptement par d'âpres rochers se creusait devant lui, et sur la rive, juste au-dessus de la haute-marée, s'élevait ce que l'ombre d'un passant lui dit être la vieille église de Tadoussac. Les fenêtres se teintaient sous une vague lueur rouge, comme celle d'un lampion qui aurait brûlé à l'intérieur, et si tout cela n'eût été trop simple et trop nu pour un homme habitué aux splendeurs de l'ancien monde, M. Arbuton n'aurait pas manqué de se sentir ému devant cette veilleuse que

l'humble sanctuaire garde depuis trois cents ans dans les profondeurs de cette solitude. Il y songeait un peu, lorsqu'il entendit la voix de quelqu'un parlant dans l'obscurité, près de la porte de la chapelle qu'on paraissait avoir tenté d'ouvrir.

— Fâcheux que nous ne puissions voir l'intérieur, n'est-ce pas ?

— En effet ; mais je suis toujours charmé de ce que j'en vois. Dire que cette construction date du dix-septième siècle !

— Mon oncle Jack serait enchanté de voir cela, n'est-il pas vrai ?

— Oh ! oui, ce pauvre oncle Jack ! il me semble que c'est un plaisir que je lui vole. Il devrait être ici à ma place. Mais, vrai, j'aime cela ; et, mon cher Dick, je ne sais pas ce que je pourrai jamais dire ou faire pour vous remercier de m'avoir amenée.

— Eh ! bien, Kitty, remettez la chose d'ici à ce que vous ayez trouvé. Rien ne presse.

M. Arbuton entendit comme une secousse à la porte,—probablement un nouvel effort pour l'ouvrir avant de partir, — puis les voix s'éteignirent vaguement dans l'obscurité. Ces voix, il les avait bien reconnues, c'était celle de la jeune fille qui avait pris son bras, et celle de l'homme qui paraissait être son parent. Il se blâma non-seulement d'avoir prêté l'oreille à leur conversation, mais encore d'avoir désiré en entendre davantage, et résolut de les suivre, jusqu'au bateau, à une distance respectueuse. Mais eux s'arrêtaient si fréquemment, ou lui-même avait-il tellement hâté le pas à son insu, qu'il les rejoignit à l'entrée de l'allée ménagée entre les maisonnettes de la route ; et il ne put s'empêcher d'entendre de nouveau leur conversation.

— Oui, cela peut être ancien, Kitty ; mais je ne trouve pas cela fort réjouissant.

— Ce n'est pas précisément la gaieté même, je dois l'avouer.

— C'est le plus mortel endroit que j'aie vu de ma vie. N'est-ce pas une escarpolette que je vois là, en face de cette maison ? Non, c'est un gibet. Tiens, il y en a partout ! Je suppose que c'est pour les locataires d'été, à la fin de la saison. Quelle course au clocher pour y arriver, si par hasard le bateau partait sans les passagers !

M. Arbuton trouva ce genre de plaisanterie un peu trivial ; et s'affermit dans sa résolution d'éviter ces gens-là.

Ils arrivèrent enfin en vue du steamer qui, au fond de la petite baie, brillait de mille feux, laissant échapper de toutes ses portes, fenêtres et autres ouvertures, des gerbes de lumière rougeâtre. Son éclat contrastait vivement avec la torpeur obscure du rivage, où quelques faibles lumières perçaient ça et là, aux croisées des chaumières, ou sous le porche du magasin du village où quelques flâneurs moroses, — *habitants* ou métis, — s'associaient pour tuer leurs misérables loisirs.

Au delà du steamer baîllait le vide immense du grand fleuve où le Saguenay s'en allait noyer son cours mélancolique.

— *A continuer.*

LES CANADIENS DE L'OUEST (1)

Les autres biographies du premier volume de M. Tassé n'offrent peut-être pas en elles-mêmes autant d'intérêt que celles dont nous nous sommes occupés jusqu'ici. Nous allons les feuilleter un peu plus rapidement.

Antoine Leclerc et Joseph Rainville étaient tous deux des *métis*. La mère de Rainville était une Siouse ou une Dakota ; quant à Leclerc, on ne sait au juste quelle était la proportion de sang sauvage qu'il pouvait réclamer. On ignore également le lieu et la date exacte de sa naissance. Ce devait être vers 1785. Il vint se fixer, dit M. Tassé, en 1819, dans la *ville à Mallet*, aujourd'hui Peoria, fondée par Jean-Baptiste Mallet, dont la biographie figure dans le second volume.

Comme nous l'avons déjà vu, c'était l'interprète qui savait le plus grand nombre de langues sauvages. Il rendit de grands services au gouvernement américain, et participa à plusieurs traités conclus avec diverses nations. Le plus important fut celui qui eut lieu à la suite de la terrible guerre soulevée par *Black Hawk*.

Comme preuve de l'amitié que les sauvages portaient au négociateur, on fit présent d'un mille carré de terre à sa femme, mettant pour condition qu'il viendrait habiter cet endroit. Il y vint en effet, et y resta de 1833 à 1854. Ce terrain est aujourd'hui le site d'une ville florissante.

De traité en traité, les pauvres sauvages se virent bientôt dépouillés de toutes les terres qu'ils possédaient dans l'Iowa.

---

(1) *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878. Compagnie d'imprimerie canadienne, 1872, 2 vols in-8, XXXIX, 717 pp., 21 portraits et gravures. — Voir les numéros de juillet, p. 390, d'août, p. 486, de novembre et décembre, p. 624 et de février 1879, p. 81.

Voici comment un vieux chef, Ouinébagon, dont les paroles sont rapportées par notre auteur, se lamente sur le sort de sa race :

« Encore quelques années et notre nation sera oubliée. Lorsque l'étranger passera ici, et que, contemplant les lieux où se sont livrées tant de batailles gagnées par les enfants du Grand Esprit, il demandera du haut de chaque colline : « Où est le Ouinébagon ? l'écho seul lui répondra de l'Ouest : Où est le Ouinébagon ? »

Un autre chef disait :

« Il ne s'est pas écoulé la vie de plus de deux hommes depuis que les blancs ont mis le pied sur cette terre et déjà ils la couvrent comme des essaims de mouches ; tandis que nous autres qui l'habitons on ne sait depuis quand, nous sommes encore clair-semés comme des daims. Il n'est pas étonnant que les blancs nous aient d'année en année repoussés des bords de la mer jusqu'au Mississipi. Ils s'étendent comme l'huile sur une couverture, et nous, nous fondons comme la neige devant le soleil du printemps. »

Leclerc a-t-il abusé de la confiance que ces nations reposaient en lui ? Telle n'était pas l'impression de ces hommes défiants et vindicatifs. Ils lui ont donné, au contraire, jusqu'à la fin des preuves d'amitié et de respect.

Le terrible *Black Hawk*, lorsqu'il voulut écrire ses mémoires, le prit pour son interprète, et ce fut grâce à lui que M. Peterson put rediger la vie de ce héros indien, le plus remarquable successeur de Pontiac.

Joseph Rainville fut tantôt au service de l'Angleterre, tantôt à celui des Etats-Unis. Les luttes de ces deux puissances faisaient un sort assez singulier à ces nomades qui vivaient alternativement sur un territoire ou sur l'autre, aujourd'hui sous la bannière de St George, demain sous le drapeau étoilé de l'Union. Rainville, même lorsqu'il fut le plus américanisé, fut toujours soupçonné d'être favorable aux Anglais.

Il avait été élevé en partie au Canada et instruit par un prêtre. Il retourna jeune encore parmi les Sioux et rentra, pour bien dire, dans la nation en épousant une femme Siouse. Ce demi-sauvage a joué un assez grand rôle et parmi les sauvages et parmi les gens civilisés.

M. Tassé nous le montre d'abord servant d'interprète, en 1877, au lieutenant Montgomery, que le gouvernement américain avait chargé d'explorer les sources du Mississipi, puis dans la guerre

de 1812, commandant les Sioux déchaînés contre les Américains par le gouvernement anglais, et prenant part au siége du fort Meiss. On le voit ensuite revenir au Canada avec la demi-solde de capitaine anglais, entrer au service de la compagnie de la Baie d'Hudson, puis fonder en 1822, avec Jean-Baptiste Faribault et des trappeurs écossais, une autre compagnie, *The Columbia Fur Company*. Cette compagnie opérait surtout sur le territoire appartenant aux Etats-Unis, et Rainville, qui y résidait, dut renoncer à la demi-solde qu'il tenait de l'Angleterre. En 1820, il suivait en qualité d'interprète l'expédition du major Long, chargé d'explorer la rivière Minnesota et la rivière Rouge du nord. Le minéralogiste Keating et Beltrami, qui faisaient partie de cette expédition et qui chacun d'eux en ont écrit une relation, parlent de Rainville avec les plus grands éloges.

La compagnie *Columbia* fut achetée par une compagnie rivale, et Rainville alla s'établir au *Lac qui parle*. Il mit en culture et en pâturage une vaste étendue de terres. Il exerçait un grand ascendant sur les Sioux, et en profita pour essayer de les civiliser. « Le premier il sema du blé sur les plateaux du haut Mississipi, dit M. Tassé, et il fut le premier à s'adonner à l'élevage du bétail en grand ; ses moutons et ses autres animaux erraient par centaines dans les prairies du *Lac qui parle*. Tant que le Minnesota existera, on se souviendra de la bienveillante hospitalité qu'il exerçait envers les voyageurs. »

Un des traits les plus singuliers de cette biographie, c'est que, comme le *Vieux de la Montagne*, Rainville entretenait une troupe de séides dévoués, prêts à exécuter toutes ses volontés. Ils étaient gens à ne reculer devant aucune sorte d'exploits et faisaient de leur maître un homme justement redoutable. Cette garde du corps lui était d'autant plus précieuse, qu'il avait eu plus d'un démêlé avec les Sauteux, et que ceux-ci avaient même massacré un de ses frères.

Ces *bravi*, dans les intervalles de leurs excursions, menaient dans une grande loge recouverte de peaux qui leur servait de caserne, une vie assez joyeuse. Un certain Dr Williamson et un américain du nom de Higgins, qui étaient établis près de là et qui à d'autres négoces ajoutaient celui de missionnaires, se plaignaient beaucoup du tapage que faisaient ces gens, et s'en prirent à Rainville, qui, écrivent-ils, « sous prétexte d'être papiste, n'avait pas plus de religion qu'un paquet de peaux de rats musqués. »

Un correspondant du *Missionary Herald* de Boston, cité par M. Tassé, lui rend plus de justice et parle avec éloge des traductions qu'il avait faites en langue siouse d'extraits de l'ancien Testament et de livres de prières, à la demande d'autres missionnaires qui l'avaient peut-être plus édifié que les sieurs Williamson et Higgins.

Quant à l'influence de Rainville sur les divers peuples sauvages, un seul fait en donnera une juste idée.

Un jour qu'il était en compagnie de plusieurs chefs et du colonel Dickson, on vint les avertir que les Ouinébagons s'étaient emparés d'un Américain et qu'ils allaient le manger, ce qui n'était pas un petit accident. Ils se mirent tous en route pour empêcher l'horrible festin ; mais ils n'arrivèrent qu'au dessert. On en était à offrir au plus brave guerrier de chaque tribu un morceau du cœur de l'infortuné, cuit à point. Le Ouinébagon qui présidait au repas, interrogé sur son atroce conduite, répondit qu'il agissait encore mieux que les Américains, qui brûlaient les maisons des sauvages, ravissaient leurs femmes et leurs enfants, puis les égorgeaient. L'auteur de cette impertinente réplique, qui ne manquait point cependant d'un grain de vérité, fut immédiatement expulsé du camp.

« Rainville, dit M. Tassé, mourut au mois de mars 1846, après quelques jours de maladie, laissant plusieurs enfants, dont quelques-uns vivent encore. Les citoyens du Minnesota reconnaissants ont donné son nom à l'un des comtés de l'Etat, et l'historien Neill dit qu'il fut jusqu'en 1836, probablement l'homme le plus important du pays. »

Avec Jean-Baptiste Faribault, Jacques-Duperron Baby et Jean-Marie Ducharme, nous nous trouvons en pays de connaissance. Ces hommes appartenaient à des familles considérables qui existent encore dans le pays, et dont ils ont formé là-bas comme de lointaines ramifications.

Jean-Baptiste Faribault naquit à Berthier, district de Montréal, en 1774 ; il était le frère de M. George-Barthélemy Faribault, si longtemps greffier de l'Assemblée législative ; ils étaient fils de Barthélemy Faribault, né à Paris, et qui avant la conquête avait ici un poste important dans l'armée française. M. l'abbé Casgrain a publié une biographie des deux frères, célèbres à des titres si différents : George-Barthélemy se distingua surtout par ses recherches historiques et bibliographiques. Après avoir

hésité quelque temps entre le commerce, dont il avait fait à Québec quelque apprentissage, la marine, pour laquelle il avait un goût très-prononcé et l'armée, carrière dans laquelle le duc de Kent lui avait offert sa protection, Jean-Baptiste Faribault quitta Montréal en 1796, pour les *pays d'en haut*.

Il s'était engagé à la compagnie de la Baie d'Hudson, et à son arrivée à Michillimakinac il fut chargé d'aller fonder un poste de traite à Kankaki, endroit situé dans le territoire des Etats-Unis. Il y eut assez de succès pour qu'on lui confiât une autre mission, celle d'établir un poste à Baton-Rouge, sur la rivière des Moines ; puis enfin il fut s'établir aux Petits-Rapides où il épousa une métisse.

Son histoire ressemble assez à celle des autres pionniers que l'on vient de lire ; seulement le sentiment religieux est plus accentué dans sa vie et dans toute sa conduite. Il a été un colon missionnaire plus qu'aucun autre peut-être.

Il eut de nombreux revers qui ne firent qu'éprouver sa foi et sa persévérance. Il fut de ceux qui refusèrent de prendre le parti du gouvernement anglais lors de la guerre de 1812. Il fut fait prisonnier par les Anglais, tandis que sa femme se réfugiait chez ses parents parmi les Sioux. Pendant sa captivité, les Ouinébagons avaient brûlé sa maison, détruit ou enlevé ses bestiaux, pillé ses marchandises. Il perdit aussi une quantité de minerai de plomb acheté de Julien Dubuque. C'était la ruine.

Il ne se découragea pas et devint à la Prairie du Chien l'agent de la Compagnie de fourrures américaine, à qui celle de la Baie d'Hudson après la signature du traité de paix dut abandonner tous ses droits sur le territoire des Etats-Unis.

Les sauvages firent pour la femme de Faribault ce qu'ils avaient fait pour celle de Leclerc. Dans un traité, ils lui abandonnèrent l'île de Pike, située près du fort Snelling, où Faribault, à la sollicitation du colonel Leavenworth, qui l'avait pris en grande amitié, était allé se fixer.

« Faribault, dit M. Tassé, avait un goût prononcé pour la culture, et comme le sol de l'île de Pike était très-fertile, il y commença sans retard une exploitation agricole. Bien plus, il fit venir de Saint-Louis un grand nombre d'instruments aratoires, tant pour son propre usage que pour celui des sauvages des alentours, auxquels il réussit à inculquer le goût de la culture, malgré leur répugnance traditionnelle pour tout travail manuel.

« Tout l'Etat du Minnesota n'était à cette époque qu'un vaste désert où la civilisation n'avait pas encore pénétré ; ainsi Faribault a le premier défriché le sol à l'ouest du Mississipi et au nord de la rivière des Moines. »

Le malheur l'y attendait encore. En 1822 la crue des eaux du Mississipi fut telle que l'île entière fut submergée. Faribault alla s'établir sur un endroit élevé de la rive, où il se croyait en sûreté. Quatre ans plus tard une nouvelle inondation détruisait encore toutes ses espérances ; il fut fort heureux de s'en tirer lui et sa famille la vie sauve, et de pouvoir mettre ses pelleteries en lieu sûr.

Plein de courage comme toujours, il alla s'établir à Mendota ; il y recommença la même existence, s'occupant toujours d'instruire et de civiliser les sauvages, « travaillant, dit M. Tassé, à leur instruction religieuse et morale avec encore plus d'ardeur. Connu d'eux pendant plus de soixante ans, aimé et respecté il avait pris une véritable influence. Chapolisnitoy, — tel était son nom en langue sauvage (1) — était pour eux comme un père, un véritable patriarche. Sa femme le secondait merveilleusement ; c'était une brave et honnête femme, poussant le dévouement à son mari jusqu'à l'héroïsme. Une fois qu'il était grièvement blessé par un sauvage dans une de ses courses, elle partit de nuit et franchit d'un trait pour le secourir les trente-cinq milles qui la séparaient de lui.

Le courage de Faribault, sa constance au milieu des revers, sont quelque chose de mieux que *l'impavidum ferient ruinae* d'Horace. C'est l'héroïsme chrétien. On a vu déjà le même esprit chez presque tous nos autres compatriotes dont M. Tassé a raconté l'existence aventureuse.

Faribault et sa femme eurent d'autant plus de mérite à conserver intactes leur foi et leur piété, qu'ils furent bien des années sans voir de prêtre. En 1817, un missionnaire écarté bénit leur mariage et baptisa leurs enfants. En 1840, Faribault trouva un prêtre mourant au fort Snelling ; il se chargea de lui, le ramena à la vie et construisit pour lui une petite chapelle, qui fut la première église catholique du Minnesota. C'était l'abbé Galtier.

---

(1) Ce nom voulait dire la *queue de castor*. Il est probable qu'il symbolisait la persévérante industrie de notre compatriote.

L'abbé Ravoux, autre missionnaire français qui reçut de lui l'hospitalité écrivait :

« Il y a trente ans environ que j'ai connu Jean-Baptiste Faribault et Alexandre son fils, je les ai toujours considérés comme mes amis et ils le méritaient. L'un et l'autre se sont toujours montrés amis généreux de la religion catholique et de ses ministres. Jean-Baptiste Faribault, qui est décédé depuis quelques années, était réellement un homme d'une piété exemplaire. »

Faribault est mort en 1860. Son fils ainé, Alexandre, fondateur d'une ville qui porte son nom, et où il est un des plus grands propriétaires, est agé de 72 ans ; il a été membre de la législature de l'Etat, dont un des comtés porte aussi le nom de cette excellente famille.

P. C.

— *A continuer.*

PHONOGRAPHY MADE EASY after the french system — « *STÉNOGRAPHIE - DUPLOYÉ* » — by J.-A. Manseau. Vol. in-18° de 110 pages. Prix, 75 cts relié. Montréal. — Beauchemin & Valois. — 1878.

La longue liste de ceux qui ont abordé ce sujet difficile, ouverte par Tiron, avant Jésus-Christ, vient d'être augmentée d'un nom canadien. Avant d'examiner l'œuvre de notre compatriote, disons un mot de ce qui a déjà été accompli dans d'autres pays.

L'histoire rapporte que Cicéron, au moment de prononcer un de ses grands discours, avait plaçé ça et là dans le sénat des scribes qui prenaient des notes au moyen d'abréviations. Le plus remarquable de ces sténographes était Tiron, qui donna son nom à ce genre d'écriture (*Notes tironiennes*). Cette sténographie comptait 1,100 signes. Elle devint très-usitée à Rome et fut pratiquée jusqu'au XIe siècle, époque qui vit naître la sténographie moderne. Cette dernière, créée en Angleterre, ne prit d'importance que vers le XVIe siècle, quand parut le traité de Macaulay.

Les Français ne s'occupèrent de cet art si utile que peu avant la Révolution. Ils l'empruntèrent de l'Angleterre. Leur premier ouvrage fut *L'art d'écrire aussi vite que l'on parle*, par l'abbé Cossard. Quand eurent lieu les séances orageuses de la Convention, il n'y avait personne en France capable de donner un rapport textuel des discours. Depuis lors, la sténographie a marché à grands pas.

On s'étonnera peut-être de ce que les Français se soient contentés pendant si longtemps d'emprunter de leurs voisins ; mais si la sténographie doit fleurir quelque part, c'est bien dans un pays doté d'un gouvernement parlementaire.

Depuis le livre de l'abbé Cossard, il s'est publié en France au moins quatre cents traités sur cette matière, tous calqués, à peu d'exception près, sur des méthodes anglaises. L'honneur de fonder une sténographie nationale revient à un prêtre, l'abbé Duployé.

Nous essayerons d'expliquer brièvement en quoi le système de l'abbé Duployé diffère des autres.

Toute abréviation est de la sténographie, cependant la sténographie proprement dite est celle dont la base est la pho-

nographie. Celui qui écrit *Dr* au lieu de *docteur* ou *Cr* pour *créancier* fait de la sténographie (*Short-hand*), mais non de la sténographie phonographique. Ecrivez physique *phsq*, voilà de la sténographie ; si au contraire on écrit *fizik*, l'expression phonographique est donnée. Ainsi la phonographie écrit le son et pas autre chose. Quand tous les sons entendus dans la prononciation sont représentés, la phonographie est dite pure ; elle est sténographique lorsqu'on élimine quelques sons nécessaires dans l'expression vocale, mais non essentiels à la *lisibilité*. C'est ce dernier mode qu'on a employé en France avant l'ouvrage de l'abbé Duployé, et qui est usité encore en Angleterre, aux Etats-Unis et au Canada, pour la langue anglaise.

Le principe d'élimination, dans ces méthodes, a été poussé à ses dernières limites : on a commencé par un *sacrifice*, celui de toutes les voyelles. On a fini par un *massacre*, celui de presque tous les mots secondaires.

La langue anglaise contient, dit-on, 40 sons simples : 24 consonnes, et 16 voyelles dont 4 sont représentées dans l'orthographe usuelle au moyen de deux lettres ; à cause de cela elles sont appelées *diphthongues*. Pour représenter chacun de ces sons on inventa un signe particulier. Ainsi l'alphabet phonographique contient 40 lettres, le romain n'en contient que 26 ; ce dernier a quelquefois trop de lettres, quelquefois trop peu. Pour certains sons on a deux lettres, pour d'autres il faut employer deux signes.

Les phonographes anglais, pour représenter les consonnes, firent choix de la ligne horizontale, de la perpendiculaire, de deux autres lignes, l'une inclinée à gauche, l'autre à droite, et de huit arcs tracés en différentes directions. Par ce moyen, ils n'eurent que douze signes ; il en fallait vingt-quatre. Ils parvinrent au nombre voulu en employant les mêmes signes renforcés. Un exemple me fera comprendre : Un trait est un *t*, renforcé il sera un *d* ; une perpendiculaire représente un *p*, renforcée elle représente un *b*, etc.,

Dans la méthode Duployé il n'y a pas de signes renforcés : on trouve qu'en passant d'un signe renforcé à un signe non renforcé, il faut diminuer la rapidité. Au lieu de renforcer les signes formés de diamètres, on les fait une fois plus longs ; les quarts de circonférence sont plus grands.

Ces différences ajoutent énormément à la rapidité de la méthode, par ce fait surtout qu'il ne faut pas plus peser sur la plume en un endroit qu'en un autre. Relire les notes prises selon cette dernière méthode n'offre aucune difficulté : il est plus facile de faire une distinction entre les signes dont la différence se trouve dans la grandeur, qu'entre ceux dont la différence se trouve dans l'épaisseur.

Les voyelles sont exprimées, dans la phonographie anglaise, au moyen d'un point faible, d'un point robuste, d'un trait court et peu prononcé et d'un autre qui l'est un peu plus, et les diphtongues au moyen de quatre signes particuliers. Comme deux points, deux traits et quatre signes ne donnent que huit caractères, et qu'il en faut seize, on a recours à la règle des positions. D'après cette règle, le point ou le trait représente une voyelle différente, selon qu'il est placé dans une de ces trois positions : au commencement, au milieu ou à la fin de la consonne que la voyelle qu'il représente modifie, ou par laquelle elle est modifiée. De cette façon, les deux points ont la valeur de six signes différents ; les deux traits ne sont pas moins puissants, ce qui fait douze voyelles exprimées au moyen de quatre signes.

Rien de plus ingénieux que cette façon d'exprimer les voyelles. Malheureusement elle offre des points de ressemblance beaucoup trop frappants avec ce navire dont l'*Opinion publique* parlait il y a quelques années : il n'avait qu'un seul défaut : il n'avançait pas ! Un auteur américain (*Munson's complete phonographer*) dit que le sténographe de profession, ainsi que l'amateur, suppriment les voyelles. Le premier y est obligé faute de temps, le second préfère ne pas les exprimer. Cette expression des voyelles ne peut, après tout, valoir grand' chose.

Il nous reste à dire comment on en fait usage.

Supposons qu'il soit nécessaire d'écrire le mot *flow*. On commence par écrire, en les liant, les consonnes prononcées dans ce mot : *fl*, puis, si on en a le temps, on écrit les voyelles au point voulu par la règle ; s'il en est autrement, on passe outre.

Ecrire les voyelles d'après cette méthode offre trois graves inconvénients.

1° Décomposition et séparation des mots en voyelles et en consonnes, expression des consonnes d'abord, représentation des voyelles ensuite, nécessité de réfléchir au moment le plus important peut-être, au moment où le sténographe devrait être le plus occupé à écrire, — conséquemment perte de temps et de vitesse.

2° Obligatien de lever la plume pour chaque voyelle, — vitesse de nouveau diminuée.

3° Nécessité de placer les voyelles, non pas dans leur position naturelle, c'est-à-dire où elles se trouvent dans la prononciation, mais dans une des trois positions arbitraires. — Ici encore besoin de réflexion, donc perte de temps.

On obvie à tous ces inconvénients de la manière la plus simple : on supprime les voyelles. C'est alors que la plume trace des signes avec la rapidité de l'éclair. Tout est pour le mieux jusqu'au moment où il devient nécessaire de se relire. Se relire, *there's the rub* ! Ce n'est plus se relire, c'est deviner, fort souvent même c'est inventer.

Prenons les consonnes déjà données, *fl ;* sans voyelles, elles peuvent être la représentation de *feel*, *fill*, *fool*, *fuel*, *folly*, *fully*, *filly*, *follow*, *fellow*, *full*, *fall*, *fail*, *file*, *flee*, *flea*, *flow*, *flue*, *fly*, *flay*, et je ne sais quoi encore. Alors le malheureux sténographe fait de l'éclectisme ; il en appelle à son jugement ou à sa mémoire, suivant qu'il peut se fier plus à l'un qu'à l'autre.

On a essayé d'amoindrir cette difficulté au moyen d'une nouvelle application de la règle des positions. On a réussi non à la faire disparaître mais à la déplacer.

Les voyelles sont divisées en trois classes : sept dans la première, quatre dans la seconde et cinq dans la troisième. Tout mot dont la voyelle accentuée appartient au premier groupe s'écrit au-dessus de la ligne ; ainsi au lieu d'avoir à choisir entre seize voyelles, on n'a plus pour ces mots qu'à choisir entre sept. Avouons que le nombre est encore assez considérable. Un mot dont la voyelle accentuée appartiendrait à la seconde classe, serait écrit sur la ligne ; alors le choix n'aurait à s'exercer que sur quatre. Au-dessous de la ligne, sont écrits les mots dont les voyelles accentuées se trouvent dans la troisième catégorie ; l'éclectisme est ici restreint à cinq voyelles.

Les consonnes *fl* écrites au-dessus de la ligne exprimeraient *fly*, *fall*, *folly*, *follow*, *foil*, *file*, etc. ; sur la ligne : *flay*, *flow*, *fellow ;* au-dessous de la ligne : *feel*, *fill*, *filly*, *flea*, *flee*, *flew*, *flue*.

Cette règle n'est encore qu'une simple approximation qui ne donne que la voyelle accentuée. Que faire alors pour les mots de plusieurs voyelles ? De plus, elle offre une grande difficulté d'application ; l'écrivain à tout moment se trouve obligé de se demander quelle est la voyelle accentuée. La réponse ne doit pas se faire attendre, car l'orateur n'attendra pas.

Une dernière objection contre ces méthodes, c'est qu'il y a huit consonnes représentées par des traits ou lignes dont la rencontre produit presque toujours des angles. Or, la rapidité de l'écriture est en raison inverse du nombre d'angles.

Résumons : 1° Absence des voyelles, — par suite difficulté très-grande de la lecture.

2° Règle des positions qui ne peut être appliquée que par une personne possédant à fond la pronononciation, et encore après réflexion. Le sténographe ne doit pas réfléchir.

3° Difficulté de faire les signes renforcés.

4° Aucune règle ou arrangement qui permette d'éviter les angles.

On nous demandera peut-être comment, malgré toutes ces difficultés, on ait pu parvenir à un résultat. La réponse n'est pas difficile. Il a été constaté que, dans tout discours, sur 1,000 mots il y en a 500 qui se répètent constamment. Pour chacun

de ces mots, qui sont des mots communs, il y a un signe particulier que le phonographe apprend par cœur. En faisant usage de la règle, chaque signe peut servir à l'expression de trois mots, suivant sa position. Il y a quelque chose comme 150 de ces signes, ce qui, avec un vocabulaire de phrases contenant plus de 3,000 signes qui représentent des phrases ou des parties de phrases, fait un nombre de caractères aussi considérable que l'alphabet chinois. Celui qui se sent la vocation d'apprendre tous ces signes et qui a le courage de persévérer devient un excellent sténographe. Sur cent qui commencent, il y en a peut-être cinq qui arrivent. *Chamber's Encyclopedia* dit à ce propos que la plupart des méthodes sont si courtes, qu'elles sont trop longues à apprendre. Aux Etats-Unis sur une population de 40,000,000, il n'y a que 150 sténographes! La province de Québec avait jusqu'à ces derniers temps, sur une population de 1,250,000, *un* sténographe capable de donner un rapport en français !

Si cette critique était arrivée à son terme, on pourrait me reprocher de soulever des difficultés sans les résoudre ; heureusement qu'il n'en sera pas ainsi ; la partie la plus importante de ma tâche n'est pas encore entamée : *La Sténographie Duployé.*

Qu'est-ce donc que cette méthode? En quoi est-elle supérieure aux systèmes qui se sont produits jusqu'à nos jours ? Faut-il passer la plus belle partie de sa vie à l'apprendre et le reste de ses jours à déchiffrer ce qu'on a écrit ? N'est-ce qu'une vaine théorie qui n'a pas encore passé au creuset de la pratique ? Voilà autant de questions auxquelles nous essayerons de répondre.

Cette méthode, invention de l'abbé Duployé, est de la phonographie pure ; conséquemment elle représente tous les sons entendus dans la prononciation.

Elle est supérieure aux autres systèmes en ce qu'elle est d'une facilité étonnante, d'une *lisibilité* parfaite et d'une rapidité sans égale.

La principale différence entre les signes consonnes de Duployé et ceux des méthodes anglaises, c'est que les premiers n'ont pas de signes renforcés tandisque les derniers en ont. C'est un avantage réel en faveur des premiers au point de vue de la *lisibilité* et de la rapidité.

Dans cette phonographie, les signes voyelles sont d'une importance aussi grande que les signes consonnes. L'obligation de lever la plume pour exprimer chaque voyelle n'existe pas, car ces signes forment une partie intégrale de la représentation des mots. Elles ont la même position dans l'expression sténographique des mots que dans l'écriture ordinaire. On ne commence pas, comme dans les méthodes anglaises, par une analyse *qualitative* des mots, pour exprimer les consonnes d'abord, ensuite les voyelles. Au contraire, on agit comme l'im-

primeur qui prend les caractères dont il a besoin pour représenter les lettres, sans se demander si ce sont des voyelles ou des consonnes.

Il n'y a pas à en douter, cette dernière méthode est la plus logique. Elle offre un inconvénient aux yeux de quelques-uns; l'impossibilité de rejeter les voyelles; c'est là, selon nous, son grand mérite.

Les signes voyelles sont trois petites circonférences de différente grandeur, et plusieurs petits arcs tracés en différentes directions. Il arrive souvent qu'une voyelle se trouve entre deux consonnes. Exprimer cette voyelle au moyen des signes arrondis, fait disparaître l'angle qui, autrement, se trouverait au point de contact des deux consonnes. Eviter les angles, voilà peut-être la règle la plus importante de la méthode. On y parvient en exprimant les voyelles et au moyen de quelques autres règles particulières.

L'expression des voyelles a pour premier effet de rendre cette sténographie aussi lisible que l'écriture ordinaire; ce résultat n'est atteint par aucune autre méthode. Si on ajoute que leur représentation, loin de retarder l'écrivain, ne fait que précipiter sa marche, par la facilité avec laquelle elle fait éviter les angles, on est étonné de ce que personne avant l'abbé Duployé n'ait eu l'idée de représenter les voyelles de cette façon.

Le dernier mais non le moindre avantage de cette méthode est la suppression de la règle des positions. Les voyelles étant représentées, cette règle disparaît complétement.

La méthode Duployé n'a pris de l'extension au Canada que depuis que M. Manseau s'est efforcé de la populariser. Grâce à son habileté et aux sacrifices qu'il s'est imposés, elle devient de jour en jour plus populaire.

Cette sténographie s'apprend en quelques heures, tandis que les méthodes anglaises, tout en exigeant une aptitude particulière, demandent deux ou trois ans d'un travail constant, avant qu'il soit possible d'en faire usage.

Un des plus habiles financiers canadiens français, M. Barbeau, gérant de la Banque d'Epargne de cette ville, dans les courts loisirs qu'il a pu dérober à ses occupations, n'a pas dédaigné de se mettre à l'œuvre, et après trentre jours, le premier dans la Puissance, il avait mérité le *Diplôme supérieur;* il prenait cent-dix mots par minute. Espérons que l'exemple ne sera pas perdu. Il y a peu de personnes à qui la sténographie ne puisse rendre de grands services.

De bonne heure on eut l'idée de faire une application de l'invention Duployé à la langue anglaise. Le problème n'était pas pas très-facile à résoudre. Les principales difficultés provien-

nent de ce que cette langue contient une dizaine de sons de plus que le français, et de ce qu'elle est parlée beaucoup plus rapidement. Il fallait donc inventer dix signes, et ces nouvelles créations devaient se trouver en parfait accord avec les anciennes.

Les changements devaient être assez considérables pour permettre de reproduire tous les sons anglais, et en même temps assez légers pour permettre à ceux qui étaient déjà sténographes pour le français de le devenir pour l'anglais sans trop de travail. Ensuite, si possibilité il y avait, l'augmentation des signes devait être accompagnée d'un accroissement de vitesse.

Quatre essais furent tentés : le premier aux Etats-Unis, par un Français ; c'est loin d'être un chef-d'œuvre ; le second en Ecosse, et les deux autres au Canada, dont le plus récent est celui de M. Manseau. M. Manseau peut se flatter d'un succès très-remarquable. Il réduit les changements au minimum, tout en obtenant le maximum de vitesse. Celui qui sait la sténographie Duployé pourra en peu de temps, avec le livre de M. Manseau, devenir un très-habile phonographe anglais.

Avec la simple connaissance de Duployé, il est fort souvent possible à celui qui connaît la langue anglaise de lire et de comprendre ce qui a été écrit d'après la méthode Manseau. Cela est la plus grande et la meilleure preuve de la facilité avec laquelle il a suivi son illustre modèle.

Avant de publier ce livre, la méthode a été essayée avec grand succès par plusieurs de ses élèves. En résumé, on ne craint pas d'affirmer que celui qui apprend la méthode Manseau peut devenir un excellent sténographe en très peu de temps.

La partie typographique de l'ouvrage fait grand honneur à la maison Beauchemin & Valois, si bien connue dans tout le pays.

JOHN AHERN.

LETTRE DU PROF. DUBOIS AU DR E. DESJARDINS (1)

« *M. le Rédacteur*,

« Voudriez-vous publier, dans votre journal, l'extrait suivant d'une lettre que je viens de recevoir de M. Th. Dubois, Professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris, en réponse à quelques questions que je lui adressais à propos de M. Guillaume Couture.

« Je vous demande cette faveur dans le but de faire disparaître certains préjugés qui existent sur le compte de notre distingué compatriote, maintenant fixé parmi nous comme professeur d'harmonie et de chant.

Veuillez me croire,

Votre bien dévoué serviteur,

DR E. DESJARDINS. »

« M. LE DR E. DESJARDINS, Montréal.

« Monsieur,

« J'ai reçu votre lettre et suis peiné de voir le sentiment de malveillance et d'injustice dont M. Guillaume Couture est l'objet, et que rien ne justifie.....

« M. Couture à fait à Paris des études d'harmonie, de contrepoint, de fugue et de composition très-complètes, qui ne devraient permettre à personne de douter de son mérite.

« Il est lauréat du Conservatoire et l'auteur de plusieurs morceaux distingués, entre autres un *Memorare*, un *Quatuorfugue* une rêverie pour orchestre, des *Motets* pour le salut, etc., etc...

« Je vous autorise donc, Monsieur, dans l'intérêt de la vérité, et aussi dans celui de M. G. Couture, à faire de ma lettre tel usage qu'il vous plaira.

« Veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de mes sentiments distingués.

TH. DUBOIS.

Professeur d'harmonie au Conservatoire,

Organiste de la Madeleine. »

« Paris, 11 février, 1879. »

---

(1) Nous publions avec grand plaisir ces deux lettres communiquées récemment aux journaux de Montréal. C'est un témoignage précieux et bien mérité rendu à notre compatriote, qui a bien voulu devenir un des collaborateurs de notre *Revue*.

T.-A. C.

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

« A MM. les Rédacteurs de la *Minerve*.

« MESSIEURS,

« Dans votre numéro du 19 mars dernier, vous aviez pris une sage décision pour mettre fin à de nouvelles correspondances sur la question brûlante de l'Ecole de Médecine de Montréal et l'Université Laval. Car ces correspondances commençaient à ne tourner plus que dans le cercle des personnalités, qui ne peuvent que produire l'aigreur dans les cœurs sans ramener l'union dans les esprits, en préjugeant plutôt qu'en éclairant le public sur ce conflit. J'aurais souhaité que cette sage résolution eût été maintenue ; et ma volonté présentement est que tous les catholiques de mon diocèse s'abstiennent désormais de lancer aucun écrit sur cette question ; car il est facile de se convaincre que ces correspondances tendent ouvertement à la critique de ce que j'ai cru devoir faire pour le bien. Il est vrai que j'enlève à M. le docteur Rottot, vivement attaqué dans la dernière correspondance, l'occasion de se défendre, quoique je sache que ce Monsieur soit en demeure de répondre victorieusement aux attaques dirigées contre lui ; mais M. Rottot trouvera sa consolation et la compensation à toutes ces misères dans sa propre conscience ; car ce Monsieur peut se glorifier d'avoir sincèrement et loyalement marché avec l'autorité constituée dans le Diocèse, c'est-à-dire, avec son évêque.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble serviteur,

† EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal. »

Quand nous avons lu cette lettre, le 4 avril, nous étions prêt à mettre sous presse, et le cahier contenait la suite de nos articles sur l'*Université Laval à Montréal et la protestation de l'Ecole de Médecine.*

Il y avait donc, à côté du sacrifice imposé par l'obéissance, un autre sacrifice de temps et d'argent. Nous avons cru devoir aller nous-même, personnellement, exposer ces circonstances à Monseigneur. Sa Grandeur nous engagea néanmoins, pour le bien de la paix, à passer par dessus ces considérations, pourtant très-graves.

C'est ce que nous faisons volontiers.

En mettant, pour ce qui nous concerne, un terme à la discussion, il nous sera permis de rappeler à ceux qui ont bien voulu nous lire :

1° Que nous ne l'avons ni provoquée, ni commencée ;

2° Que nous sommes resté constamment sur le terrain des faits, à la question, sans jamais recourir à ces personnalités qui rendent presque toujours, hélas ! les luttes entre Canadiens français un sujet de mépris en même temps que de satisfaction pour les étrangers ou les ennemis qui les regardent ;

3° Que loin de critiquer en quoi que ce soit l'Université Laval ou l'autorité diocésaine, nous avons accepté leurs paroles officielles et leurs actes, comme cela devait être. Notre but n'était pas non plus de les défendre ou de les justifier, attendu qu'ils n'ont pas besoin de nos services, mais nous avons voulu rendre témoignage à la vérité sur un sujet déjà public. Il nous est donc, Dieu merci, permis de croire que ce n'est pas à nos écrits que doit s'appliquer ce mot de Monseigneur de Montréal : « Ces correspondances tendent ouvertement à la critique de ce que j'ai cru devoir faire pour le bien ; »

4° Que nous sommes particulièrement heureux du témoignage rendu au docteur J.-P. Rottot, et que c'est pour nous un vrai bonheur, après avoir loué hautement sa conduite et publié ses lettres dans notre revue, de constater que Monseigneur de Montréal ne craint pas de dire qu'il *sait* lui-même que le Dr Rottot est « en demeure de répondre victorieusement aux attaques dirigées contre lui » et que le savant professeur constamment dévoué à la cause de l'Université Laval à Montréal, « peut se glorifier d'avoir sincèrement et loyalement marché avec l'autorité constituée dans le diocèse, c'est-à-dire avec son evêque. »

Il ne nous reste plus qu'une déclaration à faire, laquelle nous est imposée par la justice.

La voici :

Ce n'est *ni Laval*, *ni personne autorisé par Laval*, qui nous a communiqué les contrats passés le 15 décembre 1877 entre l'Ecole de Médecine, l'Université Laval et Monseigneur de Montréal.

Maintenant, nous dirons aux professeurs de l'Ecole de Médecine que nous prenons congé d'eux sans animosité et sans rancune.

L'abbé T.-A. Chandonnet.

A NOS ABONNÉS

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un beau roman dû à la plume féconde d'un écrivain bien connu au Canada, M. Howels.

La traduction, qui rend justice parfaite à l'original, est de M L.-H. Fréchette.

Nous sommes obligé de revenir sur la question d'argent. On n'ignore pas que nous avons le droit d'exiger la rentrée des abonnements, et nous sommes décidé à remettre sous peu nos comptes entre les mains d'un procureur, qui prendra les moyens nécessaires pour nous obtenir justice.

REVUE

DE

MONTREAL

DEUX FRÈRES

RÉCIT D'UN VIEILLARD

Non, mes amis, je n'ai jamais oublié cette scène.

Depuis, de nombreuses années se sont succédé : mes cheveux sont devenus blancs, ma mémoire s'est affaiblie, mon imagination est moins vive et moins puissante. Mais cette scène est toujours là, sous mes yeux, nette et précise, avec ses couleurs, avec ses contours, dans ses moindres détails, avec ses acteurs et ses spectateurs.

Mais il faut reprendre les choses de plus haut.

J'étais au collége ; je n'avais pas encore quitté la division des

petits. Un soir, après le souper, deux nouveaux élèves firent leur entrée dans la cour où nous prenions notre récréation. C'étaient deux frères. Chose étrange, ce ne fut pas la curiosité excitée d'ordinaire par les *nouveaux*, que fit naître en nous leur apparition. Non, ce fut en vérité un tout autre sentiment. Il y avait dans ces enfants un je ne sais quoi qui faisait que, à première vue, ils s'emparaient irrésistiblement de votre attention, qu'ensuite ils la réveillaient sans cesse et la tenaient toujours captive. Une fois qu'on avait jeté les yeux sur eux, on ne pouvait ne pas les regarder. Pourquoi ? ah ! c'est difficile à dire. L'explication de ce mystère ressortira de mon récit.

Il serait impossible, je crois, d'imaginer un plus frappant contraste que celui qui régnait entre ces deux frères. Et ce contraste ne tranchait pas seulement sur tout leur extérieur, il tranchait encore plus, s'il était possible, sur leur caractère moral et leurs aptitudes intellectuelles.

Sauf une lacune peu apparente d'abord, Paul, le plus jeune, était bien, à tous les points de vue, l'enfant le plus richement, le le plus complétement doué. Taille élégante et déjà très-développée pour son âge ; chevelure abondante et naturellement bouclée ; muscles qui promettaient d'être d'acier ; grande souplesse dans tous les mouvements, et merveilleuse adresse dans les jeux et les exercices corporels, santé robuste et inaccessible, — aurait-on pu croire, — à la fatigue et à la maladie ; yeux pleins d'expression et de vivacité ; voix douce et sympathique ; lèvres vermeilles d'où s'échappait un sourire plein de charme : il semblait tout avoir. Dans cet enfant si favorisé il circulait une sève riche de vie et de force, qui *transsudait*, pour ainsi dire, aux yeux de tous, et dont il semblait avoir lui-même la conscience. Oui, lorsqu'il nous regardait de ses yeux tout à la fois si vifs et si purs, nous croyions l'entendre nous dire : « Contemplez-moi bien. Je suis l'ordre, je suis la proportion, la grâce ; je suis la force : et que me manque-t-il ? rien sans doute. » Et pourtant, non ; il lui manquait quelque chose, et nous le verrons bien.

*
* *

Je vous l'ai dit, les deux frères contrastaient étrangement ensemble.

Joseph — c'était l'aîné — paraissait malingre, assez chétif et maladif. Il boitait même légèrement. Il était petit de taille ; à

le voir, on ne lui aurait pas donné son âge. La vue de sa personne impressionnait d'abord désagréablement ; mais lorsqu'on arrêtait, avec quelque attention, les yeux sur cette figure pâle où respiraient ensemble la mélancolie, la douceur, la résignation et en même temps une singulière énergie, on se sentait attiré comme malgré soi ; l'on éprouvait un très-vif sentiment de sympathie, et — le dirais-je ? — de respect. En effet, dans ce regard si profond, dans cette démarche lente, quelque peu pénible, mais ferme toutefois, dans ces paroles prononcées avec effort, mais toujours nettement accentuées, on entrevoyait comme une destinée bien comprise et généreusement acceptée, un but déterminé et poursuivi, une résolution forte et inébranlable.

Vous le comprenez sans doute, mes amis, sans que j'aie besoin de vous le dire : telles furent nos impressions ; je vous les expose en commençant, quoiqu'elles aient été d'abord un peu vagues et indécises, et ne se soient démêlées et éclaircies que plus tard.

Et l'intelligence et le cœur, me demanderez-vous ? Eh ! bien, écoutez.

Paul était doué de talents très-remarquables. Son intelligence était vive, son imagination brillante, sa mémoire vraiment prodigieuse, son jugement sûr, sa facilité à concevoir, à saisir et à retenir les choses était plus qu'ordinaire. Pour lui, tout travail intellectuel n'était, à vrai dire, qu'un jeu. Sans fatigue, sans effort, sans avoir l'air de s'occuper, il faisait tous ses devoirs de classe, occupait les premières places et remportait les premiers prix. Et de ces succès continuels, il ne paraissait nullement étonné : on aurait dit qu'il les regardait comme un bien qui lui était dû, et sur lequel il avait un droit incontestable.

Joseph avait aussi un esprit juste et solide, mais son intelligence était moins vive. Il ne saisissait les choses et ne les fixait dans sa mémoire qu'avec une assez grande difficulté : en revanche, une fois gravées, il les retenait et ne les oubliait plus. Ses études lui coûtaient beaucoup d'efforts et de travail ; et ces efforts, il les faisait, ce travail il s'y livrait uniquemement pour obéir au devoir, mais avec autant d'énergie que de persévérance. Il n'était pas un de ces brillants élèves souvent couronnés ; il s'instruisait sans éclat, sérieusement, soli-

dement. On aurait pu croire que, sentant tout ce qui lui manquait, il voulait suppléer par le travail à la facilité absente, et se préparer avec d'autant plus de soin à l'avenir, que, pour lui, cet avenir devait être plus rude et plus difficile. Mais non, en raisonnant ainsi, on se serait trompé ; ce n'était point là le mobile de sa conduite.

Une seule pensée le préoccupait : procurer le bonheur actuel et assurer l'avenir de son frère. Après Dieu, — car il avait une tendre piété, — c'était là le centre où convergeaient ses pensées, ses désirs, ses actions. Son bonheur, ses joies, c'était le bonheur, les joies de son frère. Ses chagrins, c'étaient les chagrins de son frère. Il se réjouissait de ses succès et de ses triomphes ; et, plus que lui, il ressentait ses mécomptes et ses douleurs. Les fautes que commettait ce frère bien-aimé, et les punitions, — rares, il est vrai, — qui en étaient quelquefois les suites, le torturaient cruellement. Si cela eût été en son pouvoir, il aurait dérobé les unes aux regards de tous, et les autres, il les aurait prises avec empressement pour lui seul.

Ce frère, si brillant et, à tant d'égards, si supérieur, bien loin d'en être jaloux, il l'aimait et l'admirait. Il aurait voulu le voir parfait en toutes choses. Il rêvait sans cesse pour lui succès, fortune, position élevée. Il l'aurait voulu aussi toujours pur, toujours généreux, noble de cœur et de conduite. Il veillait sans cesse sur lui comme une mère sur son enfant. Il s'efforçait d'écarter de lui les dangers, les obstacles, les moindres contrariétés. Ses livres et ses papiers, il les rangeait, il en prenait soin, et il éprouvait une grande jouissance à lui épargner ainsi quelque peine. Enfin, il s'oubliait constamment lui-même pour se consacrer tout entier à son frère ; et sans doute il n'aspirait à rien autre chose qu'à persévérer jusqu'à la fin dans ce rôle de dévouement et de sacrifice. Pour lui, il était heureux de vivre à l'ombre de son frère. Là, il voyait sa vocation.

Assurément, on ne saurait nier qu'il n'y eût dans cette tendresse quelque chose d'excessif et de désordonné, quelque chose même de bien dangereux pour Paul ; car la vie est une lutte, il faut s'y préparer longtemps d'avance ; et en s'efforçant ainsi d'aplanir devant lui les obstacles et les difficultés, Joseph rendait à Paul un mauvais service. Mais alors il ne le soupçonnait même pas. Plus tard néanmoins, dans une sorte d'illumination suprême, il finit par le comprendre ; et Dieu qui, avant tout,

tient compte de la sincérité du cœur, voulut bien accomplir ses désirs et le récompenser de sa tendresse fraternelle. Mais je ne veux pas anticiper sur les événements.

∴

Et Paul, me dites-vous sans doute ?

Eh ! bien, mes amis, Paul ressemblait aux enfants de ces despotes asiatiques qui, dit-on, après s'être donné la peine de naître, paraissent croire qu'ils sont le centre de la création, que c'est pour eux seuls que le soleil brille, que la nuit étend ses voiles bienfaisants, que la terre produit ses fruits, et que les autres hommes n'ont été créés que pour leur obéir, les servir et prévenir leurs moindres volontés. L'espèce de culte que Joseph avait pour lui, ses soins continuels, il les acceptait comme des choses qui lui revenaient de plein droit et qu'on n'aurait pu, sans injustice, lui enlever. Certes, il aimait son frère ; mais il l'aimait comme on aime un être dépendant, d'une nature inférieure et qui s'en trouve heureux et honoré. Joseph devait vivre de sa vie, s'éclairer de ses rayons, s'échauffer à son foyer et finalement s'éteindre avec lui ; mais, quant à cela, il était bien loin d'y songer Et ne croyez pas que ce fût dureté de cœur, ni orgueil. Non, c'était plutôt la suite d'un manque de réflexion et l'effet de l'habitude. Oui, il y avait au fond de ce cœur de la sensibilité et de la délicatesse, mais les bons sentiments y dormaient engourdis, et, pour les réveiller, il fallait un coup subit et rude. Ce coup, il vint en son temps et il produisit ses effets, mais à quel prix !.....

Tels que j'ai tâché de vous les dépeindre, les deux frères avaient avancé en âge et dans leurs études. Ils allaient terminer leur rhétorique. Ils n'étaient plus des enfants. A l'époque où nous sommes parvenus, c'étaient deux adolescents, mais qui avaient conservé leurs caractères distinctifs. Le même contraste se faisait toujours remarquer entre eux. Il me semble les voir encore : Paul toujours brillant, toujours triomphant ; Joseph, encore petit de taille, faible, mélancolique, mais résigné et heureux du bonheur de son frère.

Paul était un bel adolescent, rayonnant de santé et de force, jouissant sans arrière-pensée du présent, se laissant vivre, satisfait de lui-même et des autres, sans aucun souci de l'avenir. Et pourquoi s'en serait-il préoccupé ? N'était-il pas fort ? N'était-il

pas bien doué ? ne serait-il pas riche ? Jusqu'alors la vie n'avait eu pour lui que des roses et point d'épines; aucun obstacle ne s'était dressé sous ses pas; pourquoi donc aurait-il cherché à l'horizon de sa vie des points noirs ?

Et personne ne pensait autrement. Ses camarades de collége, ses confrères de classe étaient tellement accoutumés à ses succès, à sa supériorité et à sa *fortune*, qu'ils n'imaginaient pas qu'aucun changement fût possible.

Nous l'acceptions, nous ne le discutions pas.

Pour nous, il y avait là quelque chose de fatal. Sans analyser les sentiments qu'il nous inspirait, sans nous en rendre compte, nous lui appliquions, dans une certaine mesure du moins, cette parole de Victor Hugo exaltant l'homme de génie — et, par homme de génie, ce poëte, le plus personnel de tous les poëtes, personne ne l'ignore, se sous-entendait lui-même : — L'Océan, la montagne, on les prend tels qu'ils sont, on ne les discute pas ! Un mot, aussi caractéristique, nous échappait quelquefois : Paul ? ah ! c'est bien différent ! Ce n'était pas précisément de l'affection que nous avions pour lui ; nous l'admirions plutôt, il nous dominait.

Au contraire, — et je l'ai déjà dit, — nous éprouvions pour Joseph une affection vive et profonde, jointe à un véritable respect ; vraisemblablement, sans doute, parce que dans sa vie, toute de dévouement et de sacrifice, nous soupçonnions vaguement un but caché, une idée généreuse et noble.

*
* *

Le moment était arrivé où la Providence allait jeter des nuages dans le ciel jusqu'alors si serein de nos amis, et précipiter le denouement. Pauvres jeunes gens ! pauvre Joseph !

Je ne vous ai encore rien dit de leurs parents. Leur père était un homme honorable et jouissant d'une grande considération ; leur mère, une femme pieuse, distinguée, le modèle des mères, mais sur laquelle, peut-être, la *fascination* de Paul s'était aussi trop exercée. Par leur activité et par leur conduite sage et prudente, ils avaient acquis une belle fortune, qu'ils croyaient hors de toute atteinte. Pourtant arrivèrent un jour au collége de mauvaises nouvelles. On n'a pas encore perdu le souvenir de cette crise qui sévit alors et fit tant de mal au commerce et à l'industrie. On vit chanceler tout à coup, puis s'écrouler les for-

tunes les mieux assises. C'est ainsi que la chute imprévue d'une puissante maison de banque entraîna la ruine de beaucoup de fortunes.

Paul et Joseph virent accourir auprès d'eux leur père. Il leur annonça qu'il était à peu près ruiné ; à peine lui restait-il le plus strict nécessaire. Et comme, dans ce monde, un malheur n'arrive presque jamais sans un autre qui le suit de près, comme d'ailleurs M. S*** était déjà d'un âge assez avancé, usé par le travail, enfin d'une santé chancelante, il ne put résister longtemps au désastre dont il avait été frappé. A la vue d'un avenir si menaçant pour sa famille, l'énergie lui fit défaut, et il se laissa aller au découragement. Survint bientôt une maladie, tout d'abord fort grave, qui en peu de temps acheva de l'épuiser et l'emporta après de cruelles souffrances.

Certes, personne n'en peut douter, les deux frères furent sensibles à cette immense perte ; mais ils en furent affectés, chacun suivant son caractère et d'une manière différente. Tous deux, ils chérissaient leur père ; tous deux, ils le pleuraient amèrement.

Mais Joseph envisagea la situation d'un regard plus profond

Le présent lui apparut de suite avec toutes ses conséquences ; l'avenir, chargé de nuages et de menaces. Il vit sa mère privée tout à coup de cette aisance dorée à laquelle elle s'était habituée ; il vit Paul, son cher Paul, dénué de ressources au moment d'entrer dans le monde, forcé peut-être de commencer brusquement la lutte de la vie, exposé à toutes sortes de risques et de dangers. De lui-même, il ne s'inquiétait nullement, bien résolu à poursuivre sa vie d'abnégation et de sacrifice.

Il n'en fut pas ainsi de Paul. Soit légèreté, soit confiance excessive en lui-même, soit plutôt par suite de l'habitude où il était de se reposer en toutes choses sur son frère, il ne parut pas, malgré son intelligence et sa pénétration, se rendre clairement compte de l'état des choses. Grâce à la générosité des directeurs du collége, le court séjour que les deux frères devaient faire encore dans l'institution, pour compléter leurs études, étant assuré, Paul reprit peu à peu sa vie ordinaire ; toujours bon camarade, excellent élève, il continua de se reposer en tout sur la tendresse, la prévoyance et les soins de son frère. Il fallait un second coup ; il ne tarda pas à frapper et il fut décisif.

*
* *

J'arrive, mes amis, à la scène qui a laissé dans mon esprit une si forte impression, et dont je vous ai parlé en commençant ce récit.

Non loin du collége s'étendait un vaste étang, — un petit lac plutôt, — où nous avions l'habitude de prendre l'exercice des patins.

C'était en hiver. Un jour de congé du mois de janvier, nous nous y étions rendus. Glace parfaitement unie et brillante, air vif et pur, soleil radieux, rien ne manquait de ce que nous pouvions désirer. Comme dans tous les autres, Paul excellait dans l'exercice du patin. Il y déployait beaucoup de souplesse et de grâce. S'élancer en avant, reculer avec non moins de rapidité, décrire les courbes les plus difficiles, graver sur la surface polie de la glace les lettres qui composaient son nom, tout cela n'était vraiment qu'un jeu pour lui. Ce jour-là, il y mettait un entrain extraordinaire. Nous le vîmes exécuter avec une extrême facilité de véritables tours de force, puis, rapide comme une flèche lancée par un bras vigoureux, il s'élance tout droit devant lui : mais il ne tarda pas à être arrêté dans sa course. Comment cet accident put-il se produire ? La glace se trouvait-elle, à certains endroits, naturellement plus mince et moins résistante ? ou bien, l'avait-on sciée quelque part pour en extraire des blocs, et une nouvelle glace, fine et friable, s'était-elle reformée sous l'influence du froid, sans avoir encore eu le temps de prendre de la force et de la solidité ?..... Quoi qu'il en soit, la glace se rompt tout à coup sous les pieds de Paul et il enfonce dans l'abîme. Néanmoins, grâce sans doute à la résistance de ses habits et à la pesanteur de l'eau, il put se soutenir quelques instants à la surface.

Joseph avait eu connaissance de l'accident, car jamais il ne perdait de vue son frère. Il le suivait toujours d'aussi près que possible ; et ce n'était pas sans un certain sentiment de compassion que nous le voyions courir à sa suite plutôt que glisser sur la glace. Un autre peut-être nous aurait paru ridicule, mais Joseph, je l'ai dit, nous l'aimions et le respections. Cette fois, sa tendresse alarmée lui donnant sans doute des forces et des ailes, il rejoignit aussitôt son frère. Il s'étend alors sur la glace ; puis se retenant d'une main, il plonge son autre bras dans l'eau glacée et saisit Paul par ses vêtements, au moment ou celui-ci ; — déjà

paralysé par le froid, par la crampe peut-être, car de fait il était bon nageur, — allait être entraîné pour jamais sous la glace demeurée ferme. Mais c'est là tout ce que la faiblesse de Joseph lui permettait de faire. Heureusement, d'autres élèves, appelés par ses cris, accoururent et Paul put être retiré du gouffre.

Cet accident n'eut pas de suites funestes pour la santé de Paul, si bien constitué, robuste et, d'ailleurs, peu impressionnable. Quelques jours de repos suffirent à le remettre ; mais Joseph, — faible et maladif comme il était habituellement, — ne put réagir contre les émotions qu'il avait éprouvées et contre l'impression du froid qui l'avait saisi. En effet, dans les efforts qu'il avait dû faire pour retenir son frère, l'eau avait rejailli et avait à plusieurs reprises inondé ses épaules et sa poitrine. Il en résulta aussitôt une maladie grave, que les soins les plus empressés et les plus intelligents furent impuissants à conjurer.

Joseph eut tout d'abord le pressentiment de sa fin prochaine, et il accepta la mort avec une soumission toute religieuse. Après avoir pieusement rempli ses devoirs et reçu avec la plus grande ferveur les derniers secours de la religion, il ne songea plus *qu'à corriger et compléter son œuvre*. Vous comprenez sans doute ce que je veux dire, et qu'il pensait à Paul. Durant sa maladie, qui fut assez longue, il eut avec lui de fréquents et sérieux entretiens. Car la vérité s'était fait jour dans son esprit. Il avait enfin compris que sa conduite à l'égard de son frère avait été bien imprudente, et que sa tendresse, poussée jusqu'à l'indiscrétion, l'avait amené à lui rendre un mauvais service. Il lui ouvrit donc son cœur ; il lui parla avec la plus grande franchise, — je l'ai appris plus tard de Paul lui-même, — déchirant tous les voiles et lui mettant sous les yeux la situation telle qu'elle était.

De son côté, Paul fut parfait. Il entoura son frère des soins les plus assidus et les plus affectueux : il reçut avec reconnaissance, et la résolution sincère d'en profiter, ses reproches, ses observations et ses conseils, et, enfin, il lui fit, du fond du cœur, toutes les promesses qu'il lui demandait pour l'avenir. Il ne le perdit jamais un instant de vue ; et ce fut, la main dans la main de son Paul bien-aimé, les yeux tendrement attachés sur ses yeux, que Joseph, le visage animé d'une joie douce et tout rayonnant d'espérance, sans efforts, sans douleur, rendit paisiblement son dernier soupir.

*
* *

Il ne me reste que peu de chose à dire.

Pendant la maladie de son frère et dans les premiers jours qui suivirent sa mort, Paul avait beaucoup médité. Une révélation s'était faite dans son esprit. Il avait vu, il avait compris son ingratitude envers Dieu, envers Joseph, envers ses camarades de collége; son égoïsme et son imprévoyance. Il apprit à s'humilier et à ne plus être si fier des dons naturels qu'il avait reçus en partage. Il comprit que plus il avait reçu, plus on avait droit d'attendre de lui. La situation que la mort de son frère avait faite à sa mère et à lui-même se dessina tout entière à ses yeux Il se mit à l'œuvre avec courage, s'efforçant de se réformer et de faire face à tous ses devoirs.

Dans ses rapports avec nous tous, il se produisit peu à peu un remarquable changement. Il continua d'être, à la vériié, le bril lant élève, presque en tout supérieur aux autres, mais il se fit affable et aimable : on aurait dit qu'il voulait se faire pardonner ses succès, et aussi il ne tarda pas à s'acquérir la confiance et l'amitié de ses confrères.

Jusqu'alors il avait rempli avec exactitude ses devoirs religieux, mais avec une sorte de régularité froide, qui ne paraissait être nullement une inspiration du cœur. Sa piété devint affectueuse et tendre. On s'aperçut même bientôt que le sentiment religieux se mêlait à toutes ses actions, pour les purifier et les ennoblir.

Il sut également remplir ses devoirs envers sa mère, dont il était devenu l'unique ressource.

« Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? » Le père de Joseph et de Paul avait été sourd à ce cri si souvent répété de nos jours ; et, persuadé que l'étude des lettres est la meilleure préparation que l'on puisse apporter aux diverses carrières qui s'ouvrent aux jeunes gens à leur entrée dans le monde, il avait voulu que ses fils suivissent un cours complet d'études classiques. D'accord avec sa mère, Paul résolut de faire sa classe de philosophie, persuadé que l'étude de cette noble science lui était encore plus nécessaire que celle des lettres. Il ne craignit donc pas de prolonger encore son séjour au collége.

Après avoir ainsi complété ses études, il embrassa une profession libérale. Il se livra avec courage et une grande assiduité à l'étude de la loi, trouvant néanmoins le temps, en suivant régu-

lièrement les cours de l'Université, d'aider par d'autres travaux sa mère, que de nouveaux malheurs avaient réduite à l'indigence.

Que vous dirai-je de plus ?

Aujourd'hui, Paul est un homme d'un âge avancé. Comme tous les autres, il a subi des épreuves, rencontré des obstacles et des difficultés de toutes sortes. Appuyé sur sa foi et sa confiance en Dieu, soutenu par le souvenir et les conseils de son cher Joseph, dont la mémoire vit toujours en lui, il en est resté vainqueur. De brillants succès l'ont suivi dans l'exercice de sa profession. Il a occupé des positions élevées ; il s'est toujours distingué par sa douceur, sa probité, sa piété. Il jouit en retour de l'estime et de l'affection de tous. Enfin, une fortune noblement acquise assure le repos à sa vieillesse. Il est heureux sans doute, et pourtant une teinte de mélancolie est répandue sur son visage, dont elle ne saurait toutefois détruire la sérénité. Souvent il paraît absorbé en lui-même. On le dirait transporté dans un autre monde. Alors sa figure s'illumine, ses yeux deviennent plus vifs et s'élèvent, il regarde loin devant lui : qui cherche-t-il ?

Et maintenant, mes amis, laissez-moi ajouter un tout petit épilogue.

On l'a dit bien des fois et on aime à le répéter : Dieu fait bien tout ce qu'il fait. Quand il enleva Joseph à son frère, il avait choisi le moment opportun et les circonstances favorables. Que serait-il arrivé si Joseph avait continué de vivre à l'ombre de Paul ? Ici, on pourrait risquer plusieurs suppositions. Voici, en deux mots, l'histoire de deux autres frères, qui répond à l'une, au moins, de ces hypothèses.

J'ai connu, dans mon enfance, ces frères, qui, par leur caractère et leur vie, ressemblaient un peu à Paul et à Joseph. Ils ne se nommaient pas Philippe et Charles, mais je veux les désigner ainsi. Je ne sais lequel était l'aîné. Ils vivaient ensemble, à la campagne, sur une terre dont l'exploitation était considérable, mais la propriété appartenait à Philippe seul. Charles, grand, maigre, et toutefois robuste, exerçait son activité sur toutes choses, arpentant sans cesse les prés et les bois, dirigeant les ouvriers et les domestiques, et mettant souvent lui-même la main à l'œuvre. Philippe était plus sédentaire et semblait se

contenter de la haute surveillance et de la jouissance de son domaine. A l'époque où remontent mes premiers souvenirs, il était entouré de plusieurs enfants, qui reportaient sur lui seul la tendresse qu'ils auraient sans doute partagée entre lui et leur mère, si la mort ne la leur eût pas enlevée. Charles n'avait jamais été marié.

Dans cette famille, favorisée d'une aisance honnête, la vie était agréable et facile. Souvent on voyait arriver de la ville de beaux messieurs et de belles dames... On faisait de la musique, on dansait bien, on mangeait encore mieux. Charles ne paraissait jamais dans ces petites fêtes. Personne n'en disait mot; on le savait occupé ailleurs; on trouvait son absence toute naturelle.

Ainsi allaient les choses chez les deux frères, lorsque l'*oncle Charles* vint à mourir. A l'extérieur, cet événement passa inaperçu, et, même dans la maison, rien d'abord ne parut changé; mais plus tard, il fut permis d'en juger autrement.

Souvent, dans une machine, il existe certain ressort caché dont l'influence, connue des seuls initiées, échappe à tous les autres. Si le ressort finit par s'user ou se briser, qu'arrive-t-il? La máchine poursuit sa marche ordinaire pendant quelque temps; puis elle se ralentit; puis elle se détraque lentement; enfin elle s'arrête.

Voilà, ce qui arriva après la mort de Charles, dans la maison de Philippe. D'abord, tout continua de bien marcher, en apparence du moins. Puis on put remarquer un certain désordre; ensuite la gêne se fit sentir, des dettes furent contractées et ne purent être payées. Bref, Philippe fut forcé de vendre sa belle propriété et se retira chez un de ses fils, assez pauvre lui-même, mais heureux de lui offrir un asile. Aujourd'hui le père est mort et les enfants sont dispersés aux quatre vents du pays.

Seule, la maison y a gagné. Elle a été reconstruite sur un plan nouveau et enrichie des améliorations modernes. Sur le devant, s'étend un beau parterre, semé de fleurs et d'arbustes. On a aussi planté des arbres. Mais ce n'est plus la propriété de cette ancienne famille, respectée de tous, dont le nom est même inscrit aux fastes de notre histoire!

M. de Sainte-Croix.

DE MONTRÉAL A LOURDES

III (1)

Pendant que les prêtres nous donnaient ces renseignements sur la guérison de la jeune fille de Tarascon, plusieurs personnes entrèrent dans la salle pour déjeuner, parmi lesquelles se trouvait une jeune fille qui avait été témoin du miracle.

Voici ce qu'elle raconta :

« J'étais depuis plusieurs jours à Lourdes, j'y étais venue avec le pèlerinage de Marseille arrivé ici la semaine dernière ; j'ai assisté ce matin à la messe chantée à la grande église. Après la messe, je suis descendue à la grotte et j'ai vu une jeune malade que l'on avait portée jusque là et qu'on se disposait à faire entrer dans la piscine. Elle était avec sa mère, et celle-ci était si accablée de douleur qu'elle pouvait à peine soutenir son enfant. Je m'offris à les accompagner.

« Nous avons déposé la malade sur un siége, et je lui ai ôté ses chaussures afin qu'elle pût baigner ses jambes paralysées.

« Tout à coup elle s'est levée en s'écriant :

— « Ma mère, je ne sens plus aucune douleur, je suis guérie. »

« La pauvre mère ne pouvait y croire.

— « Je vous l'assure, ma mère, je suis guérie. Il faut que j'aille remercier la sainte Vierge.

« Et alors elle s'est élancée par la porte avec tant de hâte que nous n'avons pu la retenir, et elle courait si rapidement que je pus seule arriver à la grotte avec elle. Les gens de son village, assemblés à la porte, criaient : Miracle ! Miracle ! »

« Comme nous entrions dans la grotte, le père missionnaire

---

(1) Voir la livraison de février.

en fit fermer la grille pour écarter la foule, et la pauvre mère, arrivée trop tard pour entrer avec nous, resta tout éperdue au milieu de la foule, pleurant et ne pouvant encore croire à une si grande merveille.

« Alors nous avons remercié la sainte Vierge, jusqu'au moment où l'on est venu nous prier d'aller faire notre déposition à la maison des missionnaires. »

Tel fut le récit de la jeune fille, récit qui complétait ce qui nous avait déjà été dit, et elle ajouta encore quelques détails en répondant aux questions qu'on lui faisait.

IV

Nous avons voulu faire une visite qui nous tenait bien au cœur ; c'était d'aller voir la vieille église de Lourdes où Bernadette a fait sa première communion, et ensuite la maison où s'est écoulée son enfance.

Nous avons vu la vieille église : forme espagnole, nef très-sombre, transept assez vaste, avec une sorte de coupole au centre du chœur ; l'autel est orné d'un vieux baldaquin très-bien sculpté qui conserve encore quelques traces de dorure. C'est dans ce sanctuaire que l'enfant venait régulièrement prier le Seigneur ; c'est là qu'elle a puisé les enseignements de la religion. Nous souhaitons que l'on conserve ce sanctuaire vénérable à cause du souvenir qu'il rappelle, mais il est vrai qu'il ne peut suffire aux besoins de la paroisse, qui a beaucoup augmenté depuis la vision de Bernadette.

La nouvelle église en construction près de là est quatre fois plus grande que l'ancienne, et répond aux accroissements nouveaux.

Mais l'heure de notre départ approchait, et comme nous n'avions pas beaucoup de temps pour retourner à la grotte, nous avons monté au château qui domine toute la vallée, pour saluer de là la grotte miraculeuse.

En sortant de l'église on trouve, en face, une rue étroite qui conduit à la première poterne du château. On monte par des marches escarpées qui se replient plusieurs fois sur elles-mêmes à la hauteur d'une centaine de pieds, et l'on arrive à l'esplanade intérieure du château. Là on est, dit-on, à trois cents pieds au-dessus du torrent ; on est environné de remparts, de tou-

relles et de murs percés de meurtrières, d'où l'on peut voir toute la vallée ; d'un côté est la ville, de l'autre la colline où se trouve la grotte.

Le château a été mis, il y a trente ans, au nombre des monuments historiques par le comité des monuments. Quelques-uns des bastions ont été rebâtis avec grand soin. Au centre est le logement de la garnison, lequel est surmonté d'un donjon de vingt pieds de diamètre sur quatre-vingts pieds de hauteur, d'où l'on doit avoir une vue magnifique. Tout est fermé et l'accès n'en est pas permis aux pèlerins. Un guide anglais nous dit qu'un duc d'Elgin y fut retenu pendant l'empire ; il avait été fait prisonnier pendant la guerre d'Espagne en 1810.

Au pied du donjon, est disposé à pic sur l'abîme un chemin de ronde, d'où la vue est magnifique et imposante. Suspendu sur la vallée, on a devant soi la vue de la grande église, qui, de cet endroit, paraît dans toute sa splendeur. Aussi, aux grands pèlerinages où se réuniront vingt ou trente mille pèlerins, on verra se déployer la multitude au pied du grand autel du rosaire, qui domine la vallée. C'est de là surtout que l'on pourra embrasser ce magnifique ensemble.

Ensuite nous sommes descendus pour aller visiter la maison de Bernadette. Au pied du fort, il faut se diriger vers l'église de la paroisse. Au milieu de la rue on prend à droite une rue transversale, et à la quatrième porte, on trouve la maison de Bernadette.

La maison se compose de deux étages avec deux chambres de profondeur, où l'on pénètre par un corridor dallé en pierres granitiques. Au delà est une petite cour environnée de constructions. La deuxième chambre est celle où habitait Bernadette avec ses parents.

Cette chambre a dix pieds environ sur chaque face. Elle est sombre et humide. Au fond est une cheminée en pierre.

Le sol est pavé de larges pierres inégales. La chambre paraît petite pour une nombreuse famille. C'est là cette demeure si sombre et si triste que le Seigneur a daigné combler de ses faveurs. Dans cette maison obscure et cachée, le Seigneur est venu chercher une enfant pour la glorifier et lui accorder de si grandes faveurs. Là, il l'a préparée à un grand rôle dans l'Eglise et il a uni son nom à la révolution complète qu'il voulait produire dans les esprits et dans les cœurs.

Cela fait réfléchir.

Pendant ses grandes épreuves, la France a souvent imploré le secours du souverain Maître ; elle lui a demandé de lui venir en aide par quelqu'un de ces coups victorieux qui anéantissent tous les efforts humains. Elle implorait, sans oser l'espérer, quelque prodige comme l'intervention et la mission de Jeanne d'Arc ; mais Dieu, qui renouvelle sans cesse ses miséricordes, n'en renouvelle pas toujours l'appareil extérieur. Il a pris Bernadette, plus jeune et plus faible que Jeanne, et il a accompli par elle ses œuvres. Ce n'est ni dans la pompe, ni dans les destinées heureuses du siècle, que le Seigneur a choisi la dépositaire de ses intentions sur la France menacée, perdue, mise au ban de toutes les nations. Il peut accorder à la dévotion envers Notre-Dame de Lourdes tout ce qu'il a accompli par le vouement de celle qui a délivré son pays de la servitude.

Cette jeune enfant attira ce rayon de salut, qui a déjà opéré tant de prodiges, et qui peut tout changer. Oh ! comme cette demeure sera célèbre un jour ! On vient visiter de toutes parts la demeure des grands serviteurs de Dieu, comme saint Louis de Gonzague, saint Ignace de Loyola, sainte Catherine de Sienne, Saint François d'Assise, Jeanne d'Arc. On visitera un jour la chambre de Bernadette avec le même empressement.

V

Tel est le récit de notre pèlerinage. Nous avons voulu voir, et ce que nous avons vu a bien dépassé notre attente et ce que nous avons éprouvé a été bien au-dessus de nos espérances. Comme on recueille alors le fruit de ses fatigues ! Comme l'on se sent plus près de Dieu, plus rempli de grâce, plus éclairé, plus ferme dans ses convictions. Ce sont des impressions dont le souvenir ne s'effacera jamais et dont le sentiment se conservera toujours, plein de douceur et de consolation.

En continuant notre voyage, nous avons encore médité sur les merveilles que nous avions contemplées.

Dieu est toujours avec nous, mais il se manifeste plus clairement en certaines circonstances, selon les épreuves qu'il réserve à son Eglise.

Depuis le commencement de ce siècle en particulier, jusqu'à nos jours, que de merveilles accomplies, qui sont comme un

ordre de choses suivies et disposées pour répondre aux besoins des âmes et à la gravité des circonstances !

D'abord Marie révéla l'image de l'Immaculée Conception ; quelques années après elle conseilla l'établissement de l'archi-confrérie, qui devait répandre la médaille parmi les pécheurs ; viennent ensuite les déclarations de Rome, et enfin les apparitions de la Salette, de Lourdes, &c., &c.

Ces apparitions se tiennent entre elles, se répondent les unes aux autres, pour glorifier Dieu, pour éclairer les fidèles, pour arrêter les desseins de leurs ennemis.

Voyons la suite et les conséquences de ces faveurs accordées au monde.

Ainsi il y a cinquante ans, on a vu un fait prodigieux dans toutes ses circonstances.

On était au lendemain d'une révolution qui semblait être le signal des plus grands malheurs. Alors Marie apparaît à une jeune religieuse de la Congrégation de la Charité, une fille de saint Vincent de Paul, le plus populaire des saints en notre temps, elle montre à cette jeune fille le modèle d'une médaille, — c'était la représentation de l'Immaculée Conception, — et elle lui dit de la faire frapper et de la répandre.

Sur l'approbation de l'autorité et avec son concours, la médaille est frappée et répandue. En quelques mois, elle avait fait le tour du monde ; et bientôt l'on ne trouva plus une province, une ville, une demeure, une famille où elle n'eût pénétré, et une poitrine où elle ne brillât.

Pendant ce temps, la révolution multiplie ses coups contre la religion : elle lance ses traits contre les âmes, mais ils rencontrent la médaille, qui garantit les cœurs comme d'un bouclier impénétrable. Tous ces efforts impies échouent contre une aussi faible défense ; la médaille préserve les fidèles ; elle fait plus encore, elle les purifie et les sanctifie.

Mais là ne s'arrêtent pas ses prodiges, elle attire des partisans du milieu même de l'armée ennemie. La médaille convertit des pécheurs, des impies, des incrédules, des protestants, des juifs, des infidèles. Elle a défendu des villes assiégées, arrêté le choléra, protégé des marins dans la tempête, des soldats au milieu des batailles. Allez au chevet des malades, demandez aux familles dans la détresse, interrogez la jeune fille ferme dans la

voie du bien et le jeune homme inébranlable dans la fièvre de l'âge, et ils vous révèleront les merveilles de la médaille.

Mais ce n'est que le commencement des complaisances de la très-sainte Vierge pour nous.

Un peu plus, tard un bon prêtre gémissait avec larmes de l'abandon de son église, et dans ce temps-là, bien des paroisses présentaient le même spectacle. Pendant que le bon prêtre était au pied de l'autel de la sainte Vierge, c'était à Notre-Dame des Victoires de Paris, il entend distinctement une voix qui lui dit d'établir en l'honneur de Marie une association pour les pécheurs. Le prêtre réfléchit et prie, il consulte l'autorité, puis l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires est fondée. La nouvelle association se développe, elle enrôle des milliers et des milliers de paroisses; l'association prie pour les infidèles et les missions se multiplient; elle prie pour les juifs, et l'un d'eux voit la sainte Vierge elle-même qui vient enlever son cœur; elle prie pour les protestants, et des centaines de ministres se convertissent en quelques mois; tous les jours elle produit des miracles et en même temps elle est la propagatrice de la Médaille et la démonstration vivante de son origine céleste.

Mais les années s'écoulent et l'enfer confondu fait de nouveaux efforts; on est encore à la veille d'une grande révolution qui menace l'Eglise et l'Etat.

Au 19 septembre 1846, le saint Père gémissait sur les maux de l'Eglise et de la société, et il écrivait cette encyclique si touchante: *Qui pluribus iam* remplie de plaintes et de tristes prévisions. Or, au même moment, celle qui est la reine de l'Eglise et la protectrice de la société chrétienne gémissait et pleurait à la montagne de la Salette. Là elle confie ses peines, ses prévisions à deux jeunes enfants, et voilà que toute l'Eglise tressaille d'espérance et que la terre se couvre de sanctuaires, d'associations, de confréries, d'insignes contre lesquels vient s'amortir et se briser tout l'effort de la révolution impie et anti-sociale, qui éclate peu après, à la suite de la catastrophe de février 1848.

Au bout de quelques temps, les méchants, trompés dans leurs premiers efforts, se consultent de nouveau et réunissent encore leurs forces. Ils recourent aux plus puissant moyens, ils aveuglent de grands esprits, ils gagnent de hautes positions, ils provoquent des défections éclatantes, ils enrôlenl même des souverains, et

tandis que l'Eglise proclame solennellement ce grand dogme dont la médaille était le symbole, ils préparent de nouveaux bouleversements en attaquant la pierre fondamentale de l'Eglise. Les fidèles prévoient des malheurs, ils s'inquiètent, ils réclament au Ciel, ils voient le mal prêt à fondre sur l'héritage du Sauveur. Marie intervient encore, elle descend sur la terre, elle se manifeste, elle vient nous rappeler qu'elle est près de nous, qu'elle veille sur nous et elle acquiert au nom de Lourdes un éclat immortel.

Les multitudes s'empressent, les malades sont guéris, les pécheurs se convertissent, les hérétiques embrassent la vérité. Quelle impression un pareil événement ne produit-il pas dans les âmes ?

Or, cette année nous sommes à la veille de grands événements, et c'est ce qui fait que Marie nous a comblés de faveurs, pour nous donner confiance, mais aussi pour exciter notre zèle.

Quatre-vingts malades guéris en trois jours ! c'est assez merveilleux.

Et si ces faits sont contestables, pourquoi ne venez-vous pas réclamer contre eux, déistes, indifférents, rationalistes, qui avez proclamé l'impossibilité des miracles ? Pourquoi ne venez-vous pas discuter ces prodiges ?

Mais vous reculez, vous n'osez mettre le pied sur ce terrain. Il vous serait pourtant si facile de prendre l'imposture sur le fait.

Et vos attaques multipliées contre le miracle, que vont-elles devenir ? Et tous ces livres entassés depuis un siècle contre les interventions divines, les voilà donc réfutés, à la honte de vos universités et de vos cours de libre examen !

C'est une vraie défaite pour le rationalisme.

Que de réputations philosophiques sombrées, si vous n'avez rien à dire contre un seul mot de Mélanie ou de Bernadette !

Mais il y a plus : vous perdez ce qui est bien au-dessus de la valeur de ces réputations ; vous perdez dix mille francs, qui sont déposés en lieu sûr, — vous le savez bien, — et qui vous sont acquis, si vous démontrez la fausseté d'un seul miracle de Lourdes, dûment reconnu.

Donc toutes ces bontés de Marie pour nous — en éclairant si vivement notre foi — doivent exciter aussi notre zèle.

L'activité des méchants pour le mal doit être la mesure de la nôtre pour le bien. Employons tous les moyens : le plus puissant, c'est le recours à Marie, et nous pouvons nous y fier, parce que Marie n'est pas en vain descendue du ciel. Elle combattra pour nous. Elle ne peut être repoussée ni vaincue.

Depuis le commencement du siècle, l'Eglise de France a fondé la propagation de la Foi, la sainte Enfance, ressuscité les anciens ordres, multiplié les nouveaux, fourni, en France, des vocations et aux missions les plus lointaines et aux fonctions les plus difficiles. Elle a donné cinquante mille prêtres, cent mille religieuses, multiplié les œuvres pour l'enfance, la jeunesse, les souffrances, l'instruction, l'éducation, pour tous les besoins, toutes les infirmités, pour la consolation des malades, de la vieillesse, des agonisants, des mourants. Mais, si l'établissement de ces œuvres est admirable, s'il est le témoignage d'un grand amour, leur soutien, leur continuité, leur accroissement est le signe d'un amour plus grand encore.

.....

.....

VI

Quelques semaines plus tard, nous étions de retour à Montréal et là nous devions trouver un doux souvenir de Lourdes.

A côté de la belle église Saint-Jacques, s'élève un magnifique sanctuaire, du style byzantin, aux assises de marbre. C'est l'œuvre d'un prêtre dévoué à Marie.

Ce sanctuaire est encore en construction, mais le soubassement sert déjà aux cérémonies saintes et aux réunions des deux confréries de la sainte Vierge établies dans cette paroisse.

Nous nous y sommes rendus dès notre arrivée et nous avons remercié Marie de l'assistance qu'elle nous avait donnée pendant notre lointain pèlerinage.

L'autel rappelle la grotte de Lourdes et l'apparition de la sainte Vierge. Marie se montre dans toute sa gloire céleste, et Bernadette dans, la candeur et l'élan de son âme. Enfin, ce qui rappelle encore plus vivement les merveilles de Lourdes, c'est le concours continuel et la dévotion touchante des fidèles ; c'est à cela qu'on reconnaît les sanctuaires adoptés par Marie On prie là comme à Notre-Dame des Victoires de Paris, comme

à Fourvières, comme à Lourdes. Du matin jusqu'au soir la chapelle est remplie.

Au jour de l'Immaculée Conception, sur l'invitation du dévoué directeur, nous nous sommes rendu à la réunion du soir, et, devant une assemblée nombreuse, nous avons rendu compte de toutes les pieuses impressions de notre pèlerinage.

C'était une consolation de retrouver ainsi dans ce sanctuaire une vive image de ce que nous avions vu à Lourdes.

Avec quelle attention étions-nous écouté, quelle impression produisait le récit des merveilles que nous avions contemplées ; tous ces regards qui éclataient de joie et d'émotion, nous représentaient ces âmes d'élite que nous avions admirées à Lourdes. Bientôt les larmes se mirent à couler. On pouvait se croire dans dans le sanctuaire privilégié de Marie.

Les jours suivants, nous avons visité l'église supérieure, qui sera bientôt achevée. Mais pour exprimer notre pensée, nous ne pouvons mieux faire que de présenter la description fidèle qui a été faite de ce sanctuaire dans l'*Opinion Publique*, il y a peu de temps.

Notre-Dame de Lourdes a Montréal

« Nous donnons dans nos gravures la vue de la nouvelle église de Notre-Dame de Lourdes, située à l'angle des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine. Nous connaissons l'intérêt que les fidèles prennent à la construction de ce beau sanctuaire et, d'après la visite que nous y avons faite, nous pouvons assurer nos lecteurs que ce sera un joyau, une petite basilique en miniature. L'extérieur attire l'attention par ses formes élégantes et nouvelles. Le dôme principal, appuyé de demi-coupoles et orné de quatre coupolines élancées, surmonte heureusement les édifices environnants, et paraîtra encore plus imposant lorsqu'il sera accompagné des couronnements qui doivent orner la façade.

« De différents points de la ville, particulièrement aux deux extrémités de la rue Saint-Denis et aux deux extrémités de la rue Sainte-Catherine, l'édifice charme l'œil par ses délicates proportions et ajoute une heureuse variété aux flèches et aux dômes des autres églises.

« La façade a un caractère particulier que fait ressortir un revêtement en marbe blanc, orné d'arcades et de rosaces qui recevront plus tard les ornementations de la sculpture et de la polychromie. Les dimensions sont assez étendues pour comporter une décoration sérieuse et imposante. L'édifice se compose d'un soubassement qui sert de chapelle et du sanctuaire princi-

pal qui a 120 pieds de longueur, 100 pieds de largeur au transept, 45 pieds de largeur à la nef, 50 pieds de hauteur. Le dôme s'élève sur 30 pieds de largeur, à 120 pieds de hauteur. Toutes ces dispositions sont bien entendues et se répondent parfaitement selon les lois d'une proportion régulière et bien développée. Une jolie tribune surmonte la porte d'entrée et est destinée à recevoir l'orgue, qui sera un chef-d'œuvre de l'art moderne. Dix piliers soutiennent les parois de la nef, où sont exposées les peintures qui se déroulent aussi dans la partie inférieure des bas-côtés. Sur les piliers en marbre blanc des dessins réguliers, pleins de goût et de variété. sont incrustés. Sur les arcades, sur les murs latéraux, sur le tambour et la coupe du dôme se développent des torsades de fleurs aux feuillages d'or qui dessinent les lignes de l'édifice en les faisant briller de lueurs scintillantes L'édifice semble ainsi revêtu d'une véritable illumination. La ligne lumineuse s'élance comme un jet de feu, du pied de chacun des piliers, tourne les cordons du soubassement, enlace le pilier en se croisant en différents sens, éclaire les fleurs des chapitaux de ses reflets, puis s'élevant, promène d'une arcade à l'autre ses sillons étincelants qui vont ensuite se réunir et se croiser dans la voûte en encadrant les mosaïques à fonds éclatants.

« Au fond de l'abside s'ouvre une grande arcade éclairée d'une lumière mystérieuse, où, comme dans le demi-jour d'une grotte, nous pourrons contempler l'apparition merveilleuse de Notre-Dame de Lourdes. De la porte on pourra la voir parce que toutes les dispositions de l'édifice y viennent converger, comme à l'objet principal. Les parois de l'église reproduiront les faits principaux de la dévotion de l'Immaculée Conception, les traits les plus touchauts de la protection de Marie immaculée sur les chrétiens. Enfin, l'histoire des merveilles de Lourdes sera exposée avec toutes les ressources de la peinture. Le site de Lourdes avec sa montagne si illustre, le panorama du nouveau sanctuaire qui domine toute la contrée, les fêtes des pèlerinages et tout ce qui se rapporte au couronnement de la très-sainte Vierge.

« Tel est le beau sanctuaire que la dévotion des fidèles, réunis de toutes les extrémités de l'Amérique, prépare à la très-sainte Vierge, au centre de la ville de Montréal. Nous espérons que les travaux seront terminés l'année prochaine, mais déjà la sainte Vierge a fait éclater son affection pour sa demeure. Par sa douce influence, elle attire sans cesse le concours des fidèles, elle encourage et confirme la confiance qu'elle inspire, par des grâces signalées, et elle semble ainsi vouloir hâter le jour si ardemment désiré où elle pourra prendre possession de son sanctuaire principal. Nous devons donc féliciter grandement le Rév M. Lenoir, SS., qui a eu la première idée de l'œuvre, et M. Bourassa, l'artiste éminent qui est à la fois auteur de la construction et de toute la décoration. »

***

LES CANADIENS DE L'OUEST (1)

VI

La biographie de Jacques Duperon Baby nous ramène à l'époque de Langlade et de Pontiac.

La famille Baby a joué un rôle important avant et depuis la conquête. Quelques-uns de ses membres ont été du conseil exécutif ou du conseil législatif sous le gouvernement anglais, les uns dans le Haut-Canada, les autres dans le Bas-Canada; un d'eux a même été président du conseil législatif dans le Haut-Canada, et son portrait figure dans la galerie du parlement d'Ottawa (2).

Jacques Baby de Ranville, originaire de la Guienne, faisait partie du régiment de Carignan, qui a tant fourni de sujets utiles à la colonie. Il s'établit d'abord à Champlain, puis au Détroit. Il eut une nombreuse postérité.

Ses petits-fils, Louis, Jacques, Antoine et François se sont distingués dans ces incursions si fréquentes de nos Canadiens sur le territoire anglais qui portèrent la terreur et la consternation chez les ennemis de la France. M. Tassé reproduit plusieurs commissions qui leur ont été données par les gouverneurs ou les généraux, et qui ressemblent presque à des lettres de marque, car

---

(1) *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878. Compagnie d'imprimerie canadienne, 1872, 2 vols in-8, xxxix, 717 pp., 21 portraits et gravures. — Voir les numéros de juillet, p. 390, d'août, p. 486, de novembre et décembre, p. 624 (1878) de février (1879,) p. 81 et de mars, p. 623

(2) L'honorable George Baby, député de Jolliette à la chambre des communes, est en ce moment ministre du revenu de l'intérieur. Avant de s'être distingué dans la politique, M. Baby était connu de nos lettrés pour ses goûts de bibliophile et de numismate. Il possède en livres, manuscrits, médailles et antiquités canadiennes une des plus jolies collections que l'on puisse trouver.

l'on pourrait à bon droit comparer ces aventureuses expéditions a des croisières sur mer : elles offraient même plus de dangers et supposaient plus d'héroïsme.

« En 1758, dit notre auteur, les Baby eurent mission de se rendre en Virginie et d'exécuter l'une de ces entreprises périlleuses qui leur étaient familières. « Il est ordonné au Sieur Baby, dit la commission, de partir incessamment de ce fort (Duquesne) avec le sieur Duperon son frère et de lever un parti de guerre qu'ils commanderont conjointement : Ils se mettront en campagne le plus promptement possible et iront frapper dans la province de la Virginie. »

« Les deux intrépides officiers étaient à peine de retour, ramenant avec eux vingt-neuf prisonniers, qu'ils étaient priés par M. de Vaudreuil de prêter main-forte à M. Duplessis, major des troupes à Montréal. »

Après la conquête, les Baby furent au nombre des familles considérables qui restèrent au pays. L'un deux, Jacques, retourna au Détroit ; et il fut en 1763, comme tous les autres Canadiens dont les habitations se trouvaient dans le voisinage du fort, placé dans une position extrêmement critique pendant le siége dont nous avons vu déjà les terribles péripéties et le dénouement dans la biographie de Charles de Langlade.

Quelques-uns de ces Canadiens prirent parti ouvertement pour Pontiac, d'autres, comme M. Baby, restèrent fidèles à l'Angleterre, tout en évitant de s'attirer la colère du terrible chef et de ses partisans. Le major Goldwin écrivait au général Amherst : « J'ose dire qu'avant longtemps on verra que la moitié des colons méritent le gibet et que l'on devrait décimer l'autre moitié. Néanmoins il y a quelques hommes honnêtes parmi eux : M. Navarre, les deux Baby et mes interprètes St. Martin et La Bute. »

Il y avait à la fois exagération et injustice dans cette lettre. Exagération, car M. Tassé nomme plusieurs autres Canadiens dont les Anglais ont eu à se louer ; injustice, car ceux qui ne furent point fidèles au nouveau gouvernement auraient pu faire valoir bien des circonstances atténuantes. Il est vrai que la situation terrible de la petite et héroïque garnison du fort peut, d'un autre côté, faire pardonner facilement et cette injustice et cette exagération.

Pour ce qui est des Canadiens, ceux qui résistèrent aux séductions et aux menaces de Pontiac eurent nn grand mérite. Nous avons déjà vu que ce personnage unique dans l'histoire parlait au nom du roi de France et prétendait exercer unc autorité délé-

guée par lui. Il tranchait du grand seigneur et se faisait porter en litière d'une maison à l'autre, pour y faire avec plus de solennité ses réquisitions de guerre. Au besoin il parlait le langage le plus patriotique et le plus entraînant. M. Tassé nous donne une de ses harangues, bien propre à monter la tête aux Canadiens.

Parkman cite de lui deux traits d'une grandeur vraiment antique. Un de ces traits met en scène Jacques Duperon Baby, et je ne puis mieux faire que de le reproduire dans les termes employés par M. Tassé :

« Pontiac était un ancien ami de Baby, et il le visitait assez souvent au commencement du siége. En pénétrant un soir dans sa maison, il alla s'asseoir près du feu regardant avec beaucoup de fixité le pétillement de la flamme. Après quelques instants de silence, il se tourna vers Baby et lui dit avoir appris que les Anglais avaient offert à un Canadien un minot d'argent pour la chevelure de son ami. Baby déclara froidement que c'était un mensonge et qu'il ne se prêterait jamais à une pareille proposition. Pontiac ayant étudié les impressions qu'aurait pu trahir la figure de Baby reprit : « Mon frère a dit la vérité et je vais lui prouver que je le crois. » En effet il passa toute la nuit sous le toit de Baby, couché sur un banc et enveloppé dans sa couverture. »

L'autre trait raconté par Parkman lui fournit l'occasion de comparer la magnanimité de Pontiac à celle d'Alexandre le Grand, lorsqu'il vida d'un trait la coupe que lui présentait son médecin Philippe tandis qu'il tenait d'une autre main la lettre dans laquelle Parménion lui dénonçait ce médecin comme un empoisonneur aux gages de Darius.

Le capitaine Rogers, à qui Pontiac avait sauvé la vie dans une occasion alors assez récente, lui envoya en cadeau une bouteille d'eau-de-vie. Persuadés que les Anglais voulaient empoisonner leur chef, les amis qui l'entouraient dans ce moment cherchèrent à le détourner de boire le liquide. Pontiac leur dit tranquillement qu'il ne pouvait y avoir rien de funeste dans le présent d'un homme qui lui devait la vie, et, malgré ses amis, il but sans sourciller l'eau-de-vie des Anglais.

Au milieu de ces circonstances difficiles, la famille Baby et les autres colons qui ne s'étaient pas joints aux sauvages coururent les plus grands dangers. Il leur fallut bien de l'habileté pour fournir comme ils le faisaient des provisions et des secours à la garnison assiégée, sans trop éveiller les soupçons des fa-

rouches assiégeants. L'heure de la délivrance, quand elle vint, sonna autant pour eux que pour les Anglais.

Aussi Jacques Duperon Baby avait-il bien mérité la charge de surintendant des sauvages qui lui fut conférée par son gouvernement. L'influence qu'elle lui donna lui permit d'acheter une grande partie des terrains sur lesquels devait s'élever plus tard une grande ville, dont sa sagacité avait prévu l'existence. Mais sa fidélité à l'Angleterre en 1775 lui coûta cher; toutes ses propriétés furent confisquées. Il se retira à Sandwich, où il mourut en 1789, laissant sept fils et quatre filles.

Nous avons déjà vu que plusieurs de ses descendants ont occupé de hautes charges dans l'Etat. Trois de ses fils se distinguèrent dans l'armée anglaise. L'un d'eux, David, était au siége de Badajoz. Parvenu au grade de lieutenant-général, il mourut à Londres; Antoine passa aux Indes où il devint major, et ayant épousé une française, vint se fixer à Tours; enfin Louis, le troisième, capitaine dans un régiment d'infanterie, mourut sur le champ de bataille.

Moins connue peut-être que la famille Baby, la famille Ducharme a fourni, aussi elle, aux régions de l'Ouest plusieurs hommes remarquables.

Après certains antécédents qui ne font pas précisément honneur à sa fidélité de sujet britannique, Jean-Marie Ducharme partit en 1877, pour les pays d'en-haut, où il devint un traiteur d'un grand renom. Ducharme, comme un certain nombre d'autres Canadiens, ne distinguait guère entre les différents gouvernements qui se disputaient les différentes régions de l'Amérique. Il s'était battu à regret contre les Américains en 1775, et avait fini par être emprisonné pour leur avoir fourni des provisions. On le trouve plus tard organisant d'abord une grande expédition de traite sur le territoire des Espagnols, qui tourna assez mal pour lui. Des soldats dispersèrent tous ses compagnons et s'emparèrent de ses marchandises. Il eut le toupet d'aller lui-même réclamer auprès des autorités à Saint-Louis du Missouri, et mal lui en prit. Emprisonné d'abord pour avoir fait la traite et la contrebande, il fut de plus accusé d'avoir excité les nations sauvages contre les colons, et par suite condamné à mort. Il parvint à se faire gracier en prouvant qu'il avait souvent racheté des Espagnols captifs chez les sauvages. Plus irrité cependant des mauvais traitements qu'il avait subis que recon-

naissant d'avoir échappé à la mort, il jura de se venger des Espagnols.

Il existe deux versions au sujet de l'attaque faite le 26 mai 1780 sur le fort de Saint-Louis par les sauvages sous la conduite du terrible Matchékoui. Selon les uns, le principal instigateur de cette expédition avait été le gouverneur anglais Sinclair, de Michillimakinac ; selon d'autres, celui-ci n'aurait fait que seconder les efforts de Ducharme, qui aurait soulevé contre les Espagnols plusieurs nations sur lesquelles il avait acquis une grande influence. De 1000 à 1500 sauvages, quelques soldats anglais et quelques Canadiens formaieut la bande armée qui se jeta à l'improviste sur le fort et la bourgade de Saint-Louis. La petite garnison se défendit vaillamment et parvint à repousser les assiégeants ; mais un certain nombre de familles qui étaient restées en dehors du fort furent impitoyablement massacrées. On assure que Ducharme fit son possible pour empêcher ces atrocités. Il dut d'autant plus regretter cette sanglante équipée, que la plupart des victimes étaient des compatriotes.

Ducharme ainsi que son frère Dominique et son cousin Laurent firent longtemps la traite dans les régions de l'Ouest. Il vint au Canada et s'établit à Lachine, où il vecut dans une certaine aisance jusque vers 1803, et y mourut âgé d'environ quatre-vingts ans. Trois de ses fils firent aussi la traite. L'un d'eux, Dominique, agent des sauvages au lac des Deux-Montagnes, se distingua dans la guerre de 1812.

C'était un remarquable personnage que Jean-Marie Ducharme. Ses exploits, quoiqu'ils ne puissent guère mériter l'approbation de l'historien, indiquent chez lui une grande puissance de volonté et d'action. Sa levée de boucliers contre le gouvernement espagnol était une chose assez audacieuse ; elle forme un épisode bizarre dans ces sanglants démêlés que les nations de l'Europe eurent au milieu des déserts et parmi les hordes barbares de notre continent. On en parle encore à Saint-Louis du Missouri, et les anciens habitants des environs désigneut toujours l'année 1780 comme l'*année du grand coup.*

Trois biographies moins importantes et moins détaillées que toutes celles que nous avons repassées jusqu'ici complètent le premier volume de M. Tassé. Ce sont celles de Louis Provençal, de Jean-Baptiste Lefebvre et de Jean-Baptiste Perrault. L'auteur a bien fait de ne pas les dédaigner, car tout ce qui peut

servir à l'histoire des premiers établissements de l'intérieur mérite d'être recueilli et sera, un jour, recherché avec autant d'avidité que le sont aujourd'hui les relations des anciens missionnaires et des anciens colons des rives du Saint-Laurent.

Louis Provençal fut l'un des premiers pionniers du Minnesota. C'était un traiteur d'une grande habileté quoique sans instruction ; il tenait ses comptes, paraît-il, en très-bon ordre, au moyen d'un système hièroglyfique qu'il avait inventé. Dans ce moment où toutes les affaires du négoce s'embrouillent de plus en plus, où les syndics officiels des banqueroutes ont le nez dans les comptes d'un chacun, combien de gens voudraient posséder le secret de Provençal!

Né en 1815, Jean-Baptiste Lefebvre a vécu jusqu'en 1871 ; c'est donc tout à fait un de nos contemporains. Il a été le premier habitant d'une ville à laquelle on avait promis de grandes destinées, et qui ne visait à rien moins qu'à détrôner Chicago, la reine de l'Ouest. On avait compté sans les chemins de fer et les bizarres reflux de la civilisation naissante. La cité du Lac Supérieur, — *Superior City*, — comme bien des enfants-prodiges, n'a pas tenu les promesses que l'on faisait en son nom.

Lefebvre était un grand marcheur, un guide émérite ; il fut celui de Schoolcraft dans ses expéditions.

Jean-Baptiste Perrault avait fait ses études au séminaire de Québec ; il était né à la Rivière du Loup. Il fit partie d'une expédition commerciale qui quitta Montréal pour le compte d'un monsieur Marchesseau, en 1783, remonta l'Ottawa, toucha à Michillimakinac, à la Baie-Verte et à la Prairie du Chien, et qui plus heureuse que celle de Ducharme, traversa sans encombre une partie du territoire espagnol et put vendre ses marchandises à Cahokia, poste anglais des Illinois.

Perrault fut, comme Lefebvre, un grand voyageur. Il a écrit lui-même le récit de ses excursions, que Schoolcraft, qui avait appris de lui le français, traduisit en anglais et inséra dans son grand ouvrage, sous le titre : *Indian life in the North West in* 1783. Il mourut au sault Saint-Marie en 1844, à l'âge de 85 ans.

P. C

— *A continuer.*

UNE RENCONTRE FORTUITE

PAR

W. D. HOWELLS

TRADUCTION DE LOUIS-H. FRÉCHETTE

I

En remontant le Saguenay

(*Suite*)

— Cela m'ennuie de monter à bord, dit la jeune fille. Pensez-vous qu'il y soit retourné ? j'ai horreur de le rencontrer.

— N'y faites pas attention, Kitty. Il pense sans doute que vous avez fait cela sans le vouloir. En tout cas, moi, je suis sûr que vous n'auriez jamais pris son bras si vous n'aviez pas été sous l'impression que c'était le mien.

Elle ne répondit pas, trop préoccupée par le côté vrai de la question, pour s'arrêter à cette fausse manière de l'envisager.

M. Arbuton, en les suivant à bord, sentit qu'il jouait le rôle odieux de trouble-fête, rôle qu'il voulait éviter par tous les moyens compatibles avec sa dignité. Il paraissait condamné à priver cette jeune fille du plaisir qu'elle aurait pu trouver dans un voyage assez rare pour elle, suivant toute apparence. Il aurait désiré qu'elle pensât du bien et non du mal de lui. Et puis, au fond de tout cela, il éprouvait un certain sentiment de supériorité qu'il aurait pu traduire par ces mots : *noblesse oblige*. En gentilhomme, il sentait qu'il avait un devoir à remplir.

La jeune fille se mit à la recherche de sa cousine, et laissa son compagnon à la porte du salon, roulant un cigare dans ses

doigts, d'une main, et de l'autre cherchant une allumette quelque part. Il allait tourner les talons en frappant sur la poche de son gilet qu'il avait trouvée vide, lorsque M. Arbuton lui offrit son propre cigare en disant :

— Puis-je vous être utile, monsieur ?

— Oh ! oui, merci ! répondit l'autre en acceptant cordialement ; et tout en balbutiant d'un ton de satisfaction, il alluma son cigare et rendit celui de M. Arbuton, avec un rapide salut à moitié militaire.

M. Arbuton le fixa un moment.

— Je crains, dit-il tout à coup, d'avoir eu le malheur de causer du désagrément à une dame de votre compagnie. Ce n'est rien qui demande des excuses, et je ne sais trop comment lui exprimer mon espoir qu'elle oubliera cet incident, si elle ne l'a pas oublié déjà.

En même temps, M. Arbuton, obéissant à une impulsion qu'il lui aurait été bien difficile d'expliquer, offrit sa carte.

Ce procédé eut l'effet habituel de la franchise, et son interlocuteur y vit de la cordialité. Il s'approcha de la lampe, et lut le nom et l'adresse.

— Tiens, dit-il, de Boston ! Mon nom, à moi, est Ellison ; je suis de Milwaukee, dans le Wisconsin.

Et il se mit à rire de ce rire franc et loyal du bon camarade.

— Oui, en effet, reprit-il, ma cousine s'est cassé la tête toute l'après-midi au sujet de sa méprise ; mais, comme de raison, tout est pour le mieux, vous savez. Après tout, diable ! c'était la chose la plus naturelle du monde. Etes-vous allé à terre ? Tadoussac est bien tranquille à cette saison ; mais ce doit être gai en hiver ! Quel coup d'œil réjouissant on doit avoir de ces cottages ou de cet hôtel là-haut ! Nous avons été voir si nous pouvions entrer dans l'ancienne petite église ; le commis du bateau m'a dit qu'il y a là des tablettes en plomb que les matelots de Jacques Cartier y ont laissées, vous savez, et qui sont enfouies dans les environs. Je n'en crois rien, et je ne suis pas trop désappointé de n'avoir pas pu entrer. J'ai fait mon devoir à l'égard des antiquités de l'endroit ; et maintenant nous pouvons partir quand il plaira au capitaine.

Le colonel Ellison, dans sa bonté de cœur, faisait des efforts pour changer le sujet de la conversation entamée par le jeune

homme, s'imaginant, — ce qui n'aurait flatté celui-ci qu'à demi, — que son interlocuteur était fort embarrassé. Sa bonne nature alla plus loin ; et lorsque sa cousine revint avec madame Ellison, il leur présenta M. Arbuton, et puis, tout songeur, s'en alla avec cette dernière se promener sur le pont, sous prétexte de lui donner l'exercice qu'elle n'avait pu prendre à terre, mais en réalité pour permettre aux deux jeunes gens de vider ensemble leur petit différend.

— Je suis bien fâché, miss Ellison, dit le jeune homme, d'avoir été pour vous la cause d'une méprise, aujourd'hui.

— Et j'ai bien rougi de vous avoir rendu victime de ma maladresse, répondit Miss Ellison en baissant les yeux.

Il y eut un instant de silence. Puis, comme si elle eût pu tout à coup se faire étrangère au sujet, et dégager sa personnalité de cette absurdité inextricable, elle se mit à rire presque aussi cordialement que son cousin, en disant :

— Mais c'est une des choses les plus impossibles dont j'aie entendu parler. Qu'y faire ? je n'en sais rien.

— En effet, c'est embarrassant, et je ne sais trop que dire moi-même. J'aime mieux attendre, pour me fixer là-dessus, que la chose soit arrivée de nouveau.

M. Arbuton avait à peine laissé échapper cette phrase, — assez bien tournée suivant lui, — qu'il se la reprochait, tant il était loin de songer à s'aventurer dans une intrigue amoureuse. Mais l'obscurité, l'entourage, la beauté de la jeune fille, la confiante et candide sympathie qu'elle lui manifestait par sa franchise, tout cela l'inquiétait : il tâcha de se retrancher de nouveau dans sa froideur habituelle, et finit par quelques lieux communs sur le paysage, qui devenait en réalité bien solitaire et bien sauvage, depuis que le bateau-à-vapeur remontait le Saguenay, laissant s'éteindre dans le lointain les quelques lumières de Tadoussac. Par une étrange impression, il se sentait pour ainsi dire seul au monde, là, avec cette jeune fille ; et il se permit de jouir de ce sentiment, assurément le moins dangereux du monde.

Miss Ellison et lui venaient de Niagara, paraît-il. Ils causèrent de cet endroit, en se gardant bien, quant à elle, de révéler le fait qu'elle avait, là, remarqué M. Arbuton pour la première fois. Tous deux ils avaient descendu les rapides du Saint-Laurent ; tous deux ils avaient passé une journée à Montréal. Ces coïnci-

dences contribuaient à les intéresser l'un à l'autre d'une façon toute particulière, et cet intérêt s'accrut encore quand ils apprirent que leur commune expérience s'arrêtait là, — elle ayant passé trois jours à Québec, et lui, comme on le sait, étant venu directement de Montréal.

— Avez-vous beaucoup admiré Québec, Miss Ellison ?

— Oh ! oui, vraiment ! C'est une ancienne ville magnifique, et remplie d'une foule de choses, que je connaissais par la lecture, mais que je n'espérais jamais voir. Vous savez que c'est une place forte.

— Oui. Mais j'avoue que je l'avais oublié jusqu'à ce matin. Y avez-vous trouvé tout ce que vous vous étiez imaginé d'une forteresse ?

— Plus, si c'est possible. Nous avions avec nous des gens de Boston qui nous ont dit que c'était exactement comme en Europe Ils en soupiraient, car cela leur rappelait bien des souvenirs de l'ancien continent. Ils venaient de se marier.

— Est-ce là ce qui faisait ressembler Québec à l'Europe ?

— Non, mais je suppose que cela contribuait à leur faire voir les choses par leur côté le plus agréable. Madame March, — March est le nom du jeune couple, — ne voulait pas me permettre de dire que je trouvais Québec beau, attendu que, n'ayant jamais visité l'Europe, je ne pouvais pas bien apprécier Québec. « Vous croyez l'admirer, disait-elle souvent, mais ce n'est que l'effet de votre imagination. » Malgré tout je tiens à mon illusion. Je ne sais trop cependant si j'admirais plus Québec que les charmants petits villages qui l'environnent. Tout le paysage semble un rêve d'Evangeline.

— Vraiment ! J'arrêterai certainement à Québec. Il me tarde de voir un paysage américain qui me fasse songer à n'importe quoi. En attendant, qu'est-ce que votre imagination peut faire du présent point de vue ?

— Je ne crois pas avoir besoin de l'aider, répondit la jeune fille un peu piquée par le ton de supériorité que prenait son compagnon.

Elle se retourna et plongea ses regards sur la rivière triste et solitaire. La lune montrait un peu sa face voilée dans les profondeurs du ciel gris, laissant tomber sur les flots noirs les vagues reflets d'une lumière mélancolique. De chaque côté, la

rive inhabitable étalait sa grandiose désolation ; les rochers inhospitaliers se couvraient de maigres touffes de pins dont les obscures silhouettes se découpaient le long des crêtes, ou plongeaient dans les profondes ténèbres des gorges et des ravins. Le cri de quelque oiseau sauvage rompait brusquement le silence dont le murmure monotone du steamer semblait faire partie, réveillant à peine un écho lointain. Les premières notes d'une romance se firent entendre du salon ; et Miss Ellison précéda son nouvel ami à l'intérieur, où la plupart des autres passagers étaient groupés autour du piano. La jeune Anglaise aux cheveux couleur de maïs était assise près de l'instrument dans une pose ravissante, et l'homme à l'air peu distingué et son épouse à la tournure fort ordinaire, chantaient ensemble avec des accents d'une douceur angélique.

— C'est beau, n'est-ce pas ? dit Miss Ellison. Comme ce doit-être charmant de pouvoir s'amuser ainsi !

— Oui ? vous pensez ? C'est pourtant un peu trop en public, répondit son compagnon.

Quand les Anglais eurent fini, un vieux monsieur canadien, à l'air grave, se mit au piano pour faire entendre ce qu'il appelait une chanson comique, et réussit à envoyer tout le monde se coucher de désespoir.

— Eh bien, Kitty ? s'écria madame Ellison, s'enfermant un instant avec la jeune fille dans la cabine de celle-ci.

— Eh bien, Fanny ?

— Il est beau, n'est-ce pas ?

— Ma foi, oui.

— Est-il gentil ?

— Je ne sais pas.

— Doux ?

— De la crème à la glace, répondit Kitty en se laissant donner sur la joue un bonsoir enthousiaste.

Avant de s'endormir madame Ellison voulut faire une question à son mari.

— Qu'est-ce que c'est ?

— Cela vous plairait-il que Kitty épousât un Bostonien ? On dit que les Bostoniens sont si froids.

— Où est le Bostonien qui a demandé Kitty en mariage ?

— Comme vous êtes méchant! je ne dis pas qu'aucun l'aît demandée. Mais si cela arrivait?

— Alors ce sera le moment d'y songer. Vous avez marié Kitty à droite et à gauche avec tous ceux qui l'ont regardée depuis que nous avons quitté Niagara, et je me suis morfondu à prendre des informations sur le compte de ses maris. Maintenant je n'en ferai rien, jusqu'à ce qu'elle aît reçu quelque offre sérieuse.

— C'est cela. Dépréciez votre propre cousine, si vous le voulez. Je sais ce que je ferai, moi; je lui ferai porter mes plus belles toilettes. Comme c'est heureux, Richard, que nous soyons toutes deux de la même taille! Je suis si contente d'avoir amené Kitty avec nous! Si elle se mariait et s'établissait à Boston... — Mais non, j'espère qu'elle trouvera un mari pour résider à New-York...

— Allez, allez, ma chère! grommela le colonel Ellison désespéré. Kitty à causé de steamboats et d'hôtels avec ce jeune homme pendant vingt-cinq minutes, et naturellement il viendra demain demander mon consentement pour l'épouser aussitôt que l'on pourra mettre la main sur un juge de paix. Mes cheveux blanchissent, et je serai chauve avant le temps; mais peu importe, pourvu que vous trouviez plaisir à vos petites hallucinations. Allez donc!

II

Les petites manœuvres de madame Ellison

Le lendemain matin, nos touristes se réveillèrent en rade dans la baie des Ha-Ha, à la limite des eaux navigables aux grands bateaux à vapeur.

La longue chaîne de montagnes revêches s'était abaissée, et le soleil du matin versait de chauds rayons sur ce qui, sous un climat plus hospitalier, aurait pu passer pour un très-joli paysage. La baie formait un ovale irrégulier, avec des rives hardies mais peu élevées d'un côté, et de l'autre une plaine étroite où deux villages, dressant chacun son mince clocher en fer blanc reluisant au soleil, s'échelonnaient le long du chemin qui contournait le rivage recourbé en forme de croissant.

L'entrée de la baie était flanquée d'un mamelon élevé, et sur la rive on apercevait çà et là des masses de rochers gaiement colorés de lichens, et tachetés de teintes métalliques oranges et écarlates. La sempiternelle frondaison de pins nains était la seule forêt en vue, bien que la baie des Ha-Ha soit un port considérable pour le commerce de bois. Quelques goëlettes étaient là occupées à recevoir leur cargaison de planches de pin odorant.

Le quai où le bateau se trouvait accosté était tout animé de travailleurs et d'oisifs. On embarquait du bois que l'on tranportait à bord dans des brouettes conduites par des *habitants*. Ceux-ci arrivés au haut de la passerelle, arcboutaient leurs larges pieds sur la pente unie et glissante, puis entraînés par leur charge se précipitaient à bord plus ou moins la tête la première. Parmi la confusion qu'occasionnaient ces tours de force, une procession d'autres *habitants* s'introduisaient à l'intérieur, chacun portant sous son bras une boîte en forme de cercueil. Le colonel Ellison commençait à craindre que ces boîtes ne continssent toute la marmaille de la baie des Ha-Ha ; mais la réflextion qu'une région aussi froide n'aurait pu produire une si énorme quantité d'enfants le remit un peu, et le commis le rassura pleinement en lui assurant que ces boîtes ne contenaient que des myrtilles (1), et qu'on pouvait en acheter tant qu'on en désirait pour dix-huit sous le boisseau. Cela lui donna une poignante idée de la pauvreté de l'endroit, et il acheta, des petits garçons qui venaient à bord, une telle quantité de framboises sauvages dans des cornets, *cassots*, ou cornes d'abondance en écorce de bouleau, qu'il fut obligé d'en faire cadeau à ces mêmes petits vendeurs dont il avait épuisé l'assortiment. Il était au moment d'entrer en arrangement avec un petit idiot — superbe, avec une bosse dans le dos et une loupe sur le côté de la tête — enchanté d'accepter par charité les fruits sauvages de son propre pays, lorsque la foule qui se pressait aux alentours s'écarta doucement pour laisser passer un individu qui, après un salut élégant adressé au Colonel, lui dit d'un air enjoué :

— Bonjour monsieur, bonjour !

— Comment vous portez-vous, demanda le colonel Ellison ?

Mais l'autre, qui ne songeait qu'aux affaires, lui répondit :

— Je suis, monsieur, le seul homme qui parle anglais dans la

---

(1) Espèce d'airelle, connue au Canada sous le nom de *bluets*.

baie des Ha-Ha, et je viens vous offrir mon cheval et ma voiture, si vous désirez faire une promenade sur la montagne avant le déjeuner. Vous y serez aussi longtemps que vous le désirerez, pour la somme de trente-six sous. Je vous montrerai tout ce qui en vaut la peine dans la localité, et en particulier la magnifique vue de la baie qu'on a du haut de la montagne. C'est très-beau, monsieur, je vous assure.

L'individu débitait son anglais si couramment; il avait une paire de moustaches si triomphantes et si largement developpées; il clignotait l'œil gauche d'une façon si insoucieuse avec sa paupière lourde et tombante, qu'il gagnait naturellement les cœurs.

Le colonel Ellison consentit de suite à la promenade proposée, pour lui-même et les dames de sa compagnie, et se mit, tout joyeux à leur recherche. Il les rejoignit sur le gaillard d'arrière, en train d'admirer le paysage rustique, et

Fraîches comme un matin de la saison nouvelle.

Ce n'était pas un observateur bien particulier, que le colonel; et il ne connaissait guère la garde-robe de sa femme, comme tout bon mari, qui, le quart d'heure de Rabelais passé, oublie de suite ce que sa femme peut avoir acheté. Mais il ne put s'empêcher de s'apercevoir que certains brillants détails de costume qui s'associaient vaguement dans son souvenir avec la personne de sa femme, rehaussait maintenent la jolie figure et les charmantes formes de sa cousine. Une écharpe de riante couleur négligeamment nouée autour de son cou pour la préserver de l'air froid du matin, un plus joli ruban, un corsage plus élégant que ne portait d'ordinaire Miss Ellison, — que sais-je, moi ? — un air de préparation à la bataille, frappèrent les yeux du colonel, tandis qu'une consciente rougeur colorait la joue de la jeune fille.

— Kitty, dit-il, ne vous laissez pas traiter comme une oie, vous savez

— J'espère qu'elle ne le permettra pas même à vous, rétorqua sa femme. Colonel Ellison, jouez le rôle que vous voudrez, mais pas celui de femmelette, et je vous en saurai gré. Je trouve qu'il n'est guère convenable pour un homme d'être toujours à remarquer la toilette des dames.

— Qui parle de toilette ? demanda le colonel en se retranchant derrière les mots.

— Alors tant mieux, si vous n'en parlez point. Oui, j'aimerais bien à faire cette promenade. Nous avons du temps ; le déjeuner ne sera pas prêt avant huit heures. Où est la voiture ?

Le seul orateur anglais de la baie des Ha-Ha s'était emparé des légers pardessus des dames, et s'en allait avec.

— Par ici ! par ici ! dit-il, en montrant de la main, sur le rivage, une masse de voitures beaucoup plus nombreuses qu'on aurait pu le supposer pour un endroit comme la baie des Ha-Ha. J'espère que vous n'aurez pas d'objection à ce que j'emmène un autre voyageur avec vous. Il y a de la place pour tout le monde. Il parait être un parfait gentilhomme, ajouta-t-il en prenant un air d'importance et de gracieuseté comique dont il avait sans doute hérité de ses patrons anglais.

— Plus on est de fous plus on rit, répondit le colonel Ellison

— Non, pas du tout ; dit sa femme qui ne songeait aucunement au proverbe.

Son regard avait rapidement inspecté toute la rangée de véhicules, et les avait tous trouvés inoccupés, à l'exception d'un seu où elle avait reconnut sur les épaules de quelqu'un qui avait le dos tourné, l'irréprochable redingote de M. Arbuton.

Mais nous devrions peut-être expliquer les motifs de madame Ellison mieux que ne pourrait le faire seule sa manière d'agir. Elle ne s'occupait guère de M. Arbuton ; et n'avait aucun désir arrêté de voir Kitty s'en éprendre. Mais il y avait là deux jeunes gens rapprochés par une circonstance romanesque ; madame Ellison était née entremetteuse d'unions matrimoniales, et résister au désir de rendre leurs relations plus intimes, — dans l'intérêt du mariage considéré au point de vue abstrait, — était pour elle une impossibilité. Pour le moment, tout son être s'absorbait dans cette idée. Son cœur, entièrement dévoué à Kitty qu'elle admirait avec une espèce de généreux enthousiasme, — débordait de bonnes intentions. En un mot, elle eût volontiers fait le sacrifice de sa dernière toilette en faveur de cette créature digne de respect, qui avait le pouvoir d'ajouter un nouveau chiffre à la nomenclature des mariages de ce monde. Nous espèrons que le lecteur est comme nous, et qu'il ne trouve en cela rien de vulgaire ni d'inconvenant. C'était de l'enthousiasme pur et simple, une impulsion noble et désintéressée ; et nous sommes sûr que les hommes devraient regretter de n'être pas plus souvent dignes d'en avoir le bénéfice. Les femmes ont souvent à

se plaindre, dans la délicatesse de leurs sentiments, de ce que, réellement, les hommes ne méritent pas le sort qu'elles se dévouent à leur préparer, ou en d'autres mots, de ce que les femmes ne peuvent pas se marier entre elles.

Nous n'aurons pas la témérité d'entreprendre une description des petits artifices de madame Ellison, car alors, on la prendrait certainement pour ce qu'elle n'était pas, une maladroite conspiratrice ; et nous ne réussirions qu'à donner une preuve de notre ignorance en pareille matière. M. Arbuton s'en aperçut-il jamais ? Nous en doutons. En sa qualité d'homme, il était naturellement aveugle et obtus. Mais aussi, d'un autre côté, il connaissait beaucoup plus le monde que madame Ellison, et peut-être le jeu de celle-ci était-il pour lui aussi clair que le jour En tous cas il est probable qu'il ne lui découvrit aucun dessein prémédité. Il ne pouvait soupçonner pareille chose chez une personne qu'il connaissait à peine, et à laquelle il se sentait si désespérément supérieur.

Une fine couche de glace telle qu'on en voit se former en automne sur la surface tranquille des étangs que paralyse la gelée du matin, avait refroidi ses manières pendant la nuit ; mais il la sentit se fondre à l'accueil cordial qu'on lui fit. D'un saut il descendit de voiture pour offrir aux dames le choix des siéges. Quand tout fut disposé, il se trouva assis à côté de madame Ellison, car Kitty avait, avec un certain empressement, pris place auprès du colonel. L'excès de zèle put seul soutenir madame Ellison dans la flatteuse persistance qu'elle mit à babiller avec M. Arbuton, et l'empêcher de manifester son déplaisir pour cet acte de révolte de la part de Kitty.

Quand la voiture se mit à gravir la pente de la montagne, le chemin était si rocailleux que les ressorts se choquaient ensemble d'une façon inquiétante, et les dames ne purent s'empêcher d'en gémir.

— Ne craignez rien, ma chère, dit le colonel en se tournant vers sa femme ; nous avons avec nous tout ce qu'il y a d'Anglais dans la baie des Ha-Ha.

Cette phrase lui valut, sur le champ, un petit clin d'œil d'amitié et de bonne camaraderie de la part du conducteur, à qui elle parut aussi avoir délié la langue, car il entama la conversation :

— Voyez-vous mon chien comme il saute au nez du cheval ?

C'est un chien dressé pour la chasse à l'orignal, et c'est pour s'exercer à saisir l'animal par le museau. Vous devriez venir pendant la saison de chasse. Je vous fournirais des Indiens, et tout ce qu'il vous faudrait pour chasser. Je suis commerçant de bêtes sauvages, vous savez, et il me faut toujours être prêt à les prendre.

— Commerçant de bêtes sauvages ?

— Oui, pour Barnum et les autres directeurs de musées ou de cirques. Je commerce sur le chevreuil, le loup, l'ours, le castor, l'orignal, le caribou, le chat-sauvage, le *link*...

— Quoi ?

— Le link... le link ! Vous dites des *chevreuils* et un *chevreuil*, n'est-ce pas ? par conséquent des *lynx* doivent faire un *link* au singulier (1) !

— Sans doute, dit imperturbablement le colonel. Y en a-t-il beaucoup de *links* dans cette endroit-ci ?

— Pas beaucoup ; et ils coûtent cher. J'ai été indignement trompé par un homme de Boston au sujet d'un link. Nous avions eu grande difficulté à le prendre ; il avait mordu affreusement mon Sauvage ; et M. Doolittle n'a pas voulu m'en donner le prix convenu.

— Qu'elle infamie ?

— Oui, mais l'affaire aurait pu tourner encore plus mal. Il voulait que je lui remisse son argent, parce que l'animal était mort au bout de quinze jours, dit le marchand de bêtes sauvages en jetant un coup d'œil au colonel Ellison en même temps qu'il souriait de façon à s'introduire dans les oreilles la pointe de ses moustaches. Je suppose qu'il avait reçu quelque mauvais coup. A moins qu'il n'eût la nostalgie. Peut-être aussi n'avait-il jamais joui d'une bien forte santé ! Le link est un curieux animal, mademoiselle, dit-il à Kitty, sous forme de conclusion.

Ils avaient gravi lentement le flanc de la montagne. De chaque côté de la route, de maigres pâturages s'abaissaient au loin entrecoupés de cavées et de monticules longs et irréguliers. Les sommets étaient nus, mais dans les petites vallées, en dépit

(1) Il ne faut pas oublier que cette conversation avait lieu en langue anglaise où l'*s* du pluriel se prononce toujours.

des rocailles, croissait un gazon d'un vert tendre, court mais épais, et des groupes de vaches y paissaient en balançant leurs clochettes au son doux et mélancolique. Au dessous, la baie, dans son épanchement radieux, remplissait l'ovale formé par les coteaux. Le steamer blanc, immobile auprès du quai où tout était en mouvement, et les bâtiments noirs chargés de bois, donnaient de la variété à la charmante scène que complétaient les pittoresques villages de la rive. C'était un spectacle simple, mais presque touchant, comme si ce doux paysage eût été jeté là pour faire trève à la longue suite de solitudes désolées que nous avions parcourues. C'était bien vraiment là l'effet produit.

M. Arbuton devait avoir parlé d'autres voyages, car s'adressant à madame Ellison :

— Ceci ressemble beaucoup à un paysage de Norvége, dit-il. Cette baie pourrait être un fiord de la mer du Nord.

Madame Ellison murmura je ne sais quel compliment à la baie, au fiord, ainsi qu'à M. Arbuton ; mais Kitty se rappela comme elle avait été brusquée la veille pour avoir prétendu qu'un paysage indigène pouvait créer une impression quelconque.

— Enfin, dit-elle, vous avez donc réellement trouvé quelque chose dans un paysage américain. Dans ce cas, nous devons l'en féliciter, ajouta-t-elle, avec un sourire joyeux et triomphant.

Le colonel la regarda d'un œil comiquement interrogateur ; madame Ellison se troubla ; et M. Arbuton, ayant entièrement oublié ce qui avait provoqué cette réflexion, parut intrigué et ne répondit rien. Il avait aussi cela de commun avec cette sorte d'Anglais avec qui on le confondait souvent, qu'il ne cherchait jamais à éclaircir ce qu'il pouvait y avoir d'obscur dans la conversation. S'il ne trouvait point de réponse dans son for intérieur, il vous abandonnait de suite à la responsabilité de votre remarque incomprise.

Son silence mit Kitty en proie à une bien mauvaise opinion de lui, car il donnait à son inoffensive saillie les apparences d'une attaque injustifiable. Mais en ce moment leur automédon vint à sa rescousse.

— Mesdames et messieurs, dit-il, ici finit la promenade de la montagne.

Et tournant son cheval, il partit au grand trot dans la direction du village.

Au pied de la montée, ils se trouvèrent de nouveau près de l'église, et les voyageurs manifestèrent le désir de descendre de voiture pour voir l'intérieur.

— Oh ! certainement, dit le cocher ; il n'est pas encore terminé, mais vous pouvez y faire toutes les prières que bon vous semblera.

L'église était propre et décente, comme presque toutes les églises canadiennes ; et à cette heure matinale plusieurs villageois étaient à leurs dévotions. Le chemin-de-croix de rigueur, en dessins lithographiés, ornait les murs, et sur le grand autel toujours le même faux éclat de peinture et de sculpture.

— Je n'aime pas à voir ceci, dit madame Ellison. Cela respire l'idolâtrie ; qu'en pensez-vous, M. Arbuton ?

— Ma foi, je n'en sais rien. Je ne vois pas quel mauvais effet puisse en résulter pour la population.

— Je suis d'opinion qu'ils ont besoin d'une foi robuste dans ces climats froids, dit le colonel. Cela contribue à les tenir chauds. Il y aurait trop de courants d'air dans cette église nue. Il leur faut quelque chose de serré, de pelotonné. Imaginez-vous un de ces pauvres diables écoutant un sermon libéral sur les oiseaux, les fruits, les fleurs et les beaux sentiments, et puis s'en retournant chez lui par dessus les montagnes, quand le mercure marque trente degrés au dessous de zéro ! Il n'y pourrait point tenir.

— Oui, oui, certainement, répondit M. Arbuton.

Et promenant son regard autour de lui, comme pour soumettre l'ensemble de la petite église à un examen froid et impartial, en prenant pour base les règles générales du bon goût, il la trouva vulgaire.

Quand ils eurent repris leurs places dans la voiture, la conversation échut presque entièrement au colonel, qui, suivant son habitude, soutira toutes les informations qu'il put du cocher. Il apprit que, en dépit de sa théorie, les résidents de la baie des Ha-Ha n'étaient pas tous bons catholiques.

— En voici un, par exemple, dit le Canadien, en se désignant lui-même et en se servant d'une locution populaire qu'il avait probablement apprise de quelque voyageur américain, qui n'est pas catholique, — *pas beaucoup !* Il a trop étudié pour

s'occuper de religion. Il y a tout un parti de Canadiens-Français ici qui sont opposés aux prêtres et en faveur de l'annexion.

Et comme ils cheminaient à travers les maisonnettes en troncs d'arbres ici et là couvertes d'écorce de bouleau, il donna ample satisfaction à la curiosité du colonel, sur les affaires locales, le caractère et l'histoire de ceux de ses co-villageois qu'on rencon trait sur la route. Il connaissait les jolies filles et les saluait par leurs noms, interrompant par ces courtoisies l'espèce de conférence qu'il était en train de donner au colonel sur la manière de vivre dans la baie des Ha-Ha.

Il n'y avait qu'une seule maison en brique, — qu'il avait construite lui-même, mais qu'il avait été obligé de vendre dans une saison où le commerce des bêtes fauves n'avait pas donné, — et les autres édifices descendaient dans l'échelle architecturale de niveau en niveau jusqu'à la pittoresque grange au toit de chaume. Il excusait cette dernière auprès des Américains, en alléguant que ce misérable chaume était quelquefois utile pour sauver la vie des bestiaux à la fin d'un hiver rigoureux et exceptionnellement long.

— Et la population, demanda le colonel, que fait-elle pendant l'hiver pour tuer le temps ?

— Elle tire le bois de la forêt, fume la pipe, et fait l'amour ; — mais n'aimeriez-vous pas à visiter l'intérieur de l'une de nos maisons ? Je serais fier de vous montrer la mienne et de vous offrir un verre du lait de mes vaches. Je regrette de ne pas avoir d'eau-de-vie, mais il est impossible de s'en procurer ici.

— N'en parlez pas, répondit gaiement le colonel ; pour le coup du matin, rien ne vaut un verre de lait.

Ils entrèrent dans la meilleure chambre de la maison, — vaste, basse, faiblement éclairée par deux petites fenêtres, et fortifiée contre l'hiver par un énorme poële du Canada en fonte. C'était rustique, mais propre, avec un air de confort passable. On voyait à travers la fenêtre un tout petit jardin potager autour duquel croissaient les fleurs les plus vigoureuses.

— Ces haricots-là, dit l'hôte, sont pour la soupe et le café. Mon blé-d'inde, ajouta-t-il en montrant quelques rangées de maïs nain, à échappé aux premières gelées d'août, et ainsi j'espère en avoir encore quelques épis cet été.

— Ma foi, ce n'est pas exactement ce qu'on pourrait appeler un climat bien attrayant, qu'en dites-vous ? demanda le colonel.

Le Canadien paraissait un petit homme rude et fort, mais ce fut avec une espèce d'émotion qu'il répondit :

— Un climat cruel, monsieur. Quand je vins ici, il n'y avait que du bois. J'y ai vécu vingt ans, et vraiment cela n'en valait pas la peine. Si c'était à recommencer, j'aimerais autant ne point vivre du tout. Je suis né à Québec, dit-il, comme pour nous faire comprendre qu'il était habitué aux climats tempérés, et il se mit à nous raconter quelques incidents de sa vie à la baie des Ha-Ha. Je voudrais, continua-t-il, vous voir passer quelque temps ici avec moi. Je vous assure que vous ne trouveriez pas le climat si rude en été. Il y a des ours dans la forêt, dit-il au colonel, et vous pourriez en tuer un facilement.

— Mais alors, répliqua ce dernier en riant, je contribuerais à ruiner votre commerce de bêtes féroces.

M. Arbuton paraissait fatigué de tout cela. Il ne s'intéressait ni aux nuits hâtives, ni à la pauvreté, ni aux ours d'été de la baie des Ha-Ha. Il était assis là, dans ce singulier salon, son chapeau sur ses genoux, dans l'attitude patiente et pleine de réserve d'un monsieur en visite.

— Il n'a pas de sentiments, se dit Kitty.

Mais c'était là un sujet sur lequel l'erreur est facile. On pouvait plutôt dire de M. Arbuton qu'il avait toujours eu de la répugnance pour tout ce qui était en dehors d'un monde très-restreint, et qu'il n'était pas doué d'une vive imagination. De plus il avait un certain éloignement, si l'on peut s'exprimer ainsi, pour la pauvreté. Cette détresse ne le touchait pas, comme Kitty, parce qu'elle était rare et intéressante ; bien que, sans aucun doute, dans un moment donné, il eût fait autant qu'elle pour venir en aide au malheur.

— Un peu trop d'autobiographie, dit-il à Kitty, en attendant avec elle, à la porte, que le Canadien eût tranquillisé son chien, qui s'exerçait toujours à chasser l'orignal en faisant d'affreux bonds au nez du cheval. La manie que ces gens ont de parler de soi, est toujours ennuyeuse. Mais je suppose qu'il est dans l'habitude d'employer ce moyen-là pour s'attirer la sympathie des voyageurs. Vous ne pouvez plus convenablement offrir trente-six sous à quelqu'un qui vous a mis ainsi dans ses confidences. Avez-vous trouvé quelque chose d'assez extraordinaire dans sa maison, miss Ellison, pour le justifier de nous y avoir conduits ? demanda-t-il avec cet air qui semble vous dire : je sais que vous

êtes de mon avis, et qui vous choque également, que vous le soyez ou que vous ne le soyez pas.

Quant à Kitty, chaque figure qu'elle avait rencontrée dans sa promenade lui avait raconté sa pathétique histoire. Elle était entrée par la pensée dans chaque maison de la route, rêvant aux humbles drames dont elle pouvait être le théâtre. Tout ce que leur hôte avait dit donnait forme et couleur à ce qu'elle s'était imaginé des luttes de la vie dans cette région, et elle se sentit blessée de voir ce froid scepticisme jeter son ombre sur les tons sympathiques du tableau qu'elle avait dans l'esprit. Elle ne sut d'abord que dire; elle jeta un regard de trouble et d'embarras sur son interlocuteur; puis elle répondit :

— Il me semble que je ne suis pas de votre opinion : j'ai été au contraire fort intéressée.

Et, comme si elle eût regretté cette phrase un peu sèche, elle chercha bientôt une occasion quelconque d'en adoucir l'effet. Mais pendant le court trajet jusqu'au bateau-à-vapeur, elle ne trouva rien de remarquable, si ce n'est que l'air du matin était délicieux.

— Oui, mais un peu frais, dit M. Arbuton, dont les sentiments ne paraissaient pas avoir besoin d'aucun émollient; et la conversation passa aux autres.

Sur le quai il aida Kitty à descendre de voiture, car le colonel donnait toute son attention à ce que disait le cocher; puis il offrit sa main à madame Ellison.

En se levant de son siége, celle-ci fit un léger faux pas, et quand elle fut à terre :

— Je crois que je me suis tordu le pied quelque peu, dit-elle en riant; ce n'est rien sans doute.

Et elle s'évanouit dans les bras du jeune homme. Kitty jeta un cri, et en un instant le colonel eut pris la place de M. Arbuton. Ce fut une scène, et rien ne pouvait être plus désagréable à ce dernier que le tumulte causé par l'accident arrivé à cette pauvre madame Ellison parmi les paysans qui étaient là, les hommes de l'équipage et les voyageurs penchés sur les rampes pour voir ce qui se passait. Peu d'hommes savent se montrer utiles dans les circonstances pressantes de ce genre, et, débarrassé de son fardeau, M. Arbuton ne savait plus que faire. Il allait de ci de là avec anxiété et sans aucun résultat, pendant

qu'on transportait la malade au grand air, sur l'avant du steamer, où, en quelques minutes, il eut la satisfaction de lui voir ouvrir les yeux. Ce n'était pas le temps de parler, et il s'éloigna d'un air presque coupable, avec le reste de la foule qui se dispersait.

Madame Ellison adressa ses premiers mots à Kitty, qui se tenait toute pâle auprès d'elle :

— Vous pouvez avoir tous mes effets maintenant, dit-elle, comme si c'eût été là une clause de son testament, sa dernière pensée peut-être en perdant connaissance.

— Mais, Fanny, s'écria Kitty avec un rire nerveux, vous n'allez pas mourir. Une entorse au pied n'a rien de fatal.

— Non ; mais je sais qu'une personne qui s'est foulé la cheville ne peut mettre le pied par terre pendant des semaines ; et je n'aurai plus besoin que d'une robe de chambre, vous savez, pour rester sur un canapé.

Et madame Ellison posa tendrement la main sur la tête de Kitty, comme une mère inquiète de ce que deviendra son enfant quand elle ne sera plus là. Elle pesait dans son esprit l'avantage pour Kitty d'avoir une garde-robe complète à sa disposition, avec la perte qu'elle allait faire des petits stratagèmes d'amitié dont elle ne pouvait se passer. Incapable de se prononcer soit d'un côté ou de l'autre, elle soupira.

— Mais, Fanny, vous ne pouvez pas voyager en robe de chambre.

— Le fait est que je voudrais savoir si je puis voyager en quoi que ce soit. Mais je le saurai dans vingt-quatre heures. Si cela enfle, il me faudra passer quelque temps à Québec ; et si cela n'enfle pas, il pourrait y avoir quelque chose à l'intérieur. J'ai lu que des personnes qui se croyaient fort bien, après certains accidents, se trouvaient tout à coup dans un état très-dangereux. Le mauvais côté des lésions intérieures, c'est que vous ne vous en apercevez pas. Non point que je redoute rien de semblable dans le cas actuel ; mais à tous hasards quelques jours de repos ne me feront pas de mal. On achète à Québec aussi bien et même un peu moins cher qu'à Montréal. Je pourrais sortir en voiture, vous savez, et passer mon temps aussi agréablement dans un endroit que dans l'autre. Je suis sûre que nous nous y amuserions. Et puis, il n'y a pas de nécessité que le colonel soit

de retour avant un mois. Je pourrais peut-être aussi parcourir les magasins à l'aide d'une béquille.

Pendant que le monologue de madame Ellison se poursuivait à peine interrompu ici et là par Kitty, le mari était allé à la recherche d'une tasse de thé et autres légères douceurs indispensables aux dames après une syncope. A son retour, madame Ellison s'informa de M. Arbuton qui, après être revenu voir si tout était pour le mieux, était disparu de nouveau.

— Ma foi, notre ami de Boston porte sa part des embarras de ce matin, comme un héros... ou comme une dame qui s'est donné une entorse, dit le colonel en disposant les rafraîchissements. En voyant le ravage qu'il fait dans le jambon, les œufs et la chicorée, on se convaincrait qu'il n'y a rien pour ouvrir l'appétit comme le regret de voir souffrir les autres.

— Vraiment ! et voilà cette pauvre Kitty qui n'a pas encore pris une bouchée ! s'écria madame Ellison. Kitty, allez déjeuner de suite. Vous mettrez ma...

— Oh ! non, Fanny, non, je n'irais pas ; et j'ai réellement faim.

— Alors c'est très-bien, dit madame Ellison, en apercevant un nuage humide dans les yeux de Kitty. Allez-y comme vous êtes, et ne faites pas attention à moi.

Kitty partit en s'armant de courage à chaque pas, et quand elle s'assit en face de M. Arbuton son teint était animé, il est vrai, mais elle avait la hardiesse du lion.

Il avait maudit son étoile qui l'avait pour ainsi dire poussé de plus en plus avant dans l'intimité de ces gens-là, comme il les appelait en lui-même. Il se disait qu'il n'y avait juste que vingt-quatre heures qu'il les avait rencontrés et qu'il s'était promis de n'avoir rien à démêler avec eux ; et dans cet espace de temps, la jeune fille l'avait amené à s'excuser pour une maladresse qu'elle avait commise elle-même ; il avait épié sa conversation ; il avait parlé sentiment avec elle jusqu'à minuit ; ils avaient fait une promenade du matin ensemble ; et pour terminer il avait donné une entorse à madame Ellison, qui était tombée évanouie dans ses bras. C'était révoltant. Et ce qui était pis encore, il se trouvait obligé de prendre une attitude de regret et de prière vis-à-vis de cette madame Ellison, la personne qu'il aimait le moins de toute cette compagnie.

Il engloutissait donc avec dépit un énorme rédes, une et jelais-

sait aller à une distraction maussade, lorsque Kitty arriva près de lui.

— J'espère, lui dit-il, que madame Ellison va mieux.

— Oh ! bien mieux ! ce n'est qu'une entorse.

— Une entorse peut devenir quelque chose de très-désagréable, dit M. Arbuton, d'un ton lugubre. Miss Ellison, s'écria-t-il, je n'ai été qu'un sujet de désagrément pour vous tous depuis que je suis entré dans ce bateau.

— Pensez-vous que « notre mauvais génie » serait une expression trop rude, suggéra Kitty ?

— Point du tout ; ce serait plutôt un euphémisme, — une basse flatterie, de fait. Donnez-moi un nom pire que celui-là.

— Je ne trouve rien. Je dois vous laisser à votre propre conscience. C'est fâcheux que notre promenade se soit terminée ainsi ; elle aurait été si charmante sans cela !

Et Kitty s'encouragea de l'humeur apparente de son interlocuteur pour faire allusion à ce qui l'avait le plus intéressée pendant la matinée.

— Quel étrange petit nid que cette baie au milieu de ces montagnes à moitié glacées ! Et songez donc à l'hiver, aux quinze ou vingt mois d'hiver qu'on doit avoir ici tous les ans ! Cette pièce de maïs échappée aux premières gelées d'août m'aurait tiré des larmes. Je suppose que c'est une espèce d'été de la St-Martin dont nous jouissons en ce moment, et que les froids vont commencer dans une semaine ou deux. Hier soir, mon cousin et moi prenions Tadoussac pour un endroit tranquille et retiré ; mais je suis sûre que Tadoussac va nous faire l'effet d'une métropole, à notre retour. Lorsque je serai chez moi, je crains que l'agitation et le mouvement d'Eriécreek...

— Eriécreek ? chez vous ? Je pensais que vous demeuriez à Milwaukee.

— Oh ! non ; ce sont mes cousins qui demeurent à Milwaukee. Moi, je suis d'Eriécreek, Etat de New-York.

— Oh ! dit M. Arbuton déconcerté et presque mécontent.

Milwaukee était déjà assez mal, bien qu'il sût que cette ville avait tiré en grande partie sa population de la nouvelle Angleterre, et qu'elle renfermât un grand nombre d'Allemands, ce qui pouvait expliquer le fait que ses compagnons de route n'étaient

pas entièrement barbares. Mais cet Eriécreek, Etat de New-York !...

— Je ne crois pas en avoir entendu parler, dit-il.

— C'est un endroit peu considérable, observa Kitty ; et je ne crois pas qu'il soit noté pour rien de particulier. Il n'est pas même situé sur aucun chemin de fer. C'est un village dans le Nord-Ouest de l'Etat.

— Est-ce que ce n'est pas dans les régions pétrolifères ?

— Les régions pétrolifères sont assez nomades, vous savez. C'était dans leurs limites d'autrefois ; mais l'huile a été épuisée, et le pétrole s'est gracieusement retiré pour faire place au fromage et au raisin, lesquels ont pris possession des vieux mâtereaux et des bouilloires rouillées. A voir les prairies, vous croiriez que toutes les bouilloires du monde qui ont fait explosion sont tombées du ciel dans les environs d'Eriécreek ; et chaque champ garde encore son mâtereau, tel que l'ont laissé le dernier dollar et la dernière goutte d'huile.

— *A continuer.*

UN POETE ANGLO-CANADIEN

M. JOHN READE

(Suite et fin.)

M. Reade ne s'est pas contenté de traduire, des langues anciennes et des langues modernes, — de l'allemand surtout, — un grand nombre de poésies, qu'il a généralement rendues avec beaucoup de bonheur ; il s'est essayé dans la langue de Virgile, et il nous donne dans son volume deux petites pièces latines que nous reproduisons. Dans notre siècle, où la poésie latine est si dédaignée, elles seraient intéressantes même à titre de curiosités.

La première est un charmant acrostiche pour le jour de *Noël ;* il est rimé comme le sont quelques-uns de nos plus beaux chants d'église:

C horo sancto nunciatus,
H omo, Deus increatus,
R egum Rex, Puella natus,
I n ignaris habitat ;
S umit vilem carnis vestem,
T radens gloriam cœlestem,
U t dispellat culpæ pestem
S atanamque subigat.

S urgit Stella prophetarum,
A dest Victor tenebrarum,
L umen omnium terrarum,
V ia, Vita, Veritas.
A nimas illuminavit,
T enebrarum vim fugavit,
O ras Coelicas monstravit
R edemptoris Claritas.

Il y a là mieux que la difficulté vaincue, mieux qu'un pastiche bien réussi : il y a un véritable sentiment religieux, un écho sincère des poëmes délicieux de candeur et d'enthousiasme auxquels les églises protestantes ont eu le tort de substituer des hymnes en langue vulgaire, qui seront vieillies, mortes, oubliées, comme le sont aujourd'hui les psaumes de Clément Marot, lorsque le *Dies irae*, le *Stabat Mater* et le *Pange lingua* se chanteront encore.

L'autre pièce est en vers alexandrins ; c'est une agréable comparaison entre la colombe de l'arche et le héros chrétien qui, portant un nom semblable, découvrit une terre ignorée qui paraissait aussi sortir de l'Océan. Elle a pour titre : *Columba Sibylla.*

Ex mediis viridem surgentem ut laeta columba
Undis aspexit, post tempora tristia, terram,
Et levibus volitans folia alis carpsit olivae,
Pacifera et rediit, libertatemque futuram
Navali inclusis in carcere significavit;
Sic terram, loetis, super aequora vasta, Columbus
Insequitur, ventis astrisque faventibus, alis;
Inventam et terram placidis consevit olivis.
Aevorum super aequora parva columba Columbum
Inscia persequitur cum vaticinantibus alis!
Omina nomina sunt et Verbo facta reguntur,
Praeteritum nectitque futuro Aeterna Catena.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce qu'il y a d'ingénieux et de gracieux dans ces vers. Il y a là d'heureuses allitérations tout à fait dans le goût de celles qu'affectionnaient les premiers poëtes chrétiens. Cet alexandrin :

Omina nomina sunt et Verbo facta reguntur

renferme une pensée philosophique et religieuse : il mérite de rester

M. Reade a aussi, comme nous l'avons dit en commençant, traité plusieurs sujets canadiens.

Dominion day est un petit poëme héroïque rempli de belles pensées, où se retrouve cependant la mélancolie dont sont imprégnées toutes les œuvres de notre auteur. Il tient pour cette raison à la fois du genre élégiaque et du genre épique. Peut-être

eût-il été préférable que le ton fût plus vigoureux et plus soutenu, la note plus franche, claire comme dans une fanfare, ainsi que le voudrait la *ritournelle* de la quatrième partie :

Bells, chime out merrily,
Trumpets, call cheerily.

Si c'est là un défaut, il n'est pas sans charmes et sans compensation.

M. Reade a varié avec beaucoup d'art la forme de ses strophes dans chaque partie du poëme.

Ce sont d'abord des vers plus qu'alexandrins, comme ceux qu'affectionne Longfellow. Dans cette première partie, il représente la patrie canadienne s'épanouissant au beau soleil de juillet, et recevant les hommages de la nature, respirant les effluves de ses forêts, de ses fleuves, de ses lacs, et s'enivrant des harmonies d'un monde encore presque primitif.

Dans la seconde partie, se servant d'un rythme plus vif, il raconte en peu de mots l'histoire de notre continent depuis les premiers jours :

When the Maple alone was king,
When the bears were Lords of creation,
  The beaver's the only trade,
And the greatest confederation
  Was that which the wolves had made.

La strophe consacrée aux missionnaires mérite d'être reproduite :

How with the warriors others
  Of gentle manners came,
Who called the red men brothers
  And told them of His Name,
Who came from the Great Spirit,
  To bless mankind and save ;
And who for man's demerit
  Suffered the cross and grave.

Puis passant à diverses autres formes de strophes, il revient pour terminer à la première forme ; il parle des jours où la terre que nous foulons nous aura tous réunis dans son sein, *as a mother clasps her babe to her motherly bosom*, et où d'autres générations cueilleront les fruits de nos labeurs.

Une autre pièce, sur la mort de Darcy McGee, est toute écrite dans ce rythme mélancolique.

Nous en donnerons une strophe, non-seulement pour faire juger du genre, mais aussi pour montrer les vues larges et l'esprit véritablement patriotique de l'auteur.

O Canada, weep, 'twas for thee that he spoke
the last words of his life!
Weep, Erin, his blood has been shed in the healing
of wounds of thy strife!
Weep, Scotia, no son of thy soil held thy mountains
and valleys more dear!
Weep, England, thy brave honest eyes never glistened with worthier tear!

Il faut avouer que ces vers, trop longs pour tenir sur une seule ligne, paraissent bien étranges au lecteur français; mais ils sont à la mode aujourd'hui en Angleterre et aux Etats-Unis: Tennyson et Longfellow leur ont donné cours.

Ces deux pièces se trouvent dans le recueil publié en 1870. Depuis ce temps, M. Reade à écrit *Madeleine de Verchères*, poésie historique qui a été fort remarquée, et une belle élégie sur la mort de sir George-Etienne Cartier, qui commence par le refrain de la chanson composée par cet homme d'Etat dans sa première jeunesse: « O Canada, mon pays, mes amours. »

La stance suivante contient un reproche que plusieurs de nos compatriotes ont dû se faire bien des fois:

And those who should have honoured him the most,
Withheld the meed of honour, and as foes
Blindly against their benefactor rose,
And even of their baseness made a boast.

Combien n'en est-il point, parmi ceux-là, qui depuis ont dit comme le poëte, sinon tout haut, du moins en eux-mêmes:

When may we look upon his like again?
Where shall we seek the man to take his place,
The crown and glory of the good old race,
Who with the first brave Cartier crossed the main?

Dans ces diverses pièces, ainsi que dans une très-heureuse traduction du chant national composé pour le jour de la Saint-Jean-Baptiste par feu M. Angers, M. Reade nous a donné des preuves non équivoques de sympathie.

Quel que soit cependant le mérite de ses poëmes historiques, c'est surtout vers la poésie intime et élégiaque qu'est la pente naturelle de son talent.

Les rêveries douces, calmes, religieuses et mélancoliques, les contemplations de la nature, de longs regards portés, à travers la scène mobile de ce monde, vers les perspectives éternelles, en un mot, pour nous servir d'une heureuse expression qu'a vulgarisée le plus grand poëte de notre siècle, en la donnant pour titre à son premier livre, *la méditation poëtique* est la source la plus féconde pour les inspirations de notre poëte. Aussi a-t-il traduit non-seulement le *Lac*, mais encore plusieurs autres pièces de Lamartine. Plusieurs de ses poésies, soit originales, soit traduites d'autres auteurs, portant l'empreinte ou, si l'on veut, le reflet des tristesses du chantre d'Elvire, empreinte un peu effacée, reflet un peu pâli, éclairant des scènes moins idéalisées mais plus réelles, prêtant à tous les objets qui nous entourent quelque chose des dispositions de notre âme. C'est cette sympathie imaginée par nous chez tous les êtres, animés ou inanimés, qui est le fond de la poésie contemporaine, de toute celle qui ne donne pas dans un réalisme grossier. Racine a été, sans le savoir, un précurseur de cette école, lorsqu'il a écrit ces vers, reproduits tant de fois :

> " Ces superbes coursiers qu'on voyait autrefois
> Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix,
> L'œil morne maintenant et la tête baissée,
> Semblaient se conformer à sa triste pensée. "

Il y a dans l'œuvre de M. Reade un grand nombre de charmantes pièces de ce genre ; il nous serait impossible de les mentionner toutes.

Nous en indiquerons cependant quelques-unes, qui se trouvent dans son recueil ou qu'il a jetées depuis dans les journaux et les revues.

Parmi les premières, nous avons surtout remarqué : *On a dead field flower*, — *To a snow bird*, — *The clouds are blushing*, et *Summer is dead ;* parmi les secondes : *The last poet*, traduit de l'allemand de Gruen ; plusieurs sonnets, *What might have been*, *My little room*, — qu'il ne faut pas confondre avec la traduction de *Ma chambrette*, — *The midnight winds*, et *Gone*.

Cette dernière pièce, une des plus touchantes, terminera nos citations :

" Open the door and look within !
Silent and still is that little room !
Does it seem a place where you oft have been ?
You are waiting for one who does not come !

*

There on the table at which she wrought
Are the pretty things that her hands had made ;
There is the basket from which she sought
Thimble and scissors, needle and thread.

*

There is the music she used to play,
There the piano her fingers knew,
There on the wall where they used to stay,
Are the pictures her girlish pencil drew.

*

There are the books that she loved to read,
There is the spot where she used to sit ;
But the heart that gave life to them all has fled
You have come in vain if you seek for it.

*

Every thing seems as it seemed of yore,
Silent and still in that little room —
You have seen it all and may shut the door,
You need not wait — she will never come !

Cette pièce n'est peut-être pas une des meilleures au point de vue de la versification, mais elle caractérise bien le genre préféré par M. Reade.

Nos lecteurs ont maintenant fait plus que d'ébaucher la connaissance d'un poëte aimable et sympathique ; ils ont pu juger de l'étendue et de la variété de ses études ; ils ont pu constater qu'ils avaient affaire à un esprit très-cultivé, à une âme religieuse, à un cœur généreux et sans aucun doute éprouvé par le malheur.

Dans un de ses excellents articles de critique littéraire, dans lequel il s'est efforcé de faire connaître à ses lecteurs les œuvres poëtiques du Rev. Dr Faber, cet illustre converti qui a tant contribué à l'éclat de la littérature catholique en Angleterre, M. Reade a trouvé des paroles éloquentes pour peindre cette soif de sympathie qui tourmente l'âme du poëte.

Nos lecteurs en ont assez vu pour se convaincre que M. Reade doit tout le premier éprouver ce besoin de se savoir lu et goûté, besoin qui, à part toute question d'amour propre ou de vanité, est une des sources de l'inspiration poétique. Nous serons heureux si, pour notre part, nous avons pu contribuer à satisfaire ses légitimes aspirations, en ce qui regarde une partie du public canadien, qui ne lui avait pas encore fait tout l'accueil auquel il a droit à tant de titres.

H. V.

REVUE EUROPÉENNE

Quoique cette revue mensuelle ait élu domicile de l'autre côté de l'Atlantique, l'Amérique et les choses américaines, le Canada et les choses canadiennes nous y poursuivent assez souvent; car je ne puis m'abstenir de toute allusion à ce qui se dit et se fait là-bas à notre sujet.

Or on s'y occupe beaucoup plus de nous depuis quelques années. N'en soyons pas trop fiers du reste; moins nous serons sages et plus on parlera de nous. Ce sont le plus souvent nos difficultés et nos querelles qui nous mettent en scène. Les insurrections de 1837 et de 1838 ont révélé à la France notre existence, dont elle ne se doutait presque plus.

En ce moment le *Times* et les autres grands journaux de Londres discutent l'affaire du lieutenant-gouverneur de Québec, qui, là comme ici, menace d'éclipser la question de notre tarif protectionniste, mise aussi elle à l'étude par les publicistes anglais.

Il n'y a pas longtemps que la *Revue de Montréal* reproduisait une série d'articles sur la littérature canadienne, publiée dans le *Journal officiel de France*, par M. Raoul Frary. Si je suis bien informé, l'insertion de ces articles serait due à l'intervention de M. de Marcère, qui pendant l'exposition s'était épris du Canada et de la collection de livres exposée par notre département de l'instruction publique.

Voici maintenant qu'on lit dans la *Revue des Deux Mondes* un essai très-remarquable sous ce titre assez piquant: *La Doctrine Munroe et le Canada.*

L'auteur, M. C. de Varigny, y discute la probabilité de notre prochaine indépendance ou de notre annexion aux Etats-Unis. Malgré les quelques bourdes géographiques ou historiques qui semblent être de rigueur dans les travaux de ce genre publiés en Europe (1), ses données sont généralement correctes; il passe en

---

(1) Je ne relèverai que celle-ci: "Québec, Montréal, Kingston et Toronto se disputaient le privilége d'être le siége des pouvoirs publics. Situées toutes quatre sur les rives du Saint-Laurent, &c."

revue d'une manière très-large et admirablement succincte tous les événements qui se sont produits en Amérique depuis la cession du Canada à l'Angleterre. Je reproduis ses conclusions. On y verra que la conservation de l'élément français sur ce continent est considérée comme un fait de bon augure pour la France et propre à raffermir sa confiance dans l'avenir, en dépit des revers qu'elle a essuyés.

« Il y a quelques mois à peine, l'adversaire de lord Beaconsfield, M. William Gladstone, publiait dans un recueil étranger *The North American Review*, un article intitulé *Kin beyond the sea*, (nos parents d'outremer), qui a produit aux Etats-Unis une sensation profonde. Dans cette étude comparative des institutions américaines et anglaises, M. Gladstone décrit avec un légitime orgueil les progrès de l'Angleterre, la merveilleuse expansion de sa puissance politique et commerciale, son influence et son rôle dans le monde.

« Mais, ajoute-t-il si, rapide qu'ait été notre marche, celle des Etats-Unis nous laisse en arrière. Et cependant ils n'en sont encore qu'au début de leur carrière ; ils ont à peine commencé à tirer parti des inépuisables ressources de leur sol. L'Angleterre et l'Amérique sont probablement en ce moment les deux plus puissantes nations du monde ; mais si nous envisageons l'avenir, nous n'hésitons pas à affirmer que sous peu la fille éclipsera la mère. Elle occupera ce que nous occupons aujourd'hui : le premier rang, et nous ne pouvons pas plus y faire obstacle que Venise, Gênes et la Hollande n'ont pu faire obstacle à notre grandeur. Un devoir urgent nous incombe, celui de préparer par un énergique effort la réduction de notre dette nationale, en prévision du jour inévitable où le fardeau dépassera nos forces."

« Ce langage pessimiste peut paraître empreint d'exagération. L'homme d'Etat qui s'exprime ainsi est encore sous le coup de la défaite de son parti, mais nul ne peut mettre en doute sa haute compétence financière et commerciale. Il entrevoit le moment où les Etats-Unis feront sur tous les marchés une concurrence redoutable aux manufactures anglaises, qui ne se maintiennent déjà qu'à grande peine en inondant l'Europe et l'Asie de produits inférieurs. Avant lui, il y a douze ans, le comte Russell exprimait le même opinion sous une forme originale et qui fit grand bruit : *Rest and be thankful*. La politique du « repos et de la reconnaissance » passa pour une boutade d'humoriste et cependant nombre d'esprits sérieux se demandaient alors et se demandent encore combien de temps durera cet immense édifice de la puissance anglaise et si les craquements significatifs qui se font entendre ne sont pas des avertissements dont il importe de tenir compte.

« Gouverner l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, le Canada et l'Australie impatients, l'empire des Indes et ses centaines de mil-

lions d'Hindous et de Mahométans, soutenir la Turquie, protéger l'Eygpte, contenir la Chine, faire face à la Russie, maintenir sa prépondérance navale sur toutes les mers, sa suprématie commerciale sous tous les climats, certes, la tâche est lourde, et le *Times* était-il pessimiste le jour où, poussant son cri d'alarme, il s'écriait : *England totters at the apex of her greatness.* » ?

.....

« De l'étude attentive des faits qui précédent, uue conviction se dégage et s'impose. Quelle que soit la solution qui règle le sort de la colonie anglaise, la France n'a rien à en redouter. Le Canada indépendant ne sera jamais un empire hostile pour nous. Le Canada annexé aux Etats-Unis introduirait dans la grande république américaine un élément sympathique à notre patrie et qui contrebalancerait l'influence de l'immigration allemande. Là comme ailleurs, en ce moment, notre rôle doit se borner à surveiller la marche des événements sans intervenir pour contrarier ou hâter un dénouement prochain.

« A ceux qui, Français atteints de la maladie de la peur, ou étrangers aveuglés par la haine, estiment que la France a reçu un coup mortel, nous répondrons que notre nationalité a résisté à de plus rudes épreuves et s'en est relevée plus puissante. Nous la leur montrerons vivace encore sur les rives du Mississipi comme sur celles du Saint-Laurent. Le génie profondément sympathique de notre race n'a pas dit encore son dernier mot. Nos vainqueurs d'hier l'affirment tout en s'irritant des obstacles qu'il leur suscite. Souvenons-nous qu'au Canada il a résisté à plus d'un siècle de domination étrangère tempérée par les traditions larges et libérales de l'Angleterre. Ni le temps ni la distance n'ont effacé le souvenir de la mère-patrie. Les épreuves infligées par la fortune changeante et vaillamment subies par un peuple qui sait comment et à quel prix on se relève, ont pu diminuer notre orgueil ; mais si nous observons attentivement ce qui se passe autour de nous, nous reprendrons courage. Repliée sur elle-même, la France retrouve le secret de sa grandeur : une homogénéité qu'aucun peuple ne possède au même dégré. La puissance de l'Angleterre, celle de l'Allemagne, celle des Etats-Unis reposent sur des éléments divers et contraires, sources d'incessants conflits. L'Angleterre voit le Canada et l'Australie prêts à s'affranchir, et dans l'Inde une politique audacieuse jusqu'à la témérité courbe ce vaste empire sous ses lois. Aux Etats-Unis, les tendances séparatistes comprimées attendent l'heure de la revanche. En Allemngne, les provinces récemment détachées du Danemarck et de nos frontières, subissent sans l'accepter le joug du vainqueur : l'Allemagne du sud murmure et la force seule maintient ce que la force a créé. La France est compacte, unie vis-à-vis de l'étranger, et le jour où faisant trêve à nos dissensions intérieures sur la forme du gouvernement, nous nous rallierons dans une pensée commune, ce jour-là, sans autres efforts, sans violence, sans lutte, nous reprendrons notre

rang dans le monde. Alors nous aurons reconquis avec la sympathie des faibles, le respect des forts, la confiance en nous-mêmes en cette vitalité puissante, signe distinctif de notre race, contre laquelle le temps et la conquête étrangère ne peuvent rien, qui se relève à son heure et sait l'attendre parcequ'elle y croit. »

Du reste, M. de Varigny ne se prononce pas pour notre indépendance ou notre annexion aux Etats-Unis ; encore bien moins suppose-t-il que l'un ou l'autre événement s'acomplira par la violence ; mais il est tout naturellement frappé du stoicisme avec lequel les hommes d'Etat et les journaux anglais envisagent eux-mêmes la possibilité d'un démembrement de l'empire, et il en tire des conséquences qui ne doivent pas nous étonner.

Seulement, comme M. de Varigny paraît lui-même le soupçonner, pour apprécier à leur juste valeur ces boutades des écrivains et des orateurs anglais, il faut faire la part des circonstances dans lesquelles elles se produisent. Lord Beaconsfield et la majorité qui gouverne aujourd'hui ne sont pas tout à fait de l'avis de M. Gladstone et du *Times* au sujet des colonies, et ces derniers eux-mêmes, le cas échéant, ne se montreraient guère aussi résignés que leurs théories économiques, ou leurs déclamations au jour le jour pourraient le faire croire. Ceux qui compteraient autrement s'exposeraient à se faire rappeler certain dicton picard cité par le bon La Fontaine :

« Biaux chires loups n'écoutez mie
Mère tanchent chen fieux qui crie. »

Il est bien visible toutefois que les idées de M. Gladstone, qui étaient encore en baisse à la bourse ou à la foire des idées, il y a quelques semaines, ont maintenant une tendance à la hausse. Le vote sur la guerre africaine a été formidable et a rendu du courage à l'opposition. John Bull, je me suis déja permis de le dire ou plutôt de le répéter après bien d'autres, John Bull est au premier rang parmi les gens auprès de qui rien ne réussit comme le succès. L'excellente veine de lord Beaconsfield l'avait mis en belle humeur, mais il n'a pas fallu plus qu'une défaite où l'Angleterre n'a perdu tout au plus que sept à huit cents hommes, pour le dégriser. Qu'était cette perte, si choquante, il est vrai, dans les circonstances, comparée aux hécatombes humaines des dernières guerres d'Europe et d'Amérique !

D'ailleurs, tout se complique pour l'Angleterre : c'est à l'intérieur et à l'extérieur difficultés sur difficultés. L'épidémie des grèves est à peine atténuée sur un point par des palliatifs,

qu'elle éclate sur un autre. La protection commerciale semble à l'ordre du jour en Europe comme au Canada. La France hésite à renouveler son traité de commerce, et Bismarck se fait protectionniste. Le vaste système de libre échange qui faisait la prospérité de l'Angleterre est sérieusement ébranlé, et les manufacturiers ne peuvent plus répondre aux exigences des travailleurs. La question commerciale et la question sociale menacent d'étreindre la politique dans le plus fatal des dilemnes.

La guerre de l'Afghanistan, quoique plus heureuse que celle d'Afrique, est considérée maintenant comme un embarras dont on se serait bien passé, et l'état de l'Inde inspire de sérieuses inquiétudes. De nouvelles complications surgissent en Egypte et en Orient; on n'en finit plus avec l'exécution du traité de Berlin. La Russie y éternise les difficultés pour elle-même et pour les autres, et toute l'habileté de notre ancien gouverneur général, lord Dufferin, qui représente maintenant le cabinet de Saint-James à Saint-Petersbourg, ne sera pas de trop pour y dominer la situation.

La Russie, il est vrai, est plus que jamais travaillée par les sociétés secrètes, et un nouvel attentat vient d'ajouter à l'épouvante qui régnait déjà dans toutes les cours du continent.

Le 14 avril, quatre coups de revolver ont été tirés sur le czar, au moment où il faisait sa promenade habituelle. On s'est emparé de l'assassin, qui a tiré encore plusieurs coups sur ceux qui le poursuivaient et blessé un gendarme.

L'empereur, qui a montré beaucoup de courage et de sang froid, est allé rendre grâce à Dieu à la cathédrale. A la salle du palais, où les grands dignitaires étaient accourus lui rendre leurs hommages, il a dit: « C'est la troisième fois que Dieu me fait cette grâce ! »

En effet, en 1866, à Saint-Pétersbourg, et en 1867, à Paris pendant la grande exposition, il avait déjà été a pareille fête.

C'est, du reste, en Europe aujourd'hui un métier de prince. Mais ne soyons pas trop sévères envers ce pauvre vieux monde N'avons-nous pas eu aux Etats-Unis, il n'y a pas bien des années, l'assassinat de Lincoln, et, au Canada, celui de Darcy McGee ? Dans ces deux circonstances, les assassins ne manquèrent point leur coup. Quoi qu'il en soit, les tentatives de ce genre se multiplient en ce moment à un tel point qu'il n'y a plus à douter de

l'existence d'une conspiration embrassant toute l'Europe dans ses réseaux. En Russie, l'opinion est loin d'être la même qu'en Allemagne. L'empereur d'Allemagne a véritablement les sympathies de son peuple, qui jouit d'un gouvernement constitutionnel, tempéré, il est vrai, par les incartades de M. de Bismarck ; mais en Russie, les classes instruites, éloignées de toute participation au gouvernement, trop souvent décimées par l'exil en Sibérie au moindre signe d'un grand ou d'un favori, aspirent plus que jamais a un nouvel état de choses, et, si elles ne sympathisent pas ouvertement avec les nihilistes, qui du reste se recrutent largement dans leur sein, elles ne voient pas sans une certaine satisfaction volontaire ou involontaire un mouvement qui, bien qu'odieux en lui-même, leur paraît devoir amener quelque grand changement politique.

En France et en Italie, ce n'est certainement pas la liberté qui manque. Cependant le roi Humbert, comme on le sait, n'est pas plus en sûreté sur son trône constitutionnel que le czar au sein de l'absolutisme. En France, la république s'avance lentement mais sûrement, suivant un mot célèbre, vers les abîmes que l'on connaît. Le sénat hésite à voter le retour des chambres à Paris ; mais la même force qui a imposé le retour des aimables hôtes de la Nouvelle Calédonie obligera bien la représentation nationale à se laisser renfermer dans la grande capitale qui a tant maîtrisé, dispersé ou dévoré d'assemblées.

Les adresses de l'épiscopat des différentes provinces ecclésiastiques de la France, celles des fidèles, des mères de famille, et même des enfants des écoles contre le projet de loi de M. Jules Ferry, continuent à se produire, non pas sans quelque espoir de la part des catholiques, qui, par ces démonstrations paisibles et légales satisfont au moins à l'honneur et à la conscience.

Je remarque dans l'adresse des évêques de la province de Toulouse cette phrase, qui expose, pour bien dire, le nœud de la situation :

« De notre côté, nous prenons le ciel à témoin que nous n'avons aucun sentiment préconçu contre l'établissement que vous fondez ; mais puisque nous déclarons en doctrine que la religion n'est point contraire à la république, prouvez qu'en pratique la république n'est pas opposée à la religion. »

Le projet de loi de M. Ferry et l'élection de Blanqui sont deux événements propres à encourager la réaction qui, pour avoir été peut-être trop vite au 16 mai, s'est beaucoup affaissée depuis.

Cette élection de Bordeaux est une menace, un prélude : le moment est arrivé où la commune veut absolument dominer. M. Waddington et ses collègues même les plus avancés ne valent pas mieux, aux yeux des intransigeants, que M. Dufaure et M. Decazes. Le cabinet est dans un dilemme. S'il accepte Blanqui quoique inéligible, il rouvre la porte toute grande à tous ceux qu'il a cru devoir excepter de l'amnistie. S'il résiste, c'est la guerre à outrance, guerre pour laquelle il ne peut espérer de concours sincère de la part de l'élément catholique et conservateur, que la loi de Ferry a exaspéré. On propose un troisième parti, — il est, comme c'est souvent le cas, pire que les deux autres : — ce serait d'annuler l'élection de Blanqui pour le gracier ensuite. Alors, non-seulement Blanqni serait réélu, mais Vallés, Pyat, Rochefort, tous les autres exceptés trouveraient bientôt des colléges électoraux, puisque l'élection serait devenue l'antichambre de l'amnistie.

Ce qu'il y a de dangereux pour la république dans cette situation est senti par les républicains de la plus belle eau. M. Edmond About s'exprime comme suit dans le *Dix-Neuvième Siècle :*

« La sagesse des républicains français fait l'admiration du monde lorsqu'ils ne sont pas les plus forts. Lorsqu'ils le sont, ou lorsque simplement ils croient l'être, ils s'abandonnent volontiers à des fantaisies périlleuses, et ne craignent pas de jouer sur une carte les résultats les plus péniblement acquis.

« Nous n'avons pas fait une faute entre le coup d'Etat du 10 mai et les élections législatives du 14 octobre ; nous n'en avons pas fait une entre ces élections et le renouvellement partiel du sénat. Cette dernière opération, qui a dépassé les espérances les plus optimistes, n'aurait pas si bien réussi, il s'en faut, si les ennemis de la république avaient pu montrer aux délégués le bout du nez d'un spectre rouge. Supposez une seule élection comme celle de Bordeaux à la veille du 5 janvier, et dites si nous aurions cette belle majorité dans la chambre haute. »

M. About fait ensuite remarquer qu'en 1870 il n'y avait guère qu'un million de républicains, et que ce n'est qu'en rassurant tout le monde, qu'on est parvenu à rassembler péniblement les cinq ou six millions de suffrages qui soutiennent aujourd'hui les institutions nouvelles, mais qui, du train dont on y va, se désagrégeront peut-être plus vite qu'ils ne se sont réunis.

Il appelle aussi l'attention sur cette masse d'abstentions provenant sans doute de gens qui, hésitant entre les différents partis monarchiques, adoptent l'idée émise par M. Thiers : La république est, après tout, le gouvernement qui nous divise le moins.

M. About remarque de plus que cette majorité républicaine consiste surtout en convertis de fraîche date, qui, se joignant aux apathiques réveillés par les excès des républicains, tourneront la majorité de ceux-ci en minorité.

« On n'est que trop porté chez nous, ajoute-il, à considérer tout succès comme définitif et à croire que les électeurs ont fait un pacte avec leurs élus. Sommes-nous donc à ce point oublieux ou ignorants de l'histoire ? Faut-il rappeler à l'élite du grand parti national les brusques revirements de l'opinion dans un siècle qui a vu la royauté de droit divin, la monarchie parlementaire, la dictature impériale, et la république adorées et foulées aux pieds tour à tour ? »

Voilà comment un écrivain qui doit être peu suspect au libéralisme avancé, indique les résultats probables d'une politique que M. Léopold de Gaillard, dans le *Correspondant*, appelle à bon droit *la politique de la haine*.

Ecoutons maintenant ce dernier :

« Il faut cependant qu'on avise, car la politique de la haine ne tarde pas à susciter contre elle le même sentiment dont elle est inspirée. La haine enfante la haine et ne peut en fin de compte enfanter autre chose. Dès lors, tout devient violent et stérile. Tout bruit de paroles est une invective, tout incident grossit à l'égal d'un conflit, tout souffle d'air fait le bruit d'une tempête. La guerre civile rugit dans les cœurs, en attendant qu'elle éclate au dehors. C'est le moment des sauveurs providentiels qui mettent tout le monde d'accord en imposant silence ; c'est surtout le moment de l'ennemi étranger qui revient, joyeux et sur de son fait, achever l'œuvre des ennemis intérieurs. »

Il est évident que les intransigeants sont en train de gâter les affaires de la république. Mais au profit de qui ou de quoi ? Au profit de la commune, et faudra-t-il que la France ou du moins Paris traverse encore, pour en arriver à un nouvel ordre de choses, quelques-unes de ces périodes de bouleversement si affreuses à travers lesquelles on a si souvent passé ? Ou bien ce nouvel ordre de choses se présentera-t-il de lui-même, soit sous la forme d'une réaction salutaire, les républicains sincères se ren-

dant aux conseils des évêques de la province de Toulouse, soit au moyen d'un de ces sauveurs providentiels dont il vient, d'être question ? Hélas ! il y en a trop, de ces sauveurs ; un seul suffirait : c'est l'embarras du choix qui fait toute la force de la république.

A ce propos, il est à noter que le jeune prince impérial, en mettant son épée au service de l'Angleterre dans la guerre contre les Zulus, vient de donner un démenti aux rapports qui le représentaient comme livré à la mollesse et dépourvu de toute énergie. S'il s'y distingue, ses chances augmenteront peut-être. Mais il y a bien des gens cependant à qui il répugnera de voir se reformer une cour aussi corrompue que l'était celle de Napoléon III dans les dernières années de son règne. Ce serait peut-être le cas de rééditer, avec une variante, un autre mot de M. Thiers, et de dire : Si l'on pouvait avoir l'empire sans les impérialistes !

Voilà bien des énigmes posées aux hommes d'Etat européens par le sphynx de la révolution ; il a sous ses larges pattes non-seulement la France, mais pour bien dire l'Europe entière, et, comme celui d'autrefois, il dévore bel et bien ceux qui devinent mal !

Montréal, 29 avril 1879.

P. C.

Erratum. A la fin de la dernière revue, lisez : 28 *mars*, au lieu de : 28 *février*.

POESIE

LA FORET CANADIENNE

A JOSEPHIN SOULARY

C'est l'automne. Le vent balance
Les feuillages, et par moments
Interrompt le profond silence
Qui plane sur les bois dormants.

Des flaques de lumière douce,
A travers les rameaux touffus,
Dorent les lichens et la mousse
Qui croissent au pied des grands fûts.

De temps en temps, sur le rivage,
Dans l'anse où va boire le daim,
Un écho s'éveille soudain
Au cri de quelque oiseau sauvage.

La mare sombre aux reflets clairs —
Dont on redoute les approches —
Caresse vaguement les roches
De ses métalliques éclairs.

Et sur le sol, la fleur et l'herbe,
Sur les arbres, sur les roseaux,
Sur la croupe des monts superbes,
Comme sur l'aile des oiseaux,

Sur les ondes, sur la feuillée,
Brille d'un éclat qui s'éteint
Une atmosphère ensoleillée:
C'est l'*Eté de la St-Martin !*

L'époque où les feuilles jaunies,
Où le ciel brode un reflet d'or,
Emaillent la forêt qui dort
De leurs nuances infinies.

O fauves parfums des forêts!
O doux calme des solitudes!
Qu'il fait bon, loin des multitudes,
Goûter vos rustiques attraits!

Ouvrez-moi vos retraites fraîches!
A moi votre dôme vermeil,
Que transpercent comme des flèches
Les tièdes rayons du soleil!

Je veux, dans vos sombres allées,
Sous vos grands ormes chevelus,
Songer aux choses envolées
Sur l'aile des temps révolus.

Rêveur ému, sous votre ombrage,
Oui, je veux souvent revenir,
Pour évoquer le souvenir
Et le fantôme d'un autre âge!

Aux profondeurs de vos taillis,
J'irai lire votre poëme,
O mes belles forêts que j'aime!
Nobles forêts de mon pays!

Oui, j'irai voir si les vieux hêtres
Savent ce que sont devenus
Leurs rois d'alors, vos anciens maîtres,
Les guerriers rouges aux flancs nus.

Vos troncs secs, vos buissons sans nombre
Me diront s'ils n'ont pas jadis
Souvent vu ramper dans leur ombre
L'ombre de farouches bandits.

J'interrogerai la ravine
Où semble se dresser encor
Le tragique et sombre décor
Des sombres drames qu'on devine.

La grotte aux humides parois
Me dira les sanglants mystères
De ces peuplades solitaires
Qui s'y blottirent autrefois.

Je saurai des pins centenaires
Que la tempête a fait ployer
Le nom des tribus sanguinaires
Dont ils abritaient le foyer.

J'irai, sur le bord des cascades,
Demander aux rochers ombreux
A quelles noires embuscades
Servirent leurs flancs ténébreux.

Je chercherai dans les savanes
La trace des grands élans roux
Que l'Iroquois, l'œil en courroux,
Chassait jadis en caravanes.

Enfin, quelque biche aux abois, —
Dans mon rêve où le tableau change, —
Fera surgir le type étrange
De nos hardis *Coureurs des bois*.

Et — brise, écho, feuille légère,
Souple ramille, ombrages frais,
Oiseaux chanteurs, molle fougère
Qui bordez les sentiers secrets,

Bouleaux, sapins, chênes énormes,
Débris caducs d'arbres géants,
Rocs moussus aux masses difformes,
Profondeurs des antres béants.

Sommets que le vent décapite,
Gorge aux imposantes rumeurs,
Cataracte aux sourdes clameurs :
Tout ce qui dort, chante ou palpite ...

Dans ses souvenirs glorieux
La forêt entière drapée,
Me dira l'immense épopée
De son passé mystérieux !

.....

Mais quand mon oreille attentive
De tous ces bruits s'enivrera,
Tout près de moi retentira ...
Un sifflet de locomotive !

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

CHRONIQUE MUSICALE

CONCERT DE M. DESÈVE

— Voyez-vous, monsieur, je m'y connais, moi ; je sais ce que je dis. Je joue du violon, moi, je puis en parler comme pas un Eh bien ! votre M. Desève ne va pas à la cheville de M. Martel !... Remarquez donc ce jeu lourd et pesant, ce manque d'expression, ce mécanisme mesquin et cet archet inquiet, tremblant, dirigé par une main molle et incertaine ! Quelle tenue ! Tout cela fait pitié !...

Martel ! voilà un violoniste ! Et vous le savez comme tout le monde, Martel a été le professeur de Desève ; c'est lui qui l'a fait ce qu'il est. Desève, me direz-vous, a passé deux ans à Paris sous Vieuxtemps et Léonard. Tant que vous voudrez. Mais deux ans, ce n'est rien. Je prends des leçons de Martel depuis des années et des années, et cependant je suis encore loin de mon maître ! Savez-vous bien, monsieur, que Desève n'est rien à côté de Prume et que Prume n'est rien à côté de Martel ?... Vous souriez !... Ce que c'est pourtant quand on ne sait pas ! —

C'est ainsi que M. M**, paisible spectateur, s'est fait *scier*, au concert de M. Desève, par un voisin tout à fait inconnu !..... Les accidents et les malheurs arrivent au moment où l'on s'y attend le moins !... Ce cas est-il unique, ou nous annonce-t-il le commencement d'un fléau ? Serions-nous menacés de ne pouvoir assister à un concert sans avoir à craindre un voisinage aussi maussade ? N'y-a-t-il pas assez de la crise financière pour éloigner le public ?... Déjà l'on annonce un concert sur les omnibus, tout comme s'il s'agissait d'une partie de crosse ... Que faudra-t-il donc inventer de nouveau pour entraîner le public et faire salle comble ? ... D'un côté l'économie, de l'autre la crainte d'entendre un voisin s'écrier : — « Je joue du violon, moi, je puis ... »

La chose est grave, et ce ne serait pas trop d'un congrès pour y remédier.

Le cas dont nous parlons n'est pas fictif. La tirade qui ouvre notre chronique est, quant au fond, authentique. Plus d'une phrase même est textuelle, en particulier le : Je joue du violon, moi. ... — Quel embarras, parfois, que des amis trop zélés !...

M. Desève est le premier qui a réussi à captiver le public canadien de Montréal. Il se présentait devant lui pour la troisième fois, — chose assez dangereuse, — et cependant la Salle des Artisans était remplie !... Aussi le programme était-il très-attrayant. Outre madame et monsieur Barnes, inconnus à notre public français, figurait un quatuor régulier, le meilleur de Montréal. Ce quatuor, composé de M. Desève, de MM. Vilbon et Sancer, ses élèves, et M. Leblanc, a débuté sous les auspices les plus heureux ; il est appelé à mettre en honneur la forme musicale la plus élevée.

Le quatuor en mi bémol (op. 125) de Schubert a été rendu avec un ensemble qui dénotait une étude très-approfondie de cette belle œuvre, et qui aurait même obtenu l'approbation d'un public connaisseur. M. Desève, toutefois, fait de sa partie un solo trop indépendant. N'oublions pas que le style du quatuor n'est pas celui de la sonate ni du concerto. Chaque instrument du quatuor a une importance égale. Il est bon de s'effacer pour donner du relief à un motif spécial, mais le premier violon est alors assujetti aux mêmes lois que les autres instruments. Pas trop de caprice ni de laisser-aller dans la mesure, sous peine d'affaiblir le caractère classique par excellence du quatuor. Un peu plus de carrure — sans excès — serait mieux approprié, surtout quand il s'agit de Mozart.

M.M. Vilbon, Sancer et Leblanc sont de ces amateurs qui, par leur intelligence, leur goût et leur amour du travail, peuvent facilement se transformer en artistes. Nous espérons qu'au nom de l'art et de l'honneur national, ils resteront unis sous la direction de M. Desève, afin que l'on puisse dire que nous avons une bonne organisation musicale canadienne-française.

Lors que les Anglais ont deux grandes sociétés musicales fonctionnant depuis plusieurs années, nous n'avons rien fait. N'était M. Desève, nos frères d'Albion pourraient croire que nous avons rompu avec la musique.

Sans effort, sans contorsions, sans grimaces, sans cris, madame

Barnes a plu beaucoup et obtenu un grand succès. Si cela pouvait inspirer nos *grandes cantatrices* !... L'air des *Bijoux* de Faust, dit un peu trop lentement, mais avec infiniment d'esprit, a remplacé avantageusement un air de Dudley Buck.... non pas que nous fassions fi des compositions de ce bon musicien, mais nous entendons si rarement des morceaux du grand répertoire ! et nous en avons tant entendues, de ces chansonnettes et de ces romances !!... Il est bon que notre public soit initié aux œuvres capitales par des artistes, afin qu'il puisse peu à peu former son jugement et apprendre ce que c'est que le chant. Madame Barnes est l'unique cantatrice que nous possédions. Puisse-t-elle trouver des imitateurs... Son mari est un musicien de premier ordre, qui accompagne comme un musicien seul peut accompagner.

M. Desève a eu la bonne fortune, cette fois, d'être dignement soutenu et secondé. Il est bien ennuyeux pour un virtuose d'avoir un accompagnateur qui ne voit que *la note* et qui, à une ignorance totale de la tradition, joint un jeu mou et sans expression. Le public doit aussi s'en féliciter ; au lieu d'un solo constamment gêné et obscurci par le piano, il a entendu un magnifique duo où les difficultés étaient voilées par l'aisance la plus parfaite, où le dialogue coulait facile, alerte, vif et gracieux comme le ruisseau qui se rit des petits cailloux.

Nous étions en présence de deux artistes. Il nous était donné d'applaudir ce qu'une ville européenne eût applaudi. M. Desève n'est pas de ceux qui, arrivés à un certain degré, ne sauraient aller au delà. Il progresse sans cesse. C'est alors que le talent fait le désespoir des incapables, et qu'on est forcé de constater que, pour réussir, il faut le travail, et avec le travail un tempérament, une organisation spéciale.

Malgré l'évidence, croirait-on que les capacités de M. Desève sont revoquées en doute par plusieurs CÉLÉBRITÉS ! Poussés dans les derniers retranchements, peut-être trouvera-t-on que M. Desève ne joue pas *lui-même* du violon. Ce serait une trouvaille, cela ! Attendons. Le patriotisme ... — et l'esprit de certaines gens — peut tant de choses !

M. Desève a le tort que d'autres ont eu, il porte ombrage ; il diminue le prestige de certaines personnes qui n'ont pour tout bagage que l'ambition et la suffisance. Il a fait japper et a passé son chemin sans même retourner la tête. Bah ! les roquets, finiront par se taire, fatigués de hurler sans résultat.

Le bon sens public, tout tardif qu'il est, n'en finit pas moins par se manifester, en dépit des journaux complaisants, des amis, de l'influence politique et des réclames.

Cette digression, déjà longue, pourra faire le sujet d'un prochain article.

Il ne nous reste plus que quelques mots à ajouter sur le concert de M. Desève. Mlle Nimmo, aidée de son professeur, M. J.-A. Fowler, a fait son début devant le public, début marqué par une grande timidité qui paralysait les qualités de l'élève.

M. Maillet paraît trop rarement devant le public pour acquérir définitivement l'aplomb voulu et l'expérience vocale. Voix très-étendue, timbre riche, et talent, rien ne manque à M. Maillet, ... que l'expérience.

L'organe de M. Lefebvre nous inspire les mêmes remarques.

Si M. Desève veut préparer, avec l'aide de son quatuor et d'une couple d'artistes, une série de concerts pour l'hiver prochain, nous pouvons lui prédire qu'il aura l'approbation et l'appui de tous ceux qui s'intéressent à la cause musicale.

Nous croyons aller au devant du désir de tous en demandant pour cette série les concertos de Beethoven, Mendelssohn et Max Bruch. Le classique, sous l'archet de M. Desève, revêt un charme que le public ne lui connaissait pas encore.

Tout le monde se fera un plaisir d'assister à ces concerts. Seulement, si vous vous trouvez à côté d'un monsieur qui vous adresse la parole en ces termes : Voyez-vous, monsieur, je m'y connais, moi ; je sais ce que je dis...je joue du violon, moi, je puis,..... — changez de place.

GUILLAUME COUTURE

THE OLD REGIME IN CANADA

FRANCIS PARKMAN.

Comme son titre l'indique, ce livre traite du régime qui prévalut au Canada avant 1760. L'auteur veut faire connaître la vie intime de la population française et montrer comment s'est formée la nationalité canadienne. Les guerres avec les Iroquois, les affaires religieuses, l'administration civile, le commerce, la colonisation, etc., forment autant de sujets distincts, et plus ou moins disparates, qu'il fait suivre d'un parallèle entre les Canadiens français et les Anglo-Américains. Aux yeux de M. Parkman, la domination française n'a été qu'une période de querelles religieuses, de dissentions civiles, de despotisme, d'ignorance et de pauvreté, et les colons de la Nouvelle-Angleterre étaient bien supérieurs à ceux de la Nouvelle-France.

Telle est l'impression qui reste nécessairement de la lecture attentive du livre de M. Parkman.

Voyons si l'auteur de l'*Old Régime* s'est montré «sympatique écrivain,» ainsi qu'il est qualifié dans un livre écrit par un Canadien français.

I

La première qualité qui doit distinguer un historien, c'est la véracité, au moins quant aux faits. Or, s'il fallait en juger par l'*Old Régime*, cette qualité ne serait pas précisément celle qui domine chez M. Parkman. Son livre a quatre cent une pages de texte, et, de ce nombre, quatre-vingt-une sont remplies de faits controuvés, de fausses dates, ou d'autres inexactitudes.

Signalons et rectifions ces erreurs, si longue, et si ennuyeuse qu'en soit la tâche.

En parlant de la paix conclue avec les Iroquois en 1653, M. Parkman dit aux pages 4–5 :

« Le commerce des fourrures fut rétabli, offrant une perspective d'abondance, car les castors, profitant des querelles des hommes, leurs ennemis, s'étaient beaucoup multipliés depuis quelque temps. Ce fut comme un passage de la mort à la vie, car le pays se soutenait avec le castor, et, privé de cette ressource, *son seul moyen de subsistance, il s'en allait mourant tranquillement depuis que la guerre avait commencé.* »

Cette assertion est absolument contraire à la vérité. Les incursions des Iroquois commencèrent vers l'année 1640. Dollier de Casson, page 31, et la *Relation* de 1642, page 36, constatent que la population sédentaire de la Nouvelle-France n'était que de 240 personnes, à la fin de l'année 1641. En 1653, c'est-à-dire douze ans plus tard, la mère Marie de l'Incarnation (*Lettres historiques* XLVIII) dit que la population du Canada était d'environ 2,000 âmes, ce qui accuse une augmentation de 1760 personnes. Et le 1er septembre 1652, elle écrit à son fils au sujet de désastres causés par les Iroquois :

« Cependant on roule, et lorsqu'on pense être au fond du précipice on se trouve debout. Cette conduite est universelle, tant dans le gros des affaires publiques, que dans chaque famille en particulier. Lorsqu'on entend dire que quelque malheur est arrivé de la part des Iroquois, comme il en est survenu un bien grand depuis un mois, chacun s'en veut aller en France ; et en même temps on se *marie, on bâtit, le pays se multiplie, les terres se défrichent et tout le monde pense à s'établir. Les trois quarts des habitants ont par la terre de quoi vivre.* »

Lorsqu'il est ainsi constaté que la population s'était presque décuplée en douze ans, que la colonisation progressait et que les « trois quarts des habitants » avaient « par leur travail à la terre de quoi vivre, » il faut bien admettre qu'en représentant le pays comme « se mourant tranquillement » et n'ayant que le castor pour « son seul moyen de subsistance, » M. Parkman ignore ou falsifie les faits.

A la page suivante, il raconte l'enlèvement du Père Poncet, et pour se donner l'occasion de faire une plaisanterie mal déguisée au sujet des prières que ce saint prêtre, dans ses souffrances, adressait au Ciel, il lui fait dire certaines choses qui ne se trouvent pas dans le récit original.

« Cependant, dit M. Parkman, il garda une petite image de la couronne d'épines, dans laquelle il trouva beaucoup de consola-

tion, ainsi que dans la communion avec les saints ses patrons, saint Raphaël, sainte Marthe et saint Joseph. En une occasion il demanda à ces amis célestes quelque chose pour étancher sa soif et un bol de bouillon pour raviver ses forces. A peine avait-il formulé cette demande, qu'un sauvage lui donna quelques prunes sauvages et dans la soirée, pendant qu'il gisait presque sans connaissance sur le sol, un autre sauvage lui apporta le bouillon désiré. »

Au lieu de ce récit facétieux, en partie plagié, voici ce que dit la *Relation* de 1653, page 10–11 :

« J'avais encore dans mon bréviaire une image de saint Ignace avec notre Seigneur portant sa croix... ; l'image de Notre-Dame de pitié, entourée des cinq plaies de son fils, m'était aussi restée : c'était ma plus grande consolation et mon réconfort dans mes tristesses..... Je gardai une petite couronne de Notre Seigneur, qui me resta seule de ce que je portais sur moi quand je fus pris..... Comme je me sentais extrêmement épuisé, j'eus recours à mes deux patrons, saint Raphaël et sainte Marthe, leur disant doucement en mon cœur que j'aurais bien besoin de quelque rafraîchissement dans la soif que j'endurais et d'un peu de bouillon dans mon épuisement. A peine avais-je formé ces sentiments dans mon cœur que l'un de nos conducteurs m'apporta quelques prunes sauvages, qu'il trouva par une grande aventure dans les bois... Sur la nuit, ayant eu bien de la peine d'avoir un peu d'eau nette, parce que nous étions dans un vilain marais, je me couchai et m'endormis, sans autre réconfort que de ma lassitude : mais je fus bien étonné que mon hôte m'éveillât et me présentât un bouillon, sans savoir comment il l'avait pu faire. »

Comme on le voit, saint Joseph, le bol, l'image de la couronne de Notre-Seigneur, etc., ne se trouvent pas dans le récit du Père Poncet.

A la page 8, l'auteur indique qu'il *traduit* une partie du récit du Père Poncet ; cependant il le fait arriver à Montréal trois jours trop tôt, le 21, tandis que le Père dit que c'est le 24.

Notre auteur trouve en revanche que le Père Le Moyne voyageait plus lentement : il le fait arriver à Montréal le 7 septembre, tandis que ce bon Père nous dit dans son journal qu'il y arriva le 6. D'ailleurs, il l'avait fait partir avec un seul français au lieu de deux, ainsi que le constate le récit de ce voyage. Il est moins parcimonieux à l'égard du Père Dablon, qu'il nous représente escorté par un nombre de sauvages (*a number o Indians*) pour revenir du pays des Onondagas à Québec, tandis que, dans sa relation, le Père De Quen dit qu'on ne put décide r

que deux jeunes sauvages d'importance et quelques autres à accompagner le Père Dablon.

L'Old Régime renferme une erreur plus grave à la page 23, puisqu'elle suppose un acte de lâcheté de la part de la population de Québec. Il s'agit de l'enlèvement des Hurons de l'île d'Orléans par les Iroquois, en 1656. Après avoir dit que ces barbares se rendirent de nuit à l'île, où ils masacrèrent six Hurons et en firent plus de quatre-vingts prisonniers, M. Parkman ajoute :

« A midi, les Français virent du rocher de Québec quarante canots venant de l'île d'Orléans passer devant la ville avec des démonstrations insolentes, tous remplis d'iroquois avec leurs prisonniers, parmi lesquels se trouvait un grand nombre de filles huronnes. En passant devant la ville, les ravisseurs forcèrent ces filles à chanter et à danser. Les Hurons étaient les alliés, ou plutôt les protégés des Français, qui étaient de toutes manières obligés de les défendre. Cependant les canons du fort Saint-Louis restèrent silencieux et la foule demeura ébahie de terreur et d'épouvante... Quelques-uns débarquèrent en haut et en bas de la ville, et pillèrent les maisons dont les habitants épouvantés s'étaient sauvés. Pas un seul soldat ne bougea, ni un coup de canon ne fut tiré ! Les Français, réduits au silence par une horde de sauvages nus, devinrent un objet de mépris pour leurs propres alliés ! »

D'après ce récit, on est naturellement porté à croire que les Français étaient en grand nombre (*the crowd*) dans la ville, qu'ils savaient ce que les Iroquois avaient fait, mais qu'affolés par la crainte de ces barbares, ils n'eurent pas le courage de porter secours aux Hurons leurs alliés. Or il n'en est rien. Les Français n'avaient pas encore été informés des massacres qui avaient eu lieu à l'île d'Orléans, ils ne savaient pas qu'il y eût des prisonniers hurons dans ces canots et ils avaient d'autant plus raison de ne pas s'en douter, qu'ils étaient en paix avec les Iroquois et que les femmes huronnes chantaient et dansaient en passant devant la ville, ainsi que le dit M. Parkman, sans compter que tous les canots firent signe qu'ils étaient des amis. Marie de l'Incarnation, dans une lettre en date du 14 août 1656, constate l'exactitude de ce que j'avance.

« Nous fûmes tout surpris, dit-elle, de voir le fleuve couvert de canots qui venaient vers Québec, surtout quand on sut que c'étaient des Agnerognons, qui, par le traité de paix et encore selon la parole qu'ils en avaient donnée tout nouvellement aux révérends Pères, ne devaient point passer les Trois-Rivières. Cela fit croire qu'ils étaient aussi bien ennemis des Français

que des sauvages. C'est pourquoi les maisons écartées demeurèrent désertes, chacun se retirant à Québec, *où néanmoins il n'y avait pas de forces, chacun étant allé à ses affaires.* Ils passèrent devant le fort, où l'on crut qu'ils allaient aborder ; mais, faisant signe qu'ils étaient des amis, ils passèrent outre et continuèrent leur chemin, jusqu'à ce qu'ayant vu des maisons abandonnées, ils crurent qu'on s'était retiré par la défiance qu'on avait d'eux, ce dont ils furent tellement choqués qu'ils enfoncèrent les portes, pillèrent tout ce qu'ils rencontrèrent, puis s'en allèrent aux Trois-Rivières chercher à qui vendre leur pécorage. »

Ce récit diffère essentiellement de celui que fait M. Parkman, et, au lieu de la foule qu'il nous montre sur le rocher de Québec, la mère Marie de l'Incarnation nous apprend que la ville était presque déserte, « sans forces, chacun était allé à ses affaires, » le plus grand nombre aux travaux des champs. Puis M. Parkman, en disant que « quelques sauvages débarquèrent en bas de la ville, » commet une erreur qui donne une bonne idée de l'inexactitude du reste. S'il connaît Québec, il doit savoir qu'en bas de la ville il n'y a que de l'eau et que, par conséquent, il est impossible d'y débarquer, à moins que ce ne soit pour prendre un bain en eau profonde.

D'ailleurs, si M. Parkman a bien étudié cette période de notre histoire, il doit savoir que les Français ne reculaient jamais devant les Iroquois, même lorsqu'ils avaient à lutter un contre dix. L'exploit des jeunes gens qui se rendirent aux Trois-Rivières pour délivrer le Père Poncet et l'immortel combat de Dollard au Long-Sault suffiraient à prouver que le reproche de lâcheté que M. Parkman fait aux Canadiens n'est qu'une calomnie. Il semble que les ancêtres de M. Parkman ont eu plus d'une fois occasion de connaître le courage de nos pères.

Il se trompe aussi lorsqu'il dit, en parlant de l'arrivée de la colonie française à Onondaga : « Les Français prétextèrent leur fatigue » pour se soustraire aux démonstrations des sauvages. L'auteur de la relation, lui, s'exprime autrement :

« Mais nous voyant assez las de la fatigue d'un si long voyage, ils nous dirent qu'ils se retireraient de peur que leur civilité ne troublât notre repos. »

A la page 47, M. Parkman parle de l'embarquement de Melle Mance et de Marguerite Bourgeoys, avec trois religieuses et un certain nombre de colons que les Sulpiciens envoyaient, en 1659, au Canada. Après avoir dit quelques mots des démarches faites par Melle Mance et Marguerite Bourgeoys, il ajoute :

« Cependant les Sulpiciens et d'autres personnes intéressées à cette pieuse entreprise avaient fait tous les efforts pour trouver des hommes destinés à renforcer la colonie et des jeunes femmes pour leur servir d'épouses : tous furent expédiés à Larochelle, pour y attendre le départ. Cette attente fut longue. Laval, *évêque de Québec*, était allié aux Jésuites et *avait plus que de la froideur pour les colons de Montréal.* Des écrivains de Saint-Sulpice disent que ses agents (à Laval) firent tous leurs efforts pour décourager les colons et que certaines personnes à Larochelle dirent au maître du navire à bord duquel ils (les émigrants) devaient s'embarquer qu'ils ne paieraient pas leur passage s'il leur faisait crédit. »

Le meilleur moyen, et le plus sûr, de juger des sentiments d'un homme, c'est de prendre ses actes et ses paroles. Or, écrivant, en 1668, à un prêtre de Paris, l'évêque de Pétrée disait :

« La venue de monsieur l'abbé de Queylus avec plusieurs bons ouvriers tirés du séminaire de Saint-Sulpice *ne nous a pas moins apporté de consolation ;* nous les avons tous embrassés *in visceribus Christi.* »

Les jésuites, que M. Parkman représente comme les alliés de l'évêque et partageant ses sentiments au sujet des Sulpiciens, parlent dans le même sens que Mgr de Laval :

« Et d'un autre côté, lisons-nous dans la *Relation* de 1668, cette même Providence nous a fourni un puissant renfort par la venue de monsieur l'abbé Queylus, avec plusieurs écclésiastiques tirés du séminaire de Saint-Sulpice, lesquels vont joindre à Mont-Royal ceux qui y sont, et dont deux ont été envoyés par Mgr de Pétrée, cet été dernier, à une peuplade des Iroquois d'Oïogoüen, qui se sont placés depuis peu sur les rives nord du grand lac Onctario. »

D'ailleurs M. Parkman fait ici double erreur. D'abord, Mgr Laval ne pouvait guère avoir de froideur pour les colons de Montréal en 1659, puisqu'il venait d'être nommé évêque de Pétrée, qu'il n'était jamais venu au Canada et y débarqua pour la première fois à Québec le 6 juin de cette même année 1659. Comment aurait-il pu avoir tant de froideur pour des gens avec lesquels il n'avait jamais eu ni rapports ni difficultés ?

S'il fallait juger du courage des Canadiens français par les assertions de M. Parkman, nos ancêtres n'auraient été qu'une troupe de poltrons, épouvantés par l'ombre même des Iroquois. Nous avons vu ce qu'il dit à la page 23 ; il revient encore à la charge, page 70, et après avoir raconté les préparatifs qu'on avait faits pour arrêter une incursion des Iroquois, qui ne se rendirent pas à Québec, il ajoute :

« Plusieurs jours s'écoulèrent sans que les Iroquois parussent. Les réfugiés *prirent courage*, puis commencèrent à retourner à leurs fermes et à leurs maisons désertes. »

Or c'est tout le contraire qui est vrai, ainsi que l'attestent les *Relations* des Jésuites et les lettres de Marie de l'Incarnation.

La *Relation* de 1660 dit qu'on avait mis « tous les postes de Québec en si bon ordre, qu'on y souhaitait plutôt l'Iroquois que de l'y craindre. » Dans une lettre en date du 25 juin 1660, la mère de l'Incarnation dit : « Les Français étaient si encouragés qu'ils souhaitaient que l'affaire d'attaque de Québec fût véritable. »

Ces témoignages ne corroborent pas absolument l'assertion de M. Parkman.

Signalons en passant une autre inexactitude qui se trouve à la même page. En disant que les habitants des environs de Québec se refugièrent en ville, il ajoute qu'une partie d'entre eux furent logée dans le couvent des Ursulines, « lequel, ajoute-t-il, au lieu des sœurs, était occupé par vingt-quatre soldats. » C'est une erreur : la mère Marie de l'Incarnation et trois autres religieuses ne bougèrent pas du couvent et les autres ne faisaient que coucher en dehors, puis revenaient chaque matin. Marie de l'Incarnation, qui doit avoir été aussi bien renseignée que M. Parkman sur ce point, dit positivement :

« J'eus la permission de ne point *sortir*, afin de ne pas laisser notre monastère à l'abandon de tant d'hommes de guerre, à qui il me fallait fournir les munitions nécessaires, tant pour la bouche que pour la garde. *Trois autres religieuses demeurèrent avec moi*... le soir on emmenait les religieuses et le matin sur les six heures on les ramenait. »

Le chapitre IV est consacré au récit des prétendus troubles qui agitèrent la colonie durant la période comprise entre 1657 et 1668. Ces troubles furent bien grands, s'il faut en croire le premier alinéa de ce chapitre :

« Les querelles intestines, dit M. Parkman, furent extraordinaires par leur nombre, leur diversité et par leur amertume. Il y avait la querelle permanente de *Montréal avec Québec*, les querelles des prêtres les uns avec les autres, des prêtres avec le gouverneur, et du gouverneur avec l'intendant, sans compter les disputes continuelles des marchands avec leurs rivaux, les employés défalcateurs. »

Comme récit imaginaire, tout cela est superbe ; mais c'est fort repréhensible au point de vue historique. D'abord les prêtres

étaient en paix et en bonne intelligence les uns avec les autres M. Parkman veut peut-être parler des difficultés qui avaient eu lieu entre Mgr de Laval et l'abbé de Quélus ; mais cette affaire fut réglée bien avant 1668, en sorte que l'affirmation de M. Parkman devient fausse par sa généralité.

Quant aux querelles de Québec avec Montréal, il est regrettable que l'auteur de l'*Old Régime*, qui affecte ordinairement d'accumuler les citations, n'en ait pas donné quelques-unes à l'appui de cet avancé, car les ouvrages que nous avons consultés ne donnent aucunement raison à M. Parkman sur ce point. On pourrait dire la même chose au sujet des querelles des prêtres avec le gouverneur.

Enfin les querelles de l'intendant avec le gouverneur sont de la pure imagination. Talon, le premier intendant, arriva en 1665 à Québec, et il n'eut pas de querelle avec le gouverneur pendant les trois années qu'il y demeura. Dans tous les cas, ces prétendues querelles n'auraient pas duré pendant toute cette période, ainsi que l'assertion trop générale de M. Parkman porterait à le croire.

J.-C. LANGELIER.

— *A continuer.*

REVUE

DE

MONTREAL

L'AMOUR DE L'ÉGLISE

ET

L'AMOUR DE LA PATRIE

Sous ce titre, le *Civiltà cattolica* publiait récemment un article remarquable, dirigé contre les libéraux italiens.

Nous le reproduisons en entier.

Inutile de dire que le lecteur intelligent saura distinguer ici entre *libéraux* et *libéraux*.

Cet article a été fait pour l'Italie, et peut s'appliquer à la France, mais il serait souverainement déraisonnable et injuste de profiter de l'équivoque, pour imputer à aucun des partis politiques qui existent en Angleterre et au Canada les doctrines ou les intentions que la savante revue italienne réprouve à si juste titre.

Il peut bien se trouver au Canada, et il se trouve en effet, malheureusement, et d'un côté et de l'autre, certains individus plus

ou moins épris de ces doctrines perverses, mais ces cas isolés ne sauraient compromettre un drapeau.

Nous répudions, — et nous avons toujours répudié, — les doctrines du libéralisme soit *absolu*, soit *modéré*, soit dit *catholique*, sous quelque nom ou quelque drapeau, — conservateur ou libéral, whig ou tory, — qu'elles se présentent ; mais, pour ce qui regarde l'Angleterre et le Canada, aucun parti politique ne personnifie, à nos yeux, les principes ou les doctrines sociales du *libéralisme* réprouvé par l'Eglise.

Pour ce qui est de notre pays en particulier, nous souscrivons volontiers aux sages paroles de NN. SS. les évêques de notre province, si heureusement et solennellement sanctionnées par S. E. le délégué apostolique, l'illustre et regretté Mgr Conroy :

« Je félicite le peuple de cette province de ce que la législature a conservé tant de traditions inappréciables de la politique chrétienne, et je prie pour que les trois grandes forces sociales, la religion, la loi et l'éducation, ne soient jamais séparées, mais continuent de travailler de concert pour le bien commun de la société.

« Je ne doute aucunement que cet heureux résultat ne soit assuré, aussi longtemps que les catholiques du Canada, quel que soit le parti politique qu'ils croient pouvoir suivre, obéiront aux sages conseils qui leur ont été récemment adressés par leurs évêques, parlant tous de concert, dans leur lettre pastorale du 11 octobre dernier.

« Dans ce document, vos évêques vous enseignent, ainsi qu'il convient à des évêques, la véritable doctrine, telle qu'elle est proposée par l'Eglise catholique ; mais, suivant l'exemple du Saint-Siége, ils s'abstiennent de désigner les personnes ou les partis politiques.

« Relevant une erreur dans laquelle quelques-uns étaient tombés par rapport à un document qu'ils avaient publié il y a quelque temps, ils s'expriment ainsi :

« Nous avons voulu vous exposer la vraie doctrine sur la « constitution et les droits de l'Eglise, sur les droits et les de- « voirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse « catholique et sur la sainteté du serment : tel a été notre uni- « que but, telle est encore notre intention. En cela nous sui- « vons l'exemple du Saint-Siége, qui, en condamnant les erreurs « du libéralisme catholique, s'est abstenu de signaler les per- « sonnes ou les partis politiques. Il n'existe en effet aucun acte « pontifical condamnant un parti politique quelconque ; toutes « les condamnations émanées jusqu'à présent de cette source « vénérable se rapportent seulement aux *catholiques libéraux* et « à leurs principes, et c'est dans ce sens que l'on doit entendre le « bref adressé en septembre 1876 à l'un de Nous. A l'exemple

« du souverain pontife et suivant la sage prescription de Notre « quatrième concile, nous laissons à la conscience de chacun de « juger, sous le regard de Dieu, quels sont les hommes que ces « condamnations peuvent atteindre, quel que soit d'ailleurs le « parti politique auquel ils appartiennent. »

« Ce sont là de nobles paroles, vraiment dignes d'être adressées par des évêques catholiques à un peuple catholique, citoyens d'un Etat constitutionnel. Ce sont des paroles précieuses pour le Canada catholique. Elles contiennent le secret de sa paix, car elles affirment la vérité contre deux erreurs qui cherchent à troubler son repos. Contre ces erreurs il faut que vous vous mettiez en garde. Ne vous laissez donc point entraîner, ni par ceux qui, ouvertement ou par des voies détournées, veulent vous éloigner de la doctrine que vos évêques vous enseignent, ni, d'un autre côté, par ceux qui, par trop de zèle religieux ou politique, voudraient mettre en force contre des personnes ou des partis des condamnations qui n'ont jamais été prononcées. »

Voici maintenant l'article de la *Civiltà* :

Pour ruiner le catholicisme en Italie et en bannir le Christ, les libéraux, doués d'une épuisable fécondité en inventions perverses, n'ont rien trouvé de mieux que de persuader aux Italiens que l'amour de l'Eglise est contraire à l'amour de la patrie. C'est dans ce but qu'ils vont répétant sans cesse et partout, que les *cléricaux* (nom donné par eux aux amis de l'Eglise) haïssent l'Italie et font obstacle à sa grandeur. Ils espèrent ainsi aliéner à l'Eglise tout ce qu'il y a de citoyens, c'est-à-dire tous les cœurs droits et généreux, vu que le patriotisme est un des plus nobles sentiments du cœur humain.

Chez nous, un pareil artifice accuse un grand manque de sens : en effet, le peuple italien, en dépit des efforts du libéralisme, est resté ferme dans la foi catholique ; pour lui, l'Eglise est une œuvre divine, et jamais il ne pourra concevoir que l'amour qu'on a pour elle s'oppose à tout autre amour légitime et sacré. Toutefois, comme les sots ne manquent nulle part, il s'en trouve aussi quelques-uns parmi nous. Epouvantés du nom de clérical, qui leur semble une injure, épouvantés aussi de l'idée qu'on y attache, ils se séparent du clergé, tout en protestant qu'ils veulent rester catholiques, malheureux de ne pas comprendre que se séparer du clergé, c'est se séparer du Christ, dont il est le représentant et le ministre : *Sic nos existimet homo tanquam ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei. — Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos* (I Corinth. IV, I. — II Corinth. V, 20).

Au clergé incombe le devoir de veiller sur le troupeau de Jésus Christ : donc se séparer du clergé, c'est se séparer du bercail du Christ, de l'Eglise. Venons donc au secours de ces pauvres égarés, en démasquant les ruses libérales, et montrons que l'amour de la patrie n'est point opposé, mais intimement uni a l'amour de l'Eglise, et que les ennemis de l'Italie ne sont pas les cléricaux, qui en comprennent les vrais intérêts, mais les libéraux, qui en préparent la ruine.

Si l'amour de l'Eglise s'oppose à l'amour de la patrie, il faut croire qu'il y a deux commandements de Dieu en lutte manifeste, et que Dieu est en contradiction avec lui-même.

Qu'est-ce que l'Eglise ? C'est le royaume de Dieu sur la terre : *Pervenit in vos regnum Dei* (Mat. XII, 28) ; c'est la société des fidèles rachetés par le Christ, et dont le Christ est le chef et la vie : *Ipse est caput corporis Ecclesiae* (Col., I, 48) ; *Cum Christus apparuerit vita vestra* (Col., III, 4). L'Eglise, c'est le Christ lui-même vivant dans ses fidèles, et quand Saul poursuit l'Eglise : Saul, Saul, lui dit-il, pourquoi me persécutez-vous ? *Quid me persequeris?* (Act., IX, 4). Aimer l'Eglise, c'est aimer le Christ : un seul et même précepte ordonne d'aimer Dieu et d'aimer l'Eglise : l'un et l'autre amour ne font qu'un.

Qu'est-ce que la patrie ? Matériellement, c'est le coin de terre qui entendit nos premiers vagissements, où pour la première fois nous respirâmes, où nous trouvâmes nos premiers aliments, où nous reçûmes les premières caresses, où nous contemplâmes pour la première fois le spectacle de la nature. Un sentiment instinctif nous le fait chérir plus qu'aucun autre lieu du monde. Mais considérée en elle-même, c'est cette partie du genre humain dont nous partageons l'origine, le séjour, la langue, les mœurs, les intérêts, et qui est comme une extension de notre famille. L'amour qui nous unit à elle n'est pas seulement instinctif, mais délibéré, mais voulu par la raison. C'est sur elle que tombe le précepte divin : *Diliges proximum tuum sicut teipsum;* précepte dont l'obligation est d'autant plus stricte que nous sont plus étroitement unies les personnes que cet amour regarde. Quel antagonisme peut-il donc y avoir entre l'amour de l'Eglise et l'amour de la patrie, si tous les deux sont ordonnés par Dieu ?

L'Eglise est notre mère, et la patrie est notre mère aussi. L'Eglise nous a enfantés au Christ, éclairés de la lumière de la foi, enrichis des dons naturels de la grâce, fortifiés et nourris

par les sacrements ; elle nous guide dans le sentier de la vertu, et, par ses soins, nous fait parvenir à l'éternelle félicité. La patrie en fait autant, dans l'ordre de la nature. C'est à elle que nous devons les auteurs de nos jours, tous nos parents, nos amis, nos concitoyens, c'est d'elle que nous tenons la vie, l'éducation, les moyens de développer nos forces physiques et morales, la jouissance assurée de nos droits, la possibilité du bonheur temporel. Donc le précepte divin : *Honora patrem et matrem*, aussi bien qu'à l'Eglise, s'étend encore à la patrie.

Aussi, ces deux amours sont inséparables, impossibles l'un sans l'autre. Nous n'aimons véritablement l'Eglise qu'autant que nous observons ses préceptes : *Si diligitis me mandata mea servate.* Or, ses préceptes sont les préceptes de Dieu, puisqu'elle fut instituée pour les faire observer ; si donc parmi les commandements de Dieu se trouve celui d'aimer la patrie, il est évident que ne pas aimer la patrie, c'est ne pas aimer l'Eglise, qui ne nous assure l'éternel bonheur que par l'accomplissement de tous nos devoirs.

De même, l'amour de la patrie ne va pas sans l'amour de l'Eglise ; car aimer sa patrie, c'est lui vouloir le plus grand des biens, celui d'appartenir à l'Eglise : ce qu'on ne peut vouloir sans aimer encore celle-ci. Ainsi donc ces deux amours, loin de s'exclure, s'impliquent mutuellement et sont unis par un nœud indissoluble.

Mais cela étant, comment se fait-il que le libéralisme rompe cette harmonie et la change en une lutte acharnée ? La raison, c'est que les libéraux renversent l'ordre qui existe entre ces deux amours, en se forgeant une patrie à leur guise, patrie qui n'est point un don de Dieu, mais une vaine fiction de leur cerveau malade. L'amour de la patrie et l'amour de l'Eglise, bien qu'étroitement unis, ne laissent point d'être surbordonnés. Il n'en pourrait être autrement, puisque tout amour dérive de l'amour du souverain Bien, qui est Dieu, et tout ce qui dérive d'un principe a du plus et du moins, un *d'abord* et un *ensuite*, et par conséquent est subordonné. *Prius et posterius dicitur secundum relationem ad aliquod principium. Ordo autem includit in se aliquem modum prioris et porterioris. Unde oportet quod ubicunque est aliquod principium, sit etiam ordo* (S. Thom. Sum. th., 2a 2æ, q. XXVI, a 1). Lequel, de l'amour de l'Eglise ou de l'amour de la patrie, l'emportera sur l'autre ? Insensé qui pourrait hésiter !

L'intensité de l'amour est en raison du plus ou moins de l'excellence de l'objet aimé, de son plus ou moins de rapport avec celui qui aime. Un bien plus élevé, et partant plus rapproché de Dieu, est plus digne d'amour qu'un autre bien moins parfait. Un être qui nous est plus intime sollicite plus fortement notre cœur qu'un autre qui nous est étranger. *Gradus dilectionis ex duobus pensari potest. Uno modo ex parte obiecti; et secundum hoc id quod habet maiorem rationem boni est magis diligendum, et quod est Deo similius... Alio modo computatur gradus dilectionis ex parte ipsius diligentis. Et sic magis diligitur quod est coniunctius.* Ainsi parle saint Thomas (Sum. th., 2a 2æ, q. xxv, a 9) Or, l'amour de l'Eglise est supérieur à ce double titre. La patrie n'a qu'une bonté d'un ordre purement naturel; l'Eglise a une bonté d'un ordre surnaturel et divin. C'est l'épouse de Dieu, conquise par son sang : *Quam acquisivit sanguine suo* (Act., xx, 6). Le Christ la trouva si digne d'amour qu'il s'immola volontiers pour elle : *Christus dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea* (Ephes. v, 25). De la patrie, en peut-on dire autant? l'amour de l'Eglise est à l'amour de la patrie ce que l'amour de Dieu est à l'amour du prochain. Or, quel est le premier?

Voilà pour l'Eglise considérée en elle même : ajoutez que d'elle et par elle nous vient le plus grand des biens. Elle nous donne le pain de l'âme, qui est la grâce céleste; elle nous met en possession de notre fin dernière, qui est le salut éternel. S'il faut aimer un bien d'autant plus qu'il a plus de relation avec nos destinées suprêmes, combien ne doit-on pas chérir l'Eglise qui nous y conduit, plus que tout autre objet correspondant à de moindres intérêts? La patrie, pour grande et pour digne d'amour qu'elle nous apparaisse, ne renferme certainement pas notre souverain bien, mais un bien secondaire qui est le bonheur temporel. Il faudrait, pour n'en pas convenir, renier la raison ou n'admettre pour l'homme que la vie présente. Donc la patrie et l'Eglise, c'est le temps en face de l'éternité, le relatif comparé à l'absolu. Il en est des sociétés comme de leur but : *Societates sunt ut fines.* La patrie a donc moins de droit à notre amour que l'Eglise : *Quod est per essentiam suam relatum, posterius est absoluto* (Sum. th., 1a 2æ, q. xvi, 4).

La même vérité ressort encore de l'autre cause de priorité dans l'amour, l'intimité. Nous tenons à la patrie par la vie du corps, à l'Eglise par la vie de l'âme. Notre union avec la patrie est mesurée par le temps, notre union avec l'Eglise, par l'éter-

nité, puisque c'est la même qui combat ici-bas et qui triomphe là-haut. Or, sans aucun doute, l'âme nous est plus intime que le corps; l'éternité nous importe plus que le temps. Aussi, à vrai dire, être uni à l'Eglise c'est être uni à Dieu, puisque l'Eglise, en un sens vrai, c'est Dieu lui-même opérant visiblement en nous. Par conséquent, notre union avec l'Eglise est la plus étroite, la plus propre à produire le souverain amour. L'amour de l'Eglise, répétons-le, est substantiellement le même que l'amour de Dieu; l'amour de la patrie, au contraire, émane de l'amour filial, inférieur, sans aucun doute, à l'amour divin: *Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus* (Matth., VI, 5).

Les libéraux rejettent cette subordination et veulent nous faire concevoir la patrie comme le bien suprême et absolu. Ils renouvellent le patriotisme païen qui la préférait à Dieu, qui même en faisait son Dieu. Pour elle on foulait aux pieds le droit et le devoir; le juste et l'injuste avaient pour règle sa prospérité et sa grandeur. Cette erreur n'a point été évitée par les plus subtils philosophes. Lisez la politique d'Aristote, et vous verrez qu'à ses yeux les citoyens sont, à l'égard de la patrie, ce que sont les troupeaux à l'égard du propriétaire. Une citation seulement; encore n'en donnerons-nous qu'une traduction latine pour ne pas offenser les oreilles chrétiennes: *Si igitur legum latoris partes sunt ut alendorum optima corpora generentur ab initio providere, nimirum prima cura de matrimonio est adhibenda, quando et quales in maritalem consuetudinem convenire debeant.* O folie! les devoirs mêmes des époux seront du domaine de la loi civile, ainsi le veut le bien de la patrie! Faut-il s'étonner après cela du mépris atroce avec lequel il traite la vie même des enfants? *Abolendis autem alendisque foetibus esto lex, ut nihil alatur mancum et debile... Definitum esse oportet procreandorum liberorum numerum. Quod si quibus fuerit aliquid praeterea genitum, abortivum facere convenit, antequam sensus et vita foetui accesserit* (*Polit.*, *lib.* VII, *in fine*).

Peut-on outrager plus indignement la nature humaine! Prescrire le meurtre des enfants mal constitués, afin que la patrie n'ait que des citoyens valides; enjoindre l'avortement, afin qu'elle ne soit pas surchargée, quelle monstruosité! C'est à ce point qu'on idolâtrait la patrie dans le paganisme. Ne dirait-on pas que c'est à cette école que se sont formés nos libéraux modernes? Ils n'osent encore, il est vrai, prescrire de telles infa-

mies; mais ils y arriveront, puisqu'ils se font la même idée de la patrie : la seule différence, c'est que les anciens bornaient la patrie aux murs de leur ville natale, tandis que les libéraux en reculent au loin les limites. L'Athénien était étranger à Sparte. Le Spartiate également était étranger dans Athènes. La patrie, pour les Romains, c'était Rome, destinée à conquérir l'Italie et le monde ; pour les libéraux, au contraire, la patrie c'est la nation entière, constituée en un Etat un et indépendant ; à part cette différence, ils ne se distinguent en rien des gentils d'autrefois. Eux aussi adorent la patrie comme une divinité suprême, à laquelle il faut sacrifier religion, famille, personnalité humaine, toute chose enfin, si sacrée et si inviolable soit-elle.

Mais pour en venir au détail des biens qu'ils souhaitent à cette patrie, c'est là qn'il fait bon les voir. Ils veulent qu'elle soit libre, et par liberté ils entendent la séparation du Christ par l'apostasie, de l'Eglise par la révolte. Ils la veulent civilisée, et par civilisation ils entendent l'athéisme dans la science et la dépravation dans les mœurs. Ils la veulent ordonnée, et l'ordre pour eux, c'est la soumission pleine et entière à leur despotisme sans bornes. C'est pourquoi, une fois maîtres du pouvoir, ils la façonnent d'après ces idées. Après avoir appauvri la nation par des taxes énormes, après l'avoir soumise à l'impôt du sang par des levées générales, ils portent la mort dans son âme par l'éducation impie, par l'enseignement matérialiste, par la corruption des théâtres, par les blasphèmes du journalisme, par le déchaînement des sacriléges de tout genre, des scandales publics. Poussés par une haine satanique contre la religion catholique, ils s'efforcent de la détruire en vilipendant et en poursuivant le clergé, en dépouillant l'Eglise, supprimant les ordres religieux, abolissant les fêtes, mettant obstacle à l'exercice du ministère sacerdotal, en autorisant la profanation des choses les plus saintes. Telle est l'incomparable patrie que rêvent les libéraux : c'est une société sans Dieu ; mieux que cela, une société se substituant à Dieu. La direction suprême, cela va sans dire, en appartient à la secte libérale : à elle de la conduire à son vrai perfectionnement, qui n'est autre que le scepticisme pour l'esprit, la volupté sensuelle pour le cœur. A cette future société ainsi constituée, tout doit céder, sans égard pour la morale, la religion et la justice. Et, parce que les cléricaux ne veulent point d'une société formée sur ce modèle, on crie à son de trompe que l'amour de l'Eglise leur fait haïr la patrie.

Si l'on considère non cette patrie de création libérale, mais la vraie patrie créée par Dieu, il faut convenir, au contraire, que ses ennemis sont précisément les libéraux. Aimer, c'est vouloir du bien; haïr, c'est vouloir du mal; et quel mal plus grand peut-on vouloir à un peuple que sa ruine morale et religieuse? C'est pourtant ce que veulent les libéraux; ils sont donc ses ennemis, quelque zélés qu'ils se proclament pour elle. Quand il serait vrai qu'ils procurent à la nation une grandeur matérielle et font prospérer ses intérêts terrestres, on devrait encore dire qu'ils lui veulent du mal en préparant la ruine des âmes par la ruine de la foi et de la morale chrétienne. Il vaut mieux, dit le Seigneur, se sauver manchot et boiteux, qu'être précipité avec ses deux mains et ses deux pieds dans le feu éternel; nous enseignant par là que nul bien passager ne compensera jamais la perte des biens éternels, et qu'il vaut mieux perdre ceux-là qu'exposer ces derniers. D'ou il résulte qu'alors même que les cléricaux auraient moins d'habileté que les libéraux pour les intérêts matériels de la patrie, on devrait cependant, en considération de leur zéle pour les biens éternels, préférer leur patriotisme à celui de leurs adversaires. En effet, les premiers veulent le bien principal de la patrie, fût-ce aux dépens du bien secondaire, tandis que les seconds voudraient son bien secondaire, fallût-il perdre le principal.

Mais il s'en faut baucoup que, même sous le rapport de la prospérité matérielle, les libéraux aient aucun mérite; car l'injustice et le péché, qui sont pour eux des moyens, ne mènent qu'à la ruine. Ecoutons l'Esprit-Saint: *Iustitia elevat gentes, miseros autem facit populos peccatum* (Prov. XIV, 34). Tôt ou tard, les péchés entraînent la décadence et la perte des nations. La raison, c'est que la justice divine ne peut laisser aucun crime impuni, et les nations n'ayant que sur la terre une vie nationale, doivent être châtiées sur la terre. Les cléricaux, au contraire, voulant que leur patrie cherche d'abord la gloire de Dieu et la justice, la conduisent à sa prospérité même temporelle: *Quaerite primum regnum Dei et iustitiam eius et haec omnia adiicientur vobis* (Matth). Le Christ l'a promis et il ne trompe pas. Selon saint Augustin, Dieu donna aux Romains l'empire du monde en récompense de leurs vertus morales; car les nations, en tant que nations, ne peuvent être récompensées ou châtiées qu'ici-bas. Aussi voyons-nous que l'Espagne, la France, l'Italie ont été florissantes tant qu'elles ont été fidèles à Dieu; leur décadence a

commencé du moment que le libéralisme les a précipitées dans l'incrédulité.

Oui, dira quelqu'un, l'amour de l'Eglise n'est point hostile à l'amour de la patrie ; oui, les libéraux ne peuvent mettre l'Eglise en opposition qu'avec une patrie imaginaire, vain fantôme de la vraie patrie, à laquelle ils sont si funestes ; mais ne pourrait-il pas se faire que cette opposition fût réelle, par la faute des cléricaux, qui, exagérant les droits de l'Eglise, empiètent sur ceux de la société civile ? Hypothèse absurde, répondons-nous, si par cléricaux l'on entend, non tel ou tel catholique agissant ou parlant selon ses vues particulières, mais tous les fidèles, prêtres ou laïques, se conformant sur ce point aux enseignements des évêques et surtout du pontife romain. Alors, en effet, les cléricaux ne seraient autre chose que l'Eglise, et l'Eglise est sainte et infaillible. Elle est sainte : c'est un article de notre foi : *Credo sanctam Ecclesiam*, disons-nous chaque jour en récitant le symbole. Or, comment serait-elle sainte, si elle s'arrogeait des droits qu'elle n'a pas ? Mais les droits qu'elle revendique contre les envahissements du libéralisme sont tellement inhérents à sa constitution, qu'il faut, pour les attaquer, nier son institution divine. Tels sont les droits, de ne relever de personne en ce monde, de développer sa hiérarchie et de créer ses ministres, sans l'intervention d'un élément étranger ; les droits de prêcher librement l'Evangile et de pratiquer son culte ; de veiller sur l'enseignement et l'éducation des fidèles ; de posséder et d'administrer elle-même ses biens, ... etc. La léser dans ces droits, c'est attenter à son existence

S'il s'agit, comme il peut arriver, d'un droit contestable, alors la décision de l'Eglise est un gage de sa légitimité, car le Christ, qui a répandu son sang : *Ut exhiberet sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam neque rugam* (Eph., v, 27), ne permettra pas que son épouse se déshonore par d'injustes prétentions : si elle n'était plus sainte, c'en serait fait de la croyance catholique. Après avoir réfuté cette objection si peu raisonnable, résumons tout ce que nous avons dit.

L'amour de l'Eglise et de la patrie, loin d'être opposés, s'appellent mutuellement : aimer l'Eglise, c'est lui obéir, et elle fait un devoir d'aimer la patrie ; aimer la patrie, c'est vouloir son bien, et le plus grand bien pour elle, c'est d'être la fille chérie de l'Eglise.

L'amour de l'Eglise, c'est l'amour de Dieu, puisque l'Eglise est le corps mystique du Christ, et que le Christ est son chef. L'amour de la patrie est un développement de l'amour de la famille, c'est pourquoi il est subordonné à l'amour de l'Eglise, comme tout autre amour, même l'amour filial et l'amour de soi-même est subordonné à l'amour de Dieu.

L'antagonisme qui règne, d'après les libéraux, entre l'amour de la patrie et l'amour de l'Eglise, résulte de la fausse idée qu'ils se forment de la patrie, en l'identifiant avec leur secte, en la séparant de Dieu, en la substituant à Dieu, en lui donnant pour fin l'assouvissement des convoitises sensuelles. Cette patrie des libéraux, il faut, non pas l'aimer, mais l'abhorrer.

Quant à la vraie patrie, les cléricaux l'aiment d'un amour sincère ; ils veulent lui assurer la possession entière de la vraie religion, qui est le plus grand des biens ; ils veulent que sa grandeur et sa gloire ne renversent point les lois éternelles de la justice ; au lieu que les libéraux, faussant l'idée de la patrie, la poussent sur le penchant de l'impiété et de l'erreur, et l'entraînent à sa ruine. Quoi qu'ils disent, ils en sont bien les plus cruels ennemis. O patrie, le dernier des cléricaux s'entend bien mieux à t'aimer que tous les libéraux ensemble !

(Traduit de la *Civiltà cattolica*.)

LE SECOND AVÉNEMENT

THE SECOND ADVENT AND THE CHURCH QUESTION, BY THE REV. DR G. VANCE SMITH. *Nineteenth century Review*. 1878.
ANALECTA IURIS PONTIFICII. — LA PARUSIE, PAR M. THOMAS, VICAIRE GÉNÉRAL DE VERDUN. 1876. — LE SACERDOCE ET L'EMPIRE. 1878.

I

La question du second avénement de Notre-Seigneur présente plusieurs aspects obscurs et difficiles.

La foi nous garantit sans doute une dernière apparition du Christ sur la terre : « *Ascendit ad coelos*, dit le symbole de saint Athanase, *inde venturus est iudicare vivos et mortuos ;* » mais, cela établi et accepté, que de points restent encore dans l'ombre ! Comment interpréter les diverses paroles de Notre-Seigneur relatives à cet événement ? Quelle fut à ce sujet la croyance des apôtres et des premiers fidèles ? Que faut-il penser du royaume du Christ ? Et quand le fait lui-même se produira-t-il ?

Voilà certes autant de questions sur lesquelles la science et la pénétration des Pères de l'Eglise n'ont pas manqué de s'exercer.

Le docteur Smith, dont le nom est inscrit en tête de cet article, et qui effleure cette grande question dans la revue anglaise du dix-neuvième siècle, est ici fort à l'aise ; il ne paraît gêné ni par une règle de foi, ni par aucun principe théologique. C'est là ce qui résulte clairement de ce qu'il dit des textes de l'Ecriture qui ont trait à la dernière venue du Christ.

Il lui paraît, en effet, impossible de réduire à des figures ou d'expliquer plusieurs des expressions dont il s'agit ici. Il trouve d'ailleurs qu'on n'a que trop abusé de la violence dans l'interprétation du Nouveau Testament. Il est grand temps d'accorder enfin aux livres que le monde chrétien presque tout entier accepte comme sacrés et qu'il regarde comme la parole de Dieu,

ce respect que l'on a pour les auteurs réputés profanes. En d'autres termes, il est temps que l'on prenne toujours ces anciens livres dans leur sens propre, littéral, et que les interprètes modernes renoncent à leur imposer un accord forcé avec les systèmes religieux, les croyances théologiques et les professions de foi qui fleurissent en si grand nombre autour de nous (page 122).

C'est appuyé sur ce principe absolu de libre examen, qu'il apprécie la doctrine de Jésus-Christ sur son avénement et son royaume

Suivant lui, il n'est nullement aisé de dire quelles furent à ce sujet les idées du Sauveur. Tantôt certaines phrases transmises par les évangélistes respirent l'esprit le plus moral et le plus religieux, comme celles que l'on trouve dans le sermon sur la montagne ; tantôt d'autres sentences impliquent l'idée d'un prochain retour du Christ et de l'établissement d'un royaume temporel. Ainsi, est-il dit, le Fils de l'homme viendra un jour sur les nuées du ciel, entouré de puissance et de gloire. Il sera accompagné d'une multitude d'anges ; et ceux qui lui seront demeurés fidèles seront assis, au jour de la régénération, sur des trônes et jugeront les douze tribus d'Israël (P. 118).

Quand à l'époque où éclateront ces merveilleux événements, le Christ ne paraît pas d'accord avec lui-même. Saint Mathieu, XVII, 27, 28, lui fait dire : « Il y en a ici présents qui ne goûteront pas la mort avant qu'ils voient le Fils de l'homme venant dans son royaume. » Et, d'un autre côté, nous lisons dans saint Marc, XIII, 32 : « Le Fils de l'homme ne connaît lui-même ni le jour, ni l'heure de son second avénement. »

Le révérend écrivain tâche pourtant de pallier la contradiction qu'il croit voir dans ces paroles, ou du moins de dégager le Christ de toute responsabilité. Il remarque que ses pensées ne nous sont parvenues qu'à travers les pensées des autres. Nous ne possédons rien qui soit sorti de sa plume. Nous n'avons même point probablement ses « *ipsissima verba*, » et, par conséquent, nous ne saurions le tenir responsable de tout ce que ses sectateurs ou les anciennes traditions dont les apôtres étaient imbus lui ont attribué. N'est-il pas probable que ces idées ont été imparfaitement comprises par ceux qui ont rapporté ses paroles, et qu'ils lui ont imputé leur propre attente d'un nouvel avénement et d'un royaume (P. 119) ?

Après cela, il est bien facile de conjecturer quelles furent, sur ce même sujet, les sentiments des apôtres, des disciples et des premiers chrétiens. Ils crurent tous que la mort de leur maître n'était pour sa cause qu'un échec temporaire et providentiel. Bien plus, ils comprirent que cela était nécessaire pour que les Ecritures reçussent leur parfait accomplissement ; car il est clair, d'après les Ecritures, que le Christ ne devait entrer dans son royaume qu'en passant par les humiliations et les souffrances.

Mais son règne était seulement remis à une autre époque. De cette manière, il était alloué un temps suffisant pour la conversion de la nation déicide et pour la vocation des gentils. Du reste, cette période d'épreuve devait être courte. Bientôt le jugement final séparerait les bons d'avec les méchants et les vrais sujets du roi obtiendraient à la fin le salut réservé aux vrais croyants (P. 120).

De cette croyance, — commune, suivant lui, dans la primitive Eglise, — le docteur tire une conséquence fort grave, et c'est la partie vraiment pratique de son travail. Puisque les premiers chrétiens, comme les apôtres, vécurent dans l'attente pour ainsi dire habituelle du second avénement du Seigneur et de ses conséquences, est-il croyable que, dans cette persuasion, ils aient voulu jeter les fondements d'un vaste établissement ecclésiastique qui devait durer après eux pendant des siècles et des siècles ? Est-il croyable que, dans cette situation d'esprit, ils aient formé le projet d'établir un ordre de ministres qui devaient subsister après eux et remplir leurs places ? des ministres qui, dans la suite des siècles, auraient le pouvoir de s'acquitter de toutes les fonctions propres à une caste de prêtres, comme si ce monde eût dû subsister encore longtemps dans l'état où ils le voyaient ? Assurément non. Une pareille hypothèse ne saurait en aucune manière se concilier avec ce que nous connaissons des disciples du Sauveur et des premiers chrétiens (P. 126).

Ici, le lecteur voit tout de suite où le révérend auteur veut en venir. Quel est son dessein ? Ruiner l'Eglise catholique, ruiner tout pouvoir spirituel, toute influence divine dans la société religieuse, toute espèce de hiérarchie sacerdotale, et pas autre chose. Mais alors, quelle idée se fait-il de l'Eglise ? Comment comprend-il l'établissement de l'Eglise, telle que nous l'avons encore de nos jours sous les yeux ? Enfin, quelle doit être l'Église, de nos jours et dans les âges futurs ?

Voici d'abord comment il explique la fondation de ce « *vast ecclesiastical fabric* » comme il s'exprime, que nos yeux contemplent encore aujourd'hui, complet chez les catholiques, mutilé mais conservant néanmoins quelques-unes des grandes lignes de son architecture primitive, dans les autres communions chétiennes.

Il est évident pour lui que les fondateurs du christianisme furent empêchés par la nature de leur croyance de déterminer et de fixer l'organisation des églises. Heureusement les âges suivants furent laissés libres de se constituer eux-mêmes ecclésiastiquement, suivant le progrès des connaissances humaines, les besoins et les tendances des générations nouvelles.

Donc, ce que on a appelé église fut, dans son développement organique, l'œuvre subséquente d'hommes post-apostoliques. Ce ne fut pas un établissement divin, mais humain. Cet établissement n'existe en vertu d'aucun droit divin, mais, comme toutes les autres institutions, par la volonté seule des hommes.

Non, dit le docteur, l'Eglise telle qu'elle existe aujourd'hui ne peut avoir été conçue, projetée et construite par les fidèles des premiers siècles. Tous ceux qui ont étudié cette période savent bien que, dans ces temps primitifs, il n'existait pas une institution religieuse organisée dans toutes ses parties et formant un tout, mais qu'il y avait simplement un certain nombre de petites communautés, vivant à l'écart au milieu du monde païen, se connaissant à peine les unes les autres, et vivant de l'attente d'un événement qui n'est pas encors arrivé. L'organisation eut lieu bien plus tard, et fut l'œuvre de la puissance séculière (P. 137).

Et c'est là que l'auteur aperçoit le véritable idéal de l'Eglise chrétienne. A son avis, on ne saurait trouver mauvais que l'Eglise ait été ainsi formée et ait eu une origine d'un caractère presque en tout accidentel. Il va plus loin, car il tâche de démontrer qu'il devait en être ainsi, et cette théorie, — pour en venir à quelque chose de plus pratique, — il l'applique à l'église d'Angleterre.

Au sixième siècle, c'est l'Etat — organe sans doute des besoins et des tendances des diverses époques — qui donna à l'église anglicane le caractère dogmatique et liturgique qu'elle conserve encore aujourd'hui, et que beaucoup de ses ministres

seraient heureux de toujours retenir, comme une organisation issue d'un pouvoir à peine au-dessous du pouvoir divin, « *as little less than divine authority.* »

C'est un fait que, si l'église d'Angleterre a vécu sous une direction divine pendant les trois derniers siècles, l'agent immédiat de cette direction fut, dans son caractère, tout humain et politique. D'où il faut conclure que ce qui a été fait jadis par les moyens humains ordinaires pour la fondation, la réforme et la régularisation de l'Eglise, doit encore être fait de la même manière maintenant et toujours. A l'Etat donc de régler le culte public, de décréter la création de nouveaux évêchés ou l'abolition des anciens, d'ordonner la révision de la liturgie nationale, etc. Tout cela doit continuer à se faire au nom de la nation elle-même, par l'intermédiaire de ses représentants légaux. Car, de fait, c'est à eux que l'Eglise doit son origine et sa constitution, et assurément le pouvoir qui peut créer une institution peut aussi la modifier, et l'approprier aux circonstances et aux besoins actuels (P. 130).

Ainsi donc, en résumé — et certes on croit rêver en lisant ces lignes écrites au dix-neuvième siècle, après tout ce que les historiens, les interprètes des Écritures et les vrais savants ont publié de nos jours sur les origines du christianisme — en résumé, Jésus-Christ ne fut qu'un moraliste, nullement le fondateur d'une église, dans le sens ordinaire de ce mot ; on ne sait même pas trop quelles furent ses idées sur l'avenir. Les premiers chrétiens, comme les apôtres, sans cesse préoccupés du dernier avénement du Sauveur, n'eurent point non plus l'intention de fonder un grand établissement religieux embrassant le monde et devant durer aussi longtemps que lui. Les églises, — sans excepter celle de Rome, — se sont successivement formées et organisées suivant les circonstances et les besoins. Enfin, le pouvoir temporel devait être et a été l'agent purement humain chargé de subvenir aux exigences nouvelles des temps et des lieux, et de constituer les diverses églises nationales.

II

Certes, ni le catholique, ni même l'homme incroyant mais instruit, ne saurait accepter cette théorie de l'établissement et de l'organisation de l'Eglise. Cette idée si basse des rapports

de l'homme avec Dieu répugne. L'histoire ne nous apprend-elle pas que le sacerdoce à devancé, comme institution, toutes les autres institutions humaines? Avant qu'il y eût des sociétés politiques, des monarchies ou des républiques, lorsqu'il n'y avait encore que des familles, n'existait-il pas des prêtres, les chefs de familles eux-mêmes?

L'Eglise, c'est-à-dire la société des vrais croyants, a toujours existé depuis le commencement du monde, indépendamment des autres sociétés qui surgirent, et elle se composait d'abord des familles patriarcales, au sein desquelles s'étaient conservés l'idée et le culte du vrai Dieu. Plus tard, chez les Hébreux, le peuple choisi, après même que Dieu leur eut permis de se donner un roi, le pouvoir sacerdotal resta indépendant à côté du pouvoir royal.

Jésus-Christ ne vint point pour détruire cet ordre, mais bien pour le compléter et le perfectionner. Il est vrai qu'il laissa beaucoup de choses, dans l'organisation de son Eglise, à la discrétion des apôtres et de leurs successeurs, mais les sacrements, le pouvoir sacerdotal, et la hiérarchie, comme on le voit dans les Écritures et la tradition, ils les régla lui-même.

Malgré l'obscurité de quelques-unes de ses paroles recueillies par les évangélistes, il parle si clairement du règne de son Père, du royaume spirituel, c'est-à-dire de l'Eglise qu'il était venu établir, qu'il ne laisse vraiment aucun prétexte au doute ou à l'équivoque. S'il répète que son royaume n'est pas de ce monde, en d'autres termes, n'est pas un royaume temporel semblable aux autres royaumes, il déclare aussi plus d'une fois que ce royaume, cette société, cette Eglise, c'est sur la terre qu'il prétend la fonder.

Obéissant aux ordres de leur maître, les apôtres du Christ et leurs successeurs s'employèrent tout de suite à fonder et à organiser cette Eglise. On a bientôt fait de dire qu'ils n'eurent pas la moindre idée « d'un grand établissement ecclésiastique. » Qu'on ouvre une histoire de l'Eglise écrite avec science et bonne foi, et on y trouvera sans effort une masse de faits, parfaitement attestés par les Écritures, par les écrivains ecclésiastiques et souvent même par les auteurs païens, qui contredisent ouvertement et réduisent à néant cette assertion.

Que voit-on en effet, sans sortir des limites étroites du premier siècle?

Ce premier siècle laisse apercevoir en germe toutes les doc-

trines religieuses qui devaient être développées, et, pour ainsi parler, *systématisées*, ainsi que les diverses institutions que l'on a vues apparaître plus tard dans l'Eglise. Les auteurs sacrés et les écrivains apostoliques proclament le dogme de la rédemption appuyé sur celui de la chute originelle, l'extension du règne de Dieu à tous les peuples de la terre et le décalogue devenu le code du genre humain, les trois mystères fondamentaux du dogme catholique, la Trinité, l'Incarnation et la Rédemption, enfin les sacrements et la morale, dont les notions sont les mêmes qu'aujourd'hui.

On a bientôt fait de dire que dans les siècles primitifs l'Eglise ne se composait que de petites communautés isolées, sans aucune connexion les unes avec les autres. L'étude sérieuse et franche des premiers temps contredit encore cet avancé.

« Sans doute, dit Darras, au point de vue de la hiérarchie, on n'y voit encore que des éléments qui devaient se constituer plus tard d'une manière définitive, quand le monde serait devenu chrétien, mais ces éléments suffisent pour établir les principes actuellement en vigueur dans le gouvernement de l'Eglise. »

C'est ainsi que dès lors la primauté de Pierre ressort des faits eux-mêmes. On voit les évêques, élus par le clergé et acceptés par le peuple, former le second rang, tandis que le troisième est occupé par les prêtres et les diacres; et déjà même le célibat ecclésiastique est exigé pour ces deux ordres sacrés.

Et ces églises, gouvernées et administrées par des évêques et des prêtres, sont unies les unes aux autres par les liens de la hiérarchie sacerdotale. Saint Paul, en sa qualité de délégué du Christ, jouissant, comme les autres apôtres, d'une juridiction universelle et subordonnée à Pierre seul, ne fait-il pas acte d'autorité en excommuniant d'abord, puis en recevant à la pénitence l'incestueux de Corinthe, ville qui, sans doute pourtant, avait son évêque ? Les apôtres ne tiennent-ils pas à Jérusalem un concile, le premier de tous les conciles, dont les décrets regardent évidemment le monde entier où l'Eglise doit s'étendre ?

Dès le commencement, ne voit-on pas saint Pierre et les autres membres du collège apostolique envoyer dans les pays lointains, par exemple dans les Gaules, des missionnaires pour y fonder et y gouverner des églises ? Ne voit-on pas, dès les premiers temps, les évêques des diverses communautés chrétiennes se tenir en étroite union avec le chef suprême, se rendre même auprès de

lui, à l'exemple de saint Paul, qui, suivant le témoignage des Écritures, fit le voyage de Jérusalem pour voir Pierre, « *ut videret Petrum?* »

Il serait assurément bien facile, si l'espace le permettait, de multiplier les faits et les preuves, mais il suffit de renvoyer le lecteur sérieux aux histoires de l'Eglise les plus récentes, telles que celles d'Alzog, de Rorhbacher et de Darras, où il trouvera des développements et l'indication des sources.

Quant à la part principale qu'aurait eue l'État dans la fondation et l'organisation de l'Eglise, on avouera d'abord que, dans les trois premiers siècles de persécution, cette part fut tout à fait nulle. Et cependant, dès cette époque, l'histoire vraie nous montre déja l'Eglise constituée et organisée.

Plus tard, il est vrai, quand les princes et les nations eurent embrassé le christianisme, il s'établit des rapports plus ou moins intimes entre l'Eglise et l'État, rapports que l'Eglise a toujours tâché de maintenir. Elle fit siennes plusieurs lois promulguées par les empereurs chrétiens, et, de son côté, le pouvoir temporel fit entrer dans son code beaucoup de règlements édictés par la puissance spirituelle. Les diocèses suivirent assez ordinairement les grandes divisions des États. Enfin les souverains furent considérés comme les évêques extérieurs et les protecteurs naturels de l'Eglise.

Mais, ainsi que l'atteste l'histoire ecclésiastique et profane, celle-ci conserva son indépendance, non-seulement dans tout ce qui regarde le dogme et la morale, mais encore dans tout ce qui touche à son organisation extérieure, à ses éléments humains. De sorte que, lorsqu'il y eut modification, progrès, *adaptation* aux besoins et aux exigences des temps, l'Eglise eut l'initiative, ou du moins rien ne se fit — sauf dans les temps de persécution — sans son libre et entier consentement.

Il en fut sans doute autrement dans les églises schismatiques ou d'État ; le pouvoir temporel s'établit en triomphe sur les ruines de leur indépendance, mais cela n'arriva qu'après que ces églises eurent été arrachées à l'unité et à la suprématie romaine.

Mais, s'il en est ainsi, dira-t-on peut-être, si les apôtres et leurs successeurs eurent réellement l'intention de fonder et s'ils fondèrent en effet une Eglise, un grand établissement ecclésiastique durable, que dire des paroles du Christ, et des passages des

Écritures et des Pères qui ont trait à un nouvel et prochain avénement du Sauveur? Comment concilier l'organisation d'une Eglise universelle et permanente avec l'attente de cet avénement?

Cette question, qui nous reporte directement au titre et au sujet principal de cette étude, exige une réponse développée; ce sera l'objet d'un second article.

M. de Sainte-Croix.

UNE RENCONTRE FORTUITE

PAR

W. D. HOWELLS

TRADUCTION DE LOUIS-H. FRÉCHETTE

I

En remontant le Saguenay

(*Suite*)

M. Arbuton s'efforça en vain de se mettre dans l'esprit ce que pouvait bien être Eriécreek. Il n'aimait pas à voir ce nouvel endroit s'introduire dans les limites de ses connaissances géographiques; il lui en voulait presque d'être le lieu de résidence de Miss Ellison, qu'il commençait à accepter comme une réalité, sinon parfaitement compréhensible, du moins incontestablement agréable, bien qu'il ressentît encore une certaine disposition à rejeter cette réalité comme inadmissible. Il ne fit plus aucune question concernant Eriécreek; et bientôt, comme sa compagne se levait pour aller rejoindre ses cousins, il s'en alla fumer un cigare, en réfléchissant au problème que lui posait cette jeune fille, dont le lieu de résidence et l'éducation probable semblait si peu en harmonie avec ce qu'elle paraissait être.

Celle-ci était douée d'une certaine confiance en elle-même mêlée à une foi naïve en autrui, que Mrs Isabel March avait représentée à son mari comme un charme puissant capable de rendre tout le monde sympathique et bon, mais qu'il était difficile de faire comprendre à M. Arbuton. Elle devait ce charme en partie à la nature et en partie à son ignorance du monde; c'était l'assurance jamais détrompée d'un cœur qui n'avait pas encore soupçonné

chez les autres l'instinct des différences sociales, ou qui n'avait jamais songé qu'on pût le mépriser pour autre chose qu'une faute. Si Ketty entretenait des idées aussi erronées sur les relations de la bonne société, son oncle Jack en était le premier responsable Dans l'ardente démocratie de sa révolte contre ses traditions virginiennes, il avait enseigné à sa famille que toute croyance dans aucune autre distinction que celle de l'intelligence et de la vertu, était une mesquine et cruelle superstition. Il avait réussi à ancrer si profondément cette idée-là dans l'éducation de ses enfants, qu'elle se reflétait sur leur existence ; et Kitty, quand vint son tour, en retrouva les vivants effets dans le caractère de ceux qui l'entouraient. Le fait est qu'elle acceptait les théories extrêmes d'égalité à un degré qui enchantait son oncle, lequel, après les avoir entretenues pendant de longues années, commençait peut-être à sentir ses convictions ébranlées, et se trouvait heureux de pouvoir les retremper dans la foi d'un autre.

Socialement aussi bien que politiquement, Eriécreek jouissait d'une démocratie presque complète, et Kitty voyait peu de chose autour d'elle qui pût contrecarrer les enseignements du docteur. Les courtes visites qu'elle avait faites à Erié, à Buffalo, et — depuis le mariage du colonel — à Milwaukee, n'avaient pas été suffisantes pour la détromper. Personne ne lui avait manqué d'égards, excepté certains êtres grossiers et ignorants. Avec les gens bien élevés, elle s'imaginait toujours se trouver en communauté de sentiments et d'idées ; et elle avait fait la connaissance de M. Arbuton avec d'autant plus de confiance que, étant de Boston, il devait nécessairement avoir un esprit cultivé.

La vie de réclusion qu'elle menait forcément à Eriécreek lui laissait beaucoup de loisirs qu'elle consacrait à la lecture, dans un âge où les autres petites filles vont encore à l'école. Le docteur avait des goûts littéraires, un peu vieillis mais bons, et sa bibliothèque était assez bien garnie d'anciens auteurs anglais, poètes, publicistes et romanciers, avec un historien par ci par là, et Kitty les lisait comme une enfant, se remplissant l'esprit de choses qu'elle ne comprenait pas encore, mais dont la beauté se révélait à elle de temps en temps, à mesure qu'elle avançait en âge. Mais ce qui lui plaisait infiniment plus que ces vieux classiques un peu surannés, c'étaient les livres plus modernes qu'avait laissés son cousin Charles, — l'espérance et l'orgueil de son père, — mort un an avant l'arrivée de Kitty dans la maison. Il portait le nom de son père, à elle, et l'oncle Jack semblait retrouver à la fois dans sa nièce son fils et son frère.

Lorsque son goût pour la lecture commença à se révéler sérieusement, le vieillard ouvrit un jour certains rayons dans une petite chambre, en haut, lui en donna la clef, en lui disant avec une fierté triste et avec ce ton un peu solennel des gens de la Virginie, qu'il avait toujours conservé :

— Ces livres appartenaient à mon fils, qui aurait été un jour un grand écrivain ; maintenant ils sont à toi.

Plus tard, quand le docteur mettait la main sur certains livres de cette collection que Kitty laissait par hasard sur quelque meuble de l'appartement, il s'endormait en les regardant ; ou bien, en apercevant quelque note écrite à la marge, il remettait doucement le volume où il l'avait pris, et sortait précipitamment de la chambre.

— Kitty, tu ferais mieux de ne pas laisser les livres de ce pauvre Charlie où l'oncle Jack peut les voir, disait alors l'une des filles, Virginia ou Rachel ; je ne crois pas qu'il s'intéresse beaucoup à ces écrivains-là, et la vue de ces livres lui fait saigner le cœur.

De sorte que Kitty garda les livres pour elle seule, et pour la plupart du temps s'enferma avec eux à l'étage supérieur, dans la chambre qui avait appartenu à Charles Ellison. Là, parmi les témoins des rêves ambitieux du jeune homme défunt, elle devint rêveuse, et l'on aurait dit qu'en héritant des lieux qu'il avait occupés pendant sa vie, elle avait en même temps hérité de son esprit fin et délicat.

Le docteur, ainsi que l'insinuait sa fille, ne s'occupait guère des auteurs modernes qui avaient fait les délices de son fils. Ainsi que bien d'autres hommes au cœur simple et naïf, il croyait que depuis Pope, il n'avait existé qu'un grand poète, Byron, et pour lui, Tennyson, Browning et les autres poètes modernes étaient de l'hébreu. Parmi les Américains, il avait une haute opinion de Whittier, mais il préférait Lowell à tous les autres, parce qu'il avait écrit les *Biglow Papers*, et encore ne voulut-il jamais avouer que les dernières séries fussent aussi bonnes que les premières.

Ces auteurs, ainsi que les autres principaux poètes de notre nation et de notre langue, se trouvaient dans la bibliothèque dont Kitty avait hérité de son cousin, en même temps qu'une collection complète des différents romanciers contemporains, lesquels, en somme, lui plaisaient encore plus que les poètes.

Elle tirait aussi parti des différentes revues auxquelles son cousin avait été abonné, et la maison était remplie de journaux de toute espèce, depuis le *Courrier* d'Eriécreek jusqu'au *Tribune* de New-York.

Enfin, avec les allées et venues des visiteurs excentriques dont nous avons parlé, ses lectures continuelles, ses courses à la campagne en compagnie de son oncle Jack, l'éducation de Kitty avait avancé rapidement, et tout cela avait au moins eu pour effet de lui donner beaucoup de vivacité d'esprit et certaines opinions bien arrêtées. Ajoutons que si quelque chose eût pu lui faire perdre son heureuse simplicité, et lui donner de l'affectation, l'air vif et sain que l'on respirait dans l'intérieur de la famille Ellison lui eût servi de contre-poison. Il y avait tant de bonté dans la discipline qui existait là, qu'elle ne se rappelait pas en avoir jamais été blessée.

C'était à cette époque un moment de gaieté pour elle que de s'asseoir avec ses cousines, pour travailler à quelque ouvrage, s'abandonnant avec elles à un caquetage, libre, rapide, désordonné, avec une pointe de raillerie à l'adresse de quiconque s'approchait d'elles, tout cela marqué par un excès de bonne humeur un peu drolatique, ou par une légère teinte de mélancolie native. Le dernier visiteur original, quelque cancan du voisinage, quelque folie de jeunesse ou quelque prétention de Kitty, quelqu'un de leurs actes, quelque gaucherie des garçons — s'ils se trouvaient à la maison et venaient flaner à l'intérieur — leur servaient de thème à broder les plus grandes drôleries du monde, excepté toutefois lorsque l'oncle Jack était présent et qu'elles le plaisantaient à n'en plus finir sur quelques uns de ses travers ou de ses théories caractéristiques.

Mais à ces personnes, à ce genre de vie, M. Arbuton n'aurait rien compris, s'il les eût connus. Sous quelques rapports c'était un excellent homme, et il méritait le respect pour certaines qualités. Il était très-sincère ; son esprit avait beaucoup de pureté et de droiture ; il était scrupuleusement juste, au meilleur de sa connaissance. Il y avait chez lui plusieurs traits de caractère qui auraient convenu, on ne peut mieux, à la carrière qu'il avait d'abord eu l'intention d'embrasser, et il avait même fait des études préliminaires de théologie. Mais, au dire de ceux qui ne l'aimaient pas, c'était justement la générosité de ses croyances qui l'avait détourné ; on prétendait qu'il n'aurait jamais pu frayer avec la plèbe des élus.

— Arbuton, disait un jeune homme gras que l'on considérait comme le loustic de la classe. Arbuton pense qu'il y a des personnes de basse extraction dans le ciel, et il ne peut se faire à cette idée là.

M. Arbuton n'aimait pas ce gouailleur, ni aucun de ses compagnons d'études, trop pauvres pour porter des gants ni suivre la mode ; leurs pensions et logements mesquins, ainsi que leur manière de vivre des legs pieux et des bontés du voisinage, offensaient ses instincts aristocratiques.

— Ainsi il y renonce, n'est-ce pas ? dit le même plaisant en apprenant son départ de l'école. Si Arbuton eût pu être un apôtre commissionné par Dieu lui-même auprès de la meilleure société, tenu de sauver seulement des âmes bien alliées, bien élevées et appartenant à d'anciennes familles, il aurait pu embrasser l'état ecclésiastique.

Ceci était un peu exagéré, mais n'était pas entièrement inexact. Il y avait longtemps qu'il avait abandonné l'idée de se faire ministre, et depuis il avait voyagé, lu la loi, était devenu un homme de société et de cercles ; mais il conservait encore certains des traits caractéristiques qui avaient failli déterminer sa vocation. D'un autre côté il était resté imbu des préjugés qui passaient pour l'en avoir détourné. Il était exclusif par instinct et par éducation. Il accordait bien une certaine mesure d'intelligence aux communs des mortels, et il aurait pu même, s'il eût été en relation avec d'autres classes que la sienne, reconnaître certains mérites et certaine valeur là où il ne les avait pas encore soupçonnés, mais nous ne croyons pas qu'il les eût aimées. Son doute concernant ces gens de l'Ouest était le plus naturel, sinon le plus justifiable du monde ; et quant à Kitty, s'il eût mieux connu tout ce qui la concernait, je ne vois pas comment il eût pu croire en elle un seul instant.

Quoi qu'il en soit, après avoir fumé son cigare, il se mit à la recherche de ses trois compagnons, et les trouva sur la promenade d'avant. Kitty l'avait quitté d'assez bonne humeur, bien qu'elle se dit, à son grand amusement, qu'il n'avait rien fait pour mériter de l'être, si ce n'est d'avoir donné une entorse à sa cousine.

Au moment de son apparition, madame Ellison venait de faire la remarque que cela commençait à enfler un peu, preuve qu'il n'y avait point de mal à l'intérieur ; et Kitty, qui avait compris

qu'elle voulait parler de son pied, aussi facilement que si elle le lui eût dit, s'était affligée et réjouie avec elle, et l'on avait déclaré que le colonel était la cause de tout. Ceci rendait les excuses de M. Arbuton assez inutiles ; mais elle n'en furent pas moins gracieusement reçues.

III

Le retour a Québec

Cependant le vapeur descendait la rivière, et chacun regardait attentivement le paysage. La longue file de sommets arrondis et couverts de pins, échelonnés sur les deux rives, commença à se dérouler un peu après que la baie des Ha-Ha eût disparu derrière un promontoire, nulle part interrompue,—à l'exception d'un seul endroit,—jusqu'à ce que le steamer fût rentré dans les eaux du Saint-Laurent. Les bords de la rivière sont à peu près inhabités. Les côtes sortent perpendiculairement de l'eau, et si elles sont coupées par quelque étroit ravin, ce n'est que pour montrer à l'œil des solitudes encore plus tristes. Dans l'une de ces gorges se trouve une scierie mécanique, entourée de misérables cabanes, avec un chemin désert qu'on apercevait à peine du bateau et qui serpente dans la vallée, jusqu'à des régions auxquelles la dévastation de la forêt donne une apparence encore plus abandonnée. Ça et là une île, abrupte comme les rives, brisant la monotone horreur de la rivière par ses massifs de rocs couverts de sombres sapins, se dressait devant nous comme pour nous défendre la sortie de ces eaux lugubres au-dessus desquelles aucun oiseau ne voltigeait, et qu'on était porté à croire fréquentées par aucun poisson.

Madame Ellison, le pied confortablement et non sans grâce appuyé sur un tabouret, n'était pas suffisamment souffrante pour ne pas feuilleter de temps en temps un des Guides dont le colonel avait fait une abondante provision, et qu'elle paraissait vouloir chicaner sérieusement pour toute description entachée d'exagération.

— Il dit ici que l'eau du Saguenay est aussi noire que de l'encre. Pensez-vous qu'elle le soit, Richard ?

— Elle paraît l'être.

— Oui, mais si vous en preniez dans votre main ?

— Peut-être ne serait-elle pas aussi noire que l'encre de Maynard et Noyes, mais elle le serait assez pour n'importe quelle fin pratique.

— Il se peut, suggéra Kitty, que le Guide veuille parler de cette espèce d'encre d'un bleu clair d'abord, et « qui noircit quand on l'expose à l'air, » comme dit l'étiquette.

— Qu'en pensez-vous, M. Arbuton ? demanda madame Ellison, avec persistance.

— Vraiment je ne sais pas, répondit Arbuton, qui trouvait ce sujet de conversation fort trivial ; je n'en sais rien du tout. Je n'en ai pas pris dans ma main.

— C'est vrai, reprit madame Ellison avec gravité, et d'un ton de reproche à l'adresse des autres qui n'avaient pas songé à une si simple solution du problème. C'est très-vrai.

Le colonel la regarda en face d'un air d'anxiété bien jouée.

— J'espère que l'entorse ne se fait pas sentir au cerveau, Fanny ? demanda-t-il, en laissant Arbuton seul avec les dames.

Madame Ellison s'occupait peu de ce sarcasme ou d'un autre, pourvu qu'elle parvînt à ses fins ; et puisqu'elle avait réussi à faire rire tout le monde, et donné une tournure plus gaie à la conversation, elle était aussi heureuse que si elle ne s'était pas offerte elle-même en holocauste à la cause de l'amusement général. Elle était en effet à la hauteur de tous les dévouements pour réussir dans son entreprise, et non seulement elle aurait donné à Kitty tout ce qu'elle avait au monde, mais se serait sacrifiée elle-même entièrement pour faire triompher ses desseins sur M. Arbuton.

Elle se remit à parcourir son Guide, et laissa les deux jeunes gens causer avec une gaieté non interrompue. Ils devinrent sérieux d'abord, comme il arrive presque toujours après un joyeux accès d'hilarité, ce qui, quand on y songe, a quelquefois son côté étrange et triste. Mais, en outre, Kitty était embarassée par cette atmosphère de froideur qui semblait régner autour de M. Arbuton, tandis qu'elle était charmée par son apparence soignée, ses manières parfaites et ses airs de grand monde, si différents de ce qu'elle était habituée à voir. C'était un de ces hommes dont la perfection vous fait sentir coupable de je ne sais quoi, quand vous les rencontrez, et dont le salut vous fait trouver votre honnête bonjour trivial et grossier.

Même l'ignorance intrépidement naïve de Kitty et son mépris plus qu'ordinaire des dignités sociales, n'étaient pas à l'abri de cette impression. Elle avait trouvé facile de causer avec madame March, comme avec ses cousines, chez elle ; elle aimait la franchise et la gaieté dans la conversation ; elle se plaisait à badiner, à rire, à railler d'une façon inoffensive, et même à parler sentiment sur un ton demi-sérieux. Elle trouvait agréable d'être en compagnie de M. Arbuton ; mais elle commençait à ne plus pouvoir prendre avec lui le ton qui lui était naturel. Elle s'étonnait de la hardiesse légère avec laquelle elle lui avait parlé au déjeuner, et elle attendait qu'il prît la parole. Jetant un regard sur le ciel gris dont le Saguenay est toujours couvert, Arbuton fit la remarque qu'il commençait à pleuvoir, et ouvrit le délicat parapluie de soie qui s'harmonisait si parfaitement avec l'élégance *londonienne* de son vêtement, et l'éleva sur leurs têtes. Madame Ellison se plaça de façon à profiter de cet abri, et continua à feuilleter activement son livre, tout en prêtant l'oreille à la conversation.

— Le grand inconvénient de ces sortes de choses, en Amérique, continua M. Arbuton, c'est qu'il n'y a aucun intérêt humain dans le paysage, quelque beau qu'il soit.

— Ma foi, je ne sais pas, répondit Kitty, vous avez vu ce petit village autour du moulin à scier. Ne trouvez-vous aucun intérêt humain dans la vie de ces pauvres gens ? Il me semble qu'on peut imaginer d'eux n'importe quoi. Supposez, par exemple, que le propriétaire de cet établissement soit un malheureux désenchanté venu là pour enfouir l'épave de sa vie dans ... dans le bran de scie !

— Oh ! oui ! des choses de ce genre-là, certainement. Mais ce n'est pas ce que je voulais dire, je parlais de l'intérêt historique. Il n'y a ici ni passé, ni caractère, ni tradition.

— Ah ! mais le Saguenay a ses traditions, dit Kitty. Vous savez qu'un parti de ses premiers explorateurs avaient laissé leurs camarades à Tadoussac pour remonter le Saguenay, il y a quelques trois cents ans, et qu'on n'en a jamais entendu parler depuis. L'apparence même de la rivière nous fait songer à cela. Le Saguenay ne dirait jamais un secret.

— Hum ! murmura M. Arbuton, comme s'il eût contesté au Saguenay le droit d'avoir une légende de cette espèce, et disposé à se moquer de cette légende parce qu'elle appartenait au Saguenay.

Après quelques instants de silence, il se mit à causer des fameux fleuves de l'Europe.

— Le Rhin ne doit pas manquer de traditions, n'est-ce pas ? dit Kitty.

— Non, mais je pense que le Rhin pousse la chose un peu loin. On ne peut s'empêcher de trouver cela un peu mélodramatique, et ... commun. Avez-vous jamais vu le Rhin ?

— Oh ! non ! Ceci est à peu près la première chose que j'aie vue. Peut-être, ajouta-t-elle gravement, et un peu tremblante de s'apercevoir qu'elle était sur le point de plaisanter avec M Arbuton, que si javais trouvé trop de traditions sur le Rhin, je n'en trouverais pas assez sur le Saguenay.

— Vous devez admettre qu'il y a une juste mesure en tout, miss Ellison, reprit son compagnon en riant avec indulgence, et ne trouvant pas désagréable d'être taquiné par elle.

— Oui, j'ai peur, ajouta-t-elle, que nous trouvions le cap Trinité et le cap Eternité bien trop colossal quand nous y serons. Ne croyez vous pas que dix-huit cents pieds ne soit une hauteur excessive pour un paysage riverain ?

M. Arbuton avait réellement objection aux exagérations de la nature sur ce continent, et les trouvait en lui-même de mauvais goût, mais n'avait jamais exprimé son sentiment là-dessus. Il n'était pas sûr que ce sentiment ne fût ridicule, maintenant qu'on le lui faisait sentir, mais cette possibilité lui paraissait trop nouvelle pour qu'il l'admît d'emblée.

Néanmoins, quelques instants plus tard, lorsque la rumeur se répandit parmi les passagers que l'on approchait de ces deux principales curiosités du Saguenay, et que la foule commença à se grouper dans les endroits les plus favorables pour jouir du spectacle, il se réjouit d'avoir choisi la place qu'il occupait avec miss Ellison, et un frisonnement d'émotion sympathique vint mettre sa supériorité dédaigneuse en échec. Comme ils approchaient, la pluie cessa, et le nuage gris qui avait jusque là couvert les montagnes de la côte, s'éleva comme à regret, et découvrit leurs grandissantes hauteurs.

Le capitaine fit remarquer à ceux qui l'entouraient le vaste profil romain que l'on aperçoit sur le rocher, puis la merveilleuse ouverture gothique qui passe pour être l'entrée d'une caverne inexplorée, et sous laquelle une espèce de dolmen s'était dressé pendant des siècles, comme une statue, jusqu'à ce que, quelques

hivers passés, la gelée qui avait miné sa base, l'eût précipité à travers la glace jusque dans les insondables profondeurs de l'abîme. La monotone tristesse des pins se trouvait maintenant éclairée par la pâle blancheur des bouleaux, et ces tons grisâtres donnaient au paysage un indicible caractère de mélancolie et de vieillesse.

Tout à coup le vaisseau doubla les trois gigantesques degrés de cinq cents pieds chacun, par lesquels le cap Eternité s'élance de la rivière, et se mit à cotoyer le côté nu de la terrible falaise. C'est une muraille de roc vif émergeant perpendiculairement de la sombre rivière, et dressant comme avec effort son flanc désolé, en longs jets de pierre, marqués çà et là de profondes crevasses, jusqu'à ce que, —à quinze cents pieds dans les airs,—son vaste front surplombe sourcilleux sous une frange de pins disséminés. Les parois du rocher sont tachées çà et là par les intempéries ou les suintements, mais c'est la hauteur seule qui captive l'œil, et ce n'est qu'après coup que l'on se rappelle ces détails qui, à vrai dire, sont trop peu nombreux pour produire aucun effet d'ensemble. Le rocher paraît avoir pleinement la hauteur qu'on lui attribue. Le regard suit de jet en jet l'ascension prodigieuse de cette masse à pic, jusqu'à ce qu'il atteigne le sommet nuageux ; alors le colosse démesuré qui semble se balancer dans l'espace et se pencher en avant, vous fait éprouver la même sensation vertigineuse qui s'empare de vous lorsque vous plongez les yeux dans les profondeurs d'un précipice. Tout cela est sévère et effrayant ; nulle nuance agréable ne trouble l'austère majesté du spectacle.

Au pied du cap Eternité, l'eau qui est d'une profondeur inconnue arrondit sa noire surface au fond d'une anse aux rives indescriptiblement sauvages et désolées, et reprend son cours en contournant la base du cap Trinité. Cette falaise est encore plus élevée que sa sœur jumelle, mais elle s'élève en pente plus douce, et depuis le pied jusqu'à la crête, elle est entièrement couverte d'une épaisse forêt de pins. Les bois qui jusque là ont hérissé les côtes de leur frondaison maigre et rachitique, coupée par de longues traînées ravagées par le feu, prennent maintenant des proportions plus élevées, et se groupent en masses compactes sur le flanc de la montagne, en superposant leurs troncs par rangées, jusqu'au sommet qu'ils couronnent majestueusement de leurs panaches d'un vert foncé,— touffus, moelleux et magnifiques. De sorte que l'esprit, surrexcité par lespectacle du premier rocher, se calme et s'apaise à la vue de celui-ci.

La main de l'homme a travaillé jusque sous l'ombre du cap Eternité, à rendre les esprits à leur état normal, et peut-être personne ne quitte-t-il cet endroit en proie à une émotion complète. En tous cas, Kitty s'intéressa à certaines œuvres d'art que le rocher laissait voir à fleur d'eau. Il y avait d'abord un curieux portrait à fresque du lieutenant général Sherman, avec les insignes de son rang, et puis l'effigie encore plus frappante du général O'Neil, des armées de la république irlandaise, avec un air menaçant, et représenté là, par un effort d'imagination, comme le conquérant du Canada en l'année 1875.

M. Arbuton n'aimait pas ces empiétements sur la sublimité de la nature, et il ne pouvait s'expliquer à l'avantage de miss Ellison et du colonel comment ils pouvaient accepter cela joyeusement comme partie agréable de l'ensemble. Il écoutait assez mécontent leur échange de plaisanteries, lorsqu'il se sentit tout à coup étrangement entraîné par une tentation éveillée chez lui par un homme de l'équipage. Celui-ci venait de placer devant les passagers un sceau rempli de petits cailloux d'une grosseur invitante, en disant :

— Maintenant, voyez qui pourra toucher le rocher. Personne ne peut l'atteindre, si près qu'il paraisse être.

Les passagers se précipitèrent sur ces projectiles, et le colonel Ellison avec plus de zèle que tous les autres. Personne n'atteignait la falaise, lorsque tout à coup M Arbuton fut pris d'un désir aveugle, fou, irrésistible de tenter sa chance.

Le souvenir de ses jours de collége, de ses jours de jeunesse où il ne craignait point de manier la rame et de jouer à la balle, se réveilla chez lui. Il saisit un caillou pendant que Kitty ouvrait de grands yeux et le regardait muette de surprise. Puis, en un tour de bras, il lança la pierre ; elle alla frapper le rocher avec un choc à briser toutes les fenêtres de Back Bay ; et notre ami de triompher joyeusement et sans gêne de tout ce tapage. Il semblait avoir secoué pour un instant le joug de ses habitudes, mis de côté les liens de ses allégeances sociales, foulé aux pieds les conventions qu'il avait chéries et respectées toute sa vie Dans cet accès de frénésie enthousiaste, il se soupçonna capable de serrer la main à l'Anglais vulgaire à la casquette de Glengary, et d'inviter à la buvette tous les passagers dans l'admiration.

Ceux-ci avaient jeté un cri d'applaudissement à son tour de force, et pour la première fois il but à la coupe de la popularité.

Naturellement la réaction devait se faire, et elle devait être d'une vigueur correspondante. Un instant après, M. Arbuton les haïssait tous, et plus que les autres le colonel Ellison qui l'avait le plus bruyamment félicité. Pendant un moment, il le considéra comme le type de la vulgarité la plus aggressive et la plus importune. Mais il ne pouvait donner cours à ses impressions amicales, et puis comme il n'est pas facile de revenir sur des concessions, il se trouva dans l'impossibilité de réparer la brèche faite à sa défensive. Le sort lui avait été hostile dès le début ; pourquoi ne pas lui donner hardiment la main pour la courte demi-journée qu'il lui restait à passer en société de ces gens-là ? Il devait s'en séparer pour toujours le lendemain matin ; pourquoi, dans l'intervalle, ne pas chercher à s'amuser en amusant les autres ? Il aurait pu trouver sans doute bien des prétextes pour ne pas céder à ce raisonnement ; mais la balance penchait de ce côté, et il se soumit passivement à son sort. Il fut poli pour madame Ellison ; il fut attentif auprès de Kitty, et, autant qu'il le put, il se plia à l'excentrique tournure de conversation du colonel.

Il ne manquait par d'intelligence ; il avait un genre d'esprit à lui, ainsi qu'une manière élégante de s'exprimer ; mais les facéties lui avaient toujours paru de mauvais ton ; il les applaudissait pourtant dans les diners de vieux genre, ou chez quelques vieilles femmes de bonne société dont on avait l'habitude de citer les bons mots ; il les tolérait même dans les livres ; mais il ne savait que faire avec ces personnes qui envisageaient la vie d'une façon si bizarre, et pourtant sans prétentions affectées, et même avec une disposition capricieuse de se prêter de bonne grâce à tout ce qu'elles trouvaient de drôle et de risible.

En revenant, le steamer s'arrêta à Tadoussac, et parmi les spectateurs qui vinrent au débarcadère se trouvait une personne très-jolie, frivole, avec un air de jeune mariée,—probablement la belle de la saison dans cette place d'eau abandonnée, — laquelle avant de s'embarquer s'arrêta un instant au milieu d'un groupe de ces Anglais d'Europe et du Canada que l'âge n'empêche pas de papillonner autour des jolies femmes dans les endroits de ce genre. Elle avait un air de vanité souverainement satisfaite, tout à fait inoffensive, et quand elle se fût aperçue qu'elle fixait

l'attention des voyageurs tournés vers le rivage, elle parut en proie à une agitation trop vive et trop agréable pour ne pas paraître à l'extérieur. Elle humecta ses fraîches lèvres avec sa langue, elle tirailla sa mantille, elle arrangea le nœud de sa cravate, elle redressa et agita sa gracieuse tête.

— Que feriez-vous de plus, Kitty ? demanda le colonel qui avait donné toute son attention à ce manége.

— Ma foi, je taperais du pied, je crois, répondit Kitty.

Et en effet, la charmante étourdie de la rive, ayant réussi à prendre une attitude, frappait nerveusement le sol du bout de son adorable petite bottine.

Après le départ du steamer, une dame canadienne d'un âge mûr, mais d'une vivacité peu en harmonie avec la gravité que l'on aime à rencontrer chez les personnes mariées, se mit à cabrioler au milieu de ses amis qui paraissaient assez flegmatiques et indifférents, disant :

— Ils vont le tirer quand nous doublerons la pointe !

— Aussitôt une faible détonnation, — comme si l'on eût déchargé une petite pièce d'artillerie dans les environs de l'hôtel, — frappa le brouillard qui s'amoncelait, et la vieille sylphide de frapper des mains et de s'écrier joyeusement :

— Ils l'ont tiré ! ils l'ont tiré ! et maintenant le capitaine va leur répondre par un coup de sifflet.

Mais le capitaine ne fit rien de tel, et la dame, après quelques nouvelles démonstrations puériles, le traita de vieux hibou, de vieille loque, et tomba tout à coup dans un calme si plat et si accablé qu'elle faisait peine à voir.

— Dommage, M. Arbuton, n'est-ce pas ? dit le colonel ; et le jeune homme prêta vaguement l'oreille, pendant que Kitty bâtissait avec sa cousine un roman sur le compte de cette pauvre dame supposée avoir passé l'été le plus brillant et le mieux rempli de sa vie à Tadoussac, où ses admirateurs s'étaient entendus pour déplorer sa perte par une explosion de poudre à canon. Elles lui demandèrent s'il n'aurait pas mieux aimé que le capitaine eût répondu par un coup de sifflet.

— Oh ! mais, hasarda Kitty, est-ce que tout cela ne vous frappe pas comme si la chose vous était arrivée à vous même ?

Question à laquelle il ne savait trop que répondre, n'ayant jamais, au meilleur de sa connaissance, commis un acte ridicule

de sa vie, et encore moins tenu une conduite comme celle de cette pauvre désappointée.

A Cacouna, où le bateau s'arrêta pour prendre les chevaux et les voitures de quelques excursionnistes retournant dans leurs foyers, le quai présentait un labyrinthe d'équipages de toute sorte et de toute grandeur, et de nombreux chevaux recouverts de housses et de couvertures aux brillantes couleurs donnaient de la variété à la foule qui s'humectait et fumait sous la pluie qui tombait lente et fine. Toutes les trois minutes, un cheval de traits, se frayait un chemin dans cette cohue avec une ennuyeuse régularité enlevant avec lenteur de lourdes paniérées de charbon d'une goëlette qui se déchargeait au quai, et la foule se refermait chaque fois par derrière lui aussi solidement que si l'on n'eût cru jamais revoir ce cheval avant la fin du monde. Il y avait des dames et des messieurs oisifs sous des parapluies, des Sauvages et des *habitants* recevant la pluie impassiblement, tout droits ou bien haussant les épaules, et aussi deux ou trois abbés, types de curés qu'on aurait crus sortis tout d'une pièce de quelque fastidieux roman anglais. Ces derniers conversaient à demi voix, la main à l'oreille pour entendre la réponse des dames passagères penchées sur la rampe, et babillant à leur tour sans plus s'occuper de l'humidité que si la chose leur eût été complètement inconnue.

Pendant ce temps-là, la vapeur sifflait en s'échappant des soupapes de sûreté, et l'équipage aidait silencieusement les cochers à embarquer leurs voitures. Avec les carosses, ce n'était qu'une question de muscles, mais pour les chevaux il fallait de l'habileté. L'un d'eux n'avait pas plus tôt mis le pied sur la passerelle qu'il reculait obstinément sur une masse de spectateurs patients, entraînant dans sa retraite une demi douzaine de cochers et de matelots. Alors on lui ramenait sa housse sur les yeux, on le promenait un peu sur le quai, et on le reconduisait à la passerelle qu'il reconnaissait en la touchant du pied. Il tirait, se câbrait, devenait ombrageux, faisait tout ce qu'un mauvais cheval rétif à l'habitude de se permettre, jusqu'à ce qu'enfin un groom sur son dos, un groupe de matelots à la bride, tendrement embrassé par les cochers à différents endroits, on réussit à le pousser ainsi à bord par des moyens moitié affectueux, moitié humiliants pour lui. Aucuns des Canadiens ne paraissaient trouver cela amusant ; ils regardaient la chose sérieusement

comme une cérémonie de rigueur, et M. Arbuton ne faisait aucuns commentaires. Mais à la première embrassade que les cochers donnèrent au cheval :

—Ah ! pauvre frère longtemps perdu ! dit le colonel avec distraction.

Kitty se mit à rire ; puis à mesure qu'on parvenait à vaincre les scrupules de chaque animal, elle aidait à donner quelque interprétation burlesque à chaque scène du mélodrame, pendant que M. Arbuton se tenait debout près d'elle, la couvrant de son parapluie. Une pointe de malice avertissait intérieurement la jeune fille que son compagnon jugeait ces plaisanteries, et surtout la part qu'elle y prenait, très-défavorablement. Cela donnait la saveur du fruit défendu à ses petites folies, saveur mêlée de crainte cependant, car sa tournure d'esprit taquine n'était pas dominatrice, mais au contraire se laissait aisément contrôler par l'humeur d'autrui. Elle se dit bientôt qu'elle n'aurait pas dû rire des farces de Dick, et encore moins y prendre part. Elle avait terriblement peur d'avoir commis une inconvenance, ce qui la rendit pensive et silencieuse pendant la promenade distraite qu'elle fit après le souper. Elle finit par s'asseoir, en songeant avec une certaine perplexité à ce qui s'était passé pendant cette journée qui lui parut longue.

L'Anglais aux habits rapés arpentait le salon avec sa femme et sa sœur. Bientôt ils vinrent s'asseoir près de la table, en face de Kitty. La femme âgée, avec une familiarité polie, lui adressa quelque lieu commun, et tous quatre se mirent à converser vivement ; car Kitty avait fort bien accueilli cet avance de la part de personnes qui avaient déjà piqué sa curiosité. Le monde était si neuf pour elle, qu'elle trouvait certain plaisir à connaître ces gens de théâtre, bien qu'elle dût s'avouer bientôt que leur conversation n'était ni très-spirituelle ni très-sérieuse, et que ce qu'ils avaient de plus intéressant était leur bonne nature.

Le colonel était assis près de la table un journal à la main ; madame Ellison s'était retirée ; Kitty commençait à trouver ses nouvelles connaissances ennuyeuses, et cherchait un prétexte pour s'en débarrasser, lorsqu'elle aperçut M. Arbuton traversant le salon comme pour venir à sa rescousse. Elle savait qu'il était à sa recherche ; elle le vit réprimer un mouvement involontaire pour s'approcher d'elle, et passer rapidement près de leur groupe sans leur donner un coup d'œil.

— Brrr ! ... dit la blonde anglaise en ramenant son châle de tricot bleu sur ses épaules ; voilà ce qui s'appelle du froid !

Et elle et ses amis se mirent à rire.

— Mon Dieu ! pensa Kitty, je ne les croyais pas si impolis. Je regrette d'avoir à vous dire bonsoir, ajouta-t-elle tout haut, un moment après, et elle s'éclipsa, la conscience plus troublée que personne à bord.

Elle les entendit rire encore après qu'elle fut partie.

IV

Inspiration de M. Arbuton

Le lendemain matin, à son réveil, M. Arbuton s'aperçut qu'un temps clair avait remplacé le brouillard de minuit. Une forte brise soufflait, et le large fleuve roulait des vagues qui faisaient tanguer le steamer, et de temps en temps frappaient violemment sa proue en jetant l'embrun de leurs crêtes écumantes à la figure des promeneurs du gaillard d'avant. Le soleil, à travers les trouées des nuages, lançait d'immenses et splendides jets de lumière sur les villages et les fermes qui émaillaient la surface unie du paysage, ainsi que sur la cime et dans le creux des lames.

L'air frais apporta une certaine gaieté dans l'esprit méfiant du jeune voyageur. Involontairement il chercha des yeux ces personnes avec lesquelles il s'était promis de n'avoir rien à démêler, afin de pouvoir en appeler aux sentiments sympathiques de l'une d'elles au moins, dans l'émotion que lui faisait éprouver cette admirable matinée. Mais un grand nombre de passagers s'étaient embarqués pendant la nuit à la Malbaie, où la courte saison d'été tirait à sa fin, et la famille Ellison était perdue dans leur foule.

Au déjeuner, il s'aperçut que quelqu'un s'était emparé de sa place, et personne ne fit attention à lui lorsqu'il passa tout près, à la recherche d'un autre siége. Kitty et le colonel déjeunaient seuls, et semblaient préoccupés. Au sortir de table, Arbuton s'approcha d'eux, et s'informa de madame Ellison, qui avait pris sa part de presque tous les amusements de la journée précédente, se transportant de ci de là en boitant avec élégance, et qui, —

suivant l'expression de son mari, — n'avait certainement point retardé les repas.

— Ma foi, dit le colonel, j'ai peur que son pied ne soit plus mal ce matin, et qu'il ne nous faille passer au moins quelques jours à Québec.

M. Arbuton apprit cette triste nouvelle avec une apparence de gaieté assez inexplicable chez une personne qui n'était pas étrangère au malheur de madame Ellison. Il sourit au lieu de paraître affligé, et se mit à rire lorsque le colonel ajouta en matière de plaisanterie :

— Naturellement ceci contrarie beaucoup ma cousine qui déteste Québec, et désirerait s'en retourner à Eriécreek le plus tôt possible.

Kitty promit de supporter cette épreuve avec résignation.

— Quant à moi, dit Arbuton — avec assez d'inconséquence, comme le remarqua Kitty, — j'ai formé le projet de passer quelques jours à Québec, et j'aurai l'occasion de m'informer de la convalescence de madame Ellison. Au fait, ajouta-t-il, en se tournant du côté du colonel, j'espère que vous me permettrez de vous offrir mes services pour vous rendre à l'hôtel.

Et en effet, quand le bateau fut accosté, M. Arbuton ne fit rien moins que de s'assurer d'une voiture et d'y placer les malles et les pardessus de la famille Ellison. Puis il aida à transporter la malade sur le quai, et à la placer sur le meilleur siége. Puis il leva son chapeau, et le bonjour était sur ses lèvres, lorsque le colonel lui cria tout surpris :

— Mais, sapristi ! vous montez avec nous !

Arbuton pensait qu'il ferait mieux de prendre une autre voiture ; qu'il incommoderait madame Ellison. Mais celle-ci protesta, et en définitive il prit place à côté du colonel. C'était un nouveau coup du sort.

A l'hôtel, ils trouvèrent une foule qui faisait queue depuis le bureau du contrôleur jusqu'à la moitié de l'escalier extérieur.

— Hallo ! qu'est-ce que cela veut dire ? demanda le colonel au dernier homme de la file.

— C'est une petite procession vers le registre de l'hôtel ! Nous avons mis trois quarts d'heure à passer un point donné, répondit l'individu qui était évidemment de la trempe du colonel.

— Et vous n'y avez pas encore réussi ? dit le colonel sur le même ton. Alors la maison est pleine ?

— Oh ! non ; ils n'ont pas encore commencé à jeter les gens par les fenêtres.

— Son humeur se gâte, colonel, dit Kitty.

— Ne feriez-vous pas mieux d'entrer et de vous informer ? demanda madame Ellison.

Taquiner ainsi le colonel en lui suggérant ce qu'il avait à faire, constituait une partie du programme plaisant du voyage.

— Vous avez bien fait de me le rappeler, Fanny. J'étais au moment de m'enfuir de désespoir.

Et le colonel disparut à l'intérieur.

Il en sortit longtemps après, tout transporté, mais non pas de joie :

— Pour la raison toute spéciale, dit-il, que j'ai avec moi des dames dont l'une est souffrante ; on me promet une chambre au cinquième, dans le cours de la journée. Ils me disent que l'autre hôtel est encombré, et qu'il est inutile d'y aller.

Madame Ellison était prête à pleurer, et, pour la première fois depuis son accident, elle ressentit quelque dépit contre Arbuton. Ils restèrent tous trois silencieux sur leurs siéges, et le colonel, sur le trottoir, s'essuyait le front sans rien dire. M. Arbuton, dans la pauvreté de son imagination, demanda s'il n'y avait point quelque logement garni où ils pussent trouver à couvert.

— Sans doute, il y en a ! s'écria madame Ellison toute fière de son héros, et appelant par une pression de son pied sain l'attention de Kitty sur l'ingéniosité du jeune homme. Richard, il nous faut trouver une maison de pension.

— Connaissez-vous quelque bonne maison de pension ? demanda machinalement le colonel au cocher.

— Un grand nombre, repondit celui-ci.

— Eh bien, conduisez-nous à vingt ou trente des meilleures, commanda le colonel.

Et l'on partit à la découverte.

Le colonel s'informait d'abord des prix, puis visitait les chambres, et sitôt qu'il se prononçait contre certains appartements, madame Ellison dépêchait de suite Kitty pour y voir et le confondre. Chaque fois que celle-ci confirmait l'opinion du colonel, madame Ellison se disait qu'ils étaient trop difficiles ; et jamais ils ne quittaient une porte sans que la pauvre affligée ne s'imaginât voir celles du paradis se fermer derrière eux. Elle commençait à croire que leur recherche serait infructueuse, lorsqu'ils

s'arrêtèrent enfin devant le portique d'une maison dont l'extérieur annonçait si peu ce qu'ils cherchaient, qu'elle prétendit qu'il était inutile de sonner. Elle fit si bien partager son opinion au colonel, qu'après avoir donné un coup de sonnette, il fit précéder sa demande de quelques mots d'excuse pour avoir supposé qu'il y avait là des chambres à louer. Après un coup d'œil donné à celles-ci, il revint à la voiture, déclara que tout était pour le mieux, et qu'on n'avait pas besoin d'aller plus loin. Madame Ellison répondit qu'elle ne pouvait pas se fier au jugement de son mari ; il était si inconséquent. Kitty visita les chambres, et revint enchantée, ce qui alarma de plus en plus madame Ellison. Elle était sûre qu'il vallait mieux aller plus loin ; qu'il y avait une foule d'endroits beaucoup plus propices. Même si les chambres étaient belles et la location agréable, il ne pouvait manquer d'exister certains inconvénients qu'on découvrirait plus tard. Là dessus son mari la prit dans ses bras, la descendit de voiture, et, sans réponse ni commentaires, la transporta dans la maison.

Pendant toutes ces courses, M. Arbuton s'était dit qu'il quitterait ses nouveaux amis aussitôt qu'ils auraient découvert un logement, qu'il passerait la journée à Québec, et prendrait, le soir, le convoi pour Gorham, échappant ainsi aux ennuis d'un hôtel encombré, et coupant court à des relations qu'il n'aurait jamais dû laisser aller si loin. Tant que la famille Ellison avait été sans toit, il avait cru de son devoir de ne les pas abandonner. Mais maintenant même qu'ils avaient heureusement trouvé un abri, n'était-il pas tenu de faire quelque chose de plus ? Il se tenait irrésolu près de la voiture.

— N'allez-vous pas entrer pour voir nos quartiers ? demanda Kitty hospitalièrement.

— Avec plaisir, répondit le jeune homme.

— Mon cher, dit le colonel rendu au salon, je n'ai pas loué de chambre pour vous. J'ai supposé que vous préféreriez courir vos chances à l'hôtel.

— Oh ! je pars ce soir.

— Pourquoi donc ? C'est fâcheux !

— J'ai peu de dispositions pour un lit de camp dans les salons d'hôtels, voyez-vous. Et cependant j'hésite à vous laisser ici, après vous avoir causé cette calamité.

— Oh ! ne parlez pas de cela. Je suis le seul à blâmer. Nous nous tirerons d'affaire parfaitement ici.

M. Arbuton éprouva comme un vague désappointement. Il y avait au fond de son cœur je ne sais quel espoir qu'il pourrait être nécessaire aux Ellison dans leur embarras ; ou sinon, que quelque autre chose le retiendrait et le forcerait de ne pas les quitter. Mais ils paraissaient faire admirablement face à la situation ; ils étaient logés bien mieux qu'ils n'avaient espéré, et n'avaient réellement besoin de rien. La Fortune lui souriait, et lui rendait la liberté. Ce sourire lui parut un peu ironique cependant, comme il pesait les choses, debout et silencieux.

Le colonel attendait patiemment ; madame Ellison l'examinait du sofa où elle était assise ; Kitty rôdait dans l'appartement en détournant la tête, — jolie fée du nouvel intérieur, prêtresse présidant à l'installation de ces pénates provisoires. M. Arbuton ouvrit la bouche pour faire ses adieux, mais un dieu parla pour lui, — avec l'inconséquence habituelle à la plupart des dieux :

— Au reste, dit-il, je suppose que vous occupez toutes les chambres de la maison.

— Oh ! quant à cela, je ne sais pas, répondit le colonel qui ne reconnaissait pas le langage de l'inspiration ; il faut s'en informer.

Kitty fit tomber de sa table un album de photographies.

— Eh bien, Kitty ! dit madame Ellison.

Et pas un mot de plus jusqu'à l'arrivée de l'hôtesse. Elle avait, dit-elle, une autre chambre, mais elle n'était pas sûre qu'elle conviendrait. C'était une mansarde, en arrière, mais possédant une vue magnifique.

Arbuton était persuadé qu'elle ferait son affaire pour un jour ou deux qu'il passerait à Québec, et s'empressa de la retenir sans la voir. Il y fit transporter sa malle, puis il se rendit au bureau de poste pour voir s'il n'y trouverait pas quelques lettres à son adresse, offrant de rendre le même service au colonel Ellison.

Kitty s'échappa pour aller explorer l'appartement qu'on lui avait assigné sur l'arrière de la maison ; c'est-à-dire qu'elle ouvrit la fenêtre donnant sur ce que l'hôtesse lui dit être le couvent des Ursulines, et s'y arrêta dans une admiration muette.

Une croix noire s'élevait au centre, et tout autour circulaient les sentiers et les allées du jardin, au milieu des touffes de lilas et parmi les tiges élancées des passe-roses. Le terrain était fermé

en partie par une haute muraille, et en partie par le groupe des édifices du couvent, construits en pierre grise, à haut pignons, et surmontés de toits aigus, percés de lucarnes, et dont la surface en métal brillant resplendissait vivement sous le soleil du matin déjà haut, tandis que plus bas, de bienfaisantes ombres s'estompaient sous l'épaisse feuillée du jardin. Deux peupliers minces et élevés se dressaient contre le pignon de la chapelle, mariant leurs cimes au dessus du toit, et tout près d'eux, sous le porche, deux religieuses étaient assises au soleil, immobiles, en robes noires, avec des voiles de même couleur tombant sur leurs épaules, leur pâle figure perdue dans l'espèce de camail en toile blanche qui les enveloppait de la poitrine à la tête. Les mains posées sur leurs genoux, elles ne paraissaient pas apercevoir les autres religieuses, qui se promenaient dans les allées du jardin avec de petites filles, leurs élèves, répondant de temps à autre à leurs éclats de rire, d'une voix aussi douce et aussi innocente qu'elles.

Kitty les regardait d'en haut, le cœur gonflé. Ce n'étaient pour elle que des figures dans un tableau représentant quelque chose d'ancien et de poétique ; mais elle les aimait, les plaignait, et elle les admirait tout comme si elles n'eussent réellement pas été autre chose. Il était impossible qu'elles habitassent le même monde que Kitty, qui croyait rêver sur un livre dans la chambre de Charlie, à Eriécreek.

Elle posait sa main sur ses yeux pour mieux voir lorsque le canon du midi gronda sur la citadelle ; la cloche de la chapelle fit entendre son appel discordant, et ces masques étranges, ces singuliers oiseaux noirs, gorges et figures blanches, rentrèrent en foule. Au même instant, sous la fenêtre, un petit chien hurla douloureusement au son fêlé de la cloche ; et Kitty, dans son impartiale gaieté, se détourna de la scène romanesquement rêveuse du jardin des nonnes, vers la naïve comédie sur laquelle la lugubre note attirait son attention. Quand il eut donné cours à son angoisse, l'animal reprit son attitude de petit chien français, paisible s'il en fut jamais, et s'en alla dormir auprès d'un gros chat paresseux que ni la cloche ni lui n'avaient pu déranger dans son somme au soleil.

Un homme à tournure de paysan sciait du bois ; un petit enfant était là, tranquille, au milieu des pieds d'alouettes et des œillets d'un tout petit jardin, tandis qu'au dessus des pots de fleurs qui s'épanouissaient sur la fenêtre basse de la maison

voisine attenante à cet enclos, une figure de jeune mère regardait paisiblement à l'extérieur. La grande étendue des terrains du couvent laissait à peine un espace respirable aux humbles fleurs de ce jardinet qui, avec la basse palissade le séparant des cours voisines, semblait un jouet d'enfant, ou bien le fond d'un théâtre de marionnettes ; dans son genre il paraissait à la jeune fille aussi en dehors de la vie réelle que le couvent lui-même.

Quand elle avait aperçu Québec pour la première fois, les murailles et autres appareils guerriers avaient attiré son attention sur la grandeur historique de la ville ; mais cet attrait augmentait encore maintenant qu'elle était pour ainsi dire admise dans l'intimité religieuse et domestique de la vieille cité. Elle avait un côté romanesque, comme presque toutes les bonnes natures de jeune fille ; et elle trouvait le même plaisir dans l'étrangeté de ce qui l'entourait, qu'elle aurait pu trouver à suivre le fil d'un charmant récit. Aussi, à son retour au salon où la malade reposait, quand Fanny lui demanda :

— Eh bien, Kitty, tout cela vous va-t-il ?

Elle répondit avec un irrépressible soupir de contentement :

— Oh ! oui ; peut-il y avoir rien de plus beau ?

Et son œil enthousiasmé s'arrêtait sur les plafonds bas, la vaste et profonde cheminée qui disait éloquemment les larges feux qui devaient y rugir en hiver, les fenêtres françaises aux curieuses et massives espagnolettes, et tous ces petits détails qui faisaient de l'endroit quelque chose de rare et de précieux.

Fanny éclata de rire en voyant l'extatique distraction de sa physionomie.

— Pensez-vous que cet endroit soit assez beau pour votre héros et votre héroïne ? demanda-t-elle avec malice.

Il faut dire que Kitty avait, par quelques tentatives enfantines sur le domaine de la fiction où elle avait passé une grande partie de sa vie, conquis dans la famille une de ces réputations dont il est si difficile de se débarrasser ; et madame Ellison, qui était aussi peu littéraire qu'il soit possible de l'être, l'admirait avec cette ferveur que les gens à imagination entretiennent toujours à l'endroit de leurs amis dont les dispositions sont tournées vers l'idéal. Elle croyait sincèrement sa cousine toujours plongée dans les mystérieuses combinaisons de quelque roman.

— Oh ! répondit Kitty en rougissant un peu ; pour ce qui

est des héros et des héroïnes, je ne sais pas; mais j'aimerais à y vivre moi-même. Oui, continua-t-elle, s'adressant à elle-même plutôt qu'à son interlocutrice, je crois vraiment que j'étais faite pour cela. J'ai toujours désiré habiter parmi de vieilles choses, dans une maison en pierre, avec des lucarnes. Mais il n'y a pas une seule lucarne à Eriécreek, et loin d'y avoir des maisons en pierre, il n'y en a pas seulement une seule en brique. Oh! oui, assurément, j'étais née pour vivre dans un vieux pays.

— Eh bien, alors, Kitty, vous n'avez qu'à épouser un homme de l'Est, et vous établir dans l'Est; ou bien trouver un mari riche qui vous emmène vivre en Europe.

— Oui; ou bien à Québec. C'est tout ce que je demanderais; et il n'aurait pas besoin d'être bien riche pour cela.

— Mais, ma pauvre enfant, quelle espèce de mari trouverez-vous qui veuille s'établir dans cette nécropole?

— Oh! mais je suppose, quelque artiste, ou quelque homme de lettres.

Ce n'était pas là le genre de mari auquel madame Ellison songeait comme devant réaliser le rêve de Kitty d'aller vivre dans un vieux pays; mais elle n'était pas fâchée de laisser le sujet de côté pour le moment, et pleine d'une reconnaissance sereine envers la providence qui avait conduit deux jeunes gens à marier sous le même toit, et sous sa surveillance, elle se pelotonna parmi les coussins du canapé, disposée à conduire de là la campagne contre M. Arbuton avec vigueur et persévérance.

— Ma foi, ce sera une injustice si vous n'êtes pas heureuse en ce monde, Kitty; vous êtes si peu exigeante, dit-elle à la jeune fille qui, tournée vers la fenêtre, laissait sa rêverie s'égarer parmi les figures qui passaient au dessous d'elle dans la rue.

Ces figures étaient nouvelles, et pourtant étrangement familières, car elle les avaient vues souvent au pays des fictions. Les paysannes qui passaient avec leurs chapeaux de feutre ou de paille, les unes à pied avec des paniers au bras, les autres dans leurs légères charrettes de marché, — soit qu'elles fussent ridées et courbées par l'âge ou fraîches et vigoureuses de jeunesse, — étaient toutes des amies d'enfance qu'elle avait connues dans plus d'un conte de France ou d'Allemagne. Les prêtres en robe noire qui se croisaient avec les passants sur l'étroit trottoir en bois, s'écartant de temps à autre avec politesse, ou saluant graves

et souriants, en soulevant leurs chapeaux à larges bords, étaient pour elle des connaissances plus récentes, mais non moins intimes. Ils faisaient partie des vieux romans italiens et espagnols, qui lui étaient familiers; et le garçon boucher perçant la foule, dans sa course en zigzags, sortait de n'importe quel récit de Dickens, et elle croyait reconnaître, dans le petit auget de bois à quatre mains qu'il portait sur l'épaule, le plateau du boucher qui figure dans toutes les descriptions que les romanciers font de la foule qui se presse dans les rues de Londres.

Il y avait plusieurs autres types, tels que des mères de famille françaises avec leurs paniers de marché; de très-jolies petites écolières de même nationalité avec leurs livres sous le bras; de petits villageois à l'air effarouché avec des framboises dans des corbeilles en écorce de bouleau; des religieuses se glissant doucement, avec leurs capuchons blancs et leurs figures baissées. Kitty groupait tout cela chacun à sa place respective dans le monde de son imagination. Un jeune ministre anglican, figure douce ornée de besicles, n'obtint pas une seconde d'hésitation, et passa de suite à travers toute la série des romans d'Anthony Trollope, livres ennuyeux qu'elle avait tous lus, je regrette de le dire, et quelle aimait. Puis ce furent les héros de Thackeray qui défilèrent sous ses yeux. Le caporal de service, avec sa casquette sans visière crânement portée, une légère badine à la main, un document officiel au large cachet dans l'autre, avait aussi — suivant elle — dans la poche de sa tunique, une de ces courtes et rares missives que le lieutenant Osborne envoyait à la pauvre Amelia. Un long officier à l'air gauche jouait le rôle du major Dobbin; et quand une jolie femme conduisant un petit carosse à poneys, avec un valet de pied en livrée perché derrière elle, tirait les rênes du côté du trottoir, et qu'un jeune et joli capitaine en magnifique uniforme la saluait et commençait à causer avec elle sur un ton langoureux et affecté, c'était Osborne infidèle à sa fiancée, dont il roulait, en conversant, un des tendres billets entre ses doigts.

Presque tous les passants avaient des papiers ou des lettres à la main, et le fait est qu'ils sortaient du bureau de poste où les malles du midi venaient d'être ouvertes.

Ainsi allait-elle, transformant la réalité en fantômes, — à moins que, à véritablement parler, la chair et le sang ne soient une illusion, — et, je dois l'avouer — se rattachant, dans plu-

sieurs cas, aux plus légers prétextes pour ces transformations magiques, lorsque son regard tomba sur un monsieur qui s'avançait à quelque distance. Au même instant celui-ci quitta des yeux une lettre qu'il venait d'ouvrir, et promena ses regards sur la rangée de maisons qu'il avait en face, jusqu'à ce qu'il s'arrêtassent sur la fenêtre où se trouvait Kitty. Il sourit, et la salua du chapeau. Elle reconnut M. Arbuton, et sentit qu'un certain frémissement passait dans son cœur à travers les tumultueuses impressions qui y dominaient. Jusque là le jeune homme avait apporté avec elle tant de froide réserve et tant de hauteur, que l'émotion qu'elle avait éprouvée parfois en sa présence, la journée précédente, — émotion que les événements du matin avaient entièrement dissipée, — se réveilla de nouveau dans son âme ; et le nouvel aspect sous lequel le jeune homme lui apparaissait. — aspect assez étrange cependant pour qu'elle eût peine à reconnaître l'acteur de ce nouveau rôle. — lui sembla être le seul sous lequel il se fût jamais présenté à elle. Cela dura jusqu'à ce que M. Arbuton, s'étant approché de la jeune fille, eût remis dans sa main impatiente une lettre de ses cousines d'Eriécreek et du Dr Ellison.

Alors elle oublia tout, et se retira pour lire sa lettre.

— *A continuer.*

LA CROIX DU *SILLON*

DE SAINT-MALO (*)

Saint-Malo ! Saint-Malo ! sur tes immenses grèves
On m'a vu bien souvent,
Cheveux épars, bercer et prolonger mes rêves
Au murmure du vent.

Tu m'as vu sous l'azur, tu m'as vu sous l'orage,
Au printemps, en hiver,
Affronter, braver tout : roc, flot hurlant de rage,
Lande, soleil, éclair.

Et le soir, le matin, — soit que la mer fût haute
Ou baissât, — il n'est pas
Un de tes alentours — ravin, prairie ou côte,
Que n'aient foulé mes pas.

Et de Chasle au Gloriou, de Marville à Boisouze,
Du Gros-Chêne à Dinard,
J'ai fouillé chaque roche ou bruyère ou pelouse
Du pied ou du regard.

(*) Nous recevons de bien loin — de Russie — par l'intermédiaire de M. Fréchette, cette pièce de vers qui a plus d'un droit à l'hospitalité que nous lui donnons de bon cœur.

La croix du SILLON s'élève sur l'étroite chaussée bretonne qui réunit à la terre ferme la ville natale de Jacques Cartier, et l'auteur, M. L. Mallefille, né à l'île de France ainsi que son frère puîné, le regrettable écrivain bien connu, Félicien Mallefille, a quitté Paris, sa résidence habituelle, en 1871, et il est aujourd'hui professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg. — La mère de ces deux hommes de lettres était malouine et descendait de Jacques Cartier...

Question de mérite à part, des vers français écrits en Russie par un colon de l'île Maurice, arrière-neveu du navigateur qui a découvert notre pays, et imprimés à Montréal, cela ne se voit pas tous les jours.

T.-A. C.

Dans les vallons qu'on suit en allant à Cancale,
Bien des fois, en été,
Comme l'insouciante et sonore cigale,
Tout le jour j'ai chanté !

Les solitaires fleurs de tes âpres rivages,
Tes buissons, un par un,
M'ont vu — lorsque tes vents poussaient des cris sauvages —
Savourer leur parfum.

Et, l'hiver, mainte fois, du flot qui sape et cogne
Nuit et jour le grand Bez,
Le bruit m'a retenu — près de la *Qui-qu'en-grogne*,
L'œil et l'âme absorbés...

Et tour à tour, enfin, l'âme triste ou ravie,
— Comme tes matelots,
Comme tes laboureurs — j'ai vécu de la vie
De tes champs, de tes flots...

Me voici maintenant, ici, parmi des races
Bafouant notre foi ;
Mais, dans le cœur, toujours gardant les mêmes traces
Toutes fraîches en moi,

Quel que soit le pays où j'habite ou voyage,
Il est un souvenir
Qui, comme tout exprès, de ton lointain rivage
Revient — pour me bénir ;

Et je ne fais jamais de meilleure prière
Qu'à l'apparition
De ton front de granit, — ô vieille croix de pierre !
Debout sur *le Sillon ! !*

*
* *

Il est là, toujours là, sous l'aube qui se lève,
Sous l'étoile qui luit,
Sanctifiant l'espace et bénissant la grève,
Le jour comme la nuit.

Au piéton qui chemine, au brin d'herbe qui tremble,
Aux rocs comme aux jasmins,
Comme aux ondes, tendant ses bras ouverts, il semble
Nous imposer les mains.

Des passereaux son calme éternel encourage
Les chantantes amours,
Et, dans les temps mauvais, fait mieux face à l'orage
Que les plus larges tours.

L'été — sous les rayons de l'aurore charmante
Il semble se dorer,
Et l'hiver — sous l'écume, en bravant la tourmente,
Il a l'air de pleurer.

Justement — cette croix lorsque je l'ai connue,
C'était par un gros temps ;
Et l'orage en fureur frappant sol, onde et nue,
Poussait des cris stridents.

La tempête faisait ployer tout devant elle,
Sauf le pieux granit
Qui, toujours immuable, à l'errante hirondelle
S'offre encor comme un nid...

Ah ! puisque vers le ciel l'élan du cœur qui prie
Est semblable au ramier
Qui passe en un clin d'œil du fond de la prairie
Au faîte du palmier,

Pourquoi ne suis-je point, hélas ! capable et libre
De traverser les airs,
De fendre, de franchir tantôt le bois qui vibre,
Tantôt les vastes mers ?

Ah ! si le créateur des voûtes éternelles
Voulait bien, une fois,
Changer ces bras si lourds en deux puissantes ailes,
Alors, ô vieille croix !

Me sentant soutenu par le Maître des mondes,
— Au-delà des forêts,
Des monts et des déserts, des cités et des ondes, —
Vers toi je volerais ;

Et plus prompt que le cerf, plus vif que les gazelles,
Ou — sur les fraiches eaux —
Que l'essor murmurant des plus souples nacelles
Frôlant joncs et roseaux,

D'avance je me vois qui, traversant l'espace,
Au sein du firmament,
Sans m'arrêter jamais, là-haut m'enlève — et passe
Infatigablement.

Oui! des ailes, Seigneur! oh! donne-moi des ailes
Au vol large et sans fin,
Sans souillure surtout, et semblables à celles
Du plus blond séraphin!

Et quelque lieu du ciel qu'à tes pieds je parcoure
En mon suprême essor,
Par elles — dans l'azur dont la splendeur m'entoure —
Porté plus loin encor,

Là-bas vers cette croix se tenant toute droite,
Ce soir, hier, demain,
Sur ces sables mouvants où l'eau glisse et miroite,
Conduis-moi par la main!!!

CONSTANTINOPLE
SAINT-PÉTERSBOURG } 1879

LÉONCE MALLEFILLE.

DISCOURS DU CARDINAL NEWMAN

A ROME

Le 12 mai, le docteur Newman s'est rendu à la résidence du cardinal Howard, rue de la Pigna, pour y recevoir le courrier porteur du *billet* du secrétaire d'Etat l'informant que dans le consistoire secret tenu le même jour Sa Sainteté avait daigné l'élever à la dignité de cardinal. A 11 heures les salles du palais étaient remplies de catholiques anglais et américains, ecclésiastiques et laïques, de membres de la noblesse romaine et même de quelques membres de l'église anglicane. Un peu après midi le courrier consistorial fut annoncé. Il remit le *billet* au docteur Newman; celui-ci, en ayant rompu le sceau, le donna au docteur Clifford, évêque de Clifton, qui en lut le contenu. Après que le courrier eut adressé les compliments d'usage au nouveau cardinal, celui-ci prononça le discours suivant, que S. Em. commença en langue italienne :

« Vi ringrazio, Monsignore, per la participazione che mi avete fatto dell' alto onore che il Santo Padre si e degnato conferire sulla mia persona, et (le docteur Newman continue en anglais) si je vous demande la permission de continuer à vous parler, non dans votre langue harmonieuse, mais dans ma chère langue maternelle, c'est que je puis mieux exprimer dans cette dernière les sentiments que j'éprouve en ce moment.

« Tout d'abord, je dois vous parler de l'étonnement et de la profonde gratitude que j'ai ressentis en apprenant la condescendance et l'affection que m'a témoignées le Saint-Père en m'accordant un semblable honneur. C'était pour moi une grande surprise. L'idée d'une telle élévation ne m'était jamais venue à l'esprit et elle semblait être peu en harmonie avec mon passé. J'ai traversé beaucoup d'épreuves, mais la série en était finie : je touchais au terme de toutes les choses et j'étais en paix. Etait-il possible, après tout cela, que j'eusse vécu tant d'années pour subir cette épreuve nouvelle ? Il eût été difficile de prévoir comment j'aurais pu supporter une telle secousse, si elle n'avait pas été adoucie par un second acte de condescendance, qui est pour

moi une preuve bien touchante de la bonté et de la générosité du Saint-Père. Il m'a fait connaître les raisons qui l'avaient déterminé à m'élever à cette haute dignité. Cette faveur, disait-il, était la reconnaissance de mon zèle et des services que j'ai pu rendre pendant tant d'années à la cause catholique. Bien plus, il jugea qu'il serait agréable aux catholiques, et même aux protestants de l'Angleterre, que je reçusse une éclatante marque de sa faveur.

« Après de si gracieuses paroles de la part de Sa Sainteté, j'eusse dû être dépourvu de sentiment et de cœur si j'avais écouté plus longtemps mes scrupules. Que pouvais-je demander de plus que ce qu'il avait la bonté de me dire ? Durant le cours de longues années, j'avais commis beaucoup d'erreurs. Je n'avais donc rien de cette haute perfection qui caractérise les écrits des saints ; mais je crois pouvoir réclamer, pour tout ce que j'ai écrit, une intention droite, l'absence de tout but personnel, l'esprit d'obéissance, la volonté d'être exact, la crainte de l'erreur, le désir de servir la sainte Eglise, et, grâce à la bonté divine, une certaine somme de succès. Je me réjouis de ce que depuis le commencement j'ai eu le bonheur de résister à une grande erreur. Depuis trente, quarante et cinquante ans, j'ai résisté de toutes mes forces à l'introduction du libéralisme dans le domaine de la religion. Jamais le Saint-Siége n'eut, autant qu'à l'heure actuelle, besoin de champions dévoués contre cette erreur, qui, hélas ! s'étend comme un filet sur le monde entier. Et, dans cette grave circonstance, où il est très-naturel pour quelqu'un qui se trouve dans ma position de jeter un regard sur la situation du monde actuel et de la sainte Eglise et sur leur avenir, mes paroles ne seront pas déplacées, si je renouvelle les protestations que j'ai faites si souvent.

« Le libéralisme en matière religieuse est la doctrine qui prétend qu'il n'y a pas de vérité positive en religion, mais qu'une croyance est aussi bonne qu'une autre ; cette théorie gagne tous les jours en force et en puissance. Elle est incompatible avec la reconnaissanc d'une religion comme vérité absolue. Cette doctrine enseigne que tout doit être toléré parce que tout est matière d'opinion. Une religion révélée n'est pas une vérité mais un sentiment, une affaire de goût et non un fait objectif, surnaturel, et c'est le droit de tout individu de choisir en ces matières ce qui lui convient. La dévotion n'est pas nécessairement ondée sur la foi. On peut entrer dans les églises cat holiques et

dans les temples protestants, en sortir, sans appartenir ni à l'une ni à l'autre religion. On peut fraterniser ensemble en matière spirituelle, sans être en communauté de vues sur tous les points en matière religieuse. Puisque la religion est une chose qui ressort essentiellement du domaine privé, nous pouvons en faire abstraction dans les rapports sociaux. Si l'on établit une nouvelle religion chaque matin, qu'est-ce que cela peut vous faire ? Il est aussi inconvenant de s'occuper de la religion d'un homme que de s'ingérer dans ses affaires de famille. La religion n'est en aucune façon l'affaire de la société.

« Autrefois le pouvoir civil était chrétien. Même dans les pays séparés de l'Eglise, comme mon propre pays, la maxime que le christianisme est la loi du pays était en vigueur dans mon enfance. Partout cette solide charpente de la société, qui est une création du christianisme, est menacée. La maxime dont j'ai parlé, avec une centaine d'autres qui la suivaient, sera oubliée avant la fin du siècle, à moins que le Tout-Puissant n'intervienne. Autrefois on croyait que la religion seule, avec ses sanctions surnaturelles, était assez forte pour assurer la soumission de la population à la loi et à l'ordre. Nos philosophes et nos politiciens contemporains s'appliquent en vain à résoudre ce problème sans le secours du christianisme. A la place de l'autorité et de l'enseignement de l'Eglise, ils veulent substituer une éducation uniforme et séculière, calculée d'après ce système, que l'intérêt bien entendu de l'individu est d'être rangé, industrieux et sobre. Ils ont la prétention de remplacer la religion par des formes nouvelles de moralité, et donnent pour base fondamentale à l'éducation des masses et pour principes moteurs de leurs actions les grandes et larges notions éthiques de justice, de bienveillance, de véracité, etc., ainsi que les leçons de l'expérience, et les lois naturelles qui existent dans la société, qui règlent spontanément les rapports physiques et psychologiques d'homme à homme, et qui se manifestent, par exemple, dans les gouvernements, le commerce, la finance, les expériences hygiéniques et les rapports internationaux. Quant à la religion, ils la traitent comme une affaire privée, un article de luxe, qu'un chacun peut se procurer, s'il le veut, à condition d'en payer les frais, dont en tous cas il n'a pas le droit d'imposer l'usage à autrui, et dont il ne peut pas même jouir, si cette jouissance ennuie le voisin.

« En général, le caractère de cette grande apostasie de notre temps est le même partout, mais en détail il varie suivant les

différentes contrées. Pour moi, je préfère parler de mon propre pays, que je connais ; là, je pense, il faut redouter un grand succès de ce mouvement, quoiqu'il soit difficile de prévoir quel en sera le résultat final. On peut penser que les Anglais sont trop religieux pour se joindre au mouvement qui, sur le continent, semble fondé sur l'incrédulité ; mais le grand malheur pour nous est que ce mouvement se termine dans l'infidélité. On doit se rappeler que les sectes religieuses qui se répandirent en Angleterre à l'époque du protestantisme, et qui sont si puissantes à présent, ont été hautement opposées à l'union de l'Eglise et de l'Etat et auraient plutôt aidé à la déchristianisation de la monarchie et de tout ce qui s'y rattache, en prétendant qu'une telle catastrophe aurait rendu le christianisme beaucoup plus indépendant et plus puissant.

« Malheureusement, en Angleterre, le principe libéral s'impose à nous par la force des circonstances. De l'existence simultanée de différentes sectes résultent des conséquences importantes : ces sectes constituent la religion de la moitié de la population ; comme notre système gouvernemental est démocratique, chaque douzaine d'hommes, prise au hasard dans la rue, ayant une part dans l'autorité politique et renfermant les représentants de peut-être sept religions différentes, il est impossible que ces douze hommes agissent de concert dans les affaires municipales ou nationales, si chacun d'eux insiste sur une représentation des droits de sa secte religieuse. Toute action politique serait impossible et arrêtée, si l'on ne convenait pas de ne pas s'occuper de questions religieuses. Il nous est impossible de marcher sans cela.

« Provisoirement, il ne faut pas perdre de vue ce qu'il y a de bon et de vrai dans la théorie libérale, entre autres, pour ne pas dire plus, les préceptes de la justice, de la véracité, de la sobriété, de la modération, de la bienveillance, principes qui, comme je l'ai déjà dit, sont au nombre des axiomes libéraux. Nous acceptons ces principes ; mais dès que nous nous apercevons qu'on veut se servir d'eux pour remplacer, pour éteindre la religion, nous déclarons que ces principes, ainsi compris, sont mauvais.

« Jamais l'ennemi n'a usé contre nous d'un stratagème aussi habilement combiné, et jamais il n'a eu autant de chances de succès. Déjà ce stratagème a répondu à ce qu'on attendait de

lui : déjà il a su rallier au parti de l'erreur un grand nombre d'hommes capables, sérieux et vertueux, des hommes d'un âge mûr ayant des antécédents, des jeunes gens ayant un avenir. Voilà l'état des esprits en Angleterre, et il est très-bon qu'on se l'avoue franchement, qu'on se le dise. Cependant qu'on ne se figure pas que j'aie peur de cette situation. Je la regrette infiniment, car je prévois qu'il en résultera la ruine de plusieurs âmes, mais je ne crains pas que cela puisse faire un mal sérieux à la parole de Vérité, à la sainte Eglise, à notre roi tout puissant, au Lion de la tribu de Juda ou à son Vicaire sur la terre. Le christianisme a été trop souvent vainqueur dans ce qui semblait un péril mortel, pour que nous dussions redouter pour lui les épreuves. C'est un fait bien certain. Mais ce qui est incertain, c'est le mode d'après lequel la Providence s'y prend ordinairement pour sauver son héritage de prédilection ; tantôt notre ennemi se change en ami, tantôt il se dépouille de la violence du mal dont il nous menaçait; tantôt il tombe en pièces de lui-même. Généralement l'Eglise n'a rien de mieux à faire que de poursuivre paisiblement l'accomplissement de son devoir, de se tenir tranquille, ayant l'œil fixé sur le salut qui vient de Dieu : *Mansueti hæreditabunt terram et delectabuntur in multitudine pacis.*»

AUDIENCE DU PAPE

A

DE JEUNES OUVRIERS

DE PARIS

Rome, 7 mai.

Vingt ouvriers de Paris, du patronage de Notre-Dame de Nazareth, sont arrivés à Rome pour rendre hommage à Léon XIII et lui demander sa bénédiction. Ce sont de tout jeunes gens à l'œil pur, au teint rosé, à l'allure à la fois modeste et dégagée. Ils ont cette distinction du peuple, qui n'est pas apprise dans les salons, mais que l'esprit chrétien leur a donnée : distinction préférable à toute autre, reflet extérieur de la bonté intérieure. Pendant quatre ans, ils ont amassé des petites économies qui leur permettent ce voyage rempli d'émotions pieuses, d'enseignements artistiques. Avec la naïveté de leur âge, avec l'amour de leur profession, ils admirent les merveilles de la ville éternelle. Admirer ces merveilles du génie des siècles, c'est se disposer à les imiter, c'est purifier son intelligence et son goût, c'est s'élever au-dessus des banalités corruptrices du réalisme et fortifier sa volonté contre les mauvaises tendances de l'art moderne.

Avant-hier soir, M. Jules de Boursetty avait obtenu du Pape l'autorisation de présenter ce matin ces jeunes ouvriers au Vatican.

A sept heures, tous étaient réunis dans l'oratoire de Léon XIII, et, avec eux se trouvaient M. de Boursetty, M. Vasseur, directeur du patronage ; M. l'abbé Hello, directeur spirituel ; le R. P. Leneuf, vicaire général de Mgr l'archevêque de la Nouvelle-Orléans ; M. l'aumônier du patronage de Boulogne-sur-mer, et un autre ecclésiastique.

Le Pape s'est revêtu des ornements sacerdotaux, a célébré le saint sacrifice de la messe, a donné la communion aux assistants, sauf aux prêtres ; puis, ayant entendu une messe d'actions de grâces, est sorti, disant qu'il recevrait les invités dans le salon qui se trouve entre la salle du Trône et son cabinet de travail.

Là, Léon XIII n'a pas tardé à venir, accompagné de quelques prélats. Il était souriant et paraissait charmé d'avoir à faire cette réception.

Chaque ouvrier avait une carte indiquant son nom, sa profession, la date de son admission au patronage. Passant d'abord devant eux, Sa Sainteté s'arrêtait, disait quelques mots gracieux, s'informait de tout ce qui regardait l'ouvrier.

— Quel est votre salaire, mon enfant ? Quelle est la tenue de votre atelier ? Etes-vous libre de remplir tous vos devoirs religieux ?

A deux typographes de la maison Firmin Didot :

— M. Firmin Didot, le chef de ce grand établissement, est mort, a dit le Pape. Qui le dirige aujourd'hui ?

— Ce sont ses fils, très Saint-Père.

— Firmin Didot était érudit ; il avait travaillé beaucoup et imprimé des ouvrages grecs très-précieux.

Ici, le Pape à cité plusieurs de ces ouvrages, et a demandé si l'on imprimait en ce moment quelque œuvre importante.

— Une *Histoire de saint Louis, roi de France.*

— Et le nom de l'auteur ?

— Je l'ignore, a répondu l'un des typographes.

— Le manuscrit vient d'une abbaye, a dit l'autre.

— Au fait, a repris finement le Pape, vous êtes chargés, mon enfant, d'imprimer le livre, et non pas de l'écrire.

Et comme les ouvriers ont ajouté que l'édition de cette *Histoire de sinta Louis* serait dans le genre de la *Sainte Cécile*, de dom Guéranger, et de la *Vie de Jésus-Christ*, de Louis Veuillot, Sa Sainteté a dit :

— Ce sera donc magnifique.

Léon XIII s'est approché ensuite d'un jeune homme, qui n'est pas ouvrier, mais étudiant à la faculté de droit de l'université catholique de Paris, M. Hello, fils d'un conseiller à la cour d'appel de Paris, et neveu de l'abbé présent à l'audience.

Sa Sainteté a voulu des détails sur les diverses facultés, sur le nombre des élèves de chacune et s'est mis à parler avec vivacité de l'intérêt très-tendre qu'Elle porte aux universités catholiques de France.

— J'ai pourtant de grandes craintes...

On devinait la pensée du Pape, et quelqu'un a dit :

— La loi Ferry ne passera sans doute pas au Sénat.

Le Pape n'a pas relevé ce mot. Seulement il a ajouté que M. Laboulaye avait vaillamment défendu la liberté ; il a loué le rapport de cet homme politique et exprimé le désir que l'autorité des catholiques obtienne le maintien de cette liberté.

Après M. Hello, le Pape a parlé à un jeune sculpteur, M. Devergne, élève de Chapus, qui a demandé une bénédiction qui le fortifie dans ses travaux et lui fasse obtenir le prix de Rome au concours.

— Oui, je vous bénis, et je fais des vœux pour que le succès de votre œuvre vous amène à Rome, à l'académie de France, où vous maintiendrez les bons principes du patronage de Notre-Dame de Nazareth.

— Voici trois jeunes ouvriers orphelins. Ils vivent comme internes au Patronage, a dit M. Vasseur.

— Eh bien, mes chers, a fait le Pape, dans votre douleur vous avez la consolation du recueillement ; vous n'êtes pas troublés par la vie du dehors, et

les orphelins ont toujours en Dieu un père, en Marie une mère qui ne les abandonnent point et dont nul ne peut leur ravir la tendresse.

Le directeur, M. Vasseur, fournissait des renseignements sur le patronage de Nazareth et sur les trois autres patronages de Paris, quand l'Eme cardinal Nina est entré.

— Monsieur le cardinal, a dit Léon XIII, voyez ces charmantes physionomies françaises : ce sont de jeunes ouvriers chrétiens que la foi et l'amour ont conduits aux pieds de leur Père. Ils sont venus faire leur jubilé à Rome, et je leur ai donné tout à l'heure la sainte communion. Que leur attitude me plaît ! Que je suis heureux de m'entretenir avec eux et de les bénir !

Alors s'est passé une scène des plus émouvantes. Un jeune architecte s'est prosterné en pleurant à chaudes larmes. Les mains tendues vers le Pape, il s'est écrié :

— Je demande la conversion de mon père. Priez ! oh ! priez pour lui. Par vous Dieu accordera tout.

Léon XIII s'est troublé. Autour de lui l'émotion mettait des larmes dans tous les yeux. Il n'a pu retenir les siennes, et se penchant vers l'ouvrier :

— Oui, âme chère, je prierai ! Oui. Et vous, continuez de donner à votre père l'exemple de votre vie, et vous contribuerez par là à sa conversion...

Il l'a relevé, et le prenant tendrement par la main :

— Venez avec moi.

Le Pape l'a emmené ainsi dans son cabinet de travail, et est revenu bientôt, le visage attendri, la main sur l'épaule du jeune homme, qui portait de nombreux écrins de velours aux armes de Léon XIII.

Alors a eu lieu la distribution de ces écrins, qui contenaient une médaille à l'effigie du Pape. Chaque ouvrier venant s'agenouiller a reçu le sien, et Sa Sainteté prolongeait à dessein le plaisir de les voir, de les interroger, de leur toucher le front ou de presser leur tête sur sa poitrine. Tous demandaient des bénédictions pour leur famille, pour leurs amis, pour leur travaux.

— J'aurais à demander une grande faveur à Votre Sainteté, a dit l'un d'eux.

— Laquelle, mon enfant ?

— Que Votre Sainteté prie Dieu de m'inspirer la voie que je dois suivre.

— Oui, mon enfant, je prierai ; je prierai pour cela. Mais une fois que vous connaîtrez votre voie, vous la suivrez résolûment et vous surmonterez tous les obstacles.

On a présenté une adresse de la maison du patronage de Saint-Charles, suivie de 250 signatures.

Le Pape l'a lue, s'est montré touché et a parlé quelques instants au cardinal Nina.

Que disait Léon III ? je l'ignore, Mais il était radieux et contemplait ces jeunes gens du peuple, de ce peuple aimé de Dieu, de ce peuple si facile à entraîner au mal, hélas ! et si ardent pour le bien. Peut-être songeait-il à la démocratie que l'on égare et à la démocratie fidèle. Mais fidèle ou égarée, la démocratie est à l'Eglise. Sans cesse, l'Eglise a, comme le Divin Maître, du haut de la croix, les bras tendus vers elle, et l'attend.

— Mes chers enfants, a dit Léon XIII à voix très-haute, vous direz a vos camarades que vous avez vu le Pape; vous leur direz que le Pape aimee les ouvriers et les bénit. Et vous, que je bénis aussi comme je vous aime vous garderez votre foi, et au milieu du monde, vous ne rougirez jamais de Jésus-Christ.

Les ouvriers se retiraient :

— Non, ne partez pas encore; il y a parmi vous des ébénistes, des sculpteurs, des ciseleurs, je veux vous montrer le lieu que j'habite. Vous y verrez des objets d'art.

Avec une affabilité exquise, Léon XIII a aussitôt fait pour ces bons et généreux ouvriers les honneurs de ses appartements; il ne traite pas les princes de la sorte. Puis il a donné ordre au maître de la chambre de leur ouvrir toutes les salles, les musées et les jardins du Vatican.

Certes, le souvenir de ce jour restera cher aux ouvriers du patronage de Notre-Dame de Nazareth. Pour nous, nous devons désirer que l'exemple de ces jeunes chrétiens soit imité. Dieu veuille qu'ils aient inauguré, le 7 mai, un mouvement qui s'étende à toute la France, à l'Europe, au monde entier!

Univers.

S. E. LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL

À

QUÉBEC

ADRESSE ET RÉPONSE

A Son Excellence le Gouverneur Général de la Puissance du Canada.

Excellence,

Nous, maire, échevins, conseillers et habitants de la cité de Québec, au moment où Votre Excellence visite pour la première fois la capitale de cette province, demandons la permission de lui souhaiter, ainsi qu'à Son Altesse Royale la Princesse Louise, la plus cordiale bienvenue. Déjà notre ville a été honorée de la présence de plusieurs des membres de la famille royale d'Angleterre. Le duc de Kent a laissé parmi nous des souvenirs charmants et durables, et nous nous rappelons avec plaisir qu'il a habité notre citadelle. Plus tard, Son Altesse Royale le prince de Galles est venue au Canada et nous a témoigné un intérêt dont nous avons raison d'être fiers. Le duc d'Edimbourg et ensuite le duc de Connaught ont voulu aussi voir notre pays. Ces visites successives des enfants de Sa Majesté ne pouvait que donner un nouvel élan au patriotisme et aux sentiments de loyauté dont le peuple de cette province a fourni tant de preuves envers la Reine, en qui nous aimons à reconnaître à la fois les vertus de la mère et le génie de la souveraine.

Nos habitudes de vie sociale nous font réunir dans un même souvenir les noms glorieux de vos prédécesseurs depuis Frontenac jusqu'à lord Dufferin Nous serons heureux, Excellence, d'y associer le vôtre. Votre arrivée, en qualité de Gouverneur Général de la confédération canadienne, nous a paru d'ailleurs un nouveau gage de la bienveillance royale et nous osons espérer que votre séjour dans la vieille cité de Québec ne manquera pas de charmes aux yeux de Votre Excellence, s'il suffit, pour rendre une ville agréable, de l'affection sincère de ses habitants pour leurs hôtes.

Au Maire et à la Corporation de la cité de Québec,

Messieurs,

C'est avec le plus profond sentiment de plaisir que nous nous trouvons au milieu de la population de Québec, et que nous entendons des personnes autorisées à parler de la part de cette ancienne et fameuse cité, les mots de la

loyauté et l'assurance de dévouement exprimés dans votre adresse, et je vous prie de transmettre aux différentes institutions et sociétés que vous représentez ma reconnaissance de la cordiale et bienveillante réception qui nous a été offerte aujourd'hui.

La loyauté est une fleur précieuse qui ne se fane et ne se flétrit pas facilement, s'il lui est seulement donné de croître à l'air frais de la liberté. Elle fleurira ici aussi longtemps que le Canada existera, et sera chérie comme, aux anciens jours, le furent les lis d'or, pour lesquels tant de vos ancêtres versèrent si noblement leur sang.

Comme représentant de la Reine, permettez-moi de vous dire que Sa Majesté est assurée de la loyauté et du dévouement de ses sujets de la province de Québec, qu'ils soient issus de pères venant des îles Britanniques, ou que l'ancienne France les réclame comme soutenant, dans un nouveau monde, l'honneur, le renom, la bravoure, et la fidélité au souverain et au pays qui distinguèrent leurs ancêtres.

J'exprime ces sentiments dans ce beau langage qui, dans tant de pays et durant des siècles, fut regardé comme le type de l'expression concise et nette et le plus habile interprète de l'esprit et de la pensée humaine.

Le monde entier, en l'employant, se rappelle avec vous que c'est la langue qui, dans l'Eglise, se répandit avec éloquence des lèvres de saint Bernard et de Bossuet; et, qui, avec saint Louis, du Guesclin et l'héroïque Pucelle d'Orléans, résonna sur les champs de bataille,

Cette langue sera toujours identifiée avec la race glorieuse qui produisit ces grandes âmes; et cette cité, placée comme elle l'est, sur un des sites les plus imposants du monde, semble digne de ceux dont le langage est parlé dans tout l'ancien Canada, et qui couronnent de demeures civilisées le rocher élevé qui est aujourd'hui le Gibraltar de notre Puissance.

Bien des changements se sont opérés depuis que la première flotte européenne jeta l'ancre sur les bords du Saint-Laurent, mais aucun événement ne souilla jamais les glorieuses annales de cette forteresse, de cette place si chère à l'histoire. Car ne fut-ce pas d'ici que jaillirent ces influences qui changèrent en riches habitations de nations puissantes, ces vastes déserts inconnus? Ne fut-ce pas de Québec que les paroles de foi, les impérissables richesses de la science et de la civilisation se répandirent à travers un nouveau continent? C'est d'ici que les grandes rivières furent découvertes, et que les flots, devenant les grandes voies du commerce, furent forcés de partager le travail de l'homme.

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que vous chérissiez tant ces souvenirs, et que, de l'avis et avec l'assistance de lord Dufferin, vous ayez résolu de faire tout ce qui est en votre pouvoir, non-seulement pour conserver ce qui rappelle au voyageur vos jours de gloire, mais encore pour embellir le plus possible la précieuse relique qui vous a été léguée en votre charmante cité.

Les mesures que vous avez prises au sujet de l'embellissement de votre ville, mises au jour tout récemment, crées par votre générosité, et encouragées par l'esprit sympathique de votre dernier Gouverneur-Général, à qui aucun effort noble et généreux ne fit appel en vain, prouvent que vous ne permettrez

jamais que l'intérêt et la beauté qui attirent tant de milliers de visiteurs, chaque année, vers votre cité, soient détruits par un utilitairianisme mal entendu ; mais que vous tiendrez à conserver en son intégrité le seul grand et antique monument de la grandeur du Canada, que ce pays possède.

En conclusion, permettez-moi de vous assurer que nous souhaitons sincèrement que vos vœux les plus ardents, quant à ce qui regarde l'accroissement du commerce de votre port, se réalisent, et que les eaux de la grande rivière qui coule au pied de votre promontoire puissent constamment être couvertes de vaisseaux superbes et solidement construits, que vos artisans peuvent produire avec tant d'habileté et en aussi grand nombre.

Personne ne désire ce résultat plus sincèrement que la Princesse, que vous avez reçue si gracieusement, et qui se joint à moi pour vous exprimer mes sincères remerciments ; elle qui, en venant ici, doit être regardée comme la représentante personnelle de notre Reine issue de cette maison royale qui reçut comme fiancée Henriette de France, fille du grand monarque français, dont une des gloires de son règne fut l'honneur qu'il rendit au voyageur illustre, l'intrépide Champlain, ce nom à jamais identifié avec tout ce qui nous entoure.

LORNE.

LETTRE DE S. E. LE CARDINAL NINA

A

L'ARCHEVÊQUE DE MUNICH ET DE FREYSING

Nous reproduisons cette lettre importante, adressée par Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, L. Nina, à Son Excellence le Révérendissime archevêque de Munich et de Freysing.

On y verra que S. E. le cardinal secrétaire d'Etat n'a pas craint d'élever solennellement la voix, au nom même du Saint-Père, pour condamner l'audace d'un journaliste qui, se prévalant de son titre de catholique, de ses douze années de service, même de trois années de prison souffertes pour la cause catholique, et se couvrant faussement du prétexte « de défendre la cause et les droits du Saint-Siége, » osait se livrer à de coupables attaques contre ceux que le Saint-Siége, cependant, dans la plénitude de son autorité et de sa sagesse, investit du pouvoir pastoral ou choisit pour ses représentants.

L'écrivain en question est M. Sigl, rédacteur en chef du *Vaterland* (*das Baierische Vaterland*) de Munich ; et les autorités contre lesquelles il dirigeait ainsi ses attaques sont l'archevêque de Munich lui-même, Son Excellence le nonce apostolique de Munich, la nonciature en Bavière, S. E. le cardinal Franchi, d'illustre et sainte mémoire, et, comme ajoute l'illustrissime secrétaire d'Etat, « d'autres personnages dignes de respect. »

Ce document, publié dans le *Pastoralblatt*, feuille officielle de l'archevêque de Munich, a produit, non-seulement en Allemagne mais dans toute l'Europe, une profonde sensation :

Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, L. Nina, *à Son Excellence le Révérendissime Monseigneur l'archevêque de Munich et de Freysing.*

Illustrissime et Révérendissime seigneur,

L'attention du Saint-Siége a été appelée, déjà à plusieurs reprises et de divers côtés, sur la feuille intitulée le *Vaterland*. Cette feuille tient un langage qui est complétement incompatible avec celui qui devrait être tenu par un publiciste qui prétend défendre la cause de l'Eglise et ses droits.

Plusieurs personnes ont soumis à l'appréciation du Saint-Siége les attaques dirigées par cette feuille contre les hommes et les choses les plus honorables, notamment contre le Révérendissime nonce apostolique à Munich et contre la nonciature en Bavière. La feuille en question a, en outre, osé s'attaquer à la mémoire d'un éminentissime cardinal de la sainte Eglise (Franchi), dont la mort prématurée et inattendue a été vivement regrettée par le Saint-Père et par tous ceux qui savent honorer la vertu, la science et le dévouement au Saint-Siége apostolique.

On avait voulu se taire dans l'espérance que le journaliste en question réparerait honorablement ses torts et rentrerait dans la bonne voie, ses erreurs une fois reconnues.

Malheureusement cet espoir a été déçu. La plume qui aurait dû servir à la propagation du bien et à l'enseignement du peuple catholique, n'a fait que donner lieu à de sérieux conflits, au grand scandale des bons.

En présence de cette persévérance dans le mal, le Saint-Siége ne saurait se taire plus longtemps, et se voit forcé de prendre des mesures propres à mettre fin à cet état de choses, d'autant plus attristant qu'il est indigne.

Sa Sainteté verrait donc avec plaisir que votre illustrissime et révérendissime Grandeur saisisse, à la première occasion, en sa qualité d'évêque diocésain, cette affaire, et expose, avec toute la prudence voulue, aux fidèles le mal causé par cette feuille et que cette feuille cause encore. Blâmez sévèrement l'attitude gardée par elle vis-à-vis des autorités ecclésiastiques et d'autres personnes dignes de respect. Exposez en même temps à cette feuille elle-même l'inconvenance de ses procédés usités jusqu'à présent, et faites-lui comprendre que ses articles se trouvent en contradiction avec l'esprit de soumission, d'amour et de modération, propre à cette religion pour le champion de laquelle le journaliste en question voudrait se faire passer.

Comme nous savons que beaucoup de membres du clergé le soutiennent en s'abonnant à sa feuille et en lui amenant des abonnés, trouvez les moyens de les amener, dans votre sagesse, à se décider à se désabonner et à renoncer à engager, par leur exemple, les autres à s'y abonner.

Je crois que le but en question serait encore mieux atteint et vous répondriez parfaitement aux intentions du Saint-Père, si vous invitiez expressement les autres évêques bavarois à prendre les mêmes mesures dans leurs diocèses.

Du reste, il est profondément regrettable que cette feuille ait usurpé la collecte du denier de Saint-Pierre, et qu'elle pénètre sous ce prétexte chez le peuple des campagnes, où elle cause encore un plus grand mal que dans les villes.

Je dois, par conséquent, déclarer à Votre Grandeur, que le Saint-Père, quoique touché et reconnaissant de l'amour filial des catholiques qui veulent le secourir par leur aumône, et lui procurer les moyens de faire face aux dépenses de son ministère apostolique, ne saurait voir avec plaisir que l'intermédiaire, dans un si bel acte d'amour et de foi, soit justement celui-là qui se moque de l'autorité ecclésiastique et traine dans la boue la personne envoyée par la confiance de Sa Sainteté comme représentant du Saint-Siége en Bavière.

Je vous prie d'attirer sur cette affaire l'attention du président du Casino catholique, qui, désireux d'aider l'auguste chef de l'Eglise, s'est servi jusqu'à présent de l'intermédiaire du journal en question.

Dans la certitude, etc.

L. cardinal Nina.

Rome, le 16 avril 1879.

Certes, voilà une grande leçon donnée, dans la personne d'un des leurs, aux publicistes et aux journalistes catholiques; une leçon qui ne saurait manquer de profiter à tous : à ceux qui n'ont pas failli, pour les affermir ou les retenir dans le devoir; aux coupables, — car le rédacteur du *Vaterland* n'est malheureusement pas le seul coupable, — pour les ramener à l'ordre.

Respect à l'autorité !

En vain l'écrivain catholique prétendrait-il défendre la cause et les droits du Saint-Siége; en vain se constituerait-il le champion de la religion; en vain serait-il soutenu et favorisé par une grande partie du clergé lui-même et par les amis du clergé (*molti ecclesiastici*); en vain se ferait-il le promoteur ou l'intermédiaire des plus belles œuvres de foi et de dévouement, comme celle du denier de Saint-Pierre, par exemple : tout cela n'est rien, s'il ne respecte et n'aime l'autorité, ou plutôt c'est un désordre, un mal déplorable (*lamentare vivamente*), une audacieuse moquerie, que le Saint-Siége ne peut aucunement tolérer (*non puó al certo tollerare*). Le Saint-Siége ne veut pas de tels défenseurs, de tels champions, de tels intermédiaires.

Respect à l'autorité !

Sans cela, le publiciste ou le journaliste catholique ment aux sentiments dont il doit donner la preuve (*co' sentimenti de' quali deve dar prova*); il erre loin de la bonne voie; sa plume, qui devrait servir à propager le bien et à donner d'utiles enseignements, ne fait, au contraire, que provoquer le mécontentement et le scandale des bons (*provoca un gran malcontento e lo scandalo de' boni*). Or, c'est là un état de choses d'autant plus attristant qu'il est plus indigne (*tanto doloroso quanto più è indegno*).

Respect à l'autorité !

Or, les autorités que le Saint-Père désigne spécialement ici, par la bouche de son secrétaire d'Etat, et dont il revendique énergiquement les droits, sont les évêques, les cardinaux, et en particulier les personnes qu'il envoie, par un sentiment de bienveillance et de confiance, pour représenter le Saint-Siége.

Respect à l'autorité !

C'est l'essence du christianisme, le propre de la religion, comme s'exprime l'éminent cardinal Nina.

En effet, qu'est l'autorité sans ce respect ? Et qu'est l'Eglise sans l'autorité ?

Imbus quelquefois de théories plus ou moins démocratiques, formés au régime constitutionnel, habitués aux évolutions des gouvernements populaires, libres d'en appeler au peuple et de tout amener à son tribunal quand il s'agit d'intérêts politiques, nous nous imaginons facilement qu'il doit en être ainsi dans le royaume de l'Eglise. Mais l'Eglise n'est pas une institution démocratique ; elle n'est pas une monarchie constitutionnelle : c'est une monarchie absolue, uniquement tempérée par la douceur et la charité de l'esprit divin qui l'anime. L'élu du peuple peut être cité devant le peuple qu'il représente ; mais, dans l'Eglise, tout pouvoir vient d'en haut, et descend par degrés : le prêtre est justiciable au tribunal de l'évêque, l'évêque à celui du Pape : il n'y a pas de tribunal populaire, et la justice n'en est que mieux rendue. Citer un évêque, un prêtre, — nous dirons aussi un simple fidèle relativement à ses droits religieux, — au tribunal de l'opinion publique, c'est violer la constitution même de l'Eglise ; c'est transformer en un honteux esclavage la liberté des enfants de Dieu ; c'est faire des fidèles, non pas des accusés mais des victimes, et les traîner non pas devant un tribunal mais devant un fantôme.

Voilà l'enseignement qui ressort de ce qu'on vient d'entendre. Nous n'avons rien dit qui ne soit appuyé sur l'esprit, nous pouvons même ajouter sur la lettre de ce vénérable document. Loin de nous la pensée de l'affaiblir par nos commentaires ou d'en exagérer la portée.

Loin de nous, aussi, la pensée d'en faire l'application à aucun publiciste ou journaliste catholique en particulier, soit du Canada, soit de l'étranger ; mais cela ne nous empêche pas de croire que pour nous, publicistes et journalistes catholiques, cette leçon n'a rien de superflu. Ici comme ailleurs, plus souvent qu'ailleurs peut-être, proportion gardée, les écrivains catholiques s'arrogent le droit et se donnent la mission de juger et de censurer l'autorité ecclésiastique, de citer à leur vain tribunal les prêtres, les évêques, les archevêques, et les représentants spéciaux du Saint-Siége.

Ce n'est pas qu'ils ne protestent à chaque instant de leur sou mission entière, oh ! non ; ce n'est pas, non plus, qu'ils ne prêchent aux autres, à temps et à contre-temps, l'obéissance ; mais quant à eux-mêmes, en pratique, la condition de leur obéissance est toujours là : Si l'autorité seconde nos vues, si elle sert nos intérêts politiques. Autrement, plus de droit pour elle, plus même d'egards.

Chose étrange, aussi, un fidèle, un prêtre, une société, un évêque en appelle-t-il au tribunal compétent, on se scandalise. Et pourtant quoi de plus régulier ? Pourquoi une hiérarchie, dans l'Eglise, si ce n'est pour rendre justice à qui se croit lésé ? Et pendant qu'on jette ainsi la pierre au voisin qui est dans l'ordre, que fait-on soi-même ? On en appelle à l'opinion, tribunal aussi aveugle qu'il est incompétent ; on se moque de l'autorité ecclésiastique, selon l'expression du Saint-Siége : « on traîne, dans la boue » le prêtre, l'évêque, l'archevêque, « la personne même envoyée par la confiance de Sa Sainteté comme représentant du Saint-Siége. »

Combien de faits nous pourrions citer, sans sortir de la province !

Mais le jour de la rétribution arrive, et, pour nous borner à l'exemple que la lettre du Saint-Siége nous met sous les yeux, il est arrivé pour le grand cardinal qui eut toute la confiance de Léon XIII, qui a donné une si généreuse part de sa sollicitude à la province de Québec, qui a placé notre université catholique sur de si fermes et si larges bases, qui en a été le premier protecteur : l'éminent cardinal Franchi.

On a dû éprouver une joie profonde, — une joie qui sera partagée par tous les bons catholiques du Canada, — en entendant l'éloge tombé de si haut, si précieux, si éloquemment décerné à la mémoire de l'éminent cardinal Franchi, « dont la mort inattendue et prématurée a profondément affligé le Saint-Père et tous ceux qui savent apprécier la vertu, la science, et le dévouement à la Papauté. »

Et ce qui doit encore consoler et réjouir les catholiques de ce pays, c'est que l'éloge décerné au grand cardinal ne se borne pas à sa personne : il se reflète, sans s'affaiblir, sur un autre prélat, un prélat selon son cœur, un prélat chargé, lui aussi, grâce à la bienveillance et à la confiance dont l'honorait le Souverain Pontife, de représenter le Saint-Siége, l'illustre et regretté Mon-

seigneur Conroy, « dont la mort inattendue et prématurée,—pour nous servir des mêmes paroles, — a profondément affligé le Saint-Père et tous ceux qui savent apprécier la vertu, la science, et le dévouement au service de la Papauté. »

Oh ! ils sont bien vengés de ces indignes invectives [*indegne invettive*], qu'on a osé proférer contre leur mémoire, comme s'exprime le Saint-Père, par la bouche de son secrétaire d'Etat.

Ils sont bien vengés.

Nous commettrions nous-même une injustice, si nous négligions de faire connaître l'acte de soumission de M. Sigl.

Le rédacteur du *Vaterland* a publié dans son journal la lettre du cardinal Nina ainsi que la circulaire émanée de la chancellerie archiépiscopale de Munich au sujet de ce vénérable document, et les a fait suivre de la déclaration suivante :

Nos ennemis seront heureux en lisant et l'article du *Pastoralblatt* et la lettre de S. E. Nina. Tant de désirs seront maintenant satisfaits ! Nous seuls sommes attristés. Pour nous et le *Vaterland*, c'est le coup le plus dur et le plus terrible qui ait pu nous frapper, le plus douloureux parce qu'il vient de Rome — de Rome pour laquelle notre feuille et notre rédacteur en chef ont tant combattu et tant souffert.

Cependant, avec l'aide de Dieu et avec l'appui de nos amis, nous espérons surmonter aussi ce coup-là ; nous espérons pouvoir supporter cette épreuve, la plus cruelle dont nous ayons jamais été accablés, et pouvoir montrer que, malgré le blâme que nous avions cru n'avoir pas mérité, notre fidélité catholique est assez forte pour supporter tout, sans nous laisser ébranler, sans jeter notre plume, sans bouder et sans entrer en colère. Nous voulons montrer que notre conviction catholique n'est pas un masque, mais qu'elle est vraie et fondée, que nous ne combattons pas l'autorité ecclésiastique, mais que nous nous y soumettons, comme c'est notre devoir catholique.

Si nous avons failli, nous n'hésiterons pas un instant à nous incliner devant un blâme mérité. Le reste, nous le remettons à Dieu et à l'avenir et à l'appréciation éclairée de nos lecteurs.

Après la lettre si énergique du cardinal secrétaire d'Etat, lettre écrite au nom du Saint-Père, plus d'un catholique aimerait à entendre une déclaration à la fois plus simple, plus humble et plus absolue. Cependant, nous croyons volontiers, pour notre part, à la sincérité de M. Sigl, et nous espérons fermement que, loin de regarder en arrière, il saura, non-seulement réparer le mal causé, mais encore inspirer, par sa parole et surtout par son exemple, le respect de l'autorité.

H.-A. Verreau, Ptre

UN AMOUR VRAI

III

Il y a dix ans le 14 août dernier, dans cette même salle où j'écris aujourd'hui, Thérèse Raynol et Francis Douglas signaient leur contrat de mariage. Il me semble les voir encore, si jeunes, si charmants, si heureux !

J'avais pour M. Douglas la plus parfaite estime, et pourtant je voyais arriver le jour du mariage avec une tristesse profonde, car j'aimais Thérèse avec la plus grande tendresse, et la seule pensée de m'en séparer m'était bien amère. La lecture du contrat, ces dispositions en faveur de celui des époux qui survivrait à l'autre me firent une impression pénible, et pendant qu'on me félicitait sur ce brillant mariage, j'avais grand' peine à contenir mes larmes. Pourquoi faut-il que la mort se mêle à tout dans la vie ? Mais ces tristes réflexions me furent personnelles. La conversation se maintint animée et joyeuse entre les personnes invitées pour la circonstance. On rit, on chanta, on fit de la musique, dans cette maison où la mort allait entrer.

Un peu après le départ des invités, comme M. Douglas se levait pour se retirer : « Ne partez pas encore, lui dit Thérèse, je veux vous chanter le *Salve Regina*, c'est-à-dire, poursuivit-elle avec son charmant sourire, j'ai l'habitude de le chanter tous les soirs et aujourd'hui je veux que vous m'écoutiez. Ce chant à la Vierge était une de nos plus douces et plus chères habitudes. La voix de Thérèse était fort belle, et ce soir-là elle y mit une indicible expression de confiance et d'amour. Ah ! comment la Vierge, mère à jamais bénie, eût-elle pu ne pas entendre cette ardente prière ? M. Douglas, plus ému qu'il ne voulait le paraître, gardait un profond silence. Thérèse se rapprocha et lui dit : Francis, mon cher ami, ne voulez-vous pas que la sainte Vierge nous protége et nous garde ? Il ne répondit pas, mais la regarda

pendant quelques instants avec une expression indéfinissable, puis nous souhaita le bonsoir, et partit.

Je suivis Thérèse dans sa chambre. Aprés la prière, que nous fîmes ensemble, elle prit le charmant bouquet de roses que Francis lui avait apporté ce jour-là et le plaça devant l'image de la Vierge. Rentrée dans ma chambre, je priai avec ferveur demandant à Dieu la force de supporter l'éloignement de ma fille chérie. Hélas! que j'étais loin de prévoir le coup terrible qui allait me frapper!

Je dormais depuis quelque temps quand je fus réveillée par un rêve pénible. Je me levai pour me remettre, et je passai dans la chambre de Thérèse. Elle était assise sur son lit, la figure si altérée, si bouleversée qu'une crainte horrible me serra le cœur: elle essaya pourtant de sourire en me disant qu'elle ressentait une étrange douleur à la gorge. J'envoyai aussitôt chercher un médecin. Quand je revins, elle me pria de placer un cierge devant l'image de la Vierge et voulut elle-même l'allumer. Puis, joignant les mains, elle se recueillit dans une prière fervente. Ensuite elle me passa les bras autour du cou, me rapprocha d'elle, et me fit baiser le crucifix que je lui avais donné le jour de sa première communion, et qu'elle avait toujours porté depuis.

— Mère, dit-elle, vous savez que la volonté de Dieu doit toujours être adorée et bénie. Je ne me suis jamais sentie orpheline, continua-t-elle tout attendrie, car vous avez été pour moi la meilleure des mères; que Dieu vous récompense et qu'il vous console, ajouta-t-elle avec effort, car je sais que je vais mourir.

— Mon enfant, répondis-je toute troublée, comment peux-tu parler ainsi? La souffrance t'égare.

Elle me regarda; je vois encore l'expression de ses beaux yeux calmes profonds.

— Ecoutez, dit-elle; j'ai offert à Dieu mon bonheur et ma vie pour la conversion de Francis. Mon sacrifice est accepté, j'en suis sûre. N'en dites rien à Francis. Il vaut mieux qu'il l'ignore jusqu'à ce que Dieu l'éclaire.

Ces paroles retentirent dans mon cœur comme son glas funèbre. O mon Dieu, pardonnez-moi. Il me sembla que c'était payer trop cher le salut d'une âme. Je la regardais avec égarement;

je l'étreignis dans mes bras comme pour la disputer à la mort et je lui dis à travers mes sanglots :

— C'est trop cruel. Thérèse, mon enfant, rétracte-toi.

— Laissons faire le bon Dieu, répondit-elle simplement. Il saura vous consoler, vous et lui. J'ai eu, moi aussi, un moment d'angoisse terrible, maintenant c'est passé.

Et alors elle me dit qu'en voyant comme Francis demeurait préjugé, aveuglé, malgré les prières continuelles qu'elle faisait faire pour sa conversion, elle avait cru que Dieu voulait peut-être la faire contribuer à son salut plus que par la prière, et qu'elle avait offert son bonheur et sa vie pour lui obtenir la foi.

De ce moment je n'eus pas d'espérance. Avec une douleur affreuse, mais sans surprise, je vis tous les efforts de la science échouer complétement. Le mal fit des progrès aussi prompts que terribles. Thérèse demanda son confesseur et Françis. Le prêtre vint le premier. Pendant qu'il entendait sa confession, je m'approchai d'une fenêtre qui donnait sur l'église du Gesù. La lampe brillait dans le sanctuaire, et je disais au Christ en pleurant amèrement : Seigneur, ayez pitié de moi ! Faut-il qu'elle meure pour qu'il se convertisse ? La nuit était délicieusement calme et belle. Oh ! quel contraste entre la désolation de mon âme et le radieux éclat des cieux. J'entendis arriver M. Douglas. J'aurais voulu aller au-devant de lui pour le préparer un peu à la terrible vérité, mais je n'en eus pas la force. Il entra la figure bouleversée. Pas un des médecins présents ne hasarda une parole d'espérance. Le malheureux jeune homme se jeta dans un fauteuil et cacha son visage dans ses mains. La porte de la chambre de Thérèse s'ouvrit bientôt. Je touchai le bras de M. Douglas, qui se leva et me suivit. Le prêtre, encore revêtu de son surplis, priait devant l'image de la Sainte Vierge. Thérèse tendit la main à Françis, qui s'agenouilla à côté de son lit et sanglota comme un enfant. Alors elle se troubla, quelques larmes coulèrent sur son visage ; mais, se remettant bientôt, elle lui parla avec fermeté et tendresse.

— Francis, lui disait-elle, c'est la volonté de Dieu. Il faut s'y soumettre, car il est notre Père. Cher ami, je vous aimerai plus au ciel que sur la terre.

La douleur de M. Douglas était effrayante, et ma courageuse enfant oubliait ses terribles souffrances pour le consoler et l'encourager. Il survint un étouffement qui fit croire qu'elle allait

expirer. Quand il fut passé, elle mit sa main sur la tête de Francis toujours à genoux à côté d'elle, et levant les yeux sur l'image de la Vierge :

— Mère, dit-elle avec un accent que je n'oublierai jamais, il ne vous connaît pas, il ne vous aime pas ; mais moi qui par la grâce de Dieu vous connais et vous aime, je vous le confie, je vous le donne, je vous le consacre. Obtenez de Jésus-Christ, je vous en conjure, qu'il nous réunisse pour l'éternité dans son amour.

Elle reçut les sacrements avec une ferveur céleste, et aussitôt après l'agonie commença.

Je passe sur cette heure dont le souvenir m'est resté si cruel. A cinq heures, juste aux premiers tintements de l'Angelus, elle expira. Peu à peu, je sentis son doux visage se refroidir. Alors, prenant le crucifix que ses mains glacées étreignaient encore, je le donnai à Francis.

Deux sœurs de charité vinrent pour l'ensevelir. Quand tout fut terminé, j'entrai dans la chambre mortuaire, que les religieuses avaient ornée avec un soin pieux. Les fleurs y répandaient un parfum suave. M. Douglas était à genoux près du lit sur lequel Thérèse semblait dormir dans sa blanche et gracieuee parure de noces. Son voile retombait à demi sur son charmant visage, d'une pâleur transparente. Un chapelet, à grains de corail d'un rouge éclatant, était passé à son cou, et la croix brillait entre ses mains jointes. Je baisai ses douces lèvres, ses yeux fermés pour jamais, et la regardai longtemps.

Le matin des funérailles, quand vint le moment de la mettre dans son cercueil, Francis s'approcha, prit la main gauche de Thérèse, lui mit son anneau de mariage, et ensuite il l'embrassa sur les lèvres. Le jeune homme, aussi pâle qu'elle, soutint sa tête pendant que je coupais ses beaux cheveux bruns ; puis, la prenant dans ses bras, il la déposa sur le lit du repos suprême. Nous restâmes longtemps à la regarder, et ma pensée se reportait aux jours d'autrefois, alors qu'après l'avoir endormie dans mes bras et couchée dans son petit lit, je m'oubliais à la regarder dormir. Enfin, Francis releva son voile, et lentement, tenant toujours les yeux fixés sur elle, il lui couvrit le visage. O mon Dieu, quand je paraîtrai devant vous, souvenez-vous de ce que j'ai souffert à ce moment terrible !

Après les funérailles, on m'apporta un billet de M. Douglas. Il m'annonçait qu'il s'éloignait pour quelque temps, et s'enga-

geait à me donner bientôt de ses nouvelles. Quelques jours plus tard, je reçus la lettre suivante :

Madame,

Je laissai Montréal immédiatement après les funérailles de Thérèse, car j'avais besoin de la plus profonde solitude pour pleurer et remercier Dieu. Oh ! Madame, Dieu est bon ! Ma céleste Thérèse le disait au milieu des douleurs de la mort, et le même cri s'échappe sans cesse de mon cœur déchiré. Tout est fini pour moi sur la terre, et pourtant je succombe sous le poids de la reconnaissance, car la lumière s'est faite dans mes ténèbres et je suis catholique, oui catholique. Ah ! béni soit Dieu qui m'a donné la foi ! Quel bonheur de le dire à Thérèse, de remercier Dieu avec elle ! Mais ce serait trop doux pour cette pauvre terre, où le honheur n'existe pas.

Je sais que ma conversion vous sera une consolation bien grande, aussi vous parlerai-je avec la confiance la plus entière. Vous connaissiez, Madame, mon éloignement pour le catholicisme ou plutôt vous ne le connaissiez pas, car dans nos relations, je dissimulais soigneusement mes préjugés, pour ne pas affliger Thérèse. Mais quand elle me dit quelle comptait sur ma conversion, je crus devoir ne pas lui laisser d'illusions là dessus. Comme elle devait me plaindre et prier pour moi !

Je n'essaierai pas de vous dire ma consternation en apprenant la maladie de Thérèse, ce que je souffris en la trouvant mourante. Interrogez votre cœur, Madame. Je contins l'explosion de mon désespoir pour ne pas la troubler à cette heure terrible, mais qui pourrait dire ce que souffrais ? Tout entier à elle et à ma douleur, je ne voyais rien, je n'entendais rien autour de moi ; je n'avais rien remarqué des préparatifs pour l'administration et quand le prêtre s'approcha avec l'hostie sainte, — O mon Dieu comment parler de ce moment sacré, comment dire le miracle qui se fit dans mon âme ? Sans doute, Thérèse priait pour moi à cette heure solennelle, et à sa prière le Seigneur Jésus daigna me regarder, car dans cet instant la foi la plus ardente pénétra, embrasa mon âme. Saisi d'un respect sans bornes, je me prosternai, en disant du plus profond de mon cœur : Oui, vous êtes le Christ, le Fils unique du Dieu vivant ... O miséricorde ! O bonté ! O moment à jamais béni ! O moment vraiment ineffable et que toutes les joies du ciel ne me feront

pas oublier ! La foi, la reconnaissance, l'amour débordait de mon âme. Les larmes jaillirent à flots de mon cœur. J'aurais donné ma vie avec transport, pour rendre témoignage de la présence réelle, celui de tous les dogmes catholiques qui révoltait davantage ma superbe raison. Le regard du Christ, comme un soleil brûlant, avait fondu ces glaces épaisses, dissipé ces nuages obscurs qui m'avaient empêché jusqu'alors de croire à la parole et à l'amour de mon Dieu.

Je vis ma charmante fiancée agoniser et mourir, mais, avec la foi, la résignation était entrée dans mon âme, et une paix profonde se mêla à mon inexprimable douleur. Au moment terrible, quand le prêtre prononça l'absolution suprême, je crus que la connaissance lui revenait, et me penchant sur elle, je lui dis : Thérèse, remercie Dieu, je suis catholique. Me comprit-elle ? Je le crois, car son regard mourant se ranima et se tourna vers moi. Ah ! comme il dut réjouir les anges et pénétrer jusqu'à Dieu, ce chant de joie et de reconnaissance qui s'éleva de son cœur, pendant qu'elle était dans le travail de la mort.

Combien je vous remercie, Madame, pour ce crucifix qui vous eût été si cher et si précieux, et que vous avez eu la générosité de me donner. Quand je le regardai, là, à côté de Thérèse morte, ce fut comme si une lumière éclatante jaillissant des plaies sacrées du Christ eût illuminé les mystérieuses profondeurs de l'éternité. Comme je la trouvai heureuse d'avoir ouvert les yeux à ces radieuses splendeurs, d'avoir vu Dieu face à face, d'être avec lui pour jamais ! Ne vous sentiez-vous pas consolée en regardant son visage, son doux visage, sur lequel la vision de Jésus-Christ avait laissé comme un reflet céleste de bonheur et de paix ? Si je pouvais vous dire ce que j'éprouvais pendant la messe des funérailles, la reconnaissance qui consumait mon âme, quand je pensais que sur l'autel Jésus-Christ s'immolait pour ma Thérèse ! Quelle consolation je trouvais à prier pour elle, pour elle qui a tant prié pour moi !

Vous vous étonnez peut-être que j'aie un peu tardé a vous faire connaître mon changement. C'est que le prêtre qui avait assisté Thérèse me conseilla, après m'avoir entendu, d'en traiter d'abord avec Dieu. Il m'envoya à ce monastère d'où je vous écris. J'arrivai le soir de la solennité de l'Assomption. Le supérieur me reçut avec une bonté parfaite et me conduisit à la chapelle, où les religieux étaient réunis pour l'office. L'image de la

Vierge, brillamment illuminée, resplendissait au-dessus de l'autel, et cette vue m'émut profondément. Je me rappelai ce moment où, sur son lit de mort, Thérèse, mettant sa main sur ma tête, me consacra à la mère de miséricorde. Du plus profond de mon cœur je ratifiai la consécration, et promis à la Sainte Vierge de l'honorer toujours du culte le plus tendre et le plus aimant. Une voix admirablement belle chanta le *Salve Regina*, et ce chant suave, réveillant dans mon cœur l'émotion la plus douce et la plus déchirante, je pleurai longtemps. Non, jamais je n'oublierai ce soir (le dernier de sa vie) où Thérèse me le chanta. En l'écoutant, un sentiment confus de vénération et de confiance pour la mère de Dieu pénetra pour la première fois dans mon âme, et j'essayais de réagir contre cette impression, très-douce pourtant. Vous rappelez-vous avec quel accent elle me dit : Francis, mon cher ami, ne voulez-vous pas que la Sainte Vierge nous protége et nous garde ? Cette question me troubla. En regagnant mon logis, je pensais combien peu, après tout, je pouvais pour son bonheur, et un instinct secret me portait à la mettre sous la garde de la Vierge Marie.

C'était hier le jour fixé pour mon mariage, et malgré la force que je puise dans ma foi, je succombai sous le poids de la plus mortelle tristesse. La journée était magnifique. Le soleil resplendissait. Toute la nature avait un air de fête. Et moi, je repassais mes rêves de bonheur, et ma pensée s'arrêtait dans cette tombe où tout est venu s'engloutir, dans cette tombe où je l'ai vue descendre pour y dormir jusqu'à ce que *les cieux et la terre soient ébranlés.* C'était horriblement douloureux. Mais le saint religieux qui me prépare au baptême vint me joindre dans le jardin où je m'étais retiré, et, me reprochant tendrement et fortement ma faiblesse, m'en fit demander pardon à Dieu. Du reste ces défaillances sont rares. La puissante main du Christ me soutient sur un abîme de douleur. Mais vous, Madame, comment supportez-vous cette terrible épreuve ? Ah, laissez-moi vous répéter ce que Thérèse me disait : C'est la volonté de Dieu, et il faut s'y soumettre, car il est notre Père.

Mon baptême est fixé au 28 août. Il serait superflu de vous dire combien je désire vous y voir. Vous aviez pour Thérèse un cœur de mère, et vous ne sauriez croire comme votre tendresse pour elle m'attache à vous. Souffrez que je vous remercie de nos soins si éclairés, si tendres. Je les appréciais d'autant plus que j'ai beaucoup souffert du malheur d'être orphelin. Soyez

bénie, Madame, pour l'avoir tant aimée. Soyez bénie pour les larmes amères que vous avez versées avec moi sur son cercueil. Vous parlerai-je de l'impatience avec laquelle j'attends le jour de ma régénération, l'heure sacrée de mon baptême. Qu'il tarde à venir, ce jour où je serai lavé dans le sang du Christ. Vous savez que le 28 août est la fête de saint Augustin. Plaise à Dieu qu'à l'exemple de cet illustre pénitent, je pleure toute ma vie mes fautes innombrables et le malheur d'avoir aimé Dieu si tard. En attendant l'abjuration publique, tous les jours, en la présence de Jésus-Christ et de ses anges, j'abjure dans le secret de mon cœur toutes les erreurs de l'hérésie. Vous ne vous imaginez pas la douceur que je trouve à dire et redire à Jésus-Christ que je veux appartenir à son Eglise, en être l'enfant le plus humble et le plus soumis.

Le soir, je me promène avec mon directeur dans le jardin du monastère. Nous parlons de l'amour et des souffrances du Christ, du néant des choses humaines et de cette heure qui vient où *les morts entendront dans leurs tombeaux la voix du Fils de Dieu.* Oui, *j'attends la résurrection des morts*, et mes larmes coulent bien douces quand je pense qu'un jour je retrouverai ma Thérèse rayonnante de l'éternelle jeunesse et de l'immortelle beauté.

Parfois, je l'avoue à ma honte, il me semble que je ne pourrai jamais supporter son absence. Je le disais aujourd'hui même à mon directeur. Le saint vieillard à souri doucement et m'a répondu avec une expression céleste : Mon fils, quand vous aurez communié, vous saurez que Dieu suffit à l'âme. Ces paroles firent battre mon cœur. En songeant à ma communion prochaine, je restai ému, ébloui, comme un voyageur devant qui s'entrouvre un horizon enchanté et inconnu. O Christ mon sauveur, que se passe-t-il dans l'âme qui vous aime quand vous y entrez ? Peut-être devrais-je, Madame, vous parler avec plus de calme, mais la seule pensée de ma première communion me plonge dans une sorte de ravissement. Songez donc à ce que Jésus-Christ a fait pour moi. Et pourtant j'ai des heures d'abattement terrible, quand je pense que ma Thérèse n'est plus nulle part sur la terre. O misère et faiblesse du cœur de l'homme ! Je la pleure quand je la sais au ciel... Mais le saint que Dieu m'a donné pour guide me dit de ne pas m'alarmer si la nature faiblit souvent. Dans ces moments d'amère et profonde tristesse, il me fait réciter le *Te Deum* pour remercier Dieu de ce qu'il m'a donné non-seulement *de croire en lui*, *mais encore de*

souffrir pour lui. Cette grâce de la souffrance et de la foi, vous l'avez aussi reçue, Madame, bénissez et remerciez Dieu avec moi, en attendant que, comme l'en priait Thérèse, il nous réunisse pour l'éternité dans son amour.

A mon extrême regret, je ne pus assister au baptême de M. Douglas, mais, dans ma réponse à sa lettre, je lui appris que Thérèse avait offert à Dieu son bonheur et sa vie pour obtenir sa conversion. Après son baptême, Francis revint à Montréal et passa quelque temps chez moi. Sa première visite avait été pour la tombe de sa fiancée. Je le revis avec un déchirant bonheur. Il me fit prendre place sur le sofa où il avait si souvent causé avec Thérèse, et quand il put parler, il m'entretint de Dieu et d'elle. Toujours généreux, il s'efforçait, pour ne pas ajouter à ma peine, de me cacher l'excès de sa douleur, et parlait surtout des joies de sa conversion, mais sa douleur éclatait malgré lui, avec des accents qui déchiraient le cœur. Et pourtant, avec quel ravissement il parlait de son baptême et de sa première communion! Ah! si Thérèse eût été là pour le voir et l'entendre! Ce jeune homme comblé de grâces si grandes m'inspirait une sorte de vénération. Je ne pouvais détacher mes yeux de sa belle tête blonde, sur laquelle l'eau du baptême venait de couler. Il avait beaucoup maigri et pâli pendant ces deux semaines, mais la joie profonde du converti se lisait dans ses yeux fatigués par les larmes. Jamais je n'ai compris la puissance de la foi, comme en le regardant et l'écoutant. Quand ce cœur si cruellement déchiré éclatait en transports d'actions de grâces, je me rappelais les martyrs qui chantaient dans les tortures.

Tous les jours il s'enfermait dans la chambre de Thérèse, et passait là des heures entières. On n'y avait rien changé. La petite table qui avait servi d'autel était encore là avec ses cierges et ses fleurs. Le bouquet de roses, dernier don de son fiancé, était toujours devant l'image de la Vierge où Thérèse l'avait mis. Hélas! ces pauvres fleurs n'étaient pas encore flétries quand la mort l'avait frappée.

La première fois que Francis entra dans cette chambre pour lui si pleine de souvenirs, il baisa la table où le saint sacrement avait reposé, et voulut ensuite s'agenouiller là où il l'avait vue

mourir, mais il se trouva mal et fut obligé de sortir. Je voulus l'empêcher d'y retourner, craignant pour lui ces émotions si douloureuses, mais il me rassura. Ne craignez rien, me dit-il, Dieu s'est mis entre la douleur et moi. D'ailleurs, cette chambre où elle a vécu, où elle est morte, cette chambre où j'ai reçu la foi est pour moi un sanctuaire sacré. Voyant qu'il y passait la plus grande partie de son temps, j'y mis le plus ressemblant des portraits de Thérèse. Il me remercia pour cette attention avec une effusion touchante, et me dit ensuite qu'il la portait continuellement dans une présence bien autrement intime que celle des sens.

Souvent, il m'entretenait de nos immortelles espérances, et parlait avec une conviction si ardente, si profonde, qu'en l'écoutant, je me demandais si j'avais un peu de foi. Sa présence me fit un bien infini. Il était impossible de ne pas se ranimer au contact de cette ferveur brûlante. Tous les jours nous allions visiter le cimetière de la Côte des Neiges. Je déposais sur la tombe de Thérèse les fleurs que nous avions apportées. Francis jetait son chapeau sur la terre, s'agenouillait et passait son bras autour de la croix. Je le regardais prier avec une consolation inexprimable. Comment Dieu eût-il pu ne pas écouter cette âme tout éclatante de la pureté de son baptême? Comment eût-il pu ne pas entendre *la voix de ces larmes* si saintement résignées? Ce fut dans le cimetière, debout près de la tombe de Thérèse, que M. Douglas me confia sa résolution d'entrer dans un monastère, après avoir fait le pèlerinage de la Terre-Sainte. Il aimait à parler de la vie religieuse, du bonheur et de la gloire d'être tout à Dieu, et alors son visage prenait une expression qui élevait l'âme. En le regardant, je me surprenais rêvant à ces joies du renoncement et du sacrifice, redoutables, il est vrai, à la faiblesse humaine, mais si incomparablement au-dessus de toutes les autres.

Vint le jour du départ et le dernier adieu, puis, pour lui, la dernière visite au cimetière.

C'était une triste et froide journée d'automne, et seule à mon foyer pour jamais désolé, je pensais à ma Thérèse qui dormait sous la terre, et au noble jeune homme qui s'en allait attendre dans la paix profonde du cloître la paix plus profonde de la mort.

Après le départ de M. Douglas, je trouvai dans le journal de Thérèse les lignes suivantes qu'il y avait ajoutées. Elles étaient écrites en anglais et presque effacées par ses larmes :

« O mon Dieu, réunissez-nous pour l'éternité dans votre amour !

« Ce vœu suprême de son âme, je l'ai fait graver sur son crucifix que je porte sur ma poitrine, sur l'anneau que je lui ai donné comme à mon épouse et qu'elle porte parmi les morts, mais il est plus ineffaçablement gravé dans mon cœur.

« O mon Dieu, soyez béni ! *je suis content de vous;* dans le deuil si intime, si profond de mon âme, j'aime à répéter ce qu'elle me faisait dire aux jours du bonheur. Tout est fini, à jamais fini ... mais *mon cœur à chanté sa joie. Les routes me sont ouvertes à la véritable vie. Par les entrailles de la miséricorde de Dieu, qui a voulu que ce soleil levant vînt d'en haut nous visiter, pour éclairer ceux qui sont ensevelis dans l'ombre de la mort.* Ces paroles, l'Eglise les a chantées sur la tombe de Thérèse, et cette mère immortelle les chantera aussi sur mon cercueil. Ah ! je voudrais qu'un même tombeau nous réunît un jour. Mais non, il faut s'en aller mourir où la voix de Dieu m'appelle. Il faut partir et pour ne revenir jamais. Qu'est-ce qui nous attache si fortement là où nous avons aimé et souffert ?

« Thérèse, tous les jours de ma vie, j'aurais voulu pleurer sur cette terre qui te couvre. C'est à côté de toi que je voudrais dormir mon dernier sommeil, et me réveiller à l'heure de la résurrection. Mais il faut obéir à Dieu. Il faut partir. Demain j'aurai laissé pour toujours cette terre du Canada, où nous nous sommes aimés, où ton corps repose ; mais j'emporte avec la douleur qui purifie la foi qui sauve et console, et, depuis l'heure à jamais bénie de mon baptême, il y a dans mon âme la voix qui crie sans cesse à Dieu : Mon père ! mon père !

« O sainte Eglise catholique ! O épouse sacrée du Christ ! O ma tendre et glorieuse mère ! Vous m'avez fait l'enfant de Dieu. Nourri dans la haine et le mépris de votre nom, je vous méconnaissais, je vous insultais ; mais maintenant je vous appartiens et je n'aspire plus qu'à mourir entre vos bras.

« Mon Dieu, soyez mon rêve, mon amour. Je m'en vais attendre que les ombres déclinent et que le jour se lève. »

— *A continuer.*

LAURE CONAN

QUELQUES NOTES

SUR

UN SYSTÈME SINGULIER DE NUMÉRATION

Les savants ont étudié, à différents points de vue, les langues de l'ancien et du nouveau monde ; mais ils ont donné moins d'attention à leurs systèmes d'arithmétique. Il semble cependant qu'il y aurait dans cette dernière étude un moyen de grande valeur, pour contrôler les conclusions auxquelles la première nous conduit sur l'origine et les mélanges des grandes races humaines.

Les idées de nombre sont invariables : il n'y a qu'une manière de concevoir *un*, *deux*, *trois*, etc. Les notions des objets sensibles et intellectuels sont, au contraire, susceptibles de mille nuances. Notre esprit les saisit et tâche de les exprimer à peu près comme le peintre fait d'un paysage, selon qu'il lui apparaît ensoleillé et sous un ciel pur, ou assombri par une atmosphère lourde et chargée de nuages. Le temps modifie souvent l'idée attachée à un mot : le français d'aujourd'hui n'est plus le français du dix-septième siècle. Ajoutez à cela quelque influence locale, et vous aurez la différence que présente l'anglais des Etats-Unis comparé à celui de l'Angleterre, différence qui s'est produite en dépit de tous les rapports littéraires et philologiques, et qui ne fera que s'accentuer avec le temps.

La manière de compter, au contraire, suppose tout un système : elle ne peut varier dans une de ses parties sans troubler l'ensemble, ou du moins sans y laisser un élément étrange, dont il sera toujours assez facile de retracer l'origine, comme l'anomalie que présente dans notre arithmétique quelques multiples de vingt. Le mot, le son qui exprime le nombre, peut changer, mais le système restera permanent ; du moins il résistera aux causes qui modifient ordinairement les mœurs et les institutions d'un peuple.

Telles sont les réflections qui m'ont frappé en parcourant la grammaire quichée publiée par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg (1).

Je me suis demandé si le système numérique de cette nation, autrefois relativement très-civilisée, ne pouvait pas se retrouver chez quelques peuples antiques de l'Asie ou de l'Afrique. Comme les études américaines sont en honneur plus que jamais en Europe, j'espère qu'un savant linguiste portera son attention de ce côté, et qu'il dégagera enfin un facteur très-important, selon moi, dans la solution des questions d'origines, questions toujours obscures, malgré les nombreux travaux qui ont été accomplis, surtout en ces dèrniers temps.

En attendant, les lecteurs de la *Revue de Montréal* me permettront de leur exposer ici, ce systême, à titre de simple curiosité : ils seront frappés, je n'en doute pas, des conclusions qu'on en peut tirer.

Pour l'histoire de ce peuple encore nombreux et qui a con-

---

(1) *Grammaire de la langue quichée, suivie d'un vocabulaire et du drame de Rabinal-achi*, Paris, Auguste Durand libraire, &c., 1862, XVII–256–123 pp.

M. Brasseur a visité le Canada, et il a voulu écrire notre histoire. Ce premier essai d'études sérieuses ne fut par heureux, on se le rappelle. Instruit par l'expérience, M. Brasseur parait avoir apporté plus de soin et d'études pour les autres sujets qu'il a traités, et c'est ainsi qu'il a mérité de faire partie de la commission scientifique du Mexique. Je trouve dans une note du *Popol Vuh* l'abrégé que le savant abbé donne lui-même de ses péréginations.

« Le voyage que j'ai entrepris en 1859, avec une mission scientifique de S. E. le Ministre de l'Instruction publique, était mon quatrième voyage en Amérique. Après avoir parcouru la plus grande partie de l'Europe, en 1843 et 1844, je partis pour Boston au mois de juillet 1845 et ne revins qu'à la fin de 1846, après avoir voir vu le Canada et le nord des Etats-Unis. En juillet 1848, je me rembarquai pour les Etats-Unis, que je parcourus de New-York à la Nouvelle-Orléans, d'où j'allai au Mexique à la fin d'octobre : je restai deux ans entiers à Mexico, employai une année à voyager dans l'intérieur jusqu'en Californie et retournai en Europe en octobre 1851, En juillet 1854, je partis pour l'Amérique centrale, visitai les Etats de Nicaragua, de San-Salvador et de Guatémala, et c'est jusqu'à mon retour, au commencement de 1857, que je résidai, dans plusieurs paroisses indigènes dont Mgr l'archevêque me conféra l'administration, entre autres à Rabinal, ou j'appris la langue quichée. Enfin je repartis en mars 1859, parcourus l'isthme de Tehuantepec, l'Etat de Chiapas et la portion occidentale de la république guatémaléenne, d'où je suis retourné à Paris depuis le mois d'octobre 1860. »

M. Brasseur de Bourbourg est mort depuis quelques années.

servé à sa langue toute la pureté primitive, je renverrai le lecteur aux ouvrages de l'abbé Brasseur de Bourbourg (1). Il suffira de dire que l'ancienne ville quichée Utatlan, située près de l'emplacement de Santa Cruz, a renfermé, avant la conquête espagnole, jusqu'à 300,000 âmes.

La base de l'arithmétique des Quichés est 20, comme chez un grand nombre de nations de l'Amérique du centre, comme « chez les Mandingas de l'Afrique, chez les Basques et chez les races Kymriques (2). » Mais il y a plusieurs points d'arrêt, dont l'un me paraît constituer un véritable phénomène. Du reste, le système quichéen est d'une régularité admirable, offrant à peine quelques lacunes dans ses multiples.

Voici la suite des nombres de 1 à 10 :

1	Hun	6	Vakakib
2	Cab ou Caib	7	Vukub
3	Ox ou Oxib	8	Vahxakib
4	Cah ou Cahib	9	Beleh ou Beleheb
5	Oo ou Oob	10	Lahuh

Il n'est pas nécessaire de connaître la signification des mots pour soupçonner que les noms de 6 à 10 doivent être composés. En laissant de côté la terminaison *ib*, qui se trouve au singulier comme au pluriel, on obtient des dissyllabes, tandis que les cinq premiers noms sont monosyllabiques. Ces peuples primitifs, comptant sur leurs doigts, devaient avoir une expression particulière pour indiquer le passage d'une main à l'autre.

C'est ce qu'on trouve en effet chez les Mexicains.

Ces derniers disaient *ce* pour un, *ome* pour deux ; ..... *macuilli* pour cinq ; puis, à l'aide de l'adverbe *chico*, *d'un coté*, ils continu-

---

(1) *Popol Vuh, le livre sacré et les Mythes de l'antiquité américaine*, Paris, Durand, 1861 ; *Grammaire* etc., citée plus haut ; *Relation des choses de l'Yucatan*, traduction, Paris 1864 ; *Quatre lettres sur le Mexique*, Paris, Durand, 1868.

(2) Humboldt, *Des systèmes de chiffres en usage chez les différents peuples*, mémoire lu à l'Académie de Berlin le 2 mars 1829, reproduit par les *Nouvelles Annales de Mathématiques*, t. 10, p. 372. En Bretagne, suivant le savant allemand, de *ugent*, on forme *daou-ugent*, deux-vingts, ou 40 ; *tri-ugent* trois-vingt ou 60 ; et même *deh ha nao ugent*, dix sur neuf vingtaines, ou 190. De même les Kymres du pays de Galles disent *dig ar ugain* dix avec vingt ou 30.

aient : *chiquace*, six ; *chicome*, sept, où l'on retrouve *ce*, *ome* et ainsi de suite, ce qui revient à *cinq-un*, *cinq-deux* etc. (1)

Nos Algonquins suivent une marche analogue.

« De ces cinq mots, dit un ancien missionnaire, *ningot* 1, *nijo* 2, « *niso* 3, *ne*8 4, *nano* 5 qui tous commencent par *n*, lettre initiale « du mot *nindj*, *main*, se forment, à deux exceptions près, tous les « autres noms de nombre de la langue algonquine (2) ... L'homme « sauvage ayant trouvé les cinq premiers chiffres sur les cinq « doigts de sa main et voulant prolonger son calcul, a eu recours « aux cinq doigts de son autre main, et en les parcourant l'un « après l'autre, il dit : *ningot*8*as*8*i*, *nij*8*as*8*i*, *nic*8*as*8*i*, *cangas*8*i*, « *mitas*8*i*. On voit au premier coup d'œil que leur désinence est « partout la même : *a*8*si*. Cette désinence retranchée, il reste *nin-* « *got* = 1, nij = 2, *nico* pour *niso* = 3. Cela posé, nous traduisons « ainsi : *ningot*8*as*8*i*, 1 *en sus*, 1 *de plus*, c-à-d. 5+1. etc (3). »

Ces exemples suffisent, pour justifier ma supposition.

A dix — *lahuh* — se trouve un point d'arrêt bien sensible : tous les nombres jusqu'à dix-neuf se forment par la combinaison des neuf premiers avec *lahuh*, comme dans le latin : *undecim*, *duodecim*.

11	Hulahuh	16	Vaklahuh
12	Cablahuh	17	Vuklahuh
13	Oxlahuh	18	Vahxaklahuh
14	Cahlahuh	19	Belehlahuh
15	Olahuh		

En arrivant à vingt, on a parcouru tous les doigts du corps humain, c'est pour cela, sans doute, que les Quichés expriment vingt par *huvinak*, mot composé de *hun*, un, et de *vinak*, homme.

Selon M. Brasseur, *huvinak* signifierait *un de gagné*, un en plus ; mais cette interprétation ne paraît pas suffisamment exacte

Je n'apprendrai rien aux lecteurs de la *Revue de Montréal* en leur disant que les doigts ont été le moyen primitif de compter et d'enseigner l'arithmétique :

---

(1) Littéralement *l'autre un, l'autre deux*. Voir *Note sur la numération des anciens Mexicains* par M. Siméon, *Archives de la commission scientifique du Mexique*, t. 3., p. 523.

(2) *Etudes Philologiques sur quelques langues sauvages de l'Amérique, par N. O., ancien missionnaire.* Montréal, Dawson, 1866, p. 127

(3) *Ibid.*, p. 128.

..... Quia tot digiti per quos numerare solemus

dit Ovide.

Chez certains peuples les groupes normaux de 5, 10, 20 sont appelés *une main*, *deux mains*, *main et pied* et enfin *homme*, comme ici. Les Muyscas, peuple du plateau de Bogota (1) disent *pied-un*, *quihicha-ata*, pour 11, *pied deux*, *quihicha-bosa*, pour 12. Le numératif *pied* indique 10, parce que, selon Humboldt, on vient au pied après avoir parcouru, en comptant, les deux mains (2).

Mais, à l'inverse des Quichés, les Muyscas commencent par la dizaine, de même que nous disons en français *dix-sept*, *dix-huit*. Humboldt, donne encore comme exemple l'expression *main et pied* employée par les Guaranis. Bopp lui-même n'est pas éloigné de voir dans le mot sanscrit *dasan*, *vingt*, l'étymologie de *deux mains*. Il croit (3) retrouver *dva*, *deux*, dans la première syllabe, et *san*, *dix*, proviendrait de *pâni*, par un procédé qui peut sembler étrange aux profanes :

> *Alfana* vient d'*equus* sans doute.
> Mais il faut avouer aussi,
> Qu'en venant de là jusqu'ici,
> Il a bien changé sur la route.

Il ne faudrait pas toutefois se laisser trop étonner : entre *onze*, *douze*, *treize* et *unus-decem*, *duo-decem tres-decem*, la filiation pour n'être pas très-apparente, n'en est pas moins très-réelle.

Quoi qu'il en soit, dans le système qui nous occupe, les vingtaines constituent les unités du second ordre : elles sont, par conséquent, multipliées par les unités du premier ordre, comme les dizaines le sont chez nous par la suite des nombres naturels.

La première vingtaine se dit — nous venons de le voir — *huvinak* ; la seconde, *cavinak*, deux hommes ; la troisième, *oxqal* mot composé de *ox*, trois et de *qal*. Le *qal* était une mesure d'étendue et désignait une brasse de coton, dont la valeur était de vingt grains de cacao : trois brasses équivalaient à 60 grains de cacao. Jusqu'à dix-neuf fois vingt, ou 380, *qal* est le facteur commun : il n'y a d'exception que pour quatre-vingts et pour deux cents.

---

(1) *Vue des Cordillières*, édit., inf., p. 248. Voir aussi p. 252.

(2) Humboldt, *Des systèmes de chiffres*, loco citato.

(3) *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, p. 232.

Le premier est exprimé par *humuch* — le *much* était une mesure de quantité comprenant quatre *qal* — et le second par *otuk* : *tuk* a la signification de quarante.

La suite des vingtaines sera donc, en continuant après *cavinak* :

oxqal	cablahuhqal
humuch	oxlahuhqal
oqal	cahlahuhqal
vakqal	olahuh
vahxakqal	vaklahuhqal
belehqal	vuklahuhqal
otuk	vahxaklahuhqal
hulahuqal	belehlahuhqal

Le dernier nombre équivaut à 380.

Pour exprimer *vingt et un*, les Quichés énoncent comme nous l'unité du second ordre d'abord, puis, l'unité du premier ordre : *huvinak-hun*, et ainsi de suite jusqu'à quarante.

Il se trouve ici un autre point d'arrêt très-marqué, qui sépare tout le système en deux parties bien distinctes, et qui donne à l'arithmétique quichée un caractère tout à fait singulier d'originalité.

C'est la manière d'ajouter les unités inférieures aux unités supérieures.

De 1 à 40, on procède par voie d'addition ; mais à partir de 41 on procède à la fois par addition et par soustraction.

Ainsi, pour exprimer 41, 42, on ajoute *hun* ou *cab*, non à *cavinak*, mais à 60, *oxqal*, ce qui ne peut se faire qu'en soustrayant mentalement 20 : cette double opération est indiquée, par le mot *ri*, intercalé entre les unités et les vingtaines, avec élésion au besoin. Nous aurons enfin

41	*hun-r'oxqal*	49	*beleh-r'oxqal*	59	*vahxaklahuh-r'oxqal*
42	*cab-r'oxqal*	50	*lahuh-r'oxqal*	60	*belehlahuh-r'oxqal*
...	.....	...	.....	....	.....

Si nous voulions traduire dans la langue de notre arithmétique, nous dirions :

41 = 1 + 60 − 20	50 = 10 + 60 − 20
42 = 2 + 60 − 20	.....
.....	58 = 18 + 60 − 20
49 = 9 + 60 − 20	59 = 19 + 60 − 20

De 61 à 80, de 81 à 100, de 101 à 120, de 121 à 140, ... de 361 à 380, les nombres s'expriment toujours en fonction de la dernière quantité, à l'aide de *ri*.

Quel est ici le rôle de ce mot ? M. Brasseur dit qu'il joue le rôle de *possessif* : dans ce cas, il serait le signe de l'addition que je viens d'indiquer, une espèce de pléonasme qui rappellerait, par antiphrase, la soustraction à opérer sur le nombre le plus élevé. Mais il est encore possible qu'une étude aprofondie de la langue quichée fasse découvrir dans la particule *ri* un sens de diminution ou de séparation. Dans ce cas, on pourrait traduire *hun-r'oxqal*, 41, par *un* plus *soixante diminué* [de vingt], ou *soixante-un diminué* [de vingt]

Le sanscrit (1) et le grec nous fournissent des exemples — en très-petit nombre, il est vrai — de cette manière de compter par soustraction : le latin en a conservé davantage, et ces exemples nous sont plus familiers. Il retranche *unus* à toutes les dizaines, et *duo* à plusieurs, de vingt à cent :

un-de viginti.....	19	un-de-sexaginta.....	59
un-de-quadraginta..	39	un-de-centum.....	99
.....	...	.....	...
duo-de-viginti.....	18	duo-de-quadraginta.....	38
duo-de-tringinta.....	28	duo-de-octoginta.....	68

Quelques-unes de ces expressions sont plus élégantes, et par conséquent, plus usitées que les formes additives. Enfin tout le monde sait que les Romains avaient fait passer la forme minorative dans leur écriture numérique : IV, IX, XL, XC, etc.

Quoiqu'il en soit, il est évident que les Quichés faisaient mentalement une véritable soustraction, qui n'était pas plus difficile pour eux que la lecture de ces chiffres ne l'était pour les Romains.

A partir de 380, on compte par rapport à *omuch*, 400 :

381 *hun-r'omuch* = 1 + 400 — 20
391 *hulahuh-r'omuch* = 11 + 400 — etc.

Omuch forme l'unité du troisième ordre, et pour exprimer les nombres compris entre 401 et 800, la numération recommence comme après vingt :

---

(1) Oppert, *Grammaire sanscrite*, Paris, 1864, p. 71.

Omuch-hun 401, *omuch-caib* 402, elle se continue jusqu'à *omuch-belehlahuh-qal*, exactement : quatre-cents, plus vingt fois dix-neuf, ou, dans notre système, 780.

Il est facile de prévoir qu'après avoir épuisé tous les nombres, il faudra, pour aller au delà de 780, recourir à de nouvelles expressions. Les Quichés, en effet, emploient *go*, dont la valeur est 400 comme *omuch*, mais celui-ci est un multiple, tandis que l'autre est une expression simple.

Cette dernière, combinée avec les dix-neuf unités, nous conduira à 7600. Il serait fastidieux d'indiquer comment on peut former chaque nombre.

781	*hun-ri-cago*
799	*belehlahuh-ri-cago*
800	*cago* = 2 × 400.

Ici se trouve encore un point d'arrêt très-remarquable.

Le multiple de *go* change ; nous avons *oxogo*, dont la valeur est 1200. On comprend que la partie minorative doit croitre dans la même proportion : elle n'est plus 20, mais 400.

801	*hun-r'oxogo*,	1 + 1200 — 400
820	*cavinak-r'oxogo*,	20 + 1200 — 400
821	*hun-r'oxqal-r'oxogo*	

Ainsi de suite, en ajoutant les 380 unités du second ordre, on arrive à

1180, *belehlahuh-qal-r'oxogo*, 380 + 1200 — 400.

Puis l'on prend :

1201	*hun-ri-cahgo*	1 + 1600 — 400
.....	.....	.....
1601	*hun-r'oogo*	1 + 2000 — 400

Jusqu'à 19 fois 400, ou 7600, *belehlahuh-go*.

Comme tous les multiples ont été parcourus, on se reporte à l'unité de l'ordre immédiatement supérieur : cette unité est *chuvy*, 8000, ou 20 fois 400 :

7601,	*hun-ri-huchuvy*	1 + 8000 — 400,
.....	.....	
8000,	*chuvy*.....	

Ici, comme à 400, recommence la numération : 8001, 8002 *chuvy-hun*, *chuvy-caib* etc., jusqu'à 16000, *oxo-chuvy*.

De même que 41 a été rapporté à 60, 801 à 1200, de même 16000 est rapporté à 24000, en retranchant l'unité du quatrième ordre, ou 8000, comme on a successivement retranché celles du troisième et du dixième. On exprimera donc 16001 par *hun-r'oxo-chuvy* = 1 + 24000 — 8000, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on parvienne à 152000, ou 19 fois 8000.

Pour résumer : nous sommes en présence d'un système vigésimal parfaitement régulier dans sa conception — il suit la progression 1, 20, 400, 8000, 160000—, régulier dans son expression, puisque les mêmes facteurs servent également pour les unités du second ordre, ou *gal*, pour celles du troisième, ou *go*, et enfin pour celles du quatrième, ou *chuvy*. L'emploi de *tuk*, 40, et de *much* 80 devait tenir à certaines conditions du commerce, parce que toutes ces quantités sont concrètes et se rapportent à des mesures.

Le mode de soustraction a surtout pour résultat de faciliter l'énonciation des nombres, laquelle aurait été très longue pour les quantités élevées : il rend inutile la répétition des mêmes multiples comme nous faisons dans notre arithmétique.

Ce système, dans son ensemble, me paraît supposer un état de civilisation avancée, civilisation dont on voit des traces nombreuses dans les provinces de Guatemala et de l'Yucatan. Les Quichés avaient une organisation politique et religieuse qui rappelle celle du Japon : ils connaissaient l'écriture et la fabrication du papier. M. B. de Bourbourg a publié un de leurs livres, le *Popol-Vuh*. Cette civilisation avait déjà subi l'influence des invasions barbares qui pénétrèrent du nord au sud, quelque temps avant la conquête espagnole.

Mais eux-mêmes, d'où venaient-ils et à quelle époque ont ils paru en Amérique ?

Leur arrivée sur notre continent doit remonter dans la suite des âges. S'ils ont des institutions qui rappellent celles des certains peuples asiatiques, on voit que les idées en rapport avec les usages de la vie sont exprimées par des mots qui tiennent aux circonstances locales, ce qui suppose un séjour assez long dans la même zône.

Ainsi *qal* est une mesure de longueur déterminée par vingt noix de cacao ; le *much* est une mesure de capacité comprenant quatre *qal* de noix de cacao ; *go* signifie recolter la graine du cacaotier, dont le nombre de grains peut s'élever à 400 : enfin

chuvy est un sac de cacao de la contenance de 8000 amandes ou noix. Le cacaotier est une plante originaire de l'Amérique centrale : elle était la principale richesse des Quichés qui en faisaient un grand commerce.

Ne pourrait-on pas conclure de ce fait qu'ils avaient perdu leurs moyens ou instruments de mesure quand ils ont abordé en Amérique ? ou que, s'étant servi primitivement d'une mesure analogue, — comme grain d'orge chez les peuples du nord de l'Europe, — ils ont remplacé cette graine, ou cette noix par celle du cacao si abondant dans le pays ? Dans le premier cas, on aurait une présomption, que les premiers émigrants auraient été jetés par un accident sur la côte américaine. Dans le second, nous pourrions faire un rapprochement de plus contre les Quichés et les peuples d'origine celtique : M. B. de Bourbourg en a signalé de bien singuliers entre leur langue et le wallon, le danois, etc. : nous en trouvons un autre dans le fait que les Bretons comptent par 20.

Au moment ou cette note, déjà composée, va être livrée à l'impression, je trouve dans une grammaire (1), que les Pampagas, peuple d'origine malaie, comptaient aussi, à partir de vingt, les nombres par rapport à la dizaine supérieure : ils font précéder celle-ci du mot *meca*.

Ainsi 21 se dit *mecatlo metong*, de *atlong*, 30, et *metong*, 1 ; mais ce système ne paraît ni aussi régulier, ni aussi complet que celui que nous venons de voir. D'ailleurs ces naturels calculaient aussi comme les européens, ce qui peut être le résultat de leurs rapports avec les espagnols.

---

(1) *Arte de la lingua Pampaga compuesto por R. P. Fr. Diego.* Sampaloc (Iles Philippines) 1636.

H.-A. Verreau Ptre.

REVUE EUROPÉENNE

Tandis que le czar de toutes les Russies, le plus puissant, le plus absolu des souverains, tremble sur son trône ; tandis que les grands de son empire succombent les uns après les autres sous les coups de mystérieux assasins, et que sa cour, vouée à d'implacables vengeances, est décimée sans relâche ; tandis que pas moins de quatre autres souverains ont été depuis un an, comme le czar lui-même, l'objet de tentatives régicides, il est un potentat sans royaume, un monarque dont on a confisqué une à une toutes les provinces, à qui il ne reste plus de tous ses États qu'un temple, un palais et le simulacre d'un jardin, et qui cependant fait meilleure contenance que tous les autres rois, y compris l'héritier de celui qui a dépouillé son prédécesseur. Il donne sans cesse de nouveaux titres de noblesse ; il remplit les vides qui se sont faits dans sa cour ; il crée de nouveaux princes et il les prend, sans se gêner, dans toutes les parties du monde, et, de toutes les parties du monde on s'empresse d'accepter les faveurs de ce roi déchu aux yeux de la politique ; on est fier d'être un des généraux de cet empereur qui n'a plus autour de lui que quelques soldats de parade !

La promotiou de cardinaux que Léon XIII vient de faire est, à ce point de vue, un des événements les plus remarquables de notre siècle. Elle l'est encore par la pensée qui a inspiré les choix faits par le souverain pontife, et par le caractère de l'allocution qu'il a prononcée en proclamant les nouveaux titulaires.

Il n'est point d'institution dans le monde plus ancienne ni plus auguste, après celle de la papauté, que l'institution du sacré collége. Le nombre de ses membres a varié, mais, en 1585, Sixte-Quint l'a fixé à soixante et dix, déclarant qu'il voulait se conformer par là à l'intention de ses prédécesseurs et, en particulier, à celle qu'avait exprimée Jean VIII en 872. Celui-ci avait dit que, de même que le pape représente Moïse, les cardinaux représentent les soixante et dix anciens du peuple dont le législateur des Juifs s'était entouré. Sixte-Quint divisa en même temps

les cardinaux en trois classes : celle des évêques (composée de six) celle des prêtres (cinquante), et celle des diacres (quatorze). Ces titres n'ont rapport qu'au degré cardinalice et sont indépendants de la position que le sujet occupe dans la hiérarchie de l'Eglise.

Jusqu'ici la très-grande majorité du sacré collége a été composée d'italiens. Pie IX s'est efforcé de réaliser le vœu exprimé par le concile de Trente, et a nommé un bon nombre de cardinaux étrangers. On se rappelle qu'il a créé le premier cardinal anglais qu'il y ait eu depuis les temps d'Henri VIII, et quelle sensation se produisit en Angleterre lorsque Mgr Wiseman, archevêque de Westminster, devint prince de l'Eglise romaine. Trois autres cardinaux ont été créés par Pie IX dans le Royaume Uni : deux en Angleterre et un en Irlande. Ce fut aussi sous le même pontificat que l'Amérique vit conférer cette dignité à l'archevêque de New-York.

Des dix cardinaux qui viennent d'être créés par Léon XIII, deux seulement sont italiens, ce qni fait que le nombre des étrangers est, pour la première fois, égal à celui des italiens. Il n'y a jamais eu, non plus, si peu de vacances dans le sacré collége : six seulement, et l'on assure qu'elles seront bientôt remplies.

Les deux hommes les plus remarquables parmi les nouveaux élus sont Mgr Pie, évêque de Poitiers, si connu par ses écrits et ses discours, et le célèbre Dr Newman, cet illustre converti qui, ainsi que le cardinal Manning et le Dr Faber, a été une si grande perte pour l'église anglicane et une si grande acquisition pour la littérature catholique de l'Angleterre. Les journaux anglais, à une seule exception près, ont accueilli cordialement l'honneur fait à leur distingué compatriote, et le discours dans lequel il a cru devoir délicatement et habilement décliner la réputation qu'on cherchait à lui faire de fauteur d'idées plus indulgentes à l'égard du protestantisme que celles des catholiques en général, a été discuté par la presse protestante avec beaucoup d'égards.

« Cependant, dit le *Tablet*, tandis qu'ils paraissent reconnaître que le protêt du cardinal Newman contre le « libéralisme en religion » vient naturellement dans la bouche d'un homme « dont l'intelligence possède une règle de certitude, — *who has a criterium of certitude in his mind*, — » ils essaient tous de démontrer

que le système condamné par Son Eminence est non-seulement une nécessité de la vie sociale en Angleterre, mais est bon en lui-même, et que l'idée « qu'une croyance est aussi bonne qu'une autre » n'est qu'un synonyme du mot « tolérance. » Nous ne voyons point cependant que le cardinal ait parlé du tout de « tolérance, » mais bien « d'indifférence, » — *indifferentism*, — et il a indiqué le danger que l'indifférence ne devienne presque universelle par suite de la sécularisation de l'éducation et par l'effacement de la religion, — *ignoring of religion*, — qui est un trait inévitable de la vie publique dans un pays si divisé sous le rapport des croyances. Et si les journaux protestants sont disposés à accueillir avec une courtoise ironie l'assurance que la Providence détournera le danger et disposera tout pour le triomphe final de l'Eglise, ils doivent se rappeler que le cardinal Newman, et tout catholique avec lui, doit nécessairement parler avec la conviction que la religion catholique possède la vérité ; et si elle possède la vérité, Dieu doit être de son côté. »

L'allocution de Léon XIII est remarquable surtout par les faits qu'il rapporte, et qui sont de bon augure pour son règne. Ce règne ne fait que commencer, et déjà il a une histoire, une histoire glorieuse et consolante pour l'Eglise.

Sans parler des négociations qui sont encore pendantes en Allemagne et dans d'autres pays, négociations auxquelles le terrible état de l'Europe septentrionale semble donner toutes les chances de succès, à moins que les gouvernements n'aient perdu le sens politique avec le sens religieux, le souverain pontife expose les sujets de consolation que l'Eglise doit trouver dans les changements qui se sont opérés en différentes contrées de l'Orient.

La reconnaissance faite par l'autorité civile du patriarche de Babylone des Chaldéens, régulièrement élu et confirmé par le pape, le retour à l'obéissance au Saint-Siége de la part de l'évêque de Zaki qui s'était attribué le titre de patriarche, retour qui fait espérer la fin du schisme déplorable qui avait entraîné une partie des catholiques chaldéens de la Mésopotamie, les succès que les catholiques du rite syrien ont remportés contre les hérétiques Jacobites, et le redressement de leurs griefs par le gouvernement ottoman, grâce à l'intervention officieuse de la France et de l'Angleterre, tout cela est raconté avec une effusion de joie et de charité bien touchante.

Mais quelle que soit l'importance de ces événements, Léon XIII exalte encore beaucoup plus les résultats obtenus chez les catholiques arméniens, la conversion et la pénitence du patriarche intrus, et la reconnaissance par la sublime Porte et par les Arméniens eux-mêmes du patriarche légitime.

N'y a-t-il pas quelque chose de vraiment grand dans cette revue des affaires ecclésiastiques de ce vieux monde de la Syrie, de la Chaldée et de la Mésopotamie, dont la simple mention nous reporte à la plus haute antiquité ? Surtout si l'on songe que demain peut-être, dans une autre allocution, le pape nous parlera d'églises nouvelles à peine écloses dans des lieux inconnus encore il y a moins d'un siècle. Quelle ubiquité, quelle universalité, quelle tendre sollicitude pour toute la race humaine !

Et après cela quelle touchante simplicité dans les paroles émues par lesquelles le pape s'excuse presque d'avoir à ajouter aux autres cardinaux Joseph Pecci, son frère, qu'il nomme le dernier !

« A ceux-ci nous ajoutons notre frère Joseph Pecci, sous-préfet de notre bibliothèque vaticane, de qui nous dirons seulement, vénérables frères, qu'il a depuis longtemps rempli la charge de professeur de littérature et des matières les plus élevées de l'enseignement, qu'il nous est uni par les liens de la plus cordiale affection, et que de votre propre jugement vous avez concouru dans son élection, d'un sentiment unanime et bienveillant, ce dont, comme la chose nous paraît juste, nous vous offrons nos remerciments et notre reconnaissance. »

Après quoi le Saint-Père a proclamé cardinaux-prêtres : Frédéric Landgrave de Furstenberg, Julien-Florent Desprez, Louis Haynald, Louis-François Pie, Americ Ferreira das Santos Silva, Gajétan Alimonda ; et cardinaux-diacres Joseph Pecci, John Newman, Joseph Herghenröther et Thomas Zigliara.

Le Saint-Père a préconisé, dans le même consistoire du 12 mai, 20 archevêques et évêques, parmi lesquels on remarque Mgr McCabe, nommé à l'archevêché de Dublin, en remplacement du regretté cardinal Cullen, et Mgr Woodlock, ci-devant recteur de l'université catholique de Dublin, nommé à l'évêché d'Ardagh, en remplacement de feu Mgr Conroy. Mgr Woodlock est bien connu au Canada, où il est venu dans l'intérêt de son université, il y a déjà une quinzaine d'années ; tous ses amis se réjouiront de lui voir recueillir la succession du regretté Mgr Conroy, dont il sera un digne continuateur.

Un autre ami du Canada vient d'atteindre en Irlande à une haute position. La société de Québec et celle de Montréal n'ont pas oublié le colonel Colthurst, autrefois capitaine dans le 17e régiment; M. Colthurst, après s'être converti au catholicisme à Halifax et avoir atteint le grade de colonel, s'est retiré de l'armée et a été élu dernièrement représentant du comté de Cork à la chambre des communes. La famille Colthurst est une des plus anciennes et des plus puissantes de cette partie de l'Irlande; elle possède le fameux château de Blarney, situé à quelque distance de la ville de Cork. Le colonel se présentait comme *home-ruler;* les ministériels n'ont trouvé rien de mieux à faire que de lui opposer son neveu, le baronnet chef actuel de la famille, qui est toute protestante.

Elu par une grande majorité, le nouveau représentant sera du petit nombre de ceux qui ont quelques connaissances sur notre pays, pour lequel il conserve de très-vives sympathies.

Il en est de même de lord Bury, membre du cabinet, qui fut ici secrétaire du gouverneur général, et qui a épousé une des filles de sir Allan McNab. Lord Bury vient de se convertir au catholicisme. On se rappelle que son beau-père, sir Allan MacNab, dont la femme et la belle-sœur étaient catholiques, se fit recevoir dans notre église dans sa dernière maladie et que cette étonnante conversion du chef de l'ancien parti anglican du Haut-Canada, de l'ancien *family compact*, causa alors une très-vive sensation et fut même le sujet d'une regrettable polémique.

En Angleterre, aujourd'hui, ces changements sont trop fréquents pour qu'ils excitent les colères et soulèvent les persécutions plus ou moins ouvertes dont ils étaient l'occasion il n'y a pas encore bien des années. Il y a bien eu de temps à autre des sortes de crises, des recrudescences de fanatisme exploitées par les hommes politiques avec des succès divers, mais elles ont passé, et ont laissé la part du catholicisme de plus en plus large. Lord John Russell, qui avait combattu pour l'émancipation des catholiques et qui s'était toujours montré si libéral à leur égard, a bien fait passer son bill des titres ecclésiastiques lors du rétablissement de la hiérarchie, mais cette loi est restée lettre morte et n'a pas porté de chance à son auteur. Disraëli, soupçonné de trop de tolérance par les gens d'Exeter Hall, s'est borné pour se refaire à satiriser Mgr Capell dans son roman de Lothair; enfin M. Gladstone, qui avait montré tant de libéralité

envers les catholiques irlandais, a peut-être voulu contrecarrer l'effet que sa conduite avait pu produire à son détriment, en écrivant ses fameuses brochures anti-vaticanes. Il y a plus perdu que gagné, et s'est rendu à peu près impossible comme chef de parti.

Deux courants d'opinion contraires semblent en ce moment favorables aux catholiques. D'un côté, les libéraux et les libres penseurs ne peuvent que prêcher la liberté religieuse dans un pays où ils ont eux-mêmes à lutter contre une religion d'Etat; d'un autre côté, les anglicans et les conservateurs sentent bien que la grande lutte de la fin de ce siècle sera entre l'irréligion, l'athéisme, le socialisme d'une part, et l'autorité religieuse, civile, et morale de l'autre, et que dans cette lutte le catholicisme est l'élément de résistance le plus fort et le plus durable, celui sur lequel la civilisation peut compter avec le plus de sûreté.

Il y a encore d'autres causes qui font que la situation des catholiques, malgré les obstacles qu'ils rencontrent quelquefois, va en s'améliorant de jour en jour. Le grand mouvement qui s'est fait dans le château fort de l'anglicanisme, au sein de la savante université d'Oxford, s'il a excité beaucoup de craintes et de colères, a eu cependant un résultat favorable.

Manning, Faber, Newman ces illustres convertis, et beaucoup d'autres qui ont marché sur leurs traces, par l'austérité de leur vie, par la sincérité évidente de leurs discours et de leurs écrits, par la sagesse, la prudence, la charité de leur conduite, ont su conserver le respect et l'estime et même conquérir l'admiration de leurs anciens co-religionnaires : de là à la sympathie, il n'y a pas bien loin.

Un singulier phénomène international vient de se produire. Il se rattache aux considérations qui précèdent et est un autre *signe des temps*.

La presse anglaise de tous les partis, même celle des nuances libérales les plus avancées, vient de se prononcer sur le projet de loi de M. Ferry sur l'instruction publique ; elle l'a blâmé sans hésiter, le dénonçant comme contraire à la plus simple équité, aux règles du droit public les plus élémentaires.

La *Fortnightly Review* contient un article de son rédacteur en chef, M. Morley, moins défavorable peut-être à M. Ferry que tout ce qui a été publié ailleurs ; car la *Fortnightly* est l'organe le

plus avancé du drawinisme et de la libre pensée. Cependant on peut voir par l'extrait suivant que la loi de M. Ferry, malgré la sympathie la plus avouée pour les idées les plus anti-cléricales, ne peut encore trouver grâce auprès de ceux qui ont quelque idée de ce que doit être la liberté civile.

« Toutes ces considérations sont si évidentes, dit M. Morley, et le défaut de logique chez les promoteurs de ces mesures de répression est si visible et si décisif, qu'un observateur impartial ne peut s'empêcher d'attribuer au projet de loi le caractère de représailles, au lieu d'y voir une tentative sérieuse pour reconstituer l'éducation nationale. Nous comprenons sans peine qu'un Français libéral désire se venger du parti qui, durant tant d'années, a maintenu son pays dans un inextricable réseau de dangers et de périls. Mais ce n'est là qu'une faiblesse de la chair. La haine n'a point de place parmi les qualités d'un homme d'Etat, et les vengeances de parti ne sont pas des qualités dignes d'un cœur dévoué à la patrie. Que les cléricaux se parent de nos maximes, mais ne nous laissons jamais entraîner à imiter leurs méthodes (1). »

Le *Guardian*, très-libéral en politique, assez modéré dans les questions religieuses, le *Spectator*, plus libéral encore, ont semblé rivaliser avec la *Pall Mall Gazette* et le *Times*.

« A part toute autre considération, dit le *Guardian*, il est difficile de ne pas admettre que le ministère a été téméraire et inconsidéré de soulever une telle tempête par une agression directe ..... Mais le caractère du radicalisme français a toujours été d'être à la fois débile et violent, stupide et tyrannique. »

« La tentative de M. Jules Ferry, dit le *Spectator*, n'est que la violence sans frein d'une majorité temporaire, en opposition avec le sentiment de la nation. »

Enfin la *Pall Mall Gazette* : « Le premier acte de la nouvelle république a été d'appeler l'Eglise romaine à un duel à mort ... Mais si l'Eglise avait eu le choix du terrain pour répondre aux provocations de la république, elle n'aurait pu s'en préparer un meilleur. Il ne lui est pas nécessaire ici de soutenir la bataille, et partout, sur chaque point de la France, combattent pour elle des milliers de pères et de mères de famille. »

On pourrait multiplier les citations ; mais il y a mieux que cela, c'est une sorte de consultation en règle que M. Le Play, le

---

(1) J'emprunte ces citations à un article de M. A. Delaine dans le *Correspondant*, sous ce titre : *Les projets de loi de M. Jules Ferry devant l'opinion anglaise.*

célèbre publiciste, a su provoquer et qui, signée par les jurisconsultes constitutionnels, les publicistes les plus éminents et en même temps les plus avancés de l'Angleterre, fait un admirable pendant à celle qui a été publiée il y a quelque temps par des jurisconsultes français.

Ce remarquable document, où les droits de la famille sont revendiqués froidement et logiquement a obtenu, l'adhésion d'hommes tels que M. Glaldstone, le grand chancelier lord Selbourne, le président du conseil privé le marquis de Ripon, le président du bureau de commerce lord Carlingford, le duc de Coleridge, juge en chef, le professeur Owen, et d'une foule d'autres illustrations, dont plusieurs, tels que M. Alfred Wallace, M. Fred. Harrison, sont des apôtres non suspects de la libre pensée.

Voilà sans doute d'étranges auxiliaires pour les évêques de France, et l'Eglise peut bien s'étonner du concours de « ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés ».

Mais à quoi servent les avertissements à ceux qui veulent se lancer tête baissée dans l'abîme ?

En ce moment se discutent le retour à Paris et la nouvelle loi de l'instruction publique. Les débats sur cette loi dans l'Assemblée nationale ont été des plus orageux. M. Paul de Cassagnac, qui paraît y prendre un vrai plaisir, a été censuré pour la troisième fois et cette fois suspendu pour trois jours de ses fonctions de représentant.

La question du retour à Paris s'est discutée suivant la constitution dans un congrès composé des deux chambres. M. Gambetta a été élu président de ce congrès et M. Jules Simon, rapporteur. Le vote a été de 549 contre 262.

Tandis que la république se précipite ainsi vers les catastrophes que le simple bon sens devrait prévoir, l'héritier du second empire meurt au service de l'Angleterre, sous ce soleil d'Afrique qui éclaira les derniers jours de son grand oncle, captif de cette même puissance qu'il avait combattu sur tant de champs de bataille.

Etrange et touchante destinée et qui peut bien nous faire dire : *sunt lacrymae rerum.* Il y a des événements qui semblent faits exprès pour tirer les larmes des yeux même les plus insensibles.

Plus heureux en cela qu'aucun des membres de sa famille, le jeune prince a obtenu la mort du soldat, dans une guerre où

il était allé s'exposer volontairement, et, sans aucun doute, avec la noble pensée de relever aux yeux de la France le prestige de sa famille, ébranlé sinon détruit par la guerre de 1870.

Pauvre mère ! tel est le cri qui a dû s'échapper de tous les cœurs en apprenant cette triste nouvelle.

Certes, depuis la reine Marie-Antoinette, il n'y a pas eu, à tout-prendre, de souveraine plus malheureuse que l'impératrice Eugénie !

Déjà, en 1867, elle avait craint pour les jours de cet unique enfant, qu'une maladie dangereuse avait conduit aux portes du tombeau ; puis, en 1870, elle avait eu la douleur et l'inquiétude cruelle de le voir partir avec l'empereur pour la guerre. Mais il y avait, là du moins, un devoir sacré à remplir ; la situation était grande sous tous les rapports, et bientôt elle recevait de Napoléon ce télégramme : « Louis vient de recevoir le baptême de feu. Il a montré un sang froid admirable et n'a pas été du tout ému. Une division du général Frossard s'est emparée des hauteurs qui dominent la rive gauche à Saarbruck. Les Prussiens n'ont fait qu'une faible résistance. Nous étions au premier rang ; mais les balles et les boulets tombaient a nos pieds. Louis a conservé une balle qui est tompée tout près de lui. Quelques soldats ont pleuré en le voyant si calme. Nous n'avons eu qu'un officier et dix hommes de tués. »

Les sceptiques qui auraient pu douter de l'exactitude de ce bulletin n'oseront plus le faire, en apprenant la fin tragique du jeune prince. Il n'a pas démenti ses débuts.

Aujourd'hui, après avoir vu le sceptre impérial enlevé à son mari, après avoir pu dire à son fils, après la mort de l'empereur : Il ne me reste plus que toi ; après avoir eu la douleur de voir celui qui était son unique espoir de reine et de mère partir, comme poussé par une force mystérieuse et irrésistible, pour ce pays barbare et lointain, la pauvre femme apprend qu'il a été massacré à la première rencontre !

Il faut laisser la parole aux mères ; elles seules peuvent commenter comme il convient ce navrant récit.

Montréal, 20 juin 1879.

ALLOCUTION

DE

N. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE, ADRESSÉE AUX CARDINAUX DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE, LE XII MAI MDCCCLXXIX, DANS LE PALAIS DU VATICAN.

Vénérables frères,

Le Dieu riche en miséricorde, qui gouverne ainsi les choses humaines qu'il mêle la joie à la tristesse et le bonheur à l'amertume, a daigné, surtout depuis le temps qui s'est écoulé après la récente allocution que Nous vous avons adressée, récréer par quelques consolations notre esprit affligé à la pensée des misères communes.

Vous n'avez certainement pas mis en oubli ce que Nous disions en ce moment, lorsque, confirmant l'élection ou postulation de notre vénérable frère le patriarche de Babylone des Chaldéens, Nous exprimions l'espoir que ceux qui commandent à l'empire ottoman inclineraient facilement leur esprit à donner pleinement et abondamment à leurs sujets ce que réclameraient le droit et l'équité. Or, ce que notre espoir et nos vœux appelaient, voici que Nous Nous réjouissons de le voir réalisé, grâce à la favorable bonté de Dieu et à la justice du souverain qui commande à cet empire.

Et d'abord, le patriarche de Babylone des Chaldéens, dont Nous parlions, qui, régulièrement élu, a été confirmé par Nous, a été muni, selon la coutume, du titre civil au moyen duquel, ayant été publiquement reconnu comme le chef de la nation chaldéenne, il a acquis le libre exercice de tous les droits et

prérogatives dont ses prédécesseurs avaient la possession et l'usage en raison de leur dignité.

Ce fait heureusement accompli, d'autres actes plus heureux encore ont suivi, car celui qui, par des manœuvres illégitimes, était parvenu au siége épiscopal de Zaku et avait peu après usurpé la dignité de patriarche, a fait d'une façon très-louable amende honorable de son ancienne erreur, en compagnie de ceux des moines et ecclésiastiques qui s'étaient associés à sa défection, les uns et les autres s'étant, par une humble et sincère déclaration, soumis à ce siége apostolique. Aussi voyons-Nous briller l'espoir que l'on verra bientôt étouffé pleinement et détruit le schisme déplorable qui affligeait profondément les catholiques chaldéens habitant la Mésopotamie.

Comme Nous étions, à cause de cela, pénétré en notre âme d'une joie bien justifiée, Nous avons trouvé une autre cause de satisfaction dans la fin de cette question si délicate qui s'était élevée entre les hérétiques jacobites et les catholiques mansiliens du rite syriaque. Vous savez, en effet, vénérables frères, que ces hérétiques, prenant pour leur compte certaine petite discussion qui s'était élevée, entre le patriarche catholique des Syriens et le gouverneur civil, s'étaient portés en armes dans les églises, dont la tranquille possession était auparavant assurée aux catholiques, et que, ensuite, s'appuyant sur la faveur et les ressources de quelques puissants, ils avaient obstinément résisté aux justes et constantes réclamations des catholiques. En ces derniers temps, néanmoins, la voix de la justice ayant eu plus facile accès à la cour impériale et le jugement de cette affaire ayant été remis à l'arbitrage de nobles hommes qui sont délégués par les gouvernements de France et de Bretagne auprès du souverain de l'empire ottoman, il a été rendu une sentence très-équitable qui a satisfait, comme il convenait, au droit des catholiques. Cette victoire Nous a causé d'autant plus de joie que plusieurs familles de jacobites qui habitent Mardin sont revenues à la foi de leurs pères, et que nombre d'autres annoncent, par des indices très-clairs, devoir imiter cet exemple.

Mais, bien que Nous ayons reçu une grande joie de ce que Nous venons de dire, Nous avons tiré le principal fruit de consolation du changement de situation si désiré qui est arrivé dans la nation des Arméniens. Et, certes, Nous ne voulons rien enlever à la joie de cet événement en rappelant ce que la plupart des

Arméniens catholiques, avec leurs excellents pasteurs, ont vaillamment supporté durant neuf ans, par la ruse et l'envie de ceux qui, oublieux de leur devoir, se sont écartés de l'unité catholique. Ceux-ci, en effet, poursuivant de leurs calomnies leurs frères innocents, se sont efforcés d'inculquer dans l'esprit des chefs du gouvernement cette funeste opinion, que l'autorité de ce siége apostolique et son ministère diminuait la fidélité qui est due au pouvoir politique, détournait les citoyens soumis à l'empire ottoman de la soumission à leur prince pour les amener à la soumission envers un prince étranger, et, par suite, s'opposait aux droits et à la prospérité des nations. Or, rien n'est plus déraisonnable et contraire à la vérité, car l'Eglise, qui considère uniquement le salut éternel des âmes, s'efforce partout de le faire progresser et de le protéger par les forces surnaturelles dont elle est armée divinement. Mais elle ne trouble pas pour cela les règles et l'ordre de la société civile ; bien plus, instruite par les paroles de l'Apôtre, elle ordonne que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, non-seulement par crainte de leur colère, mais aussi par raison de conscience ; et il est prouvé que les peuples sont d'autant plus fidèles à leurs princes, qu'ils ont accoutumé de garder leur foi plus incorruptible, sous la conduite et l'enseignement de l'Eglise.

En outre la raison enseigne et l'histoire atteste que les liens communs qui unissent entre eux les hommes d'une même nation, sont affermis et rendus plus solides par la religion catholique ; c'est par là aussi que la tranquillité publique des nations et les autres grands avantages qui en résultent d'ordinaire, sont en pleine vigueur et prospérité.

Mais il Nous déplairait de Nous arrêter à réfuter ces mensonges enfantés par la jalousie et la haine, quand on a vu se repentir de cette façon d'agir et de parler ceux-là mêmes qui s'efforçaient de couvrir leur défection par ces commentaires et ces calomnies. En effet, il n'en a pas manqué de ceux-là qui, revenant à de meilleurs sentiments et détestant le mal qu'ils avaient fait, ont admirablement démontré par leurs actes qu'il fallait chercher dans le sein maternel de l'Eglise la vérité, la justice et la solide félicité. C'est pourquoi, jetant le voile de la charité sur tout ce qui a été dit ou fait par malice, il Nous plaît de Nous réjouir plutôt avec le céleste Père de famille de ce que ceux-là ont revécu qui étaient morts et de ce qu'on a retrouvé ceux qui étaient perdus.

Or, parmi ceux qui Nous ont comblé de joie par leur retour, Nous voulons signaler surtout celui que les défaillants avaient choisi pour guide et pour chef de la séparation. Car, donnant le noble et rude exemple d'une âme forte et grande, il n'a pas rougi de s'avouer publiquement coupable ; il a spontanément abdiqué les honneurs et les charges injustement acquis ; il a eu soin d'expier son erreur par une pénitence salutaire, et il a si bien ordonné ses actes et son attitude qu'il a produit des marques ouvertes d'une sincère conversion ; enfin, en venant à Nous, il a fourni des preuves éclatantes de soumission et d'obéissance. C'est pourquoi Nous avons jugé bon de le traiter avec clémence et, contre l'usage ordinaire de la discipline ecclésiastique, Nous avons pensé devoir lui accorder de marcher orné des insignes épiscopaux. Dieu fasse que tous les autres qui ont suivi le transfuge dans sa malheureuse désertion l'imitent promptement dans son retour volontaire au camp d'Israël !

Mais, pendant que Nous Nous fondons sur cet espoir, Nous devons Nous féliciter de ce que, après un long combat aujourd'hui apaisé, le peuple catholique arménien et son patriarche légitime, ayant conquis dignement la paix, aient été restitués dans la possession de leurs droits par l'empire ottoman. Aussi, Nous donnons de justes éloges à ce gouvernement, parce que, ayant une fois reconnu les calomnies de leurs adversaires, il a volontiers accordé aux catholiques ce qu'exigeaient leur droit et le devoir d'un équitable souverain. Car il a ainsi manifesté publiquement qu'il entendait exécuter fidèlement tout ce qui a été prudemment arrêté l'année dernière, dans les pactes publics conclus avec les plus puissantes nations de l'Europe, au sujet de la protection à accorder au libre exercice du culte catholique dans la domination ottomane.

Ainsi donc, vénérables frères, pour toutes ces grandes choses qui se sont heureusement accomplies il faut entendre les plus grandes actions de grâces à l'Immortel Dispensateur de tous biens en lui demandant humblement que, par son ordre, ces avantages se ratifient et s'affermissent, et que de jour en jour il y ajoute de nouveaux accroissements.

Telles sont les paroles que Nous avions à vous dire brièvement aujourd'hui sur les affaires des églises orientales.

Et maintenant ce Nous est une chose agréable, vénérables frères, de fournir une marque publique de notre affection et de

notre zèle pour votre ordre très-illustre que Nous avons déclaré, dès le commencement de notre pontificat, Nous être très-cher et devoir toujours être pour Nous en principale considération. Car Nous avons résolu d'appeler aujourd'hui dans votre collége des hommes très-illustres et très-expérimentés qui se sont absolument montrés dignes du titre et des insignes de votre honneur sublime : les uns par la grande abondance de leur zèle, de leur sagesse, de leur habileté à remplir les fonctions pastorales, à prendre souci du salut des âmes et à défendre la doctrine et les droits de l'Eglise, tant par des écrits publics que par le ministère de la parole ; les autres par le grand mérite de leur science et par l'illustre renommée qu'ils ont acquise soit dans la charge de l'enseignement, soit dans les nobles monuments de leur génie qu'ils ont mis au jour ; tous enfin par leur foi inébranlable envers ce Siége apostolique, par les grands travaux faits pour l'Eglise et par les excellents mérites de leur vie et de leur constance sacerdotales, que de nombreux témoignages ont fait connaître et rendues publiques. Ce sont :

Frédéric Landgrave de Furstenberg, archevêque d'Olmutz.

Julien-Florian Desprez, archevêque de Toulouse et Narbonne.

Louis Haynald, archevêque de Colocza et Cacsia.

Louis-François Pie, évêque de Poitiers.

Américc Ferreira dos Santos Silva, évêque de Portugal.

Cajétan Alimonda, évêque d'Albenga.

Jean Newman, prêtre de Saint-Philippe de la congrégation de Birmingham.

Joseph Herghenöther, prélat de notre maison pontificale, docteur en l'académie de Wurtsbourg.

Thomas Zigliara, religieux de l'ordre des dominicains, recteur du collége Saint-Thomas d'Aquin à Rome.

Au nombre de ces cardinaux, Nous adjoignons aussi notre frère Joseph Pecci, préfet, avec la charge de vicaire de notre bibliothèque vaticane, et dont Nous dirons seulement ceci, vénérables frères, qu'il a longtemps rempli la charge d'enseigner les lettres et la philosophie, et qu'attaché à Nous par une profonde affection, il est aimé par Nous avec une tendresse égale ; de son élection vous avez été participants par votre très-honorable jugement et par l'unanimité de vos sentiments très-bienveillants

à son égard ; aussi Nous vous en exprimons notre reconnaissance, ainsi que nous jugeons qu'il est convenable.

Que vous en semble ?

C'est pourquoi, de l'autorité du Dieu tout-puissant, de celle des saints apôtres Pierre et Paul et de la nôtre, nous créons cardinaux-prêtres de la sainte Eglise romaine :

Frédéric Landgrade de Furstenberg.

Julien-Florian Desprez.

Louis Haynald.

Louis-François Pie.

Américc Ferreira dos Santos Silva.

Cajétan Alimonda.

Et cardinaux-diacres :

Joseph Pecci.

Jean Newman.

Joseph Herghenröther.

Thomas Zigliara.

Avec les dispenses, dérogations et clauses nécessaires et opportunes. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

CRÉATION DE CARDINAUX

ET PROVISION D'ÉGLISES

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII continuant à pourvoir aux besoins de l'Eglise a daigné, le matin du 12 mai, dans le palais apostolique du Vatican, après avoir prononcé une allocution créer et publier cardinaux de la sainte Eglise romaine.

Dans l'ordre des prêtres :

Mgr Frédéric, landgrave de Furstenberg, archevêque d'Olmutz, né à Vienne, le 8 octobre 1812.

Mgr Julien-Florian Desprez, archevêque de Toulouse, né à Ostricourt, archidiocèse de Cambrai, le 14 avril 1807.

Ngr Louis Haynald, archevêque de Colocza et Baes, né à Sceczony, archidiocèse de Strygowie, le 3 octobre 1816.

Mgr Louis-François-Désiré-Edouard Pie, évêque de Poitiers, né à Pontgouin, diocèse de Chartres, le 26 septembre 1815.

Mgr Américc Ferreira dos Santos Silva, évêque de Porto en Portugal, né à Porto le 16 janvier 1829.

Mgr Gaëtan Alimonda, évêque d'Albenga, né à Gênes, le 23 octobre 1818.

Dans l'ordre des diacres :

Mgr Joseph Pecci, sous-bibliothécaire de la sainte Eglise romaine, né à Carpineto, diocèse d'Anagni.

Mgr Joseph Hergenrœther, prélat domestique de Sa Sainteté, né en 1817.

Le Rme P. Jean-Henri Newman, prêtre de la congrégation de l'Oratoire de Londres, né à Londres, le 22 février 1801

Le Rme P. Zigliara, de l'ordre des prédicateurs, consulteur des SS. congrégations de l'Index et des affaires ecclésiastiques extraordinaires, né à Bonifacio (Corse), le 29 octobre 1833.

L'Em. et Rme M. le cardinal Borromeo, comme procureur de l'Em et Rme M. le cardinal Carafa di Traetto, s'étant démis du titre de Sainte-Marie des Anges, a opté pour celui de Saint-Laurent *in Lucina*, et l'Em. et Rme M. le cardinal de Falloux du Coudray a opté pour la diaconie de Saint-Ange *in Pescheria*, se démettant de celle de Sainte-Agathe *alla Tuburra*. Après quoi, les options étant faites aux siéges suburbicaires vacants, Sa Sainteté a pourvu comme suit :

Eglise cathédrale de Frascati, pour l'Em. et Rme M. le cardinal Jean-Baptiste Pitra, se démettant du titre de Saint-Calixte.

Eglise cathédrale d'Albano, pour l'Eme cardinal Gustave-Adolphe d'Hohenlohe, se démettant du titre de Sainte-Marie *in transpontina*.

Eglise archiépiscopale de Pétra, *i. p. i.*, pour Mgr Joseph Aggarbati, évêque démissionnaire de Sinagaglia, dont il retient l'administration provisoire.

Eglise métropolitaire de Bénévent, pour Mgr Camille Siciliano du marquis de Rende, transféré de Tricarico, dont il retient l'administration provisoire.

Eglise cathédrale de Rosca, *i. p. i.*, pour Mgr Pierre Rota, évêque démissionnaire de Mantoue, dont il retient l'administration provisoire.

Eglise cathédrale de Cattaro, pour Mgr Casimir Forlani, transféré de Comane, *i, p. i.*

Eglise épiscopale de Collinico, *i. p. i.*, pour Mgr Anicet Ferrante, évêque démissionnaire de Gallipoli, dont il retient l'administration provisoire.

Eglise cathédrale de Mantoue, pour Mgr Jean-Marie Berengo, transféré du siége d'Adria, dont il retient l'administration provisoire.

Eglise cathédrale de Sinigaglia, pour Mgr François des marquis Latoni, prêtre de Perzole, prélat domestique et auditeur de Sa Sainteté.

Eglise cathédrale d'Ancône, pour Mgr Achille Massera, prêtre de Bologne, camérier secret d'honneur de Sa Sainteté.

Eglises cathédrales unies de Savone et Noli, pour Mgr Joseph Boraggini, prêtre de Gênes, chanoine archiprêtre de cette église métropolitaine.

Eglise cathédrale d'Albenga, pour le R. D. Philippe Allegro, prêtre diocésain d'Albenga, recteur du séminaire et du collége épiscopal.

Eglise cathédrale de Conversano, pour le R. D. Auguste-Antonin Vincentini, prêtre d'Aquila, chanoine de cette métropole.

Eglise cathédrale d'Adria, pour Mgr Joseph Apollonio, prêtre de Venise, chanoine pénitencier de cette basilique patriarcale, protonotaire apostolique, *ad instar*.

Eglise cathédrale de Gallipoli, pour le R. P. F. Gismaldo de Cardinale, dans le siècle, Nicolas Lorchirico, prêtre de Squillau, de l'ordre des mineurs-capucins de saint François.

Eglise épiscopale de Dioclea, *i. p. i.*, pour le R. D. Félix Gialdini, prêtre de Percia, chan., prieur de la collégiale des SS Etienne et Nicolas.

Eglise épiscopale de Tanes, *i. p. i.*, pour Mgr Elie Bianchi, prêtre d'Alexandrie d'Egypte, prélat domestique de Sa Sainteté, protonotaire apostolique surnuméraire.

Eglise épiscopale de Troade, *in partibus infidelium*, pour le R. D. Placide Petacci, prêtre romain, secrétaire du vicariat

de Rome, chanoine de la basilique patriarcale de Sainte-Marie Majeure.

Ont été publiées en outre les églises suivantes, pourvues par brefs :

Eglise métropolitaine de Smyrne, pour Mgr André Timoni, élève de la Propagande, transféré du siége de Scio.

Eglise métropolitaine de Dublin, pour Mgr Edouard Mac-Cabe, auxiliaire de Dublin, transféré de l'Eglise de Gardara, *i. p. i.*

Eglise métropolitaine de Scopid, pour le R. P. Fulgence Czaren, des mineurs observants de S. François, gardien du couvent de Zara, ex-ministre provincial de la province dalmate de S. Jérôme ancien gardien du couvent de Capo d'Istria.

Eglise cathédrale d'Ardagh pour Mgr Barthelémy Woodlock, prélat domestique de Sa Sainteté, recteur de l'université catholique d'Irlande et docteur en théologie.

Postulation du S. Pallium a été faite ensuite pour les églises métropolitaines de Bénévent, Smyrne, Dublin et Scopia.

Enfin les nouveaux Emes et Rmes MM. les cardinaux suburbicaires ont prêté le serment d'usage.

Notre Saint-Père le Pape a daigné désigner en qualité de courriers extraordinaires pour porter l'heureuse nouvelle de la promotion à la pourpre et calotte cardinalices aux nouveaux Eminentissimes cardinaux à l'étranger, crées et publiés ce matin, ses gardes nobles :

Comte Hubert Giannuzzi à S. Em. Rme Mgr le cardinal Americ Ferreira dos Santos Silva, évêque de Porto en Portugal.

Comte Joseph Carpegna à S. Em. Rme Mgr le cardinal Jules-Florian Desprez, archevêque de Toulouse en France.

Comte Joseph Sarafini à S. Em. Rme Mgr le cardinal Frédéric, landgrave de Furstenberg, archevêque d'Olmutz en Autriche.

Comte Edouard Soderini à S. Em. Rme Mgr le cardinal Louis Pie, évêque de Poitiers en France.

Marquis Annibal Ossoli, à S. Em. Rme le cardinal Haynald, archevêque de Colocza, en Hongrie.

Sa Sainteté a également daigné désigner en qualité d'ablégats apostoliques, chargés de porter la barrette cardinalice aux nouveaux princes à l'étranger, ses camériers secrets surnuméraires.

Mgr Louis Tripepi à S. Eme Rme l'évêque de Porto.

Mgr Antoine Cataldi à S. Eme Rme l'archevêque de Toulouse.

Mgr Charles Caputo, à S. Eme Rme l'archevêque d'Olmutz.

Mgr Edouard English à S. Eme Rme l'évêque de Poitiers.

Mgr François Zichy à S. Eme Rme l'archevêque de Cologne.

REMISE DE LA BARRETTE

AUX

EMINENTISSIMES CARDINAUX DESPREZ ET PIE

On lit dans le *Journal officiel :*

Versailles, 26 mai, 1879.

Le Président de la République a reçu aujourd'hui, en audience publique, Mgr Cataldi et Mgr English, camériers secrets du Pape, qui lui ont remis les lettres pontificales les accréditant auprès de lui en qualité d'ablégats apostoliques, pour la remise des barrettes destinées à S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, et à S. Em. le cardinal Pie, évêque de Poitiers, promus a la pourpre romaine, sur la présentation du gouvernement français, dans le consistoire du 12 de ce mois.

Mgr Cataldi et Mgr English ont, selon l'usage, prononcé chacun un discours en langue latine.

Le Président leur a répondu :

Messieurs les ablégats,

« Je me félicite du choix que le Saint-Père a fait de vos personnes pour le représenter dans cette cérémonie ; soyez les bienvenus !

« Je vous remercie de ce qu'il y a d'obligeant pour le Président de la République dans les discours éloquents que vous lui adressez, et des vœux que vous exprimez pour la prospérité de la France. »

Après cette réception, les cardinaux ont été introduits, ainsi que les gardes nobles qui les accompagnaient, auprès de M. le Président de la République, qui leur a remis la barrette, en présence du Président du conseil, ministre des affaires étrangères,

de M. le ministre de l'intérieur et des cultes, et de M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et des cultes.

Le nonce et le personnel de la nonciature assistaient également à cette céremonie.

Après avoir reçu les insignes de sa nouvelle dignité, le cardinal Desprez a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président,

Il est facile à un prince de l'Eglise d'être modeste en revêtant la pourpre, quand il est obligé comme moi d'y voir une décoration donnée au siége qu'il occupe et à ses longues années d'épiscopat plutôt qu'à son mérite personnel. Cemment me défendre néanmoins d'un légitime orgueil aujourd'hui, en pensant que cette distinction m'est accordée par la bienveillance d'un des plus habiles pilotes qui aient gouverné la barque de Pierre en ses orageuses traversées.

Veuillez croire, Monsieur le Président, que j'associe dans ma reconnaissance les deux pouvoirs qui concourent à mon élévation ; il n'en coûte pas aux évêques de se proclamer les débiteurs de leur pays, soit parce que l'homme s'honore en reconnaissant ses dettes de fils, soit parce que nous avons conscience d'acquitter les nôtres envers la France par des services sociaux qu'il sera difficile d'effacer de son cœur et de son histoire.

Il y a plus : comme c'est la grandeur propre des peuples catholiques de n'être point sujets de la même autorité au spirituel et au temporel, ils aiment d'autant plus la patrie, qu'elle se montre à leur égard plus délicatement mère, en s'interdisant de toucher à leur conscience ; et cette religion de la seconde majesté, comme parle Tertullien, s'accroît encore de toutes les déférences du pouvoir séculier envers l'Eglise, parce qu'à ce prix est fondée la vraie garantie de la dignité et de la liberté des âmes.

Nous sommes doublement heureux, Monsieur le Président, de voir un ordre de choses si respectable placé sous la sauvegarde des vertus civiques qui distinguent le premier magistrat de la République, au moment où les plus grands problèmes se discutent au sein de notre société.

Le Pape saint Grégoire écrivait à l'empereur Maurice ces remarquables paroles : « Sachez que la puissance souveraine

vous est communiquée d'en haut, afin que la vertu soit aidée, que les voies du ciel soient élargies et que l'empire de la terre serve l'empire du ciel. » Je trahirais un grand devoir si j'hésitais à réclamer dans les limites constitutionnelles l'intervention de votre autorité pour le redressement de toute tendance contraire à l'esprit de cette législation divine : un serment prêté naguère aux pieds de l'autel m'oblige à défendre, s'il le fallait, au péril de ma vie, les droits imprescriptibles de l'Eglise, et le vrai patriotisme ne saurait contredire à la prière que je vous adresse, car si on ne peut compter les peuples qui furent immortalisés par la religion, on n'en compte pas un seul qui ait prospéré sans elle.

Le cardinal Pie a pris ensuite la parole en ces termes :

Monsieur le Président,

Je m'associe aux sentiments et aux vœux qui viennent d'être exprimés par mon éminentissime collègue. Il ne m'appartient que d'y ajouter quelques mots.

L'allocution pontificale du 12 de ce mois, qui annonçait la création de deux nouveaux cardinaux français, renferme à l'adresse de notre nation une parole qui restera inscrite dans le Bullaire romain, et qui figurera avec honneur dans les annales de notre Eglise de France.

En se réjouissant des heureuses négociations qui ont mis fin aux divisions et aux séparations religieuses survenues au sein des populations catholiques de l'Orient, le Pape Léon XIII a rendu hommage au gouvernement français, dont l'intervention a concouru efficacement à ce résultat si précieux et si désiré.

Cette fois donc encore, la France aura été fidèle à sa mission séculaire, et son protectorat n'aura point été infructueux.

Or, pour les nations comme pour les particuliers, avoir servi des intérêts de cet ordre, c'est avoir acquis un titre aux grâces et aux faveurs du ciel.

Nous avons la confiance qu'elles ne nous feront point défaut ; car celui dont le Pontife romain vient de se faire l'interprète est le Dieu très-bon qui, dans les actes de sa créature, est avant tout jaloux de trouver des mérites à reconnaître, des services à récompenser.

Ce qui s'accomplit aujourd'hui n'est-il pas d'ailleurs un gage

nouveau du pacte inviolable qui, à travers toutes les révolutions des temps, unit toujours la France à l'Eglise! Le Seigneur avait dit à l'ancien peuple d'Israël: « Si la loi que j'ai établie, et en vertu de laquelle le jour succède à la nuit et la nuit au jour, peut être détruite, mon pacte avec la nation des fils d'Abraham pourra pareillement être rompu. » Ce qui, dans le style des prophètes, signifie l'égale perpétuité de l'un et l'autre contrat (Jérémie, XXXIII, 20). Or, la pérennité de cette même loi n'éclate-t-elle pas à tous les yeux quand, à l'heure présente, l'alliance de notre nation avec la chaire romaine se noue et se resserre par un lien de plus? Symptôme rassurant pour tous ceux qui sont attentifs aux conduites de la Providence.

Et puisque l'accord qui s'est fait à cet égard entre le Vicaire de Jésus-Christ et les pouvoirs préposés au gouvernement de la République, s'est porté, contre toutes les prévisions, sur mon humble personne, une obligation plus étroite m'est imposée d'employer les derniers restes de ma vie, les dernières ardeurs de mon âme, à inculquer à nos contemporains la sentence apostolique dont les trente années de mon enseignement pastoral n'ont été que le commentaire, à savoir: « Que personne ne peut poser un autre fondement solide en dehors de celui qui a été posé par la main de Dieu et qui est le Christ Jésus (I Corinth., III, 2), et que, pour les peuples comme pour les individus, pour les sociétés modernes comme pour les sociétés antiques, « il n'y a point sous le ciel d'autre nom donné aux hommes dans lequel ils puissent être sauvés, si ce n'est le nom de Jésus-Christ (Act. IV, 12.)

Le Président de la République, s'adressant aux deux cardinaux leur a répondu :

« Messieurs les cardinaux,

« Je dois aux fonctions que mon pays m'a confiées l'honneur de vous remettre les insignes de la haute dignité que vous ont méritée vos talents et vos vertus, et dont le Souverain Pontife a couronné votre long épiscopat. Je suis heureux d'avoir, au nom du pouvoir civil, à prendre cette part à votre élévation.

« Vous invoquez l'autorité constitutionnelle du Président de la République en faveur des droits de l'Eglise ; elle ne leur fera pas défaut. Ne craignez point pour eux ; ils ne courent aucun péril, ils sont sous la sauvegarde des lois, et le gouvernement,

s'il ne met point les droits de l'Eglise au-dessus de ceux de l'Etat, est animé d'une vive sollicitude pour la protection des uns et des autres. »

Après les présentations des gardes nobles et des ecclésiastiques qui accompagnaient les cardinaux, leurs Eminences ont été reçues par Mme Grévy et ont déjeuné à la Présidence. Elles ont ensuite été reconduites dans les voitures du Président par l'introducteur des ambassadeurs.

LE MARQUIS DE LORNE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

ADRESSE ET RÉPONSE

A Son Excellence, sir John Douglas - Sutherland Campbell, marquis de Lorne, Gouverneur général du Canada, etc., etc., etc.

Excellence,

L'Université Laval a toujours regardé comme une faveur insigne l'honneur de recevoir dans ses murs les dépositaires de l'autorité impériale : elle s'est toujours fait un devoir et un bonheur de déposer à leurs pieds l'hommage de son respect et l'expression des sentiments d'affection et de reconnaissance qui l'animent envers notre Très-Gracieuse Souveraine et envers ceux qu'elle veut bien charger de présider en son nom aux destinées de notre cher Canada.

Le choix que Sa Majesté a bien voulu faire de Votre Excellence pour représenter l'autorité royale dans cette lointaine colonie, nous est un sûr garant des hautes qualités qui ornent votre personne, et les quelques mois que Votre Excellence a déjà passés au milieu de nous nous ont permis d'apprécier la noblesse de caractère et les talents divers qui vous assurent un rang distingué parmi les personnages illustres que nous avons vus se succéder dans les hautes fonctions qui vous sont échues.

L'Université Laval est particulièremrnt heureuse de trouver dans Votre Excellence un ami des lettres, dont le goût perfectionné par des études sérieuses, mûri dans les voyages, exercé par les travaux intellectuels, ne peut manquer de promouvoir les intérêts de l'éducation, le développement des lettres et des sciences dans notre pays. Si Votre Excellence nous permet d'exprimer ici toute notre pensée, l'Université Laval se rappelle avec bonheur que les gouverneurs les plus lettrés ont toujours été ses meilleurs amis; et

cette douce expérience lui fait espérer qu'elle trouvera auprès de vous une protection qui lui sera d'autant plus précieuse qu'elle sera plus éclairée.

Que dis-je? Ce n'est plus même une espérance, mais une réalité ; puisque, merci à votre gracieuse initiative, l'Université Laval pourra se faire gloire d'avoir été gratifiée la première des médailles d'or et d'argent de Votre Excellence.

Les liens qui unissent Votre Excellence à la famille royale nous sont un nouveau gage de l'intérêt que Notre Très-Gracieuse Souveraine porte à ses sujets d'Amérique. Plusieurs fois déjà notre loyale population, et l'Université Laval en particulier, a eu le bonheur de souhaiter la bienvenue à des princes de la famille royale. D'autres colonies de la métropole ont pu se flatter d'avoir eu le même avantage ; mais, seul, le Canada peut se glorifier de voir à la tête de notre société une princesse du sang royal, distinguée par le goût des arts et dont le séjour au milieu de nous donne à notre vie coloniale ce cachet de dignité et de grandeur, de grâce et d'aménité qui fait le charme des cours les plus illustres de l'Europe.

Nous savons que Votre Excellence et Son Altesse Royale ne trouveront dans une colonie qui se dégage à peine des liens d'une pénible enfance, ni les châteaux somptueux de l'Ecosse, ni les palais plus somptueux encore de l'opulente Angleterre. L'heure des magnificences n'a pas encore sonné pour notre pays. Mais, en revanche, l'aspect d'une nature encore sauvage, les sites pittoresques, la majesté de nos fleuves et l'étendue de nos lacs, les chutes et les rapides ne peuvent manquer d'attrait pour ceux que le goût des arts dispose à admirer les œuvres si variées de la main de Dieu.

Du haut de la citadelle de la vieille Stadaconé, de ce nid d'aigle, comme l'appelait votre illustre prédécesseur, Votre Excellence et Son Altesse ont pu parcourir du regard les lieux historiques où se sont agitées les destinées du Canada, suivre avec un intérêt toujours croissant les péripéties de la lutte et voir enfin les combattants de part et d'autre s'unir dans une mutuelle estime pour travailler de concert à la prospérité de leur commune patrie. Toute rivalité n'est cependant pas éteinte entre les deux principaux éléments de notre population. En voyant l'estime publique, la cordiale affection, la loyauté qui éclatent de toutes parts sur votre passage, Votre Excellence et Son Altesse Royale ont pu se demander en vain de quel côté leur venaient les plus ardentes sympathies, le plus sincère respect, le dévouement le plus absolu, la vénération la plus profonde.

L'Université Laval conservera le souvenir de cette visite de Votre Excellence et de Son Altesse Royale au nombre de ses plus chers souvenirs. Elle aime à se rappeler qu'elle doit à Sa Majesté Britannique heureusement régnante sa charte et ses priviléges, à la libéralité de Son Altesse le Prince de Galles ses couronnes les plus enviées, et elle adresse au Ciel les vœux les plus ardents pour que Dieu répande sur Notre Auguste Souveraine et sur toute la famille royale ses plus abondantes bénédictions. Elle vous prie en même temps de vouloir bien agréer les vœux qu'elle forme pour que le séjour de Votre Excellence et de votre royale compagne au milieu de nous soit heureux et prospère, et elle espère que le sentiment de la joie et du bonheur que

votre présence répand dans tous les cœurs sera pour vous une consolation et une récompense. »

Son Excellence répondit en français et en ces termes :

Monseigneur et Messieurs,

La rivalité à laquelle vous faites allusion dans votre éloquente et bienveillante adresse et qui, dites-vous, existe encore entre les sujets de Sa Majesté au Canada, ne devrait jamais s'éteindre, surtout quand cette émulation a pour origine le désir d'obéir aux lois dans leur libre et juste application, et les nobles efforts d'un chacun pour placer chaque province au premier rang dans la représentation de notre pays et faire ainsi progresser le Canada dans la voie de l'ordre et de la prospérité.

De même que votre magnifique édifice domine votre cité, de même la pensée dominante de votre Université est d'être le phare sur lequel se dirige le peuple dans l'espérance que cette émulation tendra à vous diriger vers de hautes et nobles destinées.

Nous entrons avec le plus profond intérêt dans ces salles où vous avez entrepris cette tâche glorieuse, et nous concourons de tout cœur dans les souhaits que vous venez d'exprimer, dans le vœu que nous formons pour votre prospérité.

Nous nous sommes réjouis, en débarquant, il y a deux jours, de voir que vos autorités, avec une si grande population, manifestaient de la manière la plus énergique et avec une noble générosité la confiance qu'ils avaient placée dans le représentant de leur Souveraine.

Soyez persuadés que je comprends toute l'importance de cette confiance. Ce n'est pas à moi personnellement que ces témoignages s'adressent, mais au représentant d'un gouvernement assurant une liberté à laquelle on ne songe pas dans d'autres pays, et qui se trouve unie aux anciens usages et à l'autorité modérée sous laquelle le peuple de notre empire a trouvé le bonheur, la puissance et l'union.

Permettez-moi de vous remercier de votre bienveillante réception, et de vous dire que je désire avoir ma part de l'approbation que le public accorde à vos travaux, en continuant l'octroi des prix inaugurés par lord Dufferin, qui savait si bien apprécier la valeur de votre Université, et qui, en sa qualité de savant, connaissait tout le prix de l'enseignement qu'on y donne.

Ici les élèves placés sous vos soins, reçoivent tous les jours une large part des connaissances que vous avez puisés à des sources précieuses dans diverses contrées du globe ; car les voyages sont aussi propres à instruire que les livres eux-mêmes, et parmi vos professeurs il y en a qui ont parcouru beaucoup de pays et vu beaucoup de peuples différents, et qui ont suivi en Amérique la pratique des fondateurs du christianisme, en apprenant les langues étrangères, en voyant l'ancien monde, ses habitants, tout en s'initiant à sa littérature immortelle.

Les fondateurs de cette institution ont pourvu aux moyens de faire suivre des cours complets de médecine, qui jusqu'ici n'avaient été ouverts qu'à un

petit nombre de personnes; car dans votre institution la médecine s'enseigne d'après une méthode digne de la nation qui a produit Broussais, Bichat, Corvisart et Pinel.

Les sciences naturelles sont enseignées à des hommes qui, en prenant part au développement et aux découvertes des richesses naturelles de ce vaste continent, continueront l'œuvre de leurs ancêtres, les pionniers du Canada.

Cette partie de la Puissance renferme des richesses naturelles encore inconnues et qui n'exigent que l'esprit d'entreprise pour leur exploitation.

C'est aussi un pays où l'or, les marbres précieux et les serpentines aideront à augmenter par leur valeur les revenus de la population qui doit néanmoins compter principalement sur la culture du sol et qui, dans l'élevage des bestiaux, augmentera sa prospérité en approvisionnant les marchés de l'Europe.

Je suis très-honoré de votre réception, et mon désir le plus sincère est que la divine Providence permette que l'Université Laval soit toujours le flambeau des arts et des sciences pour la noble et généreuse population de Québec.

LORNE

CHRONIQUE MUSICALE

PUBLICATION PÉRIODIQUE DE MUSIQUE SACRÉE

Sous les auspices de la S. C. de la Propagande

Tel est le titre d'une circulaire adressée par l'éditeur, P. Manganelli, de Rome, au monde entier. En ce moment surtout où, après avoir vu supprimer l'orgue aux convois funèbres, prohiber les instruments à vent à tous les offices et rejeter les voix de femme alliées aux voix d'hommes, on voulait encore faire proscrire la musique de l'église, cette circulaire sera lue avec un grand soulagement et une immense satisfaction.

Nous l'offrons au public et surtout aux partisans acharnés et exclusifs du plain-chant.

« Au moment d'avoir bientôt accompli les promesses que nous avions faites à nos abonnés de la 1e année, nous ne voulons pas entreprendre l'impression du 2e volume sans avoir auparavant mis en évidence, de la manière la plus claire, possible le but de notre publication.

« Tous ceux qui, après nous avoir prêté leur aide dans les commencements ardus de notre œuvre, nous ont suivis d'assez près, ont probablement déjà pu voir bien clairement où visaient nos efforts. Les compositions éditées dans le premier volume prouvent nettement que nous avons voulu donner à notre publication un caractère à la fois *artistique* et *pratique*, mais en même temps ni trop exclusivement artistique, ni trop prosaïquement pratique. On trouve, en effet, dans ce premier volume, des morceaux de musique dont l'exécution est partout et toujours on ne peut plus facile ; comme aussi on y trouve des morceaux qui se prêtent difficilement aux exécuteurs ordinaires, mais qui, d'autre part, ont le mérite d'indiquer à l'artiste studieux la voie à

suivre dans la composition des divers genres de Musique Sacrée ; par conséquent ces morceaux aussi avaient le droit d'être édités pour l'utilité et l'agrément même des compositeurs les plus savants et les plus distingués. Nous avons ainsi suivi à la lettre le programme que nous nous étions tracé, de donner satisfaction aux plus grandes comme aux plus petites chapelles. Aussi, si les œuvres que nous avons éditées et que nous éditerons ne devaient pas sembler toutes également proportionnées aux moyens et aux désirs de chacun, nous sommes prêts à implorer l'indulgence de nos lecteurs pour ce qu'ils trouveront moins à leur goût ou à leur convenance, mais en même temps nous déclarons que nous ne saurions pour cela quitter notre voie.

« Mais c'est aussi une idée d'un ordre plus élevé qui nous a guidés dans notre entreprise, et nous tenons à l'exposer minutieusement à nos anciens et à nos nouveaux souscripteurs. Tout le monde trouve que la Musique Sacrée est en décadence, qu'elle est dévoyée de son vrai chemin. Ce n'est pas nous qui contredirons cette croyance générale. Nous ne saurions encore moins contester les très-louables efforts qui sont faits par bien des gens dans bien des pays pour remédier au mal. Mais, si nous examinons attentivement les remèdes, que trouvons-nous ? Sauf de rares exceptions, chez lesquelles l'intention est meilleure que le moyen mis en œuvre, TOUS veulent s'arroger le droit et l'autorité d'émettre doctoralement des opinions sur le sujet ; ceux qui font le plus de bruit sont précisément les moins familiers avec l'Eglise et avec sa discipline. Le mal serait moindre, si encore *tous* ces beaux docteurs étaient catholiques ; mais nous voyons les *protestants* mêmes ne pas se gêner pour déclarer que la musique de nos églises devrait être comme ci, devrait être comme cela : bien plus ils vont jusqu'à nous offrir comme modèles les chœurs de Luther, que bien des musiciens, qui se prétendent catholiques, accueillent comme choses précieuses. En Allemagne on n'hésite pas à proclamer la *Réforme* de la Musique Sacrée ; or, nous l'avouons franchement, le mot seul de *Réforme* sonne mal à nos oreilles, lorsqu'il touche aux choses de l'Eglise et surtout s'il nous arrive du pays de Luther.

« Au milieu d'une telle tempête, dans une obscurité si profonde, désireux de trouver un phare qui nous indique le chemin du salut, nous avons pensé qu'en matière de discipline liturgique et ecclésiastique l'unique autorité compétente, ayant droit de prononcer un jugement, c'est le Saint-Siége et le Saint-Siége seulement. « Mais — repliquent aussitôt les partisans d'un système aujourd'hui presque impossible — le Saint-Siége a prononcé déjà à cet égard dans le concile de Trente et nous devons nous en tenir à ce qu'il dit. » Admettons — pour un instant — que depuis le concile de Trente, c'est-à-dire depuis trois siècles, l'Eglise n'ait plus rien dit à cet égard : il nous semble que la décision même formulée par ce sacré Concile devrait suffire à démontrer jusqu'à l'évidence aux partisans exclusifs du plain-

chant et du style diatonique que, ni au concile de Trente, ni à aucune autre époque, l'Eglise ne s'est opposée aux véritables et sages progrès de l'art. Et, puisque l'art musical a fait depuis cette époque jusqu'à nos jours des pas de géant, raisonnant par induction, nous croyons être fondés à dire qu'aujourd'hui, non plus, l'Eglise ne s'opposerait certes pas à ces progrès, dans le cas malencontreux où de nouveaux scandales viendraient provoquer une nouvelle décision de sa part.

« Mais est-ce bien vrai que l'Autorité suprême a gardé un silence aussi long et aussi absolu ? Il nous suffirait pour prouver le contraire de citer le bref que Sa Sainteté le Pape Pie IX a adressé, il y a quelques années à peine, à un de nos Maëstri les plus renommés. D'autre part, sans tenir compte des adhésions explicites, il nous semble que l'adhésion de l'autorité elle-même doit être d'un grand poids et d'une grande valeur. Eh bien, l'autorité n'adhère-t-elle pas implicitement à tout ce qui, en fait de Musique Sacrée, se pratique depuis tant et tant d'années dans nos Basiliques Patriarcales, à l'honnête satisfaction du clergé et du peuple, des savants et des ignorants ? Or si cette musique n'était ni plus ni moins qu'un scandale (1) (comme certains grands docteurs vont déblatérant), il est bien certain que le Saint-Siége ne l'aurait jamais tolerée un instant, bien plus il l'aurait déjà inexorablement proscrite.

« Nous appuyant sur ce fait très-important, sans prétendre nous poser en *réformateurs* ni en *régénérateurs*, nous avons, dans le chaos universel, assumé la tâche, beaucoup plus modeste et plus rationnelle pour un catholique, de faire connaître et de divulguer précisément cette musique implicitement reconnue par le Saint-Siége. Assurément toute la musique sacrée qui s'exécute à Rome n'est pas exempte de tout reproche, et même parfois elle mériterait de gros reproches ; mais à ceux qui nous opposeraient cette facile objection, nous ferons cette réponse encore plus facile : « C'est seulement de la *Musique des Basiliques Patriarcales* que nous avons parlé ; et nous publions seulement ce qui a été, depuis un laps de temps plus ou moins long, mille et mille fois exécuté, sanctionné et reconnu bon avec l'approbation des maîtres de l'art. » D'autre part nous osons espérer qu'on ne voudra pas nous refuser, ni refuser aux savants Maëstri qui veulent bien nous donner leurs conseils, la dose de discernement nécessaire pour faire la différence entre le bon et le mauvais. Et à ce propos nous espérons qu'on voudra bien ne pas laisser passer inaperçu la détermination prise par nous de ne publier aucune composition de maëstri vivants.

---

(1) Or il est bien autrement grave le scandale de ceux qui, tout en se disant catholiques, accusent de la sorte le Saint-Siége ou d'imbécillité ou de connivence dans le scandale imaginaire dont ils parlent.

« Que si notre humble mission ne réussissait pas à satisfaire ceux qni se proclament néanmoins les apôtres de l'art, nous disons en un mot, pour conclure, que, publiant de la musique *destinée à être exécutée à l'Eglise*, nous préférons à toute autre l'approbation même tacite de l'Eglise elle-même, unique et suprême autorité compétente. Cela dit, lors même que ces aristarques jugeraient que la voie suivie par ceux dont nous avons publié et dont nous publierons les œuvres, n'est pas la voie bonne par excellence, nous pourrons toujours, *a priori*, affirmer, sans crainte de nous tromper, que cette voie est assurément meilleure que toutes les autres.

« Rome, octobre 1878.

« *L'Éditeur*

« PACIFICO MANGANELLI. »

Nous aimons ce langage franc, cette logique saine et serrée. C'est ainsi que l'on parle quand on a pour soi le droit et la raison.

Les esprits les plus récalcitrants ne sauraient ne pas accepter une œuvre aussi belle et aussi utile, à moins de prétendre mieux connaître que la sacrée Congrégation de la Propagande ce qui convient au service divin.

Ce parti-pris serait d'autant plus ridicule que Sa Sainteté, Léon XIII, a adhéré lui-même à l'entreprise de M. Manganelli, qui nous l'apprend en ces termes :

« Le 3 février 1879, nous avons eu l'honneur d'être admis à l'audience de Sa Sainteté Notre Saint-Père le Pape Léon XIII. Cette faveur insigne nous à permis de réaliser un de nos désirs les plus chers, celui de présenter très-humblement à Sa Sainteté le premier volume de notre publication et de soumettre au jugement de l'Autorité Suprême de l'Eglise le but que nous nous sommes proposé dès le début de notre œuvre. Le Saint-Père a daigné accepter notre offrande ; et, lorsqu'il a connu notre travail et les mobiles qui l'avaient inspiré, il a bien voulu nous accorder pour nous et pour notre entreprise la Bénédiction Apostolique. Sa Sainteté a ensuite ajouté ces paroles que nous sommes heureux de reproduire textuellement : « QUE CETTE BÉNÉDICTION FASSE PROSPÉRER VOTRE ENTREPRISE ET VOUS ENCOURAGE A POURSUIVRE VOS LABEURS. »

« Nous ne pouvions pas désirer une plus belle récompense ! Non-seulement les paroles du Saint-Père nous inspirent un nouveau courage, mais elles nous font voir avec certitude que la voie suivie par nous jusqu'ici est vraiment la bonne. Ce sentiment sera, nous l'espérons, partagé par ceux qui ont bien voulu nous accorder leur généreux concours pour inaugurer notre publica-

tion et qui nous l'ont conservé jusqu'à ce jour. — L'encouragement suprême que nous venons de recevoir nous décide à poursuivre notre œuvre avec une constance infatigable, car il sera pour nos abonnés le meilleur motif de nous continuer leur bienveillance.

« Rome, février 1879.

« PACIFICO MANGANELLI.

« *Éditeur-Propriétaire.* »

Il n'y a plus à en douter : la musique, l'art le plus délicat, le plus idéal, aura sa place à l'Eglise, tout comme la peinture, la sculpture, etc. Tout l'univers, du moins toute cette partie de l'univers qui a un cœur, applaudira à cette pensée de la première autorité ecclésiastique.

Nous savons que la grande objection contre la musique provient du mauvais choix, du mauvais répertoire de certaines églises. Rien de cela n'arriverait si les fabriques avaient soin de confier la direction du chant ecclésiastique à des hommes compétents, ou de s'enquérir auprès d'eux de ce qu'il faut accepter et rejeter. Mais non, sous prétexte d'économie, on substituera un amateur sans goût ni talent au musicien qui pourrait honorablement tenir cet emploi. De là cette horrible musique horriblement exécutée, qui a failli être cause d'un si grand désastre. Au lieu d'y remédier par l'épuration, ainsi que la sagesse le commandait, on voulait bannir du lieu pour lequel elles ont été faites les œuvres immortelles de Mozart, de Palestrina, Cherubini, Beethoven, etc ! ...

Les artistes devront une éternelle reconnaissance à monsieur Manganelli d'avoir, par sa publication, relevé le niveau des exécutions musicales religieuses, et fait surgir l'occasion de connaître enfin l'opinion de l'autorité suprême en cette importante matière.

Maintenant, tous les maîtres de chapelle peuvent se mettre à l'œuvre sans crainte d'être arrêtés dans leurs nobles travaux. Les petites, comme les plus grandes maîtrises, trouveront dans la publication romaine les matériaux qui conviendront à leurs éléments.

L'idée de se mettre à la portée de tous est des plus heureuses La plus humble chapelle, grâce à cette nouvelle collection et à la modicité de son prix, pourra faire entendre aux fidèles les

plus belles productions de l'école religieuse italienne. L'occasion est on ne peut plus propice pour mettre toute la *Lambillotterie* où elle doit être : au feu.

Les couvents et les colléges auront un travail spécial d'assainissement à faire.

Nous savons qu'il est long et difficile de se faire un nouveau répertoire ; mais de semblables raisons ne doivent pas arrêter ceux qui ont pour mission de faire respecter l'Eglise et de former la jeunesse.

—Nous donnons plus loin les conditions de l'abonnement à la *Publication périodique de Musique Sacrée.*

GUILLAUME COUTURE

THE OLD REGIME IN CANADA

BY

FRANCIS PARKMAN.

Laissons de côté plus de vingt passages que déparent des inexactitudes plus ou moins importantes, où M. Parkman revêt l'abbé de Quélus de tous les pouvoirs « épiscopaux ; » fait commencer les tremblements de terre de 1664 à cinq heures du matin au lieu de cinq heures du soir ; représente nos ancêtres comme des ivrognes s'enivrant pour se venger de la contrainte que le clergé leur faisait subir ; fait remonter l'établissement du conseil supérieur à 1645 au lieu de 1648 ; accuse tous les fonctionnaires de désobéissance à la loi, de malhonnêteté, &., &., pour signaler des erreurs moins pardonnables chez un homme qui prétend à l'érudition et à la connaissance de l'histoire de notre pays.

M. Parkman dit à la page 215 :

« Le peuplement du Canada fut pour la plus grande partie (*in the main*), l'œuvre du roi...le gouvernement fut le principal agent d'immigration : Colbert faisait la besogne et le roi en payait les frais. »

Cela est inexact. Les envois d'émigrants par le roi cessèrent dans les années comprises entre 1672 et 1680, en sorte que, pour apprécier la part que prit le gouvernement au peuplement du pays, il faut prendre pour point de départ le chiffre de la population en 1680, que les *Archives de Paris* portent à 9.719 Français. Et comment s'était formée cette agglomération de population ? Par l'immigration et par les naissances. M. Rameau, qui a fait une étude consciencieuse et approfondie de cette question, prétend que, depuis la fondation de Québec jusqu'à l'année 1672, environ 4,700 immigrants vinrent s'établir dans la Nouvelle-France. On peut, sans crainte de faire erreur, estimer à 1.000 le nombre de colons, femmes et hommes, qui furent envoyés au Canada par le gouvernement. Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre des

soldats licenciés après 1665, douze cents au plus, on arrive à un total de 2,200, moins de la moitié du nombre total des immigrants. Si on prend toute la période de la domination française, cette proportion est réduite à moins du tiers, puisque des 10,000 émigrants qui passèrent au Canada de 1608 à 1759, trois mille au plus furent expédiés par le gouvernement.

Le reste de l'immigration, de 1608 à 1680, fut, en bonne partie, attirée par les communautés religieuses, une autre partie par les seigneurs et par les immigrations individuelles. Les Sulpiciens, les Jésuites, l'évêque de Québec, les Ursulines et l'Hôtel-Dieu avaient des seigneuries et s'efforcèrent constamment d'y introduire des colons. A eux seuls, les Sulpiciens en amenèrent près d'un mille, de 1640 à 1680. Mgr de Laval faisait aussi de fructueux efforts, puisque sa seigneurie de Beaupré se colonisa rapidement; elle était habitée en 1667 par cent huit familles composées de 667 personnes, et non pas de 656 comme le dit M. Parkman. Inutile de faire observer que tous les émigrants qui furent amenés dans le pays par les communautés religieuses étaient choisis avec le plus grand soin et par conséquent des gens de la plus grande respectabilité.

Les seigneurs laïques firent aussi de louables efforts pour peupler leurs domaines. M. Rameau prétend qu'à lui seul M. Juchereau de la Ferté, allié au seigneur Giffard de Beauport, fit venir plus de trois cents émigrants du Perche, de 1635 à 1660.

« Cette immigration perchoise, dit-il, composée évidemment d'excellentes familles de paysans, a été l'origine d'une partie des habitants de la côte de Beaupré, de quelques-uns de ceux de Beauport et de l'île d'Orléans. Par suite de l'ancienneté de cet établissement, elle est devenue la souche d'une partie assez notable de la population du Canada. Cette immigration et celle de Montréal par les Sulpiciens sont des plus compactes et des plus solides qui aient été amenées au Canada. »

Nous appuyons à dessein sur ces immigrations et sur l'exagération de ce qui fut effectué par le gouvernement. Il est d'autant plus important de réfuter l'erreur dans laquelle M. Parkman est tombé sous ce rapport, qu'une partie de son livre est concacrée à prouver que les émigrants qui furent envoyés par le roi étaient ramassés au hasard et, pour un grand nombre, des gens d'un caractère plus que douteux. Qu'il nous suffise, pour le moment, de citer quelques lignes que nous prenons aux pages 216 et 217 de son livre.

« Les émigrants, dit-il, étaient ramassés par des agents dans les provinces, conduits à Dieppe ou à Larochelle et expédiés de là au Canada. Dans les premiers temps, les hommes étaient envoyés de Larochelle même ou du voisinage ; mais Laval fit des représentations, déclarant qu'il ne voulait personne venant de cet ancien château fort de l'hérésie. A la vérité, les gens de Larochelle n'étaient pas favorablement accueillis au Canada. Un autre écrivain les représente comme des « gens peu consciencieux » et presque « sans religion, » ajoutant que les Normands, les Percherons, les Picards et les paysans des environs de Paris sont dociles, industrieux et plus pieux. « Il est important, conclut-il, d'employer une bonne semence en fondant une nouvelle colonie. (1) » Ce fut, en conséquence, des provinces du nord-ouest que fut tiré le plus grand nombre des émigrants. Ces émigrants, en général, paraissent avoir été des paysans respectables, bien que des écrivains qui, à raison de leur position, devaient être bien renseignés, les aient dénoncés en termes violents. »

A l'appui de ce qui précède, M. Parkman fait en note les citations suivantes.

« Une foule d'aventuriers, ramassés au hasard en France, presque tous de la lie du peuple, la plupart obérés de dettes ou chargés de crimes. » — *La Tour, Vie de Laval, Liv. IV.*

« Le vice a obligé la plupart de chercher le pays comme un asile, pour se mettre à couvert de leurs crimes. » — *Meules, Dépêches de* 1682.

Chose singulière ! M. Parkman, pour établir que nos ancêtres furent tirés de la lie du peuple, s'appuie précisément sur le témoignage de deux écrivains qu'il signale ailleurs comme exagérés et pas toujours dignes de foi.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il dit aux pages 215 et 216 de l'*Old Régime* se résume dans ce syllogisme : la plus grande partie des colons qui s'établirent au Canada y furent envoyés par le gouvernement ; or la plus grande partie des colons qui furent envoyés au Canada par le gouvernement furent de la canaille : donc la plus grande partie des colons du Canada était de la canaille. Mettez les réticences et les déguisements de côté et c'est ce qui vous restera après la lecture de ces deux pages de M. Parkman.

Heureusement qu'un écrivain aussi autorisé et certainement

---

(1) C'est la traduction de la traduction anglaise de M. Parkman.

mieux renseigné que M. Parkman avait réfuté ces erreurs et repoussé ces calomnies bien avant qu'elles fussent imprimées dans l'*Old Régime*. On comprend facilement que nous voulons désigner M. Rameau, le consciencieux auteur de *la France aux Colonies*.

« La population qui fait l'objet de cette étude, dit-il, n'a point eu pour origine, comme plusieurs ont pu le penser, quelques aventuriers, quelques hommes de hasard, quelques individus déclassés et enrôlés par l'Etat. Ce fut l'immigration réelle d'un élément intégral de la nation française, paysans, soldats, bourgeois et seigneurs : une colonie, dans le sens romain du mot, qui a importé la patrie tout entière avec elle. Le fond de ce peuple, c'est un véritable démembrement de la souche de nos paysans français ; *leurs familles, cherchées et groupées avec un soin particulier*, ont transporté avec elles les mœurs, les habitudes, les locutions de leurs cantons paternels, au point d'étonner encore aujourd'hui le voyageur français ; ce sont aussi des soldats licenciés s'établissant sur le sol, officiers en tête, sous la protection du drapeau ; voilà les principes essentiels et originaires de la population canadienne. »

Quatre ou cinq pages plus loin, M. Parkman accumule les citations pour démontrer que les filles qu'on faisait venir de France en grand nombre pour les donner en mariage aux colons n'étaient, pour la plupart, que des vagabondes, des bohémiennes ramassées de force dans les rues de Paris et internées à l'Hôpital-Géneral. Et voici ce qu'il dit en note de cette institution, telle que la décrit Clément.

« L'Hôpital-Général de Paris venait d'être établi (1656) comme un refuge pour les « bohémiens » ou les vagabonds de Paris. L'édit royal qui l'établit disait que « les pauvres mendiants et « invalides des deux sexes y seraient enfermés pour être employés « aux manufactures et autres travaux selon leur pouvoir. » Ils étaient ramassés dans les rues par un corps spécial de police appelé les « archers de l'Hôpital. »

D'après M. Parkman, c'est de là que vinrent, en grande partie, les mères des Canadiens français. M. Faillon, pour le moins aussi bien renseigné que l'auteur de l'*Old Régime*, n'en parle pas dans le même sens. « Ce qu'on appelait les filles du roi, lisons-nous dans la *Vie de la Sœur Bourgeois*, étaient de jeunes personnes tombées orphelines ou malheureuses en bas âge, et qui étaient élevées aux frais du roi à l'Hôpital-Général de Paris. C'était de cet établissement qu'on dirigeait des envois sur le Canada ; malheureusement ces jeunes filles étaient *élevées trop délicatement* pour le climat et les travaux du Canada. »

Il existe une certaine différence entre ces jeunes filles délicatement élevées sous les soins des religieuses, et ces bohémiennes, ces vagabondes ramassées dans les rues, dont parle M. Parkman. Il est pour le moins étonnant que ce dernier n'ait pas saisi cette différence s'il a écrit de bonne foi et sans préjugés, car il a lu l'ouvrage de l'abbé Faillon, qu'il cite quelquefois dans l'*Old Régime* ! Par respect pour la vérité historique, sinon par esprit de justice, pourquoi n'a-t-il pas cité M. l'abbé Faillon, qu'il met si largement à contribution dans plusieurs chapitres de son livre ? ... C'eût été au moins la contre-partie des renseignements incomplets, sinon inexacts qu'il emprunte à Clément. *Ab uno disce omnes ...*

Ce n'est pas tout. Il emprunte les paroles de La Hontan pour dire que les filles ainsi envoyées étaient d'une vertu douteuse (*indifferent*), entassées à leur arrivée dans trois salles différentes, où les aspirants faisaient leur choix comme un boucher choisit ses moutons dans un troupeau, et il ajoute en note que Colbert ne recherchait chez ces filles que leur aptitude à la maternité.

Outre que La Hontan est généralement d'une véracité plus que suspecte, son témoignage, que M. Parkman, après l'avoir cité avec complaisance, déclare « en partie malicieusement faux, » est contredit par M. Ramean, qui, en parlant de l'immigration de 1663 à 1672, période durant laquelle se firent des envois de filles, dit que cette immigration se composait :

« Des filles qu'on envoyait pour pourvoir au mariage des colons ; elles étaient, comme nous l'avons vu, *choisies avec sollicitude*, envoyées autant que possible sous la surveillance et la direction de quelques religieuses ou autres personnes dignes de confiance ; puis toutes celles qui n'étaient pas mariées peu après leur arrivée étaient réparties parmi les familles les plus recommandables de la colonie, où elles attendaient une occasion de s'établir. »

Dans une lettre du 10 novembre 1670, Talon fait connaitre le soin qu'on prenait de ces filles.

« Il est arrivé cette année 135 filles, écrit-il, 30 seulement restent a marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir. »

J.-C. LANGELIER.

—*A continuer.*

PUBLICATION PÉRIODIQUE DE MUSIQUE SACRÉE

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Notre publication paraît chaque mois en deux feuilles in 8°, et de huit pages chacune. La dimension du papier des pages est de 18 centim. par 25. — A la fin de chaque année on formera un [illegible] musique INÉDITE, et que l'on ne pourrait se procurer ailleurs à un prix inférieur à 20 fr.

La musique que l'on publie appartient exclusivement au genre de l'Ecole romaine; les auteurs sont choisis parmi les grands maîtres, tels que Guglielmi, Raimondi, Basily, Baini, Zingarelli, Terziani, Fitoni, etc., le texte est tout entier en latin, avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium. — Les voix de *soprano* et de *contralto* sont comprises quelquefois dans ce genre de compositions.

Les abonnements datent du 1er janvier et du 1er juillet seulement; ils ne sont pas acceptés pour une durée moindre qu'un an; ils sont respectivement prolongés jusqu'à la fin de décembre de la même année et jusqu'à la fin de juin de l'année suivante.

— Tout abonnement, quelle que soit l'époque à laquelle il est fait, donne droit à toutes les livraisons du *semestre courant*. La publication est organisée de manière que les matières contenues dans chaque semestre n'aient aucun point de rapport ou de dépendance avec les matières du semestre précédent ou du semestre suivant; de la sorte les abonnés ne sont jamais exposés à avoir des œuvres interrompues.

Le prix annuel de l'abonnement est de 12 frs pour l'Italie, 13,50 frs pour le reste de l'Europe, et 15 frs pour l'Amérique; il doit être payé d'avance et intégralement, la faculté de payer en deux versemements n'étant plus admise.

Les fascicules semestriels arriérés (tant qu'il en restera) seront livrés aux abonnés qui en feront la demande au prix d'abonnement: tandis qu'au public chaque volume sera vendu au PRIX NET de 15 frs pour l'Italie; 16 frs pour l'Europe; 17 frs pour l'Amérique. [Le demi-volume en proportion.

Adresser les lettres et les mandats postaux à l'éditeur, Pacifico Manganelli, Via del Corso, N. 109, Roma. Indiquer le plus clairement possible les noms et les prénoms et les adresses.

REVUE

DE

MONTREAL

LES JÉSUITES

Dans son discours d'Epinal, M. Jules Ferry disait :

« Ce que nous visons, ce sont uniquement les Congrégations non autorisées, et parmi elles, je le déclare bien haut, une Congrégation qui, non-seulement n'est pas autorisée, mais qui est prohibée par toute notre histoire, la Compagnie de Jésus. Oui, c'est à elle, messieurs, que nous voulons arracher l'âme de la jeunesse française. »

Puisque les Jésuites sont les premiers à la peine, il est juste qu'ils soient les premiers à l'honneur.

Voilà pourquoi nous les plaçons en tête des autres Congrégations.

Le nombre est grand, en France et à Paris, des familles qui connaissent leurs colléges, les magnifiques établissements de Vaugirard, de la rue Lhomond, de la rue de Madrid. Aussi, que

de cœurs serrés, quand on apprit que, comme autrefois les compatriotes de Virgile, les PP. jésuites allaient entendre la sinistre injonction :

Veterés migrate coloni.

Ainsi donc, le travail sans trêve d'un tiers de siècle serait perdu pour eux ! Ces maisons élevées avec tant de patience et de dévouement, où ils avaient dépensé leur activité, leur intelligence, où ils avaient mis toute leur âme, pouvaient se fermer derrière des exilés !

La douleur des catholiques a été immense. Elle a un grand retentissement dans le pays.

Si fort qu'on soit, si habitué qu'on puisse être à vivre au milieu des menaces de persécutions, on n'en est pas moins homme, et il est bien permis, même à des religieux, de ressentir quelque émotion, à l'approche des iniquités, quand on leur crie que l'heure a sonné de la spoliation de leurs droits de citoyens, et qu'il n'est plus de liberté pour eux.

Ces sentiments émus, nous les trouvons dans la page suisuivante, écrite par un des Pères de la rue Lhomond à un de nos amis :

« Pardonnez-moi, monsieur, je vous en prie, cette si longue lettre dont je suis honteux. En prenant la plume, je ne me doutais pas de ce qu'elle allait faire. Hélas ! je suis plein de mon sujet. Avant de me mettre à vous répondre, j'ai voulu parcourir nos longs corridors.

« En voyant d'un côté les noms des victoires du pays, de l'autre ceux de 96 élèves morts pour en venger la défaite, et au-dessus cette parole des Macchabées :

« *Mieux vaut pour nous mourir que voir la ruine de notre patrie et des choses saintes !* »

« Je sentis ma gorge se serrer. Je pensais à tous ces enfants que nous avons connus, aimés, nos enfants à nous qui avons quitté nos familles pour eux : je montai dans ma chambre et je me mis à vous écrire.

« Du bureau où je trace ces lignes je vois nos 400 élèves jouer et travailler en paix. Ils ont foi dans la France ; ils la connaissent assez ; ils l'aiment trop pour la croire capable d'une pareille erreur. On prie beaucoup pour eux et pour nous. Je compte sur la parole de Jésus-Christ, que celui qui priera sera exaucé. J'ai foi aussi dans l'avenir de notre pays. Je ne puis croire que Dieu ait fait ces braves cœurs de jeunes gens qu'il nous envoie de toutes parts, *plus nombreux déjà pour l'an prochain que jamais*, s'il voulait les perdre. »

Non, certes. Le patriotisme d'un ministre défie toute appréciation : je parierais néanmoins pour celui du Jésuite.

Une larme coule et ne se trompe pas. Que le Révérend Père se rassure ! M. Jules Ferry n'est pas la clef de voûte du ministère, mais plutôt sa lézarde.

Savent-ils bien d'ailleurs, ces messieurs, jusqu'où vont porter leurs coups ?

28 COLLÉGES ET 60,000 ÉLÈVES

Voici un curieux tableau que nous sommes les premiers à donner : c'est la statistique exacte des écoles qui sont tenues, en France, par les Pères Jésuites, et des élèves qui ont passé chez eux depuis 1850 :

TABLEAU STATISTIQUE DES ÉCOLES DES PP. JÉSUITES

	DATE DE FONDATION	NOMBRE DES ÉLÈVES En 78-79	NOMBRE DES ÉLÈVES Depuis la fondat.
Alger	1872	200	500
Amiens	1850	596	4 000
Avignon	1850	400	3 500
Bordeaux	1850	550	3 500
Boulogne	1871	350	950
Brest	1872	230	400
Dijon	1873	192	289
Dôle	1850	473	2 500
Iseure	1852	450	2 500
Le Mans	1870	475	1 366
Lille	1872	512	1 200
Lyon	1871	350	1 400
Marseille	1873	226	350
Mongré	1851	300	2 000
Montauban	1850	450	2 500
Montpellier		226	250
Oran	1851	175	900
Paris — Ste-Geneviève (rue des Postes)	1854	400	4 367
Paris — St-Ignace (rue de Madrid)	1874	720	800
Paris — Vaugirard	1852	670	4 500
Poitiers	1856	390	3 000
Reims	1874	260	300
Saint-Affrique	1850	450	2 500
Saint-Etienne	1850	300	2 000
Sarlat	1850	325	2 500
Toulouse — Immaculée-Conception	1872	235	500
Toulouse — Sainte-Marie	1850	550	4 900
Tours	1872	235	400
Vannes	1850	489	4 587
TOTAL		11 144	58 459

Bacheliers depuis dix ans **6,878**

Pour les bourses accordées aux élèves, comme pour les aumônes, nous aurions bien des choses à dire, mais la main gauche doit ignorer ce que la droite donne. Nous demandons seulement aux maires républicains des trois arrondissements de Paris où se trouvent les établissements des Jésuites de s'informer des infortunes qu'ils secourent et des mansardes visitées par eux.

Malgré leur prospérité, ces établissements n'amassent pas. La plupart ont des dettes énormes au Crédit Foncier. Le collége Sainte-Geneviève, rue Lhomond, paie à lui seul plus de 50,000 francs d'intérêts annuels.

Cela se comprend. Presque toutes les maisons des Jésuites furent livrées à un pillage réglé sous la Commune, après avoir été transformées en ambulances pendant la guerre. Il fallut assainir, réparer, construire, et pour cela emprunter.

« Nos dettes payées, nous disait un Père, nous abaisserons graduellement le prix des pensions, qui finira par être si minime que cela ressemblera à la gratuité. *On le sait, et c'est peut-être la raison de bien des choses.* »

Il ne faut pas s'étonner de ces prospérités et de ces vastes projets. Les Jésuites n'ont à payer ni professeurs, ni surveillants, ni directeurs.

Un Jésuite coûte mille francs par an en province ; un peu plus à Paris, nourriture, vêtements, entretien. Quand il passe d'une maison à une autre, il emporte son crucifix, son bréviaire, la chemise et l'habit qu'il a sur lui, ses manuscrits, s'il en a, et c'est tout. En arrivant à sa destination il trouve un trousseau plus ou moins à sa taille.

Quelques noms propres

Quels sont donc ces hommes si étranges, ces pauvres volontaires au milieu d'une société raffinée à l'excès ? Nous allons vous en nommer quelques-uns :

Le P. Turquand, officier d'artillerie, sorti de l'Ecole polytechnique ;

Le P. de Plas, ancien capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur ;

Le P. de Benazé, ingénieur des constructions navales, décoré à vingt-sept ans ;

Les PP d'Esclaibes, de Bussy, ingénieurs des mines ;

Le P. Jomand, ingénieur des ponts-et-chaussées ;

Les PP. Jules de Lajudie, Perron, capitaines d'état-major ;

Le Père de Montfort, capitaine du génie, décoré ;

Les PP. Henri de Saune, Escoffier, officiers de chasseurs ; les PP. Saussier et Bernière, enseignes de vaisseau ;

Les PP. Grange, sous-lieutenant d'infanterie ; Mauduit, capitaine, et Vibaux, lieutenant aux volontaires de l'Ouest.

La liste serait longue des anciens élèves des Ecoles du gouvernement, les Mines, l'Ecole polytechnique, Saint-Cyr, qui se sont réfugiés dans la compagnie.

Si vous voulez des savants de premier ordre, voici de quoi satisfaire les plus difficiles des radicaux :

Le P. Joubert, le célèbre professeur de mathématiques, doyen de la Faculté des sciences à l'Université catholique, sorti avec le nº 1 de l'Ecole Normale supérieure ; les PP. Olivaint, Verdière, Chartier, Le Gouis, Pharou ont passé par la même Ecole.

Ce n'est pas tout ; il y a encore des Jésuites qui ont été décorés étant déjà dans la compagnie :

Les PP. Parabère, officier de la Légion d'honneur, après avoir servi comme aumônier en Crimée, en Afrique, en Italie ; Gloriot, Ferrand, chevaliers pour leurs services en Crimée ; Brumault, pour son orphelinat en Algérie ; Guzzy, décoré en 1878 pour ses services à la prison de Toulouse ; Couplet, comme Père recteur du collége Saint-Clément de Metz ; Martin, pour ses travaux d'archéologie ; Secchi, officier de la Légion d'honneur pour son météorographe ; Queuille, comme aumônier.

Inutile de dire que les légionnaires ne portent pas leurs insignes ..... par simple humilité. Il se présente pourtant certaines grandes occasions où on sent qu'il faut faire un peu plus de toilette. C'est ce qui est arrivé récemment à la rue Lhomond.

Les Pères de la rue des Postes sont membres fondateurs de la *Société de Sauvetage maritime*. Ils avaient reçu une invitation pour assister à l'assemblée générale.

Le Père Recteur de l'Ecole Sainte-Geneviève, à qui la carte était adressée, délégua à sa place le P. de Benazé, l'ancien ingé-

nieur dont nous avons déjà parlé, et lui fit acheter du ruban rouge, pour orner, ce jour-là, sa boutonnière.

Quand le Père rentra à la rue Lhomond, on lui demanda s'il avait vu l'amiral La Roncière.

— Mais parfaitement, répondit-il, je suis allé le saluer ; l'amiral m'a beaucoup regardé...

— Lui avez-vous dit au moins votre nom ?

— Je l'ai oublié.

Si le hasard met ces lignes sous les yeux du président de la Société de Sauvetage, il reconnaîtra l'authenticité de l'anecdote, et apprendra ainsi le nom de ce religieux dont la figure l'intriguait et qu'il avait connu autrefois sous le frac brodé d'or des ingénieurs des constructions navales.

Un Jésuite a l'ordre du jour de l'armée

Voici ce que raconte le général Ambert dans cet éloquent livre : *L'héroïsme en soutane*, dont en ne saurait trop recommander la lecture, et qui, d'ailleurs, a obtenu un assez joli succès, puisqu'il est déjà parvenu à sa onzième édition (chez Dantu).

Le P. Tailhan, de la compagnie de Jésus, ancien missionnaire au Canada, avait désiré être attaché au 7e bataillon des mobiles de la Seine, en qualité d'aumônier. Il y fut bien accueilli par tous, officiers et soldats. Son esprit et son courage exercèrent une séduction irrésistible.

Au combat de Buzenval, le P. Tailhan ayant perdu son bataillon se joignit aux mobiles de Seine-et-Marne et courut au feu avec ce bataillon.

Le premier de tous, il fut atteint d'une balle qui lui fit une large blessure à la tête. Entouré par un grande nombre d'officiers et de soldats qui voulaient le faire conduire à l'ambulance, car le sang coulait à flots, le Jésuite répondit : « Ce n'est rien Une blessure à la tête n'empêche pas de marcher. Je resterai ici tant qu'un soldat pourra avoir besoin de mon ministère. »

La tête du prêtre fut entourée d'un mouchoir, bientôt rouge de sang, et l'on vit ce Jésuite demeurer sous le feu, allant aux blessés pour les secourir ou les bénir.

Ce dévouement faillit coûter la vie au P. Tailhan, car un érésipèle se déclara quelques jours après, qui mit ses jours en péril. Le Père fut mis à l'ordre du jour de l'armée.

L'ÉCOLE DE VAUGIRARD

Les études, sous la vigoureuse impulsion du P. Olivaint, devinrent très-florissantes à Vaugirard. Saint-Marc Girardin, Patin, Egger et Wallon, laissèrent rarement passer une session d'examens sans féliciter publiquement quelques-uns des élèves présentés au baccalauréat. Emile Saisset lui-même, l'année qui précéda sa mort, couvrit d'éloges un de ces jeunes candidats et voulut confier aux Pères son propre neveu. Enfin, le vieux doyen de la Faculté des lettres, Victor Leclerc, transmettait souvent ses félicitations au P. Olivaint.

C'est une tradition séculaire que les Pères continuent. Quand Voltaire était en rhétorique au collége Louis-le-Grand, en 1711, il avait deux professeurs : le P. Le Jay *faisait* le latin et le P. Porée, le français.

« Rien n'effacera dans mon cœur, écrivait-il longtemps après, la mémoire du P. Porée... Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ses leçons étaient pour nous des heures délicieuses. »

On travaille ferme à Vaugirard, mais on y est gai et l'on s'y amuse. C'est de ce collége que M. Legouvé parlait à la distribution des prix de l'Ecole Monge : « Allez chez les Jésuites ; vous les trouverez retroussant leur soutane pour courir avec leurs élèves ; il faut leur prendre l'éducation des jambes. »

Les jeux, les amusements occupent, en effet, une place importante dans l'éducation des Pères Jésuites. Ils s'intéressent autant à la cour de récréation qu'à l'étude. Les surveillants entraînent les enfants aux jeux avec la même ardeur qu'ils déploient pour les stimuler au travail. Les PP. de Nadaillac et Rousseau, deux surveillants, ont écrit l'histoire des jeux !

On se souviendra toujours à Vaugirard du P. Arnold, l'organisateur du jeu des échasses. Il avait fait de sa cour — la 3e division — un vrai camp. Bataillon, compagnies, tambours, clairons, drapeaux, chirurgiens, rien n'y manquait. Quand la saison ramenait le jeu des échasses, c'était plaisir de voir ces gamins de douze ans se livrer sous sa direction à des évolutions savantes, emporter des positions, défendre, enlever des drapeaux, hale

tants, inondés de sueurs. Plus d'un héros mordait la poussière; parfois on avait à déplorer un pied foulé, une bosse au front. La fureur du jeu ne s'appaisait pas pour si peu de chose, et les plus graves témoins de ces bruyantes scènes se passionnaient à leur tour.

Un jour, un brave général dont le fils se distinguait dans la mêlée, se surprit à commander un mouvement, et Mgr Darboy, présidant une autre fois ces tournois d'écoliers, après avoir distribué des croix de papier doré aux vainqueurs, s'étonna joyeusement d'être, par acclamation, décoré lui-même.

L'organisateur de ces joyeuses mêlées, le P. Arnold, aumônier militaire pendant la guerre, périt dans l'explosion de la citadelle de Laon (sept. 1870).

Les surveillants! Ce ne sont plus là les souffre-douleurs des colléges et des lycées, mais des hommes graves, distingués, qu'on emploie là ou ailleurs, que leur importe!

Le recteur actuel de la rue des Postes y avait été surveillant d'une cour, lorsqu'il fut nommé recteur de l'école de la rue Lhomond.

Mais, revenons à Vaugirerd.

Tous les ans, le collége se rend à Chartres, en pèlerinage. A la gare, on se met en ligne; les vingt-quatre tambours de l'école, les clairons, la fanfare, sonnent la marche, et la jeune troupe gagne l'antique cathédrale, au milieu d'une haie d'habitants surpris et charmés.

Pendant le siége de Paris, une ambulance fut établie dans la grande salle qui sert aux séances académiques et aux distributions de prix. Cent vingt lits y furent disposés. Là, on vit surtout se dévouer deux Pères, tous deux anciens officiers de marine. L'un avait été major de la flotte; l'autre, sorti de l'Ecole polytechnique et ancien lieutenant de vaisseau, se nommait le P. Alexis Clerc, une des victimes de la Commune.

Les élèves de Vaugirard ont grandement payé leur dette à la patrie et à la science. Un des derniers, mort malheureusement à la fleur de l'âge, est le célèbre explorateur de l'Afrique centrale, Victor de Compiègne.

Elèves tués à l'ennemi :

Jean de Castries, 4 octobre 1870; Raoul de Cepay, 1er septembre 1870; Romain Destailleurs, 31 août; Pierre de Lagrange,

Alphonse de Lamandé; 9 novembre; Arthur Moisant, 21 octobre; Gaston de Romance, à Laon, 9 septembre; Fernand de la Rousserie, 2 décembre; Frédéric de Rouzat, tuè à Metz, au mois d'août; Robert Wetch; Charles Gébran de Pontourny, 2 février; Paul Odelin, tué par les insurgés, le 2 mars 1871; Fernand Saint-Raymond, blessé mortellement à Héricourt; Maurice Lemercier, tué le 6 janvier 1871 ...

L'ÉCOLE SAINT-IGNACE

Des trois établissements d'instruction que dirigent les Jésuites dans la capitale, le plus parisien est l'externat Saint-Ignace, situé entre les rues de Madrid et de Vienne.

Depuis bien des années, les nombreuses et opulentes familles qui ont peuplé le quartier de la place de l'Europe et les alentours, réclamaient un collége; ce fut aussi le rêve, le dernier peut-être, de l'héroïque P. Olivaint. En 1874, les obstacles qui se dressaient devant cette fondation tombèrent les uns après les autres, et bientôt on vit la jeunesse se diriger vers la nouvelle maison. Les commencements furent littéralement ceux d'une ruche d'abeilles: les cellules se construisirent, non pas toutes à la fois, mais au fur et à mesure, selon les besoins. Suivant dans leur marche une voie pleine de prudence, les Jésuites ne voulurent avoir que des élèves à eux, afin de donner à leur collége, comme fondement principal, une parfaite unité d'esprit. Au lieu de se présenter armés de toutes pièces, d'ouvrir simultanément toutes les classes que comportent un établissement secondaire, ils se contentèrent des premières, se réservant, à chaque nouvelle année, d'en ouvrir une de plus. Au bout de cinq ans, le collége compte 700 élèves.

Ce qui lui donne encore plus le caractère parisien, c'est qu'il appartient, en réalité, à une société de propriétaires parisiens pour la plupart, qui l'ont fondé de leurs capitaux. Le nom même du collége est encore un souvenir parisien. Saint Ignace fit ses études à Paris, au collége Sainte-Barbe, et son Ordre prit naissance à Montmartre. Il y avait toutefois quelque hardiesse à inscrire sur son drapeau un nom que l'impiété s'est efforcée, sans y parvenir, de couvrir de boue et d'étouffer sous l'insulte et la calomnie. Des feuilles peu cléricales firent toutefois un mérite aux Jésuites de n'avoir pas eu de timidité dans le cas présent; en annonçant la nouvelle fondation, elles proclamèrent

qu'ils avaient eu *la loyauté* de lui donner le nom d'Ecole Saint Ignace.

Ce bel externat, qui aligne des deux côtés de la rue de Madrid ses vastes bâtiments, n'a pas encore d'histoire. Mais on peut la lire d'avance : elle sera celle de toutes les maisons dirigées par les Jésuites; ce seront des annales de religion, de science et de patriotisme. L'Eglise et la France trouveront là aussi de ces générations pleines de foi et de dévouement dont elles ont besoin plus que jamais.

LE COLLÉGE SAINTE-GENEVIÈVE

Il en a été beaucoup parlé, sous l'Empire et depuis lors. Tous les ans, les journaux républicains donnaient, donnent encore le nombre de ses élèves admis aux principales écoles du gouvernement, avec un soin jaloux. Depuis plus de vingt ans, au mois de juillet ou d'août, à l'époque des examens, la société française semble menacée d'une nouvelle plaie d'Egypte. Tant d'élèves des Jésuites reçus à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole de Saint-Cyr, à l'Ecole Centrale. Le lecteur ordinaire de ces journaux dans les brasseries, s'en va hochant la tête, et se voit perdu. Le *Siècle*, le *Rappel* le lui annoncent depuis si longtemps. Il finit par le croire.

La force de l'habitude est telle, du reste, que les trois quarts des Parisiens appellent encore l'Ecole Sainte-Geneviève, l'Ecole de la rue des Postes. Elle a été pourtant débaptisée, il y a quelques années, pour prendre le nom de rue Lhomond.

Lorsque la Commune mit la main sur l'Ecole Sainte-Geneviève, ses soldats (?) eurent un moment d'hésitation, presque de respect, quand on ouvrit devant eux la salle de physique. En présence de cette superbe collection d'instruments, une des plus belles qui soient à Paris, ils se sentirent devant quelque chose que leurs journaux et leurs orateurs de clubs ne leur avaient pas indiqué. Ils entrevoyaient vaguement, à travers les fumées de leur vin, le sanctuaire de la science, et ils mirent les scellés sur la porte.

Ils avaient pris la même précaution pour la bibliothèque, ces bons communards. C'est que cette bibliothèque des Jésuites compte 80,000 volumes, comme celle de leur collége de Poitiers.

Quatre-vingt mille volumes ! ce n'est pas l'œuvre d'un jour.

Cette pensée avait frappé les ministres de la Commune ; elle ne frappe pas celui de l'instruction publique.

Elle n'avait pas frappé non plus Omar à Alexandrie.

Sans doute il ne s'agit plus d'en chauffer nos hammams, mais transporter 80,000 volumes, M. Jules Ferry sait-il ce que c'est ?

L'école Sainte-Geneviève est un exemple frappant de ce que peut la concurrence en fait d'instruction publique, concurrence prônée par les amis de la liberté d'enseignement, MM. Laboulaye, Jules Simon et autres. Elle a été pour les écoles préparatoires rivales de Saint-Louis, Louis-le-Grand et Sainte-Barbe, un puissant stimulant, comme les autres colléges des Jésuites, pour le reste de l'enseignement secondaire de l'Université.

Voici un tableau édifiant des résultats obtenus à l'école Sainte-Geneviève, depuis vingt-cinq ans.

Années	Ecole Centrale	Polytechnique	Saint-Cyr
1854—55	"	"	4
55—56	3	"	4
56—57	2	1	8
57—58	1	3	10
58—59	2	4	15
59—60	4	10	26
60—61	5	9	27
61—62	6	10	42
62—63	7	8	30
63—64	8	13	50
64—65	14	11	64
65—66	16	19	55
66—67	11	13	53
67—68	22	27	56
68—69	9	19	59
69—70	19	25	81
70—71	3	15	Pas de liste
71—72	16	31	64
72—73	14	35	71
73—74	22	35	99
74—75	18	39	81
75—76	27	37	81
76—77	31	30	93
77—78	17	32	63

En ajoutant les élèves reçus aux diverses Ecoles forestière, navale, Ecole des mines, on arrive au chiffre de 2,283.

Les Jésuites possèdent encore, à Toulouse, une Ecole préparatoire.

Depuis 1871, date de sa fondation, elle a fait admettre :

13 élèves à l'Ecole polytechnique ; 107 à Saint-Cyr ; 16 à l'Ecole centrale ; 2 à l'Ecole des mines ; 1 à l'Ecole forestière, avec le nº 1.

Leur école de Metz a été fermée en 1872. Elle avait fourni en quelques années :

22 élèves à l'Ecole polytechnique ; 104 à Saint-Cyr ; 15 à l'Ecole centrale ; 11 à l'Ecole forestière.

Des succès aussi ascendants devaient ameuter l'envie. Ce n'est pas douteux. Qu'on veuille bien suivre avec attention ce que nous avons dit dès le début de cette étude. Ces hommes n'ont pas une minute de leur vie qui ne soit consacrée à leur œuvre. Rien ne peut les en distraire, ni les honneurs, ni la fortune, puisqu'ils y ont renoncé. Il en est qui ont abandonné des châteaux et des millions pour se faire Jésuites. Quoi d'étonnant si le succès vient couronner leur infatigable persévérance ?

Ce qui frappe dans leurs maisons, trait commun aux autres ordres religieux, c'est l'affection qu'ont pour eux leurs anciens élèves et dont Voltaire s'est fait l'immortel interprète.

Ils quittent à regret et retrouvent avec plaisir l'ombre de ces robes noires qui les ont pris bégayant et les ont conduits jusqu'aux emplois les plus enviés de l'Etat. A l'Ecole Sainte-Geneviève, on s'est vu comme contraint de former deux cercles : un pour les polytechniciens, l'autre pour les élèves de Saint-Cyr.

— Les jours de sortie, disait un Père de la rue des Postes à un de nos amis, la plupart de ces jeunes gens, nos anciens élèves, dont les familles sont éloignées de Paris, ne savaient trop où aller. Ils étaient quelquefois obligés d'écrire à leurs parents, dans un café ; nous leur ouvrions nos chambres, et nous leur prêtions nos bureaux. On leur fit approprier deux cercles, un pour chaque école, où ils ont des billards, des revues, des livres, des journaux.

Celui qui écrit ces lignes a vu les deux cercles et, certes, il y avait là des élèves gradés, c'est-à-dire, les premiers des deux écoles. Tout était parfaitement amenagé. Criera-t-on à l'accaparement, à l'influence continue, à la propagande ? Cela fait sourire. On sait quel est l'attrait de la liberté pour des jeunes gens de vingt ans surtout à Paris. S'ils y renoncent volontairement, c'est qu'ils trouvent un grand charme auprès de ces

hommes qu'ils connaissent depuis leur extrême jeunesse et qui sont restés leurs amis les plus sûrs.

Les récréations ne peuvent pas être, rue Lhomond, pour des jeunes gens absorbés par les x ce qu'elles sont à Vaugirard, dans la 3e division. Des billards fonctionnent ici, sous les hangards des cours, et malgré cela, aux bruits tumultueux qui s'en échappent, les visiteurs sentent qu'on ne boude pas, qu'on ne philosophe pas ou qu'on ne médit pas dans les coins. Tous les pieds et tous les bras sont en l'air, pour faire plaisir à M. Legouvé.

Tout est clair et lumineux dans cette maison. Les corridors, les escaliers sont admirablement éclairés. La plus récente partie de l'école actuelle a eu pour architecte ... un Jésuite.

L'ESCRIME CHEZ LES JÉSUITES.

L'escrime est en honneur et encouragée chez les Pères Jésuites.

Dans les trois établissements tenus par eux à Paris (colléges de la rue de Madrid, de Vaugirard et des Postes), plus de quatre cents élèves suivent les leçons d'escrime, sous la direction de professeurs tels que MM. Vigeant père et fils et Fabre.

Des maîtres et prévôts de choix sont adjoints à ces professeurs.

Les élèves ont droit à deux leçons par semaine et sont amenés à la salle d'armes par division.

Chaque division comprend plusieurs séries.

Chaque série est limitée au nombre de maîtres présents et commence les leçons au coup de sonnette donné par un Père surveillant : la deuxième série prend leçon au coup de sonnette suivant.

Des concours par division ont lieu à la fin de l'année scolaire, et des armes de prix sont données en récompense au plus méritant.

Plusieurs Pères Jésuites sont d'une très belle force à l'épée, et l'on dit tout bas que l'un d'eux est un adversaire que Vigeant lui-même ne dédaigne pas.

Après la guerre, après la Commune, après le massacre des leurs, les Jésuites de la rue Lhomond ont été les premiers dans cette région de Paris, à bâtir, et ont mérité d'être signalés, pour

ce fait, à la préfecture de la Seine. Toujours ils donnent le bon exemple. Il était aussi méritoire de se mettre à bâtir en juin 1871, que de convertir sa maison en ambulance en septembre 1870. Du reste, les entrepreneurs étaient ravis d'employer des centaines d'ouvriers qu'ils avaient sur les bras. Ils ne demandaient qu'à reprendre les travaux, et accordaient de bon cœur de fortes remises.

Cette importante maison attend toujours sa chapelle. Depuis vingt-cinq ans elle est provisoire. On s'était enfin décidé cette année-ci. On allait acheter un terrain contigu, appeler les entrepreneurs, dépenser peut-être quelques centaines de mille francs. L'article 7 du projet de loi Ferry parut. Adieu les projets !

Si M. Ferry arrête ainsi les constructions projetées par tous les religieux de France, les travailleurs ne doivent pas lui en savoir gré, car enfin, nous ne savons pas si on en est arrivé à faire la différence entre l'argent clérical et l'argent démocratique.

Citons ici, pour finir, ces deux lignes prises dans la pétition des anciens élèves de la rue des Postes, ce sera le mot de la fin :

« Lors de la dernière guerre, 1,093 étaient sous les drapeaux ; 86 ont été tués à l'ennemi, 184 ont été décorés.

« Si nous rappelons aujourd'hui ces souvenirs, c'est pour en reporter l'honneur à ceux qui nous ont formés. »

LES JÉSUITES EN ALSACE-LORRAINE

Les Jésuites durent quitter nos deux provinces perdues, en 1872. A Strasbourg, où ils n'avaient qu'une simple résidence, le peuple se montra ingénieux dans les marques de sympathie qu'il leur prodigua, lorsqu'il connut l'arrêt de proscription définitif. M. Edmond About était alors détenu à Saverne par les Prussiens. Dans son livre *Alsace*, il a raconté comment il fit la connaissance de l'aumônier de sa prison.

« Le voyant instruit de toutes choses, dit-il, j'ai profité de ses services pour m'éclairer sur la persécution des catholiques en Alsace. Les détails qu'il m'a donnés sur l'expulsion des Jésuites, fait le plus grand honneur aux victimes et à leurs amis. A l'heure de l'exécution, une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants en prière, remplissent la chapelle. L'agent des hautes œuvres prussiennes fut un instant troublé par ce spectacle et offrit d'ajourner la partie à une meilleure occasion. Ce fut le Père directeur qui congédia l'assemblée, prêtant l'appui de sa parole à cette autorité qui le frappait.

« On obéit, mais le lendemain et tous les jours suivants, la façade du petit couvent de la rue des juifs fut décorée de fleurs et de rubans tricolores par des mains inconnues. Le Jésuitisme était devenu, grâce aux Prussiens, une forme de patriotisme, à tel point qu'un éminent avocat de Strasbourg, M. Masse, m'a dit dans ma prison :

« Je suis juif ; vivent les Jésuites ! »

LE COLLÉGE SAINT-CLÉMENT A METZ

C'était une vieille abbaye située dans un quartier déshérité et que le ministère de la guerre rétrocéda à la ville. Grâce au concours de la population et de généreux amis, les Jésuites, qui avaient ouvert, dès octobre 1852, un collége libre à Metz, purent l'acquérir. Ils rendirent au culte une église monumentale, et à l'art une des plus splendides constructions du règne de Louis XIII. Leurs cours préparatoires aux écoles du gouvernement devinrent bientôt célèbres dans la région de l'Est. En 1860, le collége comptait 400 élèves ; 480 en 1866 ; 500 en 1871, après les désastres.

Pendant le siége à jamais néfaste de Metz, les Jésuites s'étaient prodigués auprès des blessés, des malades, des mourants, et le Père-recteur recevait la croix de la Légion d'honneur, tandis que son prédécesseur dans la direction de l'école parcourait l'Allemagne dans tous les sens, apportant des secours, des consolations à nos soldats prisonniers.

Dans sa courte existence, l'école a fourni un nombreux contingent de braves et savants officiers. Trente de ses enfants sont tombés pour la patrie française. En 1872, elle était au plus haut point de sa popularité. Aussi l'émotion fut grande dans la ville, quand on y apprit la menace d'expulsion qui pesait sur les religieux.

Dans une adresse au gouverneur général d'Alsace-Lorraine, l'administration municipale déclarait :

« Se préoccuper à juste titre d'une question qui tient profondément au cœur de ses habitants, et touche aux plus graves intérêts de la cité.

« L'école Saint-Clément, depuis 20 ans qu'elle existe, n'a cessé d'être pour la ville de Metz un foyer de civilisation, une source croissante de richesses matérielles, un précieux secours offert aux familles pour l'éducation de la jeunesse.

« La célébrité que lui ont value ses succès, lui attire chaque année, une moyenne de 500 élèves, dont plus de 300 pensionnaires. »

On peut évaluer à un million l'argent que chaque année l'école met en circulation dans la ville, sans parler des sommes considérables dépensées par les familles que cet établissement attire.

« *L'administration municipale de Metz a l'intime et douloureux pressentiment que le départ des PP. Jésuites et la fermeture de l'école Saint-Clément achèveront de ruiner le commerce, précipiteront l'émigration des familles les plus aisées, et contribueront à réduire sous peu, cette ville autrefois florissante, à l'état de désert et de dénûment.* »

On sait jusqu'à quel point *l'intime et douloureux pressentiment* s'est réalisé.

Les mères de famille, de leur côté, écrivirent une grande supplique à l'impératrice d'Allemagne.

Tout fut inutile.

La dernière distribution des prix de l'école eut lieu le dimanche, 4 août 1872, au milieu d'une émotion indescriptible.

La vieille bourgeoisie de Metz s'y était rendue en foule. Aussi la parole du R. P. Stumptf, recteur du collége, fut-elle écoutée avidement par nos infortunés compatriotes. Cette année-là, la dernière, on eût dit que les douleurs et les angoisses avaient donné une trempe plus mâle à tous ces jeunes gens; les succès avaient plu sur l'école; elle disparaissait dans son triomphe. Sur quatre candidats à l'école polytechnique, trois avaient été reçus; elle comptait 56 bacheliers ès-sciences et ès-lettres de plus, dont sept avec la mention honorable. Enfin, au concours pour Saint-Cyr, 13 étaient déclarés admissibles, « prêts, disait l'orateur, à y remplacer les vingt-six jeunes officiers sortis de Saint-Clément qui ont si vaillamment fait leur devoir dans la dernière guerre, dont plusieurs portent à vingt ans la croix de la Légion d'honneur, ou de nobles cicatrices. »

CONCLUSION

Nous n'avons jamais autant regretté le manque de place qu'en ce moment, car il nous eût plu de donner les noms de tous les élèves des Jésuites tués à l'ennemi, aussi bien ceux qui sortaient des écoles de Paris que ceux qui appartenaient aux écoles de province.

Les Pères ont gardé précieusement les noms et les portraits de ces glorieux morts, car ils ne se croient pas quittes envers les jeunes gens qu'ils ont élevés et instruits, quand l'heure de prendre rang dans la société a sonné pour eux. Ils les suivent

des yeux avec intérêt. Que voulez-vous? C'est leur famille. Napoléon sentait bien, lors de la création de l'Université, cette grande force du dévouement pour l'éducation de la jeunesse, et sa pensée se reportait vers les années de son enfance, où les moines étaient presque seuls en possession de la donner.

Les Minimes, ses premiers professenrs à l'école de Brienne, ne firent pas de lui un ingrat. Celui qui lui avait donné les premières leçons de la langue française — quand il entra à l'école, il ne parlait guère que l'idiome corse — mourut à la Malmaison, dans le tranquille emploi de bibliothécaire particulier de l'empereur. Il se nommait Depuis. Quand au P. Berton, qui avait été principal de Brienne, il le combla de faveurs. « Malheureusement pour nous, dit Bourienne, qui nous a conservé ces curieux détails, ces moines ne savaient rien et ils étaient trop pauvres pour payer de bons maîtres étrangers. » Toutefois, Napoléon et son secrétaire parlaient avec plaisir de leurs vieux maîtres et du P. Patrauld, professeur de mathématiques, homme assez ordinaire, qui, par exception, aimait beaucoup le futur héros. Même enfant, Napoléon était peu aimable.

Si un jour, ce qu'à Dieu plaise, la France découvrait dans son ciel un génie de cet ordre, ou même un peu inférieur, nous nous en contenterions, il n'aurait pas à se plaindre — eût-il été élevé par des religieux — de leur ignorance, comme Bourienne l'a fait de celle des Minimes.

L'émulation est grande aujourd'hui, partout. La rivalité est une chose reconnue nécessaire dans le corps enseignant. Les Jésuites ont des professeurs de premier ordre. Leur maison de la rue Lhomond est une école supérieure et une école normale. Les bancs les plus élevés de la classe des mathématiques spéciales ou de physique, sont presque toujours occupés par des Pères jeunes encore Ils s'en vont, après avoir suivi ces cours faits par des hommes remarquables, répandre ce haut enseignement dans les divers colléges de la compagnie, qui sont ainsi toujours au courant des plus récentes découvertes de la science et des dernières méthodes de l'enseignement.

Le Figaro.

UN AMOUR VRAI

IV

Après son départ, M. Douglas m'écrivit souvent, et me disait chaque fois qu'il ne pouvait s'habituer au bonheur d'être catholique. A son retour d'Orient, il entra à la grande Chartreuse, d'où il m'écrivit une dernière fois.

Voici sa lettre :

Madame,

Vous n'avez pas oublié nos conversations de l'automne dernier, ce que je vous confiai sur ma résolution d'entrer dans un cloître. Cette résolution, je l'ai renouvelée partout : à Lourdes, à Lorette, à Rome, à Bethléem, sur le Calvaire, et je viens enfin de l'exécuter. Depuis une semaine je suis à la grande Chartreuse, où, avec la grâce de Dieu, je veux finir ma vie. Mon bonheur est grand. On respire ici une atmosphère de paix qui pénètre l'âme et semble rapprocher du ciel. Je n'avais pas l'idée de ce calme, de ce silence plus éloquent que celui des tombeaux. Vous ne sauriez vous figurer ce qu'on éprouve en entrant dans ce monastère, où, depuis bientôt huit siècles, tant d'hommes qui pouvaient être grands selon le monde, sont venus s'ensevelir pour y vivre pauvres et obscurs sous le seul regard de Dieu.

Vous savez que la Chartreuse est bâtie dans une solitude profonde, au milieu de rochers presque inaccessibles. Cette nature grandiose élève l'âme et m'a rappelé la sauvage beauté de certains paysages de votre Canada. Je ne vous dirai rien de l'histoire de ce célèbre monastère (où votre pensée, j'espère, viendra souvent me visiter), car, sans doute, vous le connaissez depuis longtemps. Je vous avoue que j'étais bien ému en arrivant ici. Je songeais à ceux qui m'y ont précédé, à ces preux d'autrefois, à tant de nobles et brillants seigneurs qui ont fui les pompes et les séductions du monde, pour venir à la Chartreuse opérer leur salut. Cette sauvage solitude à vu bien des sacrifices héroïques, sanglants, et quelles terribles luttes entre la

nature et la grâce ont dû s'y passer ! Pour moi, j'y venais sans combat, car, depuis la mort de ma fiancée, le monde ne m'est plus rien.

Le recueillement des religieux m'a profondément touché. Oui, Louis Veuillot avait raison quand il disait : Il faut laisser les monastères, non pour les grands coupables et les grandes douleurs, comme on le dit communément, *mais pour les grandes vertus et les grandes joies.*

Je comptais commencer mon noviciat le jour de mon entrée, mais les bons Pères m'ont donné une semaine de repos pour me remettre de mes fatigues de voyage, et le religieux chargé d'exercer l'hospitalité me traite avec toutes sortes de soins et d'attentions. Il me gâte. Je ne fais pas ici d'allusion, madame, je ne vous fais pas des reproches indirects de m'avoir autrefois, chez vous, gâté avec autant de bonne grâce que cet aimable religieux.

En attendant, j'occupe une des chambres destinées aux étrangers. Cette chambre, toute monastique, n'a pour ornement qu'un tableau représentant saint Bruno en prière ; au dessous sont gravées les armoiries des Chartreux — un globe surmonté d'une croix et cette belle devise : *Stat crux dum volvitur orbis* ; la croix demeure pendant que le monde tourne. J'aime cette profonde parole.

Maintenant, je vais vous parler d'une chose qui m'a été bien pénible.

Hier, le Père Supérieur vint me voir à ma chambre. J'ouvris mes malles pour lui montrer plusieurs de mes souvenirs de voyage que je croyais propres à l'intéresser. Le révérend Père trouva probablement qu'il y avait là bien des inutilités, car il me dit qu'avant de commencer mon noviciat, j'aurais à remettre tout ce que j'avais apporté avec moi. Cet ordre me bouleversa. Depuis la mort de Thérèse, j'avais toujours porté sur moi son crucifix, et son portrait qu'elle m'avait donné le jour de nos fiançailles, avec une boucle de ses cheveux. Me séparer de ces souvenirs si chers me paraissait un sacrifice au-dessus de mes forces. Eh quoi ! me disais-je, je me séparerais de tout ce qui me reste d'elle ! de son portrait, de ses cheveux, du crucifix qu'elle a porté si longtemps, qu'elle tenait entre ses mains à son heure dernière ! devant lequel elle a offert pour mon salut son bonheur et sa vie ! Je passai la nuit dans une agitation cruelle. Enfin ce matin, profondément malheureux, j'allai à la chambre

du Père Supérieur. Mon trouble n'échappa point à son regard pénétrant; car, après m'avoir offert un siége, il me demanda ce qui m'affligeait et m'engagea à lui parler «comme un enfant parle à son père.» J'étais grandement embarrassé, mais je le regardai et ma timidité faisant place à la confiance et au plus profond respect, je m'agenouillai devant lui et lui dis tout. Je lui dis comme ses paroles de la veille m'avaient fait souffrir, pourquoi ma fiancée avait offert sa vie à Dieu; je lui racontai sa mort, ma conversion, et demandai la permission de garder ce qui me restait d'elle: son crucifix, son portrait et ses cheveux.

Le bon Père s'attendrit visiblement en m'écoutant, et me dit après quelques instants de silence:

— Mon fils, gardez toujours au fond de votre cœur le souvenir de cet ange que Dieu avait mis sur votre route pour vous conduire à lui. Ce qu'elle a fait pour vous est l'héroïsme de la charité. Quant à ces objets qui vous sont si justement chers, vous avez là l'occasion d'un sacrifice.

Et comme je ne répondais rien, le vénérable religieux mit ses mains sur ma tête et me dit avec un accent qui pénétra jusqu'au plus intime de mon âme:

— Mon enfant, pourquoi êtes-vous venu ici? Pourquoi voulez-vous être religieux?

J'étais bien troublé, mais je lui dis:

— Mon Père, commandez-moi ce que vous voudrez, je vous obéirai en toutes choses; seulement, je vous en prie, laissez-moi ce qui me reste d'elle. Ces souvenirs sont pour moi sacrés, je les avais sur mon cœur au jour de mon baptême et de ma première communion. Permettez que je les garde encore, au moins pour quelque temps.

— Non, me répondit-il avec douceur, mais aussi avec une autorité qui ne souffrait pas d'instances, non, mon enfant. Le sacrifice est la base de la vie religieuse. Si vous voulez commencer votre noviciat, il faut me remettre ces objets, auxquels vous tenez tant.

Il se fit dans mon âme un combat bien douloureux. Je vous l'avoue à ma confusion, pendant quelques instants j'hésitai — oui, j'hésitai. O mon Dieu, ayez pitié de moi! O ma Thérèse, prie pour moi, dis-je au fond de mon cœur; et, ôtant de ma poi-

trine le crucifix et le médaillon, je les remis au Père, qui me considérait en silence. En me séparant de tout ce qui me restait d'elle, je ressentis quelque chose de cette douleur terrible qui me brisait le cœur quand je la mis dans son cercueil. Je pleurais. Mais loin de s'indigner de ma faiblesse, le saint religieux m'attira dans ses bras, et me dit de douces et tendres paroles.

— Ne pleurez pas, me répétait-il, ne pleurez pas, mon enfant. Tout sacrifier à Dieu, c'est la plus grande des grâces, le plus grand des bonheurs. Plus tard, vous le saurez et vous regretterez ces larmes. Croyez-moi, ajouta-t-il avec une expression charmante, votre ange gardien, et cet autre ange que Dieu vous avait donné, se réjouissent pour vous dans ce moment.

Il me parla des grandes grâces que Dieu m'a faites, de mon baptême, de ma première communion.

Ah ! Madame, si vous l'aviez entendu quand il me suppliait d'être fidèle, d'être reconnaissant, d'être généreux ! Il y a dans sa parole quelque chose qui pénètre et enflamme le cœur. J'avais bien honte de moi, je vous assure, en pensant que je venais d'hésiter misérablement devant un sacrifice ; mais le bon Père ne me fit pas de reproches. Au contraire, il consentit à me laisser commencer mon noviciat ; et, me serrant dans ses bras, comme pour faire passer dans mon cœur le feu sacré qui brûle le sien, il me souhaita le bonheur d'aimer Dieu jusqu'au renoncement continuel, absolu, jusqu'à l'immolation parfaite et constante de moi-même. Ce souhait me fit éprouver une émotion profonde. Il me sembla que je n'avais jamais entendu rien d'aussi doux, ni d'aussi terrible. Je remerciai le saint vieillard, et lui avouai que je n'étais qu'un faux brave, que les mots de renoncement et d'immolation me faisaient frémir. Il m'écouta avec une aimable indulgence, et sourit en m'entendant parler de mes craintes, comme nous faisons quand les enfants nous parlent de leurs frayeurs imaginaires. Ce sourire, je vous l'assure, en disait plus que n'importe quelle parole, sur cette folie qui nous fait craindre de souffrir pour Dieu. Puis, comme j'allais le saluer pour me retirer, le révérend Père me dit agréablement :

— Mais, je devrais vous gronder pour avoir tardé à tout me dire.

Je lui baisai les mains, et l'assurai que je serais le plus confiant de ses religieux, comme j'étais peut-être déjà celui qui

l'aimait le plus. Cela le fit sourire, et il me répondit aimablement :

— Mon enfant, le vieux moine vous aime aussi.

Le P. Supérieur doit vous renvoyer dans ma lettre le portrait et les cheveux de Thérèse. En les recevant, vous auriez cru peut-être que son souvenir m'était moins cher, moins sacré, et cette pensée, je le sais, vous serait bien pénible. Voilà pourquoi je vous ai tout dit sur cette première et bien sensible épreuve de ma vie religieuse. Et puis, j'aimais à vous faire connaître mon Supérieur, à vous répéter ce qu'il m'a dit d'elle. Je suis sûr que vous partagerez la consolation que j'éprouvais en l'entendant. N'est-il pas bien bon ? Il me semble que je redeviens enfant quand je lui parle.

Ce soir, je vais prendre possession de ma cellule et commencer mon noviciat. Le monde attribue cette résolution à l'excès de mes regrets. Il se trompe. Thérèse était un ange et je l'aimais avec toute la force et la tendresse de mon cœur, mais si je pouvais la rappeler à la vie, je ne le ferais pas. Non, Dieu m'en est témoin, Madame, je la laisserais parée de sa pureté virginale au Seigneur Jésus, à Celui qui l'a le plus aimée.

Quand, l'été dernier, je me préparais à mon mariage, qui m'eût dit que quelques mois plus tard je serais à la grande Chartreuse, n'aspirant plus qu'à ce dépouillement de l'âme qui ne laisse rien à sacrifier ?

« O Mon Dieu, vous avez brisé mes liens et je vous rendrai un sacrifice de louanges. »

Je songe souvent à la joie que Thérèse doit avoir de ma vocation religieuse. La chère enfant ne désirait pour moi que la foi. Mais, comme dit saint Paul, Dieu peut faire infiniment plus que nous ne désirons. Je ne lis jamais ces paroles sans m'attendrir, sans penser à la reconnaissance que Thérèse et moi nous devons à Dieu. Ah, qu'il est bon, Madame. Après m'avoir donné la foi, il m'appelle au bonheur et à la gloire de lui appartenir.

Sans doute, la vie religieuse est austère, mais *la charité de Jésus-Christ nous presse*, et l'enchantement de vivre sous le même toit que cet aimable Sauveur fait passer légèrement sur bien des choses. D'ailleurs, je vous le demande, quel bonheur humain peut se comparer à celui du religieux, quand il se prosterne sur le pavé du sanctuaire, après les vœux solennels qui l'unissent à Dieu pour toujours ? Dans le monde, la seule

pensée de la mort assombrit toutes les joies, trouble toutes les tendresses. Ici, non-seulement cette pensée est sans amertume, mais la mort elle-même a un air de fête. Et comment s'en étonner? Le religieux n'attend rien de *la figure de ce monde qui passe*, il a *jeté son cœur dans l'éternité*, et vit de la foi et de l'espérance. Aussi, sur le bord du tombeau, la foi, qui va disparaître devant la claire vue; l'espérance, qui va se perdre dans la possession, brillent d'un dernier et plus vif éclat dans son âme, et resplendissent à travers les ombres et les tristesses de la mort, comme le soleil couchant dans les nuages. Si cette image vous semble un peu pompeuse, songez, s'il vous plaît, que j'ai là sous les yeux, en vous écrivant, un magnifique coucher de soleil.

Madame, je vais maintenant vous dire adieu. Si je persévère, comme il faut l'espérer, je ne vous écrirai plus et nous ne nous reverrons jamais sur la terre. Mais ne vous affligez pas. *Le cœur en haut*, et remerciez Dieu pour moi. Au revoir dans l'éternité, chez notre Père.

Vous vous rappelez que, sur son lit de mort, Thérèse protestait qu'elle m'aimerait plus au ciel que sur la terre, et moi, en présence des anges gardiens de ce monastère, je vous promets que tous les jours de ma vie je remercierai Dieu de l'avoir connue et de l'avoir aimée. Je ne visiterai plus sa tombe, je ne parlerai plus jamais d'elle: la robe blanche des chartreux va remplacer mes habits de deuil, mais ma tendresse pour elle vivra toujours.

Priez pour moi, je ne vous oublierai jamais, et de ma cellule, je demanderai à Jésus-Christ qu'il mette sa main sur la profonde blessure de votre cœur, sa divine main, qui pour l'amour de nous fut attachée à la croix.

Adieu, une dernière fois.

Permettez que je termine par une parole de saint Augustin, la première que j'aie lue sur les murs de la Chartreuse: O aimer! O mourir à soi! O parvenir à Dieu!

Le portrait et les cheveux de Thérèse étaient joints à la lettre M. Douglas ne m'écrivit plus, mais ma pensée le suivait avec respect et attendrissement dans les exercices de sa vie religieuse, si noble et si sainte. Je me le représentais priant dans sa chaste

et pauvre cellule. Je savais que le souvenir charmant et sacré de ma fille chérie vivait dans son cœur, que tous les jours, suivant sa parole, il remerciait Dieu de l'avoir aimée, et cette pensée m'était sigulièrement douce.

Francis Douglas avait toujours vécu dans l'opulence ; il dut souffrir beaucoup de l'austérité de la Chartreuse. Pourtant il prononça ses vœux. Atteint, peu après, d'une maladie mortelle, il vit venir la mort avec une paix profonde. Un des religieux lui ayant demandé s'il n'éprouvait pas quelque crainte, il sourit et répondit : Que craindrais-je ? Je vais tomber dans les bras de Celui que j'ai le plus aimé.

Il pria son supérieur de m'écrire pour m'apprendre sa mort.

Sans cesse, il bénissait Dieu du don de la foi.

Après sa communion dernière, Francis désira entendre le *Salve Regina* et expira doucement pendant qu'on le chantait. Il aimait ce chant, disaient les religieux ses frères, et ne l'entendait jamais sans s'attendrir visiblement.

FIN.

LAURE CONAN.

LE SECOND AVÉNEMENT

THE SECOND ADVENT AND THE CHURCH QUESTION, BY THE REV. DR G. VANCE SMITH. *Nineteenth century Review*. 1878.
ANALECTA IURIS PONTIFICII. — LA PARUSIE, PAR M. THOMAS, VICAIRE GÉNÉRAL DE VERDUN. 1876. — LE SACERDOCE ET L'EMPIRE. 1878 (*).

III

Deux questions nous restent à résoudre : quels furent l'enseignement de Jésus-Christ et la croyance des apôtres et des premiers chrétiens touchant le second avénement ? Quelle influence exerça cette croyance sur l'organisation et le développement de l'Eglise ?

S'il est évident que le Christ a annoncé qu'il reviendra un jour sur la terre, glorieux et triomphant, pour juger les vivants et les morts, et que ce jugement marquera la fin du monde présent et le commencement de l'éternité, il ne résulte pas moins clairement des récits évangéliques qu'il a laissé planer une grande incertitude sur l'époque à laquelle toutes ces choses doivent s'accomplir. Il suffit de citer ces deux textes : « Il ne vous appartient pas de savoir les temps et les moments que le Père a réservés à son souverain pouvoir (1). » « Quant à ce jour et à cette heure, personne n'en a connaissance, pas même les anges du ciel, mais seulement mon Père (2). »

Toutefois, il est d'autres textes qui semblent dire le contraire et que les rationalistes ne manquent pas de citer : « Cette génération ne passera pas que toutes choses ne soient accomplies (3).

(*) Voir la livraison de mai et juin.

(1) Act., 1, 7.

(2) Matth., XXIV, 36.

(3) Matth., XXIII, 24.

« Il y en a quelques-uns qui sont ici qui ne goûteront point la mort sans avoir vu la venue du Fils de l'homme dans son règne (1). »

Comme nous l'avons remarqué, le Dr Smith voit dans ces paroles une contradiction, qu'il tâche seulement de rejeter sur les évangélistes; par ignorance ou par préjugés, ils auraient faussé les idées de leur maître. Les interprètes catholiques, au contraire, admettent toutes ces paroles comme rendant la pensée du Sauveur, et, sans déroger aux règles ordinaires de l'interprétation littérale, ils les concilient fort bien avec les autres. C'est ce que fait, en particulier, l'écrivain des *Analecta* dont le nom est inscrit en tête de cet article, et auquel je ferai de larges emprunts.

Dans le premier de ces textes, il est une remarque à faire sur le mot *génération*. Les auteurs sacrés donnent à ce mot plusieurs significations différentes. Tantôt il signifie l'acte générateur de la vie naturelle, ou spirituelle; tantôt la série généalogique, ascendante ou descendante, d'une personne; tantôt la totalité des hommes actuellement existants; tantôt la durée ordinaire de la vie humaine; tantôt enfin, la race ou la nationalité.

Dans lequel de ces sens faut-il prendre ici le mot *génération?* Ce qui paraît de beaucoup le plus vraisemblable, c'est que le Christ a voulu parler de la race et de la nationalité juive. En effet, c'est là le sens que le Sauveur donne le plus souvent à ce mot dans l'Évangile. On peut en citer une foule d'exemples: Matth., XII, 39, 41, 42; XVI, 4; XVII, 6; Marc, VIII, 12, 38; IX, 18, etc. Vraisemblablement donc, c'est de la nation qu'il veut parler, quand, après avoir annoncé les signes des derniers temps, il ajoute: « Cette génération ne passera point, c'est-à-dire ne sera pas anéantie, jusqu'à ce que toutes ces choses soient accomplies. »

Reste l'autre sentence: « Il en est parmi ceux qui m'écoutent, qui ne goûteront pas la mort avant d'avoir vu le Fils de l'homme dans son règne. » Comment faut-il entendre ces paroles? De quel règne est-il question? Nous ne saurions rapporter ici les diverses opinions des commentateurs, mais le sentiment le plus commun et qui semble le plus autorisé, c'est que Jésus-Christ

(1) Luc, IX, 27.

fait allusion à sa transfiguration, qui, en effet, devait avoir lieu bientôt, et dans laquelle il se révéla aux regards de quelques disciples favorisés tel qu'il est au ciel, et tel qu'il apparaîtra un jour sur les nuées, environné de gloire et investi de la toute-puissance. La transfiguration de Jésus-Christ sur le Thabor peut être considérée comme l'inauguration, ou du moins comme la manifestation anticipée de son règne glorieux, le prélude et l'image de son second avénement. Dire que les témoins de la transfiguration ont vu le Fils de l'homme dans la gloire de son règne, n'est nullement forcer le sens du texte. Il est d'ailleurs très-remarquable que, immédiatement après ces paroles, l'évangéliste ajoute, dès le verset suivant, que peu de jours après le Sauveur prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, les conduisit sur le Thabor et fut transfiguré en leur présence. (*Analec. Iur. Pont.*, *loc. cit.*)

Ainsi, Notre Seigneur a annoncé clairement son second avénement, mais il n'en a pas fixé l'époque. Aucune de ses paroles, bien comprise ne comporte cette détermination.

Mais j'entends ici les rationalistes qui nous accusent de forcer les textes, d'en subordonner le sens aux croyances religieuses et aux professions de foi ! Il est temps, s'écrient-ils, de mieux respecter ces livres vénérables par leur antiquité, et de leur appliquer les mêmes règles d'interprétation qu'aux ouvrages profanes.

En vérité, que faisons-nous autre chose ? Les auteurs profanes les plus sérieux ne renferment-ils pas, eux aussi, des passages obscurs dont, à première vue, le sens est bien loin d'être évident ? Que fait-on alors pour élucider ce sens ? Ne tient-on pas religieusement compte de la personnalité, du caractère des écrivains ? du milieu dans lequel ils ont vécu ? des lecteurs auxquels ils s'adressent ? Bien loin d'isoler du reste de l'ouvrage ces passages obscurs, ne les compare-t-on pas plutôt avec d'autres endroits analogues, pour en mieux pénétrer le sens ? Ne tient-on pas scrupuleusement compte du contexte, de ce qui précède et de ce qui suit ? Et que faisons-nous autre chose, quand il s'agit de déterminer le sens littéral des Écritures ?

Chose singulière ! Ces hommes qui prescrivent de traiter nos auteurs sacrés comme les auteurs ordinaires, sont les premiers à violer les règles qu'ils prétendent imposer. En voici un exemple. Dans la controverse relative à la présence réelle, ils

apportent triomphalement à l'encontre de la croyance catholique ces paroles de Notre Seigneur : « C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien..... Les paroles que je vous ai dites, sont esprit et vie (1). » Suivant eux, ces paroles prouvent qu'il ne s'agit dans l'euhcaristie que d'une présence spirituelle, et nullement d'une présence réelle. Mais quoi ? Pour les bien comprendre, ces paroles, qu'on oppose à d'autres dont le sens littéral est parfaitement clair, si clair que Luther lui-même, malgré tous ses efforts, ne put jamais les entendre autrement que les catholiques, ne faut-il pas renoncer à toute idée préconçue, ne pas les isoler du contexte, et bien faire attention à quel sujet elles se rapportent et dans quelle intention la bouche divine du Sauveur les a prononcées ? en un mot, ne faut-il pas observer à leur égard les mêmes règles de sincérité et de sens commun que pour l'interprétation des écrivains profanes ? Eh bien ! n'en déplaise à nos contradicteurs, qui font tout autre chose, c'est précisément là ce que nous faisons. Aussi, comprenons-nous facilement que cette sentence, placée à la fin du sixième chapitre de saint Jean, dans lequel se trouve rapporté le discours où le Christ promet l'institution de la divine eucharistie, ne se relie plus qu'indirectement à la présence réelle ; qu'elle est une réponse à l'objection des grossiers Capharnaïtes, qui avaient cru que le Sauveur leur promettait la manducation sanglante, charnelle, de son corps et de son sang : « *Quod scilicet caro Christi instar carnis vaccinae deberet mactari, laniari, dentibus conteri et discerpi,* » comme dit Carnelius à Lapide. Et la preuve que Jésus tenait à cette présence réelle qu'il avait annoncée, c'est que, après cette réponse, il laissa ses opposants s'éloigner, sans rien rétracter ni adoucir de tout ce qu'il avait dit.

C'est ici une de ces circonstances concomitantes qui fournissent au controversiste un fort argument, et dont, suivant les règles d'une saine interprétation littérale, il est absolument nécessaire de tenir compte.

Certes, l'autorité des Écritures repose sur un fondement plus solide que celui de l'interprétation individuelle, mais il n'en est pas moins vrai de dire que, en tâchant de bien comprendre nos divins livres, nous ne blessons ni le sens commun ni la logique.

---

(1) Jean VI, 4.

IV

Sur l'époque du second avénement, les apôtres et les disciples du Sauveur ne paraissent pas avoir eu une opinion arrêtée. Tantôt les apôtres parlent comme si le monde touchait à sa fin ; tantôt ils semblent ajourner le dernier avénement à un avenir plus reculé. Il faut auparavant que la nouvelle du salut soit annoncée au monde entier, selon la déclaration expresse de Jésus Christ lui-même : « Cet Evangile du royaume sera prêché sur toute la terre, pour servir de témoignage à toutes les nations et alors viendra la fin (1). » Et de ces diverses paroles, on ne saurait néanmoins rien conclure contre l'inspiration du Nouveau Testament, ni contre l'infaillibilité des apôtres, car c'étaient là des opinions toutes personnelles ; ils n'avaient point à ce sujet d'idée arrêtée, et, évidemment, ils ne prétendaient point imposer là dessus un article de croyance.

Il leur arrive même quelquefois de gourmander l'impatience des fidèles, qui appelaient de tous leurs vœux la venue du Christ, et qui s'étonnaient de l'attendre si longtemps. Ils déclarent alors que Jésus n'a rien révélé à cet égard. Ils s'avouent réduits à des conjectures, et des conjectures ne sauraient être ni l'objet, ni la règle de la foi chrétienne. « Le jour du Seigneur ne viendra point, dit saint Paul, que l'apostasie ne soit arrivée auparavant et qu'on n'ait vu paraître l'homme de péché, cet enfant de perdition, cet homme ennemi de Dieu, qui s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou de tout ce qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu ..... que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche, et perdra par l'éclat de sa présence (2). »

Mais les fidèles n'étaient pas aisés à persuader, car la croyance au prochain avénement était entrée profondément dans leurs cœurs. C'est un fait digne d'attention que cette croyance presque générale des premiers chrétiens à la proximité de la Parusie, fait qui entrait sans doute dans les desseins de la Providence, pour la plus grande sanctification des fidèles et pour le plus rapide développement de l'Eglise. Le mal, toujours croissant, semblait avoir

(1) Matth., XXIV, 14.

(2) II Thess., II, 2-9.

atteint son apogée, et il était naturel que les disciples du Christ, au milieu de tant d'épreuves sans cesse renaissantes, attendissent avec anxiété l'heure de la délivrance. Le Seigneur est proche, il vient : tel était le mot de ralliement des chrétiens. *Analec. Iur. Pont.*

D'ailleurs, cette attente exerçait alors sur la vie chrétienne une puissance dont nous avons peine à nous former maintenant une idée. Tenons-nous prêts pour le jour du Seigneur, tel est le motif ordinaire qu'on mettait en avant pour affermir les fidèles dans la foi et la piété. Détacher son cœur des choses périssables, vivre dans le monde comme n'y étant pas, afin de ne pas être enveloppé dans sa condamnation, voilà le vrai devoir du chrétien.

On peut assigner plusieurs causes à cette attente des fidèles. D'abord les paroles du Maître lui-même, qui, il est vrai, avait laissé incertaine la date de son retour, mais qui n'avait cessé de recommander aux siens de se tenir prêts à le recevoir, parce qu'il viendrait les surprendre. On crut d'autant plus à la proximité de la Parusie, qu'on la désirait avec plus d'ardeur ; et le dernier jour, envisagé plus tard et encore aujourd'hui avec tant de crainte, éveillait alors dans les âmes des sentiments de joie et d'espérance.

Une seconde cause se rattache à l'interprétation des prophéties de l'Ancien Testament. Suivant ces prophéties, deux grands faits devaient signaler la venue du Messie : le jugement de Jéhovah sur les peuples et le triomphe des fidèles serviteurs de Dieu. Or, les premiers chrétiens durent ajourner à un second avénement la réalisation des promesses que le premier n'avait pas tenues, mais beaucoup d'entre eux ne purent se résoudre à séparer par un long intervalle des faits jusqu'alors si étroitement unis dans leurs espérances d'avenir. Il leur répugnait d'admettre que le règne glorieux du Messie se fît si longtemps attendre. Suivant eux, le second avénement, complément du premier, devait le suivre à courte distance.

V

Quoi qu'il en soit de ces causes, on ne peut soutenir avec quelque fondement que l'attente d'un prochain avénement du Sauveur empêchât les chrétiens des premiers siècles de constituer et d'organiser l'Eglise sur des bases fixes et durables. Les

Actes des Apôtres, leurs Épitres, soit à des communautés particulières, soit à l'Eglise universelle, les rapports des évêques avec le centre de la catholicité, l'établissement de la hiérarchie et l'unité des rites dans les choses spirituelles, enfin les écrits des anciens Pères, tout concourt à prouver le contraire. Cette question, du reste, a déjà a été traitée dans le premier article, et il serait inutile d'y revenir ici.

Bien plus — et cela est évident pour tout lecteur sérieux de l'histoire ecclésiastique — ce fut précisément l'organisation et le développement de l'Eglise catholique, qui mirent fin à cette croyance — du moins dans sa généralité — d'un prochain avénement. «Quand on vit l'Eglise se développer, s'affermir, s'organiser sous la direction intérieure de l'Esprit-Saint et par les travaux des apôtres et de leurs successeurs, on comprit de plus en plus qu'il s'agissait bien d'une institution fixe et durable. L'Eglise apparut plus clairement encore comme la préparation et le prélude du règne glorieux que le Christ devait inaugurer au jour de son avénement. La date de cet avénement s'éloigna de plus en plus dans un avenir indéterminé.» (*Analect. Iur. Pont., loc. cit.*)

Néanmoins, aux yeux de beaucoup, la perspective du jugement final ne s'affaiblit que bien lentement. L'attente des derniers jours se renouvela même de temps à autre, surtout chez les sectes où la notion d'une église visible avait subi de plus graves atteintes. Ainsi, chez les Montanistes, l'apparition prétendue du Paraclet, dans la personne de leur prophète Montan, avait pour but de préparer les croyants à l'arrivée imminente du souverain juge.

Les fidèles eux-mêmes ne furent pas toujours à l'abri de la renaissance de ces anciennes espérances. De là, certains calculs arbitraires relatifs à la fin plus ou moins prochaine du monde. L'un de ces calculs, le plus répandu plus tard, se trouve dans l'épitre de saint Barnabé; c'est celui qui limite la durée du monde à six mille ans, par analogie sans doute avec les six jours de la création.

On sait aussi que l'Apocalypse a donné lieu à d'innombrables supputations sur l'époque de la venue de l'Antechrist et les derniers temps de l'Eglise.

On se rappelle enfin les terreurs du monde chrétien aux approches de l'an mil. Presque chaque siècle a vu se reproduire

ces sortes de calcul, toujours démentis par l'événement, et qui ne servent qu'à mieux faire ressortir la vérité de l'oracle émané de la bouche du Fils de Dieu : « Il ne vous appartient pas de connaître les temps ni les moments que le Père a réservés à sa toute-puissance. »

M. de Sainte-Croix.

THE OLD REGIME IN CANADA

BY

FRANCIS PARKMAN.

II

Ces témoignages valent bien celui de la Hontan, et il est pour le moins singulier que l'auteur de l'*Old Régime*, qui cite Talon pour faire voir qu'il y avait de la canaille parmi ces filles, ne l'ait pas cité pareillement pour montrer quel soin on en prenait lorsqu'elles arrivaient à Québec. Pourquoi ne citer toujours que ce qu'il trouve d'hostile ? Est-ce bien là la méthode d'un historien consciencieux et véridique ?

Quant à Colbert, M. Parkman a bien tort de dire qu'il ne s'occupait que des « aptitudes à la maternité, » et la preuve, c'est que les filles qu'il envoya étaient des personnes respectables, qu'il faisait choisir avec soin, puisqu'il alla jusqu'à demander à l'archevêque de Rouen de les recruter. M. Parkman l'admet lui-même sans s'en douter, quand, pour faire de l'esprit, il dit qu'ainsi qualifiées canoniquement et physiquement, » etc., ces jeunes filles étaient expédiées à Québec « sous la direction d'une matrone employée et payée par le roi. » Pourquoi Colbert aurait-il employé et payé ces matrones, s'il ne s'était pas scrupuleusement occupé de la moralité des filles qu'il expédiait à Québec ?

Enfin le témoignage de la Hontan est d'autant plus suspect, que M. Parkman, oubliant qu'il l'a cité à la page 221, le contredit formellement à la page 225. La dernière partie de cette citation de la Hontan dit que le roi faisait à ces filles une dot qui leur était donnée le lendemain de leur mariage par le gouverneur, consistant en un bœuf, une vache, un couple de cochons, un couple de volailles, deux barils de viande salée et onze écus en argent. » A la page 225, notre auteur nous dit que la nature et la valeur de cette dot va-

riaient beaucoup, qu'elle consistait quelquefois en une maison et des provisions pour huit mois, le plus souvent en un montant de cinquante livres d'effets de ménage, sans compter un ou deux barils de viande salée. M. Parkman cite la Mère Marie de l'Incarnation à l'appui de ce qu'il avance ; mais Talon, qui devait s'y connaître mieux que personne, puisque c'est lui qui ordonnait le payement de ces dots, n'est pas aussi libéral. « On leur fait présent en les mariant, dit-il, de 50 livres en provisions de toute nature et en effets. » Il y a loin de cela aux bœufs, aux vaches et aux volailles de la Hontan.

Il attache aussi une importance et donne une signification qu'elles n'ont pas à ces paroles de Marie de l'Incarnation : « Mais parmi les honnêtes gens il vient beaucoup de canaille de l'un et de l'autre sexe, qui cause beaucoup de scandale. » M. Parkman se donne bien garde de continuer cette citation et d'ajouter ce qui en indique le vrai sens et la portée réelle. En effet, la Mère de l'Incarnation ajoute : « Il eût été bien plus avantageux à cette nouvelle église d'avoir peu de bons chrétiens, que d'en avoir un grand nombre qui nous causent tant de trouble. Ce qui fait le plus de mal, c'est le trafic des boissons, de vin et d'eau-de-vie. »

Au commencement de sa lettre, Marie de l'Incarnation dit : « Un peu auparavant, il était arrivé un vaisseau rochelois chargé d'hommes et de filles et de familles formées. » Or, on sait que les Rochelois n'étaient pas en odeur de sainteté à Québec, et pour cause ; car, outre qu'ils étaient protestants, en grande partie, ceux qui visitaient Québec étaient presque tous des négociants qui venaient pour « faire de l'argent » quand même, ne s'occupaient guère des règlements concernant le commerce et surtout de la défense faite par l'évêque de vendre de l'eau-de-vie. C'est évidemment à ces désordres que la Mère Marie de l'Incarnation fait allusion ; le contexte de sa lettre l'établit incontestablement, et citer les paroles que M. Parkman rapporte pour démontrer qu'il venait beaucoup de canaille parmi les colons expédiés par le roi, c'est dénaturer la pensée de celle qui les a écrites et fausser le sens qu'elles comportent. On peut tout prouver avec des phrases tronquées.

Pour compléter, à sa manière, le sens de la citation qui nous occupe, le « brillant et sympathique historien » ajoute de son cru : « Après que quelques-unes de ces jeunes filles eurent été

mariées à Québec, on découvrit qu'elles avaient leurs maris en France. »

Ceci porterait à croire que ces cas de bigamie furent assez nombreux, tandis qu'il n'y en a pas eu plus de deux ou trois. « Si le roi, écrivait Talon à Colbert, le 10 novembre 1670, fait passer d'autres filles ou femmes veuves de l'ancienne à la Nouvelle-France, il est bon de les faire accompagner d'un certificat de leur curé ou du juge du lieu, qui fasse connaître qu'elles sont libres et en état d'être mariées, sans quoi les ecclésiastiques d'ici font difficulté de leur confier ce sacrement. A la vérité, ce n'est pas sans raison, 2 *ou* 3 *doubles mariages s'étant reconnus ici.* »

Pour quelle raison M. Parkman, qui aime tant à reproduire ou à traduire les écrits des autres, bien souvent sans leur en donner crédit, n'a-t-il pas emprunté ces deux ou trois lignes à Talon ? La chose aurait été constatée d'une manière précise, et l'expression n'aurait pas donné lieu à l'impression fâcheuse et fausse qui reste naturellement après la lecture de la phrase captieuse de M. Parkman. Avouons-le, ce n'est pas ainsi qu'un auteur consciencieux écrit l'histoire, surtout lorsqu'il s'agit d'infliger le stigmate de l'ignominie à toute une population respectable.

M. Parkman attache aussi beaucoup d'importance à deux mots de la Mère de l'Incarnation, et les cite à la page 223 pour prouver que la moralité des filles envoyées par le roi était d'un caractère douteux. Après avoir dit que ces filles étaient confiées aux soins d'une matrone, il ajoute : « La besogne n'était pas facile, car la troupe confiée à ses soins était de nature à se composer de ce que la Mère Marie, dans un moment de légèreté inaccoutumée, appelle une marchandise mêlée. »

Encore ici M. Parkman donne une interprétation complétement fausse aux paroles de Marie de l'Incarnation, lesquelles n'ont pas trait à la moralité, mais exclusivement à la nationalité des immigrants dont elle parle. Voici ce qu'elle dit :

« Le vaisseau arrivé (en 1668) était chargé *comme d'une marchandise mêlée. Il y avait des Portugais, des Allemands, des Hollandais et d'autres de je ne sais quelles nations.* Il y avait aussi des femmes maures, portugaises, françaises et d'autres pays. »

Comme on le voit, l'expression « marchandise mêlée » ne s'applique évidemment qu'à la nationalité des immigrants et nullement à leur caractère moral, comme l'insinue l'auteur de l'*Old*

Régime. On serait porté à croire que c'est une manie, chez cet écrivain, de tronquer les phrases pour en extraire ce qui peut flatter ses préjugés ou appuyer ses fausses appréciations. Nous aurons à signaler plusieurs autres erreurs semblables dans le cours de ces remarques.

Les pages 236 et 237 renferment une description des deux rives du Saint-Laurent, destinée à faire voir les progrès de la colonisation jusqu'en 1672. Il parle en ces termes de la seigneurie de Beaupré : « Tout près, en arrière, commencent les établissements de la vaste seigneurie de Beaupré, appartenant à Laval, *laquelle n'avait pas été oubliée dans la distribution des immigrants*, et, en 1667, était habitée par une population plus nombreuse que celle même de Québec. » Puis il ajoute en note : « D'après le recensement de 1667, Québec avait une population de 448 âmes ; la côte de Beaupré, 656 ; Beauport, 123 ; l'île d'Orléans, 529 ; autres établissements compris dans le gouvernement de Québec, 1,001 ; côte de Lauzon (rive sud), 113 ; Trois-Rivières et ses dépendances, 666 ; Montréal, 766. A cette époque, la côte de Beaupré et l'île d'Orléans appartenaient à l'évêque de Québec. »

Le fait de dire que la seigneurie de Beaupré n'a pas été oubliée dans la distribution des immigrants n'a rien de mal en soi ; mais, lorsqu'on le rapproche de ce que l'auteur dit ailleurs de Mgr Laval, il devient important, et constitue même une calomnie mal déguisée sous les insinuations perfides auxquelles M. Parkman recourt habituellement, pour ternir le caractère de plusieurs des personnages qui font la gloire de la nationalité canadienne-française.

A plusieurs endroits, dans l'*Old Régime*, il est dit que Mgr Laval contrôlait le conseil, y régnait en maître, et que, par l'influence qu'il exerçait sur la cour de Versailles, il *faisait et défaisait* les gouverneurs à son gré. Enfin le contexte du livre de M. Parkman tend à établir que l'Eglise contrôlait l'Etat, même dans les moindres détails de l'administration civile. A la page 163, après avoir dit que, pour imiter la pauvreté des apôtres, Mgr Laval se départit de ses propriétés avant de venir au Canada, il ajoute : « Mais s'il n'avait pas de propriété, il avait de l'influence, et sa famille jouissait et de l'influence et de la richesse. Il acquit de grandes concessions de terrains dans les meilleures parties du Canada. »

Si tout cela veut dire quelque chose, c'est que Mgr Laval acca-

para, grâce à son influence, les plus beaux terrains du pays, que grâce à cette même influence, il y fit diriger une grande partie des colons envoyés au Canada, et tout cela au détriment de ceux qui n'avaient pas la même influence que lui sur l'administration de la colonie.

Eh bien! c'est tout simplement faux. D'abord, si M. Parkman connaît tant soit peu le pays, il doit savoir que la seigneurie de Beaupré, celle de la Petite-Nation et celle de l'île Jésus ne sont pas situées dans les plus belles parties de la province. En second lieu, s'il eût réfléchi un seul instant, il eût facilement aperçu les raisons qui expliquent l'agglomération d'une grande partie des immigrants sur la côte de Beaupré et dans l'île d'Orléans. A l'époque dont parle M. Parkman, le pays était constamment exposé aux incursions des Iroquois, et les colons recherchaient naturellement pour se fixer les endroits où ils fussent le moins exposés aux coups de ces barbares. C'est pourquoi la côte de Beaupré et l'île d'Orléans, que leur situation et le fort de Québec protégeaient contre les sauvages, ne manquèrent pas de se peupler rapidement, comparativement aux autres parties de la colonie.

M. Rameau explique clairement la chose :

« Leurs incursions (des Iroquois), dit-il, devinrent donc fréquentes; il était difficile de les maintenir, et le gouverneur français ne disposant que d'une force illusoire entretenue par la compagnie, il fallait la plupart du temps que les colons se défendissent eux-mêmes.

« Dans cet état de choses, les cantons les plus abrités contre ces incursions, ou les mieux placés pour la défense, furent les seuls qui se peuplèrent un peu sérieusement d'abord; c'était Beauport et les environs immédiats de Québec, c'était la côte de Beaupré, qui, placée derrière Québec, entre le fleuve et les montagnes abruptes de Montmorency, avait peu de chose à craindre des Iroquois, qui devaient passer devant Québec pour y parvenir ... C'était encore l'île d'Orléans, à laquelle sa position au milieu du fleuve, sa proximité de Québec et la présence d'un village d'Indiens convertis, assuraient une assez grande sécurité. Aussi ces seigneuries furent-elles très-promptement peuplées. »

Puis, quand Mgr Laval se fit concéder la seigneurie de Beaupré, elle renfermait déjà un noyau de population considérable. C'est là que s'étaient établies les cent familles perchoises amenées dans le pays par M. Juchereau de la Ferté, de 1635 à 1660. Ces familles, par leur seul accroissement naturel, devaient comprendre plus de 656 personnes, chiffre représentant la population

de cette seigneurie en 1667, d'après M. Parkman. Or ce fut M. de la Ferté, qui de son propre mouvement et pour les raisons que nous avons exposées plus haut, dirigea tous ces colons sur la côte de Beaupré, et nullement le gouvernement à l'instigation de Mgr Laval, comme l'insinue bien à tort M. Parkman.

Et pendant que nous avons occasion de parler du recensement de 1667, signalons un fait qui montre comment M. Parkman a fait son livre.

Tous les nombres qu'il cite de ce recensement sont inexacts, ainsi que le prouve le tableau suivant :

Nombres cités par M. Parkman		Nombres exacts	
Québec	448 personnes	444	personnes
Côte de Beaupré	656 "	667	"
Beauport	123 "	186	"
Ile d'Orléans	529 "	426	"
Autres établissements dans le gouvernement de Québec	1011 "	746	"
Lauzon (rive sud)	113 "	114	"
Trois-Rivières et dépendances	666 "	575	"
Montréal	766 "	760	"

Il n'est pas plus exact lorsqu'il cite les chiffres de la population totale. Dans une note au bas de la page 218, il nous dit que la population totale de la colonie était de 3,418 âmes en 1666, de 4,312 en 1667 et de 5,870 en 1670. Or les chiffres vrais sont comme suit : — en 1666, 3,215 habitants ; en 1667, 3,918 et 6,282 en 1668.

Comme on le voit, pas un des chiffres donnés par M. Parkman n'est exact. Il est vrai qu'il a pu être induit en erreur par une foule d'écrivains qui ont commis la même faute et ne se sont pas donné le trouble, comme M. Taché, député ministre de l'agriculture, de vérifier les originaux. Mais c'est précisément ce que nous reprochons à M. Parkman : il ramasse ses citations à droite et à gauche, le plus souvent dans les ouvrages publiés avant le sien, sans s'occuper le moins du monde de l'exactitude ces citations. Certes, s'il suffisait pour écrire l'histoire de ramasser tout ce qui tombe sous la main, sans contrôler, ni vérifier, la besogne serait facile. C'est pourtant le système qu'a suivi M. Parkman pour mettre au jour l'*Old Régime*.

Cela explique l'anachronisme qui dépare la page 244. « Ce

fut Richelieu, dit notre auteur, qui le premier introduisit le régime féodal au Canada, » et il ajoute en note : « par la charte de la compagnie des Cent Associés, 1627. »

N'en déplaise à M. Parkman, ce ne fut pas Richelieu, mais Henri IV qui introduisit le régime féodal au Canada; et ce régime y fut introduit non en 1627, mais en 1598. Si, au lieu de répéter cette assertion erronée, qu'on trouve dans plusieurs ouvrages, M. Parkman se fût seulement donné la peine d'ouvrir le vol. III des *Edits et Ordonnances*, à la page 9, il y aurait vu que les « lettres patentes de lieutenant-général du Canada et autres pays, pour le sieur de la Roche, du 12 janvier mil cinq cent quatre-vingt-dix-huit, » signées par Henri IV, contiennent les dispositions suivantes :

« Et afin d'augmenter et accroître le bon vouloir, courage et affection de ceux qui serviront à l'exécution et expédition de la dite entreprise et même de ceux qui demeureront ès dites terres, nous lui avons donné pouvoir, d'icelles terres qu'il nous pourrait avoir acquises au dit voyage, fairebail, pour en jouir, par ceux à qui elles seront affectées et leurs successeurs en tous droits de propriété, à savoir : aux gentilshommes et ceux qu'il jugera gens de mérite, en fiefs, seigneuries, châtellenies, comtés, vicomtés, baronnies et autres dignités relevant de nous, telles qu'il jugera convenir à leurs services, à la charge qu'ils serviront à la tuition et défense des dits pays, et aux autres de moindre condition, à telles charges et redevances annuelles qu'il avisera, dont nous consentons qu'ils en demeurent quittes pour les six première années, ou tel autre temps que notre dit lieutenant avisera bon être et connaîtra leur être nécessaire, excepté toutefois du devoir et service pour la guerre. »

Avouons que Henri IV, et non Richelieu, fut le premier qui introduisit le régime féodal dans la Nouvelle-France. D'ailleurs en 1626, c'est-à-dire un an avant la date de « l'acte pour l'établissement de la compagnie des cent associés, » il fut concédé deux seigneuries au Canada : celle de Saint-Joseph de l'Epinay, à Louis Hébert, et celle de Notre-Dame des Anges, aux Pères Jésuites. Donc le régime féodal existait au Canada avant 1627, contrairement à ce que dit M. Parkman.

La page 285 est consacrée au récit des abus qui se glissèrent dans l'administration. C'est une peinture bien sombre, qui se termine par cette phrase : « Quant aux emplois inférieurs, ils furent multipliés pour satisfaire des favoris nécessiteux, jusqu'à ce que le Canada, épuisé et réduit à la famine, fût couvert de sangsues officielles, suçant avec un désespoir famélique ses veines taries. »

C'est superbe comme récit imaginaire, mais c'est faux comme récit historique, surtout pour la période que comprend le livre de M. Parkman. Le pays n'avait rien à souffrir de la multiplication des emplois, pour la bonne raison que les frais de son administration étaient payés par le roi ou par les compagnies auxquelles il affermait le monopole du commerce. Il est d'autant plus étonnant que M. Parkman se soit fait illusion sur ce point, qu'au-dessous de la phrase que nous venons de citer, il donne un état de la dépense que le roi encourait pour l'administration de la colonie. Du reste, l'auteur de l'*Old Régime* admet lui-même qu'on voyait scrupuleusement à ce que le pays ne fût que légèrement taxé, et que sous ce rapport le Canada fut traité avec beaucoup de libéralité par la mère-patrie.

Il s'éloigne encore bien plus de la vérité lorsqu'il parle des prétendues mesures rigoureuses au moyen desquelles le conseil supérieur vexait les marchands. Voici ce qu'il dit :

« On essaya de fixer le montant exact du profit qu'il serait permis aux *marchands de France* de faire dans la colonie. Un des *premiers actes* du conseil supérieur fut de leur ordonner de produire immédiatement leurs factures devant le conseil, *qui y marquait les prix vis-à-vis chaque article.* Le marchand qui vendait et le *consommateur qui achetait* au-dessus des prix fixés par le tarif étaient également condamnés à de fortes amendes, ainsi que le marchand qui voulait garder ses marchandises plutôt que de les vendre au prix fixé. D'un autre côté, *les marchands résidants étaient favorisés à l'extrême. Ils pouvaient vendre aux prix qui leur plaisaient.* »

M. Parkman prétend avoir découvert toutes ces énormités aux pages 17 et 19 du vol. II des *Edits et Ordonnances.* Malheureusement pour lui, sinon pour la vérité historique, elles ne se trouvent que dans son imagination.

D'abord, les édits dont il est question ne furent pas « un des premiers actes du conseil supérieur, » puisque antérieurement à ces arrêts, qui datent du 30 juin et du 8 novembre 1664, le conseil en avait déjà rendu dix-sept autres, depuis le mois de septembre 1663.

Ensuite, M. Parkman confond les marchands avec les marchandises, puisque l'arrêt du 30 juin s'applique exclusivement aux « marchandises » arrivées « par les deux derniers vaisseaux. » Et disons en passant que cet arrêt, fixant le taux des profits permis aux marchands, ne s'applique « qu'aux marchandises anciennes » et à « celles venues cette année, » en sorte qu'il

n'a pas du tout la portée générale que lui donne le texte de l'*Old Régime*. L'arrêt dit en termes formels : « Le conseil ..... a ordonné et ordonne qu'il sera accordé *cette année* aux marchands ... »

Ces deux arrêts ne décrètent aucune pénalité contre les consommateurs qui achèteraient à des prix plus élevés que ceux fixés par le tarif : cela est encore de la pure invention de M. Parkman.

Enfin, il est absolument faux de dire, « que les marchands résidants étaient favorisés à l'extrême » et « pouvaient vendre aux prix qui leur plaisaient, » puisque l'arrêt du 8 novembre, indiqué en note comme confirmant le texte, condamne à l'amende, pour contravention à l'arrêt du 30 juin, » les sieurs de la Chesnaye, Latour, Cailteau, la Mothe et la Garenne, qui étaient tous des marchands résidants au Canada.

De ce qui précède, il faut bien conclure ou que M. Parkman n'a pas compris ces deux arrêts, ou qu'il ne les a pas lus, ou qu'il les a falsifiés à dessein pour donner une teinte plus sombre au tableau, ce qui n'empêche pas, dans l'un ou l'autre cas, que ce qu'il dit est faux.

Et de quelle grâce, lui qui professe une si haute estime pour les colons et les institutions de la Nouvelle-Angleterre, ferait-il un crime au conseil supérieur d'avoir fixé temporairement le prix de certaines marchandises ? Ne sait-il pas que les fondateurs du Massachusetts passèrent des règlements bien plus sévères dès leur arrivée en Amérique ? Dix semaines après leur débarquement, le conseil des magistrats se réunit pour la première fois, et, entre autres choses, décréta « que les charpentiers, les menuisiers, les briquetiers, les scieurs et les couvreurs en chaume ne devront pas recevoir plus de deux chelins par jour, et que personne ne devra leur donner plus, sous peine, pour quiconque donnera ou recevra plus, d'une amende de dix chelins. » Cette restriction n'affectait que la classe pauvre, au profit des plus riches, et partant elle était bien plus odieuse que l'arrêt rendu par le conseil supérieur de Québec, qui avait pour but de protéger les pauvres contre les exactions des marchands, c'est-à-dire de la classe la plus aisée. Au lieu de lui accorder des libertés illusoires, comme on faisait à Boston, le gouvernement de Québec veillait soigneusement au bien-être du peuple et le protégeait contre tout ce qui était de nature à l'opprimer.

Après avoir exagéré les maux dont souffrait le commerce, M

Parkman cherche à atténuer l'importance de cette branche d'industrie. «Pendant longtemps, écrit-il, les navires venant de France retournaient vides, excepté quelques-uns qui avaient la chance de remporter une cargaison de pois ou de bois.»

Observons que dans ce chapitre l'auteur traite du commerce durant la période comprise entre les années 1663 et 1763. Eh bien! l'assertion de M. Parkman est fausse, si elle s'applique à toute cette période. C'est ainsi qu'à force de généraliser, le «brillant et sympatique historien» tombe si souvent dans l'erreur.

Il ne faut pas réfléchir bien longtemps pour se convaincre que M. Parkman est en contradiction avec la vérité, lorsqu'il nous dit que «pendant longtemps les navires venant de France retournaient vides.» Le bon sens le plus élémentaire nous dit que ces navires, s'ils n'étaient pas assurés d'une cargaison de retour, ne venaient pas sur leste; et s'ils apportaient des marchandises, elles devaient se payer. Or comment se payaient-elles, si ce n'est par l'exportation des produits de la colonie?

Du reste, M. Parkman oublie que la plus grande partie du commerce d'exportation de la Nouvelle-France se faisait avec les Antilles et le Cap-Breton. On sait l'impulsion que Talon s'était efforcé de donner au commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles. Ses successeurs continuèrent à développer ce commerce, et en 1681 l'intendant Duchesneau écrivait au marquis de Seignelay: «Quant au commerce de ce pays avec les Antilles, je vous dirai sincèrement qu'il n'est jamais allé autant de navires à ces îles que depuis que je suis arrivé ici. Il y est allé jusqu'à quatre navires en une année, et au moins deux les autres années.» Si l'on tient compte du fait qu'en 1681 la population de la Nouvelle-France n'était que de 9,667 âmes et qu'il y avait 24,827 arpents de terrain en culture, on avouera que le commerce avec les Antilles était comparativement d'une importance considérable. Et cette importance s'accrut constamment, puisque soixante ans plus tard nous constatons par les archives qu'une vingtaine de navires, brigantins et goélettes, appartenant à des armateurs de Québec, étaient continuellement employés dans le commerce avec la Martinique, Saint-Domingue et la Trinité. Parmi les noms des capitaines qui faisaient cette navigation, nous trouvons les suivants: Bouleau, Bisson, Girard, Aubert, Taché, Boucherville, Faucher, Curodeau, Ferret, Beaudoin, Simonin, Terrau, Dorat, Bernetier, Guillemin, Chauveau,

Boissonneau, etc., sans compter plusieurs capitaines de France. Les armateurs québecois prenaient ici des cargaisons de bois, grains, farine, viandes salées, poisson, huile, marchandises françaises, et en rapportaient du sucre, de la melasse, du café, du tabac, dont ils expédiaient une bonne partie en France, après avoir laissé à Québec ce qui était nécessaire à la consommation de la colonie. Si M. Parkman n'ignorait pas ce détail, il verrait que les navires français avaient facilement des cargaisons de retour, puisqu'en outre des produits du pays, Québec exportait aussi une bonne partie des produits des Antilles. Et ce commerce était considérable, puisque dès 1703 l'auteur du *Mémoire sur le Canada* l'évalue à vingt millions. « Le commerce des fourrures, dit ce mémoire, produit trois mouvements : leur importation en France, leur exportation ailleurs étant défendue ; l'importation des marchandises échangées en France pour les fourrures et l'exportation (du Canada) des produits des Antilles échangés pour ces mêmes marchandises venant de France. Ce commerce, dans ces trois mouvements, peut produire environ vingt millions par année. »

Ceci ne s'accorde guère avec l'assertion erronée de M. Parkman. A l'époque dont parle ce mémoire, la population du pays n'atteignait pas même le chiffre de 16,000, puisqu'elle n'était que 16,417 en 1706. L'exactitude du mémoire de 1703 n'a jamais été mise en doute ; mais, en supposant même que l'auteur se fût trompé de moitié, il n'en reste pas moins établi qu'à cette époque le commerce total de la Nouvelle-France avec les Antilles et la mère patrie représentait une valeur de $104.50 pour chaque personne, femmes et enfants compris, tandis qu'en 1870 le commerce total du Canada, alors très-florissant, ne représentait que $43.00, au plus, pour chaque âme de la population. Et si l'on considère que de 1685 à 1715 la valeur, dans le pays, des pelleteris exportées n'excédait guère 500,000 livres annuellement, on arrivera facilement à la conclusion que les navires venant de France trouvaient amplement dans la colonie de quoi se charger pour le retour, autrement qu'avec des fourrures, ce qui établit encore plus clairement la fausseté de l'assertion de M. Parkman.

Il fait aussi erreur en disant : « Quant au commerce avec les Antilles, que Talon s'était efforcé de précepte et d'exemple d'établir, l'intendant rapporte en 1680 qu'il avait presque cessé. » Or l'intendant Duchesneau, comme nous venons de le voir, écrivait

en 1681 que ce commerce n'avait jamais été aussi prospère qu'il l'était depuis trois ou quatre ans sous son administration.

Les créances que les colons canadiens avaient en France prouvent que M. Parkman est ne ore dans l'erreur quand il nous dit d'une manière générale que « la colonie, important presque tout de France et y envoyant peu de chose sauf les peaux de castor, resta sous un fardeau de dettes. »

L'alinéa suivant, est rempli d'erreurs semblables.

« Le mal dont le commerce et l'industrie souffrirent constamment au Canada, dit l'auteur, fut l'habitude que les colons prirent, et qu'ils furent encouragés à prendre, de compter sur l'aide directe du gouvernement. Pas une seule entreprise nouvelle ne fut commencée sans une pétition demandant l'assistance du roi. »

Après avoir raconté que Hazeur pour son bois et Riverin pour ses pêcheries, obtenaient des secours du roi, il ajoute : « Les pêcheries, canadiennes, comme les autres branches d'industrie de la colonie, demeurèrent dans un état de langueur presque désespérante. »

Ici encore M. Parkman est dans l'erreur. Il a tort de prétendre que « pas une seule entreprise nouvelle ne fut commencée sans une pétition demandant l'assistance du roi, » et l'on ne peut dire non plus, comme la citation qui précède porterait à le croire, que chaque nouvelle branche d'industrie établie dans la colonie le fut aux dépens du roi. M. Parkman serait bien embarrassé, si nous lui demandions de signaler les pétitions et les demandes qui ont précédé l'établissement des premières tanneries et des premières brasseries, des établissements où l'on préparait le ging-sing, et l'*herba capillaris*, la fabrication des étoffes, l'industrie meunière et même des pêcheries.

En effet, il nous parle des demandes de secours formulées par Riverin et Vitry, qu'il cite à l'appui de son avancé ; mais lorsque le marquis de Denonville sollicitait l'aide du roi en leur faveur, il y avait longtemps que l'industrie de la pêche était établie dans le pays. En ouvrant le *Journal des Jésuites*, nous trouvons qu'en 1648 le nommé Abraham et ses deux gendres se rendirent à l'île Rouge pour faire la chasse aux loups-marins, et en tuèrent suffisamment en un seul jour, le 23 juin, pour faire six barriques d'huile. Cette pêche ne fut pas abandonnée : deux ans

plus tard les sieurs Guyon, Courville, Lespinay, de Tilly, Buissat et Godefroy formèrent une compagnie pour l'exploiter et l'exploitèrent réellement, puisque le *Journal* pour 1659 dit que Lespinay revint à Québec avec deux cent vingt-deux loup-marins qu'il avait tués à l'île Rouge. Ce même Lespinay s'occupait aussi de la pêche à la morue, puisque le *Journal* pour 1656 rapporte qu'il en prit un millier à la Malbaie, en un seul jour. La même année Maheu, de Québec, faisait aussi la pêche de la morue à Percé, ce qui prouve que, dès les commencements de la colonie, les pêcheries de la Nouvelle-France étaient dans un état prospère, comparativement au chiffre de la population.

D'autres faisaient la pêche du loup-marin sur les côtes du Labrador. Nous lisons à la page 25 des *Notes et récits de voyage*, par l'abbé Ferland, au sujet de ces pêcheries : « Dans les limites de la seigneurie du sieur de Saint-Paul se trouvait renfermé l'ancien port de Brest. Le but des concessionnaires, tel qu'il est exprimé dans leur demande, était de faire « la pêche des morues, baleynes, loup-marins, marsouins et autres. » Les héritiers des premiers acquéreurs continuèrent la même pêche, et, dans un tableau des produits du Canada, pour l'année 1744, on trouve que plusieurs milliers de barriques d'huile avaient été en cette année exportées du Labrabor. A la page 103, l'abbé Ferland dit que le sieur le Gardeur de Courtemanche « y fit pendant longtemps des affaires importantes. »

Enfin le *Mémoire sur les ressources du Canada*, écrit en 1703, constate qu'à cette époque les pêcheries de saumon, de maquereau, de hareng et de marsouin étaient exploitées le long du Saint-Laurent, qu'on exportait les trois premières espèces de ces poissons en France et aux Antilles, qu'on faisait de l'huile avec les marsouins et les loup-marins, dont on convertissait les peaux en cuir.

La correspondance des intendants constate aussi qu'en 1722 il y avait près de vingt-cinq pêches au marsouin dans les seules paroisses de la Rivière-du-Loup, de Kamouraska, de la Rivière-Ouelle, de Sainte-Anne, de Tadoussac, de la Baie Saint-Paul, de l'Ile-aux-Coudres et de la Petite-Rivière. Presque toutes ces pêches étaient exploitées par des associations formées entre les colons et les localités, qui ne demandaient aucune aide au roi.

— *A continuer.*

J.-C. LANGELIER.

CHRONIQUE MUSICALE

L'Académie de Musique de Québec

La situation était tendue depuis longtemps. Des réformes radicales se faisaient désirer. Quelques artistes ardents et dévoués osaient le dire, mais sans aucun effet, à l'*unique* et *courte* assemblée qui a lieu, chaque année, après le concours. Toute proposition tendant à faire de l'Académie une société utile et artistiqne se perdait au milieu de propositions d'ajournement, pressé qu'on était, qui d'aller dîner, qui de vaquer aux affaires, qui de prendre le bateau, etc.

L'Académie marchait à grands pas vers sa ruine. Ce n'est pas de Québec que sont jamais venus les essais d'amélioration ; là, on semblait satisfait de l'état des choses, tandis qu'à Montréal, le mécontentement se manisfestait par l'abstention successive de tous nos premiers professeurs. M. D. Ducharme, qui n'approuvait pas la constitution même de l'Académie, et qui avait peu de confiance dans les *amateurs lauréats et juges*, ne voulut jamais en faire partie ; M. O. Pelletier, après quelques séances, s'éclipsa tout à fait ; M. J.-A. Fowler ne parut pas au jury ces deux ou trois dernières années ; enfin, le dernier concours a été cause que MM. P. Letondal et M. Saucier ont offert leur résignation, ce dernier publiquement.

Ces faits sont-ils assez éloquents ? Faut-il voir dans cette série de désertions l'effet pur et simple du caprice ? Non. Il y a là un fait grave dont le gouvernement s'occuperait et qui provoquerait une enquête, si le gouvernement pouvait s'occuper d'une question artistique.

Malheureusement, Québec ne compte que peu de professeurs dignes de figurer dans l'Académie. Sans cela, on se serait un plus ému de cet état de choses, et on aurait convoqué une assemblée générale pour aviser au moyen de remédier au mal. Mais non. On dirait que les messieurs de Québec veulent faire leur petite affaire *en famille*, chez eux, et laisser à leurs amis de Montréal le soin d'applaudir à la manière dont les choses sont conduites. Circonstance aggravante et qui confirme ce que nous venons de dire : le nouveau président est encore un membre de Québec, M. C. Lavallée, — le premier musicien de cette ville, d'ailleurs — alors que, d'après le règlement, il devait être choisi à Montréal.

Il est vrai que la position était un peu critique. Mais enfin, M. J.-B. Labelle aussi bien que M. J.-A. Boucher ne dépareraient pas plus le fauteuil présidentiel qu'il n'a été déparé à Québec, pendant un certain temps.

Faut-il signaler les principales accusations portées contre l'Académie? Nous n'avons qu'à recueillir les milles murmures de la foule et des musiciens :

Manque complet d'organisation et d'administration :

Manque complet d'assemblées, et de discussions tendant à faire avancer l'art musical;

Manque complet de décorum et de dignité aux concours, et au simulacre d'assemblée qui les suit ;

Manque complet de dévouement.

Manque complet d'organisation et d'administration. — La moitié des membres de l'Académie n'en connaissent pas le règlement, pourtant bien court. Le choix des morceaux de concours se fait *à la bonne franquette*, par deux ou trois membres, et d'une manière peu satisfaisante. Les concurrents ne sont pas examinés sur le solfège et sur les éléments de la musique ; et voilà des gens diplômés, qui ne savent pas lire la plus anodine des romances, et n'ont aucune idée des tons et des intervalles, etc! Et ces gens sont gradués! lauréats!... Ils peuvent faire encadrer leur diplôme et l'exposer au beau milieu de leur salon, devenir, de par l'Académie, professeurs, et transmettre à des commençants ..... toute leur science!.... Ces commençants, à leur tour, se présentent à l'Académie avec ... toute la science qu'un lauréat leur a infusée ; l'Académie reconnait son œuvre, et signe un nouveau diplôme!... Le *commençant — lauréat — professeur* à son tour, prépare des recrues à l'Académie : et ... voyez, contemplez l'immense armée musicale que vous devez à l'Académie!!!!.....

Disons en passant que les morceaux à déchiffrer ne sont jamais inédits.

Manque complet d'assemblées et de discussions. — Pour cela, il faut mettre de côté la chasse, la pêche, la promenade, le *far niente*, etc., et se rendre — au moins une fois par mois — à une séance fatigante, pour laquelle il faut se préparer, à laquelle il faudra parler, exposer des vues, des projets, des améliorations à faire, oublier l'heure du dîner. — tout comme un ministre qui va perdre son portefeuille. — prendre des notes, écouter attentivement ses collègues, etc. Ce n'est fatigant que pour celui qui n'a pas le goût de son art.

Manque complet de décorum et de dignité. — Une séance — quelque courte qu'elle soit — où les membres échangent des *lazzi*, et interrompent un collègue pour provoquer une conversation tout à fait en dehors du sujet actuel et du but de l'institution, est un manque de décorum et de dignité. Mais n'y aurait-il que la précipitation que l'on apporte en tout, que ce serait suffisant pour légitimer l'accusation.

Manque complet de dévouement. — Les griefs que nous venons d'exposer le prouvent assez. L'Académie n'a pas, à vrai dire, *une seule séance en un an!* Faut-il appeler séance la réunion qui a lieu après le concours, et qui se réduit à l'élection du comité, comité dont toute la fonction se borne —, à part la charge de trésorier, si bien remplie par M. A. Lavigne, — à ne rien faire? ...

L'Académie, depuis plusieurs années qu'elle existe, n'est pas plus connue qu'aux premiers jours. Elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même.

L'Académie s'est constamment écartée de son but, cédant à des inspirations trop peu artistiques, ou à de trop grandes complaisances.

L'Académie compte presque tous ses aspirants à Montréal, aspirants qui, quoique en petit nombre, lui donnaient cependant quelque raison d'être. Aujourd'hui qu'elle est complétement perdue de réputation ici, cet élément principal va lui faire défaut.

L'Académie, ayant été infidèle à sa constitution, à son esprit, à son but, les musiciens de Montréal vont s'unir, et jeter les bases d'une société musicale académique. La constitution en sera publiée après les vacances. Tout ce que nous pouvons dire pour le moment, c'est que tous les concours auront lieu à Montréal.

Le succès de cette nouvelle société est assuré, pourvu qu'on évite les fautes qui ont perdu l'Académie de musique de Québec.

GUILLAUME COUTURE.

UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

ANNÉE ACADÉMIQUE 1878-79

SÉANCE DE CLÔTURE, 30 JUIN.

Le 30 juin, l'université Laval a donné, au Cabinet de Lecture paroissial, une séance solennelle, pour clore l'année académique 1878-79.

La salle était richement ornée. Au-dessus de l'estrade réservée aux professeurs dominait, au milieu de drapeaux et de vives lumières, la statue de Léon XIII, glorieusement régnant, protecteur des sciences et des lettres.

Monsieur le grand vicaire Moreau, administrateur du diocèse en l'absence de Sa Grandeur Mgr de Montréal, présida la cérémonie, entouré d'un nombreux clergé.

Il y avait un auditoire distingué.

Le corps universitaire se composait comme suit :

M. l'abbé Michel-Edouard Méthot, *Professeur titulaire* de la Faculté de Théologie, Maître ès Arts, Docteur en Théologie, Vice-Recteur de l'université Laval à Montréal, président ;

M. Côme-Séraphin Cherrier, Chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire et Conseil de la Reine, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Professeur de Droit international, Doyen de la Faculté de Droit ;

L'hon. Samuel-C. Monk, Juge de la Cour du Banc de la Reine, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Professeur de Droit commercial et maritime ;

L'hon. Louis-A. Jetté, Juge de la Cour supérieure, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Professeur de Droit civil ;

L'hon. Pierre-J.-O. Chauveau, Chevalier seconde classe de Pie IX, Chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, *Professeur titulaire*, Docteur ès Lettres, Docteur en Droit, Professeur de Droit romain ;

L'hon. Thomas-J.-J. Loranger, ancien juge de la Cour supérieure, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Professeur de Droit administratif ;

J.-Alphonse Ouimet, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Professeur de Procédure civile, Secrétaire de la Faculté de Droit ;

Jean-Philippe Rottot, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie interne et de Clinique interne, Doyen de la Faculté de Médecine ;

Emmanuel-P. Lachapelle, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Membre associé étranger de la Société française d'Hygiène, Professeur de Physiologie et de Pathologie générale, Secrétaire de la Faculté de Médecine ;

Adolphe Lamarche, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur d'Anatomie descriptive ;

Adolphe Dagenais, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Tocologie et de Clinique de Tocologie ;

J.-Alfred Laramée, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Clinique interne ;

A.-T. Brosseau, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie externe et de Clinique externe ;

Charles-M. Filiatrault, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Médecine légale et de Clinique des maladies des vieillards ;

E. Berthelot, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur d'Anatomie pratique ;

Séverin Lachapelle, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur d'Hygiène ;

H. Desrosiers, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Toxicologie.

Dès que le corps universitaire eut fait son entrée solennelle, au milieu des applaudissements, et pris place au haut de la salle, sur l'estrade, le Vice-Recteur se leva et annonça son rapport sur l'année académique qui vient de finir, c'est-à-dire la première année académique de l'université Laval à Montréal.

Chacun se reportait involontairement aux deux époques mémorables de l'inauguration solennelle de cette institution, le 6 janvier 1878, présidée par S. E. le délégué apostolique, Mgr Conroy, d'illustre et sainte mémoire, et par NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Québec, ainsi qu'à celle, presque aussi décisive, de l'ouverture solennelle des cours de la Faculté de Droit, présidée par Sa Grandeur Mgr de Montréal ; et, malgré l'assurance des plus heureux débuts, on avait hâte d'en constater la reconnaissance publique et officielle.

Le Vice-Recteur, qui devait dépasser l'attente d'un certain nombre, en leur apprenant les heureuses modifications survenues dans la Faculté de Médecine, de même que l'ouverture, le 1er octobre prochain, des cours de cette Faculté, s'exprima ainsi :

Monsieur l'Administrateur,

Messieurs,

Parvenu à la fin de cette première année académique, il me semble convenable de jeter un regard en arrière, de résumer en peu de mots ce qui s'est passé pendant ces neuf mois, et d'exposer nettement la situation où se trouve maintenant l'université Laval à Montréal.

Plusieurs d'entre vous se rappellent peut-être que, l'automne dernier, au commencement d'octobre, nous nous sommes réunis dans cette même salle, si généreusement mise à notre disposition, et que nous avons inauguré par une séance publique les cours de la Faculté de Droit.

Répondant alors à l'invitation de M. le Recteur, j'exposai brièvement les espérances que nous nourrissions pour l'avenir de l'Université.

Ces espérances, Messieurs, — celles du moins qui regardaient un avenir prochain, — se sont réalisées.

C'est ce qui ressortira, je l'espère, du compte-rendu simple et fidèle de l'année académique 1878-1879, que je veux vous présenter.

Pendant toute l'année qui vient de s'écouler, deux Facultés ont fonctionné régulièrement, et elles ont fonctionné avec plus de succès que nous ne devions naturellement l'attendre : ce sont les Facultés de Théologie et de Droit.

Comme vous le savez, Messieurs, la Faculté de Théologie a été établie, en cette ville, au grand séminaire de Saint-Sulpice.

Certes, cette fondation de la Faculté de Théologie, comme son organisation et son fonctionnement, a été une œuvre facile. En effet, le grand séminaire de Montréal, dont la réputation est *américaine*, et qui voit chaque année accourir dans ses murs de nombreux élèves venus de toutes les parties de l'Amérique, est fourni depuis longtemps d'un corps de professeurs nombreux et distingués, et les cours embrassaient déjà toutes les matières qui sont ordinairement l'objet des études dans les universités.

L'Université a donc été heureuse de conférer à ces professeurs le grade de docteur, et de les faire entrer dans *sa Faculté de Théologie*, avec tous les pouvoirs et priviléges des autres professeurs.

Je ne saurais trop rendre hommage, Messieurs, à la bonne volonté avec laquelle les messieurs du Séminaire ont secondé les intentions de l'Université, et au zèle avec lequel ils se sont acquittés du surcroît de travail que leur ont apporté les divers exercices, et surtout les examens spéciaux qui sont exigés par les règlements de l'Université.

Grâce à ce zèle de messieurs les professeurs, les étudiants en théologie, comme ceux de la Faculté de droit, dont je parlerai dans un instant, ont pu, dès cette première année, aspirer aux grades académiques, soit au Baccalauréat, soit à la Licence elle-même.

Ici, Messieurs, permettez-moi de venir au-devant d'une question qui peut-être se présente d'elle-même à votre esprit : Comment l'Université peut-elle, — dès la première année, — conférer à nos élèves des grades universitaires? A cette question, la réponse est facile.

Parmi les étudiants qui, au commencement de cette année, se sont fait inscrire sur les registres de Laval, un certain nombre avaient déjà étudié régulièrement, pendant deux ou trois ans, soit au grand Séminaire de Montréal, soit dans une Faculté de droit reconnue par les lois. Or, en inscrivant sur nos registres ces divers étudiants, nous avons tenu compte, comme il était juste, des cours qu'ils avaient suivis auparavant, et des examens qu'ils avaient déjà subis avec succès, soit sur des traités de théologie, soit sur certaines parties du droit. En un mot, l'Université a accepté ces élèves étudiants comme les élèves de troisième et de quatrième année, et ainsi, après avoir suivi régulièrement les cours pendant cette troisième ou quatrième année, et après

avoir subi les épreuves exigées, ils pouvaient obtenir le Baccalauréat ou la Licence.

Comme celle de théologie, la Faculté de droit a fonctionné d'une manière régulière.

Plus de quarante étudiants ont été inscrits sur les registres de cette Faculté, et la plupart ont persévéré jusqu'à la fin. Tous ces élèves, indistinctement, ont suivi le cours de droit civil et celui de droit administratif, tandis que le cours de droit romain était obligatoire pour les étudiants de première année, et les cours de droit criminel et de procédure, pour les élèves de deuxième et de troisième seulement. A eux seuls, les cours de droit civil et de droit romain, qui ont été donnés durant les trois termes et tous les jours, représentent une somme très-considérable de leçons.

Apres cela, Messieurs, il serait sans doute superflu d'insister pour faire ressortir a vos yeux le zèle avec lequel messieurs les professeurs, malgré les nombreuses occupations dont ils étaient déjà chargés, ont rempli leurs pénibles devoirs.

Mais là, je dois le dire, ne s'est pas arrêté leur zèle ; ils ont voulu, de plus, récompenser le travail et les succès de leurs élèves. Pour atteindre ce but, ils ont résolu de donner, cette anuée même, deux prix. L'un de ces prix est destiné spécialement aux étudiants qui viennent de terminer leur cours, et il sera donné à l'élève qui, aux examens de la Licence, à mérité les meilleures notes : ce prix, de trente piastres, est dû à la générosité de M. Cherrier, doyen de la Faculté. L'autre prix a pour objet de récompenser le plus méritant de tous les élèves indistinctement, et il sera donné à l'étudiant qui a remporté les meilleurs notes aux examens qui ont eu lieu à la fin des termes. Ce prix, de vingt piastres, est donné par MM. les professeurs de la Faculté.

Maintenant, Messieurs, il me plaît beaucoup de pouvoir ajouter que messieurs les étudiants de la Faculté de droit ont, en général, apporté à l'œuvre commune leur concours, par leur bonne conduite, leur bonne volonté et leur application.

Je puis louer surtout, et sans restriction, leur excellente tenue, et leur attention pendant les diverses leçons qu'ils ont suivies, ce qui a été un grand encouragement pour leurs dignes professeurs, et une juste récompense de leur zèle et de leur désintéressement.

Quant à ce qui regarde l'assiduité aux cours, — chose, qui est

d'une si grande importance pour le succès des études professionnelles, — si plusieurs ne se sont pas toujours préservés de tout reproche, je me plais à rendre témoignage à un grand nombre, qui assurément ne méritent que des éloges.

Pour terminer ce que j'ai à dire de la Faculté de droit, je veux, Messieurs, vous signaler deux faits qui me paraissent être tous les deux l'honneur des étudiants de cette Faculté.

Et d'abord, les élèves de troisième année ou les *finissants*, au lieu de se contenter de prendre le Baccalauréat, ont eu l'ambition d'arriver à la Licence en droit, et ils ont subi courageusement les examens prescrits par l'Université.

La Licence en droit se prend à la fin de la troisième année d'études ; et, tandis que le Baccalauréat se donne à la suite des examens ordinaires de termes subis au moins d'une manière suffisante, la Licence n'est obtenue que par les étudiants qui ont déjà mérité le Baccalauréat, et après deux épreuves spéciales, c'est-à-dire un double examen : un examen par écrit et un examen oral.

Comme on le voit, ces examens pour la Licence en droit sont déjà difficiles par eux-mêmes ; mais nos étudiants ont encore rencontré ici un inconvénient particulier, c'est celui d'avoir fait une partie de leurs études professionnelles dans d'autres institutions, excellentes sans doute, mais dont les règlements et la distribution des cours diffèrent notablement des nôtres. Assurément ces jeunes gens méritent des éloges pour le courage avec lequel ils se sont mis à l'œuvre. Ils se sont proposé aussi un but particulier en subissant les épreuves de la Licence, et il me semble qu'on ne peut que les en louer. Ces épreuves ayant une grande analogie avec celles qui sont exigées pour l'admission à la pratique, ils ont compris qu'en préparant leur Licence, ils se préparaient en même temps à l'examen final qu'ils auront bientôt à subir. C'est là un des aspects sous lesquels ils ont envisagé, et avec raison, les épreuves de la Licence.

L'autre fait que je veux porter au crédit de messieurs les étudiants en droit, et auquel j'attache une certaine importance, c'est la fondation qu'ils ont faite entre eux, d'une société de discussion, qu'après bien des débats, ils ont baptisée d'un nom peut-être un peu ambitieux, mais qui, après tout, — et c'est là l'essentiel, — en exprime bien le but et l'objet : *Institut légal.*

Personne ne le conteste, ces sortes d'associations littéraires ou scientifiques sont très-utiles, presque indispensables, dans les

institutions d'instruction secondaire et même dans les universités. Elles fournissent le complément naturel des cours universitaires et des études faites en particulier.

Encore un mot, Messieurs, et je laisse la parole à une voix plus éloquente et plus autorisée.

En commençant ce compte-rendu de l'année académique 1878-79, j'ai fait allusion à la séance d'inauguration de la Faculté de droit, que nous avons tenue l'automne dernier. Après avoir parlé des Facultés de théologie et de droit, qui entraient alors en opération, j'avais dit quelques mots de la Faculté de Médecine. Cette Faculté était déjà organisée et pourvue de tous les professeurs nécessaires, mais les circonstances ne lui permettaient pas encore d'ouvrir ses cours. Toutefois, nous espérions que les difficultés finiraient bientôt par s'applanir, et que la Faculté de médecine ne tarderait pas à se joindre à ses sœurs pour travailler avec elles à l'œuvre commune.

Eh ! bien, Messieurs, j'ai la satisfaction de dire aujourd'hui qu'en effet les difficultés ont disparu, et qu'aucun obstacle ne s'oppose plus à l'ouverture des cours de cette Faculté. Un certain nombre de nouveaux professeurs ont été nommés par le Conseil universitaire aux chaires devenues vacantes, et le choix en a été approuvé par Monseigneur de Montréal, qui, du reste, pendant cette première année, n'a cessé d'accorder à l'Université sa sympathie et sa haute protection. Je vous ferai plaisir, sans doute, Messieurs, en ajoutant que le doyen de la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal est le docteur J.-P. Rottot. Dès le commencement de la prochaine année académique, cette Faculté, avec l'aqpui du premier pasteur de ce diocèse, ouvrira ses cours, et les étudiants pourront y puiser—conformément aux prescriptions de la loi — toutes les connaissances requises pour l'admission à la pratique.

En résumé, nous croyons, Messieurs, que l'université Laval à Montréal a quelque raison de se féliciter des résultats de cette première année. Ce n'est pas non plus, pensons-nous, sans une certaine confiance, qu'elle peut envisager l'avenir, puisque — dès la deuxième année de son existence — elle verra fonctionner régulièrement ses trois plus importantes Facultés : celles de Théologie, de Droit et de Médecine.

Nous résumerons et apprécierons plus loin les principaux ren-

seignements contenus dans ce discours, et nous en tirerons la morale qu'ils comportent.

En terminant, le Vice-Recteur annonça l'hon. M. P.-J.-O. Chauveau, qui fut accueilli par les plus vifs applaudissements.

C'était l'ouverture de la partie vraiment académique de la séance, et certes, elle ne pouvait se faire sous de meilleurs auspices. Inutile de louer l'orateur, et l'œuvre que nous reproduisons parlera d'elle-même. On verra que l'éminent professeur de droit romain a su faire, comme on l'a dit avant nous, d'une thèse académique et profonde, une œuvre attrayante et presque poétique.

Discours de l'hon. P.-J.-O. Chauveau.

Monsieur l'Administrateur du Diocèse,

Mesdames et Messieurs,

Il est d'usage que les professeurs qui portent la parole en des séances solennelles comme celle-ci laissent au Recteur et au Doyen ce qui est dans l'intérêt général de l'Université ou de la Faculté, et que chacun s'occupe plus particulièrement des matières dont l'enseignement lui est échu en partage, qu'il en fasse voir l'importance et l'utilité, qu'il essaie de détruire les préjugés qui peuvent exister à cet égard, en un mot, pour me servir d'une locution vulgaire, que chacun prêche un peu pour sa paroisse.

Or, cela étant donné, je me sens quelque peu gêné par le poids de la tâche qui me revient; la paroisse que j'ai l'honneur de représenter est à la fois bien grande et bien ancienne, ajoutons qu'elle n'est pas d'un accès facile. La route qui y conduit ne permet pas qu'on s'y rende avec cette rapidité que l'on aime tant de nos jours; elle est longue, remplie d'aspérités, et bordée de plus de ronces et d'épines que de fleurs.

Cette oasis lointaine fut cependant un jour le monde entier; et, dans son isolement et son éloignement, elle est encore la mère nourricière, la source féconde des règles de conduite auxquelles notre orgueilleuse civilisation n'ose se montrer rebelle.

La législation et la jurisprudence du peuple romain sont, en effet, à la base de toutes nos législations et de toutes nos jurisprudences.

Il en est, Messieurs, des grands peuples comme des grands

hommes, ils ne meurent pas tout entiers. Ils laissent derrière eux, dans l'organisation des sociétés nouvelles, des monuments plus durables que ceux qu'ils peuvent élever sur le sol.

Ils se continuent et se perpétuent par leurs colonies, par les peuples conquis qu'ils ont pu s'assimiler, et qui, malgré tous les changements que les siècles ont apportés, gardent toujours l'empreinte de cette ancienne assimilation.

L'Egypte a laissé dans la philosophie et dans la législation des autres pays, dans les institutions de la Judée, dans cette partie du moins qui n'est pas le produit de l'inspiration divine, des traces durables. Il est remarquable cependant que cet empire si ancien, aux travaux si gigantesques, qui a voulu perpétuer son nom par d'impérissables monuments matériels et qui y est parvenu, est celui dont l'influence incontestable est la plus oubliée, celui qui en apparence est mort le plus complétement, bien qu'il ait possédé autrefois la clef de toutes les sciences qui de nos jours ont transformé et, pour bien dire, renouvelé la face de notre globe.

L'Inde et la Chine, qui, à tort ou à raison, revendiquent une origine encore plus ancienne, sont encore debout avec leurs dogmes, leurs institutions, leur langue bien des fois séculaire, leurs littératures aux proportions colossales, aux détails infinis comme l'architecture et la sculpture de leurs étranges monuments; elles sont là, réservoirs humains, conservant au milieu des fables qui les obscurcissent les traditions primitives.

La Grèce qui, vaincue par l'Italie, fut cependant son institutrice et lui enseigna la philosophie, la rhétorique et les beaux-arts, la Grèce est encore vivante, non-seulement dans sa langue plus intacte peut-être qu'aucune autre, mais dans son art, dans son esthétique, qu'un grand Pape, Léon X, — dont le nom semble devoir acquérir un nouveau lustre par celui du souverain pontife actuel, — fit renaître au seizième siècle.

Mais de toutes les nations de l'antiquité, le peuple romain est celui dont la domination intellectuelle sur le monde a survécu le plus complétement à la chute de sa puissance matérielle.

Sa langue—en faisant la part du rite grec et du rite oriental—est la langue liturgique de près de deux cent millions de catholiques répandus dans tout l'univers. Elle fut longtemps la seule langue de la littérature et de la science en Europe; elle est encore aujourd'hui comme un lien international entre les lettrés

de tous les pays ; enfin elle est la mère de quatre langues modernes répandues dans toutes les parties du monde.

Sa législation et sa jurisprudence se retrouvent partout.

L'Angleterre, le pays peut-être qui en reconnaît le moins volontiers l'autorité, en porte cependant des traces très-visibles dans ses institutions. Ses tribunaux dits d'équité reproduisent le rôle joué par l'équité du préteur ; les fictions, dont l'usage est si fréquent dans sa jurisprudence, touchent de près à celles qui furent inventées par les jurisconsultes romains ; enfin il n'y a pas jusqu'à ses *writs* de prérogative qui ne rappellent les interdits prétoriens.

L'Ecosse, jalouse de son autonomie comme au jour qui suivit son annexion, se fait gloire de suivre les préceptes du droit romain, qu'elle tient de son ancienne alliance avec la France ; ses tribunaux ont une jurisprudence à eux, et qu'elle sait faire respecter.

L'Angleterre, imitant en cela les Romains eux-mêmes, a laissé aux colonies qu'elle a conquises ou acquises de la France, de l'Espagne, du Portugal ou de la Hollande, leurs anciennes lois ; et une législation plus ou moins dérivée du droit romain règne encore au cap de Bonne-Espérance, dans plusieurs îles du golfe du Mexique, à l'île de France, comme dans notre province.

Dans les pays peuplés par la race germanique, les deux grands empires qui firent autrefois partie du *Saint Empire romain*, reconnurent le *Corpus Iuris civilis* comme la grande source de leur jurisprudence : la science allemande est depuis longtemps, et plus que jamais dans notre siècle, comme inféodée aux études latines.

Quant aux peuples de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie, le droit romain a lutté chez eux avec succès, pendant tout le moyen âge, contre les idées et les coutumes des nouveaux envahisseurs. Le code Théodosien a été en force dans les Gaules et en Espagne ; les Goths, les Huns et les Visigoths admettant eux-mêmes le droit romain pour juger la vieille population, firent faire des compilations antérieures à celle de Justinien. On eut ainsi en Italie l'édit de Théodoric, en Gaule et en Espagne la loi romaine des Visigoths ou Bréviaire d'Alaric, et la loi romaine des Bourguignons régnant concurremment avec les lois des nouveaux conquérants, chacun étant jugé suivant la sienne. Quelques-uns de ces recueils nous ont même conservé des textes des

anciens auteurs que l'on cherchait en vain dans les bibliothèques de Rome et de Constantinople.

Lorsque plus tard la jurisprudence personnelle fut remplacée par la jurisprudence territoriale, il y eut en France les pays de coutume, et les pays de droit romain, qu'on appela le droit écrit. Même en pays de droit coutumier, le droit romain servait à remplir les lacunes nombreuses qui se trouvent dans leurs recueils ; ainsi au midi il régnait presque seul ; au nord, il formait le complément d'une législation plus locale.

Postérieurs aux codes en usage en Occident, le *Corpus Juris civilis* de Justinien, commencé et terminé, à l'exception des Novelles, en 534, fut introduit en Italie pour la première fois lorsque les généraux de ce grand empereur, Bélisaire et Narsès, eurent triomphé des barbares et ressuscité, ou plutôt galvanisé pour une courte période de temps, l'empire d'occident, réuni de nouveau à celui de Constantinople. De là, si l'on en croit les écrivains les plus modernes, il s'infiltra dans les autres pays et surtout dans les Gaules longtemps avant le douzième siècle, l'époque des glossateurs, dont tous les travaux furent résumés dans la grande glose d'Accurse.

Ici, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. Accurse est peut-être des jurisconsultes de ce temps celui sur lequel on a le plus glosé, et l'on a prétendu, entre autres choses, qu'il était d'une avarice sordide, qu'il prêtait à usure, même à ses élèves, et qu'il les rançonnait impitoyablement. Le grand Cujas, au contraire, non-seulement enseignait gratuitement aux élèves pauvres, mais leur venait en aide. Vous avez dû remarquer, dans l'annonce que vient de faire M. le Vicé-Recteur, que notre vénérable doyen, qui réunit la science d'Accurse à celle de Cujas, préfère suivre l'exemple de ce dernier envers nos élèves.

Je ferme la parenthèse. (Rires et applaudissements.)

Au commencement du même siècle, Innénus avait fondé la grande école de Bologne ; au quatorzième siècle, Barthole, dont les écrits ont exercé une si longue influence, réveilla le zèle pour ces études, un peu diminué pendant le treizième siècle ; au seizième siècle, Cujas et Donneau illustrèrent l'école française, fondée par le milanais Alciat, et eurent pour continuateurs, au dix-septième siècle, Domat, au dix-huitième Pothier, qui alors rivalisait presque seul avec les jurisconsultes des Pays-Bas.

Le zèle et l'activité dans ces études paraît avoir passé successi-

vement de l'Italie à la France, de la France à la patrie de Vinnius, de Voet et de Grovonius, et des Pays-Bas à l'Allemagne, qu'illustrèrent à notre époque les travaux de Niebuhr, de Savigny et de Hugo, à qui les écrivains français rendent amplement justice.

Pothier a rendu possible, par ses travaux gigantesques, la fusion du droit coutumier avec le droit écrit, et c'est sur les larges assises qu'il a posées que s'est élevé le grand monument du code Napoléon, dont cet empereur, à l'exemple de Justinien, était aussi fier que de ses conquêtes, code qui a servi de type à plusieurs autres, au nôtre en particulier. Notre ancienne jurisprudence, basée sur la Coutume de Paris, avait pour arbitre suprême de tout *casus omissus* le *Corpus Iuris civilis*, et nos jurisconsultes s'inspirèrent surtout de Domat et de Pothier.

Il n'est pas besoin d'en dire davantage pour faire voir que le droit romain est à la base de notre système, qu'il fait, pour bien dire, partie de notre autonomie, puisque notre province est la seule dans la confédération dont la jurisprudence se réclame directement de lui, et c'est sans doute pour cette raison que l'université Laval lui a donné dans son enseignement une part qui paraît si large.

Cette part est-elle réellement excessive, comme l'esprit et les tendances de notre siècle et de notre continent pourraient nous porter à le croire?

Le programme de l'université Laval est, quant à l'enseignement de ce droit, le même que celui de l'université de France; seulement, en France, le cours dure deux ans; ici il ne dure qu'un an.

Les ouvrages sur cette partie de l'enseignement se multiplient sans cesse. Les recherches, les dissertations, les éditions des monuments nouvellement découverts, soit dans la langue originale soit dans des traductions savamment annotées, sont aussi nombreuses en France qu'en Allemagne. Ducourroy, Berriat-Saint-Prix, Troplong, Giraud, Laferrière, Demangeat, Bonjean, Ortolan, Accarias, Lagrange père et fils, et une foule d'autres écrivains ont publié des traités, des dissertations, dont les nombreuses réimpressions font voir que ces études sont plus en vogue que jamais.

M. Ortolan, dont le cours a servi de type à ceux qui se sont faits jusqu'ici à l'université Laval, commence son premier

volume par l'histoire externe du droit. Il la fait suivre de la généralisation du droit, partie pratique et fondamentale pour toute étude de jurisprudence ; puis il consacre deux autres volumes à l'explication scientifique et surtout historique des Institutes de Justinien, illustrés par des références au Digeste, et aussi par les nouveaux travaux qui ont été faits sur l'ancien droit. Je le répète, si en France l'on croit devoir consacrer deux ans à l'exécution de ce programme, est-ce demander trop à notre jeunesse que d'y faire une part dans sa première année d'étude ?

Maintenant, me demandera-t-on, cette assiduité d'une année sera-t elle récompensée par des avantages suffisants ?

Non sans doute, si l'on veut ne compter pour rien l'étude et la contemplation de cette grande civilisation romaine, si pleine d'enseignements dans ses origines, ses progrès, sa grandeur, sa décadence et sa réhabilitation par le christianisme ; non, encore une fois, si l'on ne veut pas tenir compte des services rendus à la mémoire, au raisonnement, à cette espèce de gymnastique intellectuelle que même les subtilités en apparence les moins utiles développent chez l'étudiant ; non enfin, si l'on perd de vue ce que dit M. Ortolan, que tout historien devrait être un jurisconsulte et que tout jurisconsulte devrait être un historien. Oui, si l'on croit, au contraire, que la philosophie du droit se dégage d'elle-même de l'étude de son histoire, si l'on croit que l'élève a besoin d'apprendre d'où viennent toutes ces maximes latines qu'il rencontre à chaque pas dans l'étude de la jurisprudence française, et que, pour en bien saisir le sens, il lui faut connaître l'organisation du système auquel elles ont été empruntées, les évolutions qu'il a subies, enfin l'étymologie et par là même la signification des mots que l'on rencontre à chaque instant. Oui, mille fois oui, si on pense que la théorie est encore quelque chose dans ce siècle si porté à l'empirisme, que la science a besoin d'être saisie et comprise avant que d'être appliquée, que chaque article d'un code moderne a une histoire à lui, et tient par de nombreux chaînons à une chaîne plus ancienne, à laquelle il faut, au besoin, pouvoir le rattacher.

Plus que jamais l'étude du droit, sans cesser d'être philosophique, est devenue une étude historique. En ce qui concerne le droit romain, les découvertes faites dans notre siècle, soit sur des tables d'airain soit sur des palympsestes, de monuments que l'on ne connaissait qu'imparfaitement par le *Corpus Iuris civilis*,

ou par les historiens et les littérateurs, entre autres celles des *Institutes de Gaïus*, des *Fragments du Vatican*, de la *Loi mosaïque comparée à la loi romaine*, *Lex Dei et Romanorum*, du traité de la République de Cicéron, ont reporté l'attention sur le droit antéjustinien, et surtout sur la période que l'on est convenu d'appeler la période classique, celle où la jurisprudence avait subi l'influence de la philosophie stoïcienne, et sur celle où, grâce aux écrits des cinq grands jurisconsultes nommés dans la loi des citations, et d'une foule d'autres qui n'y étaient pas nommés, le droit, devenu une science, avait son répertoire complet, mais, il faut l'avouer, un peu compliqué.

Et dans cette étude se dissipe l'illusion que l'on éprouve d'abord en considérant l'ensemble du droit civil tel que Justinien nous l'a laissé, illusion qu'une comparaison pourra peut-être mieux expliquer.

Le voyageur qui, dans la capitale du monde chrétien, voit tour à tour le temple de Romulus et de Rémus, celui de la Fortune virile, celui de Vesta, les belles colonnes du Forum, groupes élégants, restés isolés comme pour nous faire mieux regretter les édifices auxquels ils ont appartenu, les arcs de triomphe de Septime Sévère, de Titus et de Constantin, quoiqu'il sache bien que ces monuments, réunis dans un espace comparativement si petit, sont loin d'être de la même époque, ne se rend point compte cependant des siècles qui les séparent les uns des autres, et oublie leurs âges respectifs, en les voyant ainsi plus ou moins maltraités par les ravages du temps et des barbares, les plus jeunes peut-être plus dilapidés que les plus antiques, tous partageant la même gloire et la même infortune, et se baignant dans la belle lumière du beau ciel d'Italie. De même, on ne songe pas que près de treize siècles se sont écoulés depuis la fondation de Rome jusqu'à la promulgation du code Justinien, tandis qu'à peu près le même espace de temps sépare ce dernier du code Napoléon.

On ne songe point à l'immense distance qu'il y a, d'un côté, entre cette loi des Douze Tables, si simple que, d'après l'interprétation que plusieurs savants ont donnée à un passage de Cicéron, elle avait été mise en vers et qu'elle était apprise par cœur et chantée par les enfants *tanquam carmen necessarium*, ou, si l'on veut, comme un catéchisme rimé ; et, de l'autre, cette masse effrayante de lois, de plébiscites, de sénatus-consultes, de

réponses des prudents, de rescrits, et de constitutions des empereurs, qui, au dire d'un contemporain, formait la charge de plusieurs chameaux et qui donna l'idée du premier code. Tribonien, qui nous a laissé la curieuse statistique de ses travaux, nous apprend qu'il avait compris, dans les Pandectes seulement, la substance de deux mille volumes contenant trois millions de lignes des écrits des jurisconsultes.

Combien on était loin alors de ce vieux droit sacerdotal et formaliste, de ce cérémonial à la fois juridique et religieux, de ces principes aussi rigoureux et inflexibles que subtils, de cette organisation pour bien dire impénétrable, de la famille, de la *gens*, et de la classe patricienne, qui existait sous la monarchie et dans les premiers siècles de la république !

Dans les quatre époques dans lesquelles on est convenu de diviser cette longue période de l'histoire de l'humanité, une succession d'évolutions lentes mais constantes a modifié la rigueur de l'ancien droit, si exclusif et si tyrannique sous le triple rapport de la cité, de la famille et de la liberté.

Les Romains firent d'abord pour les étrangers ce que les barbares leur rendirent au moyen âge : ils les jugèrent par leurs propres lois, et, dans un cas comme dans l'autre, les deux jurisprudences juxtaposées finirent par réagir l'une sur l'autre, comme par se confondre. Le magistrat qui administrait la justice aux étrangers, le *praetor peregrinus*, et celui qui l'administrait aux citoyens romains, le *praetor urbanus*, ne pouvaient s'ignorer mutuellement, et le résultat fut que ce dernier, par une succession de fictions, d'adoucissements, d'exceptions et de compromis, fit céder peu à peu le droit romain proprement dit aux exigences de la loi naturelle et du droit des autres nations. L'évolution commencée par l'institution prétorienne créa, même pour le citoyen romain, un second droit parallèle au droit ancien, et fut suivie d'une seconde évolution que l'influence de la rhétorique et de la philosophie des Grecs, que la secte des Stoïciens développa graduellement, jusqu'à ce qu'elle subit elle-même celle d'autres sectaires venus d'Orient, car ainsi appelait-on nos ancêtres dans la foi, les premiers chrétiens. La Judée, vaincue comme la Grèce, devint par la force irrésistible de l'Evangile, qui venait expliquer et compléter ses livres sacrés, l'institutrice et des Romains et des Grecs. Cette action lente et pour bien dire occulte dans les siècles de persécution fut, même après Cons-

tantin, oscillante et contestée, à ce point que des empereurs chrétiens acceptèrent le titre de pontife qui leur avait été légué par Auguste, et, par un dualisme étrange, publièrent en matière religieuse des édits pour les païens, et d'autres édits pour les chrétiens.

Sous ces trois actions qui se succédèrent, celle du préteur, celle des philosophes, et celle du christianisme, les farouches dispositions nées de la superstition, de l'état de guerre continuel, du mépris de l'humanité en dehors de la famille romaine et de la cité romaine, se modifièrent, ou plutôt se transformèrent tellement que, sur plusieurs points, elles se virent peu à peu réduites à ce que M. Ortolan appelle spirituellement « le spectre du vieux droit. »

L'étranger, le fils de famille, le fils émancipé, la femme, soit comme mère, comme épouse, comme fille ou comme simple parente, le débiteur, l'affranchi, l'esclave enfin, trouvèrent dans l'équité du préteur, dans des fictions aussi habiles qu'humaines, presque toutes confirmées et étendues par les constitutions impériales et surtout par celles des empereurs chrétiens, un adoucissement progressif aux rigueurs et aux injustices du droit civil. Le *dominium romanum* se vit égalé dans la pratique par la propriété *in bonis*; le système des actions de la loi céda la place à celui des formules, c'est-à-dire qu'une procédure logique et équitable succéda à des rigueurs mêlées de symbolisme. Le droit de tester, reconnu par les Douze Tables, qui, en cela comme en bien d'autres choses, était déjà un immense progrès sur les vieilles lois royales, le droit de tester fut dépouillé des entraves qui restaient encore ; la famille naturelle et légitime fut égalée à la famille aristocratique de l'agnation, à la famille artificielle de l'adoption ; les droits de la simple parenté eurent une part plus large ; la mère put hériter de ses enfants, les enfants purent hériter de leur mère.

Sans doute que, sous les empereurs, la substitution de la procédure extraordinaire à l'ancienne procédure formulaire, qui équivalait à ce que serait de nos jours la suppression du procès par juré, fut un mouvement rétrograde ; cependant les droits des personnes, les lois qui régissent la propriété, les pactes et les contrats de bonne foi, tout continua d'être placé sous un jour plus équitable, plus humain, en un mot tout reçut comme un reflet de justice projeté en avant par la grande lumière qui allait

se lever sur le monde, par celui que notre liturgie appelle *Sol iustitiae !*

Et il est à remarquer que ce progrès constant dans la législation civile se faisait, ou se maintenait, même en traversant des époques d'une licence, d'une corruption, d'une immoralité, d'une cruauté sans pareilles, et alors que la lumière dont j'ai parlé, après avoir paru, semblait devoir s'éteindre noyée dans les flots de sang, sur lesquels elle domina cependant de plus en plus brillante.

Deux cents ans après sa première apparition, un grand empereur païen dont la mère était, dit-on, chrétienne, Alexandre Sévère, sous le règne duquel commença, d'après les divisions modernes, la quatrième époque du droit, qui se termine à Justinien, fit écrire en lettres d'or sur son palais et sur les édifices cette maxime chrétienne : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fît. » Certes, cette maxime cadrait bien avec celle des jurisconsultes : « Sers-toi de ce qui t'appartient sans nuire à autrui, » mais elle la dépassait infiniment.

Un écrivain de nos jours, le célèbre M. Troplong, qui a traité, dans un ouvrage spécial, de l'influence du christianisme sur le droit romain, en est venu à cette sage conclusion :

« Le droit romain a été meilleur sous l'époque chrétienne que dans les âges antérieurs les plus brillants ; tout ce qu'on a dit de contraire n'est qu'un paradoxe ou un malentendu. Mais il a été inférieur aux législations nées à l'ombre du christianisme et mieux imprégnées de son esprit. »

Est-ce à dire que le droit romain, même le plus ancien, ne contenait point d'admirables principes dont beaucoup règnent encore très-légitimement ? Est-ce à dire que les jurisconsultes et les philosophes de l'époque de Cicéron et surtout ceux de l'époque suivante n'aient pas rendu à l'humanité de grands services ? Bien au contraire, et il suffirait de la parole de saint Augustin, citée par Troplong : « que Dieu lui-même semble quelquefois avoir parlé au monde par la bouche des législateurs romains », pour réfuter une telle exagération.

Telles sont, Messieurs, quelques-unes des réflexions que peut suggérer cette étude ; telles sont quelques-unes des leçons que l'étudiant peut y trouver.

J'ai trop abusé de votre attention pour pousser plus loin ces distinctions et ces comparaisons ; je n'ai voulu et je n'ai pu

qu'ouvrir des aperçus, que donner à penser et à méditer ; et si ce plaidoyer rapide et incomplet, au sujet d'une science trop négligée, a pu seulement prédisposer en sa faveur, je serai encore heureux d'avoir atteint ce résultat.

Je dois ajouter que l'assiduité, la bonne volonté, j'oserai dire le courage des étudiants obligés de suivre ce cours, que la présence fréquente de quelques-uns de ceux de seconde et de troisième année, qui y venaient volontairement, m'ont consolé de ce que ma tâche avait de difficile. Les succès que ces jeunes gens ont obtenus dans cette matière et dans les autres, et qui seront bientôt constatés, m'ont aussi prouvé qu'après tout le temps consacré à l'étude des Institutes, même sous un professeur inexpérimenté et dont l'enseignement laissait à désirer, n'est point tout à fait du temps perdu.

Après ce discours, souvent applaudi, vint la collation des diplômes, qui ne manque jamais d'intérêt, ni de solennité.

Faculté de Droit.

Bachelier :

E. Simard, étudiant en loi.

Licenciés :

MM. Charles-Alphonse Léveillé, étudiant en loi, licencié ;

Joseph-Adolphe Chauret, étudiant en loi, licencié ;

Joseph-Adélard Descarries, étudiant en droit, licencié ;

Bruno Nantel, étudiant en droit, licencié avec distinction ;

Pierre-Eugène Lafontaine, étudiant en droit, licencié avec grande distinction.

Faculté de Théologie.

Licenciés :

Henry Becker, diocèse d'Alton, *cum laude ;*

Denis McMahon, diocèse de Brooklin, *cum laude.*

Après la distribution des diplômes, l'honorable T.-J.-J. Loranger, invité par monsieur le Vice-Recteur, prit la parole à son tour. Sans sortir, lui non plus, du rôle obligé de l'orateur acadé-

mique, ou des sujets que la Faculté préfère, M. Loranger nous transporta dans les régions quelque peu vagues, mais toujours fraîches, de *la symbolique* du droit.

DISCOURS DE L'HONORABLE T.-J.-J. LORANGER.

La science du droit n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Pour certaines gens du monde, beaux esprits, — on l'accorde, — mais esprits préjugés ou légers, c'est une science de faux aloi, de formules ou de cautèle ; un procès est un dédale, où, comme à la porte de l'enfer du Dante, le malheureux qui s'y engage laisse l'espoir sans recouvrer son droit ; l'art de plaider est l'art de ruser, et l'art de juger devient une routine !

Pour d'autres, c'est pis encore. Esprits étroits et chagrins, qui dans toutes choses n'aperçoivent que les côtés sombres, qui voient tout en noir parce qu'ils ne regardent que dans la nuit, le droit ne leur apparait que comme une injustice. Enfin si les hommes judicieux se résignent à le considérer comme une science utile, ils s'empressent d'ajouter que c'est une science fatalement nécessaire.

A ces diverses appréciations de la foule, la réponse serait facile, et, sans louanger le droit, il serait facile de le venger. Mais tel n'est pas mon dessein. Il se venge lui-même ; car au milieu de ces plaisanteries plus ou moins attiques, de ces éloges circonspects et de ces reproches injustes,

> **Le dieu, poursuivant sa carrière,**
> **Verse des torrents de lumière**
> **Sur ses obscurs blasphémateurs !**

Quand l'occasion l'exige, la réserve a cependant des limites en dehors desquelles l'abstention passerait pour une complicité, et le silence pour une défection ! D'autant plus qu'il est un reproche à l'égard duquel les hommes de loi eux-mêmes, égarés par l'erreur commune, partagent le préjugé. N'envisageant le droit que sous ses aspects pratiques, et dans ses rapports prosaïques avec les actes journaliers de la vie civile, ils ne voient en lui qu'une science de raisonnement et de déductions ; et, s'il s'élève parfois aux hauteurs de la philosophie, c'est dans le domaine de la morale qu'il borne son autorité. Les origines du droit n'ont pour eux aucun mystère, son exposition se fait sans symboles, et ses formules ne renferment point de poésie. C'est une étude aride et froide, sans vie, sans couleur et sans mouvement. Dans ses ap-

plications, ils l'isolent de la vie intellectuelle des peuples, ils le dégagent des aspirations sublimes de l'humanité et le désintéressent de ses destinées providentielles. Limité aux besoins temporels de l'homme, le droit meurt avec lui, et avec lui il ne revivra pas.

C'est ainsi que parlaient les stoïciens de Rome, qui se couronnaient de fleurs aujourd'hui pour mourir demain. Mais ce n'est pas le langage des jurisconsultes chrétiens, pour qui le droit divin s'associe au droit humain pour enseigner le monde. Quand la loi des Douze Tables fut publiée par les décemvirs au forum romain, les dix Tables de la loi avaient été depuis douze siècles promulguées au désert. Indigné des prévarications de son peuple, qu'en descendant de la montagne il avait trouvé dansant autour du veau d'or, Moïse les avait brisées ; mais, touché de ses supplications, Jéhovah lui en donna de nouvelles. Gravées en lettres d'or au cœur des chrétiens, elles sont incrustées au frontispice de leurs temples et sur la pierre de leurs autels.

Il n'en fut pas ainsi les Douzes Tables. Irritée de la violence du décemvir Appius Claudius, qui contre leur teneur avait fait traîner devant son tribunal et adjuger à son affranchi la fille du centurion Virginius, la plèbe romaine ne les brisa point, mais elle les mit en désuétude. Depuis longtemps effacées par le temps, l'antiquité ne nous en a conservé que des fragments inintelligibles.

Fruit de la prévoyance humaine, les commandements divins ne les avaient pas empreintes du sceau de leur perpétuité ; façonnées par l'homme, elles n'avaient pas été burinées au feu des éclairs du mont Sinaï !

Elles ne furent cependant point perdues pour l'humanité. Adoucies par les préteurs, interprétées par les grands jurisconsultes de l'école classique du droit romain, modifiées par les constitutions des empereurs, elles étaient, bien longtemps avant l'écroulement de l'empire d'Occident, restées en germe dans les mœurs juridiques du peuple romain, qui était alors le monde ; et le jour où les aigles romaines, ayant jeté un cri d'effroi, s'étaient envolées loin du capitole pour n'y plus revenir ; où les augures, chassés de leurs temples ébranlés, avaient, dans les convulsions d'une suprême agonie, poussé leur cri fatidique : « Les Dieux s'en vont ; » où les statues des empereurs Trajan et Antonin avaient été précipitées de leurs colonnes et remplacées

par celles des apôtres Pierre et Paul ; le jour enfin ou Constantin arbora à la tête des armées le labarum glorieux, qu'orné de mots prophétiques il avait vu dans les airs en combattant Maxence sous les murs de Rome, ce jour-là, les lois romaines, dont la semence était enfouie dans les sillons oubliés du paganisme, réchauffées par le rayonnement des vérités évangéliques, donnèrent la moisson attendue, et peu de temps après le christianisme avait vaincu le paganisme : il s'était rendu maître du monde.

Ce fut alors que le droit chrétien, devenu le droit canonique, vint s'unir au droit romain, dont il avait emprunté la forme et rajeuni les principes en les appliquant aux lois de l'Eglise, pour former le droit moderne, droit plein de mystère et de poésie, dont je vais, en peu de mots, vous esquisser la symbolique, pour faire suite à celle du droit romain. Le cadre étroit que je vais vous tracer renferme la peinture des coutumes juridiques des époques antiques des trois principales nations chrétiennes de l'Europe moderne, l'Italie, l'Allemagne et la France, et quelques traits de la biographie juridique de l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort, en passant rapidement par l'exposition, le mariage, la propriété, l'état civil et la procédure. Quelque modeste que soit ce travail, s'il a l'effet de venger le droit du reproche de séche resse et de prosaïsme qu'on lui adresse, je serai fier de ma tâche et ne regretterai pas le travail qu'elle ma imposé.

Dans les mœurs barbares de l'antiquité, l'exposition des enfants était un fait universel, dont la tradition, sinon l'histoire, nous a transmis le souvenir. Jeté nu sur la terre nue, abandonné sur les bords du Tibre, ou sur les rives du Pont-Euxin, délaissé dans un berceau sur les eaux fangeuses du Nil, rebut de la nature, l'enfant naissant en était quelquefois adopté. Elle le berçait dans ses bras, la rude mère, l'endormait au bruit des vents du nord, des flots tumultueux de l'océan, le nourrissait de la moëlle des lions, du lait des louves, ou confiait son sort aux témoins de son infortune. Né des amours coupables d'une vestale, Romulus est allaité par une louve, et, dix siècles auparavant, Moïse, abandonné par sa mère, avait été recueilli par la fille de Pharaon.

Rapprochement saisissant : deux expositions, deux adoptions, dans la personne des fondateurs des deux peuples les plus fameux des temps antiques !

Mis aux pieds du père, l'enfant n'a pas droit à la vie tant qu'il n'en a pas été relevé ; tant que le père ne l'a pas pris dans ses

bras, qu'il n'a pas communié avec lui sous la forme des aliments, qu'il n'a pas versé dans sa bouche une goutte de lait, approché de ses lèvres un rayon de miel ! Tel est le symbole primitif de l'initiation à la vie, de l'entrée dans la famille !

Mais grelottant sous la bise de la forêt, glacé par l'aquilon venu des grandes mers, ou brûlé par le simoun du désert, le pauvre petit suppliant sera quelquefois dédaigné. Ce père qui repousse son enfant, qui ne veut pas le presser sur son cœur, qui lui refuse un berceau, c'est peut-être un de ces Thraces farouches qui pleuraient à la naissance des enfants et se réjouissaient à leur mort; c'est peut-être un stoïque Romain qui plonge un glaive dans le sein de son fils, parce que pour vaincre il n'a pas attendu son ordre. Le patriotisme farouche de Rome antique en a fait un héros et l'histoire un parricide.

Comme les Thraces, les Scandinaves ne s'attristaient pas à la naissance de l'enfant, mais, mesurant sa douleur sur l'éclat de ses vagissements : « puisqu'il pleure ce nouveau-venu en ce monde, » se disaient-ils, « puisqu'il s'attriste de la lumière et regrette la nuit d'où il est sorti, qu'il y rentre et qu'il retourne à l'éternel sommeil. »

C'est par les pleurs de l'enfant qu'on reconnaît qu'il a vécu. Héraut de la douleur, son premier cri est le signal de son entrée dans la vie, dont quelquefois on lui épargnait les angoisses en le laissant froid et nu sur le sol, seul berceau de la petite créature, dont les langes sont les humides roseaux du fleuve, et le chant qui l'endort, la grande voix du vent : berceau devenu tombeau, langes devenus suaires, voix de la nature célébrant ces mystérieuses funérailles ! Quelle n'était cependant pas la douleur des pauvres mères ? Elles-mêmes ne pourraient la dire. Demandez-la aux échos de Rama, éveillés par les gémissements de Rachel, qui leur demande ses enfants, et qui ne veut pas être consolée, parce qu'ils ne sont (1). Si je voulais peindre la suprême agonie d'un cœur maternel ulcéré, je dirais, si je l'osais : Demandez-le à la mère douloureuse, qui pleurait au pied de la croix son fils suspendu pour les péchés du monde (2) !

(1) Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus : Rachel plorans filios suos, et noluit consolari quia non sunt. Matth. II. 18.

(2) Stabat Mater dolorosa,
Iuxta crucem lacrymosa,
Dum pendebat filius.
.....
Pro peccatis suæ gentis...

L'idée de l'exposition des enfants, du fils déposé aux pieds du père et qui n'a la vie que quand il en a été relevé, qui n'entre dans la famille que quand le père communie avec lui par les aliments, est une idée commune à toutes les nations primitives et surtout aux peuples du nord. On en retrouve partout les traditions et les symboles.

L'Eglise à son tour s'en est emparé, mais pour la spiritualiser, en la transformant au point de vue mystique de ses croyances.

Je ne parle pas ici de la vie matérielle des malheureux enfants abandonnés par leurs parents, exposés à la charité publique, que, dès ses premiers âges, l'Eglise, dont le divin fondateur avait dit : « Laissez venir à moi les petits enfants, » que l'Eglise, dis-je, a toujours sauvée ; de ces parias de naissance, déposés aux portes de ses temples, qu'elle a recueillis dans son sein, réchauffés sur son cœur, auxquels saint Vincent de Paul a ouvert des hospices, et dont par l'adoption spirituelle elle est devenue la mère, par les aliments la nourrice, et l'institutrice par l'éducation. Je parle à un point de vue plus immatériel et plus élevé !

De même que le poëte romain voit « dans l'enfant que les efforts de la nature viennent d'arracher au sein de sa mère, qui remplit de ses vagissements lugubres le logis paternel, qui gît nu sur le sol, » un pauvre naufragé que l'onde amère vient de jeter à la côte (1), de même que le prud'homme allemand a recueilli cet enfant qu'il a trouvé grelottant sous le vent du nord et qu'il l'a enveloppé de l'épaisse fourrure des bêtes de ses forêts, ainsi le prêtre chrétien a pitié de sa jeune âme abandonnée sans défense sur la mer orageuse de la vie, et dans l'étroite cuve du baptême il lui donne un asile. Ainsi que le père l'a relevé froid et nu de la terre, l'Eglise, elle, le relève de la tache originelle qui maculait son front, en y faisant couler l'onde mystérieuse et régénératrice !

Dans les mœurs des payens du nord, quand l'enfant a goûté

---

(1) Tunc porro puer, ut saevis proiectus ab undis
Navita, nudus humi iacet, infans, indigus omni
Vitai auxilio, cum primùm in luminis oras
Nixibus ex alvo matris Natura profudit,
Vagituque locum lugubris complet, ut aequum est,
Cui tantum, in vita, restet transire malorum.

Lucr. De Nat. rerum, lib. V...

aux aliments sous la forme du lait et du miel, il ne peut plus être exposé. Il a fait son entrée dans la vie, il a communié avec la famille humaine. C'est son initiation dans la société civile. C'est un baptême, mais un baptême matériel. Chez les chrétiens, c'est par le baptême spirituel qu'il entre dans la société des fidèles.

Dans le baptême chrétien, ce n'est plus par les aliments, le lait ni le miel, mais par le souffle divin, le signe de la croix, l'imposition des mains, les onctions de l'huile sainte, le sel et l'eau, qu'il est initié, non plus à la vie du corps, mais à la vie de l'âme, ce n'est pas par le symbole mais par le sacrement, qu'il fait son entrée dans la famille chrétienne.

Dans le baptême chrétien l'idée de purification domine. Cette eau qui purifie tout, elle a été bénite; ce sel de la sagesse même, le prêtre l'exorcise, *exorciso te*, *creatura salis*, etc. Il enveloppe la tête de l'enfant d'un voile blanc, met dans ses mains un cierge ardent, emblêmes de la foi brûlante qui doit l'animer et de l'innocence de la vie qu'il doit mener. Le baptême, c'est donc encore une initiation à la vie morale.

Le baptême non-seulement fait entrer l'enfant dans la famille chrétienne, mais il a encore l'effet d'agrandir le cercle de la famille particulière du baptisé, en créant une parenté spirituelle non-seulement entre ses parrain et marraine et lui-même, mais encore entre ces derniers et ses propres parents: accident moral auquel on ne réfléchit guère, mais qui a pourtant une grande influence sur les relations domestiques.

Nous avons vu les églises devenir les asiles des enfants nouveaux-nés et les fonts baptismaux leurs lieux de refuge. Je trouve, extraite d'un missel gothico-gallois, la belle formule suivante d'une bénédiction de ces fonts: « Debout, chers frères, au bord de la cristalline fontaine, amenez les hommes nouveaux qui, de la terre au rivage, viennent faire échange et commerce. Qu'ils naviguent ici, chacun battant la mer nouvelle, non de la rame mais de la croix, non de la main mais du sens, non du bâton mais du sacrement (1). Le lieu est petit, il est vrai, mais il est plein de grâce. Le Saint-Esprit a été dirigé par un bon pilote. Prions donc, etc. »

---

(1) Non virga sed cruce, non tactu sed sensu, non baculo sed sacramento.

L'auteur des Origines du Droit français qui traduit cette formule, ajoute : « Cette formule demi-barbare semble conserver dans le christianisme le génie et l'inspiration aventureuse des invasions maritimes. »

D'après les traditions antiques que nous ont laissées les peuples du nord, nous avons signalé l'idée symbolique du père qui lève son enfant de la terre où il est déposé, le prend dans ses bras, l'admet dans sa famille, qui sans cette étreinte paternelle lui aurait fermé son sein. Le christianisme n'est pas resté étranger à ce symbole, dont on trouve des vestiges dans son langage liturgique. Le parrain (*patrinus*), qui représente le père, et la marraine (*matrina*) y sont aussi désignés sous le nom de *levans*, *levantes*, celui qui lève ; le baptisé est lui-même appelé *levatus*, *le levé*. Le parrain et la marraine s'appellent encore *susceptor*, *susceptores*, celui qui reçoit, qui prend dans ses bras, et le filleul *susceptus*, celui qui est *reçu*, *pris* des bras d'un autre. Ces appellations viennent de la coutume suivie dans la cérémonie du baptême, après lequel les parrains et marraines lèvent des fonts baptismaux l'enfant qu'ils *reçoivent*, qu'ils prennent des mains du prêtre. *Mox Patrinus, vel Matrina, vel uterque simul infantem de sacro Fonte levant, suscipientes illum de manu sacerdotis*, dit le rituel romain. Cette nécessité, de la part des parrains et marraines, de mettre au moins la main sur l'enfant, est si étroite que, d'après la disposition du droit canonique, s'ils ne le touchaient physiquement, le baptême ne produirait pas de parenté spirituelle.

Indice frappant de l'existence de la coutume antique et de sa propagation ! Autre preuve entre mille, que pas plus que la loi, le christianisme n'a aboli les traditions anciennes, qu'il est venu pour les perfectionner, mais en les spiritualisant !

L'initiation à la vie, c'est le baptême ; la perpétuation de la famille, c'est le mariage : communion de l'enfant avec la famille, communion des époux entre eux. Pas plus que l'enfant n'est fait pour vivre isolé de l'espèce humaine, l'homme n'est fait pour vivre seul. Pour ne pas parler de la naissance qui la commence ou de la mort qui la termine, le mariage est l'acte le plus important de la vie de l'homme. Aussi, est-ce à son occasion que les symboles se multiplient.

« Dans les temps primitifs de la légalité, pour les Romains, peuple rude et sans poésie, l'idée abstraite du droit comme fait moral, dépouillé de sa puissance matérielle, était inconnue

Nation conquérante, ils n'appréciaient l'autorité du droit que comme fruit de la conquête, le résultat de la force brutale, et pour eux l'idée de contrainte légale était inséparable de celle de la domination et de sa manifestation physique. C'est ainsi que pour eux un droit n'avait de valeur que par l'assujettissement du débiteur au créancier, et était privé du lien obligatoire s'il n'engageait sa personne à la prestation. La lance, instrument du combat, était à la fois le symbole et le signe matériel du droit de propriété et de l'autorité judiciaire. On faisait sous la lance, *sub hasta*, la vente publique, qui s'appelait *subhastatio*, et une lance était perpétuellement dressée devant le tribunal des centumvirs, en signe de leur puissance judiciaire. La vente ou prise de possession d'un objet mobilier, de même que la capture de l'ennemi dans le combat s'appelait *mancipatio*. En un mot, le droit c'était la force (1).»

C'est sous l'empire de ces principes à rude écorce, que se faisait le mariage à Rome, où le mari achetait sa femme. Le mariage s'appelait alors *coemptio*, comme s'appelait l'achat de l'esclave, du bœuf, ou de tout autre objet vénal ; il se nommait *usucapio*, quand le mari l'acquérait par la possession d'une année, sans que la femme eut découché trois fois du toit conjugal ; et enfin du nom patricien de *confarreatio*, quand le mariage se contractait sous le voile nuptial dont on couvrait la tête des époux, par le gâteau fait de fleur de froment, de sel et d'eau (encore la communion par les aliments), que la fiancée apportait au mari et qu'elle mangeait avec lui.

Telles étaient les trois formes de mariage, parmi lesquelles celle de l'achat de la femme, forme d'ailleurs commune aux temps héroïques, était la plus fréquente.

Cependant le temps ayant adouci les mœurs, ayant créé des usages plus en harmonie avec la nature du mariage et les sentiments que la nature imprime au cœur de ceux qui le contractent, des formes plus gracieuses qui s'imposent d'elles-mêmes aux peuples les moins délicats, s'étaient ajoutées à sa rudesse primitive. Mais elles n'étaient pas nécessaires à sa validité. «Les formes gracieuses et symboliques dont les anciens avaient entouré le mariage et dont la pompe augmentait avec la fortune des époux, n'étaient nullement exigées par les lois. Ainsi le *flam-*

(1) Commentaire sur le Code civil du Bas-Canada, tome I, Introduction, page 45.

meum qui voilait la fiancée, la quenouille, le fuseau, le fil qu'elle portait, sa marche vers la maison nuptiale, les tentures flottantes et les feuillages verts qui décoraient cette maison, les clefs qu'on lui remettait, les paroles consacrées, la réception par l'eau et le feu, et toutes ces allusions mythologiques dont nous trouvons les détails chez les poëtes, quelquefois aussi chez les jurisconsultes, n'étaient pas plus nécessaires à la validité du mariage que ne le sont, de nos jours, le voile blanc qui cache les traits de la mariée, la couronne de fleurs d'oranger qui pare ses cheveux, la fête et le bal qui suivent son hyménée (1). »

Par le mariage, à Rome, de quelque manière qu'il se contractât, la femme tombait sous la puissance de son mari, et à plusieurs égards devenait sa propriété.

Il appartenait au christianisme, en élevant le mariage à la dignité de sacrement, de racheter la femme de cette dure servitude, d'en faire la compagne de son mari et non pas son esclave, de l'associer à ses destinées (2), et de régénérer au fond comme à la

(1) Ortolan. Explication des Institutes, tome 2, page 81.

(2) César Cantu. Histoire Universelle, sixième époque, tome 5, page 133.

En même temps que l'espèce humaine se trouvait rendue à sa nature, la femme était sortie de l'outrageante nullité antique : et elle était devenue l'égale de l'homme par son origine commune, quoiqu'elle lui restât soumise à cause de la différence de ses occupations et de sa destination. Marie, l'élue du Seigneur, sanctifiait son sexe ; des femmes pieuses s'étaient montrées au pied de la croix ; le Christ s'était entretenu avec elles, et leur avait pardonné leurs fautes. Des femmes suivaient les apôtres pour les servir, comme avaient fait pour Jésus-Christ Madeleine et les deux Marie. Il est souvent mention d'elles dans leurs épîtres, et elle y reçoivent le salut de paix. Elles sont admises dans les assemblées, où elles prennent part à l'instruction, au sacrifice, au ministère. Bientôt après furent instituées les diaconesses, qui devaient être veuves, âgées au moins de soixante ans, avoir allaité leurs enfants, exercé l'hospitalité, lavé les pieds des voyageurs, consolé les affligés, s'être toujours montrées chastes, sobres, fidèles. D'autres femmes s'empressaient de visiter les prisonniers, de porter en secret des messages ou le viatique, de distribuer aux malades les dons de cette pitié qui n'appartient qu'à leur sexe. On les voyait secourir des martyrs, baiser leurs blessures, leur présenter une goutte d'eau durant leurs souffrances, recueillir leur sang et leurs os, lorsqu'ils avaient rendu le dernier soupir. Puis elles se présentaient intrépides devant les tribunaux, défiant l'orgueil des juges et la cruauté ingénieuse des tyrans, confiant leur pure innocence à ce Dieu qui multipliait les miracles en leur faveur. Elles démentaient dans le martyre cette faiblesse dont notre insultante flatterie fait le doux attribut de leur sexe ; et, se mettant au niveau des hommes au milieu des supplices, elles méritaient de jouir des mêmes droits, préparant ainsi à la femme, au prix de leur propre sang, l'égalité qui lui était réservée dans des siècles de lumière.

forme cette indissoluble union, la plus noble et la plus sublime de l'humanité.

La loi civile a toujours favorisé le mariage ; et le christianisme, pourtant si favorable au célibat, l'a également honoré et a prononcé sur lui des paroles d'une incomparable grandeur. « Seule bénédiction qui n'ait été effacée par la peine du péché originel, ni emportée par le déluge. » Ils seront deux en une même chair : *Erunt duo in carne una*, avait dit son divin instituteur. Ce sacrement est grand, a prononcé après lui l'Apôtre, s'adressant aux Ephésiens : *Sacramentum hoc magnum est.* « Il faut, dit le prêtre aux époux, que vous écoutiez le Saint-Esprit, qui vous dira, que, comme l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise est une source de sainteté pour tous les fidèles, de même votre mariage, comme le signe et le sacrement de cette union ineffable, doit être pour vous un principe de sainteté qui se répande sur toute votre famille, et qu'il fasse que ceux qui naîtront de vous soient plutôt les enfants de Dieu que les vôtres, formés et élevés pour l'héritage du ciel plutôt que pour celui de la terre (1). »

La loi a prévu la dissolution du mariage. Pour la religion, c'est un blasphème. L'amour, dit quelque part la Bible, est fort comme la mort. *Sic vivendum sic pereundum*, a dit le grand historien romain, Tacite.

Suivant le génie oriental de l'Inde, la mort de l'époux ne dissout pas le mariage. Il va aux sombres régions attendre celle de son épouse, qui est le sceau de leur union. L'Inde mêle ici la mort et la volupté. A l'épouse qui s'immole sur le bûcher de son mari, elle promet quatorze vies d'Indra, quatorze de ces longues vies comme vivent les dieux.

Le langage de l'Inde est plein de gracieuses images à l'adresse de la femme : « Ne frappez pas une femme même avec une fleur, eût-elle commis cent fautes. »

« Une mère est plus que mille pères, car elle porte et nourrit l'enfant dans son sein ; voilà pourquoi la mère est très-vénérable... Si la terre est adorée, une mère n'est-elle pas encore plus digne de vénération. »

Nous avons vu le mariage par achat, *coemptio*, le mariage dit

(1) Rituel du diocèse de Québec, publié en 1703, par Mgr La Croix de Saint-Vallier, page 351.

mariage héroïque, par opposition au mariage par la *confarreatio*, dit mariage sacerdotal, en usage chez les peuples de l'Occident. Cet achat et cette vente constituaient une impiété dans l'Inde.

« Un père qui connaît la loi ne doit pas recevoir le moindre présent en mariant sa fille. Recevoir un tel présent par cupidité, c'est avoir vendu son enfant. Quelques habiles disent que le présent d'une vache et d'un taureau n'est qu'une gratification. Non, tout présent reçu par le père constitue une vente. Même dans les mondes antérieurs à celui-ci, nous n'avons pas cru qu'il y ait eu jamais telle vente d'une fille. »

Après le baptême et le mariage viennent l'adoption et la légitimation. Le baptême contient l'adoption de l'enfant par la société, le mariage sa légitimation devant Dieu.

D'après les lois de l'Inde, celui qui n'a pas d'enfants mâles peut charger sa fille de lui élever un fils, en faisant une oblation au feu. Le fils *donné*, c'est le fils qu'un père et une mère donnent, en faisant une libation d'eau à celui qui n'a pas de fils, l'enfant étant de la même classe et témoignant de la même affection.

Dans les vieilles coutumes des Anglo-Normands, l'adoption et la légitimation se font sous le manteau.

On appelait en France les enfants légitimés, enfants mis sous le manteau. Beaumanoir : « Se il y avait plusieux enfants néz avant que il l'espousast, et la mère et lé enfants à l'espouser étaient mis *Desous le Paile* en sainte église, si devenaient ils loyaux hoirs. »

Un poëte du treizième siècle, dit : « Par-dessous le mantiel de la mère, furent faits loyal cil trois frères. »

Le soulier était quelquefois substitué au manteau. Dans le vieux droit du nord, adopter se dit aussi : mettre sur les genoux. La femme entrait dans le soulier lorsqu'elle entrait en puissance (1).

Mettre le pied, refuser de mettre le pied dans le soulier de son frère, avait chez les Hébreux une autre signification, ainsi qu'on le voit par les imprécations que, d'après la loi du Deutéronome, la veuve prononçait contre le frère de son mari qui refusait de l'épouser et de susciter des enfants à son frère en Israël. Ce qui

(1) Origines du Droit français, page 368.

nous conduit à parler d'un trait particulier au mariage de ce peuple.

Deutéronome, chap. 25, v. 5 : « Lorsque deux frères demeurent ensemble et que l'un d'eux sera mort sans enfants, la femme du mort n'en épousera point d'autre que le frère de son mari, qui la prendra pour femme, et suscitera des enfants à son frère ; »

6. « et il donnera le nom de son frère à l'aîné des fils qu'il aura d'elle, afin que le nom de son frère ne se perde point dans Israël. »

7. « S'il ne veut pas épouser la femme de son frère, qui lui est due selon la loi, cette femme ira à la porte de la ville, et elle s'adressera aux anciens et leur dira : Le frère de mon mari ne veut pas susciter dans Israël le nom de son frère ni me prendre pour sa femme ; »

8. « et aussitôt ils le feront appeler, et ils l'interrogeront. S'il répond ; Je ne veux point épouser cette femme-là ; »

9. « la femme s'approchera de lui devant les anciens, lui ôtera son soulier du pied et lui crachera au visage, en disant : C'est ainsi que sera traité celui qui ne veut pas établir la maison de son frère; »

10. « et sa maison sera appelée dans Israël, la maison du déchaussé (1). »

On lit dans Paul Diacre : « Le patrice romain, Grégoire, fit périr, par une ruse perfide, Jason et Cacon, les deux fils du duc de Frioul. Il promit à Jason de l'adopter en lui coupant la barbe selon la coutume. Jason vint avec son frère, ne craignant rien de mal ; Grégoire, pour accomplir son serment, se fit apporter la tête de Jason et lui coupa la barbe en effet. »

Alaric devint père de Clovis en lui coupant la barbe.

Grégoire de Tours raconte ainsi l'adoption de Childebert par le roi Gontran, son aïeul : « Après cela le roi Gontran envoya vers Childebert, son petit-fils..... avec prière de le venir trouver. Celui-ci vint en effet, avec ses principaux chefs ; après qu'ils se furent embrassés, le roi Gontran parla ainsi : Voici que je suis resté sans enfants ; je demande donc que ce mien petit-fils devienne mon fils. Le plaçant alors sur son siége royal, il lui fit tradition de tout son royaume. Que même bouclier nous couvre,

(1) V. 9, c'est-à-dire comme pour le punir de ce qu'il ne veut pas mettre le pied dans le soulier de son frère.

dit-il, que même lance nous défende. Le roi passa la lance qu'il tenait à son neveu, lui disant : A ce signe, bien-aimé neveu, sache que tu me succèderas au trône. »

Il était, outre la parenté naturelle et la parenté spirituelle, de même qu'en sus de la parenté civile par adoption, une autre parenté, un autre mariage, transfiguré par le christianisme, dans l'union toute spirituelle des prêtres et des vierges. Partout, à côté des couvents d'hommes, il y en avait de femmes. A Fontevrault, une femme gouvernait les uns et les autres. Les religieuses voyaient les religieux, mais une fois : elles les voyaient morts, lorsqu'on les enterrait à visage découvert. On les portait alors au chœur des dames, qui leur chantaient les prières des morts et recommandaient leurs âmes.

Lorsque l'archevêque de Rouen allait, pieds nus, prendre possession de la cathédrale, il passait devant l'abbaye de Saint-Amand ; l'abbesse, qui l'attendait sur la porte, lui mettait au doigt un anneau, en disant aux moines de Saint-Ouen qui l'amenaient : « Je vous le donne vivant, vous me le rendrez mort (1). »

Voilà les époux liés pour toujours ! Voilà la famille formée par le mariage et l'adoption. Il faut élever ces enfants nés de l'amour conjugal, ou de la compassion des époux dont l'hymen n'a pas été fécond, ou qui avec leurs enfants ont appelé au foyer domestique l'orphelin délaissé ou le fils de l'étranger. Ce n'est pas à la vie mobile du pasteur, ni aux aventures incertaines de la chasse, que l'époux s'adressera pour satisfaire aux besoins des siens, c'est à l'agriculture. Le choix de la bonne terre, l'occupation du sol, voilà son premier souci, sa préoccupation principale.

Nous nous trouvons donc ici en face de la propriété et de ses modes symboliques d'acquisition.

Une Coutume allemande se pose cette question : Quelle est la mesure du plus petit bien ? et elle répond : Celle du berceau d'un enfant et du petit escabeau de la jeune fille qui le berce !

Ainsi, tandis que la loi romaine voit dans l'enfant la chose du père, que pour elle la famille n'est qu'une forme de la propriété, dans les vieilles idées de la Germanie, la famille est la cause génératrice de la propriété même. L'homme n'est plus possédé par la chose, mais il la possède. Dans ce touchant symbole, la société a ici pour base ce qu'il y a à la fois de plus fragile et de plus

(1) Origines du Droit français, page 397.

solide : un berceau, un enfant qui pleure et une jeune fille qui chante !

De cette enfantine poésie à la sublimité chrétienne, le passage serait facile. Quel est cet enfant qui pleure et cette jeune mère qui le berce ? D'où vient donc ce berceau dont le mouvement cadencé s'harmonise avec le chant de la berceuse ?

N'est-ce pas à un berceau que la société chrétienne fait remonter son origine ? Le christianisme n'a-t-il pas régénéré la propriété elle-même, en brisant les chaînes que lui avait imposées la force. N'a-t-il pas aimé la pauvreté et protégé *le petit bien* du pauvre ? N'a-t-il pas arraché à la propriété barbare du maître l'esclave qu'il a racheté, soustrait à la puissance absolue du mari la femme qu'il a affranchie ? M'élevant de cette simplicité légendaire de la vieille tradition allemande, aux aperçus sublimes de la poésie religieuse, je changerais, si je l'osais, en un trône, cet escabeau que le vieux coutumier voit exposé au vent du nord, ce berceau délaissé qu'il place au milieu de la forêt sombre, j'en ferais un autel : autel où fut un jour immolé l'enfant, trône où siége aujourd'hui la mère. Vierge appelée à la maternité, mais à une maternité sans amour, vous dont les sagas naïfs de la Scandinavie font une sœur, je vous reconnais ! Vous êtes la mère d'un Dieu ! Et toi, petit berceau, gracieuse image, divin symbole, longtemps abrité par le toit obscur d'un pauvre charpentier, qui te façonna des noirs sapins qui croissent aux flancs dénudés des montagnes de la Galilée, tu viens de Nazareth !

L'homme qui cherche à occuper la terre, la bonne terre, qu'il veut cultiver, qu'il va arroser de ses sueurs, où il va établir ses dieux pénates et planter sa tente, où il trouvera des puits pour abreuver ses troupeaux, et des sources vives pour étancher la soif de ses longs jours d'été, le champ où sera son tombeau et celui de ses descendants, cet homme ne sera pas toujours conduit par l'observation du ciel, les accidents géographiques, ou les variations du climat, vers le sol le plus fécond, les plus gras pâturages, ou la vallée la plus plantureuse. Il s'en remettra à son instinct, il s'en rapportera aux dieux, aux chants des oiseaux et à la course des bêtes farouches qu'il suivra à la piste. Il s'arrêtera où elles se sont arrêtées, il creusera son premier sillon au lieu indiqué par l'oracle, il élèvera son toit à l'endroit où il aura entendu un chant prophétique.

C'est ainsi qu'on raconte que le bœuf, le loup et le pivert con-

duisirent les vieilles colonies italiques. La blanche laie trouvée sous un chêne avec ses trente petits finit les longues courses d'Enée (1), et la louve allaita Romulus à l'endroit où fut Rome.

Dans les idées mythologiques des anciens temps, la place de l'homme, la vraie mesure de la propriété primitive, c'est ce qu'il peut couvrir de son corps, ou de la peau d'un bœuf. Mais cette peau, il la dépèce en lanières, et il en fait l'enceinte d'une ville !

La *chevauchée* est aussi une mesure d'occupation. Les peuples septentrionaux donnent à un homme la terre dont il peut faire le tour en un jour, ou qu'il peut entourer d'un sillon. Clovis concède à un évêque tout ce qu'il pourra *chevaucher* sur un âne, pendant que le roi fait son somme. Le saint homme fit tant et si bien, qu'on se crut obligé d'éveiller le roi : « Eveillez-vous, seigneur, » lui dit un courtisan, « il va chevaucher tout votre royaume. »

Le roi avait tort : « Pendant que le seigneur dort, le vassal veille. » Cette règle, propre à la prescription en matière féodale, s'applique à tous les propriétaires et à tous les occupants. Il n'importe que le propriétaire soit un roi ou un seigneur et le possesseur un vilain. La loi qui courbe les plus hautes têtes pour élever les plus basses à leur niveau, ne fait pas d'acception de personnes, pour asseoir la propriété sur la prescription née d de l'occupation. e

L'occupation ou la possession engendre la prescription et la prescription engendre la propriété. La possession, c'est donc, en droit naturel, le titre primordial à la propriété, comme la terre en est le symbole. Les jurisconsultes parlent bien d'un acte translatif de la terre, un titre écrit, mais l'on conçoit facilement que ce second titre n'est qu'un titre secondaire, superposé par le temps au titre primitif opéré sans écriture, ayant son inception dans le fait de l'homme qui s'empare du sol et consommé par sa volonté (*affectu*) de le garder, d'en devenir le maître. Le titre écrit est bien venu s'ajouter à ce titre muet, non cependant pour confirmer la propriété, parfaite sans lui, mais pour la transmettre aux autres. Par sa possession le premier occupant de la terre en devient le propriétaire, et par l'écriture il la transmet

---

(1) Triginta capitum foetus enixa, iacebit,
Alba, solo recubans, albi circum ubera nati...,
Enéide, liv. III, v.391 et 392.

aux autres. Posséder sans écrit et transmettre par l'écriture, voilà, en théorie et en pratique, réduite à sa plus simple expression, l'idé de la propriété. Encore faut-il, aux termes du droit pur, que ce second titre écrit, qui a été la création du droit civil, soit accompagné de la tradition matérielle de la chose, par la mise en possession de l'acquéreur. Telle est la notion du droit romain, qui a duré aussi longtemps que ce droit lui-même : *Traditionibus, non nudis pactis* (pacte, contrat, titre écrit) *dominia rerum transferuntur.*

Cette idée de l'occupation comme fait générateur du droit de propriété, était tellement familière à l'ancien droit romain, qu'il avait érigé en maxime la prescription par la possession annale, de toute chose mobilière et immobilière. Le droit nouveau avait sans doute étendu cette possession nécessaire pour engendrer l'*usucapio* à dix, vingt et trente ans, mais l'avait conservée pour les choses mobilières, et pour certains autres objets. Nous avons vu l'habitation de la femme sous le toit du mari pendant un an, engendrer le mariage par *usucapio*, ce qui, dans la rudesse primitive du droit, était l'application du principe à la possession annale de la femme par le mari

Naturellement, quand je parle de la transmission du sol de l'un à l'autre propriétaire, je ne parle pas du sol lui-même ou de l'immeuble transmis, puisque la terre elle-même n'appartient à personne en particulier, et qu'elle est, en son entier l'apanage commun de l'humanité, de tous les enfants des hommes : *terram autem dedit filiis hominum*, mais de la transmission du droit de jouir de certaine partie du sol, privativement et à l'exclusion de tous les autres, et même d'en abuser (*ius utendi et abutendi*), ce qui forme le domaine éminent de la propriété, née de l'occupation, répétons-le une fois encore.

Le droit civil et le droit canonique sont d'accord sur les effets de l'occupation. Le droit canonique lui a même, dans l'origine, accordé une faveur inconnue jusque-là au droit civil, en faisant produire à la possession annale une présomption de propriété, et en introduisant dans sa jurisprudence la maxime fameuse, que celui qui a été dépouillé doit, avant tout procès sur le droit de propriété, être réintégré dans sa possession : *Spoliatus ante omnia restituendus.*

Terre, occupation, tradition, voilà trois mots qui résument tout le droit de propriété et que l'on peut rendre par un seul, la *terre !*

Dans l'histoire du droit de propriété, la terre apparaît donc sous un double aspect : elle est à la fois l'objet du droit lui-même et celui des formules symboliques qui l'exprimaient. La terre, c'est le symbole matériel de l'homme tout entier. Il fut fait du limon de la terre, il vit des fruits de la terre, et la terre est sa sépulture.

Au moyen-âge, il n'est point de terre qui ne soit assujettie à la puissance féodale, et ne reconnaisse la souveraineté d'un seigneur suzerain : *Nul seigneur sans terre, et nulle terre sans seigneur !* Cette maxime est le pivot sur lequel roule toute la société féodale. C'est sur les distinctions et les qualités de la terre qu'est fondée la distinction des castes. Tout homme qui possède une terre noble est noble lui-même, et le possesseur d'une terre roturière ne peut être qu'un vilain. L'homme est tellement épris de l'orgueil de sa terre, qu'il ajoute à son nom patronymique le nom de sa terre, et qu'il en porte la couleur sur son écu. L'injure la plus grave que l'on puisse faire à un homme du moyen âge, est de l'appeler *un homme sans terre.* C'est de ce titre ironique que l'histoire a flétri un roi d'Angleterre.

Nul ne peut acquérir une terre sans en faire hommage à son suzerain. A cause de cette terre il lui jure fidélité. En signe de cette foi et comme manifestation de cet hommage, il lui doit la *bouche* et les *mains* : la bouche, qui jure et scelle son serment par un baiser ; la main, qui porte le glaive que non-seulement le vassal ne peut pas tirer contre son seigneur, mais qu'il doit consacrer à son service. C'est *un genou* en terre, *sans épée et sans éperons*, que le vassal rend l'hommage et qu'il porte la foi : signes humiliants peut-être, mais non encore dégradants, de l'infériorité du vassal envers son seigneur dominant.

Nous sommes encore au premier degré de l'échelle féodale ; les droits du fief dominant, c'est-à-dire du seigneur qui le possède, sont honorifiques, et les redevances de l'arrière-fief non-seulement s'accomplissent sans bassesse, mais la vanité guerrière du temps peut même y trouver son compte, puisque ce sont des redevances militaires.

C'est au dernier degré de l'échelle qu'il faut descendre, pour trouver dans toute leur oppression la nature des droits du vassal, à son tour devenu seigneur, exercés sur le manant, et l'humiliation des formules qui les expriment : « Le seigneur enferme les manants sous porte et gonds ; du ciel à la terre il possède tout... Il est seigneur dans tout le ressort, sur tête et cou, vent ou

prairie ; tout est à lui, forêt chenue, oiseau dans l'air, poisson dans l'eau, bête au buisson, roche qui roule, onde qui coule..... »

Dure tyrannie, sans doute, mais il y avait de plus dégradantes exigences. Une fille de dix-huit ans doit apporter au seigneur la corne de vin que lui doit son père.

Il était des droits plus humiliants qu'onéreux ; il en était même d'illusoires, et ce sont cependant ceux-là qui ont laissé le plus de rancune dans le peuple et ont le plus soulevé les haines de l'histoire. Telle est la fameuse obligation de battre l'eau pour faire taire les grenouilles, et de faire la moue au château, dont étaient chargés les gens de Roubaix. Un vassal italien devait à son seigneur la fumée d'un chapon bouilli.

Figurons-nous la prestation de cette redevance. Le tenancier fait bouillir le chapon, dont il donne le fumet au seigneur, et emporte chez lui la volaille, s'il ne la consomme sur place !

Ce qui nous conduit à dire que beaucoup de ces redevances étaient illusoires et n'étaient pas exécutées. Ce n'est pas que je croie avec Louis Veuillot qu'elles n'aient jamais eu d'existence légale, et qu'elles aient été imaginées par les ennemis de la féodalité pour en grossir les injustices. On ne peut jusqu'à ce point supposer l'imposture des auteurs, et, pour l'admettre, il faudrait aussi admettre la complicité de l'histoire. D'ailleurs, l'oppression du système était si grande qu'il aurait devancé les exagérations de ses détracteurs. Mais écrites dans le contrat d'accensement, tout en existant comme *droit*, ces redevances dérisoires n'ont jamais eu d'exécution *en fait*. Imaginez, par exemple, cent paysans battant la nuit l'eau des étangs en criant, du haut de leur gosier :

Ra, ra, ra, pa, pa, pa
Dieu gare Monseigneur que voilà... (1)

et cela pour étouffer les coassements des grenouilles qui empêchent *Monseigneur* de dormir ! J'ai dit cent paysans, je pourrais dire mille, même en comptant dix grenouilles par paysan... Fut-il jamais dormeur assez stupide pour ne pas laisser coasser les grenouilles et faire taire les paysans ?...

Si l'on demande pourquoi ces redevances que l'on n'avait pas

(1) C'est la forme obligée de paroles que les chroniqueurs attribuent aux tenanciers pour accomplir également cette redevance.

l'intention d'exiger étaient insérés au contrat, je répondrai en montrant une des nombreuses concessions faites par la Couronne sous l'ancien régime en ce pays, et je demanderai, à mon tour, si jamais personne s'est mis en tête qu'elle ait eu l'intention de réclamer l'exécution des innombrables servitudes dont ces concessions sont chargées. Pourtant le système féodal n'a jamais existé qu'en miniature dans le Bas-Canada.

Si gigantesque est la vanité de l'homme, qu'il se complait dans toute stipulation honorifique, même dans la plus impossible, et sa cupidité est si vorace, qu'il vendrait le vent s'il pouvait l'enfermer. Témoins les seigneurs du moyen âge qui inféodaient jusqu'à l'air. Les fiefs en l'air n'étaient pas une figure !

On a vu des créanciers chercher à faire saisir le cadavre de leur débiteur. La loi romaine donnant aux prêteurs le droit de partager en autant de morceaux que de créances, et au *prorata* de chacune d'elles, le corps de leur débiteur insolvable, n'est pas un mensonge de l'histoire ! Shakespeare n'a pas inventé Schylock !

La tenure féodale n'asservissait cependant pas tous les héritages, et, par rare exception, il y avait *des francs fiefs*, comme il existait des hommes *francs de fiefs*, et qui n'étaient soumis à aucune redevance. Il était également des fiefs appelés *fiefs au soleil*, parce qu'ils ne relevaient d'aucun seigneur. Vestige de la liberté antique, au nom de laquelle elle protestait, cette condition anormale, en ces siècles de dépendance universelle, causait des surprises, quand elle ne soulevait pas la colère. Un jour que Frédéric Barberousse chevauchait avec son cortége, il vit sur la route un homme assis, qui, sans se lever ni se découvrir, mettait seulement la main à son chapeau. L'empereur surpris, et demandant avec colère quel était cet homme qui ne tenait compte de la majesté impériale, il lui fut répondu que c'était un baron indépendant qui ne relevait de personne, ni des princes, ni de l'empereur...

Quelque général que fut d'ailleurs le système, il n'embrassait pas tout le régime immobilier, et n'épuisait pas tous les symboles qui se rattachaient à la propriété, la tradition par exemple. Il les transformait sans doute, mais il ne les absorbait pas.

La tradition de la terre se fait souvent par la terre même, souvent par l'eau et la terre. Xerxès envoie demander aux Athéniens qu'ils lui livrent la terre et l'eau. La terre servait aussi

comme symbole à la *vindicatio* romaine. Ils allaient au champ même qui faisait l'objet du litige, y prenaient de la terre, et emportaient une glèbe à la ville devant le préteur : sur cette glèbe comme sur le champ tout entier, avait lieu la *vindicatio.*

On lit dans Tite-Live, à l'endroit où il raconte le combat des Horaces et des Curiaces. « Avant que le combat s'engage, un traité est conclu entre Albe et Rome : il porte que le peuple dont les guerriers auront triomphé, commandera à l'autre sans l'opprimer. Dans les traités les conditions sont différentes, mais les formalités toujours les mêmes. Voici, dit-on, celles qui furent suivies en cette occurrence, et c'est le plus ancien traité dont on ait conservé la mémoire. Le fécial adresse cette question à Tullus : Roi, m'ordonnes-tu de conclure un traité avec le *père patrat* du peuple albain ? — Oui, répondit le roi. — Roi, reprit le fécial, je te demande l'*herbe sacrée.* — Prends-la pure, répondit le Roi. Le fécial en alla cueillir de fraîche au Capitole (1). »

Quand ce même fécial déclarait la guerre au nom du peuple romain, il lançait un javelot sur le territoire ennemi. On serait tenté de croire que ce défi était porté à l'ennemi lui-même. Ce serait une erreur. Ce javelot (*hasta*, lance, toujours le signe violent de la conquête, de la propriété obtenue par la force) était dirigé contre la terre ennemie elle-même. C'était une prise de possession par la force. C'était l'occupation par les armes. La terre, encore ici prise pour objet de la guerre, devient dans les usages militaires le symbole de la propriété, comme elle l'était dans les traités. L'esclavage du vaincu n'était que la conséquence de la servitude du territoire.

A Rome la tradition pouvait encore se faire avec la paille. Celui qui revendique prend la chose en tenant une paille, il place cette paille sur la chose en litige, disant : elle est à moi.

La donation de la liberté, l'affranchissement se faisait par la

---

(1) Priusquam dimicarent, foedus ictum inter Romanos et Albanos est his legibus, ut, cuiusque populi cives eo certamine vincissent, is alteri populo, cum bonâ pace, imperitaret. Foedera alia aliis legibus, ceterum eodem modo omnia, fiunt. Tum ita factum accepimus, nec ullius vetustior foederis memoria est. Fecialis regem Tullum ita rogavit : « Iubesne me, Rex, cum patre patrato populi albini foedus ferire ? » Iubente rege. « Sagmina, inquit, te, Rex, posco. » Rex ait : « Puram tollito. » Fecialis ex arce graminis herbam puram attulit.

Tit.-Liv. Lib. 1. XXIV.

paille. On stipulait en levant de la terre une paille. Le mot même de stipulation vient de *stipula* (1). Plus tard l'homme libre par la par la paille était le serf affranchi. Avec le progrès du temps la paille grandit; elle devient une baguette dont le licteur touche la tête de l'esclave.

D'après la loi salique, c'était au tribunal que devait se faire la tradition des biens :

« Il convient d'observer ceci : le dixenier et le centenier indiqueront l'assemblée ; et il y aura dans l'assemblée un bouclier... Ensuite ils requéreront, dans l'assemblée même, l'homme à qui le bien n'appartient pas encore ; et il jettera son *fétu* dans le sein du donateur et lui dira combien il lui veut donner··· Ensuite celui dans le sein duquel il a jeté le fétu, se tiendra dans sa maison et prendra trois hôtes... Il doit tout faire avec les témoins qu'il a rassemblés... Puis, en présence du roi ou d'une assemblée légale, il remettra son bien à celui qu'il a choisi et recevra le fétu dans l'assemblée même. Et dans le sein de celui qu'il choisit pour héritier, il jettera ni plus ni moins que ce qu'il lui donne. Les témoins diront que celui dans le sein duquel le donateur a jeté la paille, a demeuré dans la maison du donateur, y a réuni trois hôtes ou plus, qu'il les a nourris, et qu'ils lui ont rendu grâce en cette maison. »

Le fétu qui avait servi dans un contrat était conservé avec soin. La loi salique dit encore : « Si l'un des contractants ne remplit pas ses engagements, l'autre ira vers le comte, prendra le fétu et dira la *parole* (la formule de la plainte). » Le maître qui cautionnait le serf devait jeter un brin de paille. On disait : Il a promis par le fétu.

Dans une supplique à Charlemagne, les prêtres qui demandent l'exemption du service militaire, disent : « Nous tous, tenant une paille dans la main droite, et la jetant dans la gauche, nous protestons... »

A Rome, la prescription d'une terre était interrompue par la rupture d'une branche. On enfonçait des branches en terre pour limiter les champs.

La branche d'arbre était employée comme la motte de terre ou de gazon, pour la tradition d'un fonds.

L'oreille intervient dans la tradition comme la main et le

(1) Aujourd'hui encore, les enfants tirent la *courte paille*.

pied, non comme agent mais comme témoin. A Rome, pour prendre quelqu'un à témoin on lui disait : *licet antestari.* S'il répondait *licet*, où s'il tendait l'oreille, on répliquait : *Memento* (1).

On lit dans la loi des Ripuaires : « Si quelqu'un achète d'un autre une maison, une vigne, ou toute autre propriété, et ne peut recevoir du vendeur une preuve écrite (*testamentum*), il prendra, si le bien est de médiocre valeur, six témoins ; trois s'il s'agit de peu de chose ; douze si l'affaire est importante ; et emmenant avec eux un nombre égal d'enfants, il se rendra au lieu de la vente. Là, en leur présence, il livrera le prix du bien et en recevra la propriété, et à chacun de ces enfants il donnera des soufflets et tirera l'*oreille*, afin que, dans la suite, ils puissent prêter témoignage. »

La tradition se fait encore par le denier. « Pendant qu'on chantait la messe du matin, il vint, et, en présence de tous, il déposa par huit deniers sa maison sur l'autel du Seigneur. De concert avec eux il plaça sur l'autel le don et l'écrit par le couteau et le denier d'Anjou. » Ducange, III, G. 180.

Dans les âges primitifs, la terre et l'eau sont employées comme symboles de tradition. Plus tard on les retrouve sous la forme d'aliments. « Pour confirmer leurs promesses ils donnèrent solennellement le vin du témoignage. » Aujourd'hui, dans les usages de nos campagnes, comme la chose se pratique encore en France, après le marché *on boit un coup.* Le pot de vin, inusité parmi nous mais qui existe là, se donnait autrefois en nature.

Je n'en finirais pas si je voulais rapporter ici toutes les formes de tradition symbolique, parmi lesquelles l'indication par la main, *longa manu*, de la chose vendue, la tradition des clefs et la livraison des titres sont en droit choses toutes familières.

Il me reste à parler des symboles de la procédure, du jugement et de la guerre. Le jugement et la guerre ont presque les mêmes formes dans les sociétés primitives. Coupable, insolvable, vaincu, serf, ces mots sont presque synonymes, au moins pour les effets juridiques.

L'homme appelé en justice, s'il est à table ne doit pas prendre

---

(1) ..... Casu venit obvius illi
Adversarius ; et « Quo tu, turpissime ? magna
Inclamat voce, et : « Licet antestari ? » Ego vero
Oppono auriculam. Rapit in ius.....
Horac. Sat. Lib. 1, sat. IX.

le temps d'essuyer son couteau. La loi de Moïse, qui est ici une loi de grâce, dispense pour un an de partir pour la guerre celui qui n'a pas encore mangé du fruit de sa vigne, et celui qui vient de se marier ; elle lui donne un an pour le passer en joie avec sa femme.

L'assemblée de justice est un lieu sacré. Ce sera la porte de la ville où siégent les anciens, ou bien sous l'orme féodal, à la Roche du droit, ou sous les chênes séculaires de la forêt de Vincennes. Le juge regarde le soleil levant. Le soleil est le héraut céleste qui ouvre et ferme l'audience : *Solis occasus suprema tempestas esto* : « Jusqu'à heure d'estoile » dit l'ancien droit français. La nuit fait les crimes et le jour les jugent. Le coupable se trouble à l'aurore ; il baisse la tête devant le soleil.

Les lois antiques donnent généralement à l'accusé le temps de fuir au prochain asile, aux autels, à son propre foyer : personne ne l'en arrachera. La loi juive reconnaît des villes d'asile. Au moyen âge, le coupable n'a qu'à passer les bras dans l'anneau des portes d'église. Dans ces temps de violence irréfléchie, la pitié est pour le coupable. Les vieilles lois l'appellent paternellement le *pauvre pécheur*. Encore aujourd'hui à Rome, quand un coup de couteau s'est donné, celui que le peuple plaint ce n'est pas la mort, c'est le meurtrier : *Il poverello !*

Le jugement s'ouvre. Qu'on m'apporte le mort. L'accusateur s'avance. Tout le monde regarde le cadavre. Si le meurtrier est là, le mort ne manque pas de s'émouvoir et de vomir l'écume. Il en advint ainsi lorsque Richard Cœur de Lion, après sa guerre parricide, vint prier au cercueil de son père.

Dans l'antiquité, l'homme libre à le prévilége de se justifier par simple affirmation et par son serment. Tel est le respect de ces temps pour la véracité, leur foi dans la sainteté de la parole.

L'accusé fait aussi jurer sa famille, sa tribu, ses amis. Ils viennent tous et jurent comme ils auraient combattu. Ils n'ont pas besoin de rien savoir du fait, ils ont foi au dire de leur parent et au bon sang de la famille (1). C'est la période juridique de la compurgation. A cette période succède celle du duel judicaire et de l'ordalie ou jugement de Dieu.

Le législateur, ne pouvant repousser le droit qu'avait l'offensé d'obtenir vengeance, accorde à l'offenseur la faculté de s'ar-

(1) Origines du Droit français, page 403.

ranger avec lui moyennant une amende ou une réparation. Dans le principe, il dépendait de l'offensé de l'accepter ou non. Quand plus tard le gouvernement eut acquis assez de force pour substituer la loi à la vengeance personnelle, il imposa l'acceptation comme obligatoire ; et la taxe fut déterminée, quoiqu'une autre injustice la fit régler d'après la différence de valeur qui existait entre un homme et un homme.

Quelques-uns admirent dans cette peine de la compensation un caractère de liberté qui n'existe dans aucune de celles d'aujourd'hui. Les nôtres frappent le coupable, qu'il reconnaisse ou non le mériter. La composition, supposant, au contraire, qu'il avoue son tort, lui permet de choisir entre la vengeance de l'offensé et une réparation ; en même temps, l'offensé, en acceptant la compensation, s'oblige au pardon, à l'oubli, et reçoit une satisfaction que ne donne pas la pénalité moderne.

Dans l'application des peines, on ne considérait donc ni l'effet ni les motifs ; on s'occupait uniquement d'indemniser l'offensé en proportion de son rang et du préjudice souffert, et on descendait pour cela dans les détails les plus minutieux. Celui qui est surpris de nuit dans la maison d'autrui peut être tué, s'il ne veut pas se laisser arrêter ; s'il se soumet, il doit payer quatre-vingts sous, quel que soit le motif qui l'a amené. S'il s'agit d'un dommage causé par des animaux, même par des choses inanimées, il faut également payer.

Dans les lois anglaises antérieures à Alfred, celui qui dérobe à Dieu ou à l'Eglise doit restituer douze fois la valeur de l'objet volé ; ce chiffre descend à neuf, à six, et à trois, suivant que le dommage atteint un prêtre, un diacre, ou un clerc. Celui qui se battait dans la maison du roi, perdait ses biens et la vie ; si c'était dans la maison de Dieu, il payait une amende de vingt sous. Le meurtrier d'un moine ou d'un clerc pouvait se soustraire à la pénitence canonique, en se constituant serf de l'Eglise (1). Celui qui avait tué un prêtre ou un évêque était au pouvoir discrétionnaire du roi.

Le duel tendait encore à substituer des règles légales aux guerres privées, en soumettant la vengeance personnelle à certaines formalités déterminées. L'offensé s'obstine-t-il à vouloir la guerre, qu'il la fasse du moins dans de certaines limites, non pas en troublant la tranquillité générale, mais d'homme à homme,

(1) Capit. Théod., c. 31.

en présence de témoins. De là les combats judiciaires en usage dans tout le moyen âge pour décider les différends particuliers et publics. Il fallut que les codes s'occupassent au long de cette transformation de l'hostilité privée, pour déterminer quelles personnes pouvaient proposer le duel, dans quels cas et avec quelles règles on devait l'accepter. Les femmes, les enfants, les prêtres en étaient exempts, ce qui fit introduire l'usage des champions chargés de combattre en leur nom, mercenaires déconsidérés dans l'opinion et aux yeux de la loi, qui leur infligeait des peines en cas de défaite.

Des hommes pour qui la vaillance était la première vertu, devaient se persuader facilement qu'il y avait perversité chez celui à qui elle faisait défaut, et que celui qui avait le dessous devait être le moins méritant.

Dès cette époque néanmoins, Théodoric s'exprimait ainsi en écrivant aux barbares et aux Romains qui habitaient la Pannonie : *A quoi sert la langue à l'homme, s'il plaide sa cause à main armée ? Où sera la paix, si l'on combat sous la civilisation ? Imitez nos Goths, qui ont appris à exercer au dehors leur courage dans les batailles, et à l'intérieur la modération* (1). Luitprand trouvait le jugement du duel absurde ; mais il n'osait l'interdire, comme trop enraciné dans les usages de sa nation (2).

L'Eglise n'adopta jamais cette preuve, les conciles ne cessèrent de fulminer contre elle ; mais le roi Gondebaud répondit à Avitus, qui la réprouvait : *N'est-il pas vrai que, dans les guerres des nations comme dans les combats privés, l'événement est dans la main de Dieu ? Or, comment sa providence ne donnerait-elle pas la victoire à la cause la plus juste ?*

En effet, dans des siècles où le sentiment religieux était si profond, où couraient tant de légendes remplies de miracles, l'idée du jugement de Dieu manifesté par le succès trouva facilement des partisans : de là à soutenir que la Divinité faisait chaque fois un miracle pour le triomphe de l'innocence, il n'y avait qu'un pas. C'est d'ailleurs une opinion très-ancienne, et nous la trouvons en faveur chez des peuples très-différents, qui, pour éclaircir la vérité, avaient recours au jugement de Dieu.

En outre, les Germains ne regardaient pas seulement le feu et l'eau comme des instruments de Dieu, mais comme étant des

(1) Variarum, III, 24.
(2) Leg. VI, 64.

dieux eux-mêmes. Or les dieux, qui peuvent changer l'ordre des des lois naturelles, veulent le châtiment du coupable ; il s'en suivait que le supplice était un sacrifice, et que le magistrat ou le prêtre sévissait au nom de la Divinité.

Les barbares manquent d'institutions savantes, et dans une condition sociale où l'établissement d'un système régulier d'accusation et de justification était impossible, ils eurent recours de différentes manières au *jugement de Dieu*, en faisant appel à sa volonté. Tantôt les deux parties adverses devaient rester les bras levés durant tout le temps que l'on chantait une messe ou un office, et celui qui les laissait retomber de fatigue perdait sa cause. Tantôt on leur donnait à avaler un morceau de pain et de fromage bénits, dans la persuasion qu'il s'arrêterait au gosier du coupable. D'autres, accusés de maléfices, surtout les femmes, étaient jetés dans une rivière, et considérés comme coupables s'ils ne surnageaient. Les épreuves les plus habituelles étaient celles de l'eau bouillante et du fer rouge. On mettait une balle au fond d'une chaudière en ébullition, et l'accusé devait l'en tirer avec sa main nue ; ou bien on lui donnait à manier un fer brûlant, on le faisait marcher sur des barres rougies, puis on appliquait un sceau sur les bandes dont on enveloppait ses pieds ou ses bras ; et s'il n'y apparaissait aucune lésion lorsqu'elles étaient enlevées au bout de trois jours, l'acquittement était prononcé.

La pénalité est le bannissemont ou la mort. Que l'on envisage ces peines sous quelque aspect que l'on veuille, c'est toujours la société qui rejette de son sein l'individu qui a voulu en mépriser les lois.

Si l'accusé est trouvé coupable, la peine suit immédiatement le jugement.

Je n'ai pu trouver qu'une formule de condamnation. Elle est d'une haute poésie. La voici :

« A toi, coupable créature !... En ce jour je te retire tout droit du pays, tout honneur... Je dépars ton corps aux passants, au seigneur ton fief, ton héritage à qui de droit. Ta femme est légament veuve et tes enfants orphelins. Je te mets hors de justice, de grâce en disgrâce, de paix hors la paix, de sorte que, quoiqu'on fasse, on ne puisse méfaire en toi... Là où chacun trouve paix et sûreté, tu ne les trouveras pas. Nous t'envoyons aux quatre chemins du monde... Nous t'excluons des quatre éléments que Dieu a donnés aux hommes et faits pour leur conos-

lation. Nous adjugeons aux corbeaux et corneilles, aux oiseaux et bêtes, ta chair et ton sang; à Notre-Seigneur, au bon Dieu, ton âme, si toutefois il en veut... »

Puis vient le chant du gibet, la voix de la justice du peuple :

Baillon d'aubébine à la bouche,
Au coup baguette de chêne,
Les cheveux au vent,
Le corps aux corbeaux ; l'âme au Tout-Puissant !
Ordre du roi subir tu dois,
Glaive d'acier cou doit couper !

Et ailleurs :

Loi du roi Charles subiras,
Arbre sec tu chevaucheras !

L'homme primitif dédaignait la mort naturelle. Il supprimait par une fin anticipée la triste et pesante vieillesse. Il eût rougi d'être vaincu par le temps. Il se retire volontairement du monde et se réfugie dans la solitude.

« Quand le Brahmane voit ses cheveux blanchir, et qu'il a sous les yeux le fils de son fils, il s'en va dans quelque forêt, habiter seul sous le ciel parmi les racines d'un figuier indien. Ayant déposé en lui le feu sacré, il n'a plus de dieu domestique ; il vit de fleurs ou de racines. Il attend silencieux comme l'ouvrier le salaire du jour. Il ne désire point la mort, il ne désire point la vie. Bientôt il laissera l'odieuse enveloppe comme l'oiseau quitte la branche, comme des bords d'une rivière la terre et l'arbre s'en détachent. »

Ou il descend sans regret dans le tombeau dont les mythes indiens disent :

« Gardien de la terre, monument de l'homme, le tombeau contient un témoin muet qui parlerait au besoin. Laissez-y seulement une étroite fenêtre par où le pauvre grand-père puisse au printemps entendre l'hirondelle, vous donner quelquefois le soir un bon avis, enfants, de la basse et douce voix des morts, et, s'il vous manque un protecteur, témoigner des droits oubliés. (Mythes indiens. Traduction de M. Loiseleur Deslonchamps, empruntée aux Origines du Droit.)

Je m'arrête ici. Je termine au tombeau du vieillard cette courte esquisse de la biographie juridique de l'homme, commencée au berceau de l'enfant. De l'enfant qui pleure en entrant dans la vie ; du vieillard qui la quitte sans douleur, en offrant de

sages conseils à ceux qui lui survivent, et qui se préoccupe encore de leurs droits oubliés.

Je n'ai fait qu'effleurer le sujet si vaste de la symbolique du droit. Si j'ai pu cependant vous en donner une idée suffisante pour la faire comprendre et propre à la faire goûter ; si j'ai pu contribuer surtout, même dans la plus faible mesure, à dissiper les préjugés répandus à l'égard du droit lui-même et à en faire aimer l'étude, je serai fier d'un travail dont j'admets sans peine le manque de mérite, mais dont la bonne intention me fera, je l'espère, pardonner les défauts.

L'orateur fut très-admiré et très-applaudi.

Restait la distribution des deux prix annoncés par M. le Vice-Recteur.

Le prix de $20.00 pouvait échoir à l'un des sept élèves suivants :

Onésime Boisvert,
Joseph-Octave Drouin,
Louis-Edouard Turgeon,
Joseph-Ulric Emard,
Auguste Stephen McKay,
Erançois-Raymond Marceau,
Alexandre Lamirande.

Tous ces jeunes hommes, en effet, avaient heureusement rempli les conditions requises pour y avoir droit. Ne pouvant décider la question d'après le mérite des examens, qui se trouvaient également bons, les juges firent intervenir le mérite, malheureusement trop peu apprécié, de l'assiduité aux cours. Or, sur ce point, l'un des aspirants l'emportait sur les autres, car il n'avait fait, dans toute l'année, qu'une seule absence.

Le prix fut, en conséquence, adjugé à M. Joseph-Octave Drouin. et lui fut donné par l'honorable M. Jetté, au milieu des applaudissements sympathiques de l'auditoire.

M. Drouin est un ancien élève de l'école normale Jacques-Cartier.

Le prix de $30.00 fut décerné à M. P.-E. Lafontaine, licencié avec grande distinction. Il appartenait à M. Cherrier, et à plus d'un titre, de couronner le jeune lauréat. Il le fit, au milieu d'ap-

plaudissements redoublés, avec cette bienveillance et cette délicatesse qui donnent tant de prix aux plus légères faveurs. Après avoir félicité le vainqueur : « J'ai la ferme confiance, ajouta-t-il, que l'avenir répondra à ces nobles commencements. Ce prix est minime, il est vrai, mais il témoigne de la satisfaction de la Faculté, et on vous eût offert bien autre chose, s'il eût été possible de ne consulter que vos mérites et vos succès. »

La cérémonie ne pouvait se clore sans que le doyen de la Faculté de droit fît entendre quelques conseils aux jeunes élèves, groupés autour de leurs professeurs.

Or, ce n'était pas chose facile, à la fin d'une longue séance, après les discours de MM. Chauveau et Loranger, et les manifestations plusieurs fois réitérées de l'auditoire, de faire goûter des avis qui, après tout, ne s'adressaient qu'au petit nombre.

Sans doute, la personne vénérable de M. le doyen, sa générosité, dont on venait, encore une fois, de contempler la preuve, devaient imposer à tout le monde ; mais M. Cherrier n'eut pas besoin de cet appui. Il s'acquitta de son rôle difficile avec tant de cœur, tant de vivacité, tant d'esprit, qu'il enchanta l'auditoire et souleva les plus vifs applaudissements.

Discours de M. Cherrier.

Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Vice-Recteur,
Mesdames et Messieurs,

D'après le programme, le doyen de la Faculté de droit doit faire quelques recommandations aux élèves qui en ont suivi les cours. C'est donc principalement aux élèves, que je m'adresse.

Messieurs les Elèves de la Faculté de droit,

Je vous félicite du succès qui a couronné vos travaux. L'élève qui a poursuivi avec ardeur les études qui préparent et assurent son avenir, éprouve, avec la satisfaction du devoir accompli, celle d'avoir fait un grand pas dans la bonne voie. Cette satisfaction, soyez en persuadés, nous la partageons avec vous.

En suivant les premiers cours de la Faculté de droit, vous avez contribué, pour votre part, à l'établissement de l'université Laval à Montréal, l'université Laval, cette noble institution devenue notre *Alma Mater ;* vous aurez par là acquis vous-mêmes et inspiré aux autres le goût de l'enseignement universitaire

dans une de ses branches les plus importantes, le droit. En répondant ainsi aux vues du Saint-Siége, qui a manifesté un désir si vif de voir fleurir l'université Laval dans cette ville, vous aurez montré une soumission et un dévouement d'autant moins suspects qu'ils se sont traduits par des actes.

Permettez-moi de vous signaler d'abord les personnes auxquelles nous devons un tribut de reconnaissance.

Nous devons reconnaître l'intérêt que Monseigneur de Montréal a montré à la Faculté de droit. Après avoir présidé à l'inauguration solennelle de cette Faculté, Sa Grandeur a daigné venir encourager vos travaux de sa bienveillante et éloquente parole. Nul doute qu'au retour de son lointain voyage, les élèves de cette Faculté ne soient encore l'objet de sa sollicitude pastorale.

Nous devons aussi témoigner notre gratitude aux messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice, qui ont fait preuve de tant de libéralité envers la Faculté de droit. Outre l'allocation généreuse de cette année, ils lui ont fourni ce local magnifique où se font les cours et se donnent les séances solennelles. Les messieurs de Saint-Sulpice auront donc le mérite d'avoir largement contribué à doter de l'enseignement universitaire une ville sur laquelle ils ne cessent de verser tant de bienfaits.

Si quelqu'un a droit à ma reconnaissance et à la vôtre, c'est assurément M. le Vice-Recteur. Vous avez été témoins de son assiduité et de son zèle. Tous, professeurs et élèves, nous avons profité de cette longue expérience acquise dans l'enseignement, et dans les emplois les plus élevés qu'il a remplis au séminaire de Québec et à l'université Laval. Aussi espérons-nous qu'il reviendra au milieu de nous, l'an prochain, pour exercer les mêmes fonctions. Nous jouirons encore de cette conversation intéressante où se révèlent, à la fois, le goût sûr et l'étude approfondie des littératures grecque et latine.

Notre reconnaissance doit s'étendre aussi aux professeurs dont vous avez suivi les cours. On peut dire qu'ils ont dépassé les espérances que leur nomination avait fait naître. Pris à l'improviste, pour ainsi dire, ils ont eu peu de temps pour préparer des cours dont quelques-uns, très-étendus, se donnent tous les jours pendant les trois termes. Il faut avoir suivi ces cours pour apprécier tout ce que leur préparation a demandé de labeur et de connaissances.

Quelques professeurs, d'après les circonstances et l'ordre des cours, n'ont pas donné un aussi grand nombre de leçons ; mais ils ont déjà su prendre un rang distingué dans l'enseignement du droit.

Dans le terme prochain, le droit commercial sera enseigné, et le professeur qui en est chargé saura lui donner tout l'intérêt qu'exige son importance.

Mesdames et Messieurs,

Vous me permettrez de faire une courte digression, à l'exemple de mon honorable collègue, M. le professeur de droit romain. Il a bien voulu me comparer au célèbre Cujas. La comparaison est trop flatteuse pour moi, mais elle me fournit heureusement l'occasion de faire moi-même, et avec beaucoup plus de raison, l'éloge des professeurs qui, cette année, ont donné des cours dans la Faculté de droit. Ils ont rempli une tâche très-laborieuse, lorsque les ressources de la Faculté ne permettaient pas de leur offrir une rémunération proportionnée. Ce noble exemple de désintéressement, je tiens à le signaler. Ce sont eux que l'on peut comparer à l'illustre Cujas, et, comme ils ont obtenu dans l'enseignement un légitime succès, ils ont un double titre à cette comparaison. Quant à moi, n'étant que professeur nominal, du moins sans cours obligatoire, je ne puis ni prétendre au même désintéressement, ni réclamer le même succès. Je demeurerai donc simple doyen, dignité qui suffit amplement à mon ambition, mais à laquelle je tiens, car elle me procure des relations agréables avec les autres professeurs et les élèves, et m'attire des égards auxquels je suis très-sensible.

Messieurs les élèves, vous êtes appelés, la plupart de vous, à suivre la carrière du barreau, et quelques-uns sont sur le point d'en franchir le seuil. Ce serait peut-être l'occasion de vous parler des devoirs et de la noblesse de cette carrière. Mais je ne ferais que répéter ce que beaucoup d'autres ont dit bien mieux que je ne le pourrais faire. Je crois plus utile de vous rappeler que les barreaux de Québec et de Montréal ont possédé une série d'avocats dont les noms demeureront célèbres dans nos annales, avocats distingués par leur éloquence, par leurs connaissances variées, par leur intégrité et leur patriotisme. Ils forment une pléiade d'hommes illustres où l'on compte, entre autres, les Panet, les Bedard, les Stuart, les Moquin, les Viger, les Papineau. L'histoire est là pour redire l'énergie admirable,

les connaissances profondes du droit constitutionnel, la mâle éloquence avec lesquelles ils ont soutenu de longs et difficiles combats. Ils avaient à revendiquer les libertés de leur pays, et à lui assurer la conservation de ses institutions civiles et religieuses. Qu'ils étaient purs et élevés les sentiments de ces citoyens! L'ambition seule de servir leur pays pouvait les soutenir dans ces luttes qui, non-seulement les excluaient de toute participation au pouvoir et aux emplois d'honneur et de profit, mais qui souvent aboutissaient à la persécution, et même à la captivité. Ils étaient hommes à dire comme l'illustre Cujas, qui, pressé avec menace de donner une opinion contraire aux lois de l'Etat, répondit : « Ce serait un crime de corrompre les lois de la patrie. »

Il n'est que juste d'ajouter que ces hommes distingués ont eu des successeurs qui ont marché sur leurs traces, et perpétué au milieu de nous les traditions de patriotisme, de science et de désintéressement que leurs prédécesseurs avaient laissées comme un héritage précieux.

Je pense qu'il est juste de reporter nos souvenirs sur le glorieux passé des barreaux de Québec et de Montréal, non-seulement pour honorer la mémoire d'hommes célèbres, mais aussi pour puiser dans ces souvenirs des leçons de patriotisme et d'incorruptibilité.

En cela, j'imite les jurisconsultes et les professeurs français, qui offrent à leurs élèves le spectacle de la science et des vertus des Talon, des Lamoignon, des Cochin, et de tous ces personnages illustres qui ont jeté tant d'éclat sur la magistrature et le parquet.

Mais à côté de l'avocat se trouve le notaire. Celui-ci intervient dans les actes les plus solennels et les plus importants de la vie, soit en réglant les conditions destinées à faire régner l'harmonie dans les unions conjugales, soit en assurant l'exécution des dernières volontés des mourants, toujours sacrées. Ceux qui se destinent à cette profession pourront aussi compter de nobles devanciers, des champions courageux des libertés de leur pays. Parmi eux, on doit ranger M. Joseph Papineau, de Montréal, l'un des hommes les plus remarquables de son époque par le talent, l'esprit, l'éloquence et les connaissances légales. Il fut élu membre du premier parlement qui siégea dans le Bas-Canada sous le gouvernement constitutionnel de 1791. Dès la première

session, où se fit sentir déjà une influence hostile à nos institutions, M. Papineau réclama pour les Canadiens, avec autant d'énergie que d'éloquence, le droit de parler la langue française. Je suis heureux de saisir cette occasion de rendre hommage à la mémoire de l'un des plus illustres patriotes du Canada.

Maintenant, laissez-moi faire une remarque qui ne manque pas d'à-propos, dans un temps où trop souvent la force prime le droit.

Pour bien apprécier les avantages de la science du droit, il faut remonter à l'étymologie de ce mot. Il vient du mot latin *directum*, d'où l'on a fait *drictum*, *drictura*, en français *droict*, *droiture*, et enfin *droit*.

Ainsi, l'on peut dire que la science du droit est la science de la droiture, c'est-à-dire, celle qui apprend à marcher dans les voies droites de la vérité et de la justice. On ne saurait lui rendre un plus bel hommage qu'en signalant son but et son objet. Il n'est donc pas étonnant qu'un jurisconsulte ait dit que son enseignement constitue un véritable sacerdoce. L'on ne peut se dissimuler que nous vivons à une époque où les populations, comme les individus, s'engagent souvent dans les voies tortueuses de l'injustice et de la fraude, où les doctrines les plus dangereuses sont souvent enseignées ouvertement et même glorifiées. Eh bien ! messieurs les Élèves, vous qui vous serez pénétrés des maximes les plus pures du droit et des principes d'éternelle justice que révèle son enseignement, vous devrez réagir, par votre science et surtout vos exemples, contre ces tendances funestes. En marchant dans les voies droites de la justice, de l'honneur et de la vertu, vous offrirez une nouvelle preuve de la grandeur d'une science puisée, comme celle du droit, aux sources fécondes de la religion et de la morale ; en même temps, vous montrerez les effets salutaires de son enseignement et sur les individus et sur la société tout entière.

En finissant, je suis heureux de témoigner la vive satisfaction que nous éprouvons en voyant les membres de la Faculté de médecine se réunir à nous dans cette solennité, et ajouter encore à son éclat par leur présence. Unis dans la même œuvre, nous n'aurons à redouter ici aucune rivalité. Les membres de ces deux Facultés, j'en suis convaincu, n'auront d'autre sentiment que celui d'une noble émulation, d'autre ambition que celle de faire briller de tout l'éclat possible l'enseignement universitaire

dans cette ville. Si je ne craignais de déroger à ma gravité de doyen et au respect dû à un auditoire si imposant, j'ajouterais volontiers que les légistes et les médecins agissent dans des sphères bien distinctes, qui excluent toute idée de conflit. Les premiers s'efforcent de détacher leurs clients des biens de ce monde, en leur en prenant une partie ; les seconds, profitant des bonnes dispositions où ils se trouvent, s'occupent de leur ouvrir au plus tôt les portes du ciel. (Rires et applaudissements prolongés.)

Après ce discours, le corps universitaire quitta la salle, et l'auditoire se dispersa satisfait, enchanté de cette fête vraiment académique.

En effet, l'université Laval a donné là une séance de haut ton, riche en résultats, et pleine d'espérances.

La vie et la prospérité de cette grande institution doivent être assurées maintenant, à Montréal comme à Québec, même aux yeux des plus défiants et de ceux qui pourraient être le moins disposés à s'en réjouir.

Pour nous, qui n'en avons jamais douté, — comme le prouvent assez nos écrits, — parce que Laval entrait dans notre grande ville, non-seulement avec son énergie, son dévouement et le prestige de sa gloire, mais encore avec les bénédictions de la sainte Eglise, nous sommes heureux aujourd'hui d'offrir à nos lecteurs le tableau, si imparfait qu'il puisse être, de ses travaux et de ses progrès.

En une seule année, la première qu'elle ait eue à sa disposition depuis l'inauguration des Facultés de théologie et de droit, et par conséquent la plus critique, l'université Laval à Montréal, marchant d'un pas rapide et victorieux à travers les difficultés et les obstacles, a fourni une longue carrière : *explevit tempora multa*.

Oui, une seule année, et que voit-on ?

— Deux Facultés organisées, les facultés de théologie et de droit, qui ont fonctionné régulièrement ;

— Une troisième Faculté, celle de médecine, organisée aussi, laborieusement organisée, mais aujourd'hui forte, compacte, généreuse, animée du meilleur esprit, — qui ouvrira ses portes le 1er octobre prochain ;

— Sept professeurs distingués à la Faculté de droit, et quinze à la Faculté de médecine ;

— Plus de deux cents élèves à la Faculté de théologie ; plus de quarante à la Faculté de droit, et le nombre des jeunes gens qui

se sont inscrits ou qui vont s'inscrire à la Faculté de médecine, pour l'ouverture prochaine des cours, dépassera probablement le chiffre déjà obtenu par la Faculté de droit ;

— Des hôpitaux, des hospices, des dispensaires ouverts aux étudiants en médecine ;

— Deux licenciés en théologie, *cum laude ;*

— Cinq licenciés en droit, dont un *avec distinction*, un autre *avec grande distinction ;*

— Deux prix généreux décernés aux élèves les plus méritants de la Faculté de droit ;

— Une société, *Institut légal*, fondée par les élèves de cette Faculté ;

— Deux grandes séances académiques tenues avec un éclat extraordinaire ;

— Enfin, des cours réguliers, des examens sérieux, et, par conséquent, des grades académiques, — licence et doctorat, — qui, valant ce qu'ils coûtent, sont un signe de capacité et de distinction, un honneur enfin, pour ceux qui parviennent à les obtenir.

Certes, on est bien exigeant, si de tels progrès ne suffisent pas ; bien défiant ou bien pusillanime, s'ils ne rassurent pas sur l'avenir.

Qu'on montre donc une institution qui, en douze mois, en ait fait autant.

Inutile maintenant d''insister sur le mérite et le dévouement des professeurs, la discipline des élèves, ou les avantages qui leur sont offerts.

Cependant il est un point que nous recommanderons à l'attention de nos lecteurs : c'est la valeur des diplômes universitaires : baccalauréat, licence, doctorat.

Tout le monde sait que l'université Laval ne confère ces grades qu'à bon escient ; on lui a même reproché là-dessus une sévérité excessive. Eh bien ! tant mieux si Laval est inflexible sur ce point, car cette inflexibilité nous sauvera. Cette inflexibilité, — nous le savons, — est aussi une des causes qui lui ont valu un si bon accueil de la part des vrais amis du progrès, une des causes qui lui amènent déjà de nombrenx élèves, et qui feront bientôt affluer de son côté les jeunes gens les plus laborieux et les plus distingués. On est dégoûté, oui, c'est le mot, dégoûté de la prostitution que l'on fait quelque part du titre de *docteur ;* et les premiers dégoûtés, croyez-le, sont les élèves eux-mêmes.

Le titre de *docteur* est un titre d'honneur, de distinction, une recommandation spéciale, ou il n'est rien du tout ; or, il n'est rien du tout dès qu'on l'accorde à tout le monde, car il est impossible que tous les élèves d'une Faculté se distinguent et arrivent au même honneur.

Si on le confère à tout le monde, à quoi sert-il ?

Quel prestige peut-il avoir ?

Quelles ambitions peut-il créer ?

Quel élan peut-il donner au travail ?

Quelle satisfaction peut-il apporter aux gradués eux-mêmes ?

Quelle distinction met-il entre l'étudiant rangé, studieux, capable, et le fainéant qui néglige tout et n'apprend rien ?

Quel moyen fournit-il au public,—aux villes, aux paroisses,—de juger *à priori* du mérite de ceux qui viennent lui demander sa confiance ? et, par conséquent quel *avantage* donne-t-il à celui qui gagne ses épaulettes à la sueur de son front, sur celui qui les reçoit et les porte indignement ?

Au lieu de nous offrir autant d'élus que d'appelés, une Faculté qui a le respect de sa mission et la conscience de sa responsabilité, doit montrer autant de prudence et de discrétion quand il s'agit de conférer les grades académiques, qu'on met de zèle quelque part à les prodiguer. Elle ne couronne que les vainqueurs, et les vainqueurs c'est la minorité.

Une certaine école, que tout le monde connaît, vient de proclamer cinquante et un docteurs sur cinquante et un aspirants. Quel phénomène ! Quelle comédie !

Il est temps que l'opinion saine et éclairée fasse justice de cette prodigalité aveugle, et qu'elle impose le respect d'un titre respectable.

Alors la confiance renaîtra ; avec elle, l'émulation.

Ce progrès, ce grand progès, qui intéresse tant l'honneur et le bien du pays, c'est à l'université Laval que nous le devrons.

Il n'est donc pas étonnant que des professeurs distingués se dévouent à l'œuvre de l'université Laval à Montréal, et que tant d'hommes intelligents fassent des vœux pour qu'elle marche toujours du même pas dans sa rude, mais utile et glorieuse carrière.

Et nunc et in perpetuum !

L'abbé T.-A. Chandonnet.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII

A TOUS LES

PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE

SUR LA

Restauration de la Philosophie chrétienne dans les Écoles catholiques

selon l'esprit du docteur angélique

SAINT THOMAS D'AQUIN

A tous nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques du monde catholique en grâce et communion avec le Siége Apostolique

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, Salut et bénédiction apostolique.

Le Fils unique de Dieu, descendu sur la terre pour apporter au genre humain le salut ainsi que la lumière de la divine sagesse, octroya au monde un bienfait immense et admirable quand, sur le point de remonter aux cieux, il enjoignit aux apôtres d'*aller et d'enseigner toutes les nations* (1), et qu'il laissa l'Eglise fondée par lui, pour commune et suprême maîtresse de tous les peuples. Car les hommes que la vérité avait délivrés, la vérité seule pouvait les garder : et les fruits des célestes doctrines, fruits de vie et de salut pour l'homme, n'eussent point été durables, si le Seigneur n'avait constitué, pour instruire les esprits dans la foi, un magistère perpétuel. Soutenue par les promesses, appuyée sur la charité de son divin Auteur, l'Eglise accomplit fidèlement l'ordre

---

(1) Matth. XXVIII, 19.

reçu, ne perdant jamais de vue, poursuivant de toute son énergie un même but : enseigner la religion, combattre sans relâche l'erreur. C'est là que tendent les labeurs et les veilles de l'épiscopat tout entier ; c'est à ce but qu'aboutissent les lois et les décrets des conciles, c'est beaucoup plus encore l'objet de la sollicitude des Pontifes romains ; lesquels, successeurs du bienheureux Pierre, le prince des apôtres, ont hérité, en même temps que de sa primauté, du droit et de l'office d'enseigner, et de confirmer dans la foi leurs frères.

Or, ainsi que l'Apôtre nous en avertit, c'est *par la philosophie et les vaines subtilités* (2) que l'esprit des fidèles du Christ se laisse le plus souvent tromper, et que la pureté de la foi se corrompt parmi les hommes. Voilà pourquoi les Pasteurs suprêmes de l'Eglise ont toujours cru que si leur office ne les dispensait pas de pousser de toutes leurs forces au progrès des sciences véritables, il les obligeait en même temps de pourvoir avec une singulière vigilance à ce que l'enseignement de toutes les sciences humaines fût donné partout selon les règles de la foi catholique, mais surtout celui de la *philosophie*, de laquelle dépend en grande partie la juste notion des autres sciences. Nous-même avions déjà touché ce point, entre plusieurs autres, Vénérables Frères, dans la première Lettre encyclique que nous vous adressâmes : mais aujourd'hui l'importance du sujet et la gravité des circonstances Nous engagent à traiter de nouveau avec vous de la nature d'un enseignement philosophique, qui respecte en même temps et les règles de la foi et la dignité des sciences humaines.

Si l'on fait attention aux conditions critiques du temps où nous vivons, si l'on embrasse par la pensée l'état des choses tant publiques que privées, on découvrira sans peine que la cause des maux qui nous oppriment, comme de ceux qui nous menacent, consiste en ceci, que des opinions erronées sur toutes choses divines et humaines, des écoles des philosophes, d'où jadis elles sortirent, se sont peu à peu glissées dans tous les rangs de la société, et sont arrivées à se faire accepter d'un grand nombre d'esprits. Comme en effet il est naturel à l'homme de prendre pour guide de ses actes sa propre raison, il arrive que les défaillances de l'esprit entraînent facilement celles de la volonté ; et c'est ainsi que la fausseté des opinions, lesquelles ont leur siége dans l'intelligence, influe sur les actions humaines en les dépra-

(2) Coloss. II, 8.

vant. Au contraire, si l'intelligence est saine, et fermement appuyée sur des principes solides et vrais, elle sera la source de nombreux avantages tant pour l'intérêt public que pour les intérêts privés ;—non pas certes que nous accordions à la philosophie humaine tant de force et d'autorité, que nous la jugions capable par elle seule de repousser ou de détruire absolument toutes les erreurs.

De même en effet que, lors du premier établissement de la religion chrétienne, ce fut l'admirable lumière de la foi répandue *non par les paroles persuasives de l'humaine sagesse, mais par la manifestation de l'esprit et de la force* (3), qui reconstitua le monde dans sa dignité première : de même, dans les temps présents, c'est avant tout de la vertu toute-puissante et du secours de Dieu que nous devons attendre le réveil des esprits, arrachés enfin aux ténèbres de l'erreur. Mais nous ne devons ni mépriser ni négliger les secours naturels mis à la portée des hommes par un bienfait de la divine sagesse, laquelle dispose tout avec force et suavité ; et de tous ces secours, le plus puissant sans contredit est l'usage bien réglé de la philosophie. Ce n'est pas vainement que Dieu a fait luire dans l'esprit humain la lumière de la raison ; et tant s'en faut que la lumière surajoutée de la foi éteigne ou amortisse la vigueur de l'intelligence, que, tout au contraire, elle la perfectionne, et, en l'augmentant, l'élève à un plus sublime objet.—Il est donc tout à fait dans l'ordre de la divine Providence que, pour rappeler les peuples à la foi et au salut, on recherche aussi le concours de la science humaine : procédé ingénieux et louable, dont les pères de l'Eglise les plus illustres ont fait un usage fréquent, ainsi que l'attestent les monuments de l'antiquité. Ces mêmes pères, en effet, assignèrent communément à la raison un rôle non moins actif qu'important, que saint Augustin résume tout entier en deux mots lorsqu'il *attribue à la science humaine ce par quoi la foi salutaire est engendrée, nourrie, défendue, fortifiée* (4).

Et tout d'abord, la philosophie, entendue dans son vrai sens, a la vertu d'aplanir et de raffermir en quelque sorte le chemin qui mène à la foi véritable, en disposant convenablement l'esprit de ses disciples à accepter la révélation : c'est pourquoi les anciens, non sans raison, l'appelaient tantôt une *institution préparatoire à*

(3) 1 Cor. II, 4.
(4) *De Trin.* lib. XIV, c. 1.

la foi chrétienne (5), tantôt *le prélude et l'auxiliaire du christianisme* (6), tantôt *le préparateur à la doctrine de l'Evangile* (7).

Et, en effet, dans l'ordre des choses divines, Dieu très-bon nous a manifesté par la lumière de la foi, non-seulement ces vérités que l'intelligence humaine ne peut atteindre par elle-même; mais encore beaucoup d'autres qui ne surpassent pas absolument la raison, mais qui, sanctionnées ainsi par l'autorité divine, deviennent accessibles à tous sans aucun mélange d'erreur. De là vient que les philosophes païens eux-mêmes, au seul flambeau de la raison naturelle, ont connu, démontré et soutenu certaines vérités, proposées d'ailleurs à notre croyance par l'enseignement divin, ou qui se rattachent par des liens étroits à la doctrine surnaturelle. *Car les choses invisibles de Dieu*, comme dit l'Apôtre, *à partir de la création du monde, comprises par le moyen des choses créées, se perçoivent, même son éternelle puissance et sa divinité* (8); *et les nations qui n'ont pas la loi... montrent néanmoins l'œuvre de la loi écrite dans leurs cœurs* (9). Ces vérités, telles que les philosophes païens les ont connues, il est de toute opportunité de les faire tourner à l'avantage et à l'utilité de la doctrine révélée, afin de faire voir avec évidence comment l'humaine sagesse, elle aussi, comment le témoignage même de nos adversaires déposent en faveur de la foi chrétienne.

Il est constant que cette tactique n'est point d'introduction récente, mais fort ancienne et d'un fréquent usage chez les Pères de l'Eglise. Bien plus, ces vénérables témoins et gardiens des traditions religieuses ont reconnu comme un modèle, presque une figure de ce procédé, dans ce fait des Hébreux, qui, près de sortir de l'Egypte, reçurent l'ordre d'emporter avec eux les vases d'or et d'argent et les riches vêtements des Egyptiens, afin que ces dépouilles, qui avaient servi jusque-là à des rites ignominieux et à de vaines superstitions, fussent, par un changement immédiat, consacrées à la religion du vrai Dieu. Saint Grégoire de Néocésarée fait un titre de gloire à Origène (10) de ce que, s'emparant d'idées ingénieusement choisies parmi celles des

---

(5) Clem. Alex. *Strom.* lib. 1, c. 16; l. VII, c. 3.
(6) *Orig. ad Greg. Thaum.*
(7) Clem. Alex. *Strom*, 1, c. 5.
(8) Rom. 1, 20.
(9) Ib. II, 14, 15.
(10) *Orat. paneg. ad Origen.*

païens, comme des traits arrachés à l'ennemi, il les avait retournées avec une singulière adresse à la défense de la sagesse chrétienne et à la ruine de la superstition. Grégoire de Nazianze (11) et Grégoire de Nysse (12) louent et approuvent cette méthode de discussion dans saint Basile le Grand ; saint Jérôme la célèbre dans Quadratus, disciple des apôtres, dans Aristide, dans Justin, dans Irénée et dans un grand nombre d'autres (13). « Ne voyons-nous « pas, dit saint Augustin, avec quelle charge d'or, d'argent et de « vêtements précieux sortit de l'Egypte Cyprien, ce docteur suave « et bienheureux martyr ? et Lactance, et Victorin, et Optat, et « Hilaire ? et, pour taire les vivants, ces Grecs innombrables « (14) ? Or, si avant d'être fécondée par la vertu du Christ, la raison naturelle a pu produire une si riche moisson, elle en produira certes une bien plus abondante, à présent que la grâce du Sauveur a restauré et augmenté les facultés natives de l'esprit humain.—Et qui ne voit le chemin commode et facile que ce procédé ouvre vers la foi ?

Toutefois, l'utilité de ce même procédé philosophique ne s'arrête pas à ces limites. Et, de fait, les oracles de la divine sagesse adressent de graves reproches à la folie de ces hommes qui *par les biens visibles n'ont pu comprendre Celui qui est ; et, regardant les œuvres, n'ont pu reconnaître l'ouvrier* (15). Ainsi un premier fruit de la raison humaine, fruit grand et précieux entre tous, c'est la démonstration qu'elle nous donne de l'existence de Dieu : *car par la magnificence et la beauté de la créature, le Créateur de ces choses pourra être vu d'une manière intelligible* (16). La raison nous montre ensuite l'excellence singulière de toutes les perfections réunies en Dieu, principalement de sa sagesse infinie, à qui rien ne peut échapper, et de sa souveraine justice, qu'aucune affection dépravée ne peut vaincre ; elle nous fait comprendre ainsi que Dieu non-seulement est véridique, mais qu'il est la vérité même, ne pouvant ni se tromper ni tromper. D'où il ressort en toute évidence que la raison humaine doit à la parole de Dieu la foi la plus entière, la soumission la plus absolue. Semblablement la raison nous déclare que, dès son origine, la doc-

(11) Vit. Moys.
(12) Carm. I. Iamb. 3.
(13) Epist. ad Magn.
(14) *De Doctr. Christ.*, l. II, c. 40.
(15) Sap. XIII, 1.
(16) Sap. XIII, 5.

trine évangélique fut confirmée par des miracles, arguments certains d'une vérité certaine, et que, pour cette raison, ceux qui ajoutent foi à l'Evangile ne le font point témérairement, comme s'ils s'attachaient à des fables spécieuses (17), mais soumettent leur intelligence et leur jugement à l'autorité divine par une obéissance entièrement conforme à la raison. Enfin, ce qui n'est pas moins précieux, la raison met en évidence comment l'Eglise, instituée par Jésus-Christ (ainsi que l'établit le concile du Vatican) « dans son admirable propagation, dans son éminente « sainteté et la fécondité intarissable qu'elle déploie en tous lieux, « dans l'unité catholique comme dans son inébranlable stabilité, « nous offre un sûr et perpétuel motif de crédibilité et un témoi- « gnage irréfragable de la divinité de sa mission (18).

Ces bases solidement assises, la philosophie ne cesse pas cependant d'être d'un fréquent usage : c'est d'elle et avec son aide que la théologie sacrée doit recevoir et revêtir la nature, la forme et le caractère d'une vraie science. Il est en effet de toute nécessité que, dans cette dernière science, la plus noble de toutes, les parties nombreuses et variées des célestes doctrines soient rassemblées comme en un seul corps, de manière que, disposées avec ordre chacune en son lieu, et déduites des principes qui leur sont propres, elles se trouvent fortement reliées entre elles; il faut enfin que toutes ces parties diverses et chacune en particulier soient confirmées par des preuves appropriées et inébranlables.— On ne peut non plus omettre ou négliger cette connaissance plus approfondie et plus féconde de l'objet de nos croyances, et cette intelligence plus nette, autant qu'il se peut faire, des mystères eux-mêmes de la foi, après que saint Augustin et les autres Pères en ont fait le sujet de leurs éloges et l'objet de leur application, et que le concile du Vatican (19), à son tour, la déclare on ne peut plus fructueuse. Cette connaissance et cette intelligence, ceux-là sans aucun doute les acquièrent plus pleinement et plus facilement, qui, à l'intégrité des mœurs et au zèle de la foi, joignent un esprit fécondé par la culture des sciences philosophiques ; et c'est en effet ce que confirme le même concile du Vatican, lorsqu'il enseigne que cette connaissance doit se puiser, « tant dans l'analogie qu'ont avec celles de la foi les choses qui

(17) II. Pet. I, 16.
(18) Const. dogm. de Fid. cathol., c. 3.
(19) Const. cit., c. 4.

« nous sont connues naturellement, que dans le nœud qui relie « les mystères entre eux et avec la fin dernière de l'homme (20).

Il appartient enfin aux sciences philosophiques de soutenir religieusement les vérités divinement révélées, et de résister à l'audace de ceux qui les attaquent. C'est là, certes, un beau titre d'honneur pour la philosophie, que d'être le boulevard de la foi, et comme le ferme rempart de la religion. « Il est vrai, comme le « témoigne Clément d'Alexandrie, que, le Sauveur étant la force « et la sagesse de Dieu, sa doctrine est parfaite par elle-même et « n'a besoin du secours de personne. La philosophie grecque, par « son concours, n'ajoute rien à la puissance de la vérité ; mais « comme elle montre la faiblesse des arguments opposés à la vé- « rité par les sophistes, et qu'elle dissipe les embûches tendues à « celle-ci, c'est elle-même qu'on désigne par la haie et la palissade « dont la vigne est munie (21). » Ainsi, tandis que les ennemis du nom catholique, dans leurs luttes contre la religion, prétendent emprunter à la philosophie la plupart des armes dont ils se servent, c'est également à la philosophie que les défenseurs des sciences divines demandent plus d'une fois les moyens de venger les dogmes révélées. Et ce n'est pas un mince triomphe pour la foi chrétienne, que les armes empruntées contre elle aux artifices de la raison humaine, la raison humaine les détourne avec autant de vigueur que de dextérité.

Saint Jérôme écrivant à Magnus rappelle que ce genre de combat fut familier à l'Apôtre des nations : *Le Guide de l'armée chrétienne, Paul, l'orateur invincible, défendant la cause du Christ, retourne avec art en faveur de la foi une inscription rencontrée par hasard : car il avait appris du vrai David à arracher le glaive aux mains de l'ennemi, et à se servir du propre fer de l'orgueilleux Philistin pour lui trancher la tête* (22).

L'Eglise elle-même, non-seulement conseille, mais ordonne aux docteurs chrétiens d'appeler à leur aide la philosophie.

Le cinquième concile de Latran, après avoir établi que « toute « assertion contraire à la vérité de la foi surnaturelle est absolu- « ment fausse, attendu que le vrai ne se peut contredire à lui- « même (23), » enjoint aux maîtres en philosophie de s'appliquer

(20) Ib., ibid.
(21) *Strom.* lib. 1. c. 20.
(22) Epist. ad Magn.
(23) Bulla *Apostoloci regiminis.*

avec soin à la solution des arguments captieux ; car, selon le mot de saint Augustin, « toute raison, quelque spécieuse fût-elle, « apportée contre l'autorité des divines Ecritures, ne peut que « tromper par l'apparence du vrai ; car, pour vraie, elle ne peut « l'être (24). »

Mais pour que la philosophie se trouve en état de porter les fruits précieux que Nous venons de rappeler, il faut à tout prix que jamais elle ne s'écarte de la ligne tracée dans l'antiquité par le vénérable cortège des saints Pères, et que naguère le concile du Vatican sanctionnait solennellement de son autorité. Ainsi donc, au sujet de ses nombreuses vérités de l'ordre surnaturel, lesquelles évidemment surpassent de beaucoup les forces de toute intelligence créée, que la raison humaine, dans la conscience de son infirmité, se garde de prétendre plus qu'elle ne peut, et ne s'avise, ou de nier ces mêmes vérités, ou de les mesurer à ses propres forces, ou de les interpréter selon son caprice ; mais que plutôt elle les reçoive d'une foi humble et sincère, et se tienne souverainement honorée d'être admise à remplir auprès des célestes sciences les fonciions de servante fidèle et soumise, et, par un bienfait de Dieu, de pouvoir en quelque façon les approcher —Au contraire, s'il s'agit de ces points de doctrine que l'intelligence humaine peut saisir par ses forces naturelles, il est juste, sur ces matières, de laisser à la philosophie sa méthode, ses principes et ses arguments, pourvu, toutefois, qu'elle n'ait jamais l'audace de se soustraire à l'autorité divine. Bien plus, ce que la révélation nous enseigne étant certainement vrai, et ce qui est contraire à la foi était également contraire à la raison, le philosophe catholique doit savoir qu'il violerait les droits de la raison aussi bien que ceux de la foi, s'il admettait une conclusion qu'il sût être contraire à la doctrine révélée.

Il en est, Nous le savons, qui, exagérant les forces de la nature humaine, prétendent que, par sa soumission à la divine autorité, l'intelligence de l'homme déchoit de sa dignité native, et, courbée sous le joug d'une sorte d'esclavage, se trouve notablement appesantie et retardée dans la marche qui devait l'emmener au faîte de la vérité et de sa propre excellence.—Mais ces assertions sont pleines d'erreur et de fausseté ; leur but dernier est de porter les hommes au comble de la sottise en même temps que de l'ingratitude, en leur faisant répudier des vérités plus sublimes, et re-

(24) Epist. 147 (al. 7) ad Marcellin., n° 7.

pousser d'eux-mêmes le divin bienfait de la foi, qui fut la source de tous les biens pour la société civile. En effet, l'esprit humain, circonscrit dans des limites déterminées et même assez étroites, est exposé à de nombreuses erreurs et à l'ignorance de bien des choses. Au contraire, la foi chrétienne, appuyée qu'elle est sur l'autorité de Dieu même, est une maîtresse très-sûre de la vérité : qui la suit échappe aux pièges de l'erreur et se soustrait à l'agitation des opinions incertaines. Ce sont d'excellents philosophes, ceux qui unissent à l'étude de la philosophie l'obéissance à la foi chrétienne, car la splendeur des vérités divines vient en aide à l'intelligence qu'elle pénètre, et loin de la faire déchoir, en accroît considérablement la noblesse, la pénétration et la puissance.

Ces philosophes, dont nous parlons, en s'appliquant à réfuter les opinions contraires à la foi, et à prouver celles qui lui sont conformes, exercent leur raison d'une façon digne et des plus utiles ; en effet, pour réfuter les premières, ils découvrent les causes de l'erreur, et reconnaissent le défaut des arguments sur lesquels ces opinions s'appuient ; pour les autres, ils se pénètrent des raisons qui en donnent une preuve solide et sont des motifs efficaces de persuasion. Cet art, cet exercice, augmente nécessairement les ressources de l'esprit et en développe les facultés ; qui le nierait, prétendrait, ce qui est absurde, que discerner le vrai du faux ne sert de rien pour le développement de l'intelligence. C'est donc justement que le concile du Vatican célèbre en ces termes les avantages que la foi procure à la raison : « La foi délivre de l'erreur, et prémunit contre elle la raison, en « même temps qu'elle la dote de connaissances variées (25). » Par conséquent, l'homme, s'il est sage, ne doit point accuser la foi d'être l'ennemie de la raison et des vérités naturelles : mais il doit plutôt rendre à Dieu de dignes actions de grâces, et se féliciter grandement de ce que, parmi tant de causes d'ignorance, et au milieu de cet océan d'erreurs, la sainte foi luise à ses yeux, et, comme un phare bienfaisant, lui indique sûrement au travers des écueils le port de la vérité.

Si maintenant, vénérables frères, vous parcourez l'histoire de la philosophie, vous y trouverez pleinement réalisé tout ce que Nous venons de dire. Et certes, entre les philosophes anciens, qui n'eurent pas le bienfait de la foi, ceux mêmes qui passaient

(25) Const. dogmat. de Fide cathol., c. 4.

pour les plus sages s'abandonnèrent à des erreurs détestables. Vous n'ignorex pas combien, parmi un certain nombre de vérités. ils enseignèrent de propositions fausses et absurdes, combien d'autres inexactes et douteuses, sur la nature de la divinité, l'origine des choses, le gouvernement du monde, la connaissance que Dieu a de l'avenir, la cause et le principe des maux, la fin dernière de l'homme et l'éternelle félicité, les vertus et les vices, et d'autres points de doctrine, dont la connaissance vraie et certaine est on ne peut plus nécessaire au genre humain.

Tout au contraire, les Pères et les docteurs de l'Eglise comprirent parfaitement que, dans les desseins de la volonté divine, le restaurateur de la science humaine elle-même était le Christ, lequel est la puissance et la sagesse de Dieu (26), et, *en qui sont cachés tous les trésors de sagesse et de science* (27). C'est avec cette conviction qu'ils entreprirent de dépouiller les livres des vieux philosophes, et de comparer leurs enseignements à ceux de la révélation ; ensuite, par un choix intelligent, ils embrassèrent celles de leurs doctrines où la justesse de l'expression répondait à la sagesse de la pensée, et, quant au reste, rejetèrent ce qu'ils ne pouvaient corriger. Car, de même que Dieu, dans sa providence, suscita pour la défense de l'Eglise contre la cruauté des tyrans des martyrs héroïques et prodigues de leur vie, ainsi aux sophistes et aux hérétiques il opposa des hommes doués d'une profonde sagesse et capables de défendre, même par le moyen de la raison humaine, le trésor des vérités révélées. Dès le berceau de l'Eglise, la doctrine catholique rencontra des adversaires acharnés, qui, tournant en dérision les dogmes et les institutions des chrétiens, affirmaient qu'il y avait plusieurs dieux, que le monde matériel n'avait ni commencement ni cause, que le cours des choses n'était pas régi par le conseil de la divine Providence, mais qu'il était mu par je ne sais quelle force aveugle et par une fatale nécessité. Contre ces fauteurs de doctrines insensées s'élevèrent à propos des hommes savants, connus sous le nom d'*apologistes*, lesquels, guidés par la foi, au moyen d'arguments empruntés au besoin à la sagesse humaine, prouvèrent qu'on ne doit adorer qu'un Dieu, doué au plus haut point de tous les genres de perfection, que toutes choses sont sorties du néant par sa toute-puissance, qu'elles subsistent par sa sagesse, et par elle sont mues et dirigées chacune vers sa fin propre.

---

(26) I Cor., 24.
(27) Coloss. II, 3.

Au premier rang de ces apologistes nous rencontrons le martyr *saint Justin.* Après avoir parcouru, comme pour les éprouver, les plus célèbres d'entre les écoles grecques, s'être convaincu qu'on ne pouvait puiser la vérité tout entière que dans les doctrines révélées, Justin s'attacha à ces dernières de toute l'ardeur de son âme, les justifia des calomnies dont on les chargeait, les défendit auprès des empereurs romains avec autant de vigueur que d'abondance, et montra l'accord qui souvent existait entre elles et les idées des philosophes païens. A la même époque, Quadratus et Aristide, Hermias et Athénagore suivaient avec succès la même voie. — Cette cause suscita un défenseur non moins illustre dans la personne du grand martyr Irénée, pontife de l'Eglise de Lyon, lequel, en réfutant vaillamment les opinions perverses apportées de l'Orient par les gnostiques et disséminées par eux sur toute l'étendue de l'empire, *expliqua* par la même occasion, comme le dit saint Jérôme, les « origines de toutes les hérésies, et découvrit dans les écrits des philosophes les sources dont elles émanaient (28). »

Tout le monde connaît les controverses soutenues par Clément d'Alexandrie, au sujet desquelles saint Jérôme s'écrit avec admiration : *Que peut-on y trouver d'inculte? Qu'y a-t-il qui ne provienne des entrailles mêmes de la philosophie* (29)? Clément laissa, sur une incroyable variété de sujets, une quantité d'ouvrages, on ne peut plus utiles soit pour l'histoire de la philosophie, soit pour l'art et l'exercice de la dialectique, soit pour rétablir la concorde entre la foi et la raison.—Après lui vient Origène. Cet illustre maître de l'école d'Alexandrie, très-instruit dans les doctrines des Grecs et des Orientaux, publia des livres, aussi nombreux que savants, d'une merveilleuse utilité pour l'interprétation des divines écritures et l'explication des dogmes sacrés. Bien que ses ouvrages, tels du moins qu'ils nous sont restés, ne soient point tout à fait exempts d'erreurs, ils renferment néanmoins un grand nombre de maximes, propres tout à la fois à féconder et à confirmer les vérités naturelles.—Aux hérétiques, Tertullien oppose l'autorité des saintes Lettres ; avec les philosophes, il change d'armure, et leur oppose la philosophie ; ces derniers, il les réfute avec tant de subtilité et d'érudition, qu'il ne craint point de leur jeter à la face ce défi : *En fait de science comme en fait de dis-*

(28) Epist. ad Magn.
(29) Loco cit.

cipline, quoi que vous en pensiez, vous n'êtes pas mes pairs (30).

Arnobe, dans ses livres contre les Gentils, et Lactance, principalement dans ses *Institutions divines*, emploient tous deux au service de leur zèle une égale éloquence et une vigueur égale, pour inculquer aux hommes les dogmes et les préceptes de la sagesse catholique; toutefois, loin de bouleverser la philosophie, comme le font les académiciens (31), ils se servent, pour convaincre, tantôt des armes qui leur sont propres, tantôt de celles que leur livrent les querelles intestines des philosophes (32). Les écrits que le grand Athanase et Chrysostome, le prince des orateurs, nous ont laissés sur l'âme humaine, les divins attributs et d'autres questions de souveraine importance, ces écrits, au jugement de tous, sont d'une telle perfection, qu'il semble qu'on ne puisse rien désirer de plus copieux et de plus profond.—Sans vouloir allonger outre mesure cette liste de grands esprits, nous ajouterons cependant à ceux que nous avons nommés, Basile le Grand ainsi que les deux Grégoire. Tous trois sortaient d'Athènes, ce domicile de la civilisation, pourvus abondamment de toutes les ressources de la philosophie; et ces trésors de science, que chacun d'eux avait conquis à la flamme de son zèle, ils les dépensèrent à la réfutation des hérétiques et à l'enseignement des chrétiens.

Mais la palme semble appartenir entre tous à saint Augustin, ce puissant génie qui, pénétré à fond de toutes les sciences divines et humaines, armé d'une foi souveraine, d'une doctrine non moins grande, combattit sans défaillance toutes les erreurs de son temps. Quel point de la philosophie n'a-t-il touché, plus encore n'a-t-il approfondi, soit qu'il découvrît aux fidèles les plus hauts mystères de la foi, tout en les défendant contre les assauts furieux de ses adversaires; soit que, réduisant à néant les fictions des académiciens et des manichéens, il assît et assurât les fondements de la science humaine; ou recherchât la raison, l'origine et les causes des maux sous le poids desquels l'humanité gémit? Avec quelle abondance et quelle pénétration n'a-t-il pas traité des anges, de l'âme, de l'esprit humain, de la volonté et du libre arbitre, de la religion et de la vie bienheureuse, du temps et de l'éternité, et jusque de la nature des corps sujets aux changements?—Plus tard, en Orient, *Jean Damascène*, sur les traces

(30) Apologet. S. 46.
(31) *Instit.* VII, c. 7.
(32) *De Opif. Dei*, c. 21.

de Grégoire de Nazianze ; en Occident, *Boëce* et *Anselme*, à la suite d'Augustin, enrichissent à leur tour le patrimoine de la philosophie.

Enfin, les docteurs du moyen âge, connus sous le nom de scolastiques, viennent entreprendre l'œuvre colossale de recueillir avec soin les moissons luxuriantes de doctrine, répandues çà et là dans les œuvres innombrables des Pères, et d'en faire comme un seul monceau, pour l'usage et la commodité des générations futures.—Et ici, vénérables frères, Nous sommes heureux de pouvoir Nous approprier les paroles par lesquelles Sixte V, homme de profonde sagesse, et notre prédécesseur, explique l'origine, le caractère et l'excellence de la doctrine scolastique :

« Par la divine munificence de Celui qui seul donne l'esprit de « science, de sagesse et d'intelligence, et qui, dans le cours des « âges et selon les besoins, ne cesse d'enrichir son Eglise de nou- « veaux bienfaits, de la munir de défenses nouvelles, nos ancê- « tres, hommes de science profonde, inventèrent la théologie sco- « lastique. Mais ce sont surtout deux glorieux docteurs, l'angéli- « que saint Thomas et le séraphique saint Bonaventure, tous « deux professeurs illustres en cette faculté... qui, par leur talent « incomparable, leur zèle assidu, leurs grands travaux et leurs « veilles, cultivèrent cette science, l'enrichirent et la léguèrent à « leurs descendants, disposée dans un ordre parfait, éclaircie par « d'abondants développements. Et certes, la connaissance et l'ha « bitude d'une science aussi salutaire, qui découle de la source « très-féconde des saintes Ecritures, des souverains Pontifes, des « saints Pères et des conciles, a dû en tous temps être d'un très- « grand avantage à l'Eglise, soit pour la saine intelligence et la « véritable interprétation des Ecritures, soit pour lire et expliquer « les Pères plus sûrement et plus utilement, soit pour démasquer « et réfuter les erreurs variées et les hérésies : mais en ces der- « niers jours, qui nous ont amené ces temps critiques prédits « par l'Apôtre, et dans lesquels des hommes blasphémateurs, « orgueilleux, séducteurs, progressent dans le mal, errant eux- « mêmes et induisant en erreur les autres, à coup sûr, pour con- « firmer les dogmes de la foi catholique et réfuter les hérésies, la « science dont nous parlons est plus que jamais nécessaire (33). »

Cet éloge, bien qu'il ne paraisse comprendre que la théologie

(33) Bulla *Triumphantis*, an. 1588.

scolastique, s'applique cependant avec évidence à la philosophie elle-même. En effet, les qualités éminentes qui rendent la théologie scolastique si formidable aux ennemis de la vérité, à savoir, pour poursuivre avec le même Pontife, « cette cohésion étroite et « parfaite des effets et des causes, cet ordre et cette symétrie, sem- « blables à ceux d'une armée en bataille, ces définitions et dis- « tinctions lumineuses, cette solidité d'argumentation et cette sub- « tilité de controverse, toutes choses par lesquelles la lumière est « séparée des ténèbres, le vrai distingué du faux, et les mensonges « de l'hérésie, dépouillés du prestige et des fictions qui les enve- « loppent, sont découverts et mis à nu (34) » ; toutes ces brillantes qualités, disons-nous, sont dues uniquement au bon usage de la philosophie, que les docteurs scolastiques avaient pris généralement la sage coutume d'adopter, même dans les controverses théologiques.—En outre, comme le caractère propre et distinct des théologiens scolastiques est d'unir entre elles, par le nœud le plus étroit, la science divine et l'humaine, la théologie, dans laquelle ils excellèrent, n'aurait certainement pu acquérir autant d'honneur et d'estime dans l'opinion des hommes, si ses docteurs n'eussent employé qu'une philosophie incomplète et tronquée ou superficielle.

Mais entre tous les docteurs scolastiques, brille d'un éclat sans pareil leur prince et maître à tous, Thomas d'Aquin, lequel, ainsi que le remarque Cajetan, *pour avoir profondément vénéré les saints docteurs* qui l'ont précédé, *a hérité en quelque sorte de l'intelligence de tous* (35). Thomas recueillit leurs doctrines, comme les membres dispersés d'un même corps ; il les réunit, les classa dans un ordre admirable, et les enrichit tellement, qu'on le considère lui-même, à juste titre, comme le défenseur spécial et l'honneur de l'Eglise. —D'un esprit docile et pénétrant, d'une mémoire facile et sûre, d'une intégrité parfaite de mœurs, n'ayant d'autre amour que celui de la vérité, très-riche de science tant divine qu'humaine, justement comparé au soleil, il réchauffa la terre par le rayonnement de ses vertus, et la remplit de la splendeur de sa doctrine. Il n'est aucune partie de la philosophie qu'il n'ait traitée avec autant de pénétration que de solidité : les lois du raisonnement, Dieu et les substances incorporelles, l'homme et les autres créatures sensibles, les actes humains et leurs principes, font tour à

(34) Bulla cit.
(35) In 2. 2. q. 148. a. 4. in finem.

tour l'objet des thèses qu'il soutient, et dans lesquelles rien ne manque, ni l'abondante moisson des recherches, ni l'harmonieuse ordonnance des parties, ni l'excellente méthode de procéder, ni la solidité des principes ou la force des arguments, ni la clarté du style ou la propriété de l'expression, ni la profondeur et la souplesse avec lesquelles il résout les points les plus obscurs.

Ajoutons à cela que l'angélique docteur a considéré les conclusions philosophiques dans les raisons et les principes mêmes des choses : or, l'étendue de ces prémisses, et les vérités innombrables qu'elles contiennent en germe, fournissent aux maîtres des âges postérieurs une ample matière à des développements fructueux, qui se produiront en temps opportun. En employant, comme il le fait, ce même procédé dans la réfutation des erreurs, le grand docteur est arrivé à ce double résultat, de repousser à lui seul toutes les erreurs des temps antérieurs, et de fournir des armes invincibles pour dissiper celles qui ne manqueront pas de surgir dans l'avenir.—De plus, en même temps qu'il distingue parfaitement, ainsi qu'il convient, la raison d'avec la foi, il les unit toutes deux par les liens d'une mutuelle amitié : il conserve ainsi à chacune ses droits, il sauvegarde sa dignité, de telle sorte que la raison, portée sur les ailes de Thomas jusqu'au faîte de la nature humaine, ne peut guère monter plus haut, et que la foi peut à peine espérer de la raison des secours plus nombreux ou plus puissants que ceux que Thomas lui fournit.

Il ne faut donc pas s'étonner que, surtout dans les siècles précédents, des hommes très-doctes et du plus grand renom en théologie comme en philosophie, après avoir recherché avec une incroyable avidité les œuvres immortelles du grand docteur, se soient livrés tout entiers, Nous ne dirons pas à cultiver son angélique sagesse, mais à s'en nourrir et à s'en pénétrer.—On sait que presque tous les fondateurs et législateurs des ordres religeux ont ordonné à leurs confrères d'étudier la doctrine de saint Thomas et de s'y tenir religieusement, et qu'ils ont pourvu d'avance à ce qu'il ne fût permis à aucun d'eux de s'écarter impunément, ne fût-ce que sur le moindre point, des vestiges d'un si grand homme. Sans parler de la famille dominicaine, qui revendique cet illustre maître comme une gloire qui lui appartient en propre, les bénédictins, les carmes, les augustins, la société de Jésus, et plusieurs autres ordres religieux sont soumis à cette loi, ainsi qu'en témoignent leurs statuts respectifs.

Et ici c'est vraiment avec volupté que l'esprit s'envole vers ces écoles et ces académies célèbres et jadis florissantes, de Paris, de Salamanque, d'Alcala, de Douai, de Toulouse, de Louvain, de Padoue, de Bologne, de Naples, de Coïmbre, et d'autres en grand nombre. Personne n'ignore que la gloire de ces académies crût, en quelque sorte, avec l'âge, et que les consultations qu'on leur demandait, dans les affaires les plus importantes, jouirent partout d'une grande autorité. Or on sait aussi que, dans ces nobles asiles de la sagesse humaine, Thomas régnait en prince, comme dans son propre empire, et que tous les esprits, tant des maîtres que des auditeurs, se reposaient uniquement et dans une admirable concorde, sur l'enseignement et l'autorité du docteur angélique.

Il y a plus encore : les Pontifes romains, nos prédécesseurs, ont honoré la sagesse de Thomas d'Aquin de singuliers éloges, et des attestations les plus amples. Clément VI (36), Nicolas V (37), Benoît XIII (38), d'autres encore témoignent de l'éclat que son admirable doctrine donne à l'Eglise universelle. Saint Pie V (39) reconnaît que cette même doctrine dissipe les hérésies, après les avoir confondues et réfutées, et que chaque jour elle délivre le monde entier d'erreurs pestilentielles ; d'autres, avec Clément XI (40), affirment que des biens abondants ont découlé de ses écrits sur l'Eglise universelle, et qu'on lui doit à lui-même les honneurs et le culte que l'Eglise rend à ses plus grands docteurs, Grégoire, Ambroise, Augustin et Jérôme ; d'autres enfin ne crurent pas trop faire en proposant saint Thomas aux académies et aux grandes écoles comme un modèle et un maître qu'elles pouvaient suivre d'un pas assuré. Et, à ce propos, les paroles du bienheureux Urbain V à l'académie de Toulouse méritent d'être rappelées ici : « Nous voulons, et, par la teneur des « présentes, Nous vous enjoignons de suivre la doctrine du bien- « heureux Thomas comme étant véridique et catholique, et de « vous appliquer de toutes vos forces à la développer (41). » A l'exemple d'Urbain V, Innocent XII (42) impose les mêmes pres-

(36) Bulla *In ordine.*
(37) Breve ad Fratr. ord. Praed. 1451.
(38) Bulla *Pretiosus.*
(39) Bulla *Mirabilis.*
(40) Bulla *Verbo Dei.*
(41) Const. V. data die 3. aug. 1368. ad cancell. Univ. Tolos.
(42) Litt. in forma Brev. die 6 febr. 1694.

criptions à l'université de Louvain, et Benoît XIV (43) au collège dionysien de Grenade. Pour mettre le comble à ces jugements des Pontifes suprêmes sur saint Thomas d'Aquin, Nous ajouterons ce témoignage d'Innocent VI : « La doctrine de saint Thomas a sur toutes les autres, la canonique exceptée, la propriété des termes, la mesure dans l'expression, la vérité des propositions, de telle sorte que ceux qui la tiennent ne sont jamais surpris hors du sentier de la vérité, et que quiconque la combat a toujours été suspect d'erreur (44). »

A leur tour les conciles œcuméniques, dans lesquels brille la fleur de sagesse cueillie de toute la terre, se sont appliqués en tout temps à rendre à Thomas d'Aquin des hommages spéciaux. Dans les conciles de Lyon, de Vienne, de Florence, du Vatican, on eût cru voir Thomas prendre part, présider même, en quelque sorte, aux délibérations et aux décrets des pères, et combattre, avec une vigueur indomptable et avec le plus heureux succès, les erreurs des Grecs, des hérétiques et des rationalistes.—Mais le plus grand honneur rendu à saint Thomas, réservé à lui seul, et qu'il ne partagea avec aucun des docteurs catholiques, lui vint des pères du concile de Trente, quand ils voulurent qu'au milieu de la sainte assemblée, avec le livre des divines Ecritures et les décrets des Pontifes suprêmes, sur l'autel même, la *Somme* de Thomas d'Aquin fût déposée ouverte, pour pouvoir y puiser des conseils, des raisons, des oracles.

Enfin une dernière palme semble avoir été réservée à cet homme incomparable : il a su arracher aux ennemis — eux-mêmes — du nom catholique le tribut de leurs hommages, de leurs éloges, de leur admiration. On sait, en effet, que, parmi les chefs des partis hérétiques, il y en eut qui déclarèrent hautement, qu'une fois la doctrine de saint Thomas d'Aquin supprimée, ils se faisaient forts d'*engager une lutte victorieuse* avec tous les docteurs catholiques, *et d'anéantir l'Eglise* (45). — L'espérance était vaine, mais le témoignage ne l'est point.

Les choses étant ainsi, vénérables frères, toutes les fois que nos regards se portent sur la bonté, la force et l'indéniable utilité de cette discipline philosophique, tant aimée de nos pères, Nous ju-

---

(43) Litt. in forma Brev. die 21. aug. 1752.

(44) Serm. de S. Thoma.

(45) Beza-Bucerus.

geons que ç'a été une témérité de n'avoir continué, ni en tous temps, ni en tous lieux, à lui rendre l'honneur qu'elle mérite : d'autant plus que la philosophie scolastique a en sa faveur et un long usage et le jugement d'hommes éminents, et, ce qui est capital, le suffrage de l'Eglise. A la place de la doctrine ancienne, une façon de nouvelle méthode de philosophie s'est introduite çà et là, laquelle n'a point porté les fruits désirables et salutaires que l'Eglise et la société civile elle-même eussent souhaités. Sous l'impulsion des novateurs du seizième siècle, on se prit à philosopher sans aucun égard pour la foi, avec pleine licence de part et d'autre de laisser aller sa pensée selon son caprice et son génie. Il en résulta tout naturellement que les systèmes de philosophie se multiplièrent outre mesure, et que des opinions diverses, contradictoires, se firent jour, même sur les objets les plus importants des connaissances humaines. De la multitude des opinions on arrive facilement aux hésitations et au doute : du doute à l'erreur, il n'est personne qui ne le voie, la distance est courte et le chemin facile.

Les hommes se laissant volontiers entraîner par l'exemple, cette passion de la nouveauté parut avoir envahi, en certains pays, l'esprit des philosophes catholiques eux-mêmes, lesquels, dédaignant le patrimoine de la sagesse antique, aimèrent mieux édifier à neuf qu'accroître et perfectionner le vieil édifice, projet certes peu prudent, et qui ne s'exécuta qu'au grand détriment des sciences. En effet, ces systèmes multiples, appuyés uniquement sur l'autorité et l'arbitraire de chaque maître particulier, n'ont qu'une base mobile, et par conséquent, au lieu de cette science sûre, stable et robuste, comme était l'ancienne, ne peuvent produire qu'une philosophie branlante et sans consistance. Si donc il arrive parfois à une philosophie de cette sorte de se trouver à peine en forces pour résister aux assauts de l'ennemi, elle ne doit imputer qu'à elle-même la cause et la faute de sa faiblesse.

Ce que disant, Nous n'entendons certes pas improuver ces savants ingénieux qui emploient à la culture de la philosophie leur industrie, leur érudition, ainsi que les richesses des inventions nouvelles. Nous comprenons parfaitement que tous ces éléments concourent au progrès de la science. Mais il faut se garder, avec le plus grand soin, de faire de cette industrie et de cette érudition le seul, ou même le principal objet de son application. — On doit en juger de même pour la théologie : il est bon de lui ap

porter le secours et la lumière d'une érudition variée ; mais il est absolument nécessaire de la traiter à la manière grave des scolastiques, afin que, grâce aux forces réunies de la révélation et de la raison, elle ne cesse d'être le *boulevard inexpugnable de la foi* (46).

C'est donc par une heureuse inspiration que des amis, en certain nombre, des sciences philosophiques, désirant, dans ces dernières années, en entreprendre la restauration d'une manière efficace, se sont appliqués, et s'appliquent encore, à remettre en vigueur l'admirable doctrine de Thomas d'Aquin, et à lui rendre son ancien lustre. Animés du même esprit, plusieurs membres de votre ordre, Vénérables Frères, sont entrés avec ardeur dans la même voie. Nous l'avons appris dans la plus grande joie de notre âme. Tout en les louant avec effusion, Nous les exhortons à persévérer dans cette noble entreprise : quant aux autres, Nous les avertissons tous, que rien ne Nous est plus à cœur, et que Nous ne souhaitons rien tant que de les voir fournir largement et copieusement à la jeunesse studieuse les eaux très-pures de la sagesse, telles que le docteur angélique les répand en flots pressés et intarissables.

Plusieurs motifs provoquent en Nous cet ardent désir. — En premier lieu, comme à notre époque la foi chrétienne est journellement en butte aux manœuvres et aux ruses d'une certaine fausse sagesse, il faut que tous les jeunes gens, ceux particulièrement qui sont élevés pour le service de l'Eglise, soient nourris du pain vivifiant et robuste de la doctrine, afin que, pleins de force et revêtus d'une armure complète, ils s'habituent de bonne heure à défendre la religion avec vigueur et sagesse, *prêts*, selon l'avertissement de l'Apôtre, *à rendre raison, à quiconque la demande, de l'espérance qui est en nous* (47) ; ainsi qu'à *exhorter dans une doctrine saine et convaincre ceux qui contredisent* (48), ensuite, un grand nombre de ceux qui, éloignés de la foi, haïssent les institutions catholiques, prétendent ne reconnaître d'autre maître et d'autre guide que leur raison. Pour les guérir et les ramener à la grâce en même temps qu'à la foi catholique, après le secours surnaturel de Dieu, Nous ne voyons rien de plus opportun que la solide doctrine des Pères et des scolastiques, les-

(46) Sixt. V. Bull. cit.
(47) I. Pet. III. 15.
(48) Tit. I. 9.

quels, ainsi que Nous l'avons dit, mettent sous les yeux les fondements inébranlables de la foi, sa divine origine, sa vérité certaine, ses motifs de persuasion, les bienfaits qu'elle procure au genre humain, son parfait accord avec la raison, et tout cela avec plus de force et d'évidence, qu'il n'en faut pour fléchir les esprits les plus rebelles et les plus obstinés.

Tous nous voyons dans quelle situation critique la contagion des opinions perverses a jeté la famille et la société civile. Certes, l'une et l'autre jouiraient d'une paix plus parfaite et d'une sécurité plus grande si, dans les académies et les écoles, on donnait une doctrine plus saine et plus conforme à l'enseignement de l'Eglise, une doctrine telle qu'on la trouve dans les œuvres de Thomas d'Aquin. Ce que saint Thomas nous enseigne sur la vraie nature de la liberté, qui de nos temps dégénère en licence, sur la divine origine de toute autorité, sur les lois et leur puissance, sur le gouvernement paternel et juste des souverains, sur l'obéissance due aux puissances plus élevées, sur la charité mutuelle qui doit régner entre tous les hommes; ce qu'il nous dit sur ces sujets et d'autres de même genre a une force immense, invincible pour renverser tous ces principes du droit nouveau, dangereux, on le sait, au bon ordre et au salut public. — Enfin toutes les sciences humaines ont droit à espérer un progrès réel et doivent se promettre un secours efficace de la restauration, que Nous venons de proposer, des sciences philosophiques. En effet, les beaux-arts demandent à la philosophie, comme à la science modératrice, leurs règles et leur méthode, et puisent chez elle, comme à une source commune de vie, l'esprit qui les anime. Les faits et l'expérience constante nous font voir que les arts libéraux fleurissent surtout, tant que la philosophie retient sauf son honneur et droit son jugement; qu'au contraire, ils gisent négligés et presque oubliés, quand la philosophie incline vers l'erreur ou s'embarrasse d'inepties.

Aussi les sciences physiques elles-mêmes, si appréciées à cette heure, et qui, illustrées de tant de découvertes, provoquent de toute part une admiration sans bornes, ces sciences, loin d'y perdre, gagneraient singulièrement à une restauration de l'ancienne philosophie. Ce n'est point assez, pour féconder leur étude et assurer leur avancement, que de se borner à l'examen des faits et à la contemplation de la nature; mais, les faits constatés, il faut s'élever plus haut, et s'appliquer avec soin à reconnaître la nature des choses corporelles et à rechercher les lois auxquelles

elles obéissent, ainsi que les principes d'où découlent et l'ordre qu'elles ont entre elles, et l'unité dans leur variété, et leur mutuelle affinité dans la diversité. On ne peut s'imaginer combien la philosophie scolastique, sagement enseignée, apporterait à ces recherches de force, de lumière et de ressources.

A ce propos, il importe de prémunir les esprits contre la souveraine injustice que l'on fait à cette philosophie, en l'accusant de mettre obstacle au progrès et à l'accroissement des sciences naturelles. Comme les scolastiques, suivant en cela les sentiments des saints Pères, enseignent à chaque pas, dans l'anthropologie, que l'intelligence ne peut s'élever que par les choses sensibles à la connaissance des êtres incorporels et immatériels ; ils ont compris d'eux-mêmes l'utilité pour le philosophe de sonder attentivement les secrets de la nature, et d'employer un long temps à l'étude assidue des choses physiques. C'est en effet ce qu'ils firent. Saint Thomas, le bienheureux Albert le Grand, et d'autres princes de la scolastique, ne s'absorbèrent pas tellement dans la contemplation philosophique, qu'ils n'aient aussi apporté un grand soin à la connaissance des choses naturelles : bien plus, dans cet ordre de connaissances, il est plus d'une de leurs affirmations, plus d'un de leurs principes, que les maîtres actuels approuvent, et dont ils reconnaissent la justesse. En outre, à notre époque même, plusieurs docteurs des sciences physiques, hommes de grand renom, témoignent publiquement et ouvertement que, entre les conclusions certaines de la physique moderne et les principes philosophiques de l'Ecole, il n'existe en réalité aucune contradiction.

Nous donc, tout en proclamant qu'il faut recevoir de bonne grâce et avec reconnaissance toute pensée sage et toute découverte utile, de quelque part qu'elle vienne, Nous vous exhortons, Vénérables Frères, de la manière la plus pressante, à remettre en vigueur et à propager le plus possible la précieuse doctrine de saint Thomas, et ce, pour la défense et l'ornement de la foi catholique, pour le bien de la société, pour l'avancement de toutes les sciences. Nous disons la doctrine de saint Thomas, car s'il se rencontre dans les docteurs scolastiques quelque question trop subtile, quelque affirmation inconsidérée, ou quelque chose qui ne s'accorde pas avec les doctrines éprouvées des âges postérieurs, qui soit dénué, en un mot, de toute probabilité, Nous n'entendons nullement le proposer à l'imitation de notre siècle.

Du reste, que des maîtres, désignés par votre choix éclairé, s'appliquent à faire pénétrer dans l'esprit de leurs disciples la doctrine de Thomas d'Aquin, et qu'ils aient soin de faire ressortir combien celle-ci l'emporte sur toutes les autres en solidité et en excellence. Que les académies que vous avez instituées, ou que vous instituerez par la suite, expliquent cette doctrine, la défendent et l'emploient pour la réfutation des erreurs dominantes. — Mais, pour éviter qu'on ne boive une eau supposée pour la véritable, une eau bourbeuse pour celle qui est pure, veillez à ce que la sagesse de Thomas soit puisée à ses propres sources, ou du moins à ces ruisseaux qui, sortis de la source même, coulent encore purs et limpides, au témoignage assuré et unanime des docteurs : de ceux, au contraire, qu'on prétend dérivés de la source, mais qui, en réalité, se sont gonflés d'eaux étrangères et insalubres, écartez avec soin l'esprit des adolescents.

Mais Nous savons que tous nos efforts seront vains, si notre commune entreprise, Vénérables Frères, n'est secondée par celui qui s'appelle le *Dieu des sciences* dans les divines Ecritures (49), lesquelles nous avertissent également que, « tout bien excellent « et tout don parfait vient d'en haut, descendant du Père des « lumières (50). » Et encore : « Si quelqu'un a besoin de la sa- « gesse, qu'il la demande à Dieu, lequel donne à tous avec abon- « dance et ne reproche pas ses dons, et elle lui sera donnée (51). » En cela aussi, suivons l'exemple du docteur angélique, qui ne s'adonnait jamais à l'étude ou à la composition avant de s'être, par la prière, rendu Dieu propice, et qui avouait avec candeur que tout ce qu'il savait il le devait moins à son étude et à son propre travail qu'à l'illumination divine.

Prions donc Dieu tous ensemble, d'un esprit humble et d'un cœur unanime, qu'il répande sur les fils de son Eglise l'esprit de science et d'intelligence, et qu'il ouvre le sens à la lumière de la sagesse. Et pour obtenir en plus grande abondance les fruits de la divine bonté, faites intervenir auprès de Dieu le très-puissant patronage de la bienheureuse Vierge Marie, siége de la sagesse ; recourez en même temps à l'intercession de saint Joseph, le très-pur époux de la Vierge, ainsi qu'à celle des grands apôtres Pierre

(49) I. Reg. II. 3.
(50) Jac. I. 17.
(51) Ibid. V. 5.

et Paul, qui renouvelèrent par la vérité la terre infectée de la contagion de l'erreur, et la remplirent des splendeurs de la céleste sagesse.

Enfin, soutenu par l'espoir du secours divin et confiant en votre zèle pastoral, Nous vous donnons à tous, Vénérables Frères, du fond de notre cœur, ainsi qu'à votre clergé et aux peuples commis à votre sollicitude, la bénédiction apostolique, comme un gage des dons célestes et un témoignage de notre particulière bienveillance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 4e jour d'août de l'an 1879, de notre Pontificat l'an II.

LÉON XIII, PAPE.

LES CANADIENS DE L'OUEST (1)

VII

Si les héros du second volume de M. Tassé sont, d'un côté, plus rapprochés de nous par les temps où ils ont vécu que ceux du premier volume, ils sont, d'un autre côté, plus éloignés par les contrées qu'ils ont explorées, où ils ont devancé, et l'on peut dire guidé le flot de la civilisation européenne.

Avec les biographies du premier volume, nous avons rarement dépassé les limites de ce qui forme aujourd'hui les États de l'Ohio, du Michigan, du Wisconsin et de l'Iowa. Nous allons maintenant nous rendre jusqu'au Minnesota, aux Illinois, au Missouri, à la Louisiane, avec Vital Guérin, les Ménard, Robidoux et plusieurs autres hardis aventuriers, parcourir les vastes solitudes de la Rivière-Rouge et du Nord-Ouest avec Joseph Larocque, Pierre Falcon, le gai chansonnier, et Louis Riel père, pénétrer dans le Texas et dans le Nouveau Mexique avec Aubry, enfin longer la côte du Pacifique avec Gabriel Franchère.

Partout nous constaterons, comme nous l'avons fait déjà, chez ces Canadiens séparés de la vieille famille qui a grandi et s'est fortifiée sur les rives du Saint-Laurent et de ses tributaires, l'existence de nos qualités et de nos défauts, et toujours, ou du moins presque toujours, le même esprit religieux embellissant les vertus et corrigeant les vices.

Partout nous trouverons des rivières et des lacs nommés par nos compatriotes, des villages et des villes fondés par eux, de petits groupes de population formés par des couches successives d'émigrés qui ont lutté plus ou moins vaillamment contre le flot envahisseur des autres nationalités.

La première biographie de ce second volume est celle de Vital Guérin, que l'auteur aurait pu intituler « Vital Guérin et les autres Canadiens fondateurs de Saint-Paul du Minnesota. »

---

(1) *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878. Compagnie d'imprimerie canadienne, 1872, 2 vols in-8, XXXIX, 717 pp., 21 portraits et gravures. — Voir les numéros de juillet, p. 390, d'août, p. 486, de novembre et décembre, p. 624 (1878), de février (1879,) p. 81, de mars, p. 223, d'avril, p. 263.

« Il n'est probablement pas de grand centre américain, dit M. Tassé, pour lequel les Canadiens aient autant fait que pour Saint-Paul. Ils ont construit ses premières maisons ; ils ont, les premiers, élevé un modeste temple au Seigneur, puis baptisé la ville lorsqu'elle n'était qu'un amas de cabanes ; ils ont beaucoup contribué à la faire choisir comme la capitale du Minnesota, et à lui conserver ce titre quand elle fut menacée de le perdre ; ils ont fait don de terrains d'une très-grande valeur, sur lesquels l'Etat et la municipalité ont bâti leurs principaux édifices publics. En un mot, ils ont pris une part active à l'avancement de la ville, et aujourd'hui encore ils forment un noyau important de la population. »

Vital Guérin, qui occupe la première place parmi ces hommes d'énergie, naquit à Saint-Rémi, en 1812. Fils de *voyageur*, il s'engagea parmi ceux qu'avait réunis Gabriel Franchère en 1832, et fit partie d'une grande expédition que ce dernier avait dirigée de Montréal à Mendota. En 1839, il eut de sérieux démêlés avec un nommé Phelan, qui lui disputait la propriété d'un terrain aujourd'hui d'une grande valeur, mais qui alors ne méritait point la petite guerre dont il fut l'objet. Grâce à quelques bons camarades qui lui prêtèrent main forte, Guérin put triompher de Phelan, homme d'une vigueur remarquable, peu scrupuleux, et soupçonné d'avoir assassiné son ancien associé pour s'emparer de son argent.

Guérin avait été devancé par plusieurs autres Canadiens dans l'occupation du site où devait s'élever Saint-Paul. Pierre Parent paraît être le plus important de ses précurseurs. C'était un homme d'un mauvais renom, borgne, et ayant un défaut au seul œil qui lui restait, qui l'avait fait surnommer l'*œil de cochon*. Il était cabaretier et passait pour très-rapace. Le nom du cabaretier fut bien vite donné au cabaret, et resta attaché à l'endroit. Un plaisant a composé à ce sujet le distique suivant :

« Pig's-Eye, converted thou shalt be like Saul ;
Arise and be henceforth « Saint-Paul ! »

Ce nom de *Pig's-Eye* a été retenu par une autre localité peu distante.

Parmi les nombreux pionniers du Minnesota dont M. Tassé nous raconte l'histoire pêle-mêle avec celle de Guérin, il faut distinguer Benjamin Gervais, natif de la Rivière-du-Loup, qui de Saint-Boniface à la Rivière-Rouge émigra au Minnesota, chassé comme Abraham Perry, suisse, et bien d'autres colons, par les inondations et les invasions des sauterelles.

Gervais avait fondé, à huit milles au nord de Saint-Paul, une autre colonie à laquelle il avait donné le nom de « Petit Canada ». Il avait été d'abord le compagnon de Guérin à Saint-Paul.

En 1841, Guérin épousa une fille d'Abraham Perry, à Mendota, et, au retour du jeune couple à Saint-Paul, Gervais, qui y résidait encore, donna une grande fête en leur honneur.

« La vie domestique, dit M. Tassé, se présentait pour le jeune couple sous des couleurs rien moins que roses. La cabane primitive qui lui était destinée avait environ douze pieds sur vingt ; le chêne et l'érable de la forêt voisine avaient fourni ses poutres grossières, et le toit était d'écorce de bouleau ; les portes et les fenêtres étaient l'œuvre de Michel Leclerc, alors établi près de Saint-Paul, au Grand-Marais, connu aujourd'hui sous le nom de Pig's-Eye. Les meubles étaient aussi rares dans cette habitation que les colons à Saint-Paul. Il n'y avait ni poële, ni ustensiles de cuisine à proprement parler, ni lit, car ce qui pouvait porter ce nom était une couchette remplie d'un peu de paille ; un coffre servait de table. On ne pouvait se procurer les articles les plus nécessaires qu'à une grande distance, à la Prairie-du-Chien, ou à Saint-Louis. »

On doit savoir gré à notre auteur de cet épithalame un peu prosaïque : il peint bien la vie des colons à cette époque de fréquentes attaques de la part des sauvages, dont Pierre Parent, voisin peu commode, excitait les passions en leur fournissant de l'eau-de-vie. Il ajoutait ainsi à cette existence un côté poétique et romanesque dont le jeune ménage se serait bien passé.

Leur courage et la protection d'un chef sauvage nommé Bec-de-Faucon permirent au jeune couple de se tirer sain et sauf de ces aventures.

Lorsque Gervais se décida a aller fonder une autre colonie, Guérin demeura assez longtemps seul sur le site de Saint-Paul. Le premier il y laboura, en 1841, des terrains qui s'étendaient jusqu'à l'endroit où se trouve aujourd'hui la sixième rue ; les bœufs dont il se servait venaient de la Rivière-Rouge. Une année il récolta une grande quantité de grains, qu'il dut laisser pourrir, n'ayant ni moulins à proximité, ni moyens de transport.

En 1840, un nouveau colon, Joseph Rondeau, vint remplacer Gervais ; puis, peu à peu, une petite colonie se forma. M. Tassé nous a conservé presque tous les noms de ces pionniers ; il en distingue un certain nombre auxquels il accorde de petites biographies encadrées dans celle de Vital Guérin.

— *A continuer.* P. C.

REVUE

DE

MONTREAL

LES CANADIENS DE L'OUEST (1)

VIII

Parmi ceux-là, deux surtout méritent, comme Gervais, une mention particulière dans notre rapide esquisse. Ils se nommaient Pierre Bottineau et Louis Robert. Le premier avait parcouru le Nord-Ouest en tous sens; il parlait tous les dialectes indiens, et, comme guide et interprète, il fit partie de l'expédition du colonel Noble à la rivière Fraser en 1859, et de celle du capitaine Fisk à l'Idaho en 1862. Il est encore plein de vie et d'activité ; son nom a été donné à un comté de l'Etat de Dakota.

(1) *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878. Compagnie d'imprimerie canadienne, 1872, 2 vols in-8, xxxix, 717 pp., 21 portraits et gravures. — Voir les numéros de juillet, p. 390 ; d'août, p. 486 ; de novembre et décembre, p. 624 (1878) ; de février (1879), p. 81 ; de mars, p. 223 ; d'avril, p. 263 ; de juillet et août, p. 574.

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Le colonel Robert a rempli différentes charges publiques importantes. Il s'est occupé activement de commerce, d'industrie et de politique. En 1853, il ne possédait pas moins de cinq bateaux à vapeur. Il fit des dons aux églises et aux institutions de bienfaisance. Plus heureux que la plupart des autres pionniers, il sut conserver la fortune qu'il avait amassée et laissa à sa famille un demi-million de piastres.

Vital Guérin ne fut pas aussi heureux sous ce rapport. Après avoir été possesseur d'une très grande partie de la ville de Saint-Paul, et cela même après qu'elle fut devenue la capitale du Minnesota, il s'appauvrit, et par les dons improvoyants et trop généreux qu'il avait faits à la ville, et par de mauvaises spéculations dans lesquelles il paraîtrait que d'adroits filous l'avaient attiré. Il mourut le 11 novembre 1870, à l'âge de 58 ans, laissant à ses enfants, à défaut d'autre fortune, une excellente éducation.

Sa biographie, telle que M. Tassé nous la raconte, est en même temps l'histoire de la fondation et du développement du Minnesota. Saint-Paul était encore, il y a peu d'années, une ville presque exclusivement canadienne. Nos compatriotes s'y rendirent soit directement du Canada, soit de la rivière Rouge, soit des parties méridionales et occidentales des Etats-Unis.

On vit d'abord Guérin le seul habitant de Saint-Paul, puis le centre d'un groupe de pionniers, puis l'un des fondateurs d'une petite ville où il n'y avait pas encore d'église ; puis une église se bâtit sur le terrain qu'il avait lui-même donné, puis le désert devint un Etat, la petite ville une capitale, et le centre d'un diocèse ; car partout où s'est implantée la race franco-canadienne, le progrès religieux a marché de pair avec le progrès social et matériel.

M. Tassé, qui a su grouper autour de Guérin une quinzaine de ses collaborateurs civils, n'a pas oublié, non plus, les missionnaires. Il nous parle avec émotion de l'abbé Galtier, dont il a déjà été question, de l'abbé Ravoux, de Mgr Crétin, le premier évêque de Saint-Paul, décédé en 1858, et de plusieurs autres. Ce fut l'abbé Galtier qui donna à la ville son nom, ou plutôt la ville prit le nom de la paroisse qu'il avait fondée sous l'invocation de l'apôtre des gentils.

« Quant a l'abbé Ravoux, dit M. Tassé, il est encore au poste qu'il occupait il y a vingt-cinq ans. Si les commencements de son apostolat ont été bien rudes, il doit aujourd'hui se réjouir de

ses persévérants efforts, à la vue des fruits abondants qu'ils ont produits.

« En effet que de changements se sont accomplis depuis son arrivée au Minnesota ! La religion catholique était alors à peine connue, aujourd'hui elle étend son empire sur de vastes espaces. La barbarie régnait alors triomphante, elle est maintenant refoulée au loin par la civilisation chrétienne. Les colons dispersés sur les bords du Mississipi se groupaient alors dans d'humbles chapelles, ou sous le dôme même des bois, pour entendre la parole inspirée du missionnaire ; aujourd'hui la croix brille sur les deux rives du grand fleuve et au loin dans l'intérieur, dominant des temples magnifiques, et attestant bien haut la vitalité du catholicisme dans cette contrée. »

Vital Guérin, qui fut un des plus zélés promoteurs du catholicisme au Minnesota, repose dans le cimetière catholique de Saint-Paul, sous un monument que le conseil municipal de la ville y a fait élever. M. Fletcher Williams, ajoute notre auteur, lui en a élevé un autre plus durable dans son *Histoire de Saint-Paul*, où son nom revient à chaque page.

Mallet, Pierre Ménard, Jean-Baptiste Beaubien, Noël Levasseur, Joseph Robidou, ont tous joué dans divers Etats de l'Union un rôle analogue à celui de Vital Guérin au Minnesota.

Jean-Baptiste Mallet nous reporte à une époque plus éloignée de nous que ne le font les autres héros de ce volume.

Né dans la grande île de Michillimakimak, vers 1773, quoiqu'il ne paraît pas qu'il eût de sang sauvage, les indigènes le réclamaient presque comme un des leurs. Il avait été élevé au milieu d'eux et le récit des aventures sanglantes, des prouesses héroïques de l'homme du désert le passionna tellement, que, tout jeune encore, il ne rêvait que scalpes et combats.

Il se livra à la traite, et il y réussit d'autant mieux qu'il appartenait à cette classe des coureurs de bois qui formèrent si longtemps comme un trait d'union entre l'homme sauvage et l'homme civilisé. Dans ses courses, qui s'étendaient jusqu'aux montagnes Rocheuses, il eut mainte occasion de réaliser les aspirations de sa jeunesse, et de faire preuve d'une bravoure qui le rendit puissant parmi les nations de cette vaste région, et parmi les trappeurs et les coureurs de bois.

Ces derniers se groupèrent autour de lui lorsque, vers 1778, il fonda un établissement, dont il a déjà été question dans cette esquisse, établissement qui occupait l'endroit où se trouve aujourd'hui Peoria, et qui fut longtemps appelé *la Ville à Mallet*.

Les Canadiens de ces parages étaient trop éloignés du *vieux Canada*, pour participer à la décision que prirent nos pères de soutenir l'Angleterre contre les Etats-Unis. On a déjà vu que, même parmi ceux qui habitaient le voisinage des grands lacs, il y eut beaucoup d'hésitation, et que, si les uns prirent part pour l'Angleterre, d'autres se montrèrent amis des colonies révoltées. Pour ceux qui étaient plus au sud, sur le Missouri ou sur le Mississipi, dans le pays des Illinois, ils étaient tellement englobés dans la nouvelle république, qu'ils durent faire cause commune avec elle.

En 1777, un Américain du nom de Brady, à la tête d'un faible parti de Canadiens, parvint à s'emparer du fort Saint-Joseph; mais sa petite troupe fut surprise, au retour, par des sauvages en nombre considérable, commandés par des Anglais. Presque tous furent massacrés, ou emmenés en captivité au Canada, où ils furent assez sévèrement traités. Mallet, qui avait de ses parents et de ses amis dans cette petite bande, — une vingtaine d'hommes, — entra dans une grande fureur. Il se servit de son influence sur les sauvages et les coureurs de bois, et en réunit plus de trois cents, auxquels s'ajoutèrent quelques Anglo-Américains. L'expédition se dirigea de Peoria sur le fort Saint-Joseph. Elle avait une immense distance à parcourir, des prairies, des forêts, des marécages.

M. Tassé nous décrit cette marche dans un style antique qui fait rêver à Cornelius Nepos et à Quinte-Curce.

« Les soldats de Mallet, dit-il, étaient, en général, robustes, habitués aux privations, rompus à la fatigue; ils pouvaient au besoin descendre dans de frêles embarcations des rapides mugissants, traverser à la nage des rivières profondes, et chausser la raquette lorsque la neige blanchirait la plaine et les forêts. Mais la distance à parcourir était si considérable, les marches tellement fatigantes, les surprises tant à craindre, que les meilleurs courages paraissaient parfois abattus. Il fallait alors que Mallet se servît de toutes les ressources de son esprit pour relever leur moral et les encourager à la persévérance. Aux uns il promettait une victoire facile; aux autres une vengeance complète; au plus grand nombre, de riches dépouilles. En s'adressant à leurs passions et à leurs intérêts, il ne manquait jamais d'amener la persuasion dans leurs esprits, et la petite armée continuait sa marche, à travers mille obstacles, fière d'avoir à sa tête un capitaine aussi habile et aussi déterminé.

« La faim était un des plus sérieux ennemis que Mallet eût à combattre. Comme il avait été impossible d'emporter une quantité

suffisante de vivres pour une pareille troupe, un certain nombre de chasseurs devaient trouver la subsistance de leurs compagnons au moyen de leurs flèches ou de leurs fusils. Si le gibier abondait, sauvages et Canadiens faisaient bombance, le soir, au camp; mais le jeûne prolongé qu'il leur fallait subir parfois provoquait bien des plaintes et des récriminations, que Mallet n'apaisait pas toujours sans difficulté.

« Un jour, après une marche extrêmement pénible, un Canadien du nom de Hamelin se laissa choir, épuisé de fatigue et de faim, et déclara que ses forces ne lui permettaient pas d'aller plus loin. Mallet n'avait pas de temps à perdre et pas de vivres à épargner. Attendre le rétablissement d'Hamelin, c'était exposer l'expédition à une perte presque certaine, car elle courait risque d'être attaquée par les Anglais qui pouvaient rôder dans les alentours. D'un autre côté, abandonner Hamelin sur la route, n'était-ce pas exposer également l'expédition à faire surprendre le secret qui devait envelopper ses mouvements? Ce malheureux Canadien ne pouvait-il pas être recueilli à chaque instant par les Anglais ou les sauvages, leurs alliés, qui, avertis à temps, ne manqueraient pas de tendre une embuscade à l'expédition dans quelque endroit difficile et de la massacrer?

« Que faire dans cette alternative? Mallet eut bientôt tranché la difficulté en enfonçant son casse-tête, comme un barbare, dans le crâne du malheureux Hamelin, dont le cadavre servit de pâture aux oiseaux de proie. »

Un biographe n'est pas tenu à l'impartialité d'un historien, et M. Tassé, comme nos lecteurs ont pu le voir, a un faible pour ses Canadiens de l'Ouest, même les moins recommandables. Il ne faut donc pas trop s'étonner s'il ne s'arrête pas longtemps à examiner si le chef de l'expédition n'aurait pas eu quelque chose de mieux à faire que d'expédier ainsi son pauvre volontaire, qu'il avait sans doute engagé, par les paroles les plus éloquentes, à le suivre dans cette expédition. Cette application de la grande maxime : *Salus populi suprema lex esto*, ou, comme la formulèrent les Juifs, qui ne savaient pas dire si vrai : *Il vaut mieux qu'un seul périsse pour le salut de tous*, est cependant assez discutable. Notre auteur se contente de remarquer « que les sauvages les plus cruels se débarrassent ainsi de leurs ennemis ou de leurs parents infirmes ou trop âgés qui leur sont à charge, et que, formé à la rude école du désert, Mallet ne reculait devant aucun obstacle qui s'opposait à l'accomplissement de ses projets. »

Ce projet, du reste, réussit; sa troupe emporta d'assaut et après avoir essuyé une vive fusillade le fort Saint-Joseph. Mallet accorda la vie sauve aux officiers et aux soldats, mais s'empara

des magasins, qui contenaient pour cinquante mille piastres de marchandises, qu'il distribua loyalement à ses gens.

Cette expédition augmenta son renom, et il était devenu un personnage formidable et puissant lorsque, en 1800 ou 1801, il succomba dans une sorte de duel qu'il eut avec un Français du nom de Sénécal.

En 1812, la petite colonie qu'il avait fondée fut brutalement dispersée par un capitaine Craig, qui croyait avoir eu à se plaindre de quelques-uns de ses membres, dans ses démêlés avec les sauvages. Il est probable que si Mallet eût vécu à cette époque, les choses se seraient passées autrement ; du moins, le capitaine Craig aurait trouvé à qui parler.

Pierre Ménard naquit à Québec en 1767. Comme Mallet, il s'établit dans le pays des Illinois. Son père, originaire de Normandie, était un officier de l'armée française et prit part à plusieurs batailles dans les années qui précédèrent la conquête.

Le fils quitta Québec à l'âge de dix-neuf ans ; il se rendit d'abord à Vincennes, où il devint l'agent du célèbre colonel Vigo, italien qui sacrifia une grande partie de sa fortune pour la cause de l'indépendance et qui, ensuite, s'occupa de la traite des pelleteries. En 1786 et les années suivantes, Ménard était l'agent des généraux Clark et Scott pour les approvisionner de vivres ; en 1789 il accompagnait le colonel Vigo dans une entrevue qu'il eut avec Washington ; il devait aussi plus tard connaître Lafayette.

L'année suivante, il commençait, en société avec un négociant du nom de Dubois, le commerce des fourrures ; et ses opérations heureuses le conduisirent à faire partie d'une grande compagnie pour laquelle il voyagea jusqu'aux montagnes Rocheuses. Comme tous les autres traiteurs canadiens, il acquit une influence considérable sur les sauvages, et fut chargé par le gouvernement des Etats-Unis de la négociation de plusieurs de ces traités qui éloignèrent et repoussèrent successivement les véritables enfants du sol dans les déserts les plus inaccessibles de l'Ouest.

L'Indiana ayant été constitué en territoire en 1800, Ménard fut élu par le comté de Randolph pour le représenter dans la législature. En 1809, un nouveau territoire fut détaché de celui de l'Indiana et reçut le nom d'Illinois. Le pays fut divisé en comtés, qui déléguèrent des membres à un conseil législatif et à une assemblée législative. Ménard fut élu conseiller par le même

comté de Randolph, puis choisi à l'unanimité par ses collègues pour être leur président.

D'après le projet de constitution qui devait transformer le territoire en Etat, il fallait avoir été trente ans citoyen américain pour être élu gouverneur ou lieutenant-gouverneur. Comme c'était l'intention de la population de l'Illinois d'élire Ménard à cette dernière charge et qu'il n'était naturalisé que depuis deux ans, on modifia le projet et il fut élu lieutenant-gouverneur, ce qui lui continuait la présidence de la chambre haute.

Il exerça une très grande influence sur la législature et l'administration du nouvel Etat, et tenta surtout de le préserver de ces entreprises audacieuses qui ont conduit au bord de l'abîme plus d'une des jeunes sociétés de l'Amérique. M. Tassé rapporte à ce sujet une anecdote très amusante et qui prouve que, dans ces nouveaux Etats, les affaires les plus importantes se traitaient quelque peu sans cérémonie, disons, puisqu'il s'agit d'un de nos compatriotes, *à la bonne franquette.*

« En 1821, dit notre auteur, il prit fantaisie à la législature de l'Illinois de créer une banque d'Etat sans autre capital que le crédit seul du pays. Elle s'imagina que cette institution monétaire d'un nouveau genre allait fonctionner, et elle décida d'émettre des billets pour un chiffre considérable et de rendre leur circulation compulsoire. Elle avait une foi tellement aveugle dans le succès de cette œuvre chimérique, qu'elle passa une résolution priant le secrétaire du trésor des États-Unis de recevoir ces billets aux bureaux du gouvernement fédéral en paiement des terres publiques. Lorsque cette résolution fut proposée, Ménard ne put s'empêcher de faire l'observation suivante dans la langue anglaise, qui, on le voit, ne lui était pas trop familière : « Gentlemen of *de* Senate, it is moved and seconded *dat de* notes of *dis* bank be made land office money. All in favor of *dat* motion say aye ; all against it say no. It is decided in *de* affirmative, and now, gentlemen, I bet you one hundred dollars, *he* never be made land office money ! »

On ne sait point si quelqu'un tint le pari offert par M. le président ; mais dans ce cas non seulement celui-ci a dû le gagner, mais encore tous les désastres qu'il avait prédits se réalisèrent ; l'Etat fut conduit presque à la banqueroute, et l'on admira la sagesse de Ménard. Il fut lieutenant-gouverneur jusqu'en 1822, époque où il renonça à toute fonction publique, pour se donner exclusivement au soin de ses propres affaires.

Lorsque Lafayette fit en 1824 une tournée triomphale aux Etats-Unis, il visita Saint-Louis du Missouri et les Illinois. Il y

eut un grand bal à Kaskaskia, où Ménard et sa famille furent présentés au héros des deux mondes. Dans le récit de ce voyage, publié par M. Levasseur, secrétaire du général, il est beaucoup question de nos compatriotes des Etats-Unis et en particulier de l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Illinois.

Celui-ci mourut en 1844, à l'âge de 77 ans. Il a laissé une réputation intacte, une fortune considérable, et M. Parkman, qui lui a dû beaucoup de renseignements pour son histoire de Pontiac, l'appelle avec raison le vénérable patriarche de l'Illinois. La législature donna son nom à l'un des comtés les plus florissants de l'Etat.

Il avait épousé l'une des filles de M. François Saucier, dont le père, officier français, établi au fort de Chartres en 1736, s'était retiré à Cahokia après la cession du pays. François Saucier fut le fondateur du village de Portage des Sioux. Ses filles, au nombre de cinq, avaient reçu une éducation distinguée et épousèrent des hommes de mérite. Ménard se trouve ainsi le beau-frère d'Auguste Chouteau, l'un des fondateurs de Saint-Louis.

Ses fils ont tous fait honneur à la mémoire de leur père, particulièrement l'aîné, Pierre, qui fut un des représentants de l'Etat.

M. Tassé a aussi consacré des articles biographiques à Hippolyte et à François Ménard, frères du lieutenant-gouverneur, et à Branamour Ménard, son neveu. Tous furent attirés aux Illinois par les succès de Pierre, le chef, on peut dire, de toute la famille. Hippolyte s'adonna à la culture, fut élu plusieurs fois représentant par le comté de Randolph, et vécut jusqu'à un âge très avancé.

François se livra à la navigation du Mississipi, que les *scieurs* et les *chicots* rendaient alors et rendent même encore aujourd'hui si dangereuse. On appelle *scieurs* de grands arbres enlevés au rivage par la crue des eaux et qui, arrêtés au fond de la rivière, portent leur tête de temps à autres au dessus, et *chicots* des débris d'arbres plus dangereux encore, parce qu'on ne les voit pas si facilement.

Dans ses voyages, qui duraient de quatre à cinq mois en remontant le fleuve, et de trois semaines en descendant (car la vapeur n'était pas encore inventée), Ménard transportait à la Nouvelle-Orléans des cargaisons d'une grande valeur.

Notre auteur a tracé avec une complaisance toute particulière le portrait de cet habile et hardi navigateur.

« Ménard, dit-il, savait profiter des moindres chances pour abréger une course aussi longue et aussi monotone. Bien des fois, au milieu de véritables tempêtes, alors qu'il semblait téméraire de braver les flots agités, il ordonnait à ses marins de hisser les voiles sous le vent, se risquant même en pleine nuit à travers les récifs. Il lui arrivait souvent de franchir de cette façon, avec une étonnante rapidité, quatre-vingts ou cent milles au risque de voir son bateau éventré par les chicots, englouti par les brisants, ou bien encore écrasé contre les falaises escarpées qui dominent le fleuve.

« Ménard était beau à voir au milieu des plus grandes fureurs de l'orage. Il avait véritablement cette âme d'airain dont parle Horace. Debout sur le pont du bateau, la figure calme, impassible, il commandait d'un ton bref, énergique, prenant au besoin la barre du gouvernail, aussi inébranlable que les rochers alignés çà et là sur son passage. Le danger semblait-il certain, imminent, on pouvait encore voir Ménard faire des signes de croix, promettre des messes, et prononcer quelques autres vœux, et il rendit souvent grâce à Dieu, en présence de tout son équipage, mû par un esprit non moins chrétien, de l'avoir arraché à une mort en apparence inévitable. »

Mais si le brave capitaine savait prier sur l'eau, il savait aussi, au besoin, défendre ses matelots sur terre, lorsque, dans son opinion, on les maltraitait. Il enleva à la police de la Nouvelle-Orléans, et cela en plein jour, et à main armée, un jeune créole que l'on avait arrêté pour une offense insignifiante, offrant de payer le dommage que son homme avait causé. La foule, qui, en pareille occasion, est toujours peu sympathique aux autorités, reconduisit le capitaine et son équipage à leur bateau, en leur faisant une ovation.

Cette circonstance, ajoutée à bien d'autres, a contribué à faire de François Ménard, un personnage très populaire, et pour bien dire légendaire, sur les rives du Mississipi ; son nom y est encore connu, quoiqu'il soit mort depuis déjà près d'un demi siècle.

Michel Branamour Ménard, le neveu des trois frères dont il vient d'être question, naquit à Laprairie en 1805. A seize ans, il était entré au service d'une compagnie de fourrures au Détroit. Trois ans plus tard, à la demande de son oncle, le lieutenant-gouverneur, il se fixa à Kaskaskia.

Il alla ensuite demeurer dans une tribu sauvage, les Châtis, et fut élu leur chef.

« Son ascendant, dit M. Tassé, s'étendit bientôt à d'autres tribus, au point qu'il fut pendant quelque temps en négociations

avec le gouvernement des Etats-Unis, pour la translation de tous les sauvages du Nord-Ouest dans l'Utah et dans la Californie. Ce plan échoua ; mais, s'il eût réussi, Ménard serait devenu le roi absolu de cent mille sujets, dont il eût voulu faire un peuple redoutable. »

Plus tard, il émigra au Texas, prit une part distinguée dans la révolution contre le Mexique, concilia au nouveau gouvernement les sauvages de la frontière, et forma partie de la convention qui proclama l'indépendance, et adopta la nouvelle constitution. Il se fixa à Galveston, et l'on peut le considérer comme le principal fondateur de cette ville. Il avait acheté la plus grande partie du terrain sur lequel elle est construite ; il y fit ériger les premiers édifices, et présida à l'établissement de ses institutions de religion, d'éducation et de bienfaisance. En 1838, il fut élu représentant du comté de Galveston, et joua un rôle important dans la législature, surtout dans les questions qui avaient trait aux finances. Il jouissait de l'estime générale ; sa mort, arrivée en 1856, fut un deuil public. Peu de temps auparavant, ses anciens amis, les Chânis, lui avaient envoyé une députation dans laquelle se trouvait un frère du célèbre Tecumseh, le priant de redevenir leur chef. « Michel ne nous a jamais trompés, » disent encore les Sioux, et M. Tassé ajoute que ce simple et bel éloge, tous les traiteurs ne l'ont pas toujours mérité.

Voilà certes, toute une famille d'émigrés, dont le Canada a le droit d'être fier ; cinq d'entre eux ont été représentants, l'un d'eux a été de plus lieutenant-gouverneur, un autre a été l'un des fondateurs de l'Etat du Texas ; tous ont montré des qualités solides, et précisément les aptitudes qu'on reconnaît le moins volontiers à nos compatriotes.

La famille Beaubien a joué un rôle presque aussi important que celui de la famille Ménard.

Son fondateur aux Etats-Unis, Jean-Baptiste Cuillerier dit Beaubien, né à Batiscan en 1709, se rendit au Détroit vers 1740, et y épousa Marie-Anne Barrois, qui appartenait à l'une des plus anciennes familles de ce lieu. C'est à son petit-fils Jean-Baptiste, que M. Tassé a consacré un article biographique.

Ce dernier, tout jeune encore, après avoir pris part à une expédition contre les sauvages commandés par le général Cass, alla faire la traite sur les bords du lac Michigan, à l'endroit même, où Salomon Juneau devait plus tard fonder Milwaukee. Il avait

le flair des grands sites, car le second poste où il s'établit n'est aujourd'hui ni plus ni moins que l'importante cité de Chicago. C'était alors le fort Dearborn, entouré de quelques misérables habitations et de huttes sauvages. John Kinzie et Antoine Ouilmette (Ouimet ?) y représentaient seuls la race anglaise et la race française ; encore ce dernier avait-il épousé une sauvagesse. En 1821, Kinzie et Beaubien lui-même étaient les deux seuls blancs de Chicago. En 1829, la bourgade avait grandi ; on fit le plan de la future ville, dont le colonel Beaubien—d'autres disent même le général—était le principal habitant. Ses frères Marc et Médard étaient venus le rejoindre. Marc tenait une auberge, Médard une maison de traite, et le colonel avait, à quelque distance du fort, au bord du lac, sa résidence et ses magasins.

En 1831, lorsque Québec et Montréal n'avaient encore aucune institution de ce genre, Jean-Baptiste Beaubien établit un cercle de discussion, qui fut indubitablement le premier *debating club* de Chicago. Les discussions étaient vives, probablement plutôt politiques que littéraires. Je me souviens d'une société de ce genre à Québec, plusieurs années plus tard, et où il se fit beaucoup de cabale pour décider lequel était le plus grand homme, de César ou de Napoléon. Napoléon, je crois, l'emporta, mais à la majorité d'une voix. Les vaincus parlèrent de résigner en masse ; toutefois il n'en fut rien. Peut-être en était-il de même au cercle de Chicago ; mais, dans tous les cas, on avait découvert un excellent moyen de ramener la bonne harmonie lorsqu'elle avait été troublée : après la séance il y avait toujours bal chez Marc Beaubien.

Chicago ayant été érigé en village, Médard Beaubien fut un des cinq premiers syndics qui formèrent le corps municipal. En 1837, Chicago fut constitué en ville ; sa population était encore très faible, et le major Long, dans le rapport d'une de ses expéditions, augurait assez mal de son avenir pour déclarer *qu'il y aurait toujours des obstacles insurmontables à l'importance commerciale de ce poste !* Malgré cette prédiction, qui, il faut le dire, paraissait appuyée sur des motifs assez plausibles, la ville comptait déjà en 1850, 28,000 âmes ; 109,000 en 1860 ; 200,000 en 1866 ; près de 300,000 en 1870.

Pareille chose ne se voit qu'aux Etats-Unis.

Jean-Baptiste Beaubien posséda dans Chicago des terrains qui valent des millions aujourd'hui. L'imprévoyance, la passion du

jeu, une sorte de *malchance*, comme disent nos braves gens, firent qu'il mourut dans la pauvreté. Il avait eu trois femmes, la première était une sauvagesse, la seconde une métisse, et la troisième une anglo-américaine. L'un des enfants de son premier mariage, Médard Beaubien, occupe une position assez importante au Kansas. Les enfants de son troisième mariage vivent à Chicago ; l'un d'eux est capitaine dans la police. Marc Beaubien est encore vivant, et voit sa nombreuse postérité répandue dans les divers Etats de l'Ouest. Les autres frères et sœurs de Jean-Baptiste Beaubien sont morts avant lui.

La biographie de Noël Levasseur ne pouvait venir mieux qu'à la suite de celle de Jean-Baptiste Beaubien. Si la famille Beaubien a assisté et, pour bien dire, présidé à la naissance de Chicago, la reine de l'Ouest, Levasseur a été le père de tous ces établissements canadiens-français de l'Illinois que le schisme de Chiniquy a rendus de nos jours si fameux.

Noël Levasseur est né en 1779 à Saint-Michel d'Yamaska. Il quitta Montréal en 1817 pour le Nord-Ouest. Il y mena, pendant de longues années, tantôt au service d'une compagnie, tantôt au service d'une autre, cette vie rude et aventureuse que nous avons tant de fois décrite.

Il revint une fois à la maison paternelle, mais pour la quitter encore. M. Tassé a trouvé un accent ému pour raconter cet épisode de la vie de son héros.

On le croyait mort depuis longtemps. Ses traits, tout son physique avaient subi une altération profonde. Le traiteur ne ressemblait plus au jeune habitant qui avait disparu depuis déjà tant d'années. Il se présenta à l'église de son village natal le jour de la Toussaint, au moment où l'office divin allait commencer. On sait la sensation que crée la présence d'un étranger dans les groupes d'habitants réunis autour de l'église, et la tournure du voyageur était bien faite pour étonner; cependant personne ne le reconnut.

Il se fit annoncer à la maison paternelle ; mais sa mère elle-même ne voulut pas croire d'abord que ce grand gaillard, que ce rude et robuste personnage, tout semblable à un des héros des romans de Cooper, fût l'enfant qu'elle pleurait. Ce ne fut qu'à un signe particulier, l'absence d'une partie d'un de ses doigts qu'il s'était coupé par accident, qu'elle fut convaincue, fondit en larmes et se jeta à son cou.

Levasseur résidait alors à Bourbonnais, où il avait acquis des sauvages une grande étendue de terrain. Après quelque temps passé au sein de sa famille, il revint à cet endroit et y construisit une maison de grandes dimensions.

Ceci se passait en 1837. Le nom de cet endroit venait de François Bourbonnais, canadien, marié à une sauvagesse, qui y avait établi une première habitation, et était devenu tellement identifié avec les Peaux-Rouges, qu'il quitta les Illinois avec eux lorsqu'ils émigrèrent en masse au Missouri.

Propriétaire de vastes étendues de terres, Levasseur, qui était un homme très intelligent, s'occupa de les faire cultiver, et ce fut lui qui donna le signal de cette redoutable émigration de cultivateurs canadiens qui, s'établissant sur des terres d'une très grande fertilité, ne cessèrent d'y attirer, à leur tour, leurs parents et leurs amis. Ce mouvement fut accéléré par le père Chiniquy, qui, ayant été chargé de la desserte de cette localité, entreprit de s'y tailler un évêché, et à l'aide de l'influence et de la popularité que lui avaient données sa croisade contre l'ivrognerie dans toutes les parties du Bas-Canada, y fit émigrer des centaines de familles.

Telle est l'origine de ce groupe d'établissements qui reproduit dans les prairies de l'Ouest les mœurs et la physionomie des campagnes du Bas-Canada, et qui se compose principalement de Bourbonnais, fondé par Levasseur, des Petites-Iles ou Saint-George, fondé par un Canadien du nom de Granger, de Mentano, établi par Ménard Martin, de l'Erable, de Sainte-Anne et enfin de Kankakee.

There is no ill wind that does not blow good to some one, dit un proverbe anglais. Cette émigration a tellement alarmé le gouvernement et le clergé canadiens, qu'elle a été pour beaucoup dans le mouvement de colonisation qui s'est fait dans notre province. D'un autre côté, Chiniquy, dans ses visées ambitieuses, s'étant querellé avec son évêque, et ayant passé du schisme à l'apostasie, on s'est occupé au Canada de ces populations en danger de perdre la foi ; des missionnaires de la plus grande science et du plus grand zèle, tels que M. Desaulniers et M. Mailloux, leur ont été envoyés ; un couvent de religieuses, un collège des frères de Saint-Viateur, des écoles ont été fondés, et maintenant il y a là un noyau de population canadienne et catholique aussi attachée à sa religion et à sa langue qu'on l'est dans n'importe quelle partie de la province de Québec.

Levasseur a toujours été à la tête de tout mouvement favorable à cette population ; il est un de ceux qui ont le plus noblement résisté aux efforts de Chiniquy ; à la date où M. Tassé écrivait (1875), il portait gaillardement ses 76 ans et jouissait en paix des progrès accomplis autour de lui, progrès auxquels il a donné lui-même la plus vive impulsion.

Les biographies de Joseph Robidou, de Jean-Baptiste Roy et de Jacques Fournier complètent ce que l'on peut justement appeler « *Les Canadiens de l'Ouest.* »

Les autres qui se trouvent dans ce second volume peuvent être divisées en deux groupes : celui du Nord-Ouest et celui des grands voyageurs comme Franchère et Aubry ; ce dernier surtout mérite une place dans les annales du monde tout autant que dans celles de l'Amérique.

L'histoire de Robidou est bien celle de tous nos autres pionniers ; elle se termine, hélas ! comme pour le plus grand nombre d'entre eux, par des revers.

Il était né à Saint-Louis du Missouri en 1783 ; son père, né au Canada, avait été avec Pierre Lacléde et Pierre Chouteau un des fondateurs de cette ville. Dès l'âge de treize ans, le jeune Robidou aidait son père dans la traite qu'il faisait avec les indigènes. En 1803, il s'installait au pied des collines du Serpent-Noir. Il habita longtemps ce poste isolé, et y fut visité par le prince Maximilien Wied-Newied, dont l'ouvrage intéressant est souvent cité par M. Tassé. En 1836, plusieurs nations sauvages cédèrent par un traité une vaste étendue de terre aux Etats-Unis, et en même temps en abandonnèrent une partie à Robidou, en considération des avances qu'il leur avait faites. Ce fut sur ces terres qu'il fonda une nouvelle ville, à laquelle il donna le nom de son patron, saint Joseph. Il vendit alors la maison paternelle qu'il possédait à Saint-Louis et qui est maintenant d'une grand valeur. Elle a de plus une valeur historique : c'est là que se tint la première assemblée des représentants du Missouri, en 1812. La nouvelle ville de Saint-Joseph a pris, même du vivant de Robidou, un grand développement ; c'est aujourd'hui la capitale de l'Etat.

Son fondateur s'est vu longtemps à la tête d'une grande fortune, qui paraissait d'autant plus solide qu'elle consistait en propriétés foncières, dont il devait connaître la valeur. Sans nous expliquer comment la chose s'est faite, M. Tassé nous assure cependant qu'il ne lui resta plus dans ses derniers jours

que de faibles moyens de subsistance. Il n'en avait cependant pas moins l'estime générale de ses concitoyens lorsqu'il mourut, le 27 mai 1868, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, comme le témoigne l'extrait suivant du *St. Joseph Herald :*

« Joseph Robidou, le fondateur de Saint-Joseph, mérite une mention spéciale. Comme premier habitant de cette ville, comme premier commerçant de fourrures avec les sauvages, comme le premier pionnier qui a bravé les épreuves, les dangers et les privations d'une vie dans la solitude, son nom sera longtemps cité et chéri par notre population.

« Son histoire, l'histoire d'un homme qui a vécu dans un lieu parfaitement isolé sans amis pour l'encourager, sans voisins à visiter, sans les chemins de fer et les innombrables avantages de la civilisation, vivant de ce que pouvait produire une contrée nouvelle et sauvage ; son histoire, disons-nous, si elle était fidèlement écrite, serait une étrange et étonnante fiction pour nous, qui jouissons du confort et du superflu de l'époque actuelle. »

Robidou s'était marié deux fois ; il a laissé de ces deux mariages plusieurs enfants. L'aîné, Joseph, qui vivait encore à la date où M. Tassé écrivait, doit avoir aujourd'hui près de soixante et dix ans. Deux frères du fondateur de Saint-Joseph, Jules et Antoine, sont aussi mentionnés. Jules, qui construisit la seconde maison de la capitale actuelle, est mort à Saint-Louis du Missouri en 1875 ; Antoine a été un grand voyageur. Il a parcouru une grande partie de l'Amérique du Nord, faisant la traite. En 1845, il organisa une expédition aux montagnes Rocheuses, où il faillit périr avec tous ses compagnons, et perdit deux cents chevaux. Il ne fut sauvé que par les secours que lui expédia son frère Joseph. Il reçut plus tard de graves blessures dans l'expédition du général Kearney contre le Nouveau-Mexique. Après une vie pleine d'aventures, il mourut à Saint-Louis en 1860, à l'âge de 66 ans.

Pour être très court, l'article consacré à Jean-Baptiste Roy n'en est pas moins un des plus intéressants de tout l'ouvrage. Il consiste, pour bien dire, dans la narration d'un seul fait, mais c'est un fait héroïque, que l'auteur compare avec raison aux exploits de Dollard des Ormeaux et de Mlle de Verchères.

Les habitants de la côte Sans-Dessein — un nom bien canadien, bien *Jean-Baptiste* — avaient fait de deux maisons de leur petit village, situé au bord du Missouri, une sorte de fort entouré de palissades. En 1814, les sauvages Sacs, Renards et Iowas, firent une attaque sur cette petite forteresse et furent reçus à coups de

fusils. Les assiégés commirent l'imprudence de poursuivre les ennemis qu'ils avaient mis en fuite, ou qui, plus probablement, avaient feint une déroute. Ils furent tous massacrés, et les sauvages revinrent pour s'emparer du village. Jean-Baptiste Roy, accompagné d'un trappeur, de sa vieille mère, qu'il portait sur ses épaules, et de sa femme, parvint à se jeter dans le fort avant que l'ennemi put les atteindre. Des femmes et des enfants les y avaient suivis ou précédés.

Roy, son compagnon et sa femme, tirèrent parti des fusils et des munitions qui s'y trouvaient, et les sauvages furent reçus par une fusillade aussi vive que lors de leur première attaque. Le premier jour, les assaillants se tinrent à distance, et ceux qui s'approchèrent furent tués. Le second jour, le compagnon de Roy, ayant voulu regarder par une meurtrière, fut visé et tué. Les sauvages, voyant que le feu de l'ennemi se ralentissait, s'approchèrent et essayèrent d'incendier les toits. Tandis que Roy y montait et parvenait à éteindre les flammes, sa vaillante compagne tirait sur les ennemis et elle visait juste, car elle en abattit plusieurs. Le troisième jour, même courage et même adresse de la part des assiégés. Enfin, le quatrième jour, les sauvages, persuadés qu'il y avait quelque chose de surnaturel dans tout cela, se retirèrent; aussi bien, ils n'avaient point perdu moins de quatorze des leurs.

Il faut avouer que ce récit tient du prodige; mais ce qui est plus prodigieux encore, c'est la mesquinerie du Congrès, qui refusa de récompenser tant d'héroïsme. Les jeunes gens de Saint-Louis furent mieux inspirés, ils présentèrent au héros un fusil d'honneur. Mais l'héroïne n'aurait-elle pas aussi mérité un témoignage particulier de leur admiration ?

A très peu d'exceptions près, tous les pionniers et voyageurs dont nous nous sommes occupés ont vécu jusqu'à un âge très avancé, la plupart au-delà de soixante et dix ans, quelques-uns au-delà de quatre-vingts ans. Jacques Fournier, natif du district des Trois-Rivières, si l'on en croit la chronique, serait mort au Kansas à l'âge de cent vingt-cinq ans ! Dans une note à sa biographie, M. Tassé mentionne plusieurs autres Canadiens centenaires aux Etats-Unis; mais il le fait sous toutes réserves.

M. Jacques Viger a démontré, pièces en mains, que plusieurs personnes qui, de son temps, avaient passé pour centenaires, étaient restées bien en-deçà de cette limite de la vie humaine.

Deux de nos statisticiens les plus distingués, M. Charles Taché et M. l'abbé Tanguay, sont aussi d'opinion qu'une très petite proportion des faits de longévité cités dans les livres et les journaux est admissible. Cependant, en cela comme en toute autre chose, il faut se tenir également éloigné de la crédulité et du scepticisme. Jacques Fournier racontait la bataille des plaines d'Abraham comme un homme qui en avait eu connaissance, et lorsqu'on voulait lui dire qu'il se trompait, qu'il confondait le siège de 1775 avec celui de 1759, il fournissait des détails qui lui donnaient raison sur ses contradicteurs. De 1759 à 1871, il y a 112 ans, et, comme il prétendait avoir été alors occupé à travailler sur un lot de terre qu'il avait acheté, à moins qu'il ne fût un imposteur, il devait avoir au moins 125 ans à sa mort. Or, tout ce que l'on nous dit de ce brave homme, qui voulut conserver jusqu'à la fin les habitudes simples de sa jeunesse et de sa vie errante, qui refusait de demeurer dans une maison et, malgré tous les efforts de ses protecteurs, préférait vivre dans une cabane, tout cela fait que l'on répugne à charger sa mémoire d'une indigne et puérile supercherie.

Voici comment M. Tassé raconte sa mort :

« M. Fournier était à travailler comme d'habitude dans son jardin, le matin du 15 mai 1871, lorsque madame Mulkey le vit tout à coup s'affaisser sur le sol. On accourut à son secours, mais on ne pût le transporter à la maison : on dut le faire reposer sur une chaise, à l'ombre d'un arbre, que le vénérable vieillard avait lui-même planté. La machine humaine était épuisée. Le prêtre de l'endroit, l'abbé Donnelly, lui administra les derniers sacrements. Sentant ses forces l'abandonner, Fournier dit à madame Mulkey, qu'il ne verrait pas se coucher le soleil ; il expira à l'heure où les derniers feux du jour doraient les pics brumeux des montagnes Rocheuses. »

Dans sa longue existence, ce voyageur avait parcouru presque toute l'Amérique du Nord, de Québec à la Nouvelle-Orléans, au Kansas et aux montagnes Rocheuses ; il avait la réputation d'un marcheur infatigable, et l'on cite de lui des exploits dans ce genre presque aussi étonnants que le fait de sa longue existence. Pourquoi, du reste, celui qui avait mené la vie simple et errante des patriarches n'aurait-il point participé, dans une certaine mesure, à leur longévité ?

— *A continuer.*

P. C.

Le Vieux Drapeau

A L'HONORABLE P.-J.-O. CHAUVEAU.

I

Quel peuple n'a pas sa bannière
Qu'il promène par l'univers,
Hier roulant dans la poussière,
Mais demain flottant dans les airs ?
Ce drapeau veut dire Patrie,
On aime avec idolâtrie
Ses plis glorieux et sacrés,
Et le cœur gonflé se soulève
Lorsque le vainqueur qui l'enlève
En pare ses lambris dorés.

Car ce drapeau, c'est un symbole
Qui parle à tout homme de cœur.
Sur lui s'attache l'auréole
Plus durable qu'au front vainqueur.
Afin de rendre plus vivace
Le patriotisme qui passe
En brûlant le cœur du soldat,
Ce drap qu'à la hampe on attache
Un général aura pour tâche
De le lancer dans le combat.

Le lourd boulet pourra l'atteindre,
Le feu consumer ce haillon,
Et le bras chargé de l'étreindre
Rouler dans le sanglant sillon ;
Mais pour que l'ennemi s'empare,
Au son de sa grave fanfare,
De ce vieux drapeau tout criblé,
Il faut que l'airain redoutable
Fauche, en son œuvre épouvantable,
Tout un régiment mutilé !

Lorsque la plaine est balayée,
Que dans le champ jonché de morts
La Victoire de sang souillée
Compte son œuvre sans remords,
Le vainqueur se glisse en silence
Et cherche dans la plaine immense,
Parmi les morts et les mourants,
Un lambeau de cette bannière
Qui flottait orgueilleuse et fière
Aux yeux des héros expirants.

Enfin entre les mains d'un brave
Ils trouvent un bois tout noirci ;
Son regard éteint qui les brave
Semble leur dire : Le voici !
Sa main déjà froide et crispée
A laissé tomber son épée
Pour mieux saisir le vieux drapeau,
Dont un lambeau, de sang humide,
Pendant à sa giberne vide,
Lui fait un sublime oripeau !

Au camp des vainqueurs la cohorte,
Sur des monceaux de morts glissant,
Avec des cris de joie emporte
Un bois plein de boue et de sang.
Ils sont acclamés par l'armée,
Qui, par ses succès enflammée,
Comptant les morts avec mépris,
Ne juge pas de sa victoire
Par ceux qui tombent pleins de gloire,
Mais par les drapeaux qu'elle a pris !

II

Salut à toi, sainte relique ;
Débris sauvé par nos aïeux !
Sur tous les points de l'Amérique
Tu flottas digne et glorieux.
Du golfe mexicain au pôle,
Fier de t'avoir à son épaule,
Le vieux soldat t'aura porté,
Sauvant dans la lutte suprême
Ce dernier et fidèle emblème
De victoire et de liberté !

Vieux drapeau troué par les balles
Que nos pères ont promené
Au bruit du cor et des cymbales
Sur le continent étonné,
Tu me rappelles d'un autre âge
La foi robuste et le courage
De sang fécondant nos sillons,
Tu me rappelles la patrie
Tantôt debout tantôt meurtrie
Sous le feu des lourds bataillons !

Aux brises de la renommée
Tu t'agitas avec orgueil,
Dirigeant la petite armée,
T'inclinant sur chaque cercueil.
Témoin des luttes colossales,
Les déchirures de cent balles
Nous nomment tes combats divers ;
Aux générations futures
Montre avec orgueil tes blessures
Sans leur dérober tes revers !

Dans tes plis on croirait entendre
Du passé mille bruits confus,
Cris du vaincu qui va se rendre,
Canons roulant sur leurs affûts.
De Montcalm la voix solennelle,
Planant dans la lutte immortelle,
T'a fait frémir, noble haillon,
Et sur ta hampe déchirée
S'attache, ô l'empreinte sacrée !
La poussière de Carillon !

De ta pure gloire jalouse,
Dans ce siècle trop amolli,
Lorsque sonna mil huit cent douze,
Vieille loque, as-tu tressailli ?
As-tu frémi quand dans la plaine,
Du bruit des canons toute pleine,
Un bras de vaincre fatigué
Traçait au temple de Bellone
Près de *Carillon* qui rayonne
Le nom brillant de *Chateauguay!*

Plus tard, ô débris séculaire,
Pleuras-tu le peuple mourant
Lorsque le pur sang populaire
Teignait les flots du Saint-Laurent,
Lorsque seul contre l'Angleterre
A défendre ce coin de terre
Où sont tous nos foyers bénis
Des braves, périlleuse tâche!
Voulaient refaire à Saint-Eustache
La victoire de Saint-Denis!

Avec amour on te conserve,
Saint débris d'un temps glorieux.
Sait-on ce que Dieu te réserve,
Drapeau pour qui sont morts les vieux?
On te conserve! Un jour peut-être,
Tous heureux de te reconnaître,
Citoyens devenus soldats,
Comme au temps des combats sans trèves,
Nous deviendrons dignes élèves
Des anciens preux que tu guidas.

S'il faut que ce jour sombre arrive,
S'il faut, luttant comme jadis,
Entendre encore sur notre rive
La clameur des combats maudits;
Si le Seigneur exige encore
D'un peuple à peine à son aurore
Des hécatombes et du sang,
Ouvrant au vent tes plis étranges
Dirige nos saintes phalanges
Devant l'ennemi pâlissant!

Secouant ton repos sublime
Et laissant ton réduit obscur,
Comme aux jours de l'ancien régime,
Tu flotteras au ciel d'azur.
Aimé du drapeau d'Angleterre,
Tu montreras ce que peut faire
Un vieil étendard tout rouillé,
Lorsque dans ses plis la Victoire,
Remuant un passé de gloire,
Le jette au peuple réveillé!

En attendant, sublime loque,
Devant qui s'incline mon front,
Qu'elle rayonne, cette époque,
Où les vieux nous reconnaîtront.
Que notre vieille basilique
Aux beaux jours de fête publique
Te garde la place d'honneur,
Et que les cendres dispersées
Des héros des luttes passées
Tressaillent d'aise et de bonheur !

Sois la bannière pacifique
D'un petit peuple respecté,
Enseigne aux Français d'Amérique
Le culte de la liberté.
Laisse le peuple qui travaille
Les champs que l'affreuse mitraille
Laboura d'obus meurtriers,
A son passé toujours sensible,
Préférer son œuvre paisible
Aux rudes palmes des guerriers.

M.-J.-A. Poisson.

Arthabaska, 23 août 1879.

The Old Régime in Canada

BY

FRANCIS PARKMAN.

En parlant de l'époque antérieure à 1744, Garneau dit que Québec « envoyait annuellement cinq ou six bâtiments à la pêche du loup-marin », et que dans les temps florissants les exportations « en huile de loup-marin et de marsouin » s'élevaient à 250,000 livres, ou environ $41,333. La valeur du poisson exporté par les pêcheurs canadiens excédait cette somme, sans compter ce qui se consommait dans la colonie, en sorte que l'industrie de la pêche rapportait près de $100,000 au pays, qui n'avait à l'époque dont il s'agit qu'une population d'environ 45,000 âmes.

C'est précisément cette industrie que M. Parkman condamne au néant en disant que, sous la domination française, elle végéta dans une langueur désespérante. Proportion gardée à la population, nous affirmons que les pêcheries de la Nouvelle-France étaient exploitées avec plus d'activité, plus prospères que celles de la Nouvelle-Angleterre, où la législature accordait des primes d'encouragement aux pêcheurs, et, chiffres en mains, nous défions M. Parkman de nous prouver le contraire.

Cependant, il faut admettre que sur ce point l'auteur de l'*Old Régime* ne fait que reproduire une erreur qui se trouve dans presque tous les ouvrages traitant de l'industrie et du commerce du Canada sous la domination française, surtout les ouvrages publiés de nos jours. Faute de renseignements bien coordonnés sur cette partie de notre histoire, plusieurs écrivains, même canadiens-français, ont jugé d'après les renseignements incomplets qu'ils avaient par devers eux et n'ont apprécié le commerce et l'industrie de la Nouvelle-France que d'une manière fort injuste envers nos ancêtres. Ils ne se sont pas même donné la peine de comparer ces renseignements défectueux avec le chiffre de la population, ce qui eût démontré qu'en matière de commerce et d'industrie nos ancêtres ne le cédaient pas aux Anglo-

Américains et l'emportaient sur leurs descendants. Il est bien facile d'écrire des récriminations sur le manque d'esprit d'entreprise des premières générations canadiennes, sur le peu d'importance de leur commerce, de leur industrie ; il suffit pour cela de donner libre cours à l'imagination — et qui n'a pas d'imagination ? — mais autre chose est de prouver que ces récriminations sont fondées. Montrez-nous donc aujourd'hui un pays habité par 16,000 âmes qui fasse un commerce, importations et exportations comprises, de $6,500,000 annuellement, ainsi que cela eut lieu sous la domination française, cette époque dont on parle avec tant d'injustice et de mépris ! Jamais les Anglo-Américains, qu'on nous signale avec tant de complaisance comme un peuple modèle sous ce rapport, ne sont arrivés à des résultats plus satisfaisants. L'histoire et les chiffres sont là pour établir l'exactitude de ce que nous affirmons à l'honneur de nos ancêtres.

A la page 295, M. Parkman écrit avec tout l'aplomb d'un homme sûr de son fait :

« Dans toutes les branches d'industrie, les demandes d'aide sont sans fin. Gouverneurs et intendants sont autant de mendiants opiniâtres en faveur de la colonie languissante. »

Il est vrai que pour établir cet avancé vague et général, il cite sept phrases qu'il a trouvées dans la correspondance des gouverneurs et des intendants, ou dans les mémoires de l'ingénieur Catalogne et des sieurs Riverin et Chalons durant la période comprise entre 1686 et 1712. Malheureusement pour lui, dans ce cas comme en beaucoup d'autres, M. Parkman tronque les textes qu'il cite et en dénature le sens. L'intendant demande-t-il les fonds requis pour bâtir les magasins du roi, où les habitants sont obligés d'apporter leurs produits, qu'il leur est défendu de garder en leur possession, pour les échanger contre les produits que le gouvernement ou ses fermiers donnent en échange, M. Parkman en conclut qu'on mendiait du roi l'argent nécessaire à la construction de bâtisses qui devaient être érigées par les colons et pour leur usage exclusif, quand c'est tout le contraire qui est vrai. Autant vaudrait dire que les habitants d'une grande ville sont des mendiants, parce qu'ils demandent au gouvernement de bâtir un bureau de poste ou un hôtel des douanes, où l'administration perçoit les impôts qu'elle prélève !...

Donc, M. Parkman a dénaturé le sens de la première phrase qu'il cite.

Parmi les phrases qu'il emprunte à la correspondance des intendants, il en est dont l'exactitude est plus que douteuse, comme la suivante, écrite par l'intendant Champigny en 1688 : « Envoyez-nous un chirurgien ; il n'y a personne au Canada qui soit capable de remettre un os. »

Nous n'affirmons pas positivement que l'intendant Champigny écrivait une fausseté ; mais nous le croyons sincèrement. Le recensement de 1681 constate qu'à cette époque il y avait treize chirurgiens résidant dans la colonie ; or, comment expliquer leur disparition en si peu de temps ? Il nous semble que ce fait aurait dû inspirer une certaine défiance à M. Parkman. Il est vrai que le vieux proverbe latin dit avec assez de raison : *quot capita, tot census.*

Toujours pour établir que les gouverneurs et les intendants n'étaient que des « mendiants opiniâtres en faveur de la colonie, » notre auteur cite une phrase du marquis de Denonville, une de l'intendant Champigny et une de l'ingénieur Catalogne, demandant au ministre de faire passer dans la colonie des couvreurs en tuiles, des briquetiers, des potiers et des verriers. Eh bien ! ces demandes n'ont pas du tout la portée que leur donne M. Parkman, qui insinue que l'envoi de ces artisans occasionnait une dépense supplémentaire au roi. Toutes ces demandes ne s'appliquaient qu'au choix des émigrants ; comme le gouvernement envoyait chaque année à ses frais un certain nombre d'émigrés à la Nouvelle-France, on lui indiquait tout simplement ceux qui avaient le plus de chance de réussir, absolument comme de nos jours les agents d'émigration recherchent les classes d'ouvriers auxquels le pays offre le plus de chances d'avenir. En un mot, l'intendant ne demandait pas au roi d'encourir des dépenses pour envoyer au Canada des potiers ou des verriers, mais lui représentait uniquement que c'étaient ces artisans qui réussiraient le mieux dans la colonie ; il ne mendiait pas, il faisait de judicieuses recommandations. Ce n'est pas précisément la même chose.

L'agriculture languissait comme toutes les autres industries, au dire de M. Parkman, qui fait erreur sur ce point comme sur beaucoup d'autres. Il est facile de le démontrer. En 1665, alors que le Canada n'avait qu'une population de 3215 âmes, l'excédant de la récolte était déjà suffisant pour subvenir à l'alimentation des troupes qui arrivèrent dans le pays. « Les farines de l'armée s'é-

tant gâtées sur la mer, écrivait Marie de l'Incarnation, il s'est trouvé ici des blés pour fournir à sa subsistance sans faire tort à la provision des habitants (1). » M. Parkman nous dit lui-même qu'en 1686, il fut exporté 18,000 minots de grain aux Antilles et 80,000 minots en 1736, époque à laquelle la population de la colonie était de 39,063 personnes. Des quantités aussi considérables étaient exportées en France et au Cap-Breton, lequel s'approvisionnait presque exclusivement à Québec. « L'Ile Royale, écrivaient Beauharnais et l'intendant Hocquart au ministre Maurepas en 1742, fournissait au Canada un marché pour ses provisions. Ce marché n'existant plus après la prise de Louisbourg par les Anglais, le prix de nos produits baissera nécessairement. Nous ressentons déjà les inconvénients de cet état de choses. L'été dernier, le prix de la farine s'est maintenu à 10 et 12 livres le quintal : à peine avons-nous reçu des nouvelles de Louisbourg qu'il est tombé à 6 et 7 livres. » Garneau prétend que dans les temps florissants la valeur des exportations en farine ou pois atteignait le chiffre de 250,000 livres. Si on ajoute à cela la consommation des troupes, les viandes salées et le chanvre, on arrive à bien près de 400,000 livres, ou $66,660, avec une population, terme moyen, d'environ 40,000 âmes.

La meilleure preuve, au reste, du progrès et de l'activité de l'agriculture, se trouve dans les recensements. Si nous comparons le cens de 1692 avec celui de 1734, nous trouvons que durant cette période de quarante-deux ans la moyenne de l'augmentation a été de 16.370/0 pour la production des céréales, 140/0 pour le bétail, 12.230/0 pour la superficie ensemencée et 4.830/0 pour la population, ainsi que le montre le tableau suivant :

	1692	1734	Augment. totale	Augment. annuelle
Minots de grains.....	120,418	974,114	7090/0	16.370/0
Têtes de bétail.....	11,804	81,696	5920/0	140/0
Arpents sans culture.	26,669	163,611	5140/0	12.230/0
Population	12,431	37,716	2030/0	4.830/0

Ces chiffres réfutent péremptoirement l'assertion de M. Parkman, qui aurait dû les consulter avant d'affirmer d'une manière aussi positive et aussi générale que l'agriculture subissait la langueur dont souffrait le commerce. Peut-être l'auteur de l'*Old Régime* avouera-t-il que les chiffres sont d'une rigueur brutale ?

(1) Lettre d'octobre, 1665.

Au nombre des industries languissantes et négligées, M. Parkman range celle du filage et du tissage. « Cependant, dit-il, le tissage et le filage, de même que la culture du chanvre et du lin, furent négligés jusqu'en 1705, époque à laquelle la perte d'un navire chargé de marchandises pour la colonie donna l'impulsion à l'industrie domestique ; madame de Repentigny donna l'exemple en fabriquant une espèce de tissu grossier avec des fibres d'écorce d'ortie et de tilleul. »

Que ce tissu fût grossier, nous n'en doutons nullement et nous plaignons bien sincèrement les pauvres malheureux qui eurent le courage de se vêtir de cette espèce d'étoffe à cilice. Nous croyons volontiers que l'industrie du tissage pratiquée avec une telle matière ne progressa guère ; les colons préféraient naturellement les étoffes de laine ; mais, comme les neuf cent quatre-vingt-quatorze moutons qu'il y avait dans le pays en 1698 ne produisaient pas assez de laine pour faire une paire de bas à chacune des personnes adultes du Canada, ils ne songeaient pas à se livrer à l'industrie du tissage. La matière première manquant, cette industrie ne se développa que plus tard. Les tissus d'ortie firent tellement souffrir ceux qui s'en vêtirent, qu'ils se livrèrent avec l'énergie du désespoir à l'élevage des moutons et à la production de la laine, car M. Parkman nous dit, sur l'autorité de l'intendant Bégon, qu'on fabriquait des étoffes de laine en 1714

Nous signalons à dessein ces absurdités, car elles mettent à découvert la malveillance qui perce à tant d'endroits dans le livre de M. Parkman. Comment admettre qu'un écrivain, à moins de supposer chez lui l'absence du sens commun, puisse reprocher à une population de ne pas se livrer à une industrie supposant la production de la laine, lorsque le millier de moutons qu'il y avait dans le pays n'en fournissait pas assez pour faire une paire de bas à chacune des quinze mille personnes qui habitaient le Canada à cette époque ? Et c'est en écrivant ces monstruosités que l'auteur de l'*Old Régime* s'est acquis auprès de certaines gens le titre de « brillant et sympathique historien. »

La page 297 renferme cependant une erreur moins excusable Si le cœur lui en disait, M. Parkman pouvait prétexter l'ignorance des recensements — nous avons déjà vu qu'il n'en a pas une connaissance intime — pour représenter notre agriculture avec les plus sombres couleurs ; mais personne ne saurai l'excuser de fausser sciemment un document pour faire retom-

ber en partie sur les observances religieuses de nos aïeux le peu de succès de leurs cultures.

Après avoir cité l'ingénieur Catalogne pour prouver que la culture ne réussissait pas et était mal faite, il ajoute : « Il (Catalogne) se plaint de ce que les fêtes de l'Eglise sont si nombreuses que, dans toute la saison des travaux, il ne reste pas quatre-vingt-dix jours ouvrables. » Or Catalogne, dont M. Parkman invoque ainsi le témoignage, dit ce qui suit dans son mémoire en date du 7 novembre 1712 :

« Que comme *les saisons sont trop courtes et souvent très mauvaises*, il serait à souhaiter que l'Eglise permît les travaux indispensables, que les fêtes d'été obligent de chômer, étant très vrai que depuis le mois de mai que les semenses commencent jusques à la fin de septembre, *il n'y a pas quatre-vingt-dix journées de travail* par rapport aux fêtes et *au mauvais temps.* »

Cette phrase, quant à sa substance, ne ressemble guère à celle que M. Parkman emploie pour la remplacer : Catalogne se plaint surtout du *mauvais temps*, tandis que, d'après l'auteur de l'*Old Régime*, il se plaint exclusivement des *fêtes de l'Eglise*. Et cette falsification est d'autant plus inexplicable, sinon moins excusable, que M. Parkman reproduit, à la page 424 de son livre, le texte même du mémoire de Catalogne. Comme protestant, il peut ignorer qu'à l'époque dont il parle, les fêtes de l'Eglise occupaient une dizaine de jours en été ; mais, comme historien, il n'ignore pas ce que dit le document qu'il cite et il ne saurait être excusé de l'avoir falsifié d'une façon aussi étrange. Avec la meilleure volonté du monde, on ne peut s'empêcher de voir, dans cette falsification, un indice des préjugés que M. Parkman entretient contre tout ce qui est catholique. C'est l'esprit même de son livre, le sentiment qui l'a inspiré d'un bout à l'autre, ainsi que nous le verrons plus loin.

« En 1669, lisons-nous à la page 299, le conseil déclara le blé monnaie légale (*legal tender*) à quatre francs le *minot* ou trois boisseaux français ; et cinq ans plus tard il fut ordonné à tous les créanciers d'accepter en paiement les peaux d'orignal au prix du marché. »

La première partie de cette citation porte nécessairement à croire qu'à dater de 1669 le blé fit partie intégrante de la monnaie légale du pays : la phrase est générale, donne un sens général à l'arrêt du conseil. C'est encore une fausseté qui ne saurait s'expliquer d'aucune manière, puisque cet arrêt, en date du 19 mars,

déclare formellement que « le conseil a ordonné que *par provision pendant trois mois*, du jour de la publication des présentes, les débiteurs pourront donner en paiement tant aux marchands qu'autres créanciers du blé loyal et marchand à raison de quatre livres le minot. »

Evidemment cet arrêt ne constituait pas le blé monnaie légale d'une manière permanente, mais n'avait pour but que de protéger les cultivateurs contre la cupidité des marchands, qui voulaient faire baisser outre mesure le prix du blé, afin de l'acheter ensuite pour rien. C'était une mesure temporaire, de protection, nullement un statut d'un caractère permanent, ainsi que le dit si carrément M. Parkman.

Il en fut de même relativement à l'édit concernant les peaux d'orignaux.

Cependant, il ne faut pas s'étonner de cette bagatelle, car les deux pages et demie que M. Parkman consacre à notre système monétaire, ne sont qu'un tissu d'erreurs.

« On ordonna, dit-il, de frapper pour le Canada, une monnaie dont la valeur était du quart moindre que celle de la monnaie de France. »

M. Parkman a trouvé cette erreur dans les ouvrages traitant du Canada sous la domination française, et il la reproduit avec un sans-gêne qui a lieu d'étonner chez un écrivain qui se prétend si bien renseigné. Pourtant, s'il se fût seulement donné le trouble d'ouvrir les *Edits et Ordonnances*, il aurait facilement constaté que cette diminution du quart, comparativement aux monnaies semblables circulant en France, n'a jamais existé. L'édit du mois de juin 1721 ordonnant la fabrication de 150,000 marcs d'espèce de cuivre pour les colonies d'Amérique, décrète que ces pièces auront la valeur suivante : « celles de vingt au marc pour dix-huit deniers, celles de quarante au marc pour neuf deniers, et celles de quatre-vingts au marc pour quatre deniers et demi, » ce qui n'est pas du tout la diminution du quart ; mais, en consultant l'arrêt qui précède immédiatement cet édit, et réglait la valeur des espèces de cuivre en France, M. Parkman aurait lu ce qui suit :

« Le roi... a ordonné et ordonne qu'à commencer du jour de la publication du présent arrêt (en date du 30 avril 1721), les dites espèces seront réduites dans tout le royaume aux prix ci-après, savoir : les sols de cuivre à dix-huit deniers au lieu de vingt

deniers, les deniers et quarts des dits à proportion ; les pièces dites de six deniers, à neuf deniers au lieu de dix, et les liards de France à quatre deniers et demi au lieu de cinq ; sur lequel pied les dites espèces continueront d'avoir cours jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté. »

La comparaison de ces deux arrêts montre clairement que la monnaie fabriquée pour le Canada et les autres colonies d'Amérique en 1721, avait *absolument la même valeur* que la monnaie de même espèce circulant en France, ce qui prouve la fausseté de l'assertion de M. Parkman. Loin d'établir une différence entre la valeur des espèces de cuivre circulant en France, et celles destinées aux colonies, le roi fixe la valeur légale de ces dernières afin de la rendre absolument égale à celles des espèces françaises.

« Cette devise, ajoute en note l'auteur de l'*Old Régime*, datait de très longtemps. »

Sans doute, et elle s'explique par la nature même des choses. Pour envoyer des espèces en France, il fallait courir les risques des naufrages, payer le transport et l'assurance, ce qui représentait plus que le quart de la valeur des espèces et c'est pourquoi, comparativement à ce qu'elles valaient dans la mère-patrie, ces espèces subissaient dans leur valeur, au Canada, une baisse d'environ 25 par cent. Sur ce point, les écrivains modernes ne sont pas plus avancés que Boucher, qui écrivait il y a plus de deux cents ans : ils paraissent ignorer comme lui que les frais et les dangers du transport des espèces, surtout dans les circonstances et à l'époque dont il s'agit, constituent le principal élément du taux du change.

M. Parkman n'est ni mieux renseigné ni plus exact en parlant de la *monnaie de carte ;* il confond les *ordonnances* avec la monnaie régulière du pays, circulant d'une manière permanente, ce qui l'entraîne à des anachronismes qu'il est facile d'imaginer. D'après lui la monnaie de carte, comme monnaie légale, fut introduite dans la colonie par l'intendant de Meules. « En 1785, dit-il, l'intendant de Meules émit une monnaie de carte. »

N'en déplaise à M. Parkman, ces cartes ne constituaient pas une monnaie légale, ayant régulièrement cours dans la colonie comme monnaie ; ces cartes n'étaient que des bons au porteur, quelle que fût leur forme, que l'intendant donnait en payement des comptes contre le gouvernement, lorsqu'il n'avait pas par devers lui les fonds nécessaires pour acquitter les dépenses faites

par le roi dans la colonie. Du moment qu'il recevait les fonds requis à cette fin, les cartes étaient retirées, ce qui prouve qu'elles ne constituaient pas une monnaie permanente. Lorsqu'elles étaient ainsi retirées de la circulation, ce qui avait généralement lieu à une date fixée, on les brûlait, ainsi qu'il arriva sous M. de Champigny en 1705. Enfin, ces cartes avaient si peu le caractère d'une monnaie régulière, que les intendants furent souvent obligés de publier des ordonnances pour forcer les marchands à les recevoir en payement, d'où vint à ces cartes le nom d'*ordonnances*, sous lequel elles étaient connues. Leur nombre augmentait ou diminuait, suivant les besoins ou les caprices des intendants. L'intendant Champigny en émit pour 87,377 livres en 1690. L'année suivante, il écrivait à Pontchartrain : « Quoique le comte de Frontenac et moi nous ayons tiré par l'intermédiaire du commis de M. Hubert, en novembre dernier, des lettres de change sur la France pour 87,377 livres afin d'avoir des fonds en ce pays, nous n'avons pu éviter de faire cette année une nouvelle émission de monnaie de cartes pour payer *toutes les dépenses*.... et nous avons racheté les cartes émises en 1690. »

Ces cartes finirent par s'accumuler, et en 1717, il y en avait en circulation pour environ deux millions ; le trésor royal ne put faire honneur à tous ces engagements et n'en paya que la moitié.

L'arrêt royal du 5 juillet 1717 décréta le retrait de toutes les ordonnances, en diminua la valeur de moitié, et permit à l'intendant d'en émettre « pour satisfaire aux dépenses... des six derniers mois de l'année dernière, et des six premiers mois de la présente », ajoutant : « Après que la dite monnaie de carte (pour les dépenses des six mois) aura été fabriquée, nous défendons à notre lieutenant-général et intendant au dit pays de faire fabriquer à l'avenir aucune monnaie de cartes, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, ni de lui donner cours. »

Le retrait complet de ces ordonnances diminua considérablement la circulation monétaire, et, sur les représentations des habitants de la colonie, le roi ordonna en 1729 la fabrication d'une *monnaie de carte régulière*, au montant fixe de 400,000 livres, qui fut augmenté de 200,000 livres en 1733. Cette monnaie était garantie par le roi, qui défendit au gouverneur et à l'intendant d'en fabriquer d'autre sous quelque prétexte que ce fût, et s'obligea à la recevoir en paiement des munitions et autres marchandises qui se vendaient aux magasins de Sa Majesté. C'était une

vraie monnaie, ayant une valeur fixe, devant circuler permanemment et représenter les valeurs dans toutes les transactions Enfin ces cartes circulaient absolument comme circulent de nos jours les billets du gouvernement fédéral, et n'étaient jamais retirées de la circulation.

Il y avait donc une différence essentielle entre les *ordonnances* et la *monnaie de carte.* Les premières étaient émises temporairement par les intendants, qui devaient les racheter chaque année ; les autres, au contraire, furent émises en vertu d'arrêts rendus par le roi, la seule autorité qui put légiférer sur ces matières, et leur donner tous les caractères qui distinguent une monnaie régulière, acceptée par l'Etat et garantie par lui.

M. Parkman n'a pas saisi cette différence et il ne faut pas s'étonner si ce qu'il dit à ce sujet n'est qu'un tissu de faussetés.

J.-C. Langelier.

— *A continuer.*

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

Leonis Divina Providentia Papae XIII

EPISTOLA ENCYCLICA

VENERABILIBUS FRATRIBUS PATRIARCHIS, PRIMATIBUS, ARCHIEPISCOPIS ET EPISCOPIS UNIVERSI CATHOLICI ORBIS GRATIAM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTIBUS

LEO PP. XIII

Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedictionem.

Aeterni Patris Unigenitus Filius, qui in terris apparuit, ut humano generi salutem et divinae sapientiae lucem afferret, magnum plane ac mirabile mundo contulit beneficium, cum caelos iterum ascensurus, Apostolis praecepit, ut *euntes docerent omnes gentes* (1): Ecclesiamque a se conditam communem et supremam populorum magistram reliquit. Homines enim, quos veritas liberaverat, veritate erant conservandi: neque diu permansissent caelestium doctrinarum fructus, per quos est homini parta salus, nisi Christus Dominus erudiendis ad fidem mentibus perenne magisterium constituisset. Ecclesia vero divini Auctoris sui cum erecta promissis, tum imitata caritatem, sic iussa perfecit, ut hoc semper spectarit, hoc maxime voluerit, de religione praecipere et cum erroribus perpetuo dimicare. Huc sane pertinent singulorum Episcoporum vigilati labores; huc Conciliorum perlatae leges ac decreta, et maxime Romanorum Pontificum sollicitudo quotidiana, penes quos, beati Petri Apostolorum Principis in primatu successores, et ius et officium est docendi et confirmandi fratres in fide. Quoniam vero, Apostolo monente, *per philosophiam et inanem fallaciam* (2), Christifidelium mentes decipi solent, et fidei sinceritas in hominibus corrumpi, idcirco supremi Ecclesiae Pastores muneris sui perpetuo esse duxerunt etiam veri nominis scientiam totis viribus provehere, simulque singulari vigilantia providere, ut ad fidei catholicae normam ubique traderentur humanae disciplinae omnes, praesertim vero *philosophia*, a qua nimirum magna ex parte pendet ceterarum scientiarum recta ratio. Id ipsum et Nos inter cetera breviter monuimus, Venerabiles Fratres, cum primum Vos omnes per Litteras Encyclicas allocuti sumus; sed modo rei gravitate, et temporum conditione compellimur rursus Vobiscum agere de ineunda philo-

---

(1) Matth. XXVIII, 19.
(2) Coloss. II, 8.

sophicorum studiorum ratione, quae et bono fidei apte respondeat, et ipsi humanarum scientiarum dignitati sit consentanea.

Si quis in acerbitatem nostrorum temporum animum intendat, earumque rerum rationem, quae publice et privatim geruntur, cogitatione complectatur, is profecto comperiet, fecundam malorum causam, cum eorum quae premunt, tum eorum quae pertimescimus, in eo consistere, quod prava de divinis humanisque rebus scita, e scholis philosophorum iampridem profecta, in omnes civitatis ordines irrepserint, communi plurimorum suffragio recepta. Cum enim insitum homini natura sit, ut in agendo rationem ducem sequatur, si quid intelligentia peccat, in id et voluntas facile labitur: atque ita contingit, ut pravitas opinionum, quarum est in intelligentia sedes, in humanas actiones influat, easque pervertat. Ex adverso, si sana mens hominum fuerit, et solidis verisque principiis firmiter insistat, tum vero in publicum privatumque commodum plurima beneficia progignet. — Equidem non tantam humanae philosophiae vim et auctoritatem tribuimus, ut cunctis omnino erroribus propulsandis, vel evellendis parem esse iudicemus: sicut enim, cum primum est religio christiana constituta, per admirabile fidei lumen *non persuasibilibus humanae sapientiae verbis* diffusum, *sed in ostensione spiritus et virtutis* (3), orbi terrarum contigit ut primaevae dignitati restitueretur; ita etiam in praesens ab omnipotenti potissimum virtute et auxilio Dei expectandum est, ut mortalium mentes, sublatis errorum tenebris, resipiscant. Sed neque spernenda, neu posthabenda sunt naturalia adiumenta, quae divinae sapientiae beneficio, fortiter suaviterque omnia disponentis, hominum generi suppetunt; quibus in adiumentis rectum philosiphiae usum constat esse praecipuum. Non enim frustra rationis lumen humanae menti Deus inseruit; et tantum abest, ut superaddita fidei lux intelligentiae virtutem extinguat aut imminuat, ut potius perficiat, auctisque viribus, habilem ad maiora reddat. — Igitur postulat ipsius divinae Providentiae ratio, ut in revocandis ad fidem et ad salutem populis etiam ab humana scientia praesidium quaeratur: quam industriam probabilem ac sapientem, in more positam fuisse preclarissimorum Ecclesiae Patrum, antiquitatis monumenta testantur. Illi scilicet neque paucas, neque tenues rationi partes dare consueverunt, quas omnes perbreviter complexus est magnus Augustinus, *huic scientiae tribuens..... illud quo fides saluberrima..... gignitur; nutritur, defenditur, roboratur* (4).

Ac primo quidem philosophia, si rite a sapientibus usurpetur, iter ad veram fidem quodammodo sternere et munire valet, suorumque alumnorum animos ad revelationem suscipiendam convenienter praeparare: quamobrem a veteribus modo *praevia ad christianam fidem institutio* (5), modo *christianismi praeludium et auxilium* (6) modo *ad Evangelium paedagogus* (7) non immerito appellata est.

---

(3) 1 Cor. II, 4.
(4) *De Trin.* lib. XIV, c. 1.
(5) Clem. Alex., *Strom.* lib. 1, c. 16; l. VII, c. 3.
(6) *Orig. ad Greg. Thaum.*
(7) Clem. Alex., *Strom.* 1, c. 5.

Et sane benignissimus Deus, in eo quod pertinet ad res divinas, non eas tantum veritates lumine fidei patefecit, quibus attingendis impar humana intelligentia est, sed nonnullas etiam manifestavit, rationi non omnino impervias, ut scilicet, accedente Dei auctoritate, statim et sine aliqua erroris admixtione omnibus innotescerent. Ex quo factum est, ut quaedam vera, quae vel divinitus ad credendum proponuntur, vel cum doctrina fidei arctis quibusdam vinculis colligantur, ipsi ethnicorum sapientes, naturali tantum ratione praelucente, cognoverint, aptisque argumentis demonstraverint ac vindicaverint. *Invisibilia enim ipsius*, ut Apostolus inquit, *a creatura mundi per ea, quae facta sunt, intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque eius virtus et divinitas* (8) : et *gentes quae legem non habent*..... ostendunt nihilominus *opus legis scriptum in cordibus suis* (9) : Haec autem vera, vel ipsis ethnicorum sapientibus explorata, vehementer est opportunum in revelatae doctrinae commodum utilitatemque convertere, ut reipsa ostendatur, humanam quoque sapientiam, atque ipsum adversariorum testimonium fidei christianae suffragari. Quam agendi rationem, non recens introductam sed veterem esse constat, et sanctis Ecclesiae Patribus saepe usitatam. Quin etiam venerabiles isti religiosarum traditionum testes et custodes formam quamdam eius rei et prope figuram agnoscunt in Hebraeorum facto, qui Aegypto excessuri, deferre secum iussi sunt argentea atque aurea Aegyptiorum vasa cum vestibus pretiosis, ut scilicet, mutato repente usu, religioni veri Numinis ea supellex dedicaretur, quae prius ignominiosis ritibus et superstitioni inservierat. Gregorius Neocaesariensis (10) laudat Origenem hoc nomine, quod plura ex ethnicorum placitis ingeniose decerpta, quasi erepta, hostibus tela, in patrocinium christianae sapientiae et perniciem superstitionis singulari dexteritate retorserit. Et parem disputandi morem cum Gregorius Nazianzenus (11), tum Gregorius Nyssenus (12) in Basilio Magno et laudant et probant ; Hieronymus vero magnopere commendat in Quadrato Apostolorum discipulo, in Aristide, in Iustino, in Irenaeo, aliisque permultis (13). Augustinus autem, *Nonne aspicimus*, inquit, *quanto auro et argento et veste suffarcinatus exierit de Aegypto Cyprianus, doctor suavissimus et martyr beatissimus ? quanto Lactantius ? quanto Victorinus, Optatus, Hilarius ? ut de vivis taceam, quanto innumerabiles Graeci* (14) ? Quod si vero naturalis ratio opimam hanc doctrinae segetem prius fudit, quam Christi virtute fecundaretur, multo uberiorem certe progignet, posteaquam Salvatoris gratia nativas humanae mentis facultates instauravit et auxit. — Ecquis autem non videat, iter planum et facile per huiusmodi philosophandi genus ad fidem aperiri ?

Non his tamen limitibus utilitas circumscribitur, quae ex illo philosophandi instituto dimanat. Et revera divinae sapientiae eloquiis graviter reprehenditur

---

(8) Rom. 1, 20.
(9) Ib. II, 14, 15.
(10) *Orat. paneg. ad Origen.*
(11) Vit. Moys.
(12) Carm. I, 1. Iamb. 3.
(13) Epist. ad Magn.
(14) *De Doctr. Christ.*, l. II, c. 40.

eorum hominum stultitia, qui *de his quae videntur bona, non potuerunt intelligere Eum qui est; neque, operibus attendentes, agnoverunt quis esset artifex* (15). Igitur primo loco magnus hic et praeclarus ex humana ratione fructus capitur, quod illa Deum esse demonstret: *a magnitudine enim speciei et creaturae cognoscibiliter poterit Creator horum videri* (16).—Deinde Deum ostendit omnium perfectionum cumulo singulariter excellere, infinita in primis sapientia, quam nulla usquam res latere, et summa iustitia, quam pravus nunquam vincere possit affectus, ideoque Deum non solum veracem esse, sed ipsam etiam veritatem falli et fallere nesciam. Ex quo consequi perspicuum est, ut hamana ratio plenissiman verbo Dei fidem atque auctoritatem conciliet. Simili modo ratio declarat, evangelicam doctrinam mirabilibus quibusdam signis, tamquam certis certae veritatis argumentis, vel ab ipsa origine emicuisse: atque ideo omnes, qui Evangelio fidem adiungunt, non temere adiungere, tamquam doctas fabulas secutos (17), sed rationabili prorsus obsequio intelligentiam et iudicium suum divinae subiicere auctoritati. Illud autem non minoris pretii esse intelligitur, quod ratio in perspicuo ponat, Ecclesiam a Christo institutam (ut statuit Vaticana Synodus) *ob suam admirabilem propagationem, eximiam sanctitatem et inexhaustam in omnibus locis fecunditatem, ob catholicam unitatem, invictamque stabilitatem, magnum quoddam et perpetuum esse motivum credibilitatis, et divinae suae legationis testimonium irrefragabile* (18).

Solidissimis ita positis fundamentis, perpetuus et multiplex adhuc requiritur philosophiae usus, ut sacra Theologia naturam, habitum, ingeniumque verae scientiae suscipiat atque induat. In hac enim nobilissima disciplinarum magnopere necesse est, ut multae ac diversae caelestium doctrinarum partes in unum veluti corpus colligantur, ut suis quaeque locis convenienter dispositae, et ex propriis principiis derivatae apto inter se nexu cohaereant; demum ut omnes et singulae suis iisque invictis argumentis confirmentur. — Nec silentio praetereunda, aut minimi facienda est accuratior illa atque uberior rerum, quae creduntur, cognitio, et ipsorum fidei mysteriorum, quoad fieri potest, aliquanto lucidior intelligentia, quam Augustinus aliique Patres et laudarunt et assequi studuerunt, quamque ipsa Vaticana Synodus (19) fructuosissimam esse decrevit. Eam siquidem cognitionem et intelligentiam plenius et facilius certe illi consecuntur, qui cum integritate vitae fideique studio ingenium coniungunt philosophicis disciplinis expolitum, praesertim cum eadem Synodus Vaticana doceat, eiusmodi sacrorum dogmatum intelligentiam *tum ex eorum, quae naturaliter cognoscuntur, analogia; tum e mysteriorum ipsorum nexu inter se et cum fine hominis ultimo* peti oportere (20).

Postremo hoc quoque ad disciplinas philosophicas pertinet, veritates divi-

---

(15) Sap. XIII, 1.
(16) Sap. XIII, 5.
(17) II. Pet. I, 16.
(18) Const. dogm. de Fid. cathol., c. 3.
(19) Const. cit., c. 4.
(20) Ibid.

nitus traditas religiose tueri, et iis qui oppugnare audeant resistere. Quam ad rem, magna est philosophiae laus, quod fidei propugnaculum ac veluti firmum religionis munimentum habeatur. *Est quidem*, sicut Clemens Alexandrinus testatur, *per se perfecta et nullius indiga Servatoris doctrina, cum sit Dei virtus et sapientia. Accedens autem graeca philosophia veritatem non facit potentiorem ; sed cum debiles efficiat sophistarum adversus eam argumentationes, et propulset dolosas adversus veritatem insidias, dicta est vineae apta sepes et vallus* (21). Profecto sicut inimici catholici nominis, adversus religionem pugnaturi, bellicos apparatus plerumque a philosophica ratione mutuantur, ita divinarum scientiarum defensores plura e philosophiae penu depromunt, quibus revelata dogmata valeant propugnare. Neque mediocriter in eo triumphare fides christiana censenda est, quod adversariorum arma, humanae rationis artibus ad nocendum comparata, humana ipsa ratio potenter expediteque repellat. Quam speciem religiosi certaminis ab ipso gentium Apostolo usurpatam commemorat S. Hieronymus scribens ad Magnum : *Doctor christiani exercitus Paulus et orator invictus, pro Christo causam agens, etiam inscriptionem fortuitam arte torquet in argumentum fidei : didiceral enim a vero David extorquere de manibus hostium gladium et Goliath superbissimi caput proprio mucrone truncare* (22). Atque ipsa Ecclesia istud a philosophia praesidium christianos doctores petere non tantum suadet, sed etiam iubet. Etenim Concilium Lateranense V, posteaquam constituit, *omnem assertionem veritati illuminatae fidei contrariam omnino falsam esse, eo quod verum vero minime contradicat* (23), philosophiae doctoribus praecipit, ut in dolosis argumentis dissolvendis studiose versentur ; siquidem, ut Augustinus testatur, *si ratio contra divinarum Scripturarum auctoritatem redditur, quamlibet acuta sit, fallit veri similitudine : nam vera esse non potest* (24).

Verum ut pretiosis hisce, quos memoravimus, afferendis fructibus par philosophia inveniatur, omnino oportet, ut ab eo tramite numquam deflectat, quem et veneranda Patrum antiquitas ingressa est, et Vaticana Synodus solemni auctoritatis suffragio comprobavit. Scilicet cum plane compertum sit, plurimas ex ordine supernaturali veritates esse accipiendas, quae cuiuslibet ingenii longe vincunt acumen, ratio humana, propriae infirmitatis conscia, maiora se affectare ne audeat, neque easdem veritates negare, neve propria virtute metiri, neu pro lubitu interpretari ; sed eas potius plena atque humili fide suscipiat, et summi honoris loco habeat, quod sibi liceat, in morem ancillae et pedissequae, famulari caelestibus doctrinis, easque aliqua ratione, Dei beneficio, attingere. — In iis autem doctrinarum capitibus, quae percipere humana intelligentia naturaliter potest, aequum plane est, sua methodo, suisque principiis et argumentis uti philosophiam : non ita tamen, ut auctoritati divinae sese audacter subtrahere videatur. Imo, cum constet, ea quae revelatione innotescunt, certa veritate pollere, et quae fidei adversantur pariter cum recta ratione pugnare, noverit philosophus catholicus se

(21) *Strom.* lib. 1. c. 20.
(22) Epist. ad Magn.
(23) Bulla *Apostoloci regiminis*.
(24) Epist. 143 (al. 7) ad Marcellin., n° 7.

fidei simul et rationis iura violaturum, si conclusionem aliquam amplectatur, quam revelatae doctrinae repugnare intellexerit.

Novimus profecto non deesse, qui facultates humanae naturae plus nimio extollentes, contendunt, hominis intelligentiam, ubi semel divinae auctoritati subiiciatur, e nativa dignitate excidere, et quodam quasi servitutis iugo demissam plurimum retardari atque impediri, quominus ad veritatis excellentiaeque fastigium progrediatur. — Sed haec plena erroris et fallaciae sunt; eoque tandem spectant, ut homines, summa cum stultitia, nec sine crimine ingrati animi, sublimiores veritates repudient, et divinum beneficium fidei, ex qua omnium bonorum fontes etiam in civilem societatem fluxere, sponte reiiciant. Etenim cum humana mens certis finibus, iisque satis angustis, conclusa teneatur, pluribus erroribus, et multarum rerum ignorationi est obnoxia. Contra fides christiana, cum Dei auctoritate nitatur, certissima est veritatis magistra; quam qui sequitur, neque errorum laqueis irretitur, neque incertarum opinionum fluctibus agitatur. Quapropter qui philosophiae studium cum obsequio fidei christianae coniungunt, ii optime philosophantur: quandoquidem divinarum viritatum splendor, animo exceptus, ipsam iuvat intelligentiam; cui non modo nihil de dignitate detrahit, sed nobilitatis, acuminis, firmitatis plurimum addit. — Cum vero ingenii aciem intendunt in refellendis sententiis, quae fidei repugnant, et in probandis, quae cum fide cohaerent, digne ac perutiliter rationem exercent; in illis enim prioribus, causas erroris deprehendunt, et argumentorum, quibus ipsae fulciuntur, vitium dignoscunt: in his autem posterioribus, rationum momentis potiuntur, quibus solide demonstrentur et cuilibet prudenti persuadeantur. Hac vero industria et exercitatione augeri mentis opes et explicari facultates qui neget, ille veri falsique discrimen nihil conducere ad profectum ingenii, absurde contendat necesse est. Merito igitur Vaticana Synodus praeclara beneficia, quae per fidem rationi praestantur, his verbis commemorat: « *Fides rationem ab erroribus liberat ac tuetur, eamque multiplici cognitione instruit* (25). » Atque idcirco homini, si saperet, non culpanda fides, veluti rationi et naturalibus veritatibns inimica, sed dignae potius Deo grates essent habendae, vehementerque laetandum, quod, inter multas ignorantiae causas et in mediis errorum fluctibus, sibi fides sanctissima illuxerit, quae, quasi sidus amicum, citra omnem errandi formidinem portum veritatis commonstrat.

Quod si, Venerabiles Fratres, ad historiam philosophiae respiciatis, cuncta, quae paullo ante diximus, re ipsa comprobari intelligetis. Et sane philosophorum veterum, qui fidei beneficio caruerunt, etiam qui habebantur sapientissimi, in pluribus deterrime errarunt. Nostis enim, inter nonnulla vera, quam saepe falsa et absona, quam multa incerta et dubia tradiderint de vera divinitatis ratione, de prima rerum origine, de mundi gubernatione, de divina futurorum cognitione, de malorum causa et principio, de ultimo fine hominis, aeternaque beatitudine, de virtutibus et vitiis, aliisque doctrinis, quarum vera certaque notitia nihil magis est hominum generi necessarium. — Contra vero primi Ecclesiae Patres et Doctores, qui satis intellexerant, ex

(25) Const. dogmat. de Fide cathol., c. 4.

divinae voluntatis consilio, restitutorem humanae etiam scientiae esse Christum, qui Dei virtus est Deique sapientia (26), et *in quo sunt omnes thesauri sapientiae et scientiae abscondili* (27), veterum sapientum libros investigandos, eorumque sententias cum revelatis doctrinis conferendas suscepere : prudentique delectu quae in illis vere dicta et sapienter cogitata occurrerent, amplexi sunt, ceteris omnibus vel emendatis, vel reiectis. Nam providissimus Deus, sicut ad Ecclesiae defensionem martyres fortissimos, magnae animae prodigos, contra tyrannorum saevitiem excitavit, ita philosophis falsi nominis aut haereticis viros sapientia maximos obiecit, qui revelatarum veritatum thesaurum etiam rationis humanae praesidio tuerentur. Itaque ab ipsis Ecclesiae primordiis, catholica doctrina eos nacta est adversarios multo infensissimos, qui christianorum dogmata et instituta irridentes, ponebant plures esse deos, mundi materiam principio causaque caruisse, rerumque cursum caeca quadam vi et fatali contineri necessitate, non divinae providentiae consilio administrari. Iamvero cum his insanientis doctrinae magistris mature congressi sunt sapientes viri, quos *Apologetas* nominamus, qui, fide praeeunte, ab humana quoque sapientia argumenta sumpserunt, quibus constituerent, unum Deum, omni perfectionum genere praestantissimum esse colendum ; res omnes e nihilo omnipotenti virtute productas, illius sapientia vigere, singulasque ad proprios fines dirigi ac moveri. — Principem Inter illos sibi locum vindicat *S. Iustinus* martyr, qui posteaquam celeberrimas graecorum Academias, quasi experiendo, lustrasset, plenoque ore nonnisi ex revelatis doctrinis, ut idem ipse fatetur, veritatem hauriri posse pervidisset, illas toto animi ardore complexus, calumniis purgavit, penes Romanorum Imperatores acriter copioseque defendit, et non pauca graecorum philosophorum dicta cum eis composuit. Quod et *Quadratus* et *Aristides Hermias* et *Athenagoras* per illud tempus egregie praestiterunt. — Neque minorem in eadem causa gloriam adeptus est *Irenaeus* martyr invictus, Ecclesiae Lugdunensis Pontifex : qui cum strenue refutaret perversas orientalium opiniones, Gnosticorum opera per fines romani imperii disseminatas, *origines haereseon singularum* (auctore Hieronymo), *et ex quibus philosophorum fontibus emanarint....., explicavit* (28). — Nemo autem non novit *Clementis Alexandrini* disputationes, quas idem Hieronymus sic, honoris causa, commemorat : *Quid in illis indoctum ? imo quid non de media philosophia est* (29) ? Multa ipse quidem incredibili varietate disseruit ad condendam philosophiae historiam, ad artem dialecticam rite exercendam, ad concordiam rationis cum fide conciliandam utilissima. — Hunc secutus *Origines*, scholae Alexandrinae magisterio insignis, graecorum et orientalium doctrinis eruditissimus, perplura eademque laboriosa edidit volumina, divinis litteris explanandis, sacrisque dogmatibus illustrandis mirabiliter opportuna ; quae licet erroribus, saltem ut nunc extant, omnino non vacent, magnam tamen complectuntur vim sententiarum, quibus naturales veritates et numero et firmitate augentur. — Pugnat cum haereticis *Tertul-*

---

(26) I. Cor., I, 24.
(27) Coloss. II, 3.
(28) Epist. ad Magn.
(29) Loco cit.

lianus auctoritate sacrarum Litterarum; cum philosophis, mutato armorum genere, philosophice; hos autem tam acute et erudite convincit, ut iisdem palam fidenterque obiiciat: *Neque de scientia, neque de disciplina, ut putatis, aequamur* (30). — *Arnobius* etiam, vulgatis adversus gentiles libris, et *Lactantius* divinis praesertim Institutionibus, pari eloquentia et robore dogmata ac praecepta catholicae sapientiae persuadere hominibus strenue nituntur, non sic philosophiam evertentes, ut Academici solent (31), sed partim suis armis, partim vero ex philosophorum inter se concertatione sumptis eos revincentes (32). — Quae autem de anima humana, de divinis attributis, aliisque maximi momenti quaestionibus, magnus *Athanasius* et *Chrysostomus* oratorum princeps, scripta reliquerunt, ita, omnium iudicio, excellunt, ut prope nihil ad illorum subtilitatem et copiam addi posse videatur. — Et ne singulis recensendis nimii simus, summorum numero virorum, quorum est mentio facta, adiungimus *Basilium* magnum et utrumque *Gregorium*, qui, cum Athenis, ex domicilio totius humanitatis, exiissent philosophiae omnis apparatu affatim instructi, quas sibi quisque doctrinae opes inflammato studio pepererat, eas ad haereticos refutandos, instituendosque christianos converterunt. — Sed omnibus veluti palman praeripuisse visus est *Augustinus*, qui ingenio praepotens, et sacris profanisque disciplinis ad plenum imbutus, contra omnes suae aetatis errores acerrime dimicavit fide summa, doctrina pari. Quem ille philosophiae locum non attigit; imo vero quem non diligentissime investigavit, sive cum altissima fidei mysteria et fidelibus aperiret, et contra adversariorum vesanos impetus defenderet; sive cum Academicorum aut Manichaeorum commentis deletis, humanae scientiae fundamenta et firmitudinem in tuto collocavit, aut malorum, quibus premuntur homines, rationem et originem et causas est persecutus? Quanta de Angelis, de anima, de mente humana, de voluntate et libero arbitrio, de religione et de beata vita, de tempore et aeternitate, de ipsa quoque mutabilium corporum natura subtilissime disputavit? Post id tempus per Orientem *Ioannes Damascenus*, Basilii et Gregorii Nazianzeni vestigia ingressus, per Occidentem vero *Boëtius* et *Anselmus*, Augustini doctrinas professi, patrimonium philosophiae plurimum locupletarunt.

Exinde mediae aetatis Doctores, quos *Scholasticos* vocant, magnae molis opus aggressi sunt, nimirum segetes doctrinae fecundas et uberes, amplissimis Sanctorum Patrum voluminibus diffusas, diligenter congerere, congestasque uno velut loco condere, in posterorum usum et commoditatem. — Quae autem scholasticae disciplinae sit origo, indoles et excellentia, iuvat hic, Venerabiles Fratres, verbis sapientissimi viri, Praedecessoris Nostri, Sixti V, fusius aperire: « Divino Illius munere, qui solus dat spiritum scientiae et « sapientiae et intellectus, quique Ecclesiam suam per saeculorum aetates, « prout opus est, novis beneficiis auget, novis praesidiis instruit, inventa est « a maioribus nostris sapientissimis viris, Theologia scolastica, quam duo « potissimum gloriosi Doctores, angelicus S. Thomas et saraphicus S. Bona-

(30) Apologet. s. 46.
(31) *Instit.* VII, c. 7.
(32) *De Opif. Dei*, c. 21.

« ventura, clarissimi huius facultatis professores... excellenti ingenio, assiduo « studio, magnis laboribus et vigiliis excoluerunt atque ornarunt, eamque « optime dispositam, multisque modis praeclare explicatam posteris tradide- « runt. Et huius quidem tam salutaris scientiae cognitio et exercitatio, quae « ab uberrimis divinarum Litterarum, summorum Pontificum, sanctorum « Patrum et Conciliorum fontibus dimanat, semper certe maximum Ecclesiae « adiumentum afferre potuit, sive ad Scripturas ipsas vere et sane intelli- « gendas et interpretandas, sive ad Patres securius et utilius perlegendos et « explicandos, sive ad varios errores et haereses detegendas et refellendas : « his vero novissimis diebus, quibus iam advenerunt tempora illa periculosa « ab Apostolo descripta, et homines blasphemi, superbi, seductores proficiunt « in peius, errantes et alios in errorem mittentes, sane catholicae fidei dogma- « tibus confirmandis et haeresibus confutandis pernecessaria est (33). » Quae verba quamvis Theologiam scholasticam dumtaxat complecti videantur, tamen esse quoque de Philosophia eiusque laudibus accipienda perspicitur. Siquidem praeclarae dotes, quae Theologiam scholasticam hostibus veritatis faciunt tantopere formidolosam, nimirum, ut idem Pontifex addit, « apta illa « et inter se nexa rerum et causarum cohaerentia, ille ordo et dispositio tam- « quam militum in pugnando instructio, illae dilucidae definitiones et distinc- « tiones, illa argumentorum firmitas et acutissimae disputationes, quibus lux « a tenebris, verum a falso distinguitur, haereticorum mendacia multis prae- « stigiis et fallaciis involuta, tamquam veste detracta, patefiunt et denudantur « (34), » praeclarae, inquimus, et mirabiles istae dotes unice a recto usu repetendae sunt eius philosophiae, quam magistri scholastici, data opera et sapienti concilio, in disputationibus etiam theologicis, passim usurpare consueverunt. — Praeterea cum illud sit scholasticorum Theologorum proprium ac singulare, ut scientiam humanam ac divinam arctissimo inter se vinculo coniunxerint, profecto Theologia, in qua illi excelluerunt, non erat tantum honoris et commendationis ab opinione hominum adeptura, si mancam atque imperfectam aut levem philosophiam adhibuissent.

Iamvero inter Scholasticos Doctores, omnium princeps et magister, longe eminet *Thomas Aquinas :* qui, uti Caietanus animadvertit, veteres *doctores sacros quia summe veneratus est, ideo intellectum omnium quodammodo sortitus est* (35). Illorum doctrinas, velut dispersa cuiusdam corporis membra, in unum Thomas collegit et coagmentavit, miro ordine digessit, et magnis incrementis ita adauxit, ut catholicae Ecclesiae singulare praesidium et decus iure meritoque habeatur. — Ille quidem ingenio docilis et acer, memoria facilis et tenax, vitae integerrimus, veritatis unice amator, divina humanaque scientia praedives, Soli comparatus, orbem terrarum calore virtutum fovit, et doctrinae splendore complevit. Nulla est philosophiae pars, quam non acute simul et solide pertractarit : de legibus ratiocinandi, de Deo et incorporeis substantiis, de homine aliisque sensibilibus rebus, de humanis actibus eorumque principiis ita disputavit, ut in eo neque copiosa quaestio-

---

(33) Bulla *Triumphantis,* an. 1588.
(34) Bulla cit.
(35) In 2. m. 2. ae, q. 148, a. 4. in fin.

num seges, neque apta partium dispositio, neque optima procedendi ratio, neque principiorum firmitas aut argumentorum robur, neque dicendi perspicuitas aut proprietas, neque abstrusa quaeque explicandi facilitas desideretur.

Illud etiam accedit, quod philosophicas conclusiones angelicus Doctor speculatus est in rerum rationibus et principiis; quae quam latissime patent, et infinitarum fere veritatum semina suo velut gremio concludunt, a posterioribus magistris opportuno tempore et uberrimo cum fructu aperienda. Quam philosophandi rationem cum in erroribus refutandis pariter adhibuerit, illud a se ipse impetravit, ut et superiorum temporum errores omnes unus debellarit, et ad profligandos, qui perpetua vice in posterum exorituri sunt, arma invictissima suppeditarit. — Praeterea rationem, ut par est, a fide apprime distinguens, utramque tamen amice consocians, utriusque tum iura conservavit, tum dignitati consuluit, ita quidem ut ratio ad humanum fastigium Thomae pennis evecta, iam fere nequeat sublimius assurgere; neque fides a ratione fere possit plura aut validiora adiumenta praestolari, quam quae iam est per Thomam consecuta.

Has ob causas, doctissimi homines, superioribus praesertim aetatibus, theologiae et philosophiae laude praestantissimi, conquisitis incredibili studio Thomae voluminibus immortalibus, angelicae sapientiae eius sese non tam excolendos, quam penitus innutriendos tradiderunt.—Omnes prope conditores et legiferos Ordinum religiosorum iussisse constat sodales suos, doctrinis S. Thomae studere et religiosius haerere, cauto, ne cui eorum impune liceat a vestigiis tanti viri vel minimum discedere. Ut Dominicanam familiam praetereamus, quae summo hoc magistro iure quodam suo gloriatur, ea lege teneri Benedictinos, Carmelitas, Augustinianos, Societatem Iesu, aliosque sacros Ordines complures statuta singulorum testantur.

Atque hoc loco magna cum voluptate provolat animus ad celeberrimas illas, quae olim in Europa floruerunt, Academias et Scholas, Parisiensem nempe, Salmantinam, Complutensem, Duacenam, Tolosanam, Lovaniensem, Patavinam, Bononiensem, Neapolitanam, Conimbricensem, aliasque permultas. Quarum Academiarum nomen aetate quodammodo crevisse, rogatasque sententias cum graviora agerentur negotia, plurimum in omnes partes valuisse, nemo ignorat. Iamvero compertum est, in magnis illis humanae sapientiae domiciliis, tamquam in suo regno, Thomam consedisse principem; atque omnium vel doctorum vel auditorum animos miro consensu in unius angelici Doctoris magisterio et auctoritate conquievisse.

Sed, quod pluris est Romani Pontifices Praedecessores Nostri sapientiam Thomae Aquinatis singularibus laudum praeconiis, et testimoniis amplissimis prosecuti sunt. Nam Clemens VI (36), Nicolaus V (37), Benedictus XIII (38) aliique testantur, admirabili eius doctrina universam Ecclesiam illustrari;

---

(36) Bulla *In Ordine.*
(37) Breve ad Fratr. Ord. Praed. 1451.
(38) Bulla *Pretiosus.*

S. Pius V (39) vero fatetur eadem doctrina haereses confusas et convictas dissipari, orbemque universum a pestiferis quotidie liberari erroribus; alii cum Clemente XII (40), uberrima bona ab eius scriptis in Ecclesiam universam dimanasse, ipsumque eodem honore colendum esse affirmant, qui summis Ecclesiae doctoribus, Gregorio, Ambrosio, Augustino et Hieronymo defertur; alii tandem S. Thomam proponere non dubitarunt Academiis et magnis Lyceis exemplar et magistrum, quem tuto pede sequerentur. Qua in re memoratu dignissima videntur B. Urbani V verba ad Academiam Tolosanam: *Volumus et tenore praesentium vobis iniungimus, ut B. Thomae doctrinam tamquam veridicam et catholicam sectemini, eamdemque studeatis totis viribus ampliare* (41). Urbani autem exemplum Innocentius XII (42) in Lovaniensi studiorum Universitate, et Benedictus XIV (43) in Collegio Dionysiano Granatensium renovarunt.—His vero Pontificum maximorum de Thoma Aquinate iudiciis, veluti cumulus, Innocentii VI testimonium accedat: *Huius* (Thomae), *doctrina prae ceteris, excepta canonica, habet proprietatem verborum, modum dicendorum, veritatem sententiarum, ita ut numquam qui eam tenuerint, inveniantur a veritatis tramite deviasse; et qui eam impugnaverit, semper fuerit de veritate suspectus* (44).

Ipsa quoque Concilia Oecumenica, in quibus eminet lectus ex toto orbe terrarum flos sapientiae, singularem Thomae Aquinati honorem habere perpetuo studuerunt. In Conciliis Lugdunensi, Viennensi, Florentino, Vaticano, deliberationibus et decretis Patrum interfuisse Thomam et pene praefuisse dixeris, adversus errores Graecorum, haereticorum et rationalistarum ineluctabili vi et faustissimo exitu decertantem.—Sed haec maxima est et Thomae propria, nec cum quopiam ex doctoribus catholicis communicata laus, quod Patres Tridentini, in ipso medio conclavi ordini habendo una cum divinae Scripturae codicibus et Pontificum Maximorum decretis *Summam* Thomae Aquinatis super altari patere voluerunt, unde consilium, rationes, oracula peterentur.

Postremo haec quoque palma viro incomparabili reservata videbatur, ut ab ipsis catholici nominis adversariis obsequia, praeconia, admirationem extorqueret. Nam exploratum est, inter haereticarum factionum duces non defuisse, qui palam profiterentur, sublata semel e medio doctrina Thomae Aquinatis, se facile posse *cum omnibus* catholicis doctoribus *subire certamen et vincere, et Ecclesiam dissipare* (45).—Inanis quidem spes sed testimonium non inane.

His rebus et causis, Venerabiles Fratres, quoties respicimus ad bonitatem, vim preclarasque utilitates eius disciplinae philosophicae, quam maiores nostri adamarunt, iudicamus temere esse commissum, ut eidem suus honos non semper, nec ubique permanserit: praesertim cum philosophiae scholasticae

---

(39) Bulla *Mirabilis*.
(40) Bulla *Verbo Dei*.
(41) Const. 5. a data die 3 aug. 1368, ad cancell. Univ. Tolos.
(42) Litt. in forma Brev., die 6 febr. 1694.
(43) Litt. in forma Brev., die 21 aug. 1752.
(44) Serm. de S. Thoma.
(45) Beza, Bucerus.

et usum diuturnum et maximorum virorum iudicium, et, quod caput est, Ecclesiae suffragium favisse constaret. Atque in veteris doctrinae locum nova quaedam philosophiae ratio hac illac successit, unde non ii percepti sunt fructus optabiles ac salutares, quos Ecclesia et ipsa civilis societas maluissent. Adnitentibus enim Novatoribus saeculi XVI, placuit philosophari citra quempiam ad fidem respectum, petita dataque vicissim potestate quaelibet pro lubitu ingenioque excogitandi. Qua ex re pronum fuit, genera philosophiae plus aequo multiplicari, sententiasque diversas atque inter se pugnantes oriri etiam de iis rebus, quae sunt in humanis cognitionibus praecipuae. A multitudine sententiarum ad haesitationes dubitationesque persaepe ventum est: a dubitationibus vero in errorem quam facile mentes hominum delabantur, nemo est qui non videat. — Hoc autem novitatis studium, cum homines imitatione trahantur, catholicorum quoque philosophorum animos visum est alicubi pervasisse; qui patrimonio antiquae sapientiae posthabito, nova moliri, quam vetera novis augere et perficere maluerunt, certe minus sapienti consilio, et non sine scientiarum detrimento. Etenim multiplex haec ratio doctrinae, cum in magistrorum singulorum auctoritate arbitrioque nitatur, mutabile habet fundamentum, eaque de causa non firmam atque stabilem neque robustam, sicut veterem illam, sed nutantem et levem facit philosophiam. Cui si forte contingat, hostium impetu ferendo vix parem aliquando inveniri, eius rei agnoscat in seipsa residere causam et culpam. — Quae cum dicimus, non eos profecto improbamus doctos homines atque solertes, qui industriam et eruditionem suam, ac novorum inventorum opes ad excolendam philosophiam afferunt: id enim probe intelligimus ad incrementa doctrinae pertinere. Sed magnopere cavendum est, ne in illa industria atque eruditione tota aut praecipua exercitatio versetur. — Et simili modo de sacra Theologia iudicetur; quam multiplici eruditionis adiumento iuvari atque illustrari quidem placet, sed omnino necesse est, gravi Scholasticorum more tractari, ut, revelationis et rationis coniunctis in illa viribus, *invictum fidei propugnaculum* (46) esse perseveret.

Optimo itaque consilio cultores disciplinarum philosophicarum non pauci, cum ad instaurandam utiliter philosophiam novissime animum adiecerint, praeclaram Thomae Aquinatis doctrinam restituere, atque in pristinum decus vindicare studuerunt et student. Pari voluntate plures ex ordine Vestro, Venerabiles Fratres, eamdem alacriter via esse ingressos, magna cum animi Nostri laetitia cognovimus. Quos cum laudamus vehementer, tum hortamur, ut in suscepto consilio permaneant: reliquos vero omnes ex Vobis singulatim monemus, nihil Nobis esse antiquius et optabilius, quam ut sapientiae rivos purissimos ex angelico Doctore iugi et praedivite vena dimanantes, studiosae iuventuti large copioseque universi praebeatis.

Quae autem faciunt, ut magno id studio velimus, plura sunt. — Principio quidem, cum in hac tempestate nostra, machinationibus et astu fallacis cuiusdam sapientiae, christiana fides oppugnari soleat, cuncti adolescentes, sed ii nominatim qui in Ecclesiae spem succrescunt, pollenti ac robusto doctrinae

(46) Sixtus V, Bull. cit.

pabulo ob eam causam enutriendi sunt, ut viribus validi, et copioso armorum apparatu instructi, mature assuescant causam religionis fortiter et sapienter agere, *parati semper*, secundum Apostolica monita, *ad satisfactionem omni poscenti rationem de ea, quae in nobis est, spe* (47), et *exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt, arguere* (48). — Deinde plurimi ex iis hominibus qui, abalienato a fide animo, instituta catholica oderunt, solam sibi esse magistram ac ducem rationem profitentur. Ad hos autem sanandos, et in gratiam cum fide catholica restituendos, praeter supernaturale Dei auxilium, nihil esse opportunius arbitramur, quam solidam Patrum et Scholasticorum doctrinam, qui firmissima fidei fundamenta, divinam illius originem, certam veritatem, argumenta quibus suadetur, beneficia in humanum genus collata, perfectamque cum ratione concordiam tanta evidentia et vi commonstrant, quanta flectendis mentibus vel maxime invitis et repugnantibus sufficiat.

Domestica vero, atque civilis ipsa societas, quae ob perversarum opinionum pestem quanto in discrimine versetur, universi perspicimus, profecto pacatior multo et securior consisteret, si in Academiis et scholis sanior traderetur, et magisterio Ecclesiae conformior doctrina, qualem Thomae Aquinatis volumina complectuntur. Quae enim de germana ratione libertatis, hoc tempore in licentiam abeuntis, de divina cuiuslibet auctoritatis origine, de legibus earumque vi, de paterno et aequo summorum Principum imperio, de obtemperatione sublimioribus potestatibus, de mutua inter omnes caritate: quae scilicet de his rebus et aliis generis eiusdem a Thoma disputantur, maximum atque invictum robur habent ad evertenda ea iuris novi principia quae pacato rerum ordini et publicae saluti periculosa esse dignoscuntur. — Demum cunctae humanae disciplinae spem incrementi praecipere, plurimumque sibi debent praesidium polliceri ab hac, quae Nobis est proposita, disciplinarum philosophicarum instauratione. Etenim a philosophia tamquam a moderatrice sapientia, sanam rationem rectumque modum bonae artes mutuari, ab eaque, tamquam vitae communi fonte spiritum haurire consueverunt. Facto et constanti experientia comprobatur, artes liberales tunc maxime floruisse, cum incolumis honor et sapiens iudicium philosophiae stetit; neglectas vero et prope obliteratas iacuisse, inclinata atque erroribus vel ineptiis implicita philosophia. — Quapropter etiam physicae disciplinae quae nunc tanto sunt in pretio, et tot praeclare inventis, singularem ubique cient admirationem sui, ex restituta veterum philosophia non modo nihil detrimenti, sed plurimum praesidii sunt habiturae. Illarum enim fructuosae exercitationi et incremento non sola satis est consideratio factorum, contemplatioque naturae; sed, cum facta constiterint, altius assurgendum est, et danda solerter opera naturis rerum corporearum agnoscendis, investigandisque legibus, quibus parent, et principiis, unde ordo illarum et unitas in varietate, et mutua affinitas in diversitate proficiscuntur. Quibus investigationibus mirum quantam philosophia scholastica vim et lucem, et opem, est allatura, si sapienti ratione tradatur.

---

(47) I. Pet. III, 15.
(48) Tit. I, 9.

Qua in re et illud monere iuvat, nonnisi per summam iniuriam eidem philosophia vitio verti, quod naturalium scientiarum profectui et incremento adversetur. Cum enim Scholastici, sanctorum Patrum sententiam secuti, in Anthropologia passim tradiderint, humanam intelligentiam nonnisi ex rebus sensibilibus ad noscendas res corpore materiaque carentes evehi, sponte sua intellexerunt, nihil esse philosopho utilius, quam naturae arcana diligenter investigare, et in rerum physicarum studio diu multumque versari. Quod et facto suo confirmarunt: nam S. Thomas, B. Albertus Magnus, aliique Scolasticorum principes, non ita se contemplationi philosophiae dediderunt, ut non etiam multum operae in naturalium rerum cognitione collocarint: imo non pauca sunt in hoc genere dicta eorum et scita, quae recentes magistri probent, et cum veritate congruere fateantur. Praeterea, hac ipsa aetate, plures iique insignes scientiarum physicarum doctores palam aperteque testantur, inter certas ratasque recentioris Physicae conclusiones, et philosophica Scholae principia nullam veri nominis pugnam existere.

Nos igitur, dum edicimus libenti gratoque animo excipiendum esse quidquid sapienter dictum, quidquid utiliter fuerit a quopiam inventum atque excogitatum; Vos omnes, Venerabiles Fratres, quam enixe hortamur, ut ad catholicae fidei tutelam et decus, ad societatis bonum, ad scientiarum omnium incrementum auream sancti Thomae sapientiam restituatis, et quam latissime propagetis. Sapientiam sancti Thomae dicimus: si quid enim est a doctoribus Scholasticis vel nimia subtilitate quaesitum, vel parum considerate traditum, si quid cum exploratis posterioris aevi doctrinis minus cohaerens, vel denique quoquo modo non probabile, id nullo pacto in animo est aetati nostrae ad imitandum proponi. — Ceterum, doctrinam Thomae Aquinatis studeant magistri, a Vobis intelligenter lecti, in discipulorum animos insinuare; eiusque prae ceteris soliditatem atque excellentiam in perspicuo ponant. Eamdem Academiae a Vobis institutae aut instituendae illustrent ac tueantur, et ad grassantium errorum refutationem adhibeant. — Ne autem supposita pro vera, neu corrupta pro sincera bibatur, providete ut sapientia Thomae ex ipsis eius fontibus hauriatur, aut saltem ex iis rivis, quos ab ipso fonte deductos, adhuc integros et illimes decurrere certa et concors doctorum hominum sententia est: sed ab iis, qui exinde fluxisse dicuntur, re autem alienis et non salubribus aquis creverunt, adolescentium animos arcendos curate.

Probe autem novimus conatus Nostros irritos futuros, nisi communia cepta Venerabiles Fratres, Ille secundet, qui *Deus scientiarum* in divinis eloquiis (49) appellatur; quibus etiam monemur, *omne datum optimum et omne donum perfectum desursum* esse, *descendens a Patre luminum* (50). Et rursus: *Si quis indiget sapientia, postulet a Deo; qui dat omnibus affluenter, et non improperat; et dabitur ei* (51). — Igitur hac quoque in re exempla sequamur Doctoris angelici, qui numquam se lectioni aut scriptioni dedit, nisi propi-

(49) I. Reg. II, 3.
(50) Iac. I, 17.
(51) Ibid. v. 5.

tiato precibus Deo, quique candide confessus est, quidquid sciret, non tam se studio aut labore suo sibi peperisse, quam divinitus accepisse: ideoque humili et concordi obsecratione Deum simul omnes exoremus, ut in Ecclesiae filios spiritum scientiae et intellectus emittat, et aperiat eis sensum ad intelligendam sapientiam. Atque ad uberiores percipiendos divinae bonitatis fructus, etiam B. Virginis Mariae, quae sedes sapientiae appellatur, efficacissimum patrocinium apud Deum interponite; simulque deprecatores adhibete purissimum Virginis Sponsum B. Iosephum, et Petrum ac Paulum Apostolos maximos, qui orbem terrarum, impura errorum lue corruptum, veritate renovarunt, et caelestis sapientiae lumine compleverunt.

Denique divini auxilii spe freti, et pastorali Vestro studio confisi, Apostolicam benedictionem, caelestium munerum auspicem et singularis Nostrae benevolentiae testem, Vobis omnibus, Venerabiles Fratres, universoque clero et populo singulis commisso, peramanter in Domino impartimur.

Datum Romae apud S. Petrum, die 4 augusti an. 1879, Pontificatus Nostri anno Secundo.

LEO PP. XIII.

Ouverture du Musée de Montréal

Un événement important s'est produit récemment dans notre ville : c'est l'ouverture d'un musée de peinture, de sculpture et d'architecture. Nous aurions voulu le mentionner plus tôt, mais nous avons préféré visiter l'institution plusieurs fois, afin de pouvoir donner à ce propos de plus amples informations.

Ce musée a été préparé de longue main par une association intelligente et dévouée, et par un amateur distingué, M. Gibbs, qui a disposé de sa propre collection pour le bien général, et légué une partie de sa fortune pour contribuer à l'érection d'un bâtiment magnifique.

L'entreprise a excité beaucoup d'intérêt dans toute la population. On a compris que c'est là une œuvre d'agrément, d'embellissement et d'utilité, de laquelle dépendent la formation du goût, l'avenir des industries nationales, et les progrès de l'art en ce pays.

Les voyages, comme l'a très bien remarqué la *Gazette* de Montréal, se sont multipliés dans les dernières années, et ont permis à un grand nombre de familles de visiter les capitales de l'Europe, de voir les principales collections, de faire connaissance avec les chefs-d'œuvre dont la célébrité remplit le monde entier. C'est là un avantage non seulement pour ces familles privilégiées, mais encore pour ceux qui seront à même d'exploiter les connaissances qu'elles ont dû acquérir.

Des personnages haut placés ont su apprécier l'importance des études artistiques. En plusieurs occasions, lord Dufferin a touché, nous dirions presque traité ces grandes questions de l'éducation du goût; nous savons que plus d'une fois il a exprimé sur ce point les idées les plus justes et les plus élevées. Les habiles directeurs de l'association que nous avons nommée redoubleront de zèle, sans doute, grâce au patronage éclairé de S. A. R. la princesse Louise, qui joint aux brillantes qualités de l'esprit, le goût des arts, le sentiment délicat du beau, et même un talent d'exécution remarquable.

Quelques grandes copies exposées dans le vestibule méritent l'attention. Deux *Sainte famille*, d'Andrea del Sarto, copiées avec soin et talent par un artiste de Florence, nommé, suivant le livret, Petrini. Ces copies sont belles, et donnent une juste idée du style et de la manière du maître. Ce peintre qui mourut à 42 ans, a laissé près de 80 chefs-d'œuvre, parmi lesquels on cite la *Madonna del Sacco* et la *Nativité de la sainte Vierge*, à Florence.

Près d'Andrea del Sarto, deux copies de Raphaël : une *Vierge à la chaise* et une *Vierge au chardonneret*. Il n'y a pas de nom de copiste. Ces reproductions sont défectueuses quant au dessin, d'un coloris vulgaire, d'une exécution hâtive et peu étudiée. Nous trouvons ensuite deux tableaux de couvent dans le style de Granet. Ils sont signés Chiari. Nous croyons que c'est le nom du copiste, mais ces tableaux sont intéressants, faits avec soin et remarquables.

Enfin deux paysages donnés comme des copies de Salvator Rosa. Nous aurions pensé qu'ils étaient plutôt de l'école de Claude Lorrain, mais peu importe. Ces copies sont faites assez superficiellement, et d'une manière un peu cotonneuse qui ne rappelle pas la manière fine et précise, nette et hardie des grands paysagistes.

La salle du Conseil renferme quelques œuvres de prix. Ce qui nous a paru le plus remarquable, c'est une petite tête en marbre blanc de la *Marguerite*, par le sculpteur Romanelli. La tête est distinguée, finement exécutée, pleine d'expression, les accessoires, dentelles, vêtements, etc., sont très élégants.

∴

Au haut de l'escalier nous avons admiré une famille de pêcheurs faisant une lecture pieuse. C'est de Julien Hubner, de Paris, N° 122. C'est un chef-d'œuvre d'expression. Le père a un air grave, imposant ; les enfants sont vigoureux ; l'enfant qui lit et la jeune fille qui écoute sont comme deux figures de Raphaël : pures, candides, intelligentes.

En face de la porte d'entrée, l'on voit saint Joseph et la sainte Vierge par Van Chandel ; c'est un fragment tiré de son tableau de l'*Adoration des Bergers*. C'est d'un assez bon style quant au dessin et à la couleur : l'exécution est un peu molle quant aux

lignes et au coloris ; mais les figures sont nobles, majestueuses et convenables pour un si grand sujet.

Un petit tableau représente l'ange gardien, par M. Babcok, de Paris. L'ange est au centre du tableau, les ailes étendues et les mains posées sur deux jeunes enfants. Ce petit tableau est très gracieux. Le dessin est délicat et noble, les vêtements sont bien drapés, le coloris brillant et doux. Babcok appartient à l'école des bons coloristes.

Voici deux têtes d'enfant, par Bonifazzi. Sur un charmant ciel bleu se dessinent deux fines têtes d'enfant, mais avec des cheveux d'un ébouriffé qui semble dépasser tous les effets de la nature. C'est exagéré, mais à cela près, l'effet est agréable et annonce un bon peintre.

Alma quies ; trois jeunes filles sont appuyées sur un petit mur qui domine la baie de Naples ; dans le lointain, un couvent sur une montagne ; de l'autre côté, l'île de Caprée. Elles sont vêtues de robes blanches aux plis larges et majestueux ; elles rêvent au milieu de cette splendide nature qui les environne. Le ciel est éclatant d'une douce lumière, la mer est brillante comme le saphir. Les figures sont pensives, réfléchies ; elles semblent contempler le ciel, l'admirer et bénir l'auteur de tout bien. Ce tableau est signé d'un nom justement célèbre : M. McLaren, de Londres, qui réside ordinairement à Capri, où il peut trouver en abondance les plus beaux sites et les plus beaux types qui puissent orner un tableau.

*
* *

Nous attirons l'attention des visiteurs sur quelques intérieurs d'églises qui seraient encore remarquées dans les galeries les plus riches : les intérieurs de Saint-Gédéon de Cologne, de Saint-Jacques de Liége, ceux de Saint-Laurent et de Saint-Sebald à Nuremberg, dans les aquarelles.

L'intérieur de Saint-Gedéon de Cologne est magnifique. On est dans le chœur et derrière l'autel qui est orné d'un calvaire et d'un crucifix d'un aspect imposant ; au-dessus des stalles, sont des peintures immenses, qui recouvrent les murs ; plus haut, les tribunes fermées par des grilles ouvragées et dorées de l'effet le plus riche ; à l'entrée du chœur, en haut des pilliers, deux ma-

gnifiques tombeaux suspendus sur des consoles complètent la décoration du sanctuaire. De ce point, la vue s'étend sur toute l'église, qui est octogone et d'un effet merveilleux, avec ses belles tribunes et ses vastes fenêtres à vitraux éclatants. En face, au-dessus de la porte d'entrée, est un orgue, chef-d'œuvre de sculpture et de ciselure. Cet ensemble est superbe, et le point de vue admirablement choisi : tout enfin est exécuté avec une grande intelligence de la perspective.

Nous avons remarqué ensuite une série de tableaux de genre très intéressants :

Les jeunes filles à la porte de l'école se préparant pour la fête de leur institutrice. Très délicatement peintes, fraîches et pures ; quelques-unes se ressemblent ; les costumes n'ont pas tout ce pittoresque dans la forme et la couleur que l'on remarque dans les vêtements hollandais ou flamands, mais c'est un détail qui frappe plus les étrangers que les gens du pays. Ce tableau est de Verheyden, il est au N° 8. Au N° 11, tableau du même, ayant aussi de grandes qualités.

N° 29. *Les préparatifs pour les décorations de l'église*, de Heyermans, nous paraît supérieur aux précédents pour le dessin, pour le caractère des figures et pour le naturel des physionomies.

N° 117. *Le matin après l'orage*, beau tableau signé Jacobsen Un couvent apparaît au milieu de la forêt. Les toits sont couverts de neige, les arbres plient sous le poids des glaçons, les chemins sont comblés, un bon religieux à grande peine suit son chemin. Tous ces détails sont admirablement exprimés ; mais ce qui recommande le plus ce tableau, c'est la douce lumière du matin qui vient illuminer toutes ces belles décorations de la neige et des brillants cristaux des arbres. Le ciel, dégagé de nuages, resplendit joyeusement sur les blancs frimas. Ce contraste est magnifique, admirablement traité. M. Jacobsen est un grand peintre.

Un autre tableau qui attire l'attention, est une scène de Romeo et de Juliette ; elle est de Fredericks, de New-York, qui peint comme un maître. La ville de Vérone apparaît dans toute sa splendeur, avec ses belles galeries de marbre, ses palais dorés et richement décorés, ses toits resplendissants de cuivres émaillés, et ses tours élancées. La décoration de ces villes italiennes, voisines de Venise, est si éclatante et l'atmosphère qui les environne est si transparente, que les derniers plans semblent aussi nets et

aussi brillants que s'ils étaient sur le devant de la scène. C'est une surabondance de lumière que le peintre a essayé d'atténuer, sans y réussir, peut être assez pour donner à ses personnages tout le relief qu'ils devraient avoir. Quoi qu'il en soit, le groupe en avant est très remarquable. Les costumes sont magnifiques et conformes aux bonnes traditions historiques. L'expression de Romeo est peut-être un peu trop railleuse, et la gouvernante de Juliette trop empreinte de ridicule. Les grands génies ont su exprimer toutes les situations les plus caractéristiques sans exagérer, sans forcer la note, et c'est ce qui fait leur suprême mérite, c'est-à-dire le naturel. Mais, en somme, ce tableau est très remarquable et annonce un peintre d'un grand talent, qui reproduit les qualités des meilleurs maîtres modernes.

Nous terminons la revue des tableaux de genre par un sujet qui a été beaucoup étudié : c'est les *Fiançailles en Bavière*. Dans une grande salle d'auberge, les fiancés dînent environnés de leurs parents. Le repas tire à sa fin et l'on en est aux toasts. On boit à la prospérité des fiancés. Le notaire adresse son compliment, et quelques convives en profitent pour sommeiller, tandis qu'un respectable personnage, la figure allumée par le dîner, s'appuie sur la table pour se verser une dernière rasade, que, malgré toutes ses précautions, il ne peut parvenir à faire arriver jusqu'à son verre ; le vin tombe à flots sur la nappe et y forme un nouveau fleuve non encore décrit par les naturalistes. Pendant ce temps là, un orchestre nombreux, monté dans une tribune, semble déployer les efforts les plus énergiques, pour animer la danse qui commence, et qui a enrôlé une partie des invités. La fiancée est heureuse, le fiancé est triomphant, mais comme ombre au tableau, on voit son rival assis à une table à l'écart et qui contemple toute cette joie de l'air le plus désespéré.

La scène est animée, les personnages sont peints avec un grand talent, les figures sont pleines de vie, les costumes fidèles, mais quelques-uns de ces personnages manquent de cet air de noblesse et de grandeur que l'on trouve si souvent dans les races des montagnes, où la vie d'aventure, de dangers, donne un caractère si pittoresque et si imposant. Quant aux costumes, nous ferons la même remarque que pour les tableaux hollandais du N° 8 et du N° 11 : ils n'ont pas toute la grâce et toute la noblesse dont ils sont susceptibles. Les grands peintres ont su tirer un

autre parti de ces anciens costumes nationaux qui font un si grand effet. Il n'y a qu'à voir comme Decamps, Gérôme, Doré, Saint-Germain, etc., etc., ont su rendre les costumes arabes, espagnols, italiens et bretons.

***

Nous nous sommes réservés de parler ici des sujets exposés par S. A. R. la princesse Louise. Nous avons dit l'heureuse influence qu'elle a pu exercer déjà sur l'art en ce pays, par son goût et sa science des vrais principes. C'est un point des plus importants que de connaître les chefs-d'œuvre, de les avoir étudiés, de s'être rendu compte, avec des guides éclairés, du caractère des différentes écoles. Mais lorsqu'à cette théorie vient se joindre la pratique même des procédés de l'art, il y a sans doute tout ce qu'il faut pour pénétrer les éléments du goût, pour apprécier les efforts des artistes, pour savoir donner son encouragement à ceux qui le méritent véritablement.

C'est ce que nous pouvons espérer trouver dans la digne fille de notre Reine. Le tableau et les aquarelles que la princesse Louise a exposés sont bien supérieurs à ce que l'on rencontre ordinairement, et bien des artistes seraient heureux de posséder cette facilité de dessin, cette puissance de coloris, qui caractérisent ses œuvres. Les aquarelles sont brillantes, d'un faire habile et enfin appartiennent aux meilleures traditions. Nous félicitons vivement nos artistes d'avoir pour les seconder un juge en si haute position, si zélé et si bien informé.

***

Passons maintenant aux paysages qui sont nombreux et qui occupent, en particulier, une large place dans la collection Gibs.

N° 4 et N° 5, deux scènes en Hollande, près de Haarlem, par W. Wester ; N° 6, la ville de Hoorne, par W. Koekkoch ; N° 22, un sujet flamand, par Vershchaur ; N° 23, Beilstein, sur la Moselle, par Stanfield ; N° 49, environs d'Anvers, par Crabels.

Ces paysages ont de grandes qualités, et sont dignes d'attention. Ils ne se ressemblent pas seulement par la nature qu'ils représentent, mais par les procédés d'exécution ; les artistes ont copié le même pays avec soin.

Du reste, cette nature est agréable, elle est douce et tranquille et elle donne à l'âme le sentiment du calme, de la sécurité et de la paix. Le ciel est clair, sans profondeur ; toute la verdure est empreinte d'un reflet bleuâtre qui adoucit et estompe les contours ; les eaux brillent d'une faible lueur ; la lumière se montre comme en ces jours où le soleil apparaît à peine, mais exerce son influence à travers les nuages légers qui cachent ses rayons. C'est bien là un pays qui n'est pas tout à fait le nord. C'est une transition entre les contrées tempérées et les contrées septentrionales.

*
* *

Maintenant nous passerons aux tableaux anglais.

Les Iles Britanniques ont leurs beautés qui ont trouvé des peintres pour les comprendre, et même des peintres très habiles pour les reproduire fidèlement. Il faut avouer qu'ils savent s'y prendre délicatement, et parfois avec un vrai sentiment de grandeur et de vigueur. Pour preuve, je n'aurais qu'à citer un grand nombre de tableaux remarquables.

Ainsi le N° 197, sur la Tamise, par Parton : très beau ciel anglais, c'est-à-dire gris, mais doux comme un acier fin ; eaux ravissantes reflétant les teintes douces du ciel ; prairies éclatantes de fraîcheur, exécutées avec une délicatesse merveilleuse. N° 142, landscape, Wales ; N° 144, landscape, Survey, tous deux de James Peel très bien. Le remarquable Highland landscape, N° 160, on the Conway, par Leader. Ce tableau est d'une excessive finesse, le ciel est léger, bien aplani, les détails les plus éloignés sont reproduits avec une élégance extraordinaire ; les différents plans se distinguent aisément les uns des autres avec des ombres et des clartés parfaitement observées ; les arbres sont découpés et mis en relief avec un talent rare. Les eaux sont belles, profondes, tandis que tout le paysage a l'éclat et ce ton brillant que la nature revêt dans les beaux jours après une pluie bienfaisante. Même observation pour le tableau du N° 210, par J.-A. Houston, intitulé *Bella hoolish ;* c'est un site d'Irlande. Il est magnifique. Ici, l'art des détails est poussé à l'extrême, et on peut bien le dire aussi, à la perfection ; toutes les lignes se découpent sur un ciel pur et frais comme aux beaux jours du printemps ; un groupe de montagnes s'appuyant les uns sur les

autres et formant une immense pyramide, occupent le fonds du paysage, qui apparaît avec une grande netteté et accuse la pureté parfaite de l'air. Un grand lac s'étend depuis le premier plan jusqu'à la base des montagnes et à une grande profondeur en pénétrant entre les flancs pressés et à pic des derniers plans ; le ciel est d'un bleu qui ravit l'âme ; la verdure est fraîche ; les eaux sont claires ; ces tableaux rappellent la nature, ils en produisent toutes les impressions en nous : la douce harmonie, la paix, la tranquillité et une fraîcheur qui pénètre et nous fait illusion.

Le paysage du N° 205, *Noon Day rest*, par W. Jay, mérite l'attention. C'est un chemin à l'entrée d'un bois ; sur la gauche, à droite, on voit l'immensité de la plaine, bordée de douces collines qui se détachent en bleu, sur un ciel rose blanc et gris ; c'est un tableau à considérer, mais qu'on ne peut facilement décrire, parce qu'il est tout en nuances insaisissables et d'une exécution qui passe l'imagination.

Au N° 208, paysage allemand, signé : Carl Hetz, de Munich ; c'est l'œuvre d'un grand peintre.

C'est une clairière dans un grand bois. Deux massifs d'arbres paraissent à droite et à gauche, dessinés avec un talent merveilleux. Sur le devant, le gazon et les fleurs sont d'une délicatesse extrême ; elles se reflètent dans une pièce d'eau où les animaux vont s'abreuver ; au-delà la forêt recommence, mais à l'extrémité une percée laisse voir les toits d'un petit village environnant, un charmant clocher qui lance hardiment sa flèche dans les airs. Ce tableau est d'une grande dimension et il représente tout l'éclat de la grande école de Munich, dont ce M. Carl Hetz doit être un brillant représentant.

Un tableau qui a toutes les grandeurs du paysage historique, c'est la vue de Cordoue, par F. Bossuet ; le ciel est pur, éclatant. A l'extrémité *de la calle de la Torre*, on voit le fleuve, les remparts, de la ville, l'une des portes principales avec le pont romain sur le Guadalquivir. Sur le devant, des balustrades de marbre, indiquent un débarcadère ; l'objet principal est une construction immense qui apparaît à droite au-dessus des remparts, et qui se développe sur une grande étendue ; c'est la magnifique cathédrale de Cordoue. Cette vue a une grandeur imposante. Le pont précédé de deux tours est magistral, on y reconnaît l'œuvre des anciens maîtres de l'Espagne. Le débarcadère est monumental,

les remparts bien marqués sont pittoresques. Quant à la cathédrale, qui est l'ancienne mosquée et qui a conservé les signes principaux de ses origines mauresques ; pour en comprendre l'importance, il faut se rappeler quelle mesure, 500 pieds de longueur sur 390 de largeur, que 800 colonnes ornent le temple et que les murs qui supportent la toiture, ayant 5 mètres d'épaisseur, sont surmontés d'une tour de 300 pieds de hauteur.

C'est une des vues les plus belles que l'on puisse voir, et nous devons savoir gré à l'artiste qui nous l'a fait connaître.

***

Nous allons continuer cette étude en signalant quelques artistes canadiens ; nous pouvons dire que déjà ils sont assez nombreux, ce qui doit être particulièrement remarqué, car ils n'ont pas eu tous les encouragements que les arts pourront trouver désormais en ce pays.

Ce n'est que depuis peu de temps, que les écoles ont été fondées, que des cours ont été organisés, que des vocations ont été recherchées, et les artistes dont nous parlons n'ont pas eu ces moyens pour développer leurs heureuses dispositions.

Nous espérons donc que maintenant une ère plus favorable va commencer pour eux.

Il ne leur manque rien, du reste, ni dans les beautés naturelles du pays, ni dans les annales héroïques qui se rattachent à ses origines.

Il est incontestable que les beautés d'une contrée exercent une influence puissante sur les artistes, mais ces beautés ne sont pas partout les mêmes. Si en Grèce, en Italie, on trouve des merveilles, en Hollande et en Angleterre, il y en a d'autres qui peuvent être heureusement interprétées par les artistes.

Lorsque le grand essor de la peinture venait surtout du Midi, il semblait qu'il n'y eût rien à rechercher en dehors des paysages admirables que l'on contemple dans la Grèce, dans l'Espagne et dans l'Italie. Or, pendant ce temps, des peintres flamands, hollandais et français, ont prouvé qu'il y avait des sujets de beaux tableaux dans les prairies verdoyantes de la France et de la Flandre, dans les sites originaux de la Hollande, de la Suède et de l'Angleterre.

La contrée que nous habitons a aussi ses splendeurs : on peut y trouver d'inépuisables sujets d'études et d'inspirations.

Quels sites vraiment pittoresques, dans l'immensité des forêts, dans l'étendue des lacs, dans l'aspect divers des îles !

Le fleuve en particulier est un sujet inépuisable d'études avec ses affluents, ses chûtes, ses rapides, ses baies et ses rades gigantesques.

Un peintre compétent rencontrera toujours le succès en étudiant les grandeurs de l'Ontario, de l'Erié, les splendeurs du Niagara, l'aspect des Mille-Iles, et les belles villes des rives.

Enfin il peut reproduire des sites presqu'inexplorés, tels que les caps de la Trinité et l'Eternité, les rives à perte de vue du Saguenay, le Montmorency, et cette chûte de Shawanigan, aussi ignorée quelle est digne d'être connue, avec le paysage admirable qui l'environne.

« Quel pays ! dit récemment un publiciste célèbre, parlant de la Nouvelle-France. Des lacs auprès desquels les nôtres ne seraient que des bassins ; des fleuves dont l'embouchure égale la Méditerranée ; des forêts dont le moindre arbre ferait ressembler à des arbustes les chênes de Fontainebleau ; des magnoliers dont la fleur contiendrait plus de liqueur que la coupe du roi de Thulé. Et ces immensités animées par le rugissement des ours ou des bisons, le cri des caribous ; puis au printemps, une Flore incomparable pour la variété, et des nuées d'oiseaux étincelants de couleurs comme aux tropiques. Quel spectacle étonnant et grandiose ! »

L'hiver, qui a ses rigueurs, a aussi ses magnificences qui peuvent inspirer heureusement les poètes et les artistes. Il y a des jours, en grand nombre, de décembre en avril, où le ciel montre un éclat égal aux splendeurs qu'il déploie dans les pays du Sud et de l'Orient. Lorsque tout le sol, à perte de vue, est couvert de neige, il devient comme un miroir qui illumine l'atmosphère et fait merveilleusement ressortir l'azur brillant du ciel. On ne peut se lasser de contempler cette coupole immense de saphir, s'élevant sur une tenture éblouissante de blancheur, et resplendissant, sans un nuage, sans une vapeur, sans un atome de brume, brillant alors d'un éclat auprès duquel on ne voit rien de comparable qu'aux rives heureuses de la Grèce et de l'Italie.

Jusques au fond du ciel limpide et transparent,
Comme au fond d'un beau lac, tout le regard se plonge.
L'air scintille, moiré comme l'eau d'un courant,
Pur comme le saphir, clair comme un front d'enfant,
Doux comme l'été dans un songe.

Les nuages, comme ils lui sont étrangers !
A ce beau firmament ils n'osent faire injure,
Et s'il en vient parfois, rapides passagers
Peints d'or, d'azur, de pourpre, ils flottent si légers,
Que leur voile est une parure (1).

C'est un spectacle merveilleux, et qui frappe en particulier les étrangers. Nous pouvons citer un témoignage récent, que nous venons de lire dans l'ouvrage du comte de Turenne sur l'*Amérique*. C'est ainsi qu'il s'exprime dans sa relation d'une excursion aux environs de Québec :

« Les branches des arbres chargés de neige et de givre brillent comme des girandoles immenses ; quand elles sont agitées par la bise, elles scintillent de mille feux, c'est « la danse des diamants, » le ciel est d'une pureté inouie, il est d'un bleu qu'on ne saurait comparer qu'à celui d'une turquoise translucide, d'un éclat tendre, fondu et doux à l'œil. Devant soi l'on contemple des collines et des plaines couvertes de bois sans fin, à perte de vue, et tout cela a une grandeur et une majesté infinies. »

*
* *

Il est juste de considérer encore les éléments du beau à un autre point de vue. C'est qu'en ce pays les artistes ont à reproduire les faits les plus intéressants. Et tout d'abord, l'aspect frappant d'un immense pays occupé par ces nations farouches, étranges, fantasques, qui ont leurs lois, leurs coutumes, leurs costumes particuliers, où se révèlent des traces profondes d'une sagesse, d'une science, d'un art que des siècles de décadence n'ont pu entièrement altérer.

Il y a un tel intérêt dans ce passé si près de nous, que les grands écrivains du nouveau monde en ont fait l'objet de leurs principaux ouvrages, comme Fenimore Cooper, Longfellow, Washington Irving, et que les publications et les livres contemporains de ces premiers établissements ont atteint des prix fabuleux.

On trouve merveilleux le dévouement et le courage de cette quantité de gentilshommes quittant l'Europe pour s'en venir fonder des manoirs, des fermes, dans les vallées du nouveau

(1) Pierre Lebrun.

monde où les attendaient de si rudes épreuves et de si tragiques aventures

Il y a là une source d'inspiration pour les amateurs de l'art.

*
* *

Mais avec de pareils éléments, il faut une étude réelle et sérieuse du sujet ; la connaissance des temps et des sites, la fidélité des types, l'intelligence des costumes.

Il ne faut pas, du premier coup, tomber dans le défaut de ces grands entrepreneurs de peintures qui ont rempli certains musées hâtifs de l'Europe, de types, de costumes conventionnels et et complètement apocryphes.

Il faut donc étudier le pays, le comprendre ; il faut connaître les portraits, les idéaliser ; il faut reproduire les costumes en sachant y reconnaître les traces d'une civilisation antérieure très caractérisée ; enfin il faut savoir se borner.

Pour débuter, il ne faut pas demander de ces grandes toiles comme on en voit aux palais de Munich, de Versailles, de Westminster : on ne trouverait ni peintres pour les faire, ni fortunes pour les payer, ni édifices pour les recevoir.

Il y autre chose à se proposer : Gérôme, Messonnier, ont traité sur les plus grands faits des toiles d'une dimension restreinte, ce qui n'a pas nui à leur talent.

Qu'y a-t-il de plus émouvant que la bataille des Cimbres, par Décamps ? les personnages ont dix centimètres de hauteur. Dans l'œuvre de Gérôme, que de merveilles sur une petite toile. Et Messonnier et Fortuny, etc., etc.

— *A continuer.*

LE POSTILLON

IMITÉ DE L'ALLEMAND

C'était une nuit de printemps,
Partout sérénité parfaite :
De légers nuages flottants,
Planaient sur la nature en fête.

Tout dormait : les bois, les prés verts,
Les sentiers perdus dans la brune,
Seule, sur les chemins déserts,
Veillait la clarté de la lune.

Les sources tout bas murmuraient,
Et dans le silence des plaines
Les fleurs rêveuses exhalaient,
En flots de parfums, leurs haleines.

Leste et bruyant mon postillon,
De son fouet n'était point avare,
Son cor aux échos du vallon
Envoyait sa vive fanfare.

Au galop nos quatre chevaux
Couraient dans la nuit étoilée,
Faisant trembler sous leurs sabots
Le sol de la route ferrée.

En un clin d'œil, plaine et forêt
S'enfuyaient à peine entrevues,
Comme un songe s'évaporait
Le village aux paisibles rues.

Soudain, sous l'éclat azuré,
Voilà qu'un pauvre cimetière
Apparut de murs blancs fermé
Et dressant haut sa croix de pierre.

Le postillon, sur le chemin
Saute, puis d'un air grave et sombre
Contient ses chevaux d'une main,
Et me montrant la croix dans l'ombre :

« Il faut nous arrêter ici,
« Vous n'en serez pas bien malade,
« Et moi... dans sa fosse transi,
« C'est là que dort mon camarade.

« Un joyeux garçon, un cœur d'or,
« Un ami, Monsieur ! quel dommage !
« Personne ne sonnait du cor
« Comme lui les jours de voyage.

« Ici, je passe bien souvent,
« Et toujours, en guise d'aubade,
« Je sonne l'air qu'en son vivant,
« Préférait mon bon camarade. »

Il prit le cor, et sa chanson
S'envola vers le cimetière,
Si gaiement que le compagnon
En dût tressaillir dans sa bière.

La claire fanfare du cor,
Revint par l'écho renvoyée,
Comme si le postillon mort
Répondait sous l'herbe mouillée.

Nous repartîmes au galop,
Mais bien longtemps, je crus encore
Entendre au loin, comme un sanglot,
Cet écho dans la nuit sonore.

SCHUMAN.

REVUE EUROPÉENNE

Ma dernière chronique est datée du mois de juin, ce qui constitue un arriéré de trois mois.

La dernière chose dont je vous ai entretenus, *bénévoles lecteurs*, — comme on disait autrefois, — est un événement dont on parle encore, ce qui est remarquable, à une époque où quelques semaines suffisent pour faire oublier n'importe qui ou n'importe quoi. En effet, la mort du prince impérial est encore, à l'heure qu'il est, un thème d'articles de journaux dans la presse du monde entier.

Sans doute que le côté pathétique de cette déplorable aventure a été pour beaucoup dans le bruit qu'elle a fait et qu'elle fait encore ; mais les conséquences qu'elle peut avoir sur les destinées de la France, on peut dire de l'Europe, ont tenu et tiendront quelque temps l'attention fixée sur ce drame, complément de ceux de Waterloo, de Sainte-Hélène et de Sédan.

L'Angleterre, sentant la responsabilité qui pesait sur elle aux yeux du monde, a donné le plus grand et le plus touchant éclat aux funérailles du fils de son implacable ennemi. D'un autre côté, l'opinion, irritée contre le lieutenant Carey, qu'un journal français a appelé plaisamment le *carré* des distances, a applaudi d'abord à la sentence de la cour martiale qui le condamnait à mort. Mais une réaction s'est bientôt faite, et la presse radicale surtout, émue des réclamations d'une partie de la presse française, qui prenait bien à tort des témoignages de pitié et de respect pour un outrage à la république, a déclaré qu'il était temps d'en finir avec toutes ces simagrées impérialistes. Quelques paroles généreuses, mais peut-être imprudentes, du prince de Galles, qui, ainsi que toute la famille royale, avait une amitié sincère pour le jeune prince, ont encore aggravé le malaise. Le malheureux lieutenant Carey a eu le bénéfice de ces circonstances, et le jugement qui le condamnait a été annulé. Comme toute réaction a toujours un grain d'exagération, peu s'en est fallu qu'on ne lui fît une ovation à son retour en Angleterre.

Heureusement que le duc de Cambridge a eu le bon sens d'écrire une lettre dans laquelle il émet l'opinion, que si le malheureux officier n'a point commis une infraction à la discipline assez grave pour mériter un châtiment exemplaire, d'un autre côté, il est loin de mériter le moindre éloge pour une conduite qui n'avait rien d'héroïque. Il a ajouté qu'il est bien malheureux que l'on ait fait une expédition aussi peu nécessaire et avec un résultat si déplorable. Ces sages paroles ont calmé l'enthousiasme des partisans du lieutenant, ou plutôt des adversaires de l'empire, et tout a été dit.

Depuis ce temps les armes anglaises ont repris le dessus, dans la lutte contre les Zulus. Le massacre du jeune prince n'a pas porté chance à ces barbares. Lord Chelmsford a poussé vigoureusement la campagne. Les troupes de Cettewayo ont été battues près d'Ulindi ; cette importante bourgade a été détruite, et le roi fugitif, abandonné de la plupart de ses tributaires, a enfin été capturé. Il s'attendait à être fusillé ; il a admiré la magnanimité des Anglais, et, lorsqu'on lui a assuré qu'on voulait tout faire pour son confort, il a demandé qu'on fît rôtir un bœuf pour lui seul chaque jour.

Voilà un gaillard qui prend bien les choses !

A peine l'Angleterre s'était-elle débarrassée de cette guerre, qui lui a coûté assez en hommes et en argent, qu'une révolte terrible éclatait à Caboul, la capitale de l'Afghanistan ; l'ambassade anglaise était attaquée, le ministre résident, le major Cavagnari, et toute sa suite, étaient massacrés, et l'envahissement de cette contrée par les troupes anglaises devenait nécessaire, soit pour punir l'émir, s'il est de connivence avec ses sujets, soit pour le protéger, si, ce qui paraît être le cas, il a été fidèle au traité qu'il venait de conclure. Les gens de Caboul sont, paraît-il, coutumiers de ce fait. Ils ont déjà massacré plusieurs consuls, ou chargés d'affaires de différentes nations, et quelques journaux anglais réclament un châtiment exemplaire, voire même la destruction de la ville. Les premiers engagements ont déjà eu lieu, et ils ont été favorables aux armes britanniques. Il est même à craindre que, de succès en succès, le gouvernement de lord Beaconsfield ne soit encore amené à faire une conquête qui augmentera ses embarras plus peut-être que la véritable puissance de l'empire. Cette fois, l'Angleterre va se trouver si rapprochée de la Russie, qu'il ne faudra qu'une étincelle pour mettre le feu aux

poudres, et faire éclater la guerre entre les deux nations rivales.

La Russie, cependant, a bien des mauvaises affaires sur les bras. Ses nihilistes ne lui donnent guère de repos, et ils paraissent avoir troqué le poignard et le revolver contre la torche incendiaire. Chaque jour apporte la nouvelle de quelque nouveau sinistre.

D'un autre côté, elle est en délicatesse, plutôt en mésintelligence très accentuée avec l'Allemagne et avec l'Autriche.

L'identité de situation fait l'alliance des deux dernières puissances. L'Autriche joue dans la Bosnie le rôle que l'Allemagne joue dans l'Alsace-Lorraine. La Russie, qui en cela joue le rôle de la France, voudrait bien qu'il y eût le même rapprochement; mais la pauvre France a payé assez cher le droit d'être prudente, méfiante même. De fait, elle ne saurait l'être trop.

La presse de Berlin qui s'était déjà chamaillée avec celle de Saint-Pétersbourg, à propos de l'amitié de l'Allemagne et de l'Autriche, a eu une recrudescence de mauvaise humeur au sujet des avances que le général Gortschakoff a faites dernièrement à la France, dans une entrevue qu'il a eue avec le correspondant du *Soleil*. Il aurait dit que la Russie a toujours été opposée aux projets sinistres qu'on entretenait en certains lieux contre la France; qu'il est de l'intérêt de toute l'Europe et surtout de celui de la Russie qu'il y ait une France grande et forte. Il aurait ajouté en terminant : « Soyez forts. »

Mais, comme le remarque très bien un autre journaliste : « Une France grande et forte, une France reprenant son ancienne et glorieuse place dans le concert européen (1), cela dépend surtout de la France elle-même ; en tout cas, beaucoup plus de cela que de la sympathie de la Russie. »

Etant donné un axiome assez bien établi, que l'on n'est grand et fort devant l'étranger qu'en autant que l'on est uni et paisible à l'intérieur, il faut avouer que la France s'y prend assez mal pour se mettre en état de reprendre sa place en Europe. Elle est plus que jamais divisée en factions, et ces factions tiennent plus à leur propre succès qu'à ceux de la politique étrangère.

Des démonstrations comme celles qui ont eu lieu à Nancy et à

---

(1) Les *combles* sont à la mode. En voici un que je livre aux méditations des diplomates : — Le comble de la prudence — ne jouer d'aucun instrument, de crainte de troubler le concert européen.

Montbéliard font l'effet de vaines et stériles parades, lorsque, en même temps, l'on paraît disposé à se plonger de plus en plus dans ces discordes civiles qui ont déjà fait tant de mal au pays le plus tourmenté du monde.

A Nancy, on a inauguré la statue de M. Thiers ; à Montbéliard, celle du colonel Denfert Rochereau, l'héroïque défenseur de Belfort. Ces deux villes sont situées à une petite distance de la nouvelle frontière allemande.

Dans la première circonstance, M. Jules Simon, l'ancien ministre du maréchal MacMahon, a prononcé un discours que l'opinion bien connue de l'orateur contre le fameux article 7 du projet de loi Ferry, a fait accueillir avec froideur. Il s'agissait pourtant autant de M. Thiers président fondateur de la troisième république, que de M. Thiers libérateur du territoire ; et il semble que les républicains de toutes les nuances, à l'exception des communards, auraient dû sympathiser, sinon avec l'orateur, du moins avec la mission dont il était chargé. Mais, comme le dit très bien M. Auguste Boucher dans le *Correspondant*, cet inconstant et implacable parti républicain ne pardonne à personne ; il ne pouvait point pardonner, même à un vieil ami comme Jules Simon, la moindre velléité de désapprouver la loi de proscription de M. Ferry.

Dans l'autre inauguration, M. Lepère a été l'orateur, et il a été plus heureux, somme toute, que M. Simon. La carrière du colonel Danfert-Rochereau ne prêtait pas, non plus, autant aux allusions politiques que la longue vie de M. Thiers, et il était plus facile de s'en tirer sans blesser les susceptibilités de n'importe quelle partie de l'auditoire.

On a inscrit, à bon droit, sur le piédestal de la statue, ces nobles paroles du commandant de la garnison, en réponse à la sommation du général prussien : « Nous connaissons l'étendue de nos devoirs envers la France et envers la République, et nous sommes décidés à les remplir. »

Il y a une singulière coïncidence dans le fait qu'au moment même où l'on inaugurait cette statue à Montbéliard, l'empereur d'Allemagne visitait Strasbourg et Metz, et passait une revue près de la première de ces citadelles conquises.

La France et l'Allemagne semblaient s'être donné rendez-vous sur la nouvelle frontière pour se mesurer du regard, et pour se défier à de nouvelles luttes. Cette situation pénible pour la pre-

mière de ces puissances, ne laisse pas que d'être menaçante pour l'autre. Dieu, il faut l'espérer, n'a pas tout à fait abandonné notre ancienne mère-patrie, et, si affligeant que soit le spectacle de sa politique intérieure, où les plus méchantes et les plus viles passions paraissent au moment de triompher encore, qui sait si un homme ne se lèvera pas du milieu du peuple,—*suscitatus è medio populi*,—comme dit l'Ecriture, s'il ne ralliera pas, par son courage, son talent et son patriotisme, tous les talents, tous les courages et tous les patriotismes, et s'il ne marchera pas à une glorieuse revanche? Alors, ces pays de l'Alsace et de la Lorraine seront encore le théâtre de sanglantes batailles, et si les événements ne sont pas trop en retard, la France y aura cette force que l'on trouve toujours dans les sympathies des populations.

« C'est avec un plaisir patriotique, dit M. Gaillardet dans sa dernière lettre au *Courrier des Etats-Unis*, que j'ai lu ces paroles de M. Lepère, dans sa visite au fort de Lomont, près de Montbéliard : « Nous avons été unanimes dans le sein de l'Assemblée nationale à travailler pour l'honneur et la sécurité de la France. Je me plais à le reconnaître et à le déclarer, et cela à quelques kilomètres de nos frontières. Nous voulons la paix et nous ne voulons que cela ; mais nous avons la satisfaction de vous déclarer que si quelqu'un voulait autre chose, nous sommes prêts. »

« La phrase aura du retentissement dans l'Alsace et la Lorraine, qui sont restées aussi françaises que par le passé, quoi qu'en aient dit certains journaux à l'occasion de la réception de l'empereur Guillaume à Strasbourg.

« M. Camille Farcy, qui était sur les lieux, proteste contre ces allégations et remet les choses en leur place ; il raconte qu'on avait payé quatre marcs par tête aux figurants du défilé des voitures alsaciennes, qu'au théâtre on avait déguisé cent vingt uhlans en cavaliers des plaines d'Alsace, qu'on avait menacé d'amendes et de fermeture les établissements publics qui ne voulaient pas arborer de drapeaux, et que, sur dix drapeaux arborés sous cette pression, il y en a eu neuf aux couleurs alsaciennes-lorraines, rouge et blanc. Aux dîners officiels, le nombre des Alsaciens, loin d'augmenter, a diminué depuis l'année dernière. Il y a bien quelques Judas, que le *Kreuss Director* exhibe dans les grandes circonstances, mais il y en a eu en tout temps. L'impératrice Augusta en a eu un haut-le-cœur ; elle est repartie pour l'Allemagne sans essayer de cacher sa tristesse. Quand l'empereur a traversé le Broglie, se rendant à la gare, deux cent personnes assises sur les terrasses du café ne se sont pas même levées. Personne ne se découvrait, et le geste automatique de Guillaume portant la main à sa casquette tombait dans le vide.

« Ces appréciations sont confirmées indirectement par un cor-

respondant belge, qui raconte que deux officiers belges, le major Brewer et le capitaine Ninette, se promenaient dans Strasbourg en uniforme, quand un attroupement considérable se forme autour d'eux et leur fait une ovation formidable. On les avait pris pour des officiers français, à cause de la couleur amarante de leurs pantalons. »

En admettant qu'il y ait quelques exagérations dans ces renseignements, il n'en est pas moins vrai que l'Alsace et la Lorraine sont restées très attachées à la France, et que jusqu'ici l'Allemagne n'a pas réussi à convertir ces deux provinces à leur nouvelle nationalité. Mais cet état de choses durera-t-il bien longtemps encore ? L'immigration allemande d'un côté, et l'émigration des anciens résidants de l'autre, n'auront-elles pas, dans un temps assez rapproché, dans une dizaine d'années par exemple, changé la face des choses en Alsace-Lorraine ? A ce point de vue, l'espèce d'encouragement que l'on a donné à l'émigration des Alsaciens en France et en Algérie est d'une politique déplorable. Il vaudrait mieux, si c'était possible, envoyer dans ces pays des Français ou rapatrier les Alsaciens qui se trouvent ailleurs, afin de fortifier l'élément anti-prussien.

Pour en revenir à la situation intérieure de la France, telle que l'ont faite les derniers événements, il faut avouer qu'elle se complique de plus en plus. Ce que la république a pu gagner par la mort du prince impérial et par la confusion jetée dans les rangs des partis dynastiques, elle le perd par l'ascendant de plus en plus évident que prend l'extrême gauche, ascendant bien fait pour dégoûter des hommes comme M. Jules Simon et M. Dufaure, que M. Waddington ira peut être bientôt rejoindre, dans cette menaçante collection d'anciens ministres de la république plus ou moins favorables à une réaction.

Ces hommes ont pour eux le talent, l'autorité, l'expérience ; s'ils se groupaient un peu autour d'un des prétendants, grâce à la méfiance qu'inspirent M. Gambetta et sa queue, la république aurait vécu.

Deux choses font surtout la force de cette dernière : la crainte que les hommes d'affaires ont d'un régime nouveau qui pousserait à une guerre contre l'Allemagne ou qui s'y laisserait entraîner, et la difficulté de réunir les partis monarchistes. M. Gambetta connaît bien, de son côté, ce qui fait sa faiblesse : c'est le terrible élément qui fermente au-dessous de ce qu'il appelle les nouvelles couches sociales ; et il aime mieux que ce soit M. Wad-

dington, M. Jules Ferry, ou tout autre, qui, au moyen de concessions comme l'amnistie partielle ou le fameux article 7, ait la tâche d'apaiser et de contenir ceux qui l'ont pris pour chef à la condition d'être ses maîtres. Du haut de son fauteuil, l'ancien tribun, avec des airs de consul, dirige en sous-main les affaires de l'Etat, effraye tour à tour les diverses factions, et attend le moment propice pour remplacer, soit à la présidence de la république, M. Grévy, soit à la présidence des ministres, M. Waddington. Mais il y a déjà un peu longtemps que dure ce stratagème, renouvelé de Rodilard.

« Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille. »

Il pourrait bien se faire que le truc fût usé avant la fin de la pièce, et il serait vraiment charmant de voir que le rusé Génois ne trouvât pas enfin de compte le moyen de placer un dénouement préparé si savamment et avec tant de patience. Les augures ne sont pas des meilleurs depuis quelques semaines; les communards s'impatientent et lèvent le masque : ils font en pleines assemblées municipales l'apologie des atrocités qu'ils ont commises.

Blanqui, battu à Bordeaux, harangue les Marseillais, et M. Ferry lui-même, malgré son fameux article 7, n'a pas trouvé grâce devant le vieux socialiste, qui prétend que la république est en danger parce que le ministre de l'instruction publique, s'adressant aux officiers de la garnison de Toulouse, — qu'allait-il faire dans cette galère ? — leur a proposé de crier : *Vive la France !* C'était *Vive la République !* qu'il aurait dû dire; il ne l'a pas osé, ou il ne l'a pas voulu; donc il considère la république comme une chose susceptible d'être jetée par-dessus bord. Voilà la logique socialiste. Elle n'est pas de trop bon aloi, mais elle n'en est pour cela que plus implacable et plus indomptable, et embarrasse si bien l'ex et futur dictateur Gambetta, qu'il vient de faire proposer par son organe, la *France républicaine*, une nouvelle concession, *another sop to Cerberus*, comme diraient les écrivains anglais. Toutefois, cette pâtée a bien l'air d'être la dernière qu'il ait au fond de son sac. Paul de Cassagnac en est si convaincu qu'il recommande aux monarchistes de voter pour cette fatale proposition, qui n'est rien moins que l'amnistie complète et sans condition ; il est persuadé que ce gâteau étouffera Cerbère, et la république en même temps.

Mais M. Paul de Cassagnac serait peut-être bien empêché de dire au profit de qui ou de quoi cet effondrement se fera. Sera-ce au

profit de la France elle-même, ou au profit de l'étranger ? Sera-ce pour une restauration légitimiste, ou pour une restauration orléaniste ? Sera-ce au profit du fils aîné de *Plon-plon*, ou bien au profit de Jérôme Napoléon lui-même ?

Le prince qui avait refusé de faire visite à l'impératrice immédiatement après les funérailles, sous prétexte qu'il craignait de ne pas être reçu comme chef de la famille, n'a cependant encore émis aucune prétention positive. Il a été écrit bien des choses avec ou sans son autorisation ; il en a fait contredire un grand nombre, et ce qui reste de plus clair de tout cela, c'est qu'il sera républicain tant que la république aura bon pied, bon œil, et qu'un malheur advenant à celle-ci, il n'aura aucune objection à se laisser élire président à vie, ou consul, ou tout autre chose qui serve à opérer cette évolution si connue dans l'histoire, qui d'un Bonaparte républicain fait un Napoléon empereur.

La mode des *entrevues* réelles ou fictives des journalistes avec les personnages en évidence paraît être passée d'Amérique en Europe, au rebours des autres modes, qui nous viennent d'ordinaire de l'ancien monde. Le prince Napoléon a été plusieurs fois *interviewed*. Il l'a été d'abord par M. Gaillardet, qui, en sa qualité d'ancien journaliste américain, avait tous les droits du monde à cette primeur. De cette première entrevue, racontée dans le *Courrier des Etats-Unis*, il résultait à peu près ce que j'ai dit plus haut, et, de plus, que le prince ne permettrait pas à son fils d'accepter la *prétendance*, que le prince impérial avait paru vouloir lui léguer par son testament, au détriment de son père, et contrairement au décret du premier empereur.

Depuis ce temps, les articles plus ou moins inspirés n'ont pas cessé de pleuvoir de tous côtés sur les intentions et les projets du prince. Celui qui a fait le plus de sensation a été un dialogue fictif, où le prince Napoléon était traduit par le *Figaro* devant le public, exposant et défendant sa politique passée, présente et future. M. Gaillardet a eu, aussi lui, de nouvelles entrevues, d'où il tire cette seule conclusion que, pour le présent, le prince veut garder *de Conrad le silence prudent*. Il faudrait croire, avec un spirituel écrivain, qu'il se contente de penser, sinon de dire comme Louis-Philippe : « Ils mentiront tant, qu'ils finiront par dire la vérité. »

Les antécédents peu catholiques du prince éloignent de lui cet

élément important du parti bonapartiste ; il voudrait bien évidemment le ramener à lui, mais il ne saurait le faire sans s'aliéner les anti-cléricaux, nombreux dans tous les partis, à l'exception du parti légitimiste.

La fusion qui semblait s'être opérée entre ces derniers et les orléanistes est remise en question, ce qui empêche les uns et les autres de tirer parti du désarroi dans lequel la mort du jeune prince a laissé les partisans de l'empire. Les légitimistes, entre autres manifestations, ont eu un grand banquet à Chambord, ce château historique qui appartient au prétendant, et dont il a tiré son titre fantaisiste de comte. Les organisateurs de la fête, parmi lesquels se trouve le comte de Salaberry, secrétaire de la commission, avaient invité M. Hervé, rédacteur en chef du *Soleil*, journal orléaniste ; mais cet écrivain, qui est l'ami et passe pour être le confident du prince d'Orléans, a refusé par une lettre où se trouve ce remarquable passage :

« Ne vous y trompez pas : faire asseoir dans cette circonstance, à côté des chefs du parti où vous tenez une place si honorable par votre dévouement et votre fidélité, le modeste journaliste auquel vous vous adressez, ce serait dire implicitement qu'un accord est fait, non pas un accord vague et général, mais un accord formel et précis pouvant servir de base à une action politique. Or, je suis obligé de constater qu'un tel accord n'existe pas, et qu'il paraît même plus éloigné que jamais de s'établir. »

Du reste, on ne doit pas être surpris de cet état de choses, si l'on se rappelle la lettre du comte de Chambord, où il protestait contre « la perfidie des uns et la crédulité des autres. » Depuis le refus du prétendant de la branche aînée, ou, ce qui équivalait à un refus, sa détermination de n'accepter la couronne qu'avec le drapeau blanc et la reconnaissance absolue de ses droits imprescriptibles, les orléanistes ont tenu pour non avenue la réconciliation des princes avec leur cousin, et, de son côté, le comte de Chambord ne leur a point ménagé les allusions désagréables.

Et cependant, le moment arrive où il faudra un dénouement à toutes ces complications. D'après les dernières nouvelles, le retour des amnistiés est le signal de manifestations extravagantes à Paris, et, dans plusieurs grandes villes, la presse ultra-socialiste prend le haut du pavé, et cette sorte de recrudescence du fanatisme populaire, qui a toujours été le présage des révolutions, se traduit partout par des insultes lâches et atroces aux ministres

du culte, aux officiers que la consigne empêche de se défendre et aux citoyens paisibles soupçonnés, comme on disait autrefois, de modérantisme. L'enterrement de deux communistes revenus de Nouméa, s'est fait avec pompe à Paris; des discours incendiaires ont été prononcés, et M. Clémenceau a pris part à ces démonstrations. On parle de la résignation prochaine de M. Waddington, et l'on en est à se demander si l'archi-démagogue que je viens de nommer n'arrivera pas au pouvoir en passant sur le corps de son ancien chef, M. Gambetta. Il est bon, dit à ce sujet un journal, de se rappeler un mot du président de l'assemblée : « Lorsque j'arriverai, il sera bon de se préparer à partir ; mais lorsque M. Clémenceau arrivera, il sera bon d'être parti. » Si le mot est vrai, il est évident que M. Gambetta ne se fait aucune illusion sur les trésors de fureur accumulés chez ceux qui le suivent en le poussant. En est-il moins coupable?

Si je solde cette fois tant bien que mal un arriéré politique de trois mois, j'ai encore plus fort à faire avec la nécrologie, si bien que je me permettrai de faire ce qui est si fort à la mode de nos jours : j'offrirai à mes bons lecteurs et créanciers une proportion assez faible de ce que je leur dois, espérant qu'ils voudront bien me tenir quitte pour le reste.

Ma revue du mois de mars est, en effet, la dernière qui ait renfermé quelques notices nécrologiques. Depuis ce temps, le nombre des personnages célèbres disparus de la scène du monde, en Europe, est, on peut le croire, assez considérable. Parmi ceux-là, je remarque un homme politique très distingué, quoique un peu oublié : M. Raudot, et deux personnalités connues de tout Paris, Villemessant, le directeur du *Figaro*, et le célèbre caricaturiste Cham, le baron Taylor, dont la philanthropie et les goûts artistiques étaient si renommés, le major Cavagnari, qui a succombé à Caboul, enfin le frère aîné du pape régnant, le comte Carlo Pecci, décédé le 29 août, à l'âge de 86 ans.

Le comte Carlo Pecci était, comme Léon XIII et son autre frère, le cardinal Joseph Pecci, un homme d'une grande science et d'une grande habileté. Il a rempli, dans la province de Velletri, à la satisfaction générale, une très haute charge dans la magistrature ; sa justice, son intégrité et son intelligence étaient admirées de tous. Il était plus âgé que le pape, et celui-ci le considérait comme un second père. Le service funèbre a eu lieu dans l'église de *Santa Maria sopra Minerva*, dans la paroisse de

laquelle se trouve la résidence de la famille. Le comte n'était point marié. Il laisse trois frères, le comte Jean-Baptiste, né en 1802, le pape et le cardinal. Le comte Jean-Baptiste a quatre fils et deux filles.

Sir Pierre-Louis-Napoléon Cavagnari, qui avait été fait commandeur du Bain en juillet dernier, était fils du général Adolphe Cavagnari, d'une famille noble de Parme, et qui fut au service de la France sous le premier empire. Sa mère était fille de M Hugh Lynes de Montgomery. Elevé au *Christ Hospital*, il entra dans l'armée anglaise comme *cadet*, et débuta dans la carrière militaire en servant dans le premier régiment des fusiliers du Bengale, dans la guerre de l'Inde. Un exploit brillant le signala à l'attention publique. Il s'empara du chef très redoutable d'une bande de brigands, qui venaient de se rendre coupables du massacre d'un grand nombre d'ouvriers. Ce fut avec cinquante cavaliers, qui firent une course d'une rapidité étonnante, qu'il accomplit cet acte d'une grande hardiesse et dû à sa seule initiative.

Il fut ensuite employé dans la diplomatie dans le Kowat et à Peshawur. Envoyé en mission auprès de Shere Ali avant la dernière guerre, il fut arrêté à la frontière; après le traité de paix, son installation comme plénipotentiaire anglais à Caboul se fit avec la plus grande pompe. On ne s'attendait guère à l'émeute et au massacre qui terminèrent sa carrière.

Il n'avait que 76 hommes avec lui lorsque l'ambassade fut attaquée par la populace ameutée et les régiments afghans révoltés. Avec cela il résista pendant toute une journée dans un édifice en bois. Vers le soir, les insurgés mirent le feu au bâtiment; le major Cavagnari mourut en brave, les armes à la main, en essayant de se frayer un chemin à travers l'ennemi qui l'accablait par le nombre.

On cite de lui un nombre de traits héroïques, entre autres le courage avec lequel il asséna un vigoureux coup de poing à un afghan au milieu d'un groupe armé, tandis que le major lui même était sans armes. Ce coup hardi décida de son sort et imposa cette fois aux barbares, qui, s'il eut faibli, l'auraient immolé.

La mort tragique de ce fils d'un général de Napoléon Ier a tant de ressemblance avec celle du jeune homme qui eût pu devenir Napoléon IV, qu'on ne peut s'empêcher de remarquer cette étrange coïncidence. Tous deux ont péri presqu'en même

temps au service de l'Angleterre, l'un en Afrique, l'autre en Asie, et la nouvelle guerre rapprochera dans l'histoire le nom du major Cavagnari de celui du prince impérial.

Le baron Taylor, Cham et Villemessant forment un trio d'illustrations parisiennes qui laisse un grand vide dans le monde littéraire et artistique.

Le baron Taylor était né à Bruxelles en 1789 ; il appartenait par son père à une famille d'origine anglaise naturalisée française, et par sa mère à une famille flamande très distinguée, celle des Walveins. Il fit ses études à Paris et se prépara à l'école polytechnique. Tous ses goûts étaient pour les arts et la litérature, et à dix huit ans il vivait de son crayon et de sa plume. Il est difficile d'avoir plus de variété dans son existence qu'en a eu le baron Taylor. Voyageur, militaire, auteur dramatique, artiste, dessinateur, archéologue, philanthrope, administrateur, il s'est distingué de bien des manières, et a laissé surtout la réputation d'une bienveillance, d'une bienfaisance et d'une générosité sans bornes. Les musées, les institutions littéraires, les fondations de bienfaisance pour les littérateurs et les artistes devaient beaucoup, les uns à son initiative, les autres à ses encouragements. Il a publié un grand nombre de magnifiques ouvrages illustrés, résultat de ses campagnes, qu'il faisait autant en artiste qu'en soldat, de ses missions artistiques ou scientifiques, ou des voyages qu'il faisait à ses dépens et uniquement dans un but artistique et archéologique. Il fut un des hommes de cœur et d'intelligence qui s'opposèrent avec le plus de succès aux ravages de la *bande noire*, ces vils spéculateurs qui ont dérobé plus de châteaux et de monuments que n'en avait détruits la révolution. Parmi les publications remarquables dues à son initiative et à ses générosités, la plus splendide et la plus connue, qui malheureusement est restée inachevée, c'est les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, entreprise presque nécessaire pour laquelle il avait la collaboration de Charles Nodier, d'Isabey Géricault, Ingres, et d'un grand nombre d'autres littérateurs et artistes. On a parlé de lui faire des funérailles au frais de l'Etat ; ce ne serait que juste.

Cham — c'est-a-dire, Amédée de Noé — avait reçu ce nom de son père, le comte de Noé, qui avait baptisé ses trois fils plaisamment du nom de chacun des enfants du patriarche. Comme Amédée était le plus espiègle et menaçait d'être un mauvais

sujet, il eut en partage le nom sous lequel il s'est distingué dans les arts et principalement dans le dessin et la caricature. Il fut élève de Paul Delaroche et de Charlet, et plus tard le rival et le successeur de Daumier dans plusieurs journaux comiques et principalement dans le *Charivari*. On a remarqué que ses charges, quoique très spirituelles et d'une comique achevé, étaient rarement blessantes. Il était né à Paris en 1819. Sa famille était liée à plusieurs anciennes familles canadiennes, et il se trouvait aussi quelque parenté avec les de Beaujeu et les Duchesnay. Il était d'un caractère très original, et il a presque laissé autant d'anecdotes que de croquis.

M. de Villemessant, c'est-à-dire Jean Hippolyte Cartier, était né en 1812, à Rouen. Baptisé seulement à l'âge de quatorze ans, il prit alors le nom de sa mère, qu'il a toujours porté depuis. S'il fut en retard, par la faute de ses parents, pour ce premier sacrement de l'Eglise, il n'en fut pas de même pour celui du mariage, qu'il reçut n'étant encore âgé que de 18 ans. Il se livra d'abord au commerce à Blois, à Tours et à Nantes, et ne vint à Paris qu'en 1839, où il entra dans le journalisme. Il fonda la *Sylphide*, et afferma, sous le pseudonyme de *Louise de Saint-Loup*, le feuilleton de modes de la *Presse*. En 1848, il publia, avec plusieurs collaborateurs, le *Lampion*, journal satirique, qui, ainsi qu'une demi-douzaine d'autres, fut tué sous lui. En 1852, il ressuscita pour la troisième fois le *Figaro*, où il eut plusieurs duels et d'innombrables procès. Il est parvenu à faire de cette feuille une puissance, et, dans ces derniers temps surtout, il y a impitoyablement fouetté ou fait fouetter les ennemis de l'Eglise et de la société. Sa vie a été un singulier mélange de duels, de procès, de scandales, d'intrigues de spéculations, de plaisirs mondains et de bonnes œuvres. Il a donné l'élan à un grand nombre de souscriptions religieuses, charitables, ou patriotiques, en les patronant dans son journal, et en y contribuant lui-même largement. Sa charité lui a valu le bonheur de faire une mort chrétienne et édifiante. Villemessant, identifié avec le *Figaro*, restera un des types parisiens de notre époque les plus curieux.

M. Raudot était né en 1801, dans la Côte-d'Or. En 1830, il était substitut du procureur du roi à Versailles. Légitimiste, il n'hésita pas à donner sa démission à l'avènement du roi-citoyen. Membre du conseil général du département de l'Yonne, il fut élu député par ce département en 1848, en remplacement du

prince Louis-Napoléon Bonaparte, qui, élu en plusieurs endroits, avait opté pour la Seine.

« Singulière mobilité de ce suffrage universel qui venait de naître, dit M. Léon Lavedan dans le *Correspondant*, et que nous avons vu depuis se donner tant de démentis à lui-même ! il était alors le premier à acclamer le prétendant à l'empire ; six mois plus tard, il choisissait un royaliste, et nous le voyons aujourd'hui porter aux mêmes lieux et sur le même pavois deux ministres de la république : M. Lepère, ministre d'aujourd'hui, et M. Paul Bert, ministre de demain, en attendant d'autres variations et d'autres retours. »

A la Constituante et à l'Assemblée législative, M. Raudot siégea à droite, et se tint éloigné des affaires pendant toute la durée du second empire. En 1871, il fut élu à l'Assemblée nationale et s'occupa surtout des questions de finances ; il fut le dernier président de la commission du budjet avant M. Gambetta. Il était un redoutable éplucheur de chiffres et M. Thiers, impatienté, se vengea un jour par un mot indigne de lui : *Il raudotte.*

Rendu pour la dernière fois à ses livres, M. Raudot continua à s'occuper de questions économiques et sociales, et jusqu'à tout dernièrement écrivit dans le *Correspondant*. Ses principaux ouvrages ont pour titre *La France avant la Révolution*, *De la décadence de la France* (1849), *De la grandeur possible de la France* (1851).

P. C.

Montréal, 16 octobre 1879.

CHRONIQUE MUSICALE

LA MUSIQUE PENDANT LES VACANCES.

Nous étions cinq — trois dames amateurs du dilettantisme le plus pur et deux musiciens — causant gaiement dans un salon d'hôtel, à X....., charmante petite ville, près Montréal.

Nous nous réjouissions d'avoir fui le brouhaha, la poussière et les orgues de Barbarie de la métropole canadienne. Nous étions dans cet état délicieux où la pensée a secoué tout lien matériel, toute préoccupation importune, et n'a plus de relation qu'avec la poésie et le bonheur.

Soudainement, nous sommes arrachés à notre douce causerie par l'arrivée de deux jeunes filles et deux jeunes gens dont l'éducation ne paraissait pas être..... complète. L'un d'eux — voulant sans doute prouver que son extérieur ne mentait pas — s'installe au piano, et, sans pitié pour ses auditeurs, pourtant innocents de tous crimes, commença une fusillade de gammes chromatiques et d'arpèges d'un échevelé que nulle plume au monde ne saurait traduire !... Quel bombardement, mon Dieu !... pauvres pédales !... pauvre piano !... pauvres oreilles ! !...

Notre stupeur était cependant adoucie par l'espérance de voir bientôt notre tyran se lasser et mettre fin à notre supplice.

Vain espoir ! Nous avions devant nous une machine automatique. Le ressort devait se dérouler entièrement. Les traits de toutes sortes continuaient à jaillir avec un bruit sec, une monotonie et une persistance qui ne tardèrent pas à nous alarmer.

Causer ?... le moyen avec ce bruit infernal ?

Ecouter ?... mieux aurait valu se précipiter dans les chûtes Niagara !...

Subir ? attendre ?... mais c'était la folie qui alors commençait à nous menacer ! Déjà le délire s'emparait de nous, je voyais les yeux de mes voisins qui devenaient hagards !... Fuyons...

fuyons... leur criai-je !... Et nous nous élançâmes dans la rue, éperdus, haletants, à demi enragés.

L'air pur et le murmure d'une douce cascade calmèrent peu à peu nos sens troublés : nous nous adressâmes mutuellement les plus chaudes félicitations d'avoir pu échapper à un danger aussi grand.

Il est donc bien vrai que le sentiment des convenances peut être absent chez certains individus, au point qu'ils ne sachent tenir aucun compte des personnes que le hasard met en leur présence. S'emparer d'un piano, servir une audition forcée et empêcher toute conversation, tout cela leur semble permis.

Si le code ne peut rien pour nous dans cette question, nous demanderons une société de protection des oreilles et de la civilité puérile et honnête.

Réflexion faite, je ne pense pas qu'un manque de savoir-vivre aussi complet puisse exister même chez un casseur de pianos. Je crois que notre tyran était amoureux d'une des deux jeunes filles avec qui il était entré dans le salon, et qu'il n'aura rien imaginé de mieux pour faire place nette et roucouler à son aise !... Si cela était... ma foi !... faudrait lui pardonner, parce qu'il aurait beaucoup aimé.

Nous concevons très bien que ceux qui ignorent le but élevé et philosophique de la musique s'en servent comme d'un vulgaire amusement. C'est alors que nos chansons populaires — avec leurs intervalles anodins et leur rythme commun — font leur apparition.

A la portée de tous, elles servent aussi bien à accompagner le pas lent et lourd des bœufs qui rentrent à l'étable qu'à cadencer le mouvement de la rame.

Il est tout naturel que le musicien en vacances écoute avec un certain plaisir ces accents rustiques, surtout quand ils sont purifiés par la distance ; mais ce plaisir, pour lui, n'a rien d'artistique, rien de musical. Ce qui l'émeut : c'est tout un champ de souvenirs éveillés par la mélodie campagnarde, c'est son enfance qui se déroule dans sa pensée, c'est souvent toute une époque de bonheur envolée qu'il voudrait resaisir avec ces sons du temps passé.

Cette mélodie captive son cœur d'une manière passive : c'est un miroir d'où se détache parfois une douce et frêle figure à qui

il n'a jamais osé révéler... son secret... Il n'entend pas... il se souvient.

Le soir, au bois, sur l'eau, la chanson populaire a un accent touchant et quasi poétique. Elle semble sortir du bocage et en faire partie. Ses vibrations se marient harmonieusement avec les ondulations des ombres. On dirait la nature qui se plaint ou se réjouit.

Dans un tel cadre, la chanson populaire — nous le répétons — peut plaire même au musicien, pourvu qu'il oublie toute pédagogie musicale.

Apportez la même chanson au salon ou au concert, et la pauvre petite, troublée, décontenancée, déplacée, ferait l'effet d'une pauvre paysanne au milieu d'une cour somptueuse. Elle n'a ni les délicatesses de formes, ni les habits, ni les manières, ni les connaissances, ni le langage du lieu.

La chanson populaire est l'accessoire de l'homme des champs et du marin, quelquefois de l'ivrogne.

Chez l'homme des champs, elle a une teinte souvent douce et triste, quelquefois gaie, toujours gracieuse et honnête.

Chez le marin, l'accent en est dur, rude, monotone comme sa vie.

Chez l'ivrogne... n'en parlons pas.

Nous savons pourtant plusieurs excursionnistes qui, en bouclant leur malle, n'oublient pas leur bibliothèque musicale. Alors, que de charmantes soirées intimes !... *Romeo et Juliette*, *Le Pré aux Clercs*, *Mignon*, etc., font retentir les campagnes de leurs riches harmonies. Nous avons eu la bonne fortune d'assister à une de ces décentralisations. Un de nos meilleurs sopranos, dont le timbre a un charme pénétrant, donnait la réplique à un baryton dont la voix douce et sympatique n'a d'égale que la modestie. Tous deux chantaient avec un goût ravissant, sans paraître s'en douter. Nous nous demandons ce qu'en eussent dit nos *grands amateurs* qui chantent avec un goût détestables, *sans paraître s'en douter.*

Pareillement, à la Malbaie, dit-on, quelques amateurs bien doués ont su se réunir pour faire entendre des compositions de Gounod, Schumann, Mendelssohn, etc.

A Brockville, nous avons entendu des fragments d'Oratorios, de Handel.

Grâce à l'énergie de quelques professeurs qui ne sacrifient pas l'art à leur bourse en condescendant à l'ignorance des élèves, les œuvres des grands maîtres se répandent de plus en plus.

L'élève, d'abord insensible à cette haute littérature musicale, est parvenu à en saisir les beautés inconnues du vulgaire, en les étudiant avec persistance et en recevant de son professeur des explications suivies.

Un professeur qui croit enseigner la musique à un élève en lui faisant apprendre la chansonnette, la fantaisie, le caprice et ces mille horreurs à la mode du jour, ressemblerait au peintre qui voudrait former un élève au moyen des dessins de toute espèce, lesquels ornent les boîtes de parfumerie, de tabac, de nouveautés et d'autres ingrédients commerciaux.

De même que ce barbouillage, une plate romance flattera plus la foule qu'un *lied* de Schumann ou une gravure de Raphaël.

Il peut paraître bon à certains professeurs de prôner cette musique s'ils ne connaissent pas mieux, ou s'ils ne croient pouvoir devenir populaires et n'acquérir des élèves qu'à ce prix ; mais ils n'auront jamais place dans le corps artistique du pays, et ne possèderont jamais l'estime des gens bien pensants. Petit déboire, après tout, dont la fortune — peut-être — les dédommagera ; sans quoi, *ils pourront continuer à poser en victimes, traîner leurs jérémiades dans les quelques salons — non musicaux — qui les reçoivent par pitié.*

Ces bons professeurs sont, d'après eux, non-seulement les premiers, mais les seuls au Canada qui connaissent quelque chose. Les Ducharme, les Pelletier, les Desève, *e tutti quanti*, fi donc !... vous allez voir, dans quelques années il n'en restera plus rien,... et *patati et patata, et zim boum boum... crrrrraaaaccccc !...* et voilà.

Ça n'est pas plus malin et pas plus dangereux que cela. Une foule de barbets jappent tous les jours dans les rues sans qu'on y accorde plus d'attention.

Mon Dieu ! nous ne voulons pas dire qu'il ne faut jamais sortir de la musique descriptive, rêveuse, philosophique ou dramatique. Soyons gais, jubilons sans trêve ni repos si vous le voulez, mais d'une manière convenable, décente ; laissons-là la grosse farce et tout ce qui est grossier ; amusons-nous en hommes.

Vous trouverez de la musique gaie, voire même bouffe (nous ne disons pas bouffonne), chez Mozart, Haydn, Hérold, Meyerbeer, Gounod, Berlioz, jusques à papa Bach !...

Quand vous voulez rire ou faire rire, pourquoi donc ne puisez-vous pas aux bonnes sources ? Ce serait de la gaieté de bon aloi, cela. Le cœur et l'esprit y trouveraient leur compte en même temps que la rate.

Il en est de même pour la musique de piano, dont le répertoire est beaucoup plus étendu que celui du chant, et forme une mine inépuisable de morceaux dans laquelle tout homme de goût trouvera de quoi satisfaire n'importe quel auditeur.

Le champ est immense. Vous trouverez là le programme de mille vacances et vous vous amuserez noblement. Pour l'occasion, si vous le désirez, remplacez le concerto et la sonate par le Passe-pied, la Gavotte, la Bourrée, le Scherzo et tous les morceaux de genre bien faits.

Rien ne vous empêche, par la même occasion, d'user de la chanson populaire. C'est un droit qui vous est acquis, tout comme l'équitation, la chasse, la pêche, etc.

GUILLAUME COUTURE.

REVUE

DE

MONTREAL

A M. LOUIS-H. FRÉCHETTE

Poètes tous les deux, vieillissant loin de France,
Le même mal nous fait souffrir
Aux jours où nous perdons tous les deux l'esperance
De la revoir et d'y mourir.

Dieu m'accordera-t-il cette faveur suprême
— Après tant d'exils, de combats,
De pleurs qui m'ont rendu l'œil morne et le teint blême —
Qu'on m'ensevelisse là-bas ?

Je l'ignore ; et j'attends d'une âme humble et soumise
Ce qu'il voudra faire de moi,
Car, même en des cités blasphémant notre Eglise,
Je n'ai jamais perdu la foi.

Et je sais que jamais sa bonté ne se lasse,
Qu'il daigne parfois réunir
Ce qu'il avait laissé par l'homme ou par l'espace
Isoler, disjoindre, ou bannir.

Et quand je maudissais ici le sort barbare
Qui m'exile en des lieux si froids,
Malgré l'immensité qui de toi me sépare
Soudain je distinguai ta voix.

Et j'en trouvai le timbre harmonieux et tendre,
Et l'accent rempli de douceur ;
Et je bénis le ciel, qui me faisait entendre
Cet écho doux, cette voix sœur.

Car tous deux, sans encor nous connaître de vue,
Ensemble nous chantons souvent
Les ciels bleus, les cœurs purs, les lis, l'ombre touffue,
Le bruit des ondes et du vent...

Ah ! de grâce, restons, restons toujours fidèles
A ce culte de l'idéal ;
Et, même agenouillés, frappons à grands coups d'ailes
La laideur, le doute, le mal !

Certes la récompense est encor bien lointaine ;
Mais elle viendra quelque jour
Pour ceux qui, repoussant le joug vil de la haine,
N'en subissent qu'un — fait d'amour.

Tu connais tel poète (et j'en connais tel autre)
Qui croit gazouiller en plein vol,
Et ne s'aperçoit pas que hurlant il se vautre
Dans toutes les fanges du sol,

Eclairés, de là-haut, par ce hideux exemple,
Loin de lui, rapides, fuyons
Vers quelque saint foyer, vers quelque bois bien ample,
Vers quelque étoile aux doux rayons !...

Et quand tout dormira — le ciel, l'onde et la terre,
Le brin d'herbe et l'épi —
Là nous entendrons sourdre et peindre avec mystère,
Du sein de ce monde assoupi,

Une voix si confuse et si faible et si douce !
Que pour la percevoir, parfois,
Il nous faudra coller notre oreille à la mousse
Des plus vieux rocs, des plus grands bois...

Gardons-nous ! gardons-nous, ami, de méconnaître
Cette imperceptible rumeur
Se dégageant pour nous de la plaine, du hêtre,
Du flot fendu par le rameur !

Distinguons-le partout — qu'il s'éloigne ou s'approche —
Ce bruit sacré, fût-il plus sourd
Que l'humble chaume où tombe un dernier son de cloche
Et que l'herbe où la biche court.

Et souvent, tous les deux, de peur qu'il retentisse
Sans qu'il arrive jusqu'à nous,
D'une marche que rien jamais n'appesantisse,
— Par des temps soit mauvais soit doux —

Allons, pour le quitter, sous l'azur ou l'orage,
Dans les vallons, sur les sommets,
Dans les prés, sous les flots, en plein champ, sous l'ombrage,
Sans nous décourager jamais !

Quand nous nous croirons las, reprenons notre course
Avec encor plus de vigueur,
Et baigne — comme moi — ta lèvre en chaque source,
Comme en chaque église, ton cœur !

Et — recherchant surtout les ondes les plus pures
Et les arbres les plus ombreux
Qui prêtent nuit et jour leurs plus vastes ramures
Aux ramiers les plus amoureux —

Au bruit de frais ruisseaux se frayant vingt issues
Vers quelque lac pur et profond,
Et paraissant dormir sur des pentes moussues
Qu'elles franchissent d'un seul bond,

Avec toutes les voix, avec toutes les plaintes
De la nature en plein été,
Parvenant jusqu'à nous soit claires, soit éteintes
Par l'angoisse ou la volupté,

De tout ce qui chuchote ou frémit ou roucoule,
De tous les bruits faibles ou forts
Des feuillages, des blés, du nid, et de la houle
De fleuves coulant à pleins bords,

Tâchons de composer comme un bouquet sonore
De sons mélodieux et doux,
Qui vers le Paradis montant à chaque aurore
Y rendent les anges jaloux !

Et parfois, l'œil posé sur quelque blanc calice
Parfumant de riants vallons,
Loin du monde, tous deux songeons avec délice
— Lorsque nous nous le rappelons —

Qu'il est plein d'insensés paraissant se complaire
A devenir vils et méchants,
A pousser vers le ciel mille cris de colère
Qu'ils osent appeler « leurs chants. »

Ces fous, laissons-les, nous qu'un saint devoir réclame,
Piailler dans leur Tour de Babel,
Et, dociles, ouvrons toute grande notre âme
A ce mystérieux appel

Que nous font chaque jour les arbres qui frissonnent
Aux rayons du soleil levant,
Tout comme ces récifs qui chaque soir résonnent
Sous les flots poussés par le vent...

Et pour glorifier le Maître de la terre
Et de l'océan et des cieux,
Efforçons-nous — au sein de l'ombre et du mystère —
De prier plus, de chanter mieux !

Mais soit que notre pas s'attarde, soit qu'il glisse
Plus rapide que les oiseaux,
Sur mer, ou près du chêne au tronc noueux ou lisse,
Dans les joncs ou dans les roseaux,

Lorsque soigneusement je suis ou je recueille
L'écho soit proche, soit lointain,
Des bruyères, des flots, de l'aile, de la feuille,
Ou de l'*angelus* du matin,

Dans les plus vastes monts, sous le roc le plus sombre,
Dans le plus verdoyant hallier,
Sur le lac le plus pur, sous la plus épaisse ombre,
Gardons-nous, frère ! d'oublier

Que nous devons tout droit courir sus à l'impie,
Et puis le poursuivre ici-bas
D'un regard qui partout le surveille et l'épie
Ou d'un infatigable pas.

Rien qu'à nous voir sans peur l'assaillir côte à côte,
Prêts à l'égorger sans pitié,
L'infâme — en accourant cependant l'épée haute —
Sera vaincu plus qu'à moitié.

Car il n'aura point fait une seule prière
Au moment de fondre sur nous,
Tandis que tous les deux, humbles, dans la poussière
Nous nous serons mis à genoux...

Relevés d'un seul bond, élançons-nous ensemble
D'un même élan, d'un même effort,
Et — d'un bras qui jamais n'hésite ni ne tremble —
Engageons ce combat à mort !

Vainement ses longs cris que l'écho répercute
Ebranlent les bois et les airs ;
Vainement serait-il secouru dans sa lutte
Par le roi même des enfers.

Le ciel combat pour nous ; bannissons toute crainte,
Nous sommes les soldats de Dieu,
Qui change — dans les mains qu'arme une cause sainte —
Nos lames en glaives de feu...

Et quoiqu'il soit agile autant que la gazelle,
Et plus fort que le léopard,
Tiens ! vois notre ennemi qui vacille et chancelle,
En nous fixant d'un œil hagard.

Sa confiance en lui déjà touche à son terme,
Il sent décroître sa vigueur,
Et la nôtre redouble ; allons ! bien ; frappons ferme !
Je vise au front ; toi, vise au cœur !

Son sang coule, hourrah ! et sa bouche d'écume
Depuis un instant se remplit ;
Nos coups pleuvent sur lui comme sur une enclume ;
Et, pendant qu'il ploie et pâlit,

Comme un chêne coupé malgré sa rude écorce,
Sous nos assauts multipliés
Il tombe... tenons-le l'un et l'autre avec force,
Sanglant, sanglotant à nos pieds.

Jusqu'à ce qu'épuisé, l'œil morne, le front blême,
Pourtant il puisse, en succombant,
Nous entendre tous deux, à son heure suprême,
Dire à Dieu : grâce ! Il se repent !

L. Mallefille,
Saint-Pétersbourg (1).

---

(1) Cette pièce de vers nous a été adressée directement par l'auteur ; il veut bien aussi nous fournir quelques articles sur la littérature russe, ce dont nous lui sommes très reconnaissant.

T. A. C.

LA QUESTION SOCIALE AUX ÉTATS-UNIS

ET

La condition des ouvriers des manufactures

I

Les délégués des ouvriers parisiens à l'exposition de Philadelphie ont exprimé d'une façon naïve le désappointement qu'ils éprouvèrent en constatant que de l'autre côté de l'Océan, sous la république et en pleine démocratie, la condition réelle des travailleurs était à peu près la même que dans la vieille Europe. Ils ont entendu dès leur arrivée des plaintes ardentes contre l'organisation sociale, ils ont vu des souffrances réelles, et à leur retour ils ont écrit que « ce n'est pas là le pays de la liberté, encore moins celui de l'égalité et pas du tout celui de la fraternité... » Ce sont les délégués des mécaniciens qui parlent ainsi dans leur rapport. Les délégués des tailleurs ajoutent : « Loin d'être la terre promise du travailleur, la grande république américaine est devenue, à l'instar de l'Europe, une véritable géhenne sociale. L'antagonisme qui se révèle de jour en jour plus vivace et plus ardent entre le travail et le capital doit dissiper les dernières illusions de ceux qui se plaisent à faire des Etats-Unis le dernier refuge de la félicité humaine. »

Les délégués parisiens n'ont été en rapport qu'avec un petit nombre de socialistes de New-York et de Philadelphie : de là l'exagération de leurs appréciations. Elles n'en jettent pas moins un jour inattendu pour bien des esprits sur la façon dont la question sociale se pose aux Etats-Unis.

Un autre fait est bien plus significatif. Au mois d'août 1878, la

chambre des représentants s'est crue obligée de nommer une commission pour faire une enquête sur *les causes des souffrances des ouvriers!* Il en a été de cette enquête comme de celle ordonnée par l'Assemblée nationale en 1872. Beaucoup de déposants sont venus signaler des faits généralement connus et surtout exprimer leurs opinions. Les chefs du mouvement socialiste en ont profité pour donner à leurs programmes une publicité retentissante. Puis la commission s'est trouvée fort embarrassée pour conclure, car de pareilles questions ne sont pas susceptibles d'être résolues par des mesures législatives.

La démonstration faite par le congrès est un symptôme d'autant plus caractéristique, que les revendications des ouvriers américains contre l'organisation sociale se produisent au milieu d'une prospérité matérielle qui contraste avec la crise politique et économique subie en ce moment par l'Europe occidentale.

A défaut d'autres mérites, la république aux Etats-Unis a au moins celui d'être la forme légitime du gouvernement et d'être acceptée sans arrière-pensée par tous les partis. Les deux années déjà écoulées de la présidence de M. Hayes ont été pour l'Union une période d'apaisement, malgré la falsification électorale à laquelle il a dû sa nomination. Son inauguration pacifique à la Maison-Blanche, le 4 mars 1877, a été due à un de ces compromis heureusement fréquents dans l'histoire des Américains : les démocrates ont, en échange de l'acceptation du faux commis dans la Louisiane et la Floride, obtenu la cessation de l'oppression militaire que les républicains faisaient peser sur les anciens Etats confédérés ; sans doute des points noirs se dessinent de nouveau à l'horizon : la troisième candidature présidentielle de Grant, que l'on essaye de poser à son retour d'Europe, marque un pas dans la voie du césarisme ; mais, en attendant cette échéance, le pays a respiré, et le Sud en particulier a pu reconstituer ses gouvernements locaux, en rendant le pouvoir à la classe si remarquable de ses grands propriétaires, les planteurs.

En même temps la situation financière générale de l'Union s'est notablement améliorée. Après treize ans, le régime du cours forcé a fini le 1er janvier 1879. La dette fédérale a été considérablement réduite à la fois par un rachat effectif des titres et par la conversion des bons 6 0/0 en bons 4 0/0. La plupart des titres de la dette nationale détenus par des étrangers, un milliard de dollars,

dit-on, sont revenus dans le pays (1). Trois magnifiques récoltes de blé et de coton en 1877, 1878 et 1879 coïncidant avec les médiocres récoltes de l'Angleterre et de la France et avec les demandes de toute sorte entraînées par la guerre d'Orient, ont fourni aux Américains l'occasion d'exportations largement rémunératrices. La situation de l'industrie manufacturière n'est pas aussi brillante ; néanmoins, s'il faut attacher un grand intérêt à ce qu'un pays ne reçoive pas de marchandises de l'étranger, on doit constater que, sous l'influence du régime de douane hautement protectionniste inauguré en 1861, les manufactures de coton, de laine, de cuir, les usines métallurgiques ont pris un développement tel qu'aujourd'hui elles suffisent absolument à la consommation intérieure. L'industrie de la soie est même arrivée à réduire de moitié les importations anglaises et françaises. La production du vin a pris également des accroissements qu'on devait attendre d'un sol très favorable à la culture de la vigne, quoi qu'on en ait dit, et qui diminueront probablement dans l'avenir les débouchés offerts au commerce français.

Ce développement manufacturier n'a été obtenu, comme on le verra, qu'au prix de crises de surproduction fort douloureuses, et la dernière a été d'une longueur exceptionnelle : commencée en 1873, elle n'a fini qu'avec l'année 1877. Mais, par un résultat qui se produit toujours après les crises et que la science économique a déjà bien des fois vérifié, une période particulièrement favorable a succédé à la tourmente. 8678 faillites dans l'année 1878 (le chiffre le plus considérable qui se soit jamais produit) ont déblayé le marché de toute les maisons peu solides ; la nécessité de liquider une surproduction colossale a éliminé du champ de la concurrence les manufactures établies dans des conditions d'infériorité ; les prix de toutes choses sont tombés fort bas, con-

(1) En 1865 la dette liquidée s'élevait à 2 787 689 571 dollars portant un intérêt de 150 977 697 dollars. Au 30 juillet 1879, après l'émission du 4 0/0, le capital de la dette fédérale s'élevait seulemont à 1 796 912 800 dollars (neuf milliards et demi de francs environ) portant un intérêt annuel de 83 722 542 dollars. Les cinq sixièmes de la dette étaient au commencement possédés par des étrangers. On n'évalue maintenant plus qu'à un sixième ce qu'ils détiennent encore. Il faut ici faire remarquer que le retour dans le pays, au bout d'un certain temps, des titres de la dette nationale, est un phénomène assez général, puisque l'Italie elle-même, malgré sa mauvaise situation financière, en a bénéficié. (Voy. Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des finances*, t. II, p. 143-144.)

dition essentielle à la reprise des affaires; enfin l'argent abonde dans l'encaisse des banques, le taux de l'intérêt est descendu presque au niveau de ce qu'il est en Angleterre.

Ajoutez à tous ces éléments de prospérité l'absence des lourdes charges que la paix armée impose à l'Europe. On portera, nous dit-on, cette année de 24 000 à 27 000 hommes le chiffre de l'armée des Etats-Unis! Heureux pays qui ne connaît pas de plus grands accroissements d'effectifs!

Comment se fait-il donc que le travailleur, ou, pour mieux préciser, l'ouvrier des industries manufacturières, se plaigne autant de sa condition que l'ouvrier allemand ou anglais, que, comme lui, il accuse l'organisation sociale et demande son changement radical, qu'il fasse des grèves, que parfois il parcoure les rues des grandes cités en processions menaçantes, demandant du pain ou du travail; que l'on voie même dans un jour de malheur éclater cette terrible *guerre des chemins de fer* du mois d'août 1877, ainsi qu'on l'appelle aux Etats-Unis, qui peut se renouveler au premier moment sur plus d'un point de l'Union?

Le problème a assurément sa gravité; il révèle, dans une nation qui a appliqué le plus complètement les principes politiques et économiques modernes, les côtés faibles et les dangers de ces nouveaux modes d'existence sociale. Il y a donc quelque profit pour nous-mêmes, à rechercher l'origine de la question ouvrière dans le nouveau monde, à voir si véritablement l'ouvrier de l'industrie manufacturière a en Amérique une situation matérielle supérieure à celle qu'il trouve en Europe, enfin à étudier les remèdes opposés par les gens de bien aux revendications du *parti ouvrier*, *workingmen's party*, c'est-à-dire au socialisme.

II

L'existence d'une question ouvrière aux Etats-Unis est un fait tout contemporain; il remonte à dix, à quinze ans au plus.

Les Etats de la Nouvelle-Angleterre, qui sont aujourd'hui le foyer de la crise, ont pendant plus de deux siècles joui, dans le régime du travail, d'une paix qui reposait sur les meilleures traditions de la période coloniale.

Ces traditions étaient identiques à celles qui, en Europe, ont assuré durant tout l'ancien régime une harmonie entre les pa-

trons et les ouvriers, qui contrastait heureusement avec les luttes politiques et religieuses.

Des études plus approfondies sur l'histoire américaine ont fait justice de la *légende* selon laquelle les établissements puritains de la Nouvelle-Angleterre auraient été fondés sur l'*égalité sociale*.

Les pèlerins de Plymouth, les compagnons de Miles Standish, n'étaient rien moins que des révolutionnaires. Leur idéal politique se bornait à remplacer dans le gouvernement de leurs établissements les agents du pouvoir royal, par des chefs de famille qui eussent la qualification religieuse de membres de la *Congrégation*, et à n'admettre dans la tenure des terres aucun droit *manorial*, aucune redevance féodale, à ce que toutes les terres fussent des *free-holdings*, comme dans l'antique donarche saxonne. Voilà à quoi se bornaient leurs idées de rénovation sociale. D'ailleurs ils reproduisaient toutes les institutions vraiment nationales de la mère patrie, et c'est ainsi qu'ils établirent autour des premiers towns des *common-fields*, pâtures communales, qui ne furent partagées qu'assez tardivement.

M. Carlier, dans sa savante *Histoire du peuple américain*, a montré comment les anciens codes du Massachusetts, du Connecticut, du Rhode-Island faisaient, conformément à l'esprit du temps, une distinction constante pour l'application des lois pénales entre le gentleman et l'homme du commun. Il en était de même dans les universités ou collèges, où l'on retrouvait l'image des démarcations qui, en Angleterre, classent encore les étudiants d'Oxford selon la naissance.

La hiérarchie sociale était non moins respectée dans le régime du travail. Sans parler des noirs ou des Indiens réduits en esclavage, la plupart des ouvriers étaient des émigrants européens, qui comme les *coolies* indiens dé nos jours, payaient le prix de leur passage au moyen d'un engagement de travail de plusieurs années. A leur débarquement, le capitaine les *vendait* aux propriétaires ; et, pendant tout le temps de leur engagement, les *indented servants*, tel était leur nom, étaient soumis à un régime légal fort analogue à celui des esclaves, tempéré toutefois par les mœurs chrétiennes et le sentiment de la communauté de race (1). Les rapports des maîtres avec les ouvriers libres étaient

(1) Sur la dureté des lois de la Nouvelle-Angleterre, à l'égard des *indented servants*, voyez Seaman, *Commentaries on the constitutions and laws, peoples and history of the United States*. (Ann Arbor 1863), p. 209.

réglementés comme dans la mère patrie. De 1630 à 1635 la *general Court* du Massachusetts fixa d'autorité le taux des salaires des ouvriers des différents métiers, comme le faisait à cette époque le parlement anglais. Non seulement les maçons, les charpentiers, les scieurs de long, les couvreurs ne pouvaient exiger plus des deux shellings ou des seize deniers auxquels leur journée était fixée ; mais encore aucun maître ne pouvait leur donner un salaire plus élevé, sous peine d'une forte amende. C'était tout à fait le régime économique qui régnait en Angleterre depuis le fameux *Statute of labourer*, édicté au quatorzième siècle. Des institutions de ce genre ne pouvaient cependant pas être transportées en bloc dans un pays neuf, et il fallut bientôt laisser plus de liberté à la population, qui voulait se disperser librement sur les nouveaux territoires. Ainsi, par un acte de 1636, la *general Court* du Massachusetts se dessaisit du pouvoir de réglementer elle-même les salaires dans toute la colonie : elle le transféra aux propriétaires de chaque localité : « Les *freemen* de chaque town durent se réunir de temps à autre selon que l'occasion le requérait pour s'entendre entre eux sur les salaires de tous les ouvriers, travailleurs, domestiques ; et toute autre personne habitant le town, mais ne jouissant pas de la qualité de *freeman*, devait être astreinte à ne pas dépasser le taux des salaires que les *freemen* ou la majorité avaient arrêté entre eux ! C'est ainsi qu'en Angleterre, jusqu'en 1814, dans les localités qui n'avaient pas de corporations, les *Justices of the peace* fixaient de temps à autre le taux des salaires des ouvriers.

Il n'y a pas de trace, dans toute l'histoire des colonies, d'une seule plainte contre cette réglementation patriarcale des relations des maîtres et des ouvriers.

Après la guerre de l'indépendance, il y eut dans le Massachusetts quelques mouvements anarchiques ; ils étaient le fruit de troubles prolongés, d'une grande misère, et aussi des déclamations de quelques démagogues, comme Thomas Payne, que l'Amérique se hâta de repasser à la France. Mais ces soulèvements, promptement réprimés, ne laissèrent pas plus de traces que les mouvements analogues qui, sous le nom de jacqueries, se produisirent parfois dans l'ancien régime européen.

Avec le nouvel ordre de choses, les vieux procédés de réglementation des salaires avaient disparu, mais l'esprit ancien subsistait. Les industries du pays consistaient en petits ateliers ou

en fabrications domestiques. Les chaussures, les épingles, les clous, étaient fabriqués, dit un contemporain, au coin de la cheminée. Tous les hommes d'Etat de cette époque attachaient le plus haut prix à la conservation de ces *domestic manufactures*. Les artisans chefs de métiers jouissaient d'une grande considération et étaient souvent appelés à prendre part au gouvernement local. En 1821, il y avait beaucoup de *mechanics* dans la *Convention* qui révisa la constitution du Massachusetts. Aujourd'hui où il est question continuellement de *parti ouvrier*, de *question sociale*, les ouvriers sont en fait complètement exclus des assemblées publiques ; là où les anciennes mœurs leur faisaient une place honorable, la démocratie moderne leur a substitué des *politiciens*, des *lobbyists* surtout, c'est-à-dire les créatures des grandes compagnies financières (1).

L'apprentissage donnait lieu à un contrat rigoureusement sanctionné. Le patron logeait chez lui le jeune apprenti et avait sur sa personne un droit légal, semblable à celui du père sur ses enfants.

Les premières grandes manufactures de la Nouvelle-Angleterre ne datent guère que de 1830 (2), et, pendant un certain nombre d'années, la force des anciennes habitudes maintint des rapports étroits entre les patrons et les ouvriers. De cette époque datent les belles institutions protectrices que Lowell offrait aux jeunes ouvrières qui venaient y travailler l'hiver. Aujourd'hui, hélas ! l'austère régime des *boarding* préparés pour elles plaît moins à la nouvelle génération. Le trait le plus frappant des mœurs

---

(1) En 1878, la chambre des représentants du Congrès comptait 199 banquiers et administrateurs de sociétés par actions, 99 légistes, 14 marchands, 13 manufacturiers, 7 docteurs et 1 ouvrier. Le Sénat était également composé presque exclusivement de légistes, de banquiers et de propriétaires de mines.

(2) L'histoire des diverses industries aux Etats-Unis est pleine d'intérêt. On consultera avec fruit Edward Young, *Labour in Europe and America* (Washington 1876, pp. 754 et 791) ; dans le *Ninth annual report of the bureau of statistics of labour* du Massachusetts, le chapitre intitulé : *The growth of Massachusetts manufactures ;* l'ouvrage de M. W. G. Sumner, professeur à Yale, *History of protection in the U. S.* (New-York, 1877). Cet auteur indique très bien comment l'isolement des Etats-Unis, par suite des querelles du blocus continental, de l'embargo et de la guerre de 1811, amena un développement hâtif de certaines manufactures, qui, depuis lors, réclamèrent constamment l'appui de la protection pour soutenir leur existence précaire.

d'alors est la durée des engagements de travail. Ils étaient contractés pour l'année entière, et jusqu'en 1854 les manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre payaient leurs ouvriers seulement à la fin de l'année, sauf à leur donner de temps à autre des à-compte (1).

A diverses reprises, notamment en 1828, en 1840, en 1850, quelques agitateurs européens cherchèrent à transporter dans le nouveau monde les revendications que Robert Owen, Saint-Simon, Fourrier et leurs disciples posaient en Europe. A la première de ces dates les politiciens s'emparèrent de l'idée et essayèrent de former un *parti du travail*, mais l'idée était prématurée. Ces turbulents agitateurs durent avoir l'occasion de devenir propriétaires de quelque bonne ferme ; ils cessèrent naturellement d'être socialistes, et le *parti ouvrier* parut définitivement enterré (2).

En 1860, à la veille de la guerre de la sécession, le pays jouissait d'un calme profond. L'administration *démocrate* avait graduellement abaissé les tarifs douaniers, jusqu'à des droits simplement fiscaux, de 15 0/0 environ ; la prospérité du pays reposait surtout sur les progrès continus de l'agriculture, et les travailleurs de toutes les industries y jouissaient d'un bien-être qui se traduisait par leurs vêtements et leurs habitudes confortables, au point qu'un touriste européen disait à son retour : *En Amérique, il n'y a pas d'ouvriers !*

Quatre années de guerre, avec la démoralisation et la perturbation économique qu'elles ont entraînées, ont complètement changé cette situation.

De colossales manufactures, servies par des engins mécaniques, durent pourvoir à la consommation des armées. Les hauts prix que permettait le régime du papier-monnaie favorisèrent ce premier essor de la grande industrie. Mais il fut surtout développé par l'établissement d'un régime de douanes hautement protectionniste.

L'opposition des intérêts économiques était pour beaucoup

---

(1) Ce fait, si important pour l'histoire du régime du travail, est signalé par M. Francis Walker, professeur d'économie politique à Yale, dans son livre *The Wages Question*, p. 136 (New-York, 1876, Henry Holt and Cᵉ).

(2) V. Dʳ Brownson, *The convert or leaves from my own experience* (New-York, 1857).

dans la rivalité du Nord et du Sud. Tandis que le Sud, essentiellement agricole, avait besoin d'échanger librement son tabac, son coton, son sucre contre les produits européens, le Nord avait déjà un certain nombre d'industries manufacturières, pour lesquelles il voulait la protection. La guerre lui fournit l'occasion depuis longtemps désirée. Un relèvement des tarifs de douane était évidemment nécessaire au commencement pour compenser les droits intérieurs qui étaient établis sur toutes les fabrications nationales ; mais, après l'abolition de ces taxes, le parti républicain maintint et aggrava même encore le système protectionniste par le tarif de 1866, qui frappe 1500 articles ou leurs diverses spécifications de droits variant de 35 à 70 0/0 ; sauf quelques remaniements de détail, il est encore en vigueur aujourd'hui.

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'en présence de bénéfices parfaits assurés par l'Etat, toutes les forces du pays se soient précipitées vers l'industrie manufacturière. En quelques années, manufactures de lainages, filatures et tissages de coton, hauts fourneaux s'élevèrent de toutes parts : assurément le pays avait en lui-même les éléments nécessaires pour la création de ces industries. Produisant le coton et la laine en abondance, il est naturel que ces produits soient filés et tissés sur place, sans aller en Angleterre pour en revenir à l'etat d'étoffes. Il en est de même du fer et de l'acier, puisque les minerais et les charbons s'y trouvent rapprochés en couches d'une grande puissance. A la longue tout pays producteur de la matière première doit devenir un pays manufacturier. C'est là la loi économique ; elle commence à se manifester même dans l'Inde, où des filatures de coton s'élèvent rapidement, et il est certain que l'Angleterre, la France, l'Allemagne, ne pourront pas conserver, malgré toute l'avance acquise, la prépondérance manufacturière qu'elles ont exercée pendant trois quarts de siècle.

Mais, au lieu de laisser se développer ce mouvement économique graduellement, les Américains, emportés par l'amour-propre national et dominés par des coalitions d'intérêts privés toutes-puissantes dans le Congrès, ont voulu hâter cette heure. Ils sont fiers de constater que le nombre de leurs broches à filer le coton s'est élevé de 6 763 557 en 1869, à plus de 10 000 000 en 1877 (1),

(1) *Labour in Europe and America*, by Edward Young, chief of the U. S. bureau of statistics. Washington, 1876 (p. 749), et *Annual review of cotton trade*, by Ellison, reproduit dans l'*Economiste français* du 18 mai 1878.

que celui de leurs usines sidérurgiques, de leurs manufactures de laine et même de soie a suivi une progression analogue. La puissance de leur industrie est telle, qu'ils pourraient habiller le monde entier de calicot, et que leurs hauts fourneaux peuvent produire quatre à cinq fois au delà de la consommation nationale. Il est vrai qu'ils ne peuvent exporter cette surabondance de produits, créés dans des conditions coûteuses, et qu'il a fallu cette année l'abaissement rapide des prix (1), par suite de la liquidation de la crise, pour leur permettre une certaine exportation de produits manufacturés (2). Mais à quel prix ces belles statistiques industrielles ont-elles été achetées? au prix de toutes les perturbations qu'entraîne la substitution de la grande industrie aux petits ateliers, de tous les maux que la brusque introduction des machines apporte à l'ouvrier, de tous les inconvénients des grandes agglomérations urbaines.

Nulle part la substitution de la grande manufacture aux métiers n'a été plus rapide et plus complète. Toutes les fabrications

---

(1) Les prix auxquels sont tombés les fers et les aciers au commencement de l'année 1878 (16 à 19 dollars la tonne de fonte et 42 dollars la tonne de rails d'acier) sont des *prix de liquidation forcée*. On ne peut pas les présenter comme le prix normal de la production sidérurgique aux Etats-Unis, qui est beaucoup plus élevé. Voy. *the Economist* du 12 janvier 1878.

(2) Le chiffre énorme des exportations américaines, 722 811 815 dollars dans l'année fiscale 1877-78, est dû uniquement aux produits agricoles et naturels qui y figurent pour un chiffre de 592 906 401 dollars, soit près de 82 0/0, aux exportations de céréales, de farines et d'animaux vivants. Les produits manufacturés, parmi lesquels les Américains comptent l'huile de pétrole épurée et autres produits de ce genre, ne figurent que pour 18 0/0 dans leurs exportations. C'est exactement la même proportion qu'en 1861-62. La part *relative* de ces produits dans les exportations n'augmente pas et leur chiffre *absolu* ne s'accroît pas dans une proportion analogue à celle de l'accroissement de la population. C'est à peine si dans la dernière année fiscale les Etats-Unis ont exporté pour 11 437 000 dollars de cotonnades et pour 12 millions de métaux travaillés. M. David Wells, dans une série d'articles publiés dans la *North American review* de 1877, sous ce titre : *How shall the nation regain prosperity*, a montré comment la politique protectionniste avait fait perdre en grande partie aux Etats-Unis leurs débouchés naturels dans l'Amérique du Sud et l'Australie. Ils en ont conservé seulement dans le *Dominion du Canada*, grâce à leurs avantages géographiques vis-à-vis de ce pays. Mais les Canadiens vont précisément le leur fermer en adoptant, eux aussi, des droits protecteurs. La marine marchande des Etats-Unis est tombée à un degré presque complet d'anéantissement sous l'influence de ce régime. Les quatre cinquièmes des exportations se font sous pavillon étranger.

domestiques d'objets d'alimentation et de vêtement qui en Europe jouent encore un rôle si important dans le budjet des familles, ont disparu. Les engins mécaniques ont détruit une foule de métiers à bras qui, lorsque la lutte n'est pas ainsi accélérée, peuvent se défendre sur bien des points. Le commerce des villes s'est concentré dans de grands établissements dont les magasins du *Louvre* et du *Bon-Marché* à Paris ont été une imitation. Une foule de petits chefs de métiers, de petits patrons, ont été réduits à la condition de salariés par une révolution qui n'a pas mis dix ans à se produire.

Un déplacement considérable de population s'en est suivi. En 1860, un écrivain américain, M. Carey, de Philadelphie, dans un ouvrage consacré à l'exposition dogmatique du système protectionniste, se plaignait de ce que le pays manquait de villes ! La création de grandes agglomérations urbaines lui paraissait le premier besoin de l'agriculture, et il l'attendait d'un développement artificiel des industries manufacturières. Ses vœux ont été surabondamment remplis.

New-York, avec ses annexes, a atteint 1 500 000 habitants, Philadelphie 815 000, Chicago 600 000, Saint-Louis 500 000, Baltimore 300 000, Boston 342 000, San-Francisco 250 000. Autour de ces colossales métropoles, les villes de 100 000 habitants sont très nombreuses, et il est, dans les Etats de l'Est, certains comtés qui contiennent des groupes manufacturiers aussi denses que les populations du Hainaut et du département du Nord. Depuis 1864 jusqu'à la grande crise de 1873, les immigrants, attirés par les salaires élevés que leur offraient les centres industriels, s'y sont agglomérés en grandes masses, au lieu d'aller s'établir dans les territoires de l'Ouest. Il a fallu la baisse des salaires causée par la surproduction et l'excès de l'offre des bras, pour réagir dans ces deux dernières années contre cette déplorable tendance. Les professions agricoles qui, en 1850, comptaient dans la population totale pour 66 0/0 ne comptaient plus en 1870 que pour 46 0/0 ; tandis que de 1860 à 1870 la population des Etats-Unis augmentait de 22 0/0 seulement, celle des villes s'accroissait de 78 0/0 ! Ce n'est donc pas l'accroissement naturel des familles, ce n'est pas seulement l'immigration qui peuple les villes, c'est l'affluence de ceux qui quittent la campagne pour les occupations manufacturières.

Le changement opéré ainsi dans l'ensemble de l'Union américaine est encore plus visible quand on le suit dans la Nou-

velle-Angleterre, qui est le principal foyer du développement manufacturier. Dans ses six Etats, sur une population totale de 3 682 485 habitants, on compte 556 000 ouvriers des manufactures. D'après le recensement spécial du Massachusetts en 1875, les 450 742 personnes exerçant une profession se répartissaient ainsi : agriculture et pêcheries 77 601, manufactures et arts mécaniques 316 459, journaliers 52 179, apprentis 4 503. Le nombre des agriculteurs va en diminuant : de 1865 à 1875, 142 townships ruraux ont perdu 106 361 habitants : le nombre des fermes, c'est-à-dire des exploitations, a passé de 47 014 à 44 549, c'est-à-dire a diminué de 2465, et la quantité des terres mises en culture s'est élevée seulement dans ces dix ans de 881 402 acres à 912 521, malgré le grand enchérissement des denrées agricoles. Le recensement de l'Etat de New-York en 1875 a donné des résultats absolument semblables.

Si dans toute cette région l'agriculture ne perd pas plus de terrain, c'est parce que de nombreux immigrants irlandais et allemands achètent les fermes que la population native vend pour se livrer à l'industrie. Mais cet abandon du sol de la Nouvelle-Angleterre par la race *yankee* est un fait plein de graves conséquences sociales (1).

C'est dans cette partie de l'Union, l'une des plus importantes, que se produisent aujourd'hui des difficultés semblables à celles dont souffrent nos populations manufacturières de l'Europe occidentale.

---

(1) Le catholicisme doit ses grands progrès dans la Nouvelle-Angleterre à ce phénomène économique si curieux. Non seulement les immigrants catholiques affluent dans les villes, mais ils s'emparent aussi peu à peu de la propriété torritoriale. « Les petites fermes du pays, lit-on dans le *Catholic World* « d'août 1877, ne donnent pas d'assez fort rendements pour satisfaire les « goûts des hommes du pays : ils cherchent à les vendre pour aller dans les « villes ou à l'Ouest, et presque toujours l'acquéreur est un Irlandais ou un « Allemand, dont les désirs sont plus modestes. Tandis que la stérilité systé- « matique fait rapidement disparaître les familles de la vieille souche puri- « taine, les catholiques croissent en nombre rapidement.

« Nos lecteurs protestants seront sans doute peu aises d'apprendre que les « 25 0/0 de la population de cette région sont aujourd'hui catholiques et que « les 70 0/0 *des naissances de cette région* se produisent dans des familles « catholiques. La Nouvelle-Angleterre est la région de l'Union américaine « qui sera la première bien distinctement catholique romaine. » Les délégués des ouvriers parisiens à l'exposition de Philadelphie ont signalé en termes que leur crudité nous empêche de reproduire, les épouvantables pratiques du malthusianisme parmi les classes ouvrières de cette partie des Etats-Unis, avec lesquelles la communauté de leurs opinions socialistes les a mis en rapport.

— *A continuer.*

Lettre de Notre Saint-Père le Pape

LÉON XIII

A L'EME ET RME SEIGNEUR ANTONIN

ÉVÊQUE DE PRÉNESTE

Cardinal de Luca

PRÉFET DE LA S. CONGRÉGATION DES ÉTUDES

A notre vénérable frère Antonin de Luca, cardinal de la sainte Eglise romaine, évêque de Préneste, préfet de la Sacrée Congrégation des études.

LÉON XIII, PAPE,

Vénérable frère,

Salut et bénédiction apostolique.

La réflexion et l'expérience Nous ont fait comprendre depuis longtemps que l'odieuse guerre engagée en ce moment contre l'Eglise et contre la société humaine elle-même ne pouvait être plus promptement et plus efficacement apaisée, moyennant le secours de Dieu, que par une restauration des vrais principes de la science et de la conduite au moyen des études philosophiques; et c'est pourquoi il importe à l'intérêt général qu'une saine et solide philosophie refleurisse partout.

Venerabili Fratri Nostro Antonino Episcopo Praenestino S. R. E. Cardinali De Luca sacro Concilio studiis regundis praefecto Leo PP. XIII.

Venerabilis Frater Noster salutem et apostolicam benedictionem.

Iampridem considerando experiendoque intelleximus, teterrimum quod adversus Ecclesiam ipsamque humanam societatem modo geritur bellum, citius feliciusque, opitulante Deo, componi non posse, quam rectis sciendi agendique principiis per philosophicas disciplinas ubilibet restitutis: ideoque ad summam totius causae pertinere sanam solidamque ubique locorum reflorescere philosophiam. Litteras idcirco Encyclicas ad universos catholici orbis Antistites nuper dedimus, quibus pluribus ostendimus, huius generis utilitatem non esse alibi quaerendam, quam in philosophia christiana a priscis Ecclesiae Patribus procreata et educta, quae fidei catholicae non modo maxime convenit, sed etiam defensionis et luminis utilia adiumenta praebet. Eam ipsam, decursu aetatum, magnis fecundam fructibus, a S. Thoma Aquinate, summo Scholasticorum Magistro, quasi hereditario iure acceptam commemoravimus; in eaque ordinanda illustranda et augenda

Dans ce but Nous avons adressé dernièrement à tous les évêques de l'univers des lettres encycliques, dans lesquelles Nous avons montré par de nombreux arguments qu'il ne fallait demander un pareil service qu'à la philosophie chrétienne engendrée et mise au jour par les premiers Pères de l'Eglise, laquelle, en même temps qu'elle convient éminemment à la foi catholique, fournit aussi d'utiles ressources pour la défense et l'illustration de cette foi. Nous avons rappelé que, dans la suite des âges, cette philosophie, si féconde en grands fruits, avait été recueillie, comme par droit d'héritage, par saint Thomas d'Aquin, le Maître des scolastiques, et qu'il avait montré tant de force et de puissance à la coordonner, l'élucider et l'accroître, qu'il paraît avoir rempli abondamment la mesure de son surnom de Docteur Angélique. Mais nous avons principalement exhorté les évêques à joindre leurs efforts aux nôtres pour entreprendre de réveiller cette ancienne philosophie, déchue de son rang et déjà presque tombée, et de la remettre à son antique place d'honneur en la rendant aux écoles catholiques.

Notre joie a été grande de savoir que Nos lettres avaient rencontré partout, avec l'assistance de Dieu, une entière déférence et un rare assentiment dans les esprits. C'est de quoi témoignent abondamment les nombreuses lettres que nous avons reçues des évêques d'Italie surtout, et de ceux de France, d'Espagne et d'Irlande, lettres particulières ou lettres collectives d'évêques de la même province ou du même pays, qui nous ont fait connaître les nobles sentiments de leur esprit. Le suffrage spontané et respec-

---

mentis illius vim virtutemque sic enituisse, ut cognominis sui mensuram angelicus Doctor cumulate implesse videatur. Maiorem autem in modum Episcopos hortati sumus ut, collatis Nobiscum viribus, excitare aggrediantur motam gradu et prope collapsam philosophiam illam veterem, scholisque catholicis redonatam, in sede honoris pristini collocare.

Nec mediocrem animi laetitiam ex eo percepimus, quod Litterae illae Nostrae, divina ope favente, pronum ubique obsequium et singularem animorum assensum nactae sunt. Cuius rei testimonium Nobis luculentum impertiunt plures Episcoporum ad Nos ex Italia praesertim, ex Gallia, Hispania, Hibernia, perlatae epistolae, sive singulares, sive plurium eiusdem provinciae, vel gentis communes, egregia animi sensa praeferentes. Nec doctorum hominum suffragium defuit, ultro et reverenter datum, cum insignes eruditorum Academiae eumdem plane, ac Sacrorum Antistites, animum Nobis scripto declaraverint. — In his autem litteris placet maxime obsequium auctoritati Nostrae et huic Apostolicae Sedi praestitum ; placent mens et iudicia ab auctoribus prolata. Una est enim omnium vox, una sententia,

tueux des hommes doctes ne Nous a pas manqué non plus, car les princes de l'érudition dans les académies Nous ont témoigné la même opinion sur notre écrit que les pontifes des choses saintes. Ce qui nous plaît surtout dans ces lettres, c'est le témoignage de soumission qui y est donné à notre autorité et à ce Siège apostolique ; le sentiment et les suffrages de leurs auteurs Nous sont également agréables. Il n'y a qu'une voix, qu'une seule opinion pour reconnaître que Nos lettres ont indiqué et signalé justement où est la racine des maux présents, et où par conséquent il faut chercher le remède. Tous sont d'avis que la raison humaine, si elle s'écarte de la divine autorité de la foi, est exposée aux flots du doute et aux dangers prochains de l'erreur ; mais qu'au contraire elle évitera facilement ces périls, si les hommes se réfugient dans la philosophie catholique.

C'est pourquoi, vénérable frère, Nous désirons instamment que la doctrine de saint Thomas, pleinement conforme à la vérité de la foi, revive au plus tôt et dans toutes les écoles catholiques, et en particulier dans cette capitale du nom catholique, laquelle, en tant que siège du souverain Pontife, doit l'emporter sur les autres villes par la gloire des meilleures doctrines. C'est à Rome aussi, centre de l'unité catholique, que les jeunes gens de toutes les contrées de la terre ont coutume d'accourir en grand nombre, pour puiser plus largement qu'ailleurs, auprès de l'auguste chaire du bienheureux Pierre, la pure et incorruptible sagesse. Si donc la source de cette philosophie chrétienne dont Nous avons parlé coule amplement ici, elle ne sera pas renfermée dans

---

notari et tuto designari Litteris illis Nostris, quo tandem loco sit praesentium malorum radix, et unde petenda remedia. Omnes consentiunt humanam rationem, si a divina fidei auctoritate discesserit, dubitationum fluctibus et praesentissimis errorum periculis esse propositam ; haec autem pericula facile evasuram, si ad catholicam philosophiam homines perfugerint.

Quamobrem, venerabilis Frater Noster, illud Nobis est magnopere in optatis, ut S. Thomae doctrina, fidei veritati apprime conformis, cum in omnibus catholicis Athenaeis quamprimum reviviscat, tum maxime in hac urbe principe catholici nominis ; quae ob eam causam, quod est sedes Pontificis Maximi, debet optimarum doctrinarum laude ceteris antecellere. — Huc accedit quod Romam, catholicae unitatis centrum, soleant adolescentes ex omni terrarum loco frequentes celebrare, nullibi, quam penes augustam B. Petri Cathedram, germanam incorruptamque sapientiam satius hausturi. Itaque si philosophiae christianae, quam diximus, largiter hinc copia defluxerit, non unius urbis finibus conclusa tenebitur, sed ad omnes populos, velut abundantissimus amnis, manabit.

les limites de la Ville seule, mais elle s'épanchera, comme un fleuve abondant, chez tous les peuples.

Ainsi, Nous avons eu soin d'abord qu'au séminaire Romain, au lycée Grégorien, au collège Urbanien et dans les autres encore soumis à Notre autorité, les sciences philosophiques soient simplement, clairement et largement enseignées et cultivées selon l'esprit et les principes du Docteur Angélique. Et Nous voulons surtout que les professeurs donnent tous leurs soins et tous leurs efforts à distribuer avec attrait et fruit, dans des explications et des commentaires, les richesses de doctrine qu'ils auront recueillies eux-mêmes dans les volumes de saint Thomas.

En outre, pour que ces études soient plus en vigueur et fleurissent davantage, il faut faire en sorte que les amateurs de philosophie scolastique travaillent de tout leur pouvoir en sa faveur, surtout qu'ils se forment en sociétés, qu'ils tiennent des réunions dans lesquelles ils mettront chacun en commun les fruits de leurs études et les feront concourir à l'utilité générale.

Ces sentiments et cette pensée, Nous avons voulu vous les communiquer, vénérable frère, à vous qui, dans la Sacrée Congrégation, présidez à la direction des études, Nous fondant sur l'espoir certain que, dans cette affaire, votre habileté et votre prudence ne Nous manqueront pas. En effet, vous n'ignorez pas que les réunions d'hommes savants, ou académies, ont été comme de très nobles gymnases où les hommes qui se distinguaient par la doctrine et la vivacité de leur esprit, en même temps qu'ils s'exerçaient eux-mêmes utilement à écrire et à discuter entre eux sur

---

Sic igitur primo loco curavimus, ut in Seminario Romano, in Lyceo Gregoriano, in Urbaniano aliisque Collegiis, Nostrae adhuc auctoritati obnoxiis, disciplinae secundum mentem et principia Doctoris angelici, enucleate dilucide copiose tradantur atque excolantur. Et maxime in hoc omnem vigilare curam et contentionem doctorum volumus, ut quas ipsi doctrinae opes ex voluminibus sancti Thomae diligenter collegerint, easdem explicando dilatando, suaviter et fructuose auditoribus impertiant.

Sed praeterea quo magis haec studia vigeant et floreant, curandum est : ut amatores philosophiae Scholasticae in eius gratiam sedulo, quoad possunt, enitantur ; maxime autem in societates coeant, coetusque identidem habeant, in quibus studiorum suorum fructus singuli in medium adducant, et in communem afferant utilitatem.

Haec autem iudicia mentemque Nostram Tecum communicare voluimus, venerabilis Frater Noster, qui sacro Concilio praees studiis disciplinarum regundis, certa spe freti, nec industriam, nec prudentiam Tuam hac in re Nobis defuturam. — Te profecto non latet doctorum hominum coetus, sive

les plus grandes choses, enseignaient les adolescents, au plus grand profit des sciences.

C'est grâce à cette excellente coutume et à cet usage d'unir les forces et de concentrer les lumières de l'intelligence, qu'on a vu s'élever d'illustres collèges de docteurs, appliqués les uns à plusieurs enseignements à la fois, les autres à un seul. Aussi la renommée et la gloire sont demeurées vivantes de ceux qui, favorisés par un grand nombre de Pontifes romains, fleurirent partout, comme en notre Italie, à Bologne, à Padoue, à Salerne, et d'autres ailleurs. Or, puisque si grand fut la réputation et l'utilité de ces réunions volontaires d'hommes se rassemblant pour cultiver et perfectionner les études ; puisque aujourd'hui même il reste tant de témoignages de cette utilité et de cette gloire, il est certain que nous devons user de ce même secours, afin que Nous puissions exécuter plus pleinement notre dessein.

C'est pourquoi nous avons décidé de fonder à Rome une réunion académique qui, sous le nom et le patronage de saint Thomas d'Aquin, appliquera ses études et son zèle à expliquer et à interpréter ses œuvres ; qui exposera ses doctrines et les comparera avec les doctrines des autres philosophes, soit anciens, soit récents ; qui démontrera la force et les motifs de ses sentences ; qui s'efforcera de propager cette salutaire doctrine, et d'appliquer à la réfutation des erreurs qui se multiplient les éclaircissements des découvertes récentes.

C'est pourquoi, vénérable frère, à vous dont Nous connaissons

---

Academias, nobilissimas veluti palaestras fuisse, in quibus viri ingenio peracri et doctrina praestantes cum se ipsi utiliter exercerent de maximis rebus scribentes ac disputantes, tum adolescentes erudirent, magno cum scientiarum incremento. Ex hoc optimo more institutoque iungendi vires et intelligentiae lumina conferendi, extiterunt illustria Doctorum collegia alia pluribus simul disciplinis addicta, alia singularibus. Vivax fama et gloria eorum permansit, quae Romanis Pontificibus non uno nomine faventibus, ubique floruerunt, ut in hac Italia nostra, Bononiae, Patavii, Salerni et alibi alia. — Cum igitur tanta fuerit laus et utilitas in voluntariis hisce hominum coetibus ad excolendas perpoliendasque disciplinas coëuntium, cumque eius utilitatis et laudis plurimum adhuc supersit, certum Nobis est eodem uti praesidio, quo consilia Nostra plenius perficiamus. — Scilicet auctores sumus, ut coetus academicus in urbe Roma instituatur, qui S. Thomae Aquinatis nomine et patronatu insignis, eo studia industriamque convertat, ut eius opera explanet, illustret : placita exponat, et cum aliorum philosophorum sive veterum sive recentium placitis conferat : vim sententiarum earumque rationes demonstret : saluta-

l'éclat du savoir, ainsi que la promptitude d'esprit et le goût de toutes les choses qui intéressent l'homme, Nous donnons la charge d'exécuter notre dessein. Cependant, considérez la chose plus à fond, et lorsque vous aurez un moyen qui répondra opportunément à nos desseins, vous le consignerez dans une lettre, qui Nous sera soumise afin que Nous l'approuvions et lui donnions le sceau de notre autorité.

Enfin, pour répandre plus au loin et disséminer la sagesse du Docteur Angélique, Nous décidons que toutes ses œuvres seront de nouveau éditées intégralement, à l'exemple de ce que fit saint Pie V, notre prédécesseur, illustre par la gloire de ses actes publics et la sainteté de sa vie, et qui obtint tant de succès en cette entreprise que les exemplaires des œuvres de saint Thomas, publiés par son ordre, sont du plus grand prix pour les hommes savants et sont recherchés avec beaucoup de soin. Mais, plus cette édition est rare, plus il est désirable d'en entreprendre une autre qui, par la noblesse et la dignité, puisse être comparée à l'édition Pienne. Car les autres, tant anciennes que modernes, ne paraissent pas avoir rencontré la perfection, soit parce qu'elles ne renferment pas tous les écrits de saint Thomas, soit parce qu'elles sont dépourvues des commentaires de ses meilleurs interprètes et commentateurs, soit parce qu'elles ont été préparées avec trop peu de soin.

Or, il y a un espoir certain qu'on répondrait à cette nécessité par une édition nouvelle qui renferme absolument tous les écrits du saint Docteur, et qui, imprimée avec des caractères aussi

---

rem doctrinam propagare, et ad grassantium errorum refutationem recensque inventorum illustrationem adhibere contendat. — Ideirco tibi, venerabilis Frater Noster, cuius perspecta habemus ornamenta doctrinae, celeritatem ingenii, studiunque rerum omnium quae ad humanitatem pertinent, id negotii damus, ut propositum Nostrum exequaris. Interim rem altius consideres; cumque rationem excogitaveris quae consiliis Nostris opportune respondeat, litteris expressam Nobis inspiciendam subiicies, ut probemus et auctoritate Nostra muniamus.

Demum quo latius spargatur ac disseminetur Angelici Doctoris sapientia, constituimus omnia eius opera de integro in lucem edere, exemplo S. Pii V Decessoris Nostri, rerum gestarum gloria et vitae sanctitate praeclari; cui quidem in ea re tam felix contigit exitus, ut Thomae exemplaria, iussi illius evulgata, permagni sint apud viros doctos, summoque studio requirantur. Verum quanto plus editio illa est rara, tanto magis alia desiderari coepta, quae nobilitate ac praestantia cum Piana comparari possit. Ceterae enim cum veteres tum recentiores, partim quod non omnia S. Thomae scripta exhi-

beaux que possible, serait corrigée avec soin, en s'aidant des manuscrits qui ont été mis au jour et en usage de notre temps. Nous aurons soin de faire éditer en même temps les œuvres de ses plus illustres interprètes, comme Thomas de Vio, le cardinal Cajetan et Ferrari, œuvres par lesquelles, comme par autant de ruisseaux abondants, découle la doctrine d'un si grand homme.

La grandeur et la difficulté de l'entreprise se présentent, il est vrai, à notre esprit ; mais elles ne Nous détournent pas de l'entreprendre bientôt avec une grande activité. Car Nous avons confiance qu'en une affaire si grave, qui importe tant au bien commun de l'Eglise, Nous serons assisté du secours divin, du concours zélé des évêques, ainsi que de votre prudence et de votre habileté, que Nous considérons et connaissons depuis longtemps.

Cependant, vénérable frère, comme témoignage de notre grande affection, Nous vous donnons du fond du cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 octobre de l'année 1879, la seconde de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

---

beant, partim quod optimorum eius interpretum atque explanatorum careant commentariis, partim quod minus diligenter adornatae sint non omne tulisse punctum videntur. Certa autem spes est, huiusmodi necessitati consultum iri per novam editionem quae cuncta omnino sancti Doctoris scripta complectatur, optimis, quoad fieri poterit, formis litterarum expressa, accurateque emendata ; iis etiam adhibitis codicum manu scriptorum subsidiis, quae aetate hac nostra in lucem et usum prolata sunt. Coniunctim vero edendas curabimus clarissimorum eius interpretum, ut Thomae de Vio, Cardinalis Caietani et Ferrariensis, lucubrationes, per quas, tamquam per uberes rivulos, tanti viri doctrina decurrit. — Obversantur quidem animo rei gerendae cum magnitudo, tum difficultas ; nec tamen deterrent quominus ad eam magna cum alacritate quamprimum aggrediamur. Confidimus enim in re tam gravi, quae ad commune Ecclesiae bonum magnopere pertinet, adfore Nobis divinam opem et concors Episcoporum studium, et prudentiam atque industriam Tuam, spectatam iam et diu cognitam.

Interim praecipuae dilectionis testem, Apostolicam benedictionem Tibi, venerabilis Frater Noster, ex intimo cordis affectu impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum, die 15 octobris, an. 1879. Pontificatus Nostri anno secundo.

LEO PP. XIII.

UNE RENCONTRE FORTUITE

PAR

W. D. HOWELLS

TRADUCTION DE LOUIS H. FRÉCHETTE

V

M. ARBUTON SE MONTRE AGRÉABLE.

Le premier soin du colonel Ellison avait été de mander un médecin pour savoir à quoi s'en tenir au sujet de l'entorse qui avait fait boiter ses projets. Le cas n'était pas grave, mais madame Ellison avait par ses imprudences de la veille aggravé son mal, et — pour au moins une semaine, et peut-être deux ou trois — elle était condamnée à ce repos absolu que les médecins prescrivent avec tant d'indifférence pour les intérêts et les devoirs de leurs clients.

Le colonel avait encore trop du soldat pour se révolter contre les ordres du docteur, mais il était aussi d'un tempérament trop actif pour s'y soumettre lui-même passivement. En conséquence il ne se proposa rien moins que la conquête de Québec, — au point de vue historique s'entend, — et dès avant son dîner, il commença ses préparatifs de campagne. Il sortit donc et fit une descente chez tous les libraires qu'il put découvrir dans chaque recoin de la Haute et de la Basse-Ville, et revint à la maison avec toute une cargaison de Guides de Québec et d'opuscules sur les épisodes de l'histoire locale, comme en produit beaucoup le goût littéraire des capitalistes éloignéss des grands centres.

Le colonel — qui s'était livré activement aux affaires en quittant l'armée après la guerre — avait toujours quelque journal sur lui, mais il ne lisait pas un grand nombre de livres. De tous les

volumes qui composaient la bibliothèque du docteur, il n'avait jamais, dans sa jeunesse, ouvert volontiers que le théâtre de Shakespeare, et Don Quichotte, dont il savait de longs passages par cœur. Il avait abordé par ci par là certains autres ouvrages, mais pour la plupart des auteurs favoris de Kitty, il professait une aussi sincère indifférence que pour les architectes des constructions préhistoriques dont nous avons parlé plus haut. Il avait lu un livre de voyages, *Innocents Abroad*, œuvre tellement supérieure, suivant lui, qu'il ne croyait pas avoir besoin de lire autre chose sur les différents pays qui s'y trouvent décrits.

Lorsqu'il rentra avec sa bizarre collection de brochures, Kitty et Fanny surent de suite à quoi elles pouvaient s'attendre : car le colonel était aussi bien disposé à profiter des recherches littéraires toutes faites, qu'il l'était peu à recourir lui-même aux sources originelles. Il s'était de cette manière enrichi d'une foule de connaissances utiles ; sans compter qu'il était très fort pour découper des extraits de journaux contenant des faits instructifs qu'il conservait fidèlement dans sa mémoire. Il avait déjà une certaine connaissance de l'histoire de la localité, et ses récentes conversations avec le Dr Ellison, avaient encore rafraichi et raffermi ses souvenirs. En outre, dans le cours du présent voyage, il s'était muni, grâce aux lectures que sa femme et sa cousine avaient faites dans les Guides des voyageurs, d'un stock de noms et de dates qu'il désirait, avec leur aide, rattacher aux véritables localités.

— Lectures légères pour les heures de loisir, Fanny, dit Kitty en jetant un coup d'œil oblique sur le bagage littéraire du colonel, au moment où elle s'asseyait auprès de sa cousine après dîner.

— Oui ; et surtout commencez par le commencement, Mesdames. Commencez par Jacques Cartier, ancien navigateur de Dieppe, en l'année 1535. Point de favoritisme dans ces recherches ; n'entreprenez point Champlain ni Montcalm prématurément ; ne vous égarez pas dans des conquêtes subséquentes ou des détails secondaires. Tenez-vous-en à la découverte, et aux noms de Jacques Cartier et de Donacona. Allons, faites quelque chose pour gagner honnêtement votre vie.

— Qu'est-ce que c'est que Donacona ? demanda madame Ellison d'un ton indifférent.

— Voilà justement ce que ces charmants petits livres vont vous apprendre. Kitty, lisez à votre cousine malade quelque

chose sur Donacona; — on dirait un nom irlandais, ajouta le colonel en se laissant aller dans un fauteuil.

Kitty prit un petit abrégé de l'histoire de Québec, et en l'ouvrant, tomba dans cette absorption d'esprit qui la saisissait chaque fois qu'elle mettait la main sur un livre, et elle se prit à lire quelques pages à voix basse.

— Mais, ma parole ! dit le colonel, j'aimerais autant lire l'histoire de Donacona moi-même, pour le bénéfice qui m'en revient !

— Oh ! Dick, j'oubliais. Je ne faisais que jeter un coup d'œil. Maintenant je commence.

— Non, pas de suite, s'écria madame Ellison en se dressant sur son coude. Où est M. Arbuton ?

— Qu'a-t-il à faire avec Donacona, ma chère ?

— Tout. Vous savez qu'il est resté à cause de nous, et je ne sache rien de si impoli, de si peu hospitalier, que de vouloir lire sans lui. Appelez-le, Richard ; faites.

— Oh ! non, supplia Kitty ; il n'y tient pas. Ne l'appelez point, Dick.

— Mais, Kitty, vous me surprenez. Quand vous lisez si magnifiquement ! Vous n'avez pas raison d'être timide, je crois.

— Je ne suis pas timide, mais en même temps je ne veux pas lire pour lui.

— Eh bien, appelez-le toujours. Il est dans sa chambre.

— Si vous faites cela, dit Kitty, avec un air de dignité un peu exagérée, je m'en vais.

— Très bien, Kitty, comme il vous plaira. Seulement je veux que Richard soit témoin que je ne serai pas à blâmer si M. Arbuton nous trouve indifférents et peu courtois.

— Oh ! s'il ne dit pas ce qu'il pense, la différence ne sera pas grande.

— Ne vous semble-t-il pas que c'est faire beaucoup de bruit pour quelqu'un, un simple passant, une connaissance d'un jour? dit le colonel. Allez donc avec Donacona, allez !

Au même instant quelqu'un frappa à la porte. Kitty, toute nerveuse, bondit sur ses pieds et s'enfuit hors de l'appartement. Mais ce n'était que la petite bonne française qui avait quelque affaire et qui ne resta qu'un instant.

— Eh bien, que pensez-vous de ceci maintenant ? demanda madame Ellison.

— Ma foi, je pense que vous savez joliment le français pour quelqu'un qui ne l'a étudié qu'à l'école. Croyez-vous qu'elle vous ait comprise ?

— Il s'agit bien de cela ! Vous savez que je veux parler de Kitty et de son étrange conduite. Richard, si vous me regardez d'un air aussi stupide, je finirai certainement dans un asile d'aliénés. Ne pouvez-vous voir ce qui vous crève les yeux ?

— Oui, Fanny, répondit le colonel, pourvu qu'il y ait quelque chose. Mais je vous en donne ma parole, je ne sais pas plus que les millions d'enfants à naître, sur quelle piste vous marchez.

Le colonel prit le livre que Kitty avait laissé tomber, et se retira dans sa chambre pour essayer de lire l'histoire de Donacona pour lui-même, pendant que sa femme, toute confuse, s'emparait d'une brochure française qu'il avait achetée avec le reste

— Après tout, pensa-t-elle, les hommes sont des hommes.

Et elle trouva que cette réflexion n'était pas tout à fait dénuée de consolation.

Quelques minutes après, on entendait un murmure de voix, en dehors, dans une fenêtre du garde-manger, donnant sur le jardin du couvent, où M. Arbuton, en descendant de sa mansarde, avait trouvé Kitty debout, sa gracieuse silhouette se découpant sur la toiture reverbéresçante du monastère, et sur la verdure de quelques plantes domestiques, hauts géraniums, lierre s'arrondissant en voûte, et roses délicates.

Elle s'était arrêtée là en passant de l'appartement de Fanny au sien, et regardait le jardin où deux religieuses allaient et venaient silencieusement dans les allées, laissant voir, tantôt leur dos où de lourds voiles de deuil pendaient sur leurs robes noires, et tantôt leurs figures calmes et rigides comme des masques, dans leur encadrement de toile blanche et empesée. Parfois elles s'approchaient si près qu'on pouvait distinguer leurs traits, et Kitty croyait y voir une expression qu'elle pourrait reconnaître plus tard. Comme elle s'oubliait elle-même, en prêtant dans son imagination un caractère particulier à chacune d'elles, M. Arbuton lui adressa la parole en se plaçant à ses côtés :

— C'est véritablement une bonne fortune pour nous, miss Ellison, dit-il, d'avoir cette petite scène d'opéra sous nos fenêtres.

Et il se mit à sourire en entendant Kitty lui répondre :

— Oui ? est-ce vraiment comme un opéra ? Je n'en ai jamais vu ; mais ce doit être bien beau.

Ils regardèrent un moment en silence, pendant que les deux nonnes, se glissant comme des ombres, s'en allaient en laissant le jardin vide.

Alors M. Arbuton dit quelque chose à Kitty qui répondit simplement :

— Je vais voir si ma cousine n'a pas besoin de moi.

Un instant après, elle se tenait un peu rougissante auprès du canapé de madame Ellison.

— Fanny, M. Arbuton m'a priée d'aller visiter la cathédrale avec lui ; y a-t-il quelque inconvénient à cela ?

Madame Ellison sentit son cœur monter triomphant à ses lèvres :

— Allons donc, chère scrupuleuse, innocente petite folle ! s'écria-t-elle en pressant Kitty dans ses bras, et en la couvrant de baisers jusqu'à faire rougir de nouveau la jeune fille. Mais non, il n'y a point d'inconvénient. Allez ! vous ne pouvez pas rester enfermée ici. Je ne pourrai pas sortir avec vous ; et si j'en juge par le bruit qui nous arrive de la chambre du colonel, et qu'il appelle sa respiration, vous ne pouvez pas compter sur lui dans le moment. Mais l'idée de vous inquiéter des convenances !...

En effet c'était la première fois que Kitty songeait à cela, et cette pensée lui faisait éprouver une espèce de contrainte pendant le trajet qu'elle fit gravement jusqu'à la cathédrale, à côté de M. Arbuton.

— Vous allez être le cicerone, dit celui-ci, car c'est ma première journée à Québec, vous savez, et vous êtes relativement une ancienne résidente.

— Je montrerai le chemin, répondit-elle, pourvu que vous interprétiez les objets. Je pense qu'ils me sont plus étrangers qu'à vous, malgré ma longue résidence. Parfois je crains de m'imaginer seulement, comme dit madame March, que j'admire ces choses, car n'ayant pas visité l'ancien continent, je manque de point de comparaison. Je sais que cela me paraît bien beau, cependant, et que c'est là ce que je m'attendrais de voir en Europe

— Alors vous n'avez pas une haute opinion de l'Europe, sur plusieurs points ; bien qu'il faille avouer que ceci soit un très joli pastiche de l'ancien monde.

En quelques pas ils avaient atteint la place du marché où quelques vieilles paysannes, penchées sur leurs paniers remplis de

fruits et de légumes depuis longtemps hors de saison aux Etats-Unis, essayaient de prolonger leur petit négoce attardé, avec les ménagères et les servantes qui marchandaient leurs produits. Une sentinelle se promenait machinalement devant le portique élevé des casernes des jésuites, sur le cintre duquel on pouvait lire encore les lettres IHS sculptées depuis longtemps dans la clef de voûte. Le vieil édifice lui-même avec sa façade en stuc jaune et ses fenêtres grillées, avait toute l'apparence d'un monastère de France ou d'Italie transformé en casernes.

Une rangée de bizarres maisons en pierre, auberges et boutiques, formait la partie haute de la place, tandis que les constructions modernes de la rue de la Fabrique, du côté inférieur, représentaient bien ces manifestations du progrès, qui — dans les villes latines — font encore ressortir les antiquités et les ruines qui les environnent. Quant à la cathédrale qui faisait face au couvent de l'autre côté de la place, c'était un échantillon de la Renaissance, et c'est à peine si l'on aurait pu en trouver de plus lourd même à Rome.

Un soldat ou deux en habits rouges, traversaient la place. Trois ou quatre élégants petits gendarmes français en uniformes bleus et en casquettes de toile blanche ; quelques vieux citoyens ou paysans, yeux bleus et figure basanée, assis aux seuils de la rangée de vieilles maisons, regardaient d'un air distrait, à travers la fumée de leurs pipes, le léger mouvement et la brillante animation des beaux magasins de la rue de la Fabrique. Un air de repos serein, que ne troublait même pas de temps à autre une altercation entre les cochers de la longue file de calèches et de fiacres échelonnés en face de la cathédrale, régnait sur la place. Lorsqu'un Américain s'y aventurait, tous ces cochers se précipitaient autour de lui et on le perdait de vue parmi leurs gesticulations. Ils n'essayaient pas cependant de se faire concurrence dans les prix, et tous étaient de joyeuse humeur. Aussitôt que l'homme avait fait son choix, la multitude des désappointés retournaient chacun à sa place, sur le bord du trottoir, et le favorisé du sort se mettait en route poursuivi par d'indescriptibles plaisanteries, tandis que les chevaux continuaient à mâcher le contenu des sacs de cuir suspendus à leur tête, levant ceux-ci en l'air pour secouer les grains de maïs récalcitrants.

— C'est vraiment comme en Europe ; vos amis avaient raison, dit M. Arbuton, comme ils se faufilaient tous deux dans la cathé-

drale pour échapper à ces amicales sollicitations. C'est tout à fait une atmosphère étrangère, et vous avez là une idée des impressions du voyageur.

Un prêtre disait la messe à l'un des autels latéraux, assisté par deux répondants sans surplis. En dehors de la balustrade une femme de la halle, un panier de cerises à grappes au bras, était agenouillée avec quelques autres pauvres gens. Au même instant un couple anglais faisait son entrée dans l'église, le jeune homme avec une brillante écharpe des Indes autour de son chapeau, et la jeune femme mise avec beaucoup d'élégance. Ils firent aussi leur génuflexion avec les autres, puis s'en allèrent s'asseoir, et se mirent à prier la tête dans leurs mains.

— Ceci est bien européen aussi, murmura M. Arbuton. C'est tout à fait le nord de l'Italie ; et même le sud, à vrai dire.

— Vraiment ? répondit Kitty joyeusement ; je me l'imaginais.

Et elle ajouta avec ce ton confiant qui lui était personnel :

— Tout cela m'est très familier ; mais il me semble que dans ce voyage, je vois une foule de choses que je ne connaissais certainement que par mes lectures.

Et M. Arbuton se mit à passer les tableaux en revue.

En fait d'art, Kitty était aussi ignorante que n'importe quelle jeune fille de Rome ou de Florence, qui passe sa vie au milieu des chefs-d'œuvre. Pour elle c'étaient de merveilleux tableaux, et elle était toute surprise des appréciations de M. Arbuton, qui n'avait pas assez d'imagination ou qui était trop consciencieux pour leur attribuer un mérite résultant seulement des souvenirs qu'ils évoquaient. Il traitait les médiocres tableaux d'autels de la cathédrale de Québec avec cette froide indifférence qu'il aurait accordée à des peintures de second ordre dans une galerie européenne ; révoquait en doute l'authenticité du Van Dyck, et n'aimait guère la *Conception* « dans le style de LeBrun, » au-dessus du maître-autel, bien que cette peinture eût l'intérêt historique d'avoir échappé au bombardement de 1759 qui détruisit l'église.

Kitty choisit naïvement le plus mauvais tableau de l'église pour son favori, et fut d'abord piquée, puis effrayée de la froide désapprobation manifestée par son compagnon. Celui-ci lui fit sentir que cette peinture était très mauvaise, et qu'elle-même partageait cette infériorité, et cela sans pourtant lui avoir rien dit en ce sens.

En compagnie d'un connaisseur, elle comprit ce que son incompétence avait d'humiliant pour elle, et ce fut avec un nouveau chagrin qu'elle constata combien un habitant de Boston, ayant beaucoup vu l'Europe, devait se trouver dépaysé avec une Américaine naïve n'ayant jamais voyagé. Pourtant elle se rappela que les March avaient vu l'Europe eux aussi, et qu'ils étaient de Boston ; et cependant ils n'allaient pas foulant tout le reste à leurs pieds. Ils paraissaient au contraire s'intéresser à tout ce qu'ils voyaient, accordant à chaque chose, sinon une louange, du moins un geste amical. Elle aimait cela. Elle n'aurait pas eu d'objection à voir M. Arbuton rire ouvertement de son tableau favori, et elle se serait volontiers jointe à lui ; mais le regard qu'il avait jeté sur elle, — malgré l'air poliment interrogateur qu'il avait bien voulu lui donner, — l'avait comme reléguée en dehors du monde connaisseur en général, et avait paru condamner son goût pour toute espèce de choses.

En sortant de la cathédrale, elle aurait préféré rentrer chez elle, mais il la pria de continuer leur promenade, si elle n'était pas fatiguée. Ne pas y consentir aurait été une fuite, et elle était brave. Ils descendirent donc la rue de la Fabrique, et tournèrent dans la rue du Palais. Comme ils passaient en face de l'hôtel Musty, ses bons amis lui revinrent à la mémoire.

— C'est ici, dit-elle, où nous avons logé la semaine dernière avec monsieur et madame March.

— Ces gens de Boston ?

— Oui.

— Savez-vous où ils demeurent à Boston ?

— Nous avons leur adresse ; malheureusement elle m'échappe en ce moment. Il me semble que c'est dans la partie sud de la ville...

— Le *South-End ?*

— Oui, c'est cela. Avez-vous jamais entendu parler d'eux ?

— Non.

— Je pensais que vous auriez pu connaître M. March. Il s'occupe d'assurances...

— Oh, non ! non, je ne le connais pas, insista M. Arbuton.

Kitty se demanda s'il n'y avait pas quelque tache dans la réputation professionnelle de M. March, mais rejeta aussitôt cette idée comme absurde ; et, s'apercevant que ses amis étaient dédaignés,

elle prétendit bravement qu'ils étaient les plus aimables personnes qu'elle eût jamais rencontrées, et qu'elle regrettait fort leur absence de Québec en ce moment. Il partagea ce regret en silence, si toutefois il le partagea, et tous deux marchèrent sans rien dire jusqu'à la porte. Une fois en dehors des murs, ils suivirent la rue tortueuse qui conduit à la Basse-Ville.

Mais la promenade n'était pas précisément agréable pour Kitty. Des craintes confuses lui montraient vaguement, en matière de bon goût, des écueils qu'elle n'avait jusque-là jamais aperçus ni soupçonnés, non seulement dans le domaine de l'art et de la société, mais encore dans celui des choses de la vie entière. Celle-ci lui était d'abord apparue comme un horizon souriant, mais se rétrécissait soudainement pour elle en un étroit sentier où le voyageur est plus préoccupé de chacun de ses pas que de l'issue finale de ses pérégrinations.

Cette impression était aussi obscure et aussi incertaine dans son esprit, que ce qui y avait donné lieu, et en réalité, cela se réduisait à rien du tout. Cependant elle sentait de plus en plus que son compagnon avait en lui quelque chose de radicalement différent des influences qui avaient présidé à son éducation à elle ; et bien qu'elle n'eût pas d'idée bien arrêtée sur ce point, elle en était assez convaincue pour être triste en sa présence.

Le jeune couple se mêla un moment à l'agitation bizarre et peu bruyante des rues de la Basse-Ville, et bientôt se trouva en face de la vieille église — la plus ancienne de Québec — construite, il y a près de deux cents ans, pour accomplir un vœu fait à l'occasion de l'échec éprouvé par sir William Phipps dans son expédition contre la ville, et renommée de plus par cette prédiction d'une religieuse, que l'église serait brûlée par les Anglais dans une autre attaque plus heureuse où la Basse-Ville devait périr. Un tableau qui représentait la vision de la religieuse fut détruit dans la conflagration même qui justifia la prophétie, en 1759 ; mais les murs de l'ancienne construction témoignent encore de ce curieux fait historique sur lequel Kitty interrogea furtivement l'un des Guides du colonel. C'était la première fois, depuis sa mésaventure au sujet du tableau de la cathedrale, qu'elle manifestait le moindre intérêt pour quoi que ce fût.

A côté de l'église, il y avait une baraque où l'on vendait de la vaisselle et de la ferblanterie, et sur la place publique, en face,

un petit commerce de bric-à-brac au jour le jour s'étalait dans des boutiques ou des étagères recouvertes en toile, à travers lesquelles circulaient de lourds fardeaux venant du port, de rapides calèches, ou de lentes charrettes de marché à l'allure campagnarde.

Arbuton ne fit aucun mouvement pour entrer dans l'église, et Kitty ne laissa point percer la curiosité qu'elle éprouvait d'en voir l'intérieur. Comme ils s'arrêtaient un instant, la porte s'ouvrit, et laissa passer un paysan avec un petit cercueil sous le bras. Les pleurs obscurcissaient ses yeux et mouillaient son visage ; il portait le cercueil avec tendresse, comme si ses caresses eussent pu atteindre l'enfant mort. Derrière lui venait une femme, qui devait être la mère, la figure cachée sous un voile épais. Le long du trottoir stationnait une calèche à l'air misérable, avec un cocher à moitié endormi sur son perchoir. L'homme, toujours pressant son précieux fardeau, grimpa dans la voiture, et le plaça sur ses genoux, tandis que la femme tâtonnait à travers ses larmes et son voile pour trouver le marchepied.

Kitty et son compagnon s'étaient écartés respectueusement, et Arbuton s'approcha pour aider la femme à gagner son siège. Elle lui adressa un *merci* triste et enroué, et couvrit avec amour d'un pli de son châle l'extrémité de la bière. Le cocher assoupi fouetta sa bête, et la calèche partit en cahotant.

Kitty jeta un coup d'œil reconnaissant à M. Arbuton, et tous deux, d'un commun mouvement, entrèrent dans l'église. En se dirigeant vers le maître-autel, ils passèrent tout près du brancard noir et grossier, avec ses cierges jaunes fumant encore dans leurs chandeliers de bois noir. Quelques personnes pieuses étaient disséminées çà et là dans les bancs vides, et à l'un des principaux autels latéraux, une pauvre femme priait à genoux devant une effigie en bois du Christ mort, reposant sous l'autel dans une châsse vitrée. La figure était de grandeur naturelle, enveloppée de draperies en mousseline laissant les stigmates à découvert. Cela était étendu sur un lit jonché de fleurs artificielles. C'était poignant.

La pauvre âme, toute entière à sa dévotion, priait avec une extatique ferveur, tantôt les bras étendus dans une attitude suppliante, et tantôt les mains jointes et la tête appuyée sur celles-ci, pendant que son corps se balançait de côté et d'autre dans l'abandon de

sa prière. Qui pouvait-elle être, et quel si grand besoin pouvait-elle avoir de secours ou de pardon?

Suivant son habitude, Kitty s'identifiait par imagination avec cette femme en prière, et prenait part à la trame dramatique de son désir ou de son chagrin. Néanmoins, de même que tous ceux qui ne souffrent que par sympathie, elle n'était pas sans ressentir quelque consolation inconnue à la pauvre femme ; et le soleil de l'après-midi, qui éclairait en s'inclinant la nudité calculée de la vieille église et la pauvreté de ses ornements, changea son émotion en sentiment de satisfaction intime, de telle façon que c'était autant dans l'intérêt de sa propre rêverie que par respect pour le chagrin de la malheureuse dévote, qu'elle tremblait que M. Arbuton, d'une façon ou d'une autre, ne dépoétisât le spectacle.

Il est probable que l'intérêt qu'elle y prenait était plutôt esthétique que spirituel. Cela réalisait à ses yeux des scènes d'expiation qu'elle n'avait encore vues qu'en rêves, et peut-être eût-elle désiré que la pénitente fût coupable de quelque grand crime, plutôt que d'une simple infraction à l'abstinence du vendredi, ce qui était probablement là son seul péché.

Quoi qu'il en soit, elle aimait à voir cette malheureuse courbée devant cette pâle image, et elle s'applaudissait de sa bonne fortune, lorsque la vieille s'essuya les yeux, se releva toute chevrotante, et, s'approchant de Kitty, tendit vers elle sa main tremblante pour demander la charité.

Cet incident changea la face de la situation, et donna même un reflet de caractère idéal à l'indifférence d'Arbuton. Il donna l'aumône qu'on lui demandait, sans repousser les bénédictions dont la vieille le comblait en retour; et Kitty, déjà émue par la bonté dont il avait fait preuve, à la porte, envers la pauvre mère en deuil, oublia que la première partie de sa promenade avait été si triste, et remonta vers la Haute-Ville par la barrière Prescott, plus gaie qu'elle ne s'était encore sentie ce jour-là dans la société de son compagnon de voyage.

Il n'avait pourtant pas fait grand effort pour la rendre joyeuse ; mais l'avantage des tempéraments comme le sien, c'est qu'on n'en attend pas grand'chose, et que partant ils peuvent répandre la joie autour d'eux beaucoup plus facilement que d'autres. Au moindre attendrissement qu'on y découvre, l'âme s'épanouit dans une gaieté toute spontanée.

Il en résulta que Kitty put jouir avec une satisfaction toute nouvelle de la beauté pittoresque de la rue de la Montagne ; et tous deux admirèrent l'énorme épaulement de roc, près de la porte de la ville, avec sa couronne de peupliers et sa ceinture de canons, la gueule tournée vers le ciel. Elle ne réussit pas à lui faire apprécier le côté grotesque du spectacle sous la forme des affiches de cirque placardées à mi-côte ; mais il toléra la légèreté de ses remarques sur le sujet, ainsi que ses boutades sur les choses et les passants, et ne dit rien enfin qui l'empêchât de rentrer chez elle en toute satisfaction d'esprit.

— Eh bien, Kitty, dit l'hôte du canapé, au moment où la jeune fille s'approchait, avec le colonel, de la table mise pour le souper auprès du sofa, vous avez fait une jolie promenade, n'est-ce pas !

— Oui, très jolie. C'est-à-dire que la première partie n'en a pas été bien agréable ; mais nous avons fini par trouver à la Basse-Ville une vieille église fort intéressante, et là il paraît que la gaieté est revenue et que tout a tourné pour le mieux.

— Voyons, dit le colonel, qu'avez-vous trouvé de si intéressant dans cette vieille église ?

— Ma foi, il y avait d'abord les funérailles d'un enfant, et puis une vieille femme entièrement écrasée sous le poids de quelque chagrin, priant devant un autel, et puis...

— Il paraît qu'il ne faut pas grand'chose pour vous égayer, dit le colonel. Tout ce que vous exigez de vos semblables c'est le deuil, le chagrin, l'agonie dévote, et de suite vous voilà joyeuse. D'autres exigeraient des sacrifices humains, mais pas vous.

Kitty regarda son cousin tout interdite. L'absurdité de la chose lui sautait aux yeux, et elle sentit des larmes prêtes à lui venir. Elle ne répondit pas ; mais madame Ellison, qui ne voyait là qu'un obstacle au désir qu'avait Kitty de babiller un peu, vint à sa rescousse :

— Ne répondez pas un mot, Kitty, pas un seul mot, dit-elle. Je n'ai jamais rien vu de plus insultant, entre cousins ; et je le dirais devant une cour de justice !

Un éclat de rire de Kitty, qui se cacha la tête dans ses mains, vint interrompre la harangue de madame Ellison.

— Eh bien, reprit celle-ci un peu piquée par la désertion de Kitty, j'espère que vous vous comprenez, car moi je ne vous comprends pas.

Telle était l'attitude de madame Ellison devant toute la famille de son mari, laquelle à la vérité n'avait jamais pu s'expliquer le choix du colonel que comme une plaisanterie, et se demandait parfois s'il n'avait pas poussé la plaisanterie un peu trop loin. Et pourtant elle leur était chère à cause de sa générosité passionnée et de son esprit d'abnégation personnelle poussée jusqu'au sublime.

— Ce que je voudrais savoir maintenant, dit le colonel, aussitôt que Kitty voulut le laisser parler, — et je vais essayer de m'exprimer aussi poliment que possible, — est simplement ceci : qu'est-ce qui a fait la première partie de votre promenade si désagréable ? Vous n'avez pas rencontré une noce, n'est-ce pas ? Vous n'avez pas vu sauver un enfant d'une mort terrible, ni repêcher un homme qui se noyait, ni autre chose de ce genre-là, j'espere ?

Le colonel aurait mieux fait de ne rien dire. Sa persistance et la privation du plaisir innocent que promettait le récit de la promenade de Kitty avec M. Arbuton, avait rendu sa femme maussade. Kitty elle-même ne voulait plus rire. Devenue sérieuse et pensive, elle prit un livre, et se retira dans sa chambre où elle se mit un moment à la fenêtre, promenant ses regards sur le jardin des ursulines.

La pleine lune, suspendue dans un ciel sans nuage, rendait les arbres et les sentiers encore plus mystérieux, et allumait de pâles reflets aux angles des cheminées et des toits argentés du couvent. Des senteurs passagères de feuilles et de fleurs montaient du jardin ; mais Kitty n'en percevait la douceur, comme elle n'admirait les splendeurs qui l'environnaient, qu'avec des sens pour ainsi dire voilés. Elle repassait dans son esprit les incidents de sa promenade, s'efforçant de se rappeler ce qui avait pu premièrement la provoquer contre M. Arbuton, et ensuite la réconcilier avec lui.

Avait-il dit ou fait quelque chose, soit contre son tableau favori (qu'elle détestait maintenant) soit contre la famille March, qui pût l'offenser ? Ou, si son ton et ses manières avaient été cause de tout, sa conduite à l'église était-elle une réparation suffisante ? Qu'avait-il fait de plus que ce qu'exige un sentiment d'humanité ordinaire ? Etait-il si supérieur à tout le monde qu'elle dût se réjouir naïvement de le voir montrer quelque bonté à une

pauvre mère affligée ? Pourquoi lui savoir gré de n'avoir pas ri des transes de la vieille dévote ? Elle se trouvait ridicule.

— Dick avait raison, se dit-elle ; je ne dois pas me laisser traiter comme une oie.

Et quand le clairon de la citadelle appela les soldats au repos, et que la cloche rustique envoya les nonnes rêver du paradis, elle-même s'endormit le sourire sur les lèvres et le cœur léger dans la poitrine.

— *A continuer.*

UNIVERSITÉ LAVAL

A

MONTRÉAL

Ouverture des cours académiques de 1879-1880

Le 1er octobre dernier l'université Laval faisait, au Cabinet de Lecture paroissial, l'ouverture solennelle des cours académiques de 1879-1880.

La cérémonie, qui avait attiré l'élite de la société montréalaise, était présidée par Son Honneur le maire.

Nous reproduisons à la suite les uns des autres les discours prononcés en cette circonstance par M. l'abbé Hamel, recteur, par l'Hon. juge Jetté, professeur de droit civil, par M. J. P. Rottot, doyen de la Faculté de médecine, par M. C. S. Cherrier, doyen de la Faculté de droit, et par Son Honneur le maire Rivard.

Discours de M. le Recteur.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

L'année dernière à pareille époque, nous avions le plaisir d'inaugurer les cours de la Faculté de droit de l'université Laval à Montréal. La Faculté de théologie était déjà en pleine opération au grand Séminaire des messieurs de Saint-Sulpice. Quant à la Faculté de médecine, j'exprimais l'espérance que les difficultés qui en empêchaient alors le fonctionnement cesseraient dans le cours de l'année.

C'est en effet ce qui est arrivé, bien que les événements n'aient pas tourné comme nous l'espérions d'abord.

Après une entente où tout semblait avoir été prévu, nous pouvions croire que tout s'organiserait de manière à ne pas augmenter le nombre des écoles de médecine à Montréal ; mais, par suite de certains malentendus que nous avons essayé de faire disparaître bien qu'ils ne dépendissent pas de nous, une partie des professeurs de notre Faculté de médecine ont cru devoir reprendre, à côte de l'université Laval, un enseignement qui avait été virtuellement abandonné.

Loin de moi la pensée d'accuser les intentions de ceux qui se sont ainsi séparés de nous. Je ne fais qu'exprimer un regret et un regret sincère.

Cependant, comme nous continuons régulièrement une œuvre régulièrement établie, fondée sur l'obéissance à des autorités aussi compétentes qu'indiscutables, nous osons réclamer pour nous-mêmes — sans le refuser aux autres — le mérite des bonnes intentions et le privilège de croire qu'en usant de nos droits nous n'empiétons sur ceux de personne.

Les cours de la Faculté de médecine devaient, comme ceux des deux autres Facultés, commencer l'année dernière ; qu'il ait fallu en remettre l'ouverture à cette année, cela, évidemment, n'affecte en rien la position le l'université Laval à Montréal.

Des changements devenus nécessaires ont été faits dans la Faculté de médecine. S'il est possible qu'ils aient transformé en rivaux des hommes dont la longue expérience aurait pu nous être utile, espérons du moins que cette rivalité sera pour le plus grand bien de tous, et produira une émulation toute à l'avantage de la science et des élèves.

Quant à nous, Mesdames et Messieurs, nous ferons certainement tous nos efforts pour que nos chers élèves se distinguent par leur bonne conduite comme par leur science, et pour que les diplômes qui leur seront accordés soient toujours des preuves d'une véritable capacité.

Discours de J. P. Rottot, M. D.

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

La position que j'occupe dans la Faculté de médecine de l'université Laval m'impose le devoir de faire aujourd'hui quelques

observations. C'est un honneur que j'accepte avec un plaisir mêlé d'inquiétude. Cependant la crainte que j'éprouve disparaît en partie au souvenir du bon accueil que j'ai déjà reçu dans d'autres circonstances ; et la sympathie que vous nous témoignez ce soir, par votre présence, m'encourage à compter encore une fois sur votre bienveillance.

Je ne puis m'empêcher d'exprimer d'abord le plaisir que cette inauguration nous cause, à nous médecins, professeurs à la succursale de l'université Laval ; car nous la considérons comme le couronnement de l'œuvre que nous avons entreprise, et comme la récompense de nos efforts.

L'établissement de cette succursale, comme tout progrès important, n'a pu se faire sans de grandes difficultés, sans froisser les opinions d'un certain nombre, et porter ombrage aux intérêts de plusieurs. Mais quand le calme sera fait dans les esprits, quand on verra le bien opéré, on restera étonné de l'opposition qui s'est produite, et on rendra justice à qui justice est due.

Cependant, tout en appréciant à sa juste valeur le jugement favorable que l'avenir portera certainement sur notre conduite, j'avoue qu'il nous serait très agréable d'obtenir dès aujourd'hui même l'approbation de nos concitoyens.

Vous me permettrez donc de vous faire connaître aussi brièvement que possible les principales raisons qui ont déterminé notre ligne de conduite, et de dérouler devant vous les événements qui, en se succédant, ont amené l'université Laval à Montréal. Ce nouvel ordre de choses n'est pas survenu tout à coup et de lui-même ; il n'a pas été produit non plus par la volonté d'un seul ou de plusieurs ; mais il est le résultat inévitable de certaines causes antérieures, et il n'a été établi que par nécessité, dans le but de remédier à un mal, de faire face à de nouveaux besoins et de produire un plus grand bien.

Pour pouvoir apprécier à leur juste valeur l'opportunité et la nécessité d'un tel changement dans notre société, il faut avoir une idée claire et exacte des circonstances qui lui ont donné naissance. Jetons donc un coup d'œil sur notre passé, examinons notre système d'éducation, voyons en quoi il était insuffisant, et quelles sont les modifications qu'on a dû lui faire subir de temps à autre.

Nous trouverons, je crois, dans cet examen, des raisons suffisantes pour convaincre tout homme ayant à cœur le développe-

ment des sciences, le bonheur du peuple, et même la gloire nationale, que nous ne pouvions pas, sans manquer à toutes nos obligations, résister à la volonté du Saint-Siège qui établissait une succursale de l'université Laval à Montréal.

Je dois déclarer que, dans le cours de mes remarques, je prendrai un soin tout particulier de ne pas faire la moindre allusion aux personnes qui ont entretenu une opinion différente de la nôtre, et de ne pas dire un mot des difficultés et des discussions soulevées à ce sujet.

Montréal, dès son origine, a eu l'avantage de posséder dans son sein d'excellentes maisons d'éducation. Les dames religieuses d'un côté, les messieurs de Saint-Sulpice et les jésuites de l'autre, méritent surtout, de notre part, une éternelle reconnaissance pour les sacrifices qu'ils se sont toujours imposés, dans le but de donner à la jeunesse une instruction classique et religieuse aussi complète que possible. Le séminaire à Montréal a été pendant longtemps la seule grande institution enseignante. Mais il faut bien se rappeler que, dans l'accomplissement de le ur œuvre, les messieurs de Saint Sulpice n'ont toujours eu en vue qu'un seul objet, celui de préparer la jeunesse à l'état ecclésiastique : œuvre sublime, qu'ils accomplissent encore aujourd'hui noblement, puisque leur maison fournit tous les ans un nombre considérable de prêtres à ce clergé qui fait leur gloire et la gloire du Canada.

Cependant, comme une nation n'est pas uniquement composée de prêtres ; comme il faut de plus des hommes instruits pour cultiver les arts, les industries et les sciences qui concourent au développement et à la vie d'un peuple, il serait important de savoir où ces hommes allaient puiser, dans les premiers temps, les connaissances qui leur étaient nécessaires. Le séminaire continuait-il à les prendre sous sa garde, à les guider dans leurs nouvelles études ? Non. Il leur donnait l'éducation première ; mais quand il s'agissait de la compléter, quand il s'agissait de cette éducation supérieure et pratique qui fait les hommes utiles à la société et à leur pays, il les abandonnait et les laissait passer entre les mains d'autres personnes qui n'appartenaient ni à leur langue, ni à leur religion. Il se retirait d'eux dans un moment où ils avaient le plus besoin de surveillance, de conseils et de vraie science. Son œuvre n'allait pas au delà. Ainsi, par exmple, pour devenir avocat ou médecin, il fallait recourir à une institution anglaise et protestante.

Le système d'éducation que nous avions alors était donc incomplet; il y avait une lacune regrettable. Sous le rapport de l'instruction classique, nous étions pour le moins sur un pied d'égalité avec nos concitoyens d'origine étrangère, mais pour le reste nous leur étions inférieurs.

Dans le but de remédier à un tel état de choses, au moins pour ce qui avait rapport à la profession médicale, quelques médecins fondèrent l'école de médecine et de chirurgie de Montréal. Ce fut le premier pas dans la voie du progrès. Je ne dois pas oublier de mentionner que les jésuites fondèrent à cette époque, ou à peu près, une école de droit, afin de procurer aux jeunes gens la même instruction et les mêmes avantages que leur donnait l'université McGill. L'école de médecine fut patronnée par les étudiants canadiens-français, parce que les cours s'y donnaient dans leur langue maternelle.

Cependant, on ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que l'acte d'incorporation de l'école lui faisait une position tout à fait désavantageuse, tout à fait précaire. Elle avait bien le droit d'enseigner, mais elle n'avait pas le privilège que possèdent les universités, de donner des diplômes. Il est vrai qu'au commencement, les élèves faisaient peu de cas du diplôme : ils croyaient ou s'efforçaient de croire qu'il n'avait pas une valeur aussi grande qu'on le prétendait ; de sorte qu'ils mettaient cette considération de côté, pour donner leur appui à l'école, parce que c'était une institution française. Mais enfin, on finit par se convaincre qu'un diplôme avait réellement une importance considérable et qu'il procurait de grands avantages à ceux qui pouvaient l'obtenir. On trouva d'abord que c'était un témoignage d'estime, une preuve de capacité ; ensuite, le jeune médecin qui allait s'établir soit dans le pays, soit à l'étranger, était certain d'être bien vu en présentant son diplôme ; la réputation de son *Alma Mater* le couvrait de sa protection et lui ouvrait toutes les portes. De plus, le porteur d'un diplôme avait le droit d'obtenir, sans examen, la licence du collège des médecins, l'autorisant à pratiquer la médecine.

La privation du diplôme mettait donc le patriotisme des élèves à une sérieuse épreuve. Les professeurs de l'école résolurent de mettre tout en œuvre pour rendre leur position meilleure. Ils demandèrent d'abord à la législature le pouvoir de conférer les degrés académiques. Le gouvernement refusa, pour la raison qu'un tel privilège ne pouvait être accordé à une simple école.

Après cet échec, ils tournèrent leurs regards du côté de l'université McGill, et réussirent à s'affilier à elle. Malheureusement, cette affiliation n'eut pas une longue durée ; McGill la brisa au bout de quelques années. L'école, abandonnée de nouveau à elle-même, obtint du collège Victoria, de Cobourg, une autre affiliation, qui existe encore aujourd'hui. Cette affiliation, en mettant ses élèves sur un pied d'égalité avec ceux des autres institutions, améliorait considérablement le sort de l'école. Cependant les professeurs étaient loin d'être satifaits de ce succès, parce que, d'un côté, les autorités religieuses voyaient d'un mauvais œil leur affiliation à une université protestante, et que, de l'autre, leur position n'était pas suffisamment assurée : ils dépendaient d'une volonté étrangère ; cette affiliation pouvait être brisée d'un jour à l'autre, comme elle l'avait déjà été. Au reste, à part le privilège de donner des diplômes à leurs élèves, ils n'avaient pas obtenu pour l'école elle-même le moindre avantage. Cette fausse position nous affectait considérablement, et nous n'apercevions qu'un seul moyen d'en sortir : c'était d'obtenir une université indépendante à Montréal. Mgr Bourget faisait alors des démarches à ce sujet auprès de la cour de Rome, et nous fumes très heureux de lui offrir notre concours. Cependant, malgré tous les efforts du vénérable prélat et toutes nos espérances, le Saint-Siège décida qu'il n'y aurait point d'université indépendante à Montréal, mais une succursale de Laval.

Ce court aperçu fait connaître l'insuffisance de notre système d'éducation et nos efforts pour le rendre plus parfait ; il fait comprendre aussi clairement que ce sont ces imperfections et ces efforts qui ont engagé la cour de Rome à établir une succursale de Laval à Montréal.

Mais, dira-t-on, ce n'était pas une succursale que nous demandions, mais une université indépendante.

Cela est vrai ; mais, d'un autre côté, il ne faut pas oublier que nous avions porté notre cause à Rome, devant le plus haut tribunal possible, et que ce tribunal a jugé contre nous. Que pouvions nous faire ? Si ce n'était pas manquer de respect, je dirais bien que nous avions le droit qu'ont tous les plaideurs malheureux, de maugréer pendant vingt-quatre heures ; mais ensuite ? Il est évident qu'il nous fallait ou concourir à l'exécution du décret de Rome, ou rester dans la position que nous regardions nous-mêmes depuis longtemps comme fausse.

Mais comment cette position était-elle fausse, et pourquoi avons-nous fait tant d'efforts pour obtenir une université à Montréal ? Est-ce que c'était pour notre propre avantage, à nous, professeurs, ou pour celui de l'école ? Non. Si nous eussions considéré seulement notre intérêt personnel ou celui de l'école, nous aurions été satisfaits de notre affiliation au collège Victoria, parce que nous conservions par elle notre indépendance et notre liberté, tandis qu'en nous unissant à une université à Montréal, l'école perdait son autonomie et son existence légale. Quelle est donc la raison qui nous portait à faire tous ces sacrifices ? C'est qu'en devenant membres de l'école de médecine, nous avions contracté une responsabilité des plus graves envers le public et envers les élèves. L'éducation médicale de ceux-ci nous était confiée ; nous devions donc la leur donner aussi complète et aussi parfaite que possible, et nous manquions à notre devoir si nous n'en faisions pas des médecins instruits, et capables de contribuer au bien-être des populations au milieu desquelles ils étaient appelés à vivre.

Pour obtenir ce résultat, il fallait absolument que l'école pût nous mettre en état de sacrifier une partie considérable de notre temps à l'enseignement, et que ses ressources fussent suffisantes pour nous permettre de suivre et de faire suivre à nos élèves les progrès de la science ; car nous ne voulions pas marcher à la remorque des autres institutions médicales. Or, nous savions que la position de l'école ne lui permettait pas de nous faire atteindre ce but. En effet, lorsque l'école de médecine fut fondée, elle n'avait pour garantie de son existence que le dévouement de ses fondateurs, et ceux-ci n'avaient pour tout bien que l'espérance dans l'avenir. Il fallait du courage pour commencer, dans de pareilles circonstances, une œuvre si importante, et il en a fallu autant, sinon plus, pour la continuer. Pour que des institutions de ce genre puissent atteindre leur but, il faut qu'elles appartiennent à une corporation puissante, ou qu'elles soient supportées par une ville, ou par l'Etat. Quant à l'école de médecine, elle a toujours été laissée à ses propres ressources. Aussi, malgré notre dévouement, malgré nos sacrifices, nous n'avons jamais pu la mettre dans une condition financière satisfaisante ; nous n'avons jamais pu la faire sortir de l'état de gêne dans lequel elle a pris naissance. Le public lui-même n'a jamais cherché à savoir ce qu'elle était, ni le bien qu'elle voulait faire. Malgré nos appels réitérés, nous n'avons jamais, que je sache, reçu le moindre encourage-

ment de la part d'un seul citoyen de Montréal. Notre énergie fléchissait devant des obstacles toujours renaissants, devant des sacrifices toujours inutiles. Voilà pourquoi notre seul espoir était dans l'établissement d'une université à Montréal.

Si je ne me trompe, nous avons atteint notre but ; non pas à la vérité de la manière que nous le désirions, mais enfin nous avons une université à Montréal. Rome, pour des raisons que nous devons respecter, n'a pas jugé à propos d'en créer une deuxième dans cette province. Pourquoi ne pas nous soumettre ? Pourquoi ne pas accepter cette université ? C'est le remède que nous demandions à nos maux. Est-ce qu'il serait mauvais parce que c'est l'université Laval ? Quelle opinion devrions-nous avoir, alors, de la cour romaine et de notre épiscopat ? Quelle raison, enfin pourrions-nous donner pour motiver un refus ? Je n'en vois pas. Au contraire, en acceptant l'Université, nous élevons immédiatement le niveau des études médicales, nous plaçons nos élèves dans un milieu favorable, et nous donnons aux parents toutes les garanties possibles relativement au sort de leurs enfants. Nous devenons immédiatement partie intégrante de l'Université ; nous jouissons de tous les avantages qu'elle procure à ses professeurs et à ses élèves. Son existence, affermie sur des bases solides, assure notre avenir, et sa réputation, si justement méritée, rejaillit sur nous. Maintenant, que lui donnons-nous en retour ? Rien pour le moment, si ce n'est l'humble mérite personnel que chacun de nous peut avoir, et notre ferme désir de contribuer plus tard à sa réputation et à sa gloire. Donc, à part la soumission que nous devons comme catholiques à une décision du Saint-Siège, tous les motifs d'intérêt privé et public nous portent à bien accueillir l'université Laval.

Cependant, je dois dire que, pour une raison tout à fait étrange, nous sommes fortement blâmés par un certain nombre de personnes. Il paraît qu'en devenant membres de l'université Laval, nous nous faisons une position humiliante, nous nous mettons au pouvoir et sous le contrôle d'une corporation étrangère ; notre intelligence, notre énergie, nos travaux seront exploités par elle et pour elle ; les succès que l'avenir nous réserve peut-être seront encore pour elle ; enfin elle s'efforcera de tout accaparer, de briller aux yeux du public, tandis qu'elle nous tiendra dans l'ombre, et que nous serons méconnus et oubliés.

Je regrette sincèrement qu'on ait exprimé de semblables idées.

Supposer de tels motifs aux messieurs du séminaire de Québec, c'est certainement faire injure à tout leur passé et aux sentiments d'honneur qui les distinguent. On ne croira jamais que c'est la vanité, l'égoïsme et l'orgueil qui dirigent l'université Laval. De plus, comment peut-on prétendre que nous occupions une position inférieure, quand nous appartenons à l'Université au même titre et avec les mêmes droits que les professeurs de Québec mêmes? Ne serait-ce pas dire aussi que Rome veut humilier une partie des catholiques de cette province, en exigeant d'eux une bassesse? Dire que l'université Laval est étrangère, n'est-ce pas vouloir créer la désunion parmi nous, et briser les liens de fraternité qui doivent unir ensemble les diverses fractions d'un même peuple? Dans une question si importante, ce n'est pas Montréal ni Québec que l'on doit considérer, mais la province tout entière. Ce ne sont pas les préjugés de l'une ou de l'autre ville que l'on doit flatter; ce n'est pas la mesquine jalousie de clocher qu'il faut nourrir. Ne formant qu'un seul peuple, imbus des mêmes principes, tendant au même but, nous devons être heureux, au contraire, de voir que ce rapprochement, sur le terrain de l'enseignement supérieur, nous promet une union plus intime, sans autre rivalité que celle de se surpasser mutuellement dans les arts, dans les sciences et dans le bien.

Pour nous, encouragés du public, aidés par le séminaire de Saint-Sulpice, protégés par Mgr de Montréal, nous allons nous mettre courageusement à l'œuvre, afin d'enseigner à nos élèves la science si importante et si difficile de la médecine.

Je prendrai maintenant la liberté de faire à messieurs les élèves quelques observations sur les difficultés que présentent l'étude et la pratique de la médecine.

Lorsqu'on voit tant de personnes, dans toutes les classes de la société, s'occuper de médecine, lorsqu'on entend parler des succès étonnants de ces médecins de contrebande, et surtout lorsqu'on est témoin de la confiance illimitée qu'ils inspirent aux plus pauvres comme aux plus riches, aux plus ignorants comme aux plus instruits, on est tenté de croire que la chose la plus facile au monde est d'être un bon médecin, et que la carrière de la médecine conduit sans trouble et sans effort au bonheur, à la considération et à la fortune. Cependant, dès qu'arrive la pratique, et que l'illusion disparaît, on s'aperçoit que les inquiétudes et les angoisses compensent, et au delà, les louanges, les témoignages

d'estime et de reconnaissance que les succès peuvent mériter.

Néanmoins il est probable que cette fausse impression est cause qu'un certain nombre de jeunes gens commencent l'étude de cette science sans avoir la moindre idée de son importance et de ses difficultés, et surtout sans posséder les connaissances requises pour y réussir. C'est pour cela qu'on voit tant de déceptions et de découragements. Ces médecins, fatigués par les obstacles de tous genres qu'ils rencontrent a chaque pas, déconcertés par leurs nombreux insuccès, et par ces guérisons surprenantes qui se produisent à la suite de traitements différents, et même sans aucun traitement, finissent par regarder la médecine comme un art aveugle, comme du charlatanisme. Nos systèmes opposés et contradictoires semblent leur prouver que notre science ne repose sur aucune base solide, que toutes nos connaissances ne s'appuient que sur des propositions plus ou moins probables, réunies en un corps, que nous qualifions pompeusement du nom de science médicale.

Ce faux jugement dépend uniquement de ce qu'ils n'ont pas une connaissance suffisante des nombreuses sciences qui servent de base à la médecine, de ce qu'ils ne comprennent pas les rapports qui existent entre elles, ni les lois qui les gouvernent. Ils n'ont jamais saisi l'ensemble des connaissances médicales ; ils n'en ont vu qu'un côté, qu'une partie. C'est cette science imparfaite qui a produit cette succession de théories fausses que l'on rencontre, théories fondées sur une seule idée, un seul organe, une seule fonction. Ainsi, par exemple, pour un certain nombre de médecins, le principe vital est la seule cause de la santé et des maladies ; pour les autres, c'est le système nerveux. Celui-ci regarde l'estomac comme l'organe le plus important, et voit dans une mauvaise digestion le principe de tous nos maux ; celui-là trouve ce principe dans le sang ou les humeurs ; quelques-uns attribuent les dérangements de la santé à un état sthénique ou asthénique de l'organisme, etc., et chacun, bâtissant son système sur une de ces idées exclusives, ne propose qu'une thérapeuthique également exclusive, qui a plus ou moins de vogue, plus ou moins de succès, selon les circonstances et selon les talents de son auteur, mais qui tôt ou tard finit par être rejetée. Cette manière de procéder a retardé et retarde encore beaucoup les progrès de la science ; elle contribue considérablement aussi à jeter du discrédit sur la médecine et sur les médecins.

Il ne faut pas cependant blâmer trop fortement les auteurs de tous ces systèmes ; ce sont des efforts de l'esprit humain pour découvrir la vérité. Mais ces erreurs, qu'il faut détruire les unes après les autres, ajoutées au travail immense qu'exige l'étude de la médecine, nous font comprendre la grandeur et le nombre des obstacles qui se dressent devant nous. Malheureusement les difficultés n'existent pas seulement dans l'étude, dans la théorie de la médecine : elles apparaissent aussi grandes et aussi nombreuses dans la pratique. Ces difficultés ne sont pas uniquement dues à ce que la science est encore imparfaite ; car, quand même elle serait rendue à son entier développement, quand même les médecins seraient tous d'accord sur les principes, les mêmes difficultés apparaîtraient toujours, ainsi que les mêmes divergences d'opinion parmi eux, lorsqu'il s'agirait de la pratique.

Voici pourquoi.

Vous avez appris le nom des maladies, leurs symptômes, leur marche et leurs effets sur la constitution, ainsi que le nom des remèdes, leur dose et leur mode d'action ; vous connaissez aussi à la perfection, je suppose, la théorie de la médecine ; mais ces connaissances ne sont que des matériaux mis à votre disposition : il faut maintenant vous en servir, il faut que vous fassiez l'application des règles et des principes qu'on vous a enseignés. On vous a dit que tel traitement doit être employé dans telle maladie ; mais c'est à vous de trouver la maladie. On vous a dit que le traitement doit varier suivant la force ou suivant la constitution du malade ; mais c'est à vous de juger de cette force et de cette constitution. Il vous faut donc analyser les symptômes qui se présentent afin d'en découvrir la signification et l'importance, et non seulement il faut que vous connaissiez la propriété et la dose de chaque remède, mais vous devrez de plus saisir le moment opportun de le donner, ainsi que les circonstances et les complications qui en contre-indiqueront l'emploi, etc., etc.

Vous n'avez pour vous guider dans ce travail que votre intelligence et votre jugement. Il s'ensuit donc que ce travail sera plus ou moins parfait selon que vos facultés intellectuelles seront plus ou moins développées. Et comme il y a une différence plus ou moins considérable entre les intelligences, il se produira toujours une variété inévitable dans le diagnostic et le traitement des maladies.

Que doit faire le médecin pour mettre à profit les préceptes qui règlent les applications de l'art médical à l'être vivant? Un grand savant va nous le dire. Il faut qu'il acquière l'habitude de concentrer son attention sur tous les faits relatifs à un sujet, à une maladie quelconque, de diriger avec persévérance ses efforts dans une direction déterminée, de saisir les analogies et les différences entre plusieurs faits compliqués ayant quelques rapports entre eux. L'ensemble de ces qualités, développées et perfectionnées par l'exercice de l'art, constitue ce qu'on appelle le tact, le coup d'œil médical, le sens pratique. J'ajouterai que pour parvenir à posséder ces qualités dans toute leur perfection, il faut un don de la nature, don que tout le monde ne peut avoir, c'est-à-dire une organisation particulière, une sensibilité exquise, qui permettent de ressentir plus vivement et plus clairement les impressions du dehors.

A toutes ces difficultés que nous offre l'étude de la médecine, et à la nécessité de développer, de perfectionner les qualités qu'elle exige, viendra s'ajouter la noble mais difficile tâche d'acquérir ces perfections morales indispensables à tout homme honorable et chrétien.

Ces quelques remarques doivent vous convaincre, messieurs les étudiants, que vous n'avez pas trop de temps à votre disposition pour acquérir les connaissances qui doivent vous mettre en état de remplir dignement le rôle qui vous est assigné dans la société. Nous unirons nos efforts aux vôtres pour vous faire vaincre tous les obstacles, afin que vous ayez la satisfaction de dire plus tard, comme nous aujourd'hui : *Labor et perseverantia vincunt omnia.*

Discours de l'Honorable juge Jetté

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

En acceptant l'invitation d'assister à ces réunions universitaires qui marquent chaque année le commencement et la fin de nos travaux, vous nous donnez un éclatant témoignage de l'intérêt que vous portez au succès de notre œuvre, et de l'estime que vous faites des sciences si nobles et si élevées qui sont l'objet de nos études et de notre enseignement.

Vous avez sans doute compris, Mesdames et Messieurs, que ces graves réunions ne peuvent vous offrir l'attrait des brillantes causeries littéraires auxquelles vous avez eu souvent l'avantage d'assister ; et cependant vous êtes venus, et vous saurez nous pardonner, vous surtout, Mesdames, — à qui nous voudrions toujours être agréables, — vous saurez nous pardonner, si le vaste champ que nous cultivons ne produit que de plantureuses moissons, et pas la moindre fleur qui puisse symboliser l'hommage délicat qui vous est dû.

Mais si votre présence ici témoigne de votre intérêt pour la science, cet intérêt, Mesdames, n'a rien qui doive nous surprendre, puisque l'histoire nous enseigne à chaque page que la femme a le goût inné des grandes choses. Et si, tout en admettant ce que je constate en thèse générale, on était cependant tenté de faire une exception pour la science du droit, ou de douter qu'une femme puisse avoir le courage de se dévouer à cette science, je pourrais vous citer l'exemple de Melle de Lezardière, qui se confina pendant trente ans dans une campagne pour étudier les anciennes lois, sur lesquelles elle fit un livre prodigieux de savoir et d'érudition !

Ce serait donc vous faire injure, Mesdames, que d'éviter à dessein de traiter devant vous quelqu'un de ces sujets sérieux dont vous pouvez comme nous comprendre l'importance ; et si j'ajoute que je n'abuserai pas de votre bienveillance, je suis certain d'obtenir votre entière approbation.

I

C'est une date importante dans l'histoire de notre pays, que celle de l'année 1663. La compagnie des Cent-Associés n'ayant pas réussi à procurer à la Nouvelle-France la prospérité que l'on attendait de son administration, Louis XIV se détermina à reprendre le gouvernement de la colonie. Sur la recommandation de M. d'Avaugour, alors gouverneur, la compagnie des Cent-Associés fut dissoute, et Colbert, ce grand ministre du grand roi, fit subir à l'organisation intérieure de la colonie une transformation complète. Comme le principal sujet de plainte des habitants du pays était l'absence d'un système judiciaire ayant une autorité reconnue et acceptée, une des réformes les plus importantes opérées par Colbert fut la création du Conseil souverain de Québec.

Le plus autorisé de nos historiens, Garneau, affirme que ce conseil fut créé à l'image du parlement de Paris ; et c'est une opinion qui semble partagée par bon nombre de nos jurisconsultes et de nos publicistes, que les attributions de ce conseil se rapprochaient, autant que les circonstances pouvaient le permettre, de celles du plus illustre des parlements de France.

Quelques-uns ont cependant contesté cette opinion, indiqué la différence qui existait en France entre un parlement et un conseil souverain, et enfin, s'appuyant sur l'édit d'avril 1663, ont soutenu que les pouvoirs qui y sont énumérés restent bien en deçà de ceux que possédait le parlement de Paris.

Sans vouloir discuter et approfondir la question, je crois que ce serait jeter un peu de jour sur cette matière que de vous dire quelques mots sur ce parlement de Paris, qui tient une si large place, non seulement dans l'histoire du droit français, mais encore dans l'histoire politique de notre ancienne mère patrie.

II

Le désir de rendre bonne et prompte justice à leurs sujets a été, depuis les temps les plus reculés de la monarchie française, comme une qualité traditionnelle de cette longue suite de rois qui ont occupé le trône de France.

« Les meilleurs de nos rois, dit Loyseau, dans son traité des seigneuries (ch. 2, n° 9), sont remarquables surtout en cela, qu'ils voulaient que dans leurs Etats la puissance publique fût exercée *par justice et non à discrétion.* »

Aussi voit-on, dès les premiers temps, les souverains français préoccupés de l'accomplissement de ce devoir de justice, qui, pour emprunter le style de Colbert, « est comme le principe et au « préalable absolument nécessaire pour bien administrer les « affaires et assurer le gouvernement, dont la solidité dépend « autant de la manutention des lois et des ordonnances, que de « la force des armes. »

Sous la première et la seconde race, il se tenait, chaque année, une grande assemblée nationale où se débattaient toutes les affaires qui intéressaient le royaume. Ces réunions, qui sous les Mérovingiens avaient lieu le 1er mars, — d'où leur vint le nom de champ de Mars, — et sous les Carlovingiens, le 1er mai, — ce qui les fit appeler champ de Mai, — étaient à la fois politiques, militaires et judiciaires. On y votait les lois, on y déci-

dait les campagnes à entreprendre, et on y rendait la justice. C'était la *cour du roi;* le souverain y siégeait en personne, persuadé qu'il n'avait pas de devoir plus important et plus noble à remplir, et, pendant les premiers siècles, il fut ainsi toujours accessible aux plaideurs qui réclamaient son intervention.

A l'entrée et aux abords des demeures royales, se tenaient constamment des délégués chargés d'entendre les plaintes des sujets et de leur rendre justice, ou, dans les cas graves, d'en référer au souverain. C'était ce que l'on appelait les *plaids* de la porte.

« Joinville, en la vie de saint Louis, dit que ce prince avait coutume de le charger, avec les sieurs de Nesles et de Soissons, d'aller ouïr les *plaids* de la porte, qu'ensuite il les envoyait quérir et leur demandait s'il y en avait aucun qu'on ne pût dépêcher sans lui, et que plusieurs fois, selon leur rapport, il faisait venir les plaidoyeurs et les contentait en les mettant en raison et droiture. » — (Desmage, Parl. de Paris, p. 8.)

Les traces profondes laissées par cette organisation primitive de la justice, chez les deux peuples dont les institutions, bien qu'assez différentes maintenant, remontent cependant dans bien des cas à la même source, — le peuple anglais et le peuple français, — sont encore faciles à observer aujourd'hui. Par exemple, une des choses qui m'ont frappé, en Angleterre, ça été de voir encore aujourd'hui la plupart des tribunaux aux abords et comme *à l'entrée* de ce palais de Westminster où s'assemble le parlement, et y rendant la justice au nom du souverain; véritables *plaids* de la porte, comme aux temps de saint Louis et de Philippe-Auguste.

III

Les historiens emploient souvent, pour désigner ces réunions annuelles des principaux du royaume aux premiers temps de la monarchie francaise, le mot *parlement*, parce que l'on y discutait les affaires de la nation.

Le parlement, dit Desmage (Parl. de Paris, p. 3), fut un corps militaire, aristocratique, avant de devenir un corps judiciaire et politique; mais comme l'ardeur des gens de guerre s'accommodait mal des graves allures et des lenteurs prudentes de la justice, ils furent remplacés, dès le premier siècle, par des magistrats permanents. Ce fut comme le signal de l'envahissement des tribunaux par la classe plébéienne.

« Les légistes, appelés par les rois ou par les seigneurs, d'abord inférieurs en rang et en nombre, puisqu'ils se tenaient sur le marchepied du banc où les pairs et les barons siégeaient, afin que ces derniers pussent sans se déplacer prendre leur conseil, devinrent bientôt les maîtres du terrain. Consultés par les rois, par les papes, par les comtes, ils furent les véritables arbitres des plus hautes questions. » — (Desmage, p. 8.)

Mais cette transformation ne s'accomplit pas en un jour. Quoiqu'il fût abandonné peu à peu par les nobles aux plébéiens, le parlement, né de ces réunions nationales où se traitaient, dans les premiers temps de la monarchie, toutes les affaires du royaume, conservait cependant les attributions politiques, financières et administratives qui semblaient pour ainsi dire inhérentes à son organisation. Ce fut Philippe le Bel qui, le premier, reconnut la nécessité de retirer au parlement ces attributions trop considérables et de le restreindre à sa compétence judiciaire. Par son ordonnance de 1302, il assigna les fonctions publiques au grand conseil, les fonctions de la comptabilité à la cour des comptes, et enfin les fonctions judiciaires à la cour du parlement. — (Desmage, p. 11.)

Le parlement était donc ramené par cette ordonnance à ses fonctions purement judiciaires; mais on le verra bientôt, profitant des nécessités des temps et des circonstances, reconquérir graduellement, par la force de caractère de ses magistrats, la plus grande partie des pouvoirs qu'il avait ainsi perdus.

Quoi qu'il en soit, son organisation, dès lors à peu près définitive, ne fut modifiée par la suite que dans certains détails, selon l'exigence des besoins nouveaux.

Le parlement de Paris, à cette époque, était divisé en sept chambres.

On avait d'abord établi :

1° la grande chambre,
2° la chambre des enquêtes,
3° la chambre des requêtes ;

on ajouta plus tard à ces trois chambres :

4° la Tournelle criminelle,
5° la Tournelle civile,
6° la chambre des vacations,
7° la chambre de la marée.

Il y eut même d'autres chambres, mais qui ne furent pas conservées.

1° La grande chambre était composée :

d'un premier président,
de neuf présidents à mortier,
de vingt-cinq conseillers laïques,
de douze conseillers ecclésiastiques ;

soit quarante-sept en tout ; si l'on ajoute à ce nombre celui des membres des autres chambres, on a un total de cent trente juges.

Ce nom de *président à mortier*, donné à quelques-uns des juges, venait de la coiffure que portaient ces magistrats. Le mortier était une espèce de bonnet rond, en velours noir, bordé d'un galon d'or. C'était la coiffure du clergé et des gradués, sous Philippe le Bel.

Les conseillers ecclésiastiques ou clercs ne siégeaient jamais en matière criminelle.

La grande chambre avait deux sessions par année, ou, comme on disait alors, deux services : le service d'hiver, de la Saint-Martin à Pâques ; le service d'été, de Pâques au 7 septembre.

C'était à la grande chambre que le roi tenait son lit de justice. Pour cette solennité, tout le parlement se réunissait.

Cette chambre prenait alors connaissance des communications de la cour au parlement, des lois, des informations, des grâces accordées par le souverain.

Elle jugeait :

les appels en matière civile,
les procès des pairs de France,
les contestations sur les droits de la Couronne,
le crime de lèse-majesté au premier chef.

Les *appels comme d'abus* étaient, suivant leur nature, déférés soit à la Tournelle soit à la grande chambre.

2° La chambre des enquêtes jugeait les procès par écrit déjà réglés en première instance, ou qui n'avaient pas pu être soumis à la grande chambre, ainsi que les délits qui n'entraînaient pas de peines afflictives.

3° La fonction de maître des requêtes consistait à répondre aux requêtes adressées au parlement. Il y avait deux maîtres des requêtes, un ecclésiastique et un laïque, qui devaient tenir séance

tous les jours. Ils ne décidaient pas, mais renvoyaient simplement à la juridiction du parlement.

4° La Tournelle criminelle, ou simplement la Tournelle, jugeait tous les procès criminels dans lesquels pouvaient s'infliger des peines corporelles et infamantes.

Les magistrats siégeaient dans cette chambre à tour de rôle, les uns pendant six mois, les autres pendant trois mois, et quelques-uns prétendent que c'est cette succession rotatoire qui lui fit donner le nom de *Tournelle;* d'autres attribuent l'origine de ce nom à la tour du palais de justice où elle siégeait.

5° La Tournelle civile ne fut instituée qu'à cause de la multiplicité des procès. Etablie pour un an, elle subsista pendant vingt-deux ans. Elle ne jugeait que les affaires où le montant en litige ne dépassait pas certain chiffre.

6° La chambre des vacations était instituée, comme son nom l'indique, pour suppléer à l'absence des autres. Elle était organisée tous les ans, et siégeait pendant les vacances.

7° La chambre de la marée était plutôt une commission du parlement qu'une chambre proprement dite. Elle exerçait la haute police sur le commerce de poisson de la ville de Paris.

Il y avait dans la salle des séances de la grande chambre un espace entouré de boiseries ornées de fleurs de lis ; cet espace se nommait le parquet.

Les princes du sang et les présidents pouvaient seuls traverser cet endroit pour se rendre à leurs sièges ; les autres magistrats devaient se rendre directement du vestiaire à leurs places.

Dans cette chambre avait lieu une séance nommée *parquet* pour expédier les affaires de moindre importance, surtout celles qui concernaient la procédure, telles que les ventes judiciaires, les incidents sur les licitations, etc. — Un président avec un seul conseiller tenaient ces séances.

Les audiences de la grande chambre commençaient à six heures du matin et duraient jusqu'à dix heures. En carême elles duraient une heure de plus, parce que les magistrats assistaient au sermon.

A huit heures l'audience était généralement suspendue pendant une demi-heure, pour le déjeuner ; mais les affaires criminelles devaient toujours être jugées pendant la première partie de la séance.

D'après les capitulaires, le juge sur son siège devait toujours être à jeun.

Les anciennes ordonnances défendaient aussi aux juges de dormir ou de causer aux audiences.

Ce ne doit donc pas être à cette époque, qu'a été prononcé cet *à peu près* d'un huissier audiencier à qui on demandait un matin s'il avait bien dormi : « Parfaitement, dit-il : j'ai dormi du sommeil du juge ! »

Le mercredi et le samedi, la grande chambre siégeait à huis clos pour l'enregistrement des édits royaux, l'examen des difficultés élevées au sujet de l'exécution des jugements, et les oppositions à mariages.

Ces séances du mercredi, et surtout celles du premier mercredi après la Saint-Martin et après Pâques, étaient souvent consacrées aussi aux matières de discipline.

L'avocat général ou le procureur général y faisait un discours sur les abus qui pouvaient s'être glissés dans la discipline de la cour elle-même. Ces harangues étaient très sévères, et le procureur général ne se gênait pas de dire aux juges en quoi ils avaient manqué ; aussi les magistrats avaient-ils peu de goût pour ces séances du mercredi.

C'est de ce mot *mercredi* (jour de Mercure) que vint le nom de *mercuriale*, donné plus tard au discours même que prononçait le procureur général en cette circonstance, et ce mot est resté dans notre langue comme synonyme de réprimande.

La discipline, l'ordre et la bonne tenue des cours, la conduite même des magistrats étaient soumis à de nombreux règlements. Il semble que l'on avait tout prévu et tout prévenu. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, il était défendu, afin que rien ne troublât les audiences, d'exercer aucun métier bruyant dans le voisinage du palais de justice ; il n'était pas permis aux clercs des avocats de faire leurs écritures en cour, etc.

La vie des magistrats fut d'abord d'une extrême simplicité ; mais le luxe s'introduisant partout, quelques-uns finirent par renoncer aux austères habitudes d'autrefois et prirent les mœurs de la société où ils vivaient. Ils s'exposèrent par là aux plus sévères réprimandes ; ainsi le chancelier Letellier écrivait au présidial de Châlons (1681) :

« Messieurs, le roi ayant été averti que vous allez au palais

tous les jours, autres que ceux d'audience, avec des *cravates, habits gris et la canne à la main*. Sa Majesté m'a commandé *de vous ordonner de changer de conduite* en cela et de *garder la décence* qui est convenable à des magistrats. A faute de quoi, elle sera obligée d'y pourvoir. » (Desmage, p. 204.)

Cependant les ordonnances n'étaient pas toujours respectées, et malgré celle qui défendait aux juges de dormir et de causer aux audiences, le président du Harlay fut un jour obligé d'adresser à ses collègues cette apostrophe méritée, paraît-il :

« Si ces messieurs qui causent ne faisaient pas plus de bruit que ces messieuurs qui dorment, cela accommoderait fort ceux de ces messieurs qui écoutent »

Mes confrères du barreau ne me pardonneraient pas si j'oubliais de parler des vacances. L'origine en remonte à la loi romaine. Instituées d'abord dans l'intérêt des plaideurs, elles furent maintenues plus tard dans l'intérêt des juges. Elles commençaient le huit septembre et se terminaient le onze novembre. Ce jour-là avait lieu la rentrée solennelle. Tous les magistrats et le barreau assistaient à la messe du Saint-Esprit, puis les avocats et les procureurs renouvelaient leur serment. Le premier président et un des avocats généraux faisaient ensuite un discours aux avocats, puis venait le dîner de la Saint-Martin, auquel assistait l'élite de la magistrature.

Mais je m'aperçois qu'il me faudrait manquer à la promesse que j'ai faite, de ne pas abuser de votre bienveillance, pour vous donner ici une idée à peu près complète de l'organisation de ce grand corps judiciaire. Je me hâte donc et je n'ajoute que quelques mots sur le rôle politique du parlement.

IV

On sait quelle confusion le système féodal avait introduite dans l'administration de la justice. Le pouvoir public étant divisé entre le seigneur et le roi, chacun avait voulu avoir ses tribunaux et ses juges. Il en était résulté des juridictions confuses et souvent opposées, des conflits regrettables et scandaleux, dont le pauvre justiciable était malheureusement toujours la victime.

Ce fut la préoccupation constante des rois, de remédier à ce triste état de choses.

Le parlement comprit, à une époque où cependant de telles idées étaient bien peu répandues, que ce morcellement de l'au-

torité judiciaire était des plus funestes à la grandeur et à la sécurité du royaume, et l'un de ses meilleurs titres à l'approbation de l'histoire est d'avoir constamment soutenu la royauté dans sa lutte pour la conquête de l'unité du pouvoir. « Pendant des « siècles, dit Desmage, la royauté et la magistrature marchèrent « d'un même pas, vers le même but, la grandeur de la France. »

Ce ne fut que plus tard qu'éclatèrent les dissensions entre le roi et le parlement, et nous allons voir maintenant, comment celui-ci avait réussi à conquérir une autorité et un pouvoir suffisants pour résister à celui-là.

Avant le treizième siècle, les arrêts du parlement n'étaient pas rédigés par écrit. Il en résultait souvent que l'on se querellait sur la teneur de la sentence, et, pour vider ce nouveau différend, il fallait encore recourir au tribunal, qui, après enquête et plaidoirie, prononçait un nouveau jugement pour définir plus clairement ce qu'il avait déjà déclaré. Ces nouveaux arrêts s'appelaient *recordata.*

C'est à partir du treizième siècle seulement que les jugements furent écrits ; mais, comme tous ceux qui dans ces temps-là voulaient se livrer à l'étude étaient forcés d'apprendre le latin, qui était en réalité la langue des clercs et des jurisconsultes, les jugements étaient naturellement rédigés en cette langue. Cependant le latin de cette époque n'était pas toujours cicéronien, et en 1539 le langage judiciaire était déplorable. François Ier enjoignit par son ordonnance de Villers Cotterets, de *prononcer*, *rédiger* et *enregistrer* les arrêts en français. On ne doit donc pas être surpris si les premiers recueils des arrêts du parlement sont tous écrits en latin.

Ce fut Jean de Montluc, greffier civil du parlement en 1257, qui, le premier, eut l'idée de rassembler, pour son usage, les plus importants arrêts. Telle fut l'origine des *Registres du parlement.*

Les plus anciens de ces titres, rédigés par Montluc, s'appellent les *Olim*, parce que le troisième volume commence par ces mots : *Olim homines de Bayona*, etc., A l'époque de la révolution, la collection complète des registres du parlement formait 800 volumes.

Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, croit que c'est après que l'on eut constaté « la grande utilité que ces registres procu- « raient, de pouvoir recourir aux lois anciennes, qu'est venue la « pensée que rien n'avait force de loi de ce qui n'y était, sur

« quoi les parlements auraient fondé plus tard toutes leurs « prétentions. »

C'est sous le règne de Charles VI, que le parlement commença à prétendre que les lois ne recevaient leur complète validité que par l'enregistrement ; et c'est à la fin du quinzième siècle que cet usage acquit enfin force de loi.

Au seizième et au dix-septième siècle, il était admis par tous les magistrats et les jurisconsultes, comme un des premiers principes de l'organisation judiciaire en France, que les ordonnances royales ne recevaient leur *force légale et exécutoire* que de leur enregistrement au parlement.

Les rois eux-mêmes énoncèrent quelquefois ce principe dans leurs ordonnances. Ce fut Louis XI qui en donna l'exemple en déclarant (1482) : « que l'édit qu'il avait rendu sur les grains ne « pourrait être mis à exécution qu'après enregistrement provi- « soire sur les registres du parlement. »

Pour l'enregistrement d'une ordonnance ou d'un édit, le parlement siégeait toutes chambres réunies. Les lois n'étaient valables que dans les limites de la juridiction du parlement qui les avait enregistrées. C'est pourquoi, si elles concernaient toute la France, après avoir été enregistrées au parlement de Paris elles devaient l'être aux autres parlements du royaume.

Qui ne voit combien était précieux et salutaire, dans une monarchie absolue, ce frein imposé aux volontés quelquefois arbitraires des souverains ?

Aussi disait Machiavel, qui s'y connaissait :

« Le royaume de France ne demeure assuré pour autre chose que parce que les rois y sont obligés à une infinité de lois où se trouve la sûreté de tous les peuples, desquelles lois et ordonnances les parlements sont les gardiens et protecteurs. »

Et Michel de Castelnau, autre bonne autorité, s'exprime ainsi :

« Les édits ordinaires n'ayant point force et n'étant approuvés des autres magistrats s'ils ne sont reçus et vérifiés ès dits parlements, ce qui est une règle d'Etat, par le moyen de laquelle le roi ne pourrait, quand il le voudrait, faire des lois injustes, que bientôt après elles ne fussent rejetées. »

Et il ajoute :

« Le parlement de Paris est une compagnie illustre de cent trente juges, suivis de trois cents avocats et plus, qui ont réputation entre les peuples chrétiens d'être les mieux entendus aux lois humaines et au fait de la justice. »

Ce n'était pas seulement pour les ordonnances que l'enregistrement était requis, mais encore pour les traités avec les autres nations, pour les impôts demandés par le roi, etc., qui, sans la sanction du parlement, étaient privés de toute valeur pratique.

Ce pouvoir immense dont le parlement était investi ne fut pas sans doute toujours exercé avec sagesse, ni toujours respecté par les souverains ; car il ne faudrait pas croire que les rois de ces temps-là, semblables aux rois *constitutionnels* d'aujourd'hui, se contentassent de la formule consacrée : *le roi règne, mais ne gouverne pas...*

Aussi l'histoire nous dit-elle à chaque page les luttes que soutint le parlement contre l'autorité royale, surtout aux époques les plus troublées des derniers siècles de la monarchie. Fortement pénétré du rôle protecteur qui lui incombait, à ces époques désolées où la nation semblait être devenue la proie des gouvernants, seul corps capable exercer un contrôle sur les affaires publiques en l'absence des états généraux, que l'on ne convoquait plus, le parlement s'interposait héroïquement entre le peuple et le roi, sans crainte des disgrâces et de l'exil, qui punissaient si souvent ses résistances.

Et, il faut le dire à la gloire du parlement de Paris, quoiqu'on puisse lui reprocher bien des fautes, il n'a, le plus souvent, fait usage de son pouvoir que pour protéger la nation dont il se voyait le seul défenseur ; luttant énergiquement contre les entreprises inconsidérées et irréfléchies des rois esclaves de leurs flatteurs, ou de leurs passions, imposant un frein salutaire à leur abus d'autorité, élevant une digue protectrice contre le flot toujours montant des impôts, qui, dans les derniers temps de la monarchie, écrasaient les populations découragées.

Mais les services immenses qu'il avait rendus ne le sauvèrent pas aux jours de tempête. Dissous une première fois sous Louis XV, rétabli par Louis XVI, il fut définitivement supprimé au mois d'août 1790.

« A qui la France était-elle redevable de cette institution ? se demande Henrion de Pensey. — Au temps et aux circonstances. Elle n'aurait pas traversé tant de siècles, si elle n'eût été que l'ouvrage des hommes. Sortie pour ainsi dire d'elle-même, des mœurs, des habitudes et de l'esprit général de la nation, on pouvait dire d'elle : *prolem sine matre creatam.* »

« La France seule, dit M. Mignet, (*Notices historiques*, tome 2) a possédé cette admirable magistrature des parlements, qui a été

le clergé de la loi, dont la gravité a rehaussé notre caractère, dont les remontrances ont préparé nos institutions. »

Tel a été, Mesdames et Messieurs, ce parlement de Paris, qui, par le savoir, la sagesse et les vertus de ses magistrats, a fait rejaillir sur la France une gloire pour le moins égale à celle que ses généraux et ses capitaines ont conquise à cette grande et chevaleresque nation.

Discours de M. Cherrier.

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Je n'ajouterai que quelques mots à ce que vous venez d'entendre ; si je n'ai pas le mérite de l'éloquence, j'aurai du moins celui de la brièveté.

Depuis que l'université Laval, à la voix du Saint-Siège et de son illustre délégué, le regretté Mgr Conroy, est venue dresser sa tente au milieu de notre ville, elle a rencontré plus d'un obstacle. Fallait-il se décourager ? Non, certes ! Dès qu'une institution entre dans les desseins de la Providence, les contradictions et les difficultés redoublent ses forces loin de l'affaiblir, et marquent son front du signe de l'immortalité.

Bientôt, nous l'espérons, le calme renaîtra, et cette tente violemment agitée déploiera librement ses blanches voiles, pour la protection et la gloire des lettres, des sciences et des arts.

Comme doyen de la Faculté de droit, j'ai eu déjà l'occasion de parler de la noble carrière d'avocat. En présence de cette pléiade de médecins distingués qui m'environnent, je ne saurais me dispenser de faire l'éloge de la profession médicale, et je n'hésite pas à proclamer que cette profession a quelque chose de plus grand que celle qu'ont illustrée les Cochin, les d'Aguesseau, les Berryer.

C'est vraiment un sacerdoce que le médecin est appelé à exercer, et, sans aucune exagération, l'on peut dire que le prêtre et le médecin offrent le spectacle d'une rivalité toute de dévouement et de charité chrétienne. Le prêtre et le médecin bravent la contagion, l'un pour procurer aux malades les secours et les consolations de la foi, l'autre pour leur procurer les secours

de son art, et adoucir leurs souffrances, s'il ne peut leur sauver la vie. Le prêtre et le médecin pénètrent dans les réduits les plus obscurs pour soulager les infortunés qui les habitent. Il n'est pas rare de voir des médecins charitables qui ne veulent, comme le prêtre, d'autres honoraires que le bonheur de secourir des frères, bonheur bien préférable à celui qu'apportent les richesses. Enfin le médecin suit le prêtre jusque sur le champ de bataille, auprès du guerrier blessé, ou du soldat mourant.

Il m'est échappé quelquefois des propos un peu légers sur le compte des médecins. Et à qui n'en échappe-t-il pas, des propos légers ou indiscrets? Mais aujourd'hui je les désavoue, et je m'empresse de reconnaître que c'est aux soins attentifs des médecins, à leur science, à leur habileté, après la Providence, que je suis redevable de mes quatre-vint-un ans, et d'une santé encore assez forte pour me permettre de faire partie d'une associaton où je ne rencontre que des personnages illustres, des amis aimables et bienveillants.

Vous remarquez que, cette année. les cours de l'université Laval à Montréal s'ouvrent sous les auspices du vénérable recteur, qui est en même temps supérieur du séminaire de Québec. Assurément le séminaire de Québec et l'Université ne pouvaient donner une preuve plus éclatante que celle-là de l'intérêt qu'ils portent à la branche de Montréal : c'est nous, en effet, qui profiterons d'une manière immédiate de la science de M. le recteur, de sa longue expérience des affaires, qu'il traite avec une franchise et une droiture qui n'ont d'égale que son habileté. Telle est sa diplomatie, à lui, la plus honnête de toutes assurément, et, après tout, la plus utile. Nous retrouverons aussi dans M. l'abbé Hamel cette aménité de caractère, cette urbanité de manières, cette affabilité, cette condescendance, enfin toutes ces bonnes et aimables qualités que nous admirions dans la personne de son prédécesseur, M. l'abbé Méthot.

Monsieur le Recteur, nous vous dirons, comme nous l'avons dit à votre prédécesseur, à son arrivée parmi nous : Soyez le bienvenu, et croyez que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour vous rendre aussi agréable que possible votre séjour dans notre ville, et pour adoucir les regrets que doit éprouver un supérieur qui s'éloigne d'une maison dont la vie s'identifie avec la sienne, et qu'il chérit à l'égal du foyer paternel.

Messieurs les élèves me permettront de faire, avant de finir,

une remarque qui mérite leur attention. A mesure que l'enseignement universitaire se développera, les examens deviendront plus rigoureux, les épreuves plus difficiles, ce qui nécessitera de la part des élèves beaucoup d'application, une grande assiduité. Du reste, les succès qu'ils ont obtenus l'an dernier donnent un juste espoir que cette année nous aurons à constater des études encore plus fortes, couronnées de succès encore plus grands.

Il nous reste, à tous, un devoir à remplir : celui de reconnaître que monsieur l'administrateur du diocèse, que des raisons graves ont empêché d'assister à cette réunion, n'a cessé, à l'exemple du digne évêque qu'il représente, de donner les preuves les moins équivoques de l'intérêt qu'il porte à l'établissement de l'université Laval à Montréal.

De son côté la législature à favorisé la Faculté de droit d'une allocation généreuse.

Avec l'appui du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir séculier, l'université Laval s'avancera rapidement et sûrement vers son but : le progrès des sciences et des lettres, et l'honneur de notre sainte religion.

Son Honneur le maire n'avait accepté qu'au dernier moment l'invitation de présider l'assemblée. Sollicité, à la fin, de dire un mot pour clore la séance, il voulut bien, quoique pris à l'improviste, se rendre au désir du recteur, des professeurs, et de l'assemblée.

Nous reproduisons ses paroles aussi fidèlement que possible. Sans être sûr de la forme, nous pouvons au moins garantir que nous n'altérons en rien sa pensée.

Discours de Son Honneur le maire Rivard.

Monsieur le Recteur,

Messieurs les professeurs de l'Université,

Je vous remercie, au nom de cette noble assemblée et en mon nom, de nous avoir convié à cette fête académique. Elle a été grande et sera féconde en bons résultats.

Pour ne toucher qu'à un point qui m'est fourni par le discours de M. le docteur Rottot, je vous dirai franchement que, moi aussi, je voulais à Montréal une université indépendante. Il me sem-

blait qu'il vaut mieux avoir chez soi ce dont on a besoin, que d'aller l'emprunter de son voisin. Mais puisque, malgré tant d'années de travail et d'efforts, nous n'avons pu obtenir cette université indépendante, puisque le Saint-Siège nous a refusé la faveur que nous lui avons demandée, nous devons nous soumettre, accueillir de bonne grâce et soutenir de toutes nos forces la succursale qu'il nous accorde.

C'est notre devoir de chrétiens et de citoyens.

Heureusement, aucune institution ne mérite mieux ce bon accueil que la grande et glorieuse université Laval.

M. le Recteur et Messieurs, je vous renouvelle l'expression de notre reconnaissance.

Après ce discours, M. le recteur de l'Université, suivi des professeurs, s'approcha de Son Honneur le maire, pour lui offrir ses hommages et le remercier de ses bonnes paroles.

Et la séance fut levée.

Nous donnons ci-après la liste complète des professeurs des Facultés de droit et de médecine, ainsi que celle des élèves.

On remarquera, dans la Faculté de droit, que l'Hon. juge Monk est devenu professeur honoraire, et qu'il est remplacé comme professeur titulaire, à la chaire de droit commercial et maritime, par M. A. Lacoste, bâtonnier du barreau de Montréal.

Il est regrettable, sans doute, que le savant juge n'ait pu trouver le temps de faire son cours; mais, de l'aveu de tous, on ne pouvait lui donner un successeur plus digne que M. Lacoste.

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE DROIT.

Côme-Séraphin Cherrier, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Conseil de la Reine et Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire; Professeur de Droit international; Doyen de la Faculté.

L'Hon. Pierre-J. O. Chauveau, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et ès Lettres, Chevalier de seconde classe de l'Ordre de Pie XI, Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire, Officier de l'Instruction publique de France, Conseil de la Reine, ancien ministre de l'Instruction publique de la province de Québec, Shérif de Montréal; Professeur de Droit romain.

L'Hon. Thomas J. J. Loranger, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Juge en retraite de la Cour supérieure, Chevalier de seconde classe de l'Ordre de Pie IX ; Professeur de Droit administratif.

L'Hon. Joseph-A. Chapleau, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit ; Professeur de Droit criminel.

L'Hon. Louis-A. Jetté, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Juge de la Cour supérieure ; Professeur de Droit civil.

J.-Alphonse Ouimet, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit ; Professeur de Procédure civile ; Secrétaire de la Faculté.

A. Lacoste, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit ; Professeur de droit commercial et maritime.

PROFESSEUR HONORAIRE.

L'Hon. Samuel C. Monk, Docteur en Droit et Juge de la Cour du Banc de la Reine.

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Jean-Philippe Rottot, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie interne et de Clinique interne ; Doyen de la Faculté.

Emmanuel P. Lachapelle, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Membre associé-étranger de la Société française d'Hygiène ; Professeur de Pathologie générale et de Physiologie ; Secrétaire de la Faculté.

Adolphe Lamarche, *Professeur titulaire* Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie descriptive.

Arthur G. A. Ricard, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Matière médicale.

Adolphe Dagenais, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Tocologie et de la Clinique de Tocologie.

J. Alfred Laramée, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Clinique interne.

Alfred T. Brosseau, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie externe et de Clinique externe.

Charles M. Filiatrault, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Médecine légale et de la Clinique des Maladies des vieillards.

Norbert Fafard, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ;

Professeur de Clinique externe, et chargé du cours de Chimie.

Elzéar Berthelot, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie pratique.

Séverin Lachapelle, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur d'Hygiène.

Hughes E. Desrosiers, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Toxicologie.

Salluste Duval, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de la Clinique des Maladies des enfants à l'Hôpital-Général de Montréal, et chargé du cours de Botanique.

A. A. Foucher, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur du cours spécial de Maladies des yeux et des oreilles, ainsi que de la Clinique de ces maladies.

Azarie Brodeur, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur d'Histologie normale et morbide, et de Médecine opératoire.

PROFESSEUR HONORAIRE.

Pierre Beaubien, Docteur en Médecine ; ancien président de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal.

ÉLÈVES A LA FACULTÉ DE DROIT

ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE.

Napoléon Belcourt, Montréal.
Avila Bourbonnais, Saint-Clet.
Ls. Nap. Champagne, Saint-Eustache.
Henri-Arthur Cholette, Montréal.
Henry-Joseph Cloran, Montréal.
Ls. Arsène-H. Comeau, Rivière-David.
Raoul Dandurand, Montréal.
Pierre Drouin, Montréal.
Amédée Dugas, Saint Jacques de l'Achigan.
Daniel-J. Hennessey, Sherrington.
Eusèbe Laliberté, Montréal.
Romulus Laurendeau, Saint-Gabriel de Brandon.
Stanislas Leroux, Sainte-Monique.
Eugène Marion, Saint-Jacques de l'Achigan.
William Morgan, Montréal.
Pierre-Toussaint Poirier, Saint-Henri des Tanneries.
Auguste Quesnel, Arthabaskaville.
Horace Saint-Louis, Montréal.

ÉLÈVES DE DEUXIÈME ANNÉE.

François de Sales Bastien, Vaudreuil.
Joseph Beaulne, Waterloo.
Emery Bertrand, Montréal.
Achille Bissonnette, l'Acadie.
Toussaint-Théophile Brosseau, Saint-Hubert.
Valmore Lamarche, l'Assomption.
Joseph-Dominique Leduc, Saint-Placide.
A. Stephen Mackay, Papineauville.
François-Raymond Marceau, Montréal.

Louis-George-Auguste Cressé, les Trois-Rivières.
Joseph-Stanislas Doucet, Somerset.
Joseph-Octave Drouin, Montréal.
Joseph-Ulric Emard, Montréal.
George Fortin, Saint-Sébastien.
Thomas Fortin, Montréal.
Ephraïm Gauthier, Saint-Jérôme.
Henri Gérin-Lajoie, Ottawa.
Ulric Lafontaine, Saint-Edouard.
Philippe Martel, les Trois-Rivières.
Pierre-Raymond Martineau, Saint-François, Rivière du Sud.
Cornelius McCully, Beauharnois.
William Polette, les Trois-Rivières.
Joseph-M. Richard, Wotton.
Joseph-Alfred Rinfret, Cap-Santé.
Louis-J. B. Taché, Ottawa
Louis-Edouard Turgeon, Montréal.

ÉLÈVES DE TROISIÈME ANNÉE.

O. Boisvert, Saint-Gabriel de Brandon.
Achille Dorion, Montréal.
Alphonse Duchesneau, Saint-Vincent de Paul.
Henri-Adolphe Goyette, Beauharnois.
Ls-Nap. Guindon, Saint-Polycarpe.
Alex. Lamirande, Sainte-Cunégonde.
Joseph-Edouard Paradis, Montréal.

ÉLÈVES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE.

Edmond-J. Bastien, Sainte-Rose.
Samuel Brien, Saint-Martin.
Louis-P. Cadieux, Montréal.
J. E.-Arthur Cormier, l'Assomption
Michel-F. Filiatrault, Sainte-Rose.
Jérôme-D. Gauthier, Saint-Martin.
Joseph-Oct. Goyette, Saint-Alexandre.
Edmond Grenier, Sainte-Rose.
Arthur Joyal, Montréal.
Félix-Gust. Lafontaine, Saint-Edouard.
Edouard Laforce, Saint-Aimé.
Alphonse Larocque, Saint-Jean.
Anthime Leclair, Sainte-Thérèse.
Joseph Leroux, Montréal.
Avila Lemire dit Marsolais, Montréal.
L. E.-Napoléon Matte, Montréal.
Joseph-Théodore Péladeau, village Saint-Henri.
Théodore Plamondon, Montréal.
Régis Prud'homme, Montréal.
Gustave-F. Tassé, Montréal.
Albert Thibodeau, Montréal.
Joseph Chaffers, Saint-Césaire.
Aimé Gabourv, Saint-Martin.
François-Xavier Gagnier, Sainte Martine.
Gaspard Janson, Montréal.
Joseph-Wlifrid Prévost, Montréal.

ÉLÈVES DE DEUXIÈME ANNÉE.

Pierre-Paul-Joseph Cuerrier, Saint-Zotique.
Antoine-M. Vanden Akker, Gand (Belgique)
Isaïe-J. Cormier, l'Assomption.

ÉLÈVES DE TROISIÈME ANNÉE.

Damase Carrières, Sherrington.
Gustave-P. V. Demers, Montréal.
Jos.-Hubert-Benjamin Joanette, Saint-Martin.
Alfred Savard, Saint-Eustache.
Rodolphe Tranchemontagne, Montréal.

ÉLÈVES DE QUATRIÈME ANNÉE.

Arthur Cardinal, Saint-Constant.
Flavien Dupont, les Trois-Rivières.
J.-Chs-Ernest Lacaille, Montréal.
Ovila Mallette, Montréal.

L'abbé T. A. CHANDONNET.

NOTRE ADHÉSION A L'ENCYCLIQUE

AETERNI PATRIS

> Domine; ad quem ibimus? verba vitae aeternae habes.
>
> Ioan., VI, 69.

Nous nous sommes empressés, dès qu'elle nous est parvenue, de publier l'encyclique — *Aeterni Patris* — que le souverain Pontife heureusement régnant adressa, le 4 août dernier, à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique, sur la restauration de la philosophie chrétienne selon l'esprit de saint Thomas d'Aquin (*); et aujourd'hui, avec le même empressement, nous y joignons une autre lettre (**) également vénérable, et d'autant plus importante que le Saint-Père lui-même y résume les enseignements de la première, et pourvoit déjà à l'entière exécution de ses volontés.

Mais cette adhésion implicite n'est encore qu'une partie de notre devoir.

Il ne faut rien exagérer, sans doute; mais si des écrivains catholiques doivent se garder de dépasser les justes limites, ils doivent encore bien plus redouter, ce nous semble, cet orgueil, cette vaine et fausse sagesse, qui les fait hésiter et les arrête en-deça du point où les appelle une obéissance noble et généreuse.

Nous le savons, l'encyclique *Aeterni Patris* ne s'adresse pas directement aux simples fidèles; elle ne touche pas directement le dogme, ni même aucun point de la discipline proprement dite; le souverain Pontife n'y parle pas avec cette plénitude d'autorité qu'il possède et dont il use à son gré; mais, nous le savons aussi, pour avoir droit à l'obéissance, il n'est pas nécessaire que le souverain Pontife parle *ex cathedra*, qu'il définisse

---

(*) Voir la livraison de juillet et août, p. 551, et celle de septembre, p. 609.
(**) Voir p. 675.

avec la plénitude de son autorité une doctrine comme révélée ou au moins comme vraie; non, il suffit qu'il parle comme pasteur universel, et définisse autant qu'il le juge nécessaire, opportun, ou suffisant pour assurer le sort du dépôt de la foi, ou qu'il parle, selon l'expression du savant cardinal Franzelin, avec l'autorité de providence ou prévoyance universelle ecclésiastique (*auctoritas universalis providentiae ecclesiasticae.*)

Il y a donc une autre adhésion, un autre assentiment de l'intelligence, une autre soumission que celle de la foi *proprement et immédiatement divine*, appuyée sur l'autorité de Dieu révélateur (*propter auctoritatem Dei revelantis*), une autre adhésion que celle de la foi *médiatement divine*, appuyée sur l'autorité définissant avec infaillibité une doctrine comme vraie, sans pourtant la définir comme révélée (*propter auctoritatem infallibiliter definientis doctrinam ut veram, non tamen ut revelatam*) : il y a l'adhésion religieuse, l'*assentiment religieux* (*assensus religiosus*), qui correspond à l'autorité de providence universelle ecclésiastique (*propter auctoritatem universalis providentiae ecclesiasticae*), assentiment qui ne se borne pas à l'extérieur, comme celui des jansénistes, ni même à la volonté, mais qui tient formellement à l'intelligence : *assensus intellectus* (*).

Or, pour appliquer cette théorie au fait, il est bien certain que Léon XIII, dans l'encyclique *Aeterni Patris*, parle comme pasteur universel de l'Eglise, à tous les évêques du monde catholique, pour le bien de tous les fidèles ; qu'il y parle d'un objet tombant sous l'action du magistère perpétuel, magistère qu'il a soin de rappeler lui-même avant toutes choses. Il y traite spécialement de la marche à suivre dans les études philosophiques pour qu'elles répondent à ce qu'*exigent* et *le bien de la foi* et la dignité des sciences humaines. Et si le pape revient aujourd'hui sur ce point qu'il a touché auparavant, c'est qu'il y est amené par l'importance du sujet (*rei gravitate*), et par les circonstances présentes (*temporum conditione*).

Il n'y a donc pas à en douter, voilà un acte d'autorité souveraine, qu'il est facile, pour dire le moins possible, de rattacher à cette *providence universelle* (*universalis providentia*) que le souverain Pontife exerce sur toute l'Eglise.

Bien convaincus de cette vérité, nous, les directeurs et rédac-

---

(*) Franzelin : *Tractatus de divina traditione et scriptura. Thes. XII.*

teurs de la *Revue de Montréal*, humblement prosternés aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, qui a *les paroles de la vie éternelle*, unanimement et d'un commun accord, d'esprit et de cœur, en toute soumission, dans la plénitude de l'obéissance que nous lui devons ou qu'il exige et même simplement désire de notre part, adhérons explicitement et publiquement aux enseignements de l'encyclique *Aeterni Patris*, nous conformant à toutes ses dispositions, et promettons en toute sincérité, non seulement de nous inspirer nous-mêmes des saintes leçons qu'elle donne, mais encore, autant qu'il dépendra de nous, de les faire connaître et aimer des autres.

Sic nos Deus adiuvet!

(*Signé*) R. Bellemare.
N. Bourassa:
L'abbé T. A. Chandonnet.
C. S. Cherrier.
Gust. Drolet.
J. O. Godin.
W. Marchand.
L'abbé L. A. Valois.
L'abbé H. A. Verreau.

LE DOLMEN DE GARDE-ÉPÉE *

(LÉGENDE)

Pour arrêter l'élan des légions romaines,
Des Gaulois sont venus mourir sur ce plateau ;
Et, vaincu mais gardant son glaive et son manteau,
Leur vieux chef s'est couché sous ces pierres hautaines.

Depuis lors, dominant les verdoyantes plaines
Qui déroulent au loin un magique tableau,
Le sol qui porte encor l'héroïque tombeau
A conservé l'aspect des époques lointaines.

Des chênes et des pins, de vieillesse accablés,
Laissent pendre bien bas leurs rameaux ébranlés,
Ainsi qu'au jour maudit de la sombre épopée ;

Le temps n'a pas détruit l'âpreté des douleurs ;
La ronce pour toujours a remplacé les fleurs,
Et la charrue hésite où travailla l'épée...

EUTROPE LAMBERT.

Jarnac (Charente), France.

---

* Voici un petit poème — joli sonnet — adressé directement à la *Revue de Montréal*, de même que celui de M. Mallefille, qui ouvre notre cahier. L'auteur a même eu la complaisance d'accompagner son envoi d'une aimable lettre, que nous publions ici, — sans y être autorisé cependant, — non pas à cause des éloges trop flatteurs qu'il y fait de notre humble *Revue*, mais à cause des précieux détails qu'elle contient.

« *A Monsieur le Directeur de la « Revue de Montréal.* »

« Jarnac (Charente), le 26 nov. 1879.

« *Monsieur*,

« Je lis votre excellente *Revue* avec d'autant plus de plaisir qu'elle est rédigée avec un remarquable talent, et que je considère depuis longtemps le Canada comme une autre patrie française, me rappelant que mes ancêtres ont combattu pour ce beau pays avec le grand Montcalm.

« Il me serait donc infiniment agréable d'avoir, comme poète et comme français, droit de cité dans votre admirable recueil, et de rétablir ainsi les liens qui unissaient jadis ma famille à la Nouvelle-France.

« Je vous envoie quelques poésies et un sonnet absolument inédit. *Le dolmen de Garde-Epée* n'est point une fiction poétique ; il existe réellement, sur le territoire de la commune de Saint-Brice, résidence ordinaire de monsieur le général Brémond d'Ars, sénateur de la Charente.

« Votre dévoué compatriote,

« EUTROPE LAMBERT. »

BIBLIOGRAPHIE

STANISLAS DE KOSTKA, par l'abbé H. A. Verreau. Montréal, aux bureaux de la *Revue de Montréal*, 1879. Prix : 25 cts.

Voilà un beau drame,—58 pages in-16,—divisé en trois parties, dont chacune renferme quatre ou cinq dialogues. Les personnages, au nombre de six, ne sont autres que ceux de l'histoire même, savoir : Stanislas de Kostka ; Paul, son frère ; Bilinski, gouverneur des deux jeunes seigneurs ; Auguste, ami de Stanislas ; le Père Magius, provincial des PP. jésuites ; Boleslas, domestique.

Dès le début la droiture, le généreux attachement d'Augutse, font contraste avec l'esprit mondain et dominateur de Paul, et l'hypocrite méchanceté de Bilinski. Au quatrième dialogue, apparaît et commence à dominer l'angélique figure de Stanislas.

La vocation du pieux jeune homme se déclare, mais les obstacles semblent se multiplier autour de lui. Paul et Bilinski vont en appeler au monde, aux flatteries, à l'intimidation, aux violences, contre les bassesses et la folie de Stanislas ; mais tout se brise devant sa fermeté généreuse. Le ciel a parlé : «Stanislas, c'est dans la compagnie de Jésus que vous trouverez votre repos,» et Stanislas obéit. Il sort de Vienne, échappe miraculeusement aux recherches de son frère, et pendant qu'il continue sa route, le Père Magius, en présence de Paul vaincu et converti, fait entendre ces accents prophétiques :

« Oui... Laissez-le poursuivre sa course, il faut qu'il se rende dans la ville sainte. Jusqu'à présent, Stanislas, fleur cachée au milieu des herbes de la prairie, nous dérobait l'éclat de ses vertus ; voici qu'il va attirer tous les regards, exciter l'admiration de l'univers. Mais qu'il se hâte ; car Dieu ne peut le laisser longtemps à la terre, de peur que le souffle de l'iniquité n'altère la céleste beauté de son âme. C'est un enfant, mais il a déjà fourni une longue carrière. Tandis que le silence pèsera sur nos tombes, la sienne resplendira de gloire ; l'Eglise chantera ses louanges.

« Un jour, il sera invoqué jusque dans les régions que la civilisation n'a pas encore visitées. Stanislas n'est déjà plus le pèlerin qui s'en va, humble et pauvre, chercher cette terre lointaine du repos, que Dieu lui a montrée : il est l'ange tutélaire, le puissant protecteur de sa patrie. Du haut du ciel, il frappe de terreur et disperse les cruels enfants de Mahomet, qui se croient déja maitres de la Pologne... Mais... O mon Dieu ! Infortunée Pologne ! cette fois, qui donc pourra la délivrer ? Trois aigles avides l'ont déchirée, et en retiennent les sanglants lambeaux dans leurs serres puissantes ! Qui pourra guérir ses plaies, lui rendre sa liberté et la foi de ses pères ? Je cherche dans la suite des siècles... Personne... Rois, guerriers, sages, elle a tout perdu, tout lui manque. Ah ! Voici cet enfant béni ! Il lutte contre l'aigle du nord et contre l'aigle du midi... Il les terrasse : la Pologne revit dans toute la splendeur de son courage et de sa foi.

« Gloire à vous, o mon Dieu ! qui avez choisi ce qu'il y a de plus faible et de plus petit en apparence, pour opérer les merveilles de votre miséricorde.

« Gloire à vous ! »

Voici le temps des fêtes littéraires dans les collèges, les académies, les écoles ; il faut des drames moraux et religieux, des drames où la vertu et la piété jouent le rôle qui leur convient, et sortent victorieuses et triomphantes de l'intrigue.

C'est ce qu'on trouve heureusement dans *Stanislas de Kostka*.

Nous l'offrons donc avec confiance aux directeurs de la jeunesse.

MARTURA, *ou un mariage civil*, par Théodore Vibert. — Paris, Auguste Ghio, éditeur.

Soixante-dix pages seulement, mais bien remplies. Une idée chrétienne éloquemment défendue. Une grande question sociale magistralement posée et résolue en beaux vers, rudes quelquefois, mais mâles et bien frappés. M. Vibert est un militant ; il se passionne pour toutes les grandes et belles causes, — surtout pour celles qui touchent aux assises religieuses et sociales, — et armé du beau talent dont il a déjà fait preuve dans tant d'œuvres aussi remarquables par la forme que par le fond, il combat les bons combats, sans se faire le champion d'aucune école ni d'aucun parti. M. Vibert est connu au Canada, et ses ouvrages y sont aimés. Salut et succès à son nouveau poème !

LES OISEAUX DE NEIGE, — SONNETS, — par L. H. FRÉCHETTE. Québec. C. Darveau, imprimeur. 1879.

> Il n'y a rien dans la poésie de plus beau ni de plus grand que le sonnet, quand il est bien exécuté dans toutes ses parties.
>
> SCOPPA.

Cela est vrai, si vrai que Boileau a pu dire, avec une pointe d'exagération si l'on veut :

> Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème,

et qu'il en trouvait à peine deux ou trois de tels, entre mille.

Le dix-huitième siècle n'a rien produit de remarquable en ce genre, si même il osa quelque chose.

Mais voici que le sonnet est remis à la mode, et qu'on y réussit. Boileau ne dirait plus aujourd'hui :

> Mais en vain mille auteurs y pensent arriver ;
> Et cet heureux phénix est encore à trouver.

Or, en fait de sonnets, M. L. H. Fréchette est un maître. Nombre, cadence, richesse de rimes, rien ne manque à ces petits poèmes, qu'il a poétiquement nommés *Oiseaux de neige*.

Le recueil que nous avons sous les yeux offre plusieurs titres principaux : l'*Année canadienne* (à mon père) ; — *Paysages* (à Son Excellence Luc Letellier de Saint-Just ; — *Amitiés ;* — *Intimités ;* en tout, avec prologue et épilogue, cinquante-deux sonnets, dont pas un n'est faible et le grand nombre parfaits.

La *Revue de Montréal* en a déjà publié quelques-uns, dont elle a eu la primeur ; nous n'en citerons aujourd'hui que deux ou trois pour donner une idée juste de la manière de l'auteur.

Rien de plus grave à la fois et de plus gracieux que ce prologue :

LES OISEAUX DE NEIGE

> Quand le rude Equinoxe, avec son froid cortège,
> Quitte nos horizons moins inhospitaliers,
> Sur nos champs de frimas s'abattent par milliers
> Ces visiteurs ailés qu'on nomme oiseaux de neige.
>
> Des graines nulle part ! nul feuillage aux halliers !
> Contre la giboulée et nos vents de Norvège,
> Seul le regard d'en haut les abrite, et protège
> Ces courriers du soleil en butte aux oiseliers.

Chers petits voyageurs, sous le givre et la grêle,
Vous voltigez gaîment, et l'on voit sur votre aile
Luire un premier rayon du printemps attardé.

Allez, tourbillonnez autour des avalanches ;
Sans peur, aux flocons blancs mêlez vos plumes blanches :
Le faible que Dieu garde est toujours bien gardé !

Lisez *le cap Eternité*, p. 41 : c'est grand, hardi comme le colosse lui même ; c'est, comme son aspect, majestueux et saisissant :

C'est un bloc écrasant dont la crête surplombe
Au-dessus des flots noirs, et dont le front puissant
Domine le brouillard, et défie en passant
L'aile de la tempête ou le choc de la trombe.

Enorme pan de roc, colosse menaçant
Dont le flanc narguerait le boulet et la bombe,
Qui monte d'un seul jet dans la nue, et retombe
Dans le gouffre insondable où sa base descend !

Quel caprice a dressé cette sombre muraille ?
Caprice ! qui le sait ? Hardi celui qui raille
Ces aveugles efforts de la fécondité

Cette masse nourrit mille plantes vivaces ;
L'hirondelle des monts niche dans ses crevasses ;
Et ce monstre farouche a sa paternité !

Quelle fraîcheur, quelle délicatesse dans le suivant, *à M. de Berluc-Perussis*, poète provençal :

Poète, hier encore, en humant quelques verres
De votre fin muscat de Provence, — frileux,
Je me pris à rêver aux climats fabuleux
De votre beau Midi, doux pays des trouvères.

Souffles tièdes berçant de frais papillons bleus,
Ciel d'azur, rayons d'or, roses et primevères !...
Désespérant contraste avec les froids sévères
De nos zones qu'attriste un soleil nébuleux !

De vie et de parfums brises exubérantes !
Aux chansons des oiseaux forêts toujours vibrantes !
Langue au rythme sonore et plein de nonchaloir !

Ces horizons vermeils ! cet hiver chimérique ! —
Dites, n'est-ce pas là quelque monde féerique
Où pour être poète on n'a qu'à le vouloir ?

Le premier chant des *Intimités* est consacré à LUI. Ici le père inspire le poète :

Il a bientôt deux ans. Parfois, quand je le gronde,
Il baisse ses grands yeux qu'une larme a ternis ;
Et puis, avec des airs de douceur infinis,
Il relève vers moi sa belle tête blonde.

Et tout à coup, — l'enfance a ces retours bénis, —
D'un sourire joyeux sa figure s'inonde ;
Il jase en éclatant de rire, et sa faconde
Semble un gazouillement d'oiseaux au bord des nids.

Alors au fond de moi quelque chose remue ;
De tendresses sans nom ma pauvre âme est émue ;
Sous mes cils, à mon tour, je sens des pleurs venir...

Soyez aimé, mon Dieu, vous dont l'omnipotence
A créé la famille, et, pour nous rajeunir,
Nous donne les enfants, ces fleurs de l'existence !

Personne ne s'étonnera maintenant des éloges qu'on a prodigués en France à l'auteur des *Oiseaux de neige*.

Nous ne citerons que les témoignages les plus récents.

L'*Union de l'Eure*, 9 novembre 1879, s'exprime ainsi :

« Ce gracieux poète canadien est décidément acclimaté en Europe ; il y a bien longtemps que pour la première fois nous avons dit tout le bien que nous pensons de Fréchette : son nouveau recueil ne fait que confirmer nos appréciations antérieures. C'est assurément de notre époque un des écrivains qui manient le mieux la langue française.

« Si les *Oiseaux de neige* n'ont pas la grandeur sauvage que nous avons tant admirée dans *La dernière Iroquoise* et dans les *Satires canadiennes*, nous y avons retrouvé toute la grâce, toute la tendresse, toute la perfection de style de l'auteur de *Pêle-mêle*. .

« Son vers est doux et harmonieux, et nous sommes convaincu que les chants de ses *Oiseaux* séduiront en France plus d'une âme sensible qui leur donneront, à leur foyer, un nid bien chaud et bien capitonné pendant l'époque où les frimas canadiens les chassent du sol natal. »

D'autres critiques ont résumé leur jugement en deux mots :

« Un écrin de bijoux. » dit le *Parnasse* de Paris, du 15 août ;

« Charmants et délicats sonnets, ciselés avec un soin exquis, » dit la *Revue Française*, d'Agen.

Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose ?

L'abbé T. A. CHANDONNET.

PALMES UNIVERSITAIRES

Jeudi, le 13 novembre dernier, M. le recteur de l'université Laval, entouré d'un bon nombre de professeurs et d'amis, présentait à M. l'abbé Verreau le diplôme de docteur ès lettres.

Presque le même jour, le 10 novembre, comme on le voit par le *Journal général de l'Instruction publique* de France, M. l'abbé Verreau ainsi que M. l'abbé Provancher étaient nommés officiers d'Académie.

La *Revue de Montréal*, qui ne peut méconnaître le mérite des deux nouveaux titulaires, est d'autant plus heureuse de joindre sa voix à celle de toute la presse du pays, qu'elle se sent plus redevable à M. l'abbé Verreau, et que l'honneur dont il est l'objet rejaillit un peu sur elle.

L'abbé Verreau partage les deux titres qui viennent de lui être conférés avec plusieurs personnages distingués : le doctorat ès lettres avec l'Hon. P. J. O. Chauveau, l'abbé Raymond Casgrain, l'abbé Bernard O'Reilly, et S. E. lord Dufferin, ex-gouverneur général du Canada (*); le titre d'officier d'Académie avec M. U. E. Archambault, principal de l'Académie commerciale catholique.

On sait que le titre d'*officier d'Académie* est le premier degré d'un ordre de distinctions honorifiques qui remonte à 1808, et qui a pour objet de reconnaître les services rendus à l'instruction publique, aux sciences, aux lettres, aux arts, en France ou à l'étranger. Le second degré, plus élevé que le premier, est celui d'*officier de l'instruction publique*, titre conféré à M. J. B. Meilleur, à l'Hon. P. J. O. Chauveau, et à l'Hon. Gédéon Ouimet.

Pour le premier degré, la décoration est, grande tenue : palmes d'argent attachées à un ruban violet moiré, petite tenue : simple ruban ; pour le second degré, grande tenue : palmes d'or, petite tenue : rosette.

Ces signes honorifiques ont été conférés à des ministres, des sénateurs, des évêques, etc., et l'auteur de l'*Histoire des ordres de chevalerie et des distinctions honorifiques en France*, F. F. Steemachers, dit : « Les *palmes universitaires* jouissent d'une telle faveur en ce moment que l'armée elle-même, si largement représentée dans la répartition de la Légion d'honneur, brigue aujourd'hui la distinction académique. »

(*) Deux noms illustres ont déjà disparu de la liste des docteurs ès lettres de l'université Laval : l'abbé J. B. A. Ferland, et S. E. Mgr Conroy, délégué apostolique.

QUESTIONS ET REPONSES

A l'exemple de quelques revues européennes, nous réserverons, chaque mois, à la fin de la livraison, quelque espace — autant qu'il sera nécessaire — pour y insérer certaines questions se rpportant aux matières de notre programme : lettres, histoire, sciences, philosophie, théologie, droit, etc., etc.,

Nous invitons nos lecleurs, et en particulier les étudiants, non seulement à nous fournir les questions qu'ils croiront intéressantes, ou qu'ils auraient discutées entre eux, mais encore à nous envoyer la solution de celles qui auront été posées.

QUESTIONS

1° Quelle est la meilleure définition du droit de propriété ? Peut-on accepter, par exemple, celle que donne le code civil, savoir : *Le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements ?*

2° Qu'est-ce que la vie ?

Peut-on la définir avec Stalh : *la conservation du corps dans son mélange corruptible, sans corruption actuelle ?*

Avec Bichat : *l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort ?*

Avec Richerand : *un ensemble de phénomènes qui, dans les corps organiques, se succèdent dans un espace déterminé ?*

3° Pourquoi le suicide est-il *essentiellement* mauvais ?

4° Quelles sont les causes qui ont retardé jusqu'en 1632 la restitution du Canada à la France ?

5° Quelle est la valeur scientifique de l'ouvrage de Cornut sur les plantes du Canada ?

REVUE

DE

MONTREAL

LES CANADIENS DE L'OUEST (1)

IX

Le groupe du Nord-Ouest aurait pu comprendre un bien plus grand nombre de biographies. Tant de Canadiens ont joué un rôle important dans le commerce des pelleteries, soit comme associés de la compagnie du Nord-Ouest, soit comme commis, interprètes, ou même simples voyageurs ! Mais il fallait savoir se borner, et M. Tassé n'a pas été malheureux dans les types qu'il a choisis entre beaucoup d'autres.

(1) *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878. Compagnie d'imprimerie canadienne, 1872, 2 vols in-8, xxxix, 717 pp., 21 portraits et gravures. — Voir les numéros de juillet, p. 390 ; d'août, p. 486 ; de novembre et décembre, p. 624 (1878) ; de février (1879), p. 81 ; de mars, p. 223 ; d'avril, p. 263 ; de juillet et août, p. 574 ; de septembre, p. 577.

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Le premier personnage qui fait partie de ce groupe est Pierre Chrysologue Pambrun, né à l'Islet en 1792. Son père, qui le destinait aux professions libérales, avait voulu le faire étudier, mais il avait pour cela trop de cet esprit remuant, trop de cette passion des aventures qui s'emparait alors d'une grande partie de la jeunesse. Il s'enrôla en 1812 dans le corps des voltigeurs et fit partie de la compagnie commandée par M. Jacques Viger. M. Tassé cite une lettre que son père lui adressait lorsqu'il était en pleine campagne, et dans laquelle, après lui avoir reproché de n'avoir pas voulu cultiver son intelligence, il lui donnait de sages conseils, qui se terminaient par ces paroles remarquables : « Suppléez a votre manque d'éducatiou par votre bravoure. » Cette lettre est d'un très beau style, et fait preuve chez son auteur d'une bonne, virile et religieuse éducation. Elle ne fut point écrite en vain ; le jeune Pambrun se distingua à la bataille de Châteauguay.

Après la guerre, il s'engagea au service de la compagnie de la baie d'Hudson, rivale et ennemie de celle du Nord-Ouest. Dans la guerre que se firent ces deux compagnies, Pambrun fut fait prisonnier par les gens du Nord-Ouest, et détenu quelque temps comme plus redoutable que ses compagnons d'armes, qui furent relâchés sur parole.

Après l'union des deux compagnies, Pambrun fut successivement chargé des postes de Cumberland House, dans la région de la Saskatchouan, près du fort des Babines dans la circonscription de la Nouvelle-Calédonie, que l'on peut appeler l'extrême Nord-Ouest, puis de là il fut envoyé au lac l'Orignal près de la baie d'Hudson, puis à Vancouver et à Oualla-Oualla, dans ce qui est aujourd'hui la Colombie britannique. Cette province pourrait le réclamer à bon droit comme un de ses fondateurs. Il y exerça une grande influence sur les sauvages, et contribua puissamment à leur inculquer quelques notions de religion et de civilisation. Le capitaine Bonneville, qui le visita en 1834, se loue, dans ses mémoires publiés par Washington Irving, de l'hospitalité qu'il en reçut.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte de l'Amérique pour voir les immenses distances que ce voyageur a parcourues. Il s'est toujours trouvé dans les postes les plus exposés, au milieu des sauvages les plus cruels, dans les régions les plus inhospitalières, et sa vie a été une succession continuelle d'aventures et de dangers.

Sir James Douglas, premier gouverneur de la Colombie, qui l'avait déjà connu dans la Nouvelle-Calédonie, et sir George Simpson, l'avant-dernier gouverneur de la compagnie de la baie d'Hudson, font de lui les plus grands éloges. Ce dernier, dans son fameux voyage autour du monde, arriva à Oualla-Oualla peu de temps après la mort de Pambrun, qui périt en voulant dompter un cheval d'une grande valeur qu'il avait acquis d'un chef sauvage.

Pambrun avait épousé une fille de M. Umfreville, qui a écrit une histoire de la compagnie de la baie d'Hudson. Cette femme pleine d'intelligence et de courage s'est distinguée avec une autre femme du nom de Ross, dans une singulière et presque incroyable aventure. Armées de fusils, elles repoussèrent une troupe de sauvages hostiles qui avaient envahi leur demeure.

Madame Pambrun était encore vivante lorsque M. Tassé écrivait la biographie de son mari, et elle habitait le territoire de Washington. De ses deux fils, l'un, Dominique, demeure à Oualla-Oualla ; l'aîné, Pierre-Chrysologue, est au service de la compagnie de la baie d'Hudson, dans la région de la Saskatchouan.

La biographie de M. Joseph Larocque offre ce trait piquant, d'un vieux voyageur qui, après toute une vie d'aventures, vient s'installer dans un couvent et y terminer ses jours en véritable cénobite. M. Larocque avait à peine quatorze ans lorsqu'il partit pour le Nord-Ouest avec son frère François-Antoine Larocque, qui fut depuis le fondateur d'une grande maison de commerce à Montréal (*). Tandis que Pambrun était au service de la compagnie de la baie d'Hudson, les deux Larocque s'étaient engagés dans la compagnie du Nord-Ouest.

François ne resta pas longtemps au Nord-Ouest, Joseph y passa la plus grande partie de sa vie. Doué d'une grande facilité pour l'étude des langues sauvages, il fut tout d'abord choisi pour plusieurs courses et missions importantes. Les voyageurs Harmon, Clarke et Lewis parlent de lui dans les récits de leurs propres excursions. Son voyage chez les Mandans en 1805, avec M. McKenzie, eut des résultats importants pour la compagnie.

(*) M. François-Antoine Larocque était le grand-père de M. Alfred Larocque, l'un des premiers Canadiens qui s'enrôlèrent dans les zouaves pontificaux, et décoré pour sa belle conduite, après avoir été dangereusement blessé.

Après avoir été envoyé comme le fut Pambrun dans quelques-uns des postes les plus exposés du Nord-Ouest, parmi les sauvages les plus cruels, auxquels il parvenait à imposer par sa fermeté et son courage, il fut, comme lui aussi, dirigé vers la Colombie britannique, et il y joua à l'époque de l'établissement d'Astoria un rôle important. Il y fut le compagnon de M. Ross Cox, qui dans son livre raconte plusieurs des étonnantes aventures qu'ils eurent ensemble.

Il y retrouva Harmon, qu'il avait déjà rencontré de ce côté-ci des montagnes Rocheuses. Celui-ci, puritain très dévot, a laissé dans son livre, au milieu de pieuses réflexions, quelques traits qui font voir que Larocque était très éloigné de la vie dévote qu'il mena plus tard, et n'annonçait pas un homme qui dût finir sa vie dans un couvent. Cependant il lui donne en fin de compte une bonne note, et paraît s'attribuer à lui-même le mérite de meilleures dispositions chez ce voyageur dont la distinction l'avait vivement frappé. Il serait bien singulier que la conversion de cet excellent homme eût été ébauchée par un zélateur protestant. Dans ce cas, Larocque se serait acquitté d'une dette de reconnaissance en expédiant plus tard à ses anciens amis du Nord-Ouest des livres de controverse catholique, comme nous l'apprend M. Tassé.

Larocque passa trente années de sa vie soit au Nord-Ouest soit à la Colombie. Comme Pambrun, il fut conservé dans sa position et même particulièrement favorisé par la nouvelle compagnie qui résulta de la fusion des deux grandes entreprises rivales. Puis, passant de la côte du Pacifique au golfe Saint-Laurent, presque à l'Atlantique, il fut chargé à Mingan de la surveillance de tous les postes de cette vaste région.

En 1833 il se retira des affaires avec une assez jolie fortune, ayant été traiteur en chef et, comme tel, associé de la compagnie ; il se maria la même année.

En 1837 il passa en France, où il demeura jusqu'en 1851. Il n'oublia point pendant cette longue absence les régions lointaines où il avait acquis sa fortune, et fit parvenir aux missionnaires de la Colombie des sommes considérables. Il y fonda même un collège dont tous les professeurs furent des Canadiens-Français, et qui porta le nom de Saint-Joseph en l'honneur du généreux donateur.

De retour au pays, il passa quelque temps chez les Pères

jésuites à Montréal, puis s'installa chez les sœurs de la charité à Ottawa, où il mena la vie la plus exemplaire. Comme les gens de sa trempe ne font jamais les choses à demi, il n'entendait aucunement badinage sur les choses qui touchent de loin ou de près à la religion ; et M. Tassé nous donne à penser qu'il était quelquefois plus acerbe dans la discussion que ses amis ne l'auraient désiré. Les grands établissements d'éducation et de charité qui font tant d'honneur à notre jeune capitale, et qui en font déjà comme un poste avancé de notre nationalité dans la province d'Ontario, doivent beaucoup aux libéralités qu'il exerça soit de son vivant soit par ses dispositions testamentaires.

Somme toute, ce n'est pas une des figures les moins originales ni les moins respectables de notre galerie biographique, que celle de ce vieux voyageur du Nord-Ouest, de la Colombie et du Labrador, se livrant aux pratiques du plus pur ascétisme, de cet homme qui avait pratiqué et la vie sauvage et la vie civilisée, qui avait vu la mort de si près en tant de rencontres, passant ses dernières années à méditer sur le bord de sa tombe, ce qui pour lui n'était pas du tout une métaphore, puisqu'il avait fait faire d'avance son cercueil et l'avait placé à côté de son lit.

Pierre Falcon est un type bien différent des deux précédents, quoique beaucoup d'événements de sa vie s'entrecroisent avec ceux qui ont signalé l'existence de Pambrun et de Larocque. Ce type existe presque dans toutes nos paroisses.

> Qui en a composé la chanson ?
> Pierriche Falcon, ce bon garçon.

Ne trouve-t-on pas partout où il y a des Canadiens-Français un *bon garçon*, quelquefois aussi un mauvais drôle, voire même une méchante femme jalouse du bonheur d'autrui, qui compose la chanson sur l'événement du jour ? Quel est le candidat politique qui n'a pas été un peu chansonné ... et, par dessus le marché, qui n'a point dû en payer la façon, au rebours du mot de Mazarin : Le Français chante mais il paye ? Mariages faits ou manqués, querelles de paroisse, rivalités de clochers, changements de curés ou de vicaires, élections fédérales, locales, ou municipales, tout événement, en un mot, est un prétexte à chansons. Et presque toujours le faiseur de chansons a le soin de se nommer ou de se désigner dans le dernier couplet, comme les artistes signent leur nom dans un coin de leurs toiles. Bien différentes des chansons dites canadiennes, dont les airs font aujourd'hui le tour du

monde grâce aux musiques des régiments anglais, et qui ne sont autre chose que de vieilles chansons des différentes provinces de France plus ou moins chargées de variantes propres à notre pays, ces véritables chansons du cru ont peu de poésie, mais assez de naïveté et une intention satirique toute gauloise (*).

Or, Pierre Falcon a été le chansonnier de la Rivière-Rouge ; les deux chansons qui nous sont parvenues et qui sont reproduites par M. Tassé racontent la *guerre des bois brûlés ;* c'est-à-dire la guerre de la compagnie de la baie-d'Hudson contre la compagnie du Nord-Ouest, et notre auteur en profite pour introduire, dans la biographie de celui qu'il appelle peut-être un peu ambitieusement le chantre du Nord-Ouest, le récit de la rencontre sanglante qui eut lieu le 19 juin 1816, à un mille environ de l'endroit où se trouve maintenant le fort Garry.

Falcon était né en 1793 au fort du Coude, sur la rivière du Cygne. Si les cygnes chantaient vraiment, ne fût-ce même qu'en mourant, comme le prétend un dicton très ancien qui a servi de base à une métaphore bien usée, on pourrait trouver là une coïncidence ou un présage. Son père était canadien, et sa mère était une aborigène du Missouri. Il a passé une partie de sa jeunesse au Canada, où son père l'avait amené. A l'âge de quinze ans il retourna à la Rivière-Rouge et y prit part aux événements qu'il a chantés.

Il fut employé par la compagnie de la baie d'Hudson qu'il avait chansonnée, ce qui prouve que de part et d'autre on n'était point rancunier. Il demeure encore à la Prairie-du-Cheval-Blanc, et malgré son âge avancé il voulait tirer son coup de feu dans la petite guerre de la Rivière-Rouge au début de la confédération, en souvenir sans doute de ses anciens exploits. On parvint à l'en dissuader, et il se contenta de chansonner le gouverneur Macdougall comme il avait chansonné le gouverneur Semple. Il serait à désirer que l'on publiât le recueil de ses œuvres à titre de monument historique plutôt peut-être qu'à titre de monument littéraire. Sous ce dernier rapport cependant il y aurait encore là un certain attrait, celui de faire connaître le langage parlé et

(*) M. Hubert La Rue a donné dans le *Foyer canadien* deux études intéressantes sur ces chansons. Il a le premier publié une de celles de Falcon. L'ouvrage de M. Ernest Gagnon, *Les chansons populaires du Canada*, est surtout consacré à celles qui nous viennent de France. L'édition en est épuisée et il serait fort à désirer qu'on en fît une nouvelle.

chanté dans ces pays lointains, et de comparer ces produits spontanés de la muse populaire avec ceux d'autres contrées. Falcon, dit M. Tassé, n'a jamais su lire ni écrire.

Il y a eu trois époques belliqueuses dans l'histoire du Nord-Ouest. La première fut celle qui commença en 1816 et se continua pendant plusieurs années. Elle donna lieu à deux causes célèbres : le procès de Boucher et de Brown, qui eut lieu à Toronto (alors York) en 1818, et ceux de Charles de Reinhard et d'Archibald McLellan, qui eurent lieu à Québec la même année. Boucher, Brown et McLellan furent acquittés ; de Reinhard fut trouvé coupable et condamné à mort (*).

La seconde fut le soulèvement des métis français et écossais contre la compagnie de la baie d'Hudson, à l'occasion du procès de Sayer en 1849.

La troisième fut la levée en masse et la proclamation d'un gouvernement provisoire, lors de l'annexion des territoires du Nord-Ouest à la confédération.

Louis Riel, père, fut le chef du mouvement dans la seconde de ces périodes, et la popularité qu'il y acquit prépara celle qui fut plus tard si fatale à son fils.

Riel naquit à l'Ile à la Crosse dans le territoire du Nord-Ouest en 1817 ; son père était de Berthier [en haut], sa mère était une métisse. Tous deux vinrent au Canada en 1822 avec l'enfant, qui y demeura jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Il y reçut une bonne éducation élémentaire et apprit le métier de cardeur. En 1838 il s'engagea à la compagnie de la baie d'Hudson, et en 1848 il épousa Julie de Lagimodière, dont le père et la mère, quoique nés à la Rivière-Rouge, étaient d'origine canadienne. On voit que Louis Riel, fils, le héros de Fort Garry, n'a dans les veines qu'une assez faible proportion de sang sauvage.

(*) Il a été publié de nombreux ouvrages et brochures sur tous ces événements et sur les prétentions des deux compagnies rivales. Ils sont rares maintenant. Les collections les plus complètes que je connaisse sont celles de M. le juge MacKay et de M. l'abbé Verreau. Les procès de Reinhard et de McLellan, publiés à Montréal en 1818, chez James Lane et Nahum Mower forment un très gros volume intéressant et curieux à plus d'un titre. Le juge en chef Sewell et le juge Bowen étaient sur le banc ; le procureur général Uniacke et le solliciteur général Marshall conduisaient la poursuite ; MM. Andrew Stuart, Vanfelson et Vallières de Saint-Réal, occupaient pour la défense.

Riel essaya d'abord d'établir un moulin à carder, mais la compagnie, jalouse de toute industrie locale, l'en détourna. Rebuté de ce côté, il construisit un moulin à farine, et comme les eaux de la rivière sur laquelle il le construisit, la *Seine* — rien moins que cela pourtant ! — ne suffisaient pas à en faire tourner les roues, il y amena par un canal un ruisseau qui coulait à une douzaine de milles de distance. C'est le premier moulin à farine qui ait été construit dans ces vastes régions, et l'entreprise pourrait passer pour gigantesque.

J'ai parlé de l'étroit esprit de jalousie de la compagnie. Sa tyrannie n'eut bientôt plus de bornes. Voici une partie du tableau que M. Tassé nous a tracé de l'état de choses qui en était résulté.

« Dans ce pays, qui alimentait presque toute l'Angleterre des produits de sa chasse, le luxe des fourrures était à peine connu. Si un chasseur tuait un animal des plaines, fût-ce un loup, une biche, ou même un rat musqué, il était obligé d'aller en vendre la robe aux postes de la compagnie. A quelques exceptions près, personne ne portait de fourrures, dans un pays où le thermomètre tombe quelquefois à 45 degrés au-dessous de zéro.

« Non seulement les sauvages ne pouvaient se faire des présents ni trafiquer entre eux ; mais la compagnie a été jusqu'à solliciter des missionnaires protestants de les épouvanter en les menaçant de la colère de Dieu, s'il leur arrivait de se couvrir d'une peau de renard.

« Les métis avaient pour tout couvre-chef des casquettes de drap que leur vendait la compagnie. Quelqu'un osait-il porter un morceau de fourrure quelconque, il attentait aux droits de cette puissante association. Le réfractaire était aussitôt désigné aux autorités, et si un agent le rencontrait par hasard, il le décoiffait en plein chemin, sans autre formalité. Ces faits sont tellement invraisemblables qu'on pourrait les mettre en doute, si de nombreux témoins n'étaient encore là pour les attester. »

Mais ce n'est pas tout, la compagnie, voulant empêcher le commerce à l'extérieur, ne visa à rien moins qu'à intercepter toute correspondance qui pourrait lui paraître suspecte. Elle croyait pouvoir se faire au moyen de l'ukase que l'on va lire un cabinet noir à bon marché.

« Toutes les lettres que l'on a l'intention d'envoyer par l'exprès de l'hiver doivent être déposées à ce bureau le ou avant le pre-

mier janvier; l'auteur de chaque lettre devra écrire son nom au coin gauche en bas, et s'il n'est pas un de ceux ayant fait une déclaration qu'il ne fait pas le commerce des fourrures, sa lettre devra être remise ouverte ainsi que ses incluses et le tout sera fermé à ce bureau.

« ALEXANDRE CHRISTIE,
« Gouverneur d'Assiniboine

« Fort Garry, 20 décembre 1844.»

On protesta toutefois si vigoureusement contre cette mesure qu'elle devint bientôt elle-même *une lettre morte*. L'irritation qu'elle avait produite fut cependant ravivée par le fait qu'un métis écossais d'une famille respectable, qui voulait épouser la fille d'un des officiers de la compagnie, fut repoussé avec mépris par les parents, qui lui substituèrent un highlander pur sang, malgré les préférences bien connues de la fille. On se dit : « Voilà comme on traite les métis, » et plus que jamais ceux d'origine écossaise firent cause commune avec ceux d'origine française.

Enfin, au mois de mars 1849, un nommé Guillaume Sayer, et plusieurs autres métis, les uns d'origine française les autres d'origine écossaise, ayant été arrêtés pour infraction aux règlements de la compagnie, Riel, que tout désignait comme chef du mouvement, envoya des courriers dans toutes les directions ; on se réunit, on organisa un comité de vigilance—*modo americano*— et l'on se décida à empêcher le jugement d'être rendu, ou au moins de recevoir son exécution.

En ce temps-là Ponce Pilate n'était pas gouverneur de la Judée, mais Adam Thom, de malheureuse mémoire au Canada, était juge ou *recorder* dans les territoires du Nord-Ouest. Ce personnage odieux et grotesque tout à la fois, avait été rédacteur du *Herald* à Montréal lors des insurrections de 1837 et 1838. Ses dénonciations haineuses des patriotes, ses appels à la vengeance, son fameux article surtout dans lequel il reprochait au gouvernement de ne pas aller assez vite et *d'engraisser les Canadiens pour l'échafaud* étaient connus des métis. Loin de chercher à se faire pardonner son passé, le juge improvisé montrait autant de fanatisme et d'arrogance que d'ineptie. Il ne voulait pas souffrir que l'on parlât français dans son tribunal, et il passait en outre pour l'inspirateur des mesures les plus rigoureuses prises par le

gouverneur de la compagnie. On savait d'avance ee que déciderait un pareil juge si on le laissait faire.

Donc le dix-sept mai 1849, jour fixé pour le procès de Sayer, les métis tant écossais que français accoururent en armes se ranger sous la conduite de Riel, qui, après les avoir harangués avec beaucoup d'éloquence, se dirigea à leur tête vers le lieu où siégeait le tribunal. Le gouverneur Caldwell, qui avait sous la main soixante-dix vieux *pensioners* de l'armée, sorte de garde prétorienne, se rendit seul cependant, sachant bien que les métis auraient bon marché de ses vieux soldats qui s'étaient vantés de les balayer, et jugeant à propos de ne pas irriter davantage la population.

Sayer, qui était dehors avec les métis, quoique sommé refusait de comparaître. Le juge et les magistrats, pour passer le temps, s'occupèrent toute la matinée d'autres affaires.

« Le juge et le gouverneur, dit M. Tassé, étaient dans un embarras visible. Après s'être consultés, ils firent dire aux métis de nommer un chef et d'envoyer une députation pour assister Sayer dans son procès. Ceux-ci accédèrent à cette proposition, et onze d'entre eux ayant Riel à leur tête escortèrent Sayer devant le tribunal.

« En même temps, vingt hommes armés vinrent se placer en sentinelles près de la porte, et cinquante à l'extérieur. Les sentinelles de l'intérieur communiquaient aux autres les détails du procès à mesure qu'il s'instruisait, de sorte qu'au moindre signal, tout le monde pouvait prêter main forte au chef du mouvement.

« En entrant dans la salle, Riel déclara que la population demandait l'acquittement de Sayer. Il protesta énergiquement contre sa mise en accusation et récusa neuf des douze jurés. On procéda cependant à l'audition du procès sans tenir compte de cette résistance.

« Riel signifia au tribunal que les métis laisseraient écouler une heure pour lui donner le temps de juger l'affaire de Sayer, et qu'ils se feraient eux-mêmes justice, si justice ne leur était pas rendue.

« Une heure passée, un grand nombre de métis firent irruption dans la salle d'audience. Les autres se pressèrent près de la porte et attendirent avec impatience le dénouement du procès. Riel réclama alors d'une voix ferme l'acquittement de Sayer.

« Le procès n'est pas fini, répondit le juge Thom.

« Le temps accordé est écoulé, répliqua Riel. L'arrestation a été faite en violation de tout principe de justice; et je déclare que dès ce moment Sayer est libre...

« Les métis applaudirent frénétiquement et annoncèrent au dehors que Sayer était libre. »

Le gouverneur et le juge Thom durent en passer par là. Sayer et les autres accusés furent emmenés en triomphe. Riel ne se contenta pas de cela, il exigea la remise de tous les effets confisqués, et il proclama qu'à l'avenir le commerce serait libre, et qu'on ne se soumettrait plus aux exigences de la compagnie. Les métis crièrent avec enthousiasme et à plusieurs reprises : « Le commerce est libre ! Vive la liberté ! « Quand ils eurent traversé la rivière, ils poussèrent de nouvelles acclamations suivies d'une triple salve de mousqueterie.

C'en fut fait de la puissance d'Adam Thom. Il fut longtemps sans se montrer au palais. Le gouverneur siégeait à sa place. Lorsqu'il y reparut il fut si mal accueilli que le gouverneur le fit résigner et le nomma greffier de la cour. En 1854, il passa en Ecosse.

Ces événements eurent du retentissement en Angleterre. M. Isbiter, membre de la chambre des communes, et M. John McLaughlin, ancien résident de la Rivière-Rouge, y prirent la défense des métis.

On peut dire que ce furent ces événements et leurs conséquences qui préparèrent l'annexion du Nord-Ouest à la confédération, et, par un singulier retour des choses humaines, le fils de Riel et les métis écossais et français, et surtout les derniers, combattirent contre les autorités canadiennes, appuyés dans leur résistance par la compagnie dont le monopole les avait si longtemps écrasés. Parmi les causes qui peuvent expliquer cette apparente anomalie, figure au premier rang la nomination du gouverneur MacDougall, maladresse aussi grande de la part du gouvernement d'Ottawa que l'avait été celle du juge Thom de la part de la compagnie.

Louis Riel, fils, dont M. Tassé s'est abstenu de nous donner la biographie, avait été envoyé au Canada, et avait reçu une éducation classique dans nos meilleurs collèges.

Il perdit son père en 1864, et il est probable que si celui-ci eût

vécu et qu'on eût voulu suivre ses conseils, les événements auraient pris une autre tournure. Riel père avait en effet autant de prudence et d'habileté que de courage et d'éloquence. Sa femme lui a survécu ; elle vit avec huit enfants dans une pauvreté relative supportée noblement. Elle porte encore le costume des métisses. La veuve d'un homme qui dicta ses termes à la puissante compagnie, qui triompha d'elle et rendit d'autres services importants à la colonie de la Rivière-Rouge, la mère du chef du gouvernement provisoire de Fort-Garry, fut l'objet d'indignes traitements alors que son fils venait de prendre le chemin de l'exil. Elle les endura avec résignation. « Sa fille ainée entra en religion en 1868 chez les sœurs Grises, ajoute M. Tassé, et aujourd'hui elle poursuit dans l'extrême Nord-Ouest l'œuvre de dévouement à laquelle elle a consacré sa vie. »

— *A continuer.*

P. C.

LA QUESTION SOCIALE AUX ÉTATS-UNIS

ET

La condition des ouvriers des manufactures

III

Ce rapprochement est d'autant plus à remarquer que le travailleur rural n'a pas cessé d'être, aux Etats-Unis, dans une situation bien supérieure à celle du cultivateur allemand, du *laborer* anglais et de beaucoup de paysans français même. L'accès à la propriété foncière est facile, comme on vient de le voir, pour toute famille qui peut se constituer par l'épargne un petit pécule, et la ferme, une fois défrichée, nourrit libéralement le propriétaire qui la cultive (*).

Quant aux ouvriers des industries manufacturières eux-mêmes, avant de dire qu'ils sont à peu près dans la même situation que les nôtres, il faut bien préciser le champ des investigations : avec leur territoire presque aussi étendu que l'Europe, les Etats-Unis offrent une variété bien plus grande de climats et de conditions économiques. La Californie et le groupe des Etats du Pacifique — les territoires nouvellement occupés du Nord-Ouest qui s'étendent au pied des montagnes Rocheuses — l'Ouest proprement dit, qui embrasse dans ses fertiles prairies le bassin supérieur du Mississipi, celui du Missouri et des grands lacs — les treize Etats du Sud — enfin le groupe de l'Est formé par les six Etats de la Nouvelle-Angleterre, les vastes Etats de New-York et de la Pensylvanie et le New-Jersey constituent autant de régions distinctes, dans lesquelles la condition de l'ouvrier varie beaucoup.

(*) Dans l'Etat du Massachusetts, sur 44 549 fermes, 1054 seulement sont louées, toutes les autres sont cultivées par leurs propriétaires.

La situation économique de la Californie, du Nevada, de l'Orégon est toute particulière. La colossale production de métaux précieux les a, en fait, toujours soustraits au régime du papier-monnaie; tandis qu'à New-York et partout on ne payait qu'en *currency*, à partir de la station d'Omaha l'or reparaissait comme un souverain dont les droits sont incontestés. Ajoutez à ces flots d'or et d'argent de splendides récoltes de blé, de coton, de vin, recueillies avec les instruments mus à la vapeur sur les plus vastes exploitations du monde, et l'on aura une idée de la position exceptionnelle qui est faite au travail. Elle est si belle, qu'il est porté à en abuser: le capital est rare dans ce pays neuf encore, et le travail manuel veut l'opprimer. Une question toute locale, celle des immigrants chinois, qui viennent apporter la main-d'œuvre à un bon marché relatif, y a fourni le prétexte d'un développement tout particulier du socialisme sur lequel nous aurons à revenir.

Excellente aussi est la disposition des ouvriers qui vont s'enrôler dans les manufactures que le génie entreprenant des Américains élève dans les nouveaux Etats de l'Ouest. La spéculation est hardie et présente de grands risques pour l'industriel qui tente de fournir les vêtements et les instruments en fer aux nombreuses agglomérations formées autour des exploitations minières du Colorado, du New-Mexico, du Montana, du Wyoming. Mais, grâce à ce régime honni du salariat et au taux élevé de sa journée, l'ouvrier échappe à tous les risques. Il n'a d'autres difficultés a vaincre que celles d'une nature encore mal soumise et des vastes espaces non encore complètement peuplés! L'homme au moins n'y fait pas concurrence à l'homme.

Le Sud a aussi ses conditions économiques à part. Dans ce pays jadis exclusivement agricole, les capitalistes du Nord introduisent des manufactures à qui l'abondance des matières premières et la richesse naturelle du pays ouvrent un bel avenir. L'état précaire des propriétaires fonciers accablés de dettes que le régime des *Carpet baggers* leur a imposé au lendemain de la guerre, réagit bien sur l'industrie, mais les ouvriers en souffrent moins que la classe des entrepreneurs. Les travaux pénibles sont exécutés par les noirs; les ouvriers blancs ont par cela seul une supériorité dont ils tirent facilement parti, s'ils ont la pratique d'un métier, ou s'ils sont employés dans les manufactures comme surveillants, conducteurs de machines.

Dans l'Ouest proprement dit, dans l'Ohio, le Missouri, l'Illinois,

les manufactures se développent rapidement. Quand elles sont dans de petites villes, la condition des ouvriers y est fort heureuse : ils bénéficient directement des avantages de la riche production agricole qui les entoure, et, comme leur travail est plus recherché que celui du *laborer* rural, ils ont toute facilité pour s'élever au moins à une modeste aisance, et puis pour devenir propriétaires le jour où ils le voudront. La situation de ceux qui habitent de grandes métropoles comme Chicago, Cincinnati, Saint-Louis, est déjà bien moins bonne. On peut dire qu'entre les ouvriers de ces villes et ceux de la Nouvelle-Angleterre et de la Pensylvanie il y a parité de situation économique. Aussi le mouvement socialiste s'y propage de la même facon.

Même dans les régions de l'Est, dont nous avons indiqué le caractère essentiellement industriel, il y a des conditions bien diverses.

L'artisan dont le métier n'a pas été détruit par la grande manufacture et qui unit la vente des produits à leur fabrication dans un atelier où il travaille lui-même avec un petit nombre de compagnons, le *tradesman*, en un mot, échappe dans une certaine limite aux difficultés de la question ouvrière. Dans les grandes villes, le renchérissement des loyers, l'âpreté de la concurrence, menacent constamment sa position acquise, mais aussi les chances de fortune s'ouvrent devant lui, s'il a une bonne part de cette qualité yankee qu'exprime l'adjectif *smart*.

Quant aux ouvriers proprement dits, ils se divisent en deux grandes classes qui existent partout, parce qu'elles sont fondées sur la nature des choses, mais sont particulièrement tranchées aux Etats-Unis.

Les *skilled laborers* sont les ouvriers dont le travail consiste plus en adresse qu'en force physique. L'ajusteur mécanicien, le conducteur d'une machine à vapeur, l'ouvrier bijoutier, l'horloger en sont des types bien caractérisés. La profession a exigé un apprentissage qui restreint leur nombre et leur permet généralement de gagner de plus hauts salaires.

Au-dessus d'eux est la grande masse des *unskilled laborers*, terrassiers, aides des ouvriers d'art dans les autres professions, tisseurs, fileurs, attachés aux machines des industries textiles : leur nombre s'accroît avec chaque débarquement d'immigrants européens ; heureux encore quand on ne les remplace pas par des femmes ou des enfants auprès d'un métier qui demande seulement une attention presque automatique !

Bien des statistiques ont été exécutées aux Etats-Unis pour établir la valeur réelle du salaire. En effet il ne suffit pas de constater qu'il est de deux dollars par jour, pour prendre un exemple ; il faut le comparer avec le prix des principaux objets nécessaires à la subsistance.

M. Edward Young, chef du service statistique à Washington, a publié en 1876 un volumineux document intitulé : *Labor in Europe and America*, où se trouvent des tableaux détaillés des salaires des ouvriers des différentes professions et du prix des subsistances aux dates de 1860, 1870 et 1874. On voit s'y refléter les changements qu'ont apportés dans les prix de toutes choses l'action du papier-monnaie, l'impulsion extraordinaire donnée aux affaires en 1870. Quelque grande qu'ait été l'élévation des salaires à certains moments, elle a toujours été absorbée, dépassée même par le prix des denrées, surtout par celui des logements.

A ces documents, qui embrassent l'Union entière et offrent des moyennes prises sur de grandes masses, on peut joindre les rapports spéciaux publiés chaque année par le bureau *des statistiques de l'Etat du Massachusetts*, qui a à sa tête un savant fort distingué, le Dr Caroll-Wright. Pendant plusieurs années le bureau a appliqué sur des proportions plus restreintes la méthode des *monographies de famille* de M. Le Play.

En 1875, ses membres avaient visité eux-mêmes près de mille familles ouvrières et avaient pu arriver à établir en recettes et en dépenses le budget de 397 d'entre elles. Ils en ont publié les résultats en y joyant une petite notice sur le logement occupé par la famille, son ameublement, son genre de nourriture, ses habitudes de fréquentation de l'école et de l'église.

Voici deux spécimens de ses observations qui donnent une idée de la condition très différente des deux types d'ouvriers *shilled* et *unskilled :*

[A] *n°* 130. Machiniste, *né en Amérique.*

Salaires annuels (en dollars) du père, 620 ; — du fils âgé de 16 ans, 290. — Total..... 910 dollars.

Condition. La famille compte cinq membres, les parents et trois enfants de huit à seize ans ; deux vont à l'école. Elle occupe en location un logement de cinq pièces, dans une bonne situation, avec des alentours très convenables. La disposition sanitaire est excellente. Il y a un petit jardin attaché à la

maison. Les chambres sont bien meublées et le *parloir* a un tapis. La famille s'habille bien.

Nourriture. *Déjeuner :* pain, beurre, viande froide et reste du dîner de la veille, pain d'épice, thé. — *Dîner :* pain, beurre, viande, pommes de terre, légumes frais, pâtisseries, thé. — *Souper :* pain, beurre, fromage ou poisson, café, thé.

Dépenses (en dollars). Loyer, 168,00 ; combustible, 49,50 ; viande, 99,81 ; poisson, 10,60 ; lait, 24,44 ; autres objets d'alimentation (*groceries*), 365,27 ; chaussures, 30 ; vêtements, 62 ; fournitures de mercerie (*dry goods*), 29,60 ; journaux, 10,00 ; sociétés, 8,00 ; culte, 12,00 ; divers, 21.—Total..... $890.22.

[B] *n°* 241. Ouvrier dans une filature, *né en Irlande.*

Salaires (en dollars) du père, 375 ; du fils âgé de 12 ans, 160 ; du fils âgé de 10 ans, 148. — Total.. ..... 683 dollars.

Condition. La famille a sept membres, les parents et cinq enfants de un à douze ans ; un va l'école. Elle occupe en location un appartement de cinq pièces, dans un quartier pauvre, aux alentours malpropres. Il n'y a pas de drainage, et les eaux sales de l'évier coulent des deux côtés du bâtiment dans la cour, sans être absorbées par le sol, ni évaporées ; en sorte qu'elles causent une forte odeur dans toute la maison. Les meubles sont en petit nombre et de la plus misérable qualité.

Nourriture. *Déjeuner :* pain, porc salé, pommes de terre, café. — *Dîner :* pain, viande ou poisson, pommes de terre, choux. — *Souper :* pain, beurre, poisson salé et thé. Ils ont du bouilli pour dîner deux fois par semaine et peuvent user de viande à bon marché.

Dépenses (en dollars). Loyer, 100 ; chauffage, 31,50 ; viande, 64,70 ; poisson, 18,00 ; lait, 26,09 ; autres provisions (*groceries*), 329,60 ; chaussures, 23,75 ; vêtements, 32,00 ; mercerie, 16,00 ; divers, 41,36. — Total..... ..... 683 dollars.

Comme résultats d'ensemble, on pourrait dégager les faits suivants :

Les ouvriers du Massachusetts sont bien nourris, plus largement même que dans aucun autre pays. Ils sont vêtus sans luxe, mais convenablement ; dans un nombre assez considérable d'intérieurs on trouve des machines à coudre, des tapis, parfois même un piano. Quant à ces dépenses que les statisticiens classent sous le nom de *diverses*, et qui représentent la satisfaction

des besoins moraux, le service du culte, l'éducation des enfants, les sociétés d'assistance ou d'instruction, les livres et les journaux..., les ouvriers du Massachusetts n'y consacrent pas une partie plus élevée de leurs revenus que ceux des autres pays. Plus de la moitié des familles observées font des épargnes; moins d'un dixième n'équilibrent pas leur budjet : le reste arrive péniblement, selon l'expression usuelle, à *joindre les deux bouts*. Quatre familles seulement sont propriétaires de leur habitation. Un quart est logé dans des conditions sanitaires défavorables : un très petit nombre de familles vivant en location jouissent des avantages d'une habitation isolée.

Mais ce qui frappe surtout dans l'étude de ces notices, c'est la condition très différente de ces deux catégories d'ouvriers :

Parmi les *unskilled laborers*, à peine 9 0/0 peuvent se passer du travail de leurs enfants ; bien peu font des économies : pour eux, la proportion de ces *dépenses diverses* que l'on regarde justement comme l'indication du bien-être, s'abaisse fortement : ce sont eux enfin qui occupent les logements malsains signalés plus haut. Tandis que 118 *skilled laborers* sur 216 ont des machines à coudre, 14 *unskilled laborers* seulement sur 177 en possèdent, et ainsi du reste.

Les manouvriers de tout genre forment ainsi un *cinquième état*, confinant de bien près au paupérisme.

De 1875 à 1878, la situation se serait améliorée pour l'ouvrier, nous dit le dixième rapport du bureau des statistiques du Massachusetts, qui vise les faits relatifs à cette dernière année. Sans doute la liquidation de la crise a amené une baisse générale des prix qui a fortement atteint les salaires. Ainsi le manouvrier agricole, qui en 1872 recevait par mois 23 dollars 0,9 cents en étant nourri, n'en reçoit plus que 15,72 en 1878 ; la semaine du forgeron est tombée de 16 dollars 44 à 13,75 ; celle du cordonnier de 14,81 à 11,05 ; celle des ouvriers dans les filatures de coton de 7,35 à 6,23 ; celle des ouvrières des mêmes fabriques de 4,96 à 2, 83 ; celle des cardeurs de laine de 7,30 à 6,19. Mais les prix des denrées nécessaires à la vie, des transports, des logements mêmes ont baissé aussi, et comme cette baisse est plus forte, la situation des ouvriers est réellement meilleure.

Cette conclusion ne nous rassure pas complètement : en effet, la baisse actuelle des subsistances est un fait essentiellement

transitoire (*). Avec l'expérience que l'on a acquise de la succession de ce genre de phénomènes économiques, on peut prévoir qu'avant la fin de 1879 les prix se relèveront et qu'ils monteront encore les années suivantes. Cette hausse très sensible pour les substances alimentaires et les produits manufacturés sera moindre sur les salaires, car leur taux est beaucoup moins dans la dépendance du crédit, et il y a des résistances morales qui modéreront leur élévation, comme elles ont lutté dans une certaine mesure contre leur dépression.

Mais le changement dans la condition de l'ouvrier dépend

(*) Au moment où les importations de blé américain jettent une si grande perturbation dans les conditions de l'agriculture française, il y a quelque intérêt à relever les prix successifs de l'hectolitre de blé sur le marché de New-York au mois de janvier des dix dernières années (type choisi, *blé de printemps*, n° 1) : en 1869, 24 fr. 12 ; en 1870, 18 fr. 42 ; en 1871, 20 fr. 15 ; en 1872, 21 fr. 29 ; en 1873, 23 fr. 69 ; en 1874, 23 fr. 41 ; en 1875, 17 fr. 73 ; en 1876, 18 fr. 42 ; en 1877, 20 fr. 85 ; en 1878, 19 fr. 80 ; en 1879, 14 fr. 55. Les bas prix de cette année ont donc un caractère tout exceptionnel dû 1° à deux récoltes consécutives d'une extrême abondance ; 2° à la dépression générale de tous les prix par suite de la liquidation de la crise ; 3° à l'abaissement tout à fait anormal des tarifs de transport sur les canaux et les chemins de fer. Ces deux dernières causes doivent d'ici à un an ou deux disparaitre. Quant à l'abondance des récoltes, elle ne peut pas se reproduire très fréquemment, si l'on considère que les grands rendements de blé obtenus dans les Etats du Nord-Ouest sont dus à cette première fertilité de la terre vierge qui s'épuise tres rapidement. Ainsi, d'après une statistique agricole de 1878, tandis que dans le Minnesota, pays tout nouvellement défriché, la moyenne du rendement a été de 17 hectolitres à l'hectare, elle descend, par une progression décroissante selon l'ancienneté de la culture, à 11 hectolitres dans le Wisconsin, à 9 dans l'Iowa, à 7 dans l'Illinois. Dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, dans la Virginie, dans certaines parties de New-York et de la Pensylvanie, il faut maintenant recourir aux fumures, ce qui change tout à fait le prix de revient. Voy. Cunningham, *Condition of social well being in Europe and America* (Londres, 1878), p. 172 et suivantes. D'ici à peu d'années cette première fertilité aura disparu et l'augmentation très rapide de la population absorbera une partie de ses récoltes. Il faut ajouter que les saisons sont fort irrégulières dans cette partie de l'Amérique. Les gelées et les sécheresses d'été y compromettent très souvent les récoltes. Quoique les blés américains aient désormais un rôle important à remplir dans l'approvisionnement des marchés européens, on ne doit pas s'attendre à la répétition des bas prix actuels dus à un concours tout particulier de circonstances.

En ce qui touche les importations de bétail vivant, nos études nous conduisent à des conclusions différentes. Nous croyons, au contraire, que les conditions de bas prix dans lesquelles elle se produisent deviendront permanentes et appellent par conséquent toute l'attention de nos législateurs.

surtout du siège de son industrie. Dans une autre partie de son rapport, le bureau des statistiques du Massachusetts, comparant cette fois les deux dates de 1860 et de 1878, affirme que, dans cette période, les salaires ont haussé de 24 0/0, et le coût de la vie de 14 0/0, d'où gain net pour l'ouvrier de 10 0/0. Malheureusement cette moyenne est déduite d'éléments fort divers.

Ainsi, dans la petite ville de Great-Barrington, on nous montre que le prix de toutes choses a augmenté en moyenne de 12 0/0 et que les salaires se sont élevés de 47 0/0. Le gain est réel pour l'ouvrier, et il en est ainsi pour tous les ouvriers disséminés dans des comtés ruraux.

Au contraire, dans la grande agglomération dont Lawrence est le centre, la nourriture a augmenté de 20 0/0, les loyers de 50 0/0, le prix des pensions de 59 0/0 et les salaires seulement de 10 0/0. A Lowell, le prix des subsistances a monté de 15 à 20 0/0, celui des loyers de 25 0/0 et les salaires de 12 0/0. Il en est ainsi dans toutes les villes ; or c'est là la condition faite le plus communément à l'ouvrier, car la fabrique rurale n'est plus, comme il y a vingt ans, le type exclusif de l'industrie américaine.

Nous venons de voir un de ces *mirages de chiffres* familiers à la statistique : il montre comment rien ne peut suppléer à l'observation directe des phénomènes sociaux.

Un écrivain allemand, M. de Studnitz, qui a été envoyé par le gouvernement prussien aux Etats-Unis pour y étudier la question ouvrière, nous offre précisément, dans son ouvrage publié il y a peu de mois (*), le moyen de contrôler les statistiques officielles un peu trop optimistes. Il est fort curieux de voir que, sauf la différence de ton, ses appréciations sur les faits concordent généralement avec celles des délégués parisiens. Les deux enquêtes se contrôlent ainsi l'une par l'autre.

M. de Studnitz s'attache avec grande raison à l'habitation des ouvriers comme au meilleur critérium de leur position. Le loyer est la dépense qu'on réduit la première dans les temps difficiles ; d'autre part, le confort intérieur est le reflet le plus exact de la situation matérielle et morale de la famille. Sous ce rapport, il y a entre les ouvriers des différentes parties de l'Union des différences pleines d'enseignements.

Philadelphie a 130 000 maisons pour ses 817 000 âmes, ce qui

(*) *Nordamerikanische arbeiterverhæltnisse.* Leipzig 1879, 1 vol. in-8° Duncker et Humblot.

fait à peine 5 1/3 habitants par maison. L'on ne voit point de ces cités ouvrières, de ces maisons aux logements enchevêtrés, véritables casernes, dont l'existence à Paris est la condamnation d'une civilisation tournée exclusivement du côté du luxe extérieur. Chaque famille occupe seule une gracieuse habitation, isolée, entourée d'un petit jardin ; un quart, un tiers même des ouvriers, chefs de famille, possède en pleine propriété cette maison, siège du bonheur domestique (*) !

A Paris, chacune des 75 274 maisons consacrées à l'habitation contient en moyenne plus de 26 habitants. Que de choses disent ces chiffres !

Cet excellent résultat qui, à première vue, aurait paru impossible a obtenir dans une aussi grande ville, est dû à une tradition persévérante des autorités locales, qui remonte à William Penn lui-même :

« Laissez chaque maison se placer comme il conviendra à son propriétaire, écrivait-il au gouverneur de la colonie naissante. Qu'elle s'étalle en long et en large ; qu'il y ait de chaque côté place pour des jardins, des potagers, des champs. Que notre ville soit ainsi un town rural verdoyant ; il sera toujours sain et ne sera pas exposé aux incendies. »

Cette pensée est restée toujours présente aux autorité municipales quand elles ont tracé le plan des rues ; les mœurs des habitants ont découragé les tentatives de la spéculation pour élever des maisons à plusieurs étages, enfin l'administration de la cité a pourvu à la nécessité de franchir les distances énormes que comporte ce mode de construction par un système judicieusement combiné de *tramways* et de chemins de fer urbains, dont les prix sont fort réduits. D'excellentes solutions pratiques ont été ainsi données à l'organisation des services communs que rendaient nécessaires les grandes agglomérations urbaines.

A New-York, dans la cité impériale, les choses sont bien différentes. A peine quelques descendants des *Nickers-Brokers* conservent leur habitation dans la ville haute ; mais les familles de condition moyenne vivent à l'hôtel pour éviter aux femmes les ennuis d'un ménage.

Quant à l'ouvrier, il en est réduit à ce qu'on appelle le *tenementhouse*, petit appartement loué au mois. D'après un rapport

(*) A Baltimore, ville de 300 000 âmes, les habitations isolées prévalent aussi : cependant la moyenne des habitants s'élève à 6,63 par maison.

du *metropolitan board of health*, la moitié de la population de New-York vit dans 18 500 maisons de ce genre, ce qui donne une moyenne de plus de 21 personnes par maison. Ces logements, dit M. de Studnitz, sont les plus sales, les plus dégradants et les plus chers en même temps du monde. Une mortalité terrible y sévit (*). Aussi, les excursions sur le fleuve, les pique-nique, qui sont une des habitudes les plus populaires de New-York, sont-elles pendant l'été une stricte nécessité hygiénique pour leurs habitants.

A Boston, l'Athènes des Etats-Unis, la situation n'est guère meilleure. Là aussi le type dominant des habitations ouvrières est la grande caserne divisée en logements, qu'on loue à la semaine, et payable d'avance, à de malheureuses familles qui s'y entassent dans une déplorable promiscuité. Les inspecteurs de police ont trouvé telle maison contenant 450 locataires à raison de sept par chambre ! Les règlements sanitaires de police se multiplient chaque année, mais ils sont fort mal observés. Ce fâcheux état de choses se produit de plus en plus même dans les villes de second ordre de la Nouvelle-Angleterre, à Chelsea, à Charlestown, à Lynn, à Lawrence, à Lowell, à Salem. Certaines familles dans lesquelles la femme et les enfants travaillent, vont même se fixer dans les *boarding houses*, où elles sont nourries et logées à la semaine. C'est seulement dans les districts ruraux qu'on voit reparaître la petite maison isolée, entourée de son jardin, si chère à tous les Anglo-Saxons. Le changement des mœurs est profond. « Il y a une dizaine d'années, disaient des observateurs très compétents à M. de Studnitz, un jeune homme dans le Massachusetts n'aurait eu aucune chance de trouver une femme s'il n'avait pas pu l'établir dans une maison lui appartenant. Il n'en est plus ainsi malheureusement. »

Cette situation pèse surtout sur les ouvriers de la dernière catégorie. Sauf à New-York et à Boston, il est plus facile qu'en Europe à un ouvrier qui a quelques avances, d'acheter une petite maison avec jardin. Il trouve sans grande peine à emprunter une partie du prix en donnant une hypothèque ; souvent les grands industriels qui ont des terrains à vendre autour de leur usine et désirent y fixer une population ouvrière, les y

(*) Du 1er février au 31 octobre 1868, tandis qu'il mourait seulement 4803 personnes dans les 31 262 maisons privées, hôtels et pensions bourgeoises de New-York, il en mourait 11 571 dans les 18 500 *tenementhouses*.

aident; des sociétés de construction de maisons ouvrières se forment à certaines époques et leur fournissent encore des facilités. Si l'ouvrier a pu payer une partie du prix, il peut, malgré le taux de l'intérêt, qui est de 7 à 8 0/0, arriver au bout de quelques années à se libérer, surtout s'il a un jardin dont les produits viennent remplir une place fort importante dans le budget de ses recettes (*).

Il existe partout un écart notable entre le prix de location des logements ouvriers et l'intérêt du capital que représente l'acquisition même de la maison. L'écart est encore plus accentué aux Etats-Unis qu'ailleurs. Le prix moyen du logement d'une famille ouvrière dans le Massachusetts est de 110 dollars (550 francs); un cottage avec jardin ne coûte guère plus de 400 dollars, soit 2000 francs. Même en tenant compte de l'impôt assez lourd qui pèse sur les maisons, il vaut bien mieux être propriétaire que d'avoir à payer son terme, comme dit l'ouvrier parisien. Mais le difficile pour le travailleur de tous les pays, pour le pauvre chef de famille de l'*unskilled labor*, c'est d'arriver à réunir les premiers 1000 francs.

A mesure que l'on avance vers la région des grands lacs ou dans le pays boisé du Maine et du New-Hampshire, les maisons de bois paraissent de tous côtés. Elles défendent mal du froid, nous dit M. de Studnitz, mais il est bien plus facile d'en avoir une, et mieux vaut être chez soi dans un chalet que locataire dans les combles d'un palais de marbre. Dût-on nous accuser de paradoxe, nous dirons que dans les pays où les matériaux de l'habitation sont les moins coûteux et les plus pauvres, la classe laborieuse jouit du plus grand avantage. Partout où vous verrez des maisons de bois, des maisons en *torchis* ou en pisé, soyez assuré que l'ouvrier est généralement propriétaire de son foyer, et que, malgré l'aspect misérable offert à un coup d'œil superficiel, il y a plus de réel bien-être et de dignité de vie que dans nos villes modernes aux longues artères et aux somptueux services municipaux.

La nourriture de l'ouvrier américain est plus abondante que celle de l'ouvrier français ou allemand et même que celle de

(*) M. de Studnitz évalue à 31 dollars le produit annuel moyen en fruits et légumes de ces petits jardins. Le travail que l'ouvrier y consacre est fait à moments perdus et lui est plutôt un délassement après les longues heures passées à la fabrique.

l'ouvrier anglais. Le coût de la vie animale est très élevé pour le voyageur qui loge dans les hôtels ou les pensions, mais l'habitant qui se pourvoit directement sur les marchés jouit de tous les avantages de la richesse des produits agricoles du nouveau monde. Il en profite largement et, qu'il faille en chercher la cause dans l'excitation d'un climat chargé d'électricité ou dans cette abondance même, le fait est que les Américains font par jour trois larges repas et souvent quatre.

Tous les observateurs constatent le gaspillage considérable de denrées que comportent les habitudes intérieures. L'économie domestique fait défaut et avec elle cette puissance d'épargne qui est l'humble mais féconde vertu de la ménagère européenne. Les industries domestiques, exercées au foyer par la mère et les jeunes enfants pour suffire aux consommations de la famille, sont devenues presque inconnues, et cela non seulement dans les centres industriels, mais jusque dans les fermes dispersées de la campagne. Notre voyageur allemand, comme tant d'autres, a été frappé de l'inaptitude des femmes américaines pour la préparation des aliments. Pour y remédier, on a fondé à New-York, à Philadelphie et dans bien d'autres villes, des écoles de cuisine ! Il nous semble, malgré notre incompétence, que c'est avant tout affaire à l'éducation domestique, aux vertus privées plus qu'à des institutions savantes.

Après le chapitre des aliments solides, vient malheureusement celui des liquides. La consommation de l'eau-de-vie est considérable aux Ftats-Unis. Dans l'année fiscale 1877-1878 elle s'est élevée à 317 465 000 gallons (le gallon équivaut à 4 lit. 54) ; ce qui fait plus de 7 gallons (31 lit. 78) par tête, la population étant évaluée à 44 millions y compris les femmes et les enfants. La valeur totale de ces boissons est de 596 millions de dollars ; ajoutez-y 206 millions de dollars pour la valeur du tabac, et voyez l'énorme budjet des consommations inutiles et de l'intempérance (*). De ce chiffre formidable de boissons fermentées, il faut déduire le vin et surtout la bière qui est consommée souvent dans les familles. Mais d'autres statistiques ne permettent pas de méconnaître la part très large qu'y prend l'ivrognerie. Ce vice affecte surtout la population *yankee* proprement dite avec les immigrants anglais et irlandais. Dans le seul Etat du Massachusetts, en 1874, alors qu'une loi prohibait absolument la vente

(*) Chiffres donnés par l'*Economiste français* du 1er mars 1879.

des liqueurs, on a compté 28 044 arrestations pour cause d'ivresse.

L'année suivante, le législateur s'est relâché de sa sévérité et a laissé aux autorités locales le soin de décider s'il y avait lieu ou non d'accorder dans leur territoire des *licences* aux débitants de boissons (*). Le nombre des poursuites pour l'ivrognerie a un peu diminué : il a été de 20 657, ce qui est encore beaucoup pour une population de 1 651 912 âmes.

Les populations du Sud usent beaucoup moins de boissons alcooliques ; les Allemands restent fidèles à l'usage de la bière, qui offre de bien moindres dangers, et c'est peut-être une des causes de la prépondérance continue, comme nombre et comme richesse, qu'ils acquièrent dans l'Union américaine.

L'intempérance n'est du reste pas un vice particulier aux ouvriers ; elle fait dans les hautes classes des ravages dont heureusement nous n'avons pas d'idée en France ; le nombre d'hommes riches, d'hommes distingués par l'intelligence, que ce vice dévorant détruit chaque année, est considérable. Pour le peuple, il est de plus un obstacle absolu à l'épargne, à la possession du foyer domestique. Un ouvrier présidant la quatrième assemblée des *Working men* de New-York, le disait d'une façon caractéristique : « Un grand nombre de travailleurs sont aveugles à leur propre intérêt. J'en connais beaucoup qui aiment mieux dépenser un dollar dans un cabaret que de donner dix cents pour leur cotisation à une *trade union*. Ma longue expérience parmi mes compagnons de travail m'a montré que les intérêts des travailleurs n'ont pas de plus grand ennemi que l'intempérance, oui un plus grand ennemi que le capital lui-même. L'eau-de-vie enlève au travailleur non seulement son argent, mais encore son intelligence. »

La vérité est là.

L'ouvrier intelligent, sobre, économe, vivant en famille, a, aux Etats-Unis, bien plus de facilités qu'en Europe pour s'élever à la condition de propriétaire. Mais, si l'une de ces qualités lui

(*) C'est là une très intéressante application de ce qu'on appelle la législation facultative. Elle est pratiquée dans beaucoup d'Etats de l'Union américaine et s'applique à une foule de cas, comme par exemple l'obligation d'enclore les terres. Dans les Etats où ce système fonctionne, les élections se font souvent sur la question de la *tempérance*. Les cabaretiers et leurs pratiques ont leurs candidats, auxquels les *temperance men* opposent des hommes qui s'engagent à refuser toute *licence* dans le territoire.

fait défaut, il tombe lui aussi dans un état confinant au paupérisme.

En 1851, le P. Mathew débarquait en Irlande après trois ans passées aux Etats-Unis, où il avait été fonder ses admirables sociétés de tempérance. Il voit un pauvre en haillons lui tendre la main ; aussitôt, avec un élan dont il n'est pas maître, le Père vide dans ses mains les quelques pièces d'or contenues dans sa bourse, et comme un ami lui reprochait doucement sa prodigalité : « Oh, répond le digne fils de saint François, il y a si longtemps que je n'ai pas vu un pauvre ; en Amérique il n'y en a pas ! »

Aujourd'hui les Etats-Unis ont plus que des pauvres, ils ont dans les villes des classes dangereuses, comme les a appelées M. Brace, de New-York (*), dans tous les districts industriels un paupérisme héréditaire, et dans les campagnes même des bandes de vagabonds appelés *tramps*, qui vont par petits groupes, se communiquent des indications et des mots d'ordre, le soir demandent et exigent l'hospitalité dans les fermes isolées. Leur nombre s'est élevé à plus de cent mille en 1877 dans les seuls Etats de New-York et de la Pensylvanie. Sous le coup de la terreur qu'ils inspiraient aux populations, les législatures ont pris contre eux des mesures exceptionnelles ; celle de l'Illinois a même refusé aux vagabonds arrêtés le bénéfice du jugement par jury. On a constaté que ces *tramps* étaient, la plupart du temps, d'anciens ouvriers des filatures qui se livraient à cette vie parce que le travail leur manquait (**).

La charité privée ne suffit plus, et certains Etats ont dû donner à la charité légale un développement presque égal à celui de l'Angleterre.

En 1876 le *Bureau des charités publiques* du Massachusetts constatait que des secours avaient été accordés à 283 476 personnes se décomposant ainsi : personnes à la charge complète de l'Etat 7749 ; à sa charge seulement en partie, 65 988 ; recueillies dans les

---

(*) V. *The dangerous classes of New-York city*, by C. L. Brace. New-York, 1872. *The Jukes a study in crime, pauperism disease, and heredity*, by Dugdale, New-York 1877. *American social science association. Proceedings of the conference of Charities* (4 vol. 1875 à 1877). *American catholic quarterly review*, avril 1879. *The rapid increase of the dangerous classes in the U. S.*

(**) *Tenth annual report of the bureau of statistics of labor*, p. 135. Voy. aussi lecture du professeur Wayland d'Yale-College à l'*American Social science Association*, reproduite par le *New-York Herald* du 12 septembre 1877.

stations de police à Boston, 60 803 ; vagabonds, voyageurs, *tramps*, 148 936. En tenant compte des individus qui ont reçu plusieurs fois des secours, le secrétaire du bureau évalue à 80 000 ou 85 000 le nombre des personnes qui reçoivent des secours publics, ce qui fait 1/19e de la population, alors qu'en Angleterre et dans le pays de Galles le paupérisme légal représente seulement 1/23e de la population (*). Dans les Etats voisins de New-York, de Pensylvanie, de Connecticut, les mêmes faits se sont produits et à la prochaine crise industrielle, ils séviront avec la même intensité, car le nombre des familles ouvrières qui vivent au jour le jour, *from hand to mouth*, va croissant.

Le signe le moins équivoque du changement considérable qui s'est produit dans la condition matérielle des classes inférieures est le nombre de femmes et d'enfants obligés de se livrer au travail des manufactures.

Il y a quinze ans l'*ouvrière* n'existait pas aux Etats-Unis. L'Américain pensait que, quand la femme avait fait régner l'ordre dans la maison et qu'elle avait nourri et élevé de nombreux enfants, sa tâche était largement remplie. Toute la vie économique du peuple était organisée d'après cette idée, et elle l'est encore en bien des points. Ainsi l'on ne voit pas les femmes américaines exercer les petits commerces de détail, qui dans l'Europe continentale leur sont généralement abandonnés. Pénétrez dans une ferme : si vous voyez la femme et les jeunes filles soigner le bétail, s'occuper au sarclage ou à la fenaison, vous pouvez être assuré que vous êtes chez des Allemands ou des Irlandais nouvellement établis. La femme du *farmer* de souche américaine reste étrangère à ces occupations ; c'est le mari qui va à la ville vendre le beurre, les laitages, la volaille.

Malheureusement l'industrie manufacturière emploie un nombre d'ouvrières de plus en plus grand. Ce fait tient à plusieurs causes ; d'abord dans les Etats anciennement peuplés de l'Est le nombre des femmes dépasse notablement celui des hommes (**),

(*) En 1877 les 64 *poor-houses* de l'Etat de New-York contenaient 13 000 pauvres.

(**) Le *census* de 1870 accuse encore pour l'ensemble des Etats-Unis un excédant de 430 000 hommes, mais ce fait se produit exclusivement dans les pays de l'Ouest : au contraire, la Virginie compte 30 000 femmes de plus que les hommes, le Maryland 15 000, la Pensylvanie 5000, l'Etat de New-York 56 000, le Connecticut 7000, le Rhode-Island 8000, le Massachusetts 50 000, le New-Hampshire 7000.

ce qui veut dire que beaucoup de femmes ont à pourvoir par elles-mêmes à leur subsistance. On s'est beaucoup préoccupé aux Etats-Unis de leur en assurer les moyens, en leur ouvrant les carrières professionnelles, les emplois publics. Sans compter les positions de maîtresses d'école, où elles dépassent de beaucoup le nombre des maîtres (*), la trésorerie publique, le service des postes, des télégraphes, leur ont réservé un bon nombre d'emplois. Mais, même dans ces fonctions essentiellement sédentaires, on a constaté que la femme pouvait moins supporter que l'homme l'excitation nerveuse résultant de l'attention constamment apportée à l'accomplissement de sa tâche. Ce n'est assurément pas défaut d'intelligence, mais la nature a des lois qui font de la vie domestique la mission de la femme et tendent à l'exclure de la vie extérieure. Ces observations s'appliquent à plus forte raison à la correction des épreuves, à la composition d'imprimerie, occupations où l'on compte beaucoup de femmes (**).

Mais là où le travail des femmes est surtout funeste, c'est quand il s'exerce dans les manufactures et entraîne l'abandon par la mère du foyer domestique. Le mal n'est pas aussi répandu en Amérique qu'en Europe : cependant le recensement général de 1870 constatait qu'il y avait dans l'ensemble de l'Union 323 728 femmes au-dessous de quinze ans employées dans l'industrie. En 1875 ce nombre était pour le seul Etat du Massachusetts de 94 207, et l'on n'y comprenait pas les 32 702 femmes qui se livrent chez elles à un travail industriel. Les filatures de coton de la Nouvelle-Angleterre emploient des jeunes filles, jusqu'à concurrence de plus de la moitié du nombre de leurs ouvrières et, si dans cette catégorie on ne rencontre pas plus d'immoralité que dans les autres classes de la société, ces jeunes filles, exposées à tous les dangers de la promiscuité, ont dû apprendre à se défendre elles-mêmes. Le pire contact est souvent celui des femmes plus âgées avec lesquelles elles vivent côte à côte (***).

(*) Les fonctions d'instituteur primaire sont remplies par des femmes dans la proportion de 7/8.

(**) Voy. dans le *Sixth report* du bureau du Massachusetts (1875), chap. *Special effects of certain forms of employment upon female health.*

(***) Voy. *Compendium of the census of Massachusetts*, p. 148. Voy. aussi un très intéressant article de M. René Lavallée dans le *Correspondant* du 25 octobre 1877 sur le *travail des femmes*, et surtout, dans l'*Atlantic Monthly* de juin 1879, un article intitulé : *Study of a New-England factory town.*

Le révérend Henry Morgan a récemment découvert au cœur de Boston, à côté d'un grand *boarding* populaire, une *nursery* où les malheureuses mères qui fréquentent les manufactures abandonnaient leurs enfants, et où ces pauvres êtres étaient nourris ou plutôt empoisonnés avec des débris froids des cuisines des hôtels. Leurs cris, en importunant les voisins, ont fini par appeler l'attention de la police !

A New-York, sur 100 000 femmes qui travaillent, 50 000, dit-on, gagnent seulement 3 dollars et demi par semaine, et beaucoup de jeunes filles n'en gagnent que 2 (10 fr. 60) sans être nourries ni logées ! Quel recrutement pour la phtisie, la prostitution et le paupérisme !

Ces faits affectent douloureusement les Américains, comme le symptôme de l'altération de la prospérité nationale. Plusieurs Etats ont cherché à remédier aux plus graves inconvénients, en limitant à soixante heures par semaine la durée du travail des femmes dans les manufactures.

Une autre plaie sociale grandissante aux Etats-Unis, c'est le travail des enfants. Il y a plus de 100 000 enfants dans la seule ville de New-York employés dans les manufactures, sans compter les apprentis, les vendeurs de journaux (*news-boys*), etc. (*). On a vu plus haut la place que le produit du travail des enfants tenait dans les budjets des ouvriers du Massachusetts. En vain le législateur prescrit-il la fréquentation obligatoire de l'école. On a relevé dans cet Etat, comme ne recevant aucune espèce d'instruction, 25 000 enfants des deux sexes, soit 27 0/0 du nombre total des enfants ; mais ce chiffre est de beaucoup au-dessous de la réalité, car la loi est constamment violée (**). Tantôt ce sont les fabricants qui, sous la pression de la concurrence, veulent s'assurer cette main-d'œuvre dépréciée et pèsent sur les parents (***) ; tantôt ce sont ceux-ci qui, par nécessité ou simplement pour assurer un supplément de recettes à leur budjet, jurent que leurs enfants sont plus âgés, pour échapper aux prescriptions de la loi.

(*) Voy. les documents cités par M. de Studnitz, p. 168.

(**) *Sixth report of bureau of statistics* (1875), p. 5 et 47.

(***) Dans certains districts, les directeurs de fabriques se font nommer membres du *board of schools* pour faciliter aux ouvriers la violation de la loi sur l'école obligatoire.

La législation du Massachusetts fixe à dix ans l'âge au-dessous duquel aucun enfant ne peut être admis dans une manufacture, et exige que de cet âge jusqu'à quinze ans l'enfant ne travaille pas plus de soixante heures par semaine, et que jusqu'à quatorze ans il consacre à l'école un temps fixé à douze semaines : c'est ce qu'on appelle le *half time school system.*

Presque tous les Etats reproduisent les principaux traits de ce système ; plusieurs font durer l'obligation de fréquenter l'école jusqu'à quinze et même seize ans. Il y a là une exagération évidente ; la multitude des infractions dont la loi est l'objet doit mettre en garde les philanthropes qui voudraient pousser plus loin la réglementation. Tout excès en ce sens échouera toujours contre la force des choses et la misère des parents.

Il est, du reste, à remarquer que le nombre des illettrés croît, aux Etats-Unis, à mesure que le système de l'école obligatoire va en se développant. M. David Wells cite une fabrique de coton de la Nouvelle-Angleterre dans laquelle, en 1838, onze ouvriers seulement sur cent faisaient *une croix* sur le livre de paye, tandis qu'aujourd'hui la proportion est de 25 0/0 (*). Le *census* du Massachusetts a relevé, en 1875, 104 513 personnes au-dessus de dix ans qui ne savaient ni lire ni écrire ou au moins pas écrire. Sur ce chiffre 90 789 ont plus de vingt ans, c'est-à-dire sont des illettrés définitifs selon toute probabilité. La grande majorité, 92 363, sont des immigrants ; mais il y a dans les villes manufacturières, à New-York notamment, tant d'enfants qui vagabondent dans les rues sans recevoir aucune instruction, que le nombre des illettrés croîtra à chaque recensement nouveau.

A ces tristes traits par lesquels les populations ouvrières des Etats-Unis se rapprochent de celles de l'Europe, il faut opposer un contraste qui différencie profondément leur condition morale et matérielle au moins d'avec celle de l'ouvrier français : c'est le respect absolu du dimanche. Ce jour-là est au moins le grand jour de repos de l'ouvrier, de l'enfant, de la femme, et rien ne vient empiéter sur lui. Les mœurs le protègent autant que les lois positives écrites dans les statuts des trente-huit Etats. C'est à peine si le service des parcs publics emploie quelques ouvriers le dimanche. Sur les chemins de fer un grand nombre de trains

(*) *North-American-Review*, July, 1877, p. 119.

sont supprimés ce jour-là (*). A New-York, dans la cité corrompue et cosmopolite, les lois qui punissent l'ouverture de tout débit de boisson le dimanche sont encore rigoureusement appliquées aux délinquants.

(*) Dans les trains qui circulent le dimanche, le nombre des voyageurs est beaucoup moindre, car un grand nombre d'Américains se feraient scrupule d'employer ainsi le jour du Seigneur. Mais au fur et à mesure que l'infidélité augmente, les compagnies sont portées à se départir de la ligne de conduite qui leur était imposée autrefois par l'opinion. Pour réagir contre cette tendance, il s'est formé en 1878 une association qui se donne pour but de restreindre, autant que possible, la circulation des trains et des steamers aux Etats-Unis et au Canada. Voy., sur cette association, un article de M. A. Delaire, dans l'*Annuaire d'économie sociale* pour 1879, p. 72.

Claudio JANNET.

— *A continuer*

UNE RENCONTRE FORTUITE

PAR

W. D. HOWELLS

TRADUCTION DE LOUIS-H. FRÉCHETTE

VI

UNE LETTRE DE KITTY.

Québec, — août 1870.

Chères cousines,

Depuis la lettre que je vous ai écrite un jour ou deux après notre arrivée ici, nous avons fait bien du chemin, comme vous devez l'imaginer. Toute une semaine s'est écoulée, et nous supportons encore notre loisir forcé sans nous plaindre. Boston et New-York commencent à entrer, — au moins pour nous, — dans le domaine des improbabilités, mais comme Québec est toujours inépuisable, je ne regrette aucunement le temps que nous lui consacrons.

Fanny est toujours sur son canapé. Le premier enthousiasme de son affliction est passé, et maintenant elle s'intéresse exclusivement à diriger nos expéditions dans la ville. Elle sait le plan et l'histoire de Québec par cœur, et elle tient à ce que nous suivions littéralement ses instructions.

Pour s'en assurer, elle exige souvent que nous sortions ensemble, Dick et moi, lors même qu'elle aimerait à le garder près d'elle, ne voulant se fier ni à l'un ni à l'autre en particulier; et quand nous sommes de retour, elle nous interroge séparément pour voir si nous n'avons pas omis quelque chose. Cela nous force de ne rien négliger.

Elle dit qu'il faut que je puisse donner à mon oncle Jack des

détails complets et circonstanciés sur tout ce qu'il veut connaître de ces lieux célèbres ; et j'espère réellement être en état de le faire si je continue, — ou plutôt si l'on continue à me stimuler de cette façon. Chez Fanny ce n'est que du zèle pour la cause, car vous savez qu'elle ne prend guère de plaisir personnel à tout cela ; elle n'y trouve pas d'autre satisfaction que celle d'atteindre son but.

La principale consolation qu'elle éprouve dans la triste obligation où elle est de ne pas bouger, c'est de voir ma tournure dans ses différentes toilettes. Lorsqu'elle me voit apparaître avec une nouvelle mise, elle soupire et s'écrie : « Oh ! si ce n'étaient que mes habillements ! » Alors elle se lève, se traîne, sautille à travers l'appartement jusqu'en face de mon miroir, fixe une épingle ici, attache un ruban là, réajuste en les tapant légèrement mes cheveux qu'elle a arrangés elle-même ; puis regagne misérablement son canapé, heurte son pied malade contre quelque chose, et se remet à se plaindre de plus belle, toute joyeuse de poser en martyre.

Les jours où elle s'imagine ne devoir jamais guérir, elle ne sait pas pourquoi je ne garderais pas tous ses effets, pour en finir ; et lorsqu'elle se croit déjà rétablie, elle me dit qu'à son retour elle me fera faire une toilette en tout semblable à celle que j'ai sur moi dans le moment. Alors elle recommence à sautiller pour avoir ma mesure exacte, me fait l'histoire de chaque point de couture, me signale les légères modifications qu'elle se propose de faire, et les changements de garniture qui conviendront le mieux à mon teint. En somme elle finit par me promettre quelque chose de tout différent. Vous connaissez déjà Fanny ; vous n'avez qu'à multiplier le tout par à peu près cinquante mille. Son entorse n'a fait que développer les points saillants de son caractère.

Outre qu'il fait partie du corps expéditionnaire de Fanny avec un dévoûment réel à ce qu'il appelle la cause de l'oncle Jack, Dick se comporte admirablement. Tous les matins, après déjeuner, il se rend à l'hôtel, constate les nouvelles arrivées de voyageurs, lit les journaux, et, bien que nous ne puissions après cela rien tirer de lui, nous nous imaginons tant bien que mal savoir tout ce qu'il y a de nouveau. Il s'est mis à fumer dans une pipe de terre cuite en l'honneur de la mode canadienne, et porte une espèce de turban en mousseline indienne coquettement

enroulé autour de son chapeau, et dont les extrémités voltigent en arrière, — pour imiter les québecquois qui se protègent ainsi contre l'insolation, lorsque le thermomètre varie dans les soixante degrés. Il a aussi acheté une paire de raquettes pour se préparer à l'extrême température contraire, en prévision du cas où quelque autre accident arrivé à Fanny nous forcerait de passer l'hiver ici.

Quand il s'est reposé de sa course à l'hôtel, nous sortons généralement ensemble pour explorer ; et nous en faisons autant dans l'après-dîner. Le soir, nous nous promenons sur la terrasse Durham, vaste esplanade qui domine le fleuve et où toute la ville, fatiguée de ses rues tortueuses, se donne rendez-vous pour prendre de l'exercice. C'est l'endroit fashionable pour passer la soirée. Mais un matin que j'y suis allée avant le déjeuner, pour faire diversion, je me suis aperçue que c'était aussi le refuge du sans-gêne. Deux ou trois petits flâneurs se chauffaient au soleil sur l'affût des gros canons de la terrasse ; un petit chien aboyait aux cheminées de la Basse-Ville ; un vieux monsieur se promenait de long en large en robe de chambre et en pantoufles, tout comme s'il eût été sur son propre portique. Il ressemblait un peu à notre oncle Jack, et j'aurais voulu que ce fût lui, — pour lui faire admirer les légères spirales de fumée montant de la Basse-Ville, le brouhaha sur la place du marché, les bâtiments sur le fleuve, le brouillard au loin suspendu sur l'eau, et les montagnes argentées ici, bleues dans le lointain.

Mais,— quant à parler du grand et du beau, — on ne peut point regarder autour de soi, à Québec, sans en avoir l'aspect dans toutes les directions. Ajoutez qu'il s'y mêle toujours quelque chose de si familier et de si intime, que cela nous réchauffe le cœur.

La caserne des jésuites se trouve justement en face de nous, de l'autre côté de la rue, sur le premier plan d'un paysage splendide. Cette construction, — songez-y, vous autres éphémères habitants d'Eriécreek ! — a deux cents ans d'existence, et paraît en avoir cinq cents. Les Anglais l'enlevèrent aux jésuites en 1760, et s'en sont servis depuis pour loger leurs soldats ; mais elle est si peu changée qu'un missionnaire de la compagnie qui l'a visitée l'autre jour, disait que tout était comme si ses frères l'avaient quittée la semaine précédente. Vous vous imagineriez qu'un endroit si vieux et si historique dût se donner des airs prétentieux ;

eh bien, non ; il se prête au prosaïsme de la vie domestique tout aussi bien qu'une simple maison de bois qu'on vient de construire. Je ne me lasse jamais de regarder les femmes assez malpropres des soldats, faisant sécher leur linge, et les petits enfants mal peignés jouant dans les bardanes, et les poulets, et les chats, et les soldats eux-mêmes passant avec les bottes des officiers à la main, ou ramassant des copeaux pour faire bouillir le thé. Quand ils ne sont pas de service, adieu les grands airs; mais sous les armes, avec leurs beaux uniformes, ils me font paraître nos volontaires — tels que je me les rappelle — bien gauches et bien négligés.

Par-dessus le beffroi de la caserne, nos fenêtres commandent une vue de la moitié de Québec avec ses toits et ses clochers étagés en pente jusqu'à la Basse-Ville où ils se mêlent aux pointes aigues des mâts de navires à l'ancre, et l'on découvre en même temps toute la plaine qui monte des bords de la rivière coulant au fond de la vallée, jusqu'à la chaîne de montagnes qui borde l'horizon, et dont les plis bleuâtres sont éclairés çà et là par de petits villages tout blancs. La plaine est parsemée de maisonnettes et émaillée de champs cultivés ; et les fermes distinctement divisées, — à chaque génération le propriétaire partage son bien sur la longueur entre chacun de ses fils (*), — s'étendent à droite et à gauche de grandes routes bordées de peupliers, tandis que, près de la ville, le chemin circule à travers de jolies villas.

Mais le paysage et la caserne des jésuites ne sont rien comparés au monastère des ursulines, qui se trouve justement sous nos fenêtres, du côté opposé, et dont je vous ai dit un mot dans ma dernière lettre. Depuis, nous avons lu son histoire, et nous savons maintenant ce qu'était madame de la Peltrie, la noble dame normande qui l'a fondé en 1640. Elle était très riche et très belle, et comme dès sa jeunesse elle était d'une grande sainteté, lorsque son mari mourut, et que son pauvre vieux père voulut la faire remarier pour l'empêcher d'entrer en religion, elle n'hésita pas à le tromper par un mariage factice avec un pieux gentilhomme, son complice. Lorsque son père fut mort, elle vint au Canada avec une autre sainte, Marie de l'Incarnation, et jeta les bases de ce nouveau monastère.

La première construction est encore là, debout, aussi solide

(*) Inutile de dire que cela n'est guère exact. (Note du trad.)

que jamais, bien qu'elle ait été entièrement brûlée, à l'exception des murs, il y a deux siècles. Quelques années passées, un vieux frêne sous lequel les premières ursulines enseignèrent les enfants des sauvages, fut renversé par le vent ; une grande croix noire marque maintenant l'endroit où il était planté.

Les nonnes d'aujourd'hui passent presque toute la matinée dans le jardin, hanté le soir par les ombres des anciennes religieuses. Moi-même, par un beau clair de lune, j'y joue un peu le rôle de madame de la Peltrie enseignant les petits Indiens dont le nombre diminue toujours, comme dans la chansonnette, à mesure que la lune descend à l'horizon. C'est un endroit enchanteur, et je voudrais que nous l'eussions quelque part en arrière d'Eriécreek, au risque de voir nos voisins en critiquer l'architecture.

Je me suis approprié deux religieuses. L'une est grande, mince et pâle, et l'on voit du premier coup d'œil qu'elle a dû briser le cœur de quelque amoureux mortel, et qu'elle en savait quelque chose, lorsqu'elle est devenue la fiancée du ciel. L'autre est petite, commune, grassouillette, et paraît aussi heureusement prosaïque et aussi terre à terre que la vie après dîner.

Quand tout me paraît gai, je me plais à m'associer à la tristesse sculpturale de la belle religieuse qui jamais ne rit ni ne joue avec les petites pensionnaires ; mais quand le monde me semble triste, — le meilleur des mondes l'est quelquefois pour une minute ou deux, — je me joins à la petite nonne rondelette dans ses joyeux ébats avec les enfants. Et alors je me crois plus sage, sinon meilleure que l'autre belle et vaporeuse créature. Mais quelle que soit celle avec qui je m'incarne ainsi, je prends l'autre en grippe. Et pourtant elles sont toujours ensemble, comme la vivante contre-partie l'une de l'autre. Je pense qu'on pourrait écrire une jolie histoire là-dessus.

Pendant le siège de Québec par Wolfe, ce jardin des ursulines fut labouré par les bombes, et les religieuses furent rejetées un instant dans ce monde qu'elles avaient quitté pour toujours. Fanny nous a lu ces détails en français dans une petite relation écrite dans le temps par une sœur de l'Hôpital-Général.

Ce fut là que les ursulines se réfugièrent, abandonnant le cloître, les classes et leurs innocentes petites élèves, pour les salles de l'hôpital, remplies de blessés et de mourants des deux nations, et retentissantes de leurs lamentables gémissements.

Quel monde triste, méchant et plein d'horreurs, dut leur apparaître dans ce coup d'œil passager !

Ici, dans le jardin, notre pauvre Montcalm, — à Québec je suis du côté des Français, s'il vous plaît, — fut enterré dans une fosse creusée par une bombe. Son crâne est encore dans la chambre du chapelain du couvent, où nous l'avons vu l'autre jour. On l'a richement enchâssé dans une boîte en vermeil, élégamment ornée de noir, et recouverte d'une draperie en dentelle blanche, comme une relique de saint. Il fut un peu endommagé lorsqu'on l'exhuma ; et il y a quelques années, des officiers anglais, l'ayant emprunté pour l'examiner, eurent l'odieuse indélicatesse d'en enlever quelques dents. Dites à l'oncle Jack que la tête est très développée au-dessus des oreilles, mais que le front est petit.

Le chapelain nous montra en même temps la copie d'une vieille peinture représentant le premier couvent, avec des huttes d'Indiens, la maison de madame de la Peltrie, et madame de la Peltrie elle-même, en riche toilette, avec un chef huron devant elle, et quelques cavaliers français galoppant de son côté à travers une avenue. Puis il nous montra des albums, ouvrage des sœurs, peints et dessinés dans un style à me donner une idée des vieux missels.

Enfin il nous accompagna jusqu'à la chapelle, et il ne pouvait nous offrir une meilleure preuve de sa vie casanière qu'en passant un pardessus et en chaussant des souliers de caoutchouc pour faire les quelques pas en plein air qui nous séparaient de la porte extérieure. Il avait été un peu souffrant, disait-il.

En entrant il ôta son chapeau, coiffa une barrette, et nous montra chaque chose avec la plus grande bonté, — et disons en passant que ses manières étaient vraiment exquises. Il y avait là de beaux tableaux venus de France pendant la révolution, ainsi que des pièces de sculpture en bois autour du maître-autel, dues au ciseau d'artistes québecquois qui vivaient au commencement du dernier siècle. Il y avait alors, nous dit-il, une école des beaux arts à Sainte-Anne, à vingt milles en bas de Québec. Il nous montra aussi un crucifix d'ivoire si plein de vie que c'était à peine si l'on osait le regarder. Mais ce qui m'intéressa le plus ce fut le léger scintillement d'une lampe votive que le chapelain nous fit remarquer dans un des coins de la chapelle intérieure des nonnes. Elle a été allumée, il y a cent cinquante ans, par

deux officiers français, à la prise de voile de leur sœur, et n'a jamais été éteinte excepté durant le siège de 1759.

Voilà encore la matière de toute une histoire. Le fait est que Québec prête extraordinairement à la fiction. Je marche pour ainsi dire enveloppée dans un nimbe romanesque. A chaque coin de rue vous rencontrez des gens qui paraissent n'avoir rien autre chose à faire qu'à inviter le romancier de passage à entrer dans leurs maisons afin de prendre leurs portraits pour en faire des héros et des héroïnes. Et pour cela point de changement de costume ; ils n'ont qu'à poser comme ils sont. Or puisque tel est le présent, pas besoin de vous dire si tout le passé de Québec n'aspire qu'à être transformé en romans historiques !

Je voudrais que vous vissiez les maisons, et comme elles sont solidement construites. Je ne puis songer à Eriécreek que comme à un amas de huttes et de cabanes d'écorce, en comparaison. Notre maison de pension est relativement peu massive et ses murs de pierre n'ont qu'un pied et demi d'épaisseur ; mais la moyenne des murailles ici est de deux pieds et deux pieds et demi. L'autre jour Dick est allé à l'université Laval, — il va partout et fait connaissance avec tout le monde, — et là il a vu les fondations du séminaire, qui ont subi tous les sièges et toutes les conflagrations depuis le dix-septième siècle; et rien de surprenant à cela puisqu'elles ont six pieds d'épaisseur, et forment une suite de couloirs bas-cintrés, aussi puissants, dit-il, que les casemates d'une forteresse. Il y a là un vieil escalier magnifiquement sculpté qui date de la même époque.

Dick est enchanté du recteur, un prêtre. Le fait est que nous aimons tous les prêtres que nous rencontrons. Ils sont très bien et très polis, et parlent tous l'anglais, en faisant quelques légères fautes assez drôlatiques. L'autre jour, nous demandâmes à l'un d'eux, jeune homme tout à fait gentil, le chemin de la Pointe-au-Lièvre, où, dit-on, les frères récollets ont bâti leur première mission, dans une plaine marécageuse. Il ignorait ce point d'histoire, et nous lui montrâmes notre guide.

— Ah ! vous voyez, le livre dit : *probablement* l'endroit (*) S'il

---

( ) Ici l'auteur fait comprendre que le mot *probably* était prononcé défectueusement, en appuyant sur la seconde syllable du mot: pro*bab*ly, ce qu'on ne peut traduire en français, où il n'y a point d'accent tonique obligatoire. (Note du trad.)

eût dit : *certainement*, je l'aurais su. Mais *probablement*, *probablement*, vous comprenez ?

Néanmoins il nous enseigna notre route. Nous descendîmes à la Basse-Ville (*), dépassâmes l'Hôpital-Général, et nous arrivâmes à cette Pointe-au-Lièvre, fameuse en outre parce que c'est quelque part dans son voisinage, sur la rivière Saint-Charles, qu'hiverna Jacques Cartier, en 1536, et qu'il s'empara du roi indien Donnacona, qu'il emmena en France. C'est là aussi que l'armée de Montcalm essaya de se rallier, après avoir été défaite par Wolfe. Je vous en prie, lisez ceci plusieurs fois à l'oncle Jack, afin qu'il sache combien je suis scrupuleuse dans mes recherches historiques.

Je suis triste et indignée de ce qu'on ait ainsi enlevé Québec aux Français, après tout ce qu'ils avaient fait pour le bâtir. Mais c'est encore une ville bien française sous tous les rapports. On le voit par ses sympathies pour la France dans cette guerre prussienne que l'on croirait pourtant devoir lui être assez indifférente. Notre maîtresse de pension nous dit que les petits garçons dans les rues sont au courant de toutes les batailles, et expliquent, chaque fois que les Français sont battus, comme quoi ils ont été écrasés par le nombre et trahis. A peu près comme nous, au commencement de notre guerre.

Vous allez me croire folle ; mais je voudrais que l'oncle Jack laissât sa clientèle d'Eriécreek, vendît sa maison, et vint s'établir à Québec. J'ai marchandé les choses, et je trouve tout fort peu dispendieux, même en prenant Eriécreek comme point de comparaison. Nous pourrions louer une belle maison sur le chemin Saint-Louis pour deux cents piastres par an ; le bœuf est à dix ou douze sous la livre, et tout le reste en proportion. Et puis, en outre, le blanchissage se fait à la campagne chez les fermières ; pas une mie de pain n'est cuite à la maison : tout est fourni par les boulangers. Imaginez vous, mes amies, quel débarras ! De grâce, faite que l'oncle Jack y songe sérieusement.

Depuis que j'ai commencé ma lettre, l'après-midi s'est envolé, —le soleil en se couchant derrière les montagnes illuminerait

---

(*) La position des lieux par rapport à la Haute-Ville fait que l'auteur confond ici la Basse-Ville avec le faubourg Saint-Roch, ce qui pour les québecquois forme deux endroits tout à fait distincts.

gratuitement notre souper, si nous demeurions ici ; — le crépuscule s'est effacé ; la lune s'est levée sur les toits et les lucarnes du couvent, et elle regarde dans le jardin d'une façon si invitante que je ne puis résister à l'envie d'aller me joindre à elle Je mets donc mon écriture de côté pour jusqu'à demain La cloche du couvre-feu a sonné ; les lumières rouges se sont éteintes une à une aux fenêtres ; les nonnes sont endormies ; une autre espèce de fantômes jouent dans le jardin avec les spectres bronzés des petits sauvages d'autrefois. Je suis presque surprise que madame de la Peltrie ne soit pas là. Oh ! maintenant que ses élèves sont là-haut, comment trouvent-ils tous les petits contes d'autrefois ?

DIMANCHE APRÈS-MIDI.

Ayant été à la cathédrale française dimanche dernier, nous sommes allés à la cathédrale anglaise aujourd'hui. Je me serais cru dans quelque église de la vieille Angleterre, en entendant prier pour la famille royale, et en écoutant le sermon assez médiocre prononcé avec un accent britannique exagéré. Les assistants eux-mêmes avaient des physionomies anglaises, et certaines excentricités de toilette tout à fait curieuses ; la jeune fille qui chantait le contralto dans le chœur de l'orgue portait comme un homme une écharpe à son chapeau.

La cathédrale n'est pas extraordinaire comme architecture, je suppose ; mais elle m'impressionna par son apparence solennelle, et je ne pus m'empêcher de me figurer qu'elle faisait partie, autant que la citadelle elle-même, de la puissance et de la grandeur britanniques

Au-dessus du siège de l'évêque pendait un drapeau de Crimée, usé par l'âge et les combats, et qui fut placé là en grande pompe, en 1860, par le prince de Galles, lorsqu'il présenta de nouvelles couleurs au régiment. Dans le jubé se trouve un banc d'honneur réservé aux altesses royales, aux gouverneurs généraux, et autres grands personnages, lorsqu'ils honorent Québec de leur présence.

Il y a des tablettes et des bustes monumentaux sur les murs. L'un d'eux représente le duc de Lennox, gouverneur général, qui mourut, vers le milieu du dernier siècle, d'une morsure de renard. Cette étrange destinée pour un duc m'attendrit presque sur son compte.

Fanny n'avait pas pu, comme de raison, venir à l'église avec moi, et Dick s'en était exempté en se penchant trop longtemps sur les journaux de l'hôtel. J'étais donc partie à pied avec notre Bostonien, qui est encore ici avec nous. Je n'en ai pas beaucoup parlé dans ma dernière lettre, et je ne crois pas que, même aujourd'hui, je puisse en donner une idée exacte. Il a beaucoup voyagé, et s'est assez *européanisé* pour ne pas avoir une très haute idée de l'Amérique, bien qu'on ne puisse dire qu'il trouve tout parfait en Europe. Son expérience paraît ne lui avoir laissé aucune patrie dans les deux hémisphères.

Ce n'est pas un de ces Bostoniens comme les rêve l'oncle Jack ; et m'est avis que le jeune homme ne le voudrait pas non plus. Il est encore trop peu âgé pour avoir pris part à l'abolition de l'esclavage, et même s'il eût vécu assez tôt pour cela, je pense bien qu'il n'aurait pas marché dans les rangs de John Brown. Je crains qu'il n'ait foi dans les « vulgaires et fausses distinctions » de toutes sortes, et qu'il n'y ait chez lui aucune parcelle de « magnanime démocratie. » En effet, je vois à ma grande surprise que certaines idées que je croyais exclusivement propres à l'Angleterre, et auxquelles je n'ai jamais songé sérieusement, forment en réalité partie du caractère et de l'éducation de M. Arbuton. Il parle des classes inférieures, des boutiquiers, du grand monde, des bonnes familles, sur un ton sérieux que je croyais entièrement étranger à notre continent. Il est vrai que j'ai déjà rencontré dans mes lectures des personnages à qui l'on attribuait des opinions semblables ; mais j'ai toujours pensé que c'était pour faire ressortir l'infortune de quelqu'un,—pour empêcher, par exemple, une fille de naissance de se mésallier par amour, et ainsi de suite ; ou bien encore pour ridiculiser quelque vieille folle ou quelque fat insupportable. C'est à peine si je pouvais croire d'abord que notre Bostonien parlât ainsi sérieusement. Ces choses impressionnent si différemment dans la vie réelle ; et je me mettais à rire, jusqu'à ce qu'enfin je m'aperçus qu'il ne savait comment interpréter mon hilarité. Alors je lui demandai la permission de différer d'opinion avec lui sur certains points. Mais il ne me contredit jamais, ce qui me met toujours à la gêne pour soutenir une opinion contraire à la sienne. Il me semble toujours, bien que ce soit lui qui commence, que j'ai l'air de vouloir lui imposer mes idées.

Cependant malgré ses faiblesses et ce qu'il peut avoir de désagréable, il y a quelque chose en lui de vraiment élevé. Il est si exactement vrai, si scrupuleusement juste, que l'oncle Jack lui-même ne l'est pas plus ; et cependant l'on voit que le respect de ces vertus n'est pour lui que le résultat particulier de quelque système spécial.

Ici à Québec, bien qu'il regarde du haut de sa grandeur le paysage et les antiquités, souriant froidement à mes petites démonstrations enthousiastes, je crois remarquer qu'il se fait réellement en lui un certain progrès. Je me prends à ressentir à son égard le même respect qu'il a pour lui-même, et qu'il semble vouer même à son habillement, au point que chaque article de sa toilette paraît lui ressembler et se respecter en conséquence. Je me suis souvent demandé, par exemple, ce que ferait son chapeau, son précieux chapeau, si j'allais le jeter par la fenêtre. Je crois qu'il y aurait un tremblement de terre.

Il est poliment curieux à notre sujet. De temps à autre, il nous fait, d'un ton protecteur et dégoûté, certaines questions directes touchant Eriécreek, dont il semble, autant que je puis voir, ne pouvoir se former une juste idée. Il paraît tenir à sa première notion qu'Eriécreek est situé au cœur de la région pétrolifère, dont il a vu des dessins dans les journaux illustrés. Et lorsque je lui affirme le contraire, il me traite avec une extrême douceur, comme si j'étais quelque fantôme explosible, ou quelque inflammable naïade échappée d'un puits à torpilles, et qu'il ne serait pas prudent de contredire, de peur de la voir disparaître tout à coup dans un éclair et une détonnation.

Lorsque Dick ne peut venir avec moi, à cause de Fanny, M. Arbuton le remplace dans le corps expéditionnaire. Nous avons visité ensemble plusieurs endroits historiques, et de temps en temps il nous parle en termes très intéressants de ses voyages. Je ne crois pas cependant que ceux-ci aient fait de lui un cosmopolite. On dirait qu'il a voyagé avec quelque idée préconçue, et ne s'est intéressé aux choses que dans leur rapport avec cette idée. Les bagatelles l'ennuient ; et lorsqu'il voit le sublime mêlé à l'absurde, il en est indigné.

L'une des constructions les plus vieilles et les plus baroques de Québec consiste en une petite maison à un étage, sur la rue Saint-Louis, où le pauvre général Montgomery fut transporté après sa mort. C'est maintenant une petite boutique de confiseur;

et les tartes et les gâteaux exposés dans la vitrine ont tellement choqué M. Arbuton, — bien qu'il ne parût pas s'occuper de Montgomery,— que je n'ai pas osé rire.

Je vis très peu dans le dix-neuvième siècle par le temps qui court, et je ne m'occupe guère de ceux qui y vivent. Il me reste cependant un grain d'affection pour l'oncle Jack, et je veux que vous le lui offriez.

Il est probable que cette lettre va me coûter au moins six timbres.

J'oubliais de vous dire que Dick va tous les matins se faire raser dans un établissement de barbier, qui a nom *Montcalm shaving and shampooing saloon.* On l'appelle ainsi parce que c'est là, dit-on, que Montcalm a tenu son dernier conseil de guerre. C'est une curieuse petite maison à toit pointu, avec une façade ornée de fèves grimpantes et un jardin en miniature tout plein de mufliers.

Nous serons ici une semaine encore, à tous hasards ; après quoi je pense que nous reviendrons directement chez nous. Dick a déjà perdu assez de temps.

Avec beaucoup d'affection,

Votre.

KITTY.

VII

RÊVE DE JEUNESSE

Pour les deux jeunes gens dont les jours allaient ainsi s'écoulant ensemble, on ne peut dire que le mardi différât beaucoup du lundi, ni dix heures de trois heures et demie. Ils n'étaient pas toujours sûrs du jour de la semaine, et s'imaginaient souvent que ce qui avait eu lieu le matin était arrivé dans l'après-midi de la veille.

Mais quelque incertains qu'ils fussent de l'heure et du caractère de leurs petites aventures, et quelles que fussent celles-ci, madame Ellison, par l'intermédiaire de Kitty, faisait son possible pour se tenir au courant de tout. Puisque la liaison de Kitty et de M. Arbuton était due à son indisposition, elle s'en considérait comme la victime, et croyait avoir droit à tous les babillages qui pouvaient en résulter.

Etendue sur son canapé, elle écoutait avec une patience à vaincre tous les caprices de jeune fille qui accueillaient parfois ses propos inquisiteurs. Si sa satisfaction en était retardée, cela lui donnait d'un autre côté l'occasion de déployer tout son artifice, et sont amour-propre n'en était que plus délicatement flatté par le triomphe final, lorsqu'elle réussissait à tout savoir. En général cependant la jeune fille parlait assez volontiers. Elle était heureuse d'avoir sur le compte de son ami l'opinion d'une personne d'une plus grande expérience que la sienne, et plus qu'elle au courant des choses du monde. Et même, au cas où madame Ellison n'aurait pas été la plus sage des deux, la jeune fille aimait encore mieux parler un peu de lui, que de toujours y penser. Et puis, en définitive, qu'on me montre deux femmes qui n'aiment pas un peu à parler d'un homme !

Presque toujours, après ses promenades à travers la ville, Kitty s'approchait du canapé où reposait Fanny, et racontait fidèlement à celle-ci tout ce qui s'était passé. La chose avait d'abord eu lieu sur un ton léger et avec une pointe d'extravagance et de burlesque ; mais plus tard les récits prirent un ton plus sérieux ; et enfin, sur les derniers temps, Kitty devenait quelquefois tellement distraite, qu'elle tombait tout à coup dans un silence embarrassé, juste au beau milieu de sa narration. D'autres fois, elle faisait face à toute une procession de questions habilement manœuvrées, par un verbiage qui aurait découragé tout autre qu'un martyr. Mais madame Ellison souffrait tout, et aurait souffert encore davantage pour la cause. Rebutée sur un point, elle attaquait sur un autre, et le résultat général de ses investigations lui donnait quelquefois une idée plus claire de ce qu'éprouvait Kitty, que ne pouvait s'en former la jeune fille elle-même.

Pour celle-ci, en effet, tout cela était rempli de mystère et d'incertitude.

—Nous avons beau nous rencontrer souvent, notre liaison a toujours le charme de la nouveauté, dit-elle un jour, adroitement pressée par madame Ellison. Nous devenons de plus en plus étrangers l'un à l'autre, M. Arbuton et moi. Quelqu'un de ces matins, nous ne nous connaîtrons pas même de vue. J'ai déjà peine à me le remettre, bien que j'aie cru pendant quelque temps le savoir un peu par cœur. Sachez bien, au moins, que je parle en observatrice désintéressée.

— Kitty, comment pouvez-vous m'accuser de m'immiscer dans

vos affaires ! s'écria madame Ellison, en prenant une position plus commode pour écouter.

— Je ne vous accuse de rien. Vous avez le droit de savoir tout ce qui me regarde. Seulement je veux être bien comprise.

— Sans doute, ma chère, dit la cousine avec une douceur affectée.

— Eh bien, reprit Kitty, il y a chez lui des choses qui m'intriguent de plus en plus, — des choses qui m'amusaient d'abord parce que je n'y croyais guère, et que je me suis sentie portée à repousser plus tard. Maintenant j'ai peine à m'insurger contre elles. Elles m'effrayent, et paraissent me refuser le droit d'être ce que je suis.

— Je ne vous comprends pas, Kitty.

— Vous savez ce que nous sommes chez nous, et dans quelles idées mon oncle Jack nous a élevés. Nous n'avons jamais eu d'autre principe que celui d'agir avec droiture et de respecter le droit des autres.

— Eh bien ?

— Eh bien, M. Arbuton semble avoir vécu dans un monde où tout est réglé par quelque loi rigoureuse à laquelle il est impossible de se soustraire. Par exemple, vous savez que, chez nous, nous parlons des hommes et nous les discutons, mais toujours au point de vue de la valeur personnelle de chacun ; et j'ai toujours cru qu'une personne pouvait s'élever par ses propres efforts, pourvu qu'elle fût sincère et non infatuée d'elle-même. Lui, au contraire, semble juger les gens d'après leur origine, le lieu de leur résidence, le nom qu'ils portent, et croire que toute véritable distinction ne peut avoir d'autre source que les circonstances dans lesquelles il se trouve lui-même. Sans s'exprimer aussi clairement, il nous le fait comprendre en mettant tout le reste hors de question. Il paraît ne pas soupçonner qu'on puisse entretenir une opinion différente. Il foule aux pieds tout ce que l'on m'a enseigné à croire ; et bien que je n'en aie que plus de respect pour mes convictions, je ne puis m'empêcher de me peser moi-même à sa balance, et alors je me trouve dépourvue de bien des avantages sociaux ; je trouve ma manière de vivre ordinaire et commune, et tout ce qui m'entoure sujet à des conditions d'infériorité désespérante. Ses vues me semblent dures et étroites, et

je crois que même ma petite expérience pourrait en réfuter les principes; mais elles sont les siennes, et je ne puis les concilier avec tout le bien que je connais de lui.

Kitty parlait la figure à demi détournée, près d'une des fenêtres de la façade, promenant vaguement son regard sur la chaîne bleuâtre et lointaine des montagnes qui dominent Charlesbourg, jouant avec son gant qu'elle levait de temps à autre et laissait retomber sur son genou.

— Kitty, dit madame Ellison en réponse à toutes ces difficultés, vous ne devriez pas vous asseoir ainsi en face de la lumière. Cela fait paraître votre profil tout noir à ceux qui sont dans la chambre.

— Mais, Fanny, je n'en suis pas réellement plus noire pour tout cela.

— Non, mais une jeune fille doit toujours donner beaucoup d'attention à son apparence. Supposez que quelqu'un entrât.

— Dick est la seule personne qui, suivant toute probabilité, puisse entrer dans le moment; et il ne ferait pas attention à cela; mais si vous l'aimez mieux j'irai m'asseoir près de vous, dit Kitty, en allant se placer auprès du canapé.

Elle tenait son chapeau dans sa main et son gilet sur son bras. La fatigue d'une promenade récente la rendait un peu pâle et mettait un peu de langueur sur sa figure et dans son attitude. Madame Arbuton admirait sa beauté en regrettant d'être la seule à pouvoir l'apprécier dans le moment.

— Où êtes-vous allés, cet après-midi? demanda-t-elle tout à coup.

— Oh! d'abord nous avons été à l'Hôtel-Dieu, puis nous avons visité la cour intérieure du couvent. Là, j'ai encore remarqué un aimable trait de son caractère, — une manière à lui de vous mettre toujours dans votre tort, même en matière d'aucune conséquence, et sur des sujets qui n'ont ni bon ni mauvais côté. Je me rappelais l'endroit, parce que madame March, vous vous souvenez, nous avait montré une rose que lui avait donnée une des religieuses de l'hôpital. J'essayai de conter la chose à M. Arbuton qui prit gracieusement cela pour une avance qu'aurait faite madame March vers sa connaissance. Je voudrais que vous vissiez quel charmant endroit que cette cour intérieure, Fanny.

Il est si étrange de trouver cela au cœur d'une ville populeuse. Il faut la voir avec sa chaumière d'un côté, ses granges longues et basses de l'autre, avec ses vaches canadiennes, aux cornes largement écartées, arrachant de larges bouchées de foin aux rateliers extérieurs, sans faire attention aux pigeons et aux poulets qui picorent sous leurs pieds...

— Oui, oui ; abrégez, Kitty. Vous savez combien peu j'aime la nature. Arrivons à M. Arbuton, dit madame Ellison, sans y mettre la moindre ironie.

— Cela paraissait comme la cour d'une ferme, quelque part au loin dans la campagne, reprit Kitty ; et M. Arbuton lui fit l'honneur de dire que c'était exactement comme en Normandie.

— Kitty !

— Oui, oui, Fanny ; parole d'honneur. Et les vaches n'ont pas plié le genou pour le remercier. A droite s'élevaient les bâtisses de l'hôpital, avec leurs murs de pierre et leurs toits aigus, percés çà et là de fenêtres comme notre couvent d'ici. Un artiste était occupé à dessiner le tout. Il avait une si jolie figure bronzée, avec de petites moustaches brunes et une impériale, et des yeux noirs si souriants, qu'on ne pouvait le regarder sans s'en éprendre. Il causait avec beaucoup de laisser-aller avec les ouvriers désœuvrés et les femmes qui le regardaient travailler. Il faisait un croquis d'une satuette de la Vierge logée dans une niche de la muraille, et quelqu'un s'écria, — c'est M. Arbuton qui traduisait : « Voyez donc ! il a fait la sainte Vierge d'un seul coup de crayon. — Oh ! dit le dessinateur, cela n'est rien, en trois coups je ferais la sainte-Famille. »

Tout le monde se mit à rire ; et cette petite plaisanterie lui gagna toutes mes sympathies, — les plaisanteries sont si rares sur les lèvres de M. Arbuton ! Quelle heureuse vie, dis-je, que celle d'un peintre ! elle vous donne le privilège d'être vagabond, et vous pouvez courir le monde, voir tout ce qu'il renferme de beau et de curieux, et personne n'a le droit de vous blâmer. Je me demande pourquoi ceux qui peuvent le faire n'apprennent pas à peindre. M. Arbuton me prit au sérieux et répondit que pour parvenir à peindre il fallait autre chose que le loisir de pouvoir le faire, que la plupart des dessinateurs étaient une véritable plaie avec leurs cahiers d'ébauches, et qu'il avait vu

trop souvent les tristes effets de cette manie de dessiner des statues.

Je me trouvais encore avoir tort comme toujours. Pourtant, vous me comprenez, ce n'est pas que je voulusse apprendre le dessin ; j'aurais seulement désiré être peintre, pour aller ça et là dessiner les beaux vieux couvents, m'asseyant sur des chaises volantes pendant les belles après-midi, et badinant gaîment avec tout le monde. Il ne pouvait pas comprendre cela, mais l'artiste le comprenait, lui. O Fanny, si j'avais pris le bras de ce peintre plutôt que celui de M. Arbuton sur le bateau, le premier jour de notre rencontre ! Mais le pis, c'est qu'il fait de moi une hypocrite, une personne lâche et dépourvue de naturel. Je voulais m'approcher du peintre et examiner son ouvrage ; mais j'avais honte d'avouer que je n'avais pas encore vu un dessin original de ma vie. Je m'aperçois que je deviens honteuse ou que je semble honteuse d'une foule de choses tout à fait innocentes. Il a le don de paraître ne pas croire possible qu'aucun de ceux qui l'entourent puissent différer d'opinion avec lui. Et pourtant je diffère avec lui. Je diffère autant avec lui que ma vie diffère de la sienne. Je sais que j'appartiens à l'espèce de gens qui ne lui vont pas, et que je suis à ses yeux quelque chose d'irrégulier, d'incorrect et d'anormal ; et bien qu'il soit plaisant de l'entendre me parler comme si je devais avoir pour ses idées les mêmes sympathies qu'elles pourraient rencontrer chez une jeune fille de fortune, cela me provoque et m'humilie. Jusqu'à ce moment, Fanny, puisque vous voulez le savoir, voilà le principal effet que M. Arbuton a produit sur moi. Je suis graduellement entraînée et poussée par la crainte dans la tromperie, les stratagèmes et l'inconséquence.

Madame Ellison ne trouvait pas tout cela si grave. Elle était de ces femmes qui aiment la brusquerie chez les hommes, pourvu qu'elle ne s'attaque ni à leur beauté ni à leurs charmes. Elle ne crut pas cependant devoir entrer en discussion sur ce sujet, et dit simplement :

— Mais, Kitty, vous devez sûrement trouver chez M. Arbuton bien des choses dignes de respect.

— De respect ? Mais sans doute. Seulement le mot respect n'est pas tout à fait ce qui convient à quelqu'un qui se croit sacré. Dites vénération, Fanny ; dites vénération.

Kitty s'était levée, mais d'un geste suppliant madame Ellison la fit rasseoir.

— Ne partez pas, Kitty ; je suis loin d'avoir fini. Il faut que vous me disiez encore quelque chose. Vous m'avez trop bien fait venir l'eau à la bouche. Je suis sûre que vos rencontres ne sont pas toujours aussi désagréables. Vous en êtes souvent revenue enchantée. Sur quoi conversez-vous généralement ? Voyons, donnez-moi quelques détails pour une fois.

— Ma foi, il se présente toujours quelque chose, vous savez. Et pourtant il arrive aussi que nous ne causons pas du tout, pour la raison que je n'aime à dire ni ce que je pense ni ce que je ressens, de crainte que ma pensée ou mes sentiments ne soient trouvés vulgaires. Il s'en suit que M. Arbuton lui-même est quelquefois une entrave à la conversation. Il vous ferait douter s'il n'y a pas quelque chose de trop commun dans la respiration ou dans la circulation du sang, et s'il ne serait pas de bon ton d'arrêter cela.

— Enfantillages, Kitty ! Il est bien cultivé, n'est-ce pas ? Ne parlez-vous pas littérature ensemble ? Il a tout lu, je suppose.

— Oh ! oui, il est assez au courant.

— Que voulez-vous dire ?

— Rien. Seulement il me semble parfois que, s'il a lu, ce n'était pas par goût, mais parce qu'il devait cela à sa dignité. Peut-être me trompé-je. Il me semble qu'un poème délicat soumis à sa froide dissection doit lui refuser la moitié de son charme et de sa douceur, — si je puis me permettre ce langage un peu fleuri.

— Mais Kitty, ne le trouvez-vous pas distingué ? Je suis certaine qu'il l'est beaucoup, moi.

— Il est excessivement particulier. Mais je ne pense pas qu'il soit bien sensible à notre opinion là-dessus. Son propre suffrage lui suffit.

— Il est toujours attentif, n'est-ce pas ?

— Je croyais que nous parlions de sa tournure d'esprit, Fanny. Il vaudrait mieux, ce me semble, laisser ses manières de côté, répondit Kitty avec malice.

— Mais, Kitty, reprit madame Ellison en se donnant l'air d'argumenter, il doit y avoir quelque relation entre son esprit et ses manières.

— Probablement; mais il y en a peu entre ses manières et son cœur. Ses manières n'ont pas l'air de venir de lui; elles paraissent plutôt avoir été empruntées. Il est parfaitement élevé, et neuf fois sur dix, il est d'une si exquise politesse que c'en est merveilleux; mais la dixième fois, il vous dira quelque chose de si offensif, que vous aurez peine à en croire vos oreilles.

— De sorte qu'il vous plaît neuf fois sur dix.

— Je n'ai pas dit cela. Mais, au moins cette dixième fois, sa bonne éducation est en défaut, et alors il ne paraît pas trouver dans sa nature rien sur lequel il puisse se rabattre. Cependant, vous pouvez être certaine que, s'il savait avoir été désagréable, il en serait fâché.

— Mais dans ce cas, Kitty, comment pouvez-vous dire qu'il n'y a point de rapport entre son cœur et ses manières? Ce fait seul prouve qu'elles lui viennent du cœur. Au moins soyez logique, Kitty, dit madame Ellison, pendant que ses nerfs ajoutaient *sotto voce :* puisque vous êtes si abominablement agaçante !

— Oh ! reprit la jeune fille avec cette espèce de ricanement qui signifie qu'après tout il y a peu matière à rire; je n'ai pas voulu dire qu'il en serait fâché pour les autres; cela pourrait être, mais à coup sûr il en serait fâché pour lui-même. Il en est de sa politesse comme de ses lectures; il paraît considérer comme se devant à lui-même, en sa qualité de gentilhomme, de bien traiter les autres; et s'il le fait ce n'est pas du tout parce qu'il s'occupe d'eux: il ne voudrait pas manquer sur ce point, voilà tout.

— Mais, Kitty, est-ce que cela ne devrait pas être à son crédit?

— Peut-être. Je ne dis pas. Si j'avais un peu plus vu le monde, j'admirerais peut-être cela; mais à l'heure qu'il est, vous voyez...

Ici le rire de Kitty devint un peu plus naturel, et contrefaisant comiquement l'air et le ton d'Arbuton :

— Je ne puis, dit-elle, me défendre de trouver cela un peu ... vulgaire.

Madame Ellison ne pouvait pas se rendre compte jusqu'à quel point Kitty était sérieuse dans ce qu'elle disait. Elle respira longuement une ou deux fois pour se donner contenance; se releva à moitié, déchargea son ressentiment sur l'oreiller du canapé, et reprenant possession d'elle-même :

— Ma foi, Kitty, je ne sais trop que penser de tout cela, dit-elle avec un soupir.

— Rien ne nous oblige d'en penser quoi que ce soit, Fanny ; et cela peut à la rigueur nous servir de consolation, reprit Kitty.

Il se fit un silence pendant lequel la jeune fille repassa dans son esprit toutes les circonstances de sa liaison avec M. Arbuton, circonstances que cette conversation n'avait guère présentées sous des couleurs plus claires et plus attrayantes. Ces relations avaient commencé comme un roman ; leur côté poétique avait séduit son imagination sinon son cœur ; et maintenant elle se sentait isolée et étrangère en présence du jeune homme. Elle n'avait aucun droit de s'attendre à autre chose, même sous l'empire d'un sentiment profond ; mais lorsqu'elle s'avouait avec une sincérité moitié triste et moitié plaisante, qu'elle avait espéré et tacitement demandé trop, elle se plaignait doucement elle-même, avec une espèce de compassion désintéressée, comme s'il se fût agi d'une autre jeune fille dont le rêve du cœur aurait été brisé.

Hélas ! ce rêve envolé entrainait la perte d'un autre idéal. Elle s'apercevait qu'il s'était graduellement formé dans son esprit une image de Boston bien différente du lieu béni de son enfance, de la ville sacrée des héros et des martyrs anti-esclavagistes, et bien différent aussi du joyeux, aimable et sympathique Boston de M. et Mme March. Ce nouveau Boston auquel M. Arbuton l'avait initiée était un Boston plein de mystérieux préjugés et de réserve hautaine, un Boston aux goûts raffinés et difficiles, dont l'idéal social appartenait au vieux monde, et qui repoussait tout contact avec les réalités de celui-ci ; un Boston aussi étranger que l'Europe à son inexpérience naïve, fier seulement de ce qui ne ressemblait pas à l'Amérique ; un Boston qui aimerait mieux périr par le fer et le feu que d'être soupçonné de vulgarité ; un Boston critiqueur, dégoûté, blasé, méprisant le reste de l'hémisphère, et froidement satisfait de lui-même, en tout ce qui ne peut avoir aucun rapport avec le Boston que la jeune fille avait rêvé. Ce n'était pas plus, il est vrai, le Boston réel que nous connaissons et que nous aimons, qu'aucun des deux autres ; mais ce Boston troublait Kitty plus qu'il n'aurait dû, même s'il eût été réel.

Cela la rendait soupçonneuse à l'endroit de la conduite de M. Arbuton envers elle, et lui faisait remarquer plusieurs petites choses qui lui auraient échappé sans cela. L'humeur railleuse,

et l'indifférente confiance en elle-meme qu'elle avait eues près de lui, dans les commencements, l'avaient désertée, et ne lui revenaient un peu que lorsqu'un incident quelconque la faisait sortir d'elle-même et oublier les contrastes qu'elle ne découvrait que trop entre leurs manières de voir et de penser.

Il lui fallait faire un effort de plus en plus grand pour entrer en relation sympathique avec lui ; et quand elle y réussissait, elle retombait bientôt dans un langoureux mépris d'elle-même, comme si elle eût fait un acte d'hypocrisie.

Après une longue pause elle reprit, comme parlant au nom de cette autre jeune fille à laquelle elle venait de songer :

— On dirait que M. Arbuton est tout gants de chevreau et fin parapluie, — c'est-à-dire le type de l'homme élégant et bien mis. Son apparence nous fait tout attendre ; mais bon Dieu ! je plaindrais celle qui l'aimerait. Figurez-vous une jeune fille qui rencontrerait cet homme et qui s'en éprendrait ! Probablement qu'elle ne se persuaderait jamais entièrement qu'il n'est pas quelque peu celui qu'elle avait cru trouver d'abord, et elle emporterait dans la tombe la pensée qu'elle n'a pas pu le comprendre. Quel curieux roman cela ferait !

— Alors pourquoi ne l'écrivez-vous pas, Kitty ? Personne ne pourrait le faire mieux que vous.

Kitty eut une subite rougeur, puis un sourire :

— Oh ! je ne m'en croirais pas le talent, dit-elle. Ce ne serait pas une histoire bien facile à combiner. Peut-être ne ferait-il rien d'assez positivement désagréable pour mériter la condamnation de quelqu'un. Le seul moyen de peindre son caractère, serait de la faire s'oublier, elle, jusqu'à lui dire des choses blessantes, dont elle se repentirait ensuite, tandis que lui serait toujours impassiblement irrépréhensible en tout. Et encore serait-il peut-être regardé par les imbéciles comme le plus à plaindre. Ma foi, après tout, M. Arbuton a été très poli pour nous, Fanny, reprit-elle en se levant, à la suite d'une autre pause. Peut-être suis-je injuste. Pardonnez-le-moi pour lui ; et je voudrais, ajouta-t-elle avec cet air de désappointement découragé qui lui prenait quelquefois, et pendant qu'elle sentait son cœur se serrer de surprise à chaque mot qui semblait tomber de ses lèvres, à son insu, je voudrais qu'il s'en allât.

— Kitty ! vous me choquez, dit madame Ellison en se dressant sur ses coussins.

— Je suis choquée moi-même, Fanny.

— Alors êtes-vous réellement fatiguée de lui.

Kitty, debout près de la chaise qu'elle venait de quitter, détourna la tête sans répondre.

Madame Ellison étendit la main vers elle :

— Kitty, approchez ! dit elle avec un élan d'impérieuse tendresse.

— Non, Fanny, je ne veux pas, répondit la jeune fille d'une voix tremblante.

Elle porta à sa bouche le gant que sa main secouait nerveusement de droite à gauche, et en mordit convulsivement le bouton.

— Je ne sais pas si je suis fatiguée de lui, dit-elle, — quoique à coup sûr ce ne soit pas un homme sur qui on puisse se reposer,— mais je suis fatiguée de la chose. Je suis continuellement dans l'angoisse et le trouble, et je n'en vois pas la fin. Oui, je voudrais qu'il partît ! Oui, il est fatiguant. Pourquoi reste-t-il ici ? S'il se croit si supérieur à nous, pourquoi tenir à notre compagnie ? Il est temps qu'il s'en aille. Non, Fanny, non, s'écria-t-elle avec un petit rire saccadé, en repoussant encore une fois la main qu'on lui tendait, laissez-moi faire la folle toute seule, je vous en prie.

Et, passant rapidement la main sur ses yeux, elle s'enfuit hors de la chambre. A la porte, elle se retourna :

— Fanny, dit-elle, n'allez pas croire que c'est ce que vous pensez, au moins.

— Non, non, ma chère ; je vois que vous êtes un peu lasse.

— Car je désire réellement qu'il parte.

Or justement ce jour-là, M. Arbuton trouvait plus difficile que jamais de revenir à son intention première de quitter Québec, et de briser une bonne fois avec cette famille. Il se promettait cela tous les jours d'une façon ou d'une autre, et sa résolution s'évanouissait à chaque soleil levant.

Quelle que fût son opinion sur le compte du colonel et de madame Ellison, il est certain que pour Kitty — considérée au point de vue de ses rapports présents avec elle, — il ne voyait pas quel changement dans sa personne eût pu la rendre meilleure à ses yeux. Il lui trouvait un charme de manières, qui — quoique n'étant pas de son monde à lui — aurait pu s'imposer n'importe où. Le plaisir enfantin qu'elle trouvait en toute chose, bien qu'il

ne pût guère y répondre, avait beaucoup d'attrait pour lui. Il respectait le côté sérieux qu'il découvrait dans ses transports de gaîté. Il était étonné des connaissances qu'elle avait acquises de côté et d'autres. Il allait jusqu'à ne pas trouver à redire à ses enthousiasmes littéraires, qu'il trouvait aussi naïfs que l'amour d'une petite fille pour les fleurs.

En outre, il appréciait plusieurs de ses avantages personnels : une voix douce et musicale, un regard tendre voilé de longs cils, une pose d'épaules tombantes, et de mains paresseusement posées l'une dans l'autre sur les genoux, beaucoup de sérénité dans la figure, un rire plein de sonorité légère et franche.

Il n'y avait rien de bien rare dans toutes ces qualités ; et, combinées d'une façon différente, il les avait remarquées mille fois chez d'autres. Et pourtant, chez Kitty, il y trouvait une étrange fascination. Elle avait de ces petites minauderies qui provoquent des soins doux et caressants ; mais il s'était aperçu aussi qu'elle tenait assez du petit chat pour se défendre contre les actes de condescendance excessive ; et jamais elle ne le séduisait plus que lorsqu'elle montrait toute l'élévation de son caractère, en lui résistant le plus énergiquement.

Ici et pour le moment, tout était parfait ; mais il se devait à son avenir, et sa conscience ne le laissait pas en repos. Le charme de se rencontrer avec elle si familièrement sous le même toit, l'entraînement de sa présence habituelle, devenaient intolérables. Il ne pouvait pas s'y soumettre plus longtemps. Dans son intérêt, il fallait en finir. Mais d'une heure à l'autre, il sentait sa résolution s'amollir, et il restait. Les jours qu'il passait en hésitations, à la pensée de l'immense distance qu'il y avait entre lui, Kitty et sa famille, lui apportaient aussi des moments d'heureux oubli, pendant lesquels toutes ses craintes s'évanouissaient devant la beauté douce de la jeune fille, et la grâce enfantine de ses mouvements. Il se blâmait en vain de laisser le temps s'enfuir de cette façon ; une semaine, deux semaines avaient fui comme un rêve, et il attendait que le hasard vînt se placer entre lui et sa folie. Mais enfin, cette fois, il était décidé à partir ; et le soir, après avoir été fumé un cigare sur la terrace Durham, il frappa à la porte de madame Ellison pour lui annoncer que le surlendemain il se mettrait en route pour les montagnes Blanches.

Il trouva la famille en train de projeter, pour le lendemain, une expédition, dont il devait lui aussi faire partie. Madame

Ellison avait déjà fait sa part des préparatifs, car, étant toujours en disponibilité dans sa chambre, et n'ayant point d'autre occupation, elle s'était faite presque volontairement victime de la passion du colonel pour la science de seconde main, et en était arrivée à connaître peut-être mieux que n'importe quelle femme des Etats-Unis l'expédition d'Arnold contre Québec en 1775. Elle savait dans quel but cette attaque avait été projetée, à travers quelles difficultés et avec quelle héroïque persévérance elle avait été mise à exécution ; comment cette invincible petite armée de carabiniers s'était ouvert un chemin à travers les forêts inexplorées du Maine et du Canada, et avait tenu assiégée la vieille forteresse grise sur son roc, jusqu'à ce que l'hiver eût succédé au rouge automne, et comment, pendant cette fatale dernière nuit de l'année, ils se précipitèrent sur les redoutes, furent repoussés en laissant la moitié des leurs prisonniers, Montgomery tué, Arnold blessé, et malheureusement destiné à survivre.

— Oui, dit le colonel, si nous prenons en considération le temps où ils vivaient, tout ce qui leur manquait des progrès modernes, au mental, au moral et au physique, il faut avouer qu'ils ont fait beaucoup. Ce n'était point, il est vrai, sur une bien grande échelle, mais je ne vois pas qu'ils eussent pu être plus braves, chaque homme eût-il été multiplié par dix mille. Le fait est que — ainsi qu'il en sera dans cent ans d'ici — je ne sais pas si je n'aimerais pas mieux avoir été l'un de ceux qui ont essayé cette fois-là de prendre Québec, que l'un de ceux qui ont pris Atlanta. Il est vrai, M. Arbuton, que, pour le moment et à cause surtout de l'affliction qui en résulterait pour ma famille, je consens à rester ce que je suis. Mais examinez un peu ce que ces gaillards-là ont fait.

Et le colonel tira de sa fidèle mémoire, où madame Ellison les avait entassés, les faits héroïques de l'expédition d'Arnold, dont il fit une intéressante peinture.

— Et maintenant, ajouta-t-il, nous allons visiter demain le théâtre de l'assaut du 31 décembre. Kitty, chantez-nous quelque chose.

Dans un autre moment peut-être, Kitty aurait-elle hésité, mais elle se trouvait ce soir-là dans un état d'esprit si calme à l'endroit d'Arbuton, elle s'occupait si peu de son approbation ou de son blâme, qu'elle se plaça de suite au piano, et chanta nombre de romances probablement aussi indignes d'une oreille cultivée,

qu'aucune autre déjà entendue par le jeune homme. Mais, quoique chantées avec une voix peu exercée et un talent musical assez problématique, elles plurent ou plutôt ce fut, la chanteuse elle-même qui charma. La courageuse simplicité de cœur avec laquelle elle s'exécutait aurait suffi pour cela ; et M. Arbuton n'avait aucune raison de se demander comment la chose lui plairait à Boston, s'il était marié, et si c'était sa femme qui chantât de cette façon. Cependant lorsqu'un jeune homme regarde une jeune fille, ou qu'il l'écoute, mille fantaisies prennent possession de son esprit, — vagues imaginations, fantasmagories capricieuses. Cette question qui se présentait indirectement à son esprit, comme la douleur en rêve, se perdit bientôt dans les modulations de la chanteuse, et sa rêverie n'en fut que plus calme.

Après avoir dit bonsoir à la famille Ellison, il se rappela qu'il avait oublié quelque chose : c'était de leur annoncer son départ.

— *A continuer*

RAPPORT ANNUEL

DE

L'INSTITUTION CATHOLIQUE DES SOURDS-MUETS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, POUR 1878. — Mile-End, imprimerie de l'Institution des sourds-muets. 1879.

Ce rapport, qui s'ouvre par une liste des membres de la corporation et du personnel de l'établissement, est consacré presque tout entier aux renseignements statistiques.

C'est bien là, en effet, la partie importante de tout compte rendu. Pourquoi faut-il ajouter qu'elle n'est pas cette fois à l'honneur de la province de Québec ? Mais il fallait bien faire connaître sur ce point la dure vérité, et personne n'en était plus capable que le zélé directeur de l'institution des sourds-muets, le Père Alf. Bélanger.

L'auteur établit :

Que le nombre approximatif des sourds-muets dans la province de Québec est de 2000 ; dont 1100 appartiennent à la classe des hommes, et 900 à celle des femmes.

Or, il n'y a que 238 sujets d'inscrits sur le registre de l'établissement, lequel, comme on sait, est le seul établissement provincial ouvert aux hommes.

C'est donc 862 sourds-muets qu'on néglige et abandonne à leur triste sort.

Est-ce croyable ?

D'où peut venir une pareille indifférence, disons mieux, une telle cruauté ?

A ce spectacle, le vénérable directeur tremble lui-même d'être trouvé en défaut :

« Je me demande parfois si j'ai parlé assez et assez haut en faveur de cette classe malheureuse, et si je ne pourrais pas être rendu responsable, dans une certaine mesure, de l'indifférence presque complète au milieu de laquelle vivent ces infortunés. Car enfin, me dis-je, on est chrétien, et si l'on comprenait l'état affreux du sourd-muet sans éducation, ne prendrait-on pas les moyens de le tirer au moins de sa triste condition spirituelle, en

faisant luire au milieu des ténèbres de son intelligence les vérités qui doivent être connues *de nécessité de moyen?* On le mettrait de la sorte en état de participer aux sacrements, dont il a besoin peut-être plus que tout autre, pour se sauver.»

Voici d'autres faits qui parlent d'eux-mêmes :

Le gouvernement d'Ontario, avec un nombre moindre de sourds-muets, a dépensé $371 448 49, de 1869 à 1877, soit $41 272 05 par année.

En 1878, il a voté $55 690 44.

Et qu'a-t-on fait à Québec ?

Pendant plus de vingt ans, Québec n'a voté que $400 à $1500 pour l'institution catholique dont nous parlons, et aujourd'hui encore, l'allocation ne s'élève pas au-delà de $5 135 50.

Qu'est-ce à dire ? C'est-à-dire que l'allocation de Québec en faveur d'une institution si nécessaire est à celle d'Ontario comme 5 est à 41 !

L'institution provinciale du Mile-End a souffert «même sous le rapport des choses essentielles à la vie.»

«Aujourd'hui, ajoute le courageux directeur, aujourd'hui, grâce à Dieu, grâce à la bienveillance des gouvernements de M. de Boucherville et de M. Joly, nous avons les choses strictement nécessaires à la vie. Mais, je le demande, les subsides relativement faibles que nous recevons peuvent-ils suffire au maintien, sur un pied convenable, d'une institution provinciale chargée d'une classe si nombreuse de malheureux appartenant, presque tous, à des familles pauvres ? De plus, nous sommes obligés de tenir deux cours d'études bien distincts, français et anglais, et nous ajoutons à un enseignement déjà long et pénible par lui-même celui de l'articulation et de la lecture sur les lèvres.»

Ecoutons encore :

«Au point de vue de l'hygiène, l'institution est placée dans les conditions les plus déplorables. Les professeurs sont tous deux ou trois par chambre. Tous les corridors sont habités. Tous les appartements occupés par les élèves sont trop étroits et, par là même, excessivement insalubres. Les salles de récréation et d'étude mesurent à peine 30 pieds par 30, et, n'ayant, la première, que huit pieds de hauteur et la seconde, neuf, sont absolument insuffisantes. L'aération ne peut s'y faire d'une manière efficace, attendu que, par suite du manque de locaux spéciaux, nous sommes obligés de faire nos classes dans la dernière de ces salles. Notre chapelle tombe à peu près en ruines. Mais c'est surtout au dortoir que se révèle clairement le vice de notre installation. Outre le défaut d'espace, qui lui est commun avec tous les autres appartements et qui est plus préjudiciable ici que

partout ailleurs, le dortoir a l'inconvénient d'être situé dans les mansardes. Dans sa partie la plus élevée, il atteint à peine 7 pieds de hauteur. Les élèves qui y sont entassés respirent en permanence un air méphétique. De plus, séparés de l'air extérieur par une simple couche d'enduit, ils sont exposés d'une manière presque directe aux variations de la température et à l'inclémence des saisons. Beaucoup d'entre eux y contractent le germe de maladies graves, et chaque année, malgré les précautions les plus munitieuses, nous sommes menacés d'être envahis par l'épidémie.

« Je ne parle que pour mémoire des salles où maîtres et élèves prennent leurs repas ; on peut sans aucune exagération les assimiler à des caves sombres et humides.

« Nous faut-il donc faire appel à la charité publique ? L'essaie qui en a été fait précédemment a prouvé le peu d'efficacité de ce moyen. D'ailleurs, nous ne pouvons à la fois demander l'aumône et enseigner. Puis notre tâche n'est-elle pas de sa nature assez laborieuse ? Et faut-il faire retomber le fardeau de toutes les œuvres exclusivement sur les personnes charitables ? »

Les commentaires sont inutiles.

Hélas ! tant de spéculations véreuses, tant de prodigalité, tant d'argent jeté aux chiens, et si peu d'efforts pour donner le vivre et le couvert aux déshérités de la nature, et le pain de la vérité à l'âme de nos frères !

Est ce chrétien ?

Est-ce humain, seulement ?

Le gouvernement de Québec ne peut-il donc pas faire ici ce que les autres gouvernements font partout ailleurs ? Notre charité est-elle donc impuissante en face de ces misères dont on nous fait tous les ans l'éloquente peinture ?

Mais, nous dira-t-on, on a tout récemment agrandi, amélioré les bâtiments de l'institution du Mile-End. Oui, nous le savons ; mais qui a fait cette bonne œuvre ? Les Pères eux-mêmes, eux-seuls. Ils ont acheté un terrain d'un arpent et demi, ajouté un étage à leur maison, qu'ils ont surmontée d'un toit français : cela donne des dortoirs passables et une humble chambre à chaque professeur ; mais les salles d'étude et de récréation, la chapelle, le réfectoire sont restés ce qu'ils étaient.

Et à quel prix les Pères ont-ils pu faire ces améliorations relativement légères. Au prix de $10 000 00, dont il reste encore au moins $8 000 à payer.

Et pour payer cela, que font-ils ?

Pourquoi le demander ? ils réduisent, bien à contre-cœur et malgré eux, le nombre de leurs élèves.

Voilà où l'on en est !

Encore une fois, est-ce croyable ?

T. A. de Saint-Claude.

REVUE EUROPÉENNE

Dans les deux mois qui se sont écoulés depuis ma dernière revue, datée du 18 octobre, quoiqu'elle ait paru dans la livraison de septembre — c'était la *Revue de Montréal* qui était en retard, et non pas la mienne qui avait pris le mors aux dents — dans ces deux mois, la grande et terrible travailleuse — la seule dans le monde ayant le véritable droit au travail — a fait bien de la besogne !

Et puisqu'il en est ainsi, commençons par la nécrologie. Les deux mois de novembre et de décembre du reste ont droit à ce funèbre honneur. L'un est le mois des trépassés, l'autre voit la mort de l'année. Le vent humide qui souffle sur le premier amasse les dernières feuilles mortes sur les tombes, le vent glacial du second répand sur la nature entière ce grand voile blanc sous lequel elle dort d'un sommeil si léthargique.

Du reste il serait impossible de parler de toutes les illustrations européennes qui ont disparu dans ce court espace de temps. En première ligne figure la mère de l'impératrice Eugénie. La Providence a voulu que la coupe fût pleine : après la couronne, le mari ; après le mari, le fils unique ; après lui, l'aïeule. On avait eu tort de prêter à l'impératrice ce cri : « Je n'ai plus rien à perdre ! » — on oubliait ... mais la mort n'oublie personne.

Marie Manuela Kirkpatrick de Closeburn descendait d'une famille écossaise catholique qui fut obligée de s'exiler à la chute des Stuarts. Elle avait épousé le comte de Montijo, de la grande famille de Porto-Carrero, émigrée de Gênes en Estramadure au XIVe siècle, et qui par diverses alliances réunissait trois grandesses de première classe, celles de Téba, de Banos et de Mora (*).

Devenue veuve, la comtesse de Montijo voyagea beaucoup en Angleterre et en France avec sa fille, qui portait le nom de comtesse de Téba. La mère et la fille étaient au rang des plus belles et des plus élégantes personnes des deux grandes capitales, Londres

(*) Le Père Crespel avait dédié la relation de son naufrage sur l'île d'Anticosti à un comte de Montijo. Les titres du personnage occupent plusieurs pages de ce rare et précieux petit volume.

et Paris. En 1851, la comtesse de Téba fut distinguée par l'empereur aux fêtes de l'Elysée. Le 22 janvier 1853, Napoléon annonça aux grands corps de l'Etat réunis aux Tuileries son mariage, dans des termes qui faisaient un heureux rapprochement de sa fiancée avec la première impératrice des Français, son aïeule, à lui.

« Celle qui est devenue l'objet de ma préférence, dit-il, est d'une naissance élevée. Française par le cœur, par l'éducation, par le souvenir du sang que versa son père pour la cause de l'empire, elle a, comme espagnole, l'avantage de ne pas avoir en France de famille à laquelle il faille donner honneurs et dignités. Douée de toutes les qualités de l'âme, elle sera l'ornement du trône, comme aux jours du danger elle deviendrait un de ses courageux appuis. Catholique et pieusse, elle adressera au ciel les mêmes prières que moi pour le bonheur de la France ; gracieuse et bonne, elle fera revivre dans la même position, j'en ai le ferme espoir, les vertus de l'impératrice Joséphine ..... »

Et ces vœux ont été exaucés ; mais après dix-sept ans le charme s'est dissipé ; et hier, celle qui fut l'impératrice traversait en habits de deuil et presque incognito la brillante et bruyante capitale où elle avait régné avec tant de grâce et de gloire ! Pour que rien ne manquât à cette nouvelle douleur, elle est arrivée à Madrid trop tard pour voir sa mère vivante ; elle a seulement pu prier près de son corps. On assure qu'aussitôt après son retour à Chiselhurst, elle exécutera le projet qu'elle a conçu d'aller en Afrique prier à l'endroit où son fils a été tué. Ses amis font ce qu'ils peuvent pour la détourner de cette entreprise si pleine de dangers, de cette pieuse et touchante extravagance.

Les autres décès que nous avons à inscrire sont ceux d'Arthur Roebuck, membre de la chambre des communes d'Angleterre, de Michel Chevalier, le célèbre économiste français, de M. Viollet Leduc, architecte et homme politique, de Louis Reybaud, romancier et publiciste, et de Mgr Gaume.

Mgr Gaume naquit à Fuans (dép. du Doubs) en 1802. Il avait donc atteint l'âge de 77 ans. Professeur de théologie à Nevers dès l'année 1827, il ne tarda pas à se faire une grande réputation dans l'Eglise et dans les lettres. De ses nombreux ouvrages, les plus remarquables sont les *Trois Rome*, 4 vols in-8, la *Révolution*, 12 vols in-8, l'*Histoire de la Société domestique*, 2 vols, *Traité du Saint-Esprit*, 2 vols, et le *Catéchisme de Persévérance*, 8 vols in-8. Quelques-uns de ses ouvrages ont eu un grand nombre d'éditions, surtout ses nombreux petits volumes ascétiques,

comme *Le grand jour approche*, *Le Seigneur est mon partage*, *Le signe de la croix*, etc. Ils sont très répandus dans notre pays.

Mais Mgr Gaume est surtout connu par sa lutte avec Mgr Dupanloup et d'autres écrivains catholiques sur la question de l'enseignement des classiques. M. Louis Veuillot avait pris le parti de Mgr Gaume et les écrivains du *Correspondant* celui de Mgr Dupanloup. Les principaux ouvrages qu'il a écrits dans cette retentissante controverse sont : *Le ver rongeur des sociétés modernes*, qui fut le point de départ, et les *Lettres sur le paganisme dans l'éducation*. Il a aussi publié une *Bibliothèque des classiques chrétiens, latins et grecs*, 30 vols in-12 (1852-1855). — Cette discussion n'était pas nouvelle dans l'Eglise ; elle avait déjà eu lieu à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle, et ce fut à cette occasion qu'Alde le Grand publia sa belle édition des *Poetae christiani* (3 vols petit in-4), un des incunables aujourd'hui les plus rares et les plus précieux. L'abbé Gaume fut nommé par Pie IX en 1854 protonotaire apostolique *ad instar participantium ;* c'est à cette prélature qu'il devait le titre de *Monseigneur*.

Louis Reybaud était né à Marseilles le 15 août 1799 et avait par conséquent 80 ans. Son père, négociant, le destinait au commerce et il fit dans l'Inde et le Levant plusieurs voyages. En 1829 il adopta la carrière des lettres, et entra dans le journalisme libéral. Il fut à cette époque collaborateur du *Constitutionnel* et de plusieurs autres journaux. La multiplicité et la variété de ses travaux sont quelque chose d'étonnant ; et ce ne sont point ses œuvres les plus laborieuses et les plus consciencieuses qui lui ont donné la vogue et la renommée, mais bien deux œuvres comparativement légères, et pour bien dire de circonstance : *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale* et *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques*, publiées la première en 1843 et la seconde en 1848. Il avait eu avant cela la direction de plusieurs ouvrages considérables, tels que l'*Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte*, le *Voyage autour du monde* de Dumont Durville, et le *Voyage dans les deux Amériques* de M. d'Orbigny. Il a été aussi le collaborateur du baron Taylor pour quelques-unes de ses grandes entreprises littéraires et artistiques.

Ses écrits dans la *Revue des deux Mondes*, dans l'*Economiste* et dans plusieurs autres recueils sur les questions sociales lui ont valu de remplacer Villeneuve-Bargemont à l'Académie des Scien-

ces morales et politiques. Il a aussi joué un rôle politique assez important. Il entra dans la chambre des députés en 1846 comme membre de l'opposition libérale, en 1848 à la constituante comme modéré, et enfin à l'assemblée législative en 1849 comme réactionnaire. En 1851 il refusa de s'associer au coup d'Etat ; il n'était certainement pas du parti du succès, puisque la révolution de février avait fait de lui un modéré. La liste de ses ouvrages en tous genres est considérable ; il a écrit depuis *Jérôme Paturot* beaucoup d'autres romans, dont pas un n'a eu le succès de cette piquante étude de mœurs.

M. Viollet Leduc a suivi une marche inverse de celle de Louis Reybaud. La troisième république a trouvé en lui un partisan des idées les plus radicales et les plus anticléricales, tandis que sous la monarchie de juillet et sous l'empire il avait été l'ami du clergé, l'architecte officiel du gouvernement, et le restaurateur des vieilles cathédrales et de tous les monuments de l'art gothique, pour lequel il professait comme Victor Hugo un culte presque fanatique. Les cathédrales de Paris, d'Amiens, de Laon et une foule d'autres églises et de châteaux ont vu revivre par ses travaux leur ancienne splendeur. Et cet homme mourut partisan des démolisseurs de l'ordre social, des ennemis de tout ce qui rappelle la grandeur de la France !

Dans la personne de M. Michel Chevalier la France a perdu une de ses plus grandes illustrations. Né à Limoges le 13 janvier 1806, il entra à l'âge de dix-huit ans à l'école polytechnique, d'où il passa à l'école des mines. Il se laissa séduire par les idées saint-simoniennes, et fut un des *cardinaux* du Père Enfantin, ce fabuleux personnage qui, après toutes ses extravagances, est mort dans la plus grande obscurité, en 1864. M. Chevalier fut remarqué par ses écrits dans le *Globe*, organe de la secte, et eut maille à partir avec la justice. En 1832 il fut condamné à un an de prison. M. Thiers, qui à travers les excentricités de l'illuminé avait su reconnaître l'homme d'un talent supérieur, et, ce qui devait paraître étrange, éminemment pratique, lui confia une mission d'études scientifiques en Amérique. De ce voyage il rapporta ses *Lettres sur l'Amérique du Nord*, qui, avec la *Démocratie en Amérique* de Tocqueville et *Marie ou l'Esclavage aux Etats-Unis* de Gustave de Beaumont, attirèrent l'attention du vieux monde sur le nouveau. Ces trois voyageurs visitèrent aussi le Canada ; mais aucun d'eux n'a paru bien comprendre le rôle réservé à la race franco-canadienne. M. Chevalier, en particulier, a prédit assez tris-

tement notre inévitable absorption par l'élément anglo-saxon. MM. Ampère, Marmier, Gaillardet et Rameau sont les premiers qui aient reconnu notre vitalité, qui aient eu foi en notre avenir et qui aient eu le courage de le proclamer. M. Rameau a été, lui, plus loin sous ce rapport que les autres, et il a pu voir déjà se réaliser quelques-unes de ses prévisions les plus hardies en apparence.

En 1837, M. Chevalier fut chargé d'une mission en Angleterre, à la suite de laquelle il publia un ouvrage intitulé : *Des intérêts matériels de la France*. Sa réputation de savant et d'économiste allait toujours croissant, et en 1838 il était nommé conseiller d'Etat et membre du conseil du commerce ; en 1840, il remplaçait M. Rossi comme professeur d'économie politique au collège de France ; en 1845, ses écrits politiques dans le *Journal des Débats* le portaient à la députation. Il ne fit qu'une courte apparition à la chambre, où il prit place parmi les conservateurs. Ses opinions en faveur du libre-échange lui nuisaient dans son parti, et en 1847 il tenta en vain avec le célèbre Bastiat d'organiser une ligne économiste à la manière anglaise.

Les écrits de M. Chevalier contre Louis Blanc et les autres socialistes — étranges peut-être pour un ancien saint-simonien — furent très remarqués, comme aussi ses *Lettres sur l'organisation du travail*.

Sous l'empire il lutta avec plus d'énergie que jamais en faveur de ses théories commerciales, fit plusieurs voyages en Angleterre, prit une part très active aux diverses expositions universelles de Londres et de Paris, et obtint un très grand ascendant dans les conseils de l'empereur. En 1860, il vit triompher ses idées dans le traité de commerce entre la France et l'Angleterre, en même temps qu'il fut appelé au sénat, où il défendit ce traité dans plusieurs discours remarquables. Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, officier de la Légion d'honneur, M. Chevalier est mort comblé d'honneurs et de dignités. Il laisse de nombreux ouvrages, parmi lesquels son *Cours d'économie politique* en trois volumes et ses travaux dans la *Revue des deux Mondes*, le *Journal des Débats*, le *Journal des Economistes*. Il fut un des derniers survivants de la brillante génération qui se fit jour à la fin de la Restauration et au commencement du règne de Louis-Philippe. Un de ses frères a été député, un autre a été le troisième consul général de France au Canada, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

Arthur Roebuck a été une des figures les plus originales de la chambre des communes dans notre siècle. Le Canada pourrait presque le réclamer comme un de ses enfants, car il a passé une partie de sa jeunesse à Montréal et à Québec, et il a été longtemps l'agent de la province du Bas-Canada auprès du gouvernement impérial. Ses rapports avec MM. Viger, Papineau et Morin l'ont identifié avec les événements qui ont précédé l'insurrection de 1837, et après cette époque comme avant il a lutté pour nous avec zèle et énergie dans la chambre des communes et dans la presse.

Né à Madras en 1802, il vint au Canada fort jeune, y reçut son éducation et y commença même ses études de droit, qu'il continua à Londres en 1824. Admis au barreau en 1831, il était déjà membre de la chambre des communes en 1835, lorsqu'il fut choisi pour notre agent. Radical avancé, mais en même temps ayant une personnalité très indépendante, il fut le véritable type de ce que dans le jargon parlementaire et biblique anglais on appelle un Ismaélite. Il s'est querellé avec tous les partis et avec tout le monde dans tous les partis. A ce point de vue, ce n'était pas évidemment un choix bien heureux que M. Papineau avait fait pour notre chargé d'affaires auprès de la cour de Saint-James ; mais c'était assez dans les goûts du dictateur et dans les idées de cette période militante de notre histoire. Roebuck finit même par se quereller avec ses fidèles électeurs de Sheffield, ce qui est le comble de l'indépendance chez un homme public. En 1868 il perdit son élection parce qu'il s'était opposé aux programmes échevelés des *Trade Unions*.

En 1855 il fit voter une proposition d'enquête sur la guerre de Crimée, qui fit tomber le ministère de lord Aberdeen ; mais son mauvais sort ou plutôt son caractère difficile fut cause qu'il ne fit point partie du nouveau gouvernement, qui lui devait son existence. Il fut seulement président du comité d'enquêtes célèbre dans les fastes parlementaires sous le nom de *Comité de Sébastopol*. La seule place lucrative qu'il ait briguée était une place élective, celle de président de la commission des travaux de la ville de Londres, qui rapporte un salaire annuel de quinze cents livres sterling. Il ne fut que le troisième sur la liste du scrutin. En 1856 il fut élu président de l'Association de Réforme, pour laquelle il écrivit un célèbre manifeste, qui n'empêcha point l'association de se dissoudre quelques mois plus tard. Décidément il n'avait pas de chance et ne portait bonheur à personne.

Il a laissé un grand nombre d'écrits et de brochures, et un ouvrage très remarquable, l'*Histoire du ministère whig de* 1830, publiée en 1852. Comme orateur et comme écrivain, le sarcasme et l'invective étaient chez lui nourris par une connaissance parfaite des faits et des statistiques ; sa hardiesse et sa vigueur n'en cédaient guère à celles de M. Disraëli, et il mettait un certain orgueil à se mesurer fréquemment avec ce redoutable jouteur.

Ayant rendu nos devoirs aux morts des deux derniers mois, qui s'ajoutent à ceux déjà si nombreux du reste de l'année, jetons maintenant un dernier regard sur l'année elle-même qui va mourir, et qui ne doit pas avoir la conscience bien tranquille à ses derniers moments, car elle est chargée de bien des crimes, cette pauvre année 1879. Les assassinats politiques — et les tentatives d'assassinat — ont été nombreux partout en Europe. L'épée de Damoclès n'est plus pour les souverains et leurs ministres une vaine figure de rhétorique.

Un nouvel attentat à la vie du czar, attentat plus diabolique que tous les autres, vient encore de démontrer la force et la persistance de ces sociétés secrètes qui depuis plusieurs années se sont acharnées aux souverains de l'Europe et à leur entourage. Cette fois, le poignard et le revolver avaient été mis de côté, et une mine creusée sous l'endroit où devait passer le convoi impérial était le moyen employé, moyen d'autant plus barbare que, s'il eût réussi, le czar n'eût pas été la seule victime. C'est la seconde fois cette année et la quatrième fois en tout que l'on essaye d'ôter la vie à ce monarque, qui a été certainement un des empereurs les plus libéraux et les moins impopulaires. L'empereur, et l'impératrice qui voyage en ce moment pour sa santé, ont été terriblement affectés par ce dernier événement, et l'impératrice paraît minée par un sombre chagrin qui menace son existence. On assure qu'il en est de même, depuis l'affaire de Naples, de la reine Marguerite, l'épouse du roi Humbert.

La Russie semble avoir toutes les complications possibles à écarter depuis son triomphe sur la Turquie. Ses rapports avec l'Angleterre sont toujours dans un état très précaire ; l'alliance austro-germanique, que M. de Bismarck cultive avec un malin plaisir, est pour elle une menace permanente ; enfin le nihilisme, cancer intérieur, la ronge d'une manière de plus en plus cruelle.

Ses inquiétudes rendent son attitude envers les autres puissances très incertaine ; elle est depuis quelque temps à la recher-

che d'une alliance, comme le Jérôme Paturot de M. Reybaud était à la recherche d'une position sociale; de fait, les cartes sont tellement brouillées dans la diplomatie européenne, qu'il est bien difficile de dire ce qui se joue autour du tapis dont parlait Barthélemy, lorsqu'il disait de Talleyrand :

> Avant que du tapis le fossoyeur l'écarte,
> Il veut filer encore la frauduleuse carte,
> Et doyen expirant des pécheurs endurcis,
> Pour sa dernière intrigue il demande un sursis.

Cette situation anormale où chacun ne sait au juste ce qu'il veut, parce que personne ne sait ce qu'il peut, vient surtout de ce que le grand pivot sur lequel les combinaisons continentales tournaient naguère leur fait complètement défaut. La France est réduite pour longtemps à un rôle d'observation, même en supposant qu'elle ne persiste pas à continuer sur elle-même ces douloureuses et dangereuses expériences qui lui coûtent si cher.

L'Angleterre souffre autant que la Russie, de ne pouvoir à aucun prix attirer dans son jeu cette grande coureuse d'aventures, que le malheur a rendue sage à l'extérieur, sinon à l'intérieur. Toutes les deux doivent regretter leur égoïsme de 1870, l'Angleterre plus encore que la Russie, car celle-ci ne devait certainement rien à la France.

Les deux puissances ont dans leur antogonisme les mêmes difficultés qui les retiennent ; si l'une a la Pologne et les nihilistes, l'autre à l'Irlande et l'Inde, où les guerres succèdent aux guerres, les complots aux complots. De fait, d'après les dernières nouvelles, malgré ses succès, l'armée d'invasion de l'Afghanistan se trouverait dans une position assez critique, séparée qu'elle est de sa base d'opération et entourée de forces imposantes.

Les sujets de l'Angteterre dans l'Inde s'agitent aussi, et il ne faut pas un bien grand degré de pénétration pour voir dans tout cela les intrigues russes, ou du moins l'influence de la Russie.

En Irlande, M. Parnell, qui a succédé à M. Butt dans la direction d'au moins une section — et évidemment la plus forte section — du parti qui réclame un gouvernement local (*home rule party*), a mis en pratique la fameuse déclaration d'O'Connell, que les embarras de l'Angleterre font les chances de l'Irlande : *England's difficulties are Ireland's opportunities.* Les assemblées tumultueuses, les discours et les écrits révolutionnaires les plus

violents, l'attitude de plus en plus menaçante des fermiers et des prolétaires à l'égard des seigneurs et des propriétaires font un tableau assez sombre, que viennent charger encore la famine et le manque d'ouvrage. Les questions agraires, depuis le temps des premiers tribuns jusqu'à l'époque des Gracques, ont été une des grandes causes des agitations populaires, et la même tendance s'est reproduite fréquemment dans l'histoire. M. Parnell a contre lui, cependant, sir George Bowyer et plusieurs anciens chefs du *home rule party*, qui voudraient se borner à une agitation constitutionnelle. Des arrestations ont été faites ; mais le gouvernement semble hésiter dans la voie de la répression, et il agit peut-être sagement, pourvu que l'agitation ne se prolonge pas trop longtemps avec les caractères qu'elle a eus jusqu'ici.

Parnell a combiné habilement des plans de secours pour les malheureux avec ses plans de réforme agraire : la révolution se trouve ainsi avoir dans une certaine mesure la charité pour complice.

L'agitateur ne se contente pas d'opérer dans la verte Erin ; des assemblées se font dans les grandes villes industrielles de l'Angleterre et d'Ecosse, où les Irlandais forment une proportion très notable de la population ; et Parnell vient de s'embarquer pour les Etats-Unis et le Canada.

La chambre des représentants à Washington a voté des résolutions de sympathie envers l'Irlande, résolutions qui se terminent par une remontrance à l'Angleterre. Le tout contraste assez singulièrement avec les délibérations du sénat, qui, à propos du canal interocéanique projeté, a réaffirmé la doctrine Munroe, laquelle, si elle exclut les Européens des affaires de l'Amérique, devrait logiquement interdire aux Américains toute intervention dans celles de l'Europe. Seulement nos voisins sont un peu de l'avis de ce ministre protestant à qui l'on demandait quelle différence il y avait entre l'orthodoxie et l'hétérodoxie, et qui répondait : *Orthodoxy is my doxy ; heterodoxy is another man's doxy.*

M. Gladstone paraît penser comme les Irlandais, que le moment est favorable à l'agitation, et lui et ses amis font force discours, tiennent force réunions, et tombent à bras raccourcis sur lord Beaconsfield et sa politique. Il y a certainement une réaction, et le premier ministre qui, il y a un an, était tout-puissant, doit maintenant compter avec son persévérant adversaire, qui regagne chaque jour quelque chose de son ancienne popularité.

Les trois puissances latines, la France, l'Espagne et l'Italie, sont, comme toujours hélas ! en proie à la discorde et se consument dans de vaines agitations et dans une interminable série de crises ministérielles. Les italianissimes qui ont adopté pour mot d'ordre la conquête de l'*Italia irredenta*, menacent toujours de quelque levée de boucliers et ne sont tenus en respect que par la crainte salutaire de la Prusse et de l'Autriche. Le nouveau pontife Léon XIII, au milieu des dangers qui menacent le Quirinal autant que le Vatican, continue avec une admirable sérénité ses négociations avec les diverses puissances de l'Europe et sa réforme des études philosophiques.

L'Espagne, au moment même du mariage de son souverain avec une archiduchesse d'Autriche, qui vient remplacer déjà l'aimable et jeune princesse dont la mort a été suivie de tant d'autres pertes douloureuses pour sa famille, l'Espagne se donne le luxe d'une nouvelle crise ministérielle ajoutée à tant d'autres.

Enfin la France a tous les fléaux à la fois : le manque d'ouvrage pour les ouvriers des villes, une mauvaise récolte de céréales et les plus pauvres vendanges qu'on y ait vues de mémoire d'homme, la recrudescence du fanatisme anticlérial, la commune qui relève la tête, un nouveau roman naturaliste d'Emile Zola, un hiver qui s'annonce comme un des plus rudes, et, pour couronner le tout, une crise ministérielle qui pourrait bien aboutir à un ministère Gambetta, ce qui serait déjà fait si le rusé génois pouvait se décider à sortir du fromage de la présidence de la chambre. Sortira-t-il ou ne sortira-t-il pas? Se risquera-t-il ou ne se risquera-t-il pas? Les nouvelles que nous apporte le cable en ce moment même sont bien contradictoires ; mais il paraît évident que personne ne se soucie guère de ce gouvernement en commandite, et que M. Gambetta aura bien de la peine à trouver un premier ministre qui veuille être son lieutenant et figurer dans la liste de ceux qui doivent lui aider à attendre la succession de M. Grévy.

Que veut M. Grévy ? Que veut M. Gambetta ? Que veut le centre gauche ? Que veut toute cette portion de la gauche qui n'est pas inféodée à la commune ? Cela est bien difficile à dire, et les plus embarrassés de répondre seraient ces gens-là tous les premiers, si on les interrogeait un peu catégoriquement. Du reste que veut la France elle-même ?

Si l'on en croyait un spirituel écrivain, Xavier Doudan, dont les lettres contiennent une foule de choses piquantes, elle n'en aurait jamais eu une idée bien nette.

« Ce que nous avons toujours souhaité, dit-il, c'est d'être bien nourris, bien vêtus, bien couchés, et couchés de bonne heure, et de marcher en même temps pieds nus et sans pain à la conquête de l'Europe. C'est un problème que ni César, ni Bonaparte n'auraient pu résoudre apparemment. »

P C.

Montréal, 20 décembre 1879.

JACQUES MARQUETTE

I

UN MONUMENT A LA MÉMOIRE D'UN JÉSUITE FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

Le nom du Père Marquette (*), l'explorateur du Mississipi, est populaire dans l'Amérique du Nord. Ce Français, ce jésuite, qui chez nous n'est plus connu que de quelques amateurs de géographie, au-delà de l'Atlantique est l'objet d'une sorte de culte, pour la postérité des *pilgrim fathers* anglo-saxons, comme pour les descendants des colons français, sans distinction de catholiques et de protestants. Aussi, quand la nouvelle se répandit aux Etats-Unis, sur la fin de 1877, qu'on venait de découvrir le tombeau du vénéré missionnaire, contenant encore une petite partie de ses ossements (**), il y eut une vive émotion, surtout dans les Etats qui se partagent la grande et riche vallée du Mississipi. Une association n'a pas tardé à se former pour ériger un digne monument sur le lieu de la découverte. Une première réunion a été ténue par les organisateurs, le 8 et le 9 août 1878, à Mackinaw, petite ville voisine du passage où les deux lacs Michigan et Huron mêlent leurs eaux, en vue de la pointe Saint-Ignace, qui domine ce passage au nord et où se trouve le tombeau de Marquette. L'association a choisi pour son président le sénateur *Ferry*, et pour vice-présidents les gouverneurs des trois Etats

(*) Le P. Jacques Marquette est né à Laon, d'une ancienne famille de cette ville, en 1637. Il entra dans la Compagnie de Jésus à l'âge de dix-sept ans et fut envoyé au Canada en 1666. Il mourut le 18 mai 1675, sur la rive orientale du lac Machigan, en revenant de visiter pour la seconde fois les Illinois, qu'il avait commencé à évangéliser lors de sa grande expédition.

(**) Voir, sur cette découverte, due à un prêtre archéologue, M. Jacker, la revue hebdomadaire *The catholic Review*, de New-York, 1877, vol. XII, p. 215, et un article de M. Gilmary Shea dans la revue *The catholic World*, de New-York, vol. XXVI, p. 267-281. M. Shea rectifie, à cette occasion, le récit de la mort et de l'ensevelissement du P. Marquette qu'on trouve dans Charlevoix et dans les premières éditions de l'histoire de Bancroft.

d'Illinois, de Michigan et de Wisconsin, sur le territoire desquels le P. Marquette a exercé son zèle, il y a un peu plus de deux cents ans. Parmi les cinq ou six discours prononcés dans la réunion, le plus remarquable, paraît-il, fut celui d'un ministre presbytérien, le Révérend George Duffield. De son côté, l'ancien ministre des Etats-Unis à Paris, l'honorable M. Washburne, a, suivant l'expression de notre *Journal officiel* (*), « profité de cette occasion pour exprimer une fois de plus ses sympathies envers la France. » Très sympathiques, en effet, pour notre pays, les paroles de M. Washburne auraient pu aussi apprendre quelque chose à un homonyme français du président de l'association de Mackinaw. Dans son opinion, a dit l'ex-ambassadeur républicain, « on ne peut avoir une plus heureuse idée que d'élever un monument sur la tombe d'un homme tel que Marquette, qui, avec tant d'autres de ses compatriotes, s'est frayé un chemin dans des terres inconnues, au milieu des dangers de toute sorte, à travers des populations sauvages, sans crainte des privations et des maladies, pour planter le drapeau de la civilisation au nom de cette belle France qu'il aimait tant. » Ces hommes, qui *aimaient tant la France*, qui se dévouaient *en son nom*, et pour son intérêt, à porter la civilisation chrétienne dans le cœur de l'Amérique inconnue et sauvage, c'étaient avant tout les jésuites, c'est-à-dire les hommes qu'on dénonce du haut de la tribune et des balcons, comme ayant toujours été des étrangers pour la France.

L'association pour le monument de Marquette s'est réunie une seconde fois au mois d'août dernier. Cette année encore, un digne *clergyman* protestant, le Dr Goodwin, de Chicago, a fait en termes éloquents et chaleureux l'éloge du missionnaire jésuite. « Il est juste, a dit l'orateur entre autres choses, que nous nous unissions, non pas pour ériger un bloc de granit, simplement afin de reconnaître les éminents services d'un grand explorateur, mais pour que ce monument conserve la mémoire d'un homme au noble caractère, à la vie pure et toute de sacrifice. » Plus loin, le Rév. Goodwin s'est écrié, aux applaudissements de l'assistance : « Si nous avions un Père Marquette au milieu des Indiens américains d'aujourd'hui, ayant derrière lui le gouvernement américain pour l'appuyer autant que le gouvernement français appuyait Marquette, la question indienne ne nous inquiéterait pas beaucoup d'années (**). »

(*) Numéro du 10 septembre 1878, p. 9117.

(**) *The catholic Review*, XVI, 1879, p. 182.

Il y avait dans ces paroles une leçon, toujours opportune, à l'adresse du gouvernement de Washington. Mais il ne manque pas d'imitateurs dévoués de Marquette auprès des Indiens des Etats-Unis ; malheureusement, jusqu'à ce jour, on a beaucoup moins fait pour aider leur œuvre civilisatrice que pour l'entraver.

Bien que ce soit un spectacle significatif, il ne faut pas s'étonner de voir ces Américains protestants, à l'esprit peu ouvert du côté de l'idéal, unir dans les honneurs qu'ils rendent à la mémoire de Marquette le missionnaire catholique et l'explorateur. Ils ont appris de leurs plus illustres écrivains, de l'historien *Bancroft*, du poète *Longfellow*, de *Prescott* et de *Francis Parkman*, de tous les biographes américains de Marquette, *Jared Sparks*, *Kip*, *Gilmary Shea*, etc., à ne point séparer ces deux caractères, inséparables de fait dans la sympathique figure du jésuite de Laon.

En France, un savant dont nous voudrions n'avoir qu'à louer les récherches érudites en matière d'histoire des découvertes géographiques, s'est donné la tâche de diminuer les mérites du P. Marquette. Dans un ouvrage intitulé *Découvertes et établissements de Robert Cavelier de la Salle* (Paris, 1870), ouvrage qui a été couronné par la Société historique de Normandie, M. Gabriel Gravier soutient que Jolliet et Marquette ont été précédés sur le Mississipi, au moins d'une année, par le voyageur normand (*). Il a repris cette thèse plus récemment, devant le deuxième congrès des américanistes réuni à Luxembourg, en 1877 (**). Nous regrettons que M. Gravier ait trop souvent porté, dans ces deux publications, des arguments et un ton qui rappellent plus le journal ou le pamphlet que la discussion scientifique. Au reste, son plaidoyer n'apporte aucune preuve nouvelle ; il ne cite aucun

(*) Robert-René Cavelier, sieur de la Salle, est né à Rouen, en 1643. Il paraît être arrivé au Canada la même année que le P. Marquette (1666). Il périt, misérablement assassiné par quatre de ses compagnons de voyage, près des bouches du Mississipi, en 1687. On a dit, et M. Margry le répète, que La Salle, qui est un élève des jésuites, a passé une partie de sa jeunesse dans leur Compagnie. Le P. Félix Martin, connu par ses recherches sur l'histoire du Canada, n'a pas trouvé le nom de La Salle dans les listes des novices de ce temps-là. Mais il est possible qu'il ait été employé comme répétiteur ou régent auxiliaire dans un collège de jésuites, ce qui expliquerait une allusion de Beaujeu disant de La Salle qu'il « n'a jamais commandé que des escoliers.»

(**) *La route du Mississipi.* Extrait des comptes rendus de ce congrès ; 76 p. in-8. Nancy, 1878.

document qui n'ait été discuté, il y a longtemps, par MM. Shea (*), Parkman, Harrisse et le P. Tailhan. Cependant l'insistance que l'érudit fondateur de la Société géographique de Rouen met à reproduire sa thèse, le zèle qu'il dépense à faire triompher ce qu'il croit être la vérité, nous engagent à revenir nous aussi sur la question. D'ailleurs, une publication récente, qui livre tout au long une masse de documents jusqu'ici imparfaitement connus, nous permettra peut-être d'ajouter encore quelques clartés aux solutions déjà données par d'autres. Nous voulons parler des documents sur les *Découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique septentrionale* (1614-1754), recueillis et publiés par M. Pierre Margry, conservateur aux archives de la Marine (**). Cette belle collection est consacrée presque tout entière à Cavelier de la Salle, et elle jette le plus grand jour sur les vues, les aventures et les découvertes de cet intrépide voyageur. Personne, après l'avoir étudiée, ne pourra refuser à la Salle l'admiration et les sympathies qu'il mérite pour ses qualités réellement supérieures, quoique entachées de graves défauts, et pour les services si considérables qu'il a rendus à la France et à la civilisation. Mais, quant à la priorité de l'exploration du Mississipi, aucun juge impartial ne la lui attribuera plus, croyons-nous, après la lecture des pièces réunies par M. Margry.

II

LA ROUTE DU MISSISSIPI

Commençons par rappeler brièvement les faits qui sont certains et incontestés dans l'histoire de cette importante découverte (***).

(*) *The discovery and exploration of the Mississipi valley, with the original narratives of Marquette, Allouez, Membré, Hennepin and Anastase Douay*, by John Gilmary Shea, with a fac-simile of the newly discovered map of Marquette. New-York 1852. Nous donnerons plus loin les titres des ouvrages de Parkman, etc.

(**) Trois volumes gr. in-8, imprimés par Jouaust. Paris, 1876-1879.

(***) Voir l'excellent résumé de M. Shea, *op. l.*, p. VII-XXXIX.

Les premiers Européens qui aient vu le grand fleuve furent des Espagnols, sans contredit. Il figure sur une carte espagnole de 1521, sous le nom de *rivière de l'Esprit-Saint*. Un *conquistador*, Hernando Soto, l'explora depuis son embouchure jusque près du confluent avec le Missouri ; Soto mourut sur ses rives en 1542. Il faut avancer de près d'un siècle pour en trouver une connaissance directe chez les Français du Canada. C'est à Jean Nicolet, interprète, qui vécut près de vingt-cinq ans (1618-1642) au milieu des sauvages voisins des grands lacs du Saint-Laurent, qu'appartient l'honneur d'avoir, le premier de notre nation, approché de très près, peut-être vu le Mississipi. Les missionnaires jésuites, dont les relations ont seules conservé la mémoire de cet humble explorateur, conclurent de ses récits que son grand fleuve allait se jeter dans l'océan Pacifique. Voici, en effet, ce que le P. Le Jeune écrit de Québec, en 1640 :

« Je diray en passant que nous avons de grandes probabilités, qu'on peut descendre par le second grand lac des Hurons (le lac Michigan), et par les peuples que nous avons nommés dans cette mer (qui est au nord du Mexique). Le sieur Nicolet qui a le plus avant pénétré dedans ces pays si esloignés, m'a assuré que s'il eust vogué trois jours plus avant sur un grand fleuve qui sort de ce lac, il auroit trouvé la mer. Or j'ay de fortes conjectures que c'est la mer qui répond au nord de la Nouvelle-Mexique, et que de cette mer, on auroit entrée vers le Japon et vers la Chine (*). »

On voit, dans ces paroles, poindre le rêve généreux qui va préoccuper durant longtemps tout ce qu'il y a d'esprits curieux ou entreprenants dans la Nouvelle-France, mais surtout les missionnaires. Les projets de découverte naissent en même temps ; car le P. Le Jeune continue :

« Néantmoins, comme on ne sçait pas où tire ce grand lac, ou cette mer douce, ce seroit une entreprise généreuse d'aller descouvrir ces contrées. Nos pères qui sont aux Hurons, invités par quelques Algonquins, sont sur le point de donner jusques à ces gens de l'autre mer, dont j'ay parlé cy-dessus (les peuplades à l'ouest et au sud du lac Michigan, notamment les Illinois). Peut-estre que ce voyage se réservera pour l'un de nous qui avons quelque petite cognoissance de la langue algonquine. »

(*) *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année* 1640, envoyée au R. P. Provincial de la Compagnie de Jésus de la province de France, par le P. Barthélemy Vimont, supérieur de la résidence de Kébec, ch. x, p. 135 de l'édition originale (Paris, 1641) ; p. 36 dans l'édition publiée à Québec, sous les auspices du gouvernement canadien, en 1858. Le P. Vimont a consacré une notice sympathique à Nicolet (*Relation* de 1643, ch. 1).

Ce voyage était réservé au P. Marquette, qui venait de naître à Laon (1637). En attendant, les informations sur le grand fleuve et les chemins qui y conduisent s'accroissent et se précisent lentement ; on en peut suivre le progrès d'année en année dans les relations de la Nouvelle-France. Bornons-nous à relever les faits les plus saillants.

En 1662, le P. Jérôme Lallemant décrit, d'après les Iroquois, le pays des *Ontouagannha*, qui habitent le long d'un beau fleuve (l'Ohio), qui les porte jusqu'au *grand Lac* (le Mississipi), où ils ont commerce avec les Européens (*).

C'est le P. Claude Allouez, « l'apôtre des Outaouacs », qui le premier donne le nom indigène du Mississipi, dans le récit d'un voyage de près de deux mille lieues qu'il fit sur les bords des lacs Huron, Supérieur et Michigan, de 1665 à 1667. Parlant des *Nadouessiouek* (les Sioux), qu'il a rencontrés à l'extrémité du lac Supérieur : « Ce sont, dit-il, peuples qui habitent au couchant d'icy (du lac Supérieur), vers la *grande rivière*, nommée *Messipi.* » Il avait déjà mentionné cette « grande rivière » en parlant des *Illimouek* ou *Alimouek* (les Illinois), et il émet, à ce propos, la conjecture qu'elle « se décharge en la mer vers la Virginie (**) » Trois ans plus tard, au mois d'avril 1670, cet infatigable missionnaire s'en allait à l'ouest du lac *Machihiganing* (Michigan), évangéliser les Mascoutins ; pour les trouver, il descendit une belle rivière, qui va au sud-ouest, et *conduit dans la grande rivière nommée Messi-Sipi* (***). » C'était le Wisconsin qu'il avait descendu ; du point où il s'était arrêté, « il n'y a, lui dit-on, que six jours de navigation » jusqu'à la grande rivière.

Le P. Jacques Marquette, qui est venu, en 1668, aider le P. Allouez dans la mission des Outaouais, prend, en septembre 1669, la charge de la mission du Saint-Esprit, vers l'extrémité occidentale du lac Supérieur. Il y reçoit de nouveaux renseignements, plus étendus, notamment sur le pays des Illinois, sur la grande

(*) *Relation* de 1661-1662, p. 3. (Nous citerons désormais l'édition de Québec, où chaque *Relation* a une pagination spéciale.)

(**) *Relation* de 1667, ch. XI-XII, 21-23. Ce n'est donc pas en 1670 seulement « qu'on trouve dans les *Relations* le nom du Mississipi », comme dit M. Gravier (*La route du Mississipi*, p. 23). Il y a d'autres erreurs dans son résumé. Avertissons-le que « le P. de Groseilles » (p. 16) n'appartient pas aux jésuites : c'était un « coureur des bois », dont le vrai nom est, paraît-il, Des Groseillers ou Des grozeliers (Margry, *Découvertes*, t. I, p. 55 et 84).

(***) *Relation* de 1670, p. 99-100.

rivière qui traverse ce pays du nord au sud, et va si loin qu'on n'en sait point l'embouchure (c'est l'Illinois, qui se mêle au Mississipi), enfin sur « une autre grande rivière, qui est à six ou sept journées plus bas que les Illinois » (le Missouri). Dans la lettre où il communique ces informations, et qui a été écrite au printemps de l'année 1670, il nous apprend qu'il se prépare à aller, l'automne prochain, commencer une mission chez les Illinois; il a employé ses loisirs de l'hiver à étudier leur langue; en même temps qu'il leur portera la foi, il n'épargnera rien pour éclaircir enfin le grand problème du Mississipi. Le P. Marquette écrit à ce sujet :

« Il est difficile que cette grande rivière se décharge dans la Virginie; et nous croyons plutost qu'elle a son embouchure dans la Californie. Si les sauvages qui me promettent de faire un canot, ne me manquent point de parole, *nous irons dans cette rivière tant que nous pourrons* avec un François et ce jeune homme qu'on m'a donné, qui sçait quelques-unes de ces langues et qui a une facilité pour apprendre les autres; nous visiterons les nations qui les habitent, afin d'ouvrir le passage à tant de nos pères, qui attendent ce bonheur il y a si longtemps. Cette découverte nous donnera une entière connoissance de la mer ou du Sud, ou de l'Ouest (*). »

Le P. Marquette ne put exécuter son plan aussi tôt qu'il l'aurait désiré. La crainte des Sioux détermina une transmigration des peuplades qu'il évangélisait au lac Supérieur; le missionnaire dut suivre son troupeau, en 1671, dans l'île de Missilimakinac (aujourd'hui Mackinaw), près du détroit qui joint le lac Huron au lac Michigan. Cependant le P. Claude Dablon, supérieur de toute cette mission lointaine des Outaouais, qui avait vivement encouragé les projets du P. Marquette, en commençait lui-même la réalisaiton, en accompagnant le P. Allouez dans un second voyage aux Mascoutins (1670-1671). Ce voyage lui permit d'évangéliser une tribu des Illinois; en même temps il recueillit d'abondants renseignements sur cette nation, ainsi que sur le « Mississipi, » dont il décrit le cours jusqu'à la mer d'une manière aussi fidèle que détaillée (**). En 1672, le P. Dablon fut appelé à Québec comme supérieur général des missions de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France. Cette nomination devait heureusement hâter l'exécution du grand dessein du P.

(*) Même *Relation*, p. 91; cf. p. 80. Cette relation n'a pas été rédigée par le P. Dechamps (Gravier, *La route*, etc., p. 19), mais par le P. Dablon.

(**) *Relation* de 1871, p. 43-47.

Marquette. C'est aux efforts du P. Dablon qu'est due, sans aucun doute, la résolution prise par l'intendant royal Talon, peu avant son départ du Canada, d'envoyer une expédition officielle à la découverte de la mer du Sud, en suivant le chemin depuis si longtemps indiqué par les missionnaires. D'ailleurs, l'expédition sera des plus modestes : à cette reconnaissance de tout un nouveau monde, on n'enverra qu'un jeune voyageur hydrographe, Louis Jolliet, de Québec, comme chef, avec cinq hommes montés sur des canots (*).

Dans la commission donnée à Jolliet, il n'est pas question des jésuites : le nouveau gouverneur, M. de Frontenac, est trop peu leur ami pour demander ouvertement leurs services. Il était bien sous-entendu cependant qu'on appellerait l'un d'eux à prendre part à l'exploration, pour l'éclairer de ses lumières. De fait, si Jolliet était le chef officiel, c'est le P. Marquette qui allait être comme le chef intellectuel, c'est-à-dire le guide et le porte-parole de l'expédition. Il n'y eut du reste jamais l'ombre d'une compétition entre ces deux hommes également droits, désintéressés, qui ne s'inspiraient tous deux que du désir de propager l'Évangile et de l'amour de la patrie.

Jolliet part de Québec, vers le milieu de l'année 1672, pour se rendre à la pointe de Saint-Ignace, où était le P. Marquette. Ils passent ensemble tout l'hiver, occupés à tracer la carte du chemin qu'ils comptent prendre, et à mettre la dernière main aux préparatifs. Enfin, le 17 mai 1673, ils s'embarquent dans leurs canots d'écorce sur le lac Michigan. Suivant la route déjà parcourue plus d'une fois par les PP. Allouez et Dablon, ils pénètrent au fond de la baie Verte et remontent la rivière des

(*) Voici en quels termes M. de Frontenac, qui était arrivé au Canada au commencement de l'automne 1672, annonce le départ de Jolliet à Colbert : « M. Talon a aussi jugé expédient pour le service d'envoyer le sieur Jolliet à la descouverte de la mer du Sud, par le pays des Maskoutens et la grande rivière qu'ils appellent Mississipi, qu'on croit se descharger dans la mer de Californie. C'est un homme fort entendu dans ces sortes de descouvertes et qui a desja esté jusques auprès de cette grande rivière, de laquelle il promet de descouvrir l'embouchure. Nous en aurons des nouvelles certaines cet esté. » (Margry, I, p. 255.) Louis Jolliet, né en 1645, avait été employé par Talon à la recherche des mines de cuivre du lac Supérieur, en 1669. Il ne trouva pas les mines, mais il sut profiter de son voyage pour explorer le haut Saint-Laurent, dans la région des lacs Érié et Ontario, qui était encore peu connu. Voir la *Relation* de l'abbé de Gallinée, qui se rencontra avec lui près de l'Ontario (Margry, t. I, p. 143-144).

Outagamis (Fox river) jusque près de la tête du Wisconsin. Ils transportent leurs canots dans cette rivière, que les missionnaires connaissent depuis 1669 comme un tributaire du Mississipi. Le 17 juin, ils entraient dans le grand fleuve lui-même, «avec une joie qu'on ne peut exprimer.» Après une entrevue d'une poésie touchante avec les Illinois (*), ils passent successivement l'embouchure du large *Pekitanoui*, aux flots rapides et bourbeux (le Missouri), et celle de la grande rivière qui vient des Chaounaons (l'Ohio). Descendant toujours au sud, ils arrivent au village des Arkansas, par 33° environ de latitude. Là ils sont obligés de s'arrêter malgré eux; car tout leur annonce le voisinage de la mer et des Européens. En poussant plus loin, ils s'exposent à tomber aux mains des Espagnols de la Floride, qui sûrement les retiendraient prisonniers, et les empêcheraient de faire jouir la France des fruits de leur découverte. Au reste, le but de l'expédition était atteint. Donc, le 17 juillet, nos voyageurs reprennent en sens opposé leur navigation de plus de 400 lieues. Arrivés à l'embouchure de la rivière des Illinois, ils entrent dans cette rivière et la remontent jusque dans le voisinage du lac Michigan. En septembre, ils étaient rendus de nouveau à la baie Verte. Peu après, le P. Marquette reprenait simplement les obscurs travaux de sa mission de Missilimackinac. Jolliet le quitta au printemps, pour porter à Québec le journal et les cartes qui contenaient les résultats de l'expédition. Un terrible désastre engloutit toutes ces pièces dans le Saint-Laurent, et ne laissa au voyageur que la vie. Cependant, dès le mois de novembre 1673, le gouverneur, M. de Frontenac, pouvait envoyer à Colbert l'annonce de la grande découverte, ainsi qu'un rapport sommaire et une carte, reconstruits de mémoire par Jolliet. Il dut envoyer l'année suivante la copie du journal de voyage et de la carte qu'avait conservée le P. Marquette (**).

(*) Cette rencontre a inspiré à Longfellow une des plus belles scènes de *Hiawatha* (XXII), mais le simple récit du P. Marquette n'est pas moins touchant que les vers du grand poète américain. « Que le soleil est beau quand tu viens nous voir, ô homme blanc ! » tel est le salut par lequel un chef illinois accueille nos voyageurs.

(**) M. Margry (*Découvertes*, t. 1, p. 257-270) donne la lettre de Frontenac (elle avait été publiée pour la première fois par M. Shea, *Discovery*, p. XXXIII), le rapport de Jolliet ; une relation rédigée par le P. Dablon, aussi d'après les récits de Jolliet, pour la *Relation de la Nouvelle-France* de 1693, qui ne put être imprimée (elle ne l'a été qu'en 1860, à New-York, et en 1861, à Paris,

Les ministres de Louis XIV ne paraissent guère avoir compris la valeur du champ immense que cette exploration ouvrait au génie français. Du moins, ils ne se pressèrent pas d'en tirer un parti quelconque. L'heureux découvreur de 1673, Jolliet, ayant demandé, en 1677, la permission de fonder une petite colonie chez les Illinois, se la vit refuser (*) : et il n'avait encore reçu aucune récompense !

Cependant, le 12 mai 1678, Robert Cavelier de la Salle, seigneur et gouverneur du fort Frontenac, au lac Ontario, obtenait, sur la recommandation du comte de Frontenac et du prince de Conti, un ample privilège pour former des établissements et faire des découvertes dans la partie occidentale de la Nouvelle-France jusqu'à la Floride et au Mexique (**). Qu'avait-il fait jusqu'alors pour l'exploration de la grande vallée du Mississipi ? La première de ses entreprises dans cette direction, sur laquelle on ait des données positives, c'est le voyage qu'il fit en 1669-1670, aux lacs Ontario et Érié, puis sur l'Ohio. D'après les récits des sauvages, conformes à ceux qu'avait reproduits le P. Lallemant dès 1662, La Salle conjecturait alors que l'Ohio se jetait dans la mer Vermeille, et ainsi ouvrait le passage tant désiré vers la Chine et le Japon (***). L'honneur lui appartient, croyons-nous, d'avoir, le premier des Français, reconnu et suivi cette grande rivière dans une partie considérable de son cours. Nous aurons à examiner s'il y a quelque raison d'admettre, avec M. Gravier,

---

dans les *Relations inédites de la Nouvelle-France*, publiées par les PP. Felix Martin et de Montézon, en 2 vol. in-12). Une lettre de Jolliet sur son voyage, datée de « Quebek le 10e octobre 1674, » qu'avait signalée M. l'abbé Faillon, est reproduite dans les *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et des pays adjacents* (1545-1700), par l'auteur de la *Bibliotheca Americana vetustissima* (Henri Harrisse), p. 323 (Paris, 1872).

(*) Réponse de Colbert, dans Margry, t. I, p. 329.

(**) Demande de la Salle et permission, *ibid.* p. 329-338.

(***) *Op. l.*, p. 330. La date de ce voyage et son but sont indiqués avec précision dans la *Relation* de l'abbé de Gallinée, qui consentit, sur la demande du gouverneur, M. de Courcelles, à accompagner La Salle avec l'abbé Dollier, prêtre de Saint-Sulpice. Tous trois partirent de Montréal, le 6 juillet 1669. Dès le 1er octobre, La Salle étant tombé malade et paraissant désireux de retourner à Montréal, les deux sulpiciens le quittèrent pour aller visiter l'Érié et les lacs supérieurs (Margry, I, p. 112-147). Voir aussi deux fragments de lettres envoyées à Colbert par Talon et son secrétaire Patoulet (*ibid.*, p. 81 et 87).

qu'il l'ait suivie jusqu'au Mississipi, soit dès cette première expédition, soit dans les années suivantes, de 1671 à 1673.

Après la découverte de Jolliet et de Marquette, La Salle tourna toute son activité vers le grand fleuve. Armé de la carte et du journal de voyage de ses deux prédécesseurs (*), il entreprend de répéter et d'achever leur exploration. Une première expédition, assez mal combinée, en 1679-1680, ne lui valut guère que des échecs ; le seul résultat de quelque importance fut la reconnaissance par un de ses compagnons, le P. Hennepin, d'une partie du haut Mississipi, depuis l'embouchure de l'Illinois, au sud, jusqu'aux chutes de Saint-Antoine, au nord. La Salle, qui ne se décourageait jamais, recommença ses efforts en 1681. Après avoir descendu la rivière des Illinois, il atteignait enfin le Mississipi, le 6 février 1682 ; cinq semaines plus tard, il était rendu au pays des Arkansas, où s'étaient arrêtés ses deux prédécesseurs. Enfin, le 6 avril 1682, il arriva aux trois canaux par lesquels le fleuve se décharge dans la mer. Le 9 avril, après avoir fait élever une colonne aux armes de France et une croix, « à environ 27 degrés d'élévation du pôle saptentrional, » Robert Cavelier de la Salle prenait solennellement possession, au nom de Louis XIV et de ses successeurs du pays de la *Louisiane*, compris entre l'embouchure de l'Ohio dans le Mississipi et l'embouchure de celui-ci dans le golfe du Mexique (**).

En 1684, La Salle revient en France pour soumettre au gouvernement royal un hardi projet, celui d'aller, par l'embouchure qu'il a découverte, enlever aux Espagnols la Nouvelle-Biscaye (le Texas), afin de se mettre en possession des mines de métaux précieux que renferme cette province. Cette conquête, suivant le mémoire qu'il soumit à M. de Seignelay (***), devait être facile ; c'est surtout avec l'aide des sauvages qu'il comptait la faire. Pour donner un point d'appui à la petite armée qui serait chargée de l'expédition, il proposait de construire un fort à 60 lieues au-dessus de l'embouchure du Mississipi. Louis XIV et son ministre entrèrent pleinement dans ces vues et donnèrent à La

(*) La preuve qu'il possédait ces documents, ce sont ses lettres sur son expédition aux Illinois (1679-1680), qui sont émaillées de critiques contre la relation et la carte de Jolliet. (V. ces lettres dans Margry, t. II, p. 32 et suiv.).

(**) Procès-verbal de la prise de possession, contenant un résumé du voyage, dans Margry, t. II, p. 186-193.

(***) Margry, t. II, p. 359-369.

Salle trois navires chargés de tout ce qu'il jugeait nécessaire pour exécuter son hardi coup de main. Nous n'avons pas à raconter ici cette expédition, qui se termina pour le malheureux découvreur, après bien des déboires et des souffrances inouïes, par une mort violente reçue de ses propres compagnons (19 mars 1687).

Voilà donc les faits certains de l'histoire de la découverte du Mississipi. La part du P. Marquette et des jésuites en général serait encore bien grande, on le voit, même s'ils n'avaient pas pu s'élancer les premiers sur les flots du grand fleuve. Si d'autres ont vu le Mississipi avant eux, eux seuls l'ont fait connaître à la France dès 1640, trois années avant la naissance de La Salle. Puis, enregistrant chaque année dans leurs Relations les renseignements fournis, soit par les sauvages, soit par les « coureurs des bois » français, s'informant par eux-mêmes avec zèle dans ces missions qui les rapprochaient d'année en année de la vallée du Mississipi, enfin combinant avec intelligence toutes les indications, il sont arrivés, dès 1670, au moment où La Salle tente son exploration de l'Ohio, à savoir décrire presque tout le cours du fleuve et plusieurs des routes qui y conduisent, avec une précision à laquelle l'exploration directe elle-même ajoutera peu. Après avoir ainsi montré, et, dans un sens très vrai, frayé la « route du Mississipi », ils pourraient sans chagrin céder à La Salle l'honneur secondaire que M. Gravier revendique pour lui. Voyons cependant si cette revendication est fondée.

(Reproduit des *Etudes*, t. 4e, no 5, 1879.)

— *A continuer.*

P. Brucker.

LE RÊVE DE LA VIE

A vingt ans, poète aux abois,
Quand revenait la saison rose,
J'allais promener sous les bois
Mon cœur morose.
A la brise jetant, hélas !
Le doux nom de quelque infidèle,
Je respirais les frais lilas
En rêvant d'elle.

Toujours friand d'illusions,
Mon cœur, que tout amour transporte,
Plus tard à d'autres visions
Ouvrit sa porte.
La gloire, sylphe décevant
Si prompt à fuir à tire-d'aile,
A son tour m'a surpris souvent
A rêver d'elle.

Maintenant que j'ai bien vieilli,
Je ne crois plus à ces mensonges ;
Mon pauvre cœur, plus recueilli,
A d'autres songes.
Une autre vie est devant nous,
Où l'âme, ainsi qu'une hirondelle,
Doit fuir un jour, — à deux genoux
Je rêve d'elle !

LOUIS H. FRÉCHETTE

Montréal, décembre 1879.

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

ROMA SOTTERANEA CRISTIANA, descritta dal cav. G. B. De Rossi

AN ACCOUNT OF THE ROMAN CATACOMBS, by J. S. Northcote *and* W. R. Brownlow.

ROMA SOTTERANEA CRISTIANA, Revue du Monde catholique, tome III, nº 15, *par* Henri de l'Épinois.

I

Tout le monde sait que les catacombes romaines se composent de vastes galeries creusées sous les collines qui environnent la ville éternelle.

Toutes ces nécropoles sont situées hors des murs, et les sept collines sur lesquelles Rome est bâtie n'en recouvrent aucune. Bien que ces cimetières tiennent dans un rayon de trois milles. la longueur de leurs galeries mises bout à bout serait prodigieuse, car une catacombe a quelquefois trois, quatre et même cinq étages superposés. Puis, à chacun de ces étages, les galeries se coupent, se croisent, se replient les unes sur les autres, de manière à réaliser, sous une superficie de médiocre étendue, des dimensions très considérables.

Les galeries des catacombes ont en général de trois à quatre pieds de largeur, et leur hauteur varie suivant la nature du sol dans lequel elles ont été creusées. Des deux côtés, les parois

sont percées de niches horizontales, qu'on pourrait comparer aux rayons d'une bibliothèque; mais, de place en place, cette suite de niches, dont chacune était destinée à recevoir un ou plusieurs corps, est coupée par une porte qui donne accès dans une chambre ou chapelle dont les murs sont ordinairement percés aussi de tombeaux.

Quelle est l'origine véritable des catacombes ?

On a beaucoup et longtemps discuté sur cette question sans pouvoir s'entendre. Voici, en peu de mots, ce que, après les découvertes modernes, les savants les plus compétents admettent aujourd'hui, et ce dont il ne serait plus raisonnable de douter.

Les premiers cimetières chrétiens remontent par leur origine aux temps apostoliques; et, quoique, à partir de l'année 312, l'usage des cimetières *sub die* ait prévalu, on ne cessa toutefois d'y enterrer que vers 410, date de la prise de Rome par Alaric. Ils étaient d'abord des propriétés privées, et ce ne fut que plus tard que l'Eglise en acquit la possession. Creusées dans les jardins ou les champs de riches romains qui avaient embrassé la foi du Christ, les plus anciennes catacombes portent encore le nom du premier propriétaire sous le terrain duquel elles s'étendaient : telles sont les cryptes de Lucine, de Priscille, de Flavia Domitilla, de Prétextat, etc.

Il est aujourd'hui reconnu par les savants qui ont étudié de près les catacombes, qu'elles furent destinées à la sépulture et aux assemblées religieuses des seuls chrétiens, et qu'elles furent originairement creusées dans ce but. De nos jours, Dieu merci, personne n'y voit plus des *sablonnières*, ou des carrières abandonnées, que les chrétiens auraient seulement adaptées à leurs usages. D'ailleurs les différences si sensibles qu'on remarque entre une catacombe et un arénaire suffiraient pour trancher la question.

« Que l'on jette seulement les yeux, dit M. Northcote, sur les plans de l'une et de l'autre, on y verra que la largeur des galeries de l'arénaire contraste visiblement avec les dimensions étroites de celles de la catacombe. En outre, les premières sont d'une extrême irrégularité, tandis que tout indique, au contraire, que les galeries de la catacombe ont été creusées d'après un plan régulier et bien défini. »

Lorsque, après les persécutions, la paix eut été rendue à l'Eglise, les catacombes devinrent de véritables lieux de dévotion. Au jour de la commémoration des plus illustres martyrs, d'innombrables fidèles y descendaient. Aussi, afin de faciliter la dévotion, les entrées et les sorties de ces lieux sacrés furent-elles agrandies, ainsi que les chambres ou chapelles, qu'on eut soin de décorer richement. Le pape Damase se signala par un beau zèle dont le souvenir est loin encore d'être effacé, car il fit disposer, de place en place, une foule d'inscriptions, écrites par lui-même en vers latins, en l'honneur des saints martyrs.

Ce fut là, à proprement parler, le véritable âge d'or des catacombes; mais il survint ensuite des jours mauvais : les barbares pénétrèrent jusque dans ces sanctuaires souterrains. Les Lombards et tous les envahisseurs successifs de Rome les ravagèrent à l'envi et les pillèrent. Il en résulta qu'on dut transporter dans l'enceinte de Rome et déposer dans les églises les reliques les plus précieuses.

On ne peut sans doute trop louer le zèle des papes qui, pendant cette période de 60 à 70 ans, se consacrèrent à ce pieux *sauvetage*, mais il n'en découla pas moins une conséquence funeste; c'est que les catacombes, dépouillées ainsi de leurs plus beaux ornements, se virent négligées et abandonnées. Elles finirent même par tomber dans l'oubli; et, ce qui est à peine croyable, leur trace se perdit peu a peu.

C'est au point qu'en 1568 un moine augustin, le savant Père Onuphrius Panvinius, voulant publier un livre sur les cérémonies des funérailles chrétiennes et sur les anciens cimetières, dut emprunter les noms de ces derniers aux actes des martyrs et aux autres monuments écrits, car les traditions locales étaient devenues muettes. « A peine, dit-il lui-même, trois cimetières étaient-ils encore accessibles : ceux de Saint-Sébastien et de Saint-Valentin et une galerie de celui de Saint-Laurent. »

Mais ce ne fut qu'une éclipse. Bientôt les catacombes sortirent de l'oubli dans lequel elles étaient plongées depuis tant de siècles.

II

Le 31 janvier 1578, des ouvriers qui travaillaient à extraire du sable dans un vignoble, à deux milles de Rome, sur la voie

Salaria, découvrirent par hasard un cimetière souterrain. Il était orné de belles peintures chrétiennes et contenait deux sarcophages. Ce jour-là, Rome apprit avec stupéfaction qu'elle possédait, enfouies sous ses faubourgs, d'autres cités inconnues, et elle vit de ses yeux ce qu'elle ne savait plus que confusément par les livres.

L'opinion publique s'émut vivement. Des explorateurs se mirent aussitôt à l'œuvre. Il faut citer en première ligne un curieux, un collectionneur, Ciacconio. Il employa plusieurs artistes à copier les peintures de quelques catacombes, et il essaya de former un musée où l'antiquité chrétienne eût une place d'honneur.

Mais Ciacconio fut éclipsé par Bosio. Tout pâlit devant les découvertes de ce grand homme, qu'on a justement nommé le Colomb du monde souterrain. Il est en effet le père de l'archéologie chrétienne. Né à Malte, il était venu, presque enfant, habiter Rome. Dès sa première jeunesse, il se sentit fortement attiré vers l'étude des catacombes, et il ne faillit pas à sa vocation. La date la plus ancienne que l'on trouve dans son livre et que l'on voit même écrite de sa main sur les murailles des catacombes est celle du 10 décembre 1593. Il avait alors dix-huit ans, et de ce moment il consacra sa vie à l'étude de Rome souterraine.

Bosio employa trente-six ans à étudier les catacombes et les auteurs qui pouvaient lui donner quelque lumière sur leur situation et leur histoire. Aussi a-t-il laissé d'immenses manuscrits, monuments d'une érudition et d'une activité qui semblent dépasser les forces humaines.

A ces recherches faites dans les livres et à ces compositions, il joignait de continuelles explorations souterraines, pleines d'incertitude, de fatigues, d'aventures, quelquefois même de véritables périls. « Quand par l'étude des monuments, dit le chevalier de Rossi, Bosio croyait avoir reconnu la situation d'un cimetière chrétien, il visitait avec le plus grand soin les terrains et les vignes des environs, afin de découvrir quelque luminaire, quelque escalier, quelque fissure, qui pût lui donner accès dans les souterrains. Il passait quelquefois ensuite des heures entières à se creuser de ses propres mains une route dans ces décombres. Quelquefois il s'avançait si loin que, lorsqu'il voulait revenir sur ses pas, ce n'était qu'avec les plus grandes peines qu'il parvenait à retrouver le chemin par lequel il était venu. »

III

Après les ouvrages de Bosio, l'histoire littéraire des catacombes ne présente, pendant un demi-siècle, aucun écrit digne d'être cité. Il arriva même que, durant cette période, les érudits protestants s'efforcèrent de rabaisser la valeur des découvertes. C'est ainsi, par exemple, que l'évêque anglican Burnet, visitant Rome vers l'année 1687, poussa l'oubli de toute critique jusqu'à ne voir, «dans ces lieux de sépulture pompeusement décorés du titre de catacombes, que les *puticoli* mentionnés par Festius Pompéius, dans lesquels on jetait et on laissait pourrir les corps des esclaves!»

Mais l'histoire sérieuse des catacombes recommence avec Fabretto. Il recueillit un grand nombre d'épitaphes chrétiennes, qu'il publia en 1700, dans son grand recueil d'inscriptions. Il y raconta aussi la découverte de deux cimetières inconnus à Bosio, sur les voies Latine et Labicane.

Après lui, les archéologues de la dernière moitié du XVIIIe siècle, Mamachi, auteur des *Origines christianae*, Olivieri, Zaccaria et Borgia, paraissent n'avoir étudié que dans les livres et n'avoir pas exploré eux-mêmes les cimetières. Ils ne tinrent même aucun compte des découvertes qui eurent lieu de leur temps dans plusieurs catacombes. Et puis, Benoît XIV, en fondant le musée chrétien de la bibliothèque vaticane et en y rassemblant les inscriptions trouvées dans les divers cimetières, distribuées jusqu'alors entre les églises de Rome, augmenta encore, sans s'en douter, ce fâcheux abandon des catacombes; car désormais les érudits se contentèrent de ces documents qu'on leur mettait sous la main, et ils perdirent de plus en plus l'habitude d'étudier les lieux eux-mêmes.

Pendant les premières années du siècle actuel, l'étude des catacombes continua d'être assez négligée. Cependant l'heure du réveil allait bientôt sonner. A Rome même, les travaux de l'Académie pontificale d'archéologie en donnèrent le signal. En même temps, on vit surgir hors d'Italie des écrivains dont les travaux contribuèrent puissamment aux progrès de la science: parmi eux il faut citer Raoul Rochette, qui inséra en 1837, dans le treizième volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*

trois dissertations sur les monuments chrétiens, et qui, un peu plus tard, publia son célèbre *Tableau des catacombes.* Si l'on peut contester la justesse de l'idée dominante de cet écrit,— démontrer que les premiers chrétiens, dans leurs œuvres d'art et leurs rites funéraires, empruntèrent en les transformant les types de l'art païen et les coutumes de la société antique, — on ne saurait du moins trop louer la foi vive et le zèle ardent de cet auteur.

IV

Il était réservé au P. Marchi de donner enfin, dans notre siècle, à l'étude scientifique des catacombes, l'impulsion décisive, par la publication de son grand ouvrage sur les *Monuments de l'art chrétien primitif.* Dans le premier volume, le seul qui ait été livré à l'impression, il établit, le premier, avec une clarté irrésistible, la différence des arénaires et des catacombes, en montrant que celles-ci ne sont point d'anciens arénaires, mais bien l'œuvre exclusive du travail chrétien. Mais l'ouvrage entier, qui, dans la pensée de l'auteur, devait embrasser la peinture, l'architecture et la sculpture, et avoir des proportions considérables, resta interrompu après ce premier volume et finit par être abandonné. Les tempêtes politiques de 1848 et 1849 avaient découragé le savant jésuite. Il se résigna à n'avoir été qu'un précurseur. Depuis longtemps déjà, il avait communiqué son enthousiasme à l'un de ses élèves, qui avait été le compagnon de ses explorations souterraines. Cet élève était M. le chevalier de Rossi. Il le chargea de reprendre et de compléter l'œuvre immense à laquelle se refusaient ses forces défaillantes.

V

Il est sur la voie appienne un cimetière qui, par son importance majeure, est aux autres ce que la basilique Saint-Pierre est aux autres églises : c'est le cimetière ou la catacombe de Saint-Calixte. Le père Marchi n'avait qu'entrevu cette région sépulcrale ; mais Rossi en a fait le champ préféré de ses travaux.

Il trouva d'abord les moyens de distinguer avec certitude les différentes parties dont la réunion successive avait fini par for-

mer cette catacombe. Aidé de son père, Michel de Rossi, le fidèle compagnon de ses travaux, il réussit à tracer avec une grande précision le dessin, les mesures et même les niveaux des galeries souterraines. La carte qu'il publia ouverte devant vous, vous pouvez suivre du doigt les lignes principales et les diverses phases de la formation du cimetière ; vous voyez naître et croître sous vos yeux les nombreuses hypogées qui le composent.

La plus ancienne de ces hypogées ou *areae*, est celle qu'on appelait autrefois la crypte de Lucine. Quelle était cette Lucine? Rossi voit dans ce nom une sorte d'*agnomen* chrétien, par allusion à l'illumination produite par le baptême. Ce nom fut porté par beaucoup de dames romaines, et ce n'est pas sans vraisemblance que Rossi conjecture que Lucine était le nom chrétien de Pomponia Gracca, une des premières dames romaines que la lumière du Christ ait éclairées. Plus tard, en effet, on a découvert dans cette même crypte une inscription prouvant qu'un descendant de Pomponia Gracca, Pomponius Graccus, avait été enseveli dans le cimetière de Saint-Calixte.

Mais de toutes les autres cryptes ou *areae* qui composent cette vaste nécropole, la plus célèbre et la mieux étudiée par Rossi, est celle qu'il désigne sous le nom de crypte papale, parce que c'est là que reposaient les corps d'une longue série de papes, commençant à Zéphirin, mort en 215, et finissant à Melchiade, mort en 313.

Dans l'atlas du deuxième volume de sa *Roma sotteranea*, Rossi a publié une fort belle restauration de cette crypte papale. Dans ce savant travail, rien n'a été livré au hasard. Avec une industrie aussi patiente que sûre, on a retrouvé la place propre des débris encore subsistants et on a reconstruit, sur des indices presque certains, l'architecture intérieure de la chapelle : les inscriptions damasiennes, l'autel, la chaire du pontife, les niches pratiquées dans les parois pour recevoir les corps des martyrs, tout se retrouve à sa place.

Le sanctuaire le plus intéressant de cette *area* est ensuite la chambre de sainte Cécile. Trouvée en 822 par le pape Pascal, cette chambre était de nouveau complètement oubliée, lorsque de Rossi la découvrit en 1855. Elle était encombrée de débris. On en débarrassa le terrain, et, près du tombeau de l'aimable sainte, on trouva plusieurs *polyandres* renfermant les corps d'une centaine de martyrs, tombés, eux aussi, dans la persécution où mourut sainte Cécile.

Dans une autre *area*, qui ne renferme point de tombes illustres, on remarque plusieurs salles destinées aux réunions des fidèles, et dont Rossi a fait avec amour l'objet d'une étude toute spéciale. Ces salles sont de véritables églises souterraines qui offrent toutes les même dispositions générales déjà remarquées dans les autres catacombes, par exemple au cimetière de Sainte-Agnès.

Enfin, dans une troisième *area*, se trouve la *crypte* historique de Saint-Eusèbe. C'est là que Rossi trouva en 1856 les deux exemplaires de l'éloge de ce pape par saint Damase. « C'est vraiment, dit M. Henri de l'Epinois, une nouvelle page de l'histoire de l'Eglise découverte par le savant archéologue. On y voit comment le pape Eusèbe maintint fermement les saintes lois de la discipline contre les *lapsi;* comment une émeute s'éleva dans Rome, dirigée par un chef dont le nom est gravé sur le marbre : « *Heraclius vetuit lapsos peccata dolere.* » Des rixes eurent lieu. Alors l'empereur Maxence intervint au nom de l'ordre public et, sans examiner qui avait tort ou raison, chassa de Rome Héraclius et Eusèbe. Ce sont là, on le voit, des faits très graves, qui peignent sous de vives couleurs les conditions de l'Eglise au lendemain de la persécution de Dioclétien et à la veille du triomphe de Constantin. Les chrétiens étaient alors en si grand nombre, qu'un dissentiment entre eux suffisait pour troubler le repos public et appeler l'attention de l'empereur. « Alors commence en quelque sorte, remarque M. de Rossi, l'intervention du pouvoir civil dans les affaires de l'Eglise... Cette page d'histoire, omise par Eusèbe de Césarée, est le prologue de l'ère de la paix et de l'édit promulgué à Milan. »

VI

Pour compléter cette légère esquisse de l'histoire littéraire des catacombes, et surtout pour ne pas donner une idée par trop imparfaite des travaux de M. de Rossi, il faudrait ajouter ici quelques considérations sur l'habileté avec laquelle ce savant archéologue sait, pour ainsi dire, déchiffrer les inscriptions de toutes sortes, les dessins et les peintures qu'il découvre tous les jours dans ces cimetières souterrains ; il faudrait aussi faire ressortir le parti qu'il ne manque pas d'en tirer dans l'intérêt de la vraie science et de la religion. Son grand ouvrage et ses *Bulletins*

mensuels d'archéologie chrétienne fournissent un véritable arsenal, où il est facile de trouver des armes fortes, bien trempées, ponr défendre victorieusement les dogmes et les rites de l'Eglise contre les attaques des hérétiques et des incrédules.

C'est ainsi, par exemple, que l'explication qu'il donne de nombreuses peintures exécutées au premier siècle, au deuxième, et au commencement du troisième, trouvées dans les cimetières romains, détruit complètement l'hypothèse, si longtemps caressée par les protestants, d'après laquelle on a tant de fois affirmé que l'usage des images ne s'est introduit que peu à peu parmi les chrétiens, clandestinement et contre la pratique de l'Eglise primitive. C'est ainsi que la lecture attentive d'une foule d'inscriptions, parmi lesquelles se voient des prières et des invocations, tracées çà et là sur les parois de la cité souterraine, établit sans réplique possible l'antiquité du culte des saints. C'est ainsi enfin que la primauté de Pierre sur les autres apôtres, la hiérarchie de l'Eglise, l'institution de la divine eucharistie et le culte de la sainte Vierge, qui a été regardé comme une nouveauté, sont vengés des attaques dont ils ont été l'objet.

« Voici, dit Henri de l'Epinois, non pas des peintures byzantines bien plus récentes, mais des images datant du troisième siècle, datant du deuxième, si ce n'est de la fin du premier. Tout ce que les libres-penseurs nient outrageusement y est affirmé ; tout ce qu'ils rejettent comme une invention moderne est établie comme une antique tradition. Voilà des nouveaux témoins qui se lèvent, témoins sincères, irrécusables ; ils vont tous déposer en faveur de notre foi, en un langage que la passion ne peut contredire. »

Tels sont les principaux sujets que traite M. de Rossi avec une patience, une érudition et une méthode sans égales. Espérons que la Providence lui réserve encore de nombreuses années. Espérons aussi que, de plus en plus, on saura apprécier les études d'archéologie chrétienne, et que ces chercheurs infatigables, ces critiques, ces *monographes* qui, de nos jours, s'efforcent, en si grand nombre, de rétablir la vérité historique, si étrangement travestie et défigurée au dix-huitième siècle et dans les commencements du dix-neuvième, y chercheront et y trouveront des réponses précieuses et des armes puissantes.

Certes, il faut le reconnaître, grâce aux monuments trouvés dans les catacombes, beaucoup d'erreurs ont déjà été relevées ; beaucoup d'injustes attaques contre la sainte Eglise ont été

repoussées; beaucoup de difficultés ont été éclaircies. Mais il reste encore beaucoup à faire. Souhaitons que le courage ne manque jamais ni au savant archéologue dont les travaux ont déjà éclairé les origines du christianisme d'une soudaine et vive lumière, ni aux travailleurs qui, à l'aide des monuments de toutes sortes, et en recourant toujours aux sources elles-mêmes, ne cessent point de poursuivre partout l'erreur et le mensonge, et de les forcer dans leurs derniers retranchements.

M. de Sainte-Croix.

DOCUMENTS RELATIFS

A

L'ENCYCLIQUE AETERNI PATRIS

LETTRE DU SAINT-PÈRE A MGR GAUDENZI, ÉVÊQUE DE VIGEVANO, AU SUJET DE LA RESTAURATION DES ÉTUDES PHILOSOPHIQUES SELON L'ESPRIT DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

LEO PP. XIII.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam Benedictionem. Gratulationes et officia Cleri tui, Venerabilis Frater, qui tecum ad spiritualia exercitia convenit in aedibus istius Seminarii, ac testimonium filialis caritatis, quo illi praeterea studium in Nos suum amantissimis proditum litteris significare voluerunt per stipem, in ipsa domesticarum rerum angustia, collatam, acceptissima Nobis obvenerunt et suavissima. Hanc vero iucunditatem cumulavit omnino proclivitas illa animorum, qua ipsi plauserunt nuperis encyclicis litteris Nostris de instauranda christiana philosophia iuxta sancti Thomae doctrinam. Cum enim inter eosdem non desiderentur viri docti suisque noti lucubrationibus, merito confidimus, ipsos documentis Nostris inhaerentes, auream propugnaturos esse Doctoris angelici sapientiam adversus recentiorum, etiam piorum systemata, quae iamdiu scindunt scholas catholicas, et eorum, qui unanimes sanam solidamque doctrinam tradere cum deberent, sententias viresque inter se committunt, non sine mediocri veritatis et scientiae detrimento. Delectati itaque non minus devotionis testimoniis, quam hac illecti fiducia, gratissimum tibi Cleroque tuo profitemur animum, omnibusque fausta cuncta adprecamur; quorum auspicem, et praecipue benevolentiae Nostrae pignus tibi, Venerabilis Frater, iis universis, ac toti Dioecesi tuae benedictionem apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum die 11 Septembris, anno 1879, Pontificatus Nostri anno Secundo.

LEO PP. XIII.

LETTRE DE L'EME CARDINAL SECRÉTAIRE D'ETAT A L'EME CARDINAL PAROCCHI, ARCHEVÊQUE DE BOLOGNE, AU SUJET DE L'ENCYCLIQUE AETERNI PATRIS.

Emo e Rmo Sig. Mio Ossmo

Sono stati già trasmessi all' Eminenza Vostra due esemplari della lettera a stampa, scritta dal Santo Padre all' Emo Cardinale De Luca sulla istituzione in Roma di un' accademia di san Tommaso d'Aquino, e sulla nuova edizione di tutte le Opere dell' Angelico Dottore che il Santo Padre ha in mira d'intraprendere quanto prima. Da questa lettera Vostra Eminenza avrà conosciuto quanto il Santo Padre abbia apprezzato la piena adesione di Lei e di tutto l'Episcopato della Provincia Bolognese all' Enciclica *Æterni Patris* e quanto sia stato consolato nel leggere i sentimenti nobili e riverenti con cui quell' adesione veniva espressa. Avrà scorto oltresì quanto stia a cuore del Santo Padre che la suddetta Enciclica abbia un effetto patrico ed una vasta applicazione, non solo in Roma, ma anche in tutte le altre città del mondo cattolico: e certo le intenzioni del Santo Padre non potrebbero essere meglio secondate che studiandosi di fare nelle singole Diocesi, nella misura che sarà possibile, quello che il Santo Padre fa in Roma, sia per l'insegnamento della Filosofia nelle sue Scuole, sia per la fondazione di un' Accademia Tomistica.

In codesta Archidiocesi da lungo tempo fiorisce l'insegnamento delle dottrine filosofiche di san Tommaso ed un' Accademia Tomistica. Perciò all' Eminenza Vostra non resta altro cómpito che mantenere in fiore l' uno e l' altra, e procurarne l' incremento.

Sia di conforto a Lei ed a' suoi Suffraganei la speciale benedizione del Santo Padre a questo scopo impartita; e gradisca anche in questo incontro l' espressione de' sensi di quel profondo ossequio, onde Le bacio umilissimamente le mani.

DI VOSTRA EMINENZA

Roma, 27 Ottobre 1879.

Umilissimo Devotissimo Servitor vero

L. Carp. NINA.

BIBLIOGRAPHIE

LES QUARANTE ou *grandeur et décadence de l'Académie française*. — suivi des *Guêpes* ; — *Nos Ecoles* ; — *Fantaisies*. etc., par THEODORE VIBERT, à Paris, chez Auguste Ghio, Editeur.

C'est toujours avec un nouveau plaisir que nous saluons les œuvres de M. Vibert, ce poète si chrétien et si sympathique, dont le nom est depuis longtemps populaire au Canada. Cette fois, M. Vibert nous offre un joli volume de cent cinq sonnets, tout frais sortis de la presse, et dont quelques-uns portent même la date de décembre 1879. C'est donc une primeur, et nous l'avons savourée avec un plaisir que nous souhaitons volontiers à nos lecteurs au commencement de la nouvelle année. Ils trouveront dans le nouveau volume de l'auteur des *Girondins* de magnifiques sonnets élégamment ciselés, de nobles et fortes pensées rendues avec précision et énergie, des vers mâles et hardis, de la satire fine et mordante ou des coups de boutoir superbes, et enfin une série de sonnets touchants ou pleins de bonhommie, que le poète adresse soit à son fils — un autre poète distingué — soit à ses amis, et dans lesquels respire un mélange de tendresse émue et de laisser-aller cordial qui vous intéresse et vous tient sous le charme, depuis la première ligne jusqu'à la dernière.

Nous citons au hasard le premier sonnet de cette série ; le poète parle à son fils :

D'un rayon de bonheur ma tête un jour fut ceinte...
Il disparut ! — Mon Paul, mes livres et mes fleurs.
M'ont gardé leur amour et calment mes douleurs,
En charmant l'âcreté de mon amère absinthe !

Ici rien n'est à moi. Dans cette froide enceinte,
Un étranger brutal, avec des mots railleurs,
Peut me crier demain : Va-t-en mourir ailleurs !
Et pourtant je bénis, Dieu, ta volonté sainte !

Me plaindre : et pourquoi donc ? Mon âme s'aguerrit
Au souffle de Rousseau, de Corneille ou Molière ;
Et mon cœur chante encor quand la rose sourit.

Mais lorsque toi, cher fils, fidèle et tendre lierre,
Tu presses dans tes bras mon crâne blanchissant,
Je nargue la fortune et son doigt menaçant.

Nous avons remarqué avec plaisir, dans la partie du volume intitulée *Amitié*, un joli sonnet adressé à *Bébé Fréchette*, l'enfant de notre collaborateur, M. L. H. Fréchette. Disons en passant que notre petit concitoyen de deux ans et demi a déjà dans ses cartons quatre sonnets qui lui ont été dédiés par des poètes de France.

Nous espérons pouvoir bientôt compter M. Vibert et son fils au nombre des collaborateurs de la *Revue de Montréal.*

LES ENFANTINES, par EUTROPE LAMBERT, de l'Académie des Poètes et de l'Académie des Muses santones, à Angoulême, chez F. Goumard, Editeur.

Nous venons de parcourir ce charmant petit volume de poésies, que nous adresse l'éminent poète français que nous avons, dans notre dernière livraison, présenté à nos lecteurs comme un précieux collaborateur, dont les productions, admirées en France, ne peuvent manquer d'être une bonne fortune pour notre publication. Les *Enfantines*, comme leur nom l'indique, sont un recueil de petites pièces fugitives ayant les enfants pour sujet, — peu considérable par son étendue, mais d'une valeur littéraire que lui envieraient bien des gros volumes. Ces petits bijoux ont un charme pénétrant, une grâce exquise, une sincérité émue qui captivent et attendrissent. Le style est pur et châtié, la phrase limpide et harmonieuse, le vers gracieux, souple, varié, et toujours d'une coupe et d'un fini irréprochables. Qu'on en juge par ce petit joyau intitulé *Ses lettres :*

Au plus secret de mes archives,
Je garde bien soigneusement
Les lettres mignonnes et vives
Qu'il m'écrivait, le cher absent.

Je relis ces lettres aimées,
Où je sens palpiter son cœur,
Ces lettres toutes parfumées
D'insouciance et de bonheur.

Œuvres simples d'une âme aimante
Qui cherchait des sentiers d'azur,
Elles ont la grâce charmante
D'une esquisse au trait doux et pur.

Les phrases sont bien décousues,
Les virgules bien en retard;
Mais les amitiés aperçues
Corrigent ce manque de fard.

On voit briller l'intelligence
Au travers de ce brouillard bleu;
Cette aube a de la transparence:
On y sent le regard de Dieu.

Nous espérons que M. Lambert — on ne peut guère avoir un nom plus canadien — voudra bien favoriser notre *Revue de* quelque nouvel envoi.

HISTOIRE DU CANADA POUR LES ENFANTS, à l'usage des écoles élémentaires, par HENRY H. MILES, M. A., LL. D., D. C. L. — Ouvrage approuvé par le conseil de l'instruction publique de la province de Québec pour écoles élémentaires et écoles modèles protestantes et catholiques, et pour servir de livre de lecture anglais dans les écoles françaises. Traduit de l'édition anglaise par L. DEVISME, B. A. de l'université de France. Montréal, publié par Dawson frères. 1872.

Certes, voilà un petit livre bien favorisé! Approuvé par le conseil de l'instruction publique de la province de Québec, approuvé pour les écoles élémentaires, approuvé pour les écoles modèles, approuvé pour les écoles protestantes, approuvé pour les écoles catholiques, approuvé comme histoire, approuvé comme livre de lecture anglais dans les écoles françaises, traduit par un B. A. de l'université de France, et, ce qui est le comble de la bonne fortune, adopté par les commissaires des écoles catholiques de Montréal, et mis entre les mains de presque tous les jeunes étudiants de notre grande ville!

Si de tels honneurs signifient quelque chose, l'*Histoire du Canada pour les enfants* doit être parfaite, ou du moins réunir toutes les qualités propres à un ouvrage de ce genre: exactitude des faits, style clair, pur, simple, coulant, grammatical, orthographe et ponctuation irréprochables. On ne peut exiger moins d'un livre d'école.

Eh bien! ouvrons celui-ci, et commençons par la préface:

« L'ouvrage consistant surtout en récits intéressants sur les *caractères* et les *incidents* historiques, récits convenablement *arrangés* suivant l'ordre *des* temps, pourra aisément, *à l'aide* de la carte générale *qui* se trouve au commencement, de la table chro-

nologique et du questionnaire *qui* se trouvent à la fin, permettre à l'instituteur *judicieux* de donner une connaissance du *sujet* suffisante pour que l'écolier soit *en état de passer* au second volume de la série, plus considérable et *qui* a pour titre : *Histoire du Canada à l'usage des écoles.* »

Que dites-vous de cette histoire qui consiste surtout en récits intéressants sur les *caractères* et sur les *incidents* historiques ?

Ne vous semble-t-il pas qu'un abrégé n'est guère destiné à s'occuper *surtout* de *caractères* et d'*incidents* ?

Et puis, des récits intéressants *sur* les caractères et les incidents historiques !

Des récits convenablement *arrangés* suivant l'ordre *des* temps !

Est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt les ranger, ces récits, ou les disposer selon l'ordre *du* temps ?

Mais ce qui vous étonne le plus sans doute, c'est de voir ce petit ouvrage qui se personnifie tout à coup, jusqu'au point de faire tourner autour de lui la carte générale, la table chronologique, le questionnaire, et de *s'aider* de tout cela pour permettre à l'instituteur judicieux de donner, etc.

Hélas ! si la suite répond à de tels commencements, et le second volume au premier, il pourra bien se faire qu'en effet l'élève de l'instituteur judicieux soit *en état* de passer au second volume, mais quel sera cet *état ?* Question.

Ce n'est là après tout qu'une préface, nous dira-t-on, qui peut être détestable comme beaucoup d'autres.

Eh bien ! soit, et pour être de bon compte, prenons la première page :

« Jacques Cartier était un fameux navigateur de *St. Malo*, en France, et vivait sous le règne de François Ier.

« François *était jaloux du roi d'Espagne* dont les sujets gagnaient richesses et renom dans les régions nouvellement découvertes au-delà de l'*O*céan Atlantique. Il envoya donc Cartier *avec* deux navires et 120 hommes, *avec* ordre de chercher du côté de l'ouest, quelque passage conduisant au Japon, à la Chine et aux Indes *O*rientales.

« Cartier fit voile de *St. Malo* en *A*vril 1534. Après un voyage de trois semaines, il atteignit Terre-Neuve *dont il fit le tour pour* passer, en suivant le détroit de Belle-Isle, dans le *G*olfe *St. Laurent* qu'il traversa *pour* gagner le continent de l'Amérique du Nord. En route, il visita les îles connues maintenant sous le nom d'*I*les de la Magdeleine. L'une d'elles nommée l'*I*le de Bryon lui parut valoir mieux que Terre-Neuve tout entière.

Ponctuation : 4 fautes, comme on peut le voir facilement.

Orthographe : 10 fautes, au moins.

On n'écrit point *St. Malo*, mais *Saint-Malo ;* ni *Golfe St. Laurent*, mais *golfe Saint-Laurent*, etc. ; ni *Avril* (avec une majuscule), mais *avril* (avec une minuscule), etc., etc.

Quiconque a le sentiment de ce qui convient s'aperçoit tout de suite que le premier alinéa n'a pas de raison d'être, car les phrases principales qui le composent, bien venues dans une biographie de Jacques Cartier, ne devraient, dans une histoire du Canada, figurer que comme incidentes.

Problème : Pourquoi Jacques Cartier, au lieu de *contourner* simplement l'île de Terre-Neuve, en a-t-il *fait le tour*, pour passer dans le golfe Saint-Laurent ?

Mais voyez comme l'auteur s'élève lorsqu'il s'agit d'indiquer les causes des événements : « François était jaloux du roi d'Espagne ... Il envoya donc Cartier, etc. » Voilà qui explique la découverte du Canada. Nulle autre raison, rien de ne plus noble, rien de plus religieux n'a influé sur le cœur du roi très chrétien !

Nous nous figurons l'instituteur *judicieux* de la préface, posant gravement cette question :

—Qu'est-ce qui amena la découverte du Canada ?

Plusieurs voix :

— François était jaloux du roi d'Espagne !

Fort bien, voilà des gaillards en possession de la philosophie de l'histoire et *en état* de passer au second volume de la série !

Plus loin il s'agit des douze malheureux retrouvés par Chétodel dans l'île de Sable, ou, comme écrit le traducteur, à *L'*île-au-Sable, et présentés à Henri IV :

« Henri IV écouta leur histoire et voulut bien leur *faire remise* de leurs *anciens* crimes. »

Faire remise ! On peut *faire remise* d'une peine, de l'amende, de la prison ; mais d'un crime ? ... Le génie de la langue admet-il cette expression ? Quant au mot *anciens*, il n'y a pas l'ombre d'inconvénient à le faire disparaître, attendu que si l'on *fait remise* d'un crime, ce ne peut guère être un crime à venir.

Puis arrive cette intéressante réflexion :

« Sans doute, ils devinrent *plus d'une fois* après cela d'utiles

citoyens ; *mais* à *L'*île-au-Sable, ils avaient souhaité revenir à leur ancien état de condamnés dans les prisons de France. »

On ne sait que dire à la vue de pareilles naïvetés.

Enfin, tout le reste — 151 pages — est à l'avenant.

Vous voyez, c'est cela qu'on met entre les mains des enfants des écoles ! C'est là dedans qu'ils vont apprendre à lire, à écrire, à penser ! C'est sur ce modèle qu'ils se formeront insensiblement, et à leur insu ! N'est-ce pas à désespérer pour toujours du sort de la langue française au Canada ?

On s'écriait dernièrement : *L'anglicisme, voilà l'ennemi !* Tout le monde avouera que, sans être le premier qui ait jeté ce cri d'alarme, notre Rochefort littéraire a raison cette fois ; mais il ne faut pas croire que les anglicismes soient notre seul ennemi. L'ennemi, c'est le langage de la famille ; l'ennemi, c'est ce jargon moitié argot moitié patois qu'on tolère bénignement dans les collèges, si même on ne l'encourage ; l'ennemi, et le plus redoutable de tous peut-être, c'est le livre d'école.

Et comment veut-on que le jeune homme arrive, à travers une lutte comme celle-là contre tous ces ennemis réunis, à bien parler, à bien écrire sa langue ?

Et s'il y arrive enfin, quel courage veut-on qu'il ait pour combattre l'invasion ?

Il s'évertue, supposons, à rappeler les principes et les règles dont les ouvrages français nous offrent tous les jours l'exemple, et pendant ce temps-là, le livre d'école est partout qui dit, enseigne et autorise le contraire.

Il se dévouera jusqu'au point de critiquer des ouvrages comme les *Souvenirs d'un exilé canadien* par F. B. Singer, *NOTAIRE*, le *Mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada, rédigé dans un hameau* ... etc., par Bibaud jeune, et le *Jacques Cartier ou Canada vengé* de J. L. Archambault, *avocat*, — drame historique en cinq actes qui dure la bagatelle de trois cent-dix ans, — fantaisie littéraire avec préface et prologue ! — édition intime à mille exemplaires, en vente chez tous les libraires, annoncé à son de trompe, soigneusement enregistré au bureau de l'Agriculture ! — Mais ces ouvrages-là, qui portent avec eux leur antidote, quel mal font-ils en comparaison du livre d'école ? Le livre d'école, voilà l'ennemi, car il s'adresse

à l'enfant sans expérience et porte un drapeau qui impose même à l'instituteur judicieux.

Nous n'avons de reproches à faire à personne, ni blâme à jeter sur le conseil de l'instruction publique qui siégeait en 1870 ou 1872 ; mais ce qui nous paraît tout simplement évident, c'est qu'un livre comme l'*Histoire du Canada pour les enfants* n'aurait jamais dû être approuvé, et qu'aujourd'hui, malgré cette approbation, on devrait le mettre à l'*index*, au moins *donec corrigatur*.

Quant à MM. les commissaires des écoles de Montréal, s'ils ont lu cette histoire, comment ont-ils pu l'adopter ?

Mais quoi ! ont-ils même daigné la lire ?...

T. A. DE SAINT-CLAUDE.

QUESTIONS ET REPONSES

A l'exemple de quelques revues européennes, nous réserverons chaque mois, à la fin de la livraison, quelque espace — autant qu'il sera nécessaire — pour insérer certaines questions se rapportant aux matières de notre programme : lettres, histoire, sciences, philosophie, théologie, droit, etc., etc.

Nous invitons nos lecteurs, et en particulier les étudiants, non seulement à nous fournir les questions qu'ils croiront intéressantes, où qu'ils auraient discutées entre eux, mais encore à nous envoyer la solution de celles qui auront été posées.

QUESTIONS

1° Quelle est la meilleure définition du droit de propriété ? Peut-on accepter, par exemple, celle que donne le code civil, savoir : *Le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou* les *règlements* (*) ?

2° Qu'est-ce que la vie ?

Peut-on la définir avec Stalh : *la conservation du corps dans son mélange corruptible, sans corruption actuelle ?*

Avec Bichat : *l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort ?*

Avec Richerand : *un ensemble de phénomènes qui, dans les corps organiques, se succèdent dans un espace déterminé ?*

3° Pourquoi le suicide est-il *essentiellement* mauvais ?

4° Quelles sont les causes qui ont retardé jusqu'en 1632 la restitution du Canada à la France ?

5° Quelle est la valeur scientifique de l'ouvrage de Cornut sur les plantes du Canada ?

(*) Nous avons reçu d'un étudiant en droit de l'université Laval une réponse à cette question ; nous la publierons dans notre prochain numéro.

AVIS

Nouvelle organisation

La quatrième année de la *Revue de Montréal* s'ouvre sous des auspices plus favorables que jamais.

1o Le *Conseil de rédaction* devient *Conseil de direction*, ou *Conseil des directeurs*.

2o La rédaction est confiée à un comité spécial.

3o Jusqu'aujourd'hui, comme on a pu s'en apercevoir, les soins de la rédaction et ceux de l'administration, si différents les uns des autres, pour ne pas dire incompatibles, retombaient sur la même personne. Il n'en sera plus ainsi. Grâce à d'heureux arrangements, l'administration, avec tout ce qui s'y rapporte, passe, à partir de janvier 1880 inclusivement, entre les mains d'une compagnie légalement constituée sous le nom de ***CHAPLEAU & LAVIGNE, imprimeurs.*** C'est donc à CHAPLEAU & LAVIGNE, IMPRIMEURS, 223 rue Notre-Dame, Montréal, qu'on devra désormais s'adresser pour tout ce qui concerne l'administration de la *Revue de Montréal*.

Quant à ce qui regarde en particulier la rentrée des abonnements, c'est aussi à la nouvelle compagnie qu'on aura affaire, non seulement pour l'avenir,

pour 1880, etc., mais encore pour le payement des arrérages de 1877, 1878 et 1879. Les abonnés de Montréal pourront, comme ci-devant, payer à M. E. Lacroix et ceux de Québec à M. Horace Têtu, les seuls qui aient droit de collecter pour la *Revue de Montréal* et pour la compagnie CHAPLEAU & LAVIGNE.

Cette organisation produira deux bons effets: d'un côté, l'on donnera plus de temps à la rédaction, et de l'autre, les soins de l'administration étant dévolus à des hommes du métier placés à la tête d'un établissement bien fourni, rien n'empêchera plus que la partie matérielle de cette publication ne reçoive tous les perfectionnements désirables. Nous pouvons en particulier promettre à nos abonnés que la *Revue de Montréal* ne sera plus en retard, mais qu'elle sera publiée invariablement chaque mois, entre le 20 et le 25.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler à nos lecteurs que l'on tiendra plus que jamais à cette condition de l'abonnement: *payable d'avance.* Quant aux débiteurs rétardataires, qu'ils veuillent bien se mettre en règle au plus tôt. Certaines gens s'imaginent qu'une revue comme la nôtre ne coûte rien à personne! Il y en a qui nous doivent l'abonnement de trois ans, c'est-à-dire que ceux-là ont reçu notre revue jusqu'aujourd'hui sans débourser un seul sou, sans même répondre aux lettres que nous leur avons écrites à plusieurs reprises pour réclamer ce qui nous est dû. Nous voulons bien compter encore sur leur bonne volonté; mais si, à notre grand déplaisir, ils ne nous en donnent pas d'autre preuve que celle du passé, nous serons forcé de mettre nos comptes entre les mains d'un procureur, qui sera, nous l'espérons, plus heureux

que nous. Si, comme cela arrive, quelques-uns cessent de recevoir notre revue parce que nous osons les prier de payer leur abonnement, tant pis, mais nous n'y pouvons rien. C'est un grand honneur, sans doute, de voir leurs noms sur nos listes, mais un honneur que nous n'avons pas, le moyen de payer si cher. Du reste, l'abonnement aux journaux doit être payé d'avance : c'est un principe admis partout ailleurs qu'au Canada, et ne fût-ce qu'en vue de contribuer pour leur part à l'établir pratiquement ici, les éditeurs de la *Revue de Montréal* tiendront rigoureusement à faire rentrer les abonnements dans les premiers trois mois de chaque année, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 mars.

Montréal, 31 décembre 1879.

La Direction
et
l'Administration.

TABLE DES MATIÈRES.

DU

TOME TROISIÈME

3ème ANNÉE

LIVRAISONS de JANVIER à DÉCEMBRE 1879

LIVRAISON de JANVIER

Petits moineaux ..... Arthur Globenski, p. 3.
Le Canada français et sa littérature — I — ..... Raoul Frary, p. 6.
De Montréal à Lourdes — I — ..... *** p. 13.
Revue européenne ..... P. C., p. 23.
Interprétation des quantités négatives — I — ..... Salluste Duval, M. D., p. 32.
Lettre enclyclique de S. S. Léon XIII, p. 38.
Réponses de Mgr Conroy. ..... p. 47.
Monseigneur Dupanloup — I — ..... L'abbé T. A. Chandonnet, p. 50.
A M. L. H. Fréchette ..... Nérée Beauchemin, p. 62.
A M. Nérée Beauchemin ..... L. H. Fréchette, p. 63.
S. E. le cardinal Franchi, et S. E. Mgr Conroy ..... L'abbé T. A. Chandonnet, p. 64.
La rétractation des rédacteurs du *Canadien* ..... L'abbé T. A. Chandonnet, p. 70.
La mort de Grimm ..... Charles Ouimet, p. 79.
Société littéraire et historique ..... p. 79.
Ouvrages reçus.

LIVRAISON de FÉVRIER

Les Canadiens de l'Ouest — I — ..... P. C., p. 81.
De Montréal à Lourdes — II ..... *** p. 94.
Le Canada français et sa littérature — II — ..... Raoul Frary, p. 101.
Chronique musicale..... Guillaume Couture, p. 109.
Un procès en 1680 ..... Onésime Boisvert, p. 113.
Revue européenne..... P. C., p. 127.
Lettres de J. P. Rottot, M. D..... p. 134.
Université Laval à Montréal et la protestation de l'école de médecine..... L'abbé T. A. Chandonnet, p. 142.

LIVRAISON de MARS

Etude bibliographique.—*Histoire générale de l'Eglise depuis la création jusqu'à nos jours*, par l'abbé J. E. Darras..... M. de Sainte-Croix, p. 161.
Interprétation des quantités négatives — II —..... Salluste Duval, M. D., p. 179.
Monseigneur Dupanloup — II —..... L'abbé T. A. Chandonnet, p. 181.
Un poète anglo-canadien, M. John Reade — I — ..... H. V., p. 188.
Revue européenne..... P. C., p. 194.
Chronique musicale.—L'opéra italien.. Guillaume Couture, p. 201.
Une rencontre fortuite — I —..... W. D. Howells, p. 206.
Les Canadiens de l'Ouest — II —..... P. C., p. 223.
Phonography made easy, par J. A. Manseau..... John Ahern, p. 230.
Lettre du professeur Dubois au docteur E. Desjardins..... p. 237.
Lettre de Sa Grandeur Mgr de Montréal..... L'abbé T. A. Chandonnet, p. 238.
A nos abonnés..... p. 240.

LIVRAISON d'AVRIL

Deux frères.—Recit d'un vieillard..... M. de Sainte-Croix, p. 241.
De Montréal à Lourdes — III —..... *** p. 253.
Les Canadiens de l'Ouest — III —..... P. C., p. 263.
Une rencontre fortuite — II —..... W. D. Howells, p. 298.
Revue européenne..... P. C., p. 296.
La forêt canadienne..... L. H. Fréchette, p. 305.
Chronique musicale.—Concert de M. Desève ..... Guillaume Couture, p. 309.

The old régime in Canada, by Francis Parkman — I — ..... J. C. Langelier p. 313.

LIVRAISON de MAI et JUIN

L'amour de l'Eglise et l'amour de la patrie (Trad. de la *Civiltà cattolica*) p. 321.
Le second avénement — I — ..... M. de Sainte-Croix, p. 332.
Une rencontre fortuite — III — ..... W. D. Howells, p. 341.
La croix du *sillon*.—Poésie..... L. Mallefille, p. 366.
Discours du cardinal Newman..... p. 370.
Audience du Pape à de jeunes ouvriers de Paris..... p. 375.
S. E. le Gouverneur général à Québec.. p. 379.
Lettre de S.E. le cardinal Nina à l'archevêque de Munich..... L'abbé H. A. Verreau, p. 382.
Un amour vrai — III — ..... Laure Conan, p. 388.
Quelques notes sur un système singulier de numération..... L'abbé H. A. Verreau, p. 399.
Revue européenne..... P. C., p. 409.
Allocution de N. S. P. Léon XIII..... p. 418.
Remise de la barrette aux cardinaux Desprez et Pie..... p. 428.
Le marquis de Lorne à l'université Laval..... p. 433.
Chronique musicale.—Publication de musique sacrée..... Guillaume Couture, p. 437.
The old régime in Canada, by Francis Parkman — II — ..... J. C. Langelier, p. 443.
Publication périodique de musique sacrée..... p. 448.

LIVRAISON de JUILLET et AOÛT

Les Jésuites..... p. 449.
Un amour vrai — IV — ..... Laure Conan, p. 466.
Le second avénement — II — ..... M. de Sainte-Croix. p. 473.
The old régime in Canada, by Francis Parkman — III — ..... J. C. Langelier, p. 481.
Chronique musicale.—L'académie de musique de Québec..... G. Couture, p. 494.
Université Laval à Montréal.—Compte rendu de la séance de clôture, le 30 juin.— Discours du vice-recteur, de l'hon. M. Chauveau, de l'hon. M. Loranger et de M. C. S. Cherrier..... L'abbé T. A. Chandonnet, p. 497.
Lettre encyclique de Notre Très Saint

Père Léon XIII sur la restauration la philosophie chrétienne dans les écoles catholiques selon l'esprit du docteur angélique saint Thomas d'Aquin..... p. 551.
Les Canadiens de l'Ouest — IV —..... P. C., p. 574.

LIVRAISON de SEPTEMBRE

Les Canadiens de l'Ouest — V —..... P. C., p. 577.
Le vieux drapeau.—A l'hon. P. J. O. Chauveau..... J. A. Poisson, p. 594.
The old régime in Canada, by Francis Parkman — IV —..... J. C. Langelier, p. 599.
Encyclique *Aeterni Patris*.—texte latin. p. 609.
Ouverture du musée de Montréal..... ***, p. 624.
Le postillon..... Schuman, p. 636.
Revue européenne..... P. C., p. 638.
Chronique musicale.—La musique pendant les vacances..... Guillaume Couture, p. 652.

LIVAISON d'OCTOBRE

A Monsieur L. H. Fréchette..... L. Mallefille, p. 657.
La question sociale aux Etats-Unis et la condition des ouvriers des manufactures (Reproduit du *Correspondant*) ..... Claudio Jannet, p. 663.
Lettre du Saint-Pére au cardinal préfet de la sacrée Congrégation des études ..... p. 675.
Une rencontre fortuite— IV —..... W. D. Howells, p. 682.
Université Laval à Montréal.—Ouverture des cours de 1879-1880. — Discours de M. le recteur, de M. Rottot, de l'hon. juge Jetté, de M. Cherrier et de Son Hon. le maire.—Liste complète des professeurs et des élèves.... L'abbé T. A. Chandonnet, p. 696.
Notre adhésion à l'Encyclique *Aeterni Patris* ..... La Rédaction, p. 726.
Le dolmen de Garde-Epée..... Eutrope Lambert, p. 729.
Bibliographie. — *Stanislas de Kostka*, par l'abbé Verreau.—*Martura* ou *un mariage civil*, par T. Vibert.—Les *Oiseaux de neige*, par L. H. Fréchette ..... L'abbé T. A. Chandonnet, p. 730.
Palmes universitaires..... L'abbé T. A. Chandonnet, p. 735.
Questions et réponses..... L'abbé T. A. Chandonnet, p. 736.

LIVRAISON de NOVEMBRE et DECEMBRE

Les Canadiens de l'Ouest — IX — ..... P. C., p. 738

La question sociale aux Etats-Unis et la condition des ouvriers des manufactures (Reproduit du *Correspondant*) — II — ..... Claudio Jannet, p. 749

Une rencontre fortuite — VI — ..... W. D. Howells, p. 768

Rapport annuel de l'institution catholique des sourds-muets de la province de Québec, pour 1878 ..... T. A. de Saint-Claud, p. 792

Revue européenne ..... P. C., p., 797

Jacques Marquette — I — ..... P. Brucker, p. 808

Le rêve de la vie ..... L. H. Fréchette, p. 820

Étude bibliographique. — *Roma Sotterranea cristiana* ..... M. de Sainte-Croix, p. 821

Documents relatifs à l'enclyclique *Aeterni Patris* ..... p. 831

Bibliographie : *Les quarante*, ou *grandeur et décadence de l'Académie française*, par T. Vibert. — *Les Enfantines*, par Eutrope Lambert. — *Histoire du Canada pour les enfants*, par Miles, traduction de L. Devisme ..... T. A. de Saint-Claude, p. 833

Questions et réponses ..... p. 840

Avis. — Nouvelle organisation ..... La Direction et l'Administration.

BINDING SECT. SEP 23 1982

AP
21
R44
t.3

Revue de Montreal

71

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY